LES INTERE
DE
COMERCE

trom. 1º y 2º

15
II
22

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

15-II-22

LES INTÉRÊTS

DES

NATIONS DE L'EUROPE,

DÉVELOPÉS RELATIVEMENT AU

COMMERCE.

TOME PREMIER.

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

De la Real Academia Española.

LES INTÉRÊTS

DES

NATIONS DE L'EUROPE,

DÉVÉLOPÉS RELATIVEMENT AU

COMMERCE.

TOME PREMIER.

ACADEMIA ESPAÑOLA BIBLIOTECA

LEIDE,

CHEZ ELIE LUZAC, M. DCC. LXVI.

Et se trouve à LEIPZICH, chez *Weidmann* & *Reich*; à FLORENCE, chez *Bouchard*; à NAPLES, chez *Gravier*; à LONDRES, chez *John Nourse*.

LES INTÉRÊTS

DES

NATIONS DE L'EUROPE,

DÉVELOPPÉS RELATIVEMENT AU

COMMERCE ET A LA NAVIGATION.

PAR M. VATTEL.

TOME PREMIER.

A LONDRES,

Et se trouve à LEYDE, chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. LVIII.

À

SA MAJESTÉ L'IMPERATRICE

DE

TOUTES LES RUSSIES.

ETC. ETC. ETC.

MADAME,

EN prenant la liberté de préſenter à *Votre Majeſté Impériale*, Les Intérêts des Nations de l'Europe, developpés relativement au Commerce, *je rends homage à la Science du Gouvernement, à cette Science qui s'occupe eſſen-*

tiellement de la prospérité de l'Etat, de la félicité des Peuples & des vrais moyens de la procurer. Mon Zèle pour le bien de l'humanité m'a dicté cet ouvrage, & mon Respect le présente à la Vertu qui sçait regner.

Je suis avec un très profond respect,

MADAME,

DE VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE,

Le très-humble & très-obéissant
Serviteur,

* * *

LISTE
DES
SOUSCRIPTIONS.

M. M. ALDERWERELD. (R. D.) *de Croneſtein.* 1
BERKHOUT (W. H. TEDING DE) 1
BEYER (DE) *de Hulſen.* 1
BOOM 1
BRANDES, *Sécretaire du Conſeil privé à Hannovre.* . . . 1
CAARTEN. 1
CANTIER. 1
CHARBON. 1
CORNABÉ. 1
COSTER (R.) 1
CRAS. 1
ENSLEI (J.) Junior. 1
ESCHAUSIER (J. P.) 1
FAUCHEY. 1
FERONCE, *Conſeil privé de S. A. S. Mgr. le Duc de Brunswyck Lunebourg.* 1
GOUT. 1
GRAHAM (ARCH.) 1
HARREVELD, *Libraire à Amſterdam.* 12
HAREN (O. Z. DE) *Grietman de Stellingwerf Weſt-einde.* . 1
HASELL (EDWARD). 1
HEROLD (VEUVE) *Libraire à Hambourg.* . . . 2
HOECK (VEUVE V. D.) *Libraire à Göttingue.* . . 3
HOENICHEN (DE) *Sécretaire de S. A. S. Mgr. Le Duc de Brunswyck-Wolffenbuttel.* 1

LISTE DES SOUSCRIPTIONS.

HOYER (G.) *Avocat-Fiſcal de Hollande.* 1
JASPERD, *Libraire à Berlin.* 6
JONQUIERES. 1
JUGLA & CONSORTS, *Libraires à Amſterdam.* . . . 12
LULOFS, Profeſſeur en Philoſophie *à Leide.* 1
MUMME (LA VEUVE) *à Copenhague.* 12
MARCHANT (J. LE) 1
PERRENOT (A.), *Bourguemaître à Cuilembourg.* . . . 1
PETIT & DUMOUTIER, *Libraires à Hambourg.* . . . 6
SALGAS. 1
TEN BRINK (H. W.) *Tribun de la Ville de Deventer.* . . 1
TOLOZAN. 1
VASTER (F.) *Inſpecteur pour la levée des deniers publics de la Hollande.* 1
VIS (D.) Junior, *Libraire à Rotterdam.* 3
VELDE (V. D.) 1
WORONZOW (*Son Exc. Le Comte de*) 10

Les Libraires BOUCHARD à *Florence*, DESAIN à *Paris*, GRAVIER à *Naples*, NOURSE à *Londres*, WEIDMANN & REICH à *Leipzich*, ayant ſouſcrit pour un nombre conſidérable, on pourra s'adreſſer à eux préferablement.

TABLE
DES
CHAPITRES,

Contenus dans le Tome Premier.

CHAP.		Pag.
I.	*De l'Equilibre.*	1
II.	*Du Commerce en général.*	6
III.	*De l'Agriculture en général.*	13
IV.	*Du Portugal.*	19
V.	*De l'Espagne.*	72
VI.	*Des autres Nations en général.*	154
VII.	*De la France.*	158
VIII.	*De l'Angleterre.*	200
IX.	*De la Hollande.*	222
X.	*Des Pays-Bas Autrichiens.*	229
XI.	*De l'Allemagne en général.*	232
XII.	*Du Palatinat.*	234
XIII.	*De la Saxe.*	236
XIV.	*Des Etats du Roi de Prusse.*	243
XV.	*De la Hongrie.*	244
XVI.	*De l'Italie.*	246
XVII.	*De la Suisse.*	247

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. XVIII. *Du Nord.* . . . . . Pag. 247

Du Dannemarck. 248

De Hambourg & de Dantzick. . . . . ibid.

De la Suede. . . . . . ibid.

De la Ruſſie. . . . . . ibid.

XIX. *Des Côtes de Barbarie.* 257

XX. *Du Crédit Public.* 260

Des Richeſſes Artificielles. 270

XXI. *Des Banques.* 276

XXII. *Des effets de l'abondance de l'Or & de l'Argent.* . . 283

XXIII. *De la proportion entre l'Or & l'Argent.* 293

XXIV. *De l'Intérêt de l'Argent.* 305

De la légitimité des intérêts d'Argent, qui ont cours dans le Commerce. 320

Des Monts de Piété ou Lombards. 343

XXV. *Des Compagnies des Indes.* 349

Reflexions ſur les Avantages du Commerce en général. . 367

Reflexions ſur le Commerce Maritime. 407

Le Commerce conſideré à l'égard de la Population. . 419

Reflexions ſur le Commerce de la Librairie. . . . 428

Fin de la Table du Premier Tome.

LES

LES INTÉRÊTS DES NATIONS DE L'EUROPE, DÉVELOPPÉS RELATIVEMENT AU COMMERCE.

CHAPITRE I.

De L'Equilibre.

L'Equilibre de l'Europe a été depuis quelque tems le grand reſſort de la politique. C'eſt un des grands moyens dont l'ambition d'une nation s'eſt ſervie pour parvenir à une puiſſance ſans bornes. Rien au fonds n'eſt plus chimérique que l'Equilibre tel qu'on a affecté de l'entendre. On l'a cherché envain dans le rapport des maſſes des Armées. L'expérience a prouvé dans tous les temps que de même qu'il peut y avoir de grandes inégalités entre deux Armées d'un nombre égal d'hommes, il peut ſe trouver une certaine égalité entre deux Armées d'un nombre d'hommes inégal.

La France, dans la guerre qui fut terminée par la paix de Ryswyck, réſiſta non-ſeulement à une grande partie de l'Europe réunie contre elle, mais fit des conquêtes en Flandres, en Allemagne, en Italie, en Eſpagne. Peu de temps après elle eût à ſoutenir une ſeconde guerre contre les mêmes Nations; elle eût pour alliée l'Eſpagne qu'elle avoit eû contre elle: malgré une différence auſſi forte l'Equilibre fut tellement rompu, qu'elle fut réduite aux plus facheuſes extremités. Dans le même temps la Suède, attaquée par un monde d'ennemis, leur auroit fait la loi, ſi ſon Roi eût ſçu faire la paix en Saxe dans le moment glorieux où l'Europe ſe tût devant ce moderne

derne Alexandre. En 1741 l'Auguſte heritière de l'Empereur Charles VI., ſans alliés, ſans finances, paroiſſant n'avoir pour toutes reſſources que ſa grande Ame, repouſſa courageuſement une ligue formidable qui l'enveloppoit de toutes parts.

La dernière guerre nous offre des réſultats qu'il étoit impoſſible à la Politique de prévoir. La chimère de l'Equilibre a été ruinée par la Nation même qui affectoit depuis longtems de paroitre jalouſe de la maintenir. On l'a vûe chercher à ſoulever toute l'Europe contre Charles VI. & exagerer ſa puiſſance; parceque ce Monarque, reconcilié avec la Cour d'Eſpagne, paroiſſoit ſe livrer à des vües de Commerce pour l'avantage de ſes peuples.

Cependant cette prétendue balance du pouvoir a été la cauſe ou plûtôt le pretexte des guerres ſanglantes qui ont déſolé l'Europe dans ce ſiecle & à la fin du dernier. Jamais la politique n'employa un moyen plus fatal au genre humain : le malheur eſt venu de ce qu'on l'a dirigé vers la guerre, au lieu de le diriger vers le Commerce.

Tendre à l'Equilibre par la guerre, c'eſt pourſuivre un phantôme. Il eſt évident que ſi de deux baſſins inégaux on retranche des quantités égales, ils ſeront encore inégaux : or c'eſt ce qui arrive dans preſque toutes les Guerres de l'Europe moderne; les deux partis s'épuiſent d'hommes & d'argent, & ſe retrouvent, à cette différence près, en faiſant la paix, au même terme d'où ils étoient partis. M. Hume, quoique Anglois & par conſéquent fort enteté du ſyſtème de la balance, avoue que la même paix faite à Ryswyck en 1697., avoit été offerte dès 1682., & qu'on auroit pu ſouſcrire à Francfort en 1743., aux mêmes conditions qu'on fut bien aiſe d'accepter à Aix-la-chapelle en 1748. Donc toute guerre, entrepriſe uniquement pour établir l'Equilibre, ſe borne, ſans mener à ce but, à répandre à grands flots le ſang & les tréſors des nations belligérantes.

Il n'y a qu'un ſeul cas où ce motif doive être conſulté; c'eſt, comme le dit Polybe, lorsqu'on voit dans une ſeule main, une telle force, que les autres Etats deviennent abſolument incapables de ſe défendre de ſes entrepriſes. Il n'y a point de peuple en Europe qui ſoit dans ce cas par terre; il n'en eſt ſurement aucun qui put réſiſter longtems ſeul contre tous. Peut-être que cette Nation ſi fiere de ſa liberté & ſi jalouſe de celle des autres, que ſes Ecrivains politiques oſent appeller avec autant d'emphaſe que d'in-

dé-

décence, *la gardienne des libertés générales de l'Europe & la Patrone du genre humain* (*a*), en eſt venuë au point de réaliſer ſur la mer la Monarchie univerſelle: il eſt certain du moins, qu'elle a actuellement plus de forces maritimes, que toutes les nations de l'Europe n'en pourroient réunir. Cette grandeur n'eſt point l'ouvrage de la guerre, elle n'en eſt que plus redoutable. Elle a été formée par un vaſte commerce, qui a eu pour baſe une Agriculture & des Manufactures floriſſantes; & voilà préciſément la route que les Nations doivent tenir, ſi elles veulent tendre ſérieuſement à l'Equilibre vis-à-vis les Maîtres des Mers.

Un Politique comparoit, il y a quelque tems, le Roi & le Peuple d'Angleterre à deux hommes couchés dans le même lit. Le Roi attire un peu à lui la couverture chaque fois qu'il remue; le peuple en murmure, mais il le laiſſe faire juſqu'à ce qu'il ait le derriere découvert: alors il ſe retourne, ſe jette ſur la couverture avec fureur & l'attire à lui avec violence. La Nation Britannique n'eſt-elle point un Roi d'Angleterre à l'égard des autres Nations de l'Europe, & ne devroient-elles pas imiter le peuple Anglois?

Une Nation n'eſt pas puiſſante en raiſon de l'eſpace qu'elle occupe ſur le globe; mais en raiſon de ſa population, de ſon travail, de ſon induſtrie: il ne peut y avoir de finances où il n'y a pas de commerce; car ce que l'on nomme le produit des finances, n'eſt réellement qu'une partie aliquote du produit du commerce. On eſt étonné de voir tout à coup des raretés d'eſpeces dans de Grands Etats. Quand ce mal n'eſt pas momentané, c'eſt à-dire quand il n'eſt pas cauſé par la défiance; il vient de l'obſtruction des cannaux de l'opulence, ou ce qui eſt la même choſe, de la ceſſaſſion du Commerce. Veut-on, pour emprunter le langage des Médecins, tater le pouls d'une Nation? il n'y a qu'à examiner le cours du change chez elle, le cours des effets publics, l'intérêt de l'Argent, le prix des aſſurances, & comparer l'état de ces choſes avec leur état naturel, & encore avec leur état actuel chez les voiſins; cette combinaiſon, ſi elle eſt bien faite, donnera ſurement la connoiſſance que l'on cherche. Ces vérités ſont connues, quoique dans la pratique elles ſoient ſouvent négligées: mais l'influence du Commerce peut être dirigée plus directement comme Agent Principal dans la Politique.

Si une Nation envahit le principal domaine du commerce, il eſt de l'intérêt de toutes les autres de s'appliquer à augmenter entre elles leurs né-

(*a*) Voyez le 6. liv. des diſc. pol. de David Hume.

négociations réciproques, & à diminuer leurs rapports avec la premiere: elles doivent par conſéquent gêner les importations de celle-ci & favoriſer les importations des autres, en encourageant toujours leurs propres exportations. La France feroit bien de préférer le bœuf du Holſtein, de la Ruſſie & de la Hongrie à celui d'Irlande, & les tabacs de Lucraine & du Palatinat à ceux de la Virginie & du Mariland.

Si une Nation ambitieuſe refuſoit d'admettre dans ſes ports les navires étrangers chargés de Marchandiſes d'un autre pays que le leur, toutes les autres Nations ne devroient pas manquer d'en agir ainſi reſpectivement à l'égard de cette Nation. En un mot on doit dans tous les cas ſe conduire avec elle comme elle ſe conduit avec les autres, & contredire autant qu'il eſt poſſible, les reglemens qu'elle fait en ſa faveur. Si par exemple elle a des Colonies & qu'elle leur défende d'envoyer des navires ailleurs que dans la Métropole, les autres Etats doivent encourager ces Colonies à commercer directement avec eux.

Si cette Nation a une grande Pêche, il faut toujours, autant qu'il ſera poſſible, préférer après le poiſſon national, celui des autres peuples. Si jamais les Proteſtans déviennent plus puiſſans en Europe que les Catholiques, la pêche de la Morue & celle du Harang contribueront beaucoup à leur donner la ſupériorité. Chaque jour maigre fait paſſer une grande quantité d'argent de l'Eſpagne, du Portugal, de la France, de l'Italie, d'une partie de l'Allemagne, en Angleterre & en Hollande. Si les Eveques Catholiques défendoient au peuple de ſe nourrir de poiſſon pêché par des mains hérétiques, notre ſiècle raiſonneur pourroit appeller cette défenſe un ſcrupule exceſſif. Il le ſeroit ſurement aux yeux de la Réligion même; cette défenſe aux yeux de la politique ſeroit peut-être une précaution raiſonnable. Si la même Nation attiroit chez elle des étrangers par des encouragemens & des établiſſemens, les autres devroient ſuivre cette bonne police, & s'efforcer du moins de conſerver leurs propres membres, non par des défenſes toujours impuiſſantes en pareil cas, mais en leur faiſant aimer leur pays.

Il ſeroit trop long d'entrer dans le détail de tous les obſtacles qu'on peut oppoſer aux progrès d'une Nation trop entreprenante. On en a dit aſſés pour faire voir qu'il eſt plus ſûr & plus humain de tendre à l'Equilibre par le Commerce, que par la Guerre. Puiſſe cette vérité frapper les Conducteurs des divers Etats qui compoſent la grande Famille Européenne!

Puiſſe

Puiſſe notre ſiècle mériter enfin le titre de ſiècle Philoſophique, titre que juſqu'à préſent il n'a qu'uſurpé ! Puiſſe-t-on voir gravée dans tous les cabinets des Princes, ainſi que dans leurs cœurs, cette belle Sentence d'un Ancien ! „ C'eſt aux peſtes, aux tremblemens de terre & aux autres fléaux „ de la Nature, à faire perir les hommes; mais c'eſt aux Princes à les con„ ſerver " : Et ces Vers de l'immortel Philoſophe de *Sansſouci* :

Ainſi tous les humains dont la terre fourmille,
Sont fils du même pere & ſont d'une famille;
Ils ſont nés nos égaux, ils ſont du même ſang,
Quelque élevé que ſoit l'orgueil de notre rang.
Aimons donc les humains, puiſqu'ils ſont tous nos freres:
Volons à leur ſecours, ſoulageons leurs miſeres,
Supportons leur foibleſſe, epargnons leurs défauts,
Devenons leurs ſauveurs & non pas leurs Bourreaux.
. . . . . .
Tels ont été les grands dont l'immortelle Gloire
Subſiſtera toujours tant que vivra l'Hiſtoire;
Peres de leurs ſujets, délices des Humains,
Leur nom chéri ſe donne aux meilleurs ſouverains (*a*).

Si jamais l'eſprit de Commerce ſe répand partout, les guerres déviendront moins fréquentes en Europe. La rivalité des Nations n'excitera plus qu'une émulation générale : au lieu de faire aſſaut de puiſſance, on n'en fera que d'induſtrie.

„ Le commerce, dit M. de Montesquieu, guérit les préjugès deſtructeurs, „ & c'eſt preſque une regle générale que partout où il y a des mœurs „ douces, il y a du commerce, & que partout où il y a du commerce, „ il y a des mœurs douces . . . l'effet naturel du commerce eſt de porter „ à la Paix: deux Nations qui négocient enſemble, ſe rendent réciproque„ ment dépendantes ".

Peut-être que la France & l'Angleterre ne poſeront jamais les Fondemens d'une paix durable, que quand elles feront un traité de commerce qui les mettra à portée de donner un libre cours au raport que les deux Nations pourroient avoir reciproquement. Nous donnerons ailleurs une idée des moyens

(*a*) Poëſ. du Phil. de Sansſouci. tom. 2. Epit. 1.

négociations réciproques, & à diminuer leurs rapports avec la premiere: elles doivent par conſéquent gêner les importations de celle-ci & favoriſer les importations des autres, en encourageant toujours leurs propres exportations. La France feroit bien de préférer le bœuf du Holſtein, de la Ruſſie & de la Hongrie à celui d'Irlande, & les tabacs de Lucraine & du Palatinat à ceux de la Virginie & du Mariland.

Si une Nation ambitieuſe refuſoit d'admettre dans ſes ports les navires étrangers chargés de Marchandiſes d'un autre pays que le leur, toutes les autres Nations ne devroient pas manquer d'en agir ainſi reſpectivement à l'égard de cette Nation. En un mot on doit dans tous les cas ſe conduire avec elle comme elle ſe conduit avec les autres, & contredire autant qu'il eſt poſſible, les reglemens qu'elle fait en ſa faveur. Si par exemple elle a des Colonies & qu'elle leur défende d'envoyer des navires ailleurs que dans la Métropole, les autres Etats doivent encourager ces Colonies à commercer directement avec eux.

Si cette Nation a une grande Pêche, il faut toujours, autant qu'il ſera poſſible, préférer après le poiſſon national, celui des autres peuples. Si jamais les Proteſtans déviennent plus puiſſans en Europe que les Catholiques, la pêche de la Morue & celle du Harang contribueront beaucoup à leur donner la ſupériorité. Chaque jour maigre fait paſſer une grande quantité d'argent de l'Eſpagne, du Portugal, de la France, de l'Italie, d'une partie de l'Allemagne, en Angleterre & en Hollande. Si les Eveques Catholiques défendoient au peuple de ſe nourrir de poiſſon pêché par des mains hérétiques, notre ſiècle raiſonneur pourroit appeller cette défenſe un ſcrupule exceſſif. Il le ſeroit ſurement aux yeux de la Réligion même; cette défenſe aux yeux de la politique ſeroit peut-être une précaution raiſonnable. Si la même Nation attiroit chez elle des étrangers par des encouragemens & des établiſſemens, les autres devroient ſuivre cette bonne police, & s'efforcer du moins de conſerver leurs propres membres, non par des défenſes toujours impuiſſantes en pareil cas, mais en leur faiſant aimer leur pays.

Il ſeroit trop long d'entrer dans le détail de tous les obſtacles qu'on peut oppoſer aux progrès d'une Nation trop entreprenante. On en a dit aſſés pour faire voir qu'il eſt plus ſûr & plus humain de tendre à l'Equilibre par le Commerce, que par la Guerre. Puiſſe cette vérité frapper les Conducteurs des divers Etats qui compoſent la grande Famille Européenne!

Puiſſe

Puiſſe notre ſiècle mériter enfin le titre de ſiècle Philoſophique, titre que juſqu'à préſent il n'a qu'uſurpé ! Puiſſe-t-on voir gravée dans tous les cabinets des Princes, ainſi que dans leurs cœurs, cette belle Sentence d'un Ancien ! „ C'eſt aux peſtes, aux tremblemens de terre & aux autres fléaux „ de la Nature, à faire perir les hommes; mais c'eſt aux Princes à les con„ ſerver ": Et ces Vers de l'immortel Philoſophe de *Sansſouci* :

Ainſi tous les humains dont la terre fourmille,
Sont fils du même pere & ſont d'une famille;
Ils ſont nés nos égaux, ils ſont du même ſang,
Quelque élevé que ſoit l'orgueil de notre rang.
Aimons donc les humains, puiſqu'ils ſont tous nos freres:
Volons à leur ſecours, ſoulageons leurs miſeres,
Supportons leur foibleſſe, epargnons leurs défauts,
Devenons leurs ſauveurs & non pas leurs Bourreaux.
. . . . . .
Tels ont été les grands dont l'immortelle Gloire
Subſiſtera toujours tant que vivra l'Hiſtoire;
Peres de leurs ſujets, délices des Humains,
Leur nom chéri ſe donne aux meilleurs ſouverains (a).

Si jamais l'eſprit de Commerce ſe répand partout, les guerres déviendront moins fréquentes en Europe. La rivalité des Nations n'excitera plus qu'une émulation générale : au lieu de faire aſſaut de puiſſance, on n'en fera que d'induſtrie.

„ Le commerce, dit M. de Montesquieu, guérit les préjugès deſtructeurs, „ & c'eſt preſque une regle générale que partout où il y a des mœurs „ douces, il y a du commerce, & que partout où il y a du commerce, „ il y a des mœurs douces . . . l'effet naturel du commerce eſt de porter „ à la Paix: deux Nations qui négocient enſemble, ſe rendent réciproque„ ment dépendantes ".

Peut-être que la France & l'Angleterre ne poſeront jamais les Fondemens d'une paix durable, que quand elles feront un traité de commerce qui les mettra à portée de donner un libre cours au raport que les deux Nations pourroient avoir reciproquement. Nous donnerons ailleurs une idée des moyens

(a) Poëſ. du Phil. de Sansſouci. tom. 2. Epit. 1.

moyens qu'on pourroit employer pour parvenir à faire un traité de Commerce qui contribueroit beaucoup au bonheur des deux Nations, & feroit ſans doute un bien infini à toute l'Europe.

CHAPITRE II.

Du Commerce en Général.

POUR former le tableau général du Commerce de l'Europe, il faut parcourir les richeſſes de l'Univers : car le commerce de l'Europe embraſſe preſque entierement celui des trois autres parties du monde. Mais qui pourroit ſe flater de ne rien omettre d'utile & d'intéreſſant ſur une matière ſi étendue ? „ On peut dire du commerce, „ comme de beaucoup d'autres ſçiences ; qu'il y a une infinité de choſes à „ aprendre ; & que perſonne, avec la plus grande intelligence & l'expé- „ rience la plus conſommée, n'eſt capable d'en ſonder la profondeur (*a*) ". Ce ſeroit donc oſer beaucoup, que d'oſer eſperer d'ajouter aux progrès que nos connoiſſances ont fait de nos jours ſur cette matière. Un Corps complet de commerce, & d'Agriculture, la premiere partie & la baſe du Commerce, ne ſçauroit être l'ouvrage d'un ſeul homme, ni le fruit d'un grand nombre d'années employées à la pratique & à l'obſervation.

CE ſeroit ſans doute un Ouvrage très intéreſſant & très utile, qu'une deſcription exacte & bien faite de la méthode de Culture en uſage dans tous les pays & dans tous les climats de l'Europe, relativement à toutes ſortes de productions & de beſtiaux, aux défrichemens & deſſechemens, à la conduite des eaux, à la Conſtruction des canaux, des digues, des chemins, & à leur entretien, aux qualités des terres & à la Nature des climats. On trouveroit en Angleterre, les faits les plus intéreſſans & les plus inſtructifs ſur les défrichemens, ſur l'établiſſement des pâturages, ſur l'uſage des Communes, & les meilleurs moyens de les rendre utiles : en France, ſur la conſtruction & l'entretien des chemins, ſur la police des chaſſes & des rivieres ; en Hollande, ſur les déſſechemens, ſur la conſtruction des canaux, des ecluſes & des digues, ſur l'Art de conſerver les Grains, &c. Cette Deſcription, qui embraſſeroit exactement l'Agriculture dans toutes ſes parties chez les différens peuples de l'Europe, ſerviroit infiniment à faire

(*a*) Joshia Child.

faire connoitre toutes les reſſources de la Nature, & indiqueroit une infinité de moyens inconnus d'étendre celles de l'induſtrie humaine. Une Deſcription ſi utile ne ſçauroit être l'ouvrage du Cabinet, ni celui d'un ſeul homme. Il faudroit porter ſur l'Agriculture, dans toutes les Campagnes cultivées de l'Europe, le même eſprit d'obſervation que les *Tournefort*, les *Linnæus*, les *Juſſieu* &c., ont porté ſur la Botanique, dans les terres incultes. Il réſulteroit d'une entrepriſe de cette nature, une Collection vaſte & précieuſe de faits intéreſſans, qui ſeroit infiniment utile pour parvenir à l'acquiſition d'un Corps complet d'Agriculture.

On pourroit attendre une auſſi grande utilité d'une Deſcription des arts, de l'induſtrie & du commerce de toutes les Nations, faite avec le même eſprit d'obſervation & les mêmes ſoins.

Aucune Nation ne peut ſe croire bien inſtruite de ſon propre commerce, ſi elle ne connoit à fonds celui des etrangers, auquel le ſien eſt rélatif, ou peut le devenir; & les mêmes lumières ne lui ſont pas moins néceſſaires pour connoitre le prix des arts qu'elle poſſede, pour faire valoir ſon induſtrie, pour lui donner l'eſſor & l'accroître. Car une Nation dont l'induſtrie ne produiroit rien au dehors, ne pourroit être reputée aujourd'hui une Nation induſtrieuſe. Il faut s'attacher à l'induſtrie qui intereſſe l'étranger. Or ſi on ne connoit point celle que l'étranger lui opoſe, & les divers dégrés de concurrence qu'elle a à ſoutenir; ſi on ignore quelles ſont les productions de l'induſtrie les plus recherchées, pourra-t-on ſe flatter d'acquerir les moyens de perfectionner l'induſtrie Nationale? Il n'eſt pas douteux qu'on n'a qu'une idée très imparfaite de l'art de Fabriquer les etoffes de ſoie, ſi l'on ignore les diverſes preparations qu'exigent les ſoies, l'or & l'argent dont on les enrichit, & les reſſources du deſſein & du goût, qui les enrichiſſent bien d'avantage; ſi l'on n'a pas fait une étude profonde & réflechie des Manufactures de Lyon.

Mais cette étude particuliere ne ſuffira pas encore pour connoitre les moyens de ſoutenir l'Art dans cet état floriſſant qui lui donne un ſi grand empire; & ceux de l'accroître encore, s'il eſt poſſible. Il faut ſe livrer à un autre étude. Il faut étudier l'induſtrie, qui étend chez l'étranger les productions de l'art de la Nation; & les moyens d'accroître cette induſtrie qui occupe, qui corrige l'artiſte, & qui ſeule donne à l'Art ſon plus grand eſſor. C'eſt dans les voyages, c'eſt dans l'obſervation chez l'étranger, qu'il faut chercher les moyens de ſoutenir & d'accroitre cette induſtrie, ſans le ſecours de laquelle l'Art

l'Art ſe dégraderoit & ſe perdroit infailliblement, ou paſſeroit chez une autre Nation. Cela s'applique à toutes les Manufactures intéreſſantes de chaque Nation. Car il n'eſt point de Nation qui ne trouve chez les autres, par des obſervations faites avec ſoin, dequoi perfectionner ſes arts & ſon induſtrie.

Il en eſt de même du commerce National: on ne le connoitra à fonds, & les moyens de l'acroître & de le perfectionner, que par l'obſervation chez l'étranger; ſurtout la partie relative du commerce National, qui eſt celle que les Adminiſtrateurs du commerce devroient le plus aprofondir. Il faut parcourir les lieux de la premiere main des denrées & des marchandiſes, obſerver les différentes manieres d'y contracter, les divers entrepots, leurs uſages mercantiles, les diverſes ſpéculations qui s'y font, & les principes ſur leſquels on les forme; il faut connoitre à fonds les lieux de la conſommation, leurs modes, leurs goûts, leurs mœurs & leurs uſages. Il réſulteroit d'un tableau d'obſervations bien faites ſur les lieux, un recueil de faits conſtans, dont le détail ſeroit abſolument néceſſaire pour former un Corps complet du commerce & des arts d'une Nation.

Qui voudroit connoitre à fonds le commerce d'Amſterdam, ſeroit obligé d'étudier le Commerce preſque de l'univers entier. Celui de l'Angleterre n'exigeroit guères moins d'attention: & pourroit-on ſe flater de connoitre parfaitement le Commerce d'une Nation rivale, ſans connoitre celui-ci dans tous ſes détails?

Ce tableau exigeroit l'étude & l'obſervation de pluſieurs Voyageurs éclairés, réunis pour l'execution du même projet; pluſieurs années d'une applica. tion bien ſuivie, & enfin une infinité de connoiſſances pratiques.

Nous preſentons ici ce tableau de Voyages & d'obſervations à faire, de faits à raſſembler, tant ſur l'Agriculture, que ſur le Commerce & les Arts; non comme formant un corps complet d'agriculture, d'arts & de commerce, mais ſeulement comme un recueil utile & indiſpenſablement néceſſaire pour former ce corps complet.

Le public ne peut-il pas l'attendre, ce recueil, du zèle & des lumieres des ſocietés d'agriculture, d'arts & de Commerce dépuis peu répandues en Europe? Pourquoi ces ſocietés n'auroient-elles pas des obſervateurs voyageurs, comme les Académies des ſciences? Pourquoi n'iroit-on pas obſerver

les

les productions de la Nature qui apartiennent à l'agriculture, avec les mêmes ſoins qu'on donne à obſerver celles qui apartiennent plus particuliérement à la botanique, ou en général à l'Hiſtoire Naturelle; & les arts & le commerce chez les étrangers, tous ces monumens de l'induſtrie humaine variés à l'infini, répandus chez les différentes Nations, comme on va obſerver cequi apartient à l'aſtronomie?

Ces obſervations générales ont fait eſperer que l'ouvrage qu'on préſente ici au public, qui eſt le fruit de pluſieurs années de pratique, de voyages, & d'obſervations, pourra être de quelque utilité. On y a compris les principales branches du commerce, les objets les plus intéreſſans pour l'adminiſtration & pour les negocians. On a inſiſté en particulier ſur le commerce, les finances & les arts des Nations de l'Europe qui intéreſſent le plus ſon commerce, & qui font celui des trois autres parties du monde, comme étant celles qui ouvrent le champ le plus vaſte à l'inſtruction publique la plus intéreſſante & la plus utile; parceque toutes les autres Nations Europeënnes ſe trouvent intéreſſées dans le commerce & l'adminiſtration de celles-ci.

On conſidére aſſés généralement le commerce ſous deux points de vüe, & l'on diſtingue dans l'étude qu'on en fait, la Théorie, de la Pratique, c'eſt-à-dire de l'art du négociant, ſur lequel la pluspart des politiques ne jettent que des regards diſtraits. De leur côté preſque tous les négocians, peu ſenſibles à la Théorie, en négligent l'étude, & vivent dans le prejugé que les connoiſſances pratiques ſuffiſent pour conſtituer le bon négociant. Qu'on jette un coup d'œil attentif ſur la marche du commerce, on ſera bientôt convaincu que le politique & le négociant ont preſque un égal beſoin des connoiſſances de théorie & de pratique, & on vera que nous ſommes bien autoriſés à adreſſer nos obſervations également à l'Homme qui veut diriger le commerce, & à celui qui veut l'exercer; à celui qui gouverne & à celui qui eſt gouverné.

Le Négociant prête une attention journaliere, éclairée par les regles & l'uſage, ſur les changes, pour profiter de leurs variations. Le Miniſtre y porte la même attention: il les enviſage comme le thermomêtre du commerce qu'il dirige; il s'occupe des moyens de le rendre avantageux à ſa nation. Il doit connoitre comme le négociant, les différentes qualités des denrées & des marchandiſes qui s'exportent à l'étranger avec le plus de bénéfice; celles de l'étranger qui s'importent avec le moins de déſavantage; leur abondance, leur diſéte, & les cauſes de toutes les révolutions qui arrivent dans le

commerce: car il a quelquefois intérêt de les prévenir, & ſouvent de voir les négocians en profiter pour s'enrichir; parcequ'il a toujours préſente la maxime, que la richeſſe du négociant eſt celle de l'Etat. Il doit connoitre, comme le négociant, toutes les ſources des denrées & des marchandiſes, la maniere dont elles circulent, ſoit pour pourvoir aux moyens de les tirer de l'étranger au meilleur prix, ou de faire exporter celles de la nation à meilleur marché, & donner ainſi plus d'élevation & d'activité au commerce national. Il lui importe encore infiniment d'être auſſi bien inſtruit que le négociant, des loix du commerce, des regles, des uſages des aſſurances, du commerce de fret, de celui de commiſſion, de la navigation, de la conſtruction même des navires; & il ne lui eſt pas plus permis, qu'au négociant, d'ignorer le calcul & les termes de l'art.

La maniere de tirer tout le parti poſſible de la ſituation locale d'un pays, de ſes uſages, de ſon goût, de ſes mœurs, de ſa diſète, de ſon abondance, de ſon induſtrie, en un mot de ſes forces naturelles & rélatives; la connoiſſance des droits, des privileges, des conceſſions de chaque nation relativement à ſon commerce, des traités & des tarifs; tous ces objets & beaucoup d'autres ne ſont pas moins du reſſort du négociant, que de celui de l'homme d'Etat. Toutes ces connoiſſances réunies dans des mains vraïement patriotiques, concourrent infiniment à perfectionner l'art de l'adminiſtration, à augmenter les progrés de cette ſcience qui s'occupe eſſentiellement de la proſpérité de l'Etat, de la félicité des peuples, & des vrais moyens de la procurer, toutes ces mêmes connoiſſances ſont également utiles pour former le vrai, le bon Négociant.

Le commerce enviſagé dans tous ſes raports, dans ſes combinaiſons & ſon utilité, eſt une ſcience dont on ne connoit point les limites. En effet qui connoit toute l'étendue de ſes principes, de l'induſtrie humaine, & des autres ſçiences qui en ſont des branches ou qui ſervent à l'enrichir? Qui connoit tous les reſſorts de l'univers commerçant, les raports qu'ils ont mutuellement; les moyens de les faire mouvoir, de les animer & de les conſerver en les fortifiant; les plans de ſpéculation qu'un pays peut former ſur un autre; les divers avantages de l'importation & de l'exportation; toutes les reſſources d'une nation quelconque; les moyens de les faire valoir, de la rendre riche & puiſſante, de la rendre heureuſe; &, ce qui eſt peut-être encore plus difficile, les moyens de conſerver ſa puiſſance & ſes richeſſes? Qui eſt-ce qui poſſede enfin l'art ſublime de gouverner les nations? On écrit tous les jours ſur cette matière, & plus on écrit, plus on s'apperçoit qu'il nous reſte

reſte de grands progrés à faire dans les connoiſſances les plus utiles & les plus néceſſaires.

TELS ſont les titres qui nous donnent quelque droit à l'indulgence de nos lecteurs. Ce ſont-là en même tems les motifs qui nous ont engagé à parcourrir ſucceſſivement le commerce de toutes les nations de l'Europe; & nous ne nous y arretons que relativement à l'intérêt général de ſon commerce. Les nations qui ont le moins de manufactures, & qui fourniſſent le plus de conſommateurs & de matières premieres, ſont les plus intéreſſantes pour le commerce des nations induſtrieuſes. Nous ſommes tributaires de l'induſtrie des Indes Orientales. Elles nous ſont moins précieuſes, que les Indes Occidentales qui payent la nôtre. L'Eſpagne & le Portugal font une conſommation immenſe de nos manufactures que ces Royaumes nous payent en argent comptant, ou en échange pour des denrées néceſſaires & des matieres premieres. En examinant les moyens qu'ont ces nations, d'étendre le nombre de leurs conſommateurs dépendans en Europe & dans les Indes Occidentales, & d'accroître leurs productions naturelles, nous nous occupons donc des moyens de donner à notre induſtrie un plus grand eſſor, de rendre notre commerce plus floriſſant, & la ſource de nos richeſſes plus abondante. Les accroiſſemens de notre induſtrie ſont en même tems infiniment précieux aux nations qui la payent par l'abondance de leurs productions naturelles. C'eſt ainſi que nous trouvons l'intérêt général de l'Europe dans l'intérêt particulier d'une nation. Cet intérêt général réſulte de l'examen, de la diſcution de l'intérêt particulier. Plus les retours de l'Amérique ſeront abondans, plus nous y vendrons de nos Manufactures. Nous obtiendrons en même temps à meilleur marché les denrées de cette partie du monde, dont nous ne ſçaurions nous paſſer aujourd'hui. L'intérêt qu'a le Portugal à admettre la concurrence des étoffes de laine de toutes les manufactures, eſt en même tems celui de toutes les nations qui ſont en état d'y en introduire. Les ſages précautions que le Miniſtère d'Eſpagne peut prendre, tant pour relever ſon agriculture, que pour faire ceſſer le commerce clandeſtin à l'Amérique, qui ne ſçauroient manquer d'augmenter ſes richeſſes; rendroient auſſi plus floriſſant le commerce que les nations induſtrieuſes font par Cadix aux Indes Occidentales, & il s'en feroit entre elles un partage plus égal.

APRÈS l'Eſpagne & le Portugal, on doit enviſager la France comme un des principaux domaines de l'Europe Commerçante. La France envoit beaucoup plus de denrées & de marchandiſes à l'étranger, qu'elle n'en reçoit. Si la France étoit auſſi peuplée, auſſi bien cultivée qu'elle pourroit l'être; ſi

les maximes de finance y étoient plus favorables aux progrés du commerce; les étrangers obtiendroient à meilleur marché les productions naturelles & d'induſtrie qu'elle leur fournit, & elle conſommeroit infiniment davantage des denrées & des marchandiſes étrangéres dont elle a beſoin. Ses colonies, plus peuplées & mieux cultivées, produiroient deux avantages précieux aux autres nations: les Sucres, les Indigos, les Caffés, les Cotons, &c. ſeroient à plus bas prix; & la France trouvant dans l'Amérique un plus grand débouché de ſes manufactures, celles des autres nations auroient moins de concurrence à ſoutenir ou à combattre dans les marchés & dans les conſommations d'Europe. Si la France profittoit de tous les avantages de ſes ſels & de ſa pêche, nous aurions à meilleur prix les poiſſons ſecs & toutes les ſalaiſons. Si elle n'avoit pas abandonné les pêches du harang & de la baleine aux Hollandois; ſi elle cultivoit mieux celle de la morüe; ſa concurrence établiroit une heureuſe abondance dans tous les marchés de l'Europe. Sa marine enfin élevée au degré de puiſſance où elle devroit être, enrichiroit le commerce du Nord; & les autres nations n'auroient peut-être rien à rédouter de l'ambition de celle qui voudroit s'emparer de l'Empire de la Mer: la liberté du Commerce de l'Europe ſeroit peut-être plus aſſurée.

C'EST dans cet intérêt général que nous obſervons le monde commerçant, comme d'autres ont obſervé le monde phyſique ou le monde moral; & ſi nous nous arrêtons quelquefois à la phyſique ou à la morale, ce n'eſt qu'autant que l'intérêt général du commerce l'exige. Si on veut faire un peu d'attention à ce principe de l'intérêt général, qui réſulte de la diſcution des intérêts particuliers, on ne ſera pas tenté de nous faire des reproches de partialité a l'égard d'aucune Nation: ce même intérêt général eſt également l'objet des détails qui appartiennent à la Hollande, à l'Angleterre & aux autres nations commerçantes.

TOUTES les recherches, toutes les obſervations qu'on peut faire ſur cette matière; toutes les connoiſſances qu'on peut acquerir, doivent ſe réduire à bien développer, à bien établir les moyens de procurer à la ſociété, tous ſes beſoins & toutes ſes commodités de la façon la plus avantageuſe, c'eſt-à-dire de procurer le plus grand bien a l'humanité; & ces moyens réſultent d'une infinité de détails qui ſe trouvent chez chaque Nation en particulier.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

De l'Agriculture en Général.

IL ſemble qu'on a épuiſé aujourd'hui en Angleterre, en France, en Suiſſe, en Italie & dans le Nord, les éloges que mérite l'agriculture, & que la théorie ne laiſſe plus aux écrivains ſur cette matière, de nouvelles obſervations à faire, qui puiſſent préſenter quelque intérêt ſans le ſecours de la pratique, & d'une pratique ſuivie & raiſonnée, accompagnée de beaucoup d'expériences bien faites. C'eſt là l'objet qui paroit déſormais le ſeul intéreſſant; c'eſt auſſi celui dont s'occupent heureuſement les ſocietés d'agriculture, qui ſeront bientôt pour cet art des ſources abondantes de richeſſes. Ces heureux établiſſemens ne peuvent manquer d'animer encore plus pour le bien de l'humanité, le zèle des citoyens qui ne ſont pas membres de ces ſocietés; mais leur exemple doit aprendre à tous ceux à qui le grand nombre d'ouvrages qu'on a publiés & qu'on publie tous les jours ſur l'agriculture, donnent une grande facilité d'écrire ſur cet art, à ſe défendre de la tentation d'y ſuccomber & d'augmenter encore inutilement le nombre des volumes, s'ils n'ont ni le tems, ni les moyens de ſe livrer ſérieuſement aux expériences & à l'obſervation.

IL ſeroit bien à déſirer qu'aujourd'hui que tout eſt dit ſur les avantages de l'agriculture, ſur l'attention que merite cet art; & ſur les encouragemens qui lui ſont dus, les gens de lettres qui ne peuvent reſiſter à l'envie d'écrire ſur cet art, voluſſent ſe livrer à la partie, tant de la phyſique, que de la méchanique, d'ou dépend ſa perfection; qu'au lieu de ſe renfermer dans les limites d'une théorie qui n'eſt déſormais que l'ouvrage inutile du cabinet, on ne nous donnât que des réſultats de beaucoup d'expériences bien faites. C'eſt là la ſeule route à ſuivre pour conduire l'art à ſon plus haut dégré de perfection, & la ſeule qui intéreſſe véritablement le public.

L'AGRICULTURE, comme la plûpart des autres arts, a ſa partie litteraire: Sa deſcription eſt ſuſceptible d'images, de ſentimens & de tous les ornemens de la poëſie. Nous en avons une belle preuve dans les Géorgiques de Virgile & dans pluſieurs ouvrages modernes. Il ſemble qu'il n'eſt plus permis d'enviſager cet art, que du côté phyſique & méchanique, & qu'on ne doit s'occuper déſormais qu'à découvrir, raſſembler & conſtater des faits, com-

comme le ſeul moyen, la ſeule route à ſuivre pour perfectionner l'art par les expériences & l'obſervation, & d'étendre ſon utilité. Les obſervations & les raiſonnemens ne peuvent que multiplier des écrits inutiles ſur cette matière, ſans le ſecours des faits & des expériences, qui ſont la vraïe ſource de l'inſtruction, les ſeuls moyens de connoitre les reſſources de la Nature & celles de l'art. Les ſocietés de Bretagne, de Paris, de Berne, de Zurich, &c. donnent des modèles de la methode qu'on doit ſuivre pour accellerer les progrés de l'art; & ces modéles de pratique & d'obſervation multiplient encore heureuſement les obſervateurs.

Les ſiécles d'Auguſte, des Medicis & de Louis XIV, furent les ſiécles des lettres, & des beaux arts. Celui où nous vivons, ſera peut-être le ſiecle de la vraïe philoſophie, de l'amour patriotique, des arts & des ſciences utiles. On a vu juſqu'a nos jours dans cette multitude d'académies repandues en Europe, les connoiſſances, les ſçiences de pur agrément preſque généralement préferées à celles qui ne ſont qu'utiles. C'eſt dans la maniere d'écrire qu'on a fait les plus grands progrés; & ces progrés ſont tels que ce n'eſt preſque plus un merite aujourd'hui que de bien écrire. Le grand nombre d'académies ſans ceſſe occupées de la gloire de l'eſprit, préparoient peut-être ſans s'en apercevoir, le regne des connoiſſances les plus utiles & les plus négligées; c'eſt-à-dire la plus heureuſe revolution dans le monde ſavant. Elles nous ont apris l'art de les préſenter, de les développer, de les faire aimer, & d'établir leur Empire en les traitant avec plus de grace & de méthode qu'on n'avoit fait juſqu'à préſent. Il ſemble que l'eſprit humain veut ſortir d'une eſpèce d'adoleſcence.

L'Angleterre doit à ſes écrivains, & pluſieurs de ſes écrivains ſont des hommes illuſtres d'ailleurs par leurs emplois ou par leur naiſſance, les progrés des arts, de ſon induſtrie, de ſon commerce, les prodigieux ſuccés de ſon agriculture, & preſque tout ce qu'elle a de meilleures inſtitutions dans ſon adminiſtration. C'eſt à force de repeter des vérités utiles, qu'ils ont porté l'Etat à former un nombre infini d'heureux établiſſemens. Leurs écrits excitent d'abord l'applaudiſſement général; car on lit en Angleterre les écrits ſérieux, les ouvrages qui n'ont que l'utilité publique pour objet, avec le même empreſſement, avec la même avidité, qu'on lit ailleurs les écrits legers & frivoles, les romans & les ouvrages de pur agrément. Les ſuffrages d'un nombre infini de lecteurs citoyens & Philoſophes, ſe réuniſſent, forment le vœu public; & le vœu public force enfin l'attention des legiſlateurs. Telle eſt la cauſe d'une grande partie des richeſſes de la Grande Bré-

tagne,

tagne, d'un grand nombre d'établiſſemens utiles & de monumens élevés chez cette nation en l'honneur de l'humanité.

Un petit nombre de François, également philoſophes & citoïens, commencerent il y a quelques années, à imiter les écrivains Anglois. Ils traduiſirent d'abord leurs modèles, & les ont bientôt ſurpaſſés en beaucoup de choſes. Ils ont traité les mêmes matières avec autant de zéle & de déſintéreſſement, & avec cette noble liberté qu'exige la discution de l'intérêt public. Ils ont employé tous les agrémens, toutes les richeſſes de la littérature, à traiter des ſujets utiles; ils ont fait naitre & répandu le goût des ſçiences les plus néceſſaires à la proſpérité de l'Etat. C'eſt ainſi qu'on éleve & qu'on ennoblit de plus en plus en France les connoiſſances de pur agrément, en les faiſant ſervir aux progrés des ſçiences les plus utiles au bonheur de l'humanité, & qu'on ſçait employer l'art de ſéduire à accroître & perfectionner l'inſtruction publique.

Les Anglois, cette nation qui penſe, qui refléchit, qui calcule plus que toute autre, ont donné l'exemple de cet eſprit public qui s'eſt répandu chez les autres nations. Les Anglois ont écrit les premiers, & ſeuls pendant longtemps, ſur l'agriculture, ſur les arts & le commerce. C'eſt chez eux que ſe ſont formées les premieres ſociétés qui ont fait choix de ces matières, & depuis un grand nombre d'années leurs papiers publics ſont remplis de prix propoſés aux Citoyens qui ſe diſtinguent, tant dans la pratique, que dans la théorie.

L'Italie, la Suiſſe, l'Allemagne, le Dannemarck, la Suede, la Ruſſie, ont ſucceſſivement tourné leurs études vers les ſciences les plus utiles. „ Qui eut deviné, il y a cinquante ans", dit M. *Chriſtian Hebenſtreit* dans un diſcours ſur les moyens que doit employer l'induſtrie des colons, pour augmenter la fertilité des terres, prononcé à la ſéance de l'académie de St. Petersbourg du 6. ſeptembre 1756, „ que des plantes aſiatiques & africaines, „ accoutumées à n'habiter que les climats les plus chauds, puiſſent ſe con- „ ſerver & ſe propager dans cette région boréale, ainſi que dans les plages „ du Midi & dans celles de l'Orient"? La Ruſſie a ſes Duhamels, & l'on y trouve raſſemblés les avantages & les prodiges de l'agriculture.

Pendant que M. Maſſie faiſoit imprimer à Londres en 1760 ſes obſervations ſur la ſcience du commerce qui intéreſſe ſa nation, & ſur les moyens de la perfectionner en Angleterre, ouvrage tiré de plus de 1500 volumes an-

anglois sur le commerce; l'Eveque de Bergue, M. de *Pontoppidan*, publioit en Dannemarck un ouvrage qui a pour objet la récherche des moyens les plus propres à augmenter la prospérité de l'Etat, dans lequel il expose l'état present de la population du Dannemarck, de son commerce tant d'importation que d'exportation; de l'Agriculture, de l'industrie, &c. On publioit en même tems en Italie, un plan & un système théorique d'agriculture dedié à l'academie des *Georgophiles*, instituée à Florence pour hater les progrés des études d'agriculture.

C'est la societé établie en Bretagne en 1757, qui a servi de modèle à celle de Berne, & à celles qui s'établirent à Paris & dans plusieurs Provinces de france en 1761. La societé de Paris se distingue singuliérement dans son institution, par la réunion d'une sage théorie avec une pratique éclairée : elle est la seule où le laboureur se trouve assis à côté du Maréchal de France, du Prince, du Ministre & du Magistrat, dans le rang que le sort lui donne (*a*). On n'est peut-être point assés étonné d'une telle association, qui n'a d'autre principe & d'autre lien que l'amour du bien public. Ce principe de l'institution, est l'ame de toutes les délibérations de la societé.

Croirons-nous encore longtemps que le mal moral a toujours dans le monde, le facheux avantage de la balance sur le bien moral; à la vûe de ce grand nombre de societés de citoyens de tous états, que le seul amour du bien public, de la Patrie & de l'humanité, vient de former depuis peu d'années chez toutes les nations de l'Europe ? Qui ne verroit dans le monde, que les ouvrages qui sortent de ces sources respectables, & ceux d'une multitude d'écrivains qui sont animés du même esprit, dont les écrits respirent le même zéle, oseroit esperer de voir réaliser bientôt la fameuse république de Platon ; de voir des peuples de Philosophes gouvernés par des Philosophes. C'est ce coup d'œil intéressant qui a fait faire cette reflexion à l'Auteur estimable du journal étranger, en annonçant l'établissement d'une *societé Economique* à Soleure. „ Tous ceux qui aiment l'humanité, doivent „ considérer avec plaisir cette fermentation universelle qui semble animer „ tous les esprits en faveur de l'Agriculture, & qui produira vraisemblable„ ment dans peu une révolution heureuse dans la constitution des gouver„ nemens, & peut-être dans le sisteme politique de l'Europe".

C'est à cet esprit public, qui semble animer aujourd'hui la plus saine partie de l'Europe, qu'est dû l'établissement de la societé *des sciences utiles* à Zurich,

(*a*) On a tiré au sort pour dresser le tableau des membres de la societé.

Zurich, inconnue chez l'étranger pendant pluſieurs années. Ce ne fut d'abord que la réunion de quelques bons citoyens qui ne ſe propoſoient que de s'inſtruire, formée par les ſoins d'un homme (*a*) célébre par ſes mœurs & par ſon ſçavoir; c'ſt-à-dire formée par la vertu, & la vertu marche ſans éclat & ſans oſtentation. C'eſt aujourd'hui un arbre excellent, qui a acquis toute ſa force, & qui s'annonce par la bonté de ſon fruit.

On ſera bientôt inſtruit dans la majeure partie de l'Europe, des différentes qualités des terres; on ſçaura de combien il y en a de ſortes propres aux différentes ſortes de productions; à quelles marques on doit les réconnoitre rélativement à chaque eſpece de production, à la nature du climat, aux intempéries de l'air. On fixera les momens des différentes récoltes, la meilleure maniere de les faire & de les conſerver; ainſi que les tems des ſémailles & la méthode la plus avantageuſe de ſémer; les qualités & les quantités des ſémences néceſſaires, la maniere de les préparer; la meilleure maniere de préparer les terres, de leur donner les divers engrais qui leur conviennent, ſurtout de les rendre propres à mieux recevoir les influences de l'atmosphére l'engrais le plus naturel, le meilleur de tous les engrais; de détruire les mauvaiſes herbes, les ennemis les plus redoutables du bon grain. On déterminera la maniere la plus ſure & la plus avantageuſe d'élever les beſtiaux, de les nourrir, de les multiplier; de rendre la toiſon des moutons d'une meilleure qualité; de reconnoitre & de fixer ſon degré de maturité; car il y en a un. L'expérience toujours accompagnée de l'obſervation perfectionnera également la culture & l'art de conſerver les arbres de toute eſpece.

Mais l'art de l'agriculture bien connu, toutes ſes reſſources bien dévelopées; ſes progrés exigent des encouragemens. Cet art, comme tous les autres, demande des bras. Ce ſera ſans doute l'un des principaux objets des ſocietés d'agriculture. Elles demanderont des bras au luxe, des bras & des encouragemens à l'adminiſtration de la finance qui peut trouver dans une ſage Economie, de quoi enrichir en même tems l'agriculture & le tréſor public. Elles demanderont encore des cultivateurs aux riches propriétaires, à la nobleſſe oiſive, & feront valoir l'exemple illuſtre de l'auteur du mémoire

(*a*) M. Jean Gesner, Docteur en Medecine, Chanoine de la Cathedrale, & Profeſſeur en Phyſique & en Mathématiques a Zurich. Ses grandes lumieres & ſon merite éminent lui attirerent l'eſtime de l'illuſtre Boerhave, & l'amitié du grand haller.

moire *ſur les défrichemens* (*a*). Elles ſauront faire connoitre combien un homme eſt précieux à l'Etat, & combien eſt fauſſe & ridicule la maxime triviale; que la perte d'un homme n'eſt d'aucune conſéquence, parcequ'il s'en préſente cent pour le remplacer. On ne remplace point un homme qu'on perd, on lui donne quelquefois un ſucceſſeur; mais la perte n'en eſt pas moins une pour l'Etat, plus au moins grande ſuivant ſon mérite perſonnel. C'eſt toujours une valeur de moins, un apauvriſſement qu'il eſt aiſé de calculer. Il faut animer les bras, les conſerver & les multiplier.

Mais les découvertes, a-t-on dit, ſeroient un tréſor oiſif, ſi elles ne parvenoient aux poſſeſſeurs des terres, & ne perceoient juſqu'aux cultivateurs. C'eſt une objection qui a été prévue par les ſocietés. Leurs mémoires ſont à la portée des lecteurs les moins intelligens. D'ailleurs pour inſtruire le général des Cultivateurs, il ſuffit qu'il y en ait quelques uns qui liſent & pratiquent en conſéquence, leur exemple ſera pour les autres une inſtruction prompte & facile. La ſocieté de Dublin à changé la face de l'Irlande en publiant ſes feuilles. Pourquoi avec les mêmes ſoins, les autres ſocietés n'auroient-elles pas les mêmes ſuccés ?

Quoique l'agriculture ſoit au nombre de ces arts méchaniques qui s'exercent ſans aucune connoiſſance de la ſpéculation (car l'agriculture a ſa ſpélation comme les autres arts) c'eſt-à-dire que cet art n'exige qu'un uſage habituel & non réflechi des régles de l'art, il n'en eſt pas moins vrai que la ſpéculation tend à perfectionner la pratique de l'agriculture, & la perfectionne en effet ſous nos yeux tous les jours. L'exemple ſera toujours un canal ouvert a l'inſtruction pour paſſer chez les cultivateurs.

Après avoir jetté un coup d'œil ſur l'état de l'Europe en général rélativement au commerce, nous allons en conſidérer dans le même point de vue les parties principales & les plus intéreſſantes par la richeſſe de leurs fonds ou de leur induſtrie, en commencant par le Portugal.

(*a*) M. Le Marquis de Turbili, membre de la ſocieté d'agriculture de paris.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Du Portugal.

Nous examinons l'état actuel du commerce de ce Royaume, de celui qu'il fait avec les trois autres parties du monde, l'état de ſon induſtrie; le genre d'induſtrie qui lui convient, celui qu'il doit rejetter, & les moyens de mettre en valeur des fonds d'une immenſe richeſſe; relativement à ſon intérêt & à l'intérêt des autres nations : car ici l'intérêt particulier eſt heureuſement d'accord avec l'intérêt Général.

Le Portugal, après avoir poſſedé ſeul tous les tréſors des côtes occidentales & Orientales de l'afrique, & ceux des grandes Indes, dont il avoit fait la conquête; en poſſeſſion encore aujourd'hui de grands établiſſemens dans ces deux parties du monde, & de l'une des plus riches & des plus vaſtes contrées de l'Amérique, préſente aux yeux de l'obſervateur l'un des fonds du commerce de l'Europe, des plus riches & des plus intéreſſans, & en même tems une nation pauvre. Cette nation ſemble avoir perdu ſous la domination des eſpagnols, toute idée d'induſtrie. Le Miniſtère ſur la fin du ſiecle dernier, fit quelques efforts pour la ranimer, on crut y réuſſir par l'établiſſement de quelques manufactures & de quelques loix prohibitives, & la marine fut négligée. Dans cet état d'inertie, le commerce du Portugal auroit du ſuivre le ſort de celui de l'eſpagne, tomber entre les mains des nations induſtrieuſes: les Anglois ſçurent s'en emparer & en exclure toutes les autres. Cette époque intéreſſe trop toutes les nations Commerçantes & le Portugal même, pour ne pas la faire connoitre.

Beaucoup de gens ont cru, ſur la foi de quelques écrivains Anglois & François, que lorsque l'Angleterre ſurchargea les vins de France de droits exhorbitans, elle ſacrifia à ſa haine ſon goût pour les vins de France, le meilleur marché de ces vins, & même l'intérêt qu'elle avoit d'entretenir l'exportation de la moitié de ſes étoffes de laine, qu'elle vendoit en france. Cependant il eſt certain que des intérêts plus raiſonnables & plus importans pour l'angleterre, furent le motif du parti que la nation prit alors.

Le Portugal avoit établi des manufactures de laine, & interdit l'entrée de toutes les étoffes de laine étrangères. L'Angleterre forma le projet de faire

lever cette interdiction à ſon égard, & de ſe procurer l'introduction de toutes ſes étoffes de laine en Portugal par une eſpece de privilége excluſif, & y réuſſit. Cette nation bien loin de s'être trompée alors, n'a jamais fait de ſi riche conquête. Il s'en falloit de beaucoup dans ce tems là, que la conſommation de la moitié de ſes étoffes de laine ſe fit en france. Les ſuccès des Manufactures de france dans ce genre l'aſſuroient même qu'elle perdroit bientôt en entier cette exportation; les vins de france étoient plus chers que ceux de Portugal, & la balance de ſon Commerce avec la france étoit très déſavantageuſe. C'étoit pour diminuer ce déſavantage, que l'Angleterre favoriſoit dèslors l'importation des vins de Portugal à cauſe de leur bas prix. Telle étoit la ſituation de l'Angleterre, lors de l'interdiction des étoffes de laine etrangéres, dans le Portugal. Il eſt néceſſaire de développer ici les motifs de la déliberation que prit alors la nation Angloiſe, les intérêts du Portugal, & ceux des autres nations dans l'eſpece de commerce excluſif que l'Angleterre ſçut ſe procurer alors.

ARRETONS nous d'abord ſur l'idée générale du Commerce du Portugal, & ſur le traité que ſon Gouvernement eût la complaiſance d'accorder à l'Angleterre.

LE Portugal fournit au commerce beaucoup de marchandiſes, tant de ſon cru, que de cru de ſes colonies, & en reçoit une beaucoup plus grande quantité, qui lui manquent.

LES principaux articles du cru du Portugal exportés à l'étranger, ſont des vins, des laines, des huiles, des anis, des raiſins, des figues, des oranges, des citrons frais & confits, & des ſels.

CEUX du cru de ſes colonies ſont des diamans, des topaſes, des cotons, des ſucres, du tabac, du gingembre, du poivre, de l'indigo, des bois propres à la teinture & à la marqueterie, des cuirs, &c.

LES principaux articles que le Portugal reçoit de l'étranger, & dont il ne peut pas ſe paſſer, ſont les grains, les étoffes de ſoie & de laine, les chapeaux de laine & de caſtor, les toiles, le fer, le brais, & le goudron, &c.

LE Portugal ne fait point de cabotage: ſon intérêt conſiſte donc à ſe procurer l'exportation & l'importation de toutes ces matieres de la maniere la plus avantageuſe; ce qu'il ne ſçauroit obtenir que par la concurrence la

plus

plus étendue des étrangers, qui peuvent achetter ſon ſuperflu & lui aporter l'abondance des marchandiſes qui lui manquent. Le Portugal ne peut ſe procurer cet avantage, qu'en accordant aux autres nations, la même faveur dont jouiſſent les Anglois en vertu du traité du mois de Décembre 1703.

Par le premier Article de ce traité, *Le Roi de Portugal s'oblige d'admettre dans ſon Royaume les draps de laine & les autres etoffes de laine de la Grande-Brétagne ſur le même piéd qu'avant les interdictions.*

Par l'Article ſecond, *La Reine de la Grande-Brétagne s'oblige d'admettre les vins du cru de Portugal, & de façon que lesdits vins, ſoit en tonneaux, ſoit en barriques, ne payent jamais d'autres droits de douanne, ni quelque autre impot que ce ſoit, direct ou indirect, que ceux qu'on percevra ſur la même quantité des vins de France en diminuant un tiers en faveur de ceux de Portugal.*

Il paroit que la Cour de Portugal crût écarter par ce traité la concurrence des vins de France, & ſe procurer le débouché des vins de ſon cru, en donnant aux Anglois la liberté d'introduire toutes leurs étoffes de laine en Portugal. Mais le Miniſtère Portugais ne s'aperçut pas qu'on accordoit aux Anglois un privilege excluſif, ruineux pour le Portugal, en laiſſant ſubſiſter l'interdiction générale des mêmes étoffes des manufactures des autres nations. Il ignoroit d'ailleurs que les droits ſur les vins de Portugal plus foibles d'un tiers, que ceux que payoient les vins de France, exiſtoient lors de ce traité; & que cette différence avoit été établie longtems auparavant par un acte du Parlement, uniquement pour l'intérêt de l'Angleterre. En ſorte que le Portugal accorda un avantage inmenſe par ce traité, ſans en recevoir aucun.

Le Miniſtère Portugais fut ſéduit par l'habileté du négociateur Anglois, *M. Methuen*, qui eût l'art de lui cacher l'intérêt que ſa nation avoit de donner la preférence ſur les vins de France à ceux de Portugal, quoique d'une qualité bien inférieure. Il y avoit longtems que l'intérêt de la nation angloiſe étoit calculé. Les vins de France, beaucoup plus chers, nuiſoient trop à la balance de ſon commerce. Par cette raiſon l'Angleterre n'a ceſſé de les ſurcharger de droits pour en diminuer la conſommation, qu'il lui eſt impoſſible d'interdire abſolument: & cependant le Miniſtère anglois ſuivant toujours l'eſprit du traité de 1703, a eu grand ſoin de faire valoir à la Cour de Portugal, cette rigueur exercée contre le commerce des vins de France, comme une fidelité dans l'obſervation du traité & un attachement ſingulier aux intérêts du Portugal.

TELLE a été cependant la maxime de commerce ſuivie par l'Angleterre longtems avant le traité de 1703 ; que dans l'importation des denrées étrangères d'abſolue néceſſité, il faut donner la préférence à celles de la nation qui les fournit au prix le plus avantageux. Ainſi ce n'eſt point au traité du mois de Décembre 1703., qui admet l'introduction des étoffes de laine d'angleterre, que le Portugal eſt rédevable de la conſommation de ſes vins chez les Anglois ; mais au bas prix de ſes vins, qui avoit porté l'Angleterre longtems avant ce traité, à les préférer aux vins de France, & à en favoriſer l'importation pour l'avantage de la balance de ſon commerce, par une grande diminution de droits.

ON voit dans le *mercator*, auteur anglois, qui écrivoit en 1713., que dans les quatre années qui avoient précedé le traité de 1703, il avoit été conſommé en angleterre, ... 31324.
Tonneaux de vin de Portugal, & dans les quatre années ſuivantes. . . . . 32022.
l'Augmentation ne fut donc que de . . . . 698. tonn.

UNE augmentation ſi legére mérite-t-elle quelque attention, & peut-on la regarder comme l'effet du traité ? Cet état de la conſommation des vins de Portugal extrait des regîtres des douannes, établit ſans replique que le négociateur anglois ſéduiſit le miniſtère Portugais, qu'il n'accorda rien dans le traité ; & cependant il obtint un avantage inmenſe pour ſa nation, & ruineux pour le Portugal. Auſſi les Anglois ont regardé ce traité comme un chef d'œuvre en matiere de négociation.

DÈS l'année 1688, le Portugal avoit établi des manufactures d'étoffes de laine. Ses laines, ainſi que celles d'Eſpagne, trop courtes pour les bayettes, réuſſirent pour les draps. Le traité de 1703. fit tomber ces manufactures qui ne purent ſoutenir la concurrence des manufactures angloiſes, auxquelles ce traité donna bientôt des accroiſſemens conſidérables.

L'EXPORTATION de l'Angleterre dans le Portugal en étoffes de laine fut eſtimée par un état préſenté en 1713. a la chambre des communes, 1300,000. liv. ſt. par année, & en autres marchandiſes, ſeulement 700,000. liv. ſt. Ce commerce a reçu depuis cette époque, des augmentations conſidérables en proportion des progrés de l'exploitation des mines du Bréſil & de la conſommation des colonies Portugaiſes. Il fut encore obſervé dans le même état, que l'Angleterre ne tiroit du Portugal, avec les vins, que

quelques

quelques parties d'huiles, de sel & de fruits, & que l'Article seul des Bayettes evalué à 112820. liv. st. passoit ses achats divers. Ensorte que les Anglois faisoient dèslors un extraction continuelle d'or & d'argent tous les ans d'environ 30. millions tournois, pour solde de la balance de leur commerce avec le Portugal qui ne pouvoit la solder avec ses productions.

C'est une erreur de croire que l'Angleterre tient le Portugal dans sa dépendance: cependant cette erreur est assés générale.

La néceſſité où est l'Angleterre de conserver l'exportation de ses étoffes de laine, de préférer plus que jamais les vins de Portugal aux vins de de France, dont le prix est presque doublé depuis 1703., & les avantages prodigieux de sa balance, prouvent bien que l'Angleterre dépend plus du Portugal, que le Portugal de l'Angleterre.

Le Portugal ne pouvant se passer des denrées & marchandises étrangères, l'intérêt de la nation seroit d'établir chez elle la plus grande concurrence possible, afin de diminuer la valeur des denrées & marchandises étrangères, de donner un plus haut prix à ses productions, & de diminuer ainsi la perte de sa balance.

Rien n'empêche le Roi de Portugal d'user de son droit d'admettre la concurrence des autres nations dans l'importation des étoffes de laine, qu'exige l'intérêt de son commerce. Il le peut sans donner atteinte au traité de 1703., sans que l'Angleterre ait un pretexte de se pleindre, sans craindre même qu'elle renonce au traité & qu'elle veuille surcharger de nouveaux droits les vins de Portugal; parceque l'Angleterre a trop d'intérêt à continuer l'introduction de ses étoffes de laine, & à tirer les vins de Portugal pour conserver les avantages de sa balance.

Le Traité de 1703, n'est qu'un simple traité de commerce: il n'est rélatif à aucnne traité de paix; & le Roi de Portugal n'à contracté d'autre engagement, que celui de permettre l'entrée des étoffes de laine d'Angleterre dans ses Etats *sur le même pied qu'avant les interdictions*. Il peut faire un pareil traité avec toute autre nation sans donner attente à celui de 1703., & sans que l'Angleterre ait aucun droit de se plaindre. La liberté donnée aux Anglois d'introduire leurs étoffes de laine, n'est point un privilege exclusif: Le Roi ne s'y est point privé de la faculté d'accorder la même permission à toute autre nation: il n'a point renoncé au droit qu'il a de l'accorder aux

nations

nations qui peuvent fournir au Portugal les mêmes étoffes de laine d'auſſi bonnes qualités, & les autres marchandiſes qui lui manquent, à un meilleur prix, & qui conſomment une plus grande quantité des denrées de ſon crû. C'eſt ainſi que le Portugal pourroit favoriſer ſon importation, & donner plus d'avantage à l'exportation de ſon ſuperflû, qui eſt en l'état infiniment reſſerrée par le commerce des Anglois qui n'achettent ni ſucre, ni tabac, ni aucunes marchandiſes des Indes-Orientales, & qui de toutes les productions des colonies Portugaiſes, ne tirent que l'or & les Diamans du Bréſil.

La Cour de Portugal n'ignore point, dit-on, les intérêts de ſon commerce; mais elle croit avoir beſoin de la protection de l'Angleterre contre les autres puiſſances de l'Europe, dont elle redoute l'ambition, & régarde les avantages ruineux qu'elle lui donne, comme une eſpèce de ſubſide, comme le prix d'une protection qui lui aſſûre la paiſible poſſeſſion de tous ſes domaines & de tous ſes établiſſemens aux côtes d'Afrique & dans les deux Indes.

Si tel étoit aujourd'hui le motif qui perpetue le privilege que la Cour de Portugal a donné ſur ſon commerce à la nation Britannique, il ſeroit facile de la convaincre par quelques reflexions bien ſimples ſur les intérêts des autres puiſſances à l'égard de ſon commerce, qu'elle entretient une protection qui n'eſt qu'un joug ruineux & qui ne ſert qu'à détruire ou à reſtraindre infiniment le poids de ſon crédit dans le corps Politique de l'Europe.

Le commerce du Portugal eſt dans la même ſituation en Europe, que celui l'Eſpagne. Les Portugais, comme les eſpagnols, ne font ni importations, ni exportations, que dans leurs colonies: leur commerce eſt paſſif. Il faut donc enviſager le commerce du Portugal en Europe, de même que celui d'Eſpagne, comme un bien public, comme le domaine des autres nations commerçantes, qui ont un intérêt ſolidaire dans ſa liberté. Cet intérêt ne ſçauroit être un motif légitime d'oppoſition à main armée aux avantages accordés par un traité particulier, tel que celui dont jouit l'Angleterre: mais cet intérêt armeroit avec juſtice les nations commerçantes, contre celle qui formeroit des entrepriſes ſur le commerce du Portugal, ſi la liberté de ce commerce étoit établie ſur de bons principes. On doit croire que la France, la Hollande, toutes les puiſſances maritimes donneroient à la cour de Portugal, ſi elle leur affroit l'entière liberté de ſon commerce en Europe, les plus grandes ſuretés d'une alliance défenſive, qui en aſſurant la liberté du commerce, ſeroit une protection utile, bien ſupérieure à celle de l'Angleterre.

La

La liberté eſt l'unique principe ſur lequel il ſemble que le Portugal pourroit éléver ſon commerce, & l'Etat redevenir floriſſant. La plûpart des écrivains ſur le commerce du Portugal attribuent ſa ruine au défaut d'agriculture & de Manufactures, & enfin aux mines du Bréſil. Les mines du Perou, du mexique & du Bréſil ont fait abandonner aux eſpagnols & aux Portugais, les richeſſes naturelles pour des richeſſes de fiction. Les tréſors immenſes des Indes-Occidentales les ont appauvris; & on penſe aſſés généralement que ces deux nations ne peuvent devenir riches que par l'agriculture, par l'établiſſement des Manufactures, & par l'interdiction abſolue de l'exploitation de leurs mines.

On n'adopte point ici ce ſentiment preſque univerſel, & on croit pouvoir démontrer qu'il eſt très poſſible au Portugal de dévenir floriſſant & de rendre la balance générale de ſon commerce avantageuſe ſans rénoncer à ſes mines & ſans éléver de manufactures.

On a vû ſur quels principes le commerce de l'Angleterre s'eſt élevé en Portugal, & ſur quels fondemens il s'eſt ſoutenu juſqu'à préſent dans un état de richeſſe qui excite depuis longtems l'attention & la jalouſie des autres nations. Il ſemble en effet que le Portugal ne poſſede des tréfors inépuiſables que pour s'apauvrir ſans ceſſe & enrichir l'Angleterre, qu'on eſt tenté de régarder comme propriétaire du Bréſil. On ne doit pas cependant ſe diſſimuler que le commerce des Anglois avec le Portugal ſouffre depuis pluſieurs années quelque diminution. Les efforts de l'induſtrie des négociens François, Hollandois & Hambourgeois, y ont enfin introduit un peu de commerce, ſans le ſecours d'aucune protection locale, ni d'aucune négociation politique; & le fameux pacquebot, qui depuis ſi longtems inonde Londres de *Lisbonines*, en apporte aujourd'hui une grande partie pour compte de la France, de la Hollande & de Hambourg. Cette diminution n'eſt pas le ſeul préjudice dont ſe plaignent les Anglois. Il ſemble qu'ils dévroient du moins gagner à voiturer la dette du Portugal, & que l'entrepot qui ſe fait chez eux de cette dette, devroit leur raporter un bénéfice: ils y trouvent en effet néceſſairement un fret & un droit de Commiſſion. Mais ils acquittent enſuite la dette du Portugal avec une perte conſidérable pour leur nation. Les *Lisbonines* reſtent en Angleterre. Les Etats créanciers rétirent leurs fonds en argent blanc de l'Angleterre avec un bénéfice pour l'étranger de $2\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ (*a*).

Avant

(*a*) Voyez le Chap. de *l'or & de l'argent.*

AVANT les célébres découvertes des Portugais, cette nation jouiſſoit de la fertilité d'un ſol aſſés bien cultivé, qui ne lui fourniſſoit cependant qu'un ſuperflu fort borné. Elle n'étoit point comptée au nombre des nations Commerçantes de l'Europe, lorsque les arts commençoient à ſe développer chez la plûpart des autres nations, & a les enrichir. Les arts pénétrérent enfin en Portugal, & le génie de cette nation les appliqua à la marine. Les premiers pas que les portugais firent dans la navigation, furent des entrepriſes des plus hardies qu'on eût encore oſé former. En 1420, à l'aide de la bouſſole déjà perfectionnée, les Portugais firent de grands établiſſemens ſur les côtes Occidentales de l'Afrique. En 1487, ils s'ouvrirent une route nouvelle aux Indes-Orientales en doublant le Cap de Bonne-Eſpérence: ils ajouterent alors à leurs domaines, le commerce de la côte Orientale de l'Afrique, de la mer rouge, du golphe perſique, de la plûpart de iſles des mers des Indes, & des preſqu'iles en deça & au délà du Gange. Lisbonne fût bientôt le magazin excluſif des Epicéries & des riches productions de toutes ces contrées, qui ne prirent plus la route du levant, & que veniſe ceſſa par cette raiſon de diſtribuër à l'Europe. Anvers alla déſormais chercher en Portugal de quoi remplir ſes magazins. Ce fut-là l'époque de la chûte du grand commerce que les Italiens faiſoient des productions des Indes-Orientales par l'Egipte qui bornant ſa navigation aux premières côtes de la mer des Indes, ne fut bientôt plus en état de ſoutenir la concurrence des Portugais. C'eſt ainſi que Lisbonne devint en peu de tems l'une des plus floriſſantes places de commerce de l'Europe par la hardieſſe & les ſuccès de ſa navigation, par l'intelligence & l'intrepidité de ſes navigateurs. L'amour de la Gloire joint à l'avidité des richeſſes, produiſit des prodiges de valeur, de généroſité, d'induſtrie & d'inhumanité. La découverte des côtes du Bréſil par le naufrage d'Alvarés Cabra, Capitaine Portugais, ajouta à tant de riches établiſſemens, la poſſeſſion de ce vaſte pays; & la découverte plus récente de ſes mines d'or & de Diamans a été dans la ſuite une ſorte de dédommagement de la perte des iſles à épicéries, dont les Hollandois ſe ſont emparés.

AVEC un fond ſi étendu & ſi riche le Portugal, qui avoit toute l'induſtrie néceſſaire pour le faire valoir, n'avoit pas beſoin du ſecours des manufactures pour ſoutenir ſon opulence, ſi une adminiſtration déſtructive du commerce, & des révolutions plus déſtructives encore, ne l'avoient réduit à n'être que l'entrepôt des riches productions de l'Afrique, de l'Aſie & de l'Amérique pour en enrichir les autres nations de l'Europe.

PAR

PAR l'effet assés naturel de la mauvaise administration & des révolutions, tous les riches établissemens qui restoient aux Portugais, n'étoient presque plus entre leurs mains qu'un dépôt, dont les fruits appartenoient aux nations qui leur fournissoient le nécessaire; lorsqu'on crut en 1681. réparer toutes les pertes de la nation par l'introduction des manufactures. On commença à élever des manufactures de laine, dont les fabricans & les ouvriers furent tirés d'Irlande & d'Angleterre. On avoit en Portugal toutes les matières premières, & ces manufactures firent des progrès assés rapides pour porter le Ministère Portugais, en 1684. à publier des loix somptuaires sur divers objets, & à interdire l'entrée des draps mélangés. Cette prohibition fut bientôt étendue à toutes les étoffes de laine, & les manufactures du Portugal suffirent à sa consommation & à celle du Brésil; ce qui étoit devenu d'autant plus facile, que la première aplication des fabricans fut donnée à la fabrique des draps fins pour lesquels les laines d'Espagne & de Portugal sont les plus propres; & c'est la qualité d'étoffes de laine dont la consommation est la plus étendue en Portugal & dans le Brésil. Ainsi le Comte *d'Ereceira*, qui étoit alors le *Colbert* du Portugal, sacrifia le produit des droits d'entrée de 23. p. ⁰/₀ qui attendu l'apreciation des marchandises, se perçoivent réellement sur le piéd de 12. p. ⁰/₀, aux avantages de la balance du commerce en faisant cesser une importation de plusieurs millions. „ Ce grand Ministre", disent les auteurs du *British Merchent*, „ qui étoit le *Colbert* de son pays, „ étoit un homme très dangereux pour l'Angleterre; s'il eût veçu du tems „ de *M. Methuen*, les ennemis de celui-ci n'auroient point eu de traité de „ commerce à lui réprocher ". Il s'éléva aussi quelques manufactures de soie, qui ne firent pas le même progrès, & qui sont restées dans leur enfance.

SI ce Ministre avoit pu prévoir alors la découverte des mines du Brésil & leurs richesses, il en auroit sans doute prévenu les effets par d'autres établissemens & par d'autres moyens: il auroit prévu que les mines détruiroient infailliblement les manufactures les plus solidement établies & les plus florissantes, & se seroit appliqué à tourner toute l'industrie des Portugais du côté du commerce maritime, du commerce d'Economie avec les Colonies, & à animer l'agriculture (*a*).

„ LES

(*a*) Ou verra dans cet ouvrage les raisons pourquoi les mines de l'Amérique détruisent les manufactures en Espagne & en Portugal, & ne sont point un obstacle aux progrès de l'agriculture.

„ Les ſervices que *M. Metthuen* nous a rendus ", diſent encore les mêmes auteurs, „ ſont tels que tout bon Patriote déſirera que l'on lui erige „ une ſtatue dans chaque ville commerçante ". Les Anglois ont bien raiſon de régarder le traité de *M. Metthuen*, comme l'un des plus heureux que la politique ait jamais obtenu d'aucune nation, & comme le chef d'œuvre de l'art de la négociation. Mais ils ſont dans l'erreur lorsqu'ils font conſiſter ce ſervice dans la déſtruction des manufactures du Portugal, qui ſuivit immédiatement ce traité. Il eſt vrai quelles auroient ſubſiſté un peu plus longtems: mais elles n'auroient ſûrement par réſiſté aux richeſſes des mines du Bréſil. La découverte de ces mines eût été l'époque de leur décadence & bientôt la cauſe infaillible de leur déſtruction. Le ſervice rendu à l'Angleterre par *M. Metthuen* conſiſte eſſentiellement dans le privilége excluſif qu'il donna à ſa patrie par ce traité, d'introduire ſeule toute ſorte d'étoffes de laine dans le Portugal *comme avant les interdictions*, & parlà d'avoir fait paſſer preſque tout le commerce de cette nation entre les moins des Anglois.

On croit donc, pouvoir prouver éclairement, & juſques à la démonſtration la plus évidente, que la cauſe de la chûte du commerce du Portugal, n'eſt point dans la déſtruction de ſes manufactures ni dans la découverte de ſes mines; que c'eſt dans l'adminiſtration & dans les révolutions, qu'il faut chercher les principes de ſa ruine, & que ſon traité de 1703. en eſt une des principales cauſes.

Nous oſons attaquer ici une opinion aſſés Générale, appuyée de celle de pluſieurs écrivains célébres. M. Huet, Inſpecteur-Général des manufactures de France, dans ſon ouvrage intitulé *le Commerce de Hollande*, attribuë le mauvais état de l'agriculture & du commerce d'Eſpagne, au défaut de manufactures & aux mines du mexique & du perou. On eſt etonné, dit M. de Monteſquieu, de voir les nations de l'Europe s'enrichir des tréſors de l'Amérique, & les Etats propriétaires de ces mêmes tréſors s'apauvrir. Sous le regne de Philippe IV., Maître du méxique & du perou, on fit, dit M. de Voltaire, de la fauſſe monnoie en Eſpagne pour payer les charges de l'Etat. L'ami des hommes régarde tellement les mines d'or & d'argent du nouveau monde comme la cauſe de la dépopulation & de la pauvreté de lEſpagne & du Portugal, qu'il ſemble redouter ſans ceſſe dans ſes écrits, les effets déſtructeurs de ces métaux pour les autres nations. „ Ne regrétons „ point les mines du Perou "; dit M. L'abbé Coyer, „ ceux qui les mon„ troient à M. de la Condamine, n'avoient point de ſouillers ".

On

On aime à voir l'indigence dans l'extrême richeſſe. Il ſemble que les écrivains ſéduits par le merveilleux de ce ſingulier contraſte, & par le plaiſir de peindre, n'ayent pas eu la liberté de voir ailleurs, que dans les tréſors des mines, les cauſes de la pauvreté des nations qui les poſſédent. Les Eſpagnols qui découvrirent le perou, trouverent des maiſons meublées & couvertes d'or, les terres cultivées, des mœurs, une bonne police, des hommes bien nourris & bien vétus à leur maniere, une grande population, enfin du commerce, des arts, de l'induſtrie, & point de pauvreté. La langue des indiens n'avoit point de terme pour exprimer l'indigence, que l'avidité des Européens leur a fait connoitre. La pauvreté n'eſt donc point la compagne naturelle & néceſſaire de la proprieté des tréſors des mines d'or & d'argent.

L'auteur d'un ouvrage intitulé *diſcours Politique ſur les avantage que le Portugal pourroit rétirer de ſon malheur*, publié en 1756, occupé du même préjugé, s'eſt livré à une déclamation indécente contre le miniſtère de Portugal & le commerce d'Angleterre, & n'a peint que des calamités ſans en indiquer la vraie cauſe, ni le reméde.

On trouve dans le premier tome de *l'année politique*, deux mémoires ſinguliers qu'on dit avoir été préſentés au Roi de Portugal *par des citoyens*. Le premier tend à prouver que le ſeul moyen qui reſte au Gouvernement pour rétablir ſa puiſſance, eſt de rébatir Lisbonne dans une autre poſition. C'eſt en éloignant la Capitale de la mer & de toute navigation, que l'auteur de ce mémoire prétend animer l'Agriculture, établir les Arts, éloigner du Portugal l'induſtrie ruineuſe des étrangers, & relever ſon commerce; parceque en ôtant aux étrangers par une ſituation nouvelle de la Capitale, la facilité d'introduire leurs marchandiſes a peu de frais, on éloignera leur induſtrie & on forcera les Portugais à dévenir induſtrieux & commerçans. On voudroit donc pour rendre les protugais commerçans, détruire l'établiſſement le plus propre à exciter leur induſtrie & à les engager à ſe livrer au commerce extérieur; comme ſi les avantages d'une ville n'appartenoient qu'aux étrangers.

Dans le ſecond mémoire on s'efforce de prouver la néceſſité de fermer les mines du Bréſil. C'eſt à ces mines que l'auteur attribue la déſtruction de l'agriculture, des manufactures & de l'induſtrie, la dépopulation, le luxe, l'indigence de la nobleſſe, la miſère du peuple & la ruine de l'Etat.

Pour peu qu'on veuille réfléchir ſur la ſorte d'induſtrie qui s'applique immédiatement à l'agriculture, on conviendra que les mines du Bréſil, du mexique & du perou, bien loin d'y donner atteinte dans les Etats de l'Europe propriétaires de ces mines, devroient lui faire faire les plus grands progrès, du moins juſques au point de fournir abondament à la conſommation intérieure & à celle des Colonies, ſi l'on ſuppoſe la finance & le commerce de ces Etats dans un bon régime.

En effet le cultivateur ne connoit d'autre richeſſe, que celle qu'il ſe procure par la vente des fruits que ſon travail fait croître. Quelques Cultivateurs travaillent à ſe procurer une fortune, mais le plus grand nombre ſe borne à une ſubſiſtance aiſée & commode. Or le cultivateur ſe porte infailliblement au travail, dès qu'il eſt aſſuré de ſe procurer l'aiſence par la vente de ſon ſuperflû. Il reſtraint au contraire bientot ſon induſtrie à ſon beſoin phyſique, ou il déſerte, ſi tout ce qu'il peut tirer de la terre au de là du beſoin phyſique ne ſuffit pas, on ne ſuffit qu'à peine pour payer les chargés publiques ou locales. C'eſt-là ce qui a multiplié en Eſpagne les paturages à l'excès. L'expulſion des maures fut le premier coup porté à l'agriculture, & l'abus des impôts a achevé de la ruiner. Tout ce qui importe au Cultivateur, eſt de vendre à un bon prix ſes fruits & ſes beſtiaux; & l'abondance du numéraire qui arrive dans l'Etat, ſoit par le commerce, ſoit par les mines, lui aſſure infailliblement cet avantage, s'il n'eſt pas détruit par les impôts. Il vendra toujours à un prix proportionné à cette abondance du numeraire & aux prix des choſes qui lui manquent. C'eſt la maniere dont le cultivateur participe aux richeſſes du commerce & des mines.

Il n'eſt pas douteux que les cultivateurs préféreroient au produit de leurs champs, celui des mines, s'ils le pouvoient: mais ils n'ont point l'option, & il ne peut pas arriver qu'un laboureur Eſpagnol ceſſe de cultiver les trois quarts de ſon champ, par la raiſon qu'il y a dès mines en Amérique dont l'Eſpagne reçoit tous les 80. millions, auxquels il ne peut avoir de part, que par la vente des fruits de ſon travail. Il ſçait que ceux de ſes compatriotes qui acquierent par le commerce l'or & l'argent de ces mines, ne ſe nourriſſent pas de métaux, & qu'une partie appartient à celui qui leur fournira des denrées, dont le prix eſt en proportion de l'abondance de l'or & de l'argent. Conçoit-on qu'un Eſpagnol aime mieux mourir de faim, que de ſe procurer l'abondance par la culture de ſa terre, parcequ'il y a des mines d'or au perou; & qu'il cultiveroit mieux ſi ces mines étoient fermées? Ces mines ſont auſſi étrangères eux cultivateur Eſpagnol,

Eſpagnol, qu'au cultiveur Hollandois. Il ſuffit pour animer l'agriculture dans un Etat, que le commerce qui s'y fait, ſoit par le ſecours des mines, ſoit par celui des manufactures, ou par économie, faſſe abonder l'argent, & que les loix & les impôts laiſſent au Cultivateur la liberté de ſe procurer les commodités de la vie par la vente du ſuperflû de ſa récolte.

C'EST ſans doute toujours un peu aux dépens de la population de l'Etat que ſe peuplent ſes Colonies: mais on ne ſçauroit régarder ces transmigrations dans le nouveau monde, comme la cauſe de la déſtruction de l'agriculture & des manufactures, ni même de la dépopulation dans aucun Etat de l'Europe. Preſque toutes les Colonies Européennes ne ſont peuplées que de ſujets inutiles ou à charge à leur métropole: l'Amérique n'a presque point reçû d'artiſans ni de cultivateurs de l'Europe. Depuis la découverte de l'Amérique, la France n'a point ceſſé d'augmenter ſes manufactures, & ce n'eſt qu'au défaut d'encouragemens, ou à l'excès des impôts, qu'on y attribue le mauvais état de l'agriculture. L'Angleterre en peuplant les plus vaſtes Colonies, a porté en même tems l'agriculture & ſes manufactures au plus haut dégré de richeſſes. Ce n'eſt donc point dans les richeſſes de l'Amérique qu'on doit chercher la cauſe de la dépopulation & de la ruine de l'agriculture dans les Etats de l'Europe.

DES encouragemens, une bonne adminiſtration, doivent animer l'agriculture, étendre la population & rendre le commerce floriſſant. Pour y parvenir, le Portugal n'a pas beſoin du ſecours des manufactures, dont l'exiſtence eſt incompatible avec la nature des richeſſes qu'il poſſéde. Il a un fonds inépuiſable de richeſſes, & c'eſt dans la manière de faire valoir ce fonds, c'eſt en profitant de tous ſes avantages par des voyes également naturelles, ſimples & faciles, que cette nation pourroit devenir en peu de tems heureuſe & puiſſante.

C'EST une mexime inconteſtable que l'or & l'argent ſont les ſignes des denrées, & que ces ſignes appartiennent au propiétaire des denrées. La vérité de cette maxime aſſureroit la ruine du Portugal, ſi le Portugal n'avoit point d'autre production & ne pouvoit prendre d'autre part dans le commerce, que l'échange du produit de ſes mines, pour ſe procurer ſes beſoins.

C'EST encore une maxime dont l'expérience a depuis longtems aſſuré la vérité, qu'un pays qui envoye toujours moins de marchandiſes ou de denrées

rées à l'étranger, qu'il n'en reçoit, s'apauvrit ſans ceſſe. Cette maxime ſeroit auſſi accablante pour le Portugal, ſi l'or n'y étoit conſidéré que comme ſigne, & s'il n'étoit pas regardé comme marchandiſe. Mais l'or y tient lieu néceſſairement d'une marchandiſe dans la balance des échangés, comme production naturelle de ſes terres; ce qui dans le commerce diſtingue le Portugal de tout autre nation où l'or & l'argent ne ſont que le produit de l'induſtrie. Pourquoi le Portugal ne ſupléeroit-il pas par l'or de ſes mines à la médiocrité de ſes autres productions naturelles, comme la Hollande ſupplée à la médiocrité des ſiennes par la vente excluſive des épiceries, & la Suède, par ſes mines de cuivre? Les grandes maximes du commerce ne peuvent s'appliquer de la même façon aux Etats qui ont des mines, & à ceux qui n'en ont point; & l'adminiſtration doit néceſſairement faire un employ différent de l'induſtrie des peuples.

L'OBJET Capital de l'adminiſtration eſt de tourner la balance du commerce à l'avantage de l'Etat: c'eſt à quoi doivent tendre tous les ſoins de détail des adminiſtrateurs; c'eſt-à-dire, à obtenir, compenſation faite des importations avec les exportations, pour ſolde, la plus grande ſomme poſſible en numéraire, & à faire en ſorte qu'il entre plus d'argent dans l'Etat, qu'il n'en ſort. L'adminiſtration peut donner au Portugal cet avantage ſans le ſecours des manufactures. L'or conſidéré dans les échanges comme production naturelle, comme marchandiſe, le Portugal aura plus envoyé de marchandiſes ou de denrées, qu'il n'en aura reçu; & il lui reſtera un grand numéraire pour ſolde de ſa balance, ſi l'adminiſtration agit ſur de bons principes. Pour s'en convaincre il ne faut que parcourir les fonds inmenſes que poſſéde le Portugal, & l'état actuel de ſon agriculture & de ſon commerce.

ON eſt aſſés Généralement dans l'erreur à l'égard de l'agriculture du Portugal; on la croit dans un auſſi mauvais état qu'elle l'eſt en Eſpagne. Cependant il y a peu de pays en Europe mieux cultivés. Le Portugal produit à peu près tout ce qu'il peut produire en laines, ſoie, vins, huiles, grains & fruits excellens; mais le ſol y eſt ſi montagneux & ſi piereux, qu'une grande partie de ſon terrein n'eſt pas ſuſceptible de culture. Rien ne démeure en friche dans les valées & dans les plaines; mais on y cultive peu de grains, parcequ'il y a peu de terres qui y ſoient propres. Il n'y a guère de bœufs que ce qui eſt néceſſaire pour le travail, parcequ'il y a peu paturages qui leur conviennent: on en eſt dédommagé par la grande quantité de moutons, dont les laines aprochent beaucoup de celles d'Eſpagne. On y travaille à la culture du murier: c'eſt un genre de production

ſuſceptible

ſuſceptible d'une grande étendue. La ſortie des ſoies eſt interdite pour favoriſer des manufactures de ſoie, que les défenſes que la France fit en 1667. de l'entrée des ſucres & du tabac de Portugal, firent élever. Le Portugal par répreſailles défendit le commerce des manufactures de France, qui étoient preſque les ſeules alors en faveur en Portugal, ſurtout les ſoieriés; & éleva des manufactures de laine & des manufactures de ſoie. Ces dernieres ſe ſont ſoutenues dans un état de médiocrité.

Le Portugal fournit à l'étranger une grande quantité de vin & de ſoies. Ces deux ſortes de productions ne peuvent y être portées plus loin. Il eſt évident que la nation Portugaiſe, quelque induſtrie qu'on put lui ſupoſer, renfermée dans ce local, ſans commerce extérieur, n'auroit que fort peu de choſe a donner en échange pour ſe procurer les commodités de la vie, & ſeroit parconſéquent une nation très pauvre. La Hollande ſans commerce extérieur, ſans établiſſemens en Afrique & dans les deux Indes, réduite à ſes paturages, au produit de ſes marais deſſechés, & à la petite portion de terres bien cultivées qu'elle poſſéde, ſeroit comme le Portugal, dans la même poſition, une nation indigente; & à ne conſidérer que les avantages du ſol, le Portugal ſeroit moins pauvre. C'eſt donc du commerce extérieur, dont les établiſſemens reſpectifs hors de l'Europe ſont partie, que ces deux nations doivent tirer leur puiſſance & leurs richeſſes, qui ſeront elevées en proportion de leur induſtrie & de leur adminiſtration.

Ce ne ſont point les manufactures qui ont enrichi le Hollande. Cette nation n'en avoit point quand elle commença à s'enrichir; & elle pouvoit également parvenir au plus haut dégré de richeſſes ſans le ſecours des manufactures qui s'y ſont introduites: ſes établiſſemens en Afrique & dans les deux Indes auroient ſuffi pour rendre cette nation opulente. Les bénéfices ſans ceſſe accumulés du commerce extérieur y ont tellement multiplié les richeſſes de convention, qu'elle a déjà perdu une partie des manifactures qu'elle avoit acquiſes; & qu'elle ne peut ſe flater de conſerver encore longtems ce qui lui en reſte, qui actuellement ne ſauroit fournir à la conſommation intérieure. Les Richeſſes du commerce portées à un certain dégré, produiſent ſur les manufactures les mêmes effets, que les mines d'or & d'argent. Mais ſon agriculture eſt toujours la même, & ſe ſoutiendra toujours également; parceque, ſi d'un côté le cultivateur paye plus chérment les choſes dont il a beſoin, de l'autre il vend auſſi plus chèrement les fruits de ſon travail. L'induſtrie qui s'occupe de tout ce qui eſt néceſſaire à la navigation, ſe ſoutiendra de même par la même raiſon chez la même nation.

Le Portugal devroit rétirer par un commerce bien entendu, régi ſur de bons principes, les mêmes avantages de ſes établiſſemens dans les deux Indes & en Afrique. La richeſſe des mines du Bréſil ne peut avoir d'autre effet, que d'y accumuler les richeſſes de convention avec plus de rapidité, & de faire tomber plus promptement les manufactures par le prix exceſſif auquel l'abondance de l'argent les établit, ce qui fait donner la préférence aux manufactures étrangères. Mais la nature de ſon commerce n'exige point de manufactures pour le rendre riche & ſoutenir ſa richeſſe.

Il part tous les aux dans le mois de Mars, de Lisbonne & de Porto 20. à 22. vaiſſeaux marchands pour Rio-Janeyro, 30. pour la Baie de tous les ſaints, autant pour Fernambouc, & 7. à 8. pour le Paraïba, qui font leur rétour en Septembre & Octobre de l'année ſuivante. Les vaiſſeaux qui vont à Rio-Janeyro & à la Baie de tous les ſaints, ſont d'environ 500. tonneaux, & ceux qui ſont deſtinés pour Fernambouc & le Paraïba, ne ſont que de 250; parce que les ports de ces deux provinces du Bréſil ne peuvent en reçevoir de plus grands.

Leurs cargaiſons conſiſtent en farine, vin, eau de vie, huile, étoffes communes de laine que fournit l'Angleterre, en bas de ſoie, chapeaux, en toiles de différentes ſortes, fil de lin & de ſoie, en étoffes de ſoie & en papier.

On n'expédie de Lisbonns pour Goa, qu'un ou deux vaiſſeaux au plus tous les ans d'environ 800. tonneaux, dont la charge n'excéde pas ordinairement 200. tonneaux, & monte environ a trois milions. La majeure partie de la cargaiſon eſt en argent, comme celle de tous les vaiſſeaux que l'Europe envoye aux Indes-Orientales.

Les Portugais traittent environ 15000. noirs à la côte d'Afrique pour le ſervice de leurs colonies, & en vendent beaucoup aux autres nations, ſurtout à leur fort de Cachao ſur la rivière de St. Domingo: ils en tirent auſſi de la cire, des dents d'Éléphans & de la poudre d'or. L'Iſle de St. Thomé ſur les mêmes côtes, leur fournit du ſucre d'une médiocre qualité. Le commerce de leurs iſles de Tercere, Fayal, Saint Michel & Madère, pourroit être un objet plus intéreſſant: ils y portent des huiles, des bayettes, des ſerges, du ris & du papier; & ils en rapportent des grains, des vins, des ſucres & des confitures ſéches.

Les

Les Portugais ſont les ſeuls Européens qui aient des établiſſemens, & qui faſſent le commerce en concurrence avec les Arabes, à Sofala, à Moſambique, à Melinde ſur la côte Orientale de l'Afrique; ce commerce eſt ſi riche, ſurtout à Moſambique, qu'on l'eſtime de 100. p ℅, & qu'on l'a appellé le Perou & le Chili des Portugais. On prétend que c'eſt de là que Salomon, & Biram, Roi de Tyr, tiroient leurs prodigieuſes richeſſes, & que cette partie de l'Afrique eſt la célébre Ophir. C'eſt-là que l'or du Monomotapa eſt échangé pour des étoffes de l'Aſie & de l'Europe.

Il ne reſte aux Portugais de leurs conquêtes & de leur ancienne domination dans les Indes-Orientales, que Goa & Diu, qui ſont des villes preſque imprénables, dans la plus heureuſe ſituation pour le commerce; Macao à la chine, Daman & quelques petites places ſur la côte de Malabar. C'en ſeroit bien aſſés pour donner à une nation active & induſtrieuſe de l'Europe, une des plus riches parties du commerce des Indes.

Le Bréſil ſuffiroit ſeul par ſes productions naturelles, pour porter le commerce du Portugal au plus haut dégré d'opulence. Ses côtés qui s'étendent depuis la rivière des Amozenes juſques à celle de la Plata, ont près de douze cents lieuës. Les Portugais n'ont encore pénétré que juſques à 80. lieuës dans les terres; le reſte du Bréſil juſqu'au Perou, eſt habité par des peuples inombrables d'Indiens. Indépendament du produit des mines, les vaiſſeaux reviennent du Bréſil chargés de ſucres, d'indigo, de coton, de cuirs, de bois, de beaume de copau, d'huile & de fanons de balaines qui viennent échouer en quantité dans la Baie de tous las ſaints. Les habitans ſont riches & addonnés au commerce, ſurtout ceux de Rio-Janeyro. Car les mines n'ont point détruit l'agriculture, ni l'induſtrie, ni le commerce dans le Bréſil; ce qui ſeroit arrivé bien plutôt dans le Bréſil qu'en Portugal, ſi les mines d'or avoient naturellement ſur l'induſtrie l'empire déſtructif qu'on leur attribue.

Si on réunit toutes ces productions des rétours des deux Indes & des côtés d'Afrique avec celles du pays, on conviendra que le Portugal devroit ſolder la balance de ſon commerce en Europe par des échanges, ou tout au moins par des ſommes modiques & bien éloignées d'abſorber en entier, ni même la majeure partie du produit des mines du Bréſil, qu'on eſtime de 60. milions par année.

Les marchandiſes du crû du Portugal expédiées pour le Bréſil payent 5. p ℅ de ſortie; celles qui viennent de l'étranger, ne payent que 3. p ℅,

parcequ'elles ont déjà payé environ 12. p°. d'entrée. Les rétours, ſoit en or, ſoit en marchandiſes, payent 30. p°., & on ne paye rien dans le Bréſil, ſoit pour l'entrée, ſoit pour la ſortie. Le droit de commiſſion eſt de 6. p°. pour l'envoi, & de 4. p°. pour les rétours.

QUELS que ſoient donc les achats que fait le Portugal, des manufactures étrangères, pour approviſionner ſes colonies, & fournir ſes différens comptoirs aux côtes d'Afrique & aux Indes Orientales, il fait à l'égard de ces achats qu'il ne peut payer par des échanges, un commerce d'economie extrêmement lucratif. Les bénéfices de ſes rétours ſont inmenſes; & ces bénéfices lui reſtant, il ſeroit impoſſible qu'il n'eut pas une balance extrêmement avantageuſe. Car l'Etat a plus 100. p°. de bénéfice ſur les marchandiſes qu'il achete en Europe pour l'Afrique, l'Amérique & les Indes Orienrientales, y compris les droits d'entrée & de ſortie, le fret, & la commiſſion, les frais de magaſinage & les travaux de chargement & déchargement. On conçoit donc que le Portugal n'ayant pas aſſés de marchandiſes à échanger, ſes rétours en or lui tiennent lieu de marchandiſes pour ſolder ſes échanges; mais qu'il ſeroit impoſſible qu'il ne lui reſtat pas ſur les 60. milions par année, a quoi l'on eſtime ſes rétours en or du Bréſil, au moins pluſieurs milions tous les ans, ſi le Portugal faiſoit ſon commerce; & qu'il s'enrichiroit néceſſairement, même ſans donner à ſon commerce toute l'étendue dont il eſt ſuſceptible dans les deux Indes.

C'EST une erreur de croire que les Etats monarchiques ſont moins propres au commerce, que les Républiques. L'eſprit & les connoiſſances de commerce ont gagné dans la plûpart des monarchies, & les négocians y ont preſque autant de part dans la manière dont on y dirige le commerce, que dans les républiques. Cet eſprit eſt aujourd'hui dominant en Europe & fait une partie eſſentielle de la politique des puiſſances les plus conſidérables. Les principes du commerce ayant percé juſques dans les conſeils des monarques, & le commerce étant régardé, non comme un acceſſoire, mais comme une affaire principale, comme la vraie ſource des richeſſes & de la puiſſance, les princes trouvent encore plus de facilité que les républiques, à étendre & ſoutenir le commerce, parcequ'il leur eſt plus aiſé d'écarter les obſtacles qui ralentiſſent ſa marche, & en rétardent les progrés.

LE Portugal fait depuis longtems un commerce ruineux. Le Gouvernement pourroit aiſément en approfondir les cauſes: & il lui ſeroit facile d'appliquer en détail des rémedes propres à chaque inconvénient, par un ſiſtême conforme à ſa poſition, rélatif à celle des autres Etats de l'Europe, ſuivi

ſuivi avec la conſtance & l'attention néceſſaires ; & le commerce favoriſé, encouragé ſur de bons principes, atteindroit bientôt au dégré d'élevation dont il eſt ſuſceptible, c'eſt-à-dire à l'état les plus floriſſant.

On a vu quel fonds inmenſe de richeſſes le Portugal peut faire valoir. Conçoit-on que cette nation n'ait d'autres moyens de profiter de ſi grands avantages, que ceux qu'on a publiés juſqu'à préſent? qu'elle doive fermer ſes mines, s'appliquer aux manufactures & tranſporter ſa capitale hors de portée de toute navigation, pour forcer ſes habitans à devenir négocians & induſtrieux? Le Portugal, dont on a tant de fois déploré l'indigence avec excès, ſeroit à plaindre en effet, comme une nation pour toujours condamnée à une eſpece d'eſclavage & à la pauvreté, s'il n'avoit d'autre reſſource que ces moyens également impraticables, pour réléver ſon commerce ; mais il a des voyes ſimples, naturelles & faciles pour parvenir bientôt au dégré de forces, de puiſſance, d'indépendance & de proſpérité, que les richeſſes du commerce peuvent donner aux Etats, ſans s'occuper de manufactures, ſans fermer ſes mines & en laiſſant Lisbonne à ſa place. Car ſi le Portugal n'avoit point de ville ſur le tage, la bonne adminiſtration de ſon commerce exigéroit qu'on y en conſtruiſit une, qui déviendroit en peu de tems une autre Lisbonne, une ville que le commerce rendroit bientôt riche & floriſſante.

Si l'Eſpagne & le Portugal fermoient leurs mines, l'induſtrie de ces deux nations pourroit ſans doute ſe réjetter ſur les arts, & ſurtout ſur les manufactures les plus précieuſes, celles de toile, de ſoierie & d'étoffes de laine, dont elles pourroient récueillir chez elles les matières premières avec plus d'abondance que toute autre nation. L'Eſpagne, bien plus que le Portugal, pourroit ſe ſuffire à elle même. Ces deux nations pourroient d'ailleurs ſe procurer ce qui leur manque encore, & des avantages aſſés étendus dans le commerce extérieur, par les échanges des productions de leurs colonies. C'eſt ainſi que ſans le ſécours des mines elles parviendroient un jour à jouir d'une balance avantageuſe; mais comme les avantages de cette balance conſiſtent dans le numéraire qui repréſente chez toutes les nations leur ſuperflû vendû à l'étranger; peut-on déterminer des hommes à rénoncer à la facilité qu'ils trouvent à puiſer ce numéraire dans des tréſors que leur terre leur préſente avec une abondance infinie, & dont l'exploitation n'exige preſque point de frais, en comparaiſon de la culture de toute autre production & de l'exercice des arts les plus lucratifs? il n'y a pas plus de raiſon de rénoncer aux mines, d'or & d'argent, qu'aux mines de cuivre, de plomb,

de fer, &c. Car on n'enviſage les premières comme nuiſibles aux nations qui les poſſedent, qu'à cauſe de l'excès de leurs richeſſes, qui, dit-on, détruiſent l'agriculture, le commerce & les arts. On ſe livre à cet égard à une eſpece de paradoxe, parce qu'on confond les richeſſes avec l'abus, & qu'on ne fait pas attention que ce ne ſont pas les richeſſes qui ſont déſtructives, que c'eſt l'abus qu'on en fait qui eſt la cauſe des déſordres qu'elles répandent dans la ſociété. C'eſt cet abus qui exige toute l'attention de l'adminiſtration des Etats qui poſſedent des mines d'or & d'argent, qui demande à la ſaine politique des remédes autres que l'abandon de ces mines. Le même abus exigera les mêmes ſoins dans tout état où l'argent s'introduira par le commerce avec une abondance exceſſive: ce que nous verrions aujourd'hui en France, en Hollande & Angleterre, ſi des guerres preſque continuelles depuis plus d'un ſiecle, n'en avoient fait ſortir pluſieurs miliards.

Il eſt heureux pour le bien général, qu'il y ait en Europe des nations qui peuvent ſe procurer une balance avantageuſe par le ſécours des mines, pendant que les autres travaillent à ſe donner les mêmes avantages par les manufactures. C'eſt ainſi qu'en diſtribuant différemment les dons de la nature, la providence a établi une rélation néceſſaire entre les différens pays & les différentes nations, & formé les liens de la grande Société. Il n'eſt donc pas plus raiſonnable de mettre en queſtion en Eſpagne & en Portugal, l'abandon des mines d'or & d'argent du mexique, du Perou & du Bréſil, que celui des autres mines; & des manufactures de toile, de ſoieries & d'étoffes de laine chez les autres nations. Mais il eſt très raiſonnable d'examiner s'il eſt de l'intérêt des nations qui poſſedent les mines d'or & d'argent, de porter leur induſtrie à éléver & à faire valoir des manufactures. Riches en matières premières, ces nations peuvent ſans difficulté éléver des manufactures avec les plus grands ſuccès. Les ſoins du Gouvernement, une bonne adminiſtration peuvent aiſément faire ſortir ces nations, de l'indolence & de la pareſſe qu'on leur impute, & dans le principe ſurmonter tous les obſtacles. Mais ſi l'exiſtence de ces manufactures eſt incompatible avec celle des mines, ſi l'exploitation de celles-ci leur prépare une chûte infaillible & prochaine, eſt-il de la prudence de former cette entrepriſe & de s'expoſer à une révolution aſſurée, qu'il eſt aiſé de démontrer & de prévoir? quelques réflexions ſuffiſent pour nous convaincre qu'il n'eſt pas poſſible de mettre les manufactures au rang des moyens que les nations propriétaires des mines, ont d'éléver leur commerce.

Il y a une balance entre les denrées & marchandiſes de toutes ſortes

en

en général, & l'argent. C'eſt la proportion qu'il y a entre la quantité des denrées & des marchandiſes & l'argent, qui regle le prix du marché. C'eſt ſur ce principe que la grande quantité d'argent fait augmenter le prix de toutes choſes. L'abondance de l'argent l'avilit comme ſigne: il répreſente moins. Cette vérité eſt conſtatée par l'expérience, par les effets qu'à produit en Europe la quantité d'argent qu'on y a apportée de l'Amérique depuis deux ſiecles, qui a plus que quadruplé les prix des fruits de la terre & ceux de l'induſtrie. Tel eſt en général l'effet de l'abondance de l'argent. Cette révolution ſeroit indifférente, ſi l'abondance de l'argent étoit a peu près égale chez toutes les nations: l'Argent ſignifieroit moins & auroit plus de fonctions à faire, ſans influër en aucune façon ſur la richeſſe & ſur la puiſſance des autres nations. Mais l'inégalité de l'abondance change néceſſairement la ſituation rélative de la nation chez la quelle l'argent abonde. Cette abondance juſques à un certain dégré eſt richeſſe, & au-delà cette abondance détruit la population, les arts & le commerce. C'eſt à l'adminiſtration à prévoir cet excès de richeſſe, & à en prévenir les effets.

Cette abondance deviendra exceſſive & aura néceſſairement les mêmes effets chez une nation qui l'attirera par une balance de commerce toujours conſtament avantageuſe, que chez la nation propriétaire de mines inépuiſables, avec cette ſeule différence, que chez cette dernière les progrès de l'abondance feront infiniment plus rapides.

Les propriétaires des mines, & généralement tous ceux qui y travaillent, augmentent leurs dépenſes en proportion de leurs gains. Ils conſomment plus de denrées, d'étoffes, de toiles & de marchandiſes de toute eſpece. L'augmentation de leur dépenſe enrichit bientôt les artiſans & les cultivateurs, qui augmentent auſſi la leur en proportion. La demande ſe multiplie au marché & fait hauſſer le prix de tout. Le révenu des terres augmente en proportion, & les propriétaires augmentent leurs dépenſes: les artiſans & les ouvriers, pour vivre, Rencheriſſent néceſſairement leurs ouvrages à un tel excès, qu'il y a un profit conſidérable à préférer les marchandiſes étrangères que le bon marché fait introduire dans l'Etat. Il faut alors que les ouvriers & les artiſans, qui ne ſçauroient y ſubſiſter en travaillant à auſſi bas prix que leurs voiſins, déſertent & portent leur induſtrie ailleurs. Les manufactures de l'Etat ruinées par l'uſage que font de celles de l'étranger les propriétaires des terres & ceux qui jouiſſent du produit des mines, l'argent du produit des mines paſſe infailliblement à l'étranger pour payer ce qu'on en retire. L'Etat propriétaire des mines ſe dépeuple, s'ap-

s'appauvrit insensiblement, & tombe en quelque façon dans la dépendance de l'étranger, auquel il est obligé d'envoyer tous les ans l'argent de ses mines. La circulation de l'argent des mines, qui étoit d'abord générale, cesse; la dépopulation & l'indigence lui succedent, & le produit des mines n'est plus avantageux que pour ceux qui y travaillent & pour l'étranger.

Tel doit être sans contredit le sort de toute nation propriétaire de mines d'or & d'argent, qui n'aura point d'autre fonds réels à faire valoir. Toute autre industrie que celle qui s'applique à l'exploitation des mines, est anéantie sans rétour, tant que la richesse des mines existe: mais on est dans l'erreur, si on considére dans ce point de vûe l'Espagne & le Portugal. Ces deux nations ont d'autres fonds réels que leurs mines, à mettre en valeur. S'il est inconteſtable que les manufactures sont incompatibles avec l'exploitation des mines & leur richesse; il est certain que cette même richesse anime l'agriculture. Le cultivateur assuré de vendre chèrement & surement tout le produit de son travail, & de se procurer toutes les commodités de la vie, cultive avec soin: l'argent ne sauroit être trop abondant pour lui dans l'Etat. C'est aujourd'hui une vérité reconnue, que ce sont les impositions inégales & exhorbitantes, & non l'argent des mines, qui ont détruit l'agriculture en Espagne. Le Portugal est cultivé à peuprés aussi bien qu'il peut l'être, & cette nation ne manque de grains que parce que l'étendue de son territoire susceptible d'une bonne culture, n'est pas proportionnée à sa population qui seroit plus considérable sans l'abus des institutions monacales. Ces deux nations ont d'ailleurs des productions naturelles en assés grande quantité pour fournir à des échanges considérables, productions qu'une bonne administration pourroit étendre encore infiniment, non seulement malgré le produit des mines, mais même à l'aide de leurs richesses. Elles ont d'ailleurs des avantages très étendus dans la navigation & dans le commerce d'economie; & l'on peut prouver qu'ils seroit plus facile à l'administration d'éléver ces deux nations avec le sécours de leurs mines & sans celui des manufactures, au plus haut dégré de puissance, & de les y maintenir, que tout autre nation quelque industrieuse qu'on la suppose, si on lui donne une balance toujours constament avantageuse.

Que ce soit par l'exploitation des mines, ou par une balance de commerce toujours avantageuse, que l'abondance de l'argent dévienne excessive dans un Etat; ces deux causes de l'abondance excessive sont également infaillibles, & les effets de cette abondance seront avec un peu plus de lenteur

dans

dans l'Etat qui n'a point de mines d'or & d'argent, exactement les mêmes à l'égard des manufactures.

Dans les Etats qui ont les avantages de la navigation, tels que l'Angleterre & la Hollande, les manufactures peuvent soutenir un peu plus longtems le choc de l'abondance de l'argent, parceque l'économie de la navigation les établit pendant quelque tems aux mêmes prix que celles de leurs voisins dans les marchés étrangers. Mais il faut enfin qu'elles succombent aux effets de l'abondance de l'argent, comme il arrive actuellement aux manufactures de la Hollande.

La balance avantageuse du commerce est la voye par laquelle un Etat s'agrandit le plus solidement. Mais cette balance dont chaque nation commerçante s'efforce de s'emparer, a ses excès: la trop grande abondance d'argent fait rétomber l'Etat insensiblement & naturellement dans l'indigence. La France & l'Angleterre, abstraction faite de l'excès des signes représentatifs de celle-ci, éprouveroient aujourd'hui les effets de la trop grande abondance de l'argent, si ces deux nations, qui depuis la paix de Ryswyck, ont presque doublé leur commerce & leur navigation, n'avoient pas envoyé depuis cette époque seulement, des miliards de numéraire dans les pays-bas, en Italie & en Allemagne, tant pour l'entretien de leurs armées, que pour des subsides. Ces sommes inmenses sans cesse ajoutées à leur circulation, auroient accumulé chez elles tous les excès; & les prix exhorbitans de leurs manufactures auroient fait faire des progrés rapides aux manufactures naissantes de toute l'Allemagne & du Nord, en auroient fait introduire dans les pays où il n'y en a point encore, & leur commerce seroit peut-être déjà réduit aux productions naturelles de leurs domaines dans les deux mondes, & à leur commerce d'économie. Delà il arrive infailliblement que celle de ces deux nations qui sera la plus épuisée d'argent par les dépenses de la guerre, aura durant la paix l'avantage du bas prix des manufactures & le plus de facilité à réprendre la supériorité de la balance du commerce, par la préférence que lui donneront dans leurs achats, les nations qui se seront enrichies de leurs querelles.

Les pertes inmenses d'argent que les deux nations ont faites depuis près de cent ans, ont prévenu la décadence dans la quelle elles seroient tombées par les effets de la trop grande abondance de numéraire: Elles ont bien moins de peine à se rétablir de ces pertes & à réléver leur commerce; parceque ces pertes ne font point passer leurs manufactures à l'étranger;

comme la trop grande abondance de l'argent le fairoit infailliblement. Leur induſtrie leur reſte, leurs ouvrages ſont à plus bas prix, & un débit fort étendu a bientôt fait rentrer dans l'Etat une grande partie des ſommes qui en étoient ſorties. La France a ſurtout cet avantage par ſon heureuſe poſition, par l'étendue & la richeſſe de ſes productions naturelles & de celles de ſes colonies, & par l'induſtrie de ſes habitans. C'eſt auſſi la nation d'Europe qui parviendroit le plûtôt à cet excès de numéraire incompatible avec les manufactures, ſi les avantages de ſa balance n'étoient pas de tems en tems ſuſpendûs par des guerres, & moderés enſuite par les rembourſemens de ſes dettes à l'étranger. Cette poſition de la France devroit être régardée aujourd'hui comme le principe le plus ſolide du plus grand crédit, ſi l'opinion commune le fondoit ſur la poſition, ſur les reſſources, ſur la richeſſe des productions naturelles, & ſur l'induſtrie d'une nation, qui ſont les ſeules choſes qui devroient mériter chez les préteurs, le titre de ſureté.

Il y a longtems que la Hollande éprouve les effets de la trop grande abondance de l'argent, quoique les guerres ayent prodigieuſement endetté l'Etat. Ses négocians n'ont ceſſé de s'enrichir & d'augmenter la maſſe de l'argent en circulation, qui depuis un grand nombre d'années n'a d'autre ſource, que le commerce d'économie. Les hollandois n'ont que quelques foibles reſtes de leurs manufactures, que l'art & l'économie ne ſoutiennent qu'avec peine, & qui ne méritent pas d'êtres nommées dans leur commerce. La cherté de la main d'œuvre cauſée par l'exceſſive abondance de l'argent, les fera bientôt diſparoitre entierement. Par cette raiſon la conſommation des toiles & des étoffes des Indes, ſi contraire aux intérêts des autres nations de l'Europe qui ont des manufactures, eſt avantageuſe à la Hollande. Indépendament de ce qu'elle en vend avec un grand bénéfice aux autres nations, il eſt utile à la Hollande de vétir ſes habitans des manufactures des Indes, plûtôt que d'étoffes des manufactures d'Angleterre & de France. C'eſt ainſi que la Hollande remédie par ſon habileté dans le commerce, aux inconvéniens de cette grande ſupériorité de richeſſes qui ne lui permet pas d'entretenir des manufactures.

Le Sénat de Génes a donné l'exemple d'une ſage politique en reſtraignant par une loi prohibitive l'uſage de la porcelaine, pendant qu'il n'a mis aucunes bornes à l'uſage de la vaiſſelle d'argent. La grande quantité de vaiſſelle d'argent a été regardée comme un reméde aux excès de la richeſſe, & l'impôt ſur l'argent œuvré comme contraire à la bonne politique.

Il eſt impoſſible que les richeſſes réelles ou artificielles s'accroiſſent prodigieuſement dans un Etat, & elles s'acrcoitront infailliblement à l'excès par une balance toujours avantageuſe, ſans que la main d'œuvre augmente dans la même proportion, & conſéquament ſans ruiner les manufactures.

Si la balance conſtamment avantageuſe qu'une nation ſe procure par le commerce, détruit les manufactures, celle qui ne ceſſe d'augmenter ſon numéraire par le ſecours des mines d'or & d'argent, arrive beaucoup plus rapidement au moment de cette déſtruction infaillible.

Si on ſuppoſe que les mines du mexique & du Perou produiſent annuellement 80. milions, & celles du Bréſil 60. milions; ce qui eſt à peu près les ſommes qu'on apporte en Europe tous les ans, ſuivant les factures ou manifeſtes des cargaiſons des vaiſſeaux de rétour des Indes-Occidentales: ces mêmes ſommes ſeront la ſolde du commerce de l'Eſpagne & du Portugal, ſi ces deux nations n'achettent rien, ou n'achettent que fort peu de choſe de l'étranger. Si ces deux nations ont des manufactures qui fourniſſent, comme cela eſt poſſible, à tous leurs beſoins, à leur luxe & au chargement de leurs vaiſſeaux; il eſt inconteſtable que leur numéraire s'accroitra tous les ans de 140. milions. On pourroit ajouter encore quelques milions pour leurs rétours de diverſes denrées & marchandiſes de leurs colonies; comme les ſucres, les Indigo, les Bois, le Cacao, la Cochenille, &c. & les productions de leurs terres en Europe, qui excédent leur conſommation. Il faut convenir au moins que ce ſuperflû pourroit leur ſuffire pour ſolder la balance de leur commerce avec les nations d'Europe. Ces deux nations ajouteroient donc tous les ans à leur numéraire, ſçavoir l'Eſpagne 80. milions, & le Portugal 60. milions. Toutes les manufactures diminueroient de prix chez les étrangers, pendant qu'une prodigieuſe quantité de milions ajoutés tous les ans à la maſſe de la circulation de ces deux nations, ne ceſſeroit d'encherir les leurs à un tel excès, qu'il leur ſeroit bientôt impoſſible d'empêcher les étrangers d'y introduire toutes les marchandiſes de leur induſtrie. Le bas prix des marchandiſes étrangères faiſoit néceſſairement ceſſer le travail des manufactures nationales, les ouvriers déſerteroient; tout l'argent de ces nations, dévenues trop riches, paſſeroit à l'étranger avec une extrême rapidité, & bientôt il ne reſteroit chez ces nations de tant richeſſes Accumulées, que les excès du luxe qui en ſont la ſuite: car à meſure que l'argent augmente chez une nation, les beſoins du luxe s'y multiplient. L'Etranger nourriroit alors très chèrement le luxe de ces nations, & acheve-

roit d'épuiſer leurs tréſors. Le luxe ne diminue pas avec les richeſſes; il réſiſte même longtems à l'indigence.

Il faut donc écarter du ſiſtême politique du Portugal, le projet d'établir des manufactures ſurtout de toiles & d'étoffes de laine & de ſoie, qu'il lui ſeroit impoſſible de conſerver, & qui ne ſeroient pas plûtôt floriſſantes, qu'elles ſeroient ruinées par le poids d'une balance trop avantageuſe, qui rameneroit promptement la nation au même point où elle eſt aujourd'hui. C'eſt dans la culture des terres de ſes colonies, dans l'amélioration de ſes établiſſemens en Afrique & dans les deux Indes, dans la navigation & dans le commerce d'Economie; qu'on doit voir la ſource unique & permanente de la richeſſe & de la puiſſance du Portugal.

On a regardé l'établiſſement des étrangers en Portugal, comme ruineux pour la nation. Tous les Gouvernemens d'Europe font des efforts pour attirer chez eux les étrangers. Mais, dit-on, la poſition de cette monarchie étant entièrement différente de celle des autres Etats de l'Europe, elle doit ſe gouverner par des maximes tout-à-fait oppoſées. Le Portugal n'ayant pas dequoi nourrir & vêtir ſes propres ſujets, quelque petit que ſoit le nombre des étrangers, il y cauſe néceſſairement un grand mal.

Ce raiſonnement ſeroit vrai, ſi on ſuppoſoit que le Portugal exerce en plein les droits de l'hoſpitalité envers les étrangers; c'eſt-à-dire que la nation les nourrit, les entretient dans l'oiſiveté; & le même raiſonnement s'appliqueroit dans la même hypothéſe à tous les Etats de l'univers. Mais ſi l'étranger ne peut ſubſiſter en Portugal, comme dans tout autre pays, que par le produit de ſon bien ou de ſon induſtrie, il eſt inconteſtable qu'il enrichit la nation ou par le bien qu'il y dépenſe, ou par l'induſtrie qu'il y exerce, amoins qu'on ne lui permette d'exercer une induſtrie déſtructive. La Hollande a toujours été dans la même poſition que le Portugal à l'égard des étrangers, puisqu'elle n'a jamais eu de quoi nourrir & habiller le quart de ſes propres ſujets. Cependant la Hollande a attiré les ſujets de toute ſorte de nations, les a naturaliſés, en a fait un nombre infini de citoyens par la ſageſſe de ſa légiſlation, & en a fait l'un des principaux principes de ſa richeſſe & de ſa puiſſance.

Il faut convénir que parmi les étrangers, les Anglois portent un préjudice immenſe au Portugal. Ils feroient le même tort à tout autre Etat qui

qui leur livreroit ſon commerce. Ce ſont les factories Angloiſes & les priviléges dont elles jouiſſent, qui ruinent le Portugal, & qu'il ne faut point confondre avec les étrangers en général. Mais les Anglois ne nuiſent au Portugal, que parcequ'ils y exercent une induſtrie déſtructive; parcequ'ils ne s'y occupent qu'à entaſſer les tréſors de la nation pour les envoyer en Angleterre. Ce n'eſt donc point parceque le Portugal ne produit pas de quoi nourrir & vêtir ſes propres ſujets, que les factories Angloiſes ruinent cet Etat, mais parceque le Portugal laiſſe ſubſiſter des priviléges qui donnent aux Anglois la facilité de faire paſſer chez eux toutes ſes richeſſes.

On doit diſtinguer en Portugal deux ſortes d'étrangers rélativement au commerce & à la population : on ſent bien qu'il ne peut-être queſtion ici des hommes publics, ni des Voyageurs. Les ouvriers, les artiſtes, les gens de lettres, ſont précieux à tous les Etats, quelle que ſoit leur patrie, & le Portugal ne peut à l'exemple des autres monarchies, employer trop de ſoins pour les attirer & les conſerver. La vérité de cette propoſition eſt trop frappante pour exiger de preuves. Il eſt vrai que les étrangers qui font la banque ou le commerce en gros en Portugal, peuvent amaſſer de grandes richeſſes & les faire paſſer dans leur patrie : cependant il y en a pluſieurs qu'on peut régarder comme nationaux, dont les capitaux & les profits circulent dans l'Etat. On ne peut d'ailleurs les troubler dans leur établiſſement & dans leur commerce, ſans contrevenir aux traités, ou ſans bleſſer du moins le droit des gens à l'égard des nations avec les quelles le Portugal n'a point de traité.

Il n'y a point de nation en Europe chez laquelle il n'y ait des maiſons de commerce étrangéres, & qui ne ſoit dans la néceſſité de les tolérer: il n'eſt point de nation chez laquelle on ne trouve des maiſons de toutes les nations commerçantes. Le moyen le plus doux & le plus naturel d'empêcher que les Anglois ne ruinent le commerce du Portugal, ſeroit d'établir une parfaite égalité & une concurrence entière dans les ventes & dans les achats. Il en réſulteroit bientôt pour le Portugal, des achats à plus bas prix & des ventes plus chères. Si le Portugal ajoutoit à la ſageſſe de cette première précaution, l'établiſſement de comptoirs ou de facteurs Portugais chez toutes les nations où il peut étendre ſon commerce, cette monarchie ſeroit à l'égard des étrangers, dans la même poſition où ſont toutes les nations commerçantes.

On ne peut trop inſiſter ſur les bons traitemens que le Portugal doit faire aux étrangers qui lui portent leurs talens & leur induſtrie,

comme un des moiens le plus propre à relever ſon commerce. Les étrangers ne doivent point être confondus avec ceux qui font le commerce des Portugais par des Factories, à peu près comme on fait le commerce dans les Echelles du Levant. C'eſt à ces étrangers qu'appartient une partie des fonds & des biens de la nation; ce ſont des abſens qui en jouïſſent, & c'eſt de leurs mains que le Portugal doit les rétirer en faiſant lui même ſes achats, ſes ventes & ſes envois dans les deux Indes avec ſes propres fonds. Ce ne ſont point les négocians domiciliés dans un Etat, occupés de ſon commerce, quoique étrangers, qui le ruïnent; ils en augmentent au contraire la richeſſe. Ce ſont les négotians abſens, qui tirent ſans ceſſe des richeſſes de l'Etat, ſans y en introduire aucune, qui l'épuiſent néceſſairement. L'Angleterre en fournit un exemple ſingulier dans le pays de Cornoualle. Ce pays envoie au déhors une grande quantité d'Etain & de Sardine, & cependant il eſt toujours pauvre: la raiſon en eſt, que la plus grande partie des fonds emploiés à ces deux branches de commerce, appartient à des négocians de Londres & d'autres négocians abſens. Il n'y a point de Pays, quelle que ſoit la richeſſe de ſon fonds, qu'un tel abus dans ſon commerce n'entretienne dans un état de pauvreté. C'eſt de cette eſpéce de ſervitude que le Portugal, ſous un Miniſtère éclairé, délivreroit ſans doute bientôt ſon commerce. Ce n'eſt pas aſſés pour le Portugal de rétirer une partie de ſes biens, des mains des abſens; il doit s'appliquer auſſi à multiplier ſes conſommateurs dépendans. C'eſt-là un objet qui éxige d'autant plus d'attention & de détail, que c'eſt pour le Portugal, le principe du commerce le plus étendu; & qu'il intéreſſe en même tems celui de toute l'Europe.

Le Portugal a deux ſortes d'établiſſemens dans les deux Indes & à la côte d'Afrique. Ceux des Indes-Orientales & de la côte d'Afrique n'ont pour objet que le commerce ſeul: Ceux de l'Amérique ont pour objet la culture & le commerce tout enſemble. Cette dernière ſorte d'établiſſement demande de plus grands ſoins dans l'adminiſtration, & c'eſt auſſi la ſource de richeſſes la plus abondante que les Natious d'Europe puiſſent ſe procurer dans les autres parties du monde.

Nous avons dans l'Hiſtoire du Commerce, l'exemple des Colonies que fondérent Tir, Carthage & Marſeille, qui n'avoient pour objet que le commerce ſeul. Ces Villes ne formerent ces établiſſemens chez les nations étrangéres, que pour y aſſurer un azile à leurs Vaiſſeaux & un Entrepôt à leurs marchandiſes, pour y faciliter le commerce dans l'intérieur du pays,

&

& préparer le rétour de leurs Vaiſſeaux; ce qui a été imité par les nations commerçantes de l'Europe dans les Indes-Orientales, & à la côte d'Afrique. Les Comptoirs qu'elles ont établis chez l'Etranger en Europe même, ſous la protection des Traités & de la foy publique, leur tiennent lieu de cette ſorte de Colonie, & rempliſſent la même vuë, qui eſt d'étendre & d'aſſurer leur commerce extérieur. Les François, les Hollandois & les Anglois ont multiplié ces ſortes d'établiſſemens dans tous les pays où ils ont pû porter leur commerce. C'eſt ſurtout dans cette manière d'étendre ſon commerce, que l'Angleterre a montré une grande ſupériorité d'induſtrie & de connoiſſances.

Toutes les Colonies de l'Amérique ont pour prémier & principal objet la culture des productions naturelles, & de préférence, celles dont la conſommation eſt la plus étenduë en Europe. La culture des terres eſt en Amérique, l'unique fondément du commerce, ſi on en excepte la traite avec les Sauvages, qui eſt un article fort borné. Le commerce des Indes-Orientales n'a rien de comparable à celui de l'Amérique. Ce commerce eſt d'autant plus avantageux, que l'Amérique, en fourniſſant des denrées dont l'Europe ne peut aujourd'hui ſe paſſer, fait valoir infiniment l'induſtrie Européenne par la conſommation des fruits d'Europe & de ſes manufactures. Car ce n'eſt qu'avec des marchandiſes qu'on fait le commerce de l'Amérique, pendant qu'on ne fait celui des Indes-Orientales qu'avec de l'argent. L'un eſt un commerce riche, & l'autre, un commerce ruineux, qui abſorbe nôtre numéraire & détruit nôtre induſtrie. Nous payons l'induſtrie des Orientaux, & les Amériquains nous payent la nôtre. Il faut cependant excepter des établiſſemens ruineux des Indes-Orientales, les Iſles à Epicéries qui appartiennent aux Hollandois; & les Iſles de France, de Bourbon & de St. Marie, qui reſſemblent par leur population, leur culture & leur commerce aux Iſles de l'Amérique.

De tous les établiſſemens du Portugal, le Bréſil eſt non ſeulement le plus riche; mais c'eſt auſſi celui qu'il eſt le plus facile d'améliorer, qui mérite le plus de ſoins, & le plus intéreſſant pour le commerce de l'Europe en général, dans le quel le Bréſil, peuplé & cultivé autant qu'il le peut-être, répandroit immenſément de nouvelles richeſſes.

Les établiſſemens des Portugais dans le Bréſil, ſont voiſins, & pluſieurs entremélés de ceux des Indiens. Ils ne ſont pas entièrement poſſeſſeurs des terres. Leur culture en général n'eſt point paiſible, & leur ſûreté intérieure

térieure éxige de grandes précautions. Les naturels du pays ſont diviſés en petites nations attachées à la liberté, qu'il eſt dangereux de vouloir ſubjuguer, de mépriſer, ou d'outrager. La vengéance eſt chez eux une paſſion que rien ne peut aſſouvir. On doit les contenir par la crainte, & plus encor par des traités, dont la foy doit être ſcrupuleuſement gardée. La prudence éxige qu'on conſtruiſe des Forts de diſtance en diſtance à méſure que la culture s'avance dans les terres, ſans laiſſer ſoupçonner à ces anciens habitans qu'on veuille attenter à leur liberté. Il eſt peu de nations Indiennes, dont le commerce ne puiſſe tirer des avantages. On peut faire naitre chez elles le goût des commodités de la vie & du travail. Les anciens habitans peuvent former des ſocietés avec les nouveaux, & en prendre inſenſiblement les mœurs, l'eſprit & la Réligion. Il y en a des exemples. On en trouve quelques uns dans la Penſilvanie, dans la Virginie, & un grand nombre dans les Indes Eſpagnoles & dans le Bréſil même.

Les progrès des Colonies du Bréſil dépendent beaucoup du choix que fait le Miniſtère, des Officiers à qui il en confie l'adminiſtration. Il n'ignore pas que la conduite de ces colonies éxige beaucoup de capacité, de génie, de juſtice, de modération, & de courage; qu'il faut animer la culture, le commerce, encourager les habitans, les protéger, les porter à la culture la plus avantageuſe à la métropole, s'aſſurer des naturels du Pays, & ne laiſſer aucune porte ouverte au commerce d'interlope.

La Population & la Culture doivent être le principal objet de l'adminiſtration des colonies. La douceur du Gouvernement contribuë beaucoup à étendre l'une & l'autre. Les avances d'Eſclaves, les diſtinctions & d'autres encouragemens, les animent. C'eſt ſurtout à la culture des ſucres, de l'Indigo, du Caffé, du Coton & du Tabac, qu'on doit porter toute l'induſtrie des habitans. Les progrès de cette culture qui enrichiſſent les colonies, étendent la Population, non ſeulement des colonies, mais auſſi celle de la Métropole, augmentent ſa marine, & ſon induſtrie, en y fourniſſant un fond inmenſe de réexportation. Le commerce donne par la concurrence des négocians, une activité reſpective à la Colonie & à la Métropole, qui ne ceſſe d'y multiplier les habitans & les richeſſes.

Le Gouvernement augmenteroit encore les progrès de la culture des colonies, en aſſurant en Europe la conſommation de leurs productions, & la conſommation s'étendroit infiniment, ſi on ſoutenoit les prix des denrées des nations en concurrence. Le Gouvernement a des moyens infaillibles pour

pour y réuſſir: il doit accorder des exemptions, ou des diminutions des droits à l'importation & à la réexportation, & diminuer le plus qu'il eſt poſſible le prix du fret. Le bon marché des Eſclaves eſt un des moiens qui contribue le plus à étendre la culture; & la nation Portugaiſe eſt l'une des nations de l'Europe qui a le plus de facilité d'en pourvoir ſes colonies à bas prix. Le Portugal a beaucoup d'Eſclaves Indiens: mais il faut diſtinguer les Eſclaves tirés de la côte d'Afrique, des Indiens. Il ſeroit bien plus avantageux au Portugal de faire des Indiens, des Cultivateurs, des Habitans ſoumis; de les naturaliſer pour ainſi dire, autant qu'il eſt poſſible, que d'en faire des Eſclaves. C'eſt-là un des articles qui concernent les colonies du continent de l'Amérique, des plus importans pour l'intérêt du commerce de l'Europe. Il éxige un peu de détail.

Le Bréſil s'étend entre les deux Rivières des Amazones & de la Plata, ce qui comprend environ 12. cent lieuës de côtes. Les habitations des Portugais ne s'étendent guères au delà de quatrevint lieuës dans les terres, & un peu plus loin ſur les bords de l'Amazone. Preſque tous les Indiens qui habitent cet eſpace, ſont ſoumis aux Portugais, & beaucoup ſont même réduits à l'éſclavage. La bonté du climat, la fertilité du terrein, les mœurs, les uſages des anciens habitans, ne préſentent aucunes limites à l'étendue qu'on voudroit donner à la culture, aux nouvelles découvertes, aux acquiſitions nouvelles, à la Domination & au commerce du Portugal.

Les établiſſemens Portugais ſont diviſés en quatorze *Capitainies* ou Provinces, qui ſont *Para*, *Maranon*, *Ciara*, *Riogrando*, *Paraïba*, *Tamaraca*, *Fernambuc*, *Sereginé*, *Bahia*, *Ilheos*, *Spiritu Santo*, *Porto Seguro*, *Rio-Janeiro*, & *Saint Vincent*. L'affectation qu'ont eû les Portugais, à l'éxemple des Eſpagnols, de ne publier aucun détail ſur leurs établiſſemens en Amérique, qui porte un caractère d'authorité, fait que nous n'avons guères de connoiſſances exactes du Bréſil au delà de ſes côtes & de l'embouchure de ſes principales Rivières. On eſt réduit à des témoignages particuliers, étrangers ou nationnaux, qu'on ne trouve pas toujours d'accord. Les Portugais, ainſi que les Eſpagnols, ont regardé leur ſilence affecté ſur le détail de leurs colonies, comme un des moiens d'en écarter le commerce des étrangers; ce qui eſt pardonnable ſurtout aux Portugais, qui avoient à ſe garantir de l'éxercice d'un droit que les Anglois & les Hollandois s'étoient fait céder par les traités de 1661. Mais ils ont emploié des moiens plus efficaces contre l'éxercice de ce droit, qui tendoit à les dépouiller entièrement de leur commerce dans les Indes-Occidentales & à la côte d'Afrique.

Les traités de 1661. accordent aux Anglois & aux Hollandois, la faculté de naviger dans toutes les poſſeſſions Portugaiſes d'Europe, d'Afrique & d'Amerique, à la charge de payer les droits de douanne. „ Mais cette li- „ berté, dit l'Hiſtorien des Provinces-Unies (a), n'eſt qu'une faveur ap- „ parente, qui n'a quelque réalité que dans le Portugal même. Le com- „ merce que les Hollandois y pouroient faire, dépend ſi fort des Gou- „ verneurs & des autres Officiers des Ports Maritimes, qu'on en reçoit des „ inſultes qui en ont éloigné toutes les autres nations. S'en plaindre à la „ cour, c'eſt ſe jetter dans de ſi grands fraix & de ſi ennuieuſes longueurs, „ que perſonne n'aime à s'y expoſer ". Cette excluſion que le Portugal s'eſt aſſurée par une conduite auſſi ſage que juſte, contre l'éxercice d'un droit qui ne coutoit rien aux Anglois, & pour lequel les Hollandois n'avoient cédé qu'une partie des établiſſements qu'ils avoient pris ſur les Portugais, aux Indes, à la côte d'Afrique & à l'Amérique, n'a lieu qu'à l'égard du Bréſil. Toutes les nations traitent avec les Portugais à la côte d'Afrique, ce qui rend peut-être aujourd'hui les établiſſemens Portugais à cette côte, plus onéreux qu'utiles à l'Etat, ſi on laiſſe ſubſiſter cet abus.

Le Bréſil s'étend depuis Para, qui eſt ſur les bords de l'Amazone, & preſque ſous l'Equateur, juſqu'à la rivière de la Plata, qui ſepare les Portugais des Eſpagnols à ſon embouchure du côte du midi, comme l'Amazone les ſépare vers le Nord.

Il ſuffit de jetter les yeux ſur l'étendue & la fertilité de ces différentes Provinces, pour être convaincu qu'elles ne ſont pas portées au quart de leur valeur, qu'elles pouroient être plus peuplées & produire infiniment plus de denrées, ſurtout de Sucre & d'Indigo, les plus précieuſes de l'Amérique par la grande conſommation qui s'en fait en Europe. Il ſeroit facile au Portugal, d'y introduire le double & le triple de noirs, & d'augmenter ainſi les productions à proportion. Les Indiens même qui ſont ſoumis à ſa domination, pouroient être engagés à ſe livrer à l'Agriculture par des encouragemens & par de bons traitements. Ils augmenteroient encore les fonds du commerce. Les Portugais ont déjà fait à cet égard des progrès aſſés conſidérables, & ces progrès ſont une preuve bien frappante, qu'ils peuvent étendre leurs établiſſemens dans les terres, auſſi loin qu'ils le voudront; ſoumettre par la voye de la perſuaſion, comme par celle de la négociation, un grand nombre de nations Indiennes; faire avec d'autres des Alliances ſolides; porter chez elles des branches de commerce, & multiplier

(a) Mr. le Clerc.

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

tiplier les conſommations des marchandiſes d'Europe, ſurtout le long des Rivières. Celle des Amazones offre des richeſſes inmenſes, & les nations qui habitent ſes bords, laiſſent voir de grandes facilités à la traite & à des établiſſemens.

Si on en croit le Père d'Acuna, Voyageur d'une grande réputation, qui a parçouru la rivière des Amazones, cette Rivière eſt le plus grand & le plus célébre Fleuve du monde. „ Il traverſe, dit ce Voiageur, des „ Roïaumes de la plus grande étendue, & les enrichit, plus que le gange, „ plus que l'Euphrate & le Nil. Il nourrit infiniment plus de peuples & „ réçoit beaucoup plus de Rivières. Si les bords du Gange ſont couverts „ d'un ſable doré, ceux de l'Amazone ſont chargés d'un ſable d'or pur; & „ ſes eaux, creuſant ſes rives de jour en jour, découvrent par degrés des „ mines d'or & d'argent que la terre qu'elles baignent, cache dans ſon ſein. „ Les Pays qu'elle traverſe ſont un Paradis terreſtre; & ſi leurs Habitans „ aidoient un peu la nature, tous les bords d'un ſi grand Fleuve ſeroient „ de vaſtes Jardins remplis ſans ceſſe de fleurs & de fruits. Les déborde- „ mens de ſes eaux fertiliſent toutes les terres qu'elles humectent. D'ail- „ leurs toutes les richeſſes de la nature ſe trouvent dans les Régions „ Voiſines. Les arbres ſont toujours chargés de fruits; les champs ſont „ couverts de moiſſons, & le ſein de la terre eſt rempli de pierres précieu- „ ſes & des plus riches métaux. Enfin parmi tant de peuples qui habitent „ les bords de l'Amazone, on ne voit que des hommes bienfaits, adroits & „ pleins de génie, pour les choſes du moins qui leur ſont utiles ".

Le Père d'Acuna (*a*), donne à la longueur de ce Fleuve mille trois cent cinquante ſix lieuës, méſurées avec exactitude, & près de quatre mille lieuës de circuit aux Pays qui le bordent. Le Pays eſt ſi peuplé & les habitations ſont ſi proches l'une de l'autre, qu'en ſortant d'une habitation, on découvre les habitations voiſines. Quoique ces nations ſoient toujours en guerre, elles ne tiennent point contre les Européens.

Ce que le même Auteur raçonte de ces Indiens, montre aſſés qu'ils n'ont pas un éloignement invincible pour le commerce, & qu'ils ſont moins Barbares qu'on ne le croit. Un de ces Barbares, dit-il, qui ne l'étoit pas trop dans la converſation, voulut parler aux Portugais après leur avoir fourni des vivres, & marquant beaucoup d'admiration pour le bonheur qu'ils avoient eu de ſurmonter les difficultés de la grande Rivière, il leur demanda

(*a*) Voyages faits en 1739. & 1640.

demanda en grace, & par réconnoiſſance pour le bon traitement qu'il leur avoit fait, de lui laiſſer un de leurs Dieux qui fut capable de le ſervir avec autant de puiſſance & de bonté dans toutes ſes entrepriſes. Un Cacique étant vénu preſque ſeul au devant des Portugais, l'Auteur lui demanda pourquoi ſes Campagnons avoient pris la fuite, pendant qu'il étoit vénu librement. Le Cacique répondit, „ que des hommes qui avoient été ca-„ pables de rémonter la Rivière, malgré tant d'ennemis, & ſans eſſuier „ aucune perte, devoient en être un jour les Seigneurs; qu'ils reviendroient „ pour la ſoumettre, la peupleroient de nouveaux habitans; qu'il ne vouloit „ pas toujours vivre en crainte & trembler dans ſa maiſon, qu'il aimoit „ mieux ſe ſoumettre de bonne heure, & reçevoir pour ſes Maîtres & „ ſes amis, ceux que les autres ſeroient un jour contraints de réconnoitre „ & de ſervir par force ".

Le Père d'Acuna obſerva une nation qu'il nomme les Aguas ou Omaguas, qui occupent plus de deux cent lieuës de Pays ſur les bords de l'Amaſone, ſi nombreuſe que les villages ne ſont pas à une lieuë les uns des autres. Cette nation eſt plus raiſonnable & mieux policée que les autres; avantage, dit-il, dont elle eſt rédevable aux Indiens de Quixos, qui, laſſés des mauvais traitemens qu'ils reçevoient des Eſpagnols, montérent ſur leurs canots & ſe laiſſérent conduire au fil de l'eau juſqu'aux Iſles des Aguas, ou ils s'arrétérent, comptant de trouver le répos au milieu d'une nation puiſſante. Ils y introduiſirent une partie des uſages qu'ils avoient obſervés dans les établiſſemens Eſpagnols, ſurtout celui de faire des étoffes de coton, dont ils recueuillent un prodigieuſe quantité, & de ſe vétir avec bienſéance. Leurs toiles ſont claires, ajoute le Voyageur, & tiſſues avec beaucoup d'art, de fils de différentes couleurs. Ils en font aſſés pour en faire un continuel commerce avec leurs voiſins. Leur reſpect pour leurs Caciques va juſqu'à la plus aveugle ſoumiſſion. Mr. *de Lacondamine* obſerve que de tous les Indiens qui habitent les bords de l'Amazone, ils ſont les ſeuls qui ont l'uſage des vêtemens, & que les incurſions de quelques Brigands du Para, qui venoient les enlever pour les faire Eſclaves, les ont diſperſés dans les bois & dans les miſſions Eſpagnoles & Portugaiſes. Ces traits de lumières, de ſentimens & d'induſtrie ne promettent ils pas une grande facilité pour étendre également la Domination du Portugal & ſon commerce dans ce terrein inmenſe ſur les bords de l'Amazone & de toutes les Rivières que l'Amazone reçoit?

Le Père d'Acuna réproche aux Portugais, quoique ſes compatriotes, d'avoir publié malignement que les Aguas réfuſoient de vendre leurs Eſclaves,

parce

parce qu'ils les engraiſſoient pour les manger. „ C'eſt, dit-il, une Calomnie „ qu'ils ont inventée pour colorer leurs propres cruautés contre cette Na- „ tion. " Ce Voyageur convient quil y a dans ces Régions quelques Nations qui mangent leurs priſonniers, mais elles ſont en petit nombre: & il impute aux Portugais de s'être ſervis du pretexte de cette barbarie pour en commettre eux mêmes une plus grande en reduiſant à l'éſclavage, des Peuples nés libres & indépendans. De pareils traitemens firent déſerter, après la conquête du Bréſil, les Topinanboux habitans de la Province de Fernambouc, & ont fait aux Portugais, des Ennemis implacables de pluſieurs Nations dont la vengeance eſt inſatiable, & qui transmettent à leurs descendans la mêmoire des injures & la paſſion de les venger. Le Pere d'Acuna a été lui même témoin des artifices emploiés par les Portugais pour ſurprendre les Indiens & en faire des Esclaves. C'eſt, dit-il, ce qu'on appelle les Conquêtes du Bréſil.

Ce que raconte Mr. *de Lacondamine*, de St. Paul, la première des Miſſions Portugaiſes ſur les bords de l'Amaſone, près des Iſles autrefois habitées par les Omaguas, prouve combien il ſeroit aiſé d'introduire le gout du luxe parmi les Indiens, & les avantages infinis qu'on pouroit en tirer pour le Commerce. *Mr. de Lacondamine* trouva au milieu de ces déſerts, des chapelles, des Presbytères de Maçonnerie, de Terre & de Brique, & des murailles proprement blanchies. Il fut ſurpris de voir des chemiſes de toile de Bretagne à toutes les femmes Indiennes, des Coffres avec des ſerrures & des clefs de fer dans leur ménage, & d'y trouver des aiguilles, de petits miroirs, des couteaux, des ciſeaux, des peignes, & divers autres petits meubles d'Europe, que les Indiens ſe procurent tous les ans au Para dans les voyages qu'ils y ſont pour y porter du Cacao, qu'ils recueuillent ſans culture ſur le bord du Fleuve. Ce Célébre Académicien trouva parmi les Indiens quelques connoiſſances de l'Aſtronomie. Ces Peuples, dit-il, connoiſſent pluſieurs Etoiles fixes, & donnent des noms d'Animaux à pluſieurs Conſtellations.

Au lieu de profiter des diſpoſitions des Indiens au Commerce, les Portugais, au rapport du même Voyageur, entretiennent un détachement de la Garniſon du Para campé continuellement ſur les bords du Rio-négro, l'une des grandes Riviéres qui ſe jettent dans l'Amazone, pour favoriſer le Commerce de Esclaves; & chaque année ce Camp volant, qu'on nomme *la Troupe de rachat*, pénétre plus avant dans les Terres. Les fraix de l'entretien d'un tel Camp ſeroient ſans doute plus utiles au Commerce, s'ils étoient emploiés à l'entretien d'un Fort, qui n'auroit d'autre objet que de le protéger,

& de favoriſer la traite de l'or & des Marchandiſes, & non celle des Eſclaves, qui devroit être défendue.

La ville du Para eſt ſituée ſur une grande mer, formée par le concours de pluſieurs grandes Rivières qui viennent ſe joindre à l'Amazone, que les Portugais nomment en cét endroit, *le grand Para*, c'eſt à dire, *la grande Rivière*, dans la langue du Bréſil. *Mr. de Lacondamine* qui a paſſé pluſieurs mois dans cette Ville, nous a donné une grande idée de la richeſſe & de l'étendue de ſon Commerce. „ Nous crûmes, dit-il, en arrivant au Para, à la ſortie des „ Bois de l'Amazone, nous voir transportés en Europe. Nous trouvâmes „ une grande Ville, des rues bien alignées, des maiſons riantes, la plus part „ rebâties depuis trente ans en pierre & en moilon, des Egliſes magnifiques. „ Le Commerce direct des habitans avec Lisbonne, d'où il leur vient tous „ les ans une flotte marchande, leur donne la facilité de ſe pourvoir de tou„ tes ſortes de commodités. Ils reçoivent les marchandiſes de l'Europe en „ échange pour les denrées du Pays, qui ſont, outre quelque Or en poudre „ qu'on y apporte de l'intérieur des Terres, du côté du Bréſil, de l'écorce „ du Bois de Crabe ou de Clou, la Salſe pareille, la Vanille, le Sucre, le „ Caffé, & ſurtout le Cacao. Les Indiens qui vivent depuis longtemps avec „ les Portugais, y portent des habits. ”

Le Para eſt le ſiége d'un Evéché ; juſqu'au voyage de Mr. *de Lacondamine* en 1743, le Cacao y tenoit lieu de monoye. L'éloge qu'il fait du Gouverneur & de Don Laurenço Alvaras Roxo de Potflis, grand Chantre de l'Egliſe Cathédrale, aujourd'hui Correſpondant de l'Accadémie des ſciences, prouve bien que les Portugais cultivent dans le Bréſil, les ſciences & les Arts, qu'ils ſont auſſi ſociables, auſſi inſtruits, & auſſi capables, qu'aucune autre nation Européenne, de rendre par une bonne Adminiſtration cette Colonie floriſſante, & d'y étendre prodigieuſement le Commerce.

L'Isle de Maragnan, ou les François formérent autrefois un établiſſement, eſt ſi fertile, qu'elle produit en trois mois, ſans ſecours & ſans repos, abondamment du Mays & toutes ſortes de fruits & de légumes. Les marchandiſes qu'elle fournit, ſont du bois de teinture, du Safran, du Chanvre, du Rocou, quelques eſpèces de Laque, du Baume qu'on compare à celui de la Meque, d'éxcellent Tabac & du Poivre. Elle produiroit auſſi beaucoup de Sucre, s'il y étoit cultivé. On y trouve abondament tout ce qui eſt neceſſaire à la Conſtruction des Maiſons, de tres bonnes eaux, & le climat y eſt extrémement ſain. Les François trouvérent cette Iſle habitée par dix ou douze

douze mille Indiens paisibles avec les quels ils s'alliérent, & qui serviroient peut être encor aujourd'hui aux Portugais, pour former de cette Isle, l'une de leurs plus riches Colonies.

Dans le temps qu'Oliveira écrivoit, la Capitainie de Ciara n'avoit que peu d'habitans Portugais. Il n'y compte qu'un Fort & une douzaine de maisons, & peu de moulins à sucre. Cette Colonie, quoique tres fertile, ne fournissoit pas à la Navigation la charge de plus de deux ou trois petits vaisseaux.

Les François avoient entrepris de s'établir à Rio-grande, après avoir abandonné Rio-Janeiro, & s'y étoient fortifiés par une Alliance avec les Indiens du Pays. Il fallut combattre ces Indiens pour chasser les François; & la Colonie Portugaise n'ayant que fort peu d'habitans Européens & point d'Indiens, est restée tres foible. Il ne manque à cette Capitainie que des Cultivateurs pour être bientôt une Colonie très riche, surtout en Sucre, Coton, Indigo & Cacao.

Les François ont aussi habité les premiers la Capitainie de Paraïba. Les Portugais, après les en avoir chassés en 1584, y bâtirent une ville & quelques Bourgs, dont les habitans se sont adonnés à la culture du Sucre. On prétend qu'ils en recueuillent tous les ans cent cinquante mille Arobes.

L'Isle de Tamaraca & le continent qui porte son nom, ont beaucoup de moulins à sucre. Fernambuc est riche en bestiaux, en bois de teinture, & en moulins à sucre; on y en compte plus de cent. Les Portugais ont tiré de cette Province & de Tamaraca, jusqu'à quarante mille caisses de sucre; & la culture pourroit y être étendue sans limites. Le Brésil n'a point de Province plus riche & plus peuplée, que celle de la *Bahia de todos santos*. La ville de Sansalvador, capitale de cette Capitainie, l'est aussi de tout le Brésil; c'est l'habitation du Gouverneur Général. On ne compte pas plus de deux cents habitans Portugais dans la Province d'Ilheos, qui sont adonnés à la culture du sucre. Les Portugais de Porto seguro cultivent des vivres de toute espéce, & leur Commerce consiste à les porter par mer aux autres Provinces du Brésil.

Quoiqu'on vante la Province de *Spiritu santo*, comme la plus fertile partie du Brésil, on n'y compte qu'environ deux cent familles de Portugais. Les Indiens de cette Province ont été longtemps ennemis mortels des Portugais, qui

qui ſe ſont enfin alliés avec eux. La Colonie de *Rio-Janeiro*, n'éſt pas ancienne, & n'a pas fait de grands progrés. Les Braſiliens du Pays ſont un mêlange de diférentes Nations qui ont reçu le joug des Portugais, & qui leur ſont aveuglément ſoumis; ce qui devroit donner de grandes facilités, pour étendre la culture, & porter des Etabliſſemens dans l'intérieur des terres.

CORREAL prétend qu'il n'y a point de port dans toutes les Indes occidentales, qui puiſſe étre mieux fortifié, ni qui ſoit plus propre à contenir de gros vaiſſeaux, que le Port de Santos, qui eſt la capitale de la Capitainie de St. Vincent. Correal fut emploié avec diſtinction à la Baye de tous les ſaints & à St. Vincent depuis 1684, jusqu'en 1690. La Colonie de Santos étoit alors compoſée de trois ou quatre cent Portugais Métifs, mariés la plûpart à des Indiennes converties. Les Portugais y ont un grand nombre d'Eſclaves & d'Indiens tributaires, qu'ils obligent de leur fournir une certaine quantité d'argent des mines qui ſont entre Santos & St. Paul.

LES Portugais ont peu d'établiſſemens dans l'intérieur du Bréſil; la ville de St. Paul eſt celui qu'ils regardent comme le plus important, parceque c'eſt à St. Paul que ſont les principales mines connues du Bréſil. Cette ville eſt à plus de douze lieuës de Santos dans les terres, enfermée de tous cotés par des montagnes inacceſſibles, & par la grande forét de Pernacabiaba. C'eſt, dit Correal, une eſpéce de République, compoſée dans ſon origine d'un mélange d'habitans ſans foy & ſans loi, que la néceſſité de ſe conſerver a forcés de prendre une forme de Gouvernement. Il s'y trouve des fugitifs de tous les Ordres & de toutes les Nations, des Soldats, des Artiſans, des Portugais, des Eſpagnols, des Créoles, des Métifs, *des Caribocts*, qui ſont des Indiens nés d'un Braſilien & d'une Negreſſe, & des Mulâtres. Les *Pauliſtes*, c'eſt le nom qu'on leur donne depuis longtemps, ſe regardent comme un peuple libre. Ils payent cependant tous les ans au Portugal le quint de tout l'or qu'ils tirent de leurs mines. On prétend que c'eſt la tyrannie des Gouverneurs qui a donné naiſſance à cette eſpéce de République, ſi jalouſe de ſa liberté, qu'elle ferme l'entrée de ſes terres aux Etrangers, amoins qu'ils ne s'y préſentent dans le deſſein de s'y établir.

LES *Pauliſtes* ſe ſont rendus célébres dans le Bréſil, par la dévaſtation des pays voiſins, & par toute ſorte de brigandages qu'ils ont ſouvent portés à plus de 500 lieuës dans l'intérieur des terres pour faire des Esclaves. On reſpire à St. Paul un air pur, ſous un ciel toujours ſerein. Toutes les terres ſont fer-

fertiles & produiſent de très bon froment. Les Cannes de ſucre y croiſſent en abondance & les pâturages y ſont très bons. Mais cette colonie où l'on ne peut arriver que par des défilés gardés avec ſoin par des gens bien armés, ne ſauroit être réduite par la force à une entière ſoumiſſion. Il eſt heureux pour le Portugal, qu'une telle colonie n'ait point de navigation. La richeſſe de ſes mines la porte naturellement au Luxe, & le Portugal s'aſſure cette richeſſe par le commerce. Tous les ſoins du Gouvernement doivent tendre à introduire chez les *Pauliſtes*, le goût de toutes les commodités de la vie & du plus grand luxe; à leur fournir la quantité de négres qu'exige l'exploitation de leurs mines; à leur interdire la traite des Eſclaves Indiens; & à leur rendre impraticable tout établiſſement hors de leurs limites.

C'EST delà que ſortirent autrefois les Mamelus du Bréſil, qui portérent leurs ravages juſques dans le Paraguai; qui obligérent les miſſionnaires de cette contrée à démander à la cour d'Eſpagne la permiſſion d'armer les Indiens de leurs *réductions*, pour les mettre en état d'arréter les incurſions de ces Brigands. C'eſt depuis cette époque qu'il s'eſt formé parmi les Indiens du Paraguai une milice, qui fait, dit le Père Charlevoix, la principale reſſource du ſouverain dans cette partie de l'Amérique méridionale. On en a vu particulièrement des exemples dans les différents de l'Eſpagne avec le Portugal pour la fameuſe colonie du St. Sacrement. Ce qui prouve bien qu'un bon Gouvernement peut réduire les Indiens du Bréſil au dégré de ſoumiſſion le plus heureux pour la culture des terres, & pour le commerce.

EN Général les Indiens de l'Amérique Méridionale ſont moins Barbares qu'on ne le croit communément. Diviſés en un nombre infini de nations différentes, toujours en Guerre, il eſt bien naturel que la méfiance ſoit la première impreſſion que leur fait la vuë d'un Etranger, & cette méfiance devient quelquefois plus forte encore par la difficulté de s'entendre, qui, ſeule, a ſouvant donné lieu à des hoſtilités entre les ſauvages & les Européens. l'Hiſtoire eſt remplie de carnages commis faute de s'entendre, par les Nations les plus éclairées, & qui ſe prétendent les plus raiſonnables. On juge mal du caractère des ſauvages par des traits de cette Nature. S'ils pouvoient plaider leur cauſe eux mêmes contre les Européens, quels éxemples de ſurpriſe, de tromperie, de mauvaiſe foy, d'opreſſion, de véxation, ne rapporteroient-ils pas; pendant qu'on ne pourroit peut-être leur oppoſer, du moins au plus grand nombre, que les précautions prématurées d'une défenſe légitime, ou les excés de la paſſion de ſe vanger? Nous voions mille

preuves dans toutes les rélations des Indes Occidentales, qu'il ſeroit bien plus facile de convaincre d'erreur les naturels du Pays, que d'injuſtice & d'inhumanité; & que la férocité de quelques uns d'entr'eux eſt l'ouvrage de l'imprudence ou de l'avidité des Européens. Aucune Nation Européenne n'eſt plus fidéle à ſes promeſſes, ne garde plus inviolablement la foy d'un Traité, & n'obſerve plus religieuſement les droits de l'hoſpitalité. Il faut entendre le Voyageur le moins ſuſpect que nous aions, Mr. de la Condamine, dans le recit qu'il fait de ſon ſéjour à Chuchunga, Hameau de pluſieurs familles Indiennes gouverné par un Cacique ſur les bords de l'Amazone. „ Je n'avois, dit-il, ni voleurs, ni curieux à craindre. J'étois au milieu des ſauvages, je me délaſſois parmi eux d'avoir vécu avec des hommes; & ſi „ j'oſe le dire, je n'en regrettois pas le commerce. Après pluſieurs années „ paſſées dans une agitation continuelle, je jouiſſois pour la premiere fois „ d'une douce tranquilité. Le ſilence qui regnoit dans cette ſolitude me la „ rendoit plus aimable; il me ſembloit que j'y reſpirois plus librement. . . „ Dans les intervales de mon travail, je partageois les plaiſirs innocens de „ mes Indiens, je me baignois avec eux, j'admirois leur induſtrie à la Chaſſe „ & à la Pêche. Ils m'offroient l'élite de leurs Poiſſon & de leur Gibier. „ Tous étoient à mes ordres; le Cacique qui les commandoit, étoit le plus „ empreſſé à me ſervir".

On trouve encore dans les mêmes Rélations, des traits frappans de lumière, d'intelligence, de généroſité parmi ces Nations, que les Européens ont ſouvent raiſon de craindre, & qu'ils n'auroient jamais dû mépriſer. Léri rapporte qu'ayant été reçu avec quelques François dans un village d'Indiens, on leur fit ſervir à ſouper; que les Indiens pour leur faire honneur ſe tinrent de bout en ſilence autour d'eux pendant tout le ſouper, & qu'un vieillard ayant obſervé qu'ils avoient fait la priére au commencement & à la fin du repas, leur dit d'un ton fort modeſte. „ Que ſignifie cet uſage que „ je vous ai vû, d'ôter vos chapeaux ſans ouvrir la bouche tandis qu'un de „ vous a parlé ſeul? A qui s'adreſſoit-il? Etoit ce à vous mêmes qui étes „ préſens, ou à quelqu'un dont vous regrettez l'abſence"? Trouveroit-on un Européen qui n'auroit reçu qu'une éducation ſauvage, capable de faire une queſtion plus raiſonnable?

Indépendemment des ſoins du ménage, les femmes s'occupent encore à filer du Coton pour en faire des hamacs & des cordes. Elles font auſſi les vaiſſeaux de terre qui ſervent pour les liqueurs & les alimens: Elles ont le ſecret d'un vernis blanc, qui durcit en ſéchant, ſur le quel elles font diverſes figu-

figures avec un pinceau & des couleurs grisâtres, & comme elles n'ont point l'art de la peinture, & suivent leur imagination, il en résulte une variété qui n'est pont sans agrément.

L'Histoire du Paraguai parle de plusieurs nations pacifiques, qui n'attaquent jamais, mais qui se réunissent pour leur défense commune, lorsqu'elles sont attaquées. Si l'on en excepte un très petit nombre de Nations d'une extrême férocité, qui peut-être ne seroient pas invincibles, si on ne les avoit jamais offensées, ou si l'on s'attachoit à leur inspirer de la confiance, les Brasiliens reçoivent humainement les Etrangers. On trouve même dans la douceur de leurs mœurs une ressemblance d'une nation à l'autre, qui semble partir d'un fond de caractére social qui leur est commun. La férocité des Brasiliens contre leurs Ennemis n'empéche point qu'ils ne vivent fort paisiblement entr'eux. La loi du Talion paroit être leur loi fondamentale. Elle est toujours observée dans la dernière rigueur. On peut même regarder cette loi, comme le principe des Guerres continuelles entre diférentes Nations qui n'ont jamais d'autre motif que la vengeance. Léri assure; „ qu'il „ dormoit parmi les sauvages d'un profond sommeil, qu'il n'avoit aucune „ inquiétude sur leur droiture & leur bonté, que s'ils détestent leurs Ennemis, ils portent une extrême affection à leurs Amis & Alliés; & que pour „ les garantir du moindre déplaisir, ils se feroient hâcher en pièces".

Des couteaux, des Ciseaux, des Pincettes, des Peignes, des Miroirs, des Bracelets, des Boutons de verre, des Hameçons, &c. sont d'un prix infini pour ces Indiens „ Je dois faire entendre, dit Leri, combien ils font „ cas de ces bagatelles. Dans une autre habitation mon Moussaçat (*a*) m'a„ yant prié de lui montrer tout ce que j'avois dans mon *Carameno*, c'est-à„ dire dans mon sac de cuir, émerveillé de ce qu'il voyoit, appella aussi-tot „ les autres sauvages & leur dit: *Je vous prie, mes Amis, considérez un peu quel* „ *personnage j'ai dans ma maison; car puisqu'il a tant de richesses, ne faut-il pas* „ *qu'il soit bien grand Seigneur?* Cependant tout ce qui lui sembloit si pré„ cieux, étoit en tout cinq ou six Couteaux, des Peignes, des Miroirs & „ autres bagatelles, qui n'auroient pas valu deux testons dans Paris". On doit juger parlà combien il seroit facile de faire naitre chez ces Nations le gout du luxe & du superflû, de les porter parconséquent au travail pour se les procurer, & d'étendre ainsi les consommations des marchandises d'Europe, surtout de la Quincaillerie.

On

(*a*) Le chef de famille chez qui il étoit logé.

On ne doit point ſe diſſimuler que les Miſſionnaires ont rendu au commerce & aux ſciences humaines autant de ſervices qu'à la Religion, & qu'ils ont perfectionné les découvertes dans le Bréſil. Il n'eſt pas douteux qu'ils étendroient infiniment la Religion, & par conſéquent le commerce dans l'intérieur même du continent qui n'eſt pas encore connu, ſi leur zêle & leurs travaux Apoſtoliques étoient ſoutenus par des Négociations, par des Traittés & des Alliances de la part des Portugais, avec les diférentes nations qui l'habitent.

La néceſſité d'améliorer la culture, ſurtout celle des Sucres, de l'Indigo, du Cacao, & du Caffé, éxige une nombreuſe Population. Les Anglois ont reçu & même attiré des Etrangers de toutes nations & de toutes Religions dans leurs Colonies de l'Amérique ſeptentrionale; & ils reconnoiſſent qu'ils doivent en partie à ces Etrangers, l'état floriſſant de la plus part de leurs Colonies. Si les loix du Portugal ne permettent point au Gouvernement de ſuivre en cela l'exemple de l'Angleterre, ſi ſa conſtitution l'empêche d'emploier le ſecours des nations étrangères; il trouve de quoi y ſuppléer parmi les Indiens, dont pluſieurs nations lui ſont déjà ſoumiſes & même liées par des mariages avec les Portugais. La bonne adminiſtration pourroit facilement avec le ſecours des Indiens, multiplier les habitations & les cultivateurs.

La plûpart des Ports du Bréſil ne peuvent recevoir que de petits vaiſſeaux, & cela même eſt un avantage pour la Marine. La neceſſité d'emploier de petits bâtimens en augmente le nombre, multiplie les Mâtelots & donne de l'accroiſſement à la Marine. Les petits vaiſſeaux ſont d'ailleurs plus avantageux pour les Armateurs: Ils font moins de fraix de demeurage; leur vente eſt plus prompte, & la charge de leur retour bien plutôt formée. Ils ſont moins expoſés à manquer de fret, & navigent avec moins de fraix par la moindre quantité de vivres & d'équipages. C'eſt par ces raiſons que les François préférent pour la Navigation à leurs Colonies, les vaiſſeaux de 150 à 200 ou 300 tonneaux au plus, aux vaiſſeaux d'un plus grand port. Il ſeroit peut-être de l'avantage du commerce, que le Portugal laiſſa aux Négocians, la liberté de faire partir leurs vaiſſeaux pour le Bréſil, & de les faire revenir à leur gré. Les voyages étant plus courts, le fret ſeroit bientot à plus bas prix; & le bas prix du fret eſt un des plus grands avantages & des plus grands encouragemens, qu'on puiſſe procurer au Commerce. Cette liberté feroit augmenter le nombre des vaiſſeaux, multiplieroit les voyages; l'arrivée plus fréquente des vaiſſeaux aux Colonies du Bréſil y exciteroit la

Cul-

Culture, y donneroit plus d'activité au Commerce: La Marine recevroit infailliblement de nouvelles forces. Il naitroit encore de la liberté de cette Navigation un avantage bien intéreſſant: la correſpondance entre la Métropole & les Colonies ſeroit plus fréquente, & en répandant plus de lumières ſur le commerce, elle donneroit au Gouvernement beaucoup plus de facilité, pour diriger utilement ſes ordres & ſa protection.

Il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans un plus grand détail ſur les reſſources des Colonies du Bréſil, pour voir que le Portugal pourroit en tirer des richeſſes immenſes; qu'il pourroit y étendre preſque ſans bornes la Culture des denrées les plus néceſſaires à l'Europe, y multiplier infiniment les Conſommateurs, & y faire un commerce d'œconomie plus riche qu'aucune des branches du commerce que l'Europe fait avec l'Amérique. Le Bréſil ſuffiroit ſeul pour aſſurer la proſpérité d'une nation dont le Gouvernement protége le Commerce.

L'Isle de Madère, qu'on peut régarder comme la première des découvertes des Portugais, mériteroit bien d'être l'un des premiers objets de leur attention ſur le commerce. Le Prince Henri, Protecteur des premières découvertes de cette nation, y fit planter des cannes de ſucre qui y réuſſirent merveilleuſement. On prétend que dans un petit nombre d'années la cinquième partie du révenu que ce Prince s'étoit réſervée pour ſon ordre militaire, montoit à plus de 60000. arobes, dont chaqu'une fait environ 500. Livres de France, quoique l'eſpace cultivé n'eut guerres plus de neuf mille. Il y a ſans doute de l'exagération dans ce calcul. Mais il n'eſt pas douteux que cette Iſle heureuſement ſituée, eſt extrémement fertile.

On évalue aujourd'hui à 30000. pipes, la récolte des vins de Madère, qui eſt près qu'entièrement enlevée par les Anglois pour l'approviſionnement de leurs Colonies d'Amérique. Aucun endroit ne produit en ſi grande abondance, la Gomme nommée *ſang de Dragon*. L'Iſle produit d'ailleurs une prodigieuſe abondance de fruits excellens, & fournit tous les ans la charge de deux ou trois petits vaiſſeaux, de Fruits confits. Ce commerce s'y fait par des échanges. On y porte du Bœuf, du Harang, du Fromage, du Bœure, du Sel, & de l'Huile; des Chapeaux, des Peruques, des Chemiſes, des Bas, toutes ſortes de groſſes étoffes & de draps fins, ſurtout des draps noirs. On y porte auſſi de la vaiſſelle d'Etain, des Chaiſes, des Ecritoires, du Papier, des Livres de compte & de la Clinquaillerie. Les Habitans donnent en échange du Vin, du Sucre, du Miel, de la Cire, des Oran-

ges, des Citrons, des Limons, des Grenades, & des Cuirs. Les Anglois entretiennent des Comptoirs dans cette Iſle, d'où l'on doit conclure, qu'ils ſont les Maîtres de ſon commerce. Il ne faut pas douter qu'un Miniſtère éclairé ne pût tirer des mains des Etrangers cette branche de commerce, qui eſt riche & infiniment ſuſceptible d'augmentation; & ne la rendit excluſive à ſa nation.

Les Iſles du Cap verd offrent encore au commerce des Portugais, de grands avantages qu'ils ont trop négligés. ſi on en croit les Voyageurs, les Iſles de *Sanjago*, *Fuego*, *Mayo*, *Bonaviſta*, *Sal* & *Brava*, fourniſſoient autrefois des Eſclaves, du Sucre, du Riz, du Coton en laine, de l'Ambregris, de la Civette, des dents d'Eléphans, du Salpêtre, des Pierres ponces, des Eponges, & de l'Or que les habitans tiroient eux mêmes du continent d'Afrique, & les habitans de ces Iſles étoient vêtus comme les Européens. *Bonaviſta* produit beaucoup de Coton & d'Indigo, & ſeroit riche en ces deux ſortes de productions, ſi elle étoit cultivée. Le Sel eſt la plus grande richeſſe de l'Iſle de Mai. Roberts, Capitaine Anglois, qui parcourut en 1722., toutes les Iſles du Cap-verd, obſerve que les Anglois font un grand Commerce de Sel dans l'Iſle de Mai. Qu'ils y ont ordinairement un vaiſſeau de Guerre ſtationné pour la Garde des Vaiſſeaux & des Barques qui s'y rendent de toutes leurs colonies. Le nombre de ces Bâtimens, dit-il, monte quelquefois juſqu'a cent dans une année, qui prennent leur charge ſans autre dépenſe, que celle de faire ramaſſer le ſel dans la ſaline, & de le faire tranſporter à bord.

Les Portugais ont autrefois étendu leur commerce par le ſénégal juſqu'au Royaume de Galam, & quoique les Anglois ſoyent aujourd'hui les Maîtres de la Rivière du Sénégal, ils pourroient encore le porter juſqu'au Royaume de Tombuto, d'ou les Nêgres de Galam, & de toute la côte des environs du Sénégal, tirent la poudre d'or. On connoit toutes les marchandiſes qui conviennent à ce commerce, par les Maures de Tripoli en Barbatie, & par ceux des environs d'Arguin, qui en font une partie par des Caravannes. On emploie au commerce de Tombuto, comme à celui de Galam, des draps & des ſerges de diverſes couleurs; du bleu, du violet, du verd, du Jaune, & ſurtout du rouge; des Criſtaux, des Miroirs, du Corrail travaillé de différentes ſortes; du Papier, des Baſſins, & des vâſes de Cuivre, du Sel, & des Inſtrumens de fer. On en tire des dattes, du Séné, des plumes d'Autruche, des Eſclaves, mais ſurtout une grande quantité d'or. On prétend que Tombuto très riche par lui même en or, en reçoit encore de Gago, de Zanfara, & de pluſieurs autres contrées de

de l'intérieur de l'Afrique. On ne conçoit pas qu'il ſoit impoſſible aux Européens de s'ouvrir un commerce très riche avec ces Royaumes, & d'y étendre infiniment la conſommation des marchandiſes d'Europe. Les Portugais ſont auſſi à portée qu'aucune autre nation d'enrichir le Commerce d'Europe de cette nouvelle branche.

MALGRÉ la décadence du commerce du Portugal à la côte d'Afrique, il lui reſte encor un nombre conſidérable d'établiſſemens, qu'il ſeroit facile de rendre floriſſans, par une navigation bien entendue. Il poſſéde des Forts à Cachao, Bintam & Biſſao, & pluſieurs ſur la Rivière de *Gambra*, ou les Portugais font, dit-on, par commiſſion, un commerce fort conſidérable pour les François, les Anglois, & les Hollandois. Cachao eſt un des meilleurs établiſſemens Européens de la côte d'Afrique. Le Roy de Portugal y perçoit un droit de 10. p. % ſur tous les vaiſſeaux qui y arrivent & qui partent.

LES Portugais ſont preſque les Maîtres du Royaume de *Ghinala* ou des *Biafaras*, qui eſt un des plus riches pour ſa fertilité & ſon commerce ſur la Rivière de même nom, qui ſe jette dans Rio-grande, & de l'Iſle de Biſague dans la même Rivière. C'eſt le Roy de *Ghinala* ou des *Biafaras*, qui eſt le Maître de l'Iſle de Bulam, qu'il avoit offert autrefois de donner à la Compagnie des Indes de France. Brue, Facteur de cette Compagnie au Sénégal, aſſure qu'une colonie, qu'il ſeroit facile d'établir dans cette Iſle, ouvriroit un grand commerce avec les Portugais de Biſſao, & des Rivières de Gefves, de Nunnez, Katbali, de Rio-grande; & qu'on tireroit de cette Iſle beaucoup de Sucre & d'Indigo.

LES Portugais pourroient partager encore aujourd'hui avec les François, les Anglois, & les Hollandois, le commerce des Gommes qui ſe fait aux environs d'Arguin & de Portendic. Quoique les Anglois ſoyent aujourd'hui les Maîtres du Sénégal & du marché qui ſe nomme le *Déſert*, où il ſemble que ſe fait le plus grand commerce des Gommes, les Portugais n'en ſont pas moins en état par la diſpoſition de leurs établiſſemens & leur nombre, d'attirer à eux une bonne partie de ce commerce. Les efforts que les Hollandois ont fait ſucceſſivement pour établir des Comptoirs à Arguin & à Portendic, pour s'emparer de ce commerce, en montrent aſſés la richeſſe.

LA Gomme, qu'on nomme *Gomme du Sénégal*, eſt la même que celle qui eſt connue ſous le nom de Gomme Arabique, qu'on tiroit par l'Arabie & par

par le Levant, avant qu'on eut attiré une partie du commerce d'Afrique ſur les bords du ſénégal. La route du Levant n'ayant pû ſouténir la concurrence de celle à la côte du ſénégal, on n'en a plus apporté que de très petites parties d'Arabie dont on a ténu le prix plus haut ſur le prétexte quelle eſt meilleure, quoiqu'elle ſoit exactement la même. Les manufactures, ſurtout celles de laine & de ſoye, en font une grande conſommation, ce qui rend cette marchandiſe, qu'on achête à un prix vil en Afrique, très chère en Europe.

Le ſel eſt une des marchandiſes des plus utiles pour le commerce ſur la Rivière de Gambra. Les Anglois y emploient le ſel qu'ils tirent de l'Iſle de Mai, comme on a vû, à fort peu de fraix, aux dépends des Portugais à qui il eſt parconſéquent bien facile de s'en pourvoir, & de ſe donner à l'égard de cet article, une ſupériorité bien décidée ſur les Anglois. Le principal commerce de la Gambra eſt celui de l'or, des Eſclaves, de l'Ivoire, & de la Cire. Les Portugais ſont établis dans la plus part des villes conſidérables au long de cette Rivière, & ils y éxercent un commerce avantageux, ſurtout à *Vintain*, à *Sereja*, & à *Tankroval*.

Tant d'établiſſemens ſur la côte d'Afrique & ſur les principales Rivières depuis les Iſles du Cap-verd juſques à Serre-lionne, donnent ſans difficulté au Portugal de grandes facilités pour y établir par une nouvelle forme d'adminiſtration ſon ancien commerce, & mille moiens d'ouvrir de nouvelles voies pour le pouſſer dans l'intérieur du Pays.

Si on en croit Desmarchais, voyageur fort eſtimé, les Portugais ont chaſſé la nation Françoiſe de tous les établiſſemens qu'elle avoit ſur *Rioſeſtos* & dans le Pays qui en dépend à la côte de Malaguette; & les avantages qu'ils tiroient d'un riche Commerce, ayant excité la jalouſie des Anglois & des Hollandois, ils ſe ſont vus forcés de ſe retirer dans les Terres, où ils ont pris le parti de s'allier par des mariages avec les naturels du Pays. Delà eſt ſortie, ajoute t-on, cette race des Portugais noirs qu'on rencontre ſur toute la côte, que les Portugais d'Europe reconnoiſſent pour leurs Compatriotes; & auxquels ils donnent le titre de *Fidalgos*, & confient le Gouvernement de leurs Forts en Afrique.

Le même Voyageur obſerve que ces Portugais Afriquains ſe ſont rendus fort puiſſants dans pluſieurs Cantons éloignés de la Mer; qu'ils obtiennent de tous cotés la liberté du Commerce; & qu'ils ont penétré fort loin par le

Nord

Nord des Royaumes de Gogo & de Benin. Ceux qui ſont établis ſur les Riviéres de Siera-leona, de Junco, de Seſtos, & de Sanguin, portent leur commerce juſqu'a la Gambra, la Kaſamanſa, Rio-San-Domingo, & Rio-Grande. Il eſt certain que tous ces avantages joints à la conſidèration que les Négres ont pour eux, les mettroient en état de faire un Commerce d'une étendue immenſe, s'ils recevoient plus reguliérement des marchandiſes d'Europe, & s'ils travailloient plus pour eux-mêmes, que pour les autres Nations.

On peut en dire autant du Comptoir que les Portugais ont à Sabi dans le Royaume de Juida, qui eſt l'endroit des côtes d'Afrique depuis le Sénégal, où ſe fait la plus grande traite des Eſclaves & où la traite eſt libre à tous les Européens. Mais leurs établiſſemens ſont bien autrement riches & étendus au Royaume de Congo, à Cabinda, à Loango & à la côte d'Angole, pour la traite des noirs. La Ville de Saint Paul de Loanda, Capitale de Loanda, Province du Royaume d'Angole, dont on vante la grandeur & la richeſſe, eſt auſſi la Capitale de toutes les poſſeſſions Portugaiſes dans cette grande partie de l'Afrique, & la réſidence du Gouverneur. C'eſt là que l'Evêque d'Angola & de Congo fait ſa reſidence, à la tête d'un Chapitre de dix Chanoines. Les Egliſes & les Couvents y ſont en grand nombre. Angelo & les autres Voyageurs diſent que la Ville eſt habitée par trois mille Portugais, & par un grand nombre de Négres qui ſervent les Blancs, en qualité d'Eſclaves ou de Domeſtiques libres. Il eſt commun pour un Portugais de Loanda d'avoir cinquante Eſclaves à ſon ſervice. Les plus riches en ont deux ou trois cents, & quelques uns juſqu'a trois mille.

On traite tous les ans pour plus de cinquante mille Eſclaves à la côte d'Angola, où toutes les Nations d'Europe ont la liberté du Commerce. Mais aucune n'y a des établiſſements, comme le Portugal; qui ſont tels qu'il peut y étendre la traite à ſon gré. Les Eſclaves viennent de plus de cent lieuës dans l'intérieur des Terres. Lorsqu'ils arrivent ſur la côte, ils ſont ordinairement fort maigres & très foibles. l'Uſage des Portugais eſt de les bien traitter, & de les refaire avant que de les embarquer. Ils prennent auſſi toutes les précautions néceſſaires pour les conſerver ſains à bord; ce qui fait qu'ils n'en perdent presque point dans la traverſée, pendant que les autres Nations qui ſont obligées, faute d'établiſſement à la côte, de les recevoir à bord tels qu'ils arrivent de l'intérieur des Terres, en perdent quelquefois la moitié ou les trois quarts. Les Négocians ont ſi bien ſenti les avantages des établiſſemens Portugais & de leur méthode, qu'ils ont ten-

té de les imiter par des Comptoirs flottans. Mais cet expédient n'a pû réussir; parce que la seule vuë de la côte pendant longtemps, fait mourir de chagrin la plus part des Esclaves. On estime à quinze mille Noirs par année la traite des Portugais à Angole, & on sent bien qu'il leur seroit très facile de la porter à plus du double.

On ne doit pas considérer les établissemens Portugais à Loanda & aux autres endroits du Royaume d'Angole qui en dépendent, comme ceux que les Européens ont aux diférentes côtes d'Afrique; c'est-à-dire comme de simples Comptoirs. Loanda est un vrai Domaine de la Couronne de Portugal, c'est une vraie Colonie fort riche & susceptible encore d'amélioration. Les Portugais ont soumis plusieurs Cantons du Royaume d'Angole, dont les Gouverneurs Négres leur payent un tribut annuel d'Esclaves, & leur rendent d'autres services à titre de Vassaux. Ce tribut est affermé par le Gouverneur Portugais à divers particuliers de la Nation. Le Roi de Portugal tire du Royaume d'Angole un revenu considérable, tant de ce tribut annuel que des Droits qu'il impose sur la vente des Marchandises & des Esclaves. On prétend que ces droits, & le transport des Esclaves dans les Colonies de l'Amérique s'afferment à Lisbonne à quelques Negocians de la Nation, qui tiennent leur Comptoir à Loanda, sous le titre de *Contractador*. On peut juger delà quelle prodigieuse facilité a le Portugal de multiplier les Négres dans les Colonies du Brésil, & d'y étendre parconséquent la Culture & le Commerce.

L'Isle St. Thomas située sous la ligne, doit être regardée non seulement comme un lieu de rafraichissement, qui favorise la traite de toute la côte d'Afrique, mais encore comme une vraie Colonie Portugaise. Les cannes de Sucre & le Gingembre y croissent abondament. On prétend que les Portugais y ont 400 moulins à Sucre, que les cannes de Sucre y meurissent trop vite, ce qui fait que le Sucre ne pouvant être bien purifié, ne sauroit être bien blanchi. Mais s'il est impossible de corriger ce défaut par une meilleure méthode de culture ou de travail, les Portugais sont bien dédomagés de cette qualité inférieure, par l'abondance & le bas prix auquel ils peuvent l'établir à Lisbonne. Cette Colonie & celle de Loanda, sont d'autant plus précieuses, quelles consomment, comme les Colonies de l'Amérique, beaucoup de marchandises d'Europe. Les Isles du Prince, de l'Ascension, & d'Annaubon, qui appartiennent aussi au Portugal, sont moins utiles aux Portugais, qu'aux autres Négocians d'Europe, qui après avoir fait la traite des Négres, sont obligés pour la conservation de leur cargaison,

ſon, de relâcher à une de ces Iſles. Celle d'Annaubon pourroit être cependant regardée comme très utile par la prodigieuſe quantité de Coton qu'elle produit.

Il eſt évident qu'en mettant tous ces divers établiſſemens dans un bon régime & dans un bon ordre, ils pourroient facilement par une correspondance éxacte entr'eux, & par celle de châqu'un d'eux avec le Portugal, préparer tous les ans de riches cargaiſons pour un grand nombre de Vaiſſeaux. Avec ce ſecours bien entendu, les Portugais ne ſeroient jamais expoſés à demeurer pluſieurs mois en traite, ce qui fait ſouvent périr la moitié ou les trois quarts des plus belles cargaiſons; n'y à faire de fauſſes traites, qui rendent quelque fois ce commerce ruineux pour les autres Négocians. On ſçait qu'une traite heureuſe donne juſqu'a 2 ou 300 p. de bénéfice, & la traite ſeroit toujours heureuſe pour les Vaiſſeaux Portugais.

On confond aſſés généralement avec le commerce des Indes Orientales, celui des côtes & des Iſles Orientales de l'Afrique, parceque la majeure partie de ce commerce qui eſt presque entierement entre les mains des Maures & des Arrabes, ne ſe fait qu'avec des marchandiſes des Indes, & en doublant le Cap de Bonne-Eſperance. Les Portugais ſont la ſeule Nation Européenne qui frèquente cette côte; & ils ont presque à toutes les côtes des Indes juſqu'à Canton, comme les Anglois, les Hollandois & les François, des établiſſemens excluſifs, & la même facilité de faire le commerce dans tous les endroits de cette partie du monde où il eſt libre à toutes les Nations, tels que Surate & la côte de Malabar.

C'est aux Portugais qu'eſt due la découverte du Monomotapa, dont on a nommé le Monarque l'*Empereur de l'Or*. Ils ſont les ſeuls Européens qui ayent des établiſſemens dans cet Empire qui ſe diviſe en pluſieurs Royaumes. Les principales mines ſont dans celui de Mangas. *Faria* prétend qu'on a trouvé a Maſſapa un Lingot d'or de douze mille ducats & un autre de quatre cent mille. Il y a ſans doute de l'exagèration dans cet hiſtorien; mais il eſt certain que les Portugais en ont tiré beaucoup d'or pour des étoffes, des Coliers de verre & d'autres marchandiſes de peu de valeur; & qu'ils en tireroient peut-être encore davantage aujourd'hui, ſi cette branche de commerce étoit mieux cultivée. Ils ont à Maſſapa un Officier nommé par le Gouverneur de Moſambique, & leur établiſſement ne ſauroit être mépriſable, puisqu'ils ont des Couvens de Dominicains à Maſſapa, à Bokuto & à Luanzi. Ils ont auſſi des établiſſemens à Sena & à Tête ſur la Rivière de

Zambeze qui ſe jette dans la mer & qui eſt navigable juſques aux établiſſemens Portugais. Toute la côte entre les Rivières de Magnica & Zambeze fut nommée *Sofala* d'une Ville de même nom. Indépendament des établiſſemens dans le continent, les Portugais ont un Fort à l'ambouchure de la Rivière de Zambeze. Ils font à cette côte le commerce de l'Or, de l'Yvoire, de l'Ambre & des Eſclaves, ainſi qu'à la côte de Moſambique, où ils ont pluſieurs Forts qui leur ſervent de Magaſins. l'Iſle de Moſambique qui n'eſt qu'à une lieuë du continent, eſt le lieu de l'entrepôt, & le centre de leur commerce à la côte Orientale de l'Afrique.

Cette Iſle où les Portugais ont une Ville commode & bien fortifiée, qui eſt le ſejour du Gouverneur Général, ſert encore de lieu de rélache & de rafraichiſſement aux Vaiſſeaux qui vont dans l'Inde, comme Sainte Hélene, le Cap & les Iſles de France & de Bourbon, ſervent aux Anglois, aux Hollandois & aux François.

Le Commerce de la côte & du Royaume de Melinde qui eſt le dernier endroit depuis le Cap de Bonne-Eſperance juſques à la Mer-Rouge où les Vaiſſeaux d'Europe abordent, eſt presque entièrement entre les mains des Portugais. Ils ont un grand établiſſement dans la Capitale; & quoique le Roi ſoit Mahometan, ils ont eû le crédit d'y batir un grand nombre d'Egliſes. Le commerce y eſt auſſi riche qu'à Moſambique.

Le commerce de toutes ces côtes eſt naturellement lié avec celui de Goa. La majeure partie des marchandiſes qui y ſont propres, ſe tirent de l'Inde: on y emploie peu de celles d'Europe, & l'Or, l'Yvoire & les Eſclaves qu'on en tire, ſont des articles très avantageux dans l'Inde. Ainſi les vaiſſeaux de Goa, ont l'avantage qu'aucune autre Nation ne peut ſe procurer, qui eſt de perfectionner l'aſſortiment de leur cargaiſon pendant leur relâche à l'Iſle de Moſambique.

On ne peut pas ſe diſſimuler que Goa, autrefois la premiere place de l'Inde, eſt infiniment déchuë de ſon ancienne ſplandeur. Mais les revolutions qui l'ont ſi fort appauvrie, n'ont pû lui ôter les avantages de ſa ſituation. Cette ville, inacceſſible aux étrangers, n'a beſoin que de quelques efforts de l'induſtrie Européenne pour redevenir en fort peu de temps l'un des principaux & des plus riches comptoirs de l'Inde. Goa a été le plus grand marché de l'Inde: La chûte de ſon commerce n'a point d'autre cauſe que les conquêtes des Anglois, & ſurtout celles des Hollandois qui ont eû ſoin d'en

faire

faire déſerter les Banians qui ſoutenoient autrefois ce Commerce, & qu'ils ont fait paſſer à ſurate.

On prétend que le Commerce que les Portugais font aux Indes, eſt preſque réduit à celui de Goa, & que celui-ci eſt tellement tombé, qu'il fournit à peine la Cargaiſon d'un ſeul vaiſſeau de Lisbonne par année. On convient que les marchands de Goa font encore quelques Cargaiſons pour la Perſe, le Pegu, Manille & Macao; mais on ajoute que la plûpart du temps la charge de leurs vaiſſeaux appartient entièrement aux marchands Indiens; qu'il n'y a point de Portugais à Goa aſſés riche pour faire un chargement de dix mille Ecus; & que tout le commerce que les Portugais de Goa font dans toutes les Indes, ne va pas à plus de deux cent mille Ecus.

Daman, Bacaim, Diu & Chaoul, ſont quatre places maritimes du Royaume de Guzarate, qui appartiennent aux Portugais. Daman eſt ſitué dans la prèſqu'iſle de deçà le Gange ſur le Golfe de Cambaye entre ſurate & Bacaim, à vint lieuës de l'un & de l'autre; a quarante lieuës de Diu & quatrevint de Goa: les Portugais eſtiment ſa fortereſſe. Diu eſt l'une des plus fortes places de l'Inde. Chaoul eſt conſidérable par les manufactures de ſoieries dont il fournit la ville de Goa & une partie de l'Inde. Surate, devenue l'une des premieres places de Commerce dans l'Inde, ſurtout depuis les établiſſemens qui s'y ſont faits des comptoirs François, Anglois & Hollandois, non ſeulement s'eſt attiré le commerce de Goa, mais elle a également ruiné celui de ces quatre villes.

Les Portugais ont encore des comptoirs à Mangalor, à Bacanor, Onor, où ils font ſeuls tout le commerce du poivre, & à ſaint thomé à la côte de Coromandel.

Ces divers établiſſemens tant aux côtes Orientales de l'Afrique, qu'à la côte de Malabar, à celle de Coromandel & à la Chine, ſont bien ſuffiſans pour mettre les Portugais en état de faire dans les Indes un commerce très riche. On ne conçoit pas que la même Nation qui fournit les *Gama & les Albuquerque*, qui firent trembler autrefois toute l'Aſie, & ces Négocians habiles & entreprenans qui formerent un ſi grand nombre d'établiſſemens ſolides dans les plus riches pays des Indes, n'ait pû produire depuis un ſiécle un homme capable de ranimer de ſi beaux reſtes. Il n'y a point de conquête à faire, ni de place à fortifier, ni d'établiſſemens à former. Au lieu de conquêtes à faire, les Portugais n'ont que la concurrence à combattre: c'eſt

l'affaire de l'induſtrie. Les établiſſemens qu'exige le Commerce des Indes, qui n'ont point rebuté les compagnies de France, de Hollande & d'Angleterre, ſe trouvent formés pour les Portugais dans des ſituations avantageuſes, bien fortifiés & bien entretenus aux dépens de l'Etat. Un fonds ſi riche & ſi ſolide, livré avec de ſages précautions a l'induſtrie de bons Négocians, pourroit-il manquer de proſpérer?

Tant que le commerce des Indes reſtera en Portugal entre les mains de quelques Négocians particuliers qui ne peuvent le faire qu'avec des fonds très modiques, on ne doit point ſe flatter de le relever, ni même de le tirer de l'état de foibleſſe & de médiocrité auquel l'induſtrie, la concurrence & principalement les forces des Compagnies de France, de Hollande & d'Angleterre, ſemblent l'avoir condamné.

Les Compagnies des Indes Orientales importent infiniment plus de marchandiſes des Indes chez leurs nations reſpectives, qu'elles n'en exportent; & pour en faire l'achat, elles font ſortir tous les ans des ſommes très conſidérables en argent. Cependant les perſonnes qui ſont un peu verſées dans ce commerce, conviennent qu'aucune des nations qui ont des Compagnies des Indes, ne perd dans le commerce des Indes Orientales. Elles retrouvent dans la réexportation des marchaudiſes des Indes, audelà des ſommes employées à leur importation. Mais on doit démeurer d'accord que rien ne peut dédommager les nations qui fabriquent, du préjudice que ces marchandiſes portent à leurs manufactures.

Ce préjudice ne ſeroit point à redouter pour le Portugal, s'il ſe livroit ſérieuſement à ce commerce. Dans la ſituation actuelle du commerce de l'Europe, le Portugal eſt la ſeule Nation en état de faire ce commerce avec un égal avantage ſur tous les articles & dans toute ſon étendue. La conſtruction des vaiſſeaux que le commerce exige, eſt une ſorte de manufacture que le commerce paye, & c'eſt une premiere richeſſe répandue dans l'Etat. Le nombre d'Officiers & de Mâtelots employés à cette Navigation eſt un ſecond avantage qui enrichit auſſi la Nation. Le Salpêtre, matière devenue malheureuſement trop néceſſaire, eſt un article du commerce des Indes très précieux, lorſqu'il eſt chargé pour ſervir de Leſt. Les Cauris, une partie des toiles de Coton, des toiles peintes & des étoffes de ſoie, ſervent d'aliment à d'autres branches de commerce en Europe; ſurtout à celui de la côte d'Afrique & à celui du Bréſil. Enfin la Nation trouveroit encore dans les toiles & les étoffes des Indes ce qui lui eſt néceſſaire pour ſa propre conſommation, avec

cet

cet avantage bien ſenſible, que les Nations qui fabriquent, n'ont point, qui eſt que les toiles & les étoffes des Indes lui tiendroient lieu d'autres toiles & d'autres étoffes, qu'elle eſt obligée d'acheter bien plus chèrement des manufactures d'Europe.

PEUT-ON parcourir avec un peu d'attention les fonds immenſes que le Portugal pourroit mettre en valeur, ſans être frappé de l'intérêt général de l'Europe? la Culture plus étendue dans le Bréſil, les habitations multipliées dans cette partie de l'Amérique autant qu'elles peuvent l'être; les établiſſemens Portugais à la côte d'Afrique rendus plus floriſſans, & de nouvelles branches de commerce ouvertes plus avant dans l'intérieur du continent; une population infiniment plus nombreuſe dans le Portugal même, ce qui ſeroit la ſuite néceſſaire & infaillible d'un grand commerce; animeroient le commerce de toute l'Europe, & lui donneroient de nouveaux accroiſſemens & de nouvelles forces. La conſommation de ſes manufactures ſeroit plus étendue: & ſi l'on y fait attention, on conviendra que nos manufactures ont beſoin d'un nouveau débouché. Les manufactures d'Europe s'étendent tous les jours de plus en plus: l'Italie, la France, la Flandre, la Hollande & l'Angleterre ont approviſionné pendant long-temps le reſte de l'Europe, de toutes ſortes de toiles & d'étoffes de laine & de ſoie. Ces manufactures ſe ſont répandues inſenſiblement dans preſque toute l'Allemagne, dans le Nord & juſques dans la Ruſſie; & enfin le commerce s'en trouve ſurchargé.

LE goût, le génie inventif & l'eſprit de commerce en général, ſe répandent ſucceſſivement dans tous les Etats; on y chérit les arts, & l'on y recherche avec ſoin les divers moyens de perfectionner les arts connus, & d'en inventer de nouveaux. Chaque nation a raiſon de faire des efforts pour reculer les limites de ſon induſtrie: Mais à l'égard des manufactures, l'induſtrie elle même a peut-être ſes excés pour le bien général. Cette induſtrie qui devient preſque univerſelle, demande un nouveau débouché que le Portugal ſeul pouroit lui procurer, en donnant à ſon commerce un nouvel eſſor.

IL ne faut que jetter un regard attentif ſur toute la richeſſe des fonds que le Portugal poſſede, & ſur les grands principes du Commerce, pour être convaincu que les ſoins, la vigilence & l'habileté d'un Miniſtre de cette Nation, la mettroient en état de faire une ſeconde Revolution dans le commerce de l'Europe, peut-être plus heureuſe que celle qu'elle y cauſa autrefois par l'intelligence & la hardieſſe de ſa Navigation aux côtes d'Afrique & dans les mers

mers des Indes en doublant le Cap de Bonne Efperance. Le Portugal pourroit répandre dans le Commerce de l'Europe, de nouvelles richeſſes plus abondantes encore & ſans doute plus utiles, qu'il ne fit dans le temps de ſes grandes découvertes. L'Europe entière, les Nations ſur tout qui ont des manufactures de toiles & d'étoffes de laine & de ſoie, ont un grand intérêt à voir le Portugal élever ſon Commerce en multipliant ſes Conſommateurs dépendans, en ſecouant le joug d'un privilège deſtructif, en admettant dans ſes marchés la concurrence indéfinie des Négocians Etrangers, & en ſe donnant enfin à lui méme tous les avantages de la liberté.

CHAPITRE V.

De l'Eſpagne.

Nous voyons une partie des richeſſes de toutes les Nations de l'Europe, dans celles de l'Eſpagne, du Mexique, & du Perrou, & des autres Régions du nouveau Monde, où cette Monarchie étend ſa Domination. Aucune autre Nation ne poſſéde des fonds plus riches, plus étendus, & qu'il ſoit plus facile de faire valoir; & aucune n'égaleroit ſa Puiſſance, ſi ſa Population & ſon induſtrie étoient proportionnées à l'étendue & à la richeſſe de ſes fonds. Son commerce fournit baucoup de denrées au luxe des autres nations, nourrit, anime, & ſoutient doublement leur induſtrie, par baucoup de matières prémières dont leurs Manufactures ne peuvent ſe paſſer, & par un grand numéraire avec lequel elle ſolde tous les ans une balance avantageuſe à leur commerce. Les Nations qui ont des manufactures & celles qui en fourniſſent les matières prémières, ont également un intéret ſenſible dans le commerce d'Eſpagne. Nous conſidérons donc ce Commerce, comme un débouché général des fruits de l'induſtrie Européenne, comme un bien public, auquel les autres Nations prennent part en proportion de l'étendue de leur induſtrie. D'où l'on doit conclure que ſi quelqu'une d'entr'elles s'y procure de plus grands avantages que les autres, par des voies illégitimes & deſtructives, c'eſt un vol fait à toutes les autres Nations & à l'Eſpagne même.

Le Commerce n'offre point d'intéret plus important pour toute l'Europe, plus digne de l'attention du Public, des veilles & des ſoins des Obſervateurs, fur-

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

ſurtout dans les circonſtances préſentes. Les divers moyens de reléver le Commerce d'Eſpagne, & de rétablir en le rendant floriſſant, la proſpérité des Peuples de pluſieurs Royaumes, occupent heureuſement aujourd'hui leur Souverain & ſes Miniſtres. On voit d'un autre côté une partie précieuſe de ce commerce uſurpée par des voyes illégitimes; une Nation qui, non contente d'en jouir contre la loi des traités, fait craindre encore par l'excès de ſes forces & par ſon habileté, de plus grandes pertes, & peut être une deſtruction entière (*a*).

Parmi les moyens de reléver le Commerce d'Eſpagne, qui ſe préſentent en foule, celui de faire ceſſer l'interlope, de mettre une barrière inſurmontable au Commerce clandeſtin des Hollandois, & ſurtout à celui des Anglois, eſt le plus preſſant. C'eſt ce Commerce injuſte, ruineux pour les Eſpagnols & pour toutes les autres nations Commerçantes, qui doit fixer la première attention de quiconque jette les yeux ſur les intérêts du Commerce d'Eſpagne & de celui de l'Europe en général.

Cadix eſt le centre de tout le Commerce qui ſe fait aux Indes-Occidentales. C'eſt le lieu ou tous les Négocians François, Anglois, Flamands, Hollandois, Allemands, & Italiens envoyent non ſeulement les Marchandiſes d'Europe, mais auſſi une partie conſidérable de celles des Indes-Orientales, pour être tranſportées dans l'Amérique Eſpagnole. Cadix eſt auſſi l'Entrepôt d'une bonne partie du Commerce intérieur de l'Eſpagne. C'eſt le Commerce de Cadix, & celui ſurtout qui ſe fait par Cadix avec les Indes-Occidentales, que toute l'Europe a intérêt de voir toujours floriſſant. Or, ce Commerce ne peut-être floriſſant que par la conſommation qui ſe fait aux Indes Eſpagnoles, des Marchandiſes d'Europe, & par la rapidité de leur débit. Lorſque cette conſommation eſt lente, le Commerce de Cadix devient bientôt languiſſant, & ſa langueur fait dans le Commerce une ſenſation générale, à la quelle on feroit peu d'attention, ſi elle n'étoit que momentanée. Il n'y a point de branche de Commerce qui ne ſoit ſujette à des révolutions, à quelques variations par le ſeul effet de la Concurrence: C'eſt ſurquoi s'exerce continuellement l'habileté & la ſage prévoiance du Négociant. Les Miniſtres du Commerce voient avec indifférence ces accidens

(*a*) La nouvelle Angleterre eſt peut-être plus à rédouter que l'ancienne, pour la perte des Colonies d'Eſpagne : la population & la liberté des Anglois Américains ſemblent annoncer de loin la conquête des plus riches contrées de l'Amérique, & l'établiſſement d'un nouvel empire d'Anglois, indépendant de l'Europe.

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

dens naturels du Commerce; & lui laiſſent réprendre de lui même ſon Niveau; ce qui ne manque jamais d'arriver fort promptement. La Concurrence s'établit d'elle même par tout où elle eſt néceſſaire, & ſe reſſerre bien vite là où elle eſt nuiſible.

Mais il n'en eſt pas de même lorſque le Commerce devient languiſſant par une cauſe étrangère à ſon cours naturel; comme lorſque l'Etat ou les Colonies, ſe trouvent ſans ceſſe approviſionnés de Marchandiſes introduites en fraude. C'eſt une révolution alors dont la cauſe eſt permanente. C'eſt cette cauſe également déſtructive des finances & du Commerce de l'Etat, & du Commerce que les autres Nations font avec l'Etat par des voyes légitimes, qui eſt l'objet Capital de l'attention d'un Miniſtère éclairé. C'eſt cette cauſe permanente qui a réduit preſque de moitié le Commerce de Cadix. On s'eſt occupé ſans ſuccès depuis un grand nombre d'années, des moyens de la détruire. On a ſouvent calculé le montant des Conſommations des Indes Occidentales, ainſi que celui de ſes rétours, & déterminé en conſéquence le nombre des Vaiſſeaux de Régiſtre, la quantité de Tonneaux de mer dont il falloit permettre le tranſport pour les différentes Echelles; on a fixé & quelquefois longtems différé le départ des Flottes & des Galions pour donner le tems aux Négocians d'écouler leurs Marchandiſes, & prévenir les facheux effets d'une trop grande concurrence. Mais les Calculs du Miniſtère n'étant fondés que ſur une ſuppoſition, & ne pouvant ſe faire parconſéquent avec aucune ſorte de préciſion, les précautions même priſes ſur ce faux principe, n'ont ſervi qu'a augmenter infiniment le mal. On n'a point calculé le montant des Marchandiſes introduites en Amérique par l'Amérique même, & les Négocians fraudeurs ont ſeuls profité de ces précautions; Enſorte que les Vaiſſeaux de Cadix, après avoir ſacrifié un long intervale à l'eſpérance d'un Commerce plus avantageux, n'ont trouvé en arrivant en Amérique, qu'une abondance exceſſive, au lieu de beſoins.

On s'étoit flatté de voir rénaitre ces beſoins, qui ſont la ſource des richeſſes du Commerce de Cadix, par la ſuppreſſion du traité de *l'Aſſiento*, & par la déſtruction du Comptoir flottant que les Anglois avoient eu l'art d'établir dans les mers du Sud, à la faveur de ce traité doublement ruineux pour l'Eſpagne. Mais cette Nation habile a ſçu profiter des connoiſſances qu'elle a acquiſes pendant que ce traité ſubſiſtoit, de toutes les côtes Eſpagnoles, au point qu'elle a porté ſon Commerce clandeſtin aux Indes-Occidentales à plus du double de celui qu'elle faiſoit par ſon Comptoir flottant.

En

En effet les primes des Contracts à la Groſſe ſe ſont ſoutenues de 30. à 35. p ℅ pour la Vera-crux; & pour les autres parties des Indes en proportion, juſqu'en 1750. Elles ſont tombées à 20. & 18. p ℅ & y ſont reſtées juſqu'a ce jour. Il s'eſt même fait des affaires à 14. p ℅. On peut régarder les Primes des Contracts à la Groſſe à Cadix, comme le Thermomêtre de ſon Commerce aux Indes, & conclure ſans difficulté, de ce qu'elles ſont tombées de près de moitié, que les Négocians fraudeurs de l'Amérique ſe ſont empârés de près de la moitié de ce Commerce. Delà on voit d'un coup d'œil, l'immenſité du préjudice que ces fraudeurs portent aux Finances d'Eſpagne & au Commerce des Nations Européennes qui ne prennent aucune part dans le Commerce clandeſtin. Si on n'eſt pas ſenſible à la preuve de la déprédation des fraudeurs, qui réſulte de la diminution exceſſive du prix des Primes des Contracts à la Groſſe, on ne ſauroit ſe réfuſer au calcul qu'ont fait les Anglois eux mêmes de l'étendue de leur Commerce aux Indes Eſpagnoles, par la Jamaïque, la Barbade, & leurs autres Colonies, indépendament de leur Comptoir flottant, dont ils ont eu la diſcrétion de parler toujours avec une extrême modération.

Les Anglois conviennent qu'aucune de leurs Colonies ne produit à l'Angleterre autant que la Jamaïque, par le Commerce interlope avec les Eſpagnols, & que la richeſſe de ce Commerce a fait négliger aux Habitans la culture des terres. C'eſt delà principalement que les Anglois tirent à meilleur marché que les autres Nations, toutes les denrées des Indes-Occidentales, que les autres Nations ſont obligées de tirer de Cadix, chargées d'un gros fret, de droits de Douanne, de Convoi, de Garde Côtes, & de pluſieurs commiſſions; & c'eſt par cet Entrepôt qu'ils trouvent le débouché de la majeure partie de leurs Manufactures, qu'ils vendent aux Eſpagnols, avec des avantages aux quels il eſt impoſſible aux Négocians de Cadix d'atteindre, par l'énorme différence de prix entre des Marchandiſes introduites en fraude, & celles qui ſont introduites chargées de droits.

Avant que l'Eſpagne eut accordé le traitté de *l'Aſſiento* à l'Angleterre, c'eſt-à-dire avant le traité d'Utrecht, les Auteurs du *Britiſh Merchent*, portoient à 700.000 Liv. St. la ſeule branche du Commerce de l'Angleterre qui ſe faiſoit par la Jamaïque. On craignoit alors que l'établiſſement de la Compagnie de la Mer du Sud qui fut chargée de ce traité, ne détruiſit le Commerce de la Jamaïque; Et ſur ce fondement le traité de *l'Aſſiento* ſi contraire aux intérêts du Commerce d'Eſpagne, trouva en Angleterre, les oppoſitions les plus animées. L'expérience a prouvé que le Commerce

interlope de la Jamaïque n'a rien ſouffert de l'activité ſingulière de celui des *Aſſientiſtes*. D. Géronimo de Uſtaris & D. Bernardo de Ulloa ont eſtimé à ſix milions de Piaſtres les rétours de la Jamaïque en Angleterre, en matières d'Or & d'Argent, Cochenille, & bois d'Inde. Il n'eſt pas douteux que les Anglois ont tout aumoins remplacé par la Jamaïque depuis que le traité de *l'Aſſiento* eſt ſupprimé, les ventes que faiſoient les *Aſſientiſtes*, des Marchandiſes d'Angleterre.

On diſoit en 1739, que le Commerce indirect de l'Angleterre avec les Indes Eſpagnoles par la Jamaïque, lui avoit valu plus de quinze cent millions tournois (*a*), & qu'on peut en juger par les richeſſes que ce Commerce donna à la France pendant le peu de tems qu'elle eut la liberté d'envoier des Vaiſſeaux dans la Mer du Sud. Les Eſpagnols ne ſe plaignent guères moins des Hollandois de St. Euſtache & ſurtout de ceux de Curaçao, que des Anglois de la Jamaïque, avec cette différence qu'ils n'ont à rédouter de la part des premiers, que les efforts d'une grande induſtrie, & que les Anglois emploient la force ouverte, & font craindre ſans ceſſe une uſurpation violente. Telle eſt la cauſe déſtructive du Commerce de Cadix. Les fraudeurs de la Jamaïque, de St. Euſtache & de Curaçao, qui entretiennent dans ces Iſles des Magazins bien fournis, toujours ponctuellement avertis des beſoins des Colonies Eſpagnoles, ont le tems de prévenir l'arrivée des Vaiſſeaux Eſpagnols. La Contrebande entre de toutes parts, & les Vaiſſeaux d'Eſpagne qui arrivent, trouvent le Pays rempli des mêmes Marchandiſes, qui peu de tems auparavant étoient rares & chères. Delà, il arrive que les Marchandiſes ſont vendues à perte, ou reſtent invendues chez les Correſpondans des Négocians de Cadix, qui ſont obligés d'attendre pluſieurs années des rétours ruineux & les payements des Contracts à la Groſſe; ce qui occaſionne ſouvent des faillites. Les maux que fait le Commerce clandeſtin, augmentés de près du double depuis dix ans, ſe répandent plus loin encore. Il n'y a plus de principe certain ſur le quel les Négocians puiſſent faire des ſpéculations ſur Cadix. Les avis de commerce ne ſont plus accompagnés de cette certitude morale qui engageoit les Négocians de l'Europe à faire des Envois de Marchandiſes à Cadix, ſoit pour y être vendues, ſoit pour être envoiées dans l'Inde. Les Négocians ne peuvent plus compter ſur un bénéfice moralement ſur de 10. à 20. p.$^{0}_{0}$ dans l'année, & ſur un rétour auſſi prompt qu'ils peut l'être, ce qui a été pendant un grand nombre d'années, le cours de ce Commerce. Les Négocians ont beau calculer avec quelque ſorte de préciſion le montant des

(*a*) Hiſtoire des Antilles Angloiſes.

des conſommations des Indes, & les intervales d'un Envoi à l'autre; les combinaiſons les mieux faites, les plus ſavantes ſpéculations, ſont détruites par les verſemens que fait ſans ceſſe le Commerce clandeſtin. C'eſt-là le Monopole le plus nuiſible, le plus déſtructif & le plus odieux qu'on puiſſe éxercer ſur le Commerce de l'Europe. C'eſt un vol manifeſte fait à l'Eſpagne & à toutes les autres Nations qui font avec l'Eſpagne un Commerce légitime: & c'eſt une Nation qui veut être la première de l'Europe, la plus induſtrieuſe, la plus ſavante, la plus Magnanime, vertueuſe même avec oſtentation; une Nation qui punit de mort chez elle le Monopole & le commerce clandeſtin, qui cependant ſe livre ſans meſure, à main armée, ſans reſpect pour les traités, à ce Monopole. Aux yeux de l'Anglois, le commerce clandeſtin qui ſe fait en Angleterre, eſt un crime capital, & c'eſt entre ſes mains chez toutes les autres Nations un Commerce légitime.

On pourroit démander quelles ſont les loix de l'Angleterre, de quelle Nature eſt ſa Juriſprudence à l'égard des autres Nations? C'eſt une loi de toutes les Nations qui ont des Colonies, que le Commerce y eſt interdit aux étrangers directement ou indirectement, & que les vaiſſeaux en contravention ſont ſaiſiſſables. Cette loi d'autant plus naturelle qu'elle eſt réciproque, n'avoit pas beſoin d'être réconnue dans un traité. Cependant la Nation Britannique la formellement réconnue, & en a ſolennellement promis l'exécution dans le traité d'Utrecht. On connoit l'exceſſive licence des Ecrivains Anglois ſur les intérêts de leur Nation & ſur ſon Commerce. On n'eſt point ſurpris de leur voir ſouténir hardiment, que l'Angleterre a le droit d'entretenir un Commerce entre la Jamaïque & les Poſſeſſions Eſpagnoles; traitter ce commerce comme une des branches les plus riches & les plus précieuſes du Commerce de la Nation; & propoſer mille moyens de l'étendre. Mais la Nation peut-elle avouer hautement ce Commerce? Peut-elle permettre que ſes vaiſſeaux de guerre le protégent, & qu'il éxiſte un contract entr'eux & les Négocians, en vertu du quel le vaiſſeau de Guerre éxige de l'interlope 5. p. % de ſa vente pour prix de cette protection?

C'est cet abus qui eſt la cauſe principale de la ruine du Commerce de Cadix. Toutes les Nations Commerçantes doivent concourir au ſuccès des moyens auxquels l'Eſpagne peut avoir récours pour le faire ceſſer. Expliquer ces moyens, c'eſt plaider la cauſe publique. Tel eſt cependant le le préjugé inconcevable qui s'eſt répandu en faveur de l'Angleterre parmi les Nations mêmes, auxquelles ſes entrepriſes, ſes loix, & ſes uſages mercantils,

cantils, portent le plus de préjudice ; qu'on ne peut, ſans être accuſé de partialité, réclâmer contre elle, les droits, la liberté du Commerce, & le Commerce naturel des autres Nations, tant cette Nation a ſçu en impoſer aux autres, par ſon habileté & ſa Puiſſance. Si prétendre que l'Angleterre doit ſe renfermer dans les bornes de ſes Poſſeſſions, dans les limites de ſon Commerce naturel, & dans l'uſage légitime de ſon induſtrie, ainſi que des forces de ſa Marine, c'eſt être partial, l'obſervateur ne doit pas craindre una accuſation ſi injuſte, qni ne peut partir que d'une prévention aveugle. „ Quelles réflexions, diſoient autrefois les Anglois, ne nous four-
„ nit pas l'inaction où tous les Négocians nous diſent que le Commerce d'Eſpa-
„ gne eſt réduit? C'étoit jadis celui qui conſommoit le plus de nos étoffes,
„ celui qui nous rapportoit la meilleure balance en Argent; aucun ne procu-
„ roit autant d'ouvrage à nos pauvres, qui par leur conſommation faiſoient
„ valoir les productions de nos terres. Ce Commerce eſt détruit cependant.
„ La France charge des Flottes entières de ſes Marchandiſes pour les Colonies
„ d'Eſpagne, par connivence avec le Roi, outre ce qu'elle en envoie à la Mer
„ du Sud ſur ſes propres vaiſſeaux. Ainſi toutes les richeſſes d'Eſpagne paſ-
„ ſent en France (*a*) ". Tel étoit l'un des motifs ſur les quels l'Angleterre s'éfforçoit autrefois d'armer l'Europe entière contre la France. Cependant la France n'a eu qu'une faveur momentanée, & n'a jamais fait qu'un Commerce libre & légitime avec l'Eſpagne, qui depuis le traité d'Utrecht régarde du même œil les Négocians de toutes les Nations. Il eſt ſingulier que ce Tableau de Calamités, que les Anglois publioient alors pour allarmer toute l'Europe ſur la liberté du Commerce d'Eſpagne, uniquement fondé ſur les apparences qu'un Roi d'Eſpagne de la maiſon de Bourbon accorderoit quelque faveur au Commerce de France, ſoit préciſément celui que préſente aujourd'hui à l'Europe commerçante, le Commerce clandeſtin de l'Angleterre. Ce Tableau, qui n'étoit alors de la part des Anglois qu'une idée chimérique, & une déclamation artificieuſe contre la France, eſt aujourd'hui pour l'Eſpagne & pour les autres Nations, une image trop réelle des déſordres d'un Commerce frauduleux, qui devient tous les jours plus déſtructif, par l'étendue ſans bornes que les Anglois ſavent lui donner.

On s'eſt occupé de tous tems en Eſpagne des moyens de détruire le Commerce clandeſtin ; mais toujours juſqu'àpréſent ſans aucun ſuccès. D. Bernardo de Ulloa en a propoſé pluſieurs, qu'il ne ſeroit pas également facile d'emploier ; d'autres qui jetteroient dans de grands inconvéniens, ou qui ne ſeroient d'aucune utilité. Ses obſervations préſentent cependant de grandes

(*a*) The Britiſch Merchent.

grandes vuës, qui bien développées peuvent aider à former des établiſſemens utiles pour achever de mettre le Commerce des Indes Eſpagnoles à l'abri des Pirateries & des excès du commerce clandeſtin, qui mine les Finances d'Eſpagne, & le Commerce de Cadix.

Le reméde le plus ſur ſans doute, dit cet Auteur, & le plus efficace contre un ſi grand déſordre, ſeroit d'éloigner de l'Amérique les autres Nations, & de réduire à leur premier état leurs Colonies & leurs Poſſeſſions. Mais ce changement, ajoute-t-il, ne peut-être que l'ouvrage du tems & de diverſes conjonctures qu'on ne peut déviner ni prévoir. Il auroit pu rejetter ce moyen comme une idée tout à fait chimérique. Mais la plûpart des Eſpagnols régardent toujours comme un titre de propriété de l'Amérique entière, les découvertes de Colomb.

La découverte du nouveau Monde en général ne pouvoit être un titre de propriété, & le titre de conquête ne pouvoit jamais étendre la propriété au delà de ce qu'il étoit poſſible de conſerver. Ce n'eſt point en effet la conquête du nouveau Monde qu'ont fait les Eſpagnols; ils en ont acquis la plus grande & la plus riche partie par leurs établiſſemens, & quant au reſte ils n'ont fait qu'ouvrir la route pour de nouvelles découvertes aux autres Nations. C'eſt ſur ces nouvelles découvertes autres que Nations Européennes ont ſucceſſivement faites, qu'on a fondé le droit naturel de prendre poſſeſſion de Pays juſques là inconnus, déſerts, ou habités par des Peuples ſauvages. Mais aucune Nation n'a véritablement acquis de propriété que par les établiſſemens qu'elle a formés & dans leſquels elle s'eſt maintenue. Ce n'eſt que cette ſeule propriété qui a donné lieu aux limites de différentes poſſeſſions, de différens Royaumes dans le nouveau Monde, & qui a été enſuite ſucceſſivement reconnue dans tous les traités. C'eſtlà la loy que l'Eſpagne doit réclâmer, & qui eſt le fondement légitime de toutes les précautions qu'elle eſt en droit de prendre pour éloigner tout Commerce étranger de ſes Royaumes, & pour mettre ſon Commerce dans le Régime, qu'elle juge dévoir lui être le plus avantageux.

On a ſouvent propoſé au Gouvernement de faire le Commerce de l'Amérique par des Compagnies, comme un expédient capable décarter le Commerce de Contrebande. Les Miniſtres d'Eſpagne ont toujours rejetté avec raiſon ce projet, comme un Monopole déſtructif, & peut-être plus déſtructif encore que la tolérance de l'interlope. Sans s'arrêter aux reproches qu'on fait généralement à toutes les Compagnies de Commerce; ſi on

fait

fait attention à la nature du Commerce des Indes Eſpagnoles, on conviendra que des Compagnies excluſives reſſerreroient ce Commerce au lieu de l'étendre; & qu'ils n'eſt point de Compagnie qui puiſſe faire des fonds proportionnés à l'étendue de ce commerce, qui eſt encore ſuſceptible de nouveaux accroiſſemens.

Il ſemble que les mêmes raiſons qui ont fait rejetter en Eſpagne les Compagnies excluſives de Commerce, indiquoient celui de la liberté du commerce, comme le moyen le plus ſûr, non ſeulement de le ſoutenir, mais encore de l'étendre infiniment. Cependant on n'a pris en Eſpagne, entre ces deux partis, qu'un tempéremment ruineux, qui au lieu de rémédier au mal, n'a ſervi qu'a donner de nouveaux appas aux fraudeurs, & à étendre exceſſivement le commerce clandeſtin. On a retardé le départ des Flottes & des Galions, on a preſcrit le nombre de navires, on a réglé les exportations, on les a génées, & parconſéquent infiniment diminuées; on a mis un grand intervale entre une expédition des Flottes & des Galions, & la ſuivante, comme un moyen d'éviter dans leurs voyages une attente longue & ruineuſe. Il paroit qu'on ſuit encore aujourd'hui à peu près la même méthode.

On peut régarder ces rétards comme la première cauſe de la Contrebande, qui ſe perpétue par ce moyen. En général la Contrebande eſt un Commerce incertain & dangereux; les occaſions n'en ſont point reglées, les ſpéculations de ce commerce n'ont point de baſe aſſurée. Les Acheteurs ſont expoſés à perdre ſur la qualité des Marchandiſes, & à être trompés par le meilleur marché de celles qui ſuccédent, qui cauſent une perte néceſſaire ſur ce qui leur en reſte. Cependant ce Commerce dans les Indes Eſpagnoles, met le Commerce permis dans une ſituation plus dangereuſe encore pour les Négocians. La concurrence du Commerce illicite eſt toute entière au déſavantage du Commerce permis. Le fraudeur profite ſeul des rétards des expéditions de Cadix. L'Anglois reçoit des Indes les mêmes avis ſur l'abondance & ſur les beſoins, que le Négociant Eſpagnol, & ſe trouvant toujours plus a portée d'en profiter, les Vaiſſeaux de Cadix trouvent à leur arrivée l'abondance partout: tous les Magaſins ſont remplis au point que le Négociant de Cadix ne peut plus vendre qu'à perte; ce qui donnant lieu encore à de nouveaux rétards en Eſpagne, établit néceſſairement un cercle vicieux, qui met ſucceſſivement la majeure partie du Commerce des Indes dans les mains des fraudeurs, qui ne ceſſent de remplir le Pays.

D.

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

D. Bernardo de Ulloa a propoſé de faire partir les Galions tous les ans dans un tems fixé, ſans attendre le rétour des autres, & de fixer leur cargaiſon à environ ſix mille cinq cent Tonneaux. Il veut que le partage s'en faſſe ainſi; ſavoir deux mille Tonneaux pour Carthagêne, la nouvelle Grenade, & les terres qui ont coutume de s'y fournir; que les Vaiſſeaux de Guerre qui les auront convoyés demeurent pour la garde des côtes, & que ceux de l'année précédente, réviennent avec les Vaiſſeaux des particuliers de leur Convoy. Il ajoute qu'on doit faire un état éxact des marchandiſes qui reſteront invendues, dont les rétours ſeront rapportés par les vaiſſeaux du Voyage ſuivant. De cet arrangement l'Auteur conclud que les ventes n'éprouveront plus de ſi longs rétardemens à Carthagêne, où il prétend que l'introduction des marchandiſes en fraude n'eſt pas facile, quand le Gouverneur & les Officiers du Roi veulent l'empêcher.

On deſtine dans ce plan quinze cent Tonneaux de Marchandiſes, pour la conſommation de Buenos-ayres, du Tucuman & du Paraguai; on veut que l'Eſpagne rénouvelle de vigilance pour empêcher qu'il ne s'introduiſe des marchandiſes par cette voie, au Perou & au Chilli, où les Anglois en ont fait paſſer juſqu'àpréſent avec une exceſſive abondance.

Les autres trois mille Tonneaux, complément des ſix mille cinq cent, doivent aller en droiture à Callao de Lima par le détroit de Magellan, ou par quelqu'un des autres paſſages du Sud. Les vaiſſeaux qui auront convoyé ces Galions, réléveront pareillement l'Eſcadre de la Mer du Sud, c'eſt-à-dire ceux qui auront le plus ſéjourné dans ces Mers en fonction de Gardes côtes. Ces Galions partiront après un an de voyage & de ſéjour, ſuffiſant en Amérique pour faire leur vente. Ceux à qu'il reſtera des marchandiſes invendues, pourront en confier la vente à des Commiſſionnaires, ou attendre les premiers Galions pour révenir avec eux, ou enfin tenter de s'en défaire à leur rétour à Baldivia pour Chili, comme les Flottes & les Galions le pratiquent à l'égard de la Havane, ou il ne portent en revenant que le rébut & le reſte de leurs marchandiſes. Le Chili étant le pays le plus fertile de l'Amérique, ils trouvent aiſément des échanges plus utiles à y faire.

Ce plan n'eſt rélatif qu'aux Pays où les Galions & les Régiſtres de Buenos-ayres portent des marchandiſes. A l'égard des Pays qui ſont approviſionnés par la Flotte de la nouvelle Eſpagne, & par les Régiſtres de Honduras, D. Bernardo de Ulloa fixe également leur départ de Cadix, tous les ans à la fin de Juillet, ſans attendre le rétour de la précédente Flôte,

& il veut que conformément à un projet préſenté le 2. Janvier 1735., la Cargaiſon des Flottes ſoit limitée à trois mille Tonneaux, dont mille en fruits & deux mille en marchandiſes. Il prétend que par cet arrangement, on ſeroit diſpenſé d'envoyer dans l'intervale d'une Flotte à l'autre des vaiſſeaux chargés de vif-argent, qui portent toujours des Marchandiſes, quoiqu'ils n'aient permiſſion de porter que des fruits; ce qui fait tort à la Flotte ſuivante, & au reſte invendu de la précédente. Il conclud enfin que le rétour annuel de ces Flottes empécheroit que la diſéte de certains articles ne les fit monter à un prix exceſſif, qui avertit l'Etranger d'introduire les Marchandiſes dont ſes magaſins ſont toujours fournis pour profiter de ces occaſions: alors les naturels du Pays pouſſés par l'avidité du gain, risquent tout pour en faciliter l'introduction, ou corrompent ceux qui pourroient s'y oppoſer.

Quant aux Régiſtres deſtinés pour la Baye de Honduras, Campêche & Tabaſco, D. Bernardo de Ulloa n'en fixe n'y le nombre, ni le tems de leur départ. C'eſt particulièrement dans ces Provinces que les intérêts de l'Eſpagne ſouffrent le plus des invaſions des Anglois. Cet Auteur aſſure d'après le Mercure Hiſtorique Eſpagnol du mois d'Août 1738. article *Etranger*, „ qu'il eſt entré dans une année en Angleterre juſqu'a 17589. „ Tonneaux de Bois de Campêche, qui font la charge de 35. Vaiſſeaux, „ de 500. Tonneaux ". C'eſt la perte inmenſe qui réſulte de cette fraude pour le Commerce & les Finances d'Eſpagne, qui lui fait dire, „ qu'on „ ne peut troptôt pour l'honneur de la Nation & pour la conſervation „ d'une Colonie auſſi ancienne que celle de Campêche, s'oppoſer forte- „ ment à l'inſolence avec la quelle ces Etrangers y font des deſcentes con- „ tinuelles, coupent & détruiſent les Forets de ces Bois précieux, forcent „ les Eſpagnols mêmes à leur ſervir d'Eſclaves, diſſipent enfin, & ruinent „ les Habitations, pour ne pas laiſſer de témoins de leurs excès ".

Il eſt certain que la fixation du nombre de Vaiſſeaux, ou de la quantité de Tonneaux de Marchandiſes, celle du tems de leur départ de Cadix, peut-être plus nuiſible qu'utile en général, ne préſentent aucun ſécours contre le Commerce clandeſtin, dans aucune des parties des Indes Occidentales.

La diſpoſition des côtes des Royaumes d'Eſpagne en Amérique, préſente naturellement de grandes facilités, pour les garantir des entrepriſes des Vaiſſeaux interlopes, & des inſultes des Armateurs. Ces côtes ſont fermées par

par deux clefs ou cordons; c'eſt-à-dire, deux Cercles, formés, l'un par le Golphe du Méxique preſque fermé par la pointe de la Floride, & par celle du Cap Cotoche dans la Province de Yucatan, & du Cap St. Antoine de Cuba, diſtans l'un de l'autre de 60. lieuës au plus: l'autre cercle formé d'un côté par un Cordon de grandes & petites Iſles, commençant à la pointe de la Floride, & finiſſant par celle de la Trinité vis-à-vis de la nouvelle Cordoue dans la nouvelle Andalouſie, & de l'autre côté par la terre ferme, & fermé par les mêmes Caps que le précédent. C'eſt dans ces deux enceintes que ſont ſitués les Bayes & Ports principaux du Commerce d'Eſpagne dans la Mer du Nord, & dans la Mer du Sud.

Les Iſles les plus conſidérables de ce Cordon, ſont Eſpagnola, autrement dit St. Domingue, Cuba renommée par ſon Port da la Havane, & qui le ſeroit encore plus par la richeſſe de ſes productions naturelles & par ſon Commerce, ſi elle étoit bien cultivée; & Puerto-Rico, petite Iſle où les Flottes qui vont à la nouvelle Eſpagne, rélâchent pour faire de l'eau. Il y a encore une ſuite d'Iſles plus petites, qui finit par celle de la Trinité.

La Jamaïque que les Anglois enlevérent à l'Eſpagne en 1656, eſt entre Cuba & l'Iſthme de terre ferme. Curaçao l'une des plus petites de ces Isles, poſſédée par les Hollandois, eſt ſituée près de Coro dans la Province des Caraques. Ces deux Iſles étant très voiſines des terres d'Eſpagne, favoriſent la Contrebande de ces deux Nations. Les Danois de l'Iſle de St. Thomas & les François de St. Domingue & de la Martinique ont pris part quelquefois à ce Commerce, quoique moins à portée de le faire, que les Anglois & les Hollandois. Quelque habile & quelque active que ſoit la Nation Françoiſe dans la navigation & dans le Commerce, elle eſt peu propre à faire le Commerce clandeſtin, ſurtout à main armée, & ſi quelques François s'y ſont livrés, il n'y a point d'exemple que le Gouvernement les ait protégés n'y même avoués. On voit même dans l'Hiſtoire du Commerce, que des cinq Nations qui ont formé les plus grands établiſſemens à la Côte d'Afrique & dans les deux Indes, la france eſt la ſeule à la quelle on ne peut reprocher d'avoir formé ou ſoutenu aucune entrepriſe de Commerce, par la perfidie, la violence, la cruauté, & aux dépens de l'humanité. Tranquile dans des Poſſeſſions légitimement acquiſes, elle a à peine déploié une partie de ſes forces pour s'y maintenir, & une partie de ſon induſtrie pour en faire valoir toutes les reſſources. Ainſi l'Eſpagne n'a pas plus à rédouter des entrepriſes de quelque conſéquence pour un Commerce illégitime, de la part des François, que de celle des Danois. Auſſi les plaintes

dont les Mémoires & les Ecrits Eſpagnols ſont remplis, ne tombent que ſur les Anglois & les Hollandois.

Le Commerce que ces deux Nations font aux Indes Eſpagnoles, celui ſurtout des Anglois, eſt inmenſe. Dom Bernardo de Ulloa l'eſtime la moitié de celui de Cadix. Il en juge par la quantité de Vaiſſeaux qui font toute la Navigation de l'Eſpagne dans l'Amérique, qu'il ne porte pas à plus de 40. par année, pendant que les Anglois & les Hollandois emploient à la même Navigation par Curaçao & la Jamaïque plus de trois cent navires (*a*).

L'Espagne, comme on là déjà obſervé, n'a eu juſqu'àpréſent de reſſource contre ce brigandage ruineux, que dans le nombre & la force de ſes Gardes Côtes, dans la rigueur de ſes Ordonnances, dans la vigilance & l'éxactitude des Gouverneurs & des Officiers de ces différentes Provinces, & dans le rétard & la diminution de ſes envois aux Indes Occidentales. L'éxpérience d'un grand nombre d'années, ne prouve que trop bien l'inſuffiſance de toutes ces précautions. Mais il y a des moyens de les rendre plus utiles.

L'Espagne, pourroit éxiger de la Nation Britannique une loy qui défende ſous de rigoureuſes peines, le Commerce clandeſtin à tous ſes Négocians, aux Gouverneurs, ſurtout à celui de la Jamaïque de donner rétraite aux interlopes; & qui leur ordonne de confiſquer leurs rétours, au lieu de les recevoir & d'en permettre la vente. Pour porter l'Angleterre à faire une loi ſi juſte, la Cour d'Eſpagne pourroit lui propoſer, non ſeulement un acte de Navigation ſemblable à l'acte de Navigation Angloiſe, mais même une interdiction abſolue de tout Commerce, & de mettre dans la balance les déſavantages de cette interdiction juſte & légitime, avec les avantages d'un Commerce injuſte & proſcrit par le Droit des Gens. Il n'y a pas d'apparence que l'Angleterre voulut préférer un Commerce injuſte, un Commerce clandeſtin, & d'ailleurs précaire, aux avantages infiniment ſupérieurs d'un Commerce légitime.

La Juſtice qu'un intérêt ſi important obtiendroit infailliblement de l'Angleterre, réduiroit du moins les interlopes de la Jamaïque à des Barques, à de petits Bâtimens foibles, mal armés, ſans Troupes, ſans Convoy, ſans protection; & aſſureroit le ſuccès de la vigilance & des fonctions des Garde-Côtes Eſpagnols. Ce

(*a*) Les Vaiſſeaux interlopes ſont généralement très petits.

Ce ne ſeroit encore que par cette voye, que l'Eſpagne pourroit rétirer, des mains des Anglois, le Commerce qu'ils ont pris ſur les Eſpagnols avec les Indiens de la Rivière de Darien, & de la côte de la Rancherie, où il ne ſeroit pas poſſible d'étendre les précautions propoſées par D. Bernardo de Ulloa, parceque les naturels du Pays ſont du nombre de ces *Indiens Bravos*, que l'Eſpagne n'a pu ſoumettre encore à ſa Domination. Mais quoique ces Peuples ſoient Barbares, & qu'on puiſſe les régarder en quelque façon comme indépendans, leur Pays n'en eſt pas moins compris dans l'enceinte de l'Amérique Eſpagnolle, & les Anglois n'ont pas plus de droit, ſuivant les traités, & le droit Commun de toutes les Nations Européennes à l'égard de leurs établiſſemens reſpectifs à la côte d'Afrique & dans les deux Indes, de faire cette traite, que les Eſpagnols d'aller faire celle des ſauvages de la nouvelle York & de la nouvelle Angleterre.

On conçoit ſans peine que ſi l'Eſpagne engageoit l'Angleterre à lui rendre la juſtice qu'elle eſt en droit d'en éxiger, ſur le Commerce clandeſtin, il lui ſeroit facile après celà, n'ayant plus à défendre ſon Commerce que contre des interlopes, ſoit Anglois, ſoit Hollandois, foibles, ſans aveu, & ſans Protection, d'achever de détruire le Commerce de Contrebande, avec ſes Gardes-Côtes, de mettre le Commerce de Cadix dans l'état le plus floriſſant, & ce qui eſt infiniment important à la Grandeur & à la Puiſſance de la Monarchie, d'augmenter de plus du double ſa Navigation en Amérique. On peut s'aſſurer de la fidélité & de la vigilance des Gardes-Côtes en leur abandonnant la propriété entière des priſes, déduction faite ſeulement des droits de Douanne du Roy, qui joints aux droits de Gardes-Côtes qui ſe perçoivent ſur le Commerce, & à l'augmentation des Droits de Douanne, ſuite néceſſaire d'un Commerce plus étendu, excéderont de beaucoup les fraix d'armement & de courſe des Gardes-Côtes.

Comme les profits inmenſes du Commerce clandeſtin peuvent exciter encore l'avidité des fraudeurs, au point qu'il en échappe quelques uns à la vigilance des Gardes-Côtes, attirés par l'eſpérance trop bien fondée d'être favoriſés par les Officiers des lieux, où ils peuvent s'introduire; le Miniſtère peut s'aſſurer de la fidélité & du dès intéreſſement des Officiers par des grâces, & par des Ordonnances ſévéres.

Le Gouvernement doit porter ſon attention ſur les différens moyens emploiés pour introduire la Contrebande dans les Indes Occidentales. Il arrive ſouvent qu'un Vaiſſeau interlope feint une relâche forcée pour faire

de l'eau, du bois, ou des vivres, pour une voye d'eau, ou pour quelqu'autre beſoin qui rend ſa Navigation dangereuſe. Le péril ſuppoſé eſt un titre auquel il ſemble alors que l'humanité Eſpagnole ne peut réſiſter. Sur un Placet que le Capitaine de l'interlope accompagne d'un préſent pour le Gouverneur & pour tous les Officiers dont il a beſoin, on lui permet d'entrer, de faire ſes proviſions, de décharger même ſon Vaiſſeau pour chercher la voye d'eau, & pour lui donner un radoub. On obtient enſuite fort aiſément la permiſſion de faire une vente indiſpenſable alors, pour payer les fraix de relâche. Toutes ces permiſſions ſont accompagnées de formalités & de précautions extérieures contre le verſement frauduleux de la Contrebande. Mais il ſe fait la nuit, ainſi que le chargement du rétour, avec d'autant plus de ſureté que tout a été convenu. C'eſt ainſi qu'on introduit & qu'on débite fréquemment des Cargaiſons conſidérables.

Il y a une autre manière de faire la traite à la côte d'Eſpagne, qui favoriſe beaucoup l'introduction de la Contrebande. On navige avec des Barques aux ambarquadères qui ſont éloignées des villes, ou aux embouchures des Rivières. On avertit les Habitans par un Coup de Canon, & ceux qui ont envie d'acheter viennent à bord dans leurs Canots. On ſent bien que le même coup de Canon, le même ſignal qui avertit les marchands, devroit avertir les Officiers & les Gardes du lieu, qu'il y a un interlope à l'embarquadère.

Il ſeroit inutile d'inſiſter ici ſur le zèle & la fidelité que les Officiers doivent à l'obſervation des loix, à leur Patrie & à leur Roi. Il ne ſeroit que trop facile de prouver que la probité Européenne ne ſoutient preſque jamais dans les deux Indes, l'épreuve de l'intérêt. Ces diverſes manières d'introduire la Contrebande aux Indes Eſpagnoles, ont toujours eu le même ſuccès aux Colonies Françoiſes. Il n'y a ici qu'un ſeul principe à attaquer & à détruire, pour ruiner entièrement & infailliblement le Commerce clandeſtin. C'eſt le bénéfice inmenſe que donne ce commerce, qui le met en état de ſoutenir en même tems de grands risques & les fraix de corruption. En diminuant, en réduiſant infiniment le bénéfice de ce commerce, on l'aviliroit néceſſairement, & ſon aviliſſement ſeroit ſûrement la cauſe de ſa déſtruction.

L'Espagne peut frapper à ce but avec un ſuccès infaillible, par des voyes également ſimples & faciles, fort peu diſpendieuſes en comparaiſon du préjudice que l'abus porte à ſes Finances & à ſon Commerce. On peut entretenir

entretenir des Pataches bien armées, à l'embouchure des Rivières, & aux embarquadères éloignées des villes, aſſés fortes pour enléver les Barques interlopes, & en état de faire une première viſite, ſur les Vaiſſeaux qui démandent à entrer dans les Ports ſur le prétexte d'une relâche forcée. La néceſſité où ſeroient ces Pataches d'être toujours en ſtation, éxigeroit le double d'Officiers & d'Equipages qui ſe réléveroient. Il faudroit que les priſes fuſſent également partagées entre les Officiers & les Equipages actuellement de ſervice, & ceux qui ſeroient à terre, ainſi que les Droits de Viſite dans les Ports. L'intérêt des Equipages qui ſeroient à terre, mettroit ceux qui ſeroient à bord des Pataches à l'abri de la corruption.

A l'égard des interlopes qui démandent à entrer dans les Ports ſur le prétexte d'une relâche forcée, il faudroit les aſſujettir à une viſite préalable de la part des Officiers de la Patache, dont il ſeroit dreſſé un Procès Verbal ſigné par eux & par les Officiers des Vaiſſeaux. Ce procès verbal conſtateroit d'abord la Nation du Navire, ſon état, celui de ſa Cargaiſon, & ſes papiers de mer. Il devroit être défendu aux Gouverneurs de reçevoir aucun placet qui ne ſeroit pas accompagné d'une Copie en bonne forme de ce procès verbal, & de permettre l'entrée du Vaiſſeau autrement qu'a la charge d'une ſeconde viſite par les Officiers de la Douanne, qui après avoir fait affirmer par ſerment, véritable le procès verbal de viſite par les Officiers de la Patache & par ceux du Vaiſſeau, en feroient le récollement en leur préſence, mettroient le ſcellé ſur les écoutilles, ſur les Coffres des Officiers, & établiroient des Gardes à bord pour la Conſervation des ſcellés. Dans le cas ou il faudroit décharger le Vaiſſeau, on pourroit mettre de même l'entière Cargaiſon ſous le ſcélé & ſous une garde éxacte. Il ne devroit être permis qu'après ces précautions priſes aux Officiers du Vaiſſeau de pourvoir au beſoin de leur Navigation. Dans le cas où il ſeroit indiſpenſable de permettre la vente de quelque partie de la Cargaiſon pour payer les fraix de relâche, cette vente ne devroit être permiſe qu'après avoir conſtaté le montant des fraix de relâche & de radoub, & juſques à concurrence de ces fraix, & pour être faite publiquement en préſence des mêmes Officiers du Roi qui auroient fait les deux premières viſites du Vaiſſeau & de ſa Cargaiſon, dont il ſeroit dreſſé procès verbal par d'autres Officiers. Il ſeroit néceſſaire enfin de ne point laiſſer ſortir le Vaiſſeau du Port, qu'après avoir conſtaté par un dernier procès verbal de viſite fait encore par des Officiers différens des prémier & en leur préſence, que la Cargaiſon du Navire, eſt entière, ſauf la partie vendue juridiquement dans le cas de néceſſité.

Les devoirs de l'humanité ne permettent point de s'oppoſer à une relâche forcée, & de réfuſer à des Navigateurs les ſécours de l'hoſpitalité. Mais il eſt juſte que celui qui ſe prête à ce devoir ſacré, prenne les méſures & les précautions les plus juſtes pour ſe mettre à couvert des abus qu'on en pourroit faire, & il ſemble que les formalités propoſées ſont les ſeules capables de les prévenir. Il n'eſt pas douteux que des procédures bien plus ſimples dévroient ſuffire pour remplir cet objet. Cependant il n'eſt que trop certain, que les fraudeurs ont ſû les rendre inutiles par la corruption, il eſt certain auſſi que cette corruption peut s'étendre ſur les Officiers ſubalternes, plus facilement encor que ſur les ſupérieurs. On doit donc bien moins ſe propoſer ici, en multipliant ces formalités & les Officiers, de rendre ceux-ci incorruptibles; que la corruption impraticable pour les fraudeurs. Indépendament de ce qu'il eſt plus difficile de corrompre un grand nombre d'Officiers, quelque facile que ſoit l'accès de châque particulier, qu'un petit nombre; en multipliant le nombre des Officiers qu'il faut tous corrompre pour réuſſir, on rend néceſſairement la corruption impraticable, parcequ'elle devient trop chère & qu'elle peut l'être au point d'abſorber les bénéfices de la Contrebande. La publication ſeule d'une telle loi empécheroit la plûpart des fraudeurs de former d'entrepriſe. Ils ne pourroient faire de ſpéculation que ſur le pied d'une grande ſomme en fraix de corruption, & on doit croire que leurs calculs ſur ce principe, ne leur laiſſeroient pas eſpérer des bénéfices équivalens à d'auſſi grands risques, que le ſont en général ceux du Commerce clandeſtin.

A ces précautions qui ont pour principal objet la diminution des bénéfices du Commerce clandeſtin, on peut ajouter encore un établiſſement de Commerce également ſimple & facile; qui frappe au même but, & faire ſervir les reſſources mêmes du Commerce permis à détruire le Commerce illégitime.

Il eſt néceſſaire de rappeller ici l'ancien état du Commerce à la nouvelle Eſpagne, au Pérou ou à terre ferme. On ſeroit tenté, dit D. Bernardo de Ulloa, de prendre pour des fâbles, tout ce qu'on raçonte de la facilité, des grands ſuccès, de l'immenſité de Commerce, & du grand concours des Négocians de Lima, du Pérou & des Eſpagnols arrivés par les Galions à la célébre Foire de Porto-bélo, où ſe faiſoit autrefois toutes les affaires de ces Royaumes. On chargeoit ordinairement ſur les Flottes pour la terre ferme, pour la valeur de huit, dix ou douze milions de Piaſtres en Marchandiſes d'Europe de toutes ſortes; & ces Flottes rapportoient en rétour

pour

pour trente à quarante milions de Piaſtres en Or, Argent, Laine de Vigogne, Cacao & fruits précieux de ces Royaumes. Les Vaiſſeaux alloient en droiture à Carthagêne, où l'on débarquoit une quantité ſuffiſante de Marchandiſes pour la conſommation de cette Province & pour la nouvelle Grenade. La Flotte continuoit ſa route à Porto-bélo, où les députés du Commerce de Lima joints à ceux d'Eſpagne fixoient les prix des Marchandiſes reſpectives, eu égard à l'abondance où à la diſéte connue où prévue de celles du Pays, & à la quantité de celles d'Eſpagne.

Il arrivoit quelquefois que des Négocians gagnoient ſur des Marchandiſes d'un prix & d'une qualité des plus communes, juſqu'à cinq cens pour cent, mais le bénéfice ordinaire & aſſuré de ces Voyages étoit de cent pour cent. Il arrivoit ſans doute auſſi ce qu'on éprouve encore tous les jours dans le Commerce des Colonies de l'Amérique : les Négocians faiſoient ſur les différens prix des ventes, pour les prochaines expéditions des ſpéculations très juſtes, mais que l'événement déconcertoit preſque toujours. On croioit que les articles qui par leur rareté s'étoient le mieux vendus, ſe ſoutiendroient encore chers. Le ſuccès des envoys faits ſur ce fondement étoit aſſuré, ſi tous les Négocians n'avoient pas fait le même raiſonnement. Tous ſuivant la même idée ſans ſe communiquer, faiſoient les mêmes chargemens, ce qui établiſſant en Amérique une grande abondance, étoit cauſe que les articles qui avoient eu le plus de faveur au Voyage précédent, ſe vendoient fort mal à celui d'après. Un habile Négociant prévoit cet inconvénient, & ſe réjette dans ce cas, ſouvent avec un grand ſuccès, ſur les articles dont il y a eu le plus d'abondance au précédent Voyage. Mais ce qui eſt alors un bien où un mal pour le Négociant, eſt étranger à l'intérêt général du Commerce de l'Etat, qui conſiſte à faire ſeul ſon Commerce ſans la concurrence de la Contrebande.

Les échanges qui ſe faiſoient à Porto-bélo pour la valeur de trente & de quarante milions de Piaſtres, étoient ſi rapides, que les Galions faiſoient toujours leur rétour dans l'année. La fixation des prix des Marchandiſes reſpectives qui ſe faiſoit par les députés des Négocians ſur les Factures & de ſimples états, contribuoit beaucoup à la rapidité des échanges. Les Négociations ſe faiſoient ſur le pied de cette fixation, & la confiance étoit ſi ſolidement établie, la bonne foy ſi reſpectée, qu'on n'ouvroit n'y les Caiſſes d'Argent, ni les Balots; & s'il ſe gliſſoit quelque erreur, elle étoit toujours réparée ſans difficulté au premier Voyage.

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

La Contrebande qu'on commenca à introduire par la Baye de Baſtimentos, voiſine de Porto-bélo, ayant fait les plus grands progrès, la Foire a ſucceſſivement perdû de ſon activité en proportion juſques à un entier dépériſſement. D'un côté les Galions ont porté beaucoup moins de Marchandiſes, & de l'autre, leurs rétours ſont toujours dévenus plus lents, au point qu'après des Voyages de plus de trois années, on a pris le parti de ſupprimer la Flôte & les Galions, & de les remplacer par des Vaiſſeaux de Régître ſans fixer leur départ; ce qui ne paroit pas être cependant une forme établie pour toujours.

Le Commerce de la nouvelle Eſpagne ſe faiſoit par des Flôtes expédiées pour la Véra-crux. Les rétours qui ſe faiſoient auſſi dans l'année, étoient ordinairement de dix à quinze milions de Piaſtres. Ce commerce a infiniment perdû, non ſeulement par la Contrebande, mais auſſi par le verſement qui s'y fait tous les ans des Marchandiſes des Indes, que le Vaiſſeau d'Acapulco apporte des Philippines; ce qu'on pourroit régarder en l'état comme une branche de Commerce très déſtructive, qu'il eſt facile cependant de tourner entièrement à l'avantage de l'Eſpagne. Les rétours des Flôtes ſont dévenus moins riches, & les expéditions plus lentes, ainſi que les rétours & les expéditions des Vaiſſeaux de Régître de Campêche, Tabaſco & Honduras, qui ſont du Commerce de la nouvelle Eſpagne. Tous ces Vaiſſeaux ſouffrent par les mêmes cauſes dans leurs expéditions & dans leurs Voyages, ainſi que les Vaiſſeaux de Buenos-ayres, de St. Marthe, de Cuma, & des Caraques, le même dommage que le reſte du Commerce de l'Amérique.

On rémédieroit ſans doute à une partie d'un ſi grand mal, par l'établiſſement de Magaſins aſſortis de denrées & de Marchandiſes d'Europe, dans les endroits des côtes les plus fréquentées par les fraudeurs, où les Habitans pouroient trouver à un bon prix, tout ce qui leur ſeroit néceſſaire pendant l'intervale d'un voyage à l'autre. Il faut oppoſer l'importation légitime à l'introduction illicite. Le Commerce clandeſtin trouvant le Pays rempli de Marchandiſes, tomberoit de lui même, ſurtout ſi on avoit ſoin d'entretenir les Marchandiſes à un prix qui laiſſe peu de bénéfice à faire ſur la Contrebande; ce qui doit être d'autant plus facile, que le Commerce clandeſtin ne peut ſe ſoutenir que par des bénéfices très conſidérables & fort au-deſſus du cours ordinaire du profit que donne le Commerce permis. L'introduction illicite diminuant néceſſairement par ce moyen, les Vaiſſeaux ſe ſuccéderoient ſans faire de tort aux ventes les uns des autres, les rétours ſeroient plus prompts, & il n'eſt pas douteux qu'il faudroit bientôt doubler les importations

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

tations en Amérique, & par conſéquent la Navigation. Chaque voyage donneroit peut-être moins de bénéfice; mais le Négociant en ſeroit bien dédommagé par la promptitude du rétour qui le mettroit en état de faire trois expéditions contre une: & un profit modéré & ſouvent répété, eſt le profit le plus ſur & le plus ſolide que le Commerce puiſſe donner.

Cet établiſſement, que l'Eſpagne peut aiſément faire par des combinaiſons fort ſimples avec le ſecours de quelques Négocians de Cadix, formé à la ſuite des précautions qui non ſeulement rendent le Commerce clandeſtin très dangereux, pour la vie ou la liberté des fraudeurs, mais encor très diſpendieux, ne ſauroit manquer d'avoir le plus grand ſuccès. Il ſeroit peut-être même néceſſaire pour s'en aſſurer plus infailliblement, que le Gouvernement accorda des éxemptions de Droits ſur les Denrées & Marchandiſes exportées pour l'entretien des Magaſins établis, & ſur les rétours qui en ſeroient faits, juſqu'à concurrence d'une quantité déterminée; ce qui rapprocheroit aſſés les prix des Marchandiſes permiſes, de ceux des Marchandiſes de Contrebande par le ſeul effet de la concurrence. Pour indemniſer les Finances, le Roi pouroit prendre pour ſon compte la moitié ou les trois quarts de cette branche de Commerce, dont la conduite ſeroit confiée à des Négocians; & pour qne le Cours ordinaire du Commerce de Cadix n'en ſouffrit aucune atteinte, on pourroit également régler & déterminer la quantité de Denrées & de Marchandiſes qui ſeroient introduites dans l'Inde par cette voye, & en fixer les prix à la vente. Cette Branche de Commerce tiendroit ſans doute par ſes Privilèges & par ſon bénéfice, un peu des avantages du Commerce clandeſtin & en auroit peut-être quelques inconvéniens: Mais ces inconvéniens n'intéreſſeroient que fort peu le Commerce, qui en ſeroit bien dédomagé par de plus grandes, de plus fréquentes, & de plus promptes expéditions. A l'égard des Finances, ce Commerce prenant la place du Commerce clandeſtin, une partie du bénéfice de ce dernier rentreroit dans le Cours ordinaire du Commerce Nationnal, & l'autre ſeroit au profit des Finances.

On a vu avec quelle promptitude ſe faiſoient autrefois les expéditions des Flôtes & des Galions, leurs rétours, & les prodigieux bénéfices de ce Commerce, avant qu'il eut reçu les premières atteintes du Commerce illégitime. Ce ſont ces bénéfices inmenſes qui ont fait naître le Commerce clandeſtin: & les moyens que l'Eſpagne a emploiés pour le détruire, n'ont ſervi qu'à lui donner ſans ceſſe de nouveaux accroiſſemens. On n'en a emploié que deux juſqu'àpréſent, la force, la vigilance des Gardes-Côtes,

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

la fidélité des Officiers, & les rétards des expéditions des Flôtes, des Galions, & des Vaiſſeaux de Régître. Les rétards des expéditions de Cadix, n'ont ſervi qu'à mettre un plus haut prix à la Contrebande; les fraudeurs en ont profité pour en introduire davantage. Ils ont calculé les forces des Gardes-Côtes, & l'augmentation de leurs bénéfices les amis en état de faire leur Commerce avec des forces ſupérieures, & de ſoutenir d'ailleurs les fraix de corruption. Il faut donc régarder la diminution des bénéfices du Commerce illégitime, comme la cauſe infaillible de ſa déſtruction, & les moyens propres à aſſurer cette diminution, comme ceux qui méritent le plus d'attention.

Si le Commerce clandeſtin n'étoit pas entièrement détruit par le concours des différentes précautions qu'on a propoſées ci-deſſus, il ſemble qu'une plus grande liberté, peut-être même une liberté entière dans les expéditions de Cadix, lui porteroit le dernier coup, & achéveroit de l'anéantir ſans rétour. D. Bernardo de Ulloa réjette cette liberté, ainſi que le projet de réduire le Commerce de l'Amérique en Compagnies. Il régarde avec raiſon les Compagnies comme des établiſſemens déſtructifs du Commerce, & comme un Menopole ruineux. A l'égard de la liberté, il n'y oppoſe aucune raiſon ſolide; & ſon projet d'expédier régulièrement tous les ans la Flôte, les Galions & les Vaiſſeaux de Régître, avec une quantité déterminée de Denrées & de Marchandiſes, n'eſt appuié que ſur des raiſons qui doivent faire préférer la liberté qui paroit n'avoir contre elle que la force d'un préjugé qu'un ancien uſage a introduit. Nous ne dévons pas croire que quelques connoiſſances locales s'oppoſent à la liberté du Commerce des Indes-Occidentales, comme on le prétend en France à l'égard d'une partie du Commerce du Levant. L'auteur Eſpagnol n'auroit pas manqué d'y inſiſter. Il a ſenti la néceſſité de faire les mêmes expéditions tous les ans, mais il n'a pas fait attention qu'il n'eſt pas moins important de ne pas limiter les exportations; que les limites ne ſervent qu'à les reſſerrer, & reſſerrent également le montant des rétours, toujours ſuſceptibles d'une plus grande étendue en Amérique, où les Colonies reçoivent ſans ceſſe de nouveaux accroiſſemens, en proportion de la quantité de Denrées & de Marchandiſes d'Europe qu'on y importe.

Le Commerce des Colonies Eſpagnoles a-t-il rien qui le diſtingue de celui des autres Colonies Européennes de l'Amérique? N'eſt ce pas le même Commerce dans ſes effets & dans ſon objet, que celui que les François, les Anglois & les Hollandois, font dans la même partie du Monde? L'intérêt

térêt Général de l'Eſpagne dans ce Commerce eſt, comme celui des autres Nations qui ont des Colonies, d'exporter beaucoup de Denrées & de Marchandiſes d'Europe, & d'en importer beaucoup de celles de l'Amérique. Tout arrangement œconomique dans ce Commerce qui ne frappe pas à ce but, n'a que des fondemens ruineux & doit être réjetté. La maxime générale du Commerce qui veut qu'un Etat exporte beaucoup & importe peu, n'eſt point celle du Commerce qu'on fait avec l'Amérique. Toutes les Nations qui y ont des Colonies, ne ſauroient en recevoir trop de Denrées, par la richeſſe de leur réexportation en Europe : & plus on y importe de Marchandiſes & de Denrées, plus on en exporte ; & plus on ſe procure de riches réexportations. Ce ſont là les avantages que la France, la Hollande & l'Angleterre ſe ſont procurés en Amérique par la liberté de cette Navigation, après avoir éprouvé les mauvais ſuccès & les inconvéniens de tout ce qui gêne ce Commerce.

D. Bernardo de Ulloa, pour réjetter ou réſtraindre infiniment cette liberté, ne lui oppoſe que l'exemple des malheurs que quelques Négocians de St. Malo éprouvérent dans la Mer du Sud pendant la Guerre de ſucceſſion. Les Indes Eſpagnoles entrérent alors en Commerce avec l'Etranger pour les beſoins de leur conſommation ; & ce parti étoit preſque indiſpenſable dans ces circonſtances. Quelques Vaiſſeaux de St. Malo profitérent de ce temps de déſordre pour paſſer à Lima par le détroit de Magellan : comme le Pays étoit dépourvu de Marchandiſes, ils firent ſur celles qu'ils y portérent des profits incroiables, gagnérent juſqu'à huit cent pour cent. Le bruit qui s'en répandit, excita tellement l'empreſſement & l'avidité des autres Armateurs, que plus de deux cent Vaiſſeaux Marchands paſſérent à Callao de Lima, & aux autres Ports du Pérou, ſans qu'il y eut entre l'arrivée des uns & des autres, ſeulement l'intervale du tems néceſſaire pour décharger leurs Marchandiſes : elles s'y accumulérent parlà de telle ſorte, que le prix en baiſſa même au-deſſous de ce qu'elles coûtoient dans la Fabrique ; les Marchands du Pays qui avoient acheté les premiers à des prix éxhorbitans, perdant par cette diminution plus des trois quarts à la vente, furent obligés de faire banqueroute : ceux qui avoient des fonds de reſte ceſſérent d'acheter, craignant que les Marchandiſes ne vinſſent à baiſſer encore davantage ; enſorte que quelques uns des Marchands François ne trouvant point à vendre, brulérent partie de leur cargaiſon, plûtôt que de la rapporter en France, où à leur arrivée ils firent auſſi banqueroute.

D. Bernardo de Ulloa auroit pu rappeller beaucoup d'autres événemens à peu près ſemblables, arrivés dans d'autres branches de Commerce; mais il n'auroit pas dû citer celui-ci comme un éxemple d'inconvéniens & de malheurs capable d'engager un Etat dans des établiſſemens qui détruiſent la liberté. Ce qui arriva alors dans le Commerce des Indes Eſpagnoles, eſt preſque toujours arrivé à la ſuite d'une Guerre dans le Commerce des autres Colonies Européennes de l'Amérique, & dans celui de la Côte d'Afrique. La même choſe arrive en Europe, dès qu'il ſurvient dans un Etat, une diſéte, ſoit de Denrées ſoit de Marchandiſes. La diſéte même attire bientôt la plus grande abondance, lorſque le Commerce eſt libre; & à l'égard des Négocians, ce Commerce n'eſt ordinairement lucratif, que pour ceux qui ont aſſés de vigilance & d'habileté pour faire les premiers envois, & la ſage prévoiance de ne pas différer leurs ventes dans l'eſpérance de faire de plus grands bénéfices. Qui ne voit que dans ces cas la diſéte eſt un mal que la liberté du Commerce répare promptement; que l'excès de concurrence que la diſéte attire bientôt, n'a & ne peut avoir d'inconvéniens que pour quelques Négocians imprudens ou trop avides, mais qu'il réſulte toujours infailliblement de l'excès même de la concurrence qu'attire la diſéte, un avantage réel, & pour l'Etat qui approviſionne, & pour celui qui eſt approviſionné? L'un reçoit abondament tout ce qui lui eſt néceſſaire, l'autre ſe débaraſſe de ſon ſuperflû. D'ailleurs cette opération qui n'eſt jamais que momentanée, eſt elle même la cauſe qui remet le Commerce dans ſon niveau, & qui lui fait reprendre ſon cours ordinaire; & le cours ordinaire du Commerce ne donne que des bénéfices modérés, & ne paye l'induſtrie qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour l'animer & l'entretenir dans ſon activité naturelle. Le Commerce a ſes orages qui ſe forment dans des tems de trouble, dans des événemens publics, quelquefois in attendus & d'autrefois trop prévus. Mais il ne ſauroit en réſulter un mal public & permanent pour aucun Etat, qu'autant qu'on voudroit les prévenir par des réglemens qui détruiroient en général la liberté du Commerce. Les révolutions continuelles ſur les prix des Denrées & des Marchandiſes, occaſionnées par les viciſſitudes de l'abondance & de la diſéte; les viciſſitudes dans le goût des acheteurs; la mauvaiſe foi des débiteurs; leur impuiſſance forcée; les événemens de Guerre & de Paix; les playes dont le ciel afflige de tems en tems quelque partie de la terre; & les naufrages, ſont des accidens naturels au Commerce. Vouloir les prévenir par des loix, qui gênent la liberté, c'eſt lui ôter les reſſources qu'il a dans l'induſtrie & le génie des Négocians, pour ſe reléver.

L'Exemple

L'EXEMPLE de ce qui arriva pendant la Guerre pour la ſucceſſion, aux Négocians de St. Malo dans la Mer du Sud, bien loin de contredire la liberté du Commerce, parle en ſa faveur. Tout le Monde ſçait à quel point leurs prémiers envois furent heureux pour leur Pâtrie, puiſqu'ils délivrérent leur Souverain en lui prêtant trente milions, du joug humiliant qu'on vouloit lui impoſer aux conférences de Gertruidemberg. Ces trente milions ne ſervirent pas peu à aſſurer la Couronne d'Eſpagne à la maiſon de Bourbon. Les Négocians qui, ſuivant le recit de D. Bernardo de Ulloa, ſe ruinérent dans les envois ſuivans à la Mer du Sud, où qui du moins perdirent beaucoup, ne rendirent pas ſans doute un ſervice ſi brillant à leur Patrie. Ils la ſervirent cependant infiniment par une grande exportation de ſes manufactures: l'Etat gagna moins, parcequ'ils perdirent; mais l'Etat gagna une augmentation conſidérable de numéraire: ils animérent, il ſoutinrent ſon induſtrie, & donnérent de l'activité à ſa circulation.

IL eſt indifférent de prendre cet exemple en France ou en Eſpagne. On ſent bien que les Négocians de Cadix ou de Séville, auroient pu faire les mêmes opérations & procurer à l'Eſpagne les mêmes ſecours & les mêmes richeſſes, ſoit en s'enrichiſſant eux mêmes, ſoit en s'appauvriſſant par leur trop grande précipitation. C'eſt ce qui eſt arrivé en France dans la dernière Paix d'Aix la Chapelle. Les Denrées de l'Amérique étoient à un bas prix dans ſes Colonies, & celles d'Europe y étoient fort chères. Les premiers Vaiſſeaux expédiés des Ports de France profitérent de cette ſituation, & ceux qui ſuivirent donnèrent les uns le pair, & les autres de grandes pertes, mais l'exportation, l'importation & la réexportation furent immenſes, extrémement rapides, & firent rentrer en peu de tems dans le Royaume, les milions que la Guerre en avoit fait ſortir. Toutes les Manufactures, toutes les ſortes d'induſtrie recouvrérent promptement leur ancienne vigueur, & la circulation réprit ſa première activité, au point de donner au Gouvernement la facilité d'établir une Caiſſe d'amortiſſement de plus de trente milions par année, pour rembourſer les Capitaux des dettes publiques, exemple nouveau pour la France; & enfin l'argent tomba dans peu à 4. p. %. Les Négocians qui perdirent alors dans le Commerce de l'Amérique, où qui manquérent d'y gagner, enrichirent l'Etat. Le Gouvernement eut la ſageſſe de régarder cette révolution comme utile & paſſagère, le Commerce réprit de lui même aſſés promptement ſon calme ordinaire & ſon cours naturel, qui conſiſte dans l'importation aux Colonies de la quantité à peu près exacte de Denrées & de Marchandiſes d'Europe que ces Colonies peuvent conſommer, & dans l'exportation générale de toutes leurs

leurs productions. Il y a une balance reſpective dans le Commerce de l'Europe avec l'Amérique, qui lorſque le Commerce eſt libre, ne varie qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour donner lieu à différentes ſpéculations, & pour animer le Commerce & le ténir en activité.

On a obſervé cependant que ce Commerce reçoit ſans ceſſe de nouveaux accroiſſemens, qui ſont plus ou moins ſenſibles en proportion du bon régime dans le quel on tient, non le Commerce qui ne demande que de la liberté, mais les Colonies. Il y a toujours en Amérique de quoi défricher ou améliorer. Le luxe que le Commerce introduit chez les Habitans, l'occaſion qu'il leur préſente ſans ceſſe de ſe procurer par les fruits de leurs terres, toutes les commodités de la vie, eſt le ſeul motif qui les excite au travail, & à rendre les Colonies toujours plus riches en productions. C'eſt l'effet naturel de la liberté du Commerce, dont les ſuccès ſeroient plus rapides, ſi on y ajoutoit dans les Colonies, la ſageſſe & la douceur d'une bonne adminiſtration.

On ne doit donc pas craindre l'abondance des Denrées & des Marchandiſes d'Europe dans les Indes Eſpagnoles, importées par les Vaiſſeaux Eſpagnols, mais l'abondance de celles que le Commerce clandeſtin y introduit. Indépendament de ce que l'abondance des envois de la Nation excitent néceſſairement plus de travail & d'améliorations chez les Habitans, cette abondance ſert infiniment à reſſerrer celle du Commerce clandeſtin. Il eſt donc évident que limiter le nombre des Vaiſſeaux qui s'expédient à Cadix, le montant de leurs Cargaiſons, & mettre de longs intervales d'une expédition à l'autre, c'eſt ſoutenir ou encourager le Commerce illégitime; c'eſt lui laiſſer toujours une plus grande partie des Colonies à approviſionner. Il ne ſeroit pas aiſé de diſtinguer, à l'égard du Commerce, les Colonies Eſpagnoles, de celles des François, des Anglois & des Hollandois, de manière à trouver dans cette diſtinction, un principe ſolide & inconteſtable ſur le quel ou puiſſe établir une forme de Commerce diamétralement oppoſée. Mais il eſt facile de voir que ſi la Navigation aux Indes Eſpagnoles étoit livrée à la ſeule ſpéculation des Négocians d'Eſpagne, comme elle l'eſt en Angleterre, en France & en Hollande, à l'égard de leurs Colonies reſpectives, cette Navigation ſeroit triplée en peu de tems. Les Négocians emploieroient de plus petits navires, leurs bénéfices ſeroient modérés, quelquefois nuls, mais leurs voyages ſeroient fréquens & leurs rétours fort prompts. Les risques de l'abondance, où d'une trop grande concurrence, ne les embaraſſeroient pas plus, que les Négocians François le ſont, pour les éviter

ou

ou les prévenir aux différentes Iſles Françoiſes. Les uns confieroient leurs Vaiſſeaux à des Capitaines géreurs, d'autres les conſigneroient à des maiſons de Commerce déjà établies, ou qui s'établiroient bientôt; leurs Vaiſſeaux y feroient échelle, & ils n'éprouveroient jamais d'autre inconvénient, que celui d'être obligés quelquefois à plus de relâche; à faire un voiyage un peu plus long; à laiſſer une partie de leur Cargaiſon invendue pour en faire le rétour dans un ſecond voyage, & à prendre du fret; ainſi que cela arrive fréquemment aux Colonies Françoiſes. Le but du Négociant eſt de gagner peu, mais de gagner promptement. La concurrence deviendroit peut-être très conſidérable, le Négociant en ſouffriroit quelquefois, mais il en réſulteroit un grand bien pour l'Etat. Le bas prix des Marchandiſes que la concurrence feroit néceſſairement tomber, en étendroit ſûrement les conſommations, & en feroit faire un plus grand débit. Les Négocians gagneroient peu dans chaque voyage, quelques uns perdroient, mais le Commerce de l'Etat ne ceſſeroit de s'étendre & de l'enrichir.

La Navigation d'Acapulco aux Iſles Philippines, tient beaucoup des inconvéniens du Commerce illicite. Il y a des moyens ſurs, non ſeulement de rémédier à ſes inconvéniens, mais encore d'étendre infiniment cette branche de Commerce, & de la rendre l'une des plus riches & des plus avantageuſes de tout le Commerce d'Eſpagne. Cet article exige du détail & ſon intérêt lié avec celui du Commerce en général, mérite un extrême attention.

Lionel Waffer, Voyageur Anglois, dont ou loue l'exactitude, qui parcourut la nouvelle Eſpagne en 1678, vante également la beauté, la richeſſe de la ville de Mexico, le nombre de ſes habitans, leur luxe & leur Commerce. On y comptoit alors plus de quatre cens mille habitans ſans y comprendre les enfans, Mexico étoit dans l'abondance de tout ce qui peut ſervir au luxe & aux béſoin de la vie. Outre la prodigieuſe fertilité du pays, il y arrivoit tous les ans par la Vera-crux la charge de deux Galions d'Eſpagne, d'une Frégate légère & de plus de quatre-vingt Vaiſſeaux Marchands, aſſortie de tout ce qu'il y avoit de plus précieux en Europe. D'un autre côté une Flotte qui partoit régulièrement tous les ans des Philippines, lui apportoit les raretés de la Chine, du Japon, de l'Indouſtan & de la Perſe, par le port d'Acapulco; enſorte que Mexico jouiſſoit continuellement de toutes les richeſſes de l'Europe & des deux Indes, par le port de Vera-crux ſur la Mer du Nord, & par celui d'Acapulco ſur la Mer du Sud.

ACAPULCO, dans la Province de Mexico, eſt a quatre vingt lieuës de Mexico, ſur le bord de la Mer du Sud, a peu près au même éloignement de Mexico, que le port de la Vera-crux.

CETTE place a l'avantage de ſervir d'entrée aux richeſſes des Indes Orientales & des parties Méridionales de l'Amérique, qui viennent tous les ans à Acapulco par les Vaiſſeaux des Philippines & du Pérou.

ACAPULCO eſt ſitué au pied de pluſieurs montagnes fort hautes, dans un terrein ſtérile & très mal ſain, & par cette raiſon n'eſt habité par les Négocians Eſpagnols, que dans le tems que dure le Commerce avec les Vaiſſeaux des Philippines & ceux du Pérou. C'eſt ce Commerce & l'excellence du Port, qui ont rendu célébre Acapulco, qui ſans cela ne mériteroit pas le nom de ville, & qui lui ont fait donner le nom de première foire de la Mer du Sud & d'échelle de la Chine. Les Vaiſſeaux du Pérou qui apportent des Marchandiſes de Contrebande, y vont mouiller, pour les vendre au port Marquis, qui eſt a une lieüe d'Acapulco.

L'ESPAGNE a voulu favoriſer ſes Manufactures par une loi qui défend l'importation des étoffes de ſoye de la Chine & de l'Aſie. Don Géronimo de Uſtaris ſe plaint cependant de ce que malgré cette défenſe faite ſous des peines très rigoureuſes, les François, les Anglois & les Hollandois les introduiſent ſous prétexte que ce ſont des Marchandiſes du Levant ou de leur Fabriques. Il voudroit qu'on rénouvellât cette ordonnance, & qu'on l'étendit ſur toutes ces eſpèces de Marchandiſes, dans quelque partie du monde qu'elles ſoient faites ou imitées; mais les traités rendent ces défenſes impraticables en Europe.

ON réconnut en 1718. que le Commerce d'Acapulco avec les Philippines, portoit un grand préjudice à celui d'Eſpagne par l'introduction des étoffes de ſoye de la Chine & des autres pays de l'Aſie; & le Roi ordonna que le Vaiſſeau qui alloit tous les ans d'Acapulco aux Philippines, ne rapporteroit pas d'autres Marchandiſes que des Toiles, des Porcelaines, de la Cire, du Poivre, de la Canelle, & du Girofle; toutes Denrées que l'Eſpagne ne fournit pas a ſes Colonies, & les étoffes de ſoye de la Chine & de l'Aſie furent prohibées.

CE Commerce fut de nouveau réglé en 1720. On permit de faire partir tous les ans d'Acapulco pour les Philippines, deux Vaiſſeaux de cinq cens Tonneaux

Tonneaux chacun, au lieu d'un ſeul. On fixa la valeur des rétours de chacun à trois cens mille Piaſtres qui ne ſeroient employées qu'en or, en Canelle, en Morfil, Cires, Porcelaines, Poivre, Giroſle, Toiles unies & peintes, Soyes torſes & écrues, Cordages & autres Marchandiſes qui ne ſeroient point fabriquées avec la Soye. On défendit ſous les plus grandes peines pour l'avenir, toute étoffe de ſoye de Chine, ou des Indes, Pequins, Gourgourans, Satins, Brocards d'Or ou d'Argent, Broderies, Bas, Ceintures, enfin tout tiſſu quelconque fait avec de la ſoye.

Le tour du Globe parut un prodige, lorsque les Eſpagnols ſous la conduite de Magellan, & enſuite ſous celle de Sebaſtien Cano, ſe rencontrèrent avec les Portugais aux Philippines & aux Moluques. Magellan découvrit en 1519. pour l'Eſpagne le détroit qui porte ſon nom, entra le premier dans la Mer du Sud, découvrit les Iſles Mariannes & une des Philippines où il mourut; & ſes Compagnons, après ſa mort, s'établirent à Tidor, la principale des Iſles Moluques où croiſſent les plus précieuſes épiceries. Les Portugais ne s'attendoient pas que les Eſpagnols feroient par la Mer du Sud une partie du Tour du Globe, & arriveroient aux Indes Orientales par la Mer Orientale, pendant qu'ils faiſoient le tour de l'autre partie par le Cap de Bonne-Eſpérance, & qu'ils ne pouvoient arriver aux Indes que par l'Occident.

Les Hollandois ſçurent dans la ſuite s'emparer des Moluques, mais l'Eſpagne a conſervé les Philippines. Ces Iſles ſont a la tête de l'Aſie & adjacentes à la Chine & au Japon. Le Roi d'Eſpagne y entretient des Officiers & des Garniſons, & toutes les Nations des Indes y envoyent des Marchandiſes.

L'Espagne peut donc facilement partager par les Iſles Philippines dont la propriété ne peut lui être Conteſtée, les richeſſes du Commerce des Indes Orientales, avec les Compagnies des Indes de Hollande, de France, d'Angleterre, de Suède & de Dannemarck; & ce Commerce que l'Eſpagne peut étendre à ſon gré, contribueroit infiniment à l'augmentation de ſa puiſſance, ſi elle ſe livroit a ce Commerce ſur de bons principes. Sa concurrence nuiſible aux Compagnies des Indes Européennes, feroit un bien infini au Commerce de l'Europe en général, en y faiſant tomber à un plus bas prix toutes les Marchandiſes des Indes, par une augmentation de concurrence dans ce Commerce (*a*). Il

(*a*) On trouvera les avantages que l'Eſpagne pourroit ſe procurer en réuniſſant le Commerce des deux Indes, dans le Chapitre *des Compagnies*.

Il ne faut pas douter que les Vaiſſeaux qui reviennent des Philippines à Acapulco, ne rapportent des étoffes de ſoye, malgré les prohibitions & tous les ſoins qu'on peut donner à ce Commerce, attendu le prodigieux bénéfice que donne l'introduction de ces étoffes, qui excite ou fait naître une induſtrie ſupérieure à la ſageſſe & à la ſévérité des loix. Mais ſi les précautions qu'on a priſes pour exclure cette branche du Commerce des Philippines avec Acapulco, permettent de la régarder comme détruite, ou tellement affoiblie qu'elle mérite peu d'attention; le Commerce licite qui ſubſiſte, & qui, à l'exception des étoffes, introduit tous les ans dans les Colonies Eſpagnoles pour des milions de toutes ſortes de Marchandiſes des Indes, porte encore un aſſés grand préjudice au Commerce d'Eſpagne, pour éxiger des réglemens bien différents de ceux qu'on a faits juſqu'à préſent.

Il eſt certain que les Européens envoyent par le Cap de bonne Eſpérance aux Iſles Philippines, des Camélots, des Draps, des Serges, des Chapeaux, des Bas de Laine, des Criſtaux, des Dentelles de Flandre, & des Perpétuanes que les Eſpagnols achettent & tranſportent dans la Mer du Sud. Ces articles ne ſont point compris dans les prohibitions concernant le Commerce d'Acapulco avec les Philippines: Cependant ils prennent la place d'une partie ſemblable des mêmes Marchandiſes qui doivent être envoyées de Cadix à la Mer du Sud, & le Volume de ces Marchandiſes envoyées ainſi aux Indes Occidentales par le Cap de bonne Eſpérance, diminue le Commerce & la Navigation de Cadix.

Lorsqu'on a fait des réglemens ſur le Commerce d'Acapulco aux Philippines, on n'a enviſagé que le ſeul intérêt des Manufactures d'Eſpagne, c'eſt-à-dire de Manufactures qui n'exiſtoient pas, où qui n'avoient que de très foibles Commencemens, & qu'il eſt impoſſible de rendre floriſſantes en Eſpagne, comme on le démontrera dans la ſuite. C'eſt ainſi qu'on a ſouvent ſacrifié des intérêts très importans à des progrès d'induſtrie qu'on ne doit point attendre, à des Manufactures qu'il eſt impoſſible d'éléver où de ſoutenir. La ſcience du Commerce a des maximes générales qui conviennent à toutes les Nations, & d'autres qui, au lieu d'être ſalutaires pour de certains pays, y ſeroient déſtructives. Les mêmes réglemens de Commerce qui rendent le Commerce floriſſant en Angleterre, ruineroient celui de la Hollande. Les mêmes réglemens qui conviennent aux François, aux Anglois & aux Hollandois, ne peuvent convénir aux Eſpagnols & aux Portugais. La ſituation de l'Eſpagne & du Portugal, la nature de leurs poſſeſſions, leurs établiſſemens divers & la ſorte de richeſſes que ces Couronnes

ont

ont à faire valoir, ne leur permettent pas de porter l'induſtrie de leurs ſujets ſur les mêmes objets: elles doivent l'animer & l'entretenir ſur les mêmes principes, c'eſt-à-dire par des encouragemens, mais elles doivent l'occuper différemment.

A l'égard du Commerce des Indes Orientales, on a donc défendu en Eſpagne une branche de ce Commerce qui devoit être permiſe, on a permis & autoriſé ce qui devoit être ſévérement défendu. On n'a conſideré que des branches de Commerce particulières, au lieu d'enviſager l'enſemble de toutes les branches, le Commerce général de l'état; car c'eſt une maxime de l'adminiſtration éclairée de tout état Commerçant, qu'on ne doit jamais favoriſer une branche de Commerce aux dépens du bien général, ou, ce qui eſt égal, aux dépens d'autres branches de Commerce plus avantageuſes à la Nation.

Il Réſulte des réglemens que l'Eſpagne a faits ſur le Commerce d'Acapulco aux Iſles Philippines, 1°. que l'Eſpagne s'eſt privée du bénéfice que lui donneroit le Commerce des ſoyeries des Indes Orientales; car elle s'eſt interdit à elle-même les avantages de ce Commerce: 2°. Qu'en permettant que les Philippines approviſionnent directement ſes Colonies de toutes les autres Marchandiſes des Indes Orientales, elle a d'un côté reſſerré elle-même dans des limités très étroites un Commerce fort riche, & de l'autre, elle en a abandonné la richeſſe à un petit nombre de ſes colons au préjudice de la Métropole; enſorte que le bénéfice de ce Commerce en l'état, eſt nul pour l'Eſpagne, & ne produit d'autres effets à ſon égard, que de lui porter un peu plus ou un peu moins de préjudice, ſuivant que ſes réglemens ſont bien ou mal exécutés, & qu'on introduit plus ou moins d'étoffes de ſoye de la Chine & des autres parties de l'Aſie. Ces étoffes & les toileries y prennent la place des étoffes & des toileries d'Europe qui s'expédient de Cadix; & produiſent dans les Colonies Eſpagnoles, les mêmes effets ruineux & deſtructifs du Commerce d'Eſpagne, que le Commerce clandeſtin des Anglois & des Hollandois.

A l'égard des autres Marchandiſes des Indes Orientales, telles que les Epicéries, l'or, le Morfil, la Porcelaine, &c. dont l'introduction aux Colonies d'Eſpagne n'attaque pas le débouché des Marchandiſes d'Europe, le Commerce d'Eſpagne n'a aucune part au bénéfice conſidérable que donnent ces Marchandiſes qui pouroient & dévroient être Expédiées de Cadix. C'eſt-là ce qu'exigéroit ſon intérêt, & cet intérêt eſt très important: on va le rendre ſenſible.

L'ESPAGNE dévroit donc défendre l'introduction de toutes les Marchandiſes des Indes Orientales généralement & ſans exception dans les Indes Occidentales par Acapulco, c'eſt-à-dire, interdire abſolument tout Commerce direct entre les Philippines & Acapulco. On ne doit point voir d'obſtacle à ce réglement dans l'intérêt des Manufactures. Cette branche de l'induſtrie eſt condamnée à reſter en Eſpagne dans des limités étroites, d'où l'intérêt général du Commerce ne permet pas de la faire ſortir, comme on le démontrera ſur l'article des Manufactures. Ainſi Acapulco, au lieu d'être, comme il l'a été juſqu'àpréſent, l'entrepôt des Marchandiſes des Indes Orientales, pour en approviſionner les Indes Occidentales, ne devroit être qu'un lieu déſert, un port interdit a toute Navigation, puiſque Acapulco par lui même n'eſt qu'un pays mal-ſain, inhabitable, ſans culture & ſans aucune ſorte de productions.

L'ETABLISSEMENT d'une Navigation directe de l'Eſpagne aux Iſles Philippines, ſeroit ſans contredit le moyen le plus ſûr qui ſoit au pouvoir de l'Eſpagne pour augmenter ſon Commerce & rendre ſa marine floriſſante. On a cependant régardé en Eſpagne, cette Navigation comme pernicieuſe & ſujette à des inconvéniens qu'on a crû ſans réméde. On ne conçoit pas ſur quels principes cette Navigation qui enrichit depuis ſi longtems les Nations qui s'y ſont livrées, ſurtout la Hollande, l'Angleterre & la France, a pû paroitre ruineuſe pour l'Eſpagne.

ON a prétendu que les Philippines étant le Magaſin général des étoffes de ſoye & de coton de toutes les Nations des Indes, & ces étoffes ayant une grande ſupériorité ſur celles d'Europe, par la beauté du travail & des couleurs, & ſurtout par leurs bas prix, l'Eſpagne en ſeroit bientôt inondée, & que ſes Manufactures qui n'en pouroient ſouténir la comparaiſon, en ſeroient infailliblement ruinées.

CETTE objection auroit ſans doute quelque poids, ſi l'Eſpagne avoit à craindre la déſtruction de ſes Manufactures: le Commerce des Indes Orientales auroit alors pour l'Eſpagne, les mêmes inconvéniens dont on ſe plaint en France & en Angleterre. Les Fabriques de l'Aſie nuiſent infiniment à celles de ces deux Nations. Quoique l'uſage des étoffes des Indes, ſoit prohibé en France & en Angleterre, il n'en eſt pas moins certain que ces étoffes & ces toiles prenant en Europe la place de celles de France & d'Angleterre, portent un grand préjudice à leurs Manufactures, en reſſerrant leurs conſommation. Cependant on ne peut point conſeiller à ces deux Nations

Nations de rénoncer à ce Commerce; parceque d'autres Nations le faisant, il est de l'intérêt des Anglois & des François d'y participer, pour ne point achéter de la féconde main ce qu'ils peuvent avoir de la première à meilleur marché. Si ce mortif est suffisant pour rendre utile & même nécessaire à la france & à lAngleterre le Commerce avec l'Asie, il faut convénir que ce Commerce seroit encore plus utile & plus nécessaire à l'Espagne, qui fait une grande consommation de toutes les Marchandises des Indes, & qui n'est point dans le cas d'en rédouter la concurrence, ni au dédans ni au déhors.

L'Espagne s'habille presque uniquement d'étoffes étrangères: mais quand même elle parviendroit à acquérir des Manufactures de quelque considération, un Commerce direct avec les Philippines seroit encore un Commerce très riche & très utile. Avec un milion de Piastres, dit Don Bernardo de Ulloa, l'Espagne acheteroit aux Philippines ce qu'il lui en coûte quatre dans le Nord, dont les étoffes sont moins belles & plus chères que celles de l'Orient: elle épargneroit donc trois milions de Piastres, & même attendu qu'à la Chine, l'Or ne vaut que neuf Piastres l'once, l'Espagne en y envoyant quatre milions de ses Piastres à échanger contre de l'Or, feroit sur cette somme un profit de 240000 Piastres, qui payeroit les Marchandises dont elle auroit besoin. L'Espagne trouveroit encore dans ce Commerce un autre avantage qui ne mérite pas moins d'attention: elle rapporteroit une grande quantité de Denrées d'un Commerce utile avec un bénéfice assez considérable pour solder une grande partie de ses achats en Europe; car rien ne l'empêcheroit de faire par la Mer du Sud, aux indes Orientales, un Commerce aussi étendu, que celui que les autres Nations d'Europe y font par le Cap de bonne Espérance.

L'Espagne n'a pas toujours eu les yeux fermés sur la richesse & l'utilité de ce Commerce. Il se forma une Compagnie de Négocians de Cadix & d'autres Ports d'Espagne en 1731, pour le Commerce des Philippines; cette Compagnie fut autorisée par une déclaration qui lui permit de charger des étoffes de la Chine pour 50. Tonneaux par Vaisseau, à condition qu'elles seroient venduës à l'Etranger. La ville de Séville fut substituée immédiatement à cette Compagnie, & la permission de charger des étoffes de la Chine fut suprimée par une déclaration de 1733, sur le prétexte que quand même la condition de les vendre à l'Etranger seroit éxactement observée, le bien public ne gagneroit rien a cette permission, qu'au contraire l'Espagne en vendant ces étoffes à l'Etranger, perdroit le profit de sa main d'œu-

vre

vre ſur une pareille quantité qu'elle auroit Fabriquée, avec les ſoyes & le coton des Indes, & qu'elle auroit vendue. On crût encore que cette permiſſion pouroit cauſer un grand mal, en facilitant la Contrebande des Nations qui ont permis à leurs ſujets le Commerce de ces étoffes en même tems qu'elles leur en ont prohibé l'uſage. Ces établiſſemens n'étant ainſi formés que ſur de faux principes, la Navigation aux Philippines eſt reſtée bornée au Vaiſſeau d'Acapulco; c'eſt-à-dire dans les limites les plus étroites, & au lieu de ſe procurer une branche très riche, l'Eſpagne n'a conſervé qu'un commerce auſſi ruineux que le Commerce clandeſtin.

Le ſeul navire qui ait permiſſion de paſſer des Philippines a Acapulco, n'apporte qu'une cargaiſon de trois cens mille Piaſtres, dont partie conſiſte en ſoyes, Coton, Poil de Chameau, Porcelaines, Cire, Poivre, Canelle, Giroſle, Ivroire, Thé, Caffé, Gingembre & Drogues ſervant a la Médecine: le reſte de la cargaiſon eſt en étoffes de la Chine, malgré les défenſes. Cette partie d'étoffes eſt bien éloignée de ſuffire à la conſommation immenſe qui s'en fait à la nouvelle Eſpagne. Ainſi d'une part la prohibition des étoffes de la Chine eſt éludée, & de l'autre, le Vaiſſeau des Philippines ne pouvant ſeul introduire qu'une petite partie d'étoffes de la Chine, laiſſe aux Etrangers l'avantage de fournir à l'Eſpagne ces mêmes étoffes & des toiles de coton pour en aproviſionner en entier la nouvelle Eſpagne, car à cet égard les Etrangers éludent les prohibitions ſur des moyens aux quels l'Eſpagne peut rien oppoſer.

Les traités ne permettent point à l'Eſpagne de réfuſer les toiles & les étoffes que les Etrangers portent à Cadix provenant de leurs Fabriques. Or l'Etranger pour éluder les prohibitions à l'égard des toiles des Indes, introduit les toiles des Indes ſous le nom des toiles imprimées dans les Manufactures d'Europe; & à l'égard des ſoyeries, on introduit aiſément celles de la Chine ſous le nom des Manufactures d'Europe, tant parcequ'on en imite quelques unes en Europe, que parceque la Chine imite auſſi des étoffes d'Europe: enſorte qu'il n'y a point de toile, ni d'étoffe des Indes qu'on ne puiſſe introduire en Eſpagne ſous le nom de quelque Manufacture Européenne.

Il réſulte delà que les prohibitions ne ſont que nuiſibles à l'Eſpagne, puiſque les Etrangers en profitent pour introduire les mêmes Marchandiſes. Parlà les Eſpagnols livrent eux mêmes une branche de leur Commerce, très riche & très étendue, aux Etrangers. Les prohibitions & le défaut d'une Navigation directe d'Eſpagne aux Philippines, aſſurent aux Etrangers ſeuls le bénéfice de ce Commerce.

On a prétendu encore que la Navigation directe de l'Eſpagne aux Philippines, ruineroit le Commerce que ſes Galions font au Pérou & à Lima par la voye de Carthagêne & Porto-bélo, attendu la facilité que les Vaiſſeaux Eſpagnols auroient, d'y introduire les toiles & les étoffes des Indes par la Mer du Sud. Mais on n'a pas fait attention que les côtes de la Mer du Sud ſont très éloignées de la route que ces Vaiſſeaux doivent naturellement tenir; que la route d'Eſpagne aux Philippines la plus ſûre & où l'on rencontre le moins de Vaiſſeaux étrangers, eſt par le Cap de Horn, où par le détroit de Magellan, où par l'un des trois paſſages de Lemaire, Brovers ou de Laroche, qui ſont entre le détroit de Magellan & le Cap de Horn, terre déſerte appellée terre de Feu ou Auſtrale, où il y a de bons Havres, du bois, du gibier & des poiſſons en abondance; que de-là on fait voile par la pleine Mer, ſans toucher terre juſqu'aux Philippines, ſans paſſer à la vue des Moluques qu'on laiſſe a gauche, & même ſans s'arrêter aux Iſles Mariannes qui ſont voiſines, & qui appartiennent aux Eſpagnols. Par cette route la Navigation Eſpagnole dans l'Aſie commence par les Philippines d'Orient en Occident, au lieu que les autres Nations qui prennent par le Cap de bonne Eſpérance, n'arrivent aux Philippines qu'après avoir traverſé les Mers d'Aſie d'Occident en Orient.

Il ſeroit facile d'ailleurs à l'Eſpagne de prévenir tout Commerce de Contrebande à la côte de la Mer du Sud par les Vaiſſeaux Eſpagnols qui réviendroient des Philippines, en remettant ce Commerce entre les mains d'une Compagnie, & en formant l'établiſſement d'une Compagnie des Indes, telle que celles de France ou d'Angleterre, qui ſûrement ne permettroit jamais à ſes Vaiſſeaux de toucher à aucune des côtes des Indes Occidentales. Cet établiſſement ſeroit peut-être plus conforme aux véritables intérêts de l'Eſpagne, que la liberté accordée aux Négocians de tous ſes Ports, propoſée par Don Bernardo de Ulloa. Cette Compagnie pourroit être chargée de l'entretien des Garniſons, des Officiers & des Forts des Philippines, & de former quelques établiſſemens ſur les côtes de Magellan ou Terre de Feu, où les Vaiſſeaux pourroient ſe rafraichir au milieu de leur route, & ſe radouber dans le beſoin.

Don Bernardo de Ulloa prétend que toutes les Marchandiſes des Indes ſe trouvent aux Philippines à auſſi bon marché, que dans les lieux mêmes qui les produiſent. Mais s'il y a quelque déſavantage à en faire les achats aux Philippines, comme ou peut le préſumer à l'égard d'un grand nombre d'articles, il ſeroit facile à une Compagnie des Indes établie en Eſpagne,

de faire des Philippines le Commerce d'Inde en Inde, comme le font les Compagnies de Hollande, de France & d'Angleterre. L'Eſpagne ne doit pas craindre que les Hollandois vouluſſent entreprendre de la troubler dans ce Commerce, ſur le prétexte du traité de Munſter, dans le quel on ne doit trouver autre choſe de la part de l'Eſpagne, qu'une permiſſion accordée aux Hollandois de naviger à leurs poſſeſſions dans l'Inde. Il ſeroit difficile aux Hollandois de faire régarder cette permiſſion, comme une rénonciation de la part de l'Eſpagne à la Navigation d'Inde en Inde. Mais ſi on craignoit enfin que cette Navigation ſouffrit quelque difficulté, rien ne pourroit empêcher les Eſpagnols de faire le Commerce d'Inde en Inde, comme les Anglois & les Hollandois font le Commerce aux Philippines, qui leur eſt interdit; ils y viennent chercher les Piaſtres d'Eſpagne ſous le nom & ſous le pavillon des puiſſances Aſiatiques, dont ils frétent les Vaiſſeaux. Qui pourroit empêcher l'Eſpagne de ſe procurer de même toutes les Marchandiſes de l'Inde?

L'ETABLISSEMENT d'une Compagnie des Indes donneroit à l'Eſpagne de très grands avantages; elle approviſionneroit ſeule par Cadix toutes ſes Colonies, de Marchandiſes des Indes tirées de la première main; elle y gagneroit le bénéfice qu'y font ſur elle les François, & principalement les Anglois & les Hollandois; ainſi que celui que font ces Nations qui en introduiſent en Eſpagne pour ſa conſommation intérieure, qui eſt très conſidérable. Au lieu d'acheter pour des ſommes inmenſes ces Marchandiſes d'une ſéconde main, elle auroit un ſuperflu très lucratif à répandre dans les marchés d'Europe. La Marine d'Eſpagne recevroit parlà des accroiſſemens de conſidération, & ce Commerce contribueroit infiniment à ſon rétabliſſement. Le Gouvernement pourroit éxiger d'une Compagnie qui ſeroit bientôt riche, les dépenſes néceſſaires pour fortifier les Iſles Philippines, tant contre les naturels du pays, que contre les entrepriſes des Nations Européennes. On verroit bientôt une partie du Commerce des Indes changer encore une fois de route, & en ſuivre une toute oppoſée à celle que lui firent prendre les grandes découvertes des Portugais. L'Eſpagne pourroit ſe procurer encore par le moyen de cette Compagnie, l'avantage d'avoir des forts ſur les côtes de Magellan pour la ſurété de ſes Ports dans la Mer du Sud, & d'empêcher qu'une autre Nation ne vienne ſe fortifier dans ces terres, & ne ſe rende par ce moyen Maîtreſſe de la communication des deux mers.

EN ſuprimant totalement la Navigation d'Acapulco aux Philippines, & en remettant cette Navigation entière à une Compagnie établie à Séville ou

à

à Cadix, l'Eſpagne ſubſtitueroit un Commerce riche, à une branche de Commerce qui ne ſert qu'a enrichir quelques Colons, & qui eſt priſe en entier ſur le Commerce de Cadix; car ſi ce Commerce eſt de ſix milions; c'eſt ſix milions de moins dans le Commerce de Cadix. L'Eſpagne jouiroit du bénéfice de la Navigation d'Acapulco aux Philippines, & les Négocians de Cadix auroient à Expédier de plus de Cadix à la nouvelle Eſpagne, les chargemens des Vaiſſeaux qui viennent des Philippines à Acapulco. Ainſi le Commerce de Cadix & ſa Navigation recevroient une augmentation conſidérable, indépendament des grands avantages pour l'Eſpagne, que préſente l'établiſſement d'une Compagnie des Indes qui, pour s'enrichir & enrichir l'Etat, n'auroit preſque d'autres dépenſes à faire, que les frais qu'exige une Navigation ordinaire. On ne peut douter enfin qu'une Compagnie des Indes établie ſur de bons principes, ne rendit bientôt l'empire d'Eſpagne plus reſpectable dans les deux Indes & en Europe.

Nous avons déjà obſervé que la ſçience du Commerce a des maximes générales qui conviennent à toutes les Nations, & d'autres qui au lieu d'être ſalutaires dans de certains pays, y ſeroient déſtructives. On doit éléver, animer partout l'induſtrie, la ſoutenir & l'étendre ſur les mêmes principes. Mais la ſituation, le climat, les productions naturelles, n'étant pas les mêmes dans tous les pays, l'induſtrie doit y être portée ſur des objets différens. Les différentes branches de l'Art, ainſi que les productions de la nature, ſont diviſées à l'infini, mais toutes ne peuvent pas être cultivées partout avec les mêmes ſuccès. Presque toutes les ſortes de Manufactures ſont en France comme dans leur véritable patrie : la plûpart des matières premières y abondent, & par les ſoins d'une bonne adminiſtration, les Négocians y fourniſſent à un bon prix celles qui manquent. Il eſt facile de conſerver toujours les Manufactures dans un Etat, qui au lieu de mines d'Or ou d'Argent, a de vaſtes provinces, où l'on ne connoit pas d'autres Commerce que celui de la culture des terres & des Manufactures, où l'on ne peut point en faire d'autre. C'eſt ce qui tient éloignée la trop grande abondance du numéraire, qui en rendant chères toutes les choſes néceſſaires à la vie, fait infailliblement tomber les Manufactures par le prix exceſſif qu'elle met à la main d'œuvre. L'Angleterre a longtems joui des mêmes avantages, qu'elle commence à perdre par le numéraire exceſſif qu'elle s'eſt donné, bien plus déſtructif encore, que le numéraire réel. Les Anglois feront de vains efforts pour arrêter la décadence de leurs Manufactures, tant qu'ils laiſſeront ſubſiſter l'excès de leur numéraire fictif, & des impôts néceſſaires pour en ſoutenir le crédit. Les Hollandois, ſans Agriculture, parcequ'ils n'ont point

de terres à cultiver; occupés à faire la banque & le Commerce d'œconomie de toute l'Europe, en poſſeſſion de tout ce qu'il y a de plus riche dans le Commerce de l'Indouſtan, de la Chine & du Japon, ne pouvoient conſerver des Manufactures qu'un moment: ils adopteroient inutilement les maximes & les réglemens qui ſoutiennent en France les Manufactures dans un état floriſſant; l'abondance du numéraire dont leur Commerce d'œconomie, leur Commerce de banque & des Indes ont ſurchargé leur circulation, ne leur permettra de conſerver d'autres Manufactures, que celles qu'éxige l'entretien de leur Marine. Il faut obſerver ici que la conſtruction, cette ſorte de Manufacture qui par ſa nature ne peut leur échaper, eſt dévenue plus chère; on conſtruit plus chèrement en Hollande qu'ailleurs, le moindre ouvrier dans le chantier de la Compagnie des Indes coûte un florin, ce qui eſt dans les Ports de France, le ſalaire des ouvriers de la première claſſe. Les Hollandois s'en dédomagent un peu par leur attention à ſe procurer à bas prix la majeure partie des matières premières. Le Portugal peut bien plus facilement éléver des Manufactures, & les conſerver peut-être un peu plus longtems, parcequ'il a une plus grande quantité de conſommateurs dépendans, & qu'il peut forcer une conſommation aſſés étendue. Mais le défaut d'un terrain aſſez vaſte pour l'Agriculture, & de matières premières, joint au numéraire de ſes mines que des Manufactures auroient bientôt accumulé; portéroit promptement les Manufactures au degré de cherté qui en rend la ruine infaillible, quelque précautions qu'on puiſſe prendre pour les ſoutenir.

L'ESPAGNE tient à l'égard des Manufactures, de la ſituation de la France, de celles du Portugal, de la Hollande & de l'Angleterre. Elle a comme la France, un fonds riche & fort étendu pour l'Agriculture, propre aux productions naturelles les plus précieuſes, les plus néceſſaires & les plus agréables; elle a auſſi de vaſtes Provinces, où l'induſtrie pouroit être bornée à la culture des terres & aux Manufactures; mais elle a à rédouter en même tems, l'excès du numéraire & les mêmes cauſes qui ruinent les Manufactures en Hollande & en Angleterre, & qui ne permettent pas à une ſage adminiſtration d'en éléver en Portugal.

LES Manufactures ont été pendant long-tems, ainſi que l'Agriculture, floriſſantes en Eſpagne. La beauté du climat, la prodigieuſe fertilité du terrain & les avantages de la plus heureuſe ſituation, tout invite en Eſpagne l'induſtrie, & l'induſtrie avoit en effet élévè l'Eſpagne au plus haut degré de puiſſance ſous les régnes de Ferdinand & d'Iſabelle, de Charles V. & de Philippe

Philippe II. par l'étendue qu'elle avoit donnée aux productions de la nature & de l'Art. Les causes qui ont détruit en Espagne l'Agriculture & les Manufactures, les efforts que le Gouvernement a fait pour les rétablir, les divers moyens qu'on a inutilement employés pour rappeller l'industrie, ceux qu'on pouroit employer avec succès, & les limites que la situation de l'Espagne, que la nature même met aux progrès de l'industrie dans ce Royaume, sont autant d'objets qui méritent d'être discutés, & qui intéressent toutes les Nations Commerçantes de l'Europe.

Ferdinand acquit par la conquête du Royaume de Grénade, ce que l'Espagne avoit alors de Manufactures, qui étoient le fruit de l'industrie des maures, & détruisit en même tems presque entièrement le Commerce par l'expulsion des juifs. Une conquête plus importante; celle du nouveau monde, ranima bientôt l'industrie & le Commerce, & fit de l'Espagne sous Charles Quint, & surtout sous Philippe II, le plus riche Royaume de l'Univers. Pour se former une idée des richesses naturelles & d'industrie de l'Espagne à cette époque, il faut se rappeller les dépenses énormes que firent en fort peu d'années Charles V. successeur de Ferdinand & d'Isabelle, & Philippe II. son fils. Charles V. toujours en voyage & toujours en guerre, répandit des sommes inmenses en Allemagne & en Italie. Lorsqu'il envoya son fils à Londres épouser la reine marie, & prendre le titre de Roi d'Angleterre, ce Prince rémit à la cour de Londres vingt sept grandes caisses d'Argent en barre & la charge de cent chevaux en Argent & en Or monoyé. Philippe II. soutint à la fois la guerre dans les Pays-bas contre le Prince Maurice d'Orange, dans presque toutes les Provinces de France contre Henry IV. à Génève & dans la Suisse; & sur la Mer contre les Anglois & les Hollandois. Ses pays comme ses trésorts, étoient inmenses. Son déspotisme dans les Pays-Bas & son ambition en France lui coûtérent plus de trois miliards de livres tournois sans l'appauvrir, & cependant ses trésors enrichirent contre son intention, les pays qu'il vouloit subjuguer. La conquête du Portugal l'avoit rendu Maître des deux Indes: l'Amérique, ainsi que les Indes Orientales, furent toujours inépuisables pour lui. Le Commerce se faisoit alors avec les deux Indes comme il se fait encore aujourd'hui: c'est-à-dire, qu'il falloit porter aux Indes Occidentales, des Denrées & des Manufacture d'Europe pour les échanger contre de l'Or & de l'Argent, & qu'il falloit envoyer de l'Argent dans les Indes Orientales pour en rapporter des Denrées & des Manufactures. Les Indes Occidentales fourniſſoient aux sujets de Philippe, de l'argent pour le Commerce des Indes Orientales, & l'industrie d'Espagne formoit alors les Cargaisons en

Denrées & en Marchandiſes d'Europe, qu'exigéoit le Commerce de l'Amérique.

Il n'eſt pas douteux que l'Eſpagne n'ait été en poſſeſſion d'un très grand Commerce intérieur & extérieur, dans un ſiècle où le Commerce étoit fort borné dans tous les autres Etats. Don Géronimo de Uſtaris aſſure que la ſeule ville de Séville conténoit ſoixante mille métiers en ſoye; les draps de Ségovie ont paſſé pour les plus beaux de l'Europe; ceux de la Catalogne ont eu longtems la préférence dans le Lévant, en Sicile & en Italie. On lit dans un mémoire adreſſé à Philippe II. par Louis Valle de la Cerda, qu'il ſe Négocioit dans la ſeule foire de Médina en Lettres de change, pour une valeur de plus de cent cinquante milions d'écus. L'Armement de Philippe II. contre l'Angleterre compoſé de cent cinquante gros Vaiſſeaux, célébre dans l'Hiſtoire ſous le nom de Flotte invincible, prouve que l'Eſpagne avoit alors une puiſſante Marine, & par conſéquent un Commerce maritime très étendu.

Il eſt certain que ſi l'Eſpagne eût été obligée d'acheter en ce tems-là des Etrangers, toutes les Marchandiſes qu'elle envoyoit aux Indes Occidentales, l'Europe auroit joui dèslors des tréſors de l'Amérique comme elle en jouit aujourd'hui, & le Monarque n'auroit pû y dépenſer en Armemens de terre & de Mer plus de trois mille milions en peu d'années ſans s'appauvrir à l'excès; puiſque l'Eſpagne répandit infiniment plus de numéraire chez les Etranger par cette voye, qu'elle n'a fait depuis par la voye du Commerce. Ces dépenſes énormes faites audehors, bien loin d'appauvrir l'Eſpagne, ſoutinrent encore l'induſtrie, la première & la principale ſource de ſes richeſſes, qui ne fut attaquée dans ſon véritable principe que ſous les règnes ſuivans. Car il eſt évident que ſi les tréſors répandus hors de l'Eſpagne par Charles V. joints à ces trois mille milions qui doublérent presque partout chez l'Etranger, les prix des Denrées, étoient reſtés dans l'intérieur de l'Eſpagne, la main d'œuvre y ſeroit dévenue promptement ſi prodigieuſement chère, qu'il eût été impoſſible d'y ſoutenir aucune Manufacture.

La négligence & l'infidélité mirent le déſordre dans les Finances ſous Philippe III, au point que dans la guerre qui continuoit toujours contre les Provinces Unies, on n'eut pas de quoi payer les Troupes Eſpagnoles. L'expulſion des Maures fit alors un tort irréparable a l'Eſpagne. L'expulſion de ſix à ſept cens mille ſujets laborieux, occupés des Arts & du Commerce, fit perdre à l'Eſpagne une ſomme d'induſtrie, qui ne pouvoit être rem-

remplacée par les tréſors du Mexique & du Pérou, parceque c'étoit cette induſtrie qui rétenoit en Eſpagne la majeure partie de ces tréſors; on peut juger du mérite & de la richeſſe de l'induſtrie de ces habitans ſi imprudament proſcrits, par l'offre qu'ils firent d'acheter de deux milions de ducats d'Or, la permiſſion de reſpirer l'air de l'Eſpagne.

Le déſordre augmenta dans l'adminiſtration des deniers publics ſous le règne de Philippe IV. fils de Philippe III. les impôts ſur les peuples ſe multipliérent ſous ces deux règnes. On porta à l'excès les droits des anciennes douannes qu'on avoit laiſſé ſubſiſter d'une Province à une autre. Il n'étoit pas permis de tranſporter de l'Argent de Province à Province. Le Commerce intérieur fut ruiné. L'induſtrie ne féconda plus les préſens de la nature: ni les ſoyes de valence, ni les belles laines de l'Andalouſie & de la Caſtille ne furent plus préparées par les mains Eſpagnoles: les toiles fines diſparurent, & les étoffes d'Or & d'Argent furent défendues comme un luxe ruineux, comme une magnificence capable d'appauvrir la Monarchie. En effet malgré les Mines du nouveau monde, l'Eſpagne devint ſi pauvre que Philippe IV. ſe trouva réduit à la néceſſité de faire de la monoye de cuivre, à la quelle on donna un prix preſque auſſi fort qu'à l'Argent.

Ce fut alors que l'Or & l'Argent des Mines du Mexique & du Pérou, qui n'avoient encore paſſé de l'Eſpagne dans les autres Etats de l'Europe, que pour y ſoutenir les dépenſes énormes de la guerre, Commencerent à s'y répandre par une autre route auſſi paiſible & auſſi heureuſe, que l'autre étoit malheureuſe & déſtructive. L'induſtrie opprimée en Eſpagne par l'excès des impoſitions, & plus encore par l'avidité des fermiers qui en faiſoient la perception, les Eſpagnols ne furent plus en état de former & d'aſſortir les Cargaiſons qu'exigéoit le Commerce de l'Amérique; il fallut les acheter des Etrangers, & dèslors les Manufactures Etrangères en devinrent plus floriſſantes, & attirèrent l'Or & l'Argent des Indes Occidentales. L'extinction de l'induſtrie Eſpagnole donna, pour ainſi dire, la propriété des Mines du Mexique & du Pérou aux autres Nations Commerçantes de l'Europe, & l'Eſpagne n'en put rétenir que les droits de Quint, d'indult, de Gardes-Côtes, de douanne & de Commiſſion; droits qui ont ajouté aux Marchandiſes une valeur qui n'intéreſſe le Négociant Etranger, qu'en ce qu'elle reſſerre les conſommations; mais qui eſt payée par les ſujets du Roi d'Eſpagne. C'eſt par cette voye que l'Or & l'Argent dont l'Amérique a inondé l'Europe, ont paſſé dans plus de mains, & ſe ſont diſtribués plus également.

C'est

C'est envain qu'une loi sévère établie par Ferdinand & Isabelle, confirmée par Charles V. & par tous les Rois d'Espagne, défend aux autres Nations, non seulement l'entrée des Ports de l'Amérique, mais la part la plus indirecte dans ce Commerce. Le défaut de Manufacture & d'industrie, sous les règnes des successeurs de Philippes II., c'est-à-dire la loi de la nécessité, la plus impérieuse de toutes les loix, établit la violation perpetuelle de la loi prohibitive, & fit tomber le Commerce des Espagnols en des mains Etrangères. On a estimé à environ 54. milions les Denrées & les Marchandises qu'on transporte tous les ans d'Espagne aux Indes Occidentales, dont l'Espagne n'a presque jamais pu fournir depuis le règne de Philippe II. qu'environ pour quatre milions. Ce prodigieux Commerce s'est fait par les autres Nations Commerçantes, amies ou ennemies de l'Espagne, sous le nom des Espagnols mêmes, toujours fidèles aux particuliers & toujours infidèles à la loi. La bonne foi des Espagnols, qui n'a jamais reçu d'atteinte, est dans ce Commerce la surété des Etrangers.

Le Gouvernement ne pouvant se dissimuler la nécessité des contraventions perpetuelles à cette loi prohibitive, a crû en réparer le préjudice par une autre prohibition encore plus absurde & plus inutile. Il défendit sous une peine Capitale la sortie de l'Or & de l'Argent, comme s'il étoit possible aux Espagnols de se dispenser de payer les Marchandises dont ils ne peuvent se passer, & qui leur sont fournies par les Etrangers. C'est ici qu'éclate encore la fidélité, la bonne foi des Espagnols, & la vérité de cette maxime, que la sévérité des loix ne triomphe jamais de la nécessité. Lorsque le Gouvernement tenoit la main à l'exécution de cette loi, l'Espagnol qui est à Cadix facteur de l'Etranger, confioit les lingots reçus à des braves qu'on appelloit *Météores*, qui armés d'epées & de pistolets, alloient porter les lingots numérotés au rempart, & les jettoient à d'autres *Météores* qui les portoient aux Chaloupes, auxquelles ils étoient destinés. Ces *Météores*, les Facteurs, les Commis & les Gardes qui ne les troubloient jamais, tous avoient leur droit, & le Négociant étranger n'étoit jamais trompé; mais tous les frais de cette sortie étoient une valeur ajoutée encore aux Marchandises sur le pied de la quelle le Négociant étranger faisoit ses ventes, qui étoit par conséquent payée par les consommateurs. Ces loix n'ont point été révoquées, elles existent encore, mais sans exécution.

Don Bernardo de Ulloa suppose que les Espagnols Maîtres des Trésors du nouveau monde, rénoncérent d'eux mêmes aux Manufactures, parce qu'ils se virent assés riches. Il auroit dû dire la même chose de l'Agriculture,

culture. Mais il ſuppoſe un raiſonnement que ſa Nation ne fit point. Ces révolutions ſont-elles jamais l'effet du raiſonnement d'une Nation? Le courage, l'eſprit philoſophique du Prince Don Henri de Portugal, Fils du Roi Jean Prémier, ſecondé par l'ambition & le courage de Gama, d'Albuquerque & de quelques autres Portugais, donnèrent au Portugal toutes les Richeſſes de l'Afrique & de l'Aſie, & firent pour quelque tems des Portugais la premiére Nation de l'Europe. Les découvertes de Colomb, la hardieſſe de Cortez & de Pizaro, ajoutèrent des Royaumes à la Couronne d'Eſpagne, & lui aſſurèrent la poſſeſſion des Mines du Mexique & du Perou. Ces deux événemens qui changèrent la face de l'Europe, qui ſont dans l'Hiſtoire du Monde une eſpèce de Création nouvelle, furent produits par un petit nombre de ces hommes uniques, dont le génie & la fermeté au deſſus de tout préjugé, ſçavent vaincre mille obſtacles. Les révolutions qui en furent la ſuite, ne furent emennées par le raiſonnement d'aucune Nation; mais chaque Nation y a pris part ſans raiſonner, ſuivant la poſition où elle s'eſt trouvée, ſuivant ſon caractère, ſon génie, ſon induſtrie, la nature & la conſtitution de ſon Gouvernement; car les Nations ne raiſonnent point, elles ſont conduites ou entrainées par les événemens qui ſont dans les mains qui gouvernent.

Ce n'eſt point le raiſonnement des Nations qui les rend induſtrieuſes, qui les enrichit ou les appauvrit. La néceſſité fit naitre chez les Hollandois l'idée de la liberté, & jetta les premiers fondemens d'une République devenue par une ſuite d'événements imprevus, telle que la raiſon humaine n'auroit oſé entreprendre de la former, ſi elle avoit pu en concevoir le projet. Le peuple Hollandois devenu libre par néceſſité, devint laborieux & induſtrieux ſur le même principe. La néceſſité de défendre une liberté naiſſante produiſit en Hollande des prodiges de valeur & d'induſtrie. En général les particuliers étoient pauvres alors, & l'Etat étoit riche; & dans la ſuite les Citoyens ſont devenus riches, & l'Etat pauvre ſans que la Nation y ait contribué par le raiſonnement; mais l'Etat, la République formée ſans deſſein & contre toute vraiſemblance, la Nation a été entrainée ſucceſſivement par les évènemens publics, de révolution en révolution au point où nous la voyons aujourd'hui. Eſt ce par le raiſonnement de la Nation que les Ruſſes ſont devenus de nos jours, laborieux, induſtrieux, Commerçans & Soldats, & que la Ruſſie eſt aujourd'hui une Monarchie rédoutable à l'Europe?

Chaque particulier eſt induſtrieux par intérêt ou par néceſſité, il en eſt de même de toute Nation. C'eſt-là le principe qui fait naitre l'induſtrie, qui la nourrit, l'entretient & la profectionne, & c'eſt auſſi ce principe qui la détruit:

par cette raiſon l'induſtrie eſt incompatible avec l'eſclavage & fuit devant le deſpote. Le Cultivateur & l'Artiſan aſſurés de voir paſſer en des mains Etrangères tout le fruit de leur induſtrie, renoncent a des travaux infructueux, ou portent leur induſtrie ailleurs. Ainſi ce n'eſt point parceque les Rois d'Eſpagne & les Négocians de Cadix ou de Séville tiroient tous les ans quatre-vingt ou cent millions d'Or & d'Argent des Mines du nouveau Monde, que les Cultivateurs & les Artiſans Eſpagnols ont ceſſé de travailler. La Nation n'a pas raiſonné ſur la propriété de ces tréſors. De la poſſeſſion de ces Mines les Cultivateurs & les Artiſans n'ont pas conclu qu'il falloit abandonner la Culture des Terres & des Manufactures; mais les uns & les autres ne pouvant ſoutenir le poids des impoſitions, ſous les Régnes de Philippe III. & de Philippe IV. ont été forcés d'abandonner les Arts qu'ils ne pouvoient plus Cultiver pour eux-mêmes: & ces cauſes ſi naturelles qui ont détruit l'induſtrie en Eſpagne, ſont les mêmes qui en ont empeché le rétabliſſement. En général l'eſprit d'ordre, de modération, le goût des Sciences, la Culture de tous les Arts utiles à la vie, ou d'agrément, les inventions qui rendent les Arts plus faciles, un Commerce floriſſant, l'agréable, l'utile, tout ce qui rend la Vie commode, ſont l'ouvrage de la ſageſſe du Gouvernement, & non celui du raiſonnement d'une Nation.

Après l'expulſion des Maures, après avoir chaſſé du Royaume ſix à cept cens mille Habitans induſtrieux, tous Artiſans, Commerçans ou Cultivateurs, le Gouvernement Eſpagnol auroit dû dumoins diminuer les impôts dans la même proportion. Les Miniſtres ne s'occupèrent que du ſoin de faire toujours rentrer dans les coffres du Roi les mêmes tréſors après en avoir diminué la ſource: il augmentérent même les droits, deja trop onéreux. Les droits d'Alcavala & de Cientos, dont les uns ſe perçoivent ſur toutes les ventes des Marchandiſes en gros, ainſi que ſur les ventes des mêmes Marchandiſes faites enſuite en détail, & les autres ſur les conſommations, furent augmentés ſous Philippe III. & ſous Philippe IV. juſqu'à quatorze pour cent. Le droit de milions, les droits de douanne, les rentes provinciales, autres droits ſur les conſommations, tout fut créé ou augmenté ſous ces deux Régnes, & appeſanti enſuite par l'avidité des fermiers; la décadence des Manufactures fut rapide, la miſére fit déſerter les meilleurs Ouvriers; & les Cultivateurs reſtés ſeuls ſuccombérent ſous le poids des impoſitions que tous les ſujets enſemble ne pouvoient porter. C'eſt ainſi que les ſources des finances furent tout-à-fait tàries. Telle fut en même tems la cauſe de la deſtruction de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, qu'on attribue injuſtement aux tréſors du Mexique, & du Perou; & d'une èmigration qui a bien autrement depeuplé l'Eſpagne, que celle qui a été occaſionnée pour former

les

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

les Colonnies de l'Amérique. Ces cauſes de la dépopulation, de la deſtruction de l'Agriculture & des Arts, exiſtent indépendemment de l'Amérique. L'expulſion des Maures & le dèsordre de Finances auroient auſſi infailliblement réduit l'Eſpagne dans cette ſituation, ſi l'Amérique n'avoit point été découverte : & il ſera facile de prouver que l'Amérique même n'a ceſſé de préſenter à l'Eſpagne les moyens les plus ſurs, les plus prompts & les plus faciles de ſe rétablir dans l'état floriſant, dont une mauvaiſe adminiſtration l'a fait déchèoir.

Cette grande proſpérité dont l'Eſpagne jouit ſous les régnes de Charles V. & de Philippe II. ne fut point détruite par la découverte de l'Amérique, ni par la richeſſe de ſes Mines, ni par la transmigration des Eſpagnols dans les Indes Occidentales. L'expulſion des Maures & des Juiſs n'auroit fait que l'altérer; mais ne l'auroit pas anéantie, ſi un vice dans la police intérieure, & le dérangement des finances n'avoient attaqué l'agriculture & les arts dans leur principe. C'eſt, dit on, l'abandon de la culture des terres & des manufactures, qui a dépeuplé l'Eſpagne, & qui l'a appauvrie; mais c'eſt la finance mal Adminiſtrée, ce ſont les impoſitiones, dont on à accablé l'induſtrie, qui ont fait abandonner l'agriculture & les arts. Le ſeul moyen utile & certain d'accroitre les revenus publics, eſt d'augmenter les manières d'occuper le peuple; ſans travail, on ſe flatteroit envain de conſerver longtems le peuple; & ſi les ſalaires ou les fruits du travail ſont bornés à la valeur étroite du néceſſaire, ou ne peuvent y ſufire, le travail eſt bientôt abandonné.

Il ne faut pas croire que cette fière oiſiveté qu'on reproche aux Eſpagnols, peut-être avec trop d'exagèration, les ait empêché de voir qu'une partie de leurs vaſtes plaines, autrefois ſi fertiles, ne ſont depuis longtems que des déſerts en friche; que l'excés de la pauvrété & de la miſére a détruit toute induſtrie chez le peuple; que les tréſors de leurs Mines du mexique & du perou n'arrivent en Eſpagne que pour ſe répandre de là chez les autres Nations de l'Europe, & qu'enfin les Eſpagnols ne ſont que les Commiſſionnaires ou les facteurs de leur propre Commerce, le plus riche de l'univers. Le peuple Eſpagnol n'eſt point ſans induſtrie: il eſt fidéle & doué d'un génie & d'une conſtance propres à exécuter les plus grandes entrepriſes. Les Eſpagnols ſe ſont ſignalés bien plutôt que les Anglois & les François, dans les Arts du génie; & le caractère de cette Nation n'a point changé. Depuis plus d'un ſiécle & demi des Eſpagnols écrivent ſur le rétabliſſement de leur Empire. Ils ont Calculé ſa population, ſon induſtrie, ſes reveuus, ce qu'il y a d'onéreux dans les impoſitions; ils ont formé divers projets de rétabliſſement.

On a crû voir d'abord les cauſes du dépériſſement de l'Eſpagne dans l'expulſion des Maures & des Juifs. On a attribué à cette cauſe un effet trop général. Cette expulſion ſeule n'étoit pas ſufiſante pour entrainer la ruine entiére de l'induſtrie. On y a ajouté les fréquentes transmigrations des Eſpagnols dans les Indes Occidentales. Don Géronimo de Uztariz a réjetté cette cauſe & très bien prouvé que l'agriculture & les Arts n'en ont reçu aucun préjudice. Il auroit pu prouver auſſi facilement que ces transmigrations, bien loin de dépleupler & d'appauvrir l'Eſpagne, étoient un des plus ſurs moyens d'acroitre ſa population, d'éléver ſon induſtrie & de l'enrichir. Don Bernardo de Ulloa regarde le Commerce que les Etrangers font aux Indes Occidentales ſous le nom des Eſpagnols, comme „ une ſupercherie & „ comme l'abus le plus pernicieux & la vraïe cauſe de la miſére des Eſpa- „ gnols & de la ruine de leurs manufactures ". C'eſt au contraire la ruine des manufactures des Eſpagnols & de leur induſtrie, qui a fait paſſer ce Commerce dans les mains des Etrangers, qui ont profité de cette deſtruction, mais ne l'ont point cauſée. Leur concurence doit être régardée, non comme une cauſe deſtructive de l'induſtrie Eſpagnole, mais comme un grand obſtacle a ſon rétabliſement à l'égard des manufactures. Le même Auteur inſiſte après cela, ainſi que Don Geronimo de Uztariz, l'Auteur des conſidérations ſur les Finances d'Eſpagne, & pluſieurs écrivains Eſpagnols plus Anciens, ſur le déſordre des Finances, ſur leur mauvaiſe Adminiſtration & ſur l'exces des impoſitions. C'eſt là en effet la vraïe cauſe, la cauſe permanente du mal, auquel on n'a ceſſé de chercher des remédes, depuis ſur tout l'avénement de Philippe V. à la Couronne d'Eſpagne.

Il étoit aſſez naturel de penſer que pour déraciner le mal, cette cauſe étant connue, c'étoit la cauſe même qu'il falloit attaquer & détruire. Cette cauſe détruite, on auroit pu pratiquer avec un grand ſuccès la plus part des moyens propoſés pour élever le Commerce en Eſpagne. Mais cette cauſe a elle même un principe qui la rend néceſſaire & permanente, tant qu'on le laiſſera ſubſiſter. Les impoſitions ſont exceſſives, mais les charges de l'Etat les rendent indiſpenſables. Il faut donc néceſſairement diminuer les charges de l'Etat pour pouvoir modérer les impoſitions. C'eſt dans l'extinction des dettes de l'Etat qu'on doit chercher le vrai remède au mal, & c'eſt dans une bonne Adminiſtration des Finances qu'on doit trouver les reſſources néceſſaires pour éteindre les dettes de l'Etat.

On a crû quelquefois que la ruine des Manufactures venoit de l'introduction des Etoffes étrangères, & on a conclu qu'elles devoient être prohi-

hibées. Sur ce principe le Roi défendit par un édit de 1726. à ſes ſujets de s'habiller d'Etoffes de laine ou de ſoye de Fabrique étrangère. Cet édit ne ſervit qu'a faire connoître l'inutilité d'une loi prohibitive, & l'inſuffiſance d'un tel moyen pour élever l'induſtrie d'un peuple accablé d'impoſitions.

On a propoſé de ſuprimer ou diminuer infiniment, tantôt les droits d'Alcavala & de Cientos, tantôt ceux de milions, les droits de Douanne, péage, d'Octroi des Villes. On a bien ſenti que des droits exceſſifs ſur les conſommations, ſur les matiéres premiéres, ſur les matiéres ouvrées, repétés enſuite ſur toutes les ventes, tant en gros qu'en détail, portoient les Manufactures à de ſi hauts prix, qu'il leur étoit impoſſible de ſoutenir la concurrence de celles d'aucune autre Nation. Mais comment ſupprimer ou diminuer des droits ſans le ſecours desquels il étoit impoſſible de ſoutenir les charges de l'Etat? On s'eſt vû forcé de ſe borner à accorder des exemptions à quelques Fabriques particuliéres, qui en conſéquence ont eu des ſuccès. Mais ces ſuccès n'ont ſervi qu'à prouver la poſſibilité de rétablir l'induſtrie; ce qui ne peut ſe faire par des encouragemens particuliers. il faut à la Nation un encouragement général, qui ne ſe trouve ni dans quelques Manufactures uniques favoriſées, ni dans quelques Compagnies qu'on a ſucceſſivement formées, auxquelles on a accordé de grands Priviléges. Il en eſt ſans doute réſulté des avantages, mais ſi bornés qu'ils ont été inſenſibles au général de la Nation.

L'établissement des grands chemins, des routes plus ſures, plus faciles & plus commodes, des Rivières rendues navigables, ont paru des moyens capables de ranimer l'induſtrie. Ce ſeroit ſans contredit une amélioration très avantageuſe pour l'agriculture & le Commerce. Mais il faut commencer par le rétabliſſement de l'induſtrie pour la mettre en Etat d'en profiter; car le défaut de routes faciles & de Rivières navigables, n'eſt pas la cauſe d'eſtructive de l'induſtrie en Eſpagne; puiſque l'agriculture & le Commerce y ont exiſté ſans ce ſecours, dans un état floriſſant.

On a encore eſſayé l'interdiction de la ſortie des ſoyes. Cette interdiction pouroit être utile pour ſoutenir des Manufactures exiſtantes, en leur procurant la matiére premiére à un plus bas prix. Mais en donnant cette ſorte d'encouragement à des Manufactures, on détruit d'une main ce qu'on édifie de l'autre: on attaque l'Agriculture & la partie la plus précieuſe de l'induſtrie, en aviliſſant ſes productions. Cette interdiction eſt bien plus pernicieuſe encore dans un Etat où il y a peu de Manufactures: l'aviliſſement de la matiére en eſt plus ſenſible, & le Cultivateur plus promptement découra-

gé. C'eſt d'ailleurs forcer les Nations voiſines qui cultivent les mêmes productions, à trouver dans leur induſtrie de quoi établir une concurrence ruineuſe. C'eſt par une interdiction rigoureuſe que les Anglois accoutument enfin les autres Nations à ſe paſſer des laines d'Angleterre & d'Irlande, & leur Agriculture commence à en ſouffrir ſenſiblement.

Le nouveau Roi d'Eſpagne a trouvé les principales branches des revenus de ce Royaume employées à payer les Intérêts des ſommes empruntées & des dettes accumulées depuis plus de cent cinquante Ans. Les funeſtes effets qu'opérent dans un Etat d'anciennes dettes publiques, l'embarras & l'impuiſſance même où elles jettent l'adminiſtration, ſont les premiers objets qui ont frappé ce Monarque. Il a vu la cauſe primitive du mal, & le remède, dans la deſtruction de cette cauſe. C'eſt dans la liquidation & l'extinction de toutes les dettes de l'Etat qu'il prend le premier principe d'une bonne Adminiſtration. Il a ordonné la liquidation & le payement de toutes les dettes contractées depuis les règnes de Ferdinand & d'Iſabelle; & il ne faut pas douter qu'une opération ſi ſage, qui annonce aux peuples le plus heureux règne, ne ſoit accompagnée du rétabliſſement du bon ordre que cette opération même exige, dans l'Adminiſtration des finances. La néceſſité d'acquiter les dettes ne permet pas de ſuprimer tout-à-fait les droits qui découragent l'induſtrie, les abus qui ſe commettent à la perception, plus onéreux & plus deſtructifs que les droits mêmes, ſeront ſévérement réprimés.

Les impôts repartis avec plus d'égalité, perçus avec douceur & ſans abus, les Cultivateurs protégés & aſſurés de jouir du fruit de leur travail, ſe livreront à la Culture des Terres, aux défrichemens mêmes, ſi peu qu'on encourage encore cette branche de l'Agriculture par des Exemptions ou des diminutions d'impôts. L'Agriculture fera des progrès rapides, ſur-tout ſi on laiſſe la liberté de la garde des grains, du magaſinage & de l'exportation; ſi on laiſſe au Commerce le ſoin de faire circuler les denrées & d'en entretenir l'abondance. Car aucun Etat n'a de Police plus rigoureuſe & plus deſtructive ſur les bleds, que l'Eſpagne, parce qu'on y a pris plus qu'ailleurs, pour un effet de la liberté, des diſétes cauſées par l'abandon de la Culture des Terres. C'eſt ainſi qu'au lieu de rémedier au mal, on y a appliqué un rémede qui ne ſert qu'à l'étendre & le rendre plus grand.

C'est une vérité généralement reconnue, que les Manufactures favoriſent la Culture des Terres. Mais on eſt dans l'erreur, ſi on regarde les Manufactures comme un encouragement toujours néceſſaire à l'Agriculture. La vente

vente à un bon prix de toutes les productions qui ſont le fruit du travail du Cultivateur, eſt l'encouragement dont le Cultivateur ne peut ſe paſſer. Qu'on procure au Cultivateur le debouché de ſes denrées, il lui importe peu que ce ſoit par une conſommation locale, ou par l'exportation qu'en fait le Commerce, il ſe livrera au travail. De-là il faut conclure que l'Agriculture n'a pas beſoin du ſecours des Manufactures par-tout où le Cultivateur ſe trouve à portée de cette exportation, ſi d'ailleurs le Commerce des Grains eſt libre; & que les Manufactures ne ſont néceſſaires que dans les lieux où le Cultivateur eſt découragé par le défaut de Vente, parceque les frais du tranſport aux lieux de la conſommation, aviliſſent les denrées. C'eſt dans les lieux qui n'ont point de debouché, que les Manufactures ont le plus de ſuccès. Le Cultivateur en Eſpagne n'a pas beſoin de la conſommation des Manufactures Nationnales pour vendre ſes Huiles, ſes Soies, ſes Laines, ni ſes Vins; l'Etranger les enlève à un aſſez bon prix, & l'Eſpagne manque ſouvent de Grains; il n'a point à craindre l'abondance de ces productions, dèsque le Commerce eſt libre: la terre eſt bien cultivée par tout où les productions de la terre ſont bien vendues, & la maxime que quelque étendue de terre qu'on poſſede, on n'en cultive qu'autant qu'il en faut pour la ſubſiſtance des Habitans, n'eſt vraïe qu'à l'égard des Pays qui n'ont point de débouché.

Il ne faut donc enviſager le rétabliſſement des Manufactures en Eſpagne, que comme un moyen d'augmenter ſes richeſſes en donnant par la main d'œuvre une valeur nouvelle à ſes productions naturelles, & d'étendre ſa population; & non comme un encouragement néceſſaire, comme un moyen indiſpenſable à employer pour rélèver l'Agriculture, ainſi que le prétendent tous les écrivains Eſpagnols. C'eſt un principe certain que pour avoir un Commerce utile, il eſt néceſſaire de vendre aux Etrangers plus que l'on n'achete d'eux. Mais eſt il inconteſtable que le moyen le plus ſur, le plus efficace & le plus convenable pour parvenir en Eſpagne à ce but important, eſt d'avoir de bonnes Manufactures? eſt-il vrai que l'Eſpagne ne peut eſpérer de Commerce actif, ni même réciproque, tant que les Manufactures ne ſeront pas rétablies, comme le prétendent Don Géronimo de Uztariz, Don Bernardo de Ulloa, & une infinité d'autres écrivains? ſi l'Eſpagne a un intérêt ſenſible à veiller ſur ſes manufactures, elle en a peut-être un plus important encore à ne s'y livrer qu'avec beaucoup de modération; il eſt peut-être très néceſſaire en Eſpagne d'aſſigner des limites à un genre d'induſtrie, à une branche de Commerce, qui pourroit avoir des excès, qui pourroit nuire à d'autres branches plus riches & plus naturelles, ſi elle étoit portée auſſi loin qu'elle la été chez d'autres Nations.

Les

Les Grains, les Vins, les Huiles, les Laines, les Soies, ſont les principales productions naturelles de l'Eſpagne; ces production y ſont ſuſceptibles d'une prodigieuſe augmentation, & les moyens de les augmenter doivent être le prémier & le principal objet de l'attention & des ſoins du Miniſtère. L'induſtrie qui s'occupe à étendre ces productions, eſt la plus précieuſe à l'Etat, & celle qui doit être animée, encouragée, & protégée la premiére & de préférence à tout autre.

La diminution & une repartition égale des impôts, l'exemption même de toute impoſition ſur les terres en friche pendant un certain nombre d'années, ſont les premiers encouragemens à donner à ce premier genre d'induſtrie, qui eſt la baſe de tous les autres; & ſi on y ajoute enſuite les moyens qui aſſurent le débouché & la conſommation des productions, on enrichit infailliblement les Cultivateurs, on les multiplie à l'infini & la terre produit tout ce qu'elle peut produire. Les Manufactures, ſur-tout celles qui employent le plus de productions naturelles, ſont en général un des plus grands moyens qu'on puiſſe mettre en uſage pour étendre les conſommations & aſſûrer aux Cultivateurs le prix qui nourit & qui anime leur induſtrie. Mais le Commerce eſt le moyen qui embraſſe tout, qui anime également la Culture des terres & le travail des Manufactures; & qui ſoutient même la Culture des terres & la rend floriſſante ſans le ſecours des Manufactures.

On ne ſauroit trop accorder à l'Agriculture & au Commerce, on ne peut trop encourager les Cultivateurs, ni trop protéger les Négocians; mais on peut trop donner aux Manufactures: on peut dans de certains Etats, leur donner des encouragemens aux dépens de l'Agriculture & du Commerce. Ceci ſeroit un paradoxe pour la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Nord, &c. & c'eſt pour l'Eſpagne une vérité dont la demonſtration eſt facile: & cette vérité, attendu que l'Eſpagne eſt le plus grand marché de l'Europe pour le débouché des Manufactures les plus riches, eſt une des plus intéreſſantes pour le Commerce de l'Europe.

Suivant les calculs de Don Sancho de Moncado, de Don Pédro Fernandez de Navarette, & de Don Géronimo de Uſtariz, qui a ſuivi le calcul le plus moderé, il eſt entré en Eſpagne, des Indes Occidentales depuis 1492, tems de la découverte de l'Amérique, juſques en 1740., c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de 248 années, plus de neuf miliards de Piaſtres. Cette ſomme immenſe s'eſt répandue dans le reſte de l'Europe & dans la majeure partie de l'Aſie, à meſure qu'elle eſt arrivée en Eſpagne, parceque l'Eſpagne par-

parceque l'Eſpagne a preſque toujours été dans la néceſſité de payer aux autres Nations, ſur-tout depuis le Régne de Philippe II. les Marchandiſes qu'elle a échangées, par l'Or & l'Argent des Indes Occidentales. A meſure que la majeure partie de cette ſomme reſtée en Europe, s'y eſt répandue, elle a augmenté le prix des Denrées, de toutes les Marchandiſes, de la main d'œuvre & des Terres: Cette augmentation qui ne s'eſt faite que progrèſſivement pendant l'eſpace de deux cens cinquante ans, n'eſt devenue ſenſible que par l'obſervation, que par la comparaiſon qu'on a faite des Prix-courans dans le tems de la découverte du nouveau Monde, avec les prix actuels. Mais cette ſomme répandue également chez toutes les Nations Commerçantes, n'a point fait d'autre ſenſation, & n'a cauſé par elle-même aucune révolution dans le Commerce. Les Nations ont vendu plus cher leur ſuperflu, & ont achété plus cher en proportion ce qui leur manquoit. Les mêmes choſes ſe ſont faites exactement dans le Commerce avec plus d'Argent, qu'auparavant. Le Commerce & l'induſtrie ont eu plus d'activité; on a travaillé davantage; on a fait beaucoup plus d'affaires, parce que le nombre des Conſommateurs s'eſt accru, & que les Conſommations de luxe ſont auſſi devenues fort conſidérables. Des Mers autrefois inconnues, ont été couvertes de Vaiſſeaux Européens, & la Navigation de l'Europe s'eſt infiniment étendue dans toutes les parties du Monde. Mais tout ce qui en eſt réſulté, c'eſt que les richeſſes de l'Univers ſe ſont diviſées entre toutes les Nations, en proportion des productions naturelles & d'induſtrie de chacune. Il s'en eſt établi une balance naturelle, que les arts, les talens encouragés, les guerres, les conquêtes, les traités, les lumiéres & l'attention des Gouvernemens, ont ſouvent fait pencher en faveur de diférentes Nations.

Si on ſuppoſe que l'Eſpagne ait tiré de ſon induſtrie, de ſes Manufactures de Laine & de Soye, toutes les Marchandiſes qu'elle a échangées dans les Indes Occidentales pour cette ſomme immenſe de plus de neuf miliards de Piaſtres, & qu'elle ait continué de fournir de ſon propre fonds les Cargaiſons de ſes flottes & de ſes Gallions; comme elle fit ſous les régnes de Charles Quint & de Philippe II; cette ſomme énorme concentrée dans ſa circulation intérieure, y auroit d'autant plus avili le numéraire, qu'il n'y auroit eu aucune proportion entre l'Eſpagne & les autres Nations. Conſéquemment l'extrême bas prix de l'induſtrie de celles-ci, auroit forcé chez elle l'introduction des productions de l'induſtrie Etrangère par le bénéfice exhorbitant qui ſurmonte tous les obſtacles; la ſortie de cet immenſe tréſor ſeroit devenue forcée & d'autant plus rapide qu'étant exceſſif, l'extrême bas prix de l'induſtrie Etrangère auroit détruit à la fois toutes ſortes de Manufactures, long-

tems avant même que l'Eſpagne fût parvenue à accumuler chez elle ces neuf milliards de Piaſtres. Car il n'y a point de Nation dont les Manufactures puiſſent ſoutenir une Circulation intérieure d'une maſſe qui excéde de plus de moitié ſa portion Naturelle dans la maſſe de la Circulation générale de l'Europe, à plus forte raiſon la Circulation d'une ſomme bien moins exhorbitante que celle de neuf miliards de Piaſtres.

Si on donnoit donc aujourd'hui une attention générale à toutes les Manufactures en Eſpagne, ſi on s'y appliquoit à employer toutes les Laines & toutes les Soies, & à y fabriquer des toiles de toutes ſortes; en un mot ſi on vouloit ſuppléer par l'induſtrie nationale, à tout ce que l'Etranger fournit depuis long-tems, tant pour la Conſommation intérieure, que pour celle des Indes; & ſi l'on ſuppoſe le ſuccés le plus grand & le plus rapide, on conduiroit bien-tôt l'Eſpagne au point de retenir chez elle tous les tréſors des Indes Occidentales; ſes richeſſes ſeroient fort promptement exceſſives, & il ſeroit facile alors d'en calculer la durée, de prévoir la chûte généralement de toutes ſes Manufactures, & le moment de la pauvrété. Il ne faudroit pas l'eſpace de quarante années pour préparer cette révolution.

Dans les caculs les plus modérés on porte la Traite de l'Or & de l'Argent des Indes Occidentales, année commune, a quinze milions de Piaſtres. On peut bien évaluer a un milion les productions naturelles que l'Eſpagne fourniroit à l'Etranger, tant des Indes que de ſon crû au delà de ce qu'elle ſeroit obligée d'en tirer, qui ſeroit prèſque réduit a l'entretien d'une petite partie de ſa Marine, ſi l'induſtrie étoit élevée en Eſpagne ſuivant le Plan de ſes Ecrivains politiques, dont le ſiſtême embraſſe toutes les branches de l'induſtrie humaine: en ce cas l'Eſpagne ſe trouveroit au bout de quarante années au plus, un numéraire dans ſa circulation, qui excédroit de plus des deux tiers celui de toute autre Nation, & qui ſeroit d'autant plus exceſſif, que toutes les autres Nations induſtrieuſes ſe trouveroient à ſon égard dans une pauvreté rélative.

Un projet qui embraſſeroit toutes les Manufactures en Eſpagne, & qui tendroit à les rendre toutes floriſſantes, & à mettre l'Eſpagne en état de ſe paſſer de l'induſtrie étrangère, ne pouroit donc avoir qu'un ſuccés momentané, & qui ne laiſſeroit après lui qu'une entière deſtruction de ce qui exiſte d'induſtrie aujourd'hui. Si on ajoutoit à ce projet l'interdiction de la ſortie des Laines & des Soyes, pour encourager les Manufactures & accélérer leurs progrès, on ajouteroit en peu de tems à la deſtruction des Manufactures qui ſub-

ſubſiſtent aujourd'hui, celle de l'Agriculture, en aviliſſant le prix de ſes productions, & en privant par ce moyen les Cultivateurs de la récompenſe de leur travail.

L'ABONDANCE des Mines du Mexique & du Perou, celle des Denrées de l'Amérique, & le nombre de Conſommateurs dans cette partie du monde ſoumis à l'Eſpagne, ſont un fonds immenſe de richeſſes qu'il eſt impoſſible à l'Eſpagne de retenir chez elle en entier, & qu'elle doit néceſſairement partager avec le reſte de l'Europe. Toute l'attention de l'Eſpagne doit donc tendre à ſe procurer le partage le plus avantageux, c'eſt-à-dire à retenir chez elle une bonne portion de ſes tréſors par les moyens les plus propres à rendre les avantages de ſa balance permanens; & la durée de ces avantages ne peut-être aſſurée qu'autant qu'on ne tend pas à les rendre exceſſifs. L'Eſpagne peut s'aſſurer ces avantages & prendre même la ſuperiorité ſur toutes les autres Nations de l'Europe, par les ſeuls progrès de l'Agriculture, par l'abondance & l'excellente qualité de ſes productions naturelles, par le Commerce & par le petit nombre de Manufactures de première néceſſité qu'exige ſa Conſommation intérieure. Le ſiſtême d'un Gouvernement qui auroit l'ambition de rendre une Nation indépendante de toute autre, ſeroit peut-être encore plus chimérique que celui d'une Monarchie univerſelle. Tout eſt ſoumis dans le monde à une dépendance naturelle, toutes les choſes de l'Univers ont leur cours & leur effet, & tendent naturellement à produire cette utilité générale qui eſt le principal objet de la premiere loi des ſociétés, qui les unit & qui en entretient l'ordre & l'harmonie. Il n'eſt pas plus poſſible à une ſociété, à une Nation, de ſe ſuffire à elle même, qu'à un ſeul homme de ſe rendre indépendant de toute ſociété. C'eſt le premier principe du Commerce & le plus invariable. S'il y avoit une Nation qui put ſe rendre indépendante, ce ſeroit ſans doute l'Eſpagne. Elle peut tirer également de ſon propre fonds tous les beſoins de première, de ſeconde & de troiſième néceſſité, & tous les beſoins de Luxe. Mais il eſt démontré que le premier moment de ſa ſplendeur & de ſon indépendance, s'il lui étoit poſſible de s'y élever, ſeroit celui de ſa ruine & de ſa ſervitude.

DON Geronimo de Uſtariz prétend qu'aujourd'hui les productions de l'Eſpagne ne ſuffiſent pas pour ſes échanges avec les autres pays; il faut que l'Eſpagne ſupplée en Argent effectif la ſomme qu'elle n'a pû acquitter en Marchandiſes. Si cette propoſition embraſſoit également les beſoins de l'Eſpagne & ceux de ſes Colonies, il s'enſuivroit que l'Eſpagne ſeroit la Nation la plus pauvre de l'Univers: ſon numéraire ſeroit entièrement épuiſé en très peu

d'années. Mais la propoſition n'eſt pas exacte, parce qu'il faut conſidérer comme une partie des Marchandiſes des Indes Occidentales, l'Or & l'Argent que les vaiſſeaux apportent à Cadix en échange des Marchandiſes d'Europe, qu'ils ont portées en Amérique. Il eſt vrai que prèſque toutes les Marchandiſes étant fournies par les Etrangers, l'Eſpagne doit les payer. Or l'Eſpagne les paye partie en Marchandiſes de ſon crû, partie en Marchandiſes de l'Amérique; & enfin elle ſolde ſa balance avec le produit des Mines du mexique & du perou, qui ſont partie des Marchandiſes de l'Amérique. Non ſeulement elle ne prend rien ſur ſon numéraire en Europe pour ſolder ſa balance en Argent, mais il eſt certain encore qu'elle n'y employe pas les retours entiers de l'Amérique en matières d'Or & d'Argent; d'où il ſuit qu'elle augmente néceſſairement tous les ans la maſſe de ſon numéraire. Mais comme elle augmente auſſi la maſſe du numéraire de ſes voiſins par ſon Commerce paſſif, il en peut réſulter que ſa puiſſance rélative reſte toujours inférieure, & de là il faut conclure qu'elle doit travailler à ſe procurer les moyens les plus courts, les plus ſimples & les plus infaillibles, de donner une plus grande quantité de Denrées & de Marchandiſes en échange, & une moindre quantité de matières d'Or ou d'Argent des retours de l'Amérique, & en reténir pour une plus grande ſomme. Ainſi toute l'attention de l'Eſpagne doit ſe fixer aux moyens qui peuvent la conduire à vendre aux Etrangers plus de ſes productions, qu'ils ne lui vendent des leurs, ſans ceſſer cependant de conſidérer les matières d'Or & d'Argent des Indes Occidentales, comme une partie de ſes productions naturelles, qu'elle doit donner en échange.

Les productions naturelles de l'Eſpagne ſont ſi diverſifiées & d'une qualité ſi excellente, qu'elles pouroient ſuffire aux échanges des matières ouvrées qu'elle tire de l'Etranger, ſans le ſecours des Manufactures; ſi les Terres qui n'ont beſoin que d'être gratées pour produire, y étoient toutes cultivées & miſes dans la valeur dont elles ſont ſuſceptibles. Les Auteurs Eſpagnols en diſcutant les moyens de rétablir les Finances & le Commerce d'Eſpagne, n'ont prété qu'une attention médiocre à cet objet important, qui devoit être conſideré comme la première baſe, comme le fondement eſſentiel de tout l'Edifice. Ils ont connu en général la richeſſe du ſol de l'Eſpagne & la néceſſité de le faire valoir; mais ils ont regardé les Manufactures comme le moyen principal & preſque le ſeul au quel on devoit s'attacher pour y réuſſir, & rendre le Commerce de la Nation floriſſant. Ils ſemblent avoir déterminé l'Eſpagne à ne s'occuper que du ſoin d'éléver toutes ſortes de Manufactures, ſans faire attention aux limites que la nature de ſon Commerce met à leurs progrès. Delà, au lieu de s'appliquer aux moyens eſſentiels qui

qui doivent multiplier les productions naturelles, on n'a penſé qu'à donner des privilèges, des exemptions, des encouragemens inutiles aux Manufactures: & ceux qu'éxige la culture des terres, la prémière & la plus eſſentielle de toutes les Manufactures, ont été négligés.

L'Excès des impôts, les extortions, les abus dans le récouvrement, & le défaut de liberté dans le Commerce des Grains, ont anéanti la Culture des terres, parceque le Laboureur a été réduit à ne pouvoir rétirer de ſon travail, ſon entretien & celui de ſa famille. On a presque toujours taxé le prix des Grains en Eſpagne; l'exportation des bleds eſt prohibée en tout tems; chaque communauté d'habitans a ſon grénier public adminiſtré par des chefs, ſans zèle, ſans ordre, ſans intelligence & ſouvent ſans probité. Ce ſont des inconvéniens inévitables, qui n'ont pas été aſſés conſidérés par les Politiques qui ont propoſé depuis peu en Angleterre & en France, l'établiſſement des gréniers publics. Cette police ſur les Grains ſeroit ſeule capable de détruire le Labourage: par cette raiſon les autres parties de l'Agriculture ſont moins abandonnées, & ont moins mal ſoutenu l'excès des impoſitions arbitraires & les abus commis dans les récouvremens, qui ont été ſuivis de l'anéantiſſement d'une partie des habitans & de l'extrême miſère des autres, miſère qui détruit elle même chaque jour la Population. Tel eſt le tableau vrai & touchant qu'en a fait Don Geronimo de Uſtariz: c'eſt un fait, dit cet Auteur, & c'eſt même le propre de l'humanité, que la miſère extrême décourage les eſprits, qu'elle éteint toute inclination au Mariage; & lorſque ceux qui ont embraſſé cet état, ne peuvent éléver une famille, elle périt presque à la Mammelle. Qu'elle nourriture en effet peut donner à ſes enfans, le ſein d'une Mère qui ne vit que de pain & d'eau, qui lutte ſans ceſſe contre l'accablement du travail & du déſeſpoir? De ceux qui échapent dans un âge ſi tendre, très peu atteignent celui où ils peuvent ſe ſoutenir par le travail; ils périſſent dans cet intervalle, faute d'aliment. Combien encore n'avancent-ils pas le terme de leurs jours par l'excès de leurs fatigues, par le défaut de bonne nourriture, réduits comme ils ſont à de mauvais pain, à l'eau, ſans lits, ſans vêtemens, ſans àbrî contre l'inclémence des ſaiſons, ſans ſécours dans les infirmités? & pourquoi chercher ſi loin la cauſe de la dépopulation, lorſqu'elle eſt ſi naturelle & ſous nos yeux? cette miſère des ſujets, dont ce tableau fait par la main d'un Eſpagnol, n'eſt point trop chargé, & la dépopulation journalière, qui en eſt la ſuite néceſſaire, anéantiſſent également la Finance de l'Etat & ſon Commerce; & n'ont point d'autre cauſe que la mauvaiſe adminiſtration de la Finance.

La diminution & l'égalité dans la répartition des impoſitions; la douceur & la juſtice dans les récouvremens, des exemptions accordées pendant quelques années pour les défrichemens, & la liberté indéfinie du Commerce des Grains, ſont les premiers encouragemens à donner à la Culture des Terres, à la Population & au Commerce, & des encouragemens dont le ſuccès eſt infaillible. Delà naitroit l'abondance de tous les autres fruits de la terre, celle des Vins, des Huiles & des Soyes; celle des Beſtiaux de toute eſpèce & des Laines. L'Eſpagne ne ſeroit plus expoſée à des diſétes qui lui coûtent pluſieurs milions; au lieu de payer des bleds aux Etrangers, elle leur en vendroit. Elle fourniroit à l'Etranger une bien plus grande quantité de Vins, d'Huiles, de Soyes, de Laines, & d'autres Denrées de ſon crû; & en aſſez grande quantité pour échanger beaucoup au delà des Marchandiſes qu'elle tire de l'Etranger pour ſa conſommation intérieure. L'Eſpagne payeroit encore avec les Denrées de ſon crû pour pluſieurs milions des Marchandiſes des Manufactures étrangères qu'elle envoye aux Indes Occidentales.

On évalue ſur des calculs modérés les troupeaux de Moutons qui fourniſſent les plus belles Laines de l'Europe, dont on ne peut ſe paſſer pour la Fabrique des Draps fins, à quatre milions de têtes, qui paiſſent pendant l'Eſté ſur les montagnes & qui paſſent l'hiver dans les herbages de l'Eſtramadoure; & à quatre milions de têtes les Troupeaux qui donnent les Laines d'une qualité inférieure & les Agnelins. C'eſt-là un fonds de richeſſe qu'aucune autre Nation ne poſſède à un ſi haut dégré d'abondance & de bonté, que des encouragemens pourroient accroitre infiniment.

La ſortie des Laines eſt en l'état un objet de plus d'un milion de Piaſtres par année pour l'Eſpagne; on pourroit évaluer à plus du double les Soyes & les Huiles que les Etrangers achetent. Il ſort communément pour l'Etranger des ſeuls environs de Malaga, pour la valeur d'un milion & demi de Piaſtres en Vins, & en Raiſins.

L'Espagne a d'autres productions naturelles à étendre & à faire valoir, qui, quoique moins précieuſes, ſont cependant d'une richeſſe fort conſidérable. La Soude de Barille eſt une Denrée unique, & dont les autres Nations ont un beſoin indiſpenſable. Sa ſemence ne réuſſit qu'en Eſpagne, & ce n'eſt encore que dans quelques Cantons où les terres ſont ſèches & nitreuſes. Cette production pourroit être infiniment augmentée. Cependant il en ſort tous les ans pour les pays Etrangers une prodigieuſes quantité.

On

On en a chargé dans une ſeule année à Alicante ſeul plus de cinquante trois mille quintaux. On n'en exporte pas moins des Ports d'Alméria, de Vera & de Quevas, de la Torre, de Las Aquilas, d'Almazarron, de Carthagêne, de Tortoſe & des Alfacs.

La culture du Lin & celle du Chauvre, dont l'Eſpagne pourroit produire au moins de quoi fournir aux beſoins de ſa Marine, ſont extrêmement négligées. On y récueille auſſi fort peu de Cire, & il n'y a point de Nation qui en conſomme une auſſi grande quantité. Elle vend du Fer & de l'Acier à l'Etranger. Les Pyrenées, les Montagnes de la Cantabrie & de Tortoſe, celles de Navarre & des côtes depuis le Guipuſcoa juſqu'à celles de Galice, lui fourniſſent des bois de conſtruction, des Matures, du Bray & du Goudron. L'Eſpagne a enfin des Matériaux d'une excellente qualité pour toute ſorte d'armes & de munitions de guerre. Les plantations de Sucre réuſſiſſent très bien dans le Royaume de Grénade; mais la Culture des Cannes a été preſque entièrement éteinte par l'excès des droits qu'on y a impoſés. On vera ailleurs s'il eſt de l'intérêt de l'Eſpagne de réléver cette Culture dans le Royaume de Grénade, & de la favoriſer.

On doit conclure de la grande fertilité de l'Eſpagne, de la diverſité & de l'excellence de ſes productions, qu'il lui eſt facile de ſe procurer une balance très avantageuſe avec les Etrangers, par la vente d'une plus grande quantité de ſes productions naturelles. C'eſt ce qu'on obtiendroit infailliblement des encouragemens propoſés. Comme la Nation qui parvient à faire pencher de ſon côté la balance de l'Or & de l'Argent de l'Europe, ſera toujours la plus forte, tant en guerre qu'en paix, l'adminiſtration doit chercher les moyens qui peuvent procurer cette avantage à l'Etat. Or les premiers moyens, & qui ſont en même tems les plus prompts, & les plus naturels pour atteindre à ce but, chez une Nation qui jouit d'un heureux Climat & d'un ſol fertile dans une ſituation avantageuſe; conſiſtent à faire valoir ſes productions naturelles, à les étendre, à les augmenter, à en vendre beaucoup à l'Etranger, & à reſtraindre dans les limites les plus étroites, ſes achats des Denrées & des Marchandiſes étrangères néceſſaires pour ſa conſommation intérieure. S'il eſt vrai, comme le prétendent les Ecrivains Eſpagnols, que l'Eſpagne vend tous les ans aux Etrangers, des Soyes, des Laines, de la Soude de Barille, des Vins, des Huiles, du Saffran, des Anis, du Cumin & d'autres Fruits, pour plus de ſix milions de Piaſtres, malgré l'abattement, la miſère des Cultivateurs & l'exceſſive dépopulation, il ne faut pas douter que ce produit ne pût être augmenté d'un tiers, ou peut-

être

ACADEMIA ESPAÑOLA BIBLIOTECA

être doublé en fort peu d'années, par les ſoins d'une bonne adminiſtration, & ne fit parconſéquent une ſenſation très avantageuſe ſur la balance. Cette augmentation en faveur de la balance recevroit encore de nouveaux accroiſſemens par l'attention qu'on auroit de diminuer l'importation d'autres matières qui ſont auſſi des productions naturelles de l'Eſpagne, & qui ne peuvent ſuffire a ſa conſommation, parcequ'elles ſont négligées. Les Brays, les Goudrons, les Cires, les Chanvres, & les Lins ſont de ce nombre. Telles ſont les principales productions naturelles de l'Eſpagne qui peuvent faire pencher la balance du Commerce & du pouvoir rélatif en ſa faveur, ſur lesquelles doit ſe porter la première attention de l'adminiſtration.

Le ſecond objet de ſon attention doit être l'importation des Denrées & des Marchandiſes qui font pencher la balance contre l'Eſpagne. Les principales Denrées ſont les épiceries, les poiſſons Salés & les Sucres. Les Marchandiſes ſont les étoffes de Soye, d'Or & d'Argent, les Draps fins, les Toiles fines, les Dentelles, les Tapiſſéries, les Tapis, les Porcelaines, les Vernis, les Bijoutéries & autres Marchandiſes du Grand Luxe. Les Marchandiſes d'un bien moindre prix, mais d'une plus grande conſommation, que l'Eſpagne tire de l'Etranger, ſont les Hollandilles, les Nompareilles, les Bayetes, les Serges, les Perpetuanes, les Cotonades, les Baraçans, les Toiles Communes & moyennes, le Coitis, les Flanelles, les Toiles peintes, les Camélots, les Calamandes, les Burats, les Rubans de Soye & de Fleuret, le Linge de Table, les Ratines, des Chamois, des Manchons, des Cinturons, des Eventails Communs, des Bas, des Gands, des Chapeaux, des Peruques, des Sempiternes, des Etamines, des Toiles avoile, des Cordages & une quantité d'autres ouvrages groſſiers; le Papier & les Livres.

L'Importation de tous ces articles coûte ſans doute des milions à l'Eſpagne, pour ſa conſommation intérieure ſeulement. On peut évaluer encore à quelques milions d'autres Marchandiſes étrangères d'une moindre valeur, dont l'Eſpagne ne peut ſe paſſer: telles ſont les Couteaux, les Peignes de Buis, de Corne & d'Ivoire, les Ciſeaux, les Raſoirs, les Epées, les Cuillières & Fourchettes de différens Métaux; des Serrures, des Boutons, des Aiguilles, des Epingles, des Chandeliers, des Etuis, des Tabatières, des Lunettes, des Miroirs, des Anneaux, des Bonnets, des Cordons, des Cadenats, des Compas, de la Fayance, tout ce qui eſt compris ſous les noms de Mercérie & de Qincaillerie: à quoi il faut ajouter une partie de toutes les ſortes d'Inſtrumens néceſſaires pour les Arts & les Métiers.

Les

Les Ecrivains Eſpagnols frappés du beſoin indiſpenſable de tous ces différens articles, & de ce que l'Eſpagne en poſſède les matières prémières, ont crû qu'il étoit facile de les fabriquer chez eux, & n'ont rien vû de plus eſſentiel que d'en favoriſer les Manufactures dans leur Pays. Ils n'en ont négligé aucune, & leur zèle Patriotique leur à rendu tout poſſible. C'eſt une vérité aſſurée par l'expérience, qu'un ſeul pays n'eſt pas ſuſceptible de l'établiſſement de toute ſorte de Manufactures, quelle que ſoit ſa ſituation: quand même on ſuppoſeroit une Nation dont le Génie ſeroit également propre à toutes ſortes de Fabriques, un peuple capable d'exercer généralement tous les Arts. Le pays le plus peuplé ne ſauroit fournir aſſez d'ouvriers pour toutes les Manufactures poſſibles. Les Nations les plus induſtrieuſes de l'Europe, celles qui poſſédent le plus d'Artiſans & d'Ouvriers, & qui ont porté tous les Arts au plus haut degré de perfection, la France & l'Angleterre, n'ont pû s'élever au point de ſe paſſer de l'induſtrie étrangère. Ces deux Nations ſe communiquent ſans ceſſe, malgré leur jalouſie & leur rivalité, les productions de leur induſtrie réciproque, & l'une & l'autre en réçoivent de l'induſtrie des Hollandois, des Allemands, des Suiſſes, &c. en échange. Heureuſement pour l'Eſpagne, elle n'a pas beſoin pour élever ſon Commerce, pour s'aſſurer une balance avantageuſe & permanente, & ſe rendre ſupérieure à toute autre Nation, de réunir chez elle cette induſtrie générale qui embraſſe tout, qui eſt diviſée entre les autres Nations, & qui forme en partie les liens de la ſociété générale.

Il faut donc choiſir dans les Manufactures poſſibles, celles dont le ſuccès eſt le moins incertain & le plus avantageux. Mais avant que de porter ſon attention ſur cet objet, la ſageſſe de l'adminiſtration doit s'occuper encore du ſoin d'étendre celles des productions naturelles qui ne ſuffiſent pas à la conſommation intérieure, & que la Nation tire de l'Etranger. L'Eſpagne peut étendre a ſon gré la Culture du Chanvre & du Lin, tout au moins aſſez pour fournir aux premiers beſoins & pour l'entretien de toute ſa Marine. Elle tire bien moins de l'Etranger, de Bray & de Goudron depuis les établiſſemens faits par Don Juan de Goyeneche. Ces établiſſemens peuvent être étendus & perfectionnés, & diminuer une importation qui a été fort conſidérable. Avec le ſecours des bois des Pyrennées & les trois atteliers établis par le même Don Juan de Goyeneche, l'Eſpagne n'eſt pas éloignée de fournir de ſon propre fonds à l'armement de tous ſes Vaiſſeaux. Elle n'a beſoin de l'Etranger que pour les grandes Mâtures qui ne ſe trouvent pas dans ſes forêts, dont le terrein n'eſt pas d'ailleurs propre a produire des Mats d'une auſſi bonne qualité que ceux qu'on tire du Nord.

La Morue séche, le Saumon, le Harang, les Sardines & autres Poissons salés; le Poivre, le Clou de Girofle, la Muscade, la Canelle & les autres Epicèries, dont l'Espagne fait une grande consommation; les Sucres & les Cires, dont la consommation est encore exhorbitante, coûtent tous les ans à l'Espagne plusieurs milions de Piastres. L'Administration du Commerce a divers moyens pour diminuer infiniment les importations étrangères de toutes ces Marchandises; & dans l'ordre des besoins du Commerce, cet objet doit attirer l'attention du Gouvernement avant les Manufactures.

L'Espagne a des moyens prompts, naturels & faciles pour empêcher l'exportation de beaucoup de milions, sans se livrer à l'entreprise impraticable d'élever généralement toute sorte de Manufactures, & au Projet chimérique de rétenir la totalité des Tréfors qui lui viennent de l'Amérique. Mais elle peut se procurer l'avantage de rétenir une assez bonne partie de ce numéraire inmense, qui jusqu'à-présent n'a été qu'entrepose en Espagne pour se répandre ensuite dans les autres Etats de l'Europe, & cet avantage seroit suffisant pour faire rénaitre l'abondance, la force & la population dans ce Royaume, & lui assurer la plus grande prospérité.

Les moyens les plus naturels & les plus faciles de diminuer les importations des Denrées & des Marchandises étrangères dont la consommation est la plus étendue, & d'augmenter l'exportation des productions naturelles, sont les moyens les plus surs de se procurer une balance avantageuse.

L'Introduction des Poissons salés, celle surtout de la Morue, est en Espagne un Article des plus nuisibles à sa balance, & c'est peut-être de toutes les importations, celle qu'il lui est le plus facile & qu'il lui importe le plus de faire cesser. Sans donner à la Pêche cette étendue inmense qui a enrichi la Hollande, & dont l'Angleterre & la France s'occupent depuis si long-tems, cette branche de Commerce bornée à la consommation intérieure de l'Espagne, est encore un objet assez important pour mèriter les plus grands soins. Indépendamment de ce que la Pêche est chez toutes les puissances maritimes, la pépinière des Matelots, & le Berceau d'une bonne Marine, avantage que l'Espagne a un grand intérêt de ne point perdre de vue, la consommation annuelle de la Morue, du Saumon, des Harangs, des Sardines & autres Poissons Salès, monte à plus de trois milions de Piastres que l'Espagne paye à l'Etranger.

Les Côtes de Galice & de l'Andalousie sont très poissonneuses. Elles abondent

dent ſur tout en Thons, en Eſturgeons, Cabilleau, &c. Ces Poiſſons ſéchés ou Marinés ſe conſervent & pourroient tenir lieu des Poiſſons qu'on tire de l'Etranger, ou au moins d'une grande partie; & il ne faut pas douter que l'Eſpagne ne réuſſit à rendre cette Pêche abondante ſi elle étoit encouragée. Or les encouragemens que demande la Pêche ſont bien ſimples. On multiplie a ſon gré les batteaux pêcheurs, par des exemptions de tous droits ſur les Vaiſſeaux, ſur les avituaillemens, ſur le Sel & les Entrées, & on ſoutient enſuite très facilement cette branche de Commerce, lorsqu'elle eſt itroduite, en ſurchargeant de droits d'entrée les Poiſſons étrangers.

Mais ſi la Pêche aux Côtes d'Eſpagne n'eſt pas ſuffiſante pour fournir à la conſommatiou intérieure, & ne peut la diſpenſer de récevoir encore de la Morue des Etrangers pour de grandes ſommes; rien n'empêche l'Eſpagne d'étendre ſa pêçhe dans les Mers éloignées, & d'envoyer des Vaiſſeaux à la pêche de la Morue, comme les autres Nations, au moins en aſſez grande quantité pour ſe paſſer de l'Etranger.

Les Eſpagnols ont des ennemis bien férieux à combattre, dans les corſaires de Salé, d'Alger & des autres Etats de Barbarie, qui exercent leurs pirateries ſur toutes les Côtes d'Eſpagne, ſur tout ſur celle de l'Andalouſie depuis le Cap Saint Vincent juſqu'au détroit. Les brigandages des Barbaresques qui débarquent quelquefois ſur ces Côtes où ils enlèvent les habitans de l'un & l'autre ſexe, rendent également nulles en Eſpagne, ces deux branches de Commerce, la Pêche & le Cabotage. Les Vaiſſeaux avec leſquels ces Corſaires ravagent les Côtes d'Eſpagne, ſont ſi légers, qu'ils font impunément leurs priſes à la vue des Frégates & des Vaiſſeaux de guerre. On a propoſé de leur oppoſer des batimens auſſi légers, & de même conſtruction, & l'on a préſenté différents moyens fort propres à animer, à encourager la courſe & à la rendre utile. Mais quelques précautions qu'on prenne pour la garde des Côtes, on ne parviendra point à raſſurer aſſez les Négocians pour les engager à ſe livrer à deux branches de Commerce, dont les bénéfices ne ſauroient répondre à l'étendue des riſques. Il faut attaquer le mal dans ſon principe, & détruire ce brigandage par une guerre ouverte contre les puiſſances Barbaresques, qui les force de reconnoitre les droits de l'humanité, de reſpecter le droit des gens & la liberté de la Mer. Il faut les contraindre de conſentir à des Traités que la crainte d'une nouvelle Guerre les oblige d'obſerver. Il ſeroit à déſirer que toutes les Puiſſances vouluſſent ſe réunir pour rendre la Courſe infructueuſe à ces Nations. Elles s'humaniſeroient, ſe livreroient au Commerce, & ajouteroient alors un nouveau fonds de ri-

cheſſes au Commerce de l'Europe, par leurs conſommations qui deviendroient conſidérables, & par les Productions naturelles de leurs fertiles régions qu'ils cultiveroient avec moins d'indifférence, & qui ſe répandroient en Europe avec plus d'abondance & à meilleur marché. L'intérêt général du Commerce de l'Europe, l'intérêt de l'humanité, devroient l'emporter chez quelques Nations ſur l'intérêt particulier de leur Commerce, qui les porte à diſſimuler, peut-être même à favoriſer ſouvent les pirateries des Barbaresques.

L'Importation du Poivre, de la Canelle, du Clou de Girofle, de le Muſcade, &c. dont la conſommation eſt fort étendue en Eſpagne, ſurtout ſi on y comprend celle qui ſe fait dans les Indes Occidentales, eſt encore un objet d'une très grande conſidération dans la balance du Commerce, qu'il eſt exrrêmement facile à l'Eſpagne de tourner entièrement à ſon avantage. Non ſeulement l'Eſpagne peut, quand elle le voudra bien, s'approviſionner, ainſi que les Indes Occidentales, de toute ſorte d'Epicéries; mais encore elle peut en faire une branche riche de ſon Commerce extérieur. Cette importation eſt eſtimée a deux milions & demi de Piaſtres, tant pour l'Eſpagne, que pour les Indes Occidentales.

On a entrepris de cultiver le Poivre avec quelques apparence de ſuccès dans quelques Provinces d'Eſpagne. On a aſſuré qu'on trouve de bon poivre dans Iſle de Porto-Rico, des Caneliers & des Muſcadiers dans quelques Cantons de terre ferme & du nouveau Royaume de Grénade. On prétend que l'Amèrique méridionnale eſt remplie de Caneliers ſauvages, dont les habitans ſe ſervent; que cette Canelle eſt auſſi bonne que celle de Ceylan, ou du moins qu'elle produit le même effet en doublant la doſe; que cette écorſe auroit peut-être plus de vertu, ſi les arbres étoient cultivés. Il y a longtems qu'on a obſervé que les mêmes terres, les mêmes climats devroient produire en Amèrique les mêmes fruits qu'en Aſie. Il ſe trouve en effet en Amèrique des terrains approchans de ceux de l'Aſie qui produiſent la Canelle, le Girofle, la Noix-muſcade, le Poivre & les autres Aromates de l'Inde. On a propoſé de rechercher & de favoriſer cette Culture, de rendre l'introduction de ces Denrées étrangères plus dificile par la grandeur des droits, ſur tout celle qui ſe fait par les Vaiſſeaux étrangers. Ce ſont là des rémèdes bien foibles & peut-êtrej tout-à-fait inutiles à un mal dont l'Eſpagne pourroit tirer un grand bien ſans entreprendre une Culture douteuſe & difficile, & ſans avoir recours à de nouveaux tarifs, ni à des prohibitions, qui ſont des précautions toujours gênantes, fort délicates & quelquefois très nuiſibles au Commerce avec les autres Nations.

L'Espa-

L'Espagne doit mépriſer tous ces moyens, peu dignes d'occuper ſon adminiſtration, & profiter de l'avantage naturel que lui donne ſa ſituation, pour tirer directement toutes ces Denrées des Indes Orientales. Aucune Nation de l'Europe ne peut faire le Commerce des Indes Orientales avec plus de liberté & avec de ſi grands avantages. Une Compagnie qu'il ſeroit très facile de former, ſoit à Séville, ſoit à Cadix, feroit en même-tems le Commerce des deux Indes par la Mer du Sud & par les Philippines, & pourroit donner à ce Commerce, qui réuniroit enſemble les deux branches de Commerce de l'Europe les plus riches, une étendue preſque ſans limites. Il n'eſt pas douteux qu'alors l'Eſpagne & les Indes Occidentales ſeroient approviſionnées des Epicéries avec un grand bénéfice, & l'Etat ajouteroit à cet avantage, celui d'en vendre inmenſément à l'Etranger. Il en ſeroit de même de toutes les autres Denrées & Marchandiſes des Indes Orientales, mais il faudroit ſuprimer la Navigation de Manille à Acapulco, comme on l'a déjà obſervé (*a*).

La conſommation du Sucre eſt inmenſe en Eſpagne, elle en tire de l'Etranger tous les ans pour plus d'une milion de Piaſtres. Cependant le Sucre eſt une production naturelle de l'Eſpagne, & d'ailleurs aucune Nation ne poſſéde en Amérique une ſi vaſte étendue de terres à Sucre, & n a parconſéquent autant de facilité, non ſeulement pour ſe paſſer de l'Etranger ſur cet article, mais encore pour étendre cette branche de Commerce à ſon gré.

Les plantations du Royaume de Grénade étoient très abondantes au commencement du dernier ſiécle: il y avoit des Fabriques de Sucre floriſſantes, à Motril, Adra, Pataura, Lobres, Falobregna, Torrox, & Almengnecar. Ces Fabriques n'ont pu réſiſter à deux cauſes également deſtructives, aux droits exhorbitans dont ces Sucres furent ſurchargés, & au progrès de la Culture des Iſles à Sucre des Hollandois, des Anglois & des François. Les droits d'Alcavala, de Cientos, de Milions & de Dîme montent à trente ſix pour cent, & ces droits impoſés ſur le Sucre qu'on récueilloit en Eſpagne dans le tems que l'Amérique n'en fourniſſoit à l'Europe qu'une petite quantité, & qu'il y étoit parconſéquent fort cher, ſont encore aujourd'hui les mêmes, & abſorbent à préſent prèſque la valeur entière du Sucre.

Don Géronimo de Uſtariz a propoſé de rétablir les Sucreries dans le Royaume de Grénade, & d'y ranimer la Culture des Cannes, par l'extinction ou du moins par une grande diminution des droits. Mais quand on accorderoit

(*a*) Voy. le Chap. des Compagnies des Indes.

roit une exemption entière de tous droits, & même d'autres priviléges, les frais de Culture ne ſauroient ſoutenir aujourd'hui le bas prix des Sucres étrangers. L'Eſpagne ſe trouve à l'égard des plantations de Cannes & de la Culture des Sucres, dans la ſituation où les Nations qui cultivent du Tabac en Europe, ſe verront dèsqu'on aura établi des plantations de Tabac dans la Louiſianne. Le bas prix de ces Denrées en Amérique fera néceſſairement tomber les productions de même nature en Europe. La population étend ſans ceſſe en Amérique ces deux ſortes de productions, & peut les y étendre à l'infini ſans les y avilir, parce que les conſommations des Denrées & Marchandiſes d'Europe s'y étendent & y déviennent chères en proportion; en ſorte que le Commerce qui en fait l'échange, pourra toujours les établir en Europe à un prix vil; le bénéfice ſur les envoys donnant de de quoi perdre ſur les retours cent pour cent & plus.

La culture du Sucre en Eſpagne eſt donc un objet à abandonner. Mais il n'en eſt pas de même des Rafineries qui ne ſauroient être trop favoriſées, & du Commerce que l'Eſpagne peut faire des Sucres de ſes Colonnies. Attendu que les droits ſur tous les Sucres en général ſont très conſidérables en Eſpagne, il eſt facile de favoriſer avec ſuccés par des exemptions les Rafineries: mais les exemptions ne ſuffiſent pas pour animer & étendre le Commerce du Sucre; il faut en encourager la Culture dans les Colonnies de l'Amémérique par d'autres moyens qu'il faut ajouter aux exemptions. L'Eſpagne poſſéde des Iſles à Sucre & des Terres très étendues dans le Continent, a portée de la Navigation, & très propres à cette ſorte de production. Il n'y a qu'à les peupler de Noirs, & faire concourir l'importation des Noirs dans l'Amérique, avec des exemptions ſur les Sucres en Eſpagne. Ces précautions aſſurant un bénéfice inconteſtable aux Colons & aux Négocians, ne ſauroient manquer de multiplier en Eſpagne les Sucres du crû de ſes Colonies.

Le Gouvernement a déjà fait quelques démarches qui tendent à élever cette branche de ſon Commerce: il a ſupprimé le traité de l'Aſſiente, qui indépendamment du préjudice inmenſe qu'il portoit au Commerce en général, mettoit les Négocians Eſpagnols dans l'impoſſibilité d'entreprendre la traite des Noirs. Il reſte à encourager les Eſpagnols à ſe livrer au Commerce des Côtes de l'Afrique où la traite eſt libre à toutes les Nations. Quoique l'Eſpagne n'ait point d'établiſſement ſur la Côte d'Afrique qui y favoriſe ſon Commerce, elle peut Cependant faire la traite des Nêgres & les tranſporter en Amérique. Ce Commerce n'eſt point hors de la portée de l'Eſpagne:

les

les Négoçians de l'Andalouſie l'ont fait autrefois avec leurs propres vaiſſeaux. Les Armateurs Eſpagnols peuvent traiter aujourd'hui avec les Forts & les établiſſemens Portugais, à la Côte depuis le ſénégal juſqu'à Angole ; comme font tous les jours les Hollandois, les Anglois & les François. Il y a d'ailleurs une très grande étendue de Côtes où il n'y a point de Forts, où la traite eſt libre & très bonne: celle d'Angole ſeule pourroit leur fournir pluſieurs Cargaiſons de Négres tous les ans. On aſſureroit ſans doute le ſuccés de la traite & celui de la Culture du Sucre & des autres Denrées de l'Amérique, ſi à l'exemple de la France, on exemptoit des droits de ſortie & d'Entrée, les Cargaiſons des Navires nègriers & leurs retours provenant de la vente de leurs Cargaiſons. Le défaut d'établiſſemens à la Côte d'Afrique n'eſt pas plus un obſtacle à la traite des Noirs, pour les Eſpagnols, que pour les François. Car tous les établiſſemens que la France y poſſéde, appartiennent a la Compagnie des Indes qui ne traite pas quinze cens Noirs par annnée ; & aucun négoçiant François ne peut envoyer faire la traite dans les établiſſemens qui appartiennent a la Compagnie des Indes, ni dans ceux qui appartiennent aux Anglois & aux Hollandois. Cependant les Négoçians François transportent tous les ans de quinze à vingt mille Noirs en Amérique, qu'ils achettent à la Côte d'Or, à celle de Juida & à celle d'Angole. Les Eſpagnols pourroient donc les imiter & en acheter la même quantité aux mêmes Côtes.

C'EST à l'introduction des Noirs qu'eſt due la population de toutes les Iſles à Sucre, & l'introduction des Noirs en augmentant la population de l'Amérique Eſpagnole qu'on dit entièrement dépeuplée, contribueroit infiniment à augmenter la population en Eſpagne, 1°. parcequ'elle étendroit les productions de l'Amérique, ce qui feroit multiplier les Vaiſſeaux en Eſpagne pour en faire le transport en Europe, & porter en Amérique une plus grande quantité de Marchandiſes qu'une conſomnation plus conſidérable rendroit néceſſaires: 2°. les envoys & les rétours ainſi infiniment plus étendus, & le nombre des vaiſſeaux encore augmenté pour le Commerce de l'Afrique, fourniroient à l'Eſpagne beaucoup plus d'occaſions de travail ; les Négoçians & une infinité d'Ouvriers & d'Artiſtes s'y multipliroient, parceque les occaſions de travail dans tous pays y attirent & y multiplient les habitans.

ON a depuis longtems introduit la Culture du Chanvre & du Lin au Chyli, dont on fait les Toiles & les Cordages pour la Marine du Sud ; cette Culture eſt ſuſceptible d'une grande augmentation, à la qu'elle on parviendroit avec le ſecours des Nègres. Un canton de la nouvelle Eſpagne produiſoit autre fois des Soies d'une très bonne qualité ; cette Culture a été négligée & pourroit

roit être rétablie facilement. La Cochenille, le Caçao, le Coton & l'Indigo, ſont, comme le Sucre, des productions d'un très bon débit en Europe, & toutes ſusceptibles d'une grande augmentation.

On prétend que l'Amérique Eſpagnole eſt fort dépeuplée, & qu'elle n'a pas aujourd'hui le quart d'habitans, y compris les Eſpagnols & les Africains, de ce qu'elle contenoit d'Indiens au tems de la conquête. On attribue cette dépopulation a l'Esclavage auquel on a aſſujeti les Indiens. Mais il y en a une autre cauſe plus douce & qui fait moins de tort à l'humanité des Eſpagnols. En civiliſant les Indiens, ils leur ont apris à ſe vétir, à ſe procurer toutes les commodités de la vie; ils leur ont rendu néceſſaires tous les beſoins du luxe qu'ils ne connoiſſoient pas, & qu'ils leur ont fourni d'Europe; & les Indiens de leur côté ont inſenſiblement manqué de quoi ſe procurer leurs nouveaux beſoins. Toutes ſortes de Manufactures & les plantations mêmes des Fruits d'Europe leur ont été interdites. Ils ont manqué d'occupations, & la vraie faute que les Eſpagnols ont commiſe en les civiliſant, en leur donnant de nouveaux beſoins, c'eſt de n'avoir pas eu l'attention de les porter à la Culture des productions naturelles du pays, qui en leur fourniſſant de quoi ſe procurer leurs nouveaux beſoins de néceſſité & de luxe, auroient non ſeulement entretenu, mais encore étendu leur population. Ce n'eſt que par la Culture du Sucre, de l'Indigo, de la Cochenille, du Caçao, &c. que l'Amérique Eſpagnole peut être repeuplée.

Toutes ces productions ſont en même tems les plus riches reſſources du Commerce d'Eſpagne; mais on en arrêtera toujours les progrès en les chargeant de droits inmenſes. Ce n'eſt que par des exemptions qu'on peut eſpèrer de les augmenter, d'en rendre le Commerce floriſſant, & par là de peupler en même tems l'ancienne & la nouvelle Eſpagne.

C'est une maxime bien ſage de ne jamais mettre en ferme les denrées de l'Etat. Lorſque l'Adminiſtration de la finance a crû trouver dans un Bail à ferme d'une Denrée, des avantages & un ſecours de finance, on a promptement diminué ou târi même la ſource de la finance, par le découragement des cultivateurs, ou par l'abandon & la chûte rapide de la Culture de la Denrée miſe à ferme. Les abus, les excés cauſés par l'avidité des fermiers, leur Monopole autoriſé, ne pouvoient manquer de détruire fort promtement l'objet même de la ferme. C'eſt ainſi que l'Eſpagne a perdu les avantages du Commerce de l'eau-devie en donnant à ferme la vente excluſive des eaux-devie & des liqeurs fortes. On a vû le fermier vendre ſoixante réaux, les eaux-devie qu'il n'achetoit que vingt réaux. On ne peut autoriſer un Monopole plus deſtructif.

Les

Les eaux-devie ſont en Eſpagne l'un des principaux Articles du Commerce de terre, dont l'exportation encourageroit la Culture des vignes, ſi utile à la population, & diminueroit beaucoup, ſi la vente en étoit libre & moins chargée de droits, la ſortie des matières d'Or & d'Argent. La liberté de ce Commerce eſt d'autant plus prècieuſe à l'Etat, qu'elle fait valoir les vignes dont le vin eſt ſans qualité, & les vins dont la médiocrité & l'éloignement des Ports de Mer empêche le dèbit.

Suivant les calculs modèrès de don Geronimo de Uſtaris, l'Eſpagne paye aux Etrangers pour la Morue, le Saumon, les Harangs, les Sardines & autres poiſſons Salès, trois milions de Piaſtres, - - 3000000

Pour le Poivre, la Canele, la Muſcade, &c. tant pour la conſommation intérieure, que pour celle des Indes Occidentales, deux millions cinq cens mille Piaſtres, - - 2500000

Pour le Sucre, un million de Piaſtres, - - - 1000000

Pour les Cordages & Toiles à Voiles, cinq cens mille Piaſtres. 500000

total Piaſtres 7000000

L'Espagne peut donc retenir cette ſomme de ſept millions de Piaſtres tous les ans ſur les tréſors des Indes Occidentales, par le ſecours ſeul de ſes productions naturelles, ſans celui des Manufactures, qui éxigent les efforts de la plus grande induſtrie, des fonds conſidérables, des ſoins & des encouragémens infinis, & qui cependant ont toujours a rédouter pour le ſuccès, les effets de la concurrence étrangère.

On a trop ſouvent règardé en Eſpagne les exemptions, ou les modérations de droits, comme la deſtruction des revenus publics, & ce préjugé a quelquefois fait rejetter les projets les plus utiles au Commerce, & rendu infructueuſes les repréſentations des Miniſtres les plus éclairés & les plus zélés pour le bien Public. C'eſt un reproche qu'on pourroit faire a plus d'une Nation Commerçante. On n'eſt point aſſéz ſenſible à la vérité de cette maxime; qu'en augmentant le Comerce, on augmente la population & les revenus publics. Une branche de Commerce favoriſée par des exemptions qui coûtent tous les ans une ſomme déterminée au Tréſor de l'Etat, lui ouvre de nouvelles branches de revenus, ou augmente de mille manières celles qui ſont deja connües. Les conſommateurs ſe multiplient, les ventes & les conſommations ſe répétent continuellement, & les droits qui en réſultent accroiſſent ſans ceſſe les révenus publics & municipaux; les peuples s'enrichiſſent, & la richeſſe des peuples eſt la ſeule qui conſtitue celle de l'Etat.

Si l'Eſpagne ajoutoit à ces ſept milions de Piaſtres, l'augmentation des Grains, celle des Soies, des Laines, des Vins, des Huiles, &c. celle des Sucres & des autres productions de l'Amérique, dont elle pourroit vendre à l'Etranger pour pluſieurs milions au-delà de ce qu'on en exporte actuellement, ſa balance prendroit néceſſairement la ſupèriorité ſur celle de ſes voiſins. Sa Marine deviendroit puiſſante. Elle feroit ſur tout des progrès rapides, ſi les droits d'entrée & de ſortie étoient modérés ſur toutes les importations & les exportations qui ſe feroient par ſes propres Vaiſſeaux.

On reproche a l'Eſpagne d'avoir mal réglé ſes Tarifs d'entrée & de ſortie. C'eſt un eſprit de Finance mal entendu qui les a dirigés. On a crû qu'il falloit charger de droits tout ce qui ſort du Royaume, ſur le prétexte que ces droits ſont payés par les Etrangers; & qu'il faut au contraire modérer les droits d'entrée en faveur des ſujets qui conſomment. Sur ce principe toutes les Denrées, toutes les Marchandiſes on été confondues & ſoumiſes aux mêmes droits. Une parfaite connoiſſance de la Finance réjette ce principe, & ne ſoumet les différentes Denrées & Marchandiſes aux droits d'entrée & de ſortie, qu'avec une diſtinction rélative à l'intérêt du Commerce que le ſage politique, que le ſage Financier régarde comme la vraie ſource des revenus publics.

Les progrès de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, & conſéquemment l'intérêt des Finances de l'Etat, qui n'ont point leur ſource ailleurs, exigent qu'on diſtingue dans les Tarifs, les matières brutes, des matières ouvrées; & les matières uniques, de celles dont l'Etranger peut ſe paſſer; & parmi les productions de l'Art, il eſt encore très important de ne point confondre celles qui dépendent d'un Art unique ou d'une induſtrie locale que les Etrangers ne peuvent imiter, de celles qui trouvent chez eux beaucoup de concurrence. On ne ſauroit trop favoriſer la ſortie de tout ce qui eſt mis en œuvre. C'eſt un des plus ſurs moyens d'animer la Culture des matières premières, & l'induſtrie qui s'occupe à les travailler. Mais il eſt cependant très dangereux de ſurcharger beaucoup les matières que l'Etat ne peut point employer en entier, de droits de ſortie, parceque l'excés les renchérit pour l'Etranger, en empêche l'exportation, & en éteint bien-tôt la Culture; car le Cultivateur ſuccombant alors ſous le poids de ſon ſuperflu, la néglige, ou l'abandonne tout-à-fait. Quoique la Barille qui croit en Eſpagne, ſoit une production unique en Europe, qu'on n'ait pu la faire réuſſir ailleurs, & que les autres Nations ne puiſſent s'en paſſer, cependant l'exportation de cette production peut-être ſurchargée de droits à un tel excés que le Cultivateur ſe trouve forcé de la négliger. L'Etranger l'achette cher & paye

paye ſans doute ces droits ; mais d'un côté, l'exceſſive cherté le porte à reſtraindre ſa conſommation, & de l'autre, comme le Cultivateur ne profite point du prix que les droits ajoutent à cette production, il cultive moins. Par cette raiſon on ſe plaint que la Culture de la Barille eſt Fort négligée en Eſpagne. Les droits qu'on y a mis montent à près de la motié du prix. Non ſeulement le Cultivateur eſt accablé par ces droits exceſſifs, mais il l'eſt encore par les abus & les vexations du fermier. Lorſqu'on veut favoriſer des Manufactures, ſoit par des impoſitions de droits ſur la ſortie des matières premières, ſoit par des prohibitions abſolues, on doit toujours craindre de décourager les Cultivateurs, ou de forcer les Etrangers à uſer de repréſailles, ou à trouver enfin dans les réſſources de leur induſtrie, les moyens de ſe paſſer de la nôtre, ou de nos matières premières. Seroit il impoſſible à l'Art de faire la découverte de quelque plante, ou de quelque préparation de Cendres, qui tienne lieu de la Soude de Barille, ou même qui lui ſoit ſupèrieure? Lorſqu'il s'agit d'impoſitions de droits de ſortie, ou de prohibitions, on doit toujours rédouter les efforts de l'induſtrie étrangère, que produit la néceſſité.

L'ARTICLE des Soies n'eſt pas une production unique, mais attendu l'excellente qualité des Soies d'Eſpagne, les Etrangers les récherchent avec empréſſement. Elles ſe trouvent cependant en concurrence dans les Marchés de l'Europe, avec les Soies de Piémont, d'Italie, de Sicile, du Dauphiné & du Languedoc, & ne peuvent la ſoutenir que par la proportion du prix au quel on peut les établir dans les Marchés. Or les Soies étant plus chargées de droits en Eſpagne qu'en tout autre pays, il eſt inconteſtable que c'eſt ſur le Cultivateur que tombent néceſſairement les droits, & non ſur l'Etranger qui achette les Soies. Ces droits diviſés en cinq branches, montent au total à plus de ſoixante pour cent. Il n'eſt pas dificile de comprendre de là que le Cultivateur qui trouve un prix ſi modique du fruit de ſon travail, dont on lui enlève les trois cinquièmes, ne doit pas naturellement donner l'eſſor à ſon induſtrie, qu'il doit être découragé, & que ſon indolence reſſerre infiniment les productions, & contribue à la richeſſe des autres Nations occupées de la même Culture. La valeur que les droits laiſſent a la Soie pour le propriétaire, eſt ſi modique, que la Soie mérite à peine les ſoins & les frais de la Culture. L'interdiction de la ſortie achéveroit de détruire cette valeur, & ſeroit la plus grande faute que peut faire l'Adminiſtration de l'Etat.

SI l'on impoſoit les mêmes droits ſur les Vins & ſur les Huiles, les Etrangers y renonceroient: leurs achats deviendroient plus conſidérables en France, en Portugal & en Italie. Mais l'excés des droits ſur les exportations, le

plus inconcevable, c'eſt celui qu'on exige ſur le Sel. Cette production eſt comme une ſource inépuiſable; on s'en procure l'abondance avec un travail facile & peu dispendieux; la conſommation en eſt néceſſaire. Ainſi ſi on vouloit en baiſſer le prix à ce que coûte la main d'œuvre & un droit extrêmement modique, on en augmenteroit infiniment le débit. Les peuples qui en manquent, l'acheteroient en Eſpagne, au lieu de ſe pourvoir en France, en Portugal & en Sicile. L'Eſpagne a l'avantage de pouvoir ſe procurer la préférence par la qualité ſupérieure de ſon Sel, tant parce qu'on le travaille avec bien moins de frais, que parceque les Hollandois lui donnent dans les Rafineries dix pour cent d'augmentation de plus qu'au Sel de Portugal, & vingt pour cent de plus qu'au Sel de France; ce qui donne à l'Eſpagne la facilité de le vendre à meilleur marché que la France & le Portugal, avec un bénéfice égal, & par conſèquent d'en débiter une plus grande quantité. Le Roi percevant des droits plus modiques, mais ſur une plus grande quantité de matière, recevroit le même revenu, & cependant l'exportation conſidérablement augmentée, feroit entrer une plus grande ſomme dans l'Etat.

Les droits de ſortie doivent être réglés en raiſon du beſoin des Etrangers, des Avantages de l'Agriculture, de l'Induſtrie, du Commerce; & il ſemble qu'en Eſpagne les droits d'entrée & de ſortie n'ont été réglés que rélativement aux beſoins de la Finance, & non à l'avantage du Commerce, de l'Agriculture, des Arts, & aux intérêts de la Finance bien entendus.

C'est ſur les différens objets qu'on vient de parcourir, que l'Eſpagne doit porter principalement ſon attention. Ces objets préſentent les moyens les plus naturels, les plus ſimples, les plus faciles, & les plus infaillibles qu'on puiſſe employer pour rétenir une bonne partie des tréſors des Indes Occidentales, & pour rétablir l'abondance & la population dans l'ancienne & la nouvelle Eſpagne. Doit on attendre les mêmes avantages des Manufactures? c'eſt-là la matière d'un examen & d'une diſcution très intéreſſante pour le Commerce d'Eſpagne, & pour celui de toutes les Nations qui ont des Manufactures propres au Commerce d'Eſpagne.

L'Espagne eſt l'Etat de l'Europe, & peut-être de l'Univers entier, celui que ſa ſituation naturelle & ſon propre fonds rendroient le plus promptement riche; celui qui pourroit accumuler avec le plus de rapidité l'Or & l'Argent, & qui parviendroit plûtôt & plus facilement à ce Période d'opulence, à cet excés de richeſſes qui en détruiſant l'induſtrie, ramene l'indigence, parce qu'il faut alors que l'Etat ſuccombe ſous le poids énorme de ſes tréſors.

Pour

POUR s'en convaincre, on n'a qu'à ſuppoſer en Eſpagne l'Agriculture floriſſante, & qu'elle met en œuvre toutes ſes matières premières; on conviendra que l'Europe ſeroit innondée dans peu de tems, de ſes Grains, de ſes Vins, de ſes Eaux-devie, de ſon Savon, de ſes Huiles & de ſes fruits; de ſes Etoffes de Laine & de Soie, de ſes Toiles, de ſes Cuirs tannés, de ſes ouvrages d'Or & d'Argent, de Fer & d'Acier, pendant que ſa Pêche ſuffiroit à ſa conſommation & qu'elle ne payeroit que quelques Mâtures au Nord pour l'entretien de la plus puiſſante Marine de l'Europe. Dans cette hipotèſe l'Eſpagne, même ſans Colonnies, ſeroit peut-être des Nations Européennes la plus riche. Si on y ajoute tout le Commerce qu'elle pourroit faire dans les deux Indes, on la voit en état d'approviſionner, elle ſeule, l'Europe préſque entière de toutes les Denrées & Marchandiſes de l'Amérique & des Indes Orientales, & d'en accumuler chez elle le produit inmenſe avec les 70. ou 80. milions de matières d'Or & d'Argent qu'elle tire tous les ans du Mexique & du Perou. Ces métaux accumulés en une inmenſe quantité en Eſpagne en fort peu d'années, y ſeroient d'autant plus avilis, qu'ils y ſeroient ſans emploi. Mille Canaux s'ouvriroient alors pour les faire paſſer chez les autres Nations, & l'Eſpagne s'appauvriroit d'autant plus promptement enſuite que ſon induſtrie diſparoitroit avec eux.

LA liberté & la hardieſſe de la Théorie peuvent embraſſer cette inmenſité d'objets, & propoſer au miniſtère de les ſuivre. Mais une ſage prévoyance enviſage dans un ſiſtême général d'amélioration, cet excès de richeſſes, & régarde comme un bonheur, qu'il ne ſoit pas facile d'y conduire une Nation. Il eſt bien plus prudent, plus ſage & plus heureux pour l'Etat, que ceux qui le gouvernent, examinent avec ſoin toutes les parties d'un fond ſi riche, & ne s'attachent qu'à celles qu'il eſt le plus facile de mettre en valeur, aux branches des Arts, de l'Induſtrie & du Commerce les plus ſuſceptibles d'un progrés rapide; dont le ſuccés peut être le plus aſſuré & le plus prompt. Il ne ſuffit pas ſans doute à l'Eſpagne de rétablir l'Agriculture & d'étendre ou de mieux tourner à ſon bénéfice toutes les branches de ſon Commerce extèrieur. Il lui faut des Manufactures, un Etat ſi vaſte, qui à beaucoup de Provinces éloignées du Commerce maritime, & riches en matières prémières; doit avoir des manufactures. Mais dans l'inpoſſibilité d'avoir toutes ſorte de Manufactures, attendu même les inconvéniens qu'il y auroit à les poſſéder toutes, la prudence du Miniſtère doit faire un choix: il doit porter ſon attention & ſes encouragemens ſur celles qui ſont les plus utiles; les plus néceſſaires & les plus propres à ſoutenir ſans excès les avantages de la balance du Commerce. Le choix, la manière d'établir des Manufactu-

factures, de les encourager & d'en assurer le succés en Espagne, les obstacles qu'il faut vaincre; ceux qui naissent du local, de l'état de la Population; des mœurs, du goût, du Génie des habitans; de la Nature, de la sorte de Manufactures qu'on peut se proposer d'établir; de la concurrence enfin des Manufactures étrangères, exigent une discution qui a échapée aux Ecrivains Espagnols.

Les Manufactures ont tout à rédouter de la concurrence, & du défaut de concurrence; de la concurrence des Manufactures étrangères & rivales, & du défaut de concurrence d'Artistes & d'Ouvriers dans les lieux de leurs établissemens. La concurrence est le principe le plus actif du Commerce, elle est l'ame de l'industrie: nous ne l'examinons ici que rélativement aux succés de Manufactures.

C'est la concurrence des Ouvriers & des Artistes qui contribue le plus à établir le bas prix de la Main d'œuvre, qui excite l'industrie à faire les plus grands efforts, & qui la rend capable de saisir les goûts du Consommateur, de les prévenir même, & de les irriter.

Les succés de toutes sortes de Manufactures dépendent entièrement de quatre choses, de la main d'œuvre, de l'emploi des matières premières, du prix & du goût. La main d'œuvre exige beaucoup de talens dans l'Ouvrier; l'emploi des matières premières demande du choix; le prix est toujours en rapport de la main d'œuvre, du goût & du besoin de l'acheteur. Le goût, dans un grand nombre de Manufactures, n'a point de règle fixe. Ainsi toute Nation qui veut élèver des Manufactures, doit se procurer un grand nombre d'Ouvriers habiles; des matières premières de la meilleure qualité & au plus bas prix, pour établir la Manufacture à bon marché par le bas prix de la matière première & de la main d'œuvre; & la bonne qualité de la Manufacture, par celle de la matière, & par l'habileté de l'Ouvrier: elle doit se procurer aussi les avantages du goût dans les Manufactures, dont le goût fait le principal mérite, ou auxquelles le goût ajoute une plus grande valeur.

La concurrence des Ouvriers & des Artistes, qui contribue infiniment au bon marché de la Main d'œuvre, est aussi la cause qui fait naître, qui entretient & qui élève le goût à sa perfection par les efforts qu'elle fait faire au Génie & à l'industrie. C'est-là le principe de ce ton de supériorité que la fabrique de Lyon a pris & soutient depuis plus d'un siècle sur toutes les autres

tres fabriques de l'Univers, & qu'elle ne peut perdre que par des émigrations conſidérables d'Ouvriers & d'Artiſtes, par une mauvaiſe adminiſtration du Commerce. C'eſt auſſi le défaut de cette concurrence qui rend près-qu'impoſſible aux Nations qui n'ont point de Manufactures, ou qui en ont peu, d'en élèver de riches & de récherchées, & d'entrer en cocurrence avec Lyon, tant pour le bas prix de la Main d'œuvre, que pour le goût; car l'Art qui exécute de ſi beaux deſſeins dans la fabrique de Lyon, qui les varie ſans ceſſe en y ajoutant toujours des graces nouvelles, de nouveaux agrémens, s'il étoit l'ouvrage d'un ſeul homme, montreroit une ſagacité & une étendue de Génie, à laquelle un ſeul homme ne ſauroit atteindre. Cet Art eſt l'invention de pluſieurs hommes qui l'ont ſucceſſivement perfectionné.

Mais ce qui donnera, dit M. Didrot, la ſupériorité à une Manufacture ſur une autre, c'eſt ſur tout la matière qu'on y emploiera, jointe à la célérité du travail & à la perfection de l'ouvrage. Quant a la bonté des matières, c'eſt une affaire d'inſpection. Pour la célérité du travail & la perfection de l'ouvrage, elles dépendent entièrement de la multitude des Ouvriers raſſemblés. Lorsqu'une Manufacture eſt nombreuſe, chaque opération occupe un homme différent: tel ouvrier ne fait & ne fera de ſa vie qu'une ſeule & unique choſe; d'où il arrive que chacune s'exécute bien & promptement & que l'ouvrage le mieux fait eſt encore celui qu'on a à meilleur marché. D'Ailleurs le goût & la façon ſe perfectionnent néceſſairement entre un grand nombre d'Ouvriers, parce qu'il eſt dificile qu'il ne s'en rencontre quelques uns capables de réfléchir, de combiner & de trouver enfin le ſeul moyen qui puiſſe les mettre au deſſus de leurs ſemblables; ce moyen eſt d'èpargner la matière, ou d'allonger le tems, ou de perfectionner l'induſtrie, ſoit par une machine nouvelle, ſoit par une manœuvre plus commode. Si les Manufactures étrangères, continue M. Didrot, ne l'emportent pas ſur celles de Lyon, ce n'eſt pas qu'on ignore ailleurs comment on travaille là. On a partout les mêmes métiers, les mêmes ſoies, & à peu près les mêmes pratiques: mais ce n'eſt qu'a Lyon qu'on a 30000 Ouvriers raſſemblés & s'occupant tous de l'emploi de la même matière.

La difficulté en effet, l'impoſſibilité même de raſſembler dans une ville la quantité d'Ouvriers & d'Artiſtes qu'exigent les Manufactures dont les ouvrages ſont autant les productions du Génie & du goût, que celles de la Main, peut-être régardée comme un obſtacle près̀que invincible à l'établiſſement de ces ſortes de Manufactures chez une Nation qui n'en poſſéde aucune,

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

cune, ou qui n'en poſſéde que de très imparfaites. Quels efforts ne faut-il pas faire pour parvenir à entrer en concurrence avec la Nation chez laquelle ces Manufactures ſont depuis long-tems portées au plus haut degré de perfection? quelles dépenſes, quels fonds d'Argent, d'Artiſtes, d'Ouvriers & d'Ouvrières n'exigent pas la filature, les divers apprêts, les teintures & les deſſeins? il faut de toute néceſſité attirer de l'Etranger, des Maîtres dans tous les genres pour former parmi les nationnaux, des Eléves, des Apprentifs; car il n'y a point de Nation en état d'acquerir tout d'un coup le nombre d'Ouvriers Etrangers ſuffiſans pour éléver & ſoutenir ces ſortes de Manufactures ſans employer les nationnaux. Dans combien de tems les nationnaux ſeront ils inſtruits d'un Art très difficile, dont ils n'ont aucune notion? où ſont les Entrepreneurs, les Capitaux; quelle ſorte de certitude a-t-on de la réuſſite? les hommes ne ſe tournent d'eux mêmes qu'imperceptiblement vers un ouvrage nouveau, quoiqu'il leur paroiſſe avantageux. On peut propoſer des filatures, des métiers à des bras inutiles: il s'en trouve ſans doute; mais il faut un tems conſidérable pour les inſtruire & les encourager, avant que leur travail puiſſe former un objet d'attention. Il s'agit d'inſtruire des hommes groſſiers, de donner à leurs mains, une habileté que leur eſprit ne comprend pas, & de les rendre capables d'égaler des rivaux conſommés dans leur Art, de ſéduire les ſeuls juges des Manufactures, qui ſont les conſommateurs.

On peut ſurmonter tous ces obſtacles: on peut attirer des Maîtres étrangers, & avec leur ſecours, former des fileuſes, des appréteurs, des tinturiers, des déſſinateurs, d'habiles Ouvriers pour lire les deſſeins, pour monter les Métiers, & d'habiles Négoçians pour répandre le goût ſur la fabrication, & en procurer la vente, qui eſt l'encouragement le plus eſſentiel à donner à toutes ſortes de Manufactures. Mais pendant qu'une Nation s'occupe à faire des aquiſitions ſi étendues & ſi dificiles, l'entrepreneur perd néceſſairement les trois quarts ou la totalité de ſon Capital: ſes frais inmenſes établiſſent chez lui ſes Marchandiſes à un prix bien audeſſus de celles des Manufactures en poſſeſſion de fournir tous les conſommateurs: elles reſtent invendues, ou il faut qu'il les vende à perte pour ſoutenir au marché la concurrence des Manufactures étrangères. Quelque parti qu'il prenne pendant pluſieurs années, ſa ruine eſt inévitable; les fonds lui manquent pour ſoutenir ſon entrepriſe; ſa Manufacture devient languiſſante, & tombe infailliblement. Tout bon Manufacturier en ce cas prévoit ſa ruine. l'Etat ſeul peut la prévenir par des encouragemens, ſur la confience des quels on peut engager un Manufacturier à former des entrepriſes. Mais quel ſeroit

l'Etat

l'Etat à qui la ſituation de ſes Finances pérmettroit de donner des encouragemens ſuffiſans pour faire l'acquiſition des Manufactures de Lyon, & de ſoutenir pendant pluſieurs années avec une conſtance bien ferme & bien ſuivie, une imitation qui ne ceſſeroit de donner des pertes énormes?

L'ACHAT aux dépens de l'Etat, des ſécrêts pour l'apprêt & les teintures, ou des machines; des Récompenſes accordées à des Artiſtes, à des entrepreneurs, même des avances de fonds, ne ſeroient encore que des encouragemens inſuffiſans. L'achat des Marchandiſes au bénéfice des Manufactures par un Magaſin établi aux dépens de l'Etat, eſt le plus grand encouragement qu'on ait trouvé pour en aſſurer les progrés. Le Roi de Dannemarck en a donné l'exemple à l'Europe. Mais cet expédient qui a réuſſi à l'égard des Manufactures communes pour la conſommation intérieure, auroit il le même ſuccés à l'égard des Manufactures de goût? & dans quel Etat peut-on d'ailleurs imiter en tout la ſageſſe de ce Monarque?

MAIS ſi on eſt parvenu à former parmi les Nationaux, des fileuſes, des Apprêteurs, des Tainturiers, des Ouvriers de toute eſpèce, des Déſſinateurs, des Artiſtes, le ſuccés des Manufactures n'eſt point encore aſſuré. L'abondance, le bon marché des matières premières & des choſes néceſſaires à la vie, la concurrence même des Ouvriers ſi difficile à obtenir, ne ſuffiſent pas encore aux établiſemens nouveaux d'une Nation, pour ſoutenir la concurrence des mêmes établiſemens, floriſſans chez une autre Nation. Il faut vendre, & les nouvelles Manufactures ne ſçauroient vendre au même prix que les Manufactures rivales, ſans des pertes énormes. Les Entrepreneurs doivent rétrouver leurs capitaux avec un bénéfice auquel l'Etat ne ſauroit ſuppléer, ſi les Manufactures ſont étendues & en grand nombre; parceque la dépenſe ſeroit exceſſive; & ſi les Manufactures ſont iſolées, ou en petit nombre, elles manqueront néceſſairement par le défaut de concurrence d'Ouvriers.

IL faut régarder les Manufactures qui ſont les productions les plus parfaites de l'Art & du Génie, telles que celles des étoffes de Soie de Lyon, de certaines étoffes de Soie de tours, d'Italie, d'Angleterre; de certaines étoffes de Laine d'Angleterre, de France, celles des Cotonades de Rouen, des Camelots de Bruxelles, & de Lille; les Fabriques de Dentelles de Bruxelles, & de Malines, de Valenciennes, d'Alençon & d'Argental; celles des Toiles des Pays-Bas, de Hollande, de France, de Suiſſe, &c. comme des domaines de l'induſtrie humaine en Général, dont l'induſtrie de chaque Nation en

particulier peut disputer la propriété, mais que toutes ne sauroient posséder en même tems.

Toute Nation peut devenir industrieuse : il n'est aucune sorte d'industrie qui ne soit également à la portée de tous les Hommes en Général, lorsqu'ils sont excités soit par la nécessité, ou par lavidité du gain ; mais il est impossible que l'industrie fasse chez tous les hommes les mêmes progrés sur les mêmes objets, parcequ'ils ne peuvent avoir les mêmes motifs capables de les y porter & de les animer. Les Manufactures qui existent aujourd'hui en Europe, sont plus que suffisantes pour la consommation de l'Europe entière, & pour celle que le Commerce à étendue dans les trois autres parties du monde. Les Manufactures ne sauroient être ni plus étendues, ni plus abondantes ; elles sont forcées de rester dans les limites que la consommation leur a prescrites. Toute Nation sans Manufactures de ces classes supérieures que nous avons citées, qui se propose d'en élever, doit donc nécessairement faire une conquête sur les Nations qui en sont en possession. Or quels seront les motifs capables de porter cette Nation à former cette entreprise, à étendre assez son industrie pour lui en assurer le succés ? il n'est point question ici de nécessité : la nation ne peut être engagée que par l'avidité du gain, & ce motif s'éclipse infailliblement par l'impossibilité de parvenir à l'établissement de la concurrence autrement que par des pertes excessives, & telles que l'Etat même le plus riche ne sçauroit les soutenir.

Il n'y à que des révolutions étrangères à l'industrie, capables de faire passer ces sortes de Manufactures d'une Nation à l'autre. Lyon & Tours n'ont fait la conquête de leurs Manufactures sur aucune Nation ; l'Italie avoit imité les etoffes unies de la Perse, & ces deux villes ont d'abord imité les etoffes unies de l'Italie, comme toute autre Nation peut aisément imiter aujourd'hui quelques unes des leurs. Elles ont ensuite tout perfectionné ; l'Art & le Génie se sont successivement développés. Ces villes ont pour ainsi dire créé les ouvrages riches & de goût ; comme elles n'avoient point de rivales, elles étoient aussi sans modéles. Ces sortes de Manufactures se sont formées & perfectionnées sans concurrence étrangère, par le seul effet d'une émulation intérieure, & sont devenues un fonds inmense de productions dont une concurrence étrangère ne peut aujourd'hui soutenir le poids.

Lorsque par les soins de Colbert, les Manufactures de Soie produisirent en France un Commerce de près de cent millions monnoie actuelle, lorsqu'en 1669 ce Ministre fit fabriquer les draps fins & éléva les Manufactures d'étoffes

toffes de Laine au point qu'on compta juſqu'à quarente quatre mille deux cens métiers dans le Royaume; quand en 1666 on commença à faire en France d'auſſi belles Glaces qu'à Veniſe, & bien-tôt des Glaces dont la beauté & la grandeur n'ont pu être imitées ailleurs; quand les Tapis de Turquie & de Perſe furent ſurpaſſés à la Savonnerie, & les Tapiſſeries de Flandres aux Gobelins; aucune Nation ne poſſédoit alors un tel fonds de richeſſes. Ce fonds d'induſtrie étoit presque ſeul ſuffiſant pour l'aproviſionnement de l'Europe, & la France n'avoit point de rivaux à combattre, ni de concurrence à craindre chez les autres Nations. Un heureux génie y porta les Arts & l'induſtrie à un dégré de perfection inconnue par tout ailleurs, & lui donna le Commerce excluſif de leurs plus riches productions.

L'EMIGRATION ſi connue & ſi ſouvent réprochée au Miniſtère de France, cauſée par la révocation de l'Edit de Nantes, ne fut point aſſéz étendue, aſſez Générale, pour transporter chez l'Etranger, ce fonds de richeſſes. Il reçut quelque atteinte de l'induſtrie d'un petit nombre de Citoyens expatriés, car tous les réfugiés n'étoient pas Ouvriers ou Artiſtes; & la France n'a éprouvé dans la ſuite en ce genre, qu'une rivalité trés foible. Cet événement enrichit la Hollande & l'Angleterre principalement de quelques Manufactures de Soie, mais qui n'ont pu cependant imiter celles de Lyon. Il eut fallu une plus grande révolution, des événemens plus Etranges en France, pour faire paſſer toutes ſes Manufactures chès ces deux Nations rivales; & ſi cela étoit arivé, les petites pertes qu'elle éprouva alors, prouvent bien que ces Manufactures auroient été perdues pour toujours, ou tout au moins pour des ſiècles, puisque la Hollande & l'Angleterre ont ſi bien ſçu conſerver la portion de l'induſtrie Françoiſe que leur procura la révocation de l'Edit de Nantes, malgré tous les ſoins que s'eſt donné la France pour la rappeller.

L'ANGLETERRE n'auroit peut être jamais poſſédé ſes Manufactures d'etoffes de Laine qu'elle a perfectionnées & variées avec un art infini, ſans les révolutions des Pays-Bas, qui ne ſeront à portée de les réprendre que lorsque la cherté de la main d'œuvre chez les Anglois leur fera perdre tous les avantages de la concurrence.

AINSI la France & l'Angleterre n'ont trouvé, pour produire & éléver l'excellence de leurs Manufactures, aucune concurrence à combattre. Elles n'ont point parconſéquent commencé par des pertes, mais par de grands bénéfices, & ſe ſont miſes facilement en poſſeſſion du privilége d'en aproviſionner toute l'Europe & les autres parties du monde.

Le Manufactures que poſſéde la Hollande, n'y ont point été appellées, elles n'y ſont point nées, l'Etat n'a fait aucune dépenſe pour les y établir; elles s'y ſont réfugiées de tous les pays ou les Ouvriers ont été troublés dans leur fortune ou leur conſcience. La cherté de la main d'œuvre qui devient tous les jours exceſſive en Hollande & en Angleterre par les richeſſes que le Commerce y accumule ſans ceſſe & par l'excès des impots, peut rendre bien-tôt ces Manufactures aux pays qui les ont perdues, c'eſt-à-dire, à la France & aux Pays-Bas; & qui ſont en état de les réprendre par la conſtitution de leur Gouvernement, par leur induſtrie & les établiſement dans le même genre, qui leur reſtent encore, qui les mettent en état de profiter des avantages du bas prix & de s'éléver par des bénéfices. Les ſeules Nations voiſines peuvent profiter de cette révolution dont le Commerce de la Hollande & celui de l'Angleterre ſont ménacés; parcequ'elles n'ont dautres efforts à faire que de perfectionner des établiſemens deja formés depuis longtems. L'induſtrie néceſſaire y exiſte, il n'y à qu'à l'animer & la rendre plus curieuſe de ſes ouvrages.

Les Nations qui ſont en poſſeſſion des Manufactures, ne les conſervent qu'à force d'induſtrie, de vigilence & de ſoins. Si ce riche dépôt paſſe chez leurs voiſins, les Hommes occupés à ſa conſervation, l'accompagnent dans ſa fuite. C'eſt un fleuve qui ſe détourne de ſon cours ordinaire, qui va arroſer & fertiliſer d'autres campagnes; mais la cauſe qui le transporte hors de ſon lit, ſe trouve & agit chez la Nation même qui le poſſédoit: il en coûte peu pour s'enrichir, à la Nation qui veut le recevoir. Mais tant que les Nations qui poſſédent ce tréſor employeront l'induſtrie & les ſoins que ſa conſervation exige, ce ſeroit une ambition peu réfléchie de la part des autres Nations, que celle qui les porteroit à entreprendre de le partager ou de l'acquérir: elles ne peuvent faire que des efforts inutiles & ruineux.

Les premiers ſoins ſeront appliqués à former un grand nombre d'Ouvriers de toute eſpéce, dont la plûpart ſeront énlévés à la Culture de la terre; & la perte la plus importante & la plus ſenſible pour l'Etat, ſera celle de tous les Ouvriers qui ſe trouvant bien-tôt ſans occupation, iront augmenter les richeſſes des Manufactures étrangères. Car il ne faut pas compter ſur le retour des Artiſans à la terre. Des Hommes & des Enfans accoutumés à des travaux ſédentaires, à l'abri de l'injure des ſaiſons, ne ſont point en état de ſuivre le cultivateur dans ſes éxercices pénibles; leur exemple ne ſeroit propre qu'à corrompre les travailleurs. De là il eſt aiſé de conclure que l'Eſpagne ne doit point s'occuper des Manufactures du grand luxe, qu'elle ne doit point entre-

entreprendre d'imiter les Manufactures de France & d'Angleterre, tant que ces deux Nations ſeront occupées du ſoin de les conſerver ; parcequ'il ſera toujours impoſſible à toutes Manufactures d'en ſoutenir la concurrence.

MAIS, dira ton, qu'on compare les productions de l'Angleterre avec les fruits que l'Eſpagne peut tirer, ſoit de ſon propre fonds, ſoit de ſes Colonnies, on ſera frappé des avantages que les Manufactures donnent à une Nation induſtrieuſe, ſur celle qui ne l'eſt pas ou qui l'eſt moins. Pourquoi l'Angleterre qui n'a point de Mines d'Or & d'Argent, eſt elle aujourd'hui plus riche que l'Eſpagne? pourquoi fournit-elle tant de ſubſides à ſes alliés? pourquoi eſt elle en état d'entretenir tant de flottes, de les armer & de les équiper? c'eſt que ſa main d'œuvre a multiplié à l'infini la valeur de ſes productions; au lieu que l'Eſpagne a presque toujours livré les ſiennes toutes brutes à l'induſtrie de ſes voiſins; c'eſt donc l'Eſpagne qui a payé les retours de l'echange. Elle a voulu elle même depuis quelques années travailler ſes propres Soies ; c'eſt un eſſai qu'elle vient de faire de ſes reſſources : ſi elle l'eut fait il y a longtems, ſi elle eut mis ſon terrain en valeur, & multiplié par des Manufactures le prix de ſes productions, elle ſeroit aujourd'hui plus riche & plus puiſſante que l'Angleterre. Il ſemble qu'on ne peut rien dire de plus en faveur des Manufactures.

SANS doute l'Eſpagne ſeroit aujourd'hui plus riche & plus puiſſante que l'Angleterre, ſi elle avoit conſervé & perfectionné toutes ſes Manufacture de Laine & de Soie, qu'elle poſſédoit ſous les régnes d'Iſabelle, de Charles-Quint & de Philippe ſecond. Si les excés des impoſitions & le déſordre des Finances ſous les deux régnes ſuivants, n'avoient pas également détruit la Culture des terres & tout travail induſtrieux; ſi l'Eſpagne avoit fait dans les Arts utiles & d'agrément, d'auſſi grands progrès qu'en ont fait la France & l'Angleterre, elle auroit poſſédé une ſupériorité & une puiſſance rélative d'autant plus grande, que ſa concurrence auroit été un obſtacle à l'élévation des deux autres Etats, & que la plûpart des Manufactures du Grand luxe n'exiſteroient qu'en Eſpagne: dumonis juſques à ceque l'excés d'abondance du numéraire les eût détruites. Mais la France & l'Angleterre s'en trouvant depuis longtems en poſſeſſion, l'Eſpagne peut-elle les dépoſſéder par la voie de l'imitation, & ſans le ſecours de quelque révolution qui y transporte leurs meilleurs Ouvriers & leurs plus habiles Artiſtes, & qui écarte l'obſtacle de la concurrence? l'Eſpagne ne peut faire dans ce genre que des tentatives ſans ſuccés. Elle l'a éprouvé, lorsqu'elle a voulu arêter l'exportation de ſes matières premiéres. Elle s'eſt bien-tôt apperçue que la défenſe de la ſortie de ſes

Soies ne faiſoit que les avilir, & en auroit bien-tôt détruit, ou infiniment deminué la Culture, ſi le Miniſtére n'avoit eû la ſageſſe de rendre au Commerce ſon ancienne libérté.

L'Espagne n'a pas beſoin pour être riche & puiſſante, de porter l'induſtrie des ſes habitans à l'imitation des Manufactures dont la France & l'Angleterre inondent l'Europe. Elle a des reſſources plus naturelles, plus faciles à faire valoir; elle poſſéde une ſource de richeſſes & de puiſſance, que l'Angleterre n'a point, & qui lui ſuffiroit pour s'élever, ou tout au moins pour ſe faire reſpecter par l'Angleterre.

Des pâturages, des terres à Grains dont la plupart ſeroient encore ſtériles ſans le ſecours de toutes les reſſources de l'Art de l'Agriculture; des Mines d'Etain, de Plomb & de Charbon, quelques Forêts & des Hommes, ſont les ſeuls préſens que la Nature ait fait à l'Angleterre. Ses grandes richeſſes ſont le fruit de l'induſtrie de ſes habitans & du Commerce le plus étendu qui ait jamais été fait par aucune Nation de l'Univers. Toutes ſes richeſſes qui ne ſont que des productions de l'Art & du Génie, ne peuvent être régardées que comme un revenu précaire & accidentel dans l'Etat, que la Nation ne ſauroit conſerver qu'à force d'induſtrie, & par la vigilence & les ſoins d'une politique toujours en action. Les productions naturelles, les fruits que donne l'Angleterre par le travail le plus animé, n'ont rien de comparable aux préſens dont la Nature a comblé l'Eſpagne. Elle poſſéde les terres les plus fertiles de l'Europe en toutes ſortes de fruits, ſous le climat le plus heureux. Les Colonnies Eſpagnoles n'ont point d'égales pour la richeſſe & la variété des productions. Les Anglois poſſeſſeurs d'un fonds peu riche par lui même, ont dû pour devenir une Nation puiſſante, multiplier à l'infini la valeur de leurs productions & de celles des autres pays, & étendre leur Commerce & leur navigation dans toutes les parties du monde. Une Nation ne peut devenir puiſſante que par une balance avantageuſe, & l'Angleterre n'ayant que trés peu de ſuperflu dans ſes productions naturelles, & manquant de beaucoup de choſes néceſſaires, ne pouvoit ſe procurer cette balance que par les reſſources de l'induſtrie, qu'en donnant des valeurs nouvelles à ſes productions naturelles & à celles des autres nations, qu'à force d'étendre ſon Commerce. l'Eſpagne n'a pas beſoin de porter ſi loin ſon induſtrie pour balancer cette puiſſance. Elle peut presque ſe borner à perfectionner ſon Agriculture, à donner à ſes productions naturelles toute l'étendue dont elles ſont ſuſceptibles. Qu'importe à l'Eſpagne de les livrer toutes brutes à l'induſtrie de ſes voiſins, pourvu qu'elle en ait au delà de ſes échanges, & que ſes échanges

payés,

payés, il lui reſte un ſuperflu qui lui donne une balance avantageuſe? l'Eſpagne bien Cultivée doit vendre aux Etrangers, à l'Angleterre même, pour des ſommes inmenſes, des Grains, des Vins, des Soies, des Laines, de la Barille, des Huiles & de toute ſorte de fruits, du Sel & du Fer; & il s'en faut beaucoup que l'Etranger puiſſe payer tout ce que l'Eſpagne peut lui vendre, avec les étoffes de Laine & de Soie, & les Toiles dont l'Eſpagne a beſoin, ſi on en excepte ce que les Indes Occidentales conſomment de ces Marchandiſes; conſommation inmenſe, ſur la quelle l'Eſpagne pourroit gagner plus de cent pour cent.

Que les Cultivateurs ſoient encouragés en Eſpagne; qu'il y ait des récompenſes pour ceux qui mettront en valeur des fonds incultes; que les Laboureurs n'y ſoient point accablés par des impôts & des corvées; qu'on leur facilite le débit des fruits qu'ils récueillent; l'Agriculture & la Population s'élevéront d'elles mêmes, & leur marche ſûre & rapide produira & entretiendra l'abondance. La première richeſſe d'un Etat eſt la multiplicité & l'abondance de ſes productions naturelles. Aucun Etat ne peut porter à un ſi haut dégré cette première richeſſe, que l'Eſpagne. Il eſt vrai que ſi elle livre ſes productions à l'Etranger telles qu'elles ſortent de la terre, elle eſt obligée d'achéter de lui ces mêmes matières ouvrées & travaillées par l'induſtrie. Mais il ne faut pas conclure de ce que l'Eſpagne aura peu de Manufactures, qu'elle ſera obligée de ſolder ſon échange en Argent qui ſera le prix de la main d'œuvre de la Nation active & induſtrieuſe; parceque le prix de ſes productions naturelles excédant infiniment celui des matières travaillées dont elle a béſoin, elle récevra elle même des Etrangers une ſolde en Argent, qui ſera le prix de cette éxcédent (*a*).

Si l'Eſpagne paye l'induſtrie de l'Etranger qui lui fournit les étoffes & les Toiles dont elle a beſoin, celui ci lui paye de ſon côté les matières prémières dont il ne peut ſe paſſer. Il eſt inconteſtable que l'Eſpagne entretient chez l'Etranger un grand nombre d'Ouvriers; elle contribue ſans doute à ſa Population, à ſa richeſſe & à ſa puiſſance. Mais il n'eſt pas moins certain que l'Etranger en enlevant les matières premières de l'Eſpagne, y entretient & y multiplie à l'infini les Cultivateurs, lui paye toujours une balance avantageuſe; & la Culture d'une terre auſſi fertile étendra la Polulation en Eſpagne dans une proportion bien ſupérieure à celle que les Manufactures de ſes matières

(*a*) Ce calcul doit ſe faire ſur le pied des retours des Indes Occidentales en Or & en Argent conſidérés, comme productions naturelles & comme Marchandiſes.

tières prémières peuvent procurer à l'Etranger. La balance de ſa Population, celle de ſon Commerce, ſeront toujours avantageuſes, & ſa puiſſance rélative, ſupérieure : le Peuple Cultivateur l'emportera ſur le Peuple Manufacturier.

On ne peut pas objecter en Général à l'Eſpagne ce qui peut ariver chez toute autre Nation, que les Cultivateurs ont beſoin de la conſommation que les Manufactures occaſionnent, pour donner de la valeur aux fruits de leur travail, & les délivrer d'une abondance qui les ruine & les décourage. Les productions de l'Eſpagne ſont d'une qualité ſi ſupérieure à celles des autres pays, ſi néceſſaires aux autres Nations, & ſi récherchées, qu'elle n'a rien à rédouter de ſon ſuperflu.

Si l'Eſpagne ſe procure ainſi une exportation de ſes productions naturelles, ſupérieure à ſes importations; ſi elle fait elle même ſon Commerce d'œconomie avec les Indes Occidentales & Orientales, qu'aura-t-elle beſoin de faire des efforts pour attirer chez elle les Manufactures étrangères ? ce ſera à ſon avantage, ce ſera pour elle que les Nations induſtrieuſes travailleront : elles entretiendront par leurs inmenſes conſommations, ſa population & l'abondance de ſes productions naturelles, & lui payeront néceſſairement une balance pour le ſuperflu de ſes productions, & pour les rétours des deux Indes ; ou plûtôt elle ſe payera par ſes propres mains la ſolde de cette balance, en rétenant la majeure partie des Tréſors du Mexique & du Pérou.

Les Manufactures qui n'exigent que des bras ſans Génie & ſans Art, les Manufactures communes, celles qui conviennent au Peuple, qui eſt le plus grand conſommateur, ſont auſſi les ſeules qui doivent fixer l'attention du Miniſtére d'Eſpagne. Les Femmes, les Enfans, les Vielllards, les Eſtropiés & les Infirmes, y trouvent tous un genre de travail proportionné à leurs forces. Les Manufactures les plus néceſſaires, celles ſurtout qu'on peut régarder comme de première néceſſité, ne ſont point étrangères à l'Eſpagne : elle les poſſéde presque toutes, & elle a peu d'efforts à faire pour les rendre capables de fournir à toute la conſommation intérieure.

Les Manufactures d'etoffes unies de Soie & de Laine, celles de Toiles, les Corderies, les Papéteries, les Tanneries, les Raffineries de Sucre, ne demandent pas les plus grands efforts du Génie : il n'eſt pas néceſſaire d'employer toutes les reſſources de l'Art pour les rendre en Eſpagne aſſez parfaites & aſſez abondantes pour ſa conſommation ; & les Soies, les Laines & les fruits que l'Eſpagne peut produire, fourniroient par leur bonne qualité & par leur

leur abondance, beaucoup au delà de ce que les Manufactures de première néceſſité pourroient conſommer, & de ce que l'Eſpagne doit donner en échange à l'Etranger pour des Marchandiſes de luxe. Les Manufactures communes, ainſi limitées à la conſommation intérieure, n'ont presque rien à craindre de la concurrence des Manufactures étrangères; il eſt du moins très facile au Gouvernement de l'écarter, & l'étendue de la conſommation intérieure eſt un encouragement presque ſuffiſant pour les animer & les ſoutenir.

Si on ſuppoſe l'Eſpagne auſſi bien cultivée qu'elle peut l'être, approviſionnée par ſa propre induſtrie des Manufactures de première néceſſité, les riches productions de ſes Colonies rendues plus abondantes par une bonne Adminiſtration, par la liberté de ce Commerce donnée à la Nation, par une conſommation de ſes Colonies beaucoup plus étendue, par l'entiére ſuppréſſion du Commerce Clandeſtin; ſi l'on ſuppoſe le Commerce d'Eſpagne aux Indes Occidentales entre les mains des Eſpagnols; ſi enfin on ſupprime la Navigation d'Acapulco aux Philippines, & ſi on ſubſtitue à ce Commerce ruineux pour l'Eſpagne, une Compagnie des deux Indes dirigée ſur de bons principes, ce Royaume ſéroit en fort peu d'années la première Puiſſance de l'Univers.

L'Espagne peut aiſément, par la Culture de ſes terres, par l'abondance, la veriété & la bonne qualité de ſes productions naturelles, abſtraction faite du Commerce des deux Indes, ſe procurer une balance Avantageuſe de pluſieurs milions: on peut évaluer les bénéfices du Commerce d'Eſpagne aux Indes Occidentales ſuivant les calculs les plus modérés à vingt cinq pour cent, & porter ce bénéfice au moins à vingt milions par année. A combien de millions ne faudroit il pas eſtimer encore les bénéfices d'une Compagnie des deux Indes, qui auroit des Comptoirs établis à la Mer du ſud & aux Philippines, qui auroit dans le Commerce des Indes Orientales un avantage de cent pour cent de bénéfice ſur toutes les Compagnies des Indes d'Europe, en réuniſſant le Commerce de la Mer du ſud à celui des Indes Orientales? ſeroit-il de la prudence & de la ſageſſe de l'Adminiſtration, de porter l'induſtrie d'une Nation qui a des ſources de richeſſes ſi abondantes & ſi naturelles, à des établiſemens, à des travaux dont les ſuccés toujours incertains éxigent les plus grands éfforts du Génie & de l'Art? l'Eſpagne doit donc porter ſa principale attention ſur la Culture de ſes terres, ſur celle de ſes Colonies, ſur ſa Navigation & ſur le Commerce des deux Indes: ce ſont là les grands objets qui lui offrent les moyens ſurs & les plus prompts de ſe donner un Commerce actif & réciproque, & la balance la plus riche qu'aucune Nation de l'Europe

puiſſe ſe procurer. Son but principal doit être de rendre l'Etranger tributaire, non de cette induſtrie qui ajoute des valeurs infinies & ſi variées aux matières premières, dont d'autres Nations ſont en poſſeſſion, dont il eſt ſi difficile, & peut-être impoſſible de les dépoſſéder, mais de cette induſtrie qui multiplie les productions naturelles, de cette induſtrie qui répand dans le Monde commerçant l'abondance des productions de l'Europe, de l'Aſie & de l'Amérique. L'Induſtrie même de l'Etranger doit dévenir en quelque ſorte tributaire de celle des Eſpagnols qui peuvent ſe l'approprier pour ainſi dire, en faiſant de la plûpart de ſes Manufactures, l'objet du plus grand, du plus riche Commerce du monde, dans les deux Indes & en Europe. L'Eſpagne doit enfin ſe regarder parmi les Nations induſtrieuſes de l'Europe, comme un Négoçiant parmi les Manufacturiers. Ceux ci s'enrichiſſent par les valeurs nouvelles que leur induſtrie donne aux productions naturelles de tous les pays, & le Négoçiant s'enrichit à ſon tour en les approviſionnant des matières premières dont leur induſtrie a beſoin, & en répandant enſuite chez les conſommateurs, toutes les mêmes matières avec les valeurs nouvelles, avec tous les avantages que l'induſtrie des Manufacturiers leur à donnés.

CHAPITRE VI.

Des autres Nations en Général.

Nous ſommes entrés dans de grands détails ſur les intérêts de Commerce du Portugal & de l'Eſpagne; parceque les intérêts de ces deux Nations ſont liés généralement à ceux de toutes les autres Nations de l'Europe. On a vu combien il importe aux autres Nations, que l'Eſpagne & le Portugal donnent la plus grande étendue à leurs productions naturelles en Europe & à celles de leurs Colonies en Amérique. Ces deux Nations ſont les deux plus grands débouchés de l'induſtrie Européenne, & celles en même tems qui lui fourniſſent la plus grande & la plus précieuſe quantité de matières premiéres. On ne ſauroit donc trop, pour l'intérêt Général de l'Europe, leur préſenter & leur expliquer les moyens d'étendre leur population, d'animer leur Agriculture en Europe & dans l'Amérique, & d'accroitre ainſi l'abondance des matières dont l'induſtrie Européenne a beſoin, & en même tems le nombre des conſommateurs de ſes productions. Nous avons inſiſté ſur les déſavantages des Manufactures chez ces deux Nations. Il eſt démontré qu'elles ne pourroient en retirer qu'une utilité momentanée, qui ne ſauroit balancer le

pré-

préjudice inmenſe qui en réſulteroit dans la ſuite : & cependant cette utilité momentanée feroit un mal infini à toutes les Nations induſtrieuſes.

Aucune des autres Nations de l'Europe ne préſente tant d'objets, & d'objets ſi importans à l'intérêt Général, que l'Eſpagne & le Portugal : par-conſéquent le Commerce des autres Nations, que nous enviſageons uniquement dans ce point de vue, quoique infiniment plus étendu, tel que celui de la France, de l'Angleterre & de la Hollande, exige infiniment moins de détail. Nous n'avons à obſerver principalement que cequi dans la balance de ces trois Nations, rélative entr'elles & les autres Nations de l'Europe, intéreſſe le bien Général. Le crû de la France, celui de ſes Colonies, & les productions de ſon induſtrie, qui conſtituent ſa puiſſance, intéreſſent toute l'Europe en Général, par l'abondance qu'elle établit dans tous les Marchés, de dénrées & de Marchandiſes, tant de première néceſſité, que de luxe. L'intérêt Général demande d'ailleurs qu'elle cultive, qu'elle étende même ce fonds de richeſſes qui entretient ſa puiſſance rélative, & qu'elle balance toujours celle des Nations rivales. Pour faire connoitre cet intérêt, il ſuffit presque d'en indinquer les différentes ſources, & les moyens qui peuvent les améliorer ou les entretenir.

Le Commerce de l'Angleterre ne peut presque être conſidéré dans cet intérêt Général, que comme trop étendu. Cette Nation, qui diſpute d'induſtrie à la Nation la plus induſtrieuſe de l'Europe, ne ſauroit trop multiplier ſes conſommateurs dans l'Amérique. Mais elle travaille à la deſtruction de l'induſtrie naiſſante de toutes les autres Nations, en diminuant par l'uſage de ſes forces maritimes, le nombre des conſommateurs Américains dépendans de la France, ou en arrétant les progrés de leur population, & en s'emparant des conſommateurs dépendans de l'Eſpagne & du Portugal. Il ſemble d'abord qu'il ſeroit indifférent aux Nations induſtrieuſes de l'Europe de vendre leurs étoffes, leurs Toiles & autres Marchandiſes, aux Américains par Londres, par Cadix ou par Lisbonne ; & cela ſeroit vrai, ſi Londres reſſembloit à ces deux dernières places ; c'eſt-à-dire, ſi l'Angleterre n'étoit ſimplement qu'un entrepot des Denrées & des Marchandiſes reſpectives de l'Europe & de l'Amérique. Mais l'Angleterre étend ſon induſtrie tous les jours en proportion de l'étendue du débouché qu'elle acquiert dans l'Amérique ; enſorteque ſi elle parvenoit à ſe rendre tout-à-fait la Maitreſſe du Commerce entier de l'Amérique, elle étendroit ſes Manufactures au point de l'approviſionner ſeule : & l'Europe ſe trouveroit alors ſurchargée du poids de ſa propre induſtrie. Les Manufactures naiſſantes de l'Allemagne & du

Nord ont un grand intérêt que l'Angleterre ne porte jamais ſa puiſſance à cet excés, & qu'actuellement la cherté de la main d'œuvre éloigne des Marchés de l'Europe, la concurrence des Manufactures Angloiſes ; comme elles ont auſſi intérêt que celles de la France trouvent toujours un grand debouché dans l'Amérique.

L'Europe ne doit point voir avec indifférence, l'indépendance dont les Colonies Angloiſes du Nord de l'Amérique menacent leur Métropole. Le préjudice que leurs Pêches, leurs Grains, & leurs Manufactures, portent au Commerce de l'Angleterre, s'étend ſur toute l'Europe. C'eſt pour elle une concurrence nouvelle d'induſtrie, qui s'éléve en Amérique, où l'induſtrie Européenne ne devroit trouver que des conſommateurs. L'abondance de tous les matériaux propres à la conſtruction & à l'entretien de la Marine, la meilleure Méthode de les préparer & de conſtruire, qui s'y eſt introduite, peuvent être infiniment utiles à l'Angleterre ; & parconſéquent trés nuiſibles à une partie de l'Allemagne & à tout le Nord.

La Hollande intérreſſe principalement toute l'Europe par ſa Pêche, ſon Cabotage, & particulierement une grande partie de l'Allemagne & tout le Nord par l'étendue conſidérable de ſa Marine. Mais c'eſt ſurtout par la ſomme immenſe de crédit qu'elle a mis & qu'elle entretient dans le Commerce de l'Europe, que la Hollande s'eſt rendue infiniment utile à toutes les autres Nations. Ce crédit eſt d'une utilité d'autant plus précieuſe à toutes les Nations de l'Europe, qu'elle s'étend dans un detail infini. Cette branche de Commerce riche, ſurtout pour la ville d'Amſterdam, n'a encore attiré l'attention d'aucun obſervateur; quoique ce ſoit celle qui en mérite le plus.

On peut juger delà quel détail exigent les intérets particuliers de chacune des autres Nations rélativement à l intérêt Général.

Le crédit public, ce crédit précieux qui anime, qui étend, qui entretient la Circulation, & donne à l'Agriculture, à l'induſtrie & au Commerce la plus grande activité; doit attirer chez toutes les Nations toute l'attention de l'Adminiſtration. Ce n'eſt pas là ce crédit qui conſiſte dans la faculté qu'à un Etat d'emprunter, ce crédit dont les Banques de Veniſe & de Génes ont vraiſemblablement fait naitre l'idée, & dont l'uſage étoit inconnu il y a un ſiècle. Nous n'enviſageons ce crédit, que comme l'un des plus rédoutables ennemis de l'Agriculture, des Arts & du Commerce. Il ſeroit heureux pour les Peuples de pluſieurs Etats, ſurtout de l'Angleterre, de la France &, de la Hol-

Hollande, que l'uſage de ce crédit, dont on a fait une partie de l'Art de l'Adminiſtration, fut encore inconnu. On a voulu y trouver le moyen de ſoutenir, ou même d'élever une grande puiſſance, & l'expérience démontre aujourd'hui à quiconque veut y faire une légére attention, que l'uſage de ce crédit n'a produit qu'un fardeau trés onéreux pour les Peuples, & une cauſe permanente de foibleſſe. Comme l'Angleterre, la France, la Hollande & la Maiſon d'Autriche, ont fait également uſage, & un uſage exceſſif, de ce crédit; la puiſſance momentanée que ce crédit pouvoit donner, s'eſt toujours trouvée rélative, & par cette raiſon, la foibleſſe qui en réſulte aujourd'hui, eſt heureuſement de même une foibleſſe rélative. Davenant avoit donc bien raiſon de dire aux anglois en 1698, que ceux qui voudront travailler au bonheur de l'Angleterre, doivent préſenter des projets qui la mettent en état de payer ſes dettes avant que la France paye les ſiennes. Ainſi tout cequi reſte de l'uſage de cette faculté trop exercée par l'Art de l'Adminiſtration; c'eſt une augmentation exceſſive des impots ſur les peuples, & la néceſſité indiſpenſable où ſe ſont miſes toutes ces puiſſances, de ne pouvoir aujourd'hui fournir aux fraix d'une première Campagne ſans le ſecours de nouveaux emprunts; cequi les expoſe à augmenter & à perpetuer une ſource de calamités. Presque toutes les autres Nations ont des fonds chez les Nations emprunteuſes; & il eſt bien intéreſſant pour le Public européen, de connoitre la ſolidite du gage des emprunts, & les reſſources qui aſſurent les rembourſemens.

Les avantages & les désavantages du haut & du bas intérêt de l'Argent, intéreſſent toutes les Nations induſtrieuſes ou qui veulent le devenir. Les avantages du bas intérêt de l'Argent, qu'on ne ceſſe d'élever en France & en Angleterre, n'ont de fondement qu'un prejugé chez ces deux Nations, ainſi que chez toutes celles dont le Commerce n'eſt pas, comme en Hollande & dans les villes Anſéatiques, un Commerce d'économie. Cela ſera demontré dans le Chapitre de *l'intérêt de l'Argent*.

Le Chapitre du *Négociant*, qui termine cet Ouvrage, quoi qu'il ſemble n'avoir qu'un objet ſingulier, ne tient pas moins à l'intérêt Général de toutes les Nations. Cet intérêt réſulte de la discution des devoirs, des fonctions, de l'intelligence & des vertus qui appartiennent à la profeſſion du Négociant. Si toutes les Nations ont raiſon de régarder aujourd'hui le Commerce comme la baſe de leur puiſſance, elles doivent voir dans les Négocians, les Artiſans de cette puiſſance. Le Souverain en jetteroit inutilement les premiers fondemens, ſans le ſecours des Négocians: c'eſt à eux principalement qu'il appar-

tient d'assurer la prospérité du Commerce National ; & leurs succés dépendent infiniment de leurs lumiéres, de leurs connoissances & de leur vertu. En un mot, les Negocians intelligens, vertueux & vraïement citoyens, sont la première richesse des Etats commercans. C'est une instruction parconséquent trés intéressante pour toutes les Nations Commerçantes, qu'on a toujours négligé de présenter aux jeunes Négocians; car on ne peut donner ce nom à des tables méchaniques sur les Changes, sur le Pair des Monnoyes, sur les Poids & Mesures, sur l'Arithmétique, &c. qui ne présentent que trés peu de chose à l'Esprit, & rien au Cœur.

CHAPITRE VII.

De la France.

IL n'y a point de Nation en Europe qui ne prenne part au Commerce de la France; que l'abondance de ses fruits, de ses Vins, de ses eaux-de-vie, de ses retours de l'Amérique & des Indes Orientales, de ses Manufactures, en un mot de toutes les productions de son industrie, n'intereſſe. C'est d'ailleurs sa puissance qui peut empêcher qu'une autre Nation ne devienne le Despote de la mer & du Commerce, & n'entreprenne sur la liberté des autres Nations: son existence dans un certain dégré de forces, est peut-être aujourd'hui plusque jamais néceſſaire à la tranquilité de l'Europe.

LES ressources de la France, les moyens dont elle peut en faire usage pour acquitter ses dettes, réléver son crédit ou le rendre à jamais inébranlable, les moyens de mettre ses Finances dans un meilleur ordre, de les diriger sur un plan plus simple, plus naturel, plus avantageux aux peuples & plus utile à l'état, sont aussi les moyens d'étendre son Commerce, de multiplier ses productions naturelles, celles de son industrie, & d'accroître le fonds des richesses du Commerce de l'Europe.

L'EXPÉRIENCE a fait faire des progrés rapides à la physique: l'expérience ne doit-elle pas servir aussi à développer tous les principes de la politique & de l'Administration, & à éléver cette Sçience au dégré de perfection qui assure le bonheur des peuples? presque les mêmes événemens se réproduisent sans ceſſe, & leurs causes se ressemblent à beaucoup d'égards. En cette

cette matiére on ne ſçauroit trop réfléchir ſur les fautes paſſées ; ſur les moyens de les réparer, & de prévenir les fautes àvenir. Pourquoi l'Eſprit humain ne feroit-il pas à l'aide de l'expérience & du raiſonnement, les mêmes progrès dans cette ſçience, qu'il a fait de nos jours dans les autres ſçiences, dans les ſçiences de pure curioſité, ou moins utiles à l'humanité?

La Population & l'Agriculture ſont la baſe & le premier fondement du Commerce. De ſon côté le Commerce anime, encourage, étend la Population, en préſentant ſans ceſſe à l'induſtrie une multitude d'objets intéreſſans. Il excite l'amour des commodités de la vie, le luxe, l'Ambition, enfin tous ces puiſſans motifs qui font faire au Génie les plus grands efforts pour inventer, pour imiter, pour perfectionner les arts utiles & d'agrément, qui mettent l'eſpèce humaine dans la plus grande activité, & multiplient ainſi à l'infini les productions du Génie, les productions de l'Art & celles de l'induſtrie. On doit repeter mille & millefois ces vérités importantes & ſi utiles, quoique trés connues, que la population, l'Agriculture & le Commerce, ſont les ſources inépuiſables de la Finance, & le fondement ſolide de la félicité des peuples, de la proſpèrité & de la puiſſance de l'Etat.

La Finance conſidérée comme l'Art d'aſſigner, de percevoir & de répandre enſuite la portion des richeſſes des peuples qui appartient au ſouverain, doit être aſſociée au Commerce. C'eſt par la liaiſon intime de ces deux branches de l'Adminiſtration intérieurre, que l'homme d'Etat qui en fait ſon occupation eſſentielle, trouve dans le Commerce, les moyens d'augmenter le travail, l'induſtrie, les ſujets & les tributs; dans la Finance, les moyens de protéger, d'étendre le Commerce, & de le défendre contre la rivalité ambitieuſe de l'induſtrie étrangère.

L'Esprit public qui doit diriger ces deux branches de l'Adminiſtration, s'eſt développé de bonne heure chez les Hollandois & chez les Anglois ; ce qui doit-être attribué bien plûtôt à la nature de leur Gouvernement, qu'à la ſupériorité de leur Génie. Le Gouvernement François a longtems erré avant que de ſuivre un petit nombre de principes certains & uniformes ſur les Finances & ſur le Commerce : on a ſouvent apperçû en France la néceſſité d'aſſocier ces deux branches principales de l'Adminiſtration & de les guider d'un pas égal, ſans en connoître les moyens, ou ſans les approfondir. C'eſt cette ſimple perception, cette connoiſſance ſuperficielle, qui y a fait multiplier autrefois à l'infini des loix ſur le Commerce & ſur la Finance, qui ſe contrediſent; des loix qui pour augmenter le produit de la Finance, en ont ſouvent

vent târi les ſources. Les beſoins de l'Etat, qu'on auroit du prévoir & pu prévenir, ont donné lieu à un grand nombre de loix purement burſales, & dèslors deſtructives. La Finance n'a ſouvent profité de l'induſtrie que pour l'opprimer. On a formé des corps de métiers, des Communautés qui ont chacune leur code de loix, presque toutes burſales, qui ſont autant de gênes & d'obſtacles oppoſés à l'induſtrie, qui reſtraignent ſes efforts & l'empêchent de ſe produire en étouffant l'émulation. Ces loix jointes à celles qu'il a fallu faire ſur le fond & ſur la forme des impots diviſés en une infinité de branches, ont introduit une juriſprudence trés épineuſe qui exige une étude particuliére, fort longue & fort difficile, eſpèce de Labyrinte où le Commerce & l'induſtrie ne trouvent que des ennemis à combattre.

Il s'eſt enfin élevé en France un crî public en faveur de l'Agriculture, des Arts & du Commerce. Des gens de Lettres ont regardé depuis quelques années le Commerce comme une ſcience, ils en ont étudié les principes chez l'Etranger, ſurtoût dans les écrits Anglois ; ils les ont développés avec cet Art qui ſçait rendre l'utilité ſenſible & agréable. M. M. Mélon, de Monteſquieu & l'Auteur des Elémens du Commerce, peuvent être regardés comme les fondateurs de cette Sçience en France. Ils ont tourné les régards de la Nation ſur les Finances ; ils en ont fait voir la ſource dans un Commerce fondé ſur une Agriculture floriſſante. Ils en ont developpé les principes, & montré leur liaiſon & leur excellence. Ils ont fait voir que toutes les branches d'occupation parmi les Hommes, ſont dans une dépendence réciproque les unes des autres, & ſe meuvent par l'activité des mêmes principes ; qu'on ne peut toucher à la Cabane du Berger, à la Charüe du Laboureur, à l'Attelier de l'Artiſte, ou au Comptoir du Négociant, ſans toucher à l'un des fleurons de la Couronne du Souverain. Ils ont aſſigné le rang que l'Agriculture, les Arts, le Commerce & les Finances doivent avoir dans l'attention du Miniſtère ; ils ont enſeigné des moyens de les accroître & de les conſerver contre les entrepriſes des intérêts particuliers qui tendent ſans ceſſe à les détruire, &, ce qui eſt un ſervice rendu à l'humanité peut-être plus important encore, ils ont enfin étendu le goût pour les Sçiences utiles. Il n'eſt point aujourd'hui de Nation où l'on ait porté ſi loin la théorie, & la théorie ne pouvoit guéres s'occuper d'un fonds plus riche. L'étude de la théorie a été enfin ſuivie de celle de la pratique : on s'y livre généralement aujourd'hui à l'expérience & à l'obſervation.

Toutes les Connoiſſances néceſſaires pour former, pour éléver une puiſſance, & la rendre reſpectable à ſes voiſins, ſeroient ſuffiſament développées

pées en France pour faire de cet Etat le légiſlateur de l'Europe, ſi la nature de ſon Gouvernement & les maximes de ſon Adminiſtration lui permettoient d'adopter tous les principes que la liberté de la théorie lui préſente. Des Hommes de Génie y calculent ſans ceſſe ſon Agriculture, ſon Commerce & les Finances, c'eſt-à-dire ſes reſſources & ſes forces, & préſentent mille moyens de les multiplier. Tout anonceroit en France la proſpérité de ces trois branches, ſi leurs progrés ne trouvoient point d'obſtacles dans des inſtitutions nationales; inſtitutions qui ſemblent être les ſeules limites que la providence a prescrites à la puiſſance d'une Nation, qui pourroit par ſon Génie & la richeſſe de ſes terres, devenir peut-être trop impérieuſe.

Plusieurs branches de ſon Commerce & de ſes productions naturelles intéreſſent infiniment prèsque toutes les autres Nations. L'empire de ſon induſtrie eſt peut-être trop étendu pour l'intérêt des Nations induſtrieuſes & de celles qui s'efforcent de le devenir. Le Génie, le Goût, des Loix ſages & le bas prix de la main d'œuvre, ſoutiennent ſa ſupériorité. La France ne ſçauroit trop étendre ſa Marine pour l'intérêt des Nations du Nord, qui lui en fourniſſent prèsque tous les materiaux. Mais c'eſt ſurtout dans l'abondance & le bon marché de ſes Vins, de ſes Eaux-de-vie, & des productions de ſes Colonies, que ſe trouve l'intérêt de l'Europe le plus important, l'objet de ſon Commerce avec la France, le plus néceſſaire, le plus précieux.

Les Négocians voudroient faire la traite des Vins & des Eaux-de-vie de France à un plus bas prix: ils en feroient un Commerce plus étendu, parceque la conſommation chez l'Etranger s'accroitroit infiniment, & cela pourroit être l'heureux effet d'une loi qui diminueroit les droits dans l'intérieur & à la ſortie; & qui laiſſeroit au Commerce une plus grande liberté. Les Finances en ſeroient ſans doute dédommagées par une plus grande conſommation.

Quant au Commerce extérieur, dit l'Auteur de la *Théorie de l'Impôt*, on ſent quel ſeroit chez l'Etranger le débit des Vins d'un Pays où ils ſont de la prémière qualité, & qui eſt à portée de les vendre à des Nations peuplées & riches, à qui le Climat ne permet pas la Culture des Vignes, en même tems qu'il leur néceſſite l'uſage des boiſſons vivifiantes. On ſent avec quelle avidité ces peuples remplaceroient toutes les boiſſons factices qui altérent leur ſanté, contre des Vins agréables & ſains, ſi le bon marché & la liberté du Commerce des Vins en facilitoient le débit au dehors. La conſommation du Nord entretiendroit la Population de la France, & l'enrichiroit; ſi la ré-

colte & le Commerce des Vins étoient délivrès, ajoute-t-il, de droits d'aydes, de paſſages, d'entrée & de ſortie.

L'Explication des avantages qui réſulteroient de la ſuppreſſion de tout impôt ſur les Vins, n'éxige pas un grand détail. C'eſt un expédient bien facile pour accroître rapidement la Population, l'Agriculture, le Commerce, en un mot les richeſſes de l'Etat: ſi on peut ſuppoſer un Etat ſans charges publiques. Mais comme il eſt impoſſible qu'un Etat ſubſiſte ſans charges, ſupprimer tout impôt ſur les Vins dans un Etat dont les Vins ſont une de ſes plus riches productions, ce ſeroit détruire l'Edifice même qu'on voudroit éléver. Il faudroit alors rejetter cette portion des charges de l'Etat, dont on auroit déchargé les Vins, ſur d'autres Denrées, ſur d'autres parties de l'Agriculture, de l'induſtrie, & du Commerce; d'où il réſulteroit une inégalité dans la repartition des charges publiques, également injuſte, deſtructive, ruineuſe pour l'Etat; ruineuſe même pour la Culture des vignes. En effet la majeure partie des Peuples étant appauvrie par l'inégalité des impoſitions, la conſommation intérieure des Vins ſeroit néceſſairement reſtrainte; le prix de la Denrée avili, en feroit négliger la Culture. Car la conſommation intérieure eſt de tous les encouragemens qu'on peut donner à la Culture des terres, aux Manufactures, à la Pêche, à tous les Arts, le premier, le plus important & le plus eſſentiel. La conſommation extérieure que le Commerce procure, étend l'Agriculture, perfectionne l'induſtrie d'une Nation, & l'enrichit: mais ſans la conſommation intérieure, ce premier fond d'où le Commerce tire ſes richeſſes, ne ſauroit ſubſiſter. C'Eſt la conſommation intérieure qui doit le former, l'animer, & l'accroître au point de fournir des objets de ſpéculation au Commerce extérieur. Sans ce ſecours Domeſtique l'Art reſte dans un état de foibleſſe & de langueur, d'où le Commerce extérieur ne ſauroit le tirer.

Il eſt donc également juſte & néceſſaire de laiſſer ſubſiſter l'impot ſur les Vins, & la ſageſſe de l'Adminiſtration ne doit s'occuper que des moyens de rendre cette impoſition conforme aux intérêts de la Population, de l'Agriculture, & du Commerce, de la réduire à une juſte proportion, & d'en écarter les abus deſtructifs.

Les droits ſur les Vins ſont conſidérables à Rouen; on éxige moins cependant pour ceux qui paſſent de bout. Au Havre on éxige les mêmes droits ſans diſtinction: à Dieppe les Vins ne peuvent être entrepoſés que pendant

ſix

ſix ſemaines; à Nantes on ne donne que trois jours d'entrepot pour les Vins qui arrivent par terre, & huit jours pour ceux qui arrivent par eau. Il ne faut pas avoir des connoiſſances bien profondes du Commerce pour être convaincu que tous ces réglemens, dont la diverſité embarraſſe les propriétaires & l'Etranger, mettent les Négocians dans l'impoſſibilité de faire des ſpéculations ſur les Vins, parcequ'il n'eſt presque jamais poſſible de ſpéculer ſuivant les bons principes du Commerce, ſur une Denrée qu'il n'eſt pas permis aux Négocians d'entrépoſer à leur gré. Les loix, qui ont impoſé dix livres ſur les Vins de quelque crû qu'ils ſoyent, & ſans diſtinction des qualités, ſortant par les Provinces de Champagne & de Bourgogne, douze livres ſur ceux ſortant par toutes les autres Provinces de l'étendue des fermes, & vint-quatre livres ſur ceux qui ſortent de la ville de Rouen, tant pour les Pays étrangers, que pour la Province de Normandie, ſont des loix infiniment onéreuſes au Commerce des Etrangers, & à celui de la France.

Le Commerce des Eaux-de-Vie n'eſt guères moins ſurchargé d'entrâves, que celui des Vins. C'eſt cependant une branche des plus précieuſes du Commerce de la France, qui décroit tous les jours par l'excés des droits. Il y a également en France ſur cet article, diverſité de loix & de droits, & une répartition très inégale de l'impôt. Les Eaux-de-Vie qui ſortent par certaines Provinces, ne payent que trois Livres ſuivant le Tarif de 1664, & par d'autres, douze Livres. On perçoit le vintiéme du prix ſur les Eaux-de-vie vendues en gros. Il y a des Provinces où l'on paye encore d'autres droits, comme le *quatrième*, le droit de *ſubvention*, celui *d'augmentation* &c., & quelques autres portés par une Ordonnance de 1680. La pipe contenant quatre-vint *Veltes*, ne paye de ſortie à Bayonne que quatre Livres ſeize ſols, & à Bordeaux la pièce de cinquante *Veltes*, paye vint-huit Livres neuf ſols. Il eſt certain, que les Eaux-de-vie de France ſont les premières de l'Europe, & par cette raiſon les plus récherchées; mais la cherté en diminue la conſommation chés l'Etranger. Les droits dont on les a ſurchargées, ont produit deux effets également ruineux pour la Culture des vignes, pour la fabrication des Eaux-de-vie, & le Commerce de la France. 1°. Le haut prix a forcé les Etrangers à chercher les moyens de s'en paſſer, autant qu'il eſt poſſible, en y ſubſtituant des Eaux-de-vie de Grains & de Sirops, dont la conſommation s'étend tous les jours aux dépends de la France. 2°. Les Etrangers préférent les Eaux-de-vie d'Eſpagne & du Portugal, quoique d'une qualité bien inférieure. Ils y trouvent une différence pour les prix, de huit à douze pourcent, & cette différence de prix attire à la France, une concurrence très nuiſible dans cette branche de Commerce, dans les Pays-Bâs, la Hollande, &

le Nord, où s'en fait la grande conſommation. La France perd ainſi les avantages de ſa proximité des lieux de la grande conſommation, & ceux de la ſupériorité de ſa Denrée.

On a ſenti en France le préjudice que des droits trop forts portoient au Commerce des Vins & des Eaux-de-vie ; on n'eſt plus retenû par la crainte d'affoiblir le produit de la Finance, en diminuant l'impôt. On ſçait qu'en diminuant le montant d'un droit, on en augmente le produit, parcequ'on le multiplie en donnant par cette diminution plus d'étendue aux conſommations. Si on avoit toujours eû les yeux ouverts ſur la conſommation des Vins & des Eaux-de-vie chez les Etrangers, & ſur la concurrence que la France avoit à craindre, on auroit prévu un grand mal. On ſe ſeroit apperçu que l'éxcés des droits ajoutoit aux Vins & Eaux-de-vie de France une valeur qui leur faiſoit préférer les Vins & les Eaux-de-vie d'Eſpagne & de Portugal, & faiſoit faire en même tems chez l'Etranger, des progrès inmenſes aux boiſſons artificielles ; aux Eaux-de-vie de Grains, & de Sirops ; à l'Art de les fabriquer, & à l'Art d'augmenter le volume des grands Vins de France en les braſſant, ſoit avec des Eaux-de-vie, des raiſins de Corinthe, ſoit avec du ſureau, ou des Vins d'Eſpagne ou de Portugal : on a même porté l'Art juſques à imiter les Vins de bordeaux avec du jus de Céríſes noires, & les Vins blancs d'Anjou avec du Syrop de Sucre, & une très petite quantité d'Eau-de-vie, ſans y employer une goûte de Vin. On auroit peut-être prévenu la naiſſance de cet Art, l'Art le plus ennemi de la France, & qui ne l'eſt peut-être pas moins de la ſanté, ou l'on auroit du moins arrété ſes progrès, & ſoutenu, & même étendu chez l'Etranger les conſommations des Vins & des Eaux-de-vie, en tenant ces Denrées à un bas prix dans les marchés de France, par la liberté du Commerce intérieur, & par la diminution des droits qui auroient infailliblement produit l'abondance & le bon marché. Ce moyen peut encore diminuer aujourd'hui les effets de la concurrence des Vins & des Eaux-de-vie d'Eſpagne & de Portugal, & de l'Art de la fabrication, ou en ralentir les progrès. Si la France connoiſſant mieux les avantages de ſon Commerce & de ſes Finances, & juſques à quel point elle dépend à cet égard du Commerce des autres Nations, avoit eu cette attention ; les efforts que les Anglois firent au commencement de ce ſiècle pour introduire chez eux les Vins de Portugal, & pour faire tomber par leur bâs prix la conſommation des Vins de France ; leur traité de Commerce de 1703, chef d'œuvre en ce genre, qui les a enrichis plus que toute autre branche de leur Commerce, tout inmenſe qu'il eſt, n'auroient pas eu de ſi grands ſuccés, & ils ne ſeroient peut-être jamais parvenu à introduire, comme ils ont fait, les Vins de Portugal dans le Nord.

La

La Hollande & l'Allemagne tireroient moins des Vins du Rhin & de Moſelle, qui n'égalent pas les grands Vins de France, mais qui en tiennent lieu dans une partie de la conſommation, & ſont préférés aux Vins médiocres, parcequ'ils leur ſont ſupérieurs, & les Vins médiocres de Franche trop chers.

Il eſt heureux pour la France que la Navigation du Rhin & celle de la Moſelle, ſoyent ſurchargées de droits de péage. Les Hollandois ont ſouvent Négocié avec les Souverains à qui ces droits appartiennent. La France n'a-t-elle rien à redouter de ces Négociations ? il eſt certain que ſi ces droits étoient ſupprimés ou diminués conſidérablement, le bon marché des Vins du Rhin & de Moſelle, & leur abondance, car le débouché étendroit promtement les vignobles, ruineroit le Commerce des Vins de France : & c'eſt une révolution que peut produire un jour l'intérêt bien entendu des divers Souverains, qui ont des droits ſur le Rhin & ſur la Moſelle, que la France devroit prévenir par le bon marché de ſes Vins. Si le Miniſtère François ſuivoit le Commerce des Vins dans ſa marche chez les Nations étrangères, il ne trouveroit pas un bon Négociant addonné au Commerce des Vins, qui ne convint qu'il augmenteroit ſa traite des Vins de France, d'un tiers ou d'un quart, ſi les Vins ſortoient de France pour l'Etranger, comme les Grains, éxempts de droits, ou ſous des droits modiques.

On devroit du moins être éxactement informé en France, des prix communs des Vins & des Eaux-de-vie d'Eſpagne & de Portugal, des droits de Sortie de ces Royaumes, & d'Entrée chez les autres Nations, des frais de commiſſion, de courtage, de coulage & de fret ; du montant des droits qui ſe perçoivent ſur le Rhin & ſur la Moſelle, des fraix de cette Navigation, des prix communs à la première & à la dernière main. C'eſt ſur ces connoiſſances que la France, avec un peu moins de confiance ſur la bonté & la bonne qualité de ſes Vins & de ſes Eaux-de-vie, devroit en diriger le Commerce ; qu'elle devroit combiner les droits & la liberté, & qu'en diminuant la valeur exceſſive que les droits & les gênes ſans nombre ajoutent au prix naturel de la Denrée, elle s'aſſureroit tous les avantages de la concurrence.

La Théorie des ſocietés d'Agriculture, les récherches, les expériences, les obſervations des Citoyens éclairés, qui conſacrent depuis quelque tems en France leurs études & leurs veilles au bien de leur Patrie, peuvent répandre de bonnes inſtructions chez les Vignerons, avec peu de fruit: & le Commerce des Vins dirigé ſur les principes qu'on vient d'éxpliquer, répandroit des Tréſors dans l'Etat.

On ſe repoſe peut-être trop en France ſur la qualité ſupérieure & généralement récherchée des Vins de Bourgogne, de Champagne, & de Bordeaux. On obſerve que l'exportation en eſt à peu près égale tous les ans dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne & dans le Nord. On ne fait rien pour étendre cette exportation ſusceptible encore d'un grand accroiſſement, & l'on ne fait pas attention, que les petits Vins, qui ſont en France en bien plus grande abondance, y reſtent invendus; qu'ils ſont remplacés chez l'Etranger, par les Vins du Rhin, de Moſelle, d'Eſpagne, & de Portugal; que la France eſt privée de la fourniture de la plus grande conſommation, qui eſt celle des Vins médiocres, par l'éxcés du prix au quel les impôts les ſoutiennent. Comme les Vins médiocres y ſont ſoumis aux mêmes droits que les grands Vins, il eſt arrivé qu'on a ſucceſſivement éxigé chez la plûpart des Nations étrangères, les droits d'entrée auſſi ſans diſtinction de qualité des Vins; ce qui ferme néceſſairement le débouché des petits Vins, on du moins le reſſere infiniment. Cette confuſion dans les droits d'entrée ſur toute ſorte de Vins de France chez l'Etranger, auroit du attirer depuis longtems l'attention de la France, & la porter à obtenir dans les traités de Commerce, la réduction des droits chez l'Etranger, en proportion de la médiocrité des Vins & de leur valeur naturelle.

La France doit donc travailler chez elle & chez l'Etranger, ſi elle veut réléver ſon Commerce des Vins & des Eaux-de-vie, & le rendre floriſſant: elle doit diminuer le prix de ſes grands Vins, & établir ſurtout ſes petits Vins dans les marchés, à un prix au deſſous des Vins du Rhin, de Moſelle, d'Eſpagne & de Portugal. Alors le Vigneron, au lieu de rédouter preſqu'autant l'abondance de ſes rècoltes que la diſéte, s'occupera avec ſuccès à ſe procurer la plus grande quantité poſſible, & enrichira l'Etat.

On pourroit ſe procurer tous ces avantages, en réduiſant tous les droits, à un ſimple droit de conſommation, proportionné à la valeur du Vin, ſuivant l'idée qu'en a donné l'Auteur *des recherches & Conſidérations ſur les Finances de France*. Aucun Vin ne peut partir du lieu de ſon crû ſans un *Congé*, il doit le droit de *Gros*, qui eſt réglé ſur le prix de la vente, ou ſur le tarif de l'évaluation arrêté dans châque Election. *Le Congé*, dont on peut faire un *Acquit à Caution*, doit contenir l'évaluation, & la quantité du Vin tranſporté; ainſi le droit pourroit être perçu à tant pour cent de la valeur énoncée, ſoit à la ſortie du Royaume, ſoit aux entrées des villes où il doit être conſommé. L'impôt continueroit d'être plus fort dans les lieux où la conſommation doit être renchérie; mais partout il ſeroit proportionné aux diver-

diverſes facultés des Conſommateurs, & à la valeur intrinſéque des productions. Ce droit ſeroit clair dans l'énoncé, d'un compte facile, d'une perception aiſée & peu couteuſe; & enfin ſuſceptible d'augmentation & de diminution ſans aucun embarras, ſuivant que l'éxigeroient les variations des beſoins de l'Etat & du Commerce.

Le *Congé* converti en *Acquit à Caution*, devant être rappporté dans un certain eſpace de temps au lieu où il a été levé, il paroit que les droits ſeroient à l'abri de toute ſurpriſe; l'embarras du voyturier ne ſeroit pas plus grand de porter un *Acquit à Caution* qu'un *Congé*, qu'il doit, ſous des peines aſſés ſevéres, répréſenter à chaque inſtant: & le renvoi de l'acquit n'eſt pas une formalité plus gênante, que d'accuſer la reception de ſon Vin, au Commiſſionnaire qui en a fait l'envoi.

Le même Auteur obſerve avec raiſon que cette Méthode, qui eſt ſans doute tres praticable, donneroit un accroiſſement infini au Commerce des Vins ches l'Etranger, & que dans l'intérieur, l'impôt ſe trouveroit plus équitable entre le riche qui conſomme les Vins chers, ceux des claſſes moyennes qui ſe contentent d'une qualité médiocre, & le pauvre qui conſomme comme il peut.

Les droits d'Aydes, tout impôt ſur les Vins, réduits ſous une ſeule loi, à un ſimple droit de conſommation ſur l'entrée des Vins dans les lieux où il ſe conſomment, à tant pour Cent de leur valeur, & de ſortie ſur les Vins tranſportés à l'Etranger, en étendant prodigieuſement la conſommation, celle des Vins médiocres, comme celle des grands Vins, en multipliant parconſéquent infiniment le produit des droits, donneroit encore au Miniſtére, un moyen toujours ſur de favoriſer le Commerce à propos.

Toute Nation qui a un genre de production Naturelle qui eſt un objet de Commerce avec les Etrangers, doit travailler à l'étendre, & emploier tous les moyens poſſibles d'en aſſurer tous les ans le débit chez l'Etranger. Si les charges de l'Etat éxigent qu'on impoſe des droits ſur cette production, la forme de l'impoſition & de la perception de ces droits doit être telle, qu'il ſoit facile au Miniſtére de diminuer les droits, tant dans l'intérieur, qu'à la ſortie, toutes les fois que leur poids devient un obſtacle au débouché & ralentit la traite de l'Etranger. Les Vins & les Eaux-de-Vie qui ſuivent toujours en général le ſort des Vins dans le Commerce, éxigent, ſi on veut en favoriſer le Culture & la vente à l'Etranger, que le Miniſtére ſoit ſans

ceſ-

ceſſe en état d'accorder des éxemptions locales & momentanées, des diminutions particulières, ou Générales, ſuivant l'abondance ou la diſéte de la Denrée, & ſa bonne ou médiocre qualité; & que ces exemptions ou diminutions ſoyent combinées ſur les prix chez l'Etranger, des mêmes Denrées, qui y ſont en concurrence.

Le Miniſtére doit ſpéculer ici tous les ans en bon Négociant; il doit avoir ſans ceſſe les yeux ouverts ſur la marche de cette branche de Commerce chez l'Etranger; il doit être attentif à ſes révolutions, & les regarder comme le Termomêtre de l'impôt, & ſur tout du montant des droits de ſortie.

Il y a deux loix en France concernant le Commerce des Vins & celui des Eaux-de Vie, qu'on trouveroit peut-être également contraires à l'intérêt du Commerce de la france, & à celui des Nations de l'Europe qui en font la grande Conſommation, ſi on les ſoumettoit aujourd'hui à un ſérieux examen.

On appelle en france *Rapé* un tonneau rempli à demi de raiſins en grains entiers, triès & choiſis, ſur leſquels ou paſſe les Vins uſés & affoiblis, pour leur redonner de la force, & les mettre en état d'être conſommés ou vendus. Il y a un autre *Rapé*, qu'on nomme *Rapé de Copeaux*. C'eſt un tonneau entièrement rempli de Copeaux neufs, faits de bois de Hêtre bien ſéchés, bien propres & bien imbibés d'excellent Vin, ſur lequel en paſſe le Vin qu'on veut éclaircir promptement & conſerver toujours clair, quelque Vin qu'on jette deſſus. L'uſage du premier *Rapé* eſt limité par la loi à une petite quantité, ſous peine de Confication & d'Amande pour tous les Marchands de Vin; & l'uſage du ſecond leur eſt entiérement défendu, ſous les mêmes peines. Sans doute cette loi eſt ignorée des Académies qui ont propoſé des prix à ceux qui trouveront les meilleurs moyens de conſerver, de bonifier les Vins, & de guérir les Vins malades. Il ſemble qu'une loi ſi rigoureuſe ne devroit avoir pour objet que l'Art de bonifier la Denrée, qui la rend pernicieuſe à la ſanté, qu'on ne ſçauroit punir trop ſévérement. Mais pourquoi défendre l'Art de bonifier, de conſerver une Denrée d'une conſommation ſi étendue, lorſque l'Art n'emploie rien qui puiſſe nuire à la ſanté la plus délicate? C'eſt reſſerrer l'abondance dans le lieu du crû, pendant qu'on s'occupe chez l'Etranger à l'augmenter par des imitations, par des fabrications également pernicieuſes à la ſanté & au Commerce. Les Connoiſſances du Commerce étoient ſans doute trop bornées, lorſqu'on fit cette loi, pour s'appercevoir

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

voir qu'elle attaquoit l'abondance que demande le Commerce étranger, en forçant les propriétaires des Vins & les Marchands de Vin, d'en perdre tous les ans une grande partie. On ne peut voir d'autre raiſon de cette loi, que l'intérêt des fermiers. Ils ont voulu multiplier leurs droits, & y ont réuſſi. Un Marchand de Vin qui a cent pièces de Vin malade, ne pouvant le guérir, paye les droits de cent pièces de plus, qu'il eſt obligé d'acheter pour remplacer dans ſa conſommation les cent piéces Malades dont il a déjà payé les droits. Il arrive delà que le fermier profite de cet accident qui lui donne des droits ſur leſquels il ne devoit pas compter, que le Marchand les perd injuſtement en perdant ſon Vin; & ce qui eſt bien intéreſſant, l'Etat envoye cent piéces de Vin de moins à l'Etranger. Cette diminution contribue auſſi à ſoutenir les prix des Vins; ce qui n'eſt pas moins contraire aux intérêts de la France, qu'à ceux des Nations qui en font la grande conſommation.

La ſeconde loi qui eſt aſſez ancienne, concernant les Eaux-de-Vie, proſcrit également les Eaux-de-Vie de Miel, de Marcs de Raiſins, Lies & Baiſſieres, & celles de Sirops de Sucre. Celles de Miel & de Sirops de Sucre ſont très contraires à l'intérêt de la France, & à celui du Commerce en Général. Mais en eſt-il de même des Eaux-de-Vie de Marcs de Raiſins, de Lies & de Baiſſiere? Il ſemble que cette ſorte d'Eau-de-Vie auroit du être régardée, comme l'Huile, nommée troiſième ſorte dans le Commerce, qui ne ſe tire que du Marc des Olives, & qu'on n'obtient même qu'avec le ſecours de l'Eau. Ce ſeroit une qualité inférieure qui accroitroit l'abondance, & les ventes qui ſe font à l'Etranger. Si par cette loi on a prétendu ſoutenir le prix des Eaux-de-Vie chez l'Etranger, & ſi l'on a craint que cette qualité inférieure d'Eau-de-Vie ne le fit tomber, ce qui arriveroit néceſſairemunt; on a craint de ſe procurer un grand avantage. 1°. Il n'eſt pas douteux qu'on en vendroit une plus grande quantité, ſi la Denrée étoit à bas prix, & il eſt infiniment plus utile pour un Etat de vendre à l'Etranger beaucoup de Denrées à bas prix, qu'une moindre quantité à un prix plus haut. 2°. Outre que le bas prix auroit étendu la conſommation, il auroit arrêté chez l'Etranger la fabrication de ces liqueurs fortes qu'on à nommées improprement Eaux-de-Vie, & qui en prennent la place aujourd'hui aux dépens de la France, de l'Eſpagne & du Portugal: & ce qui eſt bien facheux pour l'humanité, aux dépens de la ſanté des Peuples qui en font uſage. Les Nations qui conſomment les Vins & les Eaux-de-Vie de France, lui demandent ces Denrées à meilleur marché, & il eſt évidament de l'intérêt de la France de les leur procurer, parce qu'elles en acheteront une plus grande quantité.

Après la culture des terres, celle de la Pêche est le moyen le plus sur d'élever la puissance d'une Nation. Ce qu'exige l'intérêt particulier d'une Nation pour sa propre Conservation, est en même temps de l'intérêt général du Commerce de l'Europe. L'intérêt du Commerce en général demande la plus grande abondance possible de Denrées & de Marchandises à faire circuler, & le plus grand nombre de consommateurs; il veut que tous les pays soient bien cultivés & bien peuplés. C'est sur les Nations dont la Population est la plus nombreuse, que la Commerce porte ses grandes spéculations. Ce sont les pays les plus peuplés & les plus abondans, qui font respectivement entre eux le Commerce le plus étendu. Le Commerce en général a sur tout un grand intérêt à voir multiplier autant qu'il est possible, toutes les productions uniques chez les Nations qui les possédent.

Il importe peu aux Nations qui n'ont point de Pêche, d'être approvisionnées de Poissons par les Anglois, les Hollandois ou les François. Mais il leur importe infiniment d'être approvisionnées au meilleur prix possible, & de l'être parconséquent par la concurrence & non par le Monopole. La liberté de la Pêche de la Morue intéresse donc généralement toutes les Nations de l'Europe; il en est de même de la Pêche du Harang, de la Baleine, &c. La plus grande concurrence possible dans le Commerce est un des plus grands principes de l'Equilibre, & il est d'ailleurs de l'intéret général de tous les Peuples, comme consommateurs, que chaque Nation fasse autant de Commerce qu'elle en peut faire. Cet intérêt de tous le Peuples reproche à la France d'avoir négligé ses Colonies à Sucre, sur tout St. Domingue, dont une bonne administration auroit pu doubler le produit; d'avoir laissé la Louisiane, la Guiane & la Cayene presque en friche; de n'avoir pas mis en pleine valeur les isles de France & de Bourbon; de n'avoir pas donné assés de soins aux Pêches de la Morue, du Harang & de la Balenie.

Les Peuples du Nord se plaignent de ce que la France ne leur envoie ses Denrées & ses Marchandises, & ne reçoit les leurs, que par des vaisseaux Hollandois. Ce n'est pas l'intérêt de la France, la perte inmense qu'elle fait tous les ans en laissant tranquilement cette branche de son Commerce dans des mains étrangéres, qui touche ces Peuples, c'est leur intérêt personnel. Ils savent que la concurrence de la Navigation Françoise leur procureroit des achats à meilleur prix, & des ventes plus avantageuses.

Deux Articles d'une consommation très étendue sont dépuis longtems dans les entraves d'un espéce de Monopole, les Harangs & les Tabacs.

Les

Les Hollandois ſont preſque les ſeuls Négocians qui approviſionnent l'Europe de Harangs; & la Virginie & le Mariland donnent aux Anglois les mêmes avantages à l'égard des Tabacs. Toutes les Nations ont intérêt d'acheter à un plus bas prix les Harangs & les Tabacs; & le bas prix ſeroit l'effet naturel & infaillible d'une grande concurrence, ſi la France avoit cultivé le Tabac à la Louiſiane, ſi la France & l'Angleterre avoient donné à la Pêche du Harang les mêmes ſoins que la Hollande.

Il eſt évident encore qu'une meilleure culture dans l'Amérique doubleroit bientôt la Navigation d'Europe, & les importations de Sucre, de Caffé, de Cacao & d'Indigo. Le Nord y gagneroit un plus grand débit de toutes ſes Marchandiſes néceſſaires à la Navigation; ainſi que toutes les autres Nations, une exportation & une conſommatiou plus étendue des productions de leur induſtrie. Une plus grande abondance des Denrées de l'Amérique animeroit & étendroit l'induſtrie Européenne, favoriſeroit infiniment ſon Agriculture & ſa Population, en y multipliant les occupations & les ſubſiſtances.

On n'ignore pas que la Pêche eſt l'Ecole & en même temps la Pèpiniere des Matelots; que les grandes Pêches ont été la naiſſance d'une grande Navigation & d'une puiſſante Marine. Tout le monde eſt aujourd'hui frappé de l'exemple de la Hollande, que la Pêche ſeule du Harang enrichit tous les ans de plus de 60. Milions. On ſçait que la Pêche produit dans un Etat une valeur qui n'y étoit pas, pour un échange aſſés léger, puiſque les ſept huitiemes au moins de la valeur de la Pêche appartiennent au loyers des Hommes & des capitaux qui y ſont employés, & que la Nation qui vend audehors le produit de ſes Pêches, fait un gain auſſi clair, que ſi elle vendoit les grains & les Vins du crû de ſes terres.

Cependant la Péche, ſur tout celle du Harang, eſt reſtée dans les limites les plus étroites en France & en Angleterre, chez les deux Nations les plus éclairées, malgré les avantages de leur ſituation bien ſupérieurs à ceux des Hollandois.

C'est ſur tout en France qu'on doit attribuer la foibleſſe de la Marine & la diſéte des Matelots à la négligence de la Pêche. Mais une Nation, une Province, une Ville maritime, qui veulent ſe donner une grande Pêche, ou la rélever lorſqu'elle eſt tombée, y trouvent à préſent un obſtacle qui n'exiſtoit point autrefois, qui eſt la concurrence des Nations en poſſeſſion d'ap-

proviſionner l'Europe de Poiſſons ſecs & ſalés. La Mer eſt un champ inépuiſable, mais la conſommation n'eſt pas ſans limites. L'exemple toujours cité avec éloge, de la prodigieuſe richeſſe de la Pêche des Hollandois, comme un encouragement qui doit exciter l'induſtrie des autres Nations maritimes, en ſeroit un effectivement bien puiſſant, ſi cette branche de leur Commerce, la premiere ſource de leurs richeſſes & de leur puiſſance, n'exiſtoit que dans l'Hiſtoire de leur République: toute autre Nation pourroit aiſément l'imiter. Mais en citant cet exemple permanent ſous nos yeux, on nous préſente en même tems une concurrence inmenſe à ſurmonter, obſtacle que les Hollandois ne trouvérent point lorſqu'ils établirent leur grande Pêche. Quelle route auroient-ils ſuivie, s'ils avoient trouvé une autre Nation en poſſeſſion d'en approviſionner l'Europe entiére? Quels moyens auroient-ils employés pour prendre part à cette richeſſe? c'eſt à la récherche de ces moyens qu'on doit donner ſon attention. S'Il n'eſt pas poſſible d'enlever à la Hollande cette branche de Commerce, il eſt trés poſſible d'y prendre part; & quelles que ſoient les reſſources de l'induſtrie des Hollandois, il y a une aſſés grande étendue de pays en Europe, que d'autres Négocians protégés peuvent approviſionner à meilleur marché, de poiſſons ſecs & ſalés, & l'on peut aſſés ſurmonter l'obſtacle de la concurrence, pour ſe donner tous les principaux avantages de la Pêche.

La France eſt dans la ſituation la plus avantageuſe pour la Pêche du Harang; accune Nation ne poſſéde mieux que les François, toute l'induſtrie qu'éxige cette Pêche; & les Négociants de France ſont auſſi entreprenans, & auſſi intelligens que ceux d'aucun autre Pays de l'Europe. La France a d'ailleurs chez elle même le prémier & le plus eſſentiel de tous les encouragemens, qui eſt la plus grande conſommation intérieure. La France poſſéde enfin tout ce qui eſt néceſſaire pour entrer en concurrence avec les Hollandois, & pour ſe procurer même tous les avantages de la concurrence. Pourquoi la Pêche du Harang y reſte-t-elle dans un état de foibleſſe? On a donné à cette branche de Commerce quelques encouragemens, mais trop foibles pour lui procurer toute l'étendue dont elle eſt ſusceptible. Une branche de Commerce établie par des encouragemens, reſtera toujours dans des limites bornées, ſi elle n'eſt pas de nature à s'accroittre par ſes propres forces. Il y a des obſtacles aux progrès de celle-ci, que des encouragemens ne ſauroient vaincre, & qu'une bonne Adminiſtration pourroit écarter aiſément.

Les Pêcheurs François, ceux ſur-tout de Dieppe & de Dunkerque, ſavent pâquer & ſaler le Harang, en un mot lui donner toutes les préparations neceſſai-

ceſſaires, auſſi bien que les Hollandois; & ils ont ſur les Hollandois l'avantage du ſel à meilleur marché. Mais cet avantage & les apprêts, quelques bons qu'ils ſoyent, ne changent point la qualité du Harang. Ceux de la Pêche des François qu'ils font dans le Canal de la Manche, n'étant n'y ſi gros n'y ſi charnus, n'y ſi gras, que ceux de la Pêche des Hollandois, ils ne ſauroient en ſoutenir la concurrence. Il ſemble donc que les François n'ont qu'un pâs à faire, qu'ils n'ont qu'à étendre leur Pêche au de-là de la Manche, & juſqu'es aux Iſles de Schotland, & aux côtes d'Ecoſſe & d'Angleterre, pour rendre leur Pêche auſſi bonne que celle des Hollandois, & auſſi abondante. Les Pêcheurs François auroient la facilité de prévenir les Hollandois dans la vente de leur Pêche, non ſeulement en France, mais auſſi par la proximité des Ports d'Eſpagne, de Portugal & de la Méditéranée: ils pourroient d'ailleurs obtenir partout la préférence par le plus bâs prix.

On diſtingue en Hollande trois ſortes de Harangs, qui ont des prix différens. Les Harangs à fin ſel, ou à grand feu, qui ſont les plus chers; les Harangs à gros ſel, qui ſont d'un quart moins chers, & les Harangs vuides, qui ſe vendent un tiers de moins que les Harangs à gros ſel. Cette derniére ſorte de Harangs eſt prohibée en Hollande par les Placards, & on la tolére, parcequ'elle ſert à la nouriture des pauvres. La Pêche s'en fait au mois de Novembre dans les Mers de Hollande & dans le Canal. Le prix commun de ces trois ſortes de Harangs eſt depuis neuf Florins, juſqu'à trente cinq Florins par Baril.

Le prix commun du baril de Harangs de Dieppe, eſt de vingt-une Livre tournois, & les barils de Harangs de France ſont éxactement de même jauge que ceux de Hollande, ce qui conſtitue une différence de prix d'environ cent pour cent. On demande ici s'il en coûteroit une augmentation de cent pour cent de fraix aux Pêcheurs de Dieppe, pour porter leur Pêche aux côtes d'Ecoſſe & d'Angleterre? Comme il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer une telle augmentation, il faut conclure que les Pêcheurs de Dieppe auroient un avantage inconteſtable ſur les Hollandois, s'ils portoient leur Pêche dans les mêmes Parages. Les Pêcheurs Hollandois qui s'adonnent à la petite Pêche, ne peuvent leur être comparés: la plus part ſont alors de retour de la grande Pêche, dont la ſaiſon eſt paſſée, & ils profitent de la ſaiſon de la petite qui ne commence qu'au mois de Novembre. Cette petite Pêche n'eſt pour eux, pour ainſi dire, qu'une ſuite de la grande Pêche, au lieu que les François en font leur Pêche principale.

On attribue assés généralement, du moins en partie, au haut intérêt de l'Argent, l'Etat de foiblesse de la Pêche du Harang en France. L'Auteur des Elémens du Commerce, regarde le taux de l'interêt de l'Argent, comme le principal obstacle qui en arrête les succès. Toutes choses égales d'ailleurs, dit cet Auteur, entre les Peuples qui pêchent en concurrence, celui qui paye l'intérêt le plus fort, aura le désavantage à la vente, ou plutôt les Négocians borneront leurs entreprises à la consommation intérieure, & emploieront le superflu de leurs Capitaux à des entreprises plus lucratives. Nous trouvons la même opinion exposée dans un plus grand détail, dans les observations préliminaires du corps d'observations de la société d'Agriculture, de Commerce & des Arts, de Bretagne, tirée d'un Mêmoire sur la Pêche, remis à Mr. le Duc d'Aiguillon.

Les Hollandois ont, dit-on dans ce Mêmoire, l'Argent à deux & demi & au plus à trois pour cent, pour toutes leurs entreprises de Commerce, ce qui diminue beaucoup les frais & les dépenses de leurs Pêches; au lieu que nos Négocians n'obtiennent l'Argent qu'à cinq & souvent à six pour cent. Cette différence suffiroit pour nous éloigner de la concurrence, puis que les Hollandois peuvent y gagner plus que nous en vendant à meilleur marché. Leurs armemens, ajoute-t-on, se font à beaucoup moins de frais que ceux d'aucune Nation; avantage fondé 1°. sur les importations & les exportations qu'ils font dans le Nord & dans la Mer Baltique. 2°. Sur le moindre nombre d'Hommes emploiés à former les Equipages. 3°. Sur la frugalité de leurs Matelots. Ils ont dailleurs une habitude sur toutes les préparations qu'éxigent les Harangs, qui les rendant meilleures, plus promptes, & parconséquent moins chéres, met un grand obstacle à la concurrence. D'ailleurs la quantité inmense de Harangs qu'ils sont en état de verser dans l'Europe, les met à portée de soutenir le bon marché. Celui qui vend beaucoup peut se contenter de petits profits, parcequ'il les multiplie. Celui qui vend peu avec de petits profits, est forcé d'abandonner un Commerce qui ne lui rend pas assés pour le faire subsister. De-là on conclud qu'on ne doit pas espérer que la Pêche puisse prospérer sans une éxemption de droits.

L'Auteur des Elémens du Commerce, ainsi que tous ceux qui ont le plus solidement écrit sur le Commerce de la France, ont insisté sur l'idée que le haut intérêt de l'Argent en France, est un des plus grands obstacles aux progrés de son Commerce. Quelques respectables que soient ces observateurs, & quoique leur opinion soit presque générale; cette opinion doit céder à l'éxpérience, & au raisonnement, sur tout au raisonnement fondé sur

la loy du calcul, qui eſt la ſeule qui détermine les avantages & les désavantages de la balance du Commerce. On n'a jamais fait aſſés d'attention en France, que tout ſon Commerce, du moins ſes branches les plus riches, celles qui procurent les plus grands avantages de la balance, ſont toutes des productions de l'Agriculture, de ſon induſtrie; en un mot, de la main d'œuvre de ſes habitans; & dés qu'il eſt inconteſtable que c'eſt du bas prix de la main-d'œuvre que dépend en général le bas prix de toutes les diverſes productions, que c'eſt ce bas prix qui donne une préférence ſi courante & ſi avantageuſe dans tous les marchés; c'eſt une vérité auſſi conſtante, que tout ce qui enchérit la main-d'œuvre, eſt destructif du Commerce. Or on ne ſauroit nier que le bas intérêt de l'Argent n'enchériſſe le prix de la main-d'œuvre, parceque le bas intérêt de l'Argent n'eſt point & ne peut être dans le Commerce l'éffet d'aucune loi, mais il eſt l'éffet de l'abondance, & cette abondance l'avilit & fait enchérir néceſſairement toutes les choſes qui s'échangent pour de l'Argent (*a*). Ce qui eſt vrai en général à l'égard de la Culture des Terres & des Manufactures, l'eſt auſſi à l'égard de la Pêche, qui tient de l'Agriculture & des Manufactures. La Mer eſt le champ ſur le quel les Pêcheurs doivent faire une abondante récolte, & la conſtruction des bâteaux pêcheurs eſt une eſpèce de Manufacture, comme la frabrication des Voiles, des Cordages, des Filets, & les diverſes préparations des Poiſſons. Ici tout eſt fabrication, main-d'œuvre ou loyer des Hommes.

On eſtime communément à trente ſix mille Livres, la miſe hors d'un bâtiment pêcheur de Dieppe, qui Pêche cinquante laſts de Harangs, & cinquante mille maquereaux, pendant les deux Pêches, les filets de rechange compris, en ſuppoſant le bâteau & tous les Filets neufs.

L'Armateur de ce bâteau, ſi on le ſuppoſe en débours de cette ſomme pendant ſix mois, paie pour les intérêts à cinq pour cent, neuf cent Livres qu'il faut ajouter aux frais de miſe hors. Ainſi l'Armateur Hollandois qui ne paie les intérêts qu'à deux & demi pour cent, aura un avantage ſur le François de quatre cent cinquante Livres. Mais cet avantage ne peut ſe comparer au désavantage que lui-donne la cherté de la main-d'œuvre, tant pour la conſtruction du bâteau, que pour la fabrication & l'entretien des Filets, qui ſont les deux Articles de dépenſe les plus forts. Cette cherté a pour cauſe en Hollande le bon marché de l'Argent, & y porte la miſe hors d'un ſemblable bâteau à vint-mille Florins au moins.

Le

(*a*) Voy. le Chap. de l'intérêt de l'Argent.

Le Pêcheur Hollandois vend le baril de harang, prix commun, vint Florins, ce qui fait cent pour cent de plus que le François ne peut vendre le ſien à cauſe de ſa mauvaiſe qualité. De-là on doit conclure qu'il faut néceſſairement que le Pêcheur François trouve dans le bon marché de ſa miſe hors, qui eſt l'effet du haut intérêt de l'Argent, les moyens de ſoutenir le bas prix du produit de la Pêche, & que le haut intérêt de l'Argent eſt chez lui un avantage ſur les Pêcheurs Hollandois, au-lieu d'un obſtacle aux progrés de ſa Pêche, qui le mette hors d'état de ſoutenir la concurrence.

Le Pêcheur Hollandois n'a d'autres avantages ſur le François à l'égard de la miſe hors, que celui d'une grande Economie, qui réduit l'Equipage à un quart moins nombreux que celui des François, & reſtraint leur nouriture presque au néceſſaire phyſique; & quoique le loyer des Hommes ſoit plus cher en Hollande qu'en France, le Pêcheur Hollandois les emploie à la Pêche, peut-être à meilleur marché qu'on ne les emploie à Dieppe, parcequ'ici ils ſont à la part, & qu'ils ſont à gages en Hollande. Ce n'eſt point le haut prix de l'intérêt de l'Argent qui donne ce désavantage aux Pêcheurs de Dieppe; mais un ſimple uſage, qui eſt peut-être plus conforme à l'intérêt de l'Etat, en ce qu'il diviſe & répand dans un plus grand nombre de mains, les bénéfices de la Pêche, excite bien mieux l'emulution, favoriſe & étend l'induſtrie.

Quoique les Equipages Hollandois ne ſoyent pas ſi bien nourris que les Equipages François, il ne ſauroit cependant y avoir une épargne bien conſidérable ſur cet Article, puiſque les François n'embarquent ſur un bâteau Pêcheur de cinquante laſts de vint-quatre Hommes d'Equipage, que pour quatorze cent Livres de vivres. On embarque du Cidre & même du Vin pour les Matelots dans les Ports de France. En Hollande on embarque de la biére dont les Matelots Hollandois font une grande conſommation, parcequ'ils ne boivent point d'éau.

Enfin les désavantages des Hollandois dans la Pêche du Harang & dans celle de la balaine, ſont tels, qu'il n'y a pas un ſeul Négociant qui oſe entreprendre d'armer un Vaiſſeau pêcheur, s'il n'en fournit pas en même tems toutes les Marchandiſes qui compoſent ſon armement, ſur les quelles il trouve ſon bénéfice. Ce n'eſt que le bénéfice ſur les frais des armemens & ſur la main-d'œuvre qui ſoutient la Pêche en Hollande, qui à ne conſidérer que le montant ſeul de la miſe hors, donneroit ſouvent de la perte.

Il eſt donc évident que ce n'eſt point le haut intérêt de l'Argent, ni la cherté de la miſe-hors, qui empêchent les François d'aller à la grande Pêche du Harang, & qui les éloignent de la concurrence. Il ne ſeroit pas plus juſte d'attribuer le mauvais état de leur Pêche à un défaut d'induſtrie, & à une connoiſſance ſupérieure chez les Hollandois, de l'Art de préparer le Harang. Les meilleures Méthodes de Pêcher, dit l'Auteur des Elémens du Commerce, & d'apprêter le poiſſon, ne ſont jamais longtems inconnues, & ſont praticables pour tous les peuples également. Il n'eſt point en effet d'induſtrie excluſive. La petite Pêche du Harang a fait contracter aux François la même habitude que les Hollandois ont, ſur toutes les préparations du Harang. Mais les plus parfaites préparations ne ſauroient donner aux Harangs des Côtes de France & de la Manche, la bonne qualité des Harangs des Mers d'Ecoſſe, qui leur donne une ſupériorité de prix de cent pour cent.

Les importations & les exportations que les Hollandois font dans le Nord & dans la Mer Baltique, & la quantité inmenſe de Harangs qu'ils ſont en état de verſer dans l'Europe, qui les mettent à portée d'en ſoutenir le bon marché, peuvent empêcher les François d'étendre au dehors le Commerce des Harangs. Les Négocians qui voudroient éxercer cette branche de Commerce, ne pouroient le faire avec ſuccés, parceque le Commerce du Nord n'étant point ouvert à la France, il ne leur ſeroit pas poſſible d'aſſortir leur Cargaiſon de façon à ſe faciliter la vente de leurs Harangs. Les Hollandois n'envoient point de Cargaiſons entiéres de Harangs, ils n'en forment qu'un Article d'un Chargement aſſorti, qu'ils rendent plus ou moins conſidérable ſuivant les lieux ſur les quels ils forment des ſpéculations. Comme ce ſeroit d'ailleurs pour les François un Commerce d'œconomie, ils trouveroient quelque désavantage dans le haut intérêt de leur Argent. Car c'eſt dans le Commerce d'œconomie qu'on peut ſentir le poids du haut intérêt. On pourroit donc conclure de-là que, tant que les François ne feront point le Commerce du Nord, la Pêche du Harang pourroit peut-être reſter dans les limites de la conſommation intérieure. Mais on ne ſauroit en conclure que ce ſoit là un obſtacle, qui empêche que la Pêche du Harang ne s'éléve au dégré ſuffiſant pour fournir à l'entiére conſommation du Royaume.

On trouve en France des obſtacles plus réels aux progrès de la Pêche. On a toujours manqué de Matelots en France, ſurtout en tems de guerre; parceque la Marine, les Armateurs en courſe, & les Priſes, en occupent un très grand nombre; en ſorte qu'il en manque pour le ſervice du Commerce; & s'il s'en trouve une quantité ſuffiſante en tems de paix pour le Cabotage &

les voyages de long cours, il en manque toujours pour étendre la Pêche. La raiſon en eſt bien ſenſible; il n'y a de Matelots propres pour le ſervice de la Pêche, que ceux que la Pêche même a formés, & la Pêche en forme très peu. Cette diſéte de Matelots Pêcheurs eſt entretenue par la crainte qu'ils ont d'être emploiés ſur les Vaiſſeaux du Roi. Cette même crainte oblige les Armateurs pour la Pêche, d'engager un Equipage plus nombreux que la Pêche ne l'éxige, parcequ'ils ſont expoſés à ſe voir enlever à la veille du départ de leurs bâteaux, pluſieurs Matelots pour le ſervice de la Marine. Si on fait attention à ce ſuperflu forcé de Matelots ſur chaque bâteau, on trouve une augmentation inutile d'un dixiéme de frais d'Equipage, & de quoi former de ce ſuperflu à Dieppe ſeulement, les Equipages de huit ou dix Bâteaux de plus tous les ans pour la Pêche. La diſpenſe accordée aux Matelots Pêcheurs de ſervir ſur les Vaiſſeaux du Roi, rendroit les armemens moins chers, les multiplieroit, & multiplieroit en même tems les Matelots pêcheurs. Cette faveur ſeroit d'autant plus utile, que cette claſſe de Matelots occupée ſix mois à la Mer, eſt occupée les ſix autres mois à la Culture de la terre; ce ſont les ſeuls Matelots en même tems Matelots & Cultivateurs, & c'eſt d'ailleurs de cette claſſe que ſortent les meilleurs Marins.

Les droits de congé, que les bâteaux Pêcheurs ſont obligés de payer aux Amirautés, & ceux que les Fermiers éxigent ſur le ſel & ſur les boiſſons, augmentent conſidérablement les frais des armemens. Mais l'obſtacle le plus grand au progrès de la Pêche, conſiſte dans les droits dont on a chargé le poiſſon ſalé, & ſurtout le poiſſon frais.

Les bâteaux Pêcheurs apportent les Harangs en vrac. C'eſt dans le port qu'ils ſont alités & paqués, & que de trois Barils on n'en fait que deux. Cet apprêt, les frais de Magaſinage & les droits de conſommation, ajoutent au Baril de Harang une valeur nouvelle de cinq Livres dix ſols. Un Baril de Harang paye de droits de ſortie, ſoit par terre ou par Mer, trente deux ſols ſix déniers, pendant que le même droit en Hollande n'eſt que de trois ſols ſix déniers. Les droits d'entrée dans Paris ſur le poiſſon ſalé, ont été réduits depuis 1750 à 2 ſols 6 déniers & demi pour Livre du prix de la vente, & les 4 ſols pour Livre du total des droits; ce qui joint aux frais de voiture porte la valeur du Baril de Harang à un prix éxhorbitant, & en reſſerre la conſommation. Les Fermiers éxigent encore des droits dans les autres villes; ce qui enchérit trop le Harang pour les Conſommateurs.

Les droits ſur le poiſſon frais ſont encore bien plus onéreux & plus deſtructifs.

tructifs. Les droits d'entrée ou de marché à Paris, ſont de quarante huit pour cent de la valeur du poiſſon au marché de Paris; & par la discuſſion du prix au marché, les droits ſe trouvent quelquefois perçus ſur le pied de cent pour cent de la vente; car on les éxige ſuivant une eſtimation arbitraire de la valeur. De-là il arrive ſouvent qu'un Marchand du port qui envoie du poiſſon frais à Paris, n'y gagne rien, ou y perd. L'Armateur vend à Dieppe pour trois cent Livres de poiſſon à un Marchand qui l'énvoie à Paris pour ſon Compte. Si ce même poiſſon n'eſt vendu que mille Livres, ce Marchand n'y gagne rien, parcequ'on lui retient pour les droits quarante huit pour cent de la valeur, ce qui fait quatre cent quatrevint Livres. Le Voiturier reçoit deux cent Livres pour la Voiture, il ne lui reſte que trois cent vint Livres à peu près le prix de l'achat du poiſſon à Dieppe. Si la partie du poiſſon achetée à Dieppe trois cent Livres, ne rend à Paris que huit cent Livres, les droits de quarante huit pour cent de la valeur, montent à trois cent quatrevint quatre Livres, la voiture deux cent Livres, & il ne reſte au Marchand que deux cent ſeize Livres, ce qui fait parconſéquent 84 Livres de perte.

Il eſt impoſſible que la Pêche du poiſſon frais ſe ſoutienne ſurchargée de droits ſi éxhorbitans. Ces droits reſſerrent infiniment la conſommation. D'ailleurs, ou le poiſſon reſte invendu à la prémière main, ou il ne peut être vendu qu'a vil prix; ce qui fait perdre tout eſpoir de bénéfice ſur la Pêche, & force les Négocians à y renoncer.

La conſommation intérieure eſt le principe le plus actif de l'induſtrie. C'eſt le principal agent qui la forme, qui l'éléve & l'étend au dégré qui donne l'abondance & la richeſſe. C'eſt ſurtout à cette conſommation qu'eſt du dans tous les pays, l'état floriſſant des Manufactures. Tous les encouragemens qu'on peut imaginer, n'opérent qu'un eſſor éphemére, s'ils ne ſont pas ſoutenus par une grande conſommation intérieure. Mais cette conſommation établie, l'induſtrie marche d'elle même, elle fait des progrès rapides, & ſe trouve bien-tôt en état de répandre ſes productions chez l'Etranger. C'eſt cependant cette conſommation intérieure du poiſſen frais, que la Finance à presque détruite, par l'éxces des droits dont elle l'a ſurchargée.

C'Est peut-être là la prémière & la principale cauſe à la qu'elle on peut attribuer l'état foible de la Marine; c'eſt ſurement celle qui ne permet point aux Armateurs d'étendre la Pêche du Harang, & d'entrer en concurrence dans la grande Pêche avec les Hollandois. Comme il eſt inconteſtable que la

Pêche du poiſſon ſalé, la grande Pêche, eſt le berceau, l'Ecole & la Pépiniére des Matelots qui ſervent à la Marine en général; il eſt de même auſſi certain que la Pêche du poiſſon frais qui ſe fait aux côtes pendant toutes les ſaiſons de l'année, eſt le Berceau & la Pépiniére des Matelots qui ſervent à la grande Pêche. C'eſt la petite Pêche, la Pêche du poiſſon frais, qui les éléve, les forme, & les multiplie; & la main-d'œuvre en ſe multipliant, devient à bon marche. La petite Pêche animée, ſoutenue & protégée en France, y tiendroit lieu de la ſageſſe de cet acte du Parlement d'Angleterre, qui fait défenſe de voiturer par terre dans les différentes parties du Royaume, le charbon des Mines de Neucaſtle. C'eſt dans ce noir ſéminaire que ſe forme la Marine des Anglois. Il ſuit de la diſéte des Matelots, deux effets également deſtructifs pour le Commerce; les armemens ſont néceſſairement reſtraints à un petit nombre de bâteaux, & le défaut de concurrence des Matelots, les rend plus chers.

On ne fera jamais que des ſpéculations inutiles ſur la grande Pêche du Harang dans tout Etat maritime, où l'on n'aura pas l'attention de former & de multiplier les Matelots Pêcheurs par la Pêche du poiſſon frais, & l'on ne peut ſe procurer ce moyen unique de parvenir à l'établiſſement de la grande Pêche, qu'en donnant les plus grandes facilités à la conſommation. On trouvera dans cet établiſſement le principe d'une puiſſante Marine. Car c'eſt principalement de la négligence ou de l'abandon de la Pêche, que provient la diſéte des Matelots, & cette diſéte contribue infiniment à la cherté du fret, dont on ſe plaint ſans ceſſe en France, cherté qui affecte toutes les branches de Commerce du Royaume.

La Pêche de la Morue verte & ſéche, étoit en France avant la guerre, dans un état bien ſupérieur à celle du Harang. Cette branche ſuſceptible encore de grands accroiſſemens, y étoit établie ſur des fondemens ſolides.

Les Ports de Grandville, Cherbourg, Honfleur, le Havre, Dieppe, St. Vallery, Boulogne, Dunkerque, St. Malo, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, &c. ont emploié à la Pêche de la Morue verte & à celle de la Morue ſéche, environ quatre cent Navires de deux cens à trois cens cinquante tonneaux; & la Navigation de ces deux Pêches occupoient quinze à ſeize mille Matelots, parmi les quels on comptoit juſqu'à deux mille Matelots noviles, qui ſe formoient tous les ans.

Les François ont l'avantage de n'avoir icy qu'une ſeule Nation rivale; moins

moins à craindre par ſon induſtrie dans cette branche de Commerce, que par la ſupériorité de ſa Marine. Les Anglois envoient auſſi à la Pêche de la Morue environ quatre cent navires de cinquante à cent quatrevint tonneaux. Ils n'ont aucun avantage ſur les François à l'egard des frais de la Navigation: ils emploient à peu près le même nombre d'Equipages, & les payent un peu plus chérement; & les François ont celui de mieux préparer leur poiſſon, d'obtenir la préférence dans le Commerce, ſurtout à l'égard de la Morue verte, dont ils font une Pêche plus abondante.

Les Anglois emploient les plus petits Navires à la Pêche de la Morue verte, qu'ils habillent & ſalent avec moins de précautions & de Soin, que les François. Ils font rarement une Pêche complette, dans la crainte que les premiers lits de leur poiſſon ne ſe corrompent & ne gâtent auſſi les couches ſupérieures. Ils quittent le Grand Banc, ſouvent avec les deux tiers, & quelque fois avec la moitié de leur Chargement. Leur Pêche en Morue verte eſt fort bornée en comparaiſon de celle de la Morue ſéche. Ils ont l'Avantage d'avoir beaucoup de Pêcheurs ſédentaires à l'Iſle de Terre-Neuve, de qui ils achétent beaucoup. Mais ils ont à combattre une rivalité Domeſtique qui commence à porter un préjudice très ſenſible au Commerce de la Grande-Bretagne.

Les Anglois de la nouvelle Angleterre & de la nouvelle Ecoſſe, emploient à la Pêche des deux Morues, environ deux cent Navires, qui font communément trois Voyages. Ce qui eſt l'équivalent de ſix cens navires emploiés à la Pêche en concurrence des quatre cens d'Angleterre. Ces Colons approviſionnent les Colonies du continent & celles des Iſles du vent & ſous le vent. Ils en portent auſſi ſoixante à ſoixante-dix Chargemens, tant en Portugal, qu'en Eſpagne, & en Italie, d'où ils font leurs retours en fruits, & en Marchandiſes propres pour l'Amérique. Un acte du Parlement leur preſcrit d'apporter ces retours en Angleterre pour y être déchargés, & après en avoir payé les droits, être rechargés pour les Colonies de l'Amérique. Mais ils ne manquent jamais d'éluder cette loi, & de faire leurs retours en droiture à la Nouvelle-Angleterre, où ils débarquent leurs Cargaiſons clandeſtinement & ſans beaucoup de difficulté.

Il ſemble que le Légiſlateur a du s'attendre à la transgreſſion de cette loi, qui en voulant prévenir un abus, en laiſſe ſubſiſter le principe; & qu'il étoit bien plus ſimple & plus ſur pour l'intérêt du Commerce de l'Angleterre, de ne jamais permettre à ſes Colons de faire le Commerce de la Morue en Europe.

pe. Le Commerce des Colonies doit être entiérement paſſif, leur Commerce actif doit être entre les mains des Négocians de leur Métropole. Il réſulte d'ailleurs infailliblement de ces retours en droiture, qu'on introduit dans les Colonies par cette voye, une infinité d'Articles de Manufactures étrangères, au préjudice des productions de l'induſtrie Nationale, dont on diminue la conſommation. On ſe prive par là de l'un des plus grands avantages qu'on doit retirer des Colonies, qui eſt de donner une grande étendue à la conſommation des productions de la Metropole. A l'egard de la France, il lui importe peu d'avoir pour concurrens les Anglois d'Europe, ou ceux de l'Amérique. Toute ſon attention ſe réduit à conſerver l'intégrité de ſa Pêche, à l'étendre, à en fournir les marchés de l'Europe, & à l'y établir d'une meilleure qualité ou mieux apprêtée, & à meilleur marché que les Anglois.

Cette Pêche eſt comme celle du Harang, ſurchargée de droits d'entrée, qui montent de quatorze à quinze pour cent, & cette Pêche ne ſouffre pas moins d'ailleurs, que celle du Harang, de la diſéte de Matelots, & de l'excés des droits impoſés ſur le poiſſon frais; qui en reſtraignant infiniment la conſommation, détruiſent le prémier Berceau des Matelots, & la première ſource de la Marine.

La Pêche de la Baleine eſt à peine connue aujourd'hui en France. Les Négocians de Bayonne & de St. Jean-de-Lus, l'ont entretenue pendant pluſieurs années dans un état aſſés floriſſant; c'étoit ſurtout dans les Equipages de leurs Navires que ſe trouvoient les meilleurs Harponneurs de l'Europe. Ils ont très bien ſoutenu pendant longtems la concurrence des Baleiniers Hollandois. Cette Pêche a été enfin tellement négligée, qu'avant la dernière guerre, un ſeul Négociant de Bayonne y envoioit deux navires. On ne peut pas dire que les fraix des armemens l'ont fait abandonner; puiſque la miſe-hors d'un Navire Baleinier de 350 tonneaux, monte à Bayonne à 94000 Livres, & en Hollande à 98000 Livres. La France eſt d'ailleurs l'Etat où ſe fait la plus grande conſommation d'Huile, de Fanons & de Blanc de Baleine. C'eſt donc à la difficulté de former des Equipages, à la diſéte de Matelots, & au défaut de protection, qu'on peut attribuer en France, l'abandon de cette Pêche. Les Matelots multipliés par la Pêche du poiſſon frais, formés par celle du Harang, & animés à celle-ci par une éxemption de ſervice ſur les Vaiſſeaux du Roi, une exemption enfin de tous droits ſur cette Pêche, fourniroient ſans doute des moyens de la rétablir.

L'Exemple de l'état floriſſant où eſt la Pêche de la Sardine en Bretagne,

gne, dont on fait monter le produit à plus de deux milions, eſt une preuve bien frappante de la facilité qu'on auroit en France, à élever la Pêche dans toutes ſes branches, à ſa plus grande valeur.

On ne connoitroit point le Commerce des Colonies ſans le ſecours de celui de la Côte d'Afrique qui conſiſte principalement dans la traite des noirs, dont le travail eſt l'unique ſource des richeſſes des Colonies. Ces deux branches ſont tellement liées, qu'elles ne peuvent exiſter l'une ſans l'autre. La Culture Européenne qui ſe fait avec des chevaux ou des boeufs, réuiſſiroit peut-être dans les Colonies, ſi on vouloit s'y appliquer, mais juſqu'à préſent cette Méthode de Culture y eſt réputée impraticable; la terre n'y demande que des bras; & dans ces climats, les Européens n'ont point de bras, non ſeulement pour remuer la terre, mais encore pour aucun des travaux qu'exigent les récoltes & les diférentes préparations qu'il faut leur donner. Ce n'étoit donc pas aſſez pour les Européens, d'avoir conquis des terres dans l'Amérique, il a fallu encore s'emparer d'une partie de l'Afrique par le Commerce & la voie de la Négociation, pour les faire Cultiver. Il a fallu transporter des habitans de l'Afrique dans l'Amérique, pour y établir des domaines utiles: c'eſt ainſi que les Européens ſont parvenus à jouir de leurs conquêtes & des principales richeſſes du nouveau monde.

Ainsi le Commerce de la Côte d'Afrique ne ſeroit que fort peu de choſe, s'il étoit borné, comme il le fut pendant longtems, à la traite de la poudre d'Or, du Morphil, des Gommes & de la Cire en quelques endroits de la Côte, attendu la grande concurrence des Européens; & s'il n'avoit pas pour principal objet l'achat de ſes habitans pour donner des Cultivateurs aux Colonies, & des Bras, pour y ſuppléer à l'impuiſſance des Bras Européens: & ſans ce ſecours les Colonies n'exiſteroient pas, ou n'auroient pas de quoi attirer l'attention du Commerce.

M. Colbert fit une amélioration prodigieuſe dans les Finances; qui ne verroit que cela dans ſon Miniſtère, ne connoitroit pas l'excellence du travail & des opérations du Miniſtre: il multiplia & enrichit les ſources des Finances: c'eſt a quoi ſe reconnoit le Miniſtre habile & citoyen. L'Agriculture étoit floriſſante alors; mais l'induſtrie & le Commerce étoient infiniment bornés. Il donna tous ſes ſoins à ces deux ſources de richeſſes, ſurtout aux Arts & aux Manufactures, qu'on porta rapidement au plus haut degré de perfection. Il n'en fut pas de même du Commerce extérieur, ſurtout de celui de l'Afrique & des deux Indes. Il lui manquoit des Hommes: il falloit en former.

mer, & c'eut été l'ouvrage d'un plus long Miniſtére. La France ne lui fourniſſoit pas de ces Hommes qu'on a vus en Hollande former dans toutes les parties du monde les entrepriſes les plus hardies, & jetter loin de la patrie les fondemens ſolides du Commerce le plus étendu, & d'une puiſſance dont les faſtes du monde ne contiennent point d'exemple. La france ne produiſoit point non plus d'Hommes ſemblables à ces illuſtres *Avanturiers* Anglois, qui ſavoient faire des découvertes & fonder des Colonies. Quelques Compagnies peu inſtruites & extrémement foibles, n'avoient encore fait, à la mort de M. Colbert, que des efforts peu utiles. Leurs établiſemens dans l'Amérique ne ſe formérent véritablement, & ne ſe ſont ſoutenus pendant longtems, que par les ſoins qu'eurent les Hollandois attirés par un grand bénéfice, de les approviſionner. La France occupoit trop ſes habitans par les richeſſes de ſon propre fonds, pour qu'ils puſſent ſe déterminer à ſe livrer à une branche de Commerce qu'ils ignoroient, & dans la quelle ils n'appercevoient que de grands riſques. Les divers établiſſement François, dont aucun n'avoit été formé par des diſpoſitions particuliéres du Miniſtère, & par ſiſtême ſur de bon principes, s'étant accrus par la ſeule force & les reſſources du Commerce, qui ſe porte partout où l'induſtrie qui le dirige, trouve un bénéfice; le Gouvernement commença en 1716, à donner à ces établiſemens une partie de l'attention qu'ils meritoient. On apperçut alors une partie des richeſſes que le Commerce des Colonies pouvoit produire à l'Etat; & que le Commerce de l'Afrique devoit en être le principe. Les ſuccés des prémiers encouragemens qui furent donnés cette année, firent bientôt voir la néceſſité d'en accorder de Nouveaux; on les a enfin multipliés, mais on a auſſi peut-être un peu trop multiplié les réglemens & les gênes contre la libérté du Commerce. Il a fallu dans la ſuite concilier l'intérêt des Financiers, l'eternel ennemi du Commerce de la France, avec celui des Négocians; car l'intérêt des Financiers a groſſi à meſure que le Commerce de l'Afrique & de l'Amérique ſont dévenus floriſſans. Les Colons ont eu beſoin de réglemens pour l'Adminiſtration municipale, les Négoçians en ont eu beſoin auſſi, on a crû devoir en accorder aux fermiers des impôts; & ces divers réglemens n'ont pas toujours favoriſé les progrès des Colonies, & du Commerce; ils en ont ſouvent reſſeré les limites. Cependant ces Colonies ont accru de plus de douze cens navires la Navigation Françoiſe, enrichi presque tous les ports de Mer, & ſoutenu les Manufactures dans un état floriſſant.

Malgré le defaut d'encouragemens ſuffiſans, tant pour les Négoçians, que pour les Colons, Malgré une infinité de gênes deſtructives, & beaucoup de vices eſſentiels dans l'Adminiſtration municipale des Colonies, aucune Na-

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

Nation Européenne n'a tiré de ſi grandes richeſſes de l'Amérique, que les François, d'un terrain ſi borné : & aucune Nation ne pourroit comparer ſa force & ſes richeſſes à celles de la France, ſi elle avoit donné ſeulement des ſoins médiocres aux terres inmenſes qu'elle poſſéde incultes dans la plus heureuſe poſition & dans le plus beau climat de l'Amérique. Les François ſavent donner de la perfection à tout, mais ils inventent peu ; ils cultivent bien, mais ils ne ſavent pas défricher. Quelques uns même préocupés des richeſſes qui ſont propres à la France, ſont prévenus contre ſes établiſemens dans les trois autres parties du monde, ou n'en connoiſſent point aſſez le mérite. Nous avons ici un prejugé à combatre, qu'il eſt bien facile de détruire.

Il ne faut point conſidérer la France dans la ſituation où elle étoit à la Mort de M. Colbert ; & conclure de ce qu'elle étoit, à cette époque, la prémière puiſſance de l'Europe ſans le Commerce des deux Indes, qu'elle doit l'être encore par la ſeule richeſſe de ſon fonds en Europe & de ſon induſtrie ; qu'elle n'a qu'à ſe renfermer dans ſes limites en Europe conſidérablement réculées depuis la Mort de M. Colbert, & bien cultiver ce qu'elle y poſſéde, pour être toujours la Nation de l'Europe la plus riche & la plus puiſſante.

On auroit peut-être raiſon de s'arrêter à cette idée, ſi la puiſſance de la France ne devoit pas être rélative ; ſi les autres puiſſances, ou plutôt les autres Nations, étoient reſtées dans la même ſituation, où elles étoient alors. Encore ſeroit-il prudent de prévenir celles qui pourroient à l'avenir acquerir par les richeſſes de l'Amérique, un dégré de ſupériorité en Europe.

L'Angleterre manquoit autrefois de bléd presque tous les ans, la France étoit ſon grénier ; c'eſt aujourd'hui le contraire. L'Angleterre & la Hollande étoient presque ſans induſtrie, leurs Négoçians n'étoient que Marins, & les autres Nations n'avoient, ni induſtrie, ni Marine. Les François étoient alors les Manufacturiers de toute l'Europe & de l'Amérique ; on apportoit beaucoup moins d'Etoffes & de Toiles des Indes Orientales ; l'induſtrie Françoiſe n'avoit presque point de concurrence à ſoutenir ; la France n'avoit pas beſoin de traverſer les Mers pour aller chercher de l'Argent ; toutes les Nations s'empreſſoient à lui apporter le leur pour avoir des Denrées de ſon crû, & des Ouvrages de ſon induſtrie.

Depuis ce tems là les Manufactures ſe ſont multipliées à l'infini chez tou-

tes les autres Nations ; toutes les Nations de l'Europe, ſi on en excepte la Pologne, ſont devenues induſtrieuſes. On Fabrique partout des Velours, des etoffes de Soie de toute ſorte, des Draps, de petites étoffes de Laine & de Coton, des Toiles, des Tapiſſeries, des Rubans, &c. la Ruſſie même a déja une partie de nos Manufactures. L'Angleterre ſeule a enlevé à la France presque entiérement le debouché de ſes étoffes de Laine, à l'exception du Levant, & de quelques Articles pour Cadix, qu'elle partage encore. Cette diminution de la conſommation des Manufactures de France en Europe, a reçu auſſi de grands accroiſſemens, de l'introduction des Toiles & des étoffes des Indes, augmentée infiniment par les Compagnies des Indes trop multipliées.

Ce que la France a perdu par cette concurrence nouvelle en Europe, & qui du tems de M. Colbert rendoit ſa balance extrêmement avantageuſe, elle l'a regagné enſuite par les conſommations de ſes Colonies, dont les rétours renvoyés à l'Etranger, ont fait rentrer en France les mêmes ſommes & au-de-là, de chez les autres Nations, qu'elle en tiroit autrefois par ſes Manufactures. En un mot, le défaut de conſommation de ſes Manufactures en Europe, occaſionné par l'induſtrie qui s'y eſt prodigieuſement accrue, & par l'augmentation des retours des Indes Orientales, a été heureuſement remplacé par les conſommations de ſes Colonies.

On a eſtimé en tems de paix les retours des Colonies Françoiſes cent quarente millions par année. On pretend même avoir vérifié ce produit ſur les régiſtres des Droits. La France cependant n'envoye point d'Argent en Amérique, & ne donne en payement de ces rétours, que des productions de ſon crû & de ſes Manufactures, à l'exception du bœuf Salé, du Bœure, des Suifs d'Irlande, dont elle achete pour environ quatre milions, & de quelques Articles des Indes Orientales néceſſaires à la traite de Guinée. Il eſt certain que la France ne conſomme qu'une très petite partie de ces rétours, dont la majeure partie eſt achetée par les Etrangers, qui payent ainſi indirêctement à la France, la partie de ſes Manufactures & de Denrées de ſon crû, dont ils ont appris à ſe paſſer ; parcequ'ils ont appris en même tems à ne pouvoir plus ſe paſſer des Denrées de l'Amérique que la France leur fournit.

C'Est à ces cent quarante millions que la France doit principalement les grands avantages de ſa balance, & ce produit excéde ſans doute aujourd'hui la ſomme qu'elle ſe procuroit autrefois par les ventes des productions de ſon induſtrie en Europe : mais cet excédent ne doit pas lui donner un degré de

plus

plus de ſupériorité, au-deſſus de celle dont elle jouiſſoit autrefois. Cet excédent ne doit être conſidéré que comme un moyen de ſoutenir ſa puiſſance rélative, parceque toutes les autres Nations ſe ſont enrichies à peu près autant en proportion.

Ainsi ceux qui penſent que la France pourroit abandonner le Commerce de l'Amérique ſans perdre de ſes richeſſes & de ſa puiſſance, n'ont pas aſſez réfléchi ſur la ſituation actuelle de la France, & ſur celle des autres Nations; ſurtout des Nations maritimes; ſur la puiſſance rélative, & ſur la nature de ce Commerce, qui eſt le ſeul moyen qu'elle ait de l'entretenir.

Si on vouloit calculer le préjudice qui réſulteroit, dans l'intérieur de la France, de l'abſence de ces cent quarante milions par année; indépendamment de la diminution de ſa Marine, de celle du revenu public; on trouveroit encore le revenu général de la Nation affecté dans un détail infini. Et où la France trouveroit-elle en Europe des conſommateurs pour cent quarante millions de ſes Manufactures & de Denrées de ſon crû, ſi elle régardoit comme inutile à ſa puiſſance & à ſes richeſſes, le Commerce de ſes Colonies? il faut conclure de ces réflexions, & d'une infinité d'autres que ce tableau préſente naturellement, que cette branche de Commerce, que la France ignoroit autrefois, qu'elle à longtems négligée, & qu'elle a pu négliger longtems ſans rien perdre de ſa ſupériorité, eſt devenue par la ſituation actuelle de l'Europe, la principale partie conſtituante de ſa puiſſance, & qu'elle ne poſſéde rien qui mérite plus ſon attention, que les moyens de l'améliorer.

On ne peut jetter un coup d'oeil réfléchi ſur l'intérêt général de l'Europe & du Commerce, ſans être convincu que cet intèrêt eſt ici d'accord avec celui de la France. L'intérêt du Commerce général demande que toutes les Nations y produiſent les Denrées & les Marchandiſes qui leur ſont propres, avec le plus d'abondance qu'il eſt poſſible; c'eſt de leurs richeſſes reſpectives que le Commerce compoſe la maſſe des ſiennes: plus il y en a, plus le Commerce en fait circuler; car les conſommations ſe multiplient, s'étendent & augmentent en proportion de l'abondance, & le Commerce entretient infailliblement cette abondance, lorſqu'il la trouve établie à la ſource. Toute l'Europe a un intérêt bien ſenſible par la conſommation inmenſe qu'elle fait de Sucres, de Caffes, d'Indigo, de Coton, &c. que la France oppoſe toujours de plus en plus dans tous les marchés, la plus grande concurrence poſſible aux-mêmes productions limitées des mêmes Denrées des Colonies des autres Nations: il en réſultera l'avantage d'en être pourvue au meilleur mar-

ché poſſible : & cet avantage n'eſt pas le ſeul que les autres Nations récevroient d'une heureuſe abondance.

UNE grande abondance des Denrées de l'Amérique, ſuppoſe néceſſairement un grand nombre de Colons occupés du ſoin de la produire ; conſéquemment une grande quantité de conſommateurs des Denrées, & ſurtout des productions des Manufactures d'Europe. La France en améliorant ſes Colonies, & y faiſant alors néceſſairement beaucoup plus d'envoys de ſes Manufactures, diminueroit conſidérablement le poids de leur concurrence dans les marchés de l'Europe, & par-là en augmentant ſans ceſſe ſes richeſſes, elle enrichiroit encore l'induſtrie des autres Nations.

POUR rendre ces vérités plus ſenſibles, il ſuffira de citer ici un ſeul Article du Commerce de l'Europe ; mais un Article bien grand & bien précieux : C'eſt celui des Toiles. La ſanté, la proprété, le beſoin & le luxe ont également concourru aux progrés de cette Manufacture en Europe, qui y eſt augmentée preſque du double, depuis le commencement de ce ſiècle, malgré la concurrence des Toiles Communes de Coton des Indes & des mouſſelines, qui les remplacent dans un détail infini, & qui ont porté ſurtout le plus grand préjudice aux Toilettes ou Toiles de Batiſte. Ce n'eſt que depuis peu d'années que l'Angleterre qui tiroit des Toiles de toutes ſortes de l'Etranger pour pluſieurs milions de Livres ſterling, en tire infiniment moins. Ce fut autant par la raiſon qu'elle ne fabriquoit point de Toiles & pour diminuer l'achat des Marchandiſes étrangères, que pour augmenter la conſommation de ſes étoffes de Laine, qu'elle fit autrefois la loi, qui ordonne de ſe ſervir d'étoffes de Laine, au lieu de Toiles, pour enſévélir les morts. On s'eſt adonné dans la Grande-Brétagne à la Culture du Chanvre & du Lin, ſurtout en Ecoſſe & en Irlande, où l'on fabrique aujourd'hui des Toiles de toutes ſortes, en aſſez grande quantité, & aſſez belles pour approviſionner presque entiérement l'Angleterre. La France, la Hollande & les Pays-Bas, autrefois en poſſeſſion presque ſeules des Manufactures de Toiles, ont perdu une grande partie de ce debouché, & ont trouvé à Cadix la concurrence de la Siléſie & de la Weſtfalie, pour l'approviſionnement des Indes Occidentales.

LES Colonies de la France ſuppoſées bien cultivées, les Toiles de ſes Manufactures, quelques floriſſantes qu'elles ſoient, ne peuvent lui ſuffire en même tems pour ſa conſommation intérieure, pour celle de ſes Colonies & pour ſon Commerce avec Cadix. Ainſi au-lieu de ſurcharger les marchés de l'Europe de ſes Toiles, comme elle le feroit, ſi elle négligeoit ſes Colonies,

il

il faut néceſſairement qu'elle en tire de Siléſie, de Weſtfalie, & ſurtout des Pays-Bas; ce qui ſoutient dans tous ces pays les Toiles à un bon prix, qui entretient la richeſſe ou l'aiſance de leurs habitans, & principalement celle des cultivateurs, qui dans tout Etat eſt la plus précieuſe, & celle qui intéreſſe le plus l'humanité.

On n'entend communément par le Commerce d'Afrique, que celui que les Européens font aux Côtes Occidentales de l'Afrique, depuis le Cap Blanc, juſques au Cap de bonne-Eſpérance. Quoique la traite des Noirs ſoit la ſource des richeſſes des Colonies, il ſeroit dificile à la France de donner à ſes Négoçians de plus grands encouragemens que ceux qu'elle leur a déja donnés, pour rendre la traite plus facile, plus prompte, plus abondante, & à plus Bas prix qu'elle n'a été pour eux juſqu'à-préſent. La France à trop longtems ſoutenu des priviléges dans ce Commerce, & fait trop peu d'attention à la facilité qu'elle a eu d'établir des Comptoirs & de conſtruire des forts à la Côte d'Or, qui eſt de toutes les parties de la Côte de Guinée, celle qui abonde le plus en Eſclaves. Les François ne peuvent plus traiter à cette Côte, que de la ſeconde main, c'eſt-à-dire avec des Comptoirs Anglois, Hollandois, ou Danois, qui ont aujord'hui des forts presque partout où il y a de la facilité à la traite. C'eſt là une des grandes raiſons de l'infériorité des François dans ce Commerce. Car s'ils veulent traiter à cette Côte, ne pouvant le faire de la prémière main, ils ne peuvent faire qu'une traite fort chère. Mais une autre raiſon de leur infériorité, qui eſt peut-être plus grande encore, ſe trouve dans les uſages, la capacité de leurs principaux Officiers de Bord, aux quels ils confient le ſoin de la traite. Car ils n'ont a la Côte de Juida, ni à celle d'Angole, aucun Comptoir excluſif à rédouter, ils n'ont que la concurrence ordinaire du Commerce des autres Nations à combattre, ou la leur propre qui eſt ſouvent la plus nuiſible: la traite y eſt libre à toutes les Nations.

On demande ici aux Négoçians François, pourquoi un Anglois, un Hollandois, qui traitent en concurrence avec eux à juida ou à Angole, donnent leurs noirs, pièce d'Inde, clandeſtinement introduits à St. Domaingue, à neuf cens Livres, pendant que le Négrier François les vend douze cent Livres? le François ne peut pas donner pour raiſon de cette différence de prix qui eſt de vingt cinq pour cent ſur une Cargaiſon, les préſents qu'il doit faire, ou les droits qu'il doit payer *aux puiſſances*, c'eſt-à-dire, au Général, Commendant, Intendant, &c. auxquels, dira ton, le Négrier interlope n'a garde de rendre un tel Hommage. Il eſt cependant arrivé rarement que le Négrier interlope n'ait pas été toléré par les *puiſſances*, & cette tolorence eſt ſûre-

ment plus chère que le droit en uſage; ou qu'il n'ait été Convoyé, & en ce cas le Vaiſſeau Convoi eſt fort chèr. D'ailleurs les droits des *puiſſances* ne ſauroient être Comptés pour quelque choſe auprès d'un meilleur marché de vingt cinq pour cent (*a*).

Les Négocians François qui ſe plaignent de ne pouvoir ſoutenir cette concurrence, parcequ'ils ne ſauroient donner leurs Noirs au même prix, doivent donc réconnoitre que les Capitaines François & autres Officiers de Bord Chargés du ſoin de la traite, ne ſavent pas ſi bien faire ce Commerce que les Hollandois & les Anglois, ſoit dans la maniére de traiter, pour traiter à meilleur marché & plus promptement, ſoit dans la maniére de ſoigner & de gouverner les Négres pendant la Traverſée, qui conſerve mieux la Cargaiſon.

Il eſt certain que ce Commerce entre les mains des François, donne, quelquefois la perte de l'entier Capital; qu'il eſt rare qu'un Négociant obtienne deux bons Voyages de ſuite; qu'un Négrier fait ſouvent une mauvaiſe traite; qu'il eſt obligé, quand il trouve de la concurrence, de reſter longtems à la Côte, au riſque de voir dépérir ſa Cargaiſon à meſure qu'il la forme, ou de partir avec une Cargaiſon imparfaite; qu'il perd la moitié de ſa Cargaiſon ou ſa Cargaiſon entiére dans ſa Traverſée, par des maladies, par le chagrin qui gagne les Noirs, ou par la révolte. Ces accidens ſont très fréquens dans la traite des François, & ils ne ſauroient ſoutenir ce Commerce, s'ils n'étoient indemniſés d'un mauvais Voyage par le haut prix qu'ils mettent à leurs noirs dans la Colonie.

Ils trouvent encore dans la Colonie même, une autre cauſe de cherté, c'eſt-à-dire un uſage, ou plutôt un abus, qui les oblige de vendre chèrement leurs Noirs.

On vend fort peu de Négres au comptant dans les Colonies Françoiſes, ſi ce n'eſt dans les momens d'une grande diſete. Le crédit qui eſt ordinairement de pluſieurs mois, qu'un trop grand nombre d'habitans par impuiſſance & plus ſouvent encore par mauvaiſe volonté, étendent à des années, eſt l'un des plus grands obſtacles aux progrès du Commerce de Guinée, à l'introduction abondante des Noirs aux Colonies, & à l'augmentation des défrichémens & de la Culture des terres. C'eſt là un abus qu'une bonne Adminiſtration pourroit ſans doute corriger, qui d'un côté décourage les Négocians & diminue le nombre des armemens pour Guinée, & de l'autre oblige les Négriérs de

(*a*) Ces droits ſont ſupprimés.

de vendre à un haut prix pour se dédommager des pertes d'un long crédit, & de celle que leur cause le *demeurage* pour faire le rétour du produit de leur vente, ou trouver du fret. Si les interlopes vendent leurs Noirs à un quart meilleur marché, ils ont du moins cet avantage, qu'ils vendent comptant & font le retour du prix de leur Cargaison. Il faut avouer aussi que les interloppes ont souvent vendu des Cargaisons tarées.

Il n'y à peut-être point de branche de Commerce, surtout en France, qui soit accompagnée de si grands risques, que le Commerce de Guinée. Indépendemment des risques de Mer, qui sont considérables, rien n'est plus incertain qu'une bonne traite. Mille accidens imprévus la rendent mauvaise, & la plus belle Cargaison périt encore souvent dans la Traversée par des révoltes, ou par des maladies, ou se dégrade infiniment. Après tous ces risques, célui des crédits désole tous les Négocians: il résulte de ces crédits des pertes immenses pour eux. Il faut bien que les Noirs ayent un prix proportionné à des risques si grands & si multipliés.

Il semble qu'il seroit possible de fixer par un réglement, les termes des payemens des Noirs, qui ne devroient se vendre à terme qu'à la chargé d'escompte; & qu'une loi rigoureuse sur l'exactitude des payemens aux échéances, qui féroit cesser l'abus des crédits, feroit un grand encouragement pour les Négocians, & multipliéroit sans doute les armemens pour la traite des Noirs. En diminuant ainsi les risques de ce Commerce, ou lui donneroit surement plus d'étendue; on feroit tomber les Noirs à un plus bas prix; on en introduiroit une plus grande quantité; & l'on augmenteroit ainsi considérablement la Culture des Colonies, l'abondance de leurs productions & leur Commerce. L'Habitant ne contracteroit que sur le pied de la rigueur de la loi. Il régarderoit l'achat des Noirs comme son prémier béfoin; & n'employant plus à des Marchandises de luxe ses Denrées destinées à payer ses Noirs, il ne s'exposeroit point à la rigueur de-là loi, il s'accoutumeroit à plus de prévoyance & seroit exact à ses engagemens. La rigueur de la loi seroit ainsi également favorable au Commerce & à l'habitant.

On prétend que les Capitaines & les Officiers François ne sont pas aussi actifs, aussi intelligens, que ceux des autres Nations, surtout les Hollandois; & que leur incapacité leur fait enchérir les Noirs à la Côte, multiplie les risques & les rend plus grands. Les Négocians François ne pourroient ils pas encore diminuer leurs risques & perfectionner cette branche de Commerce, en confiant leurs Vaisseaux à des Capitaines pratiques de la Hollandes? & l'Etat ne pourroit il pas faire élever des François sur les navires Négriers

des

des Hollandois? doit-on rougir d'avoir recours aux Maitres pour apprendre une Sçience néceſſaire, lorſqu'on l'ignore ?

Les Négocians ſe ſont ſouvent plaints de la facilité laiſſée aux interlopes d'introduire des noirs dans les Colonies. Le préjudice qui en réſulte pour les Négocians qui font le Commerce de Guinée, eſt aſſez ſenſible. Ce Commerce Clandeſtin nuit également à leurs ventes & au récouvrement de leur prix; il peut contribuer beaucoup à décourager en France les armemens pour Guinée, & à empecher que ce Commerce n'y devienne auſſi floriſſant que l'exigeroit l'entretien & l'amélioration des Colonies. Mais ce préjudice à été quelquefois balencé par de grands avantages, qu'on ne peut diſſimuler.

St. Domingue n'occupe qu'environ cent mille Négres, & devroit en occuper le double ; car cette Colonie eſt ſuſceptible de cette augmentation, ſurtout ſi on y détruiſoit les herlages, & ſi on y diviſoit les grandes habitations : deux grands obſtacles aux progrès du Commerce des Colonies à Sucre.

Cependant les Négocians François bien loin d'introduire des Noirs à St. Domingue pour y en augmenter le nombre au de-là de cent mille que cette Colonie occupe, n'ont jamais pu y en transporter la quantité néceſſaire pour récruter tous les ans ces cent mille : car le ſeul entretien de St. Domingue en demande au moins douze mille par an. Or lorsque la Colonie manque de Négres, le premier & le principal intérêt de la Colonie, du Commerce en Général & de l'Etat, eſt qu'elle ſoit promptement recrutée. C'eſt ſans doute un grand mal qu'elle le ſoit par un Négociant Etranger, qui en prennant le bénéfice de cette introduction ſur les Négocians François, prive encore le Commerce de la France du retour des Denrées qui lui ſont données en payement de ſa Cargaiſon, dont il fait le retour au profit de ſa Nation. Mais il y auroit encore un plus grand mal pour le Commerce en général & pour l'Etat, à laiſſer la Colonie dépourvue de Négres. C'eſt ainſi que toute loi prohibitive devient deſtructive, lorſqu'elle a ſurtout pour objet une Marchandiſe de première néceſſité, dont la Nation ne peut ſe pourvoir elle même en proportion de ſon béſoin. La néceſſité de la prohibition eſt ſenſible, mais celle de la tolérance ne l'eſt pas moins. Lorſqu'une Nation veut ſe paſſer du ſecours étranger & ſe donner à elle ſeule le Commerce des Denrées ou Marchandiſes de première néceſſité, il faut qu'elle puiſſe ſe ſuffire à elle même; c'eſt alors une politique bien entendue, que de tenir la main à la rigueur de la prohition, comme la tolérance eſt d'une pratique très ſage, lorſque les approviſionnemens que peuvent faire les Négocians nationaux, ne ſauroient répondre à l'etendue des béſoins.

L'Isle

L'Isle de Cayenne, ſituée à trente lieuës de Surinam, Colonie Hollandoiſe, a des terres dans le continent qui en dépendent nommées la *Guyane*, qui s'étendent entre la nouvelle Andalouſie & le Bréſil. Cette Colonie eſt trop foible pour attirer le Commerce. On n'y compte pas plus de cinq ou ſix cens habitans, dont la plûpart n'ont point de Négres. l'Iſle produit cependant des Denrées précieuſes, du Coton, du Caffé, du Rocou; & le pays qui en dépend pourroit produire en abondance du Cacao d'une auſſi bonne qualité que celui de la Côte de Caracque. Cette Colonie mieux ſoignée aujourd'hui, déviendra promptement riche.

L'Administration rendroit un grand Service au Commerce, & augmenteroit beaucoup ſa Navigation, même au Commerce de l'Europe en général, ſi elle ſupprimoit dans les Colonies toutes les raffineries. Outre que c'eſt une main d'œuvre perdue pour la Métropole, & un travail de moins dans la Culture des Terres des Colonies, il en réſulte un tiers de Sucre de moins à tranſporter; parce qu'on employe trois Bariques de Sucre brut pour en faire deux de Sucre terré; il en réſulte auſſi un grand préjudice à la conſommation des Eaux-devie de France, dont les Sirops que donnent les Raffineries, ont pris la place ſous le nom de *Taffia ou Guldive*. L'intérêt du Commerce de l'Etat exige qu'on ne permette aux colons aucune Manufacture, aucun travail qui puiſſe prendre la place de l'induſtrie de la Métropole, au dela des beſoins auxquels elle ne peut fournir: par cette raiſon on ne doit point régarder, comme un avantage pour le Commerce, l'établiſſement des paturages dans les Colonies. Cet établiſſement enléve au Commerce trois Articles très importans; les Viandes ſalées, le Beure & la Chandelle. Ces Articles qui n'entrent presque pour rien dans le Commerce de St. Domingue, ſont pour celui de la Martinique de trois ou quatre Milions. Quoique la France tire ces Articles d'Irlande, il eſt certain qu'il lui ſeroit plus avantageux de trouver une pareille conſommation à St. Domingue; & les paturages immenſes de cette Colonie indépendamment de cette Conſommation, ſeroient bien plus avantageuſement employés pour la France, ſi au lieu d'Herbes, ils produiſoient de l'Indigo, du Caffé, du Coton ou du Sucre. Il y auroit un plus grand nombre de Colons, ils ſeroient plus riches, & la conſommation des Marchandiſes de France, ſeroit plus étendue. Ainſi au lieu de payer tous les ans a l'Irlande trois ou quatre Milions pour le Beurre & le Beuf Salé, que demande la Martinique, il ſeroit à déſirer pour la France, qu'il fallut lui en payer huit. On doit obſerver qu'ici l'intérêt du Commerce de la France, eſt auſſi celui des Nations d'Europe qui ont des rafineries, & de celles qui peuvent lui vendre des beures & des ſalaiſons.

PARMI les richeſſes naturelles de la Louiſianne, on a compté comme très précieuſes des prairies inmenſes, qui donneroient, dit-on, la facilité d'y etablir des ſalaiſons, & de tirer à l'avenir de cette Colonie ces denrées qu'on tire d'Irlande.

IL eſt vrai que cet établiſſement auroit épargné à la France une exportation d'argent de quelques Milions dont elle fortifie ſa rivale. Ce ſeroit un déſavantage de moins. Mais la France n'a-t-elle pas chez elle même un moyen plus prompt, plus ſûr & plus avantageux pour ſe donner en entier cette branche de Commerce? Car rien n'eſt plus mal entendu dans l'Adminiſtration des Colonies, que d'approviſionner une Colonie par une autre. C'eſt une des grandes fautes de l'Angleterre, dans la conduite de ſes Plantations. C'eſt dans les bruyeres de Bretagne, dans les plaines déſertes de la Champagne, dans les landes de Bordeaux, qu'il ſeroit facile & bien plus utile à la France de trouver dequoi ſe paſſer de l'Irlande. Ces vaſtes terrains convertis en herbages, ſeroient le ſiége d'un Commerce de Beſtiaux inmenſe; & les ſalaiſons ſeroient auſſi abondantes en France, que partout ailleurs, ſi le ſel, qui eſt une de ſes productions naturelles des plus riches, y étoit abandonné au Commerce. L'Uſage du Sel rendu Libre, non ſeulement donneroit une grande facilité pour multiplier les Salaiſons, mais les beſtiaux entretenus en meilleur état par l'uſage du Sel, donneroient de plus grands bénéfices. Tous les beſtiaux aiment le Sel: leur inſtinct ne les trompe point, le Sel leur eſt ſalutaire. On ne s'aviſe point dans les Montagnes de Griers, le pays de la Suiſſe qui fournit des fromages à toute l'Europe, d'entreprendre de traire une vache, avant que de lui donner un peu de Sel; ſans ce préalable la plûpart réfuſeroient de donner librement leur lait. On donne du Sel aux beſtiaux partout où il eſt à bon Marché, & même dans pluſieurs endroits de la France, où il eſt cher, & par cet uſage ſeul les beſtiaux y proſpérent plus qu'ailleurs. L'Etabliſſement de grands pâturages en France ſera ſansdoute la ſuite des grands défrichemens que les Sociétés D'Agriculture, y excitent & encouragent; & des Négocians François s'adonneront peut-être alors au Commerce des Beſtiaux. Il y en à aſſez d'exemples ailleurs: le Négociant de Rome qui perdit il y a quelques années, par une Inondation trois milles moutons, faiſoit un Commerce très lucratif & très utile à ſa patrie.

Un homme de Lettres fut éffrayé du calcul des richeſſes que produiroit en France une Culture établie ſuivant la méthode de M. Patullo: il étoit tenté de trouver la miſére dans le ſein même de l'Abondance. Que fera t-on, diſoit

ſoit il, de tant de grains, d'une ſi grande quantité de beſtiaux, d'une ſi grande abondance de laines? On pouroit demander auſſi; où ſont les conſommateurs d'une ſi grande abondance de Sucre, de Cacao, de Caffé, d'indigo, de Coton, de Riz, de Tabac, &c. car les ſeules Colonies Françoiſes, bien cultivées, pourroient en approviſionner la majeure partie de l'Europe?

Il ne faut pas chercher beaucoup pour trouver des conſommateurs. Si telle étoit l'abondance reſpective des productions Naturelles de la France & de ſes Colonies, il y auroit infailliblement une population proportionnée, car le peuple abonde partout où abondent les ſubſiſtances: les conſommations déviendroient parconſéquent reſpectivement plus conſidérables; & l'excés de l'abondance n'eſt point à craindre partout où elle eſt le fruit du travail d'une nombreuſe population. Il faut porter le même jugement ſur les progrés que pourroit faire la Culture dans les Colonies des autres Nations.

On ſe plaind ſans ceſſe en France de l'excés des impôts. Et cet excés, dit-on, y reſſèrre infiniment les productions de l'Agriculture & celles de l'induſtrie. Les impôts ſont cependant beaucoup plus conſidérables en Angleterre, où l'on s'en plaind beaucoup moins, & bien plus forts encore en Hollande, où l'on ne s'en plaind point du tout. Chez ces deux Nations, le poids des impôts eſt principalement ſur les conſommations. La Hollande leur a donné plus d'étendue ſur les conſommations de première néceſſité, telles que le Pain, les Pommes de Terre, &c., ſur les Terres, ſur les Maiſons, ſur les Ventes, ſur les Succeſſions Collateralles, & ſur les fonds publics. Les impôts ſont biens moins forts en France: ils le ſeroient peut-être bien moins encore ſi on pouvoit changer la forme de la perception de quelques-uns.

„ Il y a une maxime, dit M. Hume, profond politique Anglois, parmi cette „ ſorte de gens que nous appellons en ce pays, *Gens d'expedient & de moyens*, „ qui ſont fameux en France ſous le nom de *Financiers*, *Maltotiers*, *traitans*, *&c.* „ C'eſt que *tout nouvel impôt produit dans les ſujets, une nouvelle Habileté de le* „ *ſupporter, & que chaque augmentation des charges publiques augmente proportionné-* „ *ment l'induſtrie.* Cette maxime eſt d'une nature à produire de grands abus; „ elle eſt d'autant plus dangereuſe qu'on ne peut nier qu'elle ne ſoit vraye „ au fond, & fondée ſur la raiſon & l'expérience, moyennant certaines mo- „ difications".

Il n'y a point d'Etats où l'on ait autant éprouvé qu'en Angleterre, en Hollande & en France, l'habileté des ſujets à ſupporter l'augmentation des charges publiques; & c'eſt à la néceſſité de payer les charges que l'Angleter-

re, la Hollande & la France doivent en partie, l'induſtrie de leurs habitans. Car d'un impôt ſur les choſes néceſſaires à la vie il s'enſuit infailliblement, ou que le peuple ſe retranche, ou qu'il hauſſe le prix de ſon travail, ou qu'il redouble d'induſtrie. Il eſt certain que ſi les impôts ſont modérés, ils ſervent à rendre un peuple plus Induſtrieux, plus laborieux & plus opulent, que d'autres qui jouiſſent de plus grands avantages.

La néceſſité eſt la Mére de d'induſtrie; & cette néceſſité s'établit également par les déſavantages de la ſituation d'un pays, & par les charges publiques d'un pays bien ſitué. Les Nations les plus Commercantes, & les plus induſtrieuſes, dont parle l'Hiſtoire, habitoient des Terres infertiles ou d'une très petite étendue: & tels ſont aujourd'hui les Venitiens, les Génois & les Hollandois. Des incommodités artificielles peuvent donner à l'induſtrie le même eſſor, que les désavantages naturels d'un pays.

La où le terroir, dit le chevalier Temple, eſt fertile, & où le Peuple n'eſt pas nombreux, les choſes néceſſaires à la vie ſont à ſi bon marché, qu'un Homme induſtrieux peut en deux jours de travail, gagner de quoi ſe nourrir toute la ſemaine. Je régarde cela, ajoute cet obſervateur, comme la ſource de la pareſſe attribuée aux habitans, parce qu'il eſt naturel à l'Homme de préferer le repos au travail, de ſe livrer à l'oiſiveté & de vivre ſans peine. Il arrive au contraire que lorsque la néceſſité à fait contracter l'Habitude du travail, l'Homme devenu laborieux par néceſſité, ne peut plus vivre ſans travailler.

On a toujours obſervé que dans les années de diſéte, pourvuque la diſéte ne ſoit pas extrême, les Artiſans, les Ouvriers de toute ſorte, travaillent davantage & vivent mieux que dans les années d'abondance. Mais les impôts, tout comme la diſéte, pouſſés trop loin, produiſent le découragement & éteignent l'induſtrie. Les impôts exceſſifs augmentent le prix de la main d'œuvre & font renchérir toutes les denrées: cet excés eſt ſurtout à rédouter dans les Etats ſurchargés d'une grande abondance de Signes des valeurs.

Les impôts, les charges publiques, ſont donc néceſſaires pour faire naitre l'induſtrie, l'accroitre ou l'entretenir. C'eſt à la ſageſſe du Gouvernement à prevenir les abus & les excés, & à arrêter les impôts tout au moins au dégré, où le préjudice Commence; à en écarter l'arbitraire autant qu'on le peut, ſoit par la Nature de l'impôt, ſoit par la répartition; & à en rendre

la

la perception la plus douce qu'il eſt poſſible. Mais on ne parviendra jamais à une préciſion Géométrique, ſurtout à l'égard des impoſitions perſonnelles, quelques efforts que l'on faſſe, & quelques précautions que l'on veuille prendre. Il eſt impoſſible, quelque impôt qu'on imagine, d'atteindre à une répartition parfaitement égale, & dans une juſte proportion avec les facultés rélatives de chaque particulier. Il n'y à peut-être pas un centième des habitans d'aucun Etat, qui contribue aux charges publiques dans cette exacte proportion; de quelle nature que ſoient les impôts. Qui pourroit parvenir à connoitre exactement tout ce que l'induſtrie dérobe de ſon produit chez chaque particulier à l'inſpection publique, & tout ce que la vanité, le luxe, l'Oſtentation ou le défaut d'économie, quelquefois même le point d'honneur, montrent au public de richeſſes ſans réalité ?

Si les droits ſur les Conſommations méritent la préférence, ce n'eſt qu'autant qu'ils ne tombent point ſur les premiers beſoins, & parcequ'il n'en réſulte qu'une contribution volontaire. Les Auberges & les Cabarets en Hollande, & bien plus encore en Angleterre, produiſent des ſommes conſidérables à l'Etat par les droits très forts qui ſont établis ſur les Conſommations & principalement ſur les boiſſons. De tous les impôts, il n'y en a point de moins onéreux. Le Conſommateur n'ayant rien à démêler avec les Commis, ne s'apperçoit presque pas qu'il paye l'impôt: car ces démêlés ajoutent infiniment au poids du droit. D'ailleurs le Conſommateur, ſurtout en Angleterre, ſort du Cabaret avec une bonne doſe de gayeté, & il ne régrete pas alors ce qu'il a payé pour ſe la procurer. Les taxes perſonnelles au contraire inſpirent toûjours de la triſteſſe & quelquefois de l'effroi. Il eſt impoſſible que la répartition n'en ſoit pas arbitraire; parceque ſon objet eſt toûjours inconnu. Ces taxes d'ailleurs ſont très contraires au Commerce; elles donnent lieu à des recherches très désagréables ſur l'état de la fortune des particuliers. Or rien n'eſt plus contraire au Crédit, par conſéquent au Commerce. Jamais ceux qui ſeront chargès de la répartition d'une telle taxe dans une ville de Commerce, ne pourront opérer ſans révéler ou faire révéler des Anecdotes facheuſes au Crédit de quelques particuliers, qui ſans cela auroient pû rétablir leurs affaires, & aſſurément c'eſt un Grand Mal.

Les impôts les moins onéreux ſont ſans doute ceux dont la perception ſimple & facile, eſt exempte de frais & de vexation. Rien n'eſt plus affligéant pour le peuple & pour l'Humanité, que les frais que la perception ajoute à l'impôt, & les Fortunes des Gens qu'elle enrichit. En Hollande trop de Gens vivent de la perception de l'impôt. On y à trop multiplié les emplois. En

Angleterre & en France, l'impôt & le Maniement des deniers publics ont toûjours été la ſource de Fortunes inmenſes & rapides. Ces fortunes faites au-dépens du dépot le plus ſacré, ſont également odieuſes chez toutes les Nations. On en reſſerre de tems en tems les limites en France: les autres Gouvernemens n'y ont encore fait que fort peu d'attention. On ne reſpecte point aſſez les ſources de l'impôt. Les droits ſur les Conſommations qui comprennent, comme en Hollande, toutes les choſes néceſſaires à la vie, réduiſent le Commerce d'induſtrie à la conſommation intérieure. Le peuple n'y ſubſiſte que par les dépenſes de la Marine, & le luxe des Négocians. Cet impôt attaque en Angleterre toutes les Manufactures, & conſéquement l'Agriculture, qui à beſoin en Angleterre plus qu'ailleurs, de la conſomnation des Manufactures.

On pourroit peut-être en France augmenter les droits ſur les conſommations, ou les rendre plus utiles au tréſor public, & moins onéreux au peuple, ſans nuire aux Manufactures; & en même tems ſoulager l'Agriculture au prorata du montant de cette augmentation.

Nous n'avons point en matière de politique de ſujet plus important à traiter, plus intéreſſant pour le Commerce, & plus digne de l'attention de quiconque joint à de grandes lumières, à l'expérience & à des connoiſſances profondes de l'Adminiſtration, l'amour de l'Humanité. Ne verrons nous point un jour dans un ſiécle ſi éclairé, chez les grandes Nations de l'Europe, des hommes occupés per ordre du Gouvernement à travailler au plan le plus avantageux d'Adminiſtration, ſingulièrement de la branche de l'impôt & de celle du Commerce, c'eſt-à-dire de la matière qui intéreſſe le plus les peuples, & ceux qui les Gouvernent? Nous avons beaucoup d'écrits ſur ce ſujet, & fort peu de choſes utiles, ſurtout à l'égard de l'impôt.

Il ſemble que la France veut éléver aujourd'hui ſon Commerce de Cabotage. L'Impoſition de droits ſur la Navigation de tous les Etrangers ſans diſtinction, paroit l'annoncer. On pourroit régarder ces droits comme un encouragement donné aux Négocians François, qui avoient beſoin de ce ſecours pour ſoutenir la concurrence du bon marché du fret, ſurtout du fret des Navires Hollandois. Des droits conſidérables ſur la Navigation étrangére tiennent de bien près à l'acte de Navigation de l'Angleterre, & pourroient peut-être produire en France le même effet, c'eſt-à-dire donner des accroiſſemens à la Marine, qui devroient devenir d'autant plus conſidérables, que la France eſt la Nation de l'Europe dont l'exportation de denrées & de

Mar-

Marchandiſes de ſon cru, eſt la plus étendue. Mais par la même raiſon que ſon exportation eſt immenſe, l'encouragement, ſi ces nouveaux droits ont pour objet l'accroiſſement de la Navigation, n'eſt il point Prématuré? Jusques à préſent la France n'a pas eu une aſſés grande quantité de Vaiſſeaux pour ſuffire au quart de ſon exportation. La Conſtruction du nombre de Vaiſſeaux qu'elle exige, demande pluſieurs années: & pendant que les Négocians s'occuperont à les multiplier, n'eſt il pas à craindre que la Navigation, & les Conſommations étrangéres ne ſoient ralenties par des droits trop forts qui enchériſſent toutes les Marchandiſes, & que les droits ne portent un grand préjudice à l'exportation, & dès là néceſſairement à toutes les branches du Commerce de la Nation? Si la France vouloit faire une loi à peu près ſemblable à l'Acte de Navigation de l'Angleterre, il ſemble qu'elle ne pourroit s'en aſſurer le ſuccés eu égard à l'état actuel de la Navigation Européenne, & à l'étendue inmenſe de ſon exportation laquelle on ne ſcauroit laiſſer languir un moment ſans porter un grand préjudice au Commerce National; qu'après avoir acquis le nombre de Vaiſſeaux proportionné à l'étendue de cette exportation.

Le Commerce du nord pourroit ſeul donner à la Marine de la France les moyens de parvenir à faire une acquiſition ſi importante. La France eſt la nation qui fournit le plus à l'importation & à l'exportation du Nord; & ſi elle vouloit ſe donner entiérement ſon Cabotage, il faudroit qu'elle tirat une bien plus grande quantité de Marchandiſes du Nord. Les nouveaux acroiſſemens de ſa Marine lui rendroient encore cette branche de Commerce infiniment plus intéreſſante. Il ſemble donc qu'elle devroit commencer par rendre active cette branche de ſon Commerce, & la regarder comme le premier principe de l'augmentation de ſa Marine. Cette Navigation pourroit s'accroitre fort promptement, par des encouragemens particuliers, tels que la fourniture de la Marine, des exemptions de droits, des récompenſes par tonneau d'importation & d'exportation, par la portection, par des traités, &c. Cette Navigation n'étant point ralentie alors par la concurrence des Nations qui navigent à meilleur marché que la France, fairoit multiplier infiniment en peu de tems les Vaiſſeaux François & les Matelots, parce qu'elle exige beaucoup de Vaiſſeaux par l'emcombrement des Marchandiſes de retour. Ce moyen d'engager les Négocians François à faire leur Cabotage & d'étendre la Marine de France, auroit peut-être un ſuccés plus prompt & plus aſſuré, qu'une impoſition de droits qui porte un préjudice ſenſible au Commerce général de l'Europe, qui peut nuire beaucoup au Commerce National, & dont le ſuccés peut éprouver d'ailleurs de grandes difficultés. Dans les réglemens

mens qui intéreſſent le Commerce, on ne ſcauroit trop reſpecter en général les liens qui uniſſent ſi heureuſement pour le bien de l'humanité, toutes les Nations par les intérêts d'un Commerce réciproque.

CHAPITRE VIII.

De l'Angleterre.

LA *Mer*, dit le Chancelier Baçon (*a*), *eſt une eſpèce de Monarchie univerſelle que la nature ſemble avoir donnée en dot à la Grande-Bretagne, qui tot ou tard doit avoir les tréſors de l'Inde en ſa diſpoſition.* Ce grand Homme, qui ſçut lire dans l'avenir les progrès des ſçiences & en tracer la route, y lut auſſi ceux de la prodigieuſe élevation de ſa patrie. Que manque-t-il aujourd'hui à l'Angleterre pour avoir l'empire de la Mer & la Monarchie univerſelle du Commerce? Sur la fin de la derniere guerre, M. Pitt dit dans un diſcours à la Chambre des communes que *l'Amérique a été conquiſe en Allemagne.* Il auroit pu ajouter que par la conquéte de l'Amérique, l'Angleterre eſt devenüe la Nation la plus puiſſante, la Nation dominante en Europe.

BEAUCOUP de Nations ont atteint à ce point d'élevation qui ſemble réaliſer l'idée d'une Monarchie univerſelle. Mais cet excés de puiſſance a toujours été le dernier période du regne de la puiſſance même, ou plûtot ſon premier pas vers ſa chûte. Si nous ſommes forcés de reconnoître aujourd'hui la grandeur de la Nation Britannique, ne doit-elle pas craindre cette eſpèce d'Hommage, en faiſant trop rédouter ſa puiſſance? elle a trâcé elle même aux autres Nations la route qu'elles doivent ſuivre pour atteindre à une grandeur rélative, & quelque autre Nation parviendra ſans doute à rétablir l'Equilibre, ſi l'Angleterre ne s'occupe à ralentir ſans ceſſe les efforts que l'amour de la liberté ſuggére naturellement.

CETTE grandeur, cette puiſſance ſi reſpectable n'eſt point l'ouvrage de la guerre. Elle s'eſt formée par un grand Commerce, qui a eu pour baſe une Agriculture & des Manufactures floriſſantes. C'eſt là préciſément la route que les autres Nations doivent tenir pour parvenir à balancer un ſi grand pou-

(*a*) Sous le regne d'Eliſabet.

pouvoir. L'Angleterre montre bien que ceux qui croient qu'une Nation commerçante eſt une Nation foible, ſont dans l'erreur. Ce ſera encore par les forces que donnent naturellement les richeſſes du plus grand Commerce, que l'Angleterre ſoutiendra cette ſupériorité, cette domination décidée, en arrêtant peut-être dans leur naiſſance ou dans leurs premiers progrès, les efforts des Nations qui voudroient s'élever, ou réprendre leur puiſſance rélative.

Le Commerce de l'Angleterre occupe plus de ſept mille batimens, & ce nombre ſera ſansdoute encore augmenté conſidérablement par l'acquiſition du Sénégal, de pluſieurs Iſles à Sucre, du Canada, du Capbreton, de la Floride & d'un établiſſement à Campêche, qui lui donnent les plus grandes facilités de faire preſque entiérement tout le Commerce de l'Amérique. Aucune Nation n'avoit encore élévé de ſi prodigieuſes forces maritimes : & quels avantages n'a-t-elle pas acquis, non ſeulement pour les ſoutenir, mais pour les augmenter encore à ſon gré? *Tous les tréſors de l'Inde*, comme l'annonçoit le célébre Chancelier Bacon il y a près de deux ſiècles, *ſont aujourd'hui en ſa diſpoſition.* L'uſage exceſſif d'un crédit inmenſe, devoit ou détruire cette Nation, ou l'éléver à ce haut dégré de puiſſance. On peut donc juger des progrès ſucceſſifs de cette élévation qui étonne aujourd'hui toute l'Europe, & qui en inquiéte peut-être la majeure partie, par ceux de la dette Nationale.

Les Revenus de l'Angleterre en 1680, Epoque de la révolution, ne montoient qu'a deux milions de Livres ſterlings. Ce revenu ſuffiſoit, dit Milord Bolinbroke, pour payer les dépenſes ordinaires de la Couronne, auſſi bien que pour entretenir une Flotte & un Armée plus grande qu'il n'étoit néceſſaire en ce tems. Les dettes publiques, celles des Banquiers compriſes, montoient alors à un peu plus de 300. m. Liv. Sterl. A cette Epoque on comptoit que les revenus publics étoient dans une juſte proportion avec le revenu général de la Nation, pour maintenir le peuple dans l'aiſance & accroître la richeſſe & la puiſſance de l'Etat.

M. Davenant qui avoit paſſé une partie de ſa vie à calculer la valeur & les revenus de l'Angleterre, évaluoit en 1698 dans un mémoire ſur les dettes publiques de l'Angleterre, le revenu général de ſa Nation à 44 milions Sterl. & les revenus publics à 3355472 Liv. Sterl. C'eſt ſur le pied de cette évaluation qu'il aſſuroit que tout ce qu'on pouvoit impoſer ſur le Commerce, étoit déjà porté au plus haut point, & peut-être au-délà de ſa proportion convenable. La plûpart des objets de nôtre conſommation intérieure, diſoit-il, ſont ſuffi-

ſament chargés ; de Façon que quoique l'on puiſſe dire avoir pourvù à la majeure partie de nos dettes, il n'en eſt pas moins certain que les reſſources pour l'avenir ſont plus difficiles à enviſager.

De quel oeil ce Calculateur auroit-il regardé un tableau qui lui auroit préſenté les revenus publics portés par des augmentations de toute ſorte d'impots, à beaucoup plus du double de ſon évaluation, & les dettes ou l'uſage du crédit national, qu'on n'avoit encore porté qu'à 17500000 Liv. Sterl. dont le rembourſement étoit alors aſſigné ſur diverſes branches des revenus publics, porté aujourd'hui juſques à plus de 140000000 Sterl. ? Il auroit ſansdoute trouvé l'exiſtence de la Grande-Bretagne incompatible avec des dettes accumulées dans une diſproportion ſi exceſſive. Il n'auroit pu prévoir l'Art avec le quel le Génie Anglois a ſçu ſoutenir un ſi péſant fardeau, & auroit prédit la ruine entiére de la Nation longtems avant qu'on eut porté l'uſage du crédit à cet excés ; puiſqu'il propoſoit déslors à l'Angleterre, les moyens de ſoutenir ſon crédit, & qu'il n'en trouvoit que dans l'établiſſement d'une caiſſe d'amortiſſement, & dans des aſſignations ſur les branches les plus ſolides des revenus plublies.

A cette Epoque l'Agriculture & les Manufactures n'étoient point à leur plus haut degré de valeur ; le Commerce des Indes, de l'Amérique, de l'Afrique, du Levant, avec l'Eſpagne & dans le Nord, quoique déjà conſidérable, n'etoit point dans l'état floriſſant où il a été porté depuis. Son Commerce avec le Portugal, & celui des Indes Occidentales par la Jamaïque, qui ſont devenus ſes deux branches de Commerce les plus riches, n'exiſtoient pas alors, ou n'étoient pas un objet digne d'attention.

Si le Commerce de l'Angleterre étoit reſté dans ces limites, le Gouvernement n'auroit pù porter la dette publique juſques à plus de cent quarante milions ; il eut été impoſſible à la Nation d'en ſoutenir le poids même à quatre-vint milions ſuivant les calculs de ſes politiques les plus profonds. Les dettes n'étoient pas encore à cette ſomme lorſque M. Hume annonçoit une cataſtrophe à ſa Nation. „ Ou la Nation, dit-il, détruira le crédit public, ou le „ crédit public détruira la Nation. Il eſt impoſſible qu'ils ſubſiſtent tous les „ deux enſemble après la manière dont ils ont été traités l'un & l'autre. " M. Hume & pluſieurs autres grands politiques, ſes Compatriotes, n'avoient pas bien calculé. Car le crédit public dont l'uſage à été porté bien au-délà des bornes qu'ils vouloient lui prèscrire, & la Nation ſubſiſtent enſemble ; & le dernier traité de paix ſemble annoncer les moyens d'une libération

très

très prochaine, & par conſéquent la puiſſance la plus grande & la plus ſolidement établie qui aît jamais exiſté. Les politiques Anglois déchainés contre l'uſage exceſſif du crédit public, n'en calculoient pas la durée ſur le pied des progrès de l'Agriculture, des Manufactures & de toutes les branches du Commerce vers l'Etat le plus floriſſant. Ils ne voyoient pas qu'à-meſure que l'on donnoit des augmentations ſucceſſives au poids de la dette publique, les progrès du Commerce augmentoient chez la Nation les forces néceſſaires pour le ſoutenir : & c'eſt en effet avec les richeſſes du Commerce ſans ceſſe rénouvellées, & toujours avec de nouveaux accroiſſemens, que la Nation a ſoutenu le fardeau de l'abus du crédit, & le crédit en même tems. Le Commerce n'a ceſſé juſqu'à la dernière paix d'augmenter les conſommations, & conſéquament dans la Finance la branche des exciſes; les importations & les exportations, & parconſéquent les droits de Doüane, qui pendant la derniére guerre ont rendu un milion par année au-deſſus des années autérieures (*a*). Ces politiques, quoique très profonds, avoient bien moins calculé encore ſur le pied des acquiſitions inmenſes que la Nation a faîtes dans l'Amérique & l'Afrique par le dernier traité de paix.

A l'Epoque des grandes augmentations de la dette publique, c'eſt-à-dire avant la dernière guerre, & ſur-tout avant la guerre terminée par le dernier traité d'Aix-la-chapelle, l'Angleterre jouiſſoit de l'Agriculture la plus floriſſante, toutes ſes terres étoient défrichées, couvertes de Grains & d'un nombre prodigieux de beſtiaux de toute eſpèce. La France lui vendoit des Grains tous les ans autrefois ; l'Angleterre lui en fourniſſoit à ſon tour depuis un grand nombre d'années de tems en tems pour pluſieurs milions, & beaucoup à l'Eſpagne & au Portugal. Par les progrès de la Culture du Lin & du Chanvre, ſur-tout en Irlande & en Ecoſſe, elle avoit diminué l'importation des Toiles étrangères qui montoient à environ quatre milions Sterl. par année, de près d'un quart ; & c'étoit déjà beaucoup, cette Culture n'ayant été animée que depuis fort peu d'années. Les Cuirs, la Beure, les Salaiſons, la Pêche, ſes Mines d'Etein & de Charbon, ſes Tabacs de la Virginie & du Mariland, le Ris de la Caroline & les retours des Indes Orientales, fourniſſoient à une exportation inmenſe.

L'ANGLETERRE faiſoit preſque ſeule le Commerce des étoffes de Laine en

(*a*) Cette prodigieuſe augmentation des droits de la Doüane a été atteſtée par M. Pitt à la Chambre des Communes. Elle étoit due, au moins pour la majeure partie, aux priſes faites ſurtout ſur les Hollandois, qu'on a eſtimées à plus de cent milions de Florins.

en Ruſſie : on prétend qu'elle y en envoyoit tous les ans plus de 30 mille pièces. Elle en faiſoit auſſi des envoys prodigieux aux autres Nations du Nord, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Eſpagne, dans le Levant; & par un privilége excluſif, elle en approviſionnoit ſeule le Portugal, qu'elle approviſionnera vraiſemblablement encore longtems. Ce dernier Article ſeul a donné pendant un grand nombre d'années à ſa balance un bénéfice de quinze cent mille Liv. Sterl.

Les Colonies de l'Amérique ſeptemtrionale lui donnoient une grande part dans le Commerce des pelleteries en Europe, & lui fourniſſoient déjà abondament des matériaux pour la conſtruction. Ses Iſles à Sucre ne lui donnoient pas des Sucres, du Caffé & de l'Indigo pour ſa conſommation intérieure. Cette branche du Commerce de l'Amérique la plus riche, étoit presque entiérement entre les mains des François. Mais l'Angleterre en étoit bien dédommagée par le Commerce qu'elle faiſoit clandeſtinement par la jamaïque à l'Amérique Eſpagnole, que les Anglois regardoient comme la branche la plus riche de tout leur Commerce.

La Nation pouvoit-elle ſe diſſimuler qu'en augmentant ſans ceſſe la dette publique, ce brillant édifice élévé par tant de ſoins politiques, & par l'induſtrie la plus active & la plus éclairée, tomberoit enfin en partie ſous le poids de l'excés des impots, devenû indiſpenſable par l'excés de l'uſage du credit? Les emprunts avec leſquels l'Angleterre a fait de ſi grandes conquétes en Amérique, ne ſauroient manquer de lui faire perdre une grande partie de ſon ancien Commerce en Europe, le Commerce de ſon induſtrie. En ſera-t-elle dédomagée par l'étendue de ſa Marine & de ſes conquètes? les événemens, que perſonne ne peut prévoir, en décideront.

Il eſt certain que l'excés des impots a porté un coup bien ſenſible à toutes les Manufactures en forçant la cherté de la main d'œuvre. Cette cherté, forcée néceſſairement & naturellement par celle des ſubſiſtances & de toutes les choſes néceſſaires à la vie, a ajouté à toutes les productions des Manufactures, une valeur artificielle qui tend à la deſtruction de l'induſtrie.

Les taxes & les droits de toute Eſpèce ont ajouté aux Manufactures une valeur artificielle que les Anglois les plus modérès évaluoient déjà avant la derniere guerre à 30 p$. d'autres la portoient bien plus haut (*a*). M. de Wit dit

(*a*) Le Chevalier Deker, auteur reconnu impartial, la portoit à 31 p°., d'après les calculs de M. Davenant & de M. Locke.

dit dans ſes Memoires, que la Fabrique d'une pièce de Drap coûte en Hollande 70 flor. ſur quoi les Ouvriers payent 20 flor. d'impôts, ce qui fait juſte une valeur artificielle de 40 p. ajoutée a la valeur naturelle. De-là on peut juger de la valeur artificielle que les taxes conſidérablement augmentées depuis ces calculs, donnent aujourd'hui aux Manufactures d'Angleterre, & de la facilité que cette valeur préſente aux autres Nations induſtrieuſes, de s'aſſurer la préférence dans tous les marchés où les Anglois ne jouiſſent pas d'un Privilége excluſif.

La Nation donna elle même en 1759. une preuve inconteſtable de cette facheuſe ſituation de ſes Manufactures, par les défenſes qu'elle fit à tous ſes Négocians d'employer dans le Commerce du Levant des étoffes de Laine de France. Les Négicians feſoient achéter depuis pluſieurs années à Marſeille des étoffes de Laine de France, parceque celles d'Angleterre ne pouvant en ſoutenir la concurrence dans le Levant, y reſtoient invenduës, ou devoient y être venduës à perte. L'Acte du Parlement portant cette défenſe ne pouvoit être qu'une précaution vaine: le Commerce ſuit des routes ſur les quelles le Légiſlateur ne ſçauroit étendre ſon empire. Le Parlement ne peut empêcher un Négociant de Londres de donner des ordres à un Négociant de Marſeille de faire des achats pour ſon compte, de les expédier pour les Echelles du Levant, à telle conſignation qu'il juge à propos; & que ſes ordres ne ſoient ponctuellement executés. La loi eſt donc une reconnoiſſance publique de la décadence des Manufactures, & non un reméde au mal.

Qui pourroit douter que les Anglois n'éprouvent à Cadix, dans le Nord, partout où ils trouveront la concurrence des étoffes de France, ce qu'ils éprouvent dans le Levant? On auroit pu regarder la défenſe de la ſortie des Laines, comme un encouragement, ſi la cauſe du déperiſſement des Manufactures n'étoit pas dans le prix exceſſif de la main d'œuvre. L'Effet de cette défenſe à été de faire tomber les Laines à vil prix, de décourager le Cultivateur, & de diminuer le produit des terres, ſans réléver les Manufactures, attendu l'extrême disproportion du prix de cette matière première avec celui des autres matières néceſſaires aux Manufactures, & avec celui de la main-d'œuvre. On a découragé l'Agriculture ſans fruit pour les Manufactures.

La précaution frauduleuſe que les Anglois ont eux mêmes reprochée dans des Mémoires publics, à leurs Manufacturiers, eſt encore une preuve bien frappante de la décadence des Manufactures. On leur a imputé de s'être dédommagés en partie de la cherté de la main d'œuvre en diminuant le poids &

l'aunage de leurs étoffes, en leur donnant une longueur artificielle à force de les tirer *à la Rame:* ce qui fait que les étoffes portées, ſe retirent immédiatement, reprennent leur état naturel, & mettent à découvert la fraude du Manufacturier. Un pareil artifice eſt capable de décrier les Manufactures d'une Nation au point d'en faire perdre pour longtems le débit. C'eſt pour prévenir une infidélité ſi nuiſible chez l'Etranger, que la France a fait des réglemens concernant la fidélité des Manufacturiers, & établi des Inſpecteurs qui les font exécuter avec une extrême exactitude. On ne trompe point impunément dans le Commerce, la confience du public. L'Angleterre a auſſi ſur cette matière des réglemens très rigoureux; mais l'intérêt & la néceſſité font trouver mille moyens de les éluder.

La multitude de pauvres dont l'Angleterre eſt accablée, eſt encore une preuve frappante du déperiſſement du travail induſtrieux. M. Locke explique ainſi la cauſe de ces déſordres. L'Ouvrier qui vit plus chérement, augmente néceſſairement ſon ſalaire, ſans quoi il ne pourroit ſubſiſter; le Manufacturier faiſant plus de frais, hauſſe par la même raiſon en proportion le produit de ſon travail; le Marchand en gros & le Marchand en détail voulant toujours faire le même gain, augmentent auſſi le prix des Marchandiſes, enſorte que les Marchandiſes reſtant enfin invendues, les Manufactures & l'exportation ceſſent, les Marchands font banqueroute & les Ouvriers ſont à l'aumone.

On lit dans une brochure publiée en 1739. par une perſonne qui avoit voyagé par ordre du Gouvernement pour s'inſtruire de l'état actuel des Manufactures de Laine en France & ailleurs, que „ les François envoyent une „ grande quantité de Bas & d'étoffes de Laine en Eſpagne, où ils les vendent „ de 10 à 12 p. meilleur marché que les Anglois; que la raiſon de cette „ différence eſt que la main d'œuvre eſt d'un tiers moins chère en France, „ qu'en Angleterre". On peut encore juger par là de l'état où doivent être aujourd'hui les Manufactures Angloiſes, ſi l'on fait attention que depuis 1739. les dettes publiques & les taxes ont été portées à bien plus du double.

Les Manufactures de Soye, de Toiles, de Galons d'Or & d'Argent, & des matières premières de Modes, non ſeulement ne fourniſſent rien à l'exportation, mais ne ſuffiſent pas entiérement à la conſommation intérieure. L'Angleterre à longtems conſervé la ſupériorité de ſes Moires & de ſes Taffetas: elle en exportoit autrefois une grande quantité même en France. Elle a perdu cet avantage, parceque la France eſt parvenu à imiter les mêmes

étoffes

étoffes de même qualité à un prix inférieur; & l'Angleterre tire de la France les étoffes riches & de goût. Malgré les prohibitions les plus sévères, le Commerce sçait les y introduire.

Les loix prohibitives d'entrée & de sortie, ou une surcharge de droits qui en est l'équivalent, tournent souvent à la ruine de l'Etat. L'Angleterre l'éprouve depuis longtems à l'égard de la France. Un premier effet ruineux de ses prohibitions & des droits excessifs de 50 & de 100 p%. à été de donner lieu à une Contrebande immense, que les précautions les plus récherchées n'ont pu empêcher. Un second effet également désavantageux, est d'avoir excité l'industrie Françoise à réchercher les moyens de se passer des Laines d'Angleterre. On a déjà fait en France des expériences qui ont réussi: on parviendra sans doute à donner aux Laines du Royaume les mêmes qualités, qu'à celles d'Angleterre; d'où résultera un double désavantage pour les Anglois. 1°. La France fabriquera encore à plus bas prix, désqu'elle pourra se passer des Laines d'Angleterre, & assurera d'autant plus la préférence de ses Manufactures dans les marchés étrangers. 2°. Les Laines trop avilies en Angleterre, tant par le défaut d'exportation même en contrebande, que par le défaut de consommation intérieure, portent nécessairement un préjudice infini à l'Agriculture.

On peut juger encore de l'effet des prohibitions, & en même tems de la foibloisse des Manufactures de soye en Angleterre, par le Calcul des Anglois, qui évaluent les importations des étoffes de soye à 200 mil. liv. sterl.

Les Manufactures de Toile ont fait de grands progrès, surtout en Irlande & en Ecosse, ainsi que la Culture du lin & du Chanvre. Mais elles sont encore bien éloignées de l'abondance nécessaire pour la consommation intérieure. Les Anglois évaluent à quatre milions sterl. leur consommation en Toiles y compris celle de leurs Colonies, dont ils tirent encore les trois quarts ou les deux tiers de l'Etranger.

Ils n'ont pu parvenir à imiter les Galons d'Or & d'Argent qu'on Fabrique en France. Plus de goût, plus de legérété, plus d'éclat & un plus bas prix assurent aux Galons de France une préférence que lui donnent même les Anglois. Car malgré les défenses on en introduit en Angleterre une grande quantité.

Les Artistes Anglois ont conservé la supériorité sur un grand nombre d'Articles

ticles de Quincaillerie, ſingulièrement à l'égard des ouvrages d'Acier, pour le poli & la préciſion: mais ils le cédent aux François pour tous les ouvrages de goût, perfection à laquelle ils n'ont jamais pu atteindre, & pour le bas prix.

La Pêche du Harang dont la Nature ſemble avoir accordé le domaine à la Grande Bretagne, puiſque la partie la plus abondante de cette Pêche ſe fait à ſes Côtes, ne merite pas encore d'être comptée parmi les branches de ſon Commerce, malgré les encouragemens qu'on y à donnés. Les taxes ſont un obſtacle aux progrès de la Pêche, que les encouragemens donnés à l'exportation, ne ſçauroient vaincre. La cherté de la main d'Oeuvre enchérit tous les uſtenciles néceſſaires à la Pêche, & porte à un trop grand prix le fret des bateaux Pêcheurs. D'ailleurs le Poiſſon eſt chargé de droits d'exciſes exceſſifs. Le Harang eſt chargé de ſi hauts droits qu'il n'entre point dans la conſommation du peuple, pour lequel il eſt trop cher. Ce ſeroit cependant de cette conſommation que la Pêche du Harang recevroit le plus grand encouragement. Tel eſt l'Effet de l'excès de la dette publique: l'Adminiſtration Brittannique eſt toûjours flotante entre les beſoins de la Finance, & ceux du Commerce, & détruit ſans ceſſe d'une Main ce qu'elle édifie de l'autre.

Londres tient l'Irlande & l'Ecoſſe dans un état d'indigence; cette fière capitale les tient aſſujetties à des gênes qui les empêchent d'éléver leur Commerce au dégré de proſpérité dont il eſt ſuſceptible, & qui font paſſer tout le Commerce que font ces deux Royaumes par les mains des Anglois. L'Irlande fait avec l'Etranger, ſurtout avec la France, un grand Commerce de Bœufs & de Saumons ſalés, de Cuirs, de Suif, de Beure, & l'on prétend que la France lui paye une Balance très conſidérable. Cette Balance a perdu beaucoup par la défenſe de la ſortie des Laines, dont la France tiroit une grande quantité. Mais comme les remiſes de l'Etranger, tant pour l'Irlande que pour l'Ecoſſe, ſe font ſur Londres, ces Royaumes n'ayant point d'autre change ouvert, la balance de leur Commerce eſt confondue avec celle de l'Angleterre qui abſorbe leur Commerce en entier. L'Abaiſſement où ſont réduites l'Ecoſſe & l'Irlande, nuit beaucoup aux avantages que leur Commerce pourroit donner à la balance de la Grande Bretagne.

Le Commerce d'Économie eſt reſſerré dans les limites les plus étroites par les droits de Doüane. Car la Doüane eſt l'ennemi le plus deſtructif du Commerce, ſurtout du Commerce d'Economie. C'eſt par cette raiſon que

le

le taux des Doüanes eſt ſi modique en Hollande & la perception ſi douce, qu'elle l'eſt encore infiniment davantage à Hambourg, & que la France a établi des ports Francs. L'Angleterre a cru trouver un équivalent dans une loi qui ordonne la reſtitution des droits de doüane à la réexportation. Il s'en faut bien que ce ſoit là un équivalent de droits modérés, ni des ports Francs. Les droits de doüane n'en arrêtent pas moins le cours du Commerce. Cette gêne réduit la réexportation des Anglois, presqu'entiérement à celle des retours de l'Amérique & des Indes Orientales, & diminue infiniment les avantages de celle-ci.

Le Négociant qui achete, ſoit des Marchandiſes de l'Amérique, ſoit de celles des Indes, pour réexporter, eſt obligé de débourſer deux Capitaux, l'un pour le prix des Marchandiſes, & l'autre pour les droits de doüane: ſur le ſecond Capital qui eſt à l'gard de bien des Articles le double du premier, il perd d'abord une partie qu'on lui retient pour les droits des Officiers de la doüane, & enſuite les intérêts pendant tout le tems qu'il employe à Fabriquer, ou à préparer ſon envoy à l'Etranger; ce qui exige ſouvent pluſieurs mois, & donne néceſſairement une augmentation de prix & une valeur artificielle à ſes Marchandiſes, que les Négocians étrangers n'éprouvent point, & qui met le Négociant Anglois hors d'état de ſoutenir leur Concurrence.

Le Tabac de la Virginie & du Mariland eſt vendu en Angleterre à l'Etranger $2\frac{3}{4}$ Deniers ſterl. la livre, & les Anglois le payent ſurchargé des droits de douäne $8\frac{3}{5}$ Deniers. Ces mêmes droits tiennent les Anglois dans l'impoſſibilité de vendre à l'Etranger leur Tabac Manufacturé, parceque les droits donnent aux Etrangers un avantage de 35 p$\frac{3}{5}$ ſur cette Manufacture.

L'Angleterre a donné depuis longtems un grand avantage ſur le Commerce du fer, à la Suede, à la Ruſſie & à l'Eſpagne, par la ruine de ſes Bois qui lui rend preſque inutiles ſes Mines de Fer. La deſtruction de cette richeſſe a été portée à un tel excés, que l'Irlande même autrefois extrêmement abondante en Chênes les plus eſtimés pour la conſtruction, en tire aujourd'hui de Norvége, & ſe trouve obligée de vendre une partie de ſes Cuirs en Verd à la Hollande & à la Flandre, faute d'Ecorces pour les tanner elle même.

Le fret eſt une branche précieuſe du Commerce Maritime. C'eſt ſingulièrement le bas prix du fret qui fait fleurir en Hollande le Commerce d'Eco-

nomie. Les Anglois ne peuvent conſtruire & naviger que chérement : le fret eſt encore une branche de leur Commerçe opprimée par leurs taxes & leurs droits de douäne.

Les Cordages, les Voiles & le Fer ſont renchéris par les douänes. Les droits divers & les exciſes ſur toutes les choſes néceſſaires à la vie, rendent plus cher le travail du Conſtructeur, de même que les proviſions & les agrès. Par la même raiſon le Navigateur exige néceſſairement un ſalaire plus haut. Le fret d'un Navire Anglois conſtruit & équipé avec des Matériaux chers, avitaillé chérement, & monté par des Matelots & des Officiers à des gages fort chers, ne peut-être qu'à haut prix, ce qui ajoute une nouvelle valeur aux Marchandiſes, qui donne naturellement un grand désavantage dans les marchés étrangers. C'eſt ainſi que la cherté du fret & les taxes ont diminué conſidérablement l'exportation du Charbon de Terre, & ont fait donner en Hollande la préférence aux Charbons de Liége, quoique d'une qualité inférieure. On s'occupe auſſi davantage en France à l'exploitation des Mines de Charbon.

Le Commerce des Indes Orientales n'eſt avantageux pour les Nations d'Europe qui le font, qu'en proportion de la réexportation qu'elles font des Marchandiſes des Indes & de l'importation des choſes néceſſaires à leur conſommation intérieure, qu'elles ſeroient obligées de tirer de la ſeconde main ; & ce dernier avantage ſeroit peu intéreſſant ſans le bénéfice de la réexportation. La Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre avoit ces deux avantages, & faiſoit un Commerce floriſſant pour la Nation, lorsqu'elle n'avoit de concurrens dans ce Commerce que les Hollandois. La Compagnie de France lui a d'abord porté un grand préjudice, & l'Etabliſſement des autres Compagnies a tellement reſſérré les limites de ſes avantages, que la réexportation ne fait pas rentrer dans l'Etat beaucoup au delà de d'Argent comptant porté dans les Indes pour ce Commerce, dans lequel les Anglois prétendent que leur Compagnie employe tous les ans environ cinq cent mille liv. ſterl.

La Compagnie du Sud, dont l'objet fut le Commerce excluſif le long des Côtes Orientales & Occidentales des Colonies Eſpagnoles, n'eſt plus qu'une Compagnie de crédit depuis le dernier traité d'Aix-la-chapelle qui en réſiliant le Traité de l'*Aſſiente*, à fait perdre à cette Compagnie le Commerce des Négres aux Colonies d'Eſpagne, & celui qu'elle faiſoit par ſes deux Vaiſſeaux de *permiſſion* accordés par le traité de l'*aſſiento*, chargés de Marchandiſes d'Europe, dont la Compagnie avoit fait deux Magaſins flottans inépuiſables. Rien

n'a

n'a remplacé en Angleterre la perte des richeſſes de cette branche de Commerce, qui étoit l'objet d'une exportation très étendue.

On peut faire un riche tableau de la Population, de la Culture, des productions naturelles & du Commerce des Colonies de l'Angleterre dans le Nord de l'Amérique: mais quels avantages donnent les richeſſes de ces Colonies à la balance de la Grande Brétagne? Il faut régarder comme étrangéres à ſon Commerce, les richeſſes qui reſtent dans ces Colonies, qui augmentent la richeſſe des Colons par un Commerce qui ne paſſe point par les mains des Anglois d'Europe.

Ces Colonies devroient conſommer beaucoup des Manufactures d'Europe, & en même tems épargner à l'Angleterre, les importations du Nord pour l'entretien de la Marine. On n'a pu les porter encore à ce degré d'utilité. Les productions de ces Colonies ſe trouvant presque toutes ſemblables à celles de l'Angleterre, exigeoient que la Métropole les tint rigoureuſement dans un état de prohibition abſolue. Ces Colonies exportent leur Pêche & leurs Grains en Concurrence avec l'Angleterre, en Eſpagne, en Portugal & dans la Méditérranée, d'où elles font des retours des Marchandiſes d'Europe qui leur ſont néceſſaires. Elles envoient même aujourd'hui des Vaiſſeaux chargés à Amſterdam, & les conſignent à des Negocians de cette place. Elles fabriquent des Toiles, des Chapeaux & des étoffes de Laine: Elles approviſionnent les Iſles à Sucre, de Bois, de farine, de Salaiſons de toute eſpèce & de Beſtiaux, & ſe ſont donné avec ces Iſles une balance avantageuſe, & très nuiſſible aux exportations & importations de l'Angleterre. Ce Commerce lui porte un auſſi grand préjudice que s'il ſe faiſoit par une Nation étrangère. Il enrichit des Colons presque indépendans, dont les richeſſes, au lieu de contribuer à celles de l'Etat en Europe, reſſérrent les limites de ſon Commerce & de ſa balance.

L'Angleterre fait aujourd'hui des loix inutiles pour gêner & borner l'induſtrie de ces Colons: elle pallie le mal & n'y remédie point. Les premiers Colons s'étoient d'abord formé un Gouvernement républicain, presque entiérement ſemblable a celui de la Hollande, qui a ſubſiſté longtems, & ſur lequel le Roi d'Angleterre n'a pris que le Droit de nommer les Gouverneurs & les Officiers Militaires; & ſur le pouvoir légiſlatif, il n'a pris que le droit d'aprouver les loix propoſées. Les habitans ont conſervé le droit de donner un Conſeil aux Gouverneurs, de règler leurs appointemens & de les mander dans leurs aſſemblées. Ces Colonies, rivales du Commerce de

l'Angleterre, se fortifient, s'enrichissent sans cesse, & sont toujours à la veille de revenir à leur Gouvernement primitif, & de former des Etats indépendans.

Ce fut la disète des Marchandises d'Europe, dit un Auteur Anglois (*a*), dans laquelle l'Angleterre laissa longtems autrefois ces Colonies, qui a donné naissance aux Manufactures dont l'établissement & les progrès sont si contraires à l'intérêt du Commerce de la Metropole, & qu'elle n'oseroit entreprendre de détruire aujourd'hui. La même nécessité y a introduit la construction des Vaisseaux & la Navigation, dont l'étendue est telle aujourd'hui qu'elle donne de l'inquiétude à l'Angleterre.

La Construction des Vaisseaux est un objet de Commerce très considérable dans ces Colonies, surtout à Boston & Philadelphie. On y construit quelquefois des Navires par Commission, mais la plus grande partie est construite pour le compte des Négocians des Colonies, qui les expédient ensuite avec des Cargaisons pour l'Espagne, le Portugal ou la Méditérrannée, d'où après avoir vendu leur Cargaison, ils font leurs retours de Marchandises des mêmes ports, ou ils donnent leurs Navires à fret, ou ils les vendent. L'Auteur cité assure que ce Commerce est avantageux à l'Angleterre, parce que les Négocians après la vente de leurs Cargaisons, ou de leurs Navires, en remettent le produit en lettres de change à Londres: d'où il conclut que par ce Commerce circulaire, la balance se soutient entre la Grande Brétagne & les Colonies, & que les profits se terminent tous dans la Grande Brétagne.

Ne pourroit-on pas répondre à cette Auteur, que cette Navigation directe dans les ports étrangers, permise aux Vaisseaux des Colons du Nord de l'Amérique, est préjudiciable à la balance de l'Angleterre, même dans les cas des Ventes des Vaisseaux dans les ports étrangers & de la remise des produits de cette Navigation en lettres de change à Londres? N'est-il pas évident que l'Angleterre perd dans ce Commerce, celui d'Economie & de la réexportation, les droits de Doüane, les frais de Magasinage & de Commission, & une portion de Travail dans ses ports? Et dans le cas des retours directs dans les Colonies, ce qui est aujourd'hui l'usage le plus général, n'en resulte-t-il pas que les Navigateurs, surtout ceux de Boston & de Philadelphie, dont la Navigation est de plus de 1500 Vaisseaux, approvisionnent non-seulement leurs Colonies, mais aussi toutes les autres Colonies Angloises, de

(*a*) Hist. des Colon. Angl. dans le Nord de l'Am.

de Marchandiſes d'Europe chargées dans des ports étrangers; ce qui ne peut ſe faire ſans porter un préjudice inmenſe, tant au Commerce de l'Angleterre, qu'à ſes finances? Ces Négocians gagnent doublement; ils épargnent les droits de Doüane, & prennent des Retours à bien plus bas prix dans les ports de la Méditérrannée, qu'ils ne les obtiendroient dans les ports d'Angleterre.

La traite excluſive des Pelleteries du Nord de l'Amérique acquiſe par la poſſeſſion du Canada, n'étoit pas un objet aſſés conſidérable pour mériter les frais inmenſes qu'on a faits pour l'obtenir, & les dépenſes qu'exige ſans ceſſe l'entretien des vaſtes poſſeſſions qui ſont le ſiège de ce Commerce.

Depuis pluſieurs années toutes les Nations de l'Europe s'appliquent au Commerce. Celles qui avoient dejà un Commerce établi il y a vint ou trente ans, l'ont amélioré; les autres ont commencé à ſe procurer une partie du néceſſaire. Les fabriques de Toiles, de Soieries, d'Etoffes de Laine & de Quincaillerie, ſe ſont infiniment multipliées. Car l'induſtrie Humaine ſe perfectionne tous les jours, & chaque Nation prend inſenſiblement dans le Commerce, les branches qui lui appartiennent naturellement. Il n'eſt pas poſſible qne l'exportation de l'Angleterre, qui fabrique aujourd'hui plus chérement que tout autre Nation, n'ait encore reçu une grande diminution de l'accroiſſement général de l'induſtrie Européenne.

Il eſt certain que ſi on parcourroit en détail la balance de l'Angleterre avec toutes les autres Nations, on ne lui trouveroit presque point d'autres avantages que ceux que lui donnent le Portugal & ſon Commerce clandeſtin dans les Indes Occidentales. Elle accroitra ſans doute infiniment cette dernière branche par les grandes facilités que lui donnent ſes établiſſemens à la Floride & à Campêche; elle pourra balancer encore dans quelques années les avantages de la France dans le Commerce des Sucres, lorsqu'elle aura mis en valeur les Iſles neutres qn'elle a acquiſes. L'Angleterre remédiera ainſi aux désavantages de ſa balance, & ſoutiendra encore un peu l'induſtrie Nationale par de nouveaux debouchés dans l'Amérique, ou en y multipliant ſes conſommateurs dépendans. Mais il lui ſera impoſſible en réuniſſant à ſes anciens avantages en Amérique, ceux qui réſultent de ſes nouvelles acquiſitions, de reprendre en Europe ſon ancienne ſupériorité dans la conſommation de ſes Manufactures, ni même de les ſoutenir toûjours dans un état floriſſant. La cherté de la main d'œuvre les tiendra néceſſairement bornées à la conſommation intérieure, & cette cherté ſubſiſtera tant que le

poids énorme de la dette publique obligera le Gouvernement de continuer les impots a l'excés où l'on les a portés.

L'Excés des impots détruit à la fois la Population, l'Agriculture & les Manufactures ; les Anglois ſe plaignent aujourd'hui eux mêmes de cette deſtruction, qu'ils attribuent à la trop grande étendüe de leurs acquiſitions en Amérique. D'Ailleurs la preuve de cette deſtruction eſt devenue aſſés évidente par la défenſe de la ſortie des Laines, de la ſortie des Grains ſubſtituée à la loi qui y donnoit des encouragemens, & par celle faite aux Négocians d'employer dans le Commerce du Levant des étoffes de Laine de France. Attribuer la cauſe de cette deſtruction à l'étendüe des poſſeſſions acquiſes dans l'Amérique, c'eſt bien vouloir ſe diſſimuler la vraie cauſe du mal, qui ſe manifeſte ſi évidament dans l'excés des impots qu'exige impérieuſement l'excés de la dette publique. Qui ne voit qu'en Angleterre l'excés de l'impot detruit ſans ceſſe la ſource de l'impot ? Les pauvres s'y multiplient continuellement au point que l'impoſition pour les pauvres y eſt portée à plus de trois milions ſterl. par année. Rien ne prouve mieux le décadence du travail induſtrieux que cette prodigieuſe quantité de mains oiſives, ou que l'induſtrie ne peut nourrir, & dont la ſubſiſtance opprime également l'Agriculture, le Commerce & les Finances, dont elle devroit augmenter la richeſſe.

Le ſeul, l'unique remède à des maux ſi grands & ſi réels ſeroit l'extinction de la dette publique, qui donneroit les moyens de modérer les impots, ou de ſupprimer tout à fait ceux qui ſont deſtructifs de l'induſtrie. Tant que cette dette exiſtera avec les impots qui en ſont la ſuite néceſſaire, on ne peut voir dans ce haut degré d'élévation de la Grande-Bretagne, qui étonne, qu'une puiſſance précaire, qu'un grand Edifice, qui peut-être facilement ébranlé. Ce ſeroit une récherche bien intéreſſante, que celle des moyens que l'Angleterre peut employer pour ſe débaraſſer du fardeau de la dette publique. Il faut établir une caiſſe d'amortiſſiment. Où en prendre les fonds ? on ne ſçauroit les aſſigner ſur aucune des branches des revenus publics, qui quoique portés à l'excés, ſuffiſent à peine aux dépenſes ordinaires & au payement des intérêts. Il ne ſeroit pas plus facile de les aſſigner ſur une impoſition nouvelle. La Nation eſt trop ſurchargée d'impots pour pouvoir ſoutenir aucune ſorte d'augmentation. Peut-on attendre de l'augmentation du Commerce de l'Amérique, une augmentation dans les droits de Doüane aſſés conſidérable, pour fonder une caiſſe d'amortiſſement digne d'attention ? cette augmentation ſeroit prodigieuſe ſi elle donnoit un milion. Une caiſſe d'amortiſſement d'un milion & même de deux, ſeroit-elle proportionnée à plus de cent quarante

milions

milions de dettes; & aux beſoins preſſans qu'a l'induſtrie nationale d'être délivrée de l'excés des impots? Les nouvelles richeſſes de l'Angleterre en Amérique ne ſçauroient cependant produire de plus grand effet dans le trèſor public. Elles enrichiront ſans doute pluſieurs Négocians, mais les richeſſes de quelques particuliers ne ſont point celles de l'Etat.

Si dans la ſituation actuelle de l'Angleterre, il ſurvenoit une guerre entre les puiſſances maritimes, on trouveroit peut-être bien plus tôt une cauſe de foibleſſe, que les fondemens ſolides d'une grande puiſſance, dans cette prodigieuſe quantité d'etabliſſemens à la Côte d'Afrique & dans les deux Indes. Trois ou quatre cent Vaiſſeaux de guerre ne ſauroient ſuffire à établir une défenſe ſuffiſante pour conſerver en même tems une ſi grande quantité d'établiſſemens diſperſés dans les trois autres parties du monde; & ſes Côtes en Europe, contre les entrepriſes d'une autre Puiſſance maritime qui n'auroit que la moitié d'un ſi grand nombre de Vaiſſeaux de Guerre. La ſituation & l'étendüe de la Domination de l'Angleterre, l'obligeront toujours d'entretenir au moins le double de forces maritimes, pour réſiſter à une Nation rivale; & il ſeroit encore permis de douter des ſuccés de ſi grands efforts, ſi une autre Nation lui oppoſoit deux cent Vaiſſeaux de ligne. Il n'eſt pas même bien certain que l'état actuel des Finances de l'Angleterre & de ſa Population pût lui permettre de longtems d'armer une ſi grande quantité de Vaiſſeaux de guerre. Si la malheureuſe néceſſité rénaiſſoit de déployer de nouveau & de mettre en activité le fonds de ces prodigieuſes forces maritimes, trouveroit-elle aiſément, après la conſommation inmenſe de Soldats & de Matelots qu'elle a faite durant la derniere guerre, plus de cent mille Matelots pour équiper un ſi grand nombre de Vaiſſeaux? Une Population d'environ ſept milions d'habitans au plus, déjà fort diminuée par la dépenſe paſſée, & par la dépenſe actuelle qu'exigent les nouveaux établiſſemens au Sénégal, aux Antilles, à la Floride; à Campêche, au Cap-Breton & au Canada, pourroit-elle encore fournir de quoi léver & récruter ſans ceſſe un Corps de Troupes de terre de plus du double de ce que l'Angleterre en avoit jamais entretenu, & en même tems plus de cent mille Matelots; ſans achever de ruiner l'Agriculture & l'induſtrie, condanmées à fournir à une dépenſe ſi exceſſive? ſi l'Angleterre pouvoit ſoutenir longtems cette dépenſe en Hommes, ſi exceſſive & ſi diſproportionnée à l'étendue de ſa Population, ſoutiendroit-elle encore les nouveaux accroiſſemens de la dette publique? car il lui ſeroit impoſſible de remettre de ſi grandes forces en mouvement ſans le ſecours de nouveaux emprunts, & conſéquament de nouvelles impoſitions pour en payer les intérêts. Une reſſource de Finance ſi deſtructive eſt elle ſans limites, & le crédit dans le quel on la trouve peut-il être inépuiſable?

Mais

Mais qu'on ſupoſe cette reſſource encore facile, & que l'Angleterre oppoſe quatre cent Vaiſſeaux de guerre à cent quatrevint ou deux cent Vaiſſeaux François: dans quelles calamités ne tomberoit-elle pas, ſi elle venoit à ſuccomber? & quels désavantages n'auroit-elle pas ſur Mer par l'extrême diviſion de ſes forces, ſi la Marine Françoiſe avoit d'auſſi bons Marins que les Anglois? Les Vaiſſeaux François ont l'avantage du nombre des Equipages, mais les Officiers Anglois ont plus d'expérience, connoiſſent mieux la Mer, & ſont meilleurs manœuvriers: & c'eſt à cet Avantage qu'ils ont été rédevables de leur ſupériorité dans la dernière guerre. Mais ſi la France ajoutoit à ſes Ecoles de Marine ſédentaires, des Ecoles Flottantes; ſi ſes Marins étoient exercés à la Mer à l'étude de la manœuvre; la Marine Françoiſe auroit encore des Tourville, des Baert, des Duqueſne, des Duguétroin, & reprendroit vraiſemblablement la ſupériorité que celle du nombre des Equipages devroit naturellement lui donner. On ſent aſſès l'état d'abaiſſement où une ou deux Campagnes malheureuſes précipiteroient l'Angleterre, & l'impoſſibilité où elle ſe trouveroit alors réduite par l'excés de ſes emprunts perpetuels, de ſe réléver.

L'Extinction de la dette publique eſt l'unique fondement ſolide que l'Angleterre puiſſe donner à ſa puiſſance, & de toutes les conquêtes qu'elle a faites ou qu'elle pourroit faire encore, les Nations rivales n'ont à rédouter que celle qui peut lui fournir des moyens prompts de ſe libérer:

On n'a ceſſé de publier dans la derniére guerre, que l'Angleterre en vouloit à la conquête des Mines du Méxique & du Perou, comme le ſeul moyen de rembourſer les emprunts dont elle paroiſſoit accablée. Par l'événement elle a porté ſes établiſſemens beaucoup plus près de ces Mines qu'on ne le croioit, & que l'Angleterre elle même ne l'eſperoit; mais elle n'a fait en cela que des établiſſement de Commerce, qui peuvent augmenter de beaucoup la part que ſes Négocians attiroient déjà du produit de ces Mines. Or cet Avantage du Commerce n'appartient point au tréſor public, & ne ſçauroit devenir ſuſceptible d'une aſſignation pour le rembourſement des dettes de l'Etat.

Il n'en eſt pas de même de l'établiſſement du Sénégal. Celuici donne à l'Angleterre la facilité de s'approprier ſans qu'aucune puiſſance de l'Europe puiſſe s'en plaindre, des Mines d'Or infiniment plus riches que celles du Bréſil, du Mexique & du Perou. L'Etat peut en faire la conquête, & payer promptement toutes ſes dettes avec le ſecours de ces Mines.

On

On a enfin découvert les ſources de cette prodigieuſe quantité d'Or que les Mandingos, les Sarakoles, Nations Négres, vendent aux Européens ſur les bords du Sénégal & de la Gambra. C'eſt ſurtout au Royaume de Bambuk, qu'il s'en trouve une ſi grande abondance, qu'on lui a donné le nom de *terre d'Or*. Les Mandingos & les Sarakoles qui ſont les habitans naturels du Royaume de Galam, ſont les Maitres du Commerce de l'Or du Royaume de Bambuk & des autres pays à l'Eſt, & la crainte de le perdre les rend très attentifs à empêcher les Etrangers de s'y introduire. Les habitans mêmes de Bambuk qui connoiſſent depuis longtems le prix de leur richeſſe, & l'avidité de leurs voiſins pour la leur enléver, ne ſouffrent point de voyageurs dans leur pays.

Un Facteur de la Compagnie des Indes de France, nommé *Compagnon*, eſt le ſeul Européen connu qui ſoit parvenu à s'introduire dans ce riche Royaume. Il en a donné une deſcription très détaillée & très exacte, ainſi que de la quantité de ſes mines & de leur prodigieuſe richeſſe. Deux Directeurs de la Compagnie des Indes, Dépremenil & David, chargés particuliérement des affaires du Sénégal, ont atteſté l'intelligence, la droiture & la fidélité de ce Facteur; ce qui doit donner beaucoup de confience à ſa Rélation.

Les Mines des Indes Occidentales n'approchent pas de la richeſſe de celles-ci. Le pays ne produit d'ailleurs aucune des choſes néceſſaires à la vie; & comme les habitans ont autant de répugnance à ſortir de leur pays, qu'à y admettre des Etrangers, leur Commerce eſt entiérement entre les mains des Mandingos & des Sarakoles, leurs voiſins, qui leur font attendre longtems leurs beſoins pour les leur vendre plus cher. Il n'eſt pas douteux que ſi les Européens s'établiſſoient parmi eux ou plus à portée, ils les délivreroient de la Tirannie de leurs voiſins, & la connoiſſance qu'on leur donneroit des Marchandiſes d'Europe, les engageroit à en conſommer d'avantage & à tirer de leurs Mines une plus grande quantité d'Or.

Il ne ſeroit pas impoſſible à une Nation Européenne qui poſſede des établiſſemens ſolides ſur le Sénégal, ſur la Gambra & ſur les autres riviéres qui s'y jettent, de conſtruire des forts ſucceſſivement en avant de diſtance en diſtance, au point de ſoumettre les Mandingos, les Guinéas & les Sarakoles, voiſins du Royaume de Bambuk. Ces peuples étant ſoumis, ette Nation auroit facilement enſuite toutes les Mines de Bambuk en ſa diſpoſition. Les Anglois ont aujourd'hui plus de facilité que toute autre Nation d'Europe, pour porter juſques là leur Commerce par la riviére du Sénégal. Cette acquiſition paroitra

facile à faire, ſi on en compare la dépenſe & les difficultés aux prodiges de courage & d'induſtrie que les Eſpagnols employérent pour s'aſſurer des Mines du Mexique & du Perou, dont les plus riches ſont pauvres en comparaiſon de celles de Bambuk. Car il ſuffit de grater la terre de ce Royaume, & de la laver pour obtenir l'Or le plus pur. Les Négres y creuſent rarement la terre, & quand ils ſuivent la mine au de là de la ſuperficie du terrein, ils ne vont jamais à plus de huit ou dix pieds de profondeur, & s'arrêtent à l'endroit où de leur aveu la Mine eſt plus riche, parcequ'ils n'ont pas l'Art ſi ſimple de faire des echelles, ni l'induſtrie de ſoutenir les terres.

La conquête de ces Mines eſt ſans doute très poſſible; on peut y voir même une très grande facilité. Mais on ne peut ſe donner cette facilité que par une grande dépenſe, & il y a bien de l'apparence que la Compagnie des Indes de France n'a négligé de profiter de la découverte & des lumières de ſon Facteur, dont elle ne pouvoit ſuſpecter l'exactitude, que par l'impuiſſance où elle s'eſt trouvée de faire les dépenſes qu'exigeoit une entrepriſe de cette nature. Il ſemble en effet qu'il n'y a que les forces d'une couronne, qui puiſſent en aſſurer le ſuccés.

Cette entrepriſe demanderoit, pour en rendre le ſuccés infaillible, un grand dépot au Comptoir du Sénégal, d'Hommes, de ſubſiſtances, de munitions de guerre, d'uſtenciles pour la conſtruction des forts & l'exploitation des Mines; de Marchandiſes de traite, de bateaux propres pour remonter les rivières, afin de pouvoir recrûter au beſoin, & aproviſionner ſans ceſſe les détachemens pouſſés en avant; de munitions, de Marchandiſes & de vivres; ainſi que des forts ſucceſſivement conſtruits dans tous les poſtes propres à aſſûrer la route & la domination. On conçoit ſans peine qu'avec de telles précautions on peut non ſeulement atteindre en ſureté aux Mines de Bambuk, mais qu'on peut encore écarter ou ſubjuguer tellement les Nations qui ſont ſur la route depuis le Comptoir du Sénégal juſques à Bambuk, que l'exploitation des Mines de ce Royaume devienne auſſi ſûre & auſſi tranquile que celles des Mines du Mexique & du Perou.

La dépenſe qu'exige une ſi riche conquête, n'en ſuſpendra ſans doute l'entrepriſe en Angleterre que pendant le tems néceſſaire pour la préparer. Quelle que ſoit cette dépenſe, ou quelque énorme qu'on veuille la ſupoſer, elle ne ſcauroit coûter à la Nation Angloiſe autant de dépenſes en Hommes & en Argent, qu'une ſeule de ſes derniéres compagnes en Allemagne; & aſſûrément une dépenſe plus grande encore n'eſt point à comparer avec les tréſors qui en ſeroient l'objet.

C'Est

C'Est là que paroit être l'unique ſource dans la quelle l'Angleterre puiſſe puiſer facilement de quoi payer promptement la dette publique, & diſſiper ce facheux contre poids qu'elle a mis elle même à ſa puiſſance, qui ne ſçauroit manquer de la détruire tôt ou tard, ſi on le laiſſoit ſubſiſter tel qu'il eſt. C'eſt peut-être le ſeul moyen de ſupprimer promptement cet excés d'impoſitions qui opprime le gros de la Nation, qui l'affoiblit ſans ceſſe, de ſoutenir & de rendre inébranlable le haut degré de puiſſance au quel elle s'eſt élevée, puiſſance qu'il lui eſt impoſſible de conſerver longtems qu'en ſe débaraſſant du poids deſtructif des dépenſes inmenſes qu'elle a faites pour l'obtenir.

La conquête des Mines de Bambuc fairoit ſans doute une ſenſation conſidérable dans le Commerce de l'Europe; cette conquête infailliblement ſuivie en fort peu de tems du payement de toutes les dettes de l'Angleterre, fairoit auſſi une eſpèce de révolution dans la fortune de ſes Créanciers, ſurtout de ſes Créanciers Hollandois ſurchargés par cet événement d'un grand Capital dont l'emploi eſt impoſſible chez ceux, & qu'il leur ſeroit bien difficile de trouver chez l'Etranger à leur ſatisfaction, ſurtout ſi la France profitant de toutes les facilités que lui donne la richeſſe naturelle de ſon fonds, accelleroit de ſon Côté le rembourſement de ſes dettes, & renonçoit à la reſſource ruineuſe des emprunts.

Si l'on ſuppoſe que la richeſſe des Mines de Bambuc & des autres contrées de l'intérieur de l'Afrique où les forces & l'induſtrie des Anglois peuvent atteindre, n'exiſte que dans les Rélations de quelques Voyageurs, & que les Négres n'ont apporté aux établiſſemens Européens, que de l'Or ramaſſé ſur le ſable des rivières, la Nation Britannique qui connoit bien tous les désavantages du poids de ſa dette, fera ſans doute les plus grands efforts pour s'en débaraſſer par quelque autre moyen. Que ne doit-on pas attendre des ſentimens qu'inſpire la poſſeſſion actuelle de cette prétendue chimère aujourd'hui preſque réaliſée, de-là Monarchie univerſelle de la Mer & du Commerce? le génie, le caractere de la Nation, le Zèle Patriotique, peuvent produire des efforts qui dans la ſpéculation paroitroient au-deſſus de l'humanité, pour ſoutenir le ton de ſupériorité & de domination que les Anglois ont acquis, & qui eſt à préſent leur Idole.

Les Anglois ont formé un nombre infini d'établiſſemens publics, ils ont élévé quantité de monumens en l'honneur de l'humanité qui ont coûté des milions, par des ſouſcriptions volontaires. Tout citoyen qui propoſe un établiſſement honorable & évidamment utile à la Nation, à former par voye

de ſouſcription, eſt aſſuré du ſuccés de ſon projet. Les ſouſcriptions ſe multiplient à ſon gré. Ce Zéle Patriotique eſt peut-être le fonds le plus riche de la Nation Britannique; ce Zéle excité plus que jamais, dans la Grande-Bretagne, par la haute idée de ſon Empire univerſel, il ne ſeroit pas étonnant de voir cette Nation donner à l'Europe le ſingulier Spectacle du payement de ſa dette par voye de ſouſcription; ſurtout ſi elle voit la France établir, par la bonne adminiſtration de ſes Finances, les fondemens ſolides d'une Caiſſe d'Armotiſſement proportionnée à la richeſſe de ſes reſſources, augmenter les Revenus publics & ſoulager les peuples: car elle peut faire l'un & l'autre.

Ceux qui voudront travailler au bonheur de l'Angleterre, diſoit M. Davenant en 1698, doivent préſenter des projets qui nous mettent en état de payer ſes dettes avant que la France paye les ſiennes. Un autre Calculateur politique propoſa, il y a pluſieurs années, un Plan pour payer les dettes, fort ſimple, & qui trouva beaucoup d'aprobateurs. C'eſt un erreur de croire, diſoit-il, que l'Etat ſoit le débiteur des fonds publics; chaque particulier en doit une ſomme proportionnée à ſes facultés, & paye une portion des intérêts dans les impôts, outre les frais pour la perception de ces impôts; delà il concluoit qu'il ſeroit plus avantageux de faire une répartition du Capital des dettes entre tous les ſujets, & que chacun contribuat d'une ſomme proportionnée à ſes moyens pour éteindre tout d'un coup toutes les dettes publiques.

En effet chaque ſujet à ſa part dans les bénéfices comme dans les charges de l'Etat; dans les avantages qui réſultent de la diminution des dettes, de l'augmentation du crédit public & du Commerce, en un mot dans la proſpérité de la Nation. Ce Plan étoit ſéduiſant au premier coup d'œil, mais il pêchoit en deux points importans, qui ſeront toujours un obſtacle inſurmontable à ſon exécution. 1°. En ce que le pauvre Artiſan qui paye une partie conſidérable des impôts néceſſaires pour l'acquit des intérêts de la dette publique, dans les denrées qu'il conſomme annuellement, ſeroit dans l'impoſſibilité de donner tout-à-la fois un Capital proportionné; 2°. il eſt facile de cacher les capitaux qu'on fait valoir, ce qui feroit tomber tout le fardeau ſur ceux dont les biens ſont en évidence ou connus. Mais ſur les mêmes principes le Zéle Patriotique peut ouvrir chez la Nation Britannique une ſouſcription volontaire pour former une Caiſſe d'amortiſſement, & porter cette Caiſſe peut-être à plus de cinq milions par année, & qui ſçait juſques où le Zéle Naturel aux Anglois, à préſent animé par les plus grands motifs, par la certitude d'aſſurer leur proſpérité & de rendre leur Domination

tion inébranlable, peut porter l'étendue d'une contribution volontaire? L'entière libération ſeroit peut-être fort prompte (*a*).

Le Zéle patriotique a fait de grands progrès en France, & l'amour des peuples pour leurs Rois y eſt de tous tems un agent bien puiſſant. On y trouveroit ſans doute dans une forme différente les mêmes Reſſources: & il ſeroit également heureux pour les peuples des deux Etats, que la libération des dettes publiques fut prompte; que des loix ſacrées & inviolables y fermaſſent pour toûjours les Caiſſes des emprunts, & qu'enfin les deux Nations vouluſſent ſe lier, par un Traité de Commerce reciproque qui écartat pour jamais tout ſujet de diviſion, & ne laiſſat ſubſiſter qu'une noble émulation également digne de ces deux Nations. Un traité de Commerce d'où réſulteroit de ſi heureux effets, ſeroit le chef d'Oeuvre de la Négociation, de la politique, inmortaliſeroit les Miniſtres qui auroit élévé un monument ſi utile à l'Humanité, & donneroit vraiſemblablement pour longtems le repos à l'Europe.

Si l'on vouloit ſe donner la peine de péſer les avantages & les déſavantages respectifs du Commerce rélatif de ces deux Nations & de leurs loix prohibitives, ſans partialité, & avec toute l'exactitude & dans tout le détail qu'exigeroit l'importance de cette matière, on parviendroit ſans doute à la découverté de moyens ſurs d'établir entre elles une balance juſte d'intérêts reſpectifs, qui pourroit être le ſiège ſtable & permanent de leur union. Il n'eſt pas douteux que la liberté d'un Commerce reſpectif entre les deux Nations augmenteroit beaucoup les importations de la France en Angleterre; de ſon Côté l'Angleterre augmenteroit auſſi ſes importations en France. Les prix du marché ſeroient les ſeules limites des avantages de ce Commerce reſpectif; & les desavantages que l'une des deux Nations pourroit en éprouver quelquefois, ſeroient toûjours bien inférieurs à ceux qui réſultent des prohibitions respectives, d'une rivalité trop animée, & de ce malheureux germe perpetuel de diviſions & de Guerres, qui ont tant de fois déſolé l'Europe. Car ſi on jette un coup d'œil attentif ſur les Guerres paſſées, on verra que ces deux Nations doivent toutes leurs richeſſes à leur induſtrie, qui n'a point de plus grand fleau à rédouter que la guerre.

(*a*) Tout le Monde voit en gros & à-peu-près la ſituation peu Naturelle de l'Angleterre, mais on ne ſe donne guères la peine d'en Approfondir les cauſes, ni de s'en convaincre par principes. Cependant combien eſt-il intéreſſant pour l'Europe, & ſurtout pour les perſonnes qui ſont à la tête des affaires, d'apprécier au juſte la puiſſance rélative des Etats, & de diſtinguer la force réelle & la ſolide grandeur de ce qui n'en a que l'apparence, ces Sortes de diſcuſſions & les combinaiſons qu'elles exigent, ſont d'autant plus intéreſſantes, que les vues générales de Commerce tiennent de fort près à tous les principes économiques du Gouvernement des Etats.

CHAPITRE IX.

De la Hollande.

SI l'on ſéparoit du Commerce de la Hollande, les retours de ſa Compagnie des Indes Orientales & ſes Pêches du Harang & de la balaine, le Commerce Général de l'Europe ne trouveroit d'autre intérêt dans celui de cette Nation, que l'augmentation d'activité qu'elle donne par ſon économie & ſon induſtrie à la circulation des Denrées, des Marchandiſes & de l'Argent des autres Nations : & cet intérêt eſt très important. D'ailleurs la Hollande les intéreſſe peu par ſes conſommations intérieures, & encore moins par ſes productions naturelles & d'induſtrie. La Hollande eſt a l'Europe à beaucoup d'égards, ce qu'un riche Marchand détailleur de toute ſorte de Marchandiſes, eſt à la ville où il a établi le ſiège de ſon Commerce; qui produit au dehors tous les fruits de ſon induſtrie, & l'approviſionne de toutes les Denrées & Marchandiſes dont elle a beſoin.

LA France a ſçu mettre à contribution toutes les Nations de l'Europe, l'Angleterre même, par l'abondance & l'excellence de ſes productions naturelles, par la culture de tous les Arts, par le gout, le genie & l'induſtrie de ſes habitans, par la variété, la beauté & la perfection de ſes Manufactures. Les Hollandois en ont fait autant par leur Economie, par leur frugalité & leur conſtance dans le travail, & par l'étendue de leur Navigation. Ils ont fait de leur République le premier Marché de l'Europe; ils en ſont les premiers Banquiers. C'eſt à leur Cabotage que les Hollandois doivent le Commerce de fret qu'ils ont ſçu rendre très riche, & les Commiſſions de toute l'Europe commerçante, branche de Commerce très étendue chez eux, qu'ils cultivent avec des ſoins infinis, que l'Etat ne protége pas aſſés aujourd'hui, & dont la richeſſe eſt d'autant plus précieuſe qu'elle eſt aſſurée, ſans risques, & n'exige que de la Droiture, des ſoins & de l'exactitude. C'eſt ainſi que ces deux Nations ont acquis par différentes voyes de grandes richeſſes. Les autres Nations ne doivent oppoſer à des voyes ſi légitimes de s'enrichir, que de l'émulation & les efforts généreux d'une induſtrie ſupérieure: c'eſt la ſeule reſſource que l'équité naturelle indique aux Nations dont le Commerce de la France & de la Hollande peuvent exciter la jalouſie.

Le Cabotage eſt la première branche du Commerce de la Hollande, celle qui occupe la plus grande quantité de Vaiſſeaux, la baſe de toutes les autres branches, & celle qu'il lui importe le plus de conſerver. Le conſervation du Cabotage exige une attention continuelle: c'eſt auſſi le principal objet de ſes traités de Commerce.

Les Hollandois font le Commerce avec toutes les Nations de l'Europe & avec les trois autres parties du monde. Ils tirent les denrées & les Marchandiſes de chez les différentes Nations, & les importent chez eux pour y former les différens aſſortimens qu'exige leur réexportation. Ils achettent à la première main chez la nation qui leur vend à plus bas prix, & vendent à la dernière chez celle qui leur donne un plus grand bénéfice, ou par le prix, ou par des échanges plus avantageux. L'Angleterre eſt la ſeule Nation de l'Europe avec laquelle la Hollande n'a presque qu'un Commerce de Banque où d'Argent

L'Angleterre s'eſt ſéparée de toutes les autres Nations; elle a rompu avec une hardieſſe unique les liens de toute Société Politique, ſingulièrement avec la Hollande, par ſon Acte de Navigation. Cette loi impérieuſe & hardie en fermant les ports de l'Angleterre à tout Vaiſſeau, qui lui apporte d'autres Denrées où Marchandiſes, que celles du crû de ſa Nation, à mis à ſon égard toutes les autres Nations dans un état de prohibition. A l'égard des Hollandois, ils peuvent exporter de chez cette Nation tout ce qu'elle juge à propos de leur vendre, mais il ne peuvent faire chez elle aucune importation: enſorte que la Contrebande eſt la ſeule voye qui eſt reſtée aux Hollandois pour faire des importations en Angleterre; & cette voye, dont quelques Négocians Anglois ſçavent profiter malgré la rigueur des loix prohibitives, le Commerce de Banque & les intérêts des fonds publics qui appartiennent à des Hollandois, donnent encore une Balance avantageuſe à la Hollande ſur l'Angleterre.

La France eſt au contraire la Nation de l'Europe qui donne le plus d'avantages au Commerce de la Hollande. Les Hollandois font presque toutes ſes exportations, & ſes importations, qui ſont d'une très grande étendue; & ce qui doit paroître très ſingulier, le Négociant Hollandois ſoutient mieux que les Négocians François eux mêmes, le prix leurs proprès Marchandiſes, la Concurrence chez les autres Nations par les avantages que lui donne ſon économie, ſon fret & ſes aſſortimens, qu'il forme avec plus de facilité par l'abondance & la variété de ſes Magaſins.

Dans

Dans le siècle passé un Ambassadeur de la République présenta à la Cour de France, un état des achats que la Hollande faisoit tous les ans de Denrées & de Marchandises de France, qui montoient à plus de trente milions de Florins. C'étoit sur ce fondement qu'à l'occasion d'un droit d'Ancrage il prétendoit que la Cour devoit en exempter les Vaisseaux Hollandois. Il obtint en effet une exemption. Ce Ministre auroit pu ajouter à son état une somme fort considérable d'importations, & une autre encore essés forte pour le bénéfice du fret. En sorte que cet Ambassadeur présentoit au Ministére François la preuve que la Hollande faisoit pour quarante ou cinquante milions de Florins du Commerce naturel de la France ; ce qui étoit bien plûtôt un raison de la soumettre au droit imposé sur tous les Vaisseaux Etrangers, que de lui accorder aucune faveur. L'Ambassadeur Hollandois profita habilement du peu de connoissances qu'on avoit alors en France sur les intérêts du Commerce.

Tels furent les motifs qui portérent la France à accorder aux Hollandois des exemptions de droits, qui ne pouvoient manquer d'éloigner les Vaisseaux des autres Nations. Ce privilége donna aux Hollandois seuls à l'exclusion même des Négocians François, le grand & le petit Cabotage de la France. On ne s'est apperçu que bien tard en France qu'en éloignant ainsi de ses ports les Vaisseaux des autres Nations, on s'étoit privé des avantages de la concurrence. Il étoit bien naturel que la France reconnut enfin qu'il étoit de son intéret de traiter tous les Vaisseaux Etrangers avec une égale douceur; & de ne point surcharger ses exportations de droits qui ralentissent les consommations étrangères.

Les consommations intérieures que la Hollande fait des productions de la France, sont fort bornées. La seule qui est de quelque considération, c'est celle des Vins, qui seroit bien plus étendue, si on n'avoit pas introduit en Hollande des Brasseries de Vins rouges & de Vins blancs dans lesquels il n'entre que de la lie de Vin, qu'on Fabrique, les uns avec des Syrops de Sucre, & les autres avec une Teinture de Cèrises noires, & qu'on anime avec un peu d'eau de Vie. Cette imitation des Vins blancs d'anjou & des Vins rouges de Bordeaux, porte un grand préjudice à la consommation des Vins de France, & ruine promptement la santé d'une grande partie des habitans des sept Provinces. Car la consommation de ces Vins Fabriqués est immense, & c'est peut-être à quoi il faut attribuer la *Colique de poitou*, à la quelle les Hollandois sont sujets, maladie moderne, qu'aucun de leurs Medecins ne sçait guèrir. Il semble qu'une Fabrication si destructive de la Population auroit

auroit du attirer depuis longtems l'attention la plus ſévére des Légiſlateurs. La Hollande intéreſſe infiniment d'avantage l'Allemagne & les Nations du Nord par ſa conſommation inmenſe de Bois & de toute ſorte de matériaux pour la conſtruction ; & par celle de la Potaſſe & de toute ſorte de Cendres néceſſaires pour ſes Blancheries, ſes Vérreries & ſes Imprimeries, & pour ſon Commerce d'economie avec la France & les Provinces Autrichienes.

Les intérêts de l'Angleterre & de la France voudroient n'avoir point de concurrence à combattre dans le Commerce du Levant, dans celui des Indes Orientales & dans le Pêche du Harang. Mais l'intérêt Général de l'Europe demande la plus grande concurrence dans ces trois branches, & reproche également à l'Angleterre & à la France, de n'avoir jamais encouragé la Pêche ſur l'unique principe qui la leur auroit rendue floriſſante, qui l'a élevée & ſoutenue en Hollande, & qui conſiſte à ouvrir la porte à l'induſtrie par la plus grande conſommation intérieure, & par le bas prix de la main-d'œuvre, en ſupriment les droits & les entraves dont cette branche eſt egalément ſurchargée en France & en Angleterre. Ainſi cette branche de l'induſtrie Hollandoiſe eſt d'autant plus précieuſe à l'Europe, que ces deux autres Nations ont négligé d'y augmenter l'abondance d'une denrée d'une grande conſommation. Cependant ces trois branches, le Commerce des Indes, celui du Levant & la Pêche, ont infiniment perdu de leurs richeſſes en Hollande par la concurrence des autres Nations.

Le Cabotage des Hollandois devient plus intérreſſant à meſure que d'autres Nations commerçantes s'efforcent de partager cette branche avec eux : Il en réſulte une heureuſe concurrence qui porte une plus grande abondance dans tous les marchés, & produit chez les conſommateurs toutes les Denrées & les Marchandiſes à un meilleur prix. Cette concurrence ne ſçauroit être trop animée pour le bien général : elle produit un avantage infini dans le détail des intérêts de chaque Nation, par l'activité que cette concurrence donne à la circulation des Denrées, des Marchandiſes & de l'Argent, qui facilite & étend les conſommations, & donne ainſi les plus grands encouragemens à la population, à l'Agriculture & à l'univerſalité de l'induſtrie Européenne. Le Cabotage, cette branche de Commerce qui a pour objet d'établir l'abondance chez toutes les Nations de tout ce qui leur manque, & de les débaraſſer de leur ſuperflu, eſt devenue bien plus utile à l'Europe, depuis l'augmentation de concurrence qu'elle a reçue des villes Anſéatiques, ſurtout de celle de Hambourg, qui ſemble vouloir devenir la rivale d'Amſterdam. Cette concurrence acquerroit des avantages bien ſupérieurs encore, ſi la France ſe livroit

vroit à cette branche de Commerce, & profitoit de toutes les facilités qu'elle a de la cultiver avec ſuccés. La Hollande ſe plaind d'une diminution fort conſidérable dans ſon Cabotage, & cette diminution eſt en effet très ſenſible. On ne doit s'en prendre, ni à la France qui fournit le principal aliment de cette branche de Commerce, ni à la concurrence des villes Anſéatiques ; mais aux avantages du Commerce ſur leſquels toutes les Nations ont aujourd'hui les yeux ouverts. Il eſt naturel que les François cherchent à acheter à la première main & à vendre à la derniere, & il n'eſt pas moins naturel que les Négocians qui ſont plus aportée de la premiére main & de la derniere, comme ceux des villes Anſéatiques pour une infinité d'articles, que les Hollandois, en profittent : la Hollande n'a qu'un ſeul moyen à employer pour ſoutenir ou reprendre ſa ſupériorité, qui eſt d'exempter le Commerce des droits de Doüane & de poids. Ce n'eſt qu'en donnant des avantages aux Négocians François, qu'on les engagera à donner leurs commiſſions de vente & d'achat à la Hollande. On devroit bien s'appercevoir ici combien un uſage exceſſif du crédit eſt nuiſible à une Nation, ſi pour en ſoutenir le poids, on eſt obligé d'entretenir une impoſition de droits qui lui font perdre inſenſiblement une grande partie de ſon Commerce.

Une autre branche du Commerce de la Hollande préſente encore un intérêt bien important au Commerce de l'Europe, ſurtout à celui de l'Angleterre & de la France. Cet intérêt conſiſte dans la banque que font preſque tous les Négocians Hollandois, principalement ceux d'Amſterdam : non cette partie de la banque qui a pour objet les Traites & Retraites de place en place uniquement pour profiter du bénéfice du change, qu'on nomme *Arbitrage* ; les Hollandois ſe livrent peu à une branche ſi délicate, ſi dangereuſe & ſi difficile à ſuivre avec ſuccés. Ils ne font de la banque, que la partie qui conſiſte à donner crédit. Les Négocians d'Amſterdam ouvrent un crédit aux Négocians des autres Nations, ſur les Marchandiſes qui leur ſont envoyées en commiſſion, juſques à concurrence des deux tiers ou des trois quarts de leur valeur : ils acceptent les Traites des propriétaires ou ils leur remettent. Ce crédit donne un grand mouvement au Commerce de l'Europe, par la facilité que les Négocians y trouvent pour renouveller leurs opérations. Ils donnent encore un crédit aux Négocians Etrangers qui leur commettent des achats, pour leur rembourſement, pour le quel ils ne tirent qu'à deux mois & deux mois après l'expedition ; ce qui donne aux acheteurs quatre mois de crédit. Enfin les Négocians d'Amſterdam donnent encore un autre crédit aux Négocians Etrangers, qui n'eſt pas moins précieux au Commerce. Il conſiſte à accepter & tirer ſucceſſivement le rembourſement de leurs acceptations, pour le

le Compte d'autres Négocians. C'eſt une circulation très onéreuſe aux Négocians qui empruntent cette ſorte de crédit; mais indiſpenſable pour ſoutenir de certaines branches de Commerce, qui ont pour objet des Marchandiſes qui s'achettent comptant à la première main, & qui ne peuvent être revendues qu'à de très longs termes; qui cependant exigent & engagent des fonds très conſidérables. Telles ſont les Soies d'Italie & de Piémont. Les Négocians payent comptant leurs achats; & tant en France, qu'en Angleterre, où s'en fait la plus grande conſommation, ils ſont obligés par l'uſage général, de les Livrer à environ deux ans de crédit. La circulation plus ou moins forte que font ces Négocians pour ſoutenir un crédit ſi long, a un gage connu des Négocians d'Amſterdam qui leur donnent crédit chez eux, qui fait leur ſureté; ils ſçavent d'ailleurs que quoique le crédit qu'ils donnent, ſoit fort cher pour leurs commettans, ceux-ci en ſont bien dédommagés par les bénéfices ſupérieurs de ces branches de Commerce qui les oblige d'uſer de ce crédit. Ces branches de Commerce ont beſoin pour ſe ſoutenir & ſoutenir en même tems les Manufactures, d'un ſecours qui ſe trouve dans le Commerce même; c'eſt-à-dire d'un long crédit. Sans ce ſecours les Manufactures ne ſçauroient être approviſionnées de matières premières avec l'abondance & les facilités qu'elles exigent pour ſe ſoutenir dans un état floriſſant. Ainſi cette circulation ne multiplie point les valeurs idéales; les ſignes qu'elle produit dans le Commerce, ont toujours une valeur réelle exiſtante ou dans les Magaſins des Négocians, ou dans ceux des Manufacturiers; & le crédit des Négocians Hollandois qui la ſoutient, eſt un crédit très utile & très précieux au public.

C'EST ce crédit dont l'uſage eſt ſi néceſſaire a l'intérêt général du Commerce, qui fait regarder avec raiſon la Hollande comme la Caiſſe de l'Europe. L'uſage continuel de ce crédit n'eſt ni moins utile ni moins précieux au Commerce d'Amſterdam en particulier, non ſeulement par le bénéfice qu'il rapporte naturellement en proviſions de traite & d'acceptations, mais encore par les commiſſions qu'il attire, dont le Cabotage entretient ſans ceſſe les objets en renouvellant continuellement les Magaſins de la ville, des Denrées & des Marchandiſes de toutes les Nations. C'eſt la Pêche, le Cabotage, & cette circulation abondante & continuelle de Denrées & de Marchandiſes étrangères de toute ſorte, qui entretient une nombreuſe population dans les ſept Provinces. Les Provinces même de terre qui cultivent, prennent part à ce grand Commerce par la grande conſommation de leurs productions. Toutes ont des cannaux de Navigation ou des rivières qui leur en facilitent le tranſport à peu de frais, & leur en aſſurent un débouché prompt à un bon

prix; c'eſt ce qui fait que les terres de ces Provinces, quoique médiocres, telles que celles de la Gueldre, qui ne ſont la plûpart que des bruyeres défrichées, rapportent tous les ans deux récoltes. Cette grande conſommation a toujours été le premier & le plus grand encouragement qu'on puiſſe donner à l'Agriculture; aucun autre n'eſt ſi propre à l'animer & à la rendre floriſſante. La majeure partie des impots quoique peut-être plus forts en Hollande que chez aucune autre Nation, étant ſur les conſommations, l'Agriculture n'eſt point trop ſurchargée.

L'EFFET de l'excés des impots n'a détruit en Hollande que les Manufactures, qui y ſont toutes réduites preſqu'entiérement à la conſommation intérieure: & l'excés des impots y eſt forcé, comme en Angleterre & en France, par l'excés de la dette publique qu'on a portée à environ un miliard de Florins. On en rembourſe depuis quelque tems une ſomme aſſès conſidérable tous les ans.

LE Commerce de la Hollande, le fruit d'une grande economie & de beaucoup d'induſtrie, eſt un grand édifice dont les principales fondations ſont hors des limites de ſa domination: c'eſt un édifice qui peut-être par conſéquent facilement ébranlé, même détruit en partie. L'Angleterre s'en eſt déjà approprié une grande partie par ſon acte de Navigation, ainſi que par ſes traités avec la Ruſſie & le Portugal; & peut lui faire perdre encore bientôt celui de Cadix par la facilité qu'elle a acquiſe, de donner telle étendue qu'elle voudra à ſon Commerce Clandeſtin par la jamaïque aux Colonies Eſpagnoles. Les villes Anſéatiques ont déjà pris beaucoup ſur ſon Cabotage, ſur ſon Commerce de banque & de Commiſſion. La Hollande perd en proportion des progrès que les autres Nations font dans le Commerce. C'eſt à ſes dépens en partie que le Roi de Dannemarck a rendu floriſſant celui de ſes Etats. C'eſt principalemeut à la France que la Hollande doit ſon Commerce de Cabotage. Il ſemble qu'elle ne là conſervé que parceque la France a toujours été occupée de pluſieurs différentes branches de Navigation plus riches, qui lui ont fait négliger juſqu'à ce jour ſon Cabotage & ſon Commerce du Nord. La Hollande ne doit-elle pas s'attendre à ſe voir enlever tot ou tard ſucceſſivement ces deux branches, & même à une grande concurrence dans la Pêche du Harang? la France ſe livrera à ces trois branches de Commerce à meſure que ſon Commerce de l'Amérique deviendra plus réſſérré par la concurrence de celui de l'Angleterre.

LA Navigation du Rhin & de la Moſelle eſt au rang des branches des plus riches

riches de la Hollande, tant par la Traite inmenſe qu'elle fait des Bois qui deſcendent par le Neker & le Rhin, des Potaſſes & des Vins du Rhin & de Moſele, que par l'approviſionnement de toute ſorte de Marchandiſes, qu'elle porte aux Villes qui ſont ſur le Rhein, & à Francfort qui eſt un des plus grands Entrepots de l'Allemagne. Le Roi de Pruſſe peut établir quand il le voudra, un entrepôt à Veſel, & donner la Navigation du Rhein à ſes ſujets. C'eſt ainſi que chaque Nation prenant dans la Généralité du Commerce de l'Europe, la portion qui lui appartient naturellement, celui de la Hollande ſe trouveroit bientôt infiniment réduit: mais il eſt très intéreſſant pour toute l'Europe en général, que la Hollande ſoutienne toûjours ſon entrepôt & la ſomme inmenſe de crédit qu'elle entretient dans le Commerce, qui ſert infiniment à donner de l'activité à la Circulation des denrées & des Marchandiſes, & à animer & étendre l'induſtrie Européenne.

CHAPITRE X.

Des Pays-Bas Autrichiens.

C'EST aux dépens des Provinces Autrichiennes, pays au rang des plus riches de l'Europe par ſes Productions Naturelles, & dans la plus heureuſe ſituation pour les mettre en valeur, que l'Angleterre à élevé ſes Manufactures de Laine, & la Hollande, la majeure partie de ſon Commerce. Anvers s'eſt vue pendant longtems le premier marché de l'Europe: Amſterdam a pris ſa place, & la Hollande à ſçu réduire la Navigation de cette ville à de ſimples bateaux. L'Azile que l'Angleterre donna autrefois aux ouvriers de Bruxelles & de Louvain lui attira les Manufactures d'étoffes de Laine de ces deux Villes, alors les Manufactures les plus étendues & les plus riches de l'Europe. L'Angleterre à donné chez elle à un fonds ſi riche toute la valeur dont il étoit ſuſceptible; & malgré les progrès de l'induſtrie dans ce genre chez les autres Nations, elle a conſervé jusqu'à préſent une grande ſupériorité.

BRUGES fut le barceau de la Pêche du Harang. C'eſt là que les Hollandois ont appris la manière de le préparer, & c'eſt de là qu'ils ont tiré la Branche de Commerce, dont ils ont fait le premier & le principal fonds de leur puiſſance & de leur richeſſe. Il ne reſte de Pêche à ces Provinces, que celle qui ſe fait à la Rade de Blanckenberg, qui pourroit ſuffire pour approviſion-

visionner de poisson frais, non seulement les Provinces Autrichiennes, mais encore les Provinces voisines, sans les obstacles que des droits, une Administration peu éclairée, mettent sur la route du produit de cette Pêche qui en resserrent infiniment les limites, & donnent ainsi aux pêcheurs de la Zélande le Privilége d'approvisionner seuls les Provinces les plus considérables des Pays-Bas Autrichiens, pendant qu'on ne devroit pas même y connoitre leur concurrence. La Navigation s'y est dégradée au point que le peu de Négocians qui ont des Vaisseaux, ne les mettent en mer qu'avec passeport & pavillon Hollandois.

Ces Provinces situées au milieu des trois Nations les plus commerçantes de l'Europe, avoient une trop grande Concurrence d'industrie à combattre, pour pouvoir la soutenir sans le secours des soins d'une bonne Administration. Le Pays n'a conservé que ce que l'industrie de ces trois Nations n'a pu lui enléver: sçavoir la richesse de son sol & son heureuse situation qui en entretient naturellement la Culture par le grand debouché que cette situation donne à toutes les productions; la Fabrique des dentelles, la première pour la beauté, & la plus riche de l'Europe, & les Manufactures de Toiles, qui sont aussi l'objet d'une branche de Commerce très riche avec l'Etranger. Ces Manufactures se sont soutenues d'elles mêmes. C'est un Genre d'industrie qui n'est pas de nature à passer facilement chez l'Etranger. Il n'y a qu'un défaut à corriger aux Toiles, qui leur porte un préjudice infini. Les Négocians qui les font blanchir leur donnent en les faisant tirer au Tourniquet sur les blancheries, une longueur artificielle, qu'elles perdent dans l'usage, & qui en altére infiniment la qualité; ainsi que l'ont observé les Italiens: *Queste tele di fiandra, quando si lavano perdono assai.* Il y a longtems qu'on a corrigé ce défaut en France par de bons réglemens, & qu'un défaut si nuisible au Commerce, qui assure aux Etrangers une grande supériorité, auroit du être corrigé de même par l'Administration, surtout à Gand & à Courtrai, les deux principales sources des Toiles de Flandres.

Les Manufactures de Draps de Limbourg, les seules de ce genre qui restent aux Provinces Autrichiennes, sont dégradées par une infidélité semblable de la part des Manufacturiers. Ceux-ci donnent aussi à leurs Draps une longueur Artificielle à force de les tirer à la Rame. Ces Manufactures, situées dans un Pays où la main d'Oeuvre est à très bas prix, profiteroient des avantages que leur donne la cherté des Draps de Hollande & d'Angleterre, non seulement pour la Consommation intérieure, mais aussi pour celle d'une grande étendue de l'Allemagne, où elles n'ont aujourd'hui de concurrence

à

à ſoutenir que celle de Verviers, de Juliers & d'Aix la-chapelle, qui ont le même défaut. De bons réglemens & des ſoins éclairés rendroient ces Manufactures fort riches. Les mêmes ſoins éleveroient des Manufactures de pétites étoffes répandues en différens endroits, qui n'auroient beſoin que d'être ſoignées & animées pour fournir à la Conſommation intérieure, & s'étendre au déhors. Ces Provinces ne devroient pas être inondées, comme elles le ſont, de toute ſorte de petites étoffes, de draps fins d'Angleterre, de draps fins & de toute ſorte de petites étoffes de France. La cherté de la main d'œuvre en Angleterre devroit donner ſurtout de grands avantages à l'Adminiſtration actuelle des Pays-Bas Autrichiens pour accellerer les progrès de leurs Manufactures, principalement de celles de toutes ſortes de petites étoffes de Laine, qui ſont celles de la plus grande Conſommation, conſéquament les plus riches, & qu'il eſt ſi facile de rendre floriſſantes en leur aſſurant la Conſommation intérieure.

Le Colza eſt une des plus abondantes & des plus riches productions de la Flandre & du Brabant. On donneroit encore une valeur nouvelle à cette production par l'établiſſement ſi facile des Moulins à huile. Les Hollandois tirent cette graine de ces Provinces, & gagnent ſur elles la main d'Oeuvre qui devroit y reſter.

Le Charbon de Terre eſt dans les Pays-Bas Autrichiens une Production d'une abondance inépuiſable, bornée à la Conſommation intérieure, par un défaut d'attention inconcévable. Il n'y a pas longtems que le Zélande offrit de préferer ce Charbon à celui d'Angleterre, ſi on vouloit l'exempter de tous droits de paſſage, ce qui auroit établi ce Charbon à plus bas prix que celui des Anglois. Cette exemption auroit en même tems mis ce Charbon en état de ſoutenir la Concurrence de celui du Pays de Liège, qui en approviſionne presque toute la Hollande. On ne conçoit pas comment on a pu refuſer un exemption qui attireroit un ſi grand bénéfice, & qui ne priveroit d'aucun profit les propriètaires de ces droits, puiſqu'en l'état ils n'en perçoivent aucun ſur le Charbon ſortant, attendu que ces droits en empêchent la ſortie. Ici l'intérêt Particulier porte un grand préjudice au public, ſans procurer aucune ſorte d'avantage à ceux qui oppoſent leur intérêt.

Ces Provinces fourniſſent les Terres des Manufactures de fayence & de Pipes de la Hollande, dont il s'y fait une Conſommation très étendue. C'eſt encore une branche d'induſtrie, qu'il ſeroit bien facile de conſerver dans les Provinces Autrichiennes, & qui y ſeroit plus riche qu'en Hollande, puiſqu'elles ont la matière première & la main d'Oeuvre à meilleur marché.

Les

Les Négocians de Bruges ont souvent demandé un encouragement bien simple qui les auroit mis en état de réléver leur Pêche du Harang. Le prix ordinaire du Baril de Harang de Hollande est de 20 Fl. ils ont demandé en dernier lieu que l'entrée de ce Harang fut soumise à des droits qui soutinssent toûjours le prix au-dessus de 16 Fl. le Baril, à cette condition ils offroient d'approvisionner le Pays du leur: & il ne faut pas douter que cette Consommation intérieure assurée, la Pêche du Harang à Bruges ne se rélevât & ne devint Florissante en peu d'années si on lui à accordoit une si légére faveur.

Les ressources du Commerce sont infinies pour un Pays dont les productions Naturelles sont riches, dont la situation est l'une des plus avantageuses de l'Europe, qui a déjà un fonds d'industrie qui ne demande qu'une Protection éclairée pour s'accroitre, & surtout dans un tems où l'industrie des Nations voisines a enchéri tous ses Ouvrages.

CHAPITRE XI.

De L'Allemagne en Général.

L'Esprit de Commerce à fait des progrès en Allemagne; mais cette partie de l'Europe est plus Généralement occupée de la Culture de ses productions Naturelles, que de Manufactures & de Navigation. La plus grande partie des Allemands ne sont pas même aportée de connoitre d'autre Commerce que celui de leurs Consommations intérieures, & sont un des grands Domaines du Commerce de la Hollande qui leur porte toutes les denrées & les Marchandises qui leur manquent, & reçoit en payement leurs Vins, leurs Bois, leurs Fers, leurs Potasses, &c.

La plupart des Souverains d'Allemagne regardent aujourd'hui le Commerce comme la source de la félicité des peuples, comme un moyen sur d'enrichir leurs Etats. Mais cette attention, trop générale & trop vague, est bornée à des vues, à de simples projets qui restent incertains & sans exécution. Les principaux Ministres ne peuvent que très difficilement entrer dans les détails qu'exige l'Administration du Commerce, pour le rendre Florissant; & il manque presque partout des Subalternes instruits de la théorie & de la pratique du Commerce, dignes par leurs lumières, leur zèle & leur désintéressement, d'être

d'être l'œil du Maitre & du Miniſtre, & capables d'aſſurer en détail les ſuccès de chaque branche, en appliquant à propos l'autorité, la protection & tous les encouragemens néceſſaires. Telle eſt la principale cauſe qui perpétue dans une grande & riche partie de l'Allemagne, l'Empire de l'induſtrie Etrangére.

Des Miniſtres tels que l'illuſtre Colbert dans les Cours d'Allemagne, & Maitres, comme celui-ci le fut en France, de leurs départemens, portéroient un préjudice inmenſe aux Manufactures de France & d'Angleterre, en excitant, en élévant l'induſtrie, ce qui eſt facile dans des Pays bien cultivés & riches en productions naturelles; & l'Allemagne deviendroit ſans doute la patrie des Arts. Son Commerce extérieur ſeroit bien-tôt tiré de la main des Hollandois. On leur ôteroit la Navigation du Rhin, de la Moſelle, de l'Elbe & de l'Embs. On ne leur laiſſeroit du Commerce de l'Allemagne, que le fret maritime, des droits de Magaſinage, de reception & d'expédition: de tels Miniſtres remettroient de l'ordre dans les Finances des petites Cours d'Allemagne, en ſuprimant une multitude d'Officiers créés par le faſte, & en rendant utiles à la patrie des Hommes qui par état n'y ſont que nuiſibles.

Il eſt peut-être néceſſaire pour le bien général, que l'induſtrie Européenne trouve dans une grande étendue de Pays, des Conſommateurs qui ne ſoient que Conſommateurs, & que toutes les Nations ne faſſent pas tout le Commerce qu'elles pourroient faire.

Il faut cependant avouër en l'honneur de l'Humanité, qu'il n'eſt point aujourd'hui de Contrée en Europe tout-à-fait ſans induſtrie. Chaque Pays à une induſtrie qui lui eſt propre, une induſtrie locale, c'eſt-à-dire rélative à ſon climat & à ſes productions naturelles. Ne ſeroit-il point de l'avantage des Etats Commerçans, que cette ſorte d'induſtrie fut portée chez chaque Nation à ſon plus haut point de perfection. Il n'eſt pas douteux que c'eſt cette induſtrie qui a introduit le luxe juſques dans des parties de l'Europe, dont les Habitans différoient encore fort peu au Commencement du dernier Siècle des ſauvages de l'Amérique.

Le luxe ſuit les progrès de l'induſtrie, & c'eſt ſurtout le luxe qui étend les Conſommations, & qui multiplie à l'infini le Travail, les objets & les Opérations du Commerce. On doit donc régarder les progrès de l'induſtrie comme de nouvelles Conquétes que fait le Commerce de l'Europe. C'eſt à ces progrès que le Commerce eſt rédevable de l'inmenſe Conſommation qui s'accroit tous les jours, de toutes les Productions de la Nature & de l'Art.

CHAPITRE XII.

Du Palatinat.

Parmi les Pays qui ne ſont point encore au Nombre des Etats Commerçans, & que la nature ſemble cependant avoir deſtinés à être le domicile des Talents, des Arts, & du Commerce, en leur donnant les avantages de la plus heureuſe poſition, le Palatinat occupe le prémier rang. Mais un ſiècle peut à peine ſuffire pour rétablir dans ſon prémier état, un Pays dévaſté par le fer & le feu, comme le fut le Palatinat en 1664, par le Maréchal de Turenne. Il a fallu y rappeller les anciens Habitans, y en attirer d'Etrangers; Conſtruire, défricher de nouveau, tout réparer ou créer, former, pour ainſi dire, une Nation.

Le Palatinat eſt compoſé de dix-neuf grands Bailliages: les uns à la droite, & les autres à la Gauche du Rhin qui traverſe le Pays. Sa poſition eſt des plus heureuſes pour le Commerce: le Rhin lui ouvre des Communications faciles depuis Bâle jusques à Rotterdam & Amſterdam; & le Neker qui ſe jette dans le Rhin à Manheim, la Mozelle qui s'y jette à Coblens, & le Mein à Mayence, étendent encore la Navigation du Palatinat à la Droite & à la Gauche, & plus Avantageuſement à la Droite dans un Pays inmenſe, comme la Suiſſe, la Souabe, la Bavière, la Françonie, la Heſſe, &c. A cet avantage, le Palatinat joint celui du Climat, d'un Sol généralement bon, & d'une fertilité ſi prodigieuſe, qu'on nomme Communément le Pays, *la Terre promiſe* ou *la Lombardie de l'Allemagne*.

L'Agriculture, la première baſe du Commerce, à été le prémier objet des ſoins du Gouvernement, & a fait les plus grands progrès dans le Palatinat. La Culture des Terres & la Population y ſont dans un état auſſi floriſſant, que dans aucun autre endroit de l'Europe. Les Grains de toute eſpèce, les Beſtiaux & les Vins ſont ſes principales richeſſes, & il fournit à l'Etranger un ſuperflu fort grand & fort riche.

On y fait une grande quantité d'huiles de navette, de noix & de Paynares. Le Tabac eſt une des productions des plus abondantes & des plus riches. On en recueille environ trente mille quintaux tous les ans. Les Meuriers & les Vers à ſoye y ont réuſſi auſſi bien qu'en France. Pluſieurs Cantons

tons ſont déjà plantés, & cette Plantation ſera bientôt étendue dans tout le pays par les ſoins du Gouvernement. Le Lin, le Chanvre & les Laines y ſont en abondance & d'une excellente qualité. Ces productions de première & de ſeconde néceſſité, ne ſauroient être trop abondantes pour l'intérêt général de l'Europe & pour le Commerce. Nous devons voir ſurtout avec plaiſir l'étendue prodigieuſe que l'induſtrie donne depuis pluſieurs années à la Culture de la ſoye, dans une grande partie de l'Europe, & les progrès qu'elle a faits dans les Climats même qu'on n'en croyoit pas ſusceptibles. On peut eſpèrer que cette Culture s'élévera au point de détruire ou de réduire infiniment l'importation ruineuſe pour l'Europe, des Soyes des Indes & du Levant. C'eſt ainſi qu'un Souverain en encourageant ſurtout l'induſtrie qui s'occupe à étendre les productions naturelles dont ſes Etats ſont ſuſceptibles, accroit ſes richeſſes, augmente en même tems celles de l'Europe, & rend des ſervices infinis à la grande patrie.

Le produit des Laines & des Beſtiaux reçoit tous les jours de grands accroiſſemens par les ſoins que le Gouvernement a pris de faire améliorer les prairies naturelles, & d'introduire l'uſage des prairies artificielles. Les Bois ſont encore une grande richeſſe dans le Palatinat, & d'autant plus précieuſe, que cette production naturelle n'eſt pas abondante en Europe en raiſon de ſa Conſommation qui ne ceſſe de s'y accroitre. C'eſt en partie du Palatinat que les Hollandois tirent le beau bois de Chêne qu'ils vendent à la France, où il n'eſt connu que ſous le nom de bois de Hollande, dont on fait les plus beaux Ouvrages de Menuiſerie.

Le Palatinat eſt dans l'indépendance des Etrangers pour le Sel. ſes Salines ſont aſſés abondantes pour en fournir au déhors. Il a des Mines de vif Argent de la qualité la plus parfaite, dans leſquelles on trouve un aſſés grande quantité de Cinabre, que les Négocians de Francfort achettent, & font paſſer en Hollande & en Angleterre.

Il eſt une autre Production dans le Palatinat que la Nature contient dans la Médiocrité, & dont l'abondance ſeroit peut-être plus nuiſible qu'utile: c'eſt l'Or qui ſe trouve depuis la Frontière de l'Alſace, juſqu'à Manheim dans le ſable ſur les Bords du Rhin. Son Alteſſe Séreniſſime Electorale fait ramaſſer cet or qui eſt à 22 Karats, & en fait frapper des Médailles; on en a Frappé autrefois des Ducats avec cette inſcription:

Sic Fulgent littora Rheni.

Telles ſont les principales Productions du Palatinat, auxquelles une induſtrie naiſſante & bien protégée donne déjà beaucoup de nouvelles valeurs.

CHAPITRE XIII.

De la Saxe (a).

Les moyens de rétablir la Saxe & de la rappeller à ſon Etat floriſſant (b).

IL eſt indiſpenſable de former un Plan d'Adminiſtration qui embraſſe également toutes les reſſources de l'Etat; la population, l'Agriculture, l'induſtrie & le Commerce; qui en encourageant ces quatre Branches, aſſure la libération progreſſive des dettes de l'Etat, en Soutienne les Charges ordinaires, qui pourvoie aux moyens de réléver & ſoutenir la Nobleſſe & l'état Militaire, & qui préſente les loix ou Réglemens qu'exige l'exécution de ce Plan, dont on ne peut attendre de ſuccès qu'avec le ſecours d'une bonne Légiaſltion.

IL n'y a peut-être point de Nation chez laquelle on doive attendre du Gouvernement un Plan de cette Nature. Les affaires courrantes occupent trop les Miniſtres pour leur laiſſer aſſés de tems à donner au détail qu'il exige. On croit qu'en Saxe ce Plan doit-être formé, préſenté & ſoutenu, par le corps de la Nobleſſe, ſur les différens Mémoires qu'il doit ſe faire remettre.

LA ſituation de la Saxe eſt une époque unique dans l'Hiſtoire de l'Europe, que le Corps de la Nobleſſe ne manquera pas de ſaiſir pour s'inmortaliſer. C'eſt ici l'occaſion pour les Nobles de ſe montrer à toute l'Europe vraiment dignes de leur illuſtre naiſſance, & d'acquérir en ſe rendant les bienfaiteurs de la Patrie & de l'Humanité, la gloire la plus ſolide, & le titre honorable de reſtaurateurs de la Patrie. L'Europe entière va avoir les yeux ouverts ſur les démarches de ces illuſtres Citoyens: & ne leur ſera-t-il par facile, après avoir formé un Plan de Reſtauration digne de leurs lumières, de leur généroſité, de leur Amour pour la patrie & pour leur Souverain, d'obtenir des loix qui en aſſurent l'exécution & le ſuccès? La gloire du Souverain & celle de ſon Miniſtre y ſont trop intéreſſées pour douter du ſecours de la légiſlation ſur un Plan formé, préſenté & ſoutenu avec fermeté, par un Corps ſi reſpectale.

LA

(a) Ce Chapitre eſt la réponſe qui fut faite par l'Auteur de cet Ouvrage à la Lettre d'un Miniſtre de la Cour de Saxe, auprès d'une Cour Etrangére, du 24 Fevrier 1763. par laquelle ce Miniſtre lui demandoit ſon avis ſur les moyens de rétablir la Saxe.

(b) L'Intérêt général de l'Europe demande que chaque Nation ſe ſoutienne dans ſon Etat Naturel. Cet intérêt eſt ennemis de toute deſtruction.

La population, la Culture des terres, l'induſtrie, le Commercc, qui ſont la vraie ſource des forces de l'Etat, méritent la première attention. Il faut rappeller les Cultivateurs & les Artiſans que les calamités publiques ont fait déſerter. L'amour de la patrie, naturel à tous les Hommes, & d'une patrie, dont le Climat eſt heureux, le ſol fertile & le Gouvernement doux, eſt un premier attrait bien puiſſant pour attirer tous les refugiés. On peut s'en aſſurer l'effet, ſi on y ajoute une loi de rappel qui leur donne quelques encouragemens.

Pour rédiger une telle loi de maniére qu'elle contienne des encouragemens ſuffiſans, & que cependant elle ne contrediſe point les loix fondamentales, & ne ſoit point un obſtacle aux autres précautions qu'exige le rétabliſſement, il faut bien connoître le local, les loix de l'Etat & le génie des habitans. Car il ne faut point en édifiant d'une main, détruire de l'autre.

On pourroit peut-être propoſer avec un grand ſuccés, 1. d'exempter les Cultivateurs dont les terres ſont en friche, de tout impôt pendant un année ou deux; 2°. leur donner, ſoit en prêt ou gratuitement, la quantité de Beſtiaux néceſſaire pour s'établir ſur leurs terres, & de quoi réparer ou conſtruire, à ceux dont les maiſons ont été ruinées ou détruites; 3°. accorder pour un an ou deux des exemptions perſonnelles aux Artiſans, ſurtout à ceux qui travaillent aux Manufactures. Les encouragemens demanderoient l'établiſſement d'une Caiſſe, dont on pourroit former l'état de dépenſe à peu près juſte: & on préſume que cette Caiſſe n'ayant que de petits objets à remplir, n'exigeroit qu'une ſomme modique.

Les Cultivateurs & les Artiſans rentrès dans la patrie & animés par de petits encouragemens, toutes les Manufactures réprendroient promptement leur ancienne activité. La protection, quelques Marques de diſtinction accordées aux Manufacturiers & aux Négocians, ſeroient enſuite des encouragemens très utiles; mais ils ſeroient dejà naturellement portés à reprendre les Manufactures par le bénéfice qui réſulte du bas prix des matières premières & de la main-d'œuvre. On peut Compter ſur ce bas prix, qui eſt la première & la principale baſe du ſuccés des Manufactures, les Cultivateurs & les artiſans rappellés: & il faut regarder ici la rareté & la cherté de l'Argent, comme une circonſtance qui favoriſe infiniment l'induſtrie & toutes les Manufactures, parceque la cherté de l'Argent avilit la main-d'œuvre, les matières premières, & toutes les choſes néceſſaires à la vie; d'où il ſuit que les fruits de l'induſtrie l'emportant par-tout dans la concurrence par le bas prix, & trou-

vant ainſi le plus grand debouché chez l'Etranger, l'induſtrie en devient plus active, & ne ceſſe de s'accroître & de multiplier de plus en plus ſes productions.

On croit la Manufacture des Toiles, l'une des plus précieuſes de la faxe. Ou la rendroit bien-tôt floriſſante en aſſignant des prix dans la caiſſe dont on a parlé ci deſſus, aux cultivateurs du Lin, aux fileuſes & aux tiſſerans, à l'exemple de l'Irlande, où l'on a longtems ignoré la Culture du Lin, & où par cette petite attention, on a porté le produit des Toiles à plus de 2 milions Sterl. par année. On pourroit traiter de même les Manufactures d'étoffes de Laine avec un grand ſuccés.

Les autres Manufactures peuvent être relevées en ſuivant les mêmes principes, en donnant toujours la préférence à celles qui ſont de premier beſoin, de la plus grande conſommation, & qui employent le plus de matières du crû.

Ces premières opérations ſeront le fonds d'un Commerce riche en proportion de leurs ſuccés. Le bénéfice animera & étendra ſans ceſſe l'exportation; & la conſommation intérieure & extérieure ne ceſſera d'accroître l'induſtrie. Le Commerce demande ici une ſeule attention, mais qui eſt eſſentielle; qui eſt, 1°. de ne point charger les Denrées du crû, ni les productions de l'induſtrie, de droits de ſortie ou de conſommation qui en augmentent le prix au point de leur faire perdre chez l'Etranger les avantages de la concurrence. Il eſt aiſé de ſavoir les prix dans les marchés Etrangers, & de règler ſur ce principe les droits qu'on peut impoſer; 2°. d'impoſer des droits d'entrée ou de conſommation ſur les Denrées & Marchandiſes étrangères qui entrent en concurrence dans la conſommation intérieure avec celles du crû. Car la premier & le plus important encouragement à donner à l'induſtrie, c'eſt de lui aſſurer le privilége excluſif de la conſommation intérieure autant qu'il eſt poſſible, & cela ne doit jamais ſe faire par des prohibitions d'entrée qui ſont la ſource de la Fraude, mais par des droits qui donnent une valeur ſupérieure qui aſſure l'avantage de la concurrence aux Denrées & Marchandiſes du crû. Il faut ajouter à cette faveur une exemption entiére de tous droits ſur les matières premières, que les Manufactures ſont obligées de tirer de l'Etranger.

Ce ſont là les ſeuls moyens de prevenir la concurrence de l'Etranger, & même tous les efforts de ſa politique.

La population, la culture des terres & l'induſtrie, ſont les vraïes & les ſeules ſources de l'impôt. Ainſi en cherchant les moyens de rétablir la Finance ou de l'améliorer, il eſt eſſentiel de commencer par en établir & entretenir les ſources. Si on les perd de vüe, quelques réglemens qu'on faſſe en faveur de la Finance, on la détruit, on affoiblit ou l'on târit ſes ſources, & toutes les opérations portent à faux: le peuple eſt vexé & pauvre, & la Finance reſte ruinée.

Dans les réglemens à faire ſur cette branche de l'Adminiſtration, il faut concilier l'extrême douceur que le rétabliſſement de l'Agriculture & de l'induſtrie exigent, peut-être pendant pluſieurs années, ce qui doit néceſſairement diminuer le produit ancien des revenus publics, avec la néceſſité de ſoutenir les charges ordinaires & indiſpenſables de l'Etat, avec une Caiſſe d'encouragement & la néceſſité de pourvoir en même tems à l'acquittement des dettes de l'Etat.

Pour concilier ces differens intérêts qu'il eſt ſi dangereux de mettre en contradiction, & établir un ordre qui les ſoutienne également, il faut connoître à fonds la Nature de chaque branche des revenu publics, le montant, la manière d'en faire le récouvrement, & porter une extrême attention ſur le détail; il faut en faire la balance avec les charges ordinaires & les dettes publiques, en ſuprimer tout ce qui eſt deſtructif, & chercher des reſſources dans l'économie.

Ce n'eſt qu'après cette opération bien faite, qui exige une connoiſſance exacte du local, & après les réglemens qu'elle demande, qu'on peut déterminer l'établiſſement d'une Caiſſe d'encouragement, d'une Caiſſe pour les charges publiques, & d'une caiſſe d'amortiſſement pour l'acquit de la dette de l'Etat.

La balance fera connoître les limites qu'on doit donner à ces trois Caiſſes, & ſans doute l'inſuffiſance du revenu public pour entretenir la Caiſſe d'amortiſſement au degré de richeſſe néceſſaire pour procurer une prompte libération.

Les deux premières Caiſſes demandent la préférence. Cette préférence eſt fondée ſur le *ſalus populi*, la loi fondamentale de toute Adminiſtration.

Lorsqu'on aura conſtaté par une balance exacte l'inſuffiſance du fonds de la Caiſſe d'amortiſſent pour ſoutenir en même tems le payement des arrérages,

rages, le haut intérêt de la dette publique, & quelques rembourſements ſur le capital, il faudra bien céder à la loi de la néceſſité, la plus impérieuſe de toutes les loix, faire une réduction des intérêts à venir, cumuler les arrérages avec le principal, en aſſignant un rembourſement progreſſif ſur le principal.

Cette opération doit être telle que les Créanciers la feroient eux mêmes, s'ils le pouvoient, pour ne pas perdre leurs Créances, aux quelles l'Etat ne peut donner de ſureté que par cette Adminiſtration. Car ſi on en uſe autrement, leur gage dépérit, ou reſte dans l'inſuffiſance actuelle, & tout eſt perdu pour eux.

La réduction des intérêts doit-être telle que l'exige la ſolidité de l'opération. Fut-elle portée a 2 ou $2\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$, ſur les motifs ci-deſſus, on ne doit point en rédouter l'effet. La France, la Hollande & l'Angleterre etoient bien éloignées d'avoir des motifs auſſi légitimes que la Saxe, lorſqu'elles ont fait, l'une une reduction forcée, & les deux autres des reductions qui ne paroiſſoient pas forcées, mais qui ont eu le même effet. Outre que la néceſſité écarte l'injuſtice, un Etat qui en aſſurant le rembourſement total de ſes dettes, en met les intérêts ſur la pied de celles de Hollande & d'Angleterre, fait-il une injuſtice réelle?

La nobleſſe a beſoin des mêmes ſecours que l'Etat. Ses terres dégradées, les intérêts de ſes dettes accumulés par l'effet inévitable d'une calamité publique, demandent le ſecours de la légiſlation. Le gage de leurs Créanciers a perdu de ſa valeur, il faut le rétablir; il a été degradé par une force majeure, qui doit affecter auſſi le Créancier. Il n'y a point de débiteur plus rigoureuſement obligé qu'un fermier; cependant une force majeure, telle que la grêle, ou la guerre, le libére en vertu de la loi parcequ'il n'a pas joui & qu'il eſt ruiné. Sur ce principe de l'Equité naturelle toutes les dettes peuvent être converties en rentes conſtituées, les intérêts réduits ſur le pied de ceux des fonds publics; & l'on pourroit ſe porter même juſqu'à la ſuppreſſion des arrerages tant de la dette publique, que des dettes particuliéres. Seroit-il juſte que de tous les poſſeſſeurs de biens en Saxe, les rentiers fuſſent les ſeuls qui n'auroient point ſouffert des dévaſtations de la guerre? l'Equité naturelle veut que toute ſorte de nature de biens contribue à ſoutenir le poids des calamités publiques.

Ce moyen ſera-t-il ſuffiſant pour rélever & ſoutenir la nobleſſe? il ſeroit à

déſirer

désirer qu'il y eut une loi qui n'admit que des Nobles dans les emplois Militaires, de justice, de Finance & dans les affaires étrangères. Si la Noblesse regardoit ces emplois, comme une partie de son patrimoine, elle se rendroit capable des le remplir tous avec distinction; toujours dignement occupée du service de l'Etat, cette occupation même lui donneroit plus de facilité pour se soutenir.

La noblesse rétireroit un avantage infini d'une loi somptuaire; elle se feroit un grand honneur en la demandant; & une loi si sage rendroit encore plus respectables toutes les autres démarches que feroit le Corps de la noblesse. Cette loi devroit avoir pour objet la parure, les Domestiques & les Equipages pendant un certain nombre d'années. Toute dorure devroit-être prohibée, & les habits réduits rigoureusement aux étoffes simples & unies. Il en resulteroit une heureuse economie, & un ornement infiniment plus honnorable que les récherches d'un luxe mépriſable & ruineux, puisqu'il annonceroit l'amour du bien public & de la prospérité de l'Etat.

Les mauvaises monnoies, c'est-à-dire celles qui sont extraordinairement chargées d'alloi, ne sont préjudiciables, lorsqu'elles sont connues, qu'a l'Etat qui les produit. Les autres Etats n'ont aucun égard à leur valeur numéraire, & les réduisent à celle que leur donnent leur titre & leur poids, en les recevant comme Marchandise. La Saxe ne peut manquer de faire une bonne opération en adoptant cet usage de la Hollande, de la France & de l'Angleterre, par une loi qui réglera sur ce principe la valeur de toutes les monnoies étrangères rélativement à la valeur numéraire de sa monnoie légale qui doit être invariable. Après cette précaution, la Saxe pourra recevoir toute sorte de monnoies étrangères sans perte; & ses Négocians trouveront un grand bénéfice sur la mauvaise monnoie, lorsqu'ils feront des payemens réels aux Etats qui les produisent.

Il faudroit avoir sous les yeux le tableau du récouvrement ou perception des impots, pour être en Etat de le corriger, s'il y a des vices dans cette partie de l'Administration, & d'indiquer une forme de régie la moins onéreuse aux peuples, la moins dispendieuse & la plus utile à l'Etat.

L'Agriculture & l'industrie doivent également contribuer aux charges de l'Etat; mais on chercheroit inutilement les moyens d'établir sur cette matière une juste proportion. Il est impossible d'y atteindre. Les terres & les maisons ne peuvent contribuer que par une imposition réelle, qu'il est

poſſible de rendre a peu près juſte, mais l'induſtrie ne peut contribuer que par une Capitation, impot ſujet à une grande inégalité, & par des droits ſur les conſommations.

L'Etablissement des droits ſur les conſommations demande de grands ménagemens pour ne les pas rendre deſtructifs. Dans la ſituation actuelle de la Saxe on ne ſauroit apporter trop d'attention ſur ces droits, s'ils y ſont établis, pour ſupprimer tous ceux qui affectent les premièrs beſoins, qui pourroient enchérir les choſes néceſſaires à la vie, parconſéquent la main-d'œuvre, les Manufactures, & nuire à l'induſtrie & au Commerce. Si les droits ſur les conſommations y ſont inconnus, il-y-a une néceſſité indiſpenſable d'en établir pour favoriſer le Commerce & l'induſtrie nationnale. On les fovoriſera infiniment en mettant des droits d'entrée ſur toutes les Denrées & Marchandiſes étrangères de Luxe, ou qui entrent dans l'Etat en concurrence avec celles de ſon crû.

On peut d'ailleurs traiter comme une branche des revenus publics très-précieuſe, des droits d'entrée ou de conſommation ſur les Sucres, le Thé, le Caffé, & ſur tout ſur le Tabac.

Chez toutes les Nations les rentes ſur l'Etat & ſur les particuliers, ſont une nature de biens odieuſe, à charge & deſtructive de la Population, de l'induſtrie, du Commerce & de la Finance. Pourquoi ne mettroit-on pas un impôt rigoureux ſur cette nature de biens? On en a mis un depuis longtems en Hollande ſur les obligations de l'Etat. Au lieu de 3. p$^{c}_{o}$ d'intérêts, on ne paye que 2$\frac{1}{2}$ p$^{c}_{o}$. on retient un demi p$^{c}_{o}$ d'impot.

A l'egard des Négocians, il ſeroit à déſirer qu'on put admettre la loi de Hambourg, ſuivant la quelle chaque Négociant porte dans une Caiſſe publique la ſomme à la quelle il ſe taxe lui-même ſuivant ſon honneur & ſa conſcience, & la jette dans la Caiſſe, ſans que perſonne puiſſe en connoître le montant, ni aprouver ni déſaprouver. La République ſe trouve très bien de cette loi.

La Steuër ne peut-être regardée comme une banque dont il importe à l'Etat de rélever ou de conſerver le crédit. Il ne faut la conſidérer que comme une Caiſſe d'emprunt qu'il faut tenir toujours fermée, à la quelle il faut oppoſer une Caiſſe d'amortiſſement; & les actions, comme des titres de créance ſur l'Etat, qu'il faut éteindre.

Le crèdit de l'Etat réſultera naturellement de l'exécution d'un bon Plan d'Adminiſtration, qui rétablira ſa richeſſe & le rappellera à ſon ancien enbonpoint.

Un ſeul moyen rélèveroit dans le moment le crédit de la Steuëre: ce ſeroit le payement actuel de tous les arrèrages, ſans aucune réduction. Mais la ſituation de la Saxe eſt telle que ce moyen, s'il étoit praticable, n'auroit qu'un effet momentané; il ne réleveroit le crèdit, que pour le faire perdre bientôt après avec plus d'éclat. Se ſerviroit-on de ce crèdit pour faire de nouveaux emprunts? ce ſeroit chercher à accroître le poids d'un fardeau actuellement trop onéreux, & mettre l'Etat dans l'impoſſibilité de ſe libérer & de rélever l'Agriculture, l'induſtrie & le Commerce.

L'Etat Militaire demande moins d'attention dans ce moment, vint mille Hommes de Troupes réglées ne mettroient pas l'Etat à l'abri de l'inſulte d'un voiſin inquiet, & cependant la dépenſe de leur entretien ſeroit un obſtacle à la reſtauration. Il ſemble que cet Article devroit être réduit uniquement à ce qu'exige pendant quelques années une ſage prévoyance, pour ſe donner le tems de jetter les fondemens d'une Caiſſe Militaire capable d'entretenir dans la ſuite un Corps de Troupes reſpectable. Un Corps actuel d'excellents Officiers & un fonds modique de bons Soldats bien Excercés & bien Diſciplinés, ſuffiſent pour ſervir dans quelques années à former rapidement tel Corps nombreux de bonnes Troupes que l'on voudra.

Il ſeroit enfin de la gloire du Corps de la nobleſſe & d'un avantage infini pour la patrie, de former un Commité permanant de ſeigneurs qui s'occuperoient de tous les objets qu'on vient de parcourrir, ſi intéreſſants pour l'Etat & pour l'Humanité.

CHAPITRE XIV.

Des Etats du Roi de Pruſſe.

Les Arts, tous les talens, ſont à Berlin comme dans leur patrie: c'eſt là qu'ils ſe ſeroient refugiés, s'ils avoient été bannis des autres Etats de l'Europe. Aucun Souverain n'a réuni en ſi peu de tems dans ſes Etats, une

ſi grande ſomme d'induſtrie en tout genre: & ſeroit-il poſſible que l'immortel Philoſophe de Sanſouci qui a ſçu faire des tableaux ſi intéreſſans des richeſſes de l'induſtrie, des avantages précieux des Arts, & donner de ſi belles Leçons des vertus les plus néceſſaires aux Souverains & à leurs Miniſtres pour aſſurer la félicité des peuples & la proſpérité des Etats, ne donnat pas au Commerce de ſes ſujets toute l'étendue dont il eſt ſuſceptible? Frederic n'a point de petites vues; il connoit tous les avantages d'un grand Commerce. Il rétablira ſans doute la Compagnie d'Embdem. Il accroîtra la Navigation de ſes ſujets dans ſes ports de Mer, ſur l'Elbe & ſur le Rhin, & ſurtout la part qu'ils ont au Commeree de Cadix par la richeſſe des Toiles de Siléſie & de Veſtphalie, que ſa protection peut augmenter encore: il accroîtra les Domaines du Commerce de l'Europe.

CHAPITRE XV.

De la Hongrie.

IL y a peu de pays plus propres à fournir de plus riches productions & plus d'abondance au Commerce de l'Europe, que le Royaume de Hongrie; ſi les Seigneurs de ce Royaume vouloient ou ſçavoient en protéger la Culture. Attendu l'excés d'abbandon auquel la Culture de ce Royaume eſt réduite depuis des ſiècles, il ne faudroit rien moins que le concours unanime de tous les propriétaires des terres pour animer les Cultivateurs, pour les engager à donner au terrain le plus fertile de l'Europe, le plus facile à cultiver, toute ſa valeur; & il ne faudroit dans ce pays qu'une Culture même médiocre pour le rendre prodigieuſement abondant. Il n'y a dans l'état actuel de ce Royaume, que deux ſortes de productions naturelles, dont l'Impératrice Reine pourroit très facilement tirer de grands avantages, en ajoutant en même tems au Commerce de l'Europe deux Articles fort riches.

AUCUN pays n'a des Pâturages plus gras & plus étendus: les plus beaux, les plus grands & les meilleurs Bœufs de l'Europe y ſont élevés, engraiſſés & vendus à vil prix. Il ne manque à ces Pâturages pour produire de grandes richeſſes, qu'une plus grande conſommation de Bœufs. On peut attribuer l'abandon de la Culture des Grains & d'autres Denrées au défaut de conſommation, aux frais de transport qui n'en permettent pas le débit; mais il n'en eſt

pas

pas de même des Beſtiaux. Cette Marchandiſe ſe tranſporte d'elle même à peu de fraix dans les Marchés à de très grandes diſtances, & la longueur de la route ſert encore à l'améliorer. Il ſeroit très facile a l'Impératrice Reine de faire établir des ſalaiſons des bœufs de Hongrie aportée de Trieſte, & de donner à ſes ſujets un Commerce très riche de Cuirs verds, de Suifs, & de ſalaiſons, par le port de Trieſte, où l'on pourroit les établir tout au moins à auſſi bas prix que partout ailleurs. La France pourroit s'y pourvoir pour l'approviſionnement en entier de ſes Colonies, qui monte à pluſieurs milions qu'elle paye à l'Irlande tous les Ans; le ſeul intérêt qu'elle auroit de diminuer de cette ſomme, les avantages qu'elle donne elle même à la Balance d'une Nation rivale, l'engageroit à porter de préférence tous ſes Achats à Trieſte. Un débouché de cette nature fairoit multiplier les troupeaux de Bœufs dans les Pâturages de la Hongrie, & leur nombre accru entretenant toujours le bas prix, ſoutiendroit & fairoit proſpérer une branche de Commerce très riche. L'art des Salaiſons peut-être inconnu aux ſujets de l'Impératrice Reine. Mais il ſeroit bien facile a ſes Miniſtres de ſe Procurer d'Excellens Maitres dans cet art, ſans ſortir de l'Allemagne.

Les Mines de Cuivre de la Hongrie ſont les plus abondantes de l'Europe, & c'eſt une richeſſe inmenſe reſtée juſques à préſent inutile, par la ſeule raiſon que le Cuivre qu'on en a tiré, n'eſt pas malléable, & cette qualité du plus pur, du plus beau Cuivre, a été jugée un obſtacle invincible à l'exploitation riche & facile de ces Mines. On ne conçoit pas comment un conſeil de Commerce éclairé a pu négliger la récherche des moyens d'adoucir ce Cuivre, de le rendre auſſi malléable que celui de Suede; & ſi on a donné quelques ſoins à cette récherche, comment on a pu manquer d'y réuſſir? Il n'y a point de Métail que la Chymie ne ſache adoucir, & rendre malléable, & on réuſſiroit à donner cette qualité au Cuivre de Hongrie, ſi on en remettoit le ſoin à un Maitre de l'Art. Cependant cette négligence fait perdre à l'Impératrice Reine pluſieurs milions de revenu, & au Commerce l'abondance d'une matière dont il ſe fait une grande Conſommation. La ſeule Manufacture du cuivre jaune de Namur qui le tireroit par le port de Trieſte, ſi on le rendoit malléable, en produiroit tous les ans pour plus de ſix Millions dans le Commerce des Pays-Bas & de la Hollande.

Enfin la Navigation du Danube qui ſe jette dans la Mer noire, ne fourniroit elle pas mille moyens d'enrichir la Hongrie & les Etats Héréditaires de la maiſon d'Autriche en Allemagne, en leur ouvrant un grand Commerce avec le Levant?

CHAPITRE XVI.

De L'Italie.

L'ITALIE, le Berceau des Arts, a donné le prémier exemple à l'Europe d'un vaſte Commerce, de la Culture du Meurier, de l'éducation du Ver a ſoye, des aprêts des ſoyes, & des Manufactures les plus belles & les plus récherchées. Si elle a perdu ſa ſupériorité dans les Arts qui s'occupent des Manufactures, elle conſerve encore des titres reſpectables de ſon ancienne poſſeſſion. Gênes, Veniſe, Naples, Lucques, Florence & Milan, ont eu pendant long-tems les Manufactures de ſoye les plus Floriſſantes.

LES Damas de Gênes, les Velours de Gênes & de Veniſe, conſervent encore leur ancienne réputation: & ces Fabriques s'y ſoutiennent en effet à un dégré de ſupériorité, auquel on prétend que Tours & Lion n'ont pu atteindre.

GÊNES fabrique des Damas, des Draps de ſoye, des Velours pleins & façonnés, des Ras de ſoye, des Tabis (*a*), des Satins, des Taffetas, &c. C'eſt aujourd'hui la Manufacture la plus riche de l'Italie.

LA Fabrique de Veniſe ne met guères d'étoffes de ſoye dans le Commerce étranger, que des Velours fonds de ſatin à grandes Fleurs de toutes Couleurs, tant de ſoye, qu'à fonds d'Or & d'Argent. Naples excelle encore dans l'Etoffe qui porte ſon nom. Les Fabriques étrangères ont réuſſi non-ſeulement à imiter parfaitement, mais auſſi a faire tomber la Fabrique des Gros de Naples; & les Manufactures de ſoye de Naples ne s'étendent point aujourd'hui au-delà de la Conſommation intérieure. Il en eſt de même des Manufactures de Lucques, de Florence & de Milan. Les Manufactures de Lyon qui inondent tous les Ans l'Italie de leurs étoffes, ſurtout de leurs étoffes riches, offrent la preuve de la Décadence de celles d'Italie. C'eſt cependant à ces Manufactures aujourd'hui ſi foibles, que l'Italie doit l'abondance de ſon cru en ſoyes, qui conſervent toûjours le premier rang parmi les

(*a*) Le Tabis eſt un Taffetas ondé dont la Chaine & la Trame, ſont plus fortes que celle des Taffetas ordinaires. C'eſt une eſpèce de moire legère.

les Soies connues; & l'excellence de ſes Organcins eſt due en partie a l'art des aprèts. C'eſt l'Article le plus riche des productions de l'Italie, & le plus précieux qu'elle fournit au Commerce de l'Europe. L'Abondance de ſes huiles d'Olive eſt auſſi un grand objet de Commerce, c'eſt avec ces productions & quelques fruits que l'Italie ſoutient les désavantages d'une grande importation des Marchandiſes des Indes, de l'Amérique, des Manufactures d'Europe, de blé & de poiſſons ſalés. Ses Conſommations intéreſſent ſurtout la Hollande, la France & l'Angleterre.

CHAPITRE XVII.

De la Suiſſe.

LE Corps Helvétique prend peu d'intérêt aux révolutions du Commerce. La ſageſſe de ſa Légiſlation conſerve ſa liberté, des Terres bien Cultivées augmentent ſans ceſſe ſa Population, au point qu'un grand nombre de Troupes au ſervice de pluſieurs Puiſſances étrangères, toujours recrutées à ſes dépens, ne lui porte aucun préjudice. Son induſtrie paye beaucoup au-delà de ce que l'Etranger lui fournit, & ſa Balance toujours avantageuſe ne ceſſe de l'enrichir. Les impoſitions ſont légéres; ni la Guerre, ni les emprunts n'y ont point fait de la Finance, l'ennemi deſtructeur de l'Agriculture, des arts & de l'induſtrie. Zuric & Berne produiſent dans le Commerce de toute ſorte de Toiles, des Toiles de Coton imprimées, de petites étoffes de Laine, qui ſoutiennent très bien la Concurrence des Manufactures des autres Nations, & des Mouſſelines communes & au-deſſus, qu'on ne diſtingue point de celles des Indes dans les mêmes qualités. L'Induſtrie eſt infiniment favoriſée par la douceur de l'Adminiſtration de ce Pays ſage & paiſible, & par la liberté.

CHAPITRE XVIII.

Du Nord.

ON comprend ſous la dénomination du Commerce du Nord, la Navigation aux villes Anſéatiques, au Dannemarck, à la Norvege, à la Suede, & principalement le Commerce de la Ruſſie, la plus importante & la plus riche partie du Commerce du Nord.

Du

Du Dannemarck.

L'INDUSTRIE & les Manufactures introduites aſſés tard dans le Dannemarck, s'y ſont étendues & infiniment perfectionnées par les ſoins du plus ſage Gouvernement. La Conſommation intérieure y a été tournée entièrement à leur avantage, & bientôt le travail induſtrieux a fait d'aſſés grands progrès pour fournir abondament à la Nation, tout ce qui appartient au vêtement & à la parure. Quand l'induſtrie d'une Nation s'eſt élévée à ce point, elle eſt inceſſament en état de produire ſes ouvrages au déhors. La concurrence des Retours de ſa Compagnie des Indes, concurrence avantageuſe à l'Europe, n'a point ralenti les progrès de ſes Manufactures les plus néceſſaires & les plus utiles. Le Gouvernement de Dannemarck eſt celui de l'Europe qui a le mieux ſçu concilier par la ſageſſe de ſa Légiſlation, les intérêts du Commerce avec ceux de la Finance, les Danois n'ont à ſe plaindre d'aucune loi deſtructive. Le Dannemarck s'eſt donné une balance avantageuſe par les progrès de l'Agriculture & de l'induſtrie, par ſes ventes de Grains, de Beufs, de Chevaux, d'Huiles de Poiſſon, de Salaiſons, de Bois de Conſtruction & de partie des Rétours de ſa Compagnie des Indes, qui payent au-délà des Denrées des Nations du Midi, dont il a beſoin; & ces avantages recevront bien-tôt un grand accroiſſement par le Commerce du Levant que le Roi a ouvert depuis peu à ſes ſujets; ce qui eſt encore une augmentation de concurence avantageuſe à l'Europe.

De Hambourg & de Dantzick.

LA Commerce de Hambourg reſſemble à celui d'Amſterdam. Cette Ville n'eſt qu'un entrepot, qui perdra infiniment de ſon Commerce, ainſi que la Hollande, lorsque les autres puiſſances du Nord, & celles du midi voudront, à l'exemple du Dannemarck, ſe donner un Commerce direct & toute la Navigation qu'elles peuvent faire. Dantzick ſera toûjours le Magaſin d'entrée & de ſortie de la Pologne. La Conſtitution de cet grand Etat aſſure ſon Commerce en entier intérieur & extérieur à cette République. Dantzick eſt la ſeule place qui aproviſionne la Pologne de tout ce qui lui manque de fruits, de denrées & de Marchandiſes, & qui produit au-déhors ſes Grains, ſa principale & presque ſa ſeule richeſſe.

De la Suede.

LA Suede paye auſſi ſes Conſommations des denrées & des Marchandiſes des Nations du Midi, par la vente d'une partie des Retours de ſa Compagnie des Indes, & par celle de ſes Fers, de ſes Bois de Conſtruction, & de ſes Cuivres, qui ſont des Articles très riches, & très intéreſſans dans le Commerce de l'Europe.

De

De la Ruſſie.

PIERRE le Grand a ouvert dans la Ruſſie, de nouvelles ſources de richeſſes au Commerce de l'Europe. Son heureux Génie a presque tout créé dans un vaſte Empire, jusqu'à lui à peine connu, aujourd'hui l'un des plus reſpectables de la Terre, & tout s'y perfectionne ſous l'heureux Gouvernement de ſon Auguſte Impératrice: elle a donné ſes premiers ſoins à la baſe du Commerce, à l'Agriculture, aux défrichemens & à la Population, la ſource infaillible de la puiſſance & de la proſpérité des Etats. Une Adminiſtration dirigée ſur de tels principes, annonce les plus grands progrès de l'induſtrie & du Commerce, & conſéquament une grande abondance de Marchandiſes des plus précieuſes & des plus néceſſaires aux autres Nations de l'Europe. Le Commerce des Pelleteries, des Cires & des Cuirs eſt ſuſceptible d'une plus grande étendue. Le fonds des Matériaux propres à la conſtruction & à l'entretien de la Marine eſt inépuiſable, & ſon abondance eſt bien néceſſaire pour répondre aux accroiſſemens continuels de la Marine Européenne. L'Impératrice ſçaura tourner par de ſages réglemens, le Commerce d'un Fonds ſi riche entièrement à l'avantage de ſes ſujets, en conciliant mieux les intérêts de la Finance avec ceux du Commerce, & en ne favoriſant le Commerce d'aucun Etranger, que rélativement aux intérêts de ſon Empire. Elle ajoûtera ſans doute de nouvelles branches au Commerce. Celle du Tabac ſeroit une ſuite Naturelle de l'Agriculture & des défrichemens que Sa Majeſté ſçait ſi bien encourager. A la ſuite de ces encouragemens, il ne faudroit que procurer au Tabac un grand débouché au déhors, pour en faire bientôt l'objet d'une branche de Commerce des plus riches de la Ruſſie: & il ſeroit vraiſemblablement très facile à Sa Majeſté d'en aſſurer un très grand débit, avant d'en encourager la culture, & pour l'encourager avec ſureté d'un grand ſuccés. Ce ſeroit rendre encore un grand ſervice au Commerce de la Ruſſie, que d'y abroger l'uſage du Contract à *Barack*, c'eſt-à-dire l'uſage trop général d'acheter à ſix mois, ou à un an de crédit, & de vendre comptant, ou partie comptant, les Marchandiſes ou la récolte ſix mois ou une année d'avance. Cet uſage eſt entièrement au dèsavantage des Vendeurs & Acheteurs nationaux, & à l'avantage des Négocians Etrangers, qui avancent leur Argent à de gros intérêts, ſurtout par le bas prix de leurs Achats. C'eſt par cet uſage que les Anglois ont ſéduit pendant long-tems les Seigneurs de Ruſſie, & ſe ſont enrichis à leurs dépens en leur faiſant dépenſer leurs revenus presqu'une année entiére d'avance.

L'IMPÉRATRICE de Ruſſie eſt trop éclairée ſur les intérêts du Com-

merce, pour ne pas prendre la ſage réſolution de traiter dans ſes Ports tous les Vaiſſeaux & tous les Négocians Etrangers, toutes les Nations Commerçantes avec une faveur égale, moyen ſur de multiplier la demande de ſes Denrées & de ſes Marchandiſes, & d'y entretenir l'abondance de celles des Nations Etrangéres, dont ſes Etats ont beſoin; de ſe Procurer en un mot tous les avantages de la Concurrence.

La Nation Angloiſe en poſſeſſion depuis près d'un ſiècle d'approviſionner ſeule la Ruſſie de toute ſorte d'étoffes de Laine, avoit ſçu à la faveur d'un Traité, ſe donner tous les avantages de la Concurrence, tant dans ſes Ventes, que dans ſes Achats, ſur toutes les autres Nations, même ſur les Hollandois, à qui elle a pris plus de la moitié du Commerce qu'ils faiſoient autrefois avec la Ruſſie.

L'Angleterre à toujours ſçu faire valoir à la Cour de St. Petersbourg la prodigieuſe étendue de ſes Achats, & la Balance qui a été quelquefois portée juſqu'a 1200 Mil. Liv. Sterl. qu'elle payoit à la Ruſſie. La Cour n'a pas toujours fait attention, que l'Angleterre ne lui préſentoit dans les prétendus avantages de cette Balance, qu'un prétexte pour ſe faire traiter plus favorablement que toute autre Nation, & éloigner toute concurrence dans ſes Achats; que la Hollande qui avant l'Introduction des Anglois, payoit à la Ruſſie une balance infiniment plus conſidérable, auroit pu faire valoir le même prétexte pour éloigner les Anglois de ce Commerce. Il a toujours été de l'intérêt de l'Angleterre de diminuer en Ruſſie le Commerce des Hollandois, d'en éloigner la France, & de ſe donner ainſi l'avantage de réexporter à la France, à l'Eſpagne & au Portugal, une grande partie de ſes Achats faits en Ruſſie. Il eſt évident qu'il eſt de l'intérêt de la Ruſſie, que les Nations du midi viennent y achetter elles mêmes les Marchandiſes dont elles ont beſoin, au lieu de les recevoir des Anglois, & qu'elles y apportent les leurs. La Ruſſie vendra toujours tout au moins la même quantité de Marchandiſes, & plus chérement par l'Augmentation de la concurrence d'acheteurs, & ſera pourvue à meilleur marché par la même raiſon, des marchandiſes étrangéres.

L'Angleterre eſt aujourd'hui celle des Nations Commerçantes qui intéreſſe le moins le Commerce de la Ruſſie; toutes ſes étoffes ſont devenues plus chères que celles de toute autre Nation; elle a infiniment diminué ſes exportations du Nord pour l'approviſionnent de ſa Marine; non ſeulement elle le tirera bientôt en entier de ſes Colonies du Nord de l'Amérique, mais elle entrera inceſſament, ſurtout avec le ſecours du Canada, en concurrence

avec

avec le Nord pour l'approvisionnement de tous les Matériaux & de toutes les Marchandises nécessaires à la Construction & à l'entretien de la Marine des autres Nations. C'est une révolution singulière dans cette branche du Commerce de l'Europe, que l'Angleterre prépare depuis longtems par toute sorte d'encouragemens, qui a déja fait de très grands progrès, & qui ne sauroit manquer d'en faire aujourd'hui de très rapides. On peut en juger par l'offre qui fut faite à Charles II. & au Parlement, par les députés des Habitans de la nouvelle Angleterre en 1662. Ils suplioient par leur requète, le Roi & le Parlement de ne point consentir à la restitution de l'Acadie que Louis XIV. demandoit: à cette condition ces députés offroient de la part de la nouvelle Angleterre, de fournir à ses dépens dans Londres tous les mats des Navires nécessaires à la flote royale, & telle quantité de Bray & Goudron que Sa Majesté ordonneroit; de construire à ses frais deux Fregates de 60 pièces de Canon, & de les envoyer dans six mois à Sa Majesté (*a*).

Ces offres dans un tems où les Colonies Angloises du Nord de l'Amérique étoient encore dans leur berceau, annoncoient dans ces Colonies, un grand fonds de richesses Naturelles pour la construction & l'entretien de la Marine; & dans les Colons, une industrie déja prête à le mettre en valeur. La Population & l'industrie de ces Colonies se sont infiniment accrues; leurs productions étant a-peu-près toutes semblables à celles de l'Angleterre, elles en font le Commerce en concurrence avec leur Métropole aux Colonies du midi & dans plusieurs ports de l'Europe: les seules Villes de Boston & de Philadelphie ont plus de 1500 Vaisseaux appartenans aux Colons de la Pensilvanie & de la nouvelle Angleterre; ils construisent pour le compte des Négocians d'Europe, & la construction seule est pour eux une branche de Commerce très riche.

La Nation Britannique a souvent porté son attention sur les avantages de cette branche du Commerce de ses Colonies du Nord, & s'occupe Actuellement des moyens de lui donner toute l'étendue & toute la valeur dont cette branche est susceptible en Europe, avec d'autant plus de soin que sa Marine prodigieusement accrue aujourd'hui, exige de plus grandes importations pour son entretien; que la cherté de ses Manufactures infiniment augmentée par l'excés de ses impôts, demande un plus grand débouché chez ses Consommateurs dépendans; & qu'enfin la traite des Matériaux pour la construction & l'entretien de la Marine, est presque la seule utilité que l'Angleterre

(*a*) Let. & Mem. du Comte d'Estrades, Lett. du 27 Févr. 1662.

gleterre peut retirer de ces Colonies, par leur état actuel & la constitution fondamentale de leur Gouvernement.

L'Industrie Angloise annonce assés naturellement au Commerce du Nord, une grande concurrence à combattre à l'égard de cette branche la plus intéressante & la plus riche de ce Commerce. Il seroit difficile d'indiquer aux puissances du Nord, des moyens de ralentir ses efforts, & d'arrêter ses progrès. Il semble qu'elles ne peuvent prevenir les effets destructifs de cette concurrence, que par le bas prix, & en donnant dans leurs marchés, aux autres Nations, le plus de faveur & de facilités qu'il est possible.

Les Colonies Angloises du Nord de l'Amérique produisent dans une aussi grande abondance, que le Nord de l'Europe, tout ce qui est nécessaire pour la construction & l'entretien de la Marine, & d'une aussi bonne Qualité; c'est-à-dire, la Poix, le Goudron, le Brai, les Matures, les Vergues, toute sorte de Bois de construction, le Fer & le Chanvre. L'Angleterre y introduisit facilement autrefois la manière de préparer tous ces Matériaux, & avec le secours des encouragemens, en tira bientôt une si grande quantité qu'elle se vit en état d'en réexporter. Les succès trop considérables & trop rapides d'une première tentative engagèrent le Gouvernement à supprimer les encouragemens qu'il avoit donnés à cette branche de Commerce, qui tomba immédiatement: les mêmes Marchandises du Nord reprirent alors l'avantage du bas prix. On a renouvellé ensuite les encouragemens qui ont été confirmés par un acte du Parlément de 1751.

Le cherté du fret, & le défaut de chantiers & de Magasins établis en Amérique, défaut qui occasionne des frais de *demeurage* aux Vaisseaux pour attendre leur charge, sont les seuls désavantages, qui ont pu rétarder les progrès de ce Commerce en Angleterre. Il est facile au Gouvernement de les faire cesser. Il a bien des moyens de rendre le fret moins cher, & il lui seroit facile d'établir des Chantiers & des Magasins, & de rendre le rétour des Navires très prompt. Les Anglois ont d'ailleurs l'avantage d'Acheter ces Marchandises à un plus bas prix à l'Amérique, que dans le Nord, de faire deux Voyages par année, pendant qu'on n'en peut faire qu'un dans la Baltique, à quoi il faut ajouter encore que les primes d'assurance pour la Baltique sont ordinairement à 4 p°. & que celles de Colonies Angloises au Nord de l'Amérique ne sont qu'à 2 p°.

Les Marchandises nécessaires à l'entretien de la Marine, sont celles du Com-

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

Commerce qui cauſent le plus d'encombrement; leur tranſport exige par conſéquent de grands Navires: & comme l'importation dans les Colonies Angloiſes du Nord de l'Amérique n'eſt pas conſidérable, attendu la nature de leurs productions presque toutes ſemblables à celles d'Europe, les Anglois ſeroient peut-être obligés d'envoyer leurs Vaiſſeaux le plus ſouvent à faux fret ou ſur leur Leſt, ce qui augmente néceſſairement le prix du fret des Marchandiſes de retour, & conſéquament leur valeur. Mais les mêmes Vaiſſeaux, deſtinés au tranſport des Marchandiſes néceſſaires à l'entrétien de la Marine, ne navigent-ils pas dans la Baltique avec le même désavantage? S'il y a par cette raiſon, quelque différence dans le prix du fret, elle doit-être trop légére pour arrêter les progrés de cette branche de Commerce; & ſi elle n'eſt pas encore portée au degré d'étendue dont elle eſt ſuſceptible, il faut ſans doute en attribuer la principale cauſe à la dernière guerre, qui a du naturellement ſuſpendre les ſoins que ſe donnoit le Parlement pour l'éléver, annoncés par ſon acte de 1751.

Les potaſſes ſont encore un article très riche du Commerce du Nord, & ſurtout de la Ruſſie. L'Angleterre en tiroit autrefois tous les ans pour plus de 120 mille liv. Sterl. On en fabrique beaucoup depuis quelques années dans la nouvelle Angleterre, & dans quelques autres Provinces du Nord de l'Amérique; d'où l'Angleterre pourra en tirer bientôt dequoi réexporter.

Les efforts que fait une nation Commerçante pour améliorer ou étendre ſon Commerce, annoncent aux autres la néceſſité de prendre des précautions pour ſoutenir ou défendre le leur, ou ſe donner des branches de Commerce nouvelles. Le Tabac de Lukraine préſente l'objet d'une branche à ajouter au Commerce de la Ruſſie, que l'impératrice peut facilement rendre fort riche, qui la dédommageroit de la perte de la conſommation des Marchandiſes néceſſaires à l'enrrétien de la Marine, que l'Angleterre tire aujourd'hui de ſes Coloniés, & qui augmenteroit heureuſement en Europe l'abondance d'une Denrée dont la conſommation devenue inmenſe, ſemble s'accroître encore tous les jours.

Le montant connu du public de l'Approviſionnement du Tabac des fermes générales de France, eſt d'environ ſix milions, dont les fermiers en payent de quatre à cinq à l'Angleterre, & le reſte à la Hollande (*a*). Il ſeroit, ou il

(*a*) On peut croire que les fermiers généaux n'ont laiſſé connoître au public du montant de leurs Achats, que ce qu'ils n'ont pu cacher; parce qu'il eut été trop facile de calculer ſur le montant total de leurs Achats, les bénéfices exceſſifs qu'ils ont toujours faits ſur cette branche de leur Bail.

il devroit être au moins très facile à l'Impératrice, de Procurer cet approvisionnement en entièr à la Ruſſie: & ce débouché aſſuré, en augmentant enſuite en proportion la Culture du Tabac de Lukraine par les encouragemens que ſa Majeſté ſçait ſi bien donner à l'induſtrie, la Ruſſie ajouteroit en moins de deux ans à la balance de ſon Commerce, un avantage permanent par année d'environ ſix milions. La Culture du Tabac eſt l'une des moins diſpendieuſes, des plus ſures, & il faut la croire l'une des plus lucratives de l'Europe; puiſqu'elle eſt préferée à toute autre dans le Palatinat, dans la Flandre & dans une partie de la Hollande, ſur de très bonnes terres à portée de la Navigation, quoique tous ces Tabacs ſoient vendus à un prix bien inférieur à celui des Colonies angloiſes. La Ruſſie pouvant livrer ſes Tabacs à la France, à plus bas prix que l'Angleterre & la Hollande, il ſeroit facile à l'Impératrice d'engager la France à y porter ſes achats en entier pour ſon propre intérêt; & d'aſſurer même cet engagement par un traité reſpectivement avantageux.

Le Tabac de Lukraine, peu connu du Commerc juſqu'à préſent, mérite de l'être plus qu'aucun autre par la ſupériorité de ſa qualité. Ce Tabac n'a point l'inconvénient des Tabacs de Souabe, du Palatinat, du Spirbac & de Hollande, d'exiger pour acquérir de la qualité, un Magaſinage plus long que celui qu'on accorde aux Tabacs de la Virginie & du Mariland. On a deja fait divers eſſais de ce Tabac dans une Manufacture des Pays-Bas, qui ont réuſſi au point de faire preférer ce Tabac à toute ſorte de Tabac Rappé des meilleures Manufactures de France & de Hollande. La France pourroit en faire faire des eſſais tant dans les Manufactures des fermes, que dans celles des Négocians de Dunkerque, qui ſans doute réuſſiroient également bien, en ſupoſant de la bonnefoi & du déſintéreſſament de la part des Manufacturiers.

On peut aiſément croire que la France aimeroit mieux, indépendament du bénéfice du meilleur marché, donner à la balance du Commerce de la Ruſſie tous les ans un avantage de quatre ou cinq milions, qu'à celle d'une Nation voiſine éternellement ſa rivale. Son intérêt ſeroit encore infiniment augmenté, ſi l'Impératrice offroit à la France de traiter les Vaiſſeaux & les Négocians François, comme ceux des autres Nations les plus favoriſées dans ſes Etats, & d'admettre dans ſes places de Commerce ſur le même pied, des maiſons de Commerce de la Nation Françoiſe. Son Commerce pourroit alors devenir direct avec la France, qui eſt la Nation du Midi de l'Europe dont la Ruſſie conſomme le plus de Denrées & de Marchandiſes, & qui de ſon côté eſt celle qui conſomme la plus grande quantité des Marchandiſes de la Ruſſie. Les deux Nations auroient une infinité de moyens de rendre leur Commerce

re-

respectivement beaucoup plus avantageux qu'il ne l'a jamais été, surtout si la France laissoit à ses Négocians le soin d'approvisionner sa Marine, & la liberté de former à leur gré les Equipages de leurs Vaisseaux, au lieu de donner cet approvisionnement par des traités qui ont toujours rendu la construction des Vaisseaux du Roi plus chère de moitié qu'elle ne devoit être. Les Négocians François envoiroient bientôt un grand nombre de Vaisseaux dans la Baltique, avec des Cargaisons aussi bien assorties que celles des Hollandois, qui ne sont pour la plus grande partie de leurs Cargaisons d'entrée & de sortie, qu'une tierce main également nuisible aux deux autres Nations.

Pierre le grand, s'il eût vecu un peu plus longtems, auroit peut-être executé & conduit à sa perfection un projet formé autre fois par Seleucus Roi de Sirie; il auroit joint la Mer Caspienne au Pont-euxin. Il avoit deja fait tirer un Canal du Tanaïs au Wolga. Il devoit par le moyen d'un autre Canal qui communiqueroit de ce dernier fleuve à la Newa, établir un Commerce direct & facile entre les pays à portée de ces Mers, & Saint Petersbourg.

Ce fut peut-être ce projet qui fit naitre en Angleterre, quelques années après le déces de Pierre le grand, l'idée de l'établissement d'un Comptoir, que les Anglois formérent sur les côtes méridionales de la Mer Caspienne, où ils rassembloient les plus précieuses Marchandises que l'Europe ne tire du Levant que par la méditerranée, principalement les Soies de Perse, qu'ils fesoient passer ensuite à Astracan, & de là jusques au Lac de Wormitz par le Wolga & le Don à la faveur d'un traité de *Transit*, que l'Angleterre avoit obtenu de la Cour de Russie. Cette entreprise, l'une des plus hardies & des mieux combinées que le Génie du Commerce ait formée de nos jours, auroit eu peut-être les plus grands succés entre les mains d'habiles Négocians sujets de la Russie. Il n'étoit pas naturel que la Cour de Russie accorda pendant longtems toute la protection nécessaire pour soutenir un établissement de cette nature, pour donner à des Etrangers toutes les richesses d'une branche de Commerce qui appartient à ses sujets: & cette branche doit-être riche, puisqu'elle avoit excité l'attention de la Nation la plus habile, & l'avoit engagée à surmonter des obstacles infinis pour l'acquérir. Peut-être l'auroient-ils conservée plus longtems, si les troubles qui ont bouleversé la perse pendant tant d'années, ne l'avoient trop appauvrie alors.

Ces deux projets d'établissement d'un Commerce direct avec la perse, qui donneroit à la Russie de la première main les précieuses Marchandises dont la perse ne peut se défaire que par le canal plus long & plus dispendieux des

Ca-

Caravanes de Smirne, mériteroient bien que l'Impératrice en fit examiner les avantages & les désavantages, & s'assura des moyens de donner à l'un des deux un succés infaillible. L'epreuve dejà faite par les anglois doit donner de grandes lumiéres; & une protection plus grande & plus éclairée ne sçauroit manquer de rendre solide un établissement qui ajouteroit de grandes richesses au Commerce de la Russie, & donneroit encore des moyens d'y exciter & d'y encourager l'industrie.

L'Expérience & la même protection pourroient y accroître encore le Commerce de la Chine, celui des Pelleteries & de la Cire, trois branches infiniment précieuses; l'Art d'exploiter les Mines, celui de la Navigation qui est encore trop éloigné de l'Art de naviger des autres Nations maritimes, l'Art infiniment plus intérressant pour l'Etat & pour l'humanité, de conserver la santé du peuple, de conserver surtout un prodigieux nombre d'Enfans en modérant par la sageſſe des loix les bains excessifs aux quels on les livre dés leur naissance. L'Instruction publique établie sur de bons principes, & perfectionnée par une direction sage & éclairée, multiplieroit en même tems à l'infini les sujets utiles à l'Etat dans tous les genres. La Population deviendroit de jour en jour plus nombreuse, l'Etat plus riche & plus puissant. L'Académie des sciences devroit avoir la plus grande part aux progrès de ces avantages. La Russie doit les attendre surtout du Regne d'une Imperatrice qui a dejà donné des preuves à l'Europe qu'elle connoit bien les vrais principes d'un bon Gouvernement, qui aime les Arts & l'industrie, & qui a toujours aimé & cultivé les sçiences avec un succés qui n'a peut-être point d'exemple.

L'Art de guérir les maladies s'est infiniment perfectionné de nos jours; c'est surtout la Chirurgie qui a fait les plus grands progrès; & c'est à l'émulation qui regne à Paris depuis un grand nombre d'années, que ces progrès sont dûs. C'Est dans cette Capitale qu'un grand nombre de Maitres enseignent & pratiquent en même tems avec des lumières bien supérieures à celles qu'on a acquises partout ailleurs dans cet Art. Ce seroit une institution digne d'une si grande Princesse, que celle d'une Ecole de Chirurgie à Paris à l'Instar de l'Ecole de Peinture que le Roi de France entretient à Rome. Un certain nombre de jeunes gens qui se succederoient, élevés dans les excellentes Ecoles de Chirurgie de Paris, formeroient bien-tôt en Russie un Corps de Chirurgiens habiles, & l'un des établissemens des plus utiles à l'Etat & des plus chers à l'humanité. Indépendament de ce que les Hommes sont l'objet & les Agens du Commerce, & de ce que la Population en est la première base, & en même tems la base de la puissance des Etats; cequi rend précieuse toute

in-

inſtitution qui tend à ſon accroiſſement ou à ſa conſervation ; les établiſſemens qui tiennent de ſi près au bonheur de l'humanité, ſont les plus beaux Monumens que les Souverains puiſſent laiſſer à la poſtérité.

CHAPITRE XIX.

Des Côtes de Barbarie.

CES Côtes pourroient être couvertes de villes floriſſantes par la Population & l'induſtrie ; elles pourroient préſenter au Commrrce de l'Europe une grande abondance de productions précieuſes, & un débouché très étendu de nos Manufactures; ſi les habitans de ces Côtes connoiſſoient d'autre profeſſion que celle d'infeſter les Mers de leurs Pirateries. Cette étendue inmenſe de pays qui eſt d'une extrême Fertilité, pourroit être de la plus grande utilité aux Nations induſtrieuſes & Commercantes; & ce pays ne leur eſt que nuiſible.

AUCUNE Nation ne peut s'arroger l'Empire de la Mer : la liberté de la navigation eſt établie, ainſique celle du Commerce, ſur la loi naturelle. On ne ſçauroit mettre trop ſouvent ſous les yeux de toutes les Nations ces vérités ſimples, qui ſont le premier & le principal fondement de leur repos & de leur proſpèrité. Le Commerce eſt un bien commun à toutes les Nations ; c'eſt un trêſor qui appartient par indivis à toutes les puiſſances qui conſtituent le Corps politique de l'Europe. Le Commerce eſt un Champ ouvert à tous les Peuples qui ſont en état de le cultiver, ſoit par leurs facultés naturelles, ſoit par leur induſtrie & leur économie. Une Nation qui entreprend d'uſurper ce Domaine, d'en exclure une autre Nation, d'y commettre des violences, ou de s'en attribuer l'Empire, ſe déclare donc l'ennemie de toutes les autres Nations. Ce n'eſt point là une prétention de droits ſinguliers & iſolés qui n'intéreſſent que les parties qui les conteſtent; le ſujet d'une querelle particuliére entre deux ou trois Puiſſances, qui ne peut toucher à l'intérêt général de l'Europe: c'eſt un attentat ſur le Domaine public, ſur le bien commun à toutes les Nations, à toutes les Puiſſances, le plus précieux & qu'il eſt le plus important de conſerver dans ſon intégrité, pour le bonheur de tous les Peuples & la proſpérité de tous les Etats.

Toutes les Nations de l'Europe reconnoiſſent cette loi, la réclament, & cependant laiſſent impunie une Nation foible, une Nation qui ne ſçauroit impoſer des loix à aucune autre, mais qui a la force, ou plutôt la criminelle induſtrie des Voleurs des grands chemins, qui l'exerce ſur les Mers, & ne connoit d'autre richeſſe que la Piraterie; une Nation qui navige, mais qui ne met de Vaiſſeaux en Mer que pour ravager des Côtes d'autres Nations, faire des Eſclaves, & enlever à terre ainſi qu'à la Mer, tout ce qu'elle trouve ſans défenſe. Les droits ſacrès de l'humanité ne réprochent-ils pas aux grandes Puiſſances Maritimes, leurs traités qui les mettent à couvert des brigandages des Pirates de la Côte de Barbarie, qu'il leur étoit ſi facile de détruire par la force? Les Anglois, les Hollandois, devroient-ils laiſſer croire au public qu'ils ont préferé des traités qui leur aſſurent les avantages de la concurrence dans la navigation de la méditeranée, ſur les Nations foibles? les Suedois & les Danois devroient-ils conſidérer la Côte de Barbarie comme un débouché légitime de leurs Marchandiſes propres à la conſtruction & à l'entretien de la Marine? ces Nations devroient-elles refuſer de réunir leurs forces à celles des autres Nations pour défendre la liberté publique, & pour reprimer le brigandage d'une Nation qui ne connoit de richeſſes que celles que lui procurent ſes attentats continuels ſur la liberté des autres Nations de l'Europe, & ſur l'humanité? Eſt ce la Nation Angloiſe, eſt ce *la Gardinne des libertés générales de l'Europe & la Patrone du geure humani* (a), qui ſe refuſe à une réunion ſi juſte & ſi néceſſaire, qui reçoit ces Pirates dans ſes Ports, & qui achete leurs Priſes? On condamne ſans doute en Angleterre, comme chez toutes les autres Nations policées, au dernier ſuplice ceux qui donnent retraite aux Voleurs des grands chemins, ou aux effets qu'ils ont volés. La même action peut-elle être innocente, parcequ'elle eſt le fait de la Nation entiére? & ce que ce fait a d'odieux, peut-il être mis a couvert par des intérêts politiques?

Nous plaidons ici la cauſe de l'humanité, & nous oſons préſenter ſes droits à la Nation de l'Europe qui ſe pique le plus de les connoître, de ſçavoir les reſpecter & les protéger. Nous oſons lui répréſenter qu'il eſt également de ſon devoir, de ſon honneur, & nous allons plus loin encore, de ſon intérêt, d'employer ſes forces à la deſtruction des Pirateries des Barbareſques. On ne ſçauroit croire que les Anglois penſent comme ce Seigneur qui diſoit dans la Chambre haute durant la derniere guerre „ qu'une Nation „ ne ſçauroit perdre ſon honneur, parceque abſolument parlant elle n'en a „ point;

(a) C'eſt ainſi que les Ecrivains politiques Anglois appellent leur Nation.

„ point; que le prèjugé que l'on appelle de ce nom, ne régarde que les par-
„ ticuliers; & que pourvu qu'on procure au Peuple un grand Commerce &
„ une induſtrie qui l'enrichiſſe, on eſt ſur de ſon approbation (*a*). " Mais s'il eſt vrai, comme l'aſſure le Politique Anglois M. Jean Brown, que l'Eſprit Commerçant du Miniſtére Anglois a pris pour déviſe cette maxime : *l'intérêt de la Nation eſt ſon véritable honneur :* le Miniſtère Anglois devroit voir l'intérêt de la Nation, & un très grand intérêt, dans l'abſolue & entiére deſtruction des Pirateries des Nations Barbareſques. Ces Nations forcées de renoncer pour toujours à cette induſtrie criminelle, ſeroient obligées de s'addonner à la Culture des terres, de chercher les richeſſes, les commodités de la vie & de quoi ſatisfaire leur luxe, par des voyes plus douces & plus conformes à la loi naturelle : un Commerce paiſible & légitime ſubſtitueroit bien-tôt chez les habitans de toute cette vaſte étendue de Côtes, des mœurs douces à leur humeur féroce & à leur inclination pour le vol & le brigandage. Ces Peuples deviendroient eux mêmes plus heureux ; leurs terres naturellement fertiles donneroient une grande abondance de productions ; la Culture & la Population s'y accroitroient infiniment, & le Commerce y deviendroit riche. Ce ſeroit là l'effet infaillible qui réſulteroit d'une réunion ſérieuſe & de bonne-foi de l'Angleterre & de la Hollande avec les autres puiſſances Maritimes, pour réprimer & détruire pour toujours les Pirateries des Nations Barbareſques : & ce ſont préciſément les deux Nations de l'Europe qui ſemblent les favoriſer le plus, ou croire qu'il eſt de leur intérêt que cet odieux brigandage ſe perpetue, qui profitteroient le plus de cette heureuſe révolution.

On peut aiſément s'en convaincre, ſi on veut donner une légère attention à la ſituation actuelle du Commerce de la Hollande & de l'Angleterre. La Hollande a infiniment perdu de ſon Commerce, & ſes pertes augmentent tous les jours par la concurrence des autres Nations, tant dans les Indes, qu'en Europe. Sa grande Pêche même éprouve une grande diminution, & la Hollande doit en attendre encore une plus grande des progrès de la même Pêche en France & en Angleterre. Rien ne ſeroit donc plus heureux pour la Hollande, que l'établiſſement d'un grand Commerce chez les Nations Barbareſques, où elle pourroit s'indemniſer des pertes que la grande concurrence des Nations commercantes de l'Europe lui fait éprouver.

L'Angleterre a elle-même préparé la ruine de toutes ſes Manufactures, en multipliant à l'excées les ſignes des valeurs & les taxes ſur toutes les choſes

(*a*) Débats en Parlement d'Angleterre.

choſes néceſſaires à la vie, qui ont infiniment enchéri la main-d'œuvre, & donné à ſes Manufactures une valeur factice, qui les met dans l'impoſſibilité de ſoutenir dans les marchés de l'Europe, la concurrence des Manufactures des autres Nations. L'induſtrie Européenne s'eſt d'ailleurs infiniment accrue & s'accroit tous les jours. Il eſt certain que cette branche du Commerce de l'Angleterre eſt beaucoup diminuée en Europe, qu'elle doit la perdre entiérement; que la conſommation intérieure ne ſuffit pas pour ſoutenir l'induſtrie d'une Nation; que pour être floriſſante elle a beſoin d'une conſommation étrangère. L'Angleterre pourroit-elle remplacer plus heureuſement la conſommation qu'elle perd en Europe, que par celle qu'elle pourroit acquérir & étendre infiniment aux Côtes de Barbarie? Ainſi cette Nation qui a montré tant de goût pour les conquêtes de Commerce, & qui en a tant fait à de hauts prix, en fairoit une très précieuſe à bon marché, en ſe réuniſſant avec les autres puiſſances maritimes, pour détruire les Pirateries Barbareſques; & ſi elle vouloit examiner avec impartialité & ſans prévention, les avantages qu'elle retireroit pour ſon Commerce & pour ſon induſtrie, de la réunion qu'on lui a demandée, elle trouveroit ſes intérêts politiques heureuſement d'accord avec les intérêts de toute l'Europe en général, & avec les droits de l'humanité.

CHAPITRE XX.

Du crédit Public.

TOUT le monde ſçait aujourd'hui que le grand Art du crédit, eſt de faire peu d'engagemens, & de les acquiter exactement; & que tous les ſiſtêmes imaginables n'équivaudront jamais à cette maxime. Mais à quoi ſerviroit-elle cette maxime ſi ſouvent répétée, chez une Nation qui ſeroit ſur le point de ſuccomber ſous le poids des engagemens qu'une mauvaiſe Adminiſtration ou des circonſtances malheureuſes lui auroient fait contracter? On expliqueroit envain chez cette Nation, la maniére d'acquérir du crédit & de le conſerver. Il faudroit lui préſenter les moyens de diminuer le poids dont elle ſe trouveroit accablée; il faudroit trouver dans l'étendue de ſes reſſources, dans ſon propre fonds & dans ſon Adminiſtration, les moyens de la libérer ſans achever de l'appauvrir; de rélever un crédit perdu ou altéré; ou plutôt de former un nouveau crédit: ce qui eſt bien plus dificile que de donner naiſſance au crédit, & de conſerver enſuite un crédit formé, qui eſt le cas de l'application de la maxime triviale, *contractez peu d'engagemens, & acquitez les exactement.*

On distingue les revenus d'un Etat en deux parties; le revenu général de la Nation, qui comprend le produit général des terres, du Commerce intérieur, & extérieur, & de l'industrie; les revenues publics sont une partie du revenu général & de la dépense générale.

La connoissance de ces deux sortes de revenus, même sans atteindre à une éxacte précision de calcul, très difficile, & qui n'est pas nécessaire ici, est le principe d'où il faut partir pour former la vraïe base du crédit d'une Nation, pour assigner le dégré au quel on peut l'élever, & les limites au-delà des quelles on ne peut faire usage du crédit public, sans détruire la Population, l'Agriculture, les Arts, l'Industrie & le Commerce, sans appauvrir la Nation; en un mot sans déshonorer l'Etat, & sans l'exposer à une révolution funeste.

On pourroit demander ici d'après ce principe inconteſtable, s'il est naturel qu'une Nation qui n'a que sept milions d'habitans, dont le revenu général à 44,000,000 Liv. sterl. en 1698 (*a*), ne peut-être estimé aujourd'hui qu'environ 65,000,000, en le supposant augmenté d'un tiers; dont les revenus publics dans une juste proportion ne devroient être que de 4 ou 5 milions, & forcés, ne peuvent être portés au-delà de 8 milions; qui à plus de cent quarante milions Sterl. de dettes; figure cependant beaucoup plus actuellement en Europe, que la Nation rivale, qui a exactement près des deux tiers d'habitans, de revenu général & de revenus publics de plus, & un territoire des deux tiers plus étendu, un crû plus considérable, plus varié, plus riche, & à peu près la même somme de dettes?

Pourquoi la France ne conserve-t-elle pas une supériorité dans la balance du pouvoir, proportionnée à cette supériorité de Population, de revenu général & de revenus publics? On ne peut s'empêcher de croire que l'Angleterre donneroit aisément des loix à toute l'Europe, si son fonds étoit égal à celui de sa rivale.

Ce fonds respectif devroit être chez l'une & l'autre Nation, la mesure du pouvoir. Ce fonds étant la première base du crédit, celui de la France réduit à un usage modéré, auroit été sans doute supérieur en proportion à celui de l'Angleterre. Ce n'est que par un usage excessif de son crèdit, que l'An-

(*a*) C'est l'estimation qui en fut faite alors par Davenant, employé dans l'Administration des Finances, considéré en Angleterre, comme un excellent citoyen, & l'homme de son tems les mieux instruit des matières Politiques.

l'Angleterre a ſoutenu la concurrence de la France, & parceque dans le même tems la France n'a point aſſés ménagé le ſien. L'Angleterre n'a pu ſe ſoutenir qu'en continuant de faire une uſage exceſſif de ſon crédit, & pour que ce ſecours ruineux ait pu lui ſuffire, il a fallu qu'en même tems la France ait négligé également ſon crédit, & l'uſage de ſes reſſources naturelles.

Un meilleur ordre, un esprit d'économie dans la perception & l'emploi des revenus publics, fournira bientôt à la France de quoi faire face à toutes les dépenſes & acquitter les dettes publiques: la France a mille reſſources dans l'Adminiſtration de ſes Finances, & une ſage économie ſuffit pour l'enrichir. L'Angleterre n'a point cet avantage: l'excès de ſon crédit abſorbe aujourd'hui ſa puiſſance naturelle; elle n'a, pour ainſi dire, à préſent qu'une puiſſance empruntée, ſoutenue au-dehors uniquement par l'art de l'Adminiſtration intérieure, & par la ſcience du Gouvernement. On ne ſçauroit trop admirer les reſſources de cette Adminiſtration, ſi l'on jette un coup d'œil réfléchi ſur la hardieſſe avec laquelle elle a ſçu emprunter l'argent de l'Europe pour la ſoumettre à la domination Britannique: on devroit voir avec moins d'étonnement dans l'Hiſtoire, les Romains étendre par la force des Armes leur Empire ſur toute la Terre connue.

La France pourroit par ſon propre fonds, par ſes propres forces & ſes reſſources naturelles, malgré ſes dettes & l'altération qu'à reçu ſon crédit, balancer au moins ce pouvoir emprunté, cette puiſſance artificielle de l'Angleterre. Il y à des hommes en Angleterre, qui y ſoutiennent depuis longtems ce Palais d'Armide, avec une intelligence, une vigueur & un ſuccès, dont l'Hiſtoire d'aucune Nation ne fournit d'exemple, & que n'auroient jamais pu concevoir tous ces grands politiques Anglois, qui ont annoncé mille fois le bouleverſement, la ruine entière de la Grande Bretagne, lorsque les dettes publiques ſeroient portées jusqu'a 80 milions de Livres Sterlings. La France n'a-t-elle pas dans ſon ſein des hommes capables d'éléver & de ſoutenir un édifice plus naturel, un édifice uniquement fondé ſur la richeſſe du fonds national?

C'est au Roi Guillaume, ſuivant un Manuſcrit fait il y a pluſieurs années en Angleterre, contenant l'Hiſtoire du crédit & des fonds publics de cette Nation, que l'Angleterre doit la naiſſance & les prémièrs progrès de ſon crédit. Ce Roi fut l'Auteur du premier emprunt, & doit-être régardé comme le fondateur de cette puiſſance artificielle, qui détruira peut-être un jour la puiſſance naturelle, dont la Nation jouiſſoit avant ſon régne. Le premier

mier emprunt fut de 500,000, Liv. Sterl. & ne trouva de ſouscrivans parmi les Anglois, que ceux qui y furent engagés par la crainte d'être réputés *mal affectionnés*, & qui mirent immédiatement ſur la place les récépiſſés, qu'on négocia jusqu'à 53 pour 100 de perte, quoique le taux de l'intérêt fut à 8 pour 100, tant il y avoit peu de confience & peu d'idée du crédit public. Les réfugiés François qui avoient paſſé en Angleterre avec de grandes ſommes, enlevérent bientôt ſur la place tous les récépiſſés, ſéduits tant par leur attachement pour le Roi Guillaume, dans la fortune du quel ils croyoient voir la leur; que par le bénéfice que leur donnoit cet emploi de leur argent en doublant leur capital à 8 pour 100 d'intérêts. Bientôt après l'exactitude du payement des intérêts fit ouvrir les yeux aux Anglois: un nouvel emprunt fut ouvert, rempli au pair, & gagna inmédiatement 2 & 3 pour 100 ſur la place. On n'impoſa alors pour fournir aux dépenſes extraordinaires, que les intérêts des ſommes empruntées; par là les dépenſes de la guerre ne préſentoient rien d'onéreux au peuple; en même tems cette douceur momentanée faiſoit l'éloge du crédit, en multiplioit les partiſans à l'infini, & jettoit de loin les fondemens de celui qui eſt à préſent la baſe de toute la puiſſance actuelle de la Nation. Il eſt ſingulier que ce ſoit des François qui ont donné au crédit de l'Angleterre, ſa première conſiſtance.

Avant cette époque l'Angleterre ne devoit rien, le Parlement faiſoit lever par la voye des impôts, l'argent néceſſaire pour toutes les dépenſes de l'année. Quand les impôts excédoient les dépenſes, le ſurplus ſervoit pour payer partie des dépenſes de l'année ſuivante; ſi au contraire les impôts n'avoient pas ſuffi, ſoit par des nonvaleurs, ſoit autrement, le Parlement y remédioit ſans faute l'année d'après; enſorte que l'Etat n'étoit jamais endetté que pendant quelques mois. Le Parlement d'Angleterre n'a rien de mieux à faire aujourd'hui pour aſſurer le bonheur, & peut-être le ſalut de la Nation, que de revenir ſur ſes pas, & de rétablir dans ſon Adminiſtration, cette ancienne méthode de pourvoir à toutes les charges de l'Etat; ce qui dans la ſituation préſente de la Grande Brétagne, paroit être l'opération la plus dificile qu'aucun Gouvernement ait jamais faite.

Cette opération eſt abſolument néceſſaire pour ſoutenir l'induſtrie, indépendament de tout autre intérêt: ou il faut que l'Angleterre rénonce à tout Commerce des productions de ſon induſtrie dans les Marchés de l'Europe. Les éloges qu'on donne à ce crédit, fondés ſur l'étendue inmenſe & ſur l'activité infinie qu'on a ſçu donner à la circulation, par la forme ſeule des emprunts, eſpèce de Magie qui n'a jamais eu d'exemple chez aucune nation,

ces

ces éloges ne peuvent diſſiper le vice deſtructeur de l'induſtrie, dont cette circulation même eſt le ſiège. Cette abondance exceſſive de ſignes, égaux par l'enchantenent du crédit, à l'or & à l'argent, avilit les ſignes répréſentatifs, & enchérit les valeurs; Car tout ſe porte au marché, & quand la main d'œuvre y trouve une grande abondance de ſignes, elle enchérit néceſſairement, & cette cherté enchérit toute Fabrication. Cette cherté eſt encore accrue par les droits ſur les conſommations: & dans le fait les productions de l'induſtrie Angloiſe ſont plus chéres, que celles des autres Nations. L'Angleterre ne peut donc ſoutenir ſon induſtrie que par ſes conſommateurs dépendans. C'eſt là un effet de ce crédit tant vanté, qui ne peut être détruit que par l'amortiſſement des dettes.

La France a connu bien plutôt que l'Angleterre, la voye des emprunts pour ſecourir l'Etat, & l'abus de l'uſage du crédit public. M. de Sully trouva l'Etat chargé de cent dix milions de dettes, ſomme d'autant plus exorbitante que les revenus de l'Etat n'étoient alors que de vingt quatre milions. Ce Miniſtre donna ſes premiers ſoins à la libération de l'Etat, & à la ſuppreſſion des impôts extraordinaires. Cétoit en liquidant les revenus publics, & en diminuant les impoſitions, qu'il enrichiſſoit ſan Maitre & ſes Peuples; méthode qui à toujours produit en France ce double avantage. Il parvint en peu d'années à porter les revenus publics à trente cinq milions, & à rendre à l'Etat ſa force & ſa ſplandeur. Ce Miniſtre, ſelon ſon propre témoignage, ne faiſoit que ſuivre les vûes élévées & les ſentimens tendres d'Henri IV. „ mon ami, lui diſoit ce Monarque pendant une maladie qu'il eut à Mon„ ceaux, je n'apréhende nullement la mort; vous le ſçavez mieux que per„ ſonne, vous qui m'avez vû en tant de périls, dont il m'étoit ſi facile de „ m'exempter: mais je ne niérai pas que je n'aie regret de ſortir de la Vie, „ ſans éléver ce Royaume à la ſplandeur que je m'étois propoſée, & avoir „ témoigné à mes peuples que je les aime, comme s'ils étoient mes enfans, „ en les déchargeant d'une partie des impôts, & en les gouvernant avec „ douceur" (*a*).

M. Colbert trouva auſſi l'Etat ſurchargé de dettes; il ſuivit les mêmes principes que M. de Sully, & parvint en dix années à liquider les revenus publics. En 1671. l'Etat ne devoit plus que ſept milions trois cens mille livres de rentes ſur la Ville, & les forces de l'Etat étoient augmentées à proportion. On le força en 1672. à ouvrir un emprunt ſur l'Hotel de Ville.

On

(*a*) Mem. de Sully.

On ſçait les reproches que ce Miniſtre en fit au Premier Préſident du Parlement, qui avoit donné ce conſeil au Roi: il lui dit qu'il repondroit devant Dieu, du préjudice que ce conſeil cauſeroit à l'Etat, & du mal qu'il faiſoit aux peuples. Ce Miniſtre prévoyoit alors tous les inconvéniens qui devoient naître de l'uſage du crédit public, & régardoit les emprunts, comme une reſſource à la longue plus onéreuſe aux Peuples, que l'augmentation des impôts. Il ſuivoit la maxime du Parlement d'Angleterre, qui étoit d'impoſer chaque année ſur les Peuples, des ſommes proportionnées aux dépenſes de l'Etat, & de s'occuper eſſentiellement à augmenter chez les Peuples, les ſources des revenus publics, comme le ſeul moyen de les accroître. M. Colbert les augmenta en effet ces ſources, en faiſant renaitre l'induſtrie, & en diminuant quelques impôts.

Les Succeſſeurs de M. Colbert abuſérent du crédit public, dont il fut le fondateur malgré lui. Le ſiſtême de Law, qui porta au crédit public un coup dont il reſte encore de traces ſenſibles, ſur tout chez l'Etranger, eût peut-être fait plus de bien que de mal à la France, ſi le discrédit eut été porté au point de la forcer de fermer pour toujours la Caiſſe des emprunts. Une Adminiſtration plus tranquile réléva ce crédit, & une Caiſſe d'amortiſſement établie après la guerre terminée par le dernier traité d'Aix-la-chapelle, fit Négocier les effets royaux avec bénéfice: les événemens qui ont ſuccédé à ces avantages ſont aſſez connus.

Dans la néceſſité de faire des emprunts, la maxime d'en aſſigner le rembourſement par la même loi, eſt la précaution la plus ſage qu'il ſoit poſſible de prendre pour prévenir les inconvéniens des dettes, & la plus forte Barrière à oppoſer à l'abus du crédit. Mais lorsque la néceſſité a fait porter ces emprunts au point que le revenu général de la Nation ne peut fournir au tréſor public les fonds néceſſaires aux rembourſemens aſſignés, ni même au payement exact des intérêts; il ne reſte, dans l'ordre actuel des Finances, aucuns moyens de ſoutenir le crédit public, il tombe néceſſairement; & les Finances miſes dans cette ſituation, la perte du crédit eſt un mal, auquel on ne ſçauroit apporter un reméde trop prompt. Le défaut de crédit force alors le Gouvernement à chercher dans de nouveaux Subſides, ou dans l'augmentation des impôts, les ſecours que le crédit ne peut plus fournir, & que les beſoins de l'Etat exigent cependant impérieuſement. Les nouveaux Subſides, l'augmentation des impôts, portés au-delà d'une juſte proportion, tariſſent rapidement la ſource même des revenus publics, & la Nation ne ceſſe de s'appauvrir.

L'Agiotage des fonds publics eſt un des grands moyens qui en ſoutient le crédit en Angleterre; le cours que l'agio leur donne ſur la place, en fixe le prix ſur les places Etrangéres.

Le crédit de l'Angleterre trouve un ſecond appui dans les tréſors des Hollandois, qu'elle a ſçu presque s'approprier: & il eſt bien ſingulier que la Hollande ait eu la Conſtance de lui préter tous les ans pendant longtems des ſommes inmenſes, ſans s'apercevoir que les Anglois ſe ſervoient de ſon argent pour détruire ſa puiſſance rélative en élévant la leur. L'agiotage qui ſe fait à Amſterdam des Annuités, fortifie encore infiniment le crédit de l'Angleterre. Indépendament du Commerce qui s'en fait à terme à Amſterdam, les Anglois Hypothéquent ſouvent des Annuités aux Hollandois, qui ſur cette ſureté leur avancent de grandes ſommes, & ſoutiennent encore par leurs remiſes, le crédit des Agioteurs de Londres, & conſéquament celui des Annuités (*a*).

Le crédit de l'Angleterre eſt encore fondé chez les Etrangers, même en France, ſur l'opinion établie que ſa dette eſt une dette Nationale, c'eſt-à-dire, une dette contractée par la Nation même. Les Etrangers croyant avoir pour débiteur la Nation entière, ne craignent aucune réduction forcée de la part du Souverain, ou de ſon Miniſtre; & cette idée a de tous tems ſéduit beaucoup de préteurs.

Le crédit de la France a manqué jusqu'à ce jour, de cette ſolidité apparente: la conſtitution de ſon Gouvernement ne lui a pas permis de donner le même avantage à ſon crédit; mais la France pourroit ſans donner atteinte à la conſtitution de ſon Gouvernement, former un Etabliſſement qui ſuppléeroit au défaut de cette Obligation Nationale, qui n'eſt qu'une ſimple forme, & préſenter au public une ſolidité plus réelle: car une Nation n'eſt pas plus ſuſceptible de contrainte, qu'un Souverain.

On ne doit pas enviſager le crédit d'un Etat ſeulement comme une reſſource dans un tems orageux, dans un moment de criſe; comme un moyen ſûr d'emprunter facilement de grandes ſommes pour répondre ſans peine à de grands béſoins, pour ſecourir l'Etat ſans ſurcharger les Peuples d'impoſitions nouvelles. Ne voir le crédit, que de ce ſeul côté, c'eſt en ignorer les vrais avantages: les impoſitions, quelques deſtructives qu'on les ſuppoſe, ſeroient ſouvent préférables à la reſſource des emprunts; ſurtout lorsque ces emprunts ne ſont point aſſujettis à un rembourſement préfix, & qu'ils éterniſent des charges qui ne dévroient être que momentanées. Il

(*a*) Amſterdam a fait une Branche de Commerce fort lucrative, des richeſſes Artificielles de l'Angleterre, qui entrent aujourd'hui pour beaucoup dans les avantages de ſa balance.

Il faut considérer le crédit public dans l'intérêt des Arts, de l'industrie, du Commerce & de l'Agriculture: tout cela tombe dans la langueur à mesure que le crédit s'affoiblit; ces sources des revenus publics, ce principe unique du nerf de l'Etat, se déssèche, tout s'épuise & se détruit même, dans un Etat dont le crédit est altéré ou perdu. Le crédit florissant donne aucontraire de l'ame à tout par l'activité de la circulation des productions de la Nature & de l'industrie, & l'Etat conserve son embonpoint. Le crédit est la cause & le principe des ressources naturelles de la Nation, qu'il rend assez abondantes pour fournir à de grands bésoins, sans qu'on soit obligé d'avoir recours aux emprunts; & si des circonstances imprévues déterminent la sagesse de l'Administration à recourir à des emprunts, il fournit mille moyens faciles pour se procurer une prompte libération. Ce sont là les avantages les plus réels & les plus précieux, en un mot les vrais avantages du crédit public. On ne fait point assez d'attention aux Consommations, qui résultent d'une grande circulation, aux richesses qu'elle répand dans un Etat, ni aux maux infinis qui naissent d'une circulation éteinte ou languissante, & que le crédit public est le Thermomêtre de la circulation.

Le revenu général d'une Nation consiste dans ses productions naturelles, & d'industrie. On peut estimer ces deux sortes de productions en France par année à plus de quatre Milliards, & il n'y a pas un Miliard & demi de numéraire, pour répréfenter ces quatre Miliards de valeurs. Cependant ce numéraire les répréfente toutes exactement par l'activité de la circulation, qui, lorsque le crédit est florissant, multiplie rapidement & à l'infini les fonctions du numéraire; & c'est le mouvement que la circulation du numéraire donne à toutes les productions, qui facilite la perception des impôts même les plus onéreux, & qui entretient la richesse de l'Etat. Si au contraire la circulation est interceptée ou ralentie par le discrédit, les productions sont à charge aux propriétaires, qui ne peuvent vivre & payer les impôts, que par des ventes forcées: alors l'Etat ne cesse de s'appauvrir.

C'est en donnant au crédit une consistance solide par un bon sistême de finance, que le Ministère crée en quelque sorte de nouvelles richesses dans l'Etat; & la perte du crédit ne détruit pas seulement la ressource des emprunts, elle détruit aussi celle des impositions extraordinaires. Le mal s'étend plus loin encore: la rentrée des revenus ordinaires languit: le défaut dactivité dans la circulation en tarit bientôt la source; les nonvaleurs deviennent inévitables; & se multipliant sans cesse, elles augmentent encore infiniment les besoins. Trouver alors le principe d'un nouveau crédit, dans une

opération de finance, dont l'équité & la ſageſſe ne puiſſent être conteſtées; dans une opération qui ne préſente aux Peuples que la ſage prévoyance d'une Adminiſtration éclairée, & les effets d'une protection néceſſaire, c'eſt le ſervice le plus important que l'heureux génie d'un grand Miniſtre puiſſe rendre à l'Etat.

Le Génie conſervateur, le Génie tutélaire de l'excellent Miniſtre, ne craint point le grand jour ſur ſes opérations. Ses reſſources ſont toûjours à côté de ſes beſoins. Il met le public à portée de calculer l'un & l'autre, & la confience publique ſoutient ſes reſſources, les étend & ſouvent les multiplie. Il ſeroit avantageux pour l'Etat que le public put ſans ceſſe calculer aiſément la Balance de ſes Finances & de ſes Charges: ſa confience établie ſur une baſe connue, ſeroit entière & deviendroit infailliblement le principe de la plus grande activité dans la circulation, & du crédit le plus ſolide; elle rendroit tout facile, parceque tous les beſoins ſeroient prévus, & les reſſources indiquées d'avance par le vœu public. Aucune opération ne ſeroit forcée, aucun emprunt ne ſeroit à un taux uſuraire & ruineux.

L'Art du Gouvernement, le Génie de l'Adminiſtration a déployé toutes ſes reſſources en Angleterre, & les a épuiſées pour éléver, pour agrandir la Nation, pour étendre ſes richeſſes & ſa Puiſſance, pour augmenter ſon revenu Général & ſon revenu public. Mais le Gouvernement a depuis trop longtems porté le revenu public au-delà des limites d'une juſte proportion, pour pouvoir fournir la carrière qu'il s'eſt ouverte, s'il rencontre des obſtacles ſérieux à ſurmonter. Son crédit eſt un arbre dont le tronc ne peut manquer de périr, ſi on laiſſe ſubſiſter l'exceſſive étendue de ſes branches.

Le Crédit de la France eſt ſans doute fort éloigné d'un ton ſi avantageux. Mais quelque altéré qu'il ſoit, la ſource n'en eſt point târie: une bonne Adminiſtration peut la rendre plus abondante, & ſuffiſante pour honorer le Crédit. Si les revenus publics y ſont portés au-delà d'une juſte proportion avec le revenu général, il s'en faut de beaucoup qu'on ait franchi ces limites en France avec le même excés qu'en Angleterre: & la France a cet avantage, que l'eſprit d'ordre & d'économie porté ſur les différentes branches de la richeſſe de ſon fonds, peut aiſément réduire les revenus publics à cette juſte proportion qui aſſure le bonheur des peuples, & la force de l'Etat.

On Convient généralement que la France eſt le Royaume de l'Europe qui a le plus de moyens de s'enrichir pendant la paix, & le plus de reſſources

ces pendant la Guerre; & les Politiques, non les Politiques Vulgaires, mais ces Gènes rares qui ont acquis des lumières ſupérieures par une longue expérience, & par une étude profonde de l'Art de Gouverner les Etats, ne conçoivent pas comment il eſt poſſible que dans un pays ſi riche, ſi peuplé, où les hommes inviolablement attachés à leur Roi, ſont tous également induſtrieux, avides de Gloire, d'honneurs & de richeſſes, & où le Miniſtère eſt Maitre, l'Etat puiſſe manquer de Soldats, d'Argent & de Crédit. Lorsqu'on félicita Louis XIV. ſur le ſuccés de ſes Armes en Eſpagne après la Victoire d'Almanza, ce Monarque répondit, *je n'y ai pourtant envoyé qu'un homme de plus*. Cet homme étoit le Duc de Vendôme. Dans tous les tems un ſeul homme à la tête des Finances, ou à la tête des Armées, a ſuffi pour rétablir la France, après le plus grands déſaſtres.

Après les Guerres civiles, & des Guerres de Religion, les plus cruelles & les plus deſtructives, qui avoient dévaſté le Royaume pendant pluſieurs regnes; à la ſuite des plus grandes Calamités qui puiſſent déſoler un Etat, Sully rendit en peu de tems le Royaume preſque floriſſant, & ce Miniſtre ne connut cependant, & ne fit valoir qu'une très petite partie de ſes reſſources. Colbert les connut toutes: il fit regner les talens & l'induſtrie, & rendit le Royaume commerçant. Le Miniſtère de Chamillard ne put détruire les reſſources que l'heureux Génie de Colbert avoit animées, mais il les épuiſa; & Desmarêts, ſon Succeſſeur, mérita des éloges pour avoir oſé ne pas déſeſpérer à la vue d'un épuiſement preſque univerſel, de trouver encore dans les reſſources du Royaume, dequoi mettre ſon Maitre en Etat de faire une paix honnorable. Le Cardinal de Fleuri ſçut faire goûter à la France les fruits d'une longue paix. Plus de quatre cent Milions & de cent mille Hommes dépenſés en Italie & en Allemagne, la Marine détruite & la majeure partie du Commerce interrompue pendant la Guerre terminée par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle, ſembloient avoir épuiſé la France de nouveau. Toutes ſes pertes, toutes ſes dépenſes énormes n'avoient pu altérer ſon Crédit, & ſept années de paix ſuffirent pour lui rendre ſon premier embompoint. Quelle que ſoit donc la ſituation d'un Royaume qui poſſéde un ſi grand fonds de richeſſes naturelles, on n'a pas beſoin, ſoit pour rappeller ſon ancienne ſplandeur, ſoit pour l'élever à une puiſſance rélative, d'avoir recours à l'illuſion des richeſſes artificielles; ſurtout avec cet excès énorme, auquel l'Angleterre s'eſt livrée.

Il eſt peut-être très heureux pour les autres Nations de l'Europe, que l'Angleterre n'ait élevé une grande puiſſance, & ne puiſſe la ſoutenir que par

l'uſage d'un crédit artificiel; & que la France n'ait pas ſçu profiter de ſes avantages naturels pour accumuler ſans ceſſe des richeſſes. Un terrein plus vaſte & plus fertile, un climat plus heureux & une grande Population; une induſtrie plus active, plus recherchée & plus étendue, donneroient à la France une grande ſupériorité, ſi elle partageoit l'Empire de la Mer. C'eſt une aſſés grande gloire pour l'Angleterre, de faire pencher ſouvent en ſa faveur la balance du pouvoir & des richeſſes avec les deux tiers moins de territoire & d'habitans que ſa rivale. Rien n'eſt plus intérreſſant que le tableau des richeſſes naturelles & d'induſtrie de ces deux Nations, & des abus palpables qui regnent également chez les deux Nations les plus éclairées; abus qui ſont peut-être des limites néceſſaires pour prévenir l'excés d'une puiſſance à la quelle ſans cela elles ne pourroient manquer de s'élever. Les richeſſes exceſſives que leurs avantages leur procureroient, s'il n'y avoit point d'abus dans leur Adminiſtration, ſe repandent chez les autres Nations, & leur donnent une ſorte de balance ſuffiſante pour maintenir leur liberté. Il eſt néceſſaire pour le bien général de l'humanité, que les richeſſes ſoient diviſées entre les différentes Nations; comme pour celui d'un Etat, qu'elles ne ſoient pas concentrées parmi un petit nombre de citoyens. C'eſt ainſi que par le ſecours du Commerce, chaque Nation & chaque particulier participe à l'opulence publique, & jouït de la faculté de ſe procurer cette portion de bonheur que les richeſſes peuvent donner.

Des richeſſes Artificielles.

Les richeſſes Artificielles ſont une invention moderne de l'Art de l'Adminiſtration. La faculte d'emprunter a donné naiſſance à cette ſorte de biens ſans réalité, dont l'opinion ſeule ſoutient l'exiſtence & la valeur. La première Nation qui a regardé les emprunts comme un moyen de ſoutenir ſa Puiſſance ou de l'accroître, a engagé les Nations rivales à l'imiter, ſoit pour ſoutenir la leur ou ſe donner la ſupériorité. L'Angleterre a mieux apperçu que toute autre, les avantages de ce ſecours Artificiel & momentané; & elle ſeule a ſçu ſe donner avec ce ſecours momentané, par l'Art avec le quel elle a ſçu l'employer, la plus grande Puiſſance, qui cependant n'etant élevée & appuyée que ſur un fondement ſi peu naturel, ne peut que très difficilement ſe ſoutenir longtems au haut dégré où nous la voyons.

L'Usage de la faculté d'emprunter & d'étendre les richeſſes Artificielles, a concourru avec les avantages de la balance du Commerce, à éléver un grand nombre de fortunes particuliéres chez les Nations emprunteuſes, ſurtout

tout en Hollande, en France & en Angleterre ; mais toutes ces Nations ſe ſont également affoiblies, par les progrés ſucceſſifs de toute ſorte d'impots ſur les peuples, portés à un excés devenu indiſpenſable pour ſoutenir le poids des intérêts. Enſorteque l'uſage des richeſſes Artificielles n'eſt qu'un nouveau fleau pour l'humanité, qui s'eſt malheureuſement introduit dans l'Art de Gouverner les Nations. Ce fleau a également attaqué l'Agriculture, l'Induſtrie & la Population, en faiſant multiplier les impots de toute eſpèce dans le plus grand excés; & a introduit dans la ſociété une nouvelle claſſe d'Hommes, autrefois inconnue, qui ſous le nom de Rentiers, ne ſont plus au monde que pour y vivre aux dépens du public, & conſommer les fruits de l'Induſtrie des autres Hommes, dans une pernicieuſe oiſiveté. Par là toutes les Nations emprunteuſes ſe ſont infiniment affoiblies, & aucune ne pourroit ſoutenir le poids d'une nouvelle guerre ſans le ſecours de nouveaux emprunts; & ſans répandre parconſéquent par cette voye ſeule, de nouvelles calamités ſur l'humanité. Par cette raiſon celle de ces puiſſances emprunteuſes, de la maiſon d'Autriche, de la France, de l'Eſpagne, de l'Angleterre, de la Hollande, qui trouvera les moyens de la plus prompte libération, ſe donnéra néceſſairement une ſupériorité de Puiſſance rélative; & l'emploi de ces moyens eſt le plus grand ſervice que l'Art de l'Adminiſtration puiſſe rendre à une Nation. Il eſt certain que ſi l'une de ces Puiſſances, la maiſon d'Autriche, la France, l'Eſpagne, ou l'Angleterre, étoit aujourd'hui ſans dettes, elle pourroit donner des loix à toutes les autres, & aſſurer la proſpérité de ſes Peuples.

Un Etat qui poſſéde un grand fonds de richeſſes naturelles & d'induſtrie, dont la circulation eſt affoiblie par de grandes dépenſes & des dettes, mais qui n'a point de Papiers monnoyes; peut trouver une reſſource dans l'étendue même de ſes dettes. Tirer de ſa foibleſſe même, une grande ſomme de forces, n'eſt point ici un paradoxe. Cet Etat peut avec le ſecours même de ſes dettes ou fonds publics, remplacer les ſommes que ſes dépenſes ont rétranchées de la maſſe de ſa circulation, ou parcequ'elles ont fait reſſérrer le numéraire dans l'Etat, ou parcequ'elles l'ont fait paſſer à l'Etranger. Il peut donner à ſa circulation toute l'activité qu'elle a perdue, & au fonds naturel de ſes richeſſes toute leur ancienne valeur, & même les étendre. Il faut dabord établir la confience publique: cette opération peut paroitre infiniment difficile; mais elle n'eſt pas impoſſible. On peut trouver dans un Etat qui a de grandes reſſources naturelles, les moyens de donner à la confience publique, une baſe ſolide.

La confience publique donne ſeule une valeur au Papier, & cette confience ne peut s'établir que ſur un gage, ſur une ſureté inconteſtable. Le Gouvernement d'un ſeul, quoiqu'en diſe l'Auteur de *l'Eſprit des loix*, peut aſſigner une ſureté réelle au Papier; mais cette ſureté quelle qu'elle ſoit, ne ſera pas encore la baſe de la confience qui doit être l'Ame de la circulation, ſi le Public convaincu que le gage aſſigné eſt réel, n'eſt encore aſſuré par la forme de la conſtitution du gage, qu'il eſt pour toujours à couvert de l'uſage d'un Pouvoir arbitraire.

Si un Pays gouverné par un ſeul, qui eſt ſurchargé de dettes & qui n'a point de Papiers monnoyes, parvenoit à conſtituer un tel gage à ſes dettes converties en Papiers monnoyes, il ſe procureroit tous les avantages & toutes les richeſſes qui réſultent d'une grande circulation, & par là s'aſſureroit une prompte libération. Mais il ſeroit néceſſaire pour prévenir l'aviliſſement des ſignes des valeurs, que la ſomme de Papiers monnoyes qu'il mettroit dans la circulation, n'excedât pas de beaucoup celle de l'Argent réel que ſes dépenſes en auroient rétranché; & que la ſomme de Papiers monnoyes fut diminuée tous les ans par la voye de l'amortiſſement dans une juſte proportion avec la ſomme d'argent effectif qui ſeroit rappellée dans la circulation, par l'effet naturel d'un Papier accredité, ou par la balance avantageuſe du Commerce.

Il n'eſt pas douteux que ſans le ſecours de la confience publique, le Papier monnoye ne ſignifie pas aſſez, ou ne ſignifie rien du tout. Or cette confience ne peut s'établir que ſur la ſureté du rembourſement, & cette ſureté ne peut ſe trouver que dans une Caiſſe d'amortiſſement proportionnée à la ſomme de Papier miſe dans la circulation. Sans ce ſecours, toute création de Papier circulant pour argent comptant, au lieu de remplir ſon objet, ſeroit infailliblement la cauſe & l'Epoque d'un grand déſordre. On ne doit pas compter ſur l'illuſion, qui, ſi le bon ſens permettoit d'en faire le fondement d'une opération ſi importante, ne ſauroit durer auſſi longtems que le beſoin. Il faut que le public ſoit convaincu d'une réalité permanente & inébranlable. La grande difficulté eſt d'établir une Caiſſe d'amortiſſement qui correſponde à la nature & à l'étendue des engagemens, dont les fonds ſoient inconteſtablement aſſurés, & ne puiſſent être divertis ou employés à d'autres uſages.

L'Angleterre & la Hollande peuvent former une Caiſſe permanente d'amortiſſement. Mais d'un côté les payemens de cette Caiſſe ſur les capitaux ne ſauroient être proportionnés à l'étendue de leurs dettes, parceque tous leurs revenus étant forcés, n'excédent que de fort peu de choſe les charges

charges ordinaires & les intérêts des dettes; de l'autre, la Caisse d'amortissement ne pourroit servir de base à la conversion successive des dettes en Papiers monnoye. Ces deux états ne trouveroient que des désavantages dans cette conversion.

Le Commerce de la Hollande & celui de l'Angleterre souffrent déjà infiniment de la trop grande abondance du numéraire; cequi arrivera toujours chez toute Nation où la somme du numéraire excédera celle que les inmeubles & le Commerce peuvent occuper. Une augmentation de signes des valeurs par une nouvelle introduction de Papiers monnoyes chez ces deux Nations, acheveroit de ruiner leur Commerce.

Un Etat Monarchique, où le Commerce répand beaucoup moins de numéraire, & qui n'a point de Papiers monnoyes, soutiendroit mieux aujourd'hui l'usage des richesses artificielles, & y trouveroit des ressources, si la constitution de son Gouvernement, & la forme de son Administration, pouvoient lui permettre de se les donner. Il y a deux obstacles très difficiles à vaincre pour assurer la confience publique; celui qui nait de la dette d'un seul, & celui que présente en même tems la difficulté de former un établissement que le public croie à l'abri de l'usage du pouvoir arbitraire.

L'Idée où l'on est, que les fonds publics d'un Etat Monarchique sont la dette du souverain, & toujours à la disposition d'un seul, a donné dans tous les tems une grande supériorité au crédit de l'Angleterre, sur celui de tout Etat Monarchique. Quoique la Compagnie du Sud ait fait perdre des Capitaux immenses; quoique les Créanciers de l'Angleterre aient essuyé de grandes réductions d'intérêts; quelques précautions qu'on ait prises dans quelques Etats Monarchiques pour donner des suretés aux Créanciers, on n'a pu parvenir jusqu'à présent à donner aux fonds publics aucune forme, qui réponde à l'idée que le public s'est faite du crédit de l'Angleterre. Ce crédit est uniquement fondé sur ceque la dette n'est point celle du Roi, ni du Gouvernement; mais celle de la Nation: c'est là le siége de la confience publique.

Les fonds des dettes de l'Etat sont également faits dans un Etat Monarchique par la Nation; mais ils y sont toujours à la disposition du Souverain. En Angleterre c'est la Nation qui ordonne la levée des fonds, & qui en dispose: c'est cequi constitue sa dette une dette nationale, denomination qui seule porte dans le Public l'idée de la plus grande sureté.

En France, en Angleterre, en Hollande, dans les Etats de la Maiſon d'Autriche, dans toutes les Républiques; c'eſt l'Etat qui doit, ou ſi l'on veut la Nation: Mais les Créanciers n'ont jamais d'autre débiteur, que le général, que la ville, l'Etat ou le Corps de la Nation, & ne peuvent avoir d'autre ſureté que la bonnefoi, qu'on doit ſuppoſer égale partout, & le Domaine public, qu'il eſt impoſſible de diſcuter.

Un Miniſtére foible ou peu éclairé, de grands beſoins, la néceſſité, peuvent faire oublier les loix de la bonnefoi, & alors l'engagement du Domaine public n'eſt dans les mains des Creanciers, qu'un titre inutile. Ce qui eſt moins à rédouter dans une République, que dans un Etat Monarchique; & c'eſt là uniquement ce qui donne un dégré de ſupériorité au crédit républicain.

Les Etats Monarchiques, ceux ſurtout qui ont des Provinces qui ſe régiſſent en forme d'Etats, ont des moyens d'aſſimiler leur crédit à celui des Etats Républicains par la forme de l'établiſſement d'une Caiſſe d'amortiſſement, en lui donnant une aſſignation permanente, ſoumiſe à une eſpèce de garentie nationale. Si la ſageſſe de l'Adminiſtration formoit ainſi un établiſſement qui fut tel, qu'il parut évident que dans la ſuite le Gouvernement ne pourroit y faire aucun changement ſans ſe nuire infiniment, & ſans expoſer l'Etat à quelque révolution funeſte, (& il eſt très facile de donner cette conſiſtence & cette force à une Caiſſe d'amortiſſement,) il eſt inconteſtable qu'on ne ſçauroit imaginer alors aucun crédit républicain ſupérieur à celui qui réſulteroit de la forme de cet établiſſement. Car la ſureté la plus ſolide, eſt celle qui met le plus le débiteur dans l'impoſſibilité de manquer à ſes engagemens. C'eſt là la ſeule choſe qui doit produire cette opinion publique qui conſtitue le crédit.

Un établiſſement de cette nature formé ſur ces Principes, n'a contre lui que les excés. Si rien ne peut écarter des limites qu'on s'eſt une fois preſcrites; ſi ces limites ſont une loi inviolable, & telle qu'il ne ſoit même plus poſſible d'y donner atteinte, le ſuccés de l'opération eſt infaillible. Pour s'en convaincre on n'a qu'à jetter les yeux ſur les Papiers monnoyes de l'Angleterre, ſur les dépenſes énormes que cette Nation ſoutient depuis un grand nombre d'années avec le ſecours de ſes Papiers; on conviendra que ſa Puiſſance ſeroit appuyée ſur un fondement ſolide, ſi ſes Papiers monoyes réduits à un quart ou à la moitié moins, étoient ſoumis à une extinction ſucceſſive, & n'étoient jamais ſortis de ces limites; puiſqu'elle ſe ſoutient encore avec ce ſecours ſeul au plus haut dégré d'élevation, malgré l'excés de ſes Papiers

porté

porté au dernier période. On eſt forcé de reconnoître qu'il ſeroit réſulté des richeſſes réelles, une puiſſance ſolide, de ſes richeſſes Artificielles contenues dans une juſte proportion. L'expérience prouve inconteſtablement que les mêmes richeſſes Artificielles, qui produiront peut-être un jour un grand déſordre, contenues dans un uſage modéré, auroient été la baſe d'une puiſſance inébranlable.

Le génie Anglois a ſenti tous les avantages de cette reſſource en s'y livrant; mais il n'en a pas prévu les inconvéniens en s'y livrant avec excés. L'Angleterre ne ſauroit rétablir que très difficilement aujourd'hui cette juſte proportion qui ſeroit le fondement d'une richeſſe réelle, d'une puiſſance durable, & corriger l'excés qui ſemble ne permettre de voir dans ſa puiſſance actuelle, qu'une puiſſance précaire & momentanée, parcequ'elle eſt ſortie de ſes bornes naturelles.

Les Etats Monarchiques chargés de dettes, peuvent donc faire un uſage momentané des Papiers monnoyes, & ſe donner des richeſſes Artificielles avec un heureux ſuccés. Ils ont l'avantage de pouvoir établir une Caiſſe d'amortiſſement proportionnée aux fonds publics; & bien loin de ſe trouver ſurchargés d'une trop grande quantité de ſignes des valeurs, la ſomme de leur circulation naturelle ſe trouvant diminuée, ils peuvent limiter l'uſage des ſignes fictifs à la répréſentation ſeulement de la ſomme de numéraire dont ils ont été appauvris: & en ſe donnant par cet uſage tous les avantages de la ſomme qui leur manque, ils peuvent prévenir tous les inconvéniens, toutes les ſuites ruineuſes de l'excés des ſignes fictifs, par les limites d'une juſte proportion avec le beſoin du moment, avec la ſomme qui eſt abſente de la circulation, & par un amortiſſement & une extinction ſucceſſive, fort prompte & proportionnée à l'étendue de leurs dettes.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui un ſeul Gouvernement en Europe qui ne regarde la proſpérité des Peuples, comme la ſeule baſe ſolide de la Puiſſance de l'Etat, & qui ne s'occupe des moyens de la Procurer. Tous les moyens qu'on peut employer à rendre les Peuples heureux chez les Nations ſurchargées de dettes, ne ſeront que ſubſidiaires, & ne produiront point leur effet, ſi l'on ne s'y occupe eſſentiellement & principalement de la libération de l'Etat; & ſi l'on n'y regarde pas le peyement des dettes, comme le ſeul moyen de réduire les impots à la juſte proportion des facultés naturelles des Peuples & des richeſſes réelles de l'Etat. C'eſt en même tems le ſeul moyen de prevenir une augmentation de calamités, que la néceſſité de nouveaux emprunts

doit toujours faire craindre; de relever ou de soutenir le crédit, & d'en rendre par cette raison, l'usage, que de malheureuses circonstances peuvent obliger d'en faire de nouveau, infiniment moins onéreux aux Peuples & à l'Etat.

CHAPITRE XXI.

Des Banques.

MALGRÉ l'expérience qu'on à faite en France d'une Banque, des François n'ont pas craint d'en proposer encore les ressources. Mais c'est une Plante étrangère pour la France, que tout l'Art des Cultivateurs ne sauroit y naturaliser.

LORSQUE des profits énormes, dit on, dans le maniement des deniers publics, ont concentré les richesses dans un petit nombre de Familles, lorsque l'Argent est resseré, lorsque le défaut de confience a alteré la circulation de l'Argent & des Denrées, enfin dans le cas d'un épuisement total du Corps politique, il est certain que la seule ressource consiste a présenter au public un crédit neuf & volontaire, qui devienne une espèce de centre de Réunion.

DES Hommes qui ont acquis une grande reputation, ont regardé les Banques, comme l'expédient le plus heureux & le plus naturel qui ait encore été imaginé. Les succés connus de quelques Banques ont fait naitre cette idée, contre la quelle on ne se met point assez en garde, lorsqu'on jette les yeux sur cette sorte d'établissement. Le préjugé n'en laisse voir que les avantages, & ne permet point d'en approfoudir les inconvéniens. L'Intérêt que présente en général l'idée d'une Banque, exige que nous examinions ici les effets qu'on doit attendre de son établissement, tant à l'égard du crédit public, que des Finances, & du Commerce.

VOICI les avantages attribués à l'Etablissement des Banques, par l'Auteur des *Récherches & considérations sur les Finances de la France.* Il est inconteſtable que le fonds capital dont une Banque est composé, commence par répandre dans le public une somme considérable de valeurs qui n'y étoient pas, ou qui ne circuloient pas. L'assurance où l'on est du payement, la confience dans le Crédit de la Banque fait préférer ses Billets à tous les autres effets qui

qui ſont dans le Commerce; ſes Billets facilitent le tranſport d'Argent avec plus de ſûreté que les Lettres de change; & la confiance générale eſt telle, que perſonne ne ſe hâte d'en demander le Rembourſement. Ces effets rempliſſent toutes les fonctions de l'Argent. Les Négocians dont le papier paroit ſolide à la Banque, y trouvent à eſcompter leurs Lettres de change à un modique intérêt: les Billets de la Banque qu'ils reçoivent pour le montant de leurs Lettres, leur ouvrent un grand Crédit, & leur donnent la facilité de multiplier leurs affaires.

C'EST encore un avantage de la Banque, que le titre & le poids de la Monnoye de Banque ſont invariables, que toutes les ventes ſe ſtipulent dans cette monnoye, & que chaque particulier eſt plus ſûr de ſon Argent dans la Caiſſe de la Banque, que dans la ſienne propre. On pourroit ajoûter que la Banque tient lieu d'un caiſſier aux Négocians.

LES Billets de la Banque deviennent en un moment le moyen le plus propre à faciliter les échanges. Toutes les valeurs renfermées rentrent dans la circulation, parce qu'il eſt de l'intérêt de chaque propriétaire de les y apporter; l'induſtrie & le travail renaiſſent, le nombre des préteurs augmente, & l'Argent tombe a bas prix.

ON a diſtingué trois ſortes de Banques dans l'exécution. Si les Billets que donne la Banque ſont repréſentés par une valeur réelle toûjours exiſtante dans ſa Caiſſe, ſes Billets animent & ſoutiennent la circulation ſans augmenter la quantité de ſignes des valeurs, ni le prix des denrées, puisqu'ils ſont ſimplement la repréſentation, & non une multiplication de l'Argent. C'eſt ce qu'on appelle une Banque reſtrainte. L'Auteur des *recherches & conſidérations ſur les Finances de la France* à crû qu'une telle Banque n'exiſte pas.

LA ſeconde ſorte de Banque eſt auſſi commerçante. Elle fait valoir, dit-on, ſon Crédit; elle en donne aux particuliers, ſoit ſur gages, ſoit ſur leur réputation; enfin elle fait valoir l'Argent dépoſé, & ſes Billets dans le Commerce excédent la quantité d'Argent exiſtant dans ſa Caiſſe. Elle ne ſe borne pas à escompter les Lettres de change des Négocians, elle leur prête ſur leurs Billets. Alors il eſt évident qu'elle multiplie l'Argent ou les ſignes des valeurs, & augmente le prix de toutes choſes. On prétend que dans le cas d'un épuiſement total, d'un anéantiſſement de la circulation, cette Banque fait un très grand bien.

La troiſième eſpèce de Banque eſt en même tems commerçante & politique; elle ſert en même tems de dépôt ou de garant aux valeurs qu'on veut mettre dans le Commerce, & fournit des ſecours à l'Etat. Les dettes que l'Etat contracte dans cette forme circulent dans le Commerce, comme Argent comptant, & y produiſent les mêmes effets: elles augmentent le prix des Denrées, des Marchandiſes, & de l'induſtrie. Telle eſt l'idée des avantages qu'on attribue aux Banques, & ſur laquelle on croit qu'une Banque ſeroit un Etabliſſement utile en France.

Les Banques commerçantes ſont les ſeules dont les avantages ne ſont balancés par aucun inconvénient. Mais auſſi ces avantages ſe bornent uniquement à faciliter les opérations du Commerce, à donner plus d'activité à la circulation des Denrées & des Marchandiſes, & à ſervir de Caiſſe aux Négocians. Telle eſt la Banques de veniſe, telle eſt celle d'Amſterdam élevée ſur le modèle de celle de veniſe, & la première aujourd'hui, tant pour la ſûreté, que pour la Richeſſe de ſon dépôt. Ces Banques, celle d'Amſterdam ſurtout, n'ont jamais fait circuler aucune partie de leur dépôt, & perſonne n'y obtient du Crédit ſur quelque valeur que ce ſoit, ſi ce n'eſt ſur de l'or, ou de l'Argent en monnoye, ou en lingot, au prorata du poids & du titre, ou en conſéquence de tranſports faits par des propriétaires de dépôts. Ainſi les effets de ces Banques n'augmentent point les ſignes des valeurs dans le Commerce. On a voulu regarder leur tréſor comme une reſſource pour l'Etat dans le cas d'un beſoin préſſant. La ville d'Amſterdam à donné des preuves publiques de la fidélité de ſa Banque; elle en a répréſenté le dépôt entier, & les preuves inconteſtables qu'on n'y avoit jamais touché, dans les beſoins les plus preſſans. Il eſt certain d'ailleurs, que l'Etat ſeroit moins ſurchargé de dettes, s'il employoit le dépôt de la Banque; & que le Commerce de la Hollande ſeroit entièrement détruit par l'excés du numéraire que le Commerce attire ſans ceſſe, qui ſe trouveroit doublé dans la circulation.

La fixation du titre & du poids de la monnoye d'une Banque, ne peut-être conſidérée que comme un avantage bien médiocre, puiſque le Commerce fait lui même cette fixation dans une indépendance abſolue de toute autre loi que celle du marché, à laquelle il aſſujetit même la loi de la Banque. L'Or & l'Argent ſont toûjours Marchandiſes au marché, rélativement aux valeurs reſpectives, & à leur abondance; & à meſure que les Mines d'Europe & celles du nouveau Monde répandent dans le Commerce une plus grande quantité de ces métaux, ils s'aviliſſent, & aviliſſent en proportion la monnoye de Banque. La Banque de Londres n'a point ſuivi en cela les Banques de Veniſe,

&

& d'Amſterdam; ſes Billets & ſes payemens ſe font, & ſes écritures ſe tiennent en eſpèces courantes; cela paroit plus ſimple, plus naturel, & auſſi utile. Le bénéfice de la Banque d'Amſterdam ne conſiſte que dans les droits impoſés ſur les dépôts, & ſur les ouvertures des comptes, ou reviremens de parties, qui quoique modiques, donnent un grand produit, parce que ces opérations ſe multiplient à l'infini. Mais cela ne peut-être regardé comme une Branche des revenus publics, ni comme utile au Crédit National.

Ainsi bien loin de trouver dans l'Etabliſſement d'une Banque ſemblable, des reſſources dans le cas d'un épuiſement total du corps politique, on n'y voit qu'un encouragement, qu'une ſimple facilité donnée au Commerce, qui concourt à le rendre un peu plus floriſſant. C'eſt cependant là l'unique Banque qui ſoit vrayement digne de l'eſtime & de la confiance du public.

La Banque de Hambourg eſt établie & Adminiſtrée à peu près ſur les mêmes principes que celle d'Amſterdam; par cette raiſon ſon crédit eſt auſſi ſolide, quoique ſon dépôt ſoit moins riche. Il eſt vrai qu'elle en fait circuler une partie, mais toûjours ſur un dépôt réel, c'eſt-à-dire, qu'elle fait les fonctions d'un Lombard: elle reçoit des gages, & ne prête point ſur d'autres titres. Cette Banque, comme Lombard n'exige que des intérêts très modiques. C'eſt donc une grande erreur que de croire que toutes les Banques prêtent, ou qu'elles eſcomptent avec leurs Billets, les Lettres de change des Négocians.

La Banque de Dannemarck tient auſſi lieu d'un Lombard, elle a en même tems une Caiſſe d'eſcompte à 4 p%. & ſes Billets ſont reçus dans toutes les Caiſſes du Roi. Cette Banque ſera utile au Commerce & à l'Etat, tant qu'elle ne multipliera pas ſes Billets au-delà de ſes fonds réels, & que le Commerce n'y multipliera pas beaucoup les ſigne des Valeurs.

La Banque de Suede prête ſes Billets ſur Hipothéque à intérêt, & ſes prêts ſe ſont multipliés à un tel point qu'on la croit propriétaire aujourd'hui de plus de motié des Terres de la Suede. Ses Billets, qui ne repréſentent d'autre valeur que ſes créances Hipothéquées ſur les Terres des particuliers, ſe ſont multipliés à l'infini, & tellement avilis, qu'ils perdent plus de 50 pour cent contre l'Or ou l'Argent qui ne ſauroient reſter dans un Etat, qui doit une balance qu'il ne peut payer avec les Billets de ſa Banque ſans valeur chez l'Etranger, ni avec ſa monnoye de Cuivre, parce que ſa valeur numéraire eſt au-deſſous de ſa valeur intrinſéque; & par cette raiſon la ſortie en eſt défendue. C'eſt ce qui fait que la Suede perd dans ſon Change presque

toû-

toûjours de 30 à 40 pour cent, & qu'elle ne ceſſe de s'appauvrir. Cette Banque ne peut être regardée comme un modéle à propoſer chez aucune Nation.

La Banque Royale d'Angleterre fut établie ſous le Roy Guillaume III. pour fournir aux beſoins de l'Etat par des prêts d'Argent, c'eſt-à-dire, qu'elle reçoit pour ſes Billets, en dépôt ou à intérêt, l'Argent du public qu'elle prête à l'Etat avec intérêt; & le Parlement qui eſt garant pour la Banque, lui aſſigne les fonds néceſſaires pour le Payement des intérêts des ſommes qu'elle prête à l'Etat. En ſorte que le dépôt le plus conſidérable de cette Banque n'a de réalité & de conſiſtance, qu'autant qu'en peut avoir ſa créance ſur l'Etat. Cette créance eſt inmenſe, & il eſt aſſez naturel de croire que plus cette créance devient exceſſive, & plus le fonds de la Banque perd de ſa ſolidité. Il n'y avoit peut-être en Europe que la ſeule Nation Angloiſe capable de ſoutenir & de porter ſi loin un Crédit ſi artificiel; Crédit heureux cependant étant contenu dans des limites étroites. Mais ce Crédit ayant multiplié à l'excés les ſignes des valeurs, ne ſauroit manquer de cauſer la ruine de l'induſtrie & du Commerce, par le haut prix auquel l'aviliſſement des ſignes des valeurs trop multipliés, porte toutes les choſes néceſſaires à la vie. Car le Crédit que la Banque donne à l'Etat, a plus que quadruplé la maſſe des ſignes des valeurs qui circulent dans le Commerce. Ainſi l'Etabliſſement de cette Banque, heureux dans ſon principe par les ſecours qu'il à donnés à l'Etat, peut lui devenir bientôt funeſte par l'excés de ces mêmes ſecours, excés ſous le poids du quel la même Banque auroit infailliblement ſuccombé chez toute autre Nation.

Cette ſorte de Banque eſt cependant la ſeule qui fourniroit en France aux beſoins de l'Etat; mais ſeroit il poſſible d'y fonder ſon Crédit ſur une garantie ſemblable, ſans laquelle ce ne ſeroit qu'un Phantome inutile, qu'il ſeroit très imprudent de préſenter au public? Et s'il étoit poſſible d'établir en France une Banque ſur une garantie Nationale, il ſeroit peut-être très malheureux pour l'Etat, d'avoir une Caiſſe d'emprunts toûjours ouverte, ſi facile à remplir.

Les Caiſſes d'escompte dans toutes les places de Commerce ſeroient très utiles au Commerce; aucune Banque, excepté celle de Dannemarck n'a encore embraſſé cet objet d'utilité: celles mêmes qui prétent ſur gages, comme celle de Hambourg, n'escomptent point les Lettres de change des Négocians. La Caiſſe d'escompte de la Compagnie des Indes à Paris eſt la ſeule Caiſſe publique

en

en Europe qui ait donné ce ſecours au Commerce, & ce ſecours extrêmement reſtraint, eſt de peu d'importance. Les Billets de Caiſſe que la Compagnie des Indes de France avoit introduits dans la Caiſſe d'escompte, & qui reſtoient, ou une bonne partie, quelquefois long-tems dans la circulation, & tenoient ainſi lieu d'Argent comptant, ont fait imaginer qu'une Banque pourroit ſe procurer en escomptant, de grands avantages par de ſemblables Billets. On ne fait pas attention que les avantages à retirer de ces Billets, ne ſauroient être que très bornés; parce que la Caiſſe doit-être en état d'acquitter à chaque inſtant ces Billets payables à vûe au porteur. L'Idée de ces avantages, qu'on voudroit ſe procurer par l'Etabliſſement d'une Banque, n'ajoute rien au mérite de la Banque qui puiſſe la faire adopter comme une reſſource. Il eſt d'ailleurs très facile à la France de donner à ſon Commerce, le ſecours des Caiſſes d'escompte, ſans avoir recours aux Banques, ni aux Billets.

Les ſecours de l'escompte, ſi néceſſaires pour donner à la circulation l'activité dont le Commerce à beſoin, ont été trop négligés chez toutes les Nations Commerçantes par les Adminiſtrateurs du Commerce. L'art du Commerce a ſupplée à Amſterdam à l'attention des Légiſlateurs. Un grand nombre de Négocians qu'on nomme Discompteurs, y escomptent, ainſi que tous les *Caiſſiers*, qui ſont des eſpèces d'hommes publics, dont chacun tient la Caiſſe de pluſieurs Négocians. Il n'eſt point d'ailleurs de bon Négociant qui n'aye toûjours une reſſource préſente & aſſurée chez ſon Caiſſier, dans le moment d'un beſoin, quoiqu'il n'aye point actuellement de fonds dans ſa Caiſſe.

Si dans le cas d'un épuiſement total du Corps politique, on trouve une reſſource en inſtituant une Banque, dans une ſomme quelconque de ſes Billets qu'on lui fait répandre dans la circulation, il faut qu'on ſuppoſe, 1°. que cette Banque rembourſe avec ſes Billets, les dettes de l'Etat; 2°. que ſes Billets circulent dans le Commerce comme Argent comptant, comme papier monnoye au pair de l'Argent comptant. Si la Banque eſt uniquement Commerçante & reſtrainte au ſimple dépôt, comme celle d'Amſterdam, ou bornée au ſervice des Lombards, comme celle de Hambourg, ſon Etabliſſement laiſſe ſubſiſter tout le discrédit & toutes les charges de l'Etat.

Si la Banque eſt Royale, telle que celle de law, & en cette qualité paye avec ſes Billets les charges de l'Etat; le Crédit de l'Etat n'en reçoit aucun avantage, elle ne fait que ſubſtituer à des titres de créance qui portoient intérêts, d'autres titres qui n'en portent point. Tout ce qui peut en réſulter, c'eſt donc une augmentation de discrédit & de nouvelles Calamités. Si

la Banque eſt telle que celle de Londres, ſes Billets ne doivent pas trouver plus de confience. Le public change de débiteur en apparence, la Banque lui doit le payement de ſes Billets, employés à payer les charges de l'Etat, & l'Etat garant de cette Banque eſt en même tems ſon débiteur du montant de ſes Billets, en ſorte que les dettes de l'Etat n'ont fait que changer de titres & perdre de leur crédit. Le Public ne verra pas plus de ſûreté pour le payement des engagemens de l'Etat dans la Caiſſe d'une telle Banque, que dans les autres Caiſſes de l'Etat. Des papiers monnoyes de cette nature porteroient d'autant plus de préjudice à l'Etat, qu'ils ne rempliroient point l'objet de leur création, par leur discrédit qui ſeroit infaillible.

POUR donner cours utilement en France, à des papiers monnoyes, il faudroit pouvoir les aſſimiler presqu'entièrement aux lettres de change, il faudroit qu'indépendamment des intérêts, ces papiers monnoyes euſſent une Echéance fixe, & un dépôt aſſuré pour le payement à l'Echéance, tel que le Public ne put lui refuſer ſa confiance. Une Banque ne ſauroit procurer cet avantage, qu'autant que ſa Caiſſe ſeroit une Caiſſe d'amortiſſement ſolidement établie, qui par l'étendue & l'exactitude de ſes payemens, diminueroit ſans ceſſe la maſſe des dettes de l'Etat.

LA confiance dans un effet, qui n'a qu'une valeur idéale, qui n'eſt que repréſentatif, dépend uniquement de celle qu'on à dans la ſûreté du payement; & ce n'eſt que par cette ſûreté, ce n'eſt que par cette baſe ſolide de la confiance publique, que les papiers de l'Etat peuvent atteindre au Crédit des lettres de change, ou du moins au dégré de Crédit néceſſaire pour tenir lieu d'Argent comptant, donner de l'activité à la circulation des denrées & des Marchandiſes, ranimer l'induſtrie & le Commerce.

SOUS quelque dénomination qu'un Etat répande des papiers dans le Public, ces papiers ne ſont & ne peuvent être que des titres de créance, & n'ont eu juſqu'à préſent chez aucune Nation pour baſe & pour principe de la confiance publique, que les loix de l'Etat, la conſtitution de ſon Gouvernement, la ſageſſe de ſon Adminiſtration, l'étendue de ſes engagemens, & celle de ſes reſſources. Tel eſt le principe ſur lequel l'Angleterre fait circuler, comme papier monnoye, la majeure partie de ſes dettes; & il faut avouer que la ſolidité de ſon Crédit, & peut-être de ſa Puiſſance, ſeroit inébranlable, ſi au lieu d'accroitre ſans ceſſe cette maſſe circulante de ſignes fictifs, le Gouvernement l'avoit aſſujettie à une extinction ſucceſſive.

LA

La France pouroit compter ſans doute parmi ſes reſſources l'uſage des papiers monnoyes; & par la raiſon qu'elle n'en à point, leur uſage étant reſtraint dans de certaines limites, elle pourroit s'en procurer tous les avantages, & en prévenir tous les inconvéniens: mais ce ne ſeroit pas par des créations de Billets de Banque, de Loteries, d'Annuités & de Rentes, qui ne feroient que ſubſtituer de nouvelles dettes aux anciennes, ſans en éteindre aucune; qui ne préſenteroient aux créanciers de l'Etat que de nouveaux titres de créance, ſans autres ſûretés pour le rembourſement, que celles qui leur ſont actuellement connues. Toute opération de finance ſur cette matière importante, qui ne feroit qu'une couverſion des effets Royaux en papiers monnoyes, ſans aſſurer une extinction ſucceſſive, & un rembourſement à la ſûreté du quel le Public ne pourroit refuſer ſa confiance, ſeroit une opération peut-être infiniment nuiſible, ou tout au moins ſtérile.

Mais il n'eſt pas impoſſible de faire une opération de Finance dans laquelle, ſans adopter l'Etabliſſement d'une Banque Royale, ni la création de Billets de Banque, & ſans réjetter cependant toute idée de papier monnoye, on trouve l'augmentation des revenus publics, la diminution des dépenſes & des frais de régie, le rétabliſſement du Commerce & de la circulation, le ſoulagement des peuples, la libération de l'Etat, & enfin le rétabliſſement du Crédit public. On peut faire une opération qui fixe à jamais par une aſſignation ſolide la libération de l'Etat, la baſe permanente du Crédit public; & il doit être facile de la faire & de la ſoutenir chez la Nation de l'Europe la plus riche en Productions Naturelles & en Productions d'induſtrie.

CHAPITRE XXII.

Des effets de l'abondance de l'Or & de l'Argent.

L'Inmensité des Tréſors que l'Eſpagne & le Portugal répandent depuis longtems dans le Commerce de l'Europe, l'accroiſſement que ces Tréſors recevront ſans doute encore des découvertes de nouvelles mines, ſoit en Afrique, ſoit en Amérique, ſoit aux terres auſtrales qui ne reſteront peut être pas encore longtems inconnues, exigent que nous examinions ici les effets de l'abondance & de la rareté de l'Or & de l'Argent, leur influence ſur les prix des Denrées & des Marchandiſes, ſur les Arts, ſur l'induſtrie & ſur le Commerce.

PARMI les causes Physiques, Morales & Politiques, qui font varier sans cesse le prix de tout ce qui entre dans le Commerce, nous considérons l'abondance & la disete rélatives de l'Or & de l'Argent, comme une des causes qui contribuent le plus à cette variation, & comme l'une des plus intéressantes. Nous ne sçaurions adopter sur cette matière, le sentiment de ce citoyen éclairé qui a si bien mérité de sa patrie, en publiant son *Essai sur la Police Générale des Grains*. Il prétend à l'occasion des prix des Grains, que l'Or & l'Argent n'ont point de part aux révolutions auxquelles est sujette la Valeur de tout ce qui entre dans le Commerce.

NOS passions, nos besoins, la Guerre, la Paix, les découvertes, l'Ambition, les progrès de l'industrie d'une ou de plusieurs Nations, le Sistême nouveau d'un Gouvernement, des traités de Commerce, de nouvelles loix, l'abondance ou la disete des récoltes, sont en Général les causes Physiques, Morales & Politiques qui causent des révolutions dans les Valeurs, tantôt dans un pays, tantôt dans l'autre, & tantôt dans plusieurs à-la-fois. Ces causes sont l'objet de l'attention du Négociant & d'un bon Gouvernement: ils s'occupent également à les connoître, à les bien développer, l'un pour sa fortune particulière, & l'autre pour celle de l'Etat. L'un & l'autre tendent aussi à se procurer l'abondance de l'Or & de l'Argent; & leur expérience leur a appris aussi bien que le raisonnement, que l'abondance ou la rareté de l'Or & de l'Argent sont du nombre des causes, qui font varier tout ce qui entre dans le Commerce; que le prix de tout ce qui se trouve au marché, ne dépend pas seulement de l'abondance qu'on y a portée, mais qu'il dépend encore de l'abondance de l'Argent qui s'y présente. C'est le concours des Matières à échanger au marché, qui est la régle variable, mais inconteſtable des prix. La balance de la Valeur penche toûjours nécessairement du côté de la matière dont la quantité se trouve au marché dans la moindre proportion. Le Commerce ne connoit point de marché qui ne soit soumis à l'Empire de cette loi.

S'IL n'est pas vrai en général que la plus grande, ou la moindre quantité d'Or & d'Argent dans un Etat, y régle la Valeur de toutes les productions; il n'est pas plus exact de dire que l'Or & l'Argent ne sont point les arbitres des prix; qu'ils n'en sont que les moyens, les répréſentations; & que la fixation des Valeurs dépend de l'abondance ou de la rareté des biens, des Denrées, des Marchandises, qui sont à vendre dans l'instant des Achats, & de la Quantité de Terre & de Travail employés à leur formation.

CES

Ces deux propoſitions qui ſemblent ſe contredire, ſont vraies l'une & l'autre à beaucoup d'égards; mais elles ne le ſont point en général: & le Négociant & le Miniſtre qui dirigéroient leurs opérations ſur le Principe de l'Auteur de *l'Eſſai ſur la police général des Grains*, comme ſur une regle ſure, ſe tromperoient ſouvent.

Voici comment raiſonne cet Auteur. Les métaux toujours ſubordonnés aux circonſtances, ſe prêtent pour ainſi dire à l'inſtabilité des appréciations de toutes choſes en plus grande ou en moindre quantité, à proportion de la néceſſité ou de la volonté. Il faut quatre fois plus d'Argent dans un tems de diſéte, pour acquérir un muid de blé; il en faut beaucoup moins après une bonne récolte, ſans qu'il ſoit arrivé aucun changement dans la quantité ni la qualité des eſpèces. Il en eſt de même de toutes les choſes qui roulent dans le Commerce de l'Univers. Leur rareté ou leur abondance, le beſoin ou la fantaiſie, les différentes ſortes d'occupations des particuliers, décident de la quantité d'Or & d'Argent qu'il faut donner pour les acquérir. L'eau ſeroit très chère, ſi elle étoit fort rare, les Diamans ſeroient peu priſés, s'ils étoient auſſi communs que le ſable.

Il en eſt de même des productions de l'Art. La ſubſtance de la terre qui les fournit, ſe métamorphoſe au gré de l'Habitant, en Granis, en Bois, en Plantes, en Pâtures. Les différentes matières prennent auſſi différentes formes ſous la main induſtrieuſe, qui les plie au goût du tems. Ainſi toutes ces choſes valent plus ou moins ſuivant leurs qualités produites ou fabriquées, & rélativement à leur uſage actuel.

Ces différentes cauſes de la variété des prix ſont inconteſtables; mais elles ne produiſent pas toujours leurs effets, comme l'a cru l'Auteur de *l'Eſſ. ſur la Pol. Gen. des Gr.* & avant lui les Politiques Anglois. Ces cauſes ne ſont pas excluſives de l'influence de l'Or & de l'Argent, ſurtout à l'égard des matières qui ne ſont pas, comme les Grains, de première néceſſité. Il eſt inconteſtable que la diſéte de l'Argent le fait réchercher avec plus d'avidité: moins il y en a, plus on s'empreſſe de porter des Denrées & des Marchandiſes au marché. Les beſoins reſpectifs des propriétaires des Denrées & des Marchandiſes, qu'ils ne peuvent ſatisfaire qu'avec de l'Argent, établiſſent l'abondance des Denrées & des Marchandiſes au marché, pendant que la diſéte de l'Argent réduit la volonté en ſimple déſir, reſtraint le beſoin, fait regner l'economie, reſſerre le luxe, ou le ſupprime tout-à-fait. L'Argent rare devient cher; toutes les valeurs s'aviliſſent alors par le défaut de conſommation & par l'abſence des acheteurs.

Il faut considérer l'abondance de l'Or & de l'Argent sous deux points de vue : sçavoir, l'abondance de ces metaux qui n'a cessé de s'accroître en général en Europe depuis la découverte des côtes Occidentales & Orientales de l'Afrique, & des Mines des Indes Occidentales ; & leur abondance rélative dans un Etat quelconque.

On a vû hausser les valeurs depuis qu'une plus grande quantité d'Or & d'Argent s'est répandue en Europe. Il est vrai que les prix ne sont point montés en proportion de l'augmentation de la masse des métaux. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il s'est établi une espéce de niveau entre le prix des Denrées & des Marchandises, & la quantité d'Or & d'Argent qui circule en Europe.

Le taux des Denrées & des Marchandises seroit monté bien plus haut qu'il n'est actuellement, si nos besoins ne s'étoient pas multipliés en même tems que nos richesses ; si nous n'avions pas une plus grande quantité de choses à acheter qu'autrefois. Avant que les Indes Occidentales répandissent leurs trésors en Europe, nous ignorions l'usage du Thé, du Chocala, du Caffé, du Tabac & presqu'entiérement celui du Sucre ; les productions des Arts & de l'Industrie étoient bien moins étendues, en bien moindre quantité ; les Indes Orientales qui absorbent depuis longtems tous les ans une partie considérable de notre numéraire, nous étoient à peine connües. Les Manufactures, les Meubles, les Bijoux, le Luxe en un mot, employoient beaucoup moins de ces métaux. L'Or & l'Argent, comme signes, ont aujourd'hui plus d'emploi, plus de fonctions à faire, plus de choses à répréſenter. D'où il suit que l'abondance de ces métaux a fait moins de sensation, parceque la quantité des Valeurs, des Besoins, des Emplois, s'est accrue dans une sorte de proportion. Il est donc vrai qu'il s'est établi un niveau entre les Valeurs multipliées & l'abondance des signes augmentée, & que les Valeurs ont augmenté de prix en proportion de l'abondance d'Or & d'Argent ; c'est-à-dire que les métaux ont beaucoup moins signifié, & qu'il en a fallu une plus grande quantité pour répréſenter les Valeurs en Europe.

Mais ce qui est inconteſtable en général & saute yeux de quiconque parcourt avec attention les progrés & l'état actuel des Arts, du Luxe, de l'Industrie & du Commerce, peut-il être faux à l'égard de quelque production particuliere ?

C'est, dit-on, la quantité de terre & de travail appliqués à Chaque production ; c'est la quantité de Denrées & la facilité de ses les procurer, qui dé-

déterminent la quantité d'Argent qu'elles doivent occuper: & cette quantité de Terre, de Travail, de Denrées & de Productions, dépend toujours des circonſtances particuliéres où ſe trouve chaque Peuple, de ſa façon de vivre, & de la manière dont ſes occupations ſont variées par les Loix, par les Subſides & la forme du Gouvernement. La quantité d'Argent n'augmente pas le prix des alimens, parcequ'on n'en demande pas plus qu'on en a beſoin. Pourquoi chercher dans les monnoies la raiſon du prix des alimens, quand nous en trouvons des cauſes plus évidentes dans les productions, dans les conſommations & dans les taxes dont elles peuvent être chargées; ce n'eſt point la préſence de l'Argent qui les augmente; c'eſt l'abondance ou la rareté des productions, qui fixe leur valeur. Les choſes de luxe ont le même ſort: plus il y en a d'une même ſorte, plus les fantaiſies ſe ſatisfont à moins de frais; & les Denrées n'augmenteroient point, quand tout le monde ceſſeroit de rechercher l'Ornement & la Délicateſſe: elles ne diminueroient point, quand nous employerions vint fois plus d'Argent aux choſes frivoles. On voudroit nous perſuader encore que ſi les Denrées ont renchéri en Europe, depuis que l'Amérique y a jetté une grande quantité de métaux, c'eſt parceque les richeſſes en changeant les moeurs, ont engourdi quantité de bras, & qu'il y a moins de mains employées aux travaux les plus Communs & les plus néceſſaires; ce qui fait une diminution de travail dans les occupations les plus utiles.

Tel eſt le préjugé aſſez général. L'Argent a ſans doute moins d'influence ſur les prix des Denrées, des Alimens, ſur tout ſur les prix des Grains, que ſur les prix des Marchandiſes de Luxe. Mais de ce que les prix des Grains dépendent infiniment de la diſéte ou de l'abondance, il ne s'enſuit pas de là que l'abondance de l'Or & de l'Argent n'y influe point. Dans le quinzienne ſiecle & dans les tems qui ont précedé les importations des métaux des Indes Occidentales, on voit le prix Commun du blé en France de 3 à 4 Liv. le ſeptier, monnoie actuelle, dans les années de paix & de tranquilité intérieure. Le prix commun dans les ſeiſième, dix-ſeptième & dix-huitième ſiècle, eſt ſucceſſivement monté & ſe ſoutient toujours de 18 a 20 Liv. lorſqu'il ne ſurvient ni guerre, ni mauvaiſe année. Ces différens prix correſpondent à ceux du reſte de l'Europe. Il y a donc eu certainement une révolution dans le prix des Grains, & cette révolution ne peut-être que l'effet de l'abondance de l'Or & de l'Argent que l'Amérique a répandue en Europe. L'Argent devenu plus abondant, a moins ſignifié. Par la même raiſon qu'il en a fallu une plus grande quantité pour répréſenter les Denrées de luxe, celles de ſeconde & de troiſième néceſſité, il en a fallu auſſi une quantité proportionnée pour répréſenter

ter celles de première néceſſité. Les Denrées commeſtibles, les alimens ont augmenté de prix à méſure que l'Argent eſt devenu plus abondant, en proportion de toutes les autres choſes néceſſaires à la vie, aux commodités, à l'agrément & à l'entretien du luxe: & ſi cette augmentation de toutes les valeurs ne ſe trouve pas en général dans une proportion exacte avec la quantité d'Argent répandue en Europe, ce n'eſt, comme on l'a déjà obſervé, que parceque le Luxe a multiplié l'emploi de l'Argent.

Le travail qu'exigent les productions de la nature pour la culture & pour être converties à différens uſages, influe ſans doute beaucoup ſur les prix, ainſique la rareté de chaque ſorte de productions & leur utilité. Le blé eſt une production chére, parcequ'on ne peut s'en paſſer; mais elle eſt moins chére que le Vin, la Soie, le Lin & la Laine, parcequ'elle eſt plus abondante. Une production qui n'appartient qu'à un ſeul pays, dont on ne peut ſe paſſer, telle que le Safran, la Barille qui ne croit qu'en Eſpagne & dans un ſeul Canton de l'Eſpagne, la Canelle qui ne croit que dans l'Iſle de Ceylan, &c. ſe ſoutient toujours néceſſairement chére. Ce n'eſt point le plus ou le moins d'étendue de terrain que ces Denrées occupent, qui décident de leur valeur, mais leur abondance & leur utilité; car on peut obſerver que les plus chères, ſont celles qui en exigent le moins. Le prix que le travail ajoute à la Laine, à la Soie & ſurtout au Lin, eſt immenſe; & il n'eſt perſonne qui n'ait l'expérience, que ce prix diminue de 50 ou de 60 pour cent par la rareté de l'Argent, ſurtout celui des Marchandiſes dont le travail eſt le plus beau & le plus recherché, telles que les dentelles.

Le faſte des anciens Rois de Perſe, les tréſors de Créſus Roi de Lidye, ceux des Rois d'Agrigente & de Syracuſe, la ſomptuoſité des édifices chez les Athéniens, l'excellence de leurs Architectes, de leurs Sculpteurs, de leurs Peintres, de leurs Spectacles, &c. le luxe des Romains, prouvent, dit-on, qu'il y avoit chez ces différentes Nations une grande abondance d'Or & d'Argent. Cependant la Vie & les choſes communes n'étoient pas chéres. Il n'y avoit que les ſomptuoſités qui ſe payaſſent très chèrement. D'où l'on conclut que l'opulence de ces anciens tems n'influoit point ſur le prix des Denrées.

On devoit en conclure au contraire que les tréſors étoient concentrés dans une Cour, dans une Capitale, ou chez une Nation, qui les attiroient à elles par leurs Conquêtes, ou par leur Commerce, ou par leur Tirannie; qui laiſſoient peu ou point de numéraire chez les Peuples cultivateurs, qui par cette raiſon

raiſon étoient obligés de leur livrer leurs Denrées à bas prix. C'eſt ce qui arrive de nos jours en France & en Angleterre. Paris & Londres attirent tout le numéraire des Provinces, où les Denrées, où les productions ſont à bas prix, à cauſe de la rareté de l'Argent dont ces Capitales regorgent. C'eſt auſſi en France l'une des cauſes qui détruiſent le plus ſenſiblement l'Agriculture, ou qui l'entretiennent dans un Etat de médiocrité, dans les Provinces eloignées de la grande conſommation. Le Cultivateur ne pouvant vendre ſes Denrées qu'à bas prix par la rareté de l'Argent, & les impoſitions excédant la ſomme que la vente de ſes Denrées peut lui produire, il eſt naturellement forcé d'abandonner l'Agriculture. On commence à ſe plaindre auſſi en Angleterre, de l'indigence que cauſe dans les Provinces une grande Capitale, qui attire à elle tout le numéraire de l'Etat.

On cite encore les richeſſes de l'Indouſtan, celles de la Chine, où toutes les Nations de l'Europe s'empreſſent depuis longtems de porter les métaux du nouveau Monde. Les vaſtes contrées de l'Aſie ont des tréſors inmenſes en Or & en Argent, puiſqu'elles en reçoivent continuellement ſans rendre autre choſe, que des productions de leur crû. Cependant la vie y eſt à ſi bas prix qu'aucune Nation ne travaille à ſi bon marché; ce qui prouve bien, dit-on, que l'abondance de l'Or & de l'Argent ne réglent pas les prix des Denrées.

On pourroit être ſenſible à cette preuve, ſi on n'étoit pas inſtruit d'ailleurs que l'Or & l'Argent ne circulent pas dans l'indouſtan comme en Europe; que les richeſſes y ſont concentrées chez les grands; que l'idée de la métempſicoſe y fait cacher ces métaux dans le ſein de la terre, où ils reſtent en foüis pour toujours; que les Peuples y ſont Eſclaves, qu'ils ne ſe nourriſſent qu'avec du Ris, & que leur vétement ne leur coûte preſque rien; que les Denrées ſont à bas prix à la Chine preſque par les mêmes raiſons; aux quelles il faut ajouter que chez la Nation la plus nombreuſe de l'Univers, les fonctions de l'Argent ſe multiplient à l'infini (*a*).

Croirons nous encore que la quantité des métaux répandue en Europe depuis la découverte de l'Amérique, en changeant les moeurs a engourdi quan-

(*a*) Dans les Provinces Méridionales de la Chine, la terre produit du Ris juſqu'à troiſois l'année, & rapporte juſqu'à cent pour un, par le grand ſoin que les Chinois ont de l'Agriculture, & par la bonté de leur terres, qui ne ſe répoſent jamais. Les Artiſans & les Payſans qui y travaillent preſque tout nuds, ne vivent que de Ris, & ne boivent que de l'eau de Ris; de là le nombre prodigieux d'habitans.

quantité de bras ; que l'abondance de l'Argent eſt cauſe qu'il y a moins de mains occupées aux travaux les plus communs & les plus néceſſaires ; & que c'eſt cette diminution de travail qui eſt la cauſe de l'augmentation des prix des Denrées & des Marchandiſes, & non l'abondance de l'Or & de l'Argent répandue en Europe par l'Amérique ? voyons nous en Europe les terres moins bien cultivées ? ſi l'Agriculture a perdu en France par l'excés ou par l'inégalité des impoſitions, que n'a-t-elle pas gagné en Angleterre ? celle-ci a plus que doublé ſes productions naturelles depuis un ſiècle. Une ſeule Nation maritime a plus de Vaiſſeaux aujourd'hui, que n'en avoit autrefois l'Europe entière. La France, la Hollande & l'Angleterre n'ont-elles pas multiplié à l'infini les Manufactures ? les Arts, l'Induſtrie & le Commerce concentrés chez une ou deux Nations avant la découverte de l'Amérique, ſe répandent aujourd'hui dans toute l'Europe, & ſe ſoutiennent malgré la concurrence de l'Induſtrie des Indes Orientales, autrefois preſque inconnue. Ces progrés qu'on ne ſçauroit conteſter, ne peuvent ſe faire, que par le ſecours d'une grande quantité de mains occupées de la Culture de tout ce que la nature préſente à l'Induſtrie humaine.

On ne peut nier que l'abondance de l'Or & de l'Argent, que l'Amérique a répandue en Europe, n'y ait augmenté les prix des Denrées, de même que celui des Marchandiſes, & ſi cette augmentation ne ſe trouve pas proportionnée à l'abondance de ces métaux, ce n'eſt que parceque les productions de l'Art & de l'Induſtrie, ainſi que les beſoins du Luxe, ſe ſont multipliés à l'infini ; & il eſt inconteſtable qu'il s'eſt établi un niveau entre les Denrées, les Marchandiſes & le numéraire, en proportion de ſon abondance & de ſon emploi.

Aureste une connoiſſance exacte de cette proportion, que l'Arithmétique politique pourroit déterminer, (car cette matière n'admet pas un cacul exact) eſt plus curieuſe qu'utile. L'Augmentation de l'Or & de l'Argent eſt aujourd'hui indifférente. Il importe peu aux progrès des Arts, de l'Induſtrie & du Commerce, qu'il faille une plus grande quantité d'onces d'Or ou d'Argent pour répréſenter les Denrées & les Marchandiſes, qu'il n'en falloit il y a deux cents ans. Il n'en eſt pas de même de l'abondance rélative de l'Or & de l'Argent dans un Etat quelconque. L'abondance & la rareté rélatives de ces métaux dans un Etat de l'Europe, peuvent être telles, que l'Etat ſe trouve pauvre ou ſur le point de le devenir.

L'Etat qui a peu de numéraire, eſt, dans la ſituation préſente de l'Europe,

pe, un Etat foible, qui auroit peut-être beſoin du ſecours d'un génie Créateur pour acquérir une Puiſſance rélative, ou pour rétablir celle qu'il a perdue: toutes ſes Denrées, toutes ſes productions y ſont néceſſairement a vil prix, & celles qui s'exportent, ſervent à enrichir les Nations qui font le Commerce d'economie, pendant qu'elles lui font payer chérement les choſes qu'elles lui importent. Cet Etat ne ceſſe de s'appauvrir, ſurtout s'il eſt ſans Commerce, ou ſi ſon Commerce eſt interrompu, & ſi les impoſitions y ſont exceſſives.

L'Etat qui a dans ſa circulation un grand numéraire, a ſurement un Commerce floriſſant, qui en eſt la ſource. On y voit briller l'Agriculture, les Arts, l'Induſtrie; tout y eſt animé; il eſt opulent, il eſt puiſſant. Mais ſi le numéraire s'y accumule ſans ceſſe avec une grande rapidité, la main-d'œuvre, les Denrées, les Marchandiſes, renchériſſent néceſſairement. L'Ouvrier qui échange ſon travail contre de l'Argent, en exige davantage lorſque l'Argent eſt commun; les Manufactures, toutes les productions de l'Induſtrie deviennent plus chères, & manquent d'Acheteurs. La Culture des terres en reçoit une influence ſenſible. Le Cultivateur ne peut plus augmenter le prix de ſes Grains en proportion de ſes beſoins de luxe ou de première néceſſité, que ſa terre ne produit pas. Les fruits de ſon travail ne peuvent ſoutenir la concurrence chez l'Etranger, & la chûte des Manufactures diminuant la conſommation intérieure, ſes Grains reſtent invendus. Il ſuccombe ſous le poids de ſon ſuperflu, de ſon abondance qui ne peut plus lui ſuffire pour pourvoir à tous ſes beſoins. Il ſe néglige, il eſt enfin forcé d'abandonner un travail qui lui devient infructueux; & l'Agriculture parvenue à ce période de richeſſes, ne peut manquer de diminuer infiniment, ſurtout chez le Cultivateur qui n'a que peu de terre à mettre en valeur, ſi peu qu'il ſe trouve d'ailleurs chargé d'impoſitions. L'excés du numéraire introduit dans l'Etat, produira bien-tôt le même effet que l'excés des impoſitions, à l'égard de l'Agriculture, parcequ'il ſera également impoſſible au Cultivateur dans l'un & l'autre cas, de ſe Procurer avec le fruit de ſon travail, les commodités & tous les beſoins de la vie.

Il n'y a point d'Etat en Europe qui rédoute ſa décadence par les effets de la trop grande abondance d'Argent. Tous au contraire cherchent à l'envi les moyens de l'attirer: & il faut convenir qu'il n'y a encore que la Hollande & l'Angleterre, qui approchent, qui touchent preſque à ce degré de richeſſe qui menace de la pauvreté; la Hollande à force d'accumuler ſans ceſſe un numéraire réel, des valeurs effectives; & l'Angleterre en ajoutant à ſes ri-

cheſſes naturelles & au Commerce le plus étendu, des Papiers monnoie, des répréſentations d'Or & d'Argent pour des ſommes inmenſes.

L'Auteur de l'ouvrage, intitulé *de la Nature*, qui a crû voir partout une *doſe égale de bien & de Mal*, après avoir préſenté une balance très inégale & très inéxacte des avantages & des désavantages du Commerce, qui à ſes yeux, a produit chez toutes les Nations commercantes plus de mal que de bien, trouve un grand accroiſſement à ce mal dans l'abondance de l'Or & de l'Argent.

Par combien de malheurs, dit cet Auteur, l'Or du Perou eſt-il parvenu juſqu'à nous? La deſtruction de deux Nations & la décadence d'une troiſième, ſont, pour ainſi dire, les vehicules qui nous l'ont apporté. Ne valoit-il pas mieux qu'il reſtât dans les entrailles de la terre?

La deſtruction de beaucoup d'Indiens a été ſans doute la ſuite de l'avidité des Européens pour leurs Mines d'Or & d'Argent. Mais il n'eſt pas exact d'en attribuer la ſeule cauſe à ces Mines. Il l'eſt bien moins encore d'attribuer à ces mêmes Mines la décadence d'une troiſième Nation. On a vu dans le Chapitre de l'Eſpagne, la cauſe de ſa dépopulation & de la perte d'une partie de ſon Agriculture, dans l'expulſion des Maures, dans celle des juifs, & ſur tout dans la mauvaiſe Adminiſtration des Finances, & dans l'excés des impots.

Avec la terre & du fer, ajoute cet auteur, le Suiſſe vit à ſon aiſe. Avec des Vaiſſeaux & de l'Or l'Eſpagnol pourroit mourir de faim, ſi ſes voiſins ne feſoient pour lui la récolte.

Pour conſerver cet Equilibre que l'auteur croit voir entre le bien & le mal, il auroit du obſerver ici, qu'avec des Vaiſſeaux, ſans fer, ſans territoire, la Hollande nourrit un Peuple nombreux, & l'enrichit; & que les voiſins qui font la récolte des Eſpagnols, mourroient eux mêmes de faim, s'il n'y avoit point de récolte à faire en Eſpagne.

Il eſt inconteſtable que l'abondance de l'Argent, que l'Amérique a repandue en Europe, a contribué infiniment, & autant que ſes Denrées qui y étoient autrefois inconnues, à y accroitre l'Induſtrie, & à y multiplier les moyens de ſubſiſtance & toutes les commodités de la vie, & conſéquament la Population.

CHA-

CHAPITRE XXIII.

De la proportion entre l'Or & l'Argent.

LA proportion qui eſt entre l'Or & l'Argent, eſt une matière à la quelle le public fait peu d'attention, quoiqu'elle ſoit ſans ceſſe ſous ſes yeux & très intéreſſante: mais les Banquiers, les négocians François, Hollandois & Hambourgeois, qui travaillent avec l'Angleterre, ou avec le Portugal, ſçavent profiter des avantages que cette proportion leur donne ſur l'Angleterre (*a*).

CE n'eſt point la Valeur numéraire que chaque Etat peut donner a ſon gré à ces deux métaux, qui décide cette proportion. Il eſt indifférent que le marc d'Or ſoit à 720 Liv. 18 S. cette différence de Valeur numéraire Rélative de l'un & l'autre Métal doit-être fixée plus haut ou plus bas ſur la proportion qui eſt entre ces deux métaux, & c'eſt cette proportion qu'il faut déterminer pour donner à chacun une Valeur numéraire qui y réponde avec une telle préciſion, qu'il ſoit abſolument égal dans un Etat, de poſſéder une Valeur quelconque en Or ou en Argent; ou que tout au moins la différence ſoit ſi modique, qu'elle échappe à l'attention. Il faut donc conſtater exactement la Valeur de l'un de ces métaux à l'égard de l'autre, & c'eſt enſuite à quoi il faut que la Valeur numéraire réponde.

SI on s'arrête à la proportion du poids de l'Or avec celui de l'Argent, on trouvera qu'elle eſt de 11 à 20 entre un lingot d'Or & une barre d'Argent exactement de même Volume. L'Or ſuppoſé à 24 Carrats & l'Argent à 12 Deniers, c'eſt-à-dire, l'un & l'autre ſans alliage, il y aura cette différence dans le poids: ſi le lingot peſe 20 onces, la Barre n'en peſera que 11.

MAIS ce n'eſt point ſur la ſupériorité du poids de l'Or, ou de la perfection du métal, que la proportion entre l'Or & l'Argent peut être déterminée, & que le dégré de ſupériorité de la Valeur numéraire de l'Or ſur celle de l'Argent doit être fixé. Un ſeul principe détermine la proportion, & doit fixer par conſéquent la Valeur numéraire: c'eſt le prix du marché.

Ce

(*a*) Les Négocians de France, de Hollande & de Hambourg qui ont des fonds à Lisbonne, les tirent en Or par le Paquebot d'Angleterre, & d'Angleterre en Argent.

Ce n'eſt que la demande qui établit la proportion entre l'Or & l'Argent, en leur donnant une Valeur, comme à toutes les autres marchandiſes. Cette proportion dépend par conſéquent du plus ou du moins d'abondance de ces deux métaux, & c'eſt ce qui l'a fait varier ſouvent.

Les Mines d'Argent ſe ſont toujours trouvées plus abondantes que celles de l'Or, mais non pas également dans tous les pays, ni dans tous les tems: il à toujours fallu pluſieurs onces d'Argent pour payer une once d'Or, tantôt plus, tantôt moins, ſuivant l'abondance de ces métaux & la demande. L'Or à été autrefois à l'Argent comme 1 à 10, 1 à 12, 1 à 12½, 1 à 13: en 1641 l'Or étoit à l'Argent comme 1 à 14 & en 1700 comme 1 à 15.

Les Mines du Mexique & du Pérou ont rendu non ſeulement l'Or & l'Argent plus abondant, mais même hauſſé la valeur de l'Or contre l'Argent qui s'eſt trouvé en plus grande quantité; de manière qu'on a fixé la proportion dans les monnoyes d'Eſpagne ſuivant le prix du marché, comme 1 à 16. Les autres Etats ont ſuivi d'aſſés près le prix d'Eſpagne dans leurs monnoyes. Les uns les mirent comme 1 à 15⅝, les autres comme 1 à 15¼ à 15⅜ &c. Mais depuis que le Portugal tire des quantités conſidérables d'Or du Bréſil, la proportion à commencé à baiſſer de nouveau, ſi non dans les monnoyes, au moins dans les prix du marché, où la valeur de l'Argent à encore été augmentée par les exportations qu'on en a faites dans les Indes Orientales, d'où l'on a apporté beaucoup d'Or en échange de l'Argent; parce que ſa proportion eſt bien plus baſſe dans les Indes.

La proportion de l'Or à l'Argent eſt dans le Japon comme 1 à 8, & à la Chine comme 1 à 10. C'eſt ce qui a fait que l'échange de l'Argent pour de l'Or a été pendant longtems à la Chine, une branche de Commerce fort riche pour les Compagnies des Indes d'Europe. Ce Commerce a perdu de ſes avantages, parce que la proportion de l'Or eſt un peu montée à la Chine, & ſi les Mines du Bréſil continuent de fournir la même abondance d'Or, la proportion de l'Or baiſſera infailliblement en Europe.

De-la on doit néceſſairement conclure que la maxime *qu'il ne faut point toucher aux monnoyes*, aujourd'hui généralement adoptée dans tous les Etats, n'eſt point abſolue & ſans exception, comme l'a prétendu M. Dutot dans *ſes Réflexions politiques ſur les Finances & le Commerce*, contre M. Melon, qui dans ſon *Eſſai politique ſur le Commerce*, avoit avancé que le prix des monnoyes étoit indifférent, & qu'il étoit ſouvent avantageux de l'augmenter. L'Auteur de *l'examen des Reflexions Politiques* de M. Dutot, à ſoutenu qu'on ne devoit pas faire

faire de cette maxime, une maxime générale, & la pouſſer juſqu'a proſcrire toute mutation de monnoye; que quand il n'y à point d'autre moyen de procurer des ſecours à l'Etat, il vaut mieux avoir recours aux mutations d'eſpèces, que de laiſſer périr un Royaume; ce qui eſt une alternative dans laquelle un Etat ne peut que très difficilement ſe trouver; & dans tous les cas une Augmentation, une l'altération des monnoyes, eſt toujours une reſſource ruineuſe pour l'Etat.

AUCUN de ces Auteurs n'a porté ſon attention ſur les effets da la proportion entre l'Or & l'Argent, qui s'établit au marché dans une indépendance abſolue de la prévoyance du Légiſlateur & de toutes les Loix, ſur les variations connues juſques à préſent, & ſur celles dont cette proportion eſt encore ſuſceptible. Les variations qui ſurviennent dans cette proportion, établiſſent donc néceſſairement la vraye & la ſeule exception à la maxime qu'il *ne faut point toucher aux monnoyes*, puisque la Valeur numéraire doit ſuivre dans un Etat, cette proportion avec exactitude & une ſorte de préciſion, ſi l'on veut prévenir la confuſion dans la circulation, & des pertes conſidérables. Si l'Or eſt dans ſa valeur numéraire au-deſſous de ſa proportion avec l'Argent, on ne verra bientôt plus d'Or dans la circulation, il ſera fondu par les Artiſans & enlévé par les Etrangers avec une perte conſidérable pour l'Etat. La même choſe arrivera à l'égard de l'Argent dont la valeur numéraire eſt au-deſſous de ſa proportion avec l'Or: & tel eſt l'abus qui regne depuis plus de 50 ans dans les monnoyes d'Angleterre. C'eſt cet abus qui eſt la cauſe d'une diſéte exceſſive d'Argent blanc en Angleterre, & qui excita il y a peu d'années, le Zéle du Chevalier Barnard, pair & ancien Maire de Londres, qui comme M. Newton, à eu le bonheur ſingulier de jouir pendant ſa vie de tout ce qu'il mérite, qui eſt le ſeul citoyen au quel on ait élevé de ſon vivant une ſtatue à la Bourſe de Londres.

L'ATTENTION du Chevalier Barnard engagé a un autre citoyen qui a acquis une grande Réputation d'homme éclairé & d'excellent Patriote, M. Shirley, à attaquer le même abus: il n'adopte pas les moyens d'y remédier propoſés par le Chevalier Barnard; ſes vûes ſont plus conformes aux principes que nous venons d'expoſer.

Première Lettre du Chevalier Barnard.

S'IL eſt vrai que ceux qui ont un grand nombre d'Ouvriers à payer, ſont fort ſouvent obligés de donner un demi pour cent pour ſe procurer de l'Argent blanc, c'eſt un très grand mal qui exige un prompt reméde.

QUEL-

QUELQUES perſonnes ont propoſé de monnoyer une livre de Troye (*a*) en 65 Shellings; mais le prix actuel de l'Argent à 12 Deniers de fin, donneroit un bénéfice aux Artiſans à fondre cette monnoye.

IL s'agit de mettre dans le Public la quantité d'Argent blanc qui lui eſt néceſſaire, ſans faire aucun tort au Commerce, & ſans altérer le cours ordinaire & naturel du change.

JE crois qu'on peut y reuſſir. Je propoſe une monnoye qui ne ſeroit point regardée comme Argent *Sterling* ou légal, mais abſolument reçue dans la circulation de gré à gré, & dont cependant la valeur numéraire ſeroit garantie par les loix de l'Etat. Le Parlement pourroit faire un acte pour autoriſer les Commiſſaires de la Tréſorérie à faire monnoyer 200000 Liv. Sterl. en petits écus, Shellings & piéces de ſix ſols, & ordonner qu'il y auroit quelques lettres ſur cette monnoye, pour la diſtinguer de l'Argent Sterling; qu'une livre de Troye d'Argent ſeroit couvertie en même nombre de piéces de monnoyes, qu'on en a monnoyé juſqu'à préſent, mais que l'Argent pur ne ſeroit que de 10$\frac{1}{2}$ onces dans chaque livre, & le reſte en aloy. Cette monnoye dureroit plus longtems que celle qui eſt faite d'Argent plus fin, cette opération empêcheroit qu'on ne reſſerrat l'Argent blanc, & ſi cette ſomme de 200000 Liv. Sterling ne ſuffiſoit pas aux beſoins actuels de la circulation, on pourroit l'augmenter.

II. *Lettre du Chevalier Barnard.*

DEPUIS que j'ay publié ma dernière Lettre, la rareté de l'Argent blanc eſt augmentée. Les piéces de ſix ſols qu'on a monnoyées, ont été inſuffiſantes pour remédier à cet inconvénient. C'eſt une choſe très bien connue, que les Banquiers donnent une prime pour avoir de l'Argent blanc pour en fournir leurs pratiques, & l'on ne voit point où cet abus finira, puiſqu'on trouve du profit même à vendre des piéces legéres d'Argent blanc monnoyé, & l'on n'en voit pas d'autres depuis que les Artiſans ont fondu pour leur commerce, les piéces qui étoient de poids. On s'étoit vainement flatté l'année paſſée, de voir baiſſer le prix de l'Argent en Angleterre, à l'arrivée de la flotte des Indes à Cadix. L'Argent en barre eſt actuellement plus cher, que quand je fis ma première propoſition.

JE

(*a*) La Livre qu'on appelle en Angleterre la Livre de *Troye* n'eſt que de 12 onces. On s'en ſert pour peſer l'Or, l'Argent, les Diamans & Marchandiſes fines. La Livre d'*avoir du poids* eſt de quatre onces plus forte, mais l'once a 42 grains de moins. On s'en ſert pour toutes les Marchandiſes groſſieres.

Je propoſe donc aujourd'hui de faire fabriquer de nouvelles piéces d'Argent, & d'employer ſeulement dix onces d'Argent pur dans la livre de Troye & deux onces d'aloy.

Je ſçai bien qu'on peut faire des objections contre ma propoſition, mais je ne veux point m'arrêter à y répondre. J'ai bien peſé toutes les difficultés & tous les inconvéniens qu'on peut m'oppoſer, & je ſuis plainement convincu qu'il n'y à point d'autre reméde à apporter au mal, que de fabriquer des piéces plus legéres que les anciennes, ou des piéces d'une moindre valeur intrinſéque, c'eſt-à-dire, d'y mêler une grande quantité d'aloy; & que c'eſt là le ſeul moyen de remettre dans la circulation la quantité d'Argent blanc qui y eſt néceſſaire, & de l'y conſerver.

J'Invite ceux qui ſont ſenſibles au mal préſent, au lieu de blâmer ma propoſition, d'en faire une meilleure: ils rendront ſervice à la Patrie, & je les en féliciterai de tout mon cœur. Je ne puis quitter ce ſujet ſans obſerver que beaucoup de gens croyent que la rareté de l'Argent blanc eſt cauſée par la diſproportion de la Valeur numéraire, entre notre or monnoyé & notre Argent blanc. Je ne veux point combattre cette opinion. Mais je crois qu'il n'y à perſonne qui ſe pique d'un peu de prudence, qui voulut conſeiller d'établir une égalité plus exacte entre notre or & notre Argent monnoyé, pour empêcher que les piéces les plus peſantes de l'un ou de l'autre métal ne paſſent à l'Etranger, ou ne ſoyent fondues par nos Artiſans. Je vais plus loin encore, je ſoutiens qu'il ne peut arriver de circonſtances où il ſoit prudent de changer notre Argent monnoyé, qui devoit être tel qu'il eſt actuellement.

Si la Valeur numéraire de nôtre Argent blanc étoit augmentée, ce qui ne pourroit ſe faire que par un acte du Parlement, ce ſeroit un manque de foi de la part de la Nation envers les Etrangers à qui elle doit, & leur faire tort au prorata de cette augmentation.

Si au contraire on diminuoit la Valeur numéraire de nôtre or monnoyé, qui à été fait Argent légal par une Proclamation du Roi en conſéquence d'une adreſſe des Communes, ce ſeroit faire un grand tort a la Nation, parce qu'elle perdroit dans les pays Etrangers à qui elle doit, au prorata de cette diminution, ſur le Capital de la dette dans le cas du rembourſement, & en attendant, ſur les intérêts. Ce ſeroit auſſi augmenter encore les malheurs de la Nation, en diminuant la ſomme de l'Argent courant, qui n'eſt déjà que trop diminuée en quantité par les Canaux néceſſaires, & par la fonte des

piéces les plus peſantes, qui a été faite par nos Artiſans. J'eſpére que toutes ces raiſons ſeront très bien conſidérées en plein Parlement avant que de prendre le parti de faire aucun changement à nôtre monnoye légale.

Obſervations ſur les Lettres du Chevalier Barnard, par M. Shirley.

QUOIQUE j'aie toute l'eſtime poſſible pour l'opinion du Chevalier Barnard, je ne puis cependant m'empêcher de préſenter au public quelques remarques ſur ſon projet de remédier à la diſéte de l'Argent blanc.

IL n'y à rien de plus juſte & de plus inconteſtable, que nôtre obligation de payer nos dettes aux Etrangers, & il eſt certain que ſi nos importations d'Argent n'égalent pas nos exportations, nous ſommes obligés d'y ſupléer de nôtre propre Argent dans les payemens que nous faiſons à l'Etranger; & ceux qui font le Commerce d'Argent, en profitent pour envoyer les pièces d'Argent les plus peſantes.

SI nous faiſons de la monnoye d'Argent blanc d'une Valeur moins réelle; n'y ayant plus alors d'Argent blanc Sterling ou légal, l'Or ſera exporté; & ſi nous monnoyons de l'Or d'une Valeur moins Réelle, cela n'empêchera pas l'Argent de ſortir: car alors la différence du change ſera en porportion à la Valeur Réelle de nôtre monnoye.

SI on fait de la monnoye d'Argent blanc pour ſervir au beſoin actuel, il faut abſolument la rendre Argent légal par un acte du Parlement, ſans quoi perſonne ne voulant l'accepter, cette expédient ne ſauroit avoir de bonnes ſuites; l'exemple de ces piéces de demi ſous qui furent envoyées en Irlande par une Ordonnance du Roi Georges I. accordée à M. Wood, montre aſſés ce qu'on doit attendre d'un attentat pareil. Il n'y à point de moyen de faire circuler enſemble de bon Argent avec du mauvais au même prix. On n'a pû y reuſſir ni à Gênes, ni en Hollande, ni chez aucune autre Nation, excepté en Portugal où l'on fait circuler des piéces d'Argent blanc faites d'un mauvais Argent; ce que tout homme ſenſé regarde comme un grand préjudice fait à la Nation.

MAIS on dira que toutes nos piéces d'Argent blanc nouvellement fabriquées, paſſent à l'Etranger en tems de paix comme en tems de guerre, & qu'il faut néceſſairement trouver un reméde à ce mal.

LE

Le mal est très bien connu, & c'est sans doute un grand reproche à faire à nôtre Gouvernement, de n'y avoir pas pouvû depuis plus de 50 ans que ce mal existe, dont la cause est dans la mauvaise estimation, que nous avons faite entre nôtre Or & l'Argent monnoyé. Nos Guinées sont estimées parmi nous six sols au-dessus de leur Valeur Réelle, c'est-à-dire, 2½ p. c'est le bénéfice que font ceux qui envoyent de l'Argent blanc dans les pays Etrangers par préférence à l'Or, ce qui est une perte continuelle sur toute la monnoye de la Nation.

De là il arrive qu'en tems de paix nous avons une quantité prodigieuse de piéces legéres de l'Or de Portugal, qui portent un grand préjudice à nôtre circulation. Les piéces legéres sont en partie la solde de la balance des pays Etrangers avec le Portugal, qui reste parmi nous; parce que toutes les autres Nations profitent de nôtre Paquebot pour faire venir de Portugal la solde de leur balance, qu'elles retirent ensuite de chez nous en Argent blanc qui leur donne un nouveau bénéfice: ceci nous fait un tort considérable auquel il est facile d'apporter un prompt Reméde.

L'Argent blanc doit-être considéré comme nôtre Argent naturel, & par cette raison sa Valeur numéraire doit-être invariable. Mais comme l'Argent & l'Or changent souvent de prix, il faut considérer le premier comme nôtre Argent naturel, & le second comme une Marchandise, & ne pas acheter cette Marchandise à un trop haut prix. Il est clair cependant que le contraire arrive à l'égard de l'Or qui nous vient de Portugal. Si nous baissons chacune de nos Guinées de six sols, nous gagnerons beaucoup; nous acheterons l'Or, qui se vend à l'once plus ou moins cher suivant les circonstances, à un plus bas prix; car le prix de l'Or comme Marchandise, suivra nécessairement le prix de nôtre monnoye d'Or.

Supposons donc qu'on veuille remédier efficacement à la diséte de l'Argent blanc, & établir une plus grande égalité entre l'Or & l'Argent; il faut monnoyer des piéces d'Or de 20 Shellings & de 10 Shellings, au lieu de nos Guinées & demi Guinées (*a*). Qu'on mette dans chaque piéce de 20 Shellings six sols moins d'Or en proportion de ce qu'il y an à dans nos Guinées; on établira par ce moyen une plus juste valeur entre nôtre Argent & nôtre Or dans les pays Etrangers, ainsi que chez nous. Comme il y a actuellement chez nous fort peu d'Argent Etranger & aussi peu du nôtre; car on

(*a*) Les Guinées valent 21 Shellings.

on n'a jamais vû une telle diſéte d'Argent; ſi le projet eſt trouvé bon, on ne peut l'exécuter dans des circonſtances plus favorables.

Je ne vois pas que la Nation puiſſe perdre pour l'avenir dans l'exécution de ce projet, comme le craint le Chevalier Barnard, en payant nos dettes avec les intérêts aux Etrangers. Il me paroit que l'unique perte ſeroit pour le Gouvernement dans les frais qu'il faudroit faire pour rappeler la monnoye courante, & en fabriquer une nouvelle. Cette dépenſe ne ſauroit être conſidérable, ni être miſe en balance avec l'intérêt public.

Je propoſe donc avec ſoumiſſion de ſubſtituer ce projet à celui du Chevalier Barnard. Je compte ſur ſa candeur, & je me flatte que le public y prétera toute ſon attention. Je ſuis un ſincére ami de ma Patrie. *W. Shirley.*

Il eſt bien étonnant qu'un abus auſſi frappant que celui qui fait le ſujet de ces lettres, ait échappé pendant plus de 50 ans à l'attention d'une Nation ſi éclairée, ſans ceſſe occupée des moyens de s'élever & d'atteindre en tout genre au plus haut dégré de perfection. La France à donné pendant longtems l'exemple des effets funeſtes que produiſent dans un Etat, les augmentations, diminutions & autres variations des monnoyes: mais enfin l'Angleterre pourroit prendre une leçon de ſageſſe & de bonne adminiſtration dans l'Edit du Roi de France du mois de Septembre 1724.

La proportion entre l'Or & l'Argent fût établie par cet édit à *environ* de 14½ à 1. Sur ce pied il y à un petit avantage du côté de l'Argent. 14 Marcs & demi d'Argent valent quelque choſe de plus qu'un marc d'Or; il eſt bien difficile d'établir la Valeur numéraire de ces métaux ſur une préciſion Géométrique: mais un avantage leger d'un côté, tel que celui qui ſe trouve en France du côté de l'Argent, ne préſente aucun iuconvénient dans la circulation. Les Louis d'Or ſont de 30 au marc & ont cours pour 24 Liv. les écus ſont de 8½. au marc & ont cours pour 6 Liv. ainſi le marc d'Argent eſt à 49 Liv. 16 S. & les 14 marcs & demi valent 722 Liv. 2 S. ce qui donne une Valeur numéraire de 42 S. aux 14½ marcs d'Argent ſur le marc d'Or. Il ne ſeroit pas poſſible de donner une plus grande Valeur numéraire à l'Or, ou de diminuer celle de l'Argent de 42 S. répartis ſur 14 marcs ½ ſans embaraſſer infiniment la circulation: & une diſpropartion ſi légére dans le numéraire ne ſauroit faire préférer l'Or a l'Argent & en exciter l'exportation avec perte pour l'Etat. Il y a de même en Hollande une Legère diſproportion entre la Valeur numéraire de l'Or, & celle de l'Argent.

L'An-

L'Angleterre éprouva le même excés de diſéte d'Argent blanc en 1728 dont elle ſe plaint aujourd'hui. On n'y voyoit plus d'Argent blanc, que des pièces uſées, qui n'étoient pas de poids; & l'on étoit obligé de changer une Guinée à 5 p$^{o}_{o}$ de perte. La proportion entre l'Or & l'Argent tombée alors à $14\frac{1}{2}$, étoit reſtée à Londres comme en Eſpagne, de 1 à 16 ou à $15\frac{3}{4}$ ce qui produiſoit des embarras & de la confuſion dans le Commerce & dans la circulation, & de la perte pour l'Etat. On engagea le célébre Newton, directeur des monnoies de la Tour, à chercher les moyens convenables pour remédier à ce déſordre.

Il ſemble qu'il étoit tout ſimple de ſuivre dans la fabrication, le prix de l'Argent au marché, qui établiſſoit la proportion avec l'Or comme 1 à $14\frac{1}{2}$. Conformément au rapport de M. Newton, le Parlement prit le parti de diminuer la valeur numéraire des eſpèces d'Or. On auroit du alors hauſſer le prix des eſpèces d'Argent ſur le pied du marché, où l'once d'Argent qui ne valoit que 62 deniers à la Tour, en valoit au delà de 65, & il étoit très déſavantageux de baiſſer les monnoies d'Or à cauſe des ſommes que l'Angleterre doit aux Etrangers.

La Guinée qui étoit à 21 Shellings 6 deniers, fut réduite à 21 Shellings. Il réſulte de cette opération que l'Etranger doit être rembourſé en principal & intérêts en Guinées à 21 Shellings, des Guinées qu'il a prêtées à 21 Shellings 6 deniers, ce qui fait une perte pour l'Etat de ſix deniers par Guinée. On ſe fonda ſur ce préjugé que *ſuivant les loix fondamentales du Royaume, l'Argent blanc eſt la vraie & ſeule monnoie, & qu'il ne faut pas l'altérer.* Cette diminution fit tomber le prix de l'once d'Argent au marché de $65\frac{1}{2}$ à $64\frac{1}{2}$ deniers, ce qui étoit encore deux deniers & demi au deſſus du prix de la Tour. Cette opération fut ſuivie d'une fabrication aux dépens de la Compagnie de la Mer du Sud, de quelques pièces d'Argent, qui furent enlevées inmédiatement, & bien-tôt le prix du marché ne ceſſa de hauſſer juſqu'à $65\frac{1}{2}$ & 66 deniers l'once d'Argent. En ſorte quil en dût couter prodigieuſement à M. Newton, ce premier Calculateur de l'Univers, de céder dans une affaire purement de calcul, à l'empire du préjugé de ſa Nation ſur tout ce qui a enciennement reçu le nom de loi fondamentale du Royaume; car la cauſe de l'abus & le reméde ne pouvoient échaper à un Homme de cet ordre.

On ne conçoit pas en effet le principe, ni la raiſon de cette loi fondamentale du Royaume, qui veut que l'Or & l'Argent, regardé également partout ailleurs,

leurs, excepté à la Chine (*a*), comme Marchandiſe & comme ſignes des valeurs, ſuivant les circonſtances où les raiſons de Commerce placent ces métaux, ſoient conſidérés ſi différemment en Angleterre. Nous ne croyons pas qu'on puiſſe même à l'aide du calcul, appercevoir aucun dégré d'utilité dans une loi, regardée cependant comme loi fondamentale de l'Etat, qui veut que l'Or y perde en quelque ſorte ſa fonction de ſigne pour n'être que Marchandiſe, ou qu'il ſoit réduit à n'être qu'un ſigne arbitraire, & qui attribue à l'Argent ſeul la qualité d'Argent naturel de la Nation, & ſur ce fondement une valeur numéraire invariable; pendant que le prix de l'Argent au marché qui doit être la meſure de la valeur numéraire, eſt auſſi ſujet aux variations que le prix de l'Or. On devroit régarder ſans doute comme une loi fondamentale dans tous les Etats, la maxime qu'il *ne faut jamais toucher aux monnoies*, c'eſt-à-dire, qu'on ne doit jamais enviſager les changemens dans les monnoies comme une reſſource de finence. Mais on doit régarder auſſi comme une loi fondamentale dans chaque Etat la néceſſité de ſuivre, pour établir la valeur numéraire, ſoit de l'Or, ſoit de l'Argent, la proportion entre l'Or & l'Argent qui ſe fixe par le prix du marché.

La proportion entre l'Or & l'Argent étant aujourd'hui de 1 à 14½. ſi la valeur numéraire de l'Argent eſt telle dans un Etat qu'avec une once d'Or, on puiſſe acheter 15 onces d'Argent, l'Argent blanc doit néceſſairement paſſer à l'Etranger avec perte pour l'Etat: ſi au contraire avec 14 onces d'Argent on peut acquerir une once d'Or; ce ſera l'Or, qui ſera exporté avec perte. Ainſi pour éviter cet inconvénient, comme la proportion entre l'Or & l'Argent n'eſt point invariable, comme elle à déjà varié pluſieurs fois, & que les Mines du bréſil doivent la faire varier encore, on doit admettre, comme une loi fondamentale, cette exception à la maxime qu'il *ne faut point toucher aux monnoies*; qu'il faut augmenter ou diminuer la valeur numéraire de l'Or ou de l'Argent ſur le pied de la proportion que le prix du marché établit entre ces deux métaux, toutes les fois que la valeur numéraire de l'un des deux s'en éloigne au point de donner lieu à un bénéfice qui en fait faire une exportation reineuſe pour l'Etat. Ce n'eſt donc point à la valeur numéraire de l'Or, comme Or, ou comme Marchandiſe qu'il faut toucher; mais comme monnoie, ſi la valeur numéraire ſe trouve au deſſus ou au deſſous du prix du marché. En Angleterre c'eſt la valeur numéraire de l'Argent qui eſt au deſſous du prix du marché; ce n'eſt donc pas la valeur numéraire de l'Or qu'il

(*a*) On ne connoit point à la Chine l'uſage d'aucune monnoye, tout s'y paye en Or ou en Argent au poids.

qu'il s'agit de rapprocher de celle de l'Argent pour ſuivre la proportion établie par le prix du marché, mais celle de l'Argent, qu'il faut rapprocher de celle de l'Or. Il ſemble donc que l'intérêt de l'Angleterre exigeroit que la valeur numéraire de l'Argent qui eſt à la Tour de 62 deniers, fut augmentée juſqu'à 65$\frac{1}{2}$ ou 66 deniers qui eſt le prix du marché, & qu'on regardât comme loi fondamentale du Royaume, le réglement de la valeur numéraire que demande la proportion que le prix du marché établit entre l'Or & l'Argent. Car les Négocians Anglois achetent & revendent également des Piaſtres & des Lisbonines, & l'une & l'autre de ces monnoies ſont également Marchandiſes & ſignes des valeurs, ſuivant que l'exigent les affaires de Commerce.

Ces expréſſions, *les loix fondamentales de l'Etat*, qui inſpirent tant de reſpect, pour ainſi dire, ſacrées, ſurtout pour des Hommes libres, ne doivent être employées que pour annoncer des loix fondées ſur la raiſon, ſur l'intérêt Public, des loix qui ont pour objet le ſalut du Peuple & la conſervation de l'Etat. L'Eſprit d'une bonne Adminiſtration ſait ſe mettre au deſſus du préjugé, qui à la faveur du nom reſpectable & impoſant de *loix fondamentales de l'Etat*, autoriſe & perpétue des abus ou des uſages deſtructifs.

Le Chevalier Barnard ſemble ne craindre l'augmentation de la valeur numéraire de l'Argent blanc, que par ce qu'il penſe que ce ſeroit manquer de foi envers les Etrangers Créanciers de la Nation. Il paroit en effet que le Créancier qui pour prêter 62 den. a été obligé de fournir à l'Etat une once d'Argent, perdroit au rembourſement 3 deniers $\frac{1}{2}$ par once d'Argent que l'Etat gagneroit, ſi la valeur numéraire de l'Argent blanc étoit portée au prix du marché, c'eſt-à-dire, à 65$\frac{1}{2}$ deniers. Ce ſeroit ſans doute faire une injuſtice au prêteur, s'il avoit effectivement prêté ſur la foi de l'invariabilité de cette valeur numéraire: car il eſt certain qu'il ne ſeroit pas poſſible de diſſimuler l'injuſtice d'un Etat débiteur qui augmenteroit la valeur numéraire de ſes monnoies pour rembourſer ſes dettes; par ce qu'il en acquitteroit une partie ſans rien débourſer, & le montant de l'augmentation ſeroit une perte réelle pour les Créanciers. Mais peut on ſe diſſimuler auſſi que cette ſorte d'injuſtice ne ſauroit avoir lieu que dans ce cas unique, où l'Etat débiteur ſe procureroit ce bénéfice en donnant à ſes monnoies une valeur numéraire au deſſus du prix du marché? ce prix du marché n'eſt point une loi particulière à une Nation: cette loi entraine malgré elles toutes les Nations ſous ſon empire. Or cette loi à été une condition néceſſaire du contract entre le prêteur & l'emprunteur, abſolument indépendante de leur volonté. Il y auroit donc une injuſtice palpable de la part du Créancier qui à prêté une once d'Argent

gent valant 62 deniers, & qui n'a réellement prêté que 62 deniers, s'il exigeoit le rembourſement de la même once d'Argent valant lors du rembourſement 65⅓. cette augmentation n'eſt point du fait du débiteur : c'eſt l'effet d'une loi qui commande également à l'Etat débiteur & à l'Etat Créancier ; & il faut convenir qu'après cette augmentation le Créancier reçoit exactement la même valeur qu'il à prêtée, & qu'il ne doit rien recevoir au-delà. Si l'on objecte que l'once d'Argent prêtée a coûté au préteur 65⅓ deniers qui étoit alors le prix du marché, il ſera vrai en ce cas que le rembourſement lui donne une perte réelle. Mais ce ſera une perte prévue, ou qu'il a dû prévoir & mettre au rang des frais que lui occaſionnoit la néceſſité de faire un emploi de ſes fonds. Il ne lui a pas été permis d'ignorer la diſproportion de la valeur numéraire de l'Argent avec le prix du marché, que l'empire abſolu de ce prix éleveroit infailliblement la proportion de la valeur numéraire, & qu'il eſt impoſſible qu'une Nation particulière réſiſte longtems ſur cette matière au concours unanime des autres Nations. L'Etat qui rembourſe ſes dettes avec une valeur numéraire exactement conforme à cette proportion, n'eſt donc pas plus coupable d'injuſtice & d'infidélité envers ſes Créanciers, que le ſeroit un particulier qui ayant emprunté 100 m. Liv. en écus à cent ſols, les rembourſeroit enſuite en écus à ſix Liv. Le prix du marché qui en fixant la proportion entre l'Or & l'Argent, établit leur valeur numéraire rélative chez toutes les Nations, eſt une loi auſſi impérieuſe pour un Etat, que l'eſt pour chaque citoyen la loi de l'Etat qui donne à ces metaux une valeur numéraire arbitraire.

La diminution de la valeur numéraire de l'Or opére une perte pour l'Etat ſans aucune néceſſité, & ſur la ſeule idée d'éviter une injuſtice qui n'eſt qu'aparente, qui n'a abſolument rien de réel, & à la quelle la réflexion ſur le vrai principe de la valeur numéraire des monnoies chez toutes les Nations, ne permet point de s'arrêter.

Les Lisbonines ont été fort ſouvent une objet de Commerce très avantageux, ſurtout par la différence du poids d'une pièce à l'autre, pour des Négocians de France, de Gênes & de Hollande, qui les ont tirées avec un bénéfice certain, ſoit directement de Portugal, ſoit d'Angleterre, en valeur numéraire pour les vendre au poids; ce qui ne pouvoit manquer de faire ſortir les pièces les plus peſantes des lieux où elles ont une valeur numéraire, & de n'y laiſſer que les plus legères. Il eſt fort facile, comme l'obſerve M. Shirley, d'arrêter le cours de la perte qu'une telle valeur numéraire donne à un Etat.

CHA-

CHAPITRE XXIV.

De l'intérêt de l'Argent.

NOUS n'enviſageons point ici l'intérêt de l'Argent du côté moral. Nous ne le conſidérons que du côté politique.

C'EST un préjugé ſi général, que le haut intérêt de l'Argent donne à la France un désavantage inmenſe dans le Commerce, que les Politiques du premièr ordre ont régardé ce préjugé comme une vérité inconteſtable, comme le principe d'un ſiſtême de réduction, & perſonne n'a oſé, non avancer, mais même entreprendre d'examiner la propoſition contraire. L'idée que le *bas intérêt de l'Argent ſeroit avantageux à la France, qu'il eſt avantageux à l'Angleterre, & généralement à toute Nation commercante, ſans exception*; n'eſt cependant qu'un préjugé; préjugé à la vérité le plus autoriſé peut-être qui ſe ſoit jamais gliſſé dans la politique, & qu'il eſt parconſéquent d'autant plus important & d'autant plus intéreſſant de combattre. Nous ne craignons point de l'entreprendre aux yeux des perſonnes qui ne conſultent ſur ces matières, que l'expérience & la raiſon.

LE Chevalier Thomas Culpeper jetta les premiers fondemens de ce préjugé en Angleterre dés 1621, par l'excellent traité qu'il publia contre l'uſure. Tout favoriſoit alors un ſiſtême de réduction chez une Nation qui devenoit commercante, où l'intérêt de l'Argent étoit encore à huit pour cent. Thomas Manly entreprit dans un ouvrage très foible, intitulé *l'intérêt de l'Argent mal entendu*, publié à Londres avant la ſeſſion du Parlement de 1669, de prouver que ce ſeroit un grand avantage pour l'Etat, que de ſoutenir l'intérêt de l'Argent à ſix pour cent. C'eſt en cet état que le Chevalier Joſias Child publia ſon traité ſur le Commerce, & ſur les avantages qui réſultent de la réduction de l'intérêt de l'Argent. Il détruiſit facilement le ſiſtême de ſon adverſaire, qui ne ſe trouvoit établi ſur aucun principe raiſonnable, chez une Nation qui manquoit de beaucoup de productions naturelles & d'induſtrie, qui n'avoit les yeux ouverts, que ſur l'étendue inmenſe d'un Commerce d'économie qui enrichiſſoit les Hollandois, la ſeule Nation que l'Angleterre vouloit imiter, & qu'elle regardoit alors comme ſa rivale; & il eſt cer-

tain que le bas intérêt de l'Argent favoriſe infiniment le Commerce d'économie.

A ne conſidérer que le Commerce d'économie, les richeſſes que les Hollandois acquéroient tous les jours, & le bas prix de l'intérêt de l'Argent alors à quatre pour cent en Hollande, il étoit facile de faire valoir en Angleterre les avantages de la réduction de l'intérêt. Il eſt certain d'ailleurs que tout intérêt de l'Argent eſt ruineux & deſtructif dans tout Etat en général, lorſque le taux de l'intérêt eſt tellement proche du capital, qu'il en opére pluſieurs fois le rembourſement dans une révolution de peu d'années; & que le capital placé en terres ou dans le Commerce, ne peut rendre un bénéfice raiſonnable au-delà de l'intérêt. La réduction eſt alors néceſſaire, & on peut croire que tel à été le motif des différentes loix qui ont ſucceſſivement réduit en France l'intérêt du denier douze, au denier ſeize, au denier dix huit, & enfin au denier vingt. Le motif très raiſonnable de ces différentes réductions a eu lui même ſa cauſe dans l'abondance de l'Or & de l'Argent répandue en Europe par le Commerce d'Afrique & des Indes Occidentales, qui ne pouvoit manquer de forcer une réduction générale de l'intérêt, mais en même tems cette réduction a dû recevoir la loi chez chaque Nation, de la balance de ſon Commerce, & le taux de l'intérêt a dû s'y fixer en proportion de ce qu'elle a participé par ſon Commerce, à l'abondance générale de l'Or & de l'Argent.

Cette balance doit-être régardée comme la première loi & la meſure du pouvoir légiſlatif en cette matière. C'eſt le Commerce qui régle l'intérêt de l'Argent dans une indépendance abſolue. Rien n'eſt plus arbitraire que la valeur numéraire de l'Argent, elle eſt ſoumiſe au pouvoir légiſlatif; mais le Commerce décide toujours de ſa valeur intrinſéque, il la détermine & la fixe ſuivant l'abondance qui ſe trouve au marché. Il conſidére toujours l'Argent en même tems comme Marchandiſe & comme ſigne des valeurs. Son abondance fait d'une part qu'il ſignifie moins, & de l'autre qu'il eſt moins cher; dés-lors il en exige une plus grande quantité, & en paye l'intérêt à plus bas prix. C'eſt ſur ce principe que ſe régle la proportion de la valeur numéraire entre l'Or & l'Argent; & la maniére la plus ſûre & la plus ſage d'uſer du pouvoir légiſlatif ſur cette matière, eſt inconteſtablement de ſuivre les révolutions & les progrès du Commerce, d'en recevoir, pour ainſi dire, la loi.

Le ſiſtême de réduction de Joſias Child ne fit véritablement fortune, que lorſque l'Angleterre, qui n'ouvrit une Caiſſe des emprunts que bien des années

nées après la publication de cet ouvrage, commenca à s'appercevoir du fardeau des dettes Publiques. On fit valoir alors ſes principes avec d'autant plus de ſuccés dans le parlement, que la réduction de l'intérêt à trois pour cent, préſentoit le moyen le plus facile d'amortir les dettes publiques. En effet ſi l'intérêt légal étoit reſté a ſix pour cent, comme il étoit lorſque Joſias Child écrivoit, l'Angleterre payeroit aujourd'hui environ trois ou quatre milions Sterl. d'intérêt de plus qu'elle ne paye. Une réduction qui diminue tout d'un coup l'intérêt de la dette publique de deux ou trois pour cent, pourroit fournir un fonds ſolide d'amortiſſement, & l'Angleterre ſeroit parvenue aſſez promptement à ſon entiére libération, ſi l'excés de ſes nouveaux emprunts lui permettoit de profiter de ſes réductions, pour en employer le bénéfice en amortiſſemens.

Le Gouvernement Anglois eſt trop éclairé, pour ne pas ſavoir qu'une réduction légale de l'intérêt de l'Argent, ne pouvoit procurer d'autre avantage à l'Etat, qu'un bénéfice ſur les intérêts de la dette nationnale; que cette loi ne ſauroit étendre ſon empire ſur le Commerce; & que le Commerce ne connoit & ne ſuit d'autre loi ſur l'intérêt de l'Argent, que celle qui ſe forme par l'abondance ou la diſéte. Ici les grands motifs de l'amélioration des terres, des progrès de l'Agriculture, des Arts, & du Commerce, qu'on à fait valoir dans les Papiers Publics & dans les diſcours prononcés dans le Parlement, ne ſeroient que des prétextes dont ou couvriroit l'atteinte portée au contract de la dette publique; ſi dans la réalité la réduction légale n'étoit pas, pour ainſi dire, forcée par celle que le Commerce a déjà faite.

Josias Child parcourt ſucceſſivement toutes les Nations, pour prouver la néceſſité de la réduction de l'intérêt de l'Argent. Il attribue au bas intérêt de l'Argent l'opulence de toutes les Nations riches; & à ſon haut intérêt, la miſére des Peuples pauvres. En Irlande & en Ecoſſe, dit-il, le Peuple eſt pauvre & mal vêtu, parceque l'Argent y eſt à dix ou douze pour cent, & que l'Argent y eſt fort rare. Il en eſt de même de l'Eſpagne & des pays qui ſont ſous la domination du Turc & du Mogol. La Hollande eſt beaucoup plus riche depuis que l'intérêt eſt à quatre pour cent, & l'Angleterre l'eſt quatre fois d'avantage, depuis les premières loix qui ont réduit les intérêts. De là il conclut que tous les pays ſont aujourd'hui plus riches, ou plus pauvres, proportionnellement aux taux de l'intérêt chez eux; que la diminution de l'intérêt eſt la cauſe des richeſſes & de la proſpérité de quelque Nation que ce ſoit, & que la réduction de ſix à quatre ou trois pour cent, doubleroit néceſſairement dans moins de vingt ans les richeſſes & le fonds capital d'une Nation.

Josias Child prend pour la cauſe des richeſſes d'un pays, ce qui n'en eſt que l'effet tout ſimple & bien naturel. On peut juger ſûrement de la richeſſe d'un pays par le taux au quel l'intérêt de l'Argent y eſt porté; mais cet intérêt, quel qu'il ſoit, n'eſt ni la cauſe de ſa richeſſe, ni la cauſe de ſa pauvreté. L'Irlande & l'Ecoſſe ont eu des cauſes de pauvreté bien différentes. 1°. L'Angleterre a toujours attiré à elle tout le Commerce de ces deux Royaumes, ſurtout celui de l'Irlande qu'elle a toujours régardé comme une Nation étrangère & rivale à l'égard du Commerce. 2°. Il eſt arrivé à ces deux Royaumes, comme à pluſieurs Provinces de France; leur numéraire à toujours été attiré en Angleterre par les impots & par les grands propriétaires qui ont habité Londres, & le Commerce ne l'a point fait réfluer. L'Eſpagne & le Portugal languiſſent dans la diſéte de l'Argent, malgré les richeſſes inmenſes de leurs Mines; parceque leur Commerce eſt entre les mains des autres Nations, dont la réduction des intérêts ne ſauroit les dépoſſéder. Il en eſt de même du Commerce des Turcs; il eſt entre les mains des Francs, c'eſt-à-dire des François, des Anglois, des Hollandois, & des Italiens.

Personne n'ignore l'uſage des pays de la domination du Mogol, d'enterrer l'Argent, au lieu de le faire circuler dans le Commerce; ce qui eſt un grand mal pour le Commerce de l'Europe. Car ſi tout l'Argent qu'on porte depuis tant de ſiècles dans les Indes Orientales, étoit reſté dans la circulation, il y ſeroit aujourd'hui bien plus abondant dans le Commerce, qu'il ne l'eſt en Europe, & nous ne ſérions pas inondés des Manufactures des Indes, qui détruiſent les nôtres. L'Abondance de l'Argent les rendroit néceſſairement plus chères à leur ſource; les Compagnies d'Europe ne pourroient les apporter qu'à perte, ou ſans bénéfice, & les retours de ces Compagnies ne feroient pas languir par leur concurrence dans nos marchés, nos Manufactures, qui ſeroient beaucoup plus floriſſantes.

Ainsi, ce n'eſt point parceque l'intérêt de l'Argent eſt haut chez ces Nations, que l'Argent y eſt rare, & que leur Commerce en ſouffre; mais l'Argent y eſt rare, & conſéquemment à haut intérêt, c'eſt-à-dire cher, ou parce qu'elles ne font point leur Commerce & cultivent mal leurs terres, comme les Eſpagnols, les Portugais & les Turcs; ou parce qu'elles retirent ſans ceſſe l'Argent de la circulation, pour le cacher ou l'enfouir dans le ſein de la terre, comme font les Nations des Indes Orientales. En un môt, ce n'eſt point le haut intérêt de l'Argent qui détruit le Commerce chez aucune des Nations citées par Joſias Child, ni chez aucune Nation connue où la valeur numéraire des métaux eſt en uſage: mais un vice dans leur Commerce, ou

le

le défaut de Commerce, y rend l'Argent rare, & dés lors néceſſairement cher. Les Légiſlateurs feroient en vain des réductions d'intérêt chez les Nations qui manquent d'Argent, il n'en ſeroit pas moins cher dans le Commerce, au quel d'ailleurs ces Nations ne participeroient pas d'avantage.

Attribuer les richeſſes de la Hollande & de l'Angleterre, les progrés & l'étendue de leur Commerce, aux réductions de l'intérêt de l'Argent; c'eſt prendre encore l'effet pour la cauſe. Qu'on jette un régard attentif ſur la naiſſance & les progrés du Commerce de ces deux Nations, on verra que ſon élévation ne doit rien aux réductions de l'intérêt de l'Argent; mais que les réductions légales ont été forcées par celles que le Commerce a faites lui même, en attirant l'Argent des autres Nations, en le rendant plus abondant. Le Commerce, à force de multiplier ſans ceſſe par ſes bénéfices, par une balance toujours avantageuſe, les ſignes des valeurs, les à avilis. Ils ont moins ſignifié, & leur prix eſt tombé par dégrés, indépendamment de toute autre loi, que celle qu'a dicté le Commerce; ou ce qui eſt la même choſe, par l'effet des beſoins mutuels.

Il faut avouer que ſi le Commerce attire & accumule ſans ceſſe l'Argent dans un pays, & doit y être regardé par cette raiſon comme la ſeule cauſe qui y produit le bas intérêt, il eſt inconteſtable que le bas intérêt de l'Argent y favoriſe à ſon tour le Commerce, mais ce n'eſt que le Commerce déconomie. Il l'augmente, il multiplie les opérations des Négocians qui font ce Commerce: & plus ce Commerce profite du bas intérêt pour s'étendre, plus il attire & accumule d'Argent, & plus il l'avilit & en fait baiſſer l'intérêt; parce que le Négociant qui a cet avantage dans le Commerce d'economie, a infailliblement celui d'écarter les autres Négocians, qui ne peuvent ſoutenir ſa concurrence à cauſe de la ſupériorité de ſes bénéfices, que lui donne le bas intérêt de ſon Argent.

Ainsi, une ville, une nation livrée au Commerce déconomie, augmente encore plus rapidement ſes richeſſes, à meſure que l'abondance de l'Argent que ſon Commerce attire, l'avilit, & fait baiſſer l'intérêt de plus en plus. Mais l'excés du numéraire, car il doit néceſſairement réſulter un jour d'une balance toujours avantageuſe, ne lui permet bientôt plus d'autre Commerce que celui d'économie. La Hollande en eſt un exemple frappant. Ses terres extrêmement bornées, les productions de ſon crû n'ont jamais été régardées comme un objet dans ſon Commerce. Il n'en eſt pas de même des productions de ſon induſtrie. La Hollande a poſſédé de toutes ſortes de

Manufactures dans l'état le plus floriſſant; ſes étoffes de Soye, de Laine, de Poil, ſes Toiles, ſes Papéteries, ſes Rafineries, &c. Ont joui de la plus haute réputation. La plupart de ſes Manufactures ſont devenues languiſſantes, parce que l'excés du numéraire, attiré par le Commerce déconomie, y à rendu exceſſif le prix de la main d'œuvre; & peut-être toute induſtrie en ce genre y ſeroit aujoud'hui détruite, ſi les guerres que cette république a ſoutenues depuis la paix de Riswic ſeulement, & les ſommes qu'elle à placées dans les fonds publics de France & d'Angleterre, n'en avoit pas fait ſortir plus de cinq Milliards de numéraire. Il ne doit reſter à la longue chez cette Nation, d'autre induſtrie, d'autres Manufactures, que celles qu'exigent une partie de la conſommation intérieure, la conſtruction, la Pêche & la Navigation. C'eſt le Commerce qui à fait tomber en Hollande l'intérêt des obligations avec Hypothéque à deux & demi pour cent. Il eſt à trois pour cent dans les pays bas Autrichiens; & pour l'emploi en terre, depuis un & demi, jusqu'à deux & demi pour cent, ſans l'intervention d'aucune autre loi de réduction, que celle que dicte le Commerce.

L'Excés du numéraire, ou plutôt des ſignes repréſentatifs trop multipliés en Angleterre, a déja porté coup à quelques Manufactures, à celles ſurtout qui ſont établies à Londres. Mais l'induſtrie Angloiſe a une grande reſſource dans la conſommation intérieure, dans une infinité d'articles qu'on n'a pu imiter encore ailleurs, & dans l'étendue de quelques Provinces où les choſes néceſſaires à la vie ſe ſoutiennent à bon marché, parce que Londres, comme Paris, pompe continuellement le numéraire des Provinces.

Ainsi, propoſer une réduction légale pour favoriſer le Commerce, dans un Etat qui doit, c'eſt lui propoſer une loi avantageuſe, en ce qu'elle opére une diminution de ſes charges; mais une loi injuſte à l'égard de ſes créanciers, une loi qui doit lui faire perdre la confiance publique, qui doit altérer ſon crédit en donnant atteinte au contrat & a la fidélité de ſes engagemens; ſans donner aucun ſecours au Commerce, qu'on ne ſauroit ſoumettre à cette loi. Le Commerce eſt lui même le Légiſlateur ſur cette matière; & tout Etat qui veut réduire l'intérêt de l'Argent, ne doit eſpérer d'y réuſſir que par le Commerce, c'eſt-à-dire en attirant par le Commerce l'abondance de l'Argent, qui opére infailliblement cette réduction.

Ce n'eſt donc point une queſtion à propoſer en France, ni chez aucune autre Nation induſtrieuſe; s'il ſeroit de l'avantage de ſon Commerce, d'y réduire par une loi l'intérêt de l'Argent, parce que le Commerce ne pourroit profiter

profiter d'une réduction légale, & y ſoutiendroit également toujours l'intérêt ſur le pied du plus ou moins d'abondance de l'Argent. Si la France vouloit faire une réduction légale, cette réduction ne devroit être ordonnée que ſur le pied de celle que le Commerce auroit faite; & pour que cette réduction fut exactement juſte, il faudroit que l'Etat n'y ſoumit que ceux de ſes créanciers qui ne voudroient par recevoir leur Rembourſement. Mais il n'en eſt pas de même de la queſtion de ſavoir, s'il eſt plus avantageux pour le Commerce de la France, d'avoir l'intérêt de l'Argent à cinq pour cent, qu'au taux où il eſt actuellement en Angleterre & en Hollande. Cette queſtion eſt très intéreſſante (*a*).

La France ne fait presque point de Commerce d'économie. La Réexportation qu'elle fait des retours des Indes Orientales, de ceux du levant, & du Tabac qu'elle tire des Anglois, n'entrent pas pour un vingtième dans les avantages de ſa balance. Car le Commerce de ſes Colonies, qui eſt un Commerce d'économie pour les Négocians qui le font, n'en eſt pas un proprement pour l'Etat; ici l'Etat n'achete pas les Denrées d'une Nation étrangére, pour les vendre à une autre: il ne fait que le Commerce de ſes propres Denrées. Ainſi, ſi le bas intérêt de l'Argent lui donnoit de l'avantage, & la mettoit au pair des Anglois & des Hollandois à l'égard du Commerce d'économie, ce Commerce y eſt ſi foible, que cet avantage ne ſauroit la dédomager de la diminution du Commerce de ſes productions naturelles & de celles de ſon induſtrie. Il eſt inconteſtable que le bas intérêt de l'Argent eſt deſtructif du Commerce d'une Nation, qui ne conſiſte que dans ſes productions naturelles, & dans celles des arts, & des Manufactures: & c'eſt ce qui conſtitue exactement tout le Commerce de la France, dans ſon état le plus floriſſant.

C'est une maxime également établie par la raiſon & par l'expérience, que l'abondance de l'Argent l'avilit, & que cette aviliſſement eſt l'unique cauſe du bas prix de ſon intérêt dans le Commerce. De ce bas prix de l'intérêt ſuit néceſſairement une augmentation de tout ce qui eſt valeur dans le Commerce, généralement de tout ce qui eſt vénal. Toute conſtruction, les loyers des Terres, des Maiſons, les Artiſans, les Ouvriers de toute eſpéce, deviennent chers en proportion de l'abondance de l'Argent qui en avilit le prix. Car l'induſtrie eſt partout une valeur, dont le prix varie ſuivant l'abondance ou la rareté

(*a*) L'Intérêt de cette queſtion n'eſt point borné à la France. Il s'étend à toute Nation dont le Commerce conſiſte dans ſes productions naturelles & dans celle de ſon induſtrie.

rareté de l'Argent, & dès lors cette valeur paſſe à toutes les productions qui ſont le fruit de la main d'œuvre.

Si l'intérêt de l'Argent tomboit en France à deux ou trois pour cent, la main d'œuvre alors auſſi chére qu'en Hollande, ſes Manufactures qui font plus de la moitié de ſa richeſſe, n'ayant plus la préférence dans les marchés de l'Europe & dans le Levant, tomberoient néceſſairement. Les Nations voiſines qui commencent à les imiter toutes, même ſes bijoux & ſes modes, & que la concurrence de celles de France contient par les avantages d'une longue poſſeſſion & du meilleur marché, dans un état de foibleſſe & de langueur, prendroient bientôt l'eſſor, & attireroient promptement les Ouvriers & les Artiſtes de France.

La Culture des Terres reçoit la même impreſſion de l'Argent, ou du bas intérêt qui en eſt la ſuite néceſſaire: les Terres ne rapporteroient pas une plus grande quantité de fruits; mais leurs productions devenues plus chéres par la cherté des Ouvriers & de la main des Cultivateurs, laiſſeroient leurs propriétaires toujours au même dégré de richeſſe. Ils recevroient par l'augmentation du prix des Denrées, une plus grande ſomme d'Argent de leurs fermiers, mais ils auroient toujours les mêmes dépenſes à faire, dont le prix ſeroit augmenté en proportion. Les Denrées qui s'exportent, ſeroient moins recherchées à cauſe de leur cherté. Les Vins & les Eau-devie ſe vendroient en moindre quantité chez l'Etranger, ce qui feroit bientôt négliger la Culture des vignes. C'eſt l'abondance des productions naturelles, qu'on doit ſe procurer, & leur vente enſuite à l'Etranger par leur bas prix. Le bas intérêt de l'Argent ne peut manquer à l'égard de l'Agriculture, de reſtraindre les productions naturelles à la conſammation intérieure.

On peut juger encore des effets de l'abondance de l'Argent, par ceux de l'abondance du blé. On a éprouvé mille fois en France, ſurtout dans les pays des Manufactures, que tous les Ouvriers deviennent fort chers, lorſque le blé eſt à vil prix, & à très grand marché dans la diſéte: la raiſon en eſt bien ſimple & bien naturelle. La main d'œuvre eſt chez l'Ouvrier une Marchandiſe qu'il donne pour ce qui eſt néceſſaire à ſa ſubſiſtance: lorſque les choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance ſont rares, il faut qu'il baiſſe le prix de ſa main d'œuvre pour les obtenir; la concurrence l'y oblige; il faut qu'il aille au-devant des choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance; & lorsqu'elles ſont abondantes elles vont chercher la main d'œuvre. Car tout ſe porte & ſe propoſe au marché dans le Commerce, & tout y eſt balancé par la diſéte & l'abondance.

La

La réduction de l'intérêt de l'Argent augmente, dit-on, la masse du Commerce Etranger; elle multiplie les Artisans, les Ouvriers, & augmente le Peuple d'une Nation.

La réduction de l'intérêt ne sauroit être cause principale des richesses. Si tel étoit l'effet de la réduction, toute Nation pourroit s'enrichir à son gré en ordonnant des réductions d'intérêt. C'est le Commerce qui est la cause principale des richesses, & qui réduit parconséquent l'intérêt des signes des valeurs à force de les accumuler. Il est vrai cependant que le bas intérêt devient à son tour la cause des richesses de la Nation Commerçante: ce qui est effet ici, devient cause à son tour. C'est ainsi que la fertilité d'un pays est la cause de la multitude du Peuple, & la multitude du Peuple augmente la fertilité. Le Commerce produit l'abondance de l'Argent, & l'abondance de l'Argent augmente le Commerce. C'est le tableau que présente la Hollande: On n'en trouveroit point un plus frappant ailleurs. Le Commerce y à attiré l'abondance de l'Argent, qui y à forcé les réductions. La main d'œuvre y est devenue plus chére, & cette cherté a fait tomber ses Manufactures & appauvri ses Provinces de Terre. Mais ses Provinces maritimes n'ont cessé de s'enrichir & d'augmenter leur Population, parce que le Commerce maritime y à donné à travailler à une plus grande quantité de Peuple toujours en proportion de ses divers accroissemens. C'est l'effet naturel & nécessaire du bas intérêt de l'Argent chez une Nation livrée au Commerce d'économie. La réduction de l'intérêt de l'Argent, qu'elle s'est procurée par son Commerce, est une nouvelle cause de richesses en facilitant l'augmentation de son Commerce; & l'abondance doit enfin être portée au point de faire abandonner le Commerce par l'excés de la concurrence, qui annulle les bénéfices. Il faut que le Commerce change alors de place, & qu'il aille enrichir une autre Nation. La Hollande touche presque à ce période auquel l'excés des richesses, comme l'a dit l'ami des hommes, devient pauvreté. Les Hollandois ne soutiennent leur Commerce qu'à force de multiplier de petits profits avec de très gros fonds, par leur fret, leur commission, & tous les autres avantages de l'entrepot: ils ne sont presque plus que Voituriers, Banquiers & Commissionnaires des autres Nations; & il est certain que le bas intérêt de l'Argent chez eux leur donne un si grand avantage à l'égard de ces trois branches de Commerce, qu'il est très difficile aux autres Nations de les leur enléver.

Il est aisé de concevoir que si la Hollande ne s'étoit procuré cette abondance d'Argent qui en fait tomber l'intérêt si bas, que par la culture de ses Terres & par des Manufactures, il y à long-tems que son agriculture & ses

Manufactures ne ſe ſoutiendroient que par une conſommation intérieure, & que la concurrence des autres Nations induſtrieuſes où l'intérêt de l'Argent eſt plus haut, l'auroit privée de tout Commerce étranger par le bas prix de leurs Manufactures & de leurs Denrées.

Si on examine le Commerce de la France ſur ces principes, on reviendra de l'idée qu'on s'eſt faite des avantages du bas intérêt de l'Argent, on conviendra que la nature de ſon Commerce exige que l'intérêt de l'Argent s'y ſoutienne à cinq pour cent, & que ſon Commerce commencera à déchéoir, lorſque l'intérêt de l'Argent commencera à baiſſer.

Le Commerce de la France conſiſte dans les Denrées de ſon crû; ſavoir, ſes Vins, ſes Eau-devie, ſes Fruits, les Denrées de ſes Colonies, ſes Modes, ſes Bijoux & ſes Manufactures de toute eſpéce. Sa pêche eſt fort bornée; la France n'a de Commerce de Banque, d'aſſurance, de fret & de Commiſſion, que pour ſon propre compte. Il eſt certain que le bas intérêt de l'Argent la forceroit, par l'augmentation du prix de la main d'œuvre, de produire au-déhors toutes ſes Denrées & ſes Manufactures plus chéres, & qu'elle en perdroit nêceſſairement le Commerce par la concurrence des Nations induſtrieuſes qui s'efforcent de l'imiter. Ses Marchandiſes établies à plus haut prix dans les marchés Etrangers, que celles des Nations rivales, reſteroient invendues; dès lors ſes Manufactures ceſſeroient de travailler pour l'Etranger, & les Ouvriers iroient accélérer les progrés des Manufactures des autres Nations, & les enrichir. Les Vins, les Eau-devie & les Fruits devenus plus chers par le haut prix de la main d'œuvre qu'exigent leur culture & leurs diverſes préparations, trouveroient moins de conſommation au-déhors. Leur cherté en feroit négliger la Culture; tout ſe réduiroit à la conſommation intérieure.

Le bas intérêt de l'Argent ne ſauroit faire aucune impreſſion ſur le Commerce de Banque, d'aſſurance, de Commiſſion. A l'égard du fret, ce n'eſt point le bas intérêt de l'Argent qui donne cette branche de Commerce à la Hollande. C'eſt uniquement l'économie des Hollandois qui leur donne les avantages du fret, même de celui qui appartient le plus naturellement à la France, celui de ſon Cabotage. Car à ne conſidérer ici que l'intérêt de l'Argent, le fret devroit être plus cher en Hollande qu'en France, parce que les Matelots, les Vivres, & les Agrés y ſont plus chers. La conſtruction même y ſeroit infiniment plus chére, ſi les François ſavoient ſe procurer à auſſi bon marché les bois de la première main. Si les François ſavoient naviger avec

autant

autant d'économie que les Hollandois, c'eſt-à-dire, s'ils n'employoyent pas vingt hommes d'Equipage ſur des Navires, ſur lesquels les Hollandois n'en employent pas dix; & s'ils ne multiplioyent pas inutilement les Officiers de bord, leur fret ſeroit encore à meilleur marché, quoiqu'ils achetent plus chers les bois de conſtruction. Le bas intérêt de l'Argent à l'égard du fret, ſeroit pour les François un désavantage nouveau, puisqu'il enchèriroit la main d'œuvre de la conſtruction & les gages des Equipages.

A légard des Denrées des Colonies Françoiſes, celles de France, & ſes Manufactures que les François donnent en échange, étant augmentées de prix, il faudroit bien néceſſairement payer plus chérement ces Denrées en Amérique, & les établir en conſéquence à un plus haut prix dans les marchés d'Europe. Par-là la Françe donneroit encore un grand avantage aux autres Colonies Européennes, & perdroit bientôt la ſupériorité dont elle jouit ſur cet Article.

Le bas prix de la main d'œuvre, du loyer des hommes & du fret, produit par le haut intérêt de l'Argent, donneroit néceſſairement à la France tous les avantages de la ſupériorité de la pêche ſur les Hollandois, ſi les François vouloyent imiter l'économie de cette Nation, indépendamment de l'avantage naturel de ſes ſels.

On doit convenir que la France ne fait point de Commerce d'économie, qu'elle ne fait pas même en entier ſon Commerce naturel, que ſon Commerce eſt presque entièrement paſſif. Et comment n'en pas convenir, puisque ſon Commerce actif eſt presque tout entier entre les mains des Hollandois, des Anglois & des Hambourgeois; car les François n'ont point de comptoirs établis en Europe, & ne tranſportent point eux mêmes leurs Denrées & leurs Marchandiſes? de-là on peut aiſément ſe convaincre par un calcul bien ſimple, qu'il eſt de l'avantage de la France de ſoutenir ſon intérêt à cinq pour cent.

Qu'on ſuppoſe deux Etats, ou deux Négocians qui les repréſentent, qui entreprenent l'un & l'autre une Manufacture en tout ſemblable, qu'ils achetent les matières premières au même prix, dégale bonté, qu'ils mettent en œuvre avec des ouvriers égaux en induſtrie; en un môt toutes choſes égales à l'exception de l'intérêt de l'Argent; qu'ils employent chacun un capital de 100000 Livres, l'un dans un pays où l'Argent eſt à trois pour cent, & l'autre dans celui où il eſt à cinq pour cent. Il eſt certain que ce dernier dépenſe

deux pour cent de plus que le premier, & il ſemble que celui-ci doit vendre le produit de ſa Manufacture deux pour cent plus cher pour être au pair. Cet excédent de prix l'empêcheroit en effet de ſoutenir la Concurence de ſon rival, ſi le bas prix de la main d'œuvre, que procure le haut intérêt de l'Argent, ne lui donnoit un avantage bien ſupérieur au bénéfice de deux pour cent d'intérêt de moins que paye ſon rival. Mais comme la valeur de la main d'œuvre augmente beaucoup celle de la matière première dans les Manufactures, cette augmentation abſorbe bien au-delà du bénéfice de deux pour cent. S'il s'agit par exemple d'une Manufacture de draps, on ſçait que la main d'œuvre augmente le prix de la Laine des trois quarts. Ainſi cent mille Livres employées en Laines doivent rendre pour quatre cens mille livres de drap, dans l'une & l'autre Manufacture. Si le bénéfice du Manufacturier, dont les fonds ſont à cinq pour cent, gagne quinze pour cent, ſon bénéfice, déduction faite de l'intérêt de ſon fonds, ſera de dix mille Livres.

Celui du Manufacturier dont les fonds ſont à trois pour cent, ſera, déduction faite des intérêts, de 12000 Livres, mais il aura à déduire ou à porter en dépenſe les journées des ouvriers employés à donner à ces cent mille Livres de Laine les trois cens mille Livers de valeur nouvelle, qui ſeront un objet de plus de dix pour cent ſur les cent mille Livres de fonds employés.

On peut faire le même calcul à l'égard de la culture des Terres. Nous ne diſſimulerons pas cependant une objection aſſez forte ſur cet Article, que préſente une Déclaration de Louis XIV. dans laquelle après avoir rappellé les précautions priſes contre l'uſure, le Légiſlateur s'explique ainſi ſur la réduction de l'intérêt. „ Sa Majeſté voyant donc que les rentes conſti-
„ tuées à huit & dix pour cent ruinoient quantité de familles, empêchoient
„ le Commerce des Marchandiſes, faiſoient négliger l'Agriculture & les Arts
„ (chacun aimant mieux vivre dans les grandes Villes, du produit de ſes
„ rentes, que de prendre quelques peines en s'adonnant aux Arts & à la Cul-
„ ture de leurs héritages) & voulant exciter ſes ſujets a s'enrichir par des
„ gains plus licites, à ſe contenter de profits plus modérés & faciliter à la
„ nobleſſe le payement de ſes dettes; elle a défendu & défend toute uſu-
„ re, ou conſtitution de rentes au-deſſus de ſix & demi pour cent".

Un intérêt trop proche du Capital doit opérer néceſſairement tous les inconvéniens marqués dans les motifs de cette Déclaration, ſurtout ſi les progrès du Commerce forcent naturellement la réduction. Sans le ſecours de cette ſource de l'abondance de l'Argent, cette réduction légale auroit eu peu d'effet.

fet. L'Intérêt ſe trouvant d'ailleurs à un taux exhorbitant dans un Etat qui, par ſon étendue & ſa conſtitution, a toujours néceſſairement un nombre infini d'emprunteurs, favoriſoit évidemment trop les Rentiers. Il n'eſt pas douteux que la facilité de placer l'Argent en rentes conſtituées, fait négliger la Culture des terres & le Commerce. Mais c'eſt en France un mal que la conſtitution de ſon Gouvernement ne permet pas de détruire. C'eſt faire beaucoup que d'en prévenir l'excés. L'Abondance du numéraire en réduiſant naturellement l'intérêt à deux & demi ou à trois pour cent, feroit ceſſer ſans doute l'uſage des emprunts chez les particuliers. On éprouveroit alors un autre excés. Tout le numéraire ſe réjetteroit ſur l'induſtrie. La cherté des Denrées qui paſſent à l'Etranger, en faiſant languir la conſommation, en feroit bien-tôt négliger la Culture, & la cherté de la main-d'œuvre feroit perdre promptement à toutes les Manufactures la ſupériorité dans la quelle le bas prix les ſoutient dans les marchés étrangers.

Il faut donc néceſſairement conclure qu'il y à en France un juſte milieu entre l'excés du haut & du bas intérêt de l'Argent. Il ne doit être ni trop éloigné, ni trop raproché du taux des Nations induſtrieuſes ou commerçantes où il eſt le plus bas, & ce juſte milieu paroit être le taux actuel de cinq à ſix pour cent au quel il s'eſt toujours ſoutenu à peu de choſe près en tems de paix, depuis l'époque du Miniſtère de M. Colbert, qu'on doit régarder comme le vrai fondateur du Commerce de la France, de ſes Manufactures, en un mot de l'induſtrie Françoiſe. C'eſt à ce taux de l'intérêt de l'Argent que la France doit l'état floriſſant de ſes Manufactures, ſes avantages dans le Commerce du Levant, la ſupériorité de toutes ſes étoffes de Laine, de ſes Soieries, de ſes Bijoux & de ſes Modes dans tous les marchés de l'Europe, & le débit de ſes Vins, de ſes Eaux-devie, de ſes Fruits, qui ſeroit bien plus conſidérable encore ſi les droits des fermes générales & les gênes qu'elles mettent ſur cette branche de Commerce, ne les tenoient pas à un trop haut prix pour les conſommateurs Etrangers. C'eſt enfin ce taux de l'intérêt qui, entretenant à bas prix les Marchandiſes & les Denrées que la France donne en échange à ſes Colonies, lui conſerve l'avantage d'approviſionner la majeure partie de l'Europe des Denrées de l'Amérique de la plus grande conſommation.

La réduction de l'intérêt de l'Argent à deux & demi ou à trois pour cent, non une réduction légale, qui n'auroit aucun empire ſur le Commerce, mais une réduction forcée par l'abondance de l'Argent, feroit perdre à la France dans la révolution de peu d'années, toutes ces branches de Com-

ACADEMIA REAL BIBLIOTECA

merce; c'eſt-à-dire, tout ſon Commerce naturel. Il faudroit à lors qu'elle ſe réjettât pour conſerver ſon opullence, ſur le Commerce d'économie, qu'il ſeroit dificile d'arracher des mains des Hollandois; & qu'elle ſubſtituat un Commerce précaire à ſon Commerce naturel. Il ſemble que la conſtitution même du Gouvernement à prévu le préjudice que cauſeroit un jour à cette Nation le bas intérêt, en multipliant dans l'Etat les emprunteurs par la vénalité des charges. Cette vénalité eſt l'une des principales cauſes qui ſoutiennent l'intérêt de l'Argent; elle favoriſe parconſéquent infiniment l'induſtrie de la Nation.

Si la maxime qu'il faut baiſſer l'intérêt légal, lorsque le produit des fonds & du Commerce le baiſſe naturellement, eſt vraie en général, ſurtout lorſque l'intérêt eſt chez une Nation, trop proche du capital ou à un taux trop diſproportionné au taux établi chez les autres Nations, elle ſe trouve fauſſe à légard de la France dans l'Etat actuel de ſon Commerce, du taux de l'intérêt légal réduit à cinq pour cent & à ſix pour cent dans le Commerce, & du taux de l'intérêt chez les autres Nations induſtrieuſes. Ce ſeroit travailler évidemment à la déſtruction de ſon Commerce, que de précipiter ou d'aider la réduction naturelle de l'intérêt par une réduction légale, ſi la réduction légale pouvoit produire cet éffet. C'eſt dans d'autres loix favorables à l'Agriculture, aux Arts & au Commerce, qu'on doit chercher les vrais moyens d'amélioretion. C'eſt dans l'excés des impoſitions ou dans la forme de la perception des impots, qu'on doit voir la cauſe de la décadence ou de la langueur de l'induſtrie, & non dans le haut intérêt de l'Argent qui en favoriſe les progrés; & c'eſt bien plutôt enfin ſon abondance, que ſa diſéte qu'on doit rédouter chez une Nation qui eſt en poſſeſſion d'une balance toujours avantageuſe, par la ſeule vente qu'elle fait à l'Etranger de ſes Denrées & des productions de ſon induſtrie.

Différentes cauſes ſoutiennent l'intérêt de l'Argent en France toujours ſur le même pied dépuis près d'un ſiècle, malgré les avantages permanens de la balance de ſon Commerce. L'Argent des Provinces, ſurtout des Provinces éloignées de la Capitale & des Ports de Mer, ou des Riviéres navigables, eſt ſans ceſſe attiré dans la Capitale par les grands propriétaires qui l'habittent, & bien plus encore par les impôts & par tous les gens d'affaires; & il ne refluç point dans ces Provinces, parce qu'il n'y a que très peu de Provinces qui n'ayent pas une balance extrémement désavantageuſe avec la Capitale.

Les emprunts publics ſe renouvellent ſouvent, & les emprunts particu-

liers

liers ne peuvent manquer d'être nombreux dans un pays, où indépendemment d'une étendue inmenſe d'inmeubles réels, les loix ont encore mis dans la ſociété pour plus de quatre cens vingt milions d'inmeubles fictifs, qui ſont les charges d'épée, de Robe & de Finance. Ces deux ſortes d'emprunts tiennent ſans ceſſe une porte ouverte aux conſtitutions de rente, & à l'emploi de l'Argent à intérêt.

Ces divers emplois de l'Argent tiennent en France des ſommes inmenſes continuellement en dépôt, ſoit pour placer en rentes ſur particuliers ou ſur l'Etat; ſoit en acquiſitions de terres, de maiſons ou de charges; ſoit enfin pour être employées dans les fermes ou les entrepriſes de Finance, ou dans l'agiotage des Papiers royaux. C'eſt en multipliant ainſi prodigieuſement dans un grand Etat les fonctions de l'Argent hors des limites de ſes fonctions naturelles, que l'abondance de l'Argent emploie plus de tems en France, qu'ailleurs, malgré ſes accroiſſemens annuels, à faire ſentir les excés de ſon abondance. Sa première impreſſion tombe ſur le prix des immeubles; & la grande quantité d'inmeubles continuellement en vente, le gout de la Nation, & la conſtitution du Gouvernement, rendent la marche de l'Argent plus lente vers la réduction des intérêts.

Cependant les intérêts ſeroient aujourd'hui en France à trois pour cent, & les Nations induſtrieuſes commenceroient à profiter de la décadence de ſes Manufactures, ſi les guerres de Louis XIV. n'avoient pas continuellement épuiſé le numéraire de la Nation pendant ſon regne, ou même ſi la France, après avoir entretenu la paix pendant la durée d'un fort long Miniſtére par des ſubſides fort chers, n'avoit pas dépenſé plus d'un miliard chez les Etrangers pour ſoutenir les deux dernieres guerres.

On a vu pendant la durée de la guerre terminée par le dernier traité d'aix-la chapelle, les effets Royaux preſque toujours au pair, & peu de tems après la paix, ces effets gagner ſur la place, & l'Argent à quatre pour cent à Paris au moment où l'Angleterre commenca les hoſtilités. C'eſt la preuve que le Commerce à déjà accumulé une aſſez grande quantité de numéraire en France pour faire ſentir promptement les incovéniens de l'excés, s'ils ne ſurvenoit pas de tems en tems une guerre qui ſuſpend d'un côté les avantages de la balance de ſon Commerce, & qui de l'autre diminue la maſſe du numéraire d'une ſomme ſi conſidérable, dans l'eſpace de cinq ou ſix ans, qu'il faut un grand nombre d'années au Commerce pour la remplacer.

Quel-

Quelques grands que ſoient les malheurs de la guerre, il faut convenir qu'elle procure cette ſorte de bien à la France; elle prévient l'excés de ſon embonpoint, & contribue infiniment à ſoutenir ſon Commerce dans l'Etat floriſſant où il eſt depuis le Miniſtére de M. Colbert. Les Nations induſtrieuſes ne peuvent ſe flatter d'acquérir les Manufactures de France, que par la révolution que l'excés du numéraire accumulé par le Commerce, ne manqueroit pas de cauſer dans l'induſtrie de ce Royaume, s'il jouiſſoit d'une longue paix. Les Manufactures de France ſeront floriſſantes, tant qu'elle aura de tems en tems des guerres à ſoutenir; & une longue paix ſera la tems où l'induſtrie Françoiſe ſe répandra chez les autres Nations de l'Europe. Il n'eſt cependant pas à craindre que la France ſe livre jamais à la guerre, comme à un moyen d'entretenir ou d'animer l'induſtrie nationnale, ou de conſerver la ſupériorité dont elle jouit à cet égard.

Il eſt encore très intéreſſant de conſidérer l'Argent du côté Moral. Un ſyſtéme ſévére & peu réfléchi, a ſouvent répandu de l'inquiétude ſur la légitimité de l'intêrét de l'Argent. On ne ſauroit s'y livrer ſans donner à toutes les opérations du Commerce, les limites les plus deſtructives; & les Calamités qui en réſulteroient, méritent bien une diſcuſſion particuliére.

De la légitimité des intérêts d'Argent qui ont cours dans le Commerce (a).

D'un côté toutes les loix s'accordent à proſcrire l'uſure, & pluſieurs interprêtes de ces loix regardent comme uſuraires la plûpart des opérations du Commerce rélatives aux crédits: de l'autre dans la profeſſion du Négoce une foule de chrétiens ſans inquiétude & ſans remords adoptent ces opérations & en font la baſe de leur trafic: ce n'eſt pas ici le plus petit nombre, tous ſans exception paroiſſent violer les régles, & les Etats Catoliques n'ont pas à cet egard plus de délicateſſe que les Etats Proteſtans.

Si le Commerce ſe livre effectivement à des pratiques uſuraires, c'eſt une profeſſion injuſte & criminelle, dès-là auſſi interdite aux chrétiens, qu'elle doit-être odieuſe à toutes les ſociétés.

Mais comment a pu s'établir une profeſſion auſſi condamnable? comment l'in-

(a) Extrait d'une diſſertation de M. Gaſtumeau, Secretaire perpetuel de l'Académie de la Rochelle & Sindic de la Chambre de Commerce, ouvrage précieux, dont il nous a fait préſent, & que l'intérêt Public nous engage d'inſérer ici.

l'injuſtice y eſt-elle entrée? comment y a-t-elle jetté de ſi profondes racines, ſans que perſonne ait ſongé à en arrêter le cours? comment dans ce nombre infini de Chrétiens qui depuis tant de ſiècles ont embraſſé le parti du Commerce, ne s'en eſt-il pas trouvé un ſeul qui ait réſiſté au Torrent de l'exemple, un ſeul qui ait apperçu l'iniquité, & l'ait fait reconnoître aux autres?

C'EST qu'en effet cette iniquité n'y eſt point: c'eſt que les pactes du Commerce qui ont, ſi l'on veut, l'apparence de l'uſure, n'en ont point la réalité; c'eſt que les conventions du Commerce par rapport aux crédits, ne cauſent à qui que ce ſoit, ni perte, ni dommage.

L'INJUSTICE eſt ſans doute un mal qui ſe fait ſentir, du moins à celui qui en eſt la victime. Eh bien, qu'on demande à tous les Négocians quel tort on leur fait dans le trafic de leurs billets, dans la différence du prix du comptant & du prix du terme? aucun, diront ils; ces arrangemens ſont néceſſaires & juſtes, la perte que nous ſouffrons n'eſt qu'apparente, & à tous momens nous en ſerons dédommagés par des Négociations ſubſéquentes, dans leſquelles les mêmes ſtipulations ſe feront en nôtre faveur.

CETTE ſeule idée un peu approfondie, auroit dû faire ſuſpendre les jugemens trop ſéveres, que l'on porte contre le Commerce. Car enfin ſi la néceſſité des ventes à crédit eſt une fois reconnue, ſi l'on démontre qu'il doit néceſſairement y avoir de la différence entre le prix d'une Marchandiſe payée comptant, & celui de la même Marchandiſe payée à terme; que l'excédant du prix ſtipulé à cauſe du terme, le quel eſt un bénéfice de convention, eſt légitimement ceſſible; que les Négocians ont été forcés à ces arrangemens par la ſeule néceſſité de leurs affaires, par la néceſſité même du Commerce, qui ne ſubſiſte que par l'uſage continuel du crédit; & qu'en tout cela il n'y a pas l'ombre d'injuſtice, il ſemble qu'on ne peut plus faire au Commerce aucune application des régles qui caractériſent l'uſure.

IL ſuivra du dévéloppement de ces propoſitions, que les profits accordés à l'Argent pris par les Négocians hors du Commerce, ſont auſſi légitimes que ceux dont ils conviennent entr'eux par leurs Négociations réciproques.

PREMIERE PROPOSITION.

Il eſt impoſſible de faire le Commerce, ſi l'on en bannit le crédit; c'eſt-à-dire, les Ventes & les Achats à terme.

Le délai ou le terme que prend le Marchand pour payer ce qu'il achete, eſt fondé ſur la néceſſité où il ſera d'attendre lui-même le moment de la vente. La conſommation du Peuple eſt l'unique objet du Commerce: Or le Peuple ne conſomme pas tout dans un jour, il faut du tems pour faire renaitre les beſoins. Le Marchand eſt à l'égard du Peuple, ce qu'eſt un Père de famille dans le ſein de ſa maiſon: l'un & l'autre font proviſion des choſes néceſſaires à la vie, & ils en proportionnent la quantité au tems qu'ils ont penſé qu'en dureroit la conſommation. Le Marchand eſt donc obligé d'attendre l'Argent du Peuple, & dés là forcé lui même de faire attendre ſon vendeur. Changez cet ordre, vous rendez la Commerce impraticable, vous mettez le Marchand hors d'état de s'approviſionner & de s'aſſortir à tems des différentes eſpêces de Marchandiſes qu'il a accoutumé de vendre; vous lui rendez ſa Maiſon, ſes Magaſins, ſes Etabliſſemens, ſon ſavoir faire, inutiles; vous le ruinez & vous expoſez le Peuple à manquer de tout.

Cet Argent du Peuple, que ſes beſoins journaliers font paſſer entre les mains du Marchand, eſt l'unique fonds du Commerce, & il ne peut-être remplacé par aucun autre. En effet, qu'on faſſe attention à la maniere dont l'Argent ſe répand dans ſes diverſes circulations, on verra qu'il n'exiſte jamais nulle part en ſommes conſidérables ramaſſées tout à la fois, même chez les perſonnes les plus riches; mais qu'il eſt continuellement diſperſé dans mille & mille mains, où il ne s'arrête qu'un inſtant, & ſeulement autant qu'il faut pour ſubvenir aux dépenſes des familles, aux frais de la Culture des terres, aux ſalaires des Ouvriers des Manufactures, &c. plus ces objets auront d'étendue, plus ſans doute il faudra d'Argent, mais ce ne ſera que pour le répandre plus rapidement & avec plus d'abondance: & ce qu'un Homme riche, à la tête d'une grande entrepriſe, aura de plus qu'un autre, ce ſeront des effets en plus grande quantité, un plus grand nombre de débiteurs, beaucoup plus de billets & de lettres de change dans ſon portefeuille; mais peu ou preſque point d'Argent comptant.

La vivacité de cette circulation eſt encore plus ſenſible dans les recettes & les dépenſes d'un Etat. Les Roys, les Républiques levent chaque année des

des ſommes inmenſes ſur leurs ſujets, & ces ſommes à peine reçues, réfluent chez les ſujets par des milions de canaux, qui les reportent aux lieux mêmes d'où elles ſont ſorties.

Nul Argent n'eſt mis en réſerve. Si l'économie en fait quelque amas, ce n'eſt qu'en vue de le placer tout à la fois dans des aquiſitions : les acquiſitions une fois faites, l'Argent rentre dans la ſociété, parce que le vendeur du fonds ne s'en défait que par prodigalité, ou pour acquitter des dettes précédemment contractées.

Si ce mouvement continuel de l'Argent venoit par quelque malheur à être arrêté ou ſuſpendu, le Corps de l'Etat tomberoit tout à coup dans une langueur mortelle. L'Argent eſt le reſſort qui met en action tous les Arts, tous les Talens, toute l'Induſtrie du Peuple. Eh! que deviendroit un Etat où les plus riches accumulant des tréſors, laiſſeroient languir le pauvre dans l'indolence & l'inutilité !

Il eſt donc certain que tout l'Argent eſt entre les mains du Peuple ; que c'eſt là où il eſt vraiement utile; que plus il paſſe rapidement d'une main à l'autre, plus l'Etat a de mouvement & de vie ; & que comme la force & le bonheur de l'Etat dépendent de cette circulation, l'Etat doit faire tous ſes efforts pour l'entretenir & l'augmenter, ou la rétablir ſi quelque obſtacle venoit à l'interrompre ?

Ceux qui ne connoiſſent pas aſſez le Commerce & la néceſſité de cette circulation, croyent que les Négocians ont un fonds particulier & indépendamment de l'Argent du Peuple, & qu'avec ce fonds qui leur eſt propre, ils font leurs achats & les payemens de leurs entrepriſes : ils ſe figurent des Caiſſes toujours pleines, qui ne s'ouvrent que pour les beſoins du Commerce. Rien n'eſt plus chimérique : les Négocians n'ont jamais d'Argent en réſerve; tout ce qu'ils en ont, eſt diſperſé chez les Ouvriers, les Artiſans, les propriétaires des terres, les entrepreneurs des Manufactures, chez tous ceux enfin qui fourniſſent au Commerce les divers objets qui le compoſent. Cet Argent, il eſt vrai, reviendra au Négociant qui l'a diſtribué, par les nouvelles ventes qu'il fera au Peuple; mais toujours avec la lenteur des diverſes conſommations, aux quelles il faut néceſſairement donner un tems ſuffiſant.

C'est ce tems, c'eſt cette attente de la conſommation, qui établit la néceſſité indiſpenſable des crédits : il faut que le Commerce reprenne des mains

du Peuple cet Argent même qu'il y a mis. Or le Peuple ne le rapporte que peu à peu & à proportion de ſes beſoins.

Voyéz le nombre & la valeur des objets qui entrent tout-à-lafois dans le Commerce. De combien excédent-ils la quantité numéraire de l'Argent du Peuple, au moins de celui qui ſe porte au Commerce dans le tems précis de ſes achats?

Il faut obſerver que l'Argent ne ſe répand chez le Peuple que ſucceſſivement & par petites parties : depuis le Citoyen le plus riche qui vit de ſes rentes ou du produit de ſes terres, juſqu'à l'Artiſan & au Laboureur, perſonne ne reçoit dans un jour tout l'Argent qu'il dépenſera dans le cours d'un an. Ainſi la maſſe actuelle de l'Argent du Peuple, rélativement au Commerce, eſt ordinairement très modique: car on ne peut pas compter pour Argent du Peuple, celui qu'il n'a pas encore, ou celui qu'il ne rendra au Commerce que longtems après l'avoir reçu.

Cependant les Négocians peuvent-ils s'arrêter & attendre des reſſources ſi lentes? il faut que les achats ſe faſſent, que les Magaſins ſe rempliſſent à tems, que le Manufacturier s'approviſionne de matières, que les Vaiſſeaux s'expédient. Où prendre tout l'Argent comptant néceſſaire à des entrepriſes ſi fortes? & s'il n'exiſte pas, ou ce qui revient au même, ſi la valeur des effets ſurpaſſe de beaucoup les ſommes que le Peuple reporte au Commerce dans le moment des achats, comment ſuppléera t-on le ſurplus, ſi ce n'eſt par les termes que l'on prendra pour payer, par les Billets, les Lettres de change, & tous les autres contrats de Commerce fixant & repréſentant ces termes.

Mais plus les entrepriſes demanderont de tems pour l'exécution, plus la rentrée de l'Argent deviendra lente & difficile. Les Manufactures, les expéditions maritimes ne rendent ſouvent les premières miſes qu'au bout de deux ou trois ans, encore mille incidens peuvent-ils prolonger ce délai, du moins pour une partie des fonds d'avance. Si la Manufacture s'arrête, ſi on ceſſe de l'alimenter des matières néceſſaires, l'établiſſement tombe, les Ouvriers ſe diſperſent, les Correſpondances paſſent ailleurs. Des entrepriſes ſi longues, ſi diſpendieuſes, & qui une fois commencées, exigent qu'on les ſuive ſans interruption, à peine de ſe décréditer & de tout perdre; de pareilles entrepriſes peuvent-elles ſe ſoutenir ſans des achats à terme?

SE-

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

SECONDE PROPOSITION.

Il doit néceſſairement y avoir de la différence entre le prix d'une Marchandiſe vendue comptant, & le prix de la même Marchandiſe vendue à terme, ſans quoi le Commerce eſt impraticable.

QUELQUES Théologiens décident ſans héſiter, que l'on ne peut vendre plus cher à raiſon du terme; que l'augmentation de prix donnée à la Marchandiſe par le titre ſeul du délai du payement, eſt une uſure; que ce bénéfice eſt le même que celui du prêt; que dès là il eſt injuſte & condamné par l'Evangile.

A une déciſion ſi flétriſſante pour le Commerce, & on l'oſe dire, ſi peu fondée, on n'oppoſera que l'innocence & la juſtice des conventions des Négocians, rélatives aux crédits, & l'impoſſibilité où ils ſont d'y rien changer.

OUI, on le dit avec confiance, la néceſſité des achats à terme une fois prouvée, le Négociant ne peut ſans ſe ruiner, donner un prix égal à la Marchandiſe qu'il vend à terme, & à la Marchandiſe qu'il vend comptant.

S'UPPOSONS pour un moment que j'aie dans mes Magaſins pour cent mille Francs de ces ſortes de Marchandiſes, qu'on eſt dans l'uſage de vendre à un an de crédit. Deux Négocians veulent les acheter, l'un Argent comptant, l'autre à un an de terme: celui qui à de l'Argent comptant, ſçait auſſi bien que moi, que toutes mes Marchandiſes ne valent au comptant que quatre vingt quinze mille Livres, & il me les offre: celui qui veut acheter à un an de terme, ſçait fort bien auſſi que mes Marchandiſes valent pour lui cent mille Francs, & il conſent de me les donner. Vendez, dit-on, à celui qui vous offre les quatre vingt quinze mille Livres comptant: à la bonne heure, je vais lui donner la préférence; mais au moment que je me préſente pour conclure l'affaire, un événement imprévu, un nouvel angagement a fait diſparoitre l'Argent comptant, & le marché manque. Me voilà vis-à-vis de l'Acheteur à terme: alors il s'éléve dans mon eſprit des doutes fatigans: à quel titre, me dis je, à moi même, puis je prendre les cent mille Francs que m'offre cet acheteur, tandis que tout mon Magaſin ne vaut que quatre vingt quinze mille Livres: & que moi même un moment avant j'ai voulu le donner à ce prix? Je cède à mon ſcrupule, & comme je ſuis forcé de vendre, je déclare à mon acheteur, que je lui donne toutes mes Marchandiſes pour

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

quatre vingt quinze mille Livres seulement, parceque c'est là toute leur valeur; en conséquence il me fait pour quatre vingt quinze mille Livres de ses billets payables à un an.

Le résultat de ce marché, c'est qu'il me ruine, & que si j'en fais plusieurs de cette espèce, tout mon bien, quelque considérable qu'il soit, sera dissipé en fort peu de tems.

Car enfin voilà pour moi les suites funestes de ce marché: si je n'ai pour tout bien que ces quatre vingt quinze mille Livres, il faut que je demeure un an entier sans rien entreprendre; car ou placerai je ces Billets? Si je veux les négocier pour de l'Argent, on me deduira cinq à six pour cent sur la somme: si je prends le parti d'acheter d'autres Marchandises, on me les enchérira également de six pour cent; il faut donc que je différe à un an toutes mes entreprises. Mais dans ce cas, mes Etablissemens, mes Comptoirs, mes Magasins, mes Commis, mes Talens, ma Profession, me deviennent inutiles; je ne ferai même pour tous ces objets que des dépenses ruineuses: mes Correspondances se détournent, mon travail dont je dois le fruit à ma famille, est suspendu, je ne gagne plus rien, & les dépenses de ma maison entament mon Capital même.

Il y à deux titres célébres bien connus des Théologiens, en vertu desquels j'ai droit d'exiger un bénéfice sur le prêt, *le lucre cessant, & le dommage naissant*. Conformons nous pour un moment à la façon ordinaire de penser, & regardons cette vente à terme comme un véritable prêt fait à l'Acheteur; on demande si on peut faire une plus juste application de ces deux titres, qu'au cas dont on vient de parler? l'un & l'autre s'y rencontrent dans toute leur Etendue. Je suis Négociant, & je cesse de gagner, voilà *le lucre cessant*: je fais encore dans cette Hypothése des pertes très réelles, voilà *le dommage naissant*.

On dira sans doute que mon malheur ne prend sa source que dans l'injustice des autres Négocians, qui ne veulent pas prendre mes Billets sans en déduire l'intérêt, ni me vendre à un an sans augmenter le prix de leurs Marchandises; mais que cette injustice pour être devenue générale, n'en est pas moins une injustice & une usure évidente.

Mais de quelque cause que vienne mon malheur, en suis je moins à plaindre, & ne dois je pas sauver mon bien du naufrage par les moyens que

les

les Loix autorisent? Elles me présentent des ressources pour changer en mieux cette convention, ce marché insensé qui causoit ma ruine: je suis donc en droit de le faire, & l'on ne peut me reprocher ni usure, ni injustice.

D'Ailleurs, est il bien vrai que les autres Négocians soient injustes, en suivant une route différente de la mienne? Si j'ai fait une faute, si j'ai stipulé à ma perte, doivent ils m'imiter? En suivant mon exemple, ils se perdroient eux mêmes; rien ne les oblige à faire des marchés ruineux: ils ont donc évidemment le droit de se procurer des conditions meilleures, & comme on ne peut dans ce cas me taxer d'usure, on ne peut également leur en faire le reproche.

En effet qu'on y prenne garde, c'est *l'universalité même* de cette conduite, qu'on appelle usuraire, qui en ôte toute usure & toute injustice. Car à qui les Négocians font ils tort? Par la convention universellement établie dans le Commerce, de mettre un plus haut prix aux Marchandises vendues à terme, tout ce qui se vend a necessairement deux prix, *le prix du comptant & le prix du crédit*; c'est à l'Acheteur à choisir celui qui convient le mieux à l'état actuel de ses affaires; cela ne fait rien au vendeur, pour qui les deux prix sont égaux: il n'en résulte non plus aucun préjudice pour l'Acheteur, parce que devenu vendeur à son tour, il stipulera avec un autre sous les mêmes conditions, ce second avec un troisième, ainsi du reste. Si cet arrangement n'étoit pas général, si quelques Négocians avoient des pratiques différentes, s'il y avoit même d'autres usages en quelque endroit du monde que ce fût, alors la différence du comptant & du terme causeroit à coup sûr des pertes; mais le mouvement étant imprimé à la masse entière du Commerce, toutes ses parties s'y ajustent: on donne des termes, on en reçoit, c'est une circulation continuelle de crédits, où chacun trouve les mêmes bénéfices qu'il donne, & toujours sur le même pied, & avec les mêmes conditions. Ainsi personne n'est grévée, personne ne perd, qui que ce soit ne profite au détriment d'un autre. Dès là plus d'injustice, cela est évident, & par conséqnent rien qui mérite l'animadversion des loix.

Qu'on ne croie pas au reste que c'est la soif du gain, qui a introduit dans le Commerce la différence des prix du comptant & du terme. Quand la convention contraire auroit lieu, les Négocians n'en seroient pas mieux, & ils ne se rendroient pas mutuellement plus de justice: car enfin ils seroient tenus d'en user avec les autres sur le même pied, qu'on les auroient traités eux mêmes; ils vendroient à crédit comme ils auroient acheté à crédit, & ayant

obtenu

obtenu le crédit pour rien, ils ſeroient obligés d'en faire jouir les autres avec la même gratuité.

MAIS ſi cela eſt, pourquoi le Commerce ne s'en eſt il pas tenu à ce dernier uſage qui a l'air ſi juſte, ſi déſintéreſſé, ſi conforme aux régles?

POURQUOI ne l'a-t-il pas fait? C'eſt qu'il ne l'a pu faire, c'eſt que ſi l'on rendoit égaux le prix du comptant & le prix du terme, le Commerce ſeroit impraticable.

EN effet qu'on ne mette plus de différence entre ces deux prix, qu'arrivera-t-il? tous ceux qui auront des Marchandiſes, voudront vendre comptant, & tous les Acheteurs voudront Acheter à terme: la raiſon en eſt ſenſible. Le vendeur, qui ne ſe défait de ſes Marchandiſes que pour en Acheter de nouvelles, ne conſentira pas à demeurer huit mois & un an ſans rien faire: il préférera donc l'Argent comptant, qui des le lendemain de ſa vente le mettra en état de faire de nouveaux achats. De ſon côté l'Acheteur, ſachant qu'on ne doit faire avec lui aucune différence entre le terme & le comptant, voudra toujours éloigner de plus en plus les payemens, quand ce ne ſeroit que pour les faire avec moins d'embarras & de peine.

VOILA deux intérêts contraires qui ſe balancent d'une égale force, & qu'on peut régarder comme dans un parfait Equilibre. Qui le rompra? Le beſoin de l'une ou de l'autre des parties, la néceſſité où ils ſeront l'un de vendre, l'autre d'Acheter: à la bonne heure; mais ou en ſeroit le Commerce, s'il ne s'y faiſoit des marchés que dans des ſituations forcées? & quelle en ſeroit la ſuite? Un désavantage certain pour l'un ou l'autre des contractans, cela eſt clair: car ſi c'eſt le vendeur qui céde à la néceſſité, il ſe ruine par le terme qu'il accorde: ſi c'eſt l'Acheteur, il ne lui reſtera plus d'Argent pour d'autres entrepriſes, pour leſquelles, ſi on lui en demande encore, il n'en aura plus à donner.

QUI oſeroit faire le Commerce à des conditions ſi dures? Quoi je me mettrois en main des Marchandiſes au haſard de ne les vendre qu'à des gens à qui je ferois la loi? Mais où, & quand en trouverai je dans la ſituation où il me les faut? d'ailleurs, quel que ſoit le beſoin de mon Acheteur, aura-t-il préciſément & à point nommé tout l'Argent que je lui demande?

D'UN autre côté, ſi c'eſt l'Acheteur qui me force à lui donner du terme,

qui

qui m'assurera que j'en obtiendrai à mon tour, quand je voudrai faire de nouveaux achats? Et encore quel terme faudra-t-il qu'on m'accorde? Précisément celui que j'ai donné, je ne puis l'accourcir d'un jour; car si mon vendeur vouloit son payement dans un délai plus bref, je ne saurois traiter avec lui, puisque je n'aurois pas d'Argent pour l'échéance qu'il fixe.

Ce sont là, dira-t-on, des inconvéniens, on l'avoue: mais un inconvésauve-t-il de l'usure?

Oui certainement quand l'inconvénient est de telle nature qu'il forme un obstacle insurmontable, qu'il arrête toutes les opérations, & les rend impraticables: car ici il n'y a point de milieu, il faut ou proscrire le Commerce, comme une profession pleine d'injustices, ou le laisser exercer par les seuls moyens qui le rendent possible.

Qu'on se représente en effet les Bisarres positions, où se trouveroit le Commerce à raison de la variété infinie de ces termes. Quand les besoins seroient pressans & les Marchandises rares, tout le monde voudroit vendre comptant: quand elles seroient abondantes & peu recherchées, les Acheteurs exigeroient des crédits sans bornes. Dans le premier cas, les Acheteurs épuisés, seroient hors d'état de continuer leur trafic: dans le second, ce seroient les Vendeurs; ainsi tour à tour, les marchands tomberoient dans l'inaction & dans une cessation totale de leurs affaires.

Des-la plus de Commerce, la chose est évidente: car les occasions de Négocier chaque jour renaissantes, ne sauroient compatir avec ces états léthargiques, dans lesquels languiroient les Marchands. Il est des momens heureux, des tems, des saisons où les achats se font avec avantage: si l'on manque ces momens, ils ne reviennent plus. Il faut donc qu'un Négociant puisse agir dans tous les instans, se plier librement & sans gêne à toutes les circonstances, qu'il puisse disposer à son gré de ses effets, de ses créances, & s'en faire un fonds continuel & toujours prêt à employer dans les nouvelles affaires qu'il projette; sans cela on ne doit plus compter sur la profession des Négocians, elle ne seroit pas d'une plus grande ressource pour l'Etat, que pour eux mêmes.

C'est donc pour éviter les pertes qu'occasionneroient infailliblement les crédits, & pour se mettre en état de profiter aisément de toutes les occasions de Commercer, que les Négocians ont introduit l'usage de mettre le tems ou

le terme dans les conditions de leurs marchés. Par-là *le prix du tems* fait partie *du prix de la Marchandise*, & il devient *la mesure commune* de tous les crédits, quelque inégaux qu'ils soient entr'eux.

Un léger détail rendra cela sensible. J'ai un effet à vendre qui vaut cent Livres comptant: voulez vous les payer dans un mois? vous l'Acheterez cent Livres dix sols: dans deux mois, vous le payerez cent une Livres: dans six mois cent trois Livres, ainsi du reste. Tous ces différens prix du tems sont reglés sur le cours des places; par-là quelque terme que vous préniez, vous ne me faites aucun tort, par ce que dès demain, si l'occasion s'en présente, je donnerai pour cent Livres le billet de cent trois Livres, que vous mavez remis pour mon payement: à vôtre tour vous aurez les mêmes conditions dans la revente, & par là vous recevrez une pleine & entière indeninité de cette augmentation de prix que je viens de stipuler avec vous.

Tels sont les pactes du Commerce au sujet des crédits. Que présentent-ils à la discussion la plus rigoureuse? Un contract dans lequel le Vendeur ne prend que des indemnités légitimes, & qui ne grévent point l'Acheteur; un contrat, où le Vendeur laisse à l'Acheteur le choix de payer, ou de ne pas payer ces indemnités; un contrat, qui, par l'universalité & la nécessité de l'usage devenu la base des opérations du Commerce, donne à la partie qui paye l'indemnité, un droit certain, un titre solide pour la recevoir d'un autre à son tour. Un tel contrat intéresse-t-il en rien la régle des mœurs?

Mais si toute injustice est bannie des stipulations que fait le Commerce au sujet des crédits, le bénéfice qui en résulte n'est donc pas une usure, il est donc autre chose *qu'un bénéfice exigé à cause du prêt*; il faut donc le régarder comme un profit qui à pour base, non pas le contrat de prêt, mais le contrat de vente, comme une clause d'équité qui rend égale la condition des contractans, comme un usage introduit dans le Commerce par la *nécessité de réduire toutes les valeurs à celle du comptant*; enfin comme l'unique moyen qu'ayent pu trouver les Négocians, de se rendre mutuellement justice sur les torts qu'ils se feroient infailliblement par les crédits forcés, que tour à tour ils se demandent les uns les autres.

Au reste, cet usage où sont les Négocians, de vendre plus cher à raison & en proportion du terme, n'est pas absolument improuvé par les Théologiens même les plus exacts, pourvu, disent-ils, que cette augmentation de prix ne soit qu'une juste Compensation de ce qu'on peut souffrir en vendant

à

à crédit. Voici les termes des conférences Eccléſiaſtiques de Paris ſur l'uſure, tom. 2. liv. 4. conf. 1. §. 8.

„ Un Marchand qui vend à crédit pour certain tems, vend ordinairement „ *plus cher* qu'il ne feroit s'il vendoit comptant; tel eſt le Commerce de Lyon „ & de Tours. Si cela ſe faiſoit avec *une juſte compenſation de ce qu'on peut ſouf-* „ *frir en vendant à crédit, il n'y auroit rien à dire*; mais il s'en faut bien que les „ choſes ſoyent toujours ainſi".

Eh bien c'eſt là toute notre théſe: car le plus haut prix de la Marchandiſe, on ne le ſuppoſe ici ſtipulé dans le Commerce qu'à raiſon de la perte que cauſent les crédits, & encore on fait voir que cet excédent de prix eſt renfermé dans les bornes de la *plus juſte compenſation*. En effet on à prouvé que le terme accordé par le Vendeur, le conſtitue évidemment en perte, & de plus on a démontré que cette perte n'eſt point arbitrée au gré du Vendeur, mais qu'elle eſt réglée par des loix permanentes; c'eſt-à-dire, par les cours des places, qui dans le Commerce ſe rapproche toujours du taux des intérêts fixé par les Loix. Les Négocians ont ils pû trouver une régle de compenſation plus modérée, plus ſûre, plus propre à arrêter les ſailies & l'aveuglement de la cupidite? les conférences de Paris elles mêmes enſeignent partout que dans les cas réſultans du *lucre ceſſant* ou *du dommage naiſſant*, c'eſt le taux ſeul des Loix qu'il faut prendre pour régle: donc en tout cela les conventions des Négocians n'ont rien que de licite, rien qui ne ſoit approuvé des Théologiens les plus éclairés & les plus fortement attachés à la ſévérite des régles. Ils ont vu des abus ſans doute (car de quoi n'abuſe t-on pas)? Mais en les condamnant ils laiſſent ſubſiſter les principes d'équité, qui dans l'origine ont donné lieu aux uſages du Commerce. Uſages qui à leur tour, par l'univerſalité de la ſtipulation, ont fait disparoitre tout ce que les cas particuliers pouvoient avoir de moins conforme à ces premières régles. En effet, il peut arriver quelque-fois que le Vendeur ne ſouffre en rien de l'attente du terme: mais comme il ne fait aucun tort à l'Acheteur, que le bénéfice du terme ne tombe point à ſa charge, & que par la pratique géneralement établie pour tous les cas du crédit, il reprendra ce bénéfice d'un autre, il n'en réſulte aucune injuſtice.

Ces uſages au ſur plus paroiſſent ſi équitables aux yeux des Négocians, qu'ils s'y croyent ſoumis même en conſcience. Qu'un Acheteur ait ſtipulé le payement comptant, & que par des délais affectés il le recule à ſix mois, il doit à ſon vendenr le prix du terme, & s'il réfuſe de lui en faire raiſon, il

eſt régardé comme un homme d'une conſcience peu timorée, avec lequel on ne peut négocier ſans danger. A plus forte raiſon ſi l'intérêt des ſix mois avoit fait partie de la convention; c'eſt-à-dire, ſi l'Acheteur ayant fait le marché ſur le pied du comptant, avoit ſtipulé la faculté de payer dans ſix mois avec le bénéfice du terme; nul prêtexte alors ne pourroit voiler l'injuſtice, & non ſeulement dans le for intérieur il ſeroit tenu à la reſtitution, mais même il y ſeroit condamné dans les Tribunaux civils, ſi la convention étoit clairement prouvée, parce que ces ſortes de ſtipulations y ſont regardées comme des conditions des marchés, & comme faiſant partie du prix qui y eſt établi.

VOILA la ſource des Billets, des Lettres de change & de tous les autres papiers de Commerce que la néceſſité du crédit a introduits, & dont les Négocians font un uſage auſſi facile que de l'Argent même: tous ces Billets, toutes ces Lettres contiennent toujours une ſomme plus forte que celle du comptant, & ce qui excéde ce comptant, eſt le prix du terme. Ainſi un Billet de 10300 Liv. payable à ſix mois, ne vaut que 10000 Liv. valeur intriſéque, qui eſt celle du comptant (*a*).

(*a*) Tous les calculs de cette diſſertation ſuppoſent les intérêts des Billets & Lettres comptés *en dedans*; c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt prix que ſur la ſomme principale du Billet, & non ſur celle qui y eſt ajoutée pour l'escompte, ce qui pour le Billet de 10300 Liv. s'exprime ainſi.

103 Liv. 100 Liv. 10300 Liv. 10000 Liv. ou bien ſuivant le calcul ordinaire.

103 Liv. ſont réduites à 100 Liv. combien de 10300 Liv.

Cette Méthode a l'air plus équitable & plus comforme à l'Ordonnance de 1673. qui défend les intérêts des intérêts entre toutes perſonnes.

Cependant la pratique contraire à prévalu dans tout le Royaume; on déduit l'escompte *en dehors* ou ſur le Billet entier, & par là on le prend ſur l'escompte même: mais comme le taux du change s'eſt réglé la deſſus, il n'en réſulte aucun inconvénient. Dans l'uſage actuel, le change du Billet de 10300 Liv. ſe calcule ainſi.

100 Liv. 97 Liv. 10300 Liv. 9991. Liv. *ou bien* 100 Liv. ſont réduites à 97 Liv. combien 10300 Liv.

On voit que dans cette dernière opération l'escompte du Billet de 10300 Liv. eſt de 9 Liv. de plus que dans la première, par ce qu'on y déduit trois pour cent de 300 Liv. qui dans ce Billet ſont le prix du terme.

TROI-

TROISIEME PROPOSITION.

Cet excédant de prix ſtipulé à raiſon du terme, forme un bénéfice de convention, lequel eſt légitimement ceſſible; c'eſt-à-dire, que celui au profit du quel il à été ſtipulé, a droit de le tranſporter à un autre, qui de ſon côte peut légitimement en recevoir le tranſport.

Pour la preuve de cette propoſition, il ne faut que ſe rappeller un principe avoué de tout le monde; qui eſt que tout contrat dans lequel les parties contractantes ne ſe font aucune injuſtice, & dans lequel au contraire elles ſe rendent mutuellement toute la juſtice qu'elles ſe doivent, eſt un contrat légitime. Or dans le tranſport du bénéfice du terme, le cédant ne ſouffre aucune injuſtice, aucun dommage de la part de ſon ceſſionnaire, il reçoit au contraire tout ce qui lui appartient.

En effet, quel eſt dans un marché quelconque la ſomme qui appartient au Vendeur? C'eſt ſans doute celle qui lui revient en Argent comptant, & qu'il à lui même fixée en donnant le prix de ſa Marchandiſe. La choſe eſt évidente; il m'a demandé dix mille Livres comptant, je n'ai pu les lui donner, & en conſéquence, je lui ai fait mon Billet de dix mille trois cent Livres payable dans ſix mois: il n'a donc droit qu'aux dix mille Livres; c'eſt là tout le prix du marché, & il eſt pleinement payé s'il les reçoit: dès là ſi un tiers lui donne cet Argent que je n'ai pu lui compter, il n'a plus rien à prétendre, tout cela eſt certain.

Eh bien, c'eſt là tout le fond de la Négociation des papiers de Commerce, des escomptes, du change au cours des places, &c. Tous ces papiers ont un terme marqué pour le payement, & le prix de ce terme qui y eſt joint avec le prix du comptant, paſſe entre les mains des ceſſionnaires, leſquels dans la Négociation le déduiſent au cédant, & le prennent à leur profit. Que perd alors le propriétaire du Billet ou de la Lettre de change? rien: il reçoit toute la valeur intrinſéque de la choſe qu'il à vendue, il ne renonce qu'au bénéfice ſtipulé pour le terme: à la vérité il pouvoit le gagner, s'il avoit voulu en attendre l'échéance; mais les circonſtances de ſes affaires, d'autres entrepriſes, d'autres vues lui font trouver ſon avantage à s'en défaire.

A la bonne heure, dira quelqu'un, que l'on régarde comme légitime la Négociation des Billets & Lettres cauſées pour vente de Marchandiſes, puis-

que le Vendeur y eſt pleinement indemniſé, & qu'il touche réellement tout le prix de ſa vente. Mais en eſt il de même des Billets valeur reçue comptant, & de tous les engagemens, que prend un Négociant pour les ſommes d'Argent qu'on lui prête? A quel titre alors augmente-t-on la ſomme du Billet? ne lui cauſe-t-on pas une perte évidente par le bénéfice du terme que l'on exige de lui?

Non, on ne lui cauſe aucune perte, parce qu'avec l'Argent qu'il s'eſt mis en main, il va profiter à ſon tour de toutes les différences établies dans le Commerce entre le prix du terme & le prix du comptant: & encore combien gagnera-t-il au delà? on ſçait les facilités que donne l'Argent, qu'elle influence il à dans les marchés, & avec qu'elle rapidité il les fait conclure. Ceux même qui dans la Théorie ſeroient portés à condamner la différence qu'on à introduite entre le comptant & le terme, ſentent alors cette influence auſſi vivement que les autres, & il eſt rare qu'ils ne cédent à la force d'un ſentiment, dont l'impreſſion eſt ſi naturelle & ſi invincible.

Au fond qu'un Négociant céde le prix du terme ſur des Billets valeur en Marchandiſes, dans leſquels ce bénéfice eſt déjà acquis, ou ſur des Billets faits pour d'autres valeurs, dans leſquels il n'aura lieu que pour l'avenir, cela lui eſt égal, parce que ce bénéfice lui eſt toujours aſſuré, & que le moment d'après les achats qu'il fera avec l'Argent de ſa Négociation, occaſionneront en ſa faveur les mêmes profits qu'il à accordés à ſon ceſſionnaire, ce qui le mettra au même état que s'il avoit Négocié des Billets valeur en Marchandiſes, du produit deſquels il eût fait de nouveaux achats & de nouvelles ventes. En effet, que j'aie dans mon porte-feuille un Billet de dix mille Livres payable à ſix mois, & qu'au lieu de le Négocier, je mette le mien ſur la place de même ſomme & au même terme, la choſe eſt parfaitement égale.

Tout cela eſt juſte, dira-t-on, de Négociant à Négociant: la néceſſité de leurs affaires mettant dans un mouvement continuel l'Argent & les Marchandiſes, toutes les valeurs doivent ſe mêler & ſe confondre, & ils peuvent donner un prix à l'Argent devenant entre leurs mains un effet auſſi commerçable, que le reſte. D'ailleurs il eſt évident que par la Négociation réciproque des bénéfices des termes, il ſe fait entre-eux des compenſations continuelles, qui à la longue les mettent tous de niveau. Mais comment nous ferez vous entendre qu'un particulier qui n'eſt point dans le Commerce, un Gentilhomme, un Homme de Robe, un Bourgeois qui vit de ſes rentes, puiſſent prendre à leur profit ſur l'Argent qu'ils donnent aux Négocians, ces bénéfices

des

des termes, qui ſuivant vos principes ne ſe ſont introduits dans le Commerce, que comme une indemnité de la perte des crédits ?

Il eſt vrai que la pratique générale du bénéfice des termes prend ſpécialement ſa ſource dans cette indemnité; mais il n'eſt pas moins vrai qu'une fois ſtipulée cette indemnité, elle exiſte dans les contrats de Commerce, qu'elle y forme une valeur diſtincte & ſéparée du principal du contrat, que cette valeur eſt un profit des conventions, fixé par un uſage légitime, & ce qu'il y a d'eſſentiel, qu'on peut la céder ſans ſe nuire.

Car enfin c'eſt à ce ſeul objet, que ſe terminent toutes les loix portées contre l'uſure: le débiteur ſouffre-t-il quelque dommage du prêt? Eſt-il obligé de prendre ſur ſon bien le bénéfice, qu'il accorde au créancier? Alors ce créancier fait une injuſtice évidente, il s'approprie le bien de ſon débiteur: mais ſi ce dernier ne donne au créancier aucune portion de ſon bien, s'il ne fait que lui tranſporter un profit déja accordé à l'Argent par des conventions antérieures & indépendantes du pacte qu'ils font enſemble, il eſt certain qu'il n'en réſulte aucun dommage pour ſa fortune.

C'est-la le Tableau fidèle de toutes les Négociations faites avec le Commerce. Le Négociant qui tranſporte un Billet, n'eſt grévé en rien: ce n'eſt point de ſon bien qu'il compoſe le profit que prend le ceſſionnaire, il ne fait que lui ceder un bénéfice déjà accordé à l'Argent par des conventions néceſſaires & juſtes.

Cela ſuppoſé, la qualité ou la profeſſion du ceſſionnaire ne peut rien changer à l'état des choſes; dès que ce profit a une origine innocente, il ne peut devenir criminel dans une main, plutôt que dans une autre. Et en effet, le Négociant qui le céde, n'éprouve pas plus de déſavantage à le tranſporter à une perſonne qui ne fait point de Commerce, qu'à un autre Négociant comme lui.

Qu'on ſaiſiſſe donc enfin la différence qui ſe trouve entre les Négociations de Commerce, & les prêts ordinaires. Dans ceux-ci l'emprunteur, s'il à fait un Billet de dix mille trois cent Livres payable à ſix mois, a droit par les régles de l'Evangile, d'exiger qu'on lui compte la ſomme entière, & ſans aucune déduction, ſans quoi tout ce qu'on lui retiendra ou qu'on lui fera payer audé-là du ſort principal, eſt un profit injuſte qui le conſtitue en perte, & diminue ſon bien. Dans le Commerce au contraire, le cédant du Billet a

entre

entre ſes mains le fonds du bénéfice qu'il doit donner au ceſſionnaire: le Billet de dix mille trois cent Livres payable à ſix mois, ne lui coute réellement que dix mille Livres; ces dix mille Livres ſont le ſeul fonds qui lui en appartient, les trois cent Livres de plus ne ſont pas à lui, & conſéquemment aux loix du Commerce, ils ſont acquis au terme du quel ils font le prix.

MAIS quelque légitimes que ſoient en eux mêmes ces prix des termes, peut on les acquérir ſans titres? Or un particulier qui n'eſt point dans le Négoce, ne paroit en avoir aucun.

PARDONNEZ-MOI, il a le titre qu'ont tous les citoyens d'acquérir, de faire des pactes, d'accepter à prix d'Argent des ceſſions & des tranſports, ſoit de créances, ſoit de toute autre choſe miſe dans le Commerce de la Société, pourvu que ces pactes, ces acquiſitions ſoient légitimes, qu'il n'en réſulte aucun dommage pour perſonne, que toute injuſtice enfin en ſoit bannie.

IL faut quelque choſe de plus, objecte-t-on encore, tous les Théologiens décident qu'on ne peut en conſcience exiger aucun profit ſur ſon Argent, à moins qu'on ne ſouffre quelque dommage du prêt: or dans le cas que vous ſuppoſez celui qui prend dans le Commerce une Lettre de change à long terme, non-ſeulement ne ſe reſſentira pas de la privation de ſon Argent, mais il ne le place que parce qu'il lui eſt inutile, & dans la ſeule vue de s'appliquer le profit accordé au terme de la Lettre de change.

J'AVOUE que ſi pour légitimer l'acquiſition d'un profit innocent & juſte, il faut que celui qui acquiert, ſe trouve abſolument dans l'un des deux cas, du *lucre ceſſant* ou *du dommage naiſſant*, toute diſpute eſt finie, & qu'il n'eſt pas poſſible d'admettre aux Négociations de Commerce, d'autres perſonnes que celles, qui ſont actuellement engagées dans cette profeſſion.

MAIS cela eſt il bien certain? Et dans les principes des Théologiens & des Tribunaux qui ont proſcrit l'uſure, à-t-on eu en vue de prohiber des profits légitimes ſtipulés ſans crime & ſans aucune ombre d'injuſtice?

D'OU vient que toutes les Loix ſe ſont Armées contre l'uſure, que la Réligion & la Politique ſe ſont unies pour en arrêter le cours? C'eſt que l'uſure eſt un vrai larcin, un moyen injuſte d'acquérir par lequel le prêteur s'approprie le bien d'autrui, d'autant plus ſurement, qu'il eſt le maitre des conditons du contrat.

DES

Dès là tout intérêt d'Argent a du être banni de la société, à moins que dans des cas particuliers le préteur ne put le réclamer comme une réparation du dommage que lui cause le prêt, ou comme une peine du retardement que le débiteur apporte au payement de la somme prétée. C'est en effet sur ces titres que le juge condamne un débiteur aux intérêts, & c'est aussi sous ces seules conditions que les Théologiens les adjugent aux prêteurs.

Ces précautions sont justes, & fondées sur de très puissans motifs; c'est une partie du bien d'autrui, que le prêteur veut appliquer à son profit; il lui faut pour cela des titres légitimes, & l'on ne sauroit à cet égard trop multiplier les précautions. Toutes les Loix tendent en effet à conserver ce bien au possesseur, & regardent comme usurpateurs, tous ceux qui se l'approprient par des pactes injustes.

Mais dans les Négociations du Commerce, il ne s'agit en aucune façon du bien d'autrui, le Cessionnaire ne prend rien au Négociateur du Billet, ce dernier en cédant le bénéfice du terme, ne donne rien du sien.

On ne peut donc faire ici aucune application des régles établies en matière d'usure: il ne s'agit point de dépouiller un homme de son bien, ni parconséquent de recourir à la légitimité des titres en vertu desquels on se l'approprie: ici le plus simple des titres suffit, celui de Citoyen, celui de Pere de Famille qui gouverne son bien avec sagesse, & cherche à l'augmenter par des voyes honnêtes & permises.

Mais, dit on, c'est une chose inouie dans la morale, que l'Argent puisse donner du revenu. Car enfin je ne débourse que dix mille Livres pour cette Lettre de dix mille trois cent Livres, & cependant je recevrai très réellement à l'échéance ces trois cent Livres, que je n'ai point comptées: n'est ce pas là évidemment recevoir au delà du sort principal?

A toutes ces objections, on donnera toujours la même réponse. Le bénéfice du terme établi par les Loix du Commerce est il juste? Est il cessible? S'il a ces deux qualités, je puis l'acquérir. Dans cette acquisition fais je quelque injustice? Mon Cédant souffre t-il quelque dommage? Non: pour quoi donc m'interdirois-je un pacte aussi licite? Ce n'est pas le nom, c'est la chose qui fait l'usure. Je recevrai à-la-verité trois cent Livres au-dessus du sort principal, voila le nom de l'usure; mais les recevrai-je justement, équitablement? n'appartiennent ils point à quelqu'un à qui je les enleve? Voila la chose, voila le fond du contrat, & le seul point qu'on ait à examiner.

L'USURE eſt condamnée par toutes les Loix. Rappellez vous les qualifications odieuſes qu'on lui a données chez tous les peuples qui ont connu les droits de l'humanité, & ſur tout ces ſublimes maximes de l'Evangile, qui reſſerrant jusqu'à la confraternité les liens qui uniſſent les hommes, n'ont presque plus mis de différence entre la charité & la juſtice. Avec des lumières ſi ſûres, il ſeroit difficile de ſe méprendre ſur ce qui bleſſe l'équité & les droits du prochain. Auſſi la morale du Chriſtianisme ne s'y eſt-elle pas trompée, & en proſcrivant l'uſure, elle à exactement connu toute l'injuſtice qu'elle renferme. Voici les déciſions qui ſont aſſez connues. *Uſura non mala quia prohibita, ſed prohibita quia ſuapté natura & intrinſecé mala. Fœnus eſt latrocinium: turpe lucrum, qui uſuram accipit rapinam facit. Hic (fœnerator) continuat maleficium & artem rapiendi bona proximorum, ſicut alia injuſté acquiſita tenetur homo reſtituere, ita reſtituere tenetur pecuniam quam per uſuram accepit.* Voila ce qui caractériſe la malignité de l'uſure, des vols, des rapines du bien d'autrui enlevé, dont la reſtitution eſt ordonnée. Faites disparoitre ces crimes, & à la place de ces profits injuſtes ſubſtituez des gains innocens, & qui ne ſoient onéreux à perſonne, alors il eſt impoſſible de lui aſſigner une place au rang des choſes défendues.

CETTE idée ſous laquelle les Livres Saints & les premiers peres de l'Egliſe nous peignent l'uſure, on l'abandonne en quelque ſorte pour recourir à l'infécondité de l'Argent, & au défaut de titres de la part du prêteur. La découverte de ces raiſons, plus ſubtiles peut-être que ſolides, ſemble n'avoir ſervi qu'a détourner l'état de la queſtion. En effet, on imagine un vice inhérent à l'Argent & à la qualité du prêteur, qui rendent ſa convention criminelle, tandis qu'il ne s'agit uniquement que du débiteur & de l'injuſtice qu'il éprouve, que toutes les Loix ſont ſatisfaites, dès que ſon bien eſt en ſûreté, & qu'à ce prix il ne lui importe en rien à lui même que l'Argent lui vienne ou d'une main ou de l'autre. On diroit que le crime de l'uſure jouiſſe du Privilege ſingulier de ſe ſurvivre à lui même. Après qu'il à été détruit du coté du débiteur qui n'en reſſent plus les effets funeſtes, il reparoit chez le créancier, à qui on reproche de n'avoir pas, pour prêter, des titres légitimes. On ne croit pas que dans la morale on ait jamais rien imaginé de plus Métaphyſique. Nos Péripateticiens modernes pourroient bien avoir inventé ou trop fait valoir ces délicates abſtractions, avec leſquelles en réaliſant un être de raiſon, on fait revivre un crime qui n'exiſte plus. On n'inſiſte là-deſſus, que parce qu'on a vu des perſonnes de mérite ſi fortement attachées à ces préjugés, qu'après être convénues de la légitimité du bénéfice du terme & du droit qu'on a de le céder, elles ne pouvoient ſe réſoudre à en regarder

der la ceſſion comme innocente, dès qu'elle ſeroit acceptée par quelqu'un qui fût hors du Commerce; comme ſi la ſeule qualité du Ceſſionnaire pouvoit faire changer le fond des choſes, & rendre illicite un pacte, qui en lui même ne renferme rien d'injuſte.

Ce défaut de titres eſt, dit-on, ce qui conſtitue la pratique uſuraire, & cette pratique, quoiqu'elle puiſſe ſouvent être exempte d'injuſtice, eſt au moins contraire aux Loix, & par conſéquent illégitime.

Voila où il en faut revenir avec ces ſubtiles préciſions: on eſt forcé de reconnoitre une pratique uſuraire qui ſouvent n'eſt point un crime, & dans laquelle on ne voit plus que le vice d'illégitimité. C'eſt-à-dire qu'on heurte de front le principe le plus univerſellement reçu dans cette matière, qui eſt, que l'uſure étant par elle même & de ſa nature un crime, ce n'eſt pas dans la Loi qu'il faut en chercher la condamnation.

Et encore à quelles Loix cette pratique eſt elle contraire? Ce n'eſt pas certainement à la Loi naturelle, ni à la Loi divine, puiſque l'une & l'autre ne condamnent l'uſure, qu'à raiſon des maux qu'elle cauſe au prochain: ce n'eſt donc ici que la Loi civile qu'il faut conſulter & reſpecter.

Il eſt juſte ſans doute que toutes les conventions humaines ſoient aſtraintes à des régles; & que même dans les choſes permiſes, un Citoyen ne puiſſe ſtipuler que conformément aux Loix de l'Etat. Ainſi un créancier ne pourra exiger d'intérêts de ſon débiteur, même par un pacte volontaire & libre, avant que le juge en ait reconnu & prononcé la légitimité. Un particulier ne pourra non plus accepter la Négociation d'un effet commercable, que ſous les conditions d'un cours autoriſé & public; ces conditions elles mêmes auront une ſource licite & avouée des Loix. Tout cela eſt à ſa place: mais auſſi quand toutes ces régles auront été obſervées, il n'y aura plus dans le pacte, ni uſure ni illégitimité. Or c'eſt là ce qu'on poſe pour fondement de toutes les Négociations de Commerce.

Mais quand la juſte horreur qu'inſpire l'uſure, auroit fait imaginer pour la proſcrire, des raiſons plus fortes encore, de quel poids ſeroient-elles contre les opérations du Commerce concernant les crédits?

Ces deux conventions ſont d'une nature toute-différente, elles n'ont pas même une ſource Commune. L'Intérêt uſuraire nait du prêt, le bénéfice

du terme a pour principe le contrat de vente: Or ces deux contrats n'ont entr'eux aucune Analogie. Le prêt eſt, & doit être un ſecours donné dans le beſoin: la vente n'eſt point un ſecours, & ne ſuppoſe aucun déſir d'obliger; l'Acheteur forme des vues de gain ſur ce qu'il marchande, le Vendeur trouve auſſi ſon avantage à s'en défaire; le prix les décide, ſans que les parties ayent égard à leur ſituation, ni ne ſongent à ſe rendre aucun ſervice. Dans le contrat de prêt le créancier exige de ſon débiteur une ſomme d'Argent pour ſe payer du louage ou de l'uſage de la choſe prêtée; dans la vente il n'y a ni location ni uſage, le Vendeur ne demande & ne reçoit que le prix de ſa choſe, & cela ſur le pied du comptant: ce qui eſt au-deſſus de ce prix, ne lui eſt accordé, que pour ne pas altérer ou diminuer entre ſes mains cet Argent comptant, qui eſt la juſte valeur de la choſe vendue.

Par toutes ces raiſons il eſt évident qu'on ne peut aſſujettir ces deux contrats aux mêmes régles, & que les conventions du Commerce au ſujet des crédits, ne méritent aucun des titres dont on a ſi juſtement flétri les pactes uſuraires.

On ne ſait ſi cette différence du prêt ſimple & des Négociations du Commerce, n'a pas toujours été apperçue, quoique peut-être un peu confuſément, par les perſonnes même qui connoiſſent le moins les pratiques du négoce. Tout le monde ſent, par une ſorte d'impreſſion d'équité, que *faire valoir ſon Argent dans le Commerce*, n'eſt pas la même choſe que *le prêt*; & dans toutes les diſcuſſions qui s'élévent ſur cette matière, il ſemble que *mettre de l'Argent ſur la place*, ſoit un objet à part, & qui mérite des déciſions moins ſévéres.

Revenons a la Négociation des bénéfices des termes. Il ſemble qu'on peut très exactement la comparer à la ceſſion d'une ſentence ou d'une tranſaction qui engendre des intérêts. Je tranſporte cette ſentence à un Tiers qui m'en compte tout le montant, & en conſéquence de la Subrogation à mes droits, il perçoit à ſon profit les intérêts qui m'étoient adjugés.

Quelle ſeroit ici la différence? Viendroit-elle de la légitimité de l'intérêt qu'a autoriſé l'intervention du juge? Mais on ſuppoſe auſſi comme très légitime le bénéfice que le Commerce à établi ſur le terme. Seroit ce que la ſentence ou la tranſaction n'ont point un terme fixe pour le payement, au lieu que les papiers de Commerce en ont un? Mais il y a des ſentences & des tranſactions qui ont une échéance marquée, & celles là ſont ceſſibles comme les autres.

D'où

D'où vient que dans ce cas mon Ceſſionnaire peut traiter ſans crime? C'eſt que les intérêts que je lui tranſporte ſont juſtes, c'eſt qu'ils ſont légitimement ceſſibles, c'eſt qu'il ne me fait aucune injuſtice, & qu'en me comptant tout le Capital de ma ſentence, il me désintéreſſe parfaitement.

Eh bien, ôtons des Négociations du Commerce ces mots *de prêt* & *d'emprunt*, lesquels reveillent toujours des idées inquiétantes, & ſubſtituons à leur place les noms *d'acquiſition & de tranſport*, qui au fond leur conviennent bien mieux: alors le parallele ſubſiſtera dans toute ſa force, & il ne ſera plus poſſible de trouver dans l'un de ces tranſports aucun titre de légitimité, qu'on ne puiſſe également appliquer à l'autre.

On n'ignore pas que quelques Théologiens ont douté qu'il fut permis d'acquérir des ſentences pour s'en attribuer les intérêts. Mais en cela ils vont contre un principe généralement reçu dans cette matière, qui eſt de ſe conformer à la juriſprudence & aux uſages des tribunaux (*a*). Or la juriſprudence de tous les Tribunaux alloue les intérêts aux Ceſſionnaires des ſentences, comme aux créanciers originaires, & l'on n'en fait aucune différence dans les jugemens de diſtribution & d'ordre.

Dira-t-on que les juges n'entrent point dans les raiſons du Ceſſionnaire, & qu'ils ſuppoſent que du côté de la conſcience, il a des motifs ſuffiſans pour les exiger. Cela n'eſt guéres à préſumer, d'autant plus que l'opinion la plus univerſelle aujourd'hui, eſt que les intérêts peuvent légitimement ſe percevoir *in pœnam moræ*, pourvu qu'il y ait une ſentence qui les adjuge, rendue ſans fraude & ſans colluſion.

Au reſte, en comparant la ceſſion des ſentences portant intérêts, avec la Négociation des papiers de Commerce, on n'a pas prétendu faire un parallele exact des intérêts qui ſe percoivent dans les deux cas: au contraire, tout eſt ici à l'avantage des intérêts du Commerce; puiſqu'ils ne nuiſent à perſonne; au lieu que les intérêts des ſentences, quelque juſtes qu'ils ſoient, aggravent toujours la condition du débiteur. Ainſi quand en rigueur le nouveau porteur de la ſentence devroit, dans les principes des Théologiens, être privé des intérêts, on n'en pourroit tirer aucune conſéquence contre le Ceſſionnaire d'un intérêt de Commerce, puiſque depuis l'origine juſqu'à l'acquitement de l'acte, on ne ſauroit déſigner qui que ce ſoit, à qui cet intérêt ait fait tort.

(*a*) Conf. Eccl. de Paris

Mais pourquoi priver le Négociant du bénéfice du terme? ce profit n'eſt-il pas à lui? N'eſt il pas, comme les autres profits du Commerce, une ſuite de la propriété & des risques de ſes entrepriſes?

Non, le bénéfice du terme n'a rien de mêlé avec la propriété du Négociant, & il eſt tout à fait indépendant du fond & de l'événement des entrepriſes. Ces deux choſes ſont en effet d'une nature toute différente. Le risque de l'entrepriſe eſt inhérent au fond même du Commerce, dont toutes les opérations aboutiſſent néceſſairement au gain, ou à la perte: il eſt inſéparable de la propriété, & forme le titre en vertu du quel le Négociant peut légitimement exiger un bénéfice: il à droit de gagner, puisqu'il à risqué de perdre. Ce risque eſt toujours le même, ſoit qu'on achete comptant, ſoit qu'on achete à crédit. Que je me charge d'une Marchandiſe, le bon ou le mauvais ſuccés de mon emplete porte tout entier ſur la valeur intrinſéque de mon Achat, qui eſt celle du comptant, valeur qui eſt toujours la même, à quelque terme que je paye.

Voila le ſeul risque du Commerce, & celui dont évidemment le Négociant qui en demeure chargé, a droit de prendre l'événement à ſon profit. Le dépouiller de ce profit, ſeroit une injuſtice: la raiſon en eſt que le bénéfice de la choſe appartient en entier au propriétaire de la choſe, tant à raiſon de ſa propriété, que des risques qu'il à courus.

Il n'en eſt pas de même de la convention faite ſur le terme: elle n'eſt point un bénéfice de l'entrepriſe, & elle ne porte ſur aucun risque. Ce n'eſt qu'un arrangement dans la manière du payement, qui peut avoir ou ne pas avoir lieu, ſans intérreſſer en rien la ſubſtance du marché; & comme cette convention eſt fixe & invariablement proportionnée à la longueur ou à la briéveté du crédit, elle ne met dans l'événement aucun danger de plus. En effet, que l'entrepriſe échoue ou qu'elle réuſſiſſe, la choſe eſt toujours égale, quant au terme: ſi ma Négociation à été heureuſe, mon ſort n'en deviendra pas meilleur en vendant plus cher à raiſon du crédit, comme, en cas de malheur, il n'empirera pas en vendant comptant, quoiqu'à plus bas prix.

Le bénéfice du terme n'a donc rien de commun avec les risques de la propriété, & effectivement ce n'eſt point dans ces risques qu'il prend ſa ſource, comme on l'a fait voir ci-deſſus: le Négociant qui tranſporte un Billet, ne peut donc en retenir le bénéfice à raiſon de ſa propriété; & par une conſéquence néceſſaire en cédant ce bénéfice, il ne céde rien du ſien. Tout cela

eſt

eſt d'une évidence palpable aux yeux de quiconque gére des affaires de Commerce.

Il réſulteroit des maux infinis dans la ſociété, des calamités ſans nombre, ſi on admettoit ce faux ſyſtême d'uſure, qui ne permet de voir dans aucun cas l'Argent, que comme un ſigne ſtérile, lequel ne ſauroit produire par lui même aucun fruit, aucun intérêt. Le ſyſtême, qui anéantit en proſcrivant tout intérêt d'Argent, le crédit & tout uſage du crédit, attaque les liens de toute ſociété. Il rend la circulation de toutes les choſes néceſſaires à la vie preſque impoſſible. Car toutes les Denrées & les Marchandiſes circulent ſur le crédit. Ce ſyſtême établiroit par tout en même tems, une abondance embaraſſante & inutile, & la plus grande diſéte. Les échanges ſi néceſſaires, ſi indiſpenſables, pour que chacun puiſſe ſe procurer avec ſon ſuperflus, les choſes néceſſaires qui lui manquent, ne pouvant ſe faire avec le ſecours des ſignes numéraires des valeurs, & les ſignes fictifs que le crédit employe, étant criminels, les échanges ſe réduiroient à fort peu ſe choſe; puisque les fonctions du numéraire qui circule dans le Commerce, ne ſauroient embraſſer la dixième partie de ſes opérations. D'où l'on doit conclure que ce ſyſtême attaque également l'Agriculture, la Population & toute les manières de ſubſiſter, que le Commerce fait naitre, entretient & multiplie à l'infini.

Des Monts de Piété, ou Lombards.

Comment les Partiſans de ce ſyſtême rigoureux, pourroient-ils concilier leur proſcription générale de l'intérêt de l'Argent, avec l'établiſſement des Monts de Piété, qui doivent leur inſtitution à la charité & à un Gouvernement Eccleſiaſtique, adoptés & connus ailleurs ſous le nom de Lombards, anciénnement répandus dans une grande partie de l'Europe, reſpectés enſuite & conſervés avec ſoin dans les pays proteſtans, dont la morale eſt ſi ſevére?

Le ſoulagement des malheureux, le bien du Commerce, en un mot l'intérêt public eſt l'objet de l'inſtitution de cette ſorte d'établiſſement. Cette eſpéce de banque qui prête ſur gages à intérêts, eſt une reſſource toujours préſente pour des beſoins preſſans qui demandent le ſecours le plus prompt, ſans lequel une infinité de gens de tout ordre & de tout état, des familles entiéres éprouveroient les horreurs de l'indigence, perdroient leur état, & le feroient ſouvent perdre à d'autres. Cette banque, ſous une Direction ſage, eſt une Protection accordée aux malheureux, qui n'ont beſoin que d'un

d'un apuy pour ſe ſoutenir, quelque-fois même pour faire de grands progrès dans les Arts ou dans le Commerce. On a obſervé que dans les pays où cette ſorte de Banque eſt établie, une infinité d'Ouvriers, de Marchands, des Négocians même ne s'y ſoutiennent tous les ans, ne previennent des faillites forcées, ou un discrédit ruineux, que par les ſecours toujours faciles & toujours prets de cette Banque. C'eſt cette utilité précieuſe qui eſt le motif d'une des Loix fondamentales de cette Banque, qui la tient ouverte à toutes les heures du jour, & tous les jours de l'année ſans exception, & de cette autre Loi qui veut que la Banque ignore le nom de l'emprunteur, & ne connoiſſe de propriétaire du gage, que le ſeul porteur du Billet qu'elle a délivré; qui vent même qu'elle garde rigoureuſement le ſecret qu'on ne lui a pas confié. Une très longue expérience a ſi bien conſtaté cette utilité dans un ſi grand nombre de Villes de Commerce, & chez tant de Nations, différentes de mœurs & de Réligion, qu'il n'eſt pas poſſible de la conteſter. Si on vent contredire cet établiſſement, on ne peut que ſe rejetter ſur les Abus qui ſe ſont gliſſés dans l'Adminiſtration: & il eſt vrai que les abus ſont conſidérables preſque partout, excepté à Rome & dans toute l'Italie, qui a donné aux autres Nations le modéle du cette inſtitution, produite par l'amour de l'humanité & l'eſprit du bien public. Mais les abus introduits dans cette Adminiſtration, ne peuvent faire condamner une telle inſtitution. Il faut la conſerver, condamner & réprimer les abus.

Si par ſucceſſion de tems la ſociété déprave & pervertit les hommes; s'ils ſont entrainés par une infinité de préjugés, ſource inépuiſable de vices & d'abus, il eſt tout ſimple que leurs meilleures inſtitutions s'en reſſentent, & que les abus s'introduiſent dans leur Adminiſtration. C'eſt à des hommes éclairés & animés par l'amour du bien public, à ſolliciter, à provoquer une ſage reforme, par un tableau touchant de l'intérêt public & des réglemens que l'humanité demande à ceux qui gouvernent le peuple. Au lieu de s'élever contre un établiſſement formé pour le ſoulagement, l'apuy & le ſoutien des malheureux, ſur le prétexte d'une morale peu réflechie, dont la ſévérité ſéduit des eſprits foibles ou peu éclairés; il faudroit s'efforcer de ramener l'Adminiſtration à la purété, au-desintéreſſement & à l'objet unique de l'inſtitution.

On n'enviſage plus les Monts de Piété, presque partout où il y en a d'établis, comme un ſecours, comme une Caiſſe uniquement ouverte pour l'intérêt de ceux qui ont le malheur d'en avoir beſoin. On a perdu de vue cet objet unique de leur inſtitution, pour les regarder comme un domaine dont

on

on a cherché à améliorer le produit; & d'un ſecours heureux dans ſa fondation, on en a fait en beaucoup d'endroits un ſecours malheureux & deſtructif. Au lieu d'en faire une ſource de revenu, un objet de finance; les frais que ce ſecours coûte au public, ne devroient jamais être portés au-delà de ce qu'exige l'entretien de la Banque. Pour trouver ces frais, il falloit bien établir l'intérêt au-deſſus du taux de la place. Mais devroit-il être pour les prêts de toute ſomme au-deſſous de 1000 fl. a 18 p℅ avec des acceſſoires qui portent l'intérêt de 25 à 27 p℅, & pour 1000 fl. & au-deſſus, à 6 p℅ chez des Nations où l'Argent eſt a 2½ ou 3 p℅? Cet intérêt, ſurtout celui auquel on ſoumet les petites ſommes, eſt d'autant plus ruineux & deſtructif, que ce fardeau énorme eſt impoſé ſur les emprunteurs les plus pauvres, qui n'ayant pas de gage à donner au-deſſus de 1000 fl. ne peuvent ſe procurer la douceur de l'intérêt modéré de 6 p℅. Cet intérêt exceſſif eſt contraire à l'objet de l'inſtitution, qui fut de donner un ſecours utile, & non un ſecours funeſte à ceux qui y ont recours, puisqu'il accellére, ou précipite leur ruine. On ne doit pas alleguer, pour favoriſer l'excés d'un tel abus, la néceſſité d'entretenir une Adminiſtration d'un grand détail, & qui exige de grands frais, puisque les Monts de Piété d'Italie ſe ſont toujours ſoutenus, & ne ſe ſont jamais écarté de leur loi primitive dictée par l'humanité, qui n'impoſe que des intérêts très modiques ſur les petits gages; qui protége ainſi les emprunteurs les plus pauvres, en leur rendant le ſecours plus utile, & n'impoſe le plus fort intérêt, que ſur les gages les plus riches.

C'EST encore un abus énorme qu'on a laiſſé introduire dans les ventes, de retenir 9 p℅ ſur le produit de la vente de chaque gage en particulier, & de faire payer encore 9 p℅ enſus de l'adjudication, ſur le prétexte des frais de vente. Ce n'en eſt pas un moins grand, que de ſouffrir que les ventes ſe faſſent au *Rabais*, au-lieu de les faire *au plus offrant*; & que des Commis & des eſtimateurs s'y faſſent ad juger des Gages, ſurtout la Bijoutérie. La fortune d'un joaillier eſtimateur acquiſe dans cet employ, ne ſauroit manquer d'affliger infiniment le Public. D'un côté cet abus fait reſſerrer conſidérablement les ſecours du Lombard, parce qu'on n'y reçoit de Gages que ſur une eſtimation du cinquième ou du quart de leur valeur, & de l'autre la valeur entiére de ces Gages ſe trouve enfin abſorbée par des frais, & par une vente mal faite.

DE tels abus ont ſansdoute beaucoup contribué à faire rejetter l'idée d'une établiſſement ſi utile, même ſi néceſſaire, chez les Nations, qui jusques à préſent ont refuſé de l'adopter. On a eu raiſon de redouter les abus, mais on n'a peut-être pas eu raiſon de s'y arrêter. Il ſeroit très facile de les cor-

riger, & bien plus facile encore de les prévenir chez une Nation, ſage & éclairée, qui voudroit donner aujourd'hui un ſecours ſi utile & ſi néceſſaire à ſon Commerce; ſurtout ſi on ſoumettoit l'Adminiſtration de cet établiſſement à l'inſpection de bons Négocians, &, ſi au-lieu de le régarder comme un fonds qui doit-être riche, qui doit rapporter un revenu, on reſtraignoit les intérêts & les frais qu'on fait ſupporter par les emprunteurs, à ce qui eſt rigoureuſement néceſſaire à ſon entretien.

Plusieurs villes de Commerce de France ont ſouvent déſiré l'établiſſement d'un Lombard: on l'a même propoſé quelquefois à Paris, qui eſt peut-être la Ville de l'Europe, où un Lombard adminiſtré ſur de bons principes, procureroit le plus de bien; & où les abus, ſi on les y laiſſoit introduire, feroient le plus de progrès & le plus de mal.

La préſence des Magiſtrats les plus ſages & les plus éclairés de l'Europe, auroit pu ſansdoute prevenir dans cette Capitale, tous les abus dont on ſe plaint ailleurs, ſi on n'avoit pas cru trouver un obſtacle invincible à l'établiſſement d'un Lombard, dans une loi, qui n'admet la ſtypulation des intérêts de l'Argent, que pour le prix d'un inmeuble vendu, que par ordonnance du juge qui condamne au payement des intérêts *ex Mora*, ou par un contract de conſtitution de rente, qui porte l'alienation du Capital.

Comme l'uſage a introduit forcément une infinité d'exceptions à la rigueur de cette loi, faite dans un tems, où l'on ignoroit également l'utilité, les beſoins du Commerce, les avantages de l'induſtrie, & la néceſſité d'une grande activite dans la circulation de l'Argent dont l'intérêt eſt le premier principe; on auroit du admettre encore une exception nouvelle à cette loi en faveur d'un établiſſement, dans lequel on auroit pu ne voir qu'une très grande utilité pour le Public. C'eſt une contradiction bien ſinguliére & bien ſenſible dans la Légiſlation de l'une des Nations de l'Europe des plus éclairées, qu'une partie de cette Nation ſoit régie par une loi qui proſcrit ſevérement, comme une eſpéce de crime, la ſtypulation d'intérêts dans le prêt d'Argent, & l'autre partie par une loi qui l'autoriſe formellement. Il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer que les Loix du droit Romain, qui ſont celles de la plus grande partie de la France, autoriſent l'uſure, & que ce même défaut puiſſe être reproché à la Légiſlation de preſque toute l'Europe entiére. Il faut le ſuppoſer cependant; ou il faut convenir que la loi rigoureuſement ſuivie par quelques-uns des Parlements de France, n'a de motif qu'une opinion peu réflechie, qu'un ſimple préjugé, & n'a point été établie ſur les vrais principes d'une

d'une bonne Législation. En effet, indépendamment de ce que le suffrage général de toutes les Nations condamne l'usage de cette loi; dans le ressort du Parlement de Paris, & sous les yeux du Parlement même qui la suit dans ses jugemens avec le plus d'exactitude, on en élude sans cesse l'observation; & les juges ne sauroient disconvenir qu'il est nécessaire, qu'il est heureux même pour l'intérêt public, & pour celui de l'Etat, qu'on puisse l'éluder. Car outre les Lettres de change, on fait porter intérêt à des Billets de Commerce, & à des Billets de Financiers ou Gens d'affaires, tous les jours sur la place de Paris seulement, souvent pour plusieurs milions dans un jour: & les intérêts sont tantôt au taux de la loi, tantôt au-dessus ou au-dessous, suivant la rareté ou l'abondance de l'Argent; c'est-à-dire au taux que prescrit la loi du Commerce, ou la situation actuelle du crédit public. Qu'on essaye d'étendre sur cet usage journalier l'Empire de la loi qui proscrit comme usuraire, tout intérêt d'Argent non aliéné, ou qui n'est pas convenu par un acte de vente d'un inmeuble, ou ordonné par le juge; on fait disparoitre dans l'instant le crédit public; on arrête la circulation de l'Argent, & celle des Denrées & des Marchandises; on multiplie les faillites; l'on met des obstacles insurmontables à toutes les entreprises de Commerce & de Finance; on resserre toute sorte d'industrie; on répand dans la société une infinité de calamités; on appauvrit la Nation de mille manières.

L'Intérêt de quelques particuliers, qui n'empruntent que pour dépenser, & se ruinent par des emprunts à intérêts, peut-il balancer dans l'esprit d'un Législateur, cet intérêt général de la société, d'une Nation entiére & de l'Etat? Une Loi qui ne peut prévenir & reprimer un mal particulier, qu'aux dépens de l'intérêt général, qu'en contredisant & en détruisant le bien public, n'est qu'une Loi défectueuse, qui est la preuve de l'indigence du Génie du Législateur, & qui doit-être reformée par un Législateur plus sage & mieux instruit.

Les exceptions qu'on a imaginées en Morale, fondées sur le *Lucre cessant & le dommage naissant*, & que même cette Loi n'a point admises; sont encore Mal limitées, ou Mal entendues par les Moralistes. Car en voulant circonscrire des limites à l'intérêt de l'Argent pour le rendre légitime, on ne lui assigne que des limites vagues & indéterminées; puisque le gain cessant ou le dommage naissant du préteur n'ont point de prix fixe, & qu'on peut les apprécier arbitrairement. Les taux divers de l'intérêt que le Commerce établit tous les jours sur la place, sont les vrayes limites de la légitimité des intêrêts de l'Argent, au-delà des quelles tout intérêt est injuste & illégitimite. C'est

une idée bien fauſſe, que celle qui préſente l'Argent uniquement comme une matière ſtérile, qui par elle même ne produit aucun fruit, d'où l'on conclut, qu'on ne peut en retirer du fruit ſans crime. L'Argent eſt le ſigne des valeurs, il les repréſente toutes ſans exception, il eſt néceſſaire que toutes les valeurs circulent, & elles ne peuvent circuler que par le ſecours des ſignes. Ce n'eſt qu'avec ce ſecours, que chaque particulier peut ſe procurer toutes les choſes néceſſaires à la vie; & celui qui les procure ne peut les obtenir lui même pour les procurer aux autres, que par le ſecours des ſignes. Or cette circulation indiſpenſable raporte une bénéfice quelconque, qui eſt le fruit des ſignes, qui en ſont l'Ame & l'inſtrument; & ce fruit eſt la meſure du taux que le Commerce met tous les jours à l'intérêt de l'Argent ſur la place; enſorte que ſans le ſecours de cet intérêt accordé aux ſignes par le Commerce, il faudroit revenir aux échanges de matières & d'induſtrie, pour ſe procurer la nourriture, le Vêtement, le Logement; en un mot, toutes les choſes néceſſaires à la vie. Car les ſignes ſeroient retenus infructueux dans les mains des propriétaires, par la crainte de les perdre, ſi l'intérêt ne les retenoit ſans ceſſe dans la circulation pour remplir les fonctions de ſignes, fonctions qui doivent ſe multiplier dans un détail infini, pour animer & ſoutenir l'induſtrie, & faire circuler les Denrées & les Marchandiſes avec toute la rapidite qu'exigent les beſoins de la ſociété. Quelle eſt aujourd'hui la Nation, qui pourroit ſe ſoumettre rigoureuſement à la ſévérité de la Loi qui proſcrit l'intérêt des ſignes, dans toute ſon étendue, ſans perdre toute ſon induſtrie, ſans s'affoiblir, ſans s'appauvrir de mille manières, & ſans devenir bientôt l'Eſclave d'une Nation voiſine?

Ce n'eſt donc point dans une Loi ſi peu conforme, ou plûtot ſi évidement contraire à l'intérêt public d'une Nation, qu'on doit trouver un obſtacle inſurmontable à l'établiſſement du Mont de Piété, ſurtout pour des Villes de Commerce. On ne doit voir des difficultés que dans les moyens d'ordonner une bonne Adminiſtration, & de prevenir tous les abus dont eſt ſuſceptible un établiſſement de cette Nature; & l'on doit voir par un examen exact de ceux qui exiſtent chez un grand nombre de Nations, depuis tant de ſiécles, qu'il eſt très poſſible de prévenir tous les abus dans un inſtitution moderne. On feroit en même tems ceſſer l'uſage de ces Lombards obſcurs & ſecrets, qui s'eſt introduit dans les Villes qui n'en ont point de public, qui ne donnent, ni ne peuvent donner aucune ſureté pour les gages qu'on leur confie, qui ne prétent en même tems qu'à des intérêts exhorbitans, & qui dérobent toute leur conduite aux yeux de la juſtice. C'eſt-là un abus énorme, aſſez connu, & qu'on ne peut reprimer, ni faire ceſſer, que par des établiſſemens publics.

CHA-

CHAPITRE XXV.

Des Compagnies des Indes.

Il y a de l'excés dans les reproches qu'on fait au Commerce des Indes Orientales. Nous avons une infinité d'Articles dans ce Commerce, dont le luxe & l'induſtrie Européenne ne peuvent ſe paſſer: tels ſont le Caffé, le Thé, les Epiceries, les Drogues, le Salpêtre, le Coton, les Soyes écrues, les Cauris, &c. L'Europe a gagné à la découverte des Portugais, l'avantage de tirer toutes ces Marchandiſes à meilleur marché par l'Océan, qu'elle ne les tiroit auparavant par la Méditerranée.

Il n'en eſt pas de même des Manufactures des Indes Orientales. Il eſt certain que la Navigation aux Indes par le Cap de Bonne-Eſpérance les a introduites en Europe avec plus d'abondance, & avec une abondance exceſſive; & l'on ne peut ſe diſſimuler que ce Commerce l'appauvrit doublement, en diminuant ſon numéraire & ſon induſtrie. La diminution du numéraire mérite peut-être peu d'attention pour le bien général; il n'en eſt pas de même de l'induſtrie: il eſt certain que les Manufactures des Indes portent un préjudice inmenſe à celles d'Europe: & cependant, ce qui eſt dans l'Humanité une Contradiction bien ſinguliére, ce ſont les Nations de l'Europe qui ont les Manufactures les plus riches & les plus étendues, par conſéquent celles auxquelles les Manufactures des Indes nuiſent le plus, qui en importent d'avantage. On pourroit peut-être attribuer en partie à ce Commerce la chûte preſque décidée des Manufactures de Hollande, la ruine prochaine de celles d'Angleterre, & le décroiſſement trop ſenſible de celles de France.

Ce n'eſt donc que pour les Nations Européennes qui fabriquent, que le Commerce des Indes eſt ruineux: & les loix prohibitives de l'Angleterre & de la France, ne rémédient point au mal; puiſque le préjudice qu'en réçoivent leurs Manufactures, conſiſte eſſentiellement dans la préférence que les Conſommateurs étrangers qui ne Fabriquent point, donnent à celles des Indes. Ce Commerce n'eſt véritablement avantageux, que pour les Nations qui n'ont point de Manufactures.

Si on veut cependant faire quelque attention aux progrès de l'induſtrie Eu-

ropéenne, on enviſagera le Commerce des Manufactures des Indes avec moins de ſévérité. On ſera obligé de reconnoitre que nôtre induſtrie lui eſt rédevable d'un nouvel eſſor, qui ſera peut-être aſſez heureux pour détruire entiérement en Europe l'uſage de ces Manufactures, & réduire le Commerce des Indes Orientales, à l'importation des Denrées & des matières premières. Déjà la Porcelaine ne ſoutient plus la Concurrence de celles de ſaxe, de Vienne, de Hœchſt dans l'Electorat de Mayence, de Furſtemberg, établie par le Duc de Brunswich dans ſes Etats, de celles de Seives, d'Eſpagne, de Louisbourg établie par le Duc de Wirtemberg, de Munich par l'Electeur de Bavière, de Bareith, d'Anſpach, de Frankental, de Copenhague, de celle de Berlin établie par le Roi de Pruſſe, & de celle de Weeſp près Amſterdam, établie par le Comte de Gronsfeld (*a*). Ces Manufactures qui ſe perfectionnent tous les jours, ſuffiſent bien pour approviſionner aujourd'hui l'Europe entière, ſans le ſecours de la Chine & du Japon. Le Coton devient de jour en jour, par les retours de l'Amérique, plus abondant en Europe; on y perfectionne infiniment la filature. La ſuiſſe imite parfaitement les mouſſelines & les Toiles de Coton brodées, & les donne à beaucoup meilleur marché qualité pour qualité, que celles des Indes. La Normandie & d'autres Provinces de France, imitent & ſuivent la Suiſſe de fort près dans les Mouſſelines, & la ſurpaſſent, pour les Cotonades, dans les Teintures & les deſſeins. Les Fabriques des Toiles peintes offrent des eſſais qui annoncent une imitation parfaite de la fineſſe des plus belles Perſes, & une grande ſupériorité pour le deſſein; & l'on peut eſpérer de parvenir à la tenacité des couleurs. Les Fabriques des Pekins, des Satins, des Damas, des Armoiſins, des Gourgourans & autres étoffes de ſoie à l'imitation de celles des Indes, prétendent égaler aujourd'hui tout au moins leurs modéles. Celle des Pekins les ſurpaſſe infiniment, ſurtout celle qui s'eſt élevée à Valence en Eſpagne. Les Damas de la Chine ont ces deux défauts eſſentiels: les pièces ſont d'un poids inégal, & on ne ſauroit les employer en meubles ſans une perte très conſidérable, par l'impoſſibilité de faire rapporter les deſſeins d'une pièce à l'autre.

Les Manufactures des Indes en ont fait naitre de ſemblables en Europe, qui ne ceſſent d'acquérir tous les jours de nouveaux degrès de perfection, & qui l'emporteront néceſſairement dans la concurrence par un plus bas prix. De ſi grands progrès de nôtre induſtrie, progrès qu'on n'auroit oſé ſe promettre il y a peu d'années, doivent faire eſpèrer qu'on atteindra bientôt à l'ex-

(*a*) Cette dernière, égale aux autres par la forme, le Gout & les aſſortimens, a le ſecret d'une pate ſupérieure qui lui donne un mérite de plus.

l'extrême fineſſe de la Filature indienne, & à l'art de Fabriquer les Toiles de Coton ſuperfines ſur la ſurface de l'eau, pour donner au fil de Coton la force de ſoutenir les efforts de la navete. On imitera enfin ces Toiles dont on ne peut connoitre le degré de fineſſe qu'en comptant, comme font dans l'Inde les Marchands maures, le nombre des fils qui y ſont employés.

Il n'eſt pas douteux que ſi on ne faiſoit attention qu'au prix de la main d'œuvre, les Fabriques d'Europe ne pourroient ſoutenir la concurrence de celles des Indes. Mais la valeur nouvelle que les fraix de la traite & de la Navigation ajoutent à ces dernières, leur fait perdre leur ſupériorite à l'égard des Manufactures que l'induſtrie éleve & perfectionne dans les pays où la main d'œuvre eſt à bas prix, tel que la Suiſſe, & où l'on ſçait occuper au travail le plus fin & le plus délicat, les mains des Femmes & des Enfans.

Le Commerce de l'Inde ſeroit ruineux pour une Nation induſtrieuſe, qui ne fairoit pas rentrer chez elle tout au moins les ſommes qu'elle auroit envoyées dans l'Inde, par la vente d'une partie de ſes retours à l'Etranger; ou qui n'auroit pas une conſommation intérieure de Marchandiſes de l'Inde qui lui tiennent lieu d'autres Marchandiſes plus chéres, qu'elle ſeroit obligée d'acheter de l'Etranger. Mais il importe peu au bien Général de l'Europe, que ce Commerce augmente ou diminue la maſſe de ſon numéraire. L'excés du numéraire pourroit être à craindre pour une Nation en particulier, rélativement aux autres Nations, qui ſeroient pauvres: elle auroit à rédouter la perte de ſon Commerce & ſurtout de ſon induſtrie. Mais l'abondance de l'Or & de l'Argent repandus en Europe, ne ſçauroit avoir d'autre effet, que celui de diminuer leurs fonctions; comme ſignes ils repréſenteront moins, & la diſéte les rendant plus chers, ils ſignifieront d'avantage; ſans que dans l'un & l'autre cas il en réſulte aucun inconvénient pour l'intérêt général. Ainſi l'Europe eſt ſans intérêt dans le Commerce des Indes Orientales à l'égard du numéraire.

On reclame donc inutilement ſur le Commerce des Indes Orientales les intérêts de l'Europe en Général, & les maximes d'une République Univerſelle qui n'exiſte point. Aucune Nation ne dirige, ni ne peut diriger ſon Commerce ſur ces principes. Ce n'eſt que de l'induſtrie qui s'étend ſucceſſivement chez toutes les Nations, ce n'eſt que de la Concurrence des Vendeurs chez la Nation qui achete, & des Acheteurs chez celle qui vend, que peut naitre le bien Général de l'Europe, ſans qu'aucune Nation en particulier ait, ni puiſſe avoir ce bien général pour objet de ſon Commerce. Chaque Nation

tion n'eſt occupée que de ſon intérêt; & c'eſt de ſon induſtrie, & de celle des autres Nations, que réſulte le bien général par une combinaiſon indépendante de la volonté d'aucune Nation en particulier. Si l'on conſidére le Commerce des Indes Orientales dans ce point de vue, on conviendra qu'il eſt de l'intérêt de toute l'Europe en général, qu'il y ait dans ce Commerce parmi les Nations Commerçantes, la plus grande Concurrence poſſible. Cette Concurrence eſt à l'avantage des conſommateurs: on s'occupe en même tems avec ſuccés chez les Nations induſtrieuſes à détruire par l'imitation, la branche de ce Commerce qui leur eſt nuiſible, qui eſt celle de la Porcelaine, des Toiles & des étoffes de ſoye; ce qui étend encore heureuſement en Europe l'abondance & le bon marché.

On a ſouvent reclamé, ſurtout en France & en Angleterre, la liberté du Commerce contre les Compagnies des Indes. On n'a pas fait attention qu'on reclamoit une liberté inutile, & qu'aucun Négociant particulier ne ſeroit en état d'en faire uſage, ſi elle étoit accordée. Ce commerce exige un fonds immenſe, qui ne peut-être fourni que par une aſſociation ſolide & ſagement formée, & par un grand nombre d'actionnaires. La direction générale doit établir pluſieurs Comptoirs, & entretenir dans tous les Comptoirs, des Facteurs intelligens, bien inſtruits de toutes les branches de Commerce d'Inde en Inde; ſurtout ſi on veut embraſſer toutes les branches du Commerce des Indes. Car ne faire que le Commerce de la Chine, la ſeule branche du Commerce de l'Inde qui n'exige point l'établiſſement de Forts & de Comptoirs, c'eſt faire un Commerce fort borné. La néceſſité de préparer dans un Comptoir principal la Cargaiſon des Vaiſſeaux d'Europe, & de la préparer avec avantage, exige que la Direction embraſſe avec ſoin le Commerce d'Inde en Inde; & qu'elle ait pour faire ce Commerce, un Capital permanent diviſé dans ſes Comptoirs en proportion de l'étendue du Commerce qu'ils peuvent faire. Car cette branche du Commerce des Indes Orientales doit-être regardée, comme la ſource eſſentielle du bénéfice que ce Commerce donne en Europe.

C'est la néceſſité d'un entrepot général, & de faire le Commerce d'Inde en Inde, pour y former la Cargaiſon des Vaiſſeaux d'Europe, qu'on peut régarder comme une des raiſons des plus ſolides qui ont autoriſé l'inſtitution des Compagnies, pour faire excluſivement le Commerce des Indes Orientales. Dans l'état où eſt ce Commerce, des Négocians particuliers qui voudroient l'entreprendre, ne pouvant conſigner leurs navires à aucun Comptoir, à aucun Négociant dans l'Inde, ſeroient obligés de les confier à des ſubrécargues

ou

ou à des Capitaines Géreurs, peut-être peu instruits de ce Commerce, pour traiter dans les différens marchés de l'Inde où le Commerce est libre à toutes les Nations: cette Navigation & la traite se feroient avec de si grands risques & une telle incertitude de succés, qu'on ne trouveroit pas à faire assurer à 50 p%. Il ne seroit pas cependant impossible à une société de Négocians, de s'assurer l'heureux succés d'un ou de deux Vaisseaux dans le Commerce des Indes, sous le Pavillon d'une puissance respectable, si la conduite en étoit confiée à des Capitaines hommes de tête & pratiques. Ces Vaisseaux expediés pour Surate & Canton où le Commerce est libre, pourroient faire un retour en Europe en 18 mois ou deux ans, infiniment plus lucratif, que celui d'aucun Vaisseau des Compagnies des Indes, par la seule différence des frais énormes que font les Compagnies. La seule difficulté qu'il y auroit à former une pareille entreprise, seroit de trouver de tels Capitaines, qu'on peut regarder comme une chose très difficile. De pareils Vaisseaux seroient d'ailleurs exposés à être traités, comme Vaisseaux interloppes, surtout par les Anglois qui font aujourd'hui de grands efforts, pour se rendre la Nation dominante dans les Indes Orientales, & qui sont à la veille de le devenir.

C'est au Commerce d'Inde en Inde que les Compagnies donnent leur principale attention; & peut-être ne la portent-elles pas encore assés loin. Cette branche de Commerce a été fort souvent le Siége d'une infinité d'abus. Les Actionnaires se sont plaints quelquefois des fortunes rapides que les Directeurs des Compagnies dans l'Inde font dans ce Commerce, que l'on soupçonne faites aux dépens des Compagnies, & par un abus de leur crédit. C'est peut-être un grand vice dans l'Administration de la Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre, que la liberté qu'elle laisse également aux Négocians particuliers établis à Madras, à ses Directeurs & à ses principaux commis, de faire presque tout le Commerce d'Angleterre d'Inde en Inde; aussi, peu d'années suffisent pour les enrichir. C'est un avantage que les Agens de la Compagnie des Indes de Hollande, n'ont jamais obtenu. Les divers Etats qui ont des Compagnies des Indes, n'ont sans doute pas fait attention à cet abus, parce qu'on à pensé qu'il est indifférent que les richesses du Commerce des Indes entrent dans l'Etat par le Canal des Directeurs & des Agens des Compagnies, ou par celui des Actionnaires; ce qui contredit la maxime d'Etat, qui veut que les richesses soient divisées: celles que ce Commerce procure, le seroient infiniment davantage par les Actionnaires, que par les Directeurs & les Agens.

L'Espagne est de toutes les Puissances de l'Europe, celle qui pourroit

faire le Commerce des Indes Orientales, avec le plus d'avantages: & cependant elle eſt jusqu'a préſent celle qui a reçu le plus de préjudice de ce Commerce, par la Navigation d'Accapulco aux Philipines & des Philipines à Accapulco, qui depuis un tems infini approviſionne tous les ans la nouvelle Eſpagne par le Mer du Sud, de Marchandiſes des Indes pour pluſieurs milions, qui devroient y être portées de Sévile ou de Cadix; ce qui eſt presque auſſi nuiſible à l'Eſpagne, qu'un Commerce clandeſtin.

L'Espagne a dans la Compagnie de Commerce établie à Sévile ſous le titre de St. Ferdinand, par un Octroy du 7 Août 1747, le moyen bien ſimple de rendre le Commerce d'Accapulco aux Philipines encore infiniment plus avantageux qu'il n'a été nuiſible jusqu'à ce jour, en réuniſſant en faveur de cette Compagnie par un nouvel Octroy, le Commerce des Philipines à celui des Indes Occidentales que porte ſon Octroy, & en mettant cette Compagnie ſous une nouvelle forme d'Adminiſtration rélative à un plus grand fonds, & à un Commerce plus étendu.

Il y a longtems que le Commerce d'Accapulco aux Philippines & des Philippines à Accapulco, a attiré l'attention du Gouvernement. Cette branche de Commerce eſt par elle même très riche, mais on convient que juſqu'à préſent elle n'a produit & ne ſçauroit produire qu'une richeſſe qui ſe concentre dans les deux Indes, qui eſt parconſéquent étrangére à l'Eſpagne, & cependant le Commerce qui la produit, eſt pris ſur celui de Cadix. Il eſt évidament de l'intérêt de l'Eſpagne, de faire elle même directement le Commerce des Indes Orientales, au lieu de l'abandonner à ſes Colons de l'Amérique. On a ſouvent propoſé en Eſpagne, de faire faire le Commerce des Indes par une Compagnie, on en avoit même accordé autrefois un Octroy reſté ſans exécution. Il a paru trop difficile de remédier aux inconvéniens, que la ſituation même de l'Eſpagne ſembloit faire naitre. On a craint que les ſoies brutes & les étoffes de ſoie des Indes ne fiſſent également du tort aux ſoies du cru d'Eſpagne & à ſes Manufactures; & que les ventes ne puſſent ſe faire avec avantage en Eſpagne, parce qu'une partie des Retours des Indes Orientales eſt compoſée de Marchandiſes qui ſe conſomment dans le Nord de l'Europe. Enfin l'on n'a point penſé à réunir dans une même Compagnie, le Commerce des deux Indes, en ſuprimant le Commerce d'Accapulco aux Philippines.

Le Miniſtére d'Eſpagne eſt trop éclairé aujourd'hui pour négliger un fonds ſi riche. Il ſçaura pourvoir aux inconvéniens qu'on a rédoutés a l'égard du Commerce d'une Compagnie des Indes Orientales, en faiſant ceſſer en même

me tems l'abus du Commerce d'Accapulco; il ſçaura profiter de l'heureux avantage de l'Eſpagne, de pouvoir aiſément réunir le Commerce des Indes Orientales à celui des Indes Occidentales dans la direction d'une Compagnie à laquelle on a déja accordé le Commerce des Indes Occidentales, à l'exception ſeulement de celui de Caraque & de la Havane, ſans avoir beſoin de permiſſion pour expédier des Vaiſſeaux pour les autres ports du Mexique ou du Perou. L'Eſpagne peut par cette réunion, former très promptement la Compagnie des Indes Orientales ſans contredit la plus riche de l'Europe, ſans en excepter même celle de Hollande. Car d'un côté cette Compagnie n'auroit aucuns frais d'établiſſemens à faire, qui ſoient à comparer à ceux qu'ont fait les Compagnies des Indes d'Angleterre, de Hollande & de France. Un ſimple comptoir ſur les Côtes de la Mer du Sud, & un autre aux Philippines, dont les fraix n'excéderoient pas de beaucoup les fraix ordinaires de Commiſſion, lui ſuffiroient: de l'autre, le Commerce des Indes Occidentales donneroit à cette Compagnie, un avantage de 100 p°. au moins dans le Commerce des Indes Orientales, ſur toutes les autres Compagnies des Indes d'Europe. Une legére attention ſuffira pour s'en convaincre. Les Vaiſſeaux expediés pour les Indes Orientales navigent à faux fret en allant, à peu de choſe près, puiſque toute leur Cargaiſon eſt presque entièrement en Piaſtres: & cependant ils payent une prime d'aſſurance de 7 à 8 p°. Ceux d'Eſpagne ſeroient expediés avec une Cargaiſon aſſortie pour la Mer du Sud qui donneroit tout au moins un bénéfice de 100 p°, il faut le compter ſur ce pied là, puiſque les primes des contracts à la groſſe pour la Mer du Sud rendent ordinairement en Monnoie courante, de 60 a 80 p°, deduction faite de la Commiſſion qui revient à 9 p°.

Il faut ajouter à ce bénéfice celui qui réſulteroit encore de l'Achat des Piaſtres. Les Piaſtres coûtent à toutes les Compagnies des Indes, de 6 à 8 p° au-delà de ce que les mêmes Piaſtres reviendroient à la Compagnie d'Eſpagne qui les prendroit à la Mer du Sud.

Cette Compagnie pourroit faire préparer ſes Cargaiſons par un Comptoir aux Philippines, qui les aſſortiroit par le Commerce d'Inde en Inde, & les Vaiſſeaux pourroient d'ailleurs rélacher, dans leur retour, à Canton pour s'y pourvoir des Marchandiſes de la Chine, & y completer leurs Charges. Ils pourroient enſuite rélacher aux iles de France ou de Bourbon. L'Eſpagne obtiendroit ſans doute facilement cette liberté de la Cour de France. Cette Compagnie augmenteroit encore heureuſement pour l'intérêt général de l'Eu-

rope la concurrence des importations des Marchandiſes des Indes Orientales, qui ne ſçauroit être trop grande.

NOUS finirons ce Chapitre par l'extrait d'un *Pamphlet* publié à Londres en 1759. adreſſé *aux Seigneurs*, qui contient un détail aſſez inſtructif ſur l'intérêt général de l'Europe dans le Commerce des Indes Orientales, & en particulier ſur celui de l'Angleterre, dont les efforts pour ſe rendre la Nation dominante dans les Indes, doivent attirer l'attention de toutes les autres Nations.

Reflexions ſur l'Etat préſent de notre Commerce dans l'Inde, &c.

IL eſt déja arrivé, dit l'Auteur aux Seigneurs d'Angleterre, une fois dans ce ſiécle, qu'on s'eſt adreſſé publiquement à vous pour le bien général du Royaume, dans un tems où le ſujet à traiter étoit devenu l'intérêt le plus vif de tout citoyen zélé pour l'illuſtre Famille à préſent ſur le Throne, en oppoſition au pouvoir arbitraire d'un Prétendant Papiſte: & l'Habile Auteur de ce traité fut aſſez heureux pour voir ſes travaux récompenſés par la félicité dont nous avons longtems joui ſous ſa Majeſté regnante, & ſous ſon fameux prédeceſſeur. Dans le cours de l'Hiſtoire générale, vous pouvez remarquer que les différentes cauſes de la décadence des grands Empires ſont, ou la mauvaiſe Politique, ou l'excés du luxe, ou la perfidie des perſonnes chargées de l'Adminiſtration publique.

MAIS comme il n'eſt pas néceſſaire de raconter ici l'élevation & la chute des empires Aſſyriens, Perſans, Macedoniens ou Romains, je me borne à faire quelques remarques ſur ce qui tend immédiatement à la perte de nos Domaines & de nos Colonies, & conſéquament à la ruine de nôtre Patrie. Chacun ſait que la Puiſſance de l'Angleterre dépend entiérement de ſon Commerce, dont chaque branche doit-être adminiſtrée de maniére à faire tomber chez nous le poids de la Balance de l'Or & de l'Argent; à nous en procurer la propriété libre & dégagée de toute dette.

CETTE politique a toujours été établie, non ſeulement dans ce pays ci, mais encore dans tous les autres Etats de l'Europe.

RÉSERVER les avantages de cette balance, comme une reſſource nationale dans les tems de calamité, c'eſt un trait de prudence néceſſaire, dans tout Gouvernement ſage, & ſi eſſentiellement néceſſaire dans cet Etat, dont

les

les finances ſont ſi fort ſurchargées de dettes, que tous les Actes du Parlement pour l'encouragement de nôtre Commerce, ont été fondés ſur cette maxime inébranlable. On ne doit jamais faire uſage du crédit public dans un Etat Commerçant, ſi ce n'eſt que lorsqu'il s'agit de ſe défendre, on ne ſoit forcé de fournir une ſomme conſidérable en moins de tems qu'il n'en faudroit pour lever des ſubſides; & cet Argent ne doit jamais excéder le revenu annuel de ce Royaume, ſoit en Guerre, ſoit en Paix. Mais comme les anciennes maximes ne réuſſiſſent guéres aujourd'hui, tout l'uſage que je me propoſe de faire de cette idée, ſera de montrer que les richeſſes chimériques produites chez nous par la circulation du Papier, nous empêchent de voir ou de ſentir la prodigieuſe perte Nationale que nous ſouffrons depuis vint ans, parce qu'on a transféré la balance de nôtre Commerce au centre des Indes Orientales, où elle demeure à la honte des Auteurs d'un pareil établiſſement. Pour donner une définition courte & ſimple de ce Monopole, je demande la permiſſion d'inſérer ici un discours qu'on dit avoir été fait par un Gentilhomme bon citoyen.

„ La Compagnie des Indes Orientales, dont le premier établiſſement étoit
„ contraire aux loix, s'imaginant bientot avoir formé un établiſſement légiti-
„ me, devint tirannique, & bientot après d'une dangereuſe conſéquence pour
„ l'honneur du Parlement, & même, on peut dire, pour celui de la couronne.

„ Cette Compagnie fut d'abord établie par une Charte de la Reine Eli-
„ ſabet, qui lui accorda le Privilége excluſif du Commerce aux Indes Orien-
„ tales, ce qui eſt illégal. La Compagnie obtint une nouvelle Charte de Ja-
„ ques I. avec le Privilége excluſif, conſéquament un Privilége auſſi illégal
„ que le premier. Elle obtint encore une autre Charte de Charles II. tou-
„ jours avec le même Privilége excluſif, & toujours un Privilége illégitime.
„ Toutefois elle continua de jouir de ce Privilége excluſif, mais avec beau-
„ coup de ménagement, parce qu'elle doutoit elle-même de la légitimité
„ de ce Privilége.

„ Comme il eſt ſouvent arrivé que le Parlement a fait de grandes plain-
„ tes ſur toutes ces lettres Patentes ou Chartes ſervant à autoriſer le Mono-
„ pole, les Membres de la Compagnie des Indes ſaiſirent le tems où le fa-
„ meux, ou plûtôt l'infame *Jaffreis* fut à la tête de la juſtice, pour faire
„ légitimer leur Privilége excluſif: car ils étoient ſurs d'avoir en lui un juge
„ prêt à décider en faveur de tout ce qui pouvoit ſervir à augmenter le pou-
„ voir de la Couronne. Quelle en fut la conſéquence? Ils commencérent

„ auſſitôt à agir d'une manière ſi tirannique dans nos Colonies, qu'il y eut
„ de grandes plaintes faites ici contre eux à la Nation. Ils eurent le crédit
„ de les étouffer, probablement par la même Méthode qu'ils pratiquoient
„ pour obtenir une nouvelle Patente, & un Acte du Parlement auſſitot après
„ la Reſtauration; car, lorsque les affaires furent miſes en conſidération en
„ 1695, il parut qu'ils avoient gagné par Argent pluſieurs Membres du Par-
„ lement; ils avoient même eſſayé de gagner la Cour par un offre de 50000
„ Liv. Sterl. & que pour ces mauvais deſſeins ils avoient fourni une fort
„ grande ſomme d'Argent, & devoient en fournir une beaucoup plus gran-
„ de, en cas que l'Acte qu'ils demandoient, eut paſſé, montant en tout en-
„ tre 3 & 400000 Liv. Sterl. c'eſt à quoi ſe réduit la découverte qu'on fit
„ alors; & il eſt probable qu'ils promirent, ou débourſérent encore pluſieurs
„ autres ſommes que l'on n'aura pas découvert. Nous ne prétendons point de-
„ viner ce que leur auront coûté beaucoup d'autres graces qu'ils ont reçu de-
„ puis; mais la découverte faite dans ce tems doit nous rendre prudens, &
„ nous donner lieu de craindre, que ſous le prétexte d'aſſurer & d'étendre
„ le Commerce de cette Compagnie, on ne nous faſſe ſervir à remplir les
„ vues de juges corrompus".

Quelles branches pouvoit produire une pareille tige? Tel arbre, tel fruit: ceux dont nous allons parler, peuvent en quelque façon faire connoitre leurs Actions depuis ce tems, & ſans pénétrer dans le caractére d'un grand nombre de leurs Directeurs, quelques uns desquels ont été convaincus des plus grandes fourberies, & pour cela chaſſés par les Actionaires: ſans, dis-je, éplucher la conduite de pareilles gens, ou examiner ſi le dévidende Actuel de 8 p$ ſur le fonds, peut-être ſupporté par les profits de leur Commerce; j'obſerverai ſeulement que quel que ſoit le gain qu'ils font ou diviſent entre les Actionaires, le gain eſt entièrement levé ſur le Peuple d'Angleterre.

Or il eſt très poſſible que la Compagnie puiſſe ſupporter ce dévidende, tant qu'il lui ſera permis de nous nuire par le droit excluſif de vendre & d'augmenter ſon gain par la meſure la plus pernicieuſe qu'on ait jamais priſe, celle de dépenſer le Tréſor d'une Nation entière, afin de ſe pourvoir eux mêmes à meilleur marché, qu'ils ne feroient par le débit de nos Manufactures, quoique ce dernier parti eu égard à l'intérêt général de la Nation, mérite la préférence.

Ce n'eſt pas une ſeule partie de ce Commerce, c'en eſt le Syſtême tout entier

entier qui eſt horriblement deſtructif pour nous. Il eſt facile de voir par les livres de la Douane, que depuis bien des années ils ont exporté des milions en Argent, qui auroient du être employés à tenir bas le change avec les Nations à qui nous payons une balance, telles que la Ruſſie, la Suede & le Dannemarck; ou avec d'autres à qui nous payons actuellement des intérêts pour la part qu'elles ont dans nos fonds publics. Donnons en un exemple.

Nous pouvons remarquer que dans les années 1753 & 1754, le change entre nous & la Ruſſie monta de 46 à 53 ſols par Rouble, ce qui faiſoit 14 p^{c} de déſavantage pour l'Angleterre, dans tous les Achats que nous fimes de chanvre, de fer, &c.

Pour diminuer cette perte, puisqu'il falloit avoir les Marchandiſes à quelque prix que ce fut, nous envoyames de l'Argent pris à cinq p^{c} au-deſſus du prix ordinaire: une grande partie de cet Argent nous vint des Etrangers, qui pour cette valeur factice nous en envoiront volontiers, tant que nous aurons quelque crédit, ou des effets à engager. Toutefois encore que l'Argent nous coûta plus de cinq ou ſix pour cent au-dela du taux preſcrit par les Loix; cependant la Nation en envoyant des Eſpéces pour payer les Ruſſes, ſauvoit toujours près de ſix pour cent ſur le change de tout le capital, quoique l'Argent payé ne fut pas un quart de la valeur des dettes contractées avec eux, pour l'Achat des différentes Marchandiſes ci-deſſus mentionnées.

Ce haut prix de l'Argent eſt occaſionné par notre Compagnie des Indes, qui de notre exportation apparente d'Argent dans les circonſtances qu'on vient de marquer, infére très ſagement qu'elle a droit d'en envoyer aux Indes une quantité ſi immenſe, que ſi nôtre Gouvernement ne s'y oppoſe, ce ſera bientôt l'affaire de toutes les cours de l'Europe de l'empêcher; mais nous en ſerons les premiéres Victimes.

Quels retours nous fait-elle? Du Thé, que ſans doute notre luxe demande; & nos Raiſonneurs nous diſent que nous devons en acheter à quelque prix que ce ſoit: mais à quoi nous ſervent tant d'étoffes de coton & de ſoie achetées avec de l'Argent comptant, & apportées ici pour détruire & pour ruiner nos Manufactures les plus ingénieuſes? Car les étoffes des Indes envoyées dans les Colonies & ailleurs, ſans compter ce qui s'en conſomme parmi nous, n'empêchent-elles pas la vente d'autant d'étoffes Angloiſes? Un milion d'Argent perdu tous les ans pour acheter des Marchandiſes inutiles, qui empêchent la vente des nôtres pour pareille ſomme, eſt une démarche

ſi

ſi peu politique, qu'aucun Peuple ne ſe l'eſt jamais permiſe; & il n'y a que la Méthode facile de créer des richeſſes, en fabriquant du papier & des milions de dettes, qui ait pu ſauver le Gouvernement & l'empêcher d'en reſſentir les plus triſtes effets. Peut-être cette matière exige la plus ſérieuſe attention de tout citoyen poſſeſſeur de Terres dans le Royaume; ſpécialement dans un tems où nous ſommes ménacés par une Puiſſance qui depuis pluſieurs Années ſe ſoutient contre les forces unies de trois grandes Nations, & contre laquelle nous devons employer toutes nos reſſources pour la mettre à la raiſon.

Mais comme tout Raiſonneur, quelque bien intentionné qu'il ſoit, doit ſe ſoumettre à la déciſion du Public; n'ayant auſſi en vue que le bien public, je ſoumets conſéquament mes obſervations à la juſtice & à l'impartialité, auſſi bien qu'au Zéle patriotique du corps le plus reſpectable de l'Univers, les poſſeſſeurs des Terres de la Grande Bretagne.

Pour faire voir la néceſſité où ils ſont d'employer leur pouvoir à la recherche & à la correction des abus qu'on reproche à ce genre de Commerce deſtructif; je vais mettre ſous leurs yeux le tableau racourci de la conduite de la Compagnie des Indes Orientales, & tout Négociant, tout bon citoyen de la Grande Bretagne, eſt appellé en témoignage de la vérité de ce que j'avancerai. J'Ajoute qu'aucun membre de la Compagnie qui leur en impoſeroit dans des Matières de cette importance, ne doit pas être à l'abri de la rigueur de leur reſſentiment. Or dans le fait il paroit que la Compagnie pendant bien des années, s'eſt ſoutenue par un Privilége excluſif, & n'a pas augmenté nôtre Marine d'un ſeul Vaiſſeau. Si la Compagnie au lieu d'employer l'induſtrie dont elle étoit chargée par tant de graces reçues, à augmenter la vente & le débit du produit des Manufactures Angloiſes, s'eſt conſtament oppoſée aux meſures ſalutaires qu'avoit pris le Parlement en ordonnant d'exporter la valeur de dix pour cent au moins des Productions ou Manufactures, à la vente desquelles la conſervation de ces Royaumes eſt ſi fort attachée; s'il peut-être prouvé que dans ces tems là elle a exporté plus de dix milions de Liv. Sterl. pour acheter des étoffes des Manufactures des Indes, & que chaque piéce des dites étoffes de ſoie & de coton ainſi achetées avec le tréſor de la Nation, a été ſi loin d'être rachetée par les Etrangers, qu'ils ne prennent rien de nous, qu'avec le rabat de 30 pour cent & plus; ce qui fait grand tort à nos Manufactures tant au dehors qu'au dedans du Royaume; & que les Marchandiſes des Indes vendues ici à l'Etranger, rentrent en fraude en Angleterre & Irlande, au grand préjudice des revenus

de

de la Douane, ſi vous en exceptés le Thé devenu ſi néceſſaire à préſent, avec quelques autres Articles de peu de valeur; toute l'importation des Indes en Europe eſt inutile, & s'oppoſe évidament au débit de nos Manufactures, dans chaque partie de l'Europe & des Indes Occidentales (*a*).

En ſuppoſant que le Gouvernement peut être fourni de Salpêtre, à la moitié du prix que le vend la Compagnie, ſi l'on en permettoit le Commerce à des Marchands particuliers, & qu'on puiſſe prouver la vérité des faits qu'on vient d'avancer, par les Regîtres les plus authentiques, & par l'état actuel de l'Argent monnoyé exiſtant dans le Royaume: ne pouvons nous pas conclure que par cette perte annuelle & prodigieuſe d'Argent pour le Royaume, tous les Negocians doivent ſe contenter de faire circuler du Papier, ſur lequel on ne peut fixer aucune valeur. Nos rentes tomberont. Nos terres ne pouvant être affermées, ni vendues qu'à des Marchands de Papier, le revenu peut-être arrêté au prémier choc que ſouffrira le crédit public, à moins qu'on ne penſe à y apporter un prompt reméde.

L'Augmentation des dettes de la Marine qui monte à 1400000 Liv. Sterl. eſt due à cette Compagnie dans les ſix dernieres Années. Pour en payer ſeulement la moitié, toutes les épargnes qu'on avoit tant ventées, ſe ſont évanouies en un moment, & nos anciennes dettes demeurent auſſi peſantes qu'auparavant, n'étant en aucune façon diminuées, mais augmentées par cette Compagnie. On ne peut la regarder comme une ſociété de Marchands ou de Négocians, ſur ce que leur occupation a été & eſt toujours d'envoyer au loin nos richeſſes, pour acheter des Marchandiſes que nôtre Nation par un luxe ruineux conſomme, aulieu de nos propres Manufactures, & par une taxe double impoſée ſur nous mêmes ſeulement, elle fournit à leurs Actionnaires Hollandois & autres, l'intérêt exhorbitant de huit pour cent par an.

On

(*a*) L'Angleterre eſt un malade qui ſe diſſimulant la vraie cauſe de ſon mal, au lieu de la voir dans ſon intempérance, s'en prend au climat, ou aux intempéries de l'air. Les excés de la dette publique ont rendu néceſſaire l'excés des impôts, & l'excés des impôts joints à l'excés des ſignes fictifs, a fait renchérir infiniment la main d'œuvre & les Manufactures. Ainſi ce n'eſt point parce qu'on en débite moins dans les Indes Orientales, qui n'en ont jamais été un débouché, & qu'on en débite aux Colonies du Nord de l'Amérique pour 600000 Liv. Sterl. de moins, que l'Angleterre s'en trouve ſurchargée; mais parce qu'elles ſont trop chéres; & que cette cherté empêche les Nations d'Europe, d'en tirer comme auparavant, & engage les Colonies Angloiſes à profiter de la liberté de leur Navigation pour en tirer d'ailleurs, & peut-être à augmenter leurs Manufactures.

On peut comparer les affaires publiques à celles des particuliers. Lorsqu'une mauvaiſe Politique, du moins en fait de Commerce, a troublé l'Etat, il eſt permis à chacun de ſes membres d'offrir humblement ſes idées au public, & de s'efforcer autant qu'il le peut, de délivrer ſa patrie des calamités qui ſont les ſuites inévitables de la Guerre, principalement quand elle eſt ſoutenue à une auſſi grande diſtance, que celle des Indes Orientales.

Il eſt généralement reçu que cette Guerre fut d'abord occaſionnée par le refus que fit nôtre Compagnie des Indes, de la Neutralité offerte par les François dans cette partie du Monde. Quoiqu'une démarche auſſi imprudente puiſſe mériter quelque reproche, mon deſſein n'eſt pas cependant d'aggraver le mal en l'attribuant à la mauvaiſe conduite des Commiſſaires, mais d'éviter en quelque façon ce mal, & de la changer en bien s'il eſt poſſible, par des plaintes faites à tems. Cette Compagnie ne ſe ſoutient que ſur l'opinion erronnée que le Commerce qu'elle conduit ſous un Privilége excluſif, eſt utile aux particuliers, & très profitable au public: & le Gouvernement ayant ſoutenu ſa querelle depuis quatre ans, la Nation s'eſt jettée dans la dépenſe de plus d'un milion, a ſouffert la perte de ſix ou huit de nos plus gros Vaiſſeaux de guerre, ſans compter la perte irréparable de la vie d'un nombre infini de braves gens ſacrifiés au ſoutien d'un Monopole, qui eſt tel qu'à moins qu'on ne puiſſe refuter ſolidement ce que je vais avancer, tout le Monde ſera convaincu que depuis vint ans au moins, nous avons rechauffé un ſerpent dans notre ſein.

Ce Privilége obtenu par des préſens faits au Miniſtre, continué & ſoutenu toujours probablement par de ſemblables moyens, a ſurmonté & renverſé toutes les oppoſitions qu'on a ſouvent élevées; & cette erreur énorme dans la Politique du Commerce, n'a jamais été examinée, ni diſcutée une ſeule fois publiquement dans cette auguſte aſſemblée, dont cette Nation lézée & presque épuiſée de ſa richeſſe reélle, peut ſeulement attendre du ſecours.

Déclamer ſur un ſujet auſſi important, & ſe permettre de telles réflexions ſans produire des faits pour les appuyer, ce ſeroit trop préſumer de l'indulgence des lecteurs.

La preuve des vérités qu'on avance ici, s'établit par un compte clair conformément aux régles du Commerce. Voici d'ailleurs ce qui peut-être aperçu de tout le monde. Un certain nombre de Directeurs achetent quelques parties de nos étoffes de laine & autres; ils louent enſuite dix-ſept

ou

ou dix-huit beaux Vaiſſeaux de ligne de cinq cent tonneaux, de 30 Canons & de cent Hommes d'équipage, employent beaucoup d'Ouvriers à préparer l'expédition de ces Vaiſſeaux pour les Indes, & rendent ſans doute un compte fidele au Committé. Ces Directeurs achetent enſuite de l'Argent ſur la Place pour la valeur de plus du triple de leur exportation en étoffes de nos Manufactures, & compoſent ainſi les Cargaiſons de tous les Vaiſſeaux qu'ils envoient dans l'Inde.

Qu'on ſuppoſe tous les Vaiſſeaux de retour des Indes, quels en ſont les avantages pour la Nation? On ſait que les Marchandiſes & Productions utiles qu'on nous rapporte pour cette exportation deſtructive, & qui doivent tenir lieu à la Nation de ſa richeſſe réelle, de ſon Argent, conſiſte dans ce qui ſuit: des Etoffes de coton Manufacturées dans l'Inde, des étoffes de la Chine, du Thé, de la Porcelaine & quelques Drogues. Tout ce que les Etrangers prennent de nous dans ces Articles, peut-être compté comme un avantage, par ce que nos Vaiſſeaux & nos Matelots ont été employés à l'importation de ces Marchandiſes: d'un autre côté, tout ce qui dans les retours ne peut-être eſtimé matière utile à nos Manufactures, ou tout ce qui ſe conſomme par nous mêmes ou par nos Colonies, doit-être néceſſairement régardé comme très désavantageux, ſi l'on fait attention ſurtout que c'eſt avec le nerf de la guerre & de la puiſſance de la patrie, qu'on en fait l'acquiſition.

Il n'eſt pas impoſſible de former ſur cette branche de Commerce un compte National de profits & pertes. Les extraits des Livres de la Compagnie, ou ce qui eſt égal, les liſtes de ſortie, d'entrée & des Cargaiſons de retour, ſont imprimées & publiées.

Le réſultat du compte de l'exportation & de l'importation, ou retours d'un voyage, formé ſur les Manifeſtes publics des Cargaiſons, & ſur les liſtes des Ventes, eſt que l'exportation en fer, poudre, Artillerie, Acier, Cloux, Plomb, Cuivre, Vif-argent, Cordages, étoffes de Laine, Bas, & Munitions de Bouche, Montant à 257445 Liv. Sterl. & en Or & en Argent à 878399 Liv. Sterl. donne au retour ſur l'importation en Thé, Porcelaine, Salpêtre, Toiles, étoffes de Chine, Drogues, &c. 65655 Liv. 4 ſ. 3 d. ſt. Tel eſt le réſultat de la balance d'un Voyage, deduction faite de l'intérêt de l'Argent emprunté ſur billets.

Les Hollandois appellent le Commerce une Epouſe Malade, qui eſt ſouvent en mauvais état, mais qui ne meurt jamais, & même peut donner de la

satisfaction, quand elle est traitée & encouragée avec ménagement & prudence. Nous sommes bien éloignés de donner à cette Epouse les soins & les ménagemens qu'elle exige. Nos dépenses excessives, faites soit par nécessité, soit par vanité, ne contribuent pas à l'augmentation du Commerce. Ici nos dépenses sont de huit pour cent par an à payer aux Actionnaires. Donc sur 3200000 Liv. Sterl. du capital des Actions a huit pour cent, la somme à payer en deux ans aux Actionnaires, est de 512000 Liv. ci. 512000.

Les profits du Voyage montant
à la somme de . . . 65655 Liv. 4 s. 3 d. }
trois pour cent dus par } }
le Gouvernement . . 192000 }
Montant les deux sommes
à celle de . . . . . 257655 4 s. 3 d. ci. . . . . 257655. 4. 3.

Donc il y a un déficit de la somme de . . . . . 254344. 15. 9.

Ce déficit doit-être pris ou sur d'anciens profits, ou sur des profits avenir. L'on ne peut justifier la conduite de la Compagnie ou son Commerce, par la supposition de quelque Commerce secret, ou misterieux, par l'importation d'Or ou de Diamans. On sait qu'elle n'apporte point d'Or des Indes Orientales, & qu'elle en apporte fort peu de Diamans; mais qu'elle doit beaucoup dans l'Inde, & qu'elle y paye de gros intérêts (*a*). Il résulte toujours du Commerce de la Compagnie une perte de plus de 620000 Liv. Sterl. en Argent, dont la Nation est sans cesse appauvrie, qui attaque la base de son crédit, & dont elle ne sauroit être dédommagée par les Retours des Marchandises des Indes qui se consomment pour la majeure partie en Angleterre. Le Thé qui est l'Article qui devroit donner les plus grands bénéfices, ne donne par l'entière consommation que nous en faisons, que de la perte à la Nation, car le Thé est vendu a Gottenburg, cent pour cent à meilleur marché qu'en Angleterre, ensorte qu'il y a un grand bénéfice à l'introduire en Angleterre en fraude, & on prétend que sur cet article seul, la Douane perd tous les ans 100000 Liv. Sterl.

L'Anglois de qui nous avons emprunté ces Observations, n'a pas des idées bien claires & des connoissances bien exactes du Commerce des Indes Orientales.

L'On a reclamé en Angleterre plus qu'ailleurs, la liberté du Commerce contre le Privilége de la Compagnie des Indes; on y a souvent proposé de rendre ce Commerce universellement libre, à l'exception de la traite du Thé, dans

(*a*) L'Argent est assés généralement dans l'Inde a 10 p^a d'intérêt.

dans l'idée qu'on pouvoit défendre l'exportation d'Argent, & que ce Commerce livré au public, les Négocians exporteroient une plus grande quantité des productions des Manufactures Nationales. On allegue l'Acte du Parlement d'encouragement du nouveau Commerce en Perſe par la Ruſſie, ſuivant lequel aucuns retours ne peuvent être importés en Angleterre, pas même de la ſoie crue, que ſous ſerment que le tout a été acquis avec le produit des Manufactures de l'Angleterre, & non avec de l'Or, ou de l'Argent, ſoit Monnoyé, ſoit en Barres ou Lingots.

Le Commerce des Indes ne ſauroit être ſoumis à une ſemblable loi, & ne peut-être converti en un débouché des Marchandiſes d'Europe. Ou il faut faire ce Commerce avec de l'Argent, ou y renoncer. Les Négocians Anglois qui auroient ſuivi le Commerce de Perſe par la Ruſſie, ſi l'entrepriſe de ce Commerce n'avoit pas été éteinte dans ſon Berceau, auroient facilement éludé cette loi. Ils auroient employé l'Argent provenant de la Vente des Manufactures Angloiſes en Ruſſie, au Commerce de Perſe; & au-lieu de payer les Marchandiſes qu'ils tiroient de Ruſſie, partie avec les Manufactures Angloiſes, ils les auroient payées en entier Argent comptant. La Majeure partie du Commerce des Indes Orientales, de celui du Levant, de la Perſe & du Nord, ne peut ſe faire par les Nations d'Europe, qu'avec de l'Argent comptant. Les Légiſlateurs n'ont ſur cela aucun empire, & ces branches de Commerce ne connoiſſent & ne peuvent connoitre d'autre loi, que la nature des beſoins reſpectifs des Nations.

C'est dans l'Adminiſtration des différens Comptoirs d'une Compagnie de Commerce, qu'on doit chercher les moyens de la rendre plus utile à une Nation. C'eſt à faciliter, à accroitre les reéxportations des Retours des Indes, & à en reſtraindre la conſommation intérieure, que les Légiſlateurs doivent donne tous leurs ſoins.

C'est un des plus grands défauts qu'on puiſſe reprocher aux Légiſlateurs, dans la forme qu'ils ont donnée généralement à l'inſtitution des Compagnies des Indes, que la diviſion de leurs fonds par Actions aux porteurs. Cette diviſion qui a appellé les Etrangers au partage du bénéfice National qu'on a voulu ſe procurer par l'établiſſement de ces Compagnies, contredit viſiblement l'objet principal de leur inſtitution. Aucune Compagnie de Commerce en général, quel que ſoit ſon objet, ne devroit admettre & reçonnoitre d'autres intéreſſés, que des Nationnaux, excepté le cas unique d'une Compagnie diviſée entre deux Nations par des avantages reſpectifs, dont l'Europe ne nous a point encore donné l'exemple.

Toutes

TOUTES les Nations, dit l'Auteur des *progrès du Commerce*, ne recherchent aujourd'hui avec empreſſement à acquérir des Manufactures, & des Manufactures de Luxe, que parceque l'expérience leur en a montré les avantages. Elles ont appris qu'indépendament des richeſſes réelles ou fictives qu'elles procurent à un Etat, elles augmentent ſa Population & ſa force, en donnant les moyens de ſubſiſter à un plus grand nombre d'Hommes. Cependant à voir cette quantité prodigieuſe d'Or & d'Argent, que nous faiſons paſſer chez les Indiens, pour acheter leurs étoffes de Soie, leurs Toiles peintes, leurs Toiles de Coton, leurs Papiers peints, leurs Porcelaines, il ſemble que l'Europe ſoit tributaire de l'Aſie, ou que nos Fabriques ſoient encore dans leur enfance.

CET Auteur voit le motif de ce Commerce ruineux pour l'Europe, dans ce principe, que les productions de l'induſtrie enrichiſſent l'Etat qui les fournit; & il croit que les Peuples Commerçans qui n'ont pas aſſés de Manufactures chez eux pour fournir à leur Commerce, préféreront toujours de porter leurs richeſſes chez des Nations éloignées dont ils ne peuvent craindre la ſupériorité de forces, plûtôt que de contribuer à la conſommation, à l'agrandiſſement de leurs voiſins; & que c'eſt la plus forte raiſon qui empêchera les Manufactures Françoiſes, ſi ſupérieures à toutes les autres pour les ouvrages de goût, d'avoir le débit qu'elles méritent. Telle eſt, dit-il, la Porcelaine de Saive, dont les Etrangers achetent peu, quoiqu'ils l'eſtiment bien au-deſſus de celles de la Chine & du Japon.

L'AUTEUR prête aux Négocians des motifs de Politique, auxquels ils n'ont jamais penſé. Le Commerce ne dirige point ſa marche ſur ce principe. La néceſſité & les beſoins reſpectifs l'ont fait naitre, & l'eſpoir du bénéfice lui a donné toute ſon étendue, & l'entretient. Les intérêts d'un Etat qui ſouvent contrediſent ceux des Négocians, peuvent exiger qu'il favoriſe le Commerce d'une Nation, plûtôt que celui d'une autre. La France peut être engagée par ſes intérêts politiques, à préférer les ſalaiſons du Holſtein à celles de l'Irlande, les Harangs de la pêche Hollandoiſe, à ceux de Yarmouth, & les Tabacs de Lukraine, à ceux de la Virginie & de Mariland; comme l'Angleterre préfére autant qu'il lui eſt poſſible, les Vins & les Eaux-de-vie de Portugal, aux Vins & aux Eaux-de-vie de France. Mais les intérêts politiques n'ont eu aucune part à l'inſtitution des Compagnies des Indes. Aucune Nation de l'Europe ne s'eſt livrée au Commerce des Indes Orientales, dans la vue d'empêcher la Nation voiſine ſa rivale, de s'enrichir, ou pour ne pas rendre ſes Manufactures floriſſantes; mais toutes celles qui ont pu ſe donner ce Commerce

merce direct, s'y ſont ſucceſſivement portées, dans la vue de s'enrichir elles mêmes en allant chercher à l'extrêmité de l'Aſie, des étoffes & des Toiles, dont la beauté & les prix leur aſſurent un bénéfice ſupérieur à celui qu'elles auroient pu faire ſur les Manufactures d'Europe. Aucune Nation n'a penſé qu'après coup, au préjudice que le Commerce des Indes peut porter à l'induſtrie Nationale; & il eſt vraiſemblable, que cette conſidération même, ſi on y avoit penſé, n'eut pas empêché l'établiſſement des Compagnies des Indes. Si les Manufactures de Porcelaine répandues depuis peu d'années en différens Etats de l'Europe, s'établiſſent à bon marché, & ce ſera ſans doute inceſſament l'effet d'une grande concurrence, on aura bientot abandonné le Commerce des Porcelaines de la Chine & du Japon. Si la France & la Suiſſe parviennent à établir les Toiles de Coton, les Pekins, les Damas, les Sirſakas, & autres étoffes à l'imitation de celles des Indes, à un prix inférieur qualité pour qualité, aux prix des mêmes Marchandiſes des Indes, que ces deux Nations imitent déjà ſi bien, & l'on doit attendre ce ſuccés de leur induſtrie, cette branche du Commerce des Indes ſera bientot anéantie en Europe. Nous devons eſpérer de voir un jour ce Commerce, presque entiérement réduit à l'Importation des matières dont l'induſtrie Européenne a beſoin, & nôtre induſtrie payer enfin par nos exportations en Aſie, preſque toute l'induſtrie indienne, que l'Europe a toujours payée entiérement avec ſon Argent depuis que le Commerce eſt connu.

REFLEXIONS

Sur les Avantages du Commerce en général.

QUOIQUE les progrés du Commerce attirent aujourd'hui l'attention de toutes les Nations policées, le Commerce a cependant des ennemis parmi les écrivains Politiques Anglois & François. On lui attribue une partie des maux qui affligent l'humanité. Sans le Commerce, dit-on, contens du néceſſaire que la Nature a ſagement répandu dans chaque pays, nous ſerions plus heureux.

NOUS ſerions ſans doute, ſans le Commerce, dans l'état où nous voyons des Nations innombrables d'Aſiatiques, d'Africains & d'Américains, qui ne font point ou fort peu de Commerce; nous ſerions des Peuples féroces, errans, ſans loix & ſans Religion. Eſt-ce dans cet Etat que nous devons nous former l'idée du bonheur des hommes, ou dans les douceurs d'une ſociété qu'une communication perpetuelle entre des Nations commerçantes, perfectionne

tionne tous les jours par des actes de juſtice & d'humanité, que le Commerce exige, par l'induſtrie qu'il excite, & par la Population qu'il accroit & qu'il entretient ſans ceſſe?

AUTANT, dit-on encore, le Commerce étranger eſt funeſte aux hommes, autant le Commerce intérieur leur eſt avantageux. Si le Commerce étranger n'influe pas directement ſur le bonheur d'une Nation; s'il n'eſt recommandable que pour les beſoins dont il nous a donné la connoiſſance, & aux quels nous ne pouvons ſatisfaire que par lui; il n'en eſt pas de même du Commerce intérieur. Plus celui-ci s'agrandit, plus il y a d'union parmi les Citoyens. Dans l'établiſſement des Manufactures, & dans la multiplicité des Arts méchaniques, il ouvre aux Etats deux ſources fécondes de Population. Il a cela d'avantageux, qu'il vivifie & enrichit une Nation entiére; au-lieu qu'un petit nombre de Négocians participe aux faveurs du Commerce étranger. C'eſt un vice inhérant au Commerce étranger, de diminuer dans une Nation le nombre de ſes Artiſtes, par l'importation qu'il fait d'étoffes que la mode a accréditées, & qui ſouvent recoivent d'elle tout leur prix.

LES raiſons qu'on employe pour montrer les déſavantages du Commerce étranger, ſont d'autant moins ſolides, qu'elles portent également contre le Commerce intérieur. s'il eſt avantageux à une Nation d'être bien unie dans les individus qui la compoſent, & d'entretenir entre eux une parfaite harmonie; qui ne voit qu'elle a le même intérêt à conſerver la paix & l'amitié avec les autres Nations? Or ce que le Commerce intérieur produit de bien, de particulier à particulier, le Commerce étranger le produit également de Nation à Nation. Le Commerce Etranger n'entre pas moins dans l'ordre & le bien de toutes les ſociétés en général & de toutes les Nations, qui ne ſauroient être trop unies entr'elles pour leur intérêt particulier, & le Commerce étranger eſt le fondateur & le conſervateur de leur union.

LA Nourriture & le Vétement ſont nos ſeuls beſoins réels: l'idée de la commodité n'eſt dans les hommes qu'une ſuite de ce premier ſentiment, comme le luxe à ſon tour, eſt une ſuite de la comparaiſon des commodités ſuperflues, dont jouiſſent quelques particuliers. On ne veut pas ſans doute que le Commerce intérieur n'embraſſe pas ces trois ſortes de beſoins ou de néceſſités que les hommes ſe ſont impoſées. Si les beſoins rélatifs au luxe trouvent grace aux yeux mêmes des cenſeurs du Commerce étranger, en quoi peut-il donc leur paroitre plus nuiſible, que le Commerce intérieur?

LE

Le Commerce étranger nous fait connoitre, il eſt vrai, de nouveaux beſoins; mais ces nouveaux beſoins ſuppoſent de nouveaux plaiſirs ou de nouvelles commodités. Or augmenter nos plaiſirs ou nos commodités, n'eſt ce pas nous rendre plus heureux? Quoiqu'en diſent les Cenſeurs, le Sucre, le Caffé, le Chocolat, les Epiceries, &c. ne ſont pas à mépriſer; & nous nous en trouvons mieux depuis que nous les poſſedons. Parceque l'Habitant de l'Orenoque n'a pas les mêmes beſoins que nous, le croirons nous pour cela jouiſſant d'un auſſi grand bonheur que l'Européen? l'Homme eſt fait pour mettre à contribution toutes les parties de nôtre Globe: & il ne faut pas douter qu'en faiſant naitre dans des contrées différentes les matières qui ſervent à nôtre bonheur, la providence infinie dont la Nature eſt l'Ouvrage, n'ait voulu mettre tous les hommes dans la dépendence les uns des autres, & les unir d'une extremité de la Terre à l'autre, par des beſoins reciproques.

Mais le Commerce étranger n'eſt-il pas ſuivi de pluſieurs inconvéniens. Eh quel eſt le bien qui n'en traine pas à ſa ſuite? Ceux qu'on lui reproche, ne dérivent point de ſa Nature, & une ſage politique ſaura toujours y remédier. Le Commerce des Indes Orientales doit ſans doute porter un grand préjudice aux Manufacture d'Europe, par l'importation des Toiles & des étoffes indiennes. Mais ce préjudice n'a-t-il pas été réparé avec un avantage infini par la découverte du nouveau Monde? Les Colonies qui s'y ſont établies, auxquelles on a impoſé la loi de conſommer les productions du pays de la domination, non ſeulement ont conſervé à nos Manufactures toute l'activité que les importations des Indes Orientales auroient pu leur faire perdre; mais d'un côte les Colonies conſomment elles mêmes une grande partie de ces importations, & de l'autre elles ont donné une étendue infinie à nôtre induſtrie par une grande augmentation de matières premières, & accru nôtre Population en multipliant infiniment en Europe les occupations & les moyens de ſubſiſtance. Ce ſera toujours la faute de la politique dans tout Etat Européen, où le Commerce intérieur recevra du préjudice du Commerce extérieur.

Toutes les richeſſes du Commerce conſiſtent dans les productions naturelles, dans celles de l'Agriculture & de l'induſtrie, conſidérées enſemble ou ſeparément; & ces richeſſes n'ont d'étendue dans l'Etat qu'en proportion de l'activité de la circulation intérieure, que le Commerce leur donne, & de l'exportation qu'il en fait au-dehors, ſans le ſecours de la quelle la circulation intérieure ſeroit elle même néceſſairement languiſſante. Le Commerce intérieur, abſtraction

ſtraction faite de tout Commerce étranger, n'eſt point un Commerce proprement dit, pour le corps de la Nation; ce n'eſt qu'une ſimple circulation. L'Etat ne connoit ou ne doit connoitre de véritable Commerce, que celui par lequel il ſe procure le néceſſaire qui lui manque, & ſe débarraſſe de ſon ſuperflus, rélativement à l'univerſalité des Citoyens: & le Commerce de l'Etat eſt floriſſant lorſqu'il ſe procure le néceſſaire & ſe débaraſſe de ſon ſuperflus, de la manière la plus avantageuſe. C'eſt le Commerce qui paye, qui anime & étend également à l'infini l'Agriculture & l'induſtrie. Sans ſon ſecours le Commerce intérieur ne ſeroit ſuſceptible d'aucun accroiſſement au-delà du néceſſaire, & l'Etat ſeroit foible. Le Cultivateur & l'Artiſan ne travailleroient jamais pour le ſuperflus, s'ils n'étoient aſſurés des Avantages que le Commerce étranger peut ſeul leur procurer par l'exportation des fruits de leur travail.

Si les Etats qui compoſent la République Univerſelle, ne connoiſſoient d'autre Commerce que leur Commerce intérieur, chaque Etat n'auroit de forces qu'en proportion de ſa population, de ſon induſtrie, de la richeſſe de ſes productions Naturelles, du Génie, du caractére de ſes Habitans, des lumières de ſon Gouvernement, & de la ſageſſe de ſa légiſlation. Dans cette Hypothéſe on pourroit négliger peut être ſans inconvénient le Commerce extérieur. Mais déſqu'une Nation s'eſt livrée au Commerce étranger, elle acquiert promptement des richeſſes & une puiſſance exceſſive, qui annonce une domination impérieuſe à ſes voiſins, qui leur fait craindre l'invaſion & l'eſclavage: elle impoſe parconſéquent aux autres Nations la néceſſité de l'imiter & de la ſurpaſſer s'il eſt poſſible, pour acquérir une puiſſance rélative & conſerver leur liberté. C'eſt par cette raiſon que toutes les puiſſances s'occupent aujourd'hui de l'amélioration de leurs Etats, c'eſt-à-dire, de l'accroiſſement de la Population, de l'Agriculture, & de l'Augmentation de l'induſtrie de leurs ſujets, par les progrés de leur Commerce extérieur, comme le ſeul moyen de donner à tout la plus grande activité & toute l'étendue poſſible, & d'acquérir le dégré de puiſſance & de richeſſes rélatives & néceſſaires à leur conſervation. Tous les Gouvernemens des Nations de l'Europe tendent aujourd'hui avec raiſon à cet objet, & ne ſe trompent que ſur les moyens, parce qu'on n'a point encore aſſez approfondi la ſcience du Commerce, & que quoiqu'on ait beaucoup écrit ſur cette matière, on n'en connoit point encore à fonds tous les reſſorts & toutes les reſſources.

L'Esprit Philoſophique a fait de trop grands progrés en France, pour n'y pas faire naitre de l'eſtime pour le Commerce; mais il n'a pas tellement

triom-

triomphé de tous les préjugés, qu'il n'en reſte encore aſſés pour que le Commerce ne ſoit pas auſſi honnoré qu'il devroit l'être. Il n'eſt encore bien accueilli que dans les ouvrages politiques. Dans l'uſage du Monde, il conſerve toujours quelque choſe de l'ancien préjugé. De là l'empreſſement des Négocians à abandonner leur profeſſion, désqu'ils ſont opulens. La Nobleſſe accordée à quelques uns d'entr'eux, n'a été juſques à préſent qu'un reméde impuiſſant. Il ſemble que l'Honneur qu'on leur a fait, n'ait été que perſonnel, & qu'il n'a point entièrement détruit l'ancien préjugé contre le Commerce: & bien de gens ont penſé que pour lui donner tout le luſtre qu'il doit avoir, il ſeroit néceſſaire que les Nobles devinſſent eux mêmes Négocians. Pourquoi la Nobleſſe de France n'imiteroit-elle pas celle d'Angleterre. Cette idée a été rendue bien ſéduiſante; mais l'eſprit Militaire de la Monarchie ſi néceſſaire à ſa conſervation, n'en ſeroit-il point altéré? C'eſt encore un probléme à réſoudre. Les Anglois, dit-on, défendus par l'Océan qui les environne de tous côtés, n'ont pas beſoin d'autant de bravoure que les François; leur Nobleſſe peut donc impunément laiſſer, pour ainſi dire, énerver ſon courage au ſein des délices dont le Commerce eſt pour elle intarriſſable. Quant à la Monarchie Françoiſe, il ſemble qu'il eſt de ſon eſſence que les Nobles n'y ſoient point Commerçans, parce qu'il eſt de ſon eſſence que le reſſort de l'honneur n'y ſoit point affoibli. On croit que ſi jamais l'Eſprit de Commerce y prévaut ſur l'Eſprit Guerrier; que ſi ſous le pretexte que le Commerce tend à augmenter la force & la vigueur d'une Nation, la Nobleſſe quitte les Armes pour le calcul; on pourra datter de ce moment la décadence du Royaume. „ Aujourd'hui, dit un politique Anglois (*a*), ſi quelque „ choſe contient un peu la moleſſe en France, c'eſt d'un côté l'économie, „ de l'autre l'amour de la Gloire; mais désque les gens de qualité y prendront „ part au Commerce; elle dégénérera comme chez nous, en profuſion & en „ amour de l'Argent. Dans le ſyſtême contraire, le Commerce quoique en„ couragé en France, ſe trouve naturellement renfermé dans des bornes „ convenables par le principe dominant de cette grande Monarchie. Pen„ dant que le Négociant y traverſe les Mers pour courrir après la fortune; „ le Gentilhomme s'y expoſe à tout pour arriver à la Gloire. Ainſi leurs „ conditions incompatibles ſont conſervées viſiblement diſtinctes l'une de „ l'autre, & le François qui n'eſt nôtre Rival que paraport au Commerce, „ ſe trouve fort au-deſſus de nous par le principe . . . . pendant que nous „ nous laiſſons guider par l'Eſprit mercantile, & par cette mépriſable maxi„ me de quelque Miniſtre Marchant, que l'*intérêt eſt le véritable honneur d'une* „ *Na-*

(*a*) M. Brown appréciation des mœurs des Anglois.

„ *Nation*, le François prend le contrepied; & conduit par un plus noble „ principe, a pour maxime certaine, que l'*honneur d'une Nation eſt ſon véri-* „ *table intérêt*".

NOUS ne nous arretons ici qu'aux préjugés qui méritent le plus d'attention. L'Auteur de l'*Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des peuples anciens*, qui s'eſt propoſé principalement en donnant cet ouvrage, de faire voir les inconvéniens du Commerce, ramene tout à cet objet: & lorſque les faits lui manquent, il y ſupplée par des reflexions. Telles ſont celles qu'il fait ſur la célébre journée de Salamine (*a*): „ Les grecs durent ſans doute en partie „ leur victoire à l'attention de ſe tenir dans un détroit, où le grand nom- „ bre de Vaiſſeaux étoit non ſeulement inutile, mais même nuiſible: cepen- „ dant ſi l'on veut y refléchir, on attribuera encore plus la Gloire de cette „ journée à leur courage & à leur expérience dans les combats de Mer. „ Les Vaiſſeaux Grecs étoient montés par des gens de Guerre, ceux des Per- „ ſes n'étoient montés que par des commerçans, grands Négociateurs à la „ vérité, mais peu inſtruits dans la ſcience Militaire. Il en fut de même „ que ſi l'on faiſoit combattre aujourd'hui un Vaiſſeau Marchand, armé en „ Guerre, contre un Vaiſſeau de Roi; certainement le premier n'auroit pas „ l'avantage. Veut-on une comparaiſon plus frappante? On peut conſidé- „ rer quelle ſeroit l'iſſue d'un combat entre un Vaiſſeau de Guerre François „ & un Vaiſſeau Anglois d'aujourd'hui du même nombre de Canons, & avec „ un Equipage égal. L'Expérience a juſtifié plus d'une fois que le Vaiſſeau „ François ſeroit le Vainqueur. Cette même expérience prouve que ſi les „ Anglois ont eu quelquefois des avantages ſur mer depuis qu'ils Commer- „ cent, ils ne les ont jamais dus qu'à l'extrême ſupériorité du nombre".

TOUTES ces reflexions ne portent que ſur des préjugés. On aſſigne d'abord la véritable cauſe de la Victoire des Grecs: mais comme cette cauſe ne mene point au ſyſtême favori, on a cru devoir en imaginer une autre. Les Vaiſſeaux des Perſes, dit-on, n'étoient montés que par des Commerçans. C'eſt comme ſi on diſoit qu'à la Bataille de Marathon, les Perſes n'avoient pour Armée qu'une grande troupe de Marchands, dont le camp étoit plûtôt un vaſte champ de foire, & qui plus occupés de trafiquer que de combattre, furent aiſément diſſipés par une Poignée de Gens de Guerre.

LES Caravanes actuelles de l'Aſie, que de petits détachemens d'Arrabes mettent

(*a*) Tom. I. pag. 187.

tent ſouvent en déſordre, & même en fuite, pourroient appuyer cette découverte Hiſtorique; il en réſulteroit un nouvelle honte pour les Commerçans, & une nouvelle gloire pour les Militaires: il eſt vrai que cette gloire auroit des taches; car ſi les Arrabes peuvent être conſidérés comme des Gens de Guerre, ce ſont auſſi des Brigands. Mais l'Auteur, ſuivant ſon propre ſyſtême, ne porte-t-il pas une terrible atteinte à la gloire de Grecs, en nous préſentant la Bataille de Salamine comme une victoire Gagnée par des Soldats ſur des Marchands? Cependant à Salamine, comme à Marathon, & dans toutes les autres actions ſur Terre & ſur Mer, chez les Anciens & les Modernes, la victoire eſt preſque toujours le réſultat des diſpoſitions, des Manœuvres & du Génie du chef; la raiſon nous montre moins dans l'Hiſtoire des Batailles, la gloire des Nations, que celle des Généraux. Les Thébains qui étoient mépriſés des autres Grecs, parvinrent au premier rang, déſqu'ils furent conduits par Epaminondas & Pélopidas. Ces grands hommes n'ayant pas laiſſé de ſucceſſeurs, les Thébains rétombérent dans le mépris. Quel peuple en Europe n'a pas remporté des victoires, quand il a eu de grands Généraux? Auſſi le célébre Epaminondas qu'on vient de citer, diſoit ſouvent: donnez moi des hommes & j'aurai bientôt des Soldats.

Mais revenons au Commerce, & n'imitons pas l'Auteur dont nous nous permettons de combattre le ſentiment: il auroit trop d'avantage ſi nous nous jettions dans des diſcuſſions particuliéres ſur la guerre.

Les Vaiſſeaux des Perſes n'étoient pas plus montés par des Commerçans, que ceux des Grecs. Chez les modernes, les Navires Marchands ne ſont pas montés par des Marchands; quand il y a des Marchands à bord de ces Navires, ils ne ſe mélent point de la conduite du Navire. On ne peut les regarder que comme des paſſagers, dont les fonctions ne commencent qu'au débarquement dans le lieu où l'on doit trafiquer. On ne doit point confondre les Marins avec les Négocians, ce ſont deux profeſſions très diſtinctes: il arrive quelquefois que ces deux qualités ſe trouvent réunies dans la même perſonne, mais les fonctions ſont toujours différentes. Chez les Anciens l'Art de la Navigation & de la Manœuvre, n'avoit pas la même étendue que lui ont donné les nations Modernes: les Combats de Mer ſe rapprochoient beaucoup des Combats de Terre; on s'abordoit promptement & l'on combattoit ſouvent ſur des lignes très étendues. C'eſt ce qu'on remarque ſurtout dans les Guerres Puniques, les plus conſidérables Guerres maritimes qui ſoient connues. Les Vaiſſeaux étoient remplis de Soldats, & il y avoit ſeulement pour la Manœuvre un certain nombre de Marins. Les mêmes hommes combat-

toient par Terre & par Mer ſuivant les circonſtances. On ne voit pas où l'Auteur a pris que les Vaiſſeaux des Perſes étoient montés par des Commerçans: voyons ſi ce qu'il dit enſuite explique mieux ſa penſée.

„ Il en fut de même que ſi l'on faiſoit combattre aujourd'hui un Vaiſſeau „ Marchand armé en Guerre, contre un Vaiſſeau de Roi; certainement le „ premier n'auroit pas l'avantage".

En général il y a fort peu d'Analogie entre les Combats de Mer des Anciens & ceux des Modernes, par les raiſons qu'on en a données ci-deſſus. La différence entre la ſtructure & la Manœuvre des Vaiſſeaux eſt extrême. Cette obſervation n'a pas pour objet de rabaiſſer les Anciens; ils ont eu de très grands hommes de Mer, principalement les Carthaginois: le ſecours de Lilibée eſt un chef d'œuvre en ce genre; les Modernes n'ont peut être rien fait de mieux. Mais on doit convenir que la perfection de la Conſtruction, la découverte de la Bouſſole & celle de la poudre, ont apporté des changemens infinis dans la ſcience militaire navale, que parconſéquent on ne peut pas tirer des conſéquences uniformes d'une Action ancienne par Mer, & d'une Action moderne. La comparaiſon de l'Auteur pêche donc dés le principe: mais ce n'eſt pas tout.

Il eſt inconteſtable qu'un Navire Marchand armé en Guerre ſera battu par un Vaiſſeau de Guerre proprement dit, toutes choſes d'ailleurs étant égales; parce que le meilleur vaiſſeau Marchand ſera toujours un mauvais vaiſſeau de Guerre: il Manœuvrera plus mal, il ſera plus lourd; le Canon aura plus de priſe ſur lui. Mais ſi des Négocians faiſoient conſtruire un vaiſſeau de même échantillon, de même force qu'un vaiſſeau de Roi, & qu'ils l'armaſſent de la même manière, les deux Vaiſſeaux ſeroient dans le cas d'être comparés; ils auroient des Matelots ſemblables; car les Matelots pour le ſervice du Roi, ne ſont que les Matelots de la Marine Marchande; c'eſt cette Marine qui les forme tous: ſuppoſons donc les deux Vaiſſeaux aux priſes: quel ſera le réſultat du Combat? On peut répondre hardiment que toutes choſes étant ſuppoſées égales, l'avantage ſera pour celui dont le Commandant ſera le plus habile Manœuvrier; on ſuppoſe ici la bravoure égale dans les deux Capitaines. On peut aller plus loin. Si l'un des Capitaines n'a que de la bravoure ſans expérience de la Mer, ſi l'autre au contraire avec du courage ſeulement eſt habile Marin, le dernier remportera ſurement la Victoire. La raiſon en eſt ſenſible: un Vaiſſeau eſt une Machine; les hommes qu'il contient, les Voiles, les Mats, le Gouvernail, l'Artillerie, en compoſent les reſſorts: Or celui dont

dont le jeu de ces reſſorts ſera le mieux dirigé; aura plus de ſoupleſſe, plus d'Action & parconſéquent plus de force. Le Capitaine le plus habile triomphera donc à coup ſur de ſon adverſaire. Le plus brave Homme de France qui ne ſauroit pas manier un Cheval, ſeroit fort embarraſſé dans une rencontre avec un huſſard. Or la manœuvre d'un Vaiſſeau eſt bien autrement importante dans un Combat, & a bien une autre étendue que celle d'un Cheval. Au reſte ce qu'on dit ici eſt confirmé par l'expérience de tous les tems.

Mais ſuivons l'auteur, ſa penſée Commerce à ſe développer, il va, en continuant, la mettre aujour.

„ On peut conſidérer quelle ſeroit l'iſſue d'un Combat entre un Vaiſſeau
„ de guerre François & un Vaiſſeau Anglois d'aujourd'hui de même nom-
„ bre de Canons, & avec un Equipage égal. L'Expérience a juſtifié plus
„ d'une fois, que le Vaiſſeau François ſeroit le vainqueur, cette même ex-
„ périence prouve que ſi les Anglois ont eu quelquefois des avantages ſur
„ Mer depuis qu'ils commercent, ils ne les ont jamais dus qu'à l'extrême
„ ſupériorité du nombre. ”

Ces derniers mots, *depuis qu'ils commercent*, ne laiſſent plus de doute ſur la thèſe de l'Auteur, qui ſe réduit à ſoutenir que les Vaiſſeaux de Guerre d'une Nation Commerçante doivent être Battus par les Vaiſſeaux de Guerre d'une Nation qui ne l'eſt pas, ou qui l'eſt moins.

Examinons d'abord la ſuppoſition que fait l'Auteur, d'une Action entre un Vaiſſeau de Guerre François & un Vaiſſeau de Guerre Anglois de même force. Il décide que le Vaiſſeau François ſera le vainqueur, & il en appelle à l'expérience. Or l'expérience apprend que le plus habile manœuvrier, de quelque Nation qu'il ſoit, toutes choſes d'ailleurs étant égales, a battu & battra le moins habile. Dans le tems que la France en a eu de plus habiles, que l'Angleterre, les Anglois étoient ſouvent battus. Apréſent que la France en employe moins, les Anglois ont l'Avantage. La Guerre derniére nous montre un exemple bien propre à éclaircir tout ceci dans l'Action du 20 Mai 1756, à la hauteur de Minorque, Action d'autant plus remarquable, que c'eſt la ſeule de cette Guerre, qui ait retracé les beaux jours de la Marine de France. M. Bouguer, de l'Académie des ſciences de Paris, qui a rendu de ſi grands ſervices à la ſcience de la Marine, n'héſite pas dans ſa Préface de ſon excellent traité de la manœuvre des Vaiſſeaux, à attribuer le ſuccès de cette journée à l'étude particuliere & profonde que M. le Marquis de la Galiſſonniére

niére avoit fait de la manœuvre. Il eſt certain, dit encore cet Auteur, que les Tourville, les Baert, les Duqueſne, les Duguétrouin, durent la plus grande partie de la reputation qu'ils s'acquirent ſi légitimement, à l'habileté qu'ils avoient dans la manœuvre. Continuons de citer ce grand homme; quelle autorité ſeroit plus reſpectable que la ſienne ſur tout ce qui a trait à un Vaiſſeau ?

„ Il faut avouer auſſi que la partie de la Marine dont nous parlons, eſt „ celle que l'Officier doit cultiver le plus, & qui lui eſt abſolument néceſſaire. „ Comme Voyageur il peut en paſſant dans les Régions les plus éloignées, ſe „ propoſer une infinité de recherches utiles, il peut nous enrichir d'obſerve- „ tions précieuſes d'Aſtronomie, de Géographie, d'Hiſtoire naturelle; mais „ rien ne l'intéreſſe plus que de poſſéder la manœuvre, cette partie qui lui „ fournit les plus ſures reſſources dans les occaſions les plus preſſantes, & „ qui le rend ſupérieur dans un Combat. Le grand Homme de Mer pour- „ roit bien n'être pas excellent Pilote, il ſuffiroit qu'il déférat aux lumiéres „ de quelques autres perſonnes, & rien ne l'empêche d'y avoir recours; mais „ le Général ou le Capitaine, principalement dans la chaleur de l'Action, „ eſt obligé de prendre ſon parti ſur le champ ſans pouvoir tirer d'ailleurs „ que de ſon propre fonds, ſes réſolutions les plus déciſives. Il eſt éton- „ nant avec quelle promptitude un Vaiſſeau bien diſpoſé obeit pour ainſi „ dire, aux ordres du manœuvrier habile. Si le Navigateur au contraire ne „ ſait pas toutes les fineſſes de ſon Art, ſon Navire quoique excellent, n'eſt „ plus qu'une lourde maſſe qui reçoit tout ſon mouvement du caprice du „ vent & des flots, qui malgré de courage & le déſeſpoir de l'Officier, de- „ vient trop ſouvent la proye de l'ennemi, ou qui termine bien-tôt ſon ſort „ par un Naufrage. "

Ceci conduit à décider aiſément ſi les Vaiſſeaux d'une Nation commerçante doivent être battus par ceux d'une Nation qui l'eſt moins, ou qui ne l'eſt pas. Il eſt évident que la où il y a plus de Navigation, il y aura une plus grande pratique de la manœuvre; ou, ce qui eſt la même choſe, un plus grand nombre de bons manœuvriers. Donc en général les Vaiſſeaux d'une Nation commerçante doivent battre ceux d'une Nation qui ne l'eſt pas.

Il y a cependant deux obſervations importantes à faire ſur ce ſujet. Si une Nation commerçante ayant de bons manœuvriers, (& elle ne peut manquer d'en avoir) ne les employoit pas ſur ſes Vaiſſeaux de Guerre, il eſt clair qu'elle n'auroit plus l'avantage que donne la pratique de la navigation.

Il

Il peut ſe trouver auſſi un Peuple, qui ſans être commerçant, aura de bons manœuvriers, parcequ'il aura une Guerre Maritime continuelle. C'eſt le cas de Malthe & des Régences de Barbarie; mais ce ſera toujours le réſultat d'une fréquente Navigation. D'Ailleurs la Puiſſance de ces Peuples ſera infiniment moindre, que celle des Nations commerçantes. On peut même regarder comme une régle générale, que la Marine Militaire ne peut, ni ne doit ſe trouver que là où il y a un grand Commerce Maritime: partout ailleurs elle ſeroit ſans objet. L'Eſſence de la Marine eſt de défendre le Commerce & les Colonies. Cependant l'Auteur par ces mots, *depuis qu'ils commercent*, ſemble croire que le Commerce diminue la valeur. Les Anglois, dont il s'agit ici, depuis qu'ils ſe ſont addonnés au Commerce, ne ſe battent pas moins bien qu'auparavant. Qu'on leur reproche, ſi l'on veut, le déſordre de leur morale pratique, & l'oubli des principes, qui leur fait ramener tout à la force, on ne dira rien que d'exact: Mais quand on leur reprochera la diminution de courage, on ſera injuſte non ſeulement envers eux, mais même envers leurs vainqueurs.

L'Histoire moderne ne nous offre pas de Guerres Maritimes plus complétes, que les deux Guerres du dernier ſiècle entre la Hollande & l'Angleterre, jamais on ne s'eſt battu ſur Mer avec plus d'acharnement & plus d'intelligence. Les Venitiens ſont-ils plus courageux depuis que leur Commerce eſt tombé? Et les Portugais leurs ſucceſſeurs dans le Commerce, qui n'y ſont plus que les facteurs des Anglois, ſont-ils donc plus intrépides aujourd'hui, que quand ils feſoient tout le Commerce de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique? C'eſt une erreur de croire que l'opulence qui ſuit le Commerce, ſoit incompatible avec la valeur. Les Romains n'ont jamais fait de plus grands prodiges de valeur, que dans le tems de leur plus grande opulence, dans les tems de Sylla, Luculle, Céſar, Pompée: tous les Peuples pauvres & Guerriers n'ont été que des Barbares & des Brigands, ſans en excepter ces fameux anciens Grecs & Romains; ils ne ſont devenus des Nations reſpectables, que quand ils ont allié l'opulence à la valeur. La France, la Hollande, l'Angleterre, n'ont jamais été des Puiſſances plus redoutables, que dans le tems où leur Commerce a été le plus floriſſant.

L'Histoire de tous les Peuples du monde donne le même réſultat; mais pour le ſaiſir il faut ſe défendre des préjugés, que quelques Auteurs Politiques ſe ſont éfforcés de faire valoir, comme des vérités inconteſtables.

Le Commerce, dit-on, amene les Richeſſes; les Richeſſes ſont bien-

tôt ſuivies du Luxe, & du plus grand Luxe; le Luxe corrompt les mœurs & détruit les empires. C'eſt ainſi que le Commerce détruit enſuite lui même par l'excés des richeſſes qu'il procure, les grands Edifices qu'il a élevés. On cite la chute des grands Empires des Aſſiriens, des Médes & des Perſes, où regnoit le plus grand Luxe, introduit par les richeſſes d'un grand Commerce. Pour prouver que les richeſſes du Commerce préparent la deſtruction des plus grands empires, on cite encore le conſeil que Crèſus donnoit au Roi de Perſe. „ Voulez vous, diſoit-il, réduire ſous vos loix les habitans de „ Sardes, toujours diſpoſés à la révolte? Ordonnez que leurs Enfants ſoient „ inſtruits dans toutes les parties du Commerce, & élevés dans tout ce qui „ peut y être rélatif. Vous verrez bien-tôt ces Hommes devenir des Fem- „ mes, dont vous n'aurez plus rien à redouter. "

En effet l'Hiſtoire du Commerce preſque juſqu'à nos jours, préſente un tableau, qui ſemble donner à ce prejugé, l'air d'une verité. Le Commerce, dit M. de Monteſqieu, tantôt détruit par les conquérans, tantôt gêné par les Monarques, parcourt la terre, fuit d'où il eſt opprimé: il regne aujourd'hui où l'on ne voioit que des Déſerts, des Mers & des Rochers; là où il regnoit il n'y a que des Déſerts. L'Hiſtoire du Commerce eſt celle de la Communication des Peuples. Leurs deſtructions diverſes & de certains flux & reflux de Populations & de Dévaſtations, en forment les plus grands événemens.

(*) Les Egiptiens poſſeſſeurs d'un Terrein fertile en différentes productions, ne connurent jamais le Commerce extérieur. Les Phéniciens moins favoriſés de la Nature, & qui habitoient le long de la Mer un pays ingrat & peu fertile, ſuivirent des maximes bien différentes de celles des Egiptiens. Ceux-ci s'étoient ſeparés du monde entier par leurs mœurs & leur religion: les Phéniciens travaillérent à ſe rendre néceſſaires à toutes les Nations par une grande induſtrie. C'eſt le premier Peuple connu qui ait fait le Commerce d'économie & d'Induſtrie. Les Phéniciens s'appliquérent principalement à cultiver les Arts de Luxe, & bien-tôt ils s'appropriérent les richeſſes d'un grand nombre d'autres Nations, en leur vendant les fruits de leur Induſtrie, en leur préſentant ſous une forme plus commode & plus agréable, les diverſes productions de la Nature. Les grandes richeſſes qu'ils acquirent, leur attirérent la jalouſie des Aſſiriens & des Chaldéens. La conſervation même de leurs richeſſes les engagea à céder leur liberté aux Perſes, & leur fit acheter par un tribut, la faculté de continuer leur Commerce.

La

(*) Voy. les Prog. du Comm.

La frugale Sparte donna des fers à la riche & commercante Athénes: c'étoit, dit-on, un Athléte nud & exercé à la Lute, qui combattoit un rival efféminé & embarraſſé de ſes vêtemens. Lorſque les Grecs réſiſtérent aux forces réunies de l'Orient, leur Commerce n'étoit pas encore parvenu au haut point d'élévation où il fut porté du tems de Philippe, Roi de Macedoine, qui leur impoſa des loix.

Alexandrie bâtie par Alexandre vers les Bouches Occidentales du Nil; la ſituation avantageuſe de cette ville, la conquête des Indes, la découverte de la Mer qui eſt au midi de ce pays, la deſtruction de la célébre Tyr, firent changer de face au Commerce. Le Egiptiens devenus Commerçans, devoient néceſſairement quitter leurs anciennes ſuperſtitions, & ouvrir leurs portes à toutes les Nations. Sous les Ptolemées Alexandrie s'embellit; l'Etat vit accroitre ſa Population, & n'en fut pas plus puiſſant; parce que ce n'étoit point des Citoyens qu'il acquéroit, mais des ſujets guidés par la cupidité, qui venoient partager avec les Egiptiens les richeſſes inmenſes, que leur procuroit le grand Commerce qu'ils faiſoient aux Indes & ſur les côtes de l'Aſie. Le précieux ſoin de défendre la patrie, fut confié à des Mercenaires tirés de la Gréce & de la Macedoine; & par cette raiſon les Romains, Maitres de la Macedoine & de la Gréce, le furent bientôt de l'Egipte.

Rome opulente, Rome occupée de fêtes & de ſpectales, devint la proye des Barbares, par les mêmes cauſes qui l'avoient rendue la maitreſſe de Carthage. Des hommes qui n'avoient rien à perdre, qu'aucun beſoin ne retenoit chez eux, qui manquoient de tout dans leur propre pays, parce qu'ils ne cultivoient rien, devoient amener cette revolution qui a renverſé l'Empire romain. La Chine n'eut peut être point ſuccombé ſous les fer des Tartares, ſi elle eut employé à civiliſer cette Nation, les ſoins, les travaux & les dépenſes exceſſives que lui a coûté ſa célébre Muraille.

Dans des ſiécles poſtérieurs, des nuées de Brigands ſont ſorties du Nord, pour dévorer la ſubſtance des peuples du midi. On a eu tort, comme nous le montrons ailleurs, d'en conclure que la terre étoit alors plus peuplée, qu'elle ne l'eſt aujourd'hui.

Le Commerce ſe réfugia dans un coin de l'Italie au milieu de marais inacceſſibles: c'eſt là que du ſein de l'oppreſſion on vit s'élever pluſieurs Républiques qui firent en concurrence le Commerce de la Morée, du Levant, de la Mer noire, celui de l'Inde & de l'Arabie par Alexandrie. Quelques

Villes ſituées ſur la Mer Baltique, ſe réunirent ſous le nom de Villes Anſéatiques & d'Anſe Teutonique; & cette aſſociation forma une Puiſſance, tant qu'elle fut reſtrainte à un petit nombre de Villes. Elle s'affoiblit par de nouvelles aſſociations de Villes plus ſeparées par la diverſité d'intérêts, que par la diſtance des lieux.

C'est à cette Epoque que la plûpart des Nations de l'Europe commencérent à établir, ou à accroitre ſucceſſivement leur puiſſance à l'aide du Commerce. Juſques là on a vu les Etats les plus riches & les plus addonnés au Commerce, devenir la proye des Peuples qui ne le pratiquoient point. Depuis cette Epoque, ce ne ſont plus les Nations ſans Culture, ſans Arts & ſans Commerce, c'eſt-à-dire, les Nations pauvres, qui ſont à redouter: c'eſt l'Etat que le Commerce enrichit, qui fait craindre aux autres la perte de leur liberté.

Les venitiens furent les premiers Européens qui entreprirent les Voyages de long cours. Ils navigérent dans toutes les Mers du Levant, ils y firent des conquétes, & y établirent des Comptoirs & des Entrepots. Veniſe conſerva le Commerce de toutes les Marchandiſes de l'Orient, juſques au tems où les Portugais à l'aide de la Bouſſole ouvrirent à l'Europe, une route nouvelle aux Indes Orientales en doublant le Cap de Bonne-Eſpérence. Veniſe auſſi intéreſſée que l'Egipte, à rendre cette nouvelle route inutile, propoſa au Soudan de couper l'iſthme de Suez, & de faire un Canal de Communication entre le Nil & la Mer rouge. Si ce projet eut reuſſi, Veniſe auroit conſervé le Commerce des Indes.

L'Usage de la Bouſſole devoit étendre l'Empire du Commerce ſur la plus grande partie de notre Globe, décider la balance du pouvoir, changer les intérêts des grandes Nations de l'Europe, reculer les limites de nos connoiſſances, & faire une revolution dans nos uſages & dans nos mœurs.

Lisbonne devint le Magaſin général des Epiceries, & de toutes les Marchandiſes des Indes Orientales. Les Portugais étendirent le Commerce de l'Europe aux côtes Occidentales & Orientales de l'Afrique, dans les Mers d'Arabie, aux Indes, à la Chine & au Japon; & comme ils vendirent à plus bas prix, que les Venitiens & les Genois, les mêmes Marchandiſes des Indes, que ceux-ci tiroient par le Levant des Arabes & des Caravanes de Perſe, ils attirérent bientôt dans leurs ports tous les Vaiſſeau de l'Europe.

L'Espagne, Maitreſſe dans le même tems des plus riches contrées de l'Amérique par les découvertes de colomb, ne voyoit point de limites à ſes richeſſes.

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

cheſſes. Philippe II. par la réunion de la Couronne de Portugal à celle d'Eſpagne, ayant récueilli tous les avantages des conquétes des Eſpagnols en Amérique, & de celles des Portugais aux côtes Occidentales & Orientales d'Afrique, aux Indes & dans le Bréſil, devint la première Puiſſance de l'Europe.

On obſerve ici (& c'eſt toujours en conſéquence du même préjugé) que les Eſpagnols & les Portugais abandonnérent les Manufactures & l'Agriculture pour des richeſſes de fiction, qui comme ſignes des Denrées, appartenoient néceſſairement aux propriétaires des Denrées. On conclut que le grand Commerce de ces deux Nations a diminué leur Population, & les a infiniment affoiblies.

La Hollande à peine devenue République, s'enrichit & devint une des grandes Puiſſances de l'Europe, en s'appropriant par le Commerce, une partie des plus précieuſes découvertes des Portugais, & une partie des fruits de celles des Eſpagnols. Ce n'eſt peut être qu'aux ſuccés & à l'élevation rapide de cette République, que ſont dus les progrés du Commerce de l'Angleterre & de la France, qui ſont reſtées longtems occupées uniquement d'une induſtrie intérieure, & de querelles qui n'avoient d'autre objet, que les limites de quelque Domination territoriale. Car la Hollande avoit déja une Compagnie des Indes Orientales, riche & puiſſante, une Compagnie des Indes Occidentales, & portoit ſon Commerce chez toutes les Nations de l'Europe & dans les trois autres parties du Monde, lorſque l'Angleterre & la France ne formoient encore que des entrepriſes très foibles ſur les côtes d'Afrique & dans les deux Indes.

Les Anglois ſont parmi les Nations modernes de l'Europe, les prémiers qui ont conſidéré le Commerce comme une ſcience, qui en ont diſcuté les grands principes, ſurtout rélativement à leurs intérêts. C'eſt la Nation Angloiſe qui a ſçu le mieux les mettre en pratique, qui la première a regardé l'Agriculture & la Population comme la baſe du Commerce, en a calculé les avantages & reconnu que les productions de la culture des Terres ſont les premiers biens d'une Nation, les ſeuls biens phyſiques & qui ne ſont pas ſujets aux révolutions; que la moindre fabrique, que la plus petite entrepriſe de Commerce doit être conſidérée, cultivée & protégée, lorſqu'elle peut fournir à la ſubſiſtance de quelques Citoyens. Il eut été peut-être très heureux pour l'Angleterre & pour les autres Nations, que ſon Gouvernement fut toujours reſté attaché uniquement à ces grands Principes.

La France s'eſt longtems repoſée ſur la bonté & la quantité de ſes productions Naturelles. On y a longtems vecu dans le préjugé qu'elle pouvoit

ſe paſſer de ſes voiſins, & que la richeſſe de ſes Denrées mettoit les autres Nations dans ſa dépendance. Le Miniſtre Colbert connut la néceſſité des Manufactures, les releva, les étendit, anima, protegea l'induſtrie Françoiſe, & lui fit faire les plus grands progrés. Il voulut rendre le Commerce de la France actif. Il y reuſſit en partie en relevant la Marine. Le hazard donna à la France, des poſſeſſions en Amérique; l'ambition de quelques François y forma des Colonies, que le Commerce des Hollandois entretint d'abord & fortifia. La richeſſe du Commerce de l'Amérique attira enfin l'attention du Gouvernement François; & des ſoins médiocres joints à l'Activité, à l'intelligence des Négocians & des Colons, jettérent les fondemens d'un Commerce très riche, & toujours ſuſceptible juſqu'à preſent de nouveaux accroiſſemens. On doit en attendre de très grands de la nouvelle attention que le Miniſtére donne aujourd'hui à la Culture, à la Police des Iſles Antilles, & aux défrichemens de la Guiane & de la Cayenne.

Les grandes Nations du Nord ne ſe ſont livrées que fort tard au Commerce; & il ſemble qu'elles y ont été forcées par les Nations du midi de l'Europe, ſingulièrement par la Hollande. Les Danois, les Suédois & les Ruſſes, n'ont connu des beſoins hors des limites de leurs territoires, que lorſque leurs productions ſont devenues néceſſaires aux Nations du midi, & ce n'a été que le grand Commerce de celles-ci, qui leur a rendu néceſſaires toutes les productions du Nord. C'eſt la Hollande qui la premiére a donné une ſi grande étendue à ſa Marine, qu'il lui eut été impoſſible de former & d'entretenir ſans le ſecours du Nord. Son Commerce l'ayant forcée d'y aller chercher tous les matériaux néceſſaires à la conſtruction, pour la quelle ſon Territoire ne produit rien, & qu'elle ne pouvoit trouver chez les Nations voiſines, elle a porté aux Nations du Nord dequoi faire des échanges, & dequoi diminuer les déſavantages de la balance de ce Commerce par des Cargaiſons aſſorties. Il étoit tout naturel que ces Cargaiſons fiſſent connoitre à ces peuples, de nouveaux beſoins, en même tems que ceux qui les leur apportoient, leur faiſoient connoitre le prix de leurs forets & d'autres productions propres à ces Climats, dont l'abondance leur étoit à charge ou inutile. Les Anglois ont eu bientôt les mêmes beſoins du Commerce du Nord, que les Hollandois, pour l'élevation d'une Marine dans la ſuite bien plus étendue que celle de la Hollande. Ils ont fait enſuite, comme les Hollandois, un Commerce d'économie des Marchandiſes du Nord, avec les François, les Eſpagnols & les Portugais. Leur concurrence, & bientôt leur ſupériorité dans leurs exportations du Nord, ont fait ouvrir les yeux à ces Nations, ou à leurs Gouvernemens, ſur les Tréſors du Commerce, leur en ont fait reconnoitre le prix, & les

ont

ont engagés à la recherche des moyens de les partager avec les Nations du midi.

Si l'on parcourt avec attention la marche & les progrés du Commerce chez les Nations anciennes, & chez celles de l'Europe moderne, on ſera bientôt convaincu qu'on a tort d'attribuer au Commerce, la foibleſſe des empires, & de croire que ſes richeſſes en préparent la chute.

Les Nations commercantes qui furent les victimes de l'ambition d'Alexandre & de celle des Romains, ne furent pas jubjuguées par la raiſon que le Commerce avoit accumulé chez elles plus ou moins de richeſſes, mais parcequ'elles ignoroient l'art de la guerre, & les moyens que donnent les richeſſes, de la faire avec ſupériorité. Etoit ce les richeſſes du Commerce qui avoient préparé la deſtruction des Carthaginois, le Peuple le plus commerçant dont nous connoiſſons l'Hiſtoire? N'eſt ce pas au contraire avec le ſecours des richeſſes du Commerce, que ce Peuple fit la plus longue, la plus diſpendieuſe & la plus vigoureuſe défence, dont l'hiſtoire ait fait mention, contre la Nation alors la plus nombreuſe & la plus guerriére de la Terre? Ce fut au Commerce que Carthage dut pendant longtems ſa ſupériorité, qu'elle auroit conſervée, ſi l'art du Gouvernement avoit répondu à l'étendue des facultés & des moyens que lui donnoit ſon Commerce, alors le plus riche de l'Univers.

Si les Nations commercantes avoient ſçu profiter des avantages que donnent les richeſſes du Commerce, pour ſoutenir la guerre, pour établir une vigoureuſe défenſe, aucune n'auroit été la proye de ces Hordes de Tartares, ou d'habitans du Nord, qui ont ſubjugué ſucceſſivement preſque toute l'Europe. Ce n'étoit pas par tout d'ailleurs les richeſſes du Commerce qui les attiroient, mais des Climats plus doux que les leurs, & des Terres cultivées. Ces Peuples abandonnoient une patrie trop peuplée, quoiqu'elle le fut moins qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, & qui ne pouvoit fournir à la ſubſiſtance de tous ſes habitans, parce qu'elle étoit ſans Culture & ſans Commerce; pour s'établir dans Terres étrangéres bien cultivées, & dont ils s'emparoient, parce qu'ils les trovoient ſans défenſe, ou mal défendues. Ce n'étoient ni les richeſſes du Commerce, que ces Peuples ne connoiſſoient point, qui les attiroient, ni ces richeſſes qui avoient affoibli les Nations qu'ils ſubjuguoient avec tant de facilité. Les Gaules & la Grande Bretagne n'étoient point commercantes, lorſque les Francs, les Saxons & les Normands s'en emparérent; & le Commerce de l'Italie n'exiſtoit pas, quand elle devint la proye des Lombards.

Le

Le Commerce, bien loin d'avoir attiré ces irruptions, les a fait ceſſer, en établiſſant des moyens de défence chez les Nations commercantes, qui ont enſuite multiplié chez les Nations qui fourniſſoient ces irruptions, les moyens de ſubſiſtance en y introduiſant du Commerce. On n'a pas fait attention que le défaut de Culture & de Commerce, & la néceſſité de ſubſiſter étoient les ſeules cauſes de ces émigrations qui inondoient les pays cultivés. L'Agriculture, les Arts, l'Induſtrie & le Commerce, qui ſe ſont introduits partout, ont heureuſement fait ceſſer ces irruptions, qui ont tant de fois devaſté l'Europe.

Il s'eſt fait une revolution heureuſe & preſque générale ſur la ſurface de la terre, qui n'eſt due qu'au Commerce, qu'on n'a peut-être pas aſſés obſervée.

La férocité, la force & le fer ne ſuffiſent plus pour faire des conquêtes. L'Induſtrie ſcait employer les richeſſes qu'elle accumule, à ſa propre conſervation. Elle ſçait employer en ſa faveur les forces mêmes de ceux qui pourroient l'attaquer, en faire des défenſeurs, & même donner des chaînes aux Peuples les plus fiers & les moins policés, en leur donnant de nouveaux beſoins. Elle lie les Nations entre elles, & cette union communique aux plus foibles les forces de tous leurs Voiſins, aſſure à Chaque Etat ce qui lui appartient, & met les armes à la main aux autres Etats contre tout Potentat qui voudroit être un Alexandre ou un Gengizkan. L'Art de la Guerre, & ſurtout de la Guerre défenſive, s'eſt généralement perfectionné, & les richeſſes du Commerce ſcavent développer toutes les reſſources de cet Art, & les employer avec ſuccés. Quel progrès en effet pourroit ſe promettre aujourd'hui de ſes forces en Hommes & en Armes, une Nation pauvre & errante, qui à l'exemple de ces Hordes de Teutons, de Cimbres, de Normands, qui dévaſtérent autrefois l'Europe, entreprendroit la conquête de l'une de nos Nations Commercantes? L'Induſtrie n'auroit pas de grands éfforts à faire pour la repouſſer ou la détruire tout-à-fait. C'eſt ainſi que le Commerce eſt devenu par les richeſſes qu'il procure, la baſe & le ſoutien des Etats, au lieu d'en préparer la chute & la deſtruction, & qu'il eſt aujourd'hui le premier & le plus important intérêt de la Politique.

Cet intérêt eſt aujourd'hui généralement developpé chez toutes les Nations de l'Europe. Il n'en eſt point qui ne s'occupe des moyens d'attirer à elle la balance du Commerce, comme la ſeule & la vraie balance du pouvoir. L'Angleterre, la Nation de l'Europe qui a le mieux calculé les reſſources du Com-

Commerce, qui y a vû la première les moyens d'élever une grande Puiſſance, ſeroit peut-être pour toujours la Nation dominante en Europe ; ſi elle n'avoit pas fait un uſage exceſſif de ces mêmes reſſources que donne un grand Commerce; ſi elle n'avoit pas ſurchargé ſon Agriculture & ſon Induſtrie d'un poids énorme de dettes & conſéquament d'impots, qui attaquent & détruiſent ſans ceſſe ce premier principe, cette baſe eſſentielle du Commerce; & ſi elle n'avoit pas formé pour ſuivre les vues d'une ambition peut-être peu refléchie, une multitude d'établiſſemens dans les trois autres parties du monde, dont l'entretien exige une dépenſe centinuelle d'Hommes bien ſupérieure à ce que peut en ſupporter le fonds naturel de ſa Population, que cette dépenſe épuiſe continuellement. Il ne ſeroit pas difficile de démontrer que l'Angleterre s'eſt infiniment affoiblie pour acquérir cette Puiſſance exceſſive, qu'elle nous montre aujourd'hui; & qu'il lui ſera impoſſible de la ſoutenir longtems, ſi les autres Nations continuent de chercher dans l'Agriculture, l'Induſtrie & le Commerce, les moyens d'acquérir une Puiſſance rélative, ou de rétablir celle qu'elles ont perdue.

Cette Puiſſance ne ſauroit manquer de perdre infiniment de ſon poids, par les ſoins ſeulement que la France & l'Eſpagne donnent aujourd'hui à l'amélioration de leur territoire & de leur Commerce, & par leur attention à ſe donner une Marine proportionnée à leurs forces naturelles.

Les progrès que le Commerce a fait chez les Nations du Nord depuis un petit nombre d'années, leur attirent bien plus qu'autrefois, l'attention des Nations du Midi. L'Agriculture, la Pêche, les Manufactures & la Navivagation, ſe fortifient tous les jours chez les Danois; le Roi regnant n'a négligé aucun des moyens qui peuvent les accroitre, & il a ſcu faire florir les Arts & l'Induſtrie. La Suéde donne la plus grande attention à ſon Agriculture & à toutes les branches de Commerce qu'elle peut faire. On n'a peut-être pas été aſſés étonné, lorſqu'on a vû ces deux Puiſſances prendre part à l'une des branches des plus riches du Commerec des Indes Orientales, par l'Inſtitution de deux Compagnies des Indes, Malgré la Puiſſance & l'Etat floriſſant des Compagnies de Hollande, d'Angleterre & de France.

La Ruſſie à peine connue, il y a un ſiècle, des autres Nations de l'Europe, a élevé par les reſſources du Commerce & de l'Induſtrie, une aſſés grande Puiſſance pour faire rechercher ſon allience par toutes les grandes Nations ; & cette Puiſſance deviendra bien-tôt l'une des plus reſpectables de l'Europe, ſi elle continue de s'occuper du ſoin d'étendre ſon induſtrie & ſon Commerce, & d'élever ſa Marine. Elle n'a pas beſoin pour s'aſſurer les

plus grands succès, d'en aller chercher les moyens dans les trois autres parties du monde; elle les trouve dans la richesse de son propre fonds.

Le Roi de Prusse & la Maison d'Autriche ont des moyens infinis pour faire valoir dans leurs Etats les ressources de l'Industrie & du Commerce, & s'en occupent. La Saxe a perdu sa Puissance rélative. Le Commerce d'un fonds naturellement riche, & d'une Nation Industrieuse, l'avoit élevée: elle se relevera par les mêmes moyens.

La Pologne est la seule des grandes Nations de l'Europe, qui jusqu'à présent n'a fait d'autre Commerce, que celui que font les Seigneurs de l'Allemagne & de la France. Elle s'est bornée à la vente des fruits de son territoire, & n'a encore connu d'autre Industrie, que celle qui s'occupe de la Culture des terres. On a entrepris d'y introduire des Manufactures. Peut-être feront-elles quelques progrés par les soins du Roi regnant; quoiqu'il soit très difficile d'élever les Arts chez un Peuple Esclave des Seigneurs.

Si l'opinion que les richesses du Commerce préparent la chute des empires, est fausse à l'egard des anciennes Nations Commercantes, elle ne l'est pas moins à l'égard des Nations modernes. Parmi les Nations modernes que le Commerce a successivement élevées au plus haut degré de richesses, nous en voyons trois qui ont infiniment perdu de leurs richesses & de leur Puissance; les Venitiens, les Portugais & les Espagnols: mais aucune de ces Nations n'a éprouvé la destruction, la chute entiére de sa Puissance, & on ne scauroit en attribuer la diminution à l'excés des richesses acquises par le Commerce.

Le Commerce avoit élevé Venise à un assés haut dégré de Puissance pour résister seule à toutes les Puissances de l'Europe, qui avoient conspiré sa perte dans la Ligue de Cambrai, & pour soutenir le siége le plus mémorable dont l'Histoire ait fait mention, contre toutes les forces de la Puissance Ottomane, forces mises en activité avec plus d'Art qu'on n'en attendoit d'une Nation Asiatique. Cette République n'a point vu décroitre sa Puissance par l'excés des richesses que le plus grand Commerce lui avoient données; mais par ce qu'elle n'a pu empêcher le Commerce de changer de route, principalement celui des Indes Orientales, la branche de son Commerce la plus riche; & qu'elle n'a pu arrêter les progrés de l'Industrie des François, des Hollandois & des Anglois, qui sont venus partager avec elle le Commerce du Levant & bientôt y prendre une grande supériorité, ainsi que le Commerce des Manufactures les plus recherchées. Ce n'est donc qu'à l'Industrie naissante des autres Nations,

tions, & à la grande concurrence qu'elles lui ont oppoſée déſqu'elles ſont devenues commercantes, que la Puiſſance des Venitiens doit voir, non ſa chute, mais ſon décroiſſement; & cette concurrence a fait ce que ne pouvoit faire la Ligue de Cambrai. L'Italie, le berceau du Commerce Européen, comme celui des Arts & des ſciences, devoit donner l'exemple de l'opulence que procure le Commerce, dans quelques unes de ſes villes. Veniſe profita plus que les autres par les avantages de ſa ſituation, de l'ignorence du reſte de l'Europe pour en faire preſque tout le Commerce. Il étoit naturel que ce grand Commerce fut reduit par les progrés des connoiſſances & de l'Induſtrie, au point où nous le voyons aujourd'hui. Mais veniſe ne pouvoit être détruite: elle eſt reſtée une République formée & élevée par le Commerce, au rang encore aujourd'hui des Puiſſances de l'Europe, dont la naiſſance, ſi nous en étions aprés ent les témoins, ne nous annonceroit qu'une Bourgade très foible & qui n'exciteroit l'attention de perſonne, parceque la ſituation actuelle de l'Europe ne lui permettroit de voir aucune reſſource pour s'élever & former une République, telle que veniſe eſt actuellement.

Le Commerce ſoutiendroit encore la haute Puiſſance à la quelle il avoit élevé le Portugal, ſi un vice dans ſon Adminiſtration ne lui en avoit fait négliger toutes les branches. Ce ne ſont point les richeſſes du Commerce, qui ont fait négliger en Eſpagne, ni en Portugal, la Culture de leurs terres & l'Induſtrie. Ce n'eſt qu'à leur Gouvernement, qu'on peut attribuer la diminution de leurs Puiſſances, & les mêmes fonds que ces Nations poſſédent, leur fourniſſent des moyens infinis de rélever leur Puiſſance par le Commerce. La ſageſſe du Miniſtére d'Eſpagne & les ſoins qu'il donne à toutes les branches de l'Induſtrie & du Commerce, ramenera ſans doute bien-tôt cet Etat à ſon ancienne ſplandeur. Le décroiſſement de forces & de Puiſſance de ces deux Etats n'a point été l'effet des richeſſes accumulées par le Commerce, mais les richeſſes du Commerce qu'il leur eſt ſi facile de ſe Procurer, fourniſſent les moyens infaillibles de les rétablir.

La Puiſſance que la Hollande a montrée à l'Europe à la fin du ſiècle dernier & au commencement de celui où nous vivons, eſt dans l'Hiſtoire du monde le ſeul exemple d'une Puiſſance ſi étendue, uniquement formée par les richeſſes que procure le Commerce.

Il falloit pour l'élever au dégré de grandeur où nous l'avons vue, que les Portugais enlevaſſent aux Venitiens le Commerce des Indes Orientales, en ouvrant au Commerce une nouvelle route par le Cap de Bonne-Eſpérence,

rence; qu'ils fiſſent la conquéte des côtes Occidentales & Orientales de l'Afrique; qu'en même tems Colomb fit la découverte du nouveau monde pour le Compte des Rois d'Eſpagne; que Philippe II. réunit les conquétes des Portugais en Afrique & dans les Indes, avec celles des Eſpagnols dans l'Amérique; que le même Philippe II. obligeat par un mauvais Gouvernement ſes Peuples des ſept Provinces Unies de ſecouer le joug de ſa domination pour ſe former en République; que par le même vice de Gouvernement, il opprimat le Commerce de ſes autres Provinces des Pays-Bas, ſurtout celui de Bruges & d'Anvers; que cette République naiſſante ſe trouvat fortifiée dans ſon Berceau par la ſituation de ſon territoire, par la néceſſité de devenir induſtrieuſe pour ſubſiſter & défendre ſa liberté, par un grand nombre de refugiés, par la Guerre même que la conſervation de ſa liberté l'obligeoit de ſoutenir, qui la mit en peu d'années en Etat de profiter de la foibleſſe du Gouvernement de ſes anciens maitres, pour les dépouiller de preſque tous les établiſſemens que le Portugal avoit acquis en Afrique & dans les deux Indes, & de s'approprier la majeure partie de leurs richeſſes. Il a fallu qu'en même tems l'Angleterre & la France ignoraſſent également le prix du Commerce Maritime, & que preſque tout le Commerce de l'Europe fut alors entre les mains foibles des Portugais & des Eſpagnols, que la moleſſe du Gouvernement d'Eſpagne livroit aux conquétes des Hollandois; entre les mains des Italiens qui avoit perdu celui des Indes par le Levant & ne pouvoit plus y prendre part que de la ſeconde main; dans celles de quelques villes anſéatiques, qui ne pouvoient non plus faire qu'un Commerce d'économie, & dont le Gouvernement d'Eſpagne avoit lui même détruit la plus riche, qui étoit Anvers, dont le Commerce s'étoit refugié en Hollande.

TELLES ſont les circonſtances, toutes réunies preſque en même tems, qui ont ouvert à la Hollande, pour ainſi dire au moment de la naiſſance de cette République, le Commerce des quatre parties du monde. Devenue Maitreſſe du Commerce des Indes Orientales & de la majeure partie de celui de l'Afrique & de celui de l'Amérique, tant par ſes propres établiſſemens dans ces deux parties du monde, que par la majeure partie du Commerce d'Eſpagne dont elle s'étoit emparée; elle fit bien-tôt tout le Commerce de l'Europe, avec d'autant plus de facilité & de ſuccés, qu'elle n'avoit preſque aucune concurrence à combattre. Les Hollandois avoient en même tems donné à la Pêche du Harang, une aſſez grande étendue pour en approviſionner toute l'Europe. Cette Pêche fut auſſi l'un des grands moyens qui concoururent à l'élevation de la Marine la plus étendue alors de l'Europe, & au plus grand Commerce. Cette grande Marine contribua encore par la néceſſité même

même de l'entretenir, à étendre le Commerce de la République chez toutes les Nations du Nord. Il fallut y aller chercher généralement tous les matériaux néceſſaires à la conſtruction; & l'Eſprit d'Economie réuni à l'Eſprit de Commerce, ſçut aſſortir des Cargaiſons du produit de ſa Pêche, de celui de pluſieurs Manufactures qui s'y étoient réfugiées & qui étoient floriſſantes, avec les retours des Indes, les Denrées d'Eſpagne, de France & d'Italie. Sa balence avec le Nord étoit désavantageuſe, elle la ſoldoit avec l'Argent du Mexique & du Perou qu'elle ſe procuroit avec les Marchandiſes de ſes Manufactures, de celles de France & d'Italie qu'elle vendoit à l'Eſpagne; & avec celui que lui procuroit la vente d'une partie de ſa Pêche, des retours de l'Amérique, & principalement de ceux de ſa Compagnie des Indes, pendant longtems la ſeule Compagnie des Indes en Europe qui l'a innondée des Denrées & des Marchandiſes de l'Aſie. Ses retours du Nord & ceux de l'Allemagne qui excedérent bien-tôt les beſoins de ſa Marine & de ſes Manufactures, lui ſervirent enſuite à aſſortir des Cargaiſons pour la France, l'Eſpagne, le Portugal, & même pour l'Angleterre. Les Hollandois entrérent en même tems en concurrence avec les Venitiens dans le Commerce du Levant, & les villes anſéatiques ne furent plus que des entrepots de la Hollande.

C'est ainſi que les richeſſes du Commerce, & les plus grandes richeſſes qu'aucune Nation ait jamais acquiſes, mirent la Hollande en Etat de conclure à Munſter en 1647. un traité de paix avantageux avec le ſucceſſeur de ſes anciens Maitres, même de le proteger enſuite, & de combattre l'Angleterre, qui ſe declara ſa rivale.

Les Hollandois ont ſoutenu pendant quelque tems leur Commerce, & leur Puiſſance élevée par leur Commerce, dans cet état de ſplandeur: (car c'en eſt ici l'Epoque la plus brillante,) par leur économie, par leur Induſtrie & plus encore par l'Art de la Négociation, & par l'attention Politique de leurs Miniſtres à Procurer chez toutes les Nations, toute la faveur poſſible à leur Commerce, & à faire confirmer par des traités, la liberté que donnent à toutes les Nations les loix du droit naturel: & quoique la Hollande ait ſouvent profité dans ce tems là de l'ignorance des maximes du Commerce, qui étoit preſque générale chez tous les autres Peuples de l'Europe, pour ſe Procurer de grands avantages; il n'en eſt pas moins vrai qu'elle a étendu ſon Commerce par des voyes légitimes. Qu'y a-t-il de plus louable & de plus digne d'eſtime? & qu'eſt ce qu'un bon Gouvernement peut faire qui faſſe plus d'honneur à l'humanité, que de Procurer à l'Etat par la voye douce & paiſible des Négociations, la ſource d'une grande proſpérite? Car on n'a jamais

imputé à la Hollande une ambition ſans bornes, une ambition qui veut s'emparer des branches de Commerce les plus riches par la force des Armes, & qui veut tout envahir par la Violence.

C'EST à cette Epoque de la grandeur de la puiſſance Hollandoiſe, que l'Angleterre qui avoit commencé à ouvrir les yeux ſur les reſſources du Commerce ſous le regne de la Reine Eliſabet, & à voir dans ces reſſources les vrais moyens d'accroitre ſa puiſſance, régarda la Hollande comme une Nation rivale. L'Angleterre avoit dejà une Marine aſſez puiſſante pour ce tems là. Les puiſſances du Nord n'avoient pas encore penſé à s'en donner une. Celle de la France étoit entiérement négligée, & celle de l'Eſpagne presque détruite; lorsque l'Angleterre fut convaincue qu'elle ne pouvoit disputer aux Hollandois les richeſſes d'un grand Commerce, que par une grande Marine. Tels furent les motifs de ſon acte de Navigation; & ces circonſtances lui donnèrent la facilité de faire obſerver par toutes les Nations une loi également injuſte & hardie, qui devoit être le principe de cette prodigieuſe élevation de forces maritimes, qui de nos jours à fait craindre l'invaſion Univerſelle du Commerce de l'Europe.

CETTE Loi, qui interdit l'entrée de tous les ports de la Grande Bretagne à tout Vaiſſeau Etranger chargé d'autres Denrées ou Marchandiſes que de celles du cru de ſa Nation, ſembloit n'intéreſſer alors que la Hollande, parce qu'elle étoit la ſeule Nation dont le Commerce entiérement d'Economie, embraſſoit celui de toutes les autres Nations, & que celui de l'Angleterre en étoit une branche aſſez conſidérable. Par cette loi l'Angleterre avoit prononcé une interdiction formelle de ſon Commerce à la Hollande en particulier, puiſqu'elle étoit la ſeule Nation qui ne put rien tranſporter de ſon cru en Angleterre. Cette Nation avoit prévu que cet intérêt armeroit la Hollande, & avoit pris la précaution de mettre ſa Marine en état de repouſſer les efforts de cette République pour faire revoquer un Réglement qui impoſoit un joug tyrannique ſur ſon Commerce. La Guerre que la Hollande fit alors à l'Angleterre pour conſerver la liberté de ſon Commerce d'Economie, fut malheureuſe; elle n'en obtint que la Gloire d'avoir combattu ſeule pour la liberté de l'Europe.

C'EST depuis cet Epoque qu'on peut obſerver le décroiſſement du Commerce de la Hollande; décroiſſement peut être trop peu ſenſible d'abord pour attirer l'attention du Gouvernement. Ce décroiſſement a eu deux cauſes qui ne pouvoient manquer de le produire, mais dont l'une pouvoit être facile-

ment

ment prévue & évitée, & l'autre considérablement affoiblie. Les Guerres survenues depuis cette Epoque, & les progrés des connoissances du Commerce, qui n'ont cessé de l'accroitre jusques à nos jours chez toutes les autres Nations, devoient nécessairement diminuer le Commerce & conséquament la puissance des Hollandois.

Les Guerres terminées par les traités de Nimegue, de Riswick, d'Uthrecht & d'Aix la Chapelle, ont successivement obligé la République de faire usage d'un grand crédit, & de faire des Emprunts énormes pour en soutenir les frais. Les dettes ont surchargé l'Etat d'une somme inmense d'intérêts, qui ne pouvoient être payés, que par une augmentation excessive d'impots, dont il a fallu faire porter la plus forte partie par les consommations dans un pays dont le Territoire est extrêmement borné, & parconséquent par l'industrie. Il a donc fallu faire enchérir infiniment la main d'œuvre. Cette cherté de la main d'œuvre a non seulement restraint presque toute sorte de Fabrique & d'industrie à la Consommation intérieure, mais elle a encore porté un coup bien sensible au Commerce de fret, partie accessoire & précieuse du Commerce d'Economie : car cette cherté a rendu la construction plus chére, & augmenté le prix de tous les ouvrages qui tiennent au Commerce maritime, même de tous les ouvrages des ports & des Magasins. Il n'étoit pas possible que l'augmentation du prix de la main d'œuvre ne donnat, malgré tous les efforts de l'économie Hollandoise, un avantage sensible aux autres Nations qui voudroient se livrer au Commerce d'Economie & à celui de fret.

La République eut sans doute prevenu cette cause destructive de l'industrie Nationale, en ne se prétant point aux vues des Négociateurs Anglois, qui l'ont successivement engagée dans des Guerres ruineuses.

Si lors de la Guèrre de succession, & de celle de 1742, la République, au lieu de se prêter aux Négociations de l'Angleterre, & de se laisser persuader, comme une axiome, comme une maxime vraie dans la Politique moderne, que la Grande Bretagne est son allié naturel, n'avoit considéré que ses véritables intérêts, elle n'auroit vu d'autre allié naturel que la France, & dans le systême Britannique, qu'un systême ennemi. Il n'étoit pas difficile aux Hollandois de se convaincre, que l'esprit de conquéte de la France, quelque supposition que l'on put faire, ne pouvoit jamais s'étendre sur aucune de leurs possessions; qu'une branche de la maison de Bourbon, ou de celle d'Autriche sur le Throne d'Espagne, ne lui présentoit aucun intérêt; que le véritable objet des Négociations tendoient uniquement à l'engager à seconder les

les vues de l'Angleterre, qui étoient de contenir la puiſſance de la France dans un Etat de foibleſſe pour l'empêcher de devenir une puiſſance maritime & une Nation commerçante. Cet intérêt étoit grand pour l'Angleterre, & cet intérêt que l'Angleterre n'a jamais perdu de vue, eſt diamatralement oppoſé à celui de la Hollande.

Dans toutes les querelles, ſurtout dans toutes celles qui ont agité l'Europe pendant ce ſiécle, dans toutes ces conteſtations que l'Angleterre a ſuſcitées à la France, ou auxquelles la France a donné lieu; la Hollande n'auroit jamais du voir d'autre intérêt, que celui de ſon Commerce. Elle auroit du en voir la diminution dans les ſuccés de l'Angleterre, & les événemens ont aſſés juſtifié que cette prévoyance ſi naturelle auroit été auſſi ſage que juſte; pendant que les ſuccés de la France ne pouvoient manquer d'accroitre les fonds du Commerce de la République; puiſque les Hollandois étoient en poſſeſſion de tout ſon Cabotage & de ſon Commerce du Nord. En un mot la Hollande n'a jamais eu & ne ſauroit avoir par les principes qui conſtituent toute ſon exiſtence, d'autre intérêt dans les querelles qui peuvent troubler le repos de l'Europe, que celui de conſerver la liberté du Commerce, & de l'établir d'une manière ſtable & ſolide.

La liberté du Commerce de toutes les Nations, & principalement de la France, eſt une branche de la liberté de la République de Hollande, ou pour mieux dire, en eſt le fondement le plus eſſentiel. C'eſt de la liberté du Commerce de toutes les Nations que la Hollande tire les fonds qui conſtituent le ſien; enſorte qu'il eſt inconteſtable que la liberté de ſon Commerce ſeroit nulle, ſi celle des autres Nations étoit détruite, & la République ſeroit bientôt anéantie. Telle eſt en un mot la nature du Commerce & la conſtitution de la République de Hollande, que toutes les fois que la liberté du Commerce d'une Nation eſt attaquée, la République ſe trouve déslors préciſément dans la même poſition qu'un particulier qui voit le feu à la maiſon voiſine: ſon intérêt lui fait craindre avec raiſon l'incendie de la ſienne, & lui impoſe la loi du ſecours.

Les Hollandois n'auroient jamais du oublier que leur Territoire ne contient exactement que le ſiége de leur domicile; que leur Territoire ne produit pas à beaucoup près le néceſſaire phyſique de ſes habitans; que toutes les Marchandiſes & toutes les Denrées qui ſont le fonds de leur Commerce, & conſéquament de leur Puiſſance, ſont d'un cru étranger; que c'eſt pour eux que les autres Nations cultivent leurs Terres; & que les champs ſur

les

les quels la Hollande recueille ſes riches moiſſons, s'étendent chez toutes les Nations de l'Univers.

C'est donc ſur la liberté de ces champs fertiles diſperſés dans les quatre partie du Monde, que les Hollandois doivent veiller pour conſerver la leur. Ainſi la liberté de la Hollande, la liberté de ſon Commerce, la lie naturellement & néceſſairement à toute Nation commerçante, où chez laquelle elle a étendu ſon Commerce; & lui impoſe la néceſſité de s'oppoſer à qui conque voudroit l'aſſervir.

Pour s'en convaincre, il ne faut que jetter un coup d'œil réflechi ſur les intérêts du cabotage des Hollandois, la principale branche de leur Commerce, celle qui occupe la plus grande quantité de Vaiſſeaux, & qui multiplie le plus les moyens de ſubſiſtances dans le ſein de la République.

C'est principalement avec des Vins, des Eaux-de-Vie, des Huiles, des Fruits, des Sels, avec des Toiles, des Etoffes de Soie & de Laine, &c. des Sucres, des Caffés, des Indigos, & autres Denrées de l'Amérique, que les Hollandois font le Commerce du Nord, celui du Levant, de l'Italie, de l'Eſpagne, & de leurs Colonies, & qu'ils portent les Denrées & Marchandiſes du Nord aux Nations du Midi.

Les Hollandois tirent toutes ces Denrées & ces Marchandiſes des différentes Nations de l'Europe, les importent chez eux pour y former les différens aſſortimens qu'exige leur réexportation, & ils ſe pourvoient de chaque Article chez la Nation qui le leur fournit à meilleur marché. Ils doivent donc regarder toutes les Nations comme autant de marchés où ils vont faire leurs Achats divers & leurs Ventes; celle chez laquelle ils font leurs plus grands Achats, ou leurs Ventes les plus avantageuſes, eſt donc celle dont la liberté eſt néceſſairement le plus liée à la leur, & les intéreſſe le plus.

C'est d'après ces principes que la Hollande doit conſidérer toutes les Nations de l'Europe; qu'elle doit prendre parti dans les conteſtations qui s'élevent entre elles, ou voir leurs conteſtations avec indifférence: toutes Querelles qui n'auront pour objet que des Prérogatives de dignité, des droits de préſéance, des droits ſucceſſifs, d'Election, ou de ſimples limites purement Territoriales, & autres de ce Genre, ne doivent toucher les Hollandois, que comme citoyens du monde, & par l'intérêt qu'ils doivent prendre en général au bonheur de l'humanité. Mais s'il s'éleve des prétentions de Commerce qui

tendent à opprimer la liberté d'une Nation, ils doivent voir alors la leur attaquée; & l'étendue du Commerce qu'ils font avec cette Nation, qui ſeroit reſſerrée, ou dont ils ſeroient privés, ſi elle étoit aſſervie, doit être la regle & la meſure de l'intérêt qu'ils peuvent prendre dans la conteſtation.

Qu'on ouvre enfin les yeux ſur ces principes de la fortune & de la liberté de la Hollande; car ces principes ſont la baſe & le fondement eſſentiel de ſon exiſtance, & on ſera forcé de convenir que cet intérêt eſt entiérement éteint pour elle à l'égard de l'Angleterre. L'Acte de Navigation ne permet aux Hollandes de faire d'autre Commerce avec cette Nation, que celui ſur le quel les loix n'ont aucun empire, le Commerce de Banque, & celui des fonds publics que l'Angleterre à un grand intérêt de favoriſer.

L'Angleterre eſt donc la Nation, dont la liberté importe le moins à la Hollande, ou pour mieux dire, la ſeule dont la liberté ne l'intéreſſe point du tout. Les Hollandois ont aucontraire à veiller ſans ceſſe ſur ſes entrepriſes ou ſes deſſeins, avec d'autant plus de raiſon, que ſi les autres Nations avoient fait une loi ſemblable à la ſienne, la République de Hollande n'exiſteroit plus, ou elle exiſteroit ſans Commerce, ce qui ſeroit pour elle ne pas exiſter.

Si la Hollande n'avoit pris aucune part à la Guerre de ſucceſſion, elle ſeroit infiniment moins chargée de dettes; & ſi aulieu de contribuer par ſes ſubſides & par ſes armemens, à ſoutenir dans la Guerre de 1742, les prétentions de l'Angleterre, contre l'Eſpagne & la France, elle eut employé ſes dépenſes énormes à ſoutenir uniquement la liberté du Commerce & chacune de ces Puiſſances dans la jouiſſance libre & excluſive de ſes anciennes poſſeſſions, l'Angleterre n'auroit pas donné une étendue preſque ſans limites au Commerce Clandeſtin, qu'elle fait par la jamaïque aux Indes Occidentales, qui ne détruit pas moins le Commerce des Hollandois avec Cadix, que celui qu'y font les autres Nations. Le ſyſtême Britannique d'invaſion de la Monarchie Univerſelle du Commerce, s'étoit aſſez Manifeſté par le ſiége de Carthagene; & peut-être l'Angleterre n'auroit pas entrepris la derniere Guerre, qui l'a rendue la Nation dominante dans le Commerce de l'Afrique & des deux Indes, & la rend preſque la maitreſſe du Commerce de ces trois parties du Monde, ſans les ſecours qu'elle reçut de la Hollande dans la Guerre de 1742, & ſans l'Eſpérance qu'elle avoit d'en obtenir de ſemblables dans la derniere Guerre.

Si on veut faire attention aux progrès du Syſtême Britannique, on ne

ne pourra ſe diſſimuler, que la Neutralité même de la Hollande dans la derniére Guerre, étoit contraire à ſes intérêts, & qu'elle ne pouvoit manquer d'avoir des ſuites funeſtes pour ſon Commerce, dont elle ne ſauroit être indemniſée par les intérêts momentanés qu'une Neutralité donne à des Négocians pendant la Guerre. Fonder une Neutralité ſur de tels motifs, c'eſt évidament ſacrifier les intérêts les plus importants de l'Etat à des vues perſonnelles, & à des intérêts particuliers. Le décroiſſement du Commerce de la Hollande n'étoit-il pas annoncé par toutes les conquêtes de Commerce que l'Angleterre avoit projettées, qui étoient le principal objet de cette Guerre, & n'eſt il pas bien ſenſible dans celles qu'elle a faites en effet? Car ce décroiſſement réſulte bien évidament des établiſſemens que l'Angleterre a acquis à campeche & à la floride, qui lui donnent tant de nouvelles facilités pour étendre ſon Commerce clandeſtin à l'Amérique Eſpagnole; par l'acquiſition des Iſles neutres qui la mettent en état délever une grande concurrence dans le Commerce des Sucres, des Caffés & des Indigos de Surinam, de Berbice & des autres Colonies Hollandoiſes. On peut voir encore des déſavantages infinis dans la ſupériorité que les Anglois ont acquiſe à Bengal & dans les autres parties des Indes Orientales, ainſi que dans l'eſpéce de néceſſité où cette même domination dans l'Amérique doit réduire les François de ſe livrer au Commerce d'économie, de faire le Commerce du Nord directement, deux branches de Commerce très riches pour les Hollandois, que les Négocians François ne laiſſoient entre leurs mains que parce qu'ils n'étoient occupés que de celui de l'Amérique. Il eſt évident qu'une nouvelle Guerre auſſi heureuſe avec le ſecours de la Neutralité de la Hollande, avec celui des fonds de ſes Capitaliſtes, & de l'Agiotage de ſes Négocians, qui ont ſoutenu le credit de l'Angleterre, cette Nation parviendroit à la Monarchie Univerſelle du Commerce; & ſi elle en étoit au point de protéger pluſieurs autres Nations, comme elle protége depuis longtems le Portugal, où en ſeroit le Commerce de la République?

La ſeconde cauſe du décroiſſement du Commerce de la Hollande, a fait des progrès aſſez rapides, & ne ceſſe d'en faire tous les jours. Sa Compagnie des Indes a perdu infiniment de ſes avantages par l'établiſſement de celles d'Angleterre, de France, de Dannemarck & de Suéde; mais c'eſt ſurtout la concurrence de celle d'Angleterre qu'elle a le plus à redouter. Toutes les autres Nations tendent à faire tout leur Commerce directement; & les Nations autrefois les moins commerçantes de l'Europe, touchent preſque à ce point, ſurtout le Dannemarck. Les Ports de la Baltique, les Villes de l'Allemagne, font autant qu'il leur eſt poſſible, le Commerce directement avec

les Nations du midi, & augmentent tous les jours leur concurrence, avec les Hollandois, dans le Commerce d'Economie. Chaque Nation s'efforce de faire tout le Commerce qu'elle peut faire, & aucune ne peut accroitre ſon Commerce qu'aux dépens de celui de la Hollande. Ses pêches du Harang & de la Baleine ſont infiniment diminuées par la concurrence de celles de la France, de l'Angleterre, & de quelques Nations du Nord, quoique très foibles encore.

CETTE induſtrie devenue générale, peut bien reſtraindre le Commerce de la Hollande, mais d'un côté elle ne ſçauroit s'étendre juſques à une entiére deſtruction, & de l'autre la République peut en ralentir les progrés. Ses retours des Indes Orientales & de l'Amérique la mettent en état de former des aſſortimens qui lui donneront toujours une ſupériorité décidée ſur ſes concurrens des Villes Anſéatiques, qui ne ſauroient ſe procurer une pareille faculté: & cet avantage ſeroit bien plus conſidérable encore, ſi la République donnoit de nouveaux ſoins à ſes Colonies de l'Amérique. Si on ſe livroit à l'Amélioration, on pourroit en étendre les productions au point de remplacer dans l'univerſalité du Commerce, une partie des diminutions qui y ſont ſurvenues.

CE ſeroit un moyen bien puiſſant de relever le Commerce d'économie, que de diminuer la cherté de tous les ouvrages, de toute l'induſtrie qui tient à la Navigation, par le bas prix de la Main d'œuvre. mais il faudroit pour y réuſſir, ſuprimer les acciſes ſur toutes les choſes néceſſaires à la vie, dans toute la Hollande, & diminuer en même tems les droits d'entrée & de ſortie par un nouveau tarif. Il ſeroit bien difficile, peut être impoſſible, de concilier un encouragement de cette nature, quelque utile & néceſſaire qu'il paroiſſe, avec les charges de l'Etat & le payement des intérêts de la dette publique. Mais quels que ſoient les progrès de la ſeconde cauſe du décroiſſement du Commerce de la Hollande, bien loin de pouvoir lui faire l'application de cette prétendue maxime, que les richeſſes accumulées par le Commerce menacent les Empires d'une deſtruction prochaine; on voit ici les richeſſes ſervir comme un moyen ſimple, & peut être même ſans que perſonne en ait encore fait l'obſervation; à conſerver le Commerce de la Hollande, & même à en accroitre deux branches importantes.

L'ARGENT qu'une balance toujours avantageuſe à accumulé en Hollande, n'y trouve d'employ depuis longtems que ſur les obligations de l'Etat à deux & demi pour cent, & cet employ dans des effets extrêmement recherchés,

chés, ne ſauroit en occuper qu'une très petite quantité, & telle qu'elle ne peut faire aucune ſenſation: enſorte que lorſque les emprunts publics ſont fermés chez les autres Nations, la Hollande contient des capitaux inmenſes qu'il eſt impoſſible de placer ailleurs que dans le Commerce. Il arrive de là qu'un Commerce qui ne rend que deux & demi ou trois pour cent, eſt encore ſuffiſament riche pour une Nation, qui a de grands capitaux qu'il lui eſt impoſſible de placer ailleurs avec autant d'avantage; & il n'eſt encore aucune Nation en Europe qui puiſſe ſoutenir une telle concurrence, ou la combattre avec ſuccés dans le Commerce maritime, ſurtout dans le Commerce de fret & d'Economie. Ce n'eſt pas parce que l'intérêt de l'Argent eſt en Hollande à deux & demi ou à trois pour cent, qu'elle conſerve l'avantage de la concurrence; mais parce qu'il y eſt ſans employ même à ce prix, & que l'employ dans le Commerce y eſt forcé, quel qu'en puiſſe être le profit. La raiſon en eſt qu'on y préfére un petit bénéfice à un dépot ſtérile.

Ce ſont ces mêmes richeſſes accumulées par le Commerce qui y donnent une étendue inmenſe au Commerce de banque, au Commerce des matières d'Or & d'Argent, qui ne peut ſe faire qu'au comptant, & qui y entretiennent le Commerce de Commiſſion par les avances que les Négocians ſont état de faire, ſoit pour des Ventes, ſoit pour des Achats, à tous les Négocians de l'Europe. On peut juger de l'étendue du Commerce d'Argent que fait la Hollande, par l'obſervation que fit joshia Gée chargé par le Gouvernement d'Angleterre de l'examen de la balance, qu'en l'année 1723, l'Angleterre avoit envoyé en Hollande de l'Or & de l'Argent pour cinq milions ſix cent ſoixante ſix mille Liv. Sterl. ſur leſquels l'Angleterre perdoit quatre pour cent.

Le Gouvernement de la Grande Bretagne, ſa conſtitution, l'eſprit, l'ambition qui anime ſes Citoyens; les forces naturelles de cette Nation, ſon induſtrie, ſon habileté dans le Commerce; celle de ſes Miniſtres & de ſes Négociateurs, enfin l'étendue & les diſpoſitions de ſes divers établiſſemens à la coté d'Afrique & dans les deux Indes, annoncent naturellement le plus grand Commerce qu'aucune Nation du Monde ait jamais fait, & qu'aucune Nation d'Europe puiſſe faire aujourd'hui. Un ſi grand fonds d'habileté, d'induſtrie, d'ambition & de poſſeſſions, préſente à l'eſprit l'idée des plus grandes richeſſes accumulées par le Commerce, & que le Commerce puiſſe donner. C'eſt ce qui à fait dire à l'un des Auteurs politiques de cette Nation, qui à les mieux écrit, que le Commerce de l'Angleterre eſt porté à ſon dernier période, à cet excés de richeſſes qui amene le plus grand luxe, qui en corrompant les mœurs annonce la deſtruction prochaine de la Nation.

S'IL étoit poſſible de ſuppoſer en Angleterre l'excés des richeſſes accumulées par le Commerce, il ne ſeroit peut-être pas encore raiſonnable d'attribuer à ces richeſſes, l'excés du Luxe & la corruption des mœurs qui anoncent la deſtruction de la Nation. Cet excés de richeſſes ne produiroit d'autre effet que celui qu'il produiroit en Hollande : il détruiroit quelques branches de Commerce & en fortifieroit d'autres; il concentreroit ou reduiroit l'Induſtrie à la conſommation intérieure, mais il ſoutiendroit la navigation, les forces maritimes & le Commerce d'Argent. Une Nation ſage que les richeſſes du Commerce auroient élevée à cet Etat de proſpérité, le conſerveroit toujours, ſi elle n'avoit à craindre d'autre cauſe de deſtruction, que ſon Commerce. Mais il s'en faut bien que l'Angleterre ſe ſoit élevée par les richeſſes que procurent l'Induſtrie & le Commerce, à cet Etat de proſpérité qui ne laiſſe craindre à une Nation, que l'excés de ſon embonpoint.

LES progrés du Commerce de l'Angleterre ont eu pour principale cauſe, bien plus que chez toute autre Nation de l'Europe, la ſcience du Gouvernement, l'Art de l'Adminiſtration & les ſuccés de Guerres entrepriſes & ſoutenues uniquement pour étendre le Commerce; & ce qui eſt ſingulier, c'eſt préciſément dans les mêmes cauſes qui ont le plus contribué à l'élevation du Commerce de l'Angleterre, qu'on doit voir celles de ſon déclin, & non dans l'excés des richeſſes qui amenent l'excés du luxe, la corruption des mœurs & la deſtruction des empires.

LES Anglois ont un Commerce de leur propre fonds, qui eſt très étendu & très important; & il n'y a point de Nation dont les Loix ſoient mieux combinées pour l'avantage & l'encouragement de l'Induſtrie & du Commerce dans toutes ſes branches.

1°. LES Manufactures & les Denrées Etrangéres qui peuvent entrer en concurrence avec celles du pays, & nuire à leur vente ou la diminuer, ſont prohibées ou ſurchargées de droits.

2°. LES Manufactures Nationales ne payent aucun droit de ſortie : à l'égard des autres Marchandiſes & Denrées de la production du pays, les unes ne payent aucuns droits, & les autres en petit nombre, n'en payent que de trés modiques.

3°. LES matiéres cenſées premiéres que l'Angleterre ne produit pas, celles qui ſervent à des Manufactures propres au pays, comme la Cochenille, l'In-

l'Indigo, &c. ne payent aucun droit d'entrée. Celles qui ſervent à établir ou entretenir des Manufactures en quelque ſorte étrangères au pays, comme les Soies, les Cotons, &c. payent au contraire des droits d'entrée; mais ces droits ſont reſtitués, lorſque ces matières ſont renvoyées à l'Etranger Manufacturées ou non.

4°. Les matières premières de la production du pays & dont la ſortie pourroit être utile aux Manufactures étrangères au préjudice de celles d'Angleterre, ne peuvent être envoyées au de hors: la ſortie des Laines & de la terre à foulon eſt defendue ſous peine de mort.

5°. Le tranſport de toutes les Denrées & Marchandiſes d'une Province à une autre eſt libre; elles ſont exemptes de recherches & de droits, par ce qu'il n'y a point de douanes dans l'intérieur du pays.

6°. Les droits qui ont été payés pour l'entrée des Marchandiſes étrangères, ſont rendus pour la majeure partie, lorſqu'on les fait reſſortir dans un terme limité & preſcrit par les Actes du Parlement.

Les Anglois ont penſé qu'il leur ſeroit déſavantageux d'exiger des droits pour une plus grande quantité de Marchandiſes & de Denrées que la Nation n'en peut conſommer; parceque dans ce cas il n'en ſeroit tranſporté en Angleterre que ce qui ſeroit néceſſaire à ſa conſommation. Ils ont cru plus avantageux d'en augmenter & d'en encourager l'entrée, & pour cet effet d'en faciliter le renvoy à l'Etranger.

Cet expédient ne pouvoit manquer d'en Procurer une plus grande abondance, & de les tenir à meilleur marché. Il donne au Négociant la liberté de ſpéculer & de l'activité au Commerce. C'étoit d'ailleurs un moyen ſur d'enrichir la Nation par la multiplicité des tranſports qui occupe un grand nombre de Navires, occaſionne des frais de déplacement & de Magaſinage, qui ſont tous au profit de la Nation.

7°. Le Gouvernement accorde des gratifications conſidérables pour encourager les Armemens, ou l'entrée de certaines ſortes de Marchandiſes, ou la ſortie de quelques autres, ſuivant qu'on l'a jugé avantageux au Commerce de la Nation. Quelques exemples rendent bien ſenſible l'utilité de l'uſage des encouragemens.

POUR un navire armé pour la Pêche de la Baleine de 200 tonneaux ou au deſſus, l'Etat donne une Livre Sterling par tonneau. Cet objet a paru d'autant plus intéreſſant que la Pêche de la Baleine forme les Matelots les plus intrépides. D'ailleurs les retours de cette Pêche, quand même elle eſt infructueuſe pour l'Armateur, ſont toujours une addition réelle aux richeſſes de l'Etat. Cette loi n'a cependant pas encore produit beaucoup d'effet. Les Armemens pour les autres Pêches ſont encouragés par l'exemption de la moitié des droits impoſés ſur le poiſſon provenant de Pêche étrangère.

L'ETAT paye des gratifications conſidérables portées par les Actes du Parlement, à ceux qui font venir des Colonies Angloiſes de l'Amérique des matériaux pour la conſtruction de la Marine: ce qui a engagé ces Colonies à s'adonner à la préparation de ces matériaux, & met aujourd'hui l'Angleterre en Etat de ſe paſſer des Nations du Nord pour l'entretien de ſa Marine.

SI on veut conſidérer avec un peu d'attention l'Adminiſtration des Finances de l'Angleterre, on conviendra que d'une part les ſommes inmenſes qu'on leve ſur le Peuple, & de l'autre l'aiſance & la richeſſe du Peuple, prouvent que le plus ſouvent c'eſt moins l'impoſition en elle même, que la forme de l'impot & la forme de la perception, c'eſt-à-dire la nature de l'impot & la maniere de le repartir & de le lever, qui appauvrit une Nation.

1°. TOUTES les taxes ſont réelles. Il n'y en a point de perſonnelles; elles portent ſur les biens fonds, les maiſons, les droits d'entrée & les conſommations, ſur le Papier timbré, ſur les Cartes, les Dez, &c. Mais toutes ces taxes ſont toujours rélles.

2°. C'EST le proprietaire des terres & non le fermier, qui paye la taxe ſur les terres. Cette taxe eſt fixée & déterminée d'après d'anciens états aux quels on ne donne jamais d'atteinte. Il n'y a de différence dans les Actes du Parlement qui ſe renouvellent tous les ans ſur ce ſujet, qu'autant que l'on doit payer plus ou moins au ſol la livre.

IL réſulte de cette légiſlation concernant les impots, qu'il n'y a dans les taxes, ni arbitraire, ni perſonnel; & que la levée de l'impot ne donne point lieu à la malheureuſe néceſſité des exécutions, des contraintes, des empriſonnemens, & de ces frais énormes, ailleurs plus onéreux que l'impot même

me

me (a). Le Parlement ordonne des taxes auſſi fortes qu'il le juge à propos; elles le ſont extrêmement; mais toutes les taxes portent ſur des choſes réelles, & ſont toutes fixées & déterminées par une loi, que perſonne ne peut ni changer, ni altérer. De là aucun ſujet ne craint de donner l'eſſor à ſon Induſtrie, d'augmenter ſa Culture & ſes Beſtiaux; il fait valoir ſon Argent & celui des autres par ſon crédit, s'il en a, ſans redouter l'augmentation de ſa taxe, encore moins qu'on le rende reſponſable de celle de ſes voiſins. L'Habitant bien loin d'imaginer des raiſons de diſſimuler ſes richeſſes, de les reſſerer, de paroitre moins riche qu'il ne l'eſt; croit aucontraire que ſon intérêt eſt de mettre ſes richeſſes au jour, de les employer & d'en augmenter l'opinion s'il le peut, afin d'augmenter ſon crédit, & par là ſes moyens & ſes reſſources. C'eſt ainſi que par l'effet de la Légiſlation l'économie ne cache rien; qu'on montre en Angleterre les richeſſes qu'on a, & celles qu'on n'a pas; le Luxe y en montre encore davantage qui n'ont aucune réalité: & tout cela donne une activité infinie au travail & à tout genre d'Induſtrie.

Si les richeſſes du Commerce de l'Angleterre n'avoient eu d'autre cauſe de leurs progrès, que la ſageſſe de cette Adminiſtration; ſi la prodigieuſe élevation de ſon Commerce, ſi tous ſes établiſſemens inmenſes à la côte d'Afrique & aux deux Indes étoient le fruit unique d'une conduite paiſible auſſi éclairée; la proſpérité de ſon Commerce, tout étendu qu'il eſt, ſeroit établie ſur des fondemens ſolides & peut-être inébranlables. Mais cette Nation n'a pas traité de la même maniére & ſur les mêmes principes, ſon Commerce en Afrique & dans les deux Indes, que ſon Induſtrie, ſon Agriculture & ſon Commerce en Europe. Elle a trop employé la force des armes, & l'uſage de ſes forces l'a obligée de ſe donner des richeſſes qui ne ſont point celles du Commerce, des richeſſes artificielles, qui détruiſent celles du Commerce.

On pourroit peut être regarder comme un malheur pour la Nation même, d'avoir trop conſidéré le Commerce des trois autres parties du monde avec un Eſprit de conquéte, & de s'être livrée pour en reculer ſans ceſſe les limites, à des Guerres extrêmement diſpendieuſes, & que la Nation ne pouvoit ſoutenir qu'en deployant des forces bien au delà de la proportion naturelle de ſon fonds en richeſſes réelles & en Hommes. Elle a infiniment affoibli ſa Population, ſon Induſtrie & conſéquament ſon Commerce naturel par ſes dépenſes exceſſi-

(a) Il eſt bien facheux qu'une Légiſlation ſi ſage, ſe trouve dégradée par deux abus énormes aux quels on prétend que le Gouvernement ne ſauroit aporter de reméde. 1°. Il n'y a qu'une très petite partie des terres qui ſoient employées dans les Etats ſuivant leur valeur réelle. 2°. Les frais de la perception doublent preſque tous les impots.

exceſſives en Hommes, & encore plus par l'uſage de ſes richeſſes artificielles, ou ce qui eſt la même choſe, de ſon crédit avec le quel il a fallu ſupléer au défaut de richeſſes réelles, qui ne pouvoient ſuffire à des entrepriſes ſi fortes.

Si le crédit peut-être avantageux à une Nation, ce n'eſt dumoins qu'autant que l'on n'en fait uſage que dans les cas de néceſſité, & que l'on eſt attentif à rembourſer dans un tems aiſé, ce que l'on a été forcé d'emprunter dans un tems difficile.

Par le crédit quelques particuliers ſont riches aux dépens de l'Etat. Toutes les richeſſes qui en proviennent conſiſtent dans les intérêts que portent les dettes de l'Etat à ceux qui en ſont les Créanciers. Pour que l'idée de ces richeſſes ſe ſoutienne, il eſt néceſſaire que les intérêts ſoient exactement payés: du moment où ils ceſſeroient de l'être, l'Illuſion de cette ſorte de richeſſes ſe diſſiperoit d'elle même. Il n'en eſt pas des richeſſes du Commerce, comme de celles du crédit: le Commerce eſt fondé ſur les productions de la nature & de l'Art, & ſur le travail du Laboureur & de l'Artiſan ou Manufacturier.

Le Corps du Peuple participe parconſéquent aux richeſſes du Commerce & aux profits qui en réſultent. S'il participe aux richeſſes du crédit, ce n'eſt aucontraire qu'à ſon préjudice, que pour en ſupporter le poids & payer les intérêts; car c'eſt ſur le Corps du Peuple que portent les impoſitions; c'eſt lui qui doit payer à l'Etat, ce dont l'Etat a lui même beſoin pour payer les intérêts de ſes dettes. Tout Rentier de l'Etat eſt un Homme qui vit du travail & de l'Induſtrie du Peuple, & qui s'en approprie le fruit.

Il s'enſuit que même ſans que la maſſe des richeſſes ſoit diminuée dans un Etat, & quoique les dettes qu'il contracte, ne ſoient des dettes qu'envers lui même, il peut réſulter de ces dettes une telle inégalité dans la diſtribution & la repartition des richeſſes, qu'elle deviendroit enfin funeſte à la Nation. La demonſtration en eſt bien facile.

Le crédit ſe ſoutient par l'exactitude du payement des intérêts; les intérêts ſe payent par les impoſitions faites ſur le Peuple; ces impoſitions dont la ſageſſe de la Légiſlation ne peut modérer l'excés par la forme de l'impot & par celle de la perception, enchériſſent les Denrées & la main-d'œuvre. La main-d'œuvre portée à un trop haut prix, empêche la vente des Marchandiſes;

ſes ; la difficulté des ventes empêche la circulation ; la cherté du travail détruit inſenſiblement le Commerce & l'anéantit ; la maſſe du Peuple ceſſe de pouvoir ; & dans un Gouvernement qui tiendroit du genre Démocratique, il peut même ceſſer de vouloir payer les revenus trop conſidérables des Créanciers Publics, dont le nombre eſt toujours bien petit comparé à celui de toute une Nation, & dont l'intérêt parconſéquent doit ceder à celui du grand nombre. Il devient alors impoſſible de ſoutenir le crédit, & la bonqueroute devient inévitable. Telle eſt la fin de tout crédit Public ou particulier, dont on excéde les juſtes bornes.

MALGRÉ la ſageſſe de la Légiſlation Britannique concernant les impots, qui en rend la repartition & la perception auſſi juſtes & auſſi douces qu'elles peuvent l'être, ſes impots ſont par l'excés au quel on les a portés, la cauſe d'un décroiſſement bien ſenſible du Commerce de l'Angleterre en Europe, dans l'Induſtrie, dans la partie la plus importante & la plus riche, puiſque c'eſt celle qui multiplie le plus les moyens de ſubſiſtance, qui favoriſe le plus la Population, & qui donne à l'Agriculture le plus grand & le plus heureux des encouragemens en aſſurant la conſommation de ſes productions. Le débouché des Manufactures Nationales preſque détruit dans le Levant, fort diminué dans le Nord, & reduit de plus de ſix cent mille Liv. St. dans l'Amérique, prouve le décroiſſement du Commerce cauſé par la cherté de la main-d'œuvre. Cette cherté eſt l'effet naturel de l'excés des impots ; & cet excés eſt la ſuite néceſſaire des Guerres entrepriſes & portées par la Nation à des dépenſes au deſſus de ſes forces naturelles, dépenſes qu'elle n'a pu ſoutenir que par des forces artificielles, dont l'élevation & l'entretien ne pouvoient manquer de préparer la ruine de ſon Commerce d'Induſtrie en Europe.

C'EST ainſi que l'Angleterre en voulant étendre ſon Commerce dans les trois autres parties du monde, a ruiné la majeure & peut-être la plus précieuſe partie de ſon Commerce en Europe, puiſqu'elle eſt la partie du Commerce de la Nation la plus naturelle. En ſorte que l'on pourroit très raiſonnablement douter, ſi la Nation peut-être dedommagée de cette perte par toutes les conquétes qu'elle a faites en Afrique & en Amérique. Avant les deux dernieres Guerres, ſon Commerce ſoutenoit bien la concurrence de celui de la Hollande & de la France dans le Levant, à la Côte d'Italie, en Allemagne & à Cadix ; elle dominoit dans le Nord, & jouiſſoit preſque ſeule de tout le Commerce des Portugais : ſon traité de *l'Aſſiento*, ſon Commerce Clandeſtin aux Indes Occidentales par la jamaïque, donnoient des avantages infinis à ſa balance ; une Agriculture toujours entretenue dans un Etat floriſſant par l'acti-

l'activité de la plus grande induſtrie intérieure, donnoit lieu toutes les années à une exportation de Grains, qui ajoutoit encore pluſieurs milions aux avantages de cette balance; & un grande population anoncoit l'opulence. On ſeroit tenté de croire que la poſterité regardera cette Epoque, comme le moment des beaux jours de la grande Bretagne.

Que l'on compare cet Etat brillant de la Nation Britannique, au quel une plus longue paix auroit encore ajouté de grands accroiſſemens, à ſon Etat actuel: on aura ſans doute bien de la peine à convenir que la Nation trouve un équivalent de cette ſituation heureuſe, dans une augmentation de cent milions ſt. ajoutés à la dette publique, de quatre milions ſt. ajoutés aux impots, & dans ies avantages futurs qu'elle peut ſe promettre de ſa domination acquiſe ſur les Mers d'Afrique & des deux Indes. Le décroiſſement du Commerce naturel au quel l'acquiſition de cette domination a donné lieu, eſt certain, & il eſt très difficile d'en arrêter le cours; pendant que les avantages futurs des établiſſemens acquis à la Côte d'Afrique & dans l'Amérique, ſont tout au moins très incertains.

Le moyen actuellement le plus facile, & peut-être le ſeul, qui ſoit au pouvoir de l'Angleterre, d'arrêter le cours du déclin de l'Induſtrie nationale, eſt de multiplier ſes conſommateurs dépendans en Amérique; & ce moyen eſt très lent & très difficile. L'Angleterre peut elle attendre ce ſecours de ſes Colonies du Nord de l'Amérique? Elle leur a laiſſé acquérir une indépendance trop étendue. On eſtime aujourd'hui la Navigation que ces Colonies font, tant en Amérique, qu'en Europe, de deux mille cinq cent Vaiſſeaux. Elles ſe ſont miſes en poſſeſſion d'approviſionner les Colonies des Iſles, de Farines, de Poiſſons, de Fer, &c. & vendront bientôt des étoffes du produit de leurs Manufactures, que l'Angleterre leur a laiſſé élever & accroitre. Ces Colonies entrent en même tems en concurrence avec l'Angleterre pour le Commerce des Grains & de la Morue en Europe, dont elles font des retours dans l'indépendance de leur Métropole. Il ſera très difficile à l'Angleterre de rétablir chez ſes Colons la conſommation de ſes Manufactures. Cela ſeroit néceſſaire cependant pour ſubſtituer avec de grands avantages le Commerce de ces Colonies au Commerce du Nord pour l'approiſionnent de ſa Marine. Car le Commerce du Nord eſt une branche du Commerce de l'Angleterre, qui doit néceſſairement ſe réduire à un Commerce d'économie, déſqu'il lui deviendra impoſſible de payer comme elle faiſoit autrefois, une partie de ſes achats avec ſes Manufactures, dont la cherté rend tous les jours le débit plus languiſſant.

Le Bréſil, le Mexique & le Perou, ſont les ſources, & preſque les ſeules, d'où l'Angleterre tire ſon Or & ſon Argent. Elle tire l'Or du Bréſil par un Commerce légitime dont elle a ſçu ſe donner le privilége excluſif, & dont la foibleſſe du Portugal lui aſſure une longue poſſeſſion, malgré la cherté des étoffes qu'elle y envoit. En ſera-t-il encore longtems de même des tréſors du Maxime & du Perou, qu'elle s'approprie par ſon Commerce Clandeſtin de la jamaïque aux Côtes des Colonies d'Eſpagne? L'illégitimité de ce Commerce porte un trop grand préjudice à la Couronne d'Eſpagne & à toutes les autres Nations de l'Europe, pour que l'Angleterre puiſſe raiſonnablement ſe flater d'une jouiſſance longue & paiſible.

Si M. Brown avoit calculé avec quelque exactitude le Commerce de l'Angleterre, il n'auroit ſans doute pas annoncé à ſa Nation que ſon Commerce étoit porté à ſon dernier période, à ce période qui produit le luxe qui en corrompant les mœurs détruit les empires. Il eſt évident que ſi l'Angleterre étoit arrivée, comme le pretend M. Brown, à cet excés de luxe qui annonce une deſtruction prochaine, on pourroit peut-être attribuer la cauſe de ce luxe exceſſif aux richeſſes d'un grand nombre de particuliers, qui ne ſont point celles de l'Etat & du Commerce: car il eſt impoſſible de concilier l'idée de l'excés des richeſſes accumulées par le Commerce en Angleterre, avec l'Etat actuel du Commerce de cette Nation.

Si l'on vouloit obſerver avec attention la marche actuelle de l'Induſtrie chez toutes les Nations Européennes, on pourroit voir dans l'avenir, & peut-être dans un avenir très prochain, toutes les Nations faire leur Commerce naturel, & la Puiſſance que donnent les richeſſes du Commerce, à peu près rélative à l'étendue & à la nature du territoire que chaque Nation poſſede, ſoit en Europe, ſoit en Amérique. Les richeſſes territoriales ſont les vraies richeſſes de l'Etat, & le Gouvernement qui applique l'induſtrie nationale à leur donner toute leur valeur, eſt celui qui donnera à l'Etat la Puiſſance la plus ſolidement établie.

Les progrès des connoiſſances du Commerce ont rendu fort difficiles les ſpéculations des Négocians en Europe, & fort rares les occaſions d'une fortune rapide que leur préſentoient autrefois différentes branches de Commerce. Les Négocians, & les habiles Négocians, ſe ſont multipliés à l'infini chez preſque toutes les Nations; & leur concurrence rend la marche de la fortune à faire dans le Commerce, extrémement lente. Les connoiſſances du Commerce ont enfin fait les mêmes progrès dans les Gouvernemens des Na-

tions de l'Europe, & leur concurrence ne laiſſe preſque plus de porte ouverte à ces fortunes rapides & à cette élevation de richeſſes, dont Veniſe, l'Eſpagne, le Portugal & la Hollande, ont donné des exemples. Les autres grandes Nations ſont entrées en concurrence pour partager le Commerce du Levant, de l'Afrique & des deux Indes. L'Angleterre n'auroit peut-être pas aujourd'hui autant de facilité, qu'elle en trouva en 1703, pour s'approprier le Commerce du Portugal, & qu'elle en a eu peu de tems après pour faire une riche partie de celui de l'Amérique Eſpagnole par la Jamaïque. Ces deux branches de Commerce ſont très riches, & les plus riches de tout le Commerce de cette Nation. Mais ces deux branches ne ſont qu'un Commerce précaire, que les intérêts des autres Nations doivent détruire. La concurrence de toutes les Nations commercantes, admiſe par le Portugal, & les précautions que l'Eſpagne doit naturellement prendre contre le Commerce clandeſtin, rameneront néceſſairement l'Angleterre à ſa puiſſance Territoriale à l'égard de ces deux branches.

Il faut convenir que le Commerce ne préſente aujourd'hui à aucune Nation de l'Europe de moyens légitimes d'acquérir de grandes richeſſes hors de ſon Territoire, que dans les découvertes. Elles ſont ſans doute dificiles; mais elles ne ſont point au-deſſus des forces de l'induſtrie moderne. Il eſt certain qu'il en reſte encore à faire dans l'intérieur de l'Afrique, dans l'Amérique, & aux terres auſtrales, qu'on a déjà tentées pluſieurs-fois & qu'on peut tenter encore avec des ſuccès plus heureux (*a*).

Les connoiſſances du Commerce, & l'induſtrie, qui ſont des progrés infinis en Ruſſie, peuvent ruiner un jour le Commerce de Smirne, en attirant par la Mer Caſpienne & le Pont-Euxin, tout le Commerce que l'Europe peut faire avec la Perſe, & nous obliger d'aller acheter les ſoyes de Perſe à St. Petersbourg. La Ruſſie peut auſſi diminuer infiniment les avantages du Commerce de nos Compagnies des Indes, en donnant plus d'étendue à celui qu'elle fait avec la Chine. Si Veniſe reprenoit avec ſuccès ſon projet de faire couper l'Iſthme de ſuez & d'établir un canal de Communication entre le Nil & la Mer rouge, & l'exécution de ce projet eſt bien au rang des poſſibilités morales; le Commerce des Indes Orientales, ou du moins la majeure partie, changeroit encore une fois de route, & enrichiroit de nouveau le Commerce de la Méditerannée.

(*a*) Voyez le Chap. des découvertes.

La

La richeſſe territoriale eſt donc la ſeule ſur la quelle l'induſtrie des Nations étrangéres n'a point d'empire, lorſque le Gouvernement de l'Etat ſçait lui donner toute la proſpérité dont elle eſt ſuſceptible; & l'Etat atteindra au plus haut dégré de proſpérité, lorſqu'il fera exactement tout le Commerce qu'il peut faire, qui eſt le ſeul moyen de donner toute ſa valeur à la richeſſe territoriale. C'eſt à quoi la concurrence de toutes les Nations dans le Commerce de l'Europe, qui s'accroit tous les jours, doit enfin réduire le Commerce de chaque Nation; mais aucune ne doit craindre ſa deſtruction prochaine par l'effet des grandes richeſſes que le Commerce procure & ne ceſſe d'accumuler. Rien n'eſt donc plus faux, que cette maxime, qu'on a voulu introduire comme une vérité dans la politique moderne.

REFLEXIONS

Sur le Commerce Maritime.

C'est un principe inconteſtable que la Grandeur & la Puiſſance rélative des Etats porte uniquement ſur le plus ou le moins de richeſſes territoriales & ſur le fonds reſpectif de la population; que toutes les autres ſources de l'opulence publique ne peuvent être comparées à celle là, ni pour la ſolidité invariable des produits, ni pour l'abondance & l'efficacité des reſſources qui en découlent. Il n'eſt guère poſſible d'attaquer des vérités ſi frappantes, du moins directement, auſſi ne le fait on pas: mais ſans contredire les avantages d'une grande Population & d'un ſol abondant & fertile, on croit en trouver la compenſation, & en quelque ſorte l'équivalent, dans les produits de l'induſtrie, & ſurtout dans les Gains du Commerce Maritime, dont on ſe laiſſe éblouir juſqu'à l'excés. On veut que ces foibles canaux de la fortune des Etats leur tiennent lieu de ces Mines précieuſes & inépuiſables, que la terre livre à l'Activité d'un grand peuple, qui y trouve les ſalaires de ſes travaux avec autant de certitude & de conſtance, que la nature en met elle même dans la rénaiſſance annuelle de ſes dons, & dans les inmuables propriétés qu'elle leur accorde, de ſe plier à nos beſoins & à toutes les formes que leur donnent le Génie & les mains des Artiſtes.

C'est une erreur qu'il eſt intérreſſant de combattre: mais comme à cet égard rien n'égale les exagérations que font les Anglois, & qu'à les en croire la Navigation ſeule peut former la plus ſolide richeſſe des peuples; c'eſt avec eux principalement qu'il faut diſcuter la queſtion, parce que ſi on a une fois détruit la haute opinion que l'Angleterre conçoit de ſa Marine, & les avantages exceſſifs qu'elle y attache, l'illuſion ſe diſſippe bien vîte. Il ne ſera

pas

pas dificile après cela de mettre les choſes à leur vrai degré de valeur, & de décider la quelle des deux, ou de l'Opulence naturelle, ou de l'Opulence factice, doit l'emporter dans la comparaiſon & la balance du pouvoir.

VOYEZ, diſent les Anglois, à quelle fortune peut atteindre un Peuple navigateur: nous n'avions en 1688, que huit cents mille Tonneaux de navigation Marchande, & tous nos biens & effets, meubles & inmeubles, ne montoient qu'à ſix cents ſeize milions ſept cent mille Liv. Sterl. Aujourd'hui nôtre Marine Marchande eſt portée à ſeize cent mille Tonneaux, & nôtre richeſſe Nationale s'éleve à un Miliard.

PASSONS l'augmentation du double dans la Navigation; mais eſt-il bien vrai que la richeſſe de l'Angleterre a fait depuis 1688, juſqu'à nos jours, un progrès de trois cent quatre vingt trois milions trois cent mille Liv. Sterl. & quand ce prodigieux accroiſſement de la richeſſe nationale ſeroit vrai, eſt ce à l'augmentation de huit cent mille Tonneaux de Marine qu'on doit l'attribuer?

EXAMINONS d'abord l'accroiſſement d'Opulence en lui même, & quel dégré de probabilité on peut lui accorder.

LES ſources de la richeſſe d'un Etat ne peuvent avoir pour baſe, que le territoire & le travail national: en 1688, la ſomme entiére de tous les biens de l'Angleterre étoit de ſix cent ſeize milions ſept cent mille Liv. Sterl., qui à raiſon du travail des hommes produiſoient, ſelon M. Davenant, un revenu de ſept & un huitième pour cent, ou quarante quatre milions Sterl.

POUR accroitre un pareil fonds il faut néceſſairement augmenter le territoire & la Population, ou du moins la Population, ſi l'on n'acquiert pas de nouveaux Territoires. Or dans lequel de ces deux objets l'Angleterre a-t-elle fait des Gains ſenſibles? Eſt ce du côté du Territoire? Tout ce qu'elle poſſéde aujourd'hui, elle en jouiſſoit en 1688, car il ne faut pas encore mettre en ligne de compte, les conquêtes qu'elle a faites par la dernière guerre à la Côte d'Afrique & dans l'Amérique, qui ſont de vaſtes terreins à défricher. Eſt ce du côté de la Population? La vielle Angleterre n'a certainement pas à beaucoup près le même nombre d'hommes qu'elle avoit alors: une Navigation exceſſive eſt un principe tout deſtructeur, & s'ils ſe ſont augmentés dans l'Amérique, c'eſt tout au plus en raiſon du décroiſſement qui s'eſt fait en Europe.

MAIS

MAIS la Culture des Terres s'eſt perfectionnée, les Colonies Angloiſes ont beaucoup plus de travaux & de Commerce, les Manufactures ſont devenues plus nombreuſes & plus riches, la Navigation eſt doublée: ſoit. Mais à combien veut-on évaluer tout le Gain que l'Angleterre retire de ces divers objets? Le bénéfice d'une Nation n'a d'autre réalité que l'avantage de ſa balance, c'eſt-à-dire celui qu'elle ſe procure par les ventes de ſes Denrées & de ſes Ouvrages chez les divers peuples où elle porte ſon Commerce, déduction faite des choſes qu'elle reçoit en payement pour ſa propre conſommation. Et bien prenons pour vrai dans toute ſon étendue ce que les Anglois nous diſent de l'avantage de leur balance. Portons là, comme eux, à deux milions cent ſoixante quatorze mille Livres Sterl. par an.

SUPPOSONS même contre toute vraiſemblance, qu'ils jouiſſent de cette balance depuis 1688, ſans qu'elle ſe ſoit jamais démentie; & que ce bénéfice eſt demeuré tout entier en Angleterre ſans qu'il s'en ſoit perdu une obole, pas même par le faſte & le luxe qui ſuivent de ſi près l'Augmentation de l'Opulence (*a*).

QUE verrons nous dans ce calcul outré? Nous verrons enfler chaque année le tréſor de l'Angleterre de deux milions ſoixante quatorze mille Livres Sterl. ce qui dans le cours de 77 ans qui ſe ſont écoulés depuis 1688, juſques en 1762, aura augmenté la richeſſe nationale de cent ſoixante milions huit cent ſoixante quatorze mille Liv. Sterl. c'eſt là la plus exceſſive ſuppoſition qu'on puiſſe admettre en faveur de l'Angleterre. Or il y a encore bien loin de là à trois cent quatre vingt trois milions trois cent mille Liv. Sterl. dont cette Nation ſe gratifie ſi libéralement depuis l'Epoque de 1688, juſqu'à nos jours.

MAIS le calcul de la balance une fois fait, il n'eſt plus queſtion de recourir

(*a*) On n'argumente ici que par impoſſible, toutes nos ſuppoſitions étant évidament contraires à la vérité & à l'expérience. Un auteur Anglois (Joshia Gée) qui avoit été chargé par le Gouvernement, de l'examen de la balance, ſe plaind que la quantité d'Or & d'Argent qui ſortoit du Royaume, étoit exceſſive; qu'en l'année 1723, il en avoit été envoyé en Hollande pour cinq millions ſix cent ſix mille Liv. Sterl. que l'Angleterre perdoit quatre pour cent ſur ces objets, ce qui prouvoit des Négociations forcées, & lui feſoit craindre que la diſſipation inévitable de cette prodigieuſe quantité d'Or & d'Argent, ne dut être attribuée au luxe de l'Angleterre. Il eſt certain que l'Argent eſt le ſeul ſigne de la richeſſe d'une Nation & l'unique payement de ſa balance: dés qu'il ſort pour payer les dépenſes du peuple, il démontre une diminution ſenſible des profits de la balance même.

rir aux branches particuliéres de production ou d'induſtrie, ni de faire état des Gains qu'elles procurent à la Nation, puiſque c'eſt du concours & de la réunion de toutes ces branches particuliéres, & des ſommes que chacune d'elles produit, que ſe forme la ſomme totale de la balance.

DELÀ il paroitroit ſuperflus de diſcuter en particulier pour quelle ſomme l'Augmentation des huit cent mille Tonneaux de Marine entre dans la balance de l'Angleterre: mais comme on en a fait un objet très important, & que les Calculateurs Anglois le donnent preſque pour l'unique ſource du ſubit accroiſſement de leur opulence, il eſt néceſſaire de l'examiner de plus près, ne fut ce que pour prevenir les eſprits contre ces calculs exagérés, qu'on trouve aſſez ſouvent dans les Ecrits Anglois qui traitent du Commerce.

TOUT le calcul de la Navigation ſe réduit à deux objets, ſcavoir à la ſomme que coûte le Vaiſſeau, & au profit qu'il donne: huit cent mille Tonneaux de Marine à cent cinquante Livres le Tonneau répréſentent un fonds de cent vint milions, & le Gain du propriétaire du Vaiſſeau évalué à dix pour cent par an, en donne douze. Voila donc cent trente deux milions d'accroiſſement très réel que porte la Navigation dans la richeſſe publique de l'Angleterre; mais auſſi voila tout: car le fret que gagnent les Navires, ne doit point ſe compter, puiſque après le profit du propriétaire du Navire, ce qui reſte, n'eſt que le fonds des ſalaires & de la nourriture des Equipages, & de toutes les différentes eſpéces d'Ouvriers employés à la conſtruction, au radoub & à l'équipement des Vaiſſeaux. Car enfin tous les hommes de Mer, tous les Ouvriers nourris & payés par la Marine, que donnent-ils en échange? Leur art & leurs travaux: & bien ne les donneroient-ils pas ailleurs, ſi la Nation les occupoient à d'autres genres d'ouvrages? Un Matelot, un Calfat, un Voilier, ne ſont-ils pas des hommes qui travaillent pour la Nation, comme le Manufacturier & le Cultivateur? Le fret des Vaiſſeaux n'eſt donc point un profit national, du moins en ce ſens que la richeſſe publique en puiſſe être augmentée; puiſque ſi d'un côté la Nation reçoit le montant de ce fret, elle perd de l'autre le tribut des travaux de tous ces hommes que la Mer occupe, & qu'on poûrroit aſſurément employer ailleurs. En effet, qu'un homme trouve ſa ſubſiſtance ou ſur Mer ou ſur Terre, qu'il recoive des ſalaires comme Artiſan ou comme Matelot, cela fait-il quelque différence dans la ſomme totale des travaux du Peuple? Ce bénéfice du fret des Vaiſſeaux ne peut-être ſenſible, que dans les Etats où il n'y auroit point aſſez de travaux pour occuper tout le peuple. La Hollande eſt dans ce cas là. Tous ces hommes qu'à défaut d'Agriculture elle ne peut employer à rien, elle les loue

loue à toutes les Nations de l'Europe pour voiturer leurs Marchandiſes, & le profit de ce louage eſt d'autant plus liquide, qu'il eſt pris tout entier ſur les autres Peuples, des quels la République recoit très réellement le fonds des ſalaires & de la ſubſiſtance de cette multitude de ſujets, qu'elle tient ſur les Vaiſſeaux à fret. Mais l'Angleterre, ni la France, ne ſont pas à beaucoup près dans cette poſition; la grandeur & la fertilité de leur territoire ne leur laiſſent aucun homme inutile, & tout ce que ces deux Royaumes en occupent à leur Navigation ou dans leurs armées, eſt autant d'enlevé à la Culture des terres. Gagnent-ils beaucoup à cet échange des travaux de leurs ſujets? Le problême ſe réſoudra quand les divers Etats de l'Europe, préférant la ſolidité du pouvoir à une vaine oſtentation de grandeur, ſeront enfin revenus de la manie de s'en impoſer les uns aux autres par un étalage de forces, qui ne devroit tromper perſonne, & qui ne ſert réellement qu'à les affoiblir.

Cette inmenſe Navigation, cette augmentation de huit cent mille Tonneaux de Marine, ces richeſſes verſées dans la Nation par tant de canaux, ſe réduiſent donc en derniere Analiſe à cent trente deux milions tournois, ou cinq milions ſept cent quarante mille Liv. Sterl. Quel rapport y a-t-il entre cette modique ſomme, & celle de plus de trois cent quatre vint milions Sterl. à la quelle on prétend faire monter l'accroiſſement arrivé dans la richeſſe publique de l'Angleterre depuis 1688?

Qu'un Peuple heureux ſe faſſe illuſion ſur les ſources de ſa félicité, qu'il en exagére l'abondance & le prix; il n'y a rien là de fort extraordinaire: mais l'erreur peut-elle être portée à cet excés, & les Ecrivains Anglois n'ont-ils point quelques motifs ſecrets de l'accréditer & de la répandre? Un grand crédit à ſoutenir au-dedans & au-dehors, des dépenſes forcées & exceſſives dont ce crédit eſt la baſe unique, la guerre la plus ruineuſe que l'Angleterre ait encore faite, malgré les grandes acquiſitions qu'elle lui à procurées; combien tout cela ne doit-il pas influer dans les Tableaux qu'on nous donne de l'opulence de cette Nation?

Où en ſeroient en effet ces Ecrivains, s'il falloit partir de l'Etat où ſe trouvoit ce Royaume en 1688? Sa richeſſe entiére ne montoit alors qu'à ſix cent ſeize milions ſept cent mille Liv. Sterl. En mettant toute cette ſomme en valeur ſans en laiſſer un ſeul denier oiſif, pas même les Meubles, l'Argenterie, les Bijoux, & ſuppoſant qu'à raiſon du travail national elle produiſit ſept & demi pour cent par an, tout le revenu du Royaume ne s'éleveroit

qu'à quarante ſix milions deux cent cinquante deux mille cinq cent Liv. Sterl. (Le célébre Davenant le portoit à cette Epoque à quarante quatre milions Sterl.) Or les dépenſes de l'Angleterre montoient pendant la dernière guerre à plus de quatorze milions Sterl. par année, ce qui fait près d'un tiers du revenu général de la Nation; & ſes dépenſes actuelles montent à plus de huit milions, ce qui eſt au-delà du ſizième du revenu général de la Nation. Quel ſpectacle pour l'Europe? & combien eſt-il intéreſſant d'en affoiblir l'impreſſion qu'on a faite ſur le public, en ſuppoſant des accroiſſemens de richeſſes qui repondent à l'excés des dépenſes où la Nation s'eſt laiſſée emporter depuis quelques années?

Mais du moins faudroit-il en préſentant de ſi prodigieux calculs, leur donner quelque fondement vraiſemblable, & leur chercher d'autres appuis que les huit cent mille Tonneaux de Mer, dont la Navigation eſt augmentée.

Non, on le repete, l'Angleterre n'a point accru ſa richeſſe de trois cent quatre vint trois milions Sterl. depuis 1688. Une telle révolution qui va à plus du tiers en ſus de ce qu'elle poſſedoit alors, eſt démontrée impoſſible dés qu'il ne s'eſt fait aucune Augmentation dans la population & le Territoire. Qu'elle s'attribue le plus brillant Commerce, qu'elle exagére tant qu'elle voudra les avantages de ſa balance; qu'elle ait même depuis 1688, conſervé tous ſes profits ſans la moindre altération; jamais elle ne fera augmenter ſes richeſſes mobiliaires d'une ſomme ſi forte; car il ne s'agit ici que du mobilier: les fonds de Terre demeurant toujours à-peu-près dans la même valeur, ſauf les Améliorations que peut apporter une Culture plus animée & plus riche. Y penſe-t-on? Pour former un pareil mobilier, il eut fallu s'approprier toutes les richeſſes de l'Europe, & que l'Angleterre eut acquis à elle ſeule preſque tout l'Or & l'Argent, qui nous eſt venu du nouveau Monde; car tout ce que l'Eſpagne & le Portugal tirent de leurs Mines, ne va chaque année qu'à ſix milions quatre vint ſept mille Liv. Sterl. ce qui dans le cours de ſoixante quatorze ans, donne quatre cent cinquante milions quatre cent trente huit mille Livres Sterl. Quoi, de ces quatre cent cinquante milions quatre cent trente huit mille Livres qu'ont fourni dans cet intervalle les Mines des Indes Occidentales, l'Angleterre ſeule en auroit reçu trois cent quatre vint trois, c'eſt-à-dire près des trois quarts & demi, & entre tous les autres Etats de l'Europe, il n'en auroit été réparti qu'un huitième? C'eſt là cependant ce qu'il faut admettre pour appuyer l'étrange paradoxe de l'Augmentation de trois cent quatre vint trois milions ſterl., ſi gratuitement accordée à l'Angleterre depuis 1688.

Sans

Sans doute qu'un grand Commerce, une grande Navigation, une émulation vive & soutenue dans toutes les parties d'un Etat, y appelleront les richesses, y entrétiendront une circulation active & puissante, & feront couler à la longue dans les mains du Peuple les sources de l'aisance, des commodités, du luxe même. Mais enfin tout cela a ses bornes, & c'est la richesse même qui se les donne, & fixe de ses propres mains le terme de son accroissement. En effet on n'amasse point des trésors pour le seul plaisir d'accumuler ; on en veut jouir & se procurer le bien être attaché à l'abondance. Dés lors les sources mêmes de cette abondance s'altérent & târiſſent : un Peuple trop aisé ne travaille plus, ou ce qui revient au même pour l'Etat & pour le Commerce, il met ses travaux à trop haut prix, ce qui dans tous les Marchés lui ôte la concurrence, & diminue d'autant ses exportations & ses ventes. Il est d'ailleurs dans la nature que l'aisance populaire introduise le goût du superflus & des besoins de fantaisie : on veut les satisfaire à tout prix, & alors les consommations de tout genre n'ont plus de bornes ; ce qui fait fuir la richesse par les mêmes routes qui l'avoient introduite dans la Nation.

Ces augmentations si excessives dans l'opulence publique, ne sont que des chimères : & quand elles seroient possibles, elles n'auroient qu'un instant de consistance, & les choses deviendroient d'elles mêmes à leur Etat primitif. Il y a plus, une telle richesse purement mobiliaire se maintenant par impossible dans la Nation avec quelque solidité, ne pourroit donner qu'une prospérité momentanée, & la détruiroit enfin de fond en comble. On ne compte en Angleterre que cinq milions d'Ames, ou très peu au delà, ce qui forme un milion de familles de cinq personnes chacune : que le Commerce répartisse les trois cent quatrevint trois milions dont il s'agit, à ce milion de familles ; la fortune de chaque famille l'une dans l'autre se sera accrue de trois cent quatre vint trois Liv. sterl. (Environ huit mille huit cent Liv. Argent de France) Eh bien dans cette Hypothése l'Angleterre seroit perdue ; elle n'auroit pas un seul travailleur, du moins pour les ouvrages durs & pénibles. On ne parle ici que de l'Angleterre, par ce qu'elle fait presque seule le Commerce des trois Royaumes, & que l'Ecosse & l'Irlande n'en retirent que des avantages très bornés.

Allons au vrai, & voyons les objets tels qu'ils sont en eux mêmes & dans leurs suites. Il est certain qu'une augmentation du double dans la Marine d'une Nation, anonce un accroissement proportionné ; & que de là on est obligé de convenir que toutes les exportations ou importations ont augmenté du double : & bien, mettons à prix les huit cent mille tonneaux de Marchandi-

ſes que l'Angleterre Commerce de plus, depuis 1688. Un tonneau de Marchandiſes à prendre depuis le Charbon de terre, le Bois, le Blé, le Ris, les Pêches ſeches & Salées, juſqu'au Sucre & à l'Indigo, peut-être évalué à deux cent cinquante livres. Les huit cent mille tonneaux d'effets Commercés par l'Angleterre forment donc une augmentation de deux cent milions dans le fonds National, leſquels ajoutés aux cent vint milions déjà Comptés pour la valeur des Vaiſſeaux, donnent une ſomme de trois cent vint milions, ou quatorze milions ſterl. C'eſt là dans le vrai la ſomme d'Argent que l'Angleterre a ajoutée à ſes prémiers Capitaux, & avec la quelle elle a payé les Vaiſſeaux & les Marchandiſes qu'elle a au delà de ce qui formoit ſon anciene Navigation. Portons le calcul juſques à ſon dernier terme: ſuppoſons que par cet accroiſſement du Commerce Maritime & les circulations qu'il occaſionne, par les épargnes de la balance & les améliorations de tout genre, dans le territoire, dans les Colonies, dans les Manufactures, dans les travaux de la Nation, la richeſſe Publique ſoit augmentée de maniére que la balance du Commerce ſoit aujourd'hui d'un cinquiéme plus fort, & qu'elle monte à ſoixante milions au lieu de cinquante. (Les Anglois eux mêmes n'oſeroient s'en flater.) Ces deux milions de plus répondroient à deux cent milions de Capital dont tous les fonds de terre & toute les autres ſources de la fortune publique ſeront cenſés être augmentés. Par là il y aura eu dans l'Etat un accroiſſement très réel d'opulence; 1°. le fonds des Vaiſſeaux eſtimés cent vint milions; 2°. par la valeur des Marchandiſes de leur chargement qui monte à deux cent milions; 3°. par les améliorations de tout genre dans l'Etat, eſtimées deux cent milions rélativement à l'augmentation que nous ſuppoſons dans la balance, ce qui fait un total de vint milions, ou vint-deux milions ſix cent mile Livres ſterl.

Que cette nouvelle ſomme toujours en Action produiſe par l'émulation & l'activité du Peuple, un bénéfice permanent & invariable de ſept & demi pour cent, comme le prouve l'expérience de tous les Etats Commerçans, elle portera dans le revenu général de la Nation un accroiſſement d'un milion ſix cent quatre vint quinze mille ſix cent ſoixante quinze Liv. ſterl.; la quelle ſomme ajoutée à celle de quarante ſix milions deux cent cinquante mille Liv. dont l'Angleterre étoit cenſée jouir en 1688, formera un revenu total de quarante ſept milions neuf cent quarante ſept mille ſix cent ſoixante quinze Liv. ſterl., ou onze cent deux milions ſept quatre vint ſeize mille cinq cent vint cinq Liv. tournois (*).

Il

(*) La Livre ſterling priſe pour vint-trois Livres de France.

Il y a bien de l'apparence que c'eſt là la vraie ſituation de l'Angleterre. Peut-être ſeroit-il impoſſible d'y ajouter ſeulement ſoixante milions de plus, ſans choquer toutes les vraiſemblances. En effet ce calcul répond de fort près à celui de ſa Population, & au produit territorial, qu'elle exige pour ſes conſommations annuelles.

Un Seigneur Anglois aſſure dans un Ecrit ſur les produits annuels de la Culture d'Angleterre, que les habitans de cet Etat conſomment par an ſix milions de quartiéres de Blé. La quartière péſe quatre cent ſoixante Livres poids de Marc, ce qui fait deux miliards ſept cent ſoixante milions de Livres de Blé. Un Homme mange par jour une Livre & demi de Blé, ou cinq cent quarante huit Livres de Blé par an. Il n'y a donc en Angleterre qu'un peu plus de cinq milions d'Ames. L'Ecoſſe & l'Irlande n'en contiennent que deux milions: la Population entiére des trois Royaumes n'eſt donc que de ſept milions d'Ames, ou d'un milion quatre cent mille familles.

L'Angleterre étant un pays Commerçant & fertile, on doit regarder ſes habitans comme un Peuple aiſé, qui parconſéquent conſomme par famille l'une dans l'autre un revenu de ſept cent cinquante Livres tourn. Ce qui forme un revenu général de. . . . . 1,050,000,000.

A quoi il faut ajouter la balance du Commerce, ſuppoſée de. . . . . 60,000,000.

Plus les Bois, les Fers & autres Materiaux pour la Marine Royale qui viennent du territoire, & n'entrent point comme ce qui eſt employé aux autres navigations, dans la conſommation du Peuple ni dans la balance, évalués à. . . . . 20,000,000.

Revenu total de la Nation. *f* 1030,000,000.

On voit combien les deux réſultats ſe raprochent, & qu'en portant à onze cent trente milions le revenu général de l'Angleterre, c'eſt élever le calcul politique à ſon dernier terme.

C'est à ce point de vue que doivent ſe placer tous les Etats, pour connoitre les vraïes limites de leur pouvoir, & juſqu'où s'étendent la ſomme des richeſſes populaires, & les ſecours qu'ils doivent en attendre.

On a beau ſe repaitre de ces amas d'Or & d'Argent qu'éleve le Commerce,

ce, & que mille beſoins de caprice diſſipent preſque au même moment qu'ils ſont formés: tout ſe réduit à la renaiſſance annuelle des dons de la terre, & à l'activité des travaux & de l'Induſtrie, qui font éclore & perfectionnent ces dons. C'eſt là l'opulence foncière & eſſentielle des Etats: n'importe à quoi les Hommes s'occupent, le Manufacturier, l'Artiſte, l'Homme de Mer, le Négociant qui appelle les richeſſes du dehors, tous prennent ſur la terre, comme le laboureur, le ſalaire de leurs peines; tous y trouvent leur ſubſiſtance, & la providence qui régit les Nations, comme elle gouverne les familles, ne les laiſſe point manquer du néceſſaire phyſique; elle y ajoute même les douceurs de la vie, & de quoi former des réſerves pour les tems de calamité. Mais cet important objet une fois rempli, elle ne ſe prête plus aux vues d'ambition & de cupidité des Peuples; elle repouſſe aucontraire d'une main inviſible tous les vœux ſecrets d'agrandiſſement & de fortune, qui, s'ils étoient écoutés, bouleverſeroient les ſociétés, romproient les liens de la ſubordination & la chaine des travaux utiles, comme de Nation à Nation ils détruiroient l'équilibre de Puiſſance qui doit les conſerver & maintenir leur Gouvernement.

Toutes les autres évaluations de l'opulence des Peuples, qui ne portent que ſur les gains du Commerce, objet infiniment foible déſqu'il eſt rapproché des inmenſes productions du ſol & des travaux d'une Nation, ne ſont donc que de chimériques ſyſtémes où ſe perdent les Etats, & dont les Chefs du Gouvernement peuvent, comme le ſimple Peuple, être la dupe & la victime. Heureux s'ils reviennent de leur erreur aſſès tôt pour pouvoir fermer l'abîme qu'elle a creuſé, & faire reprendre à l'Etat ſa première conſiſtance!

Sur ceci nous ne pouvons nous refuſer à une reflexion qui ſe préſente naturellement à l'Eſprit, ſur la ſituation actuelle de l'Angleterre. C'eſt la Nation dont la ſituation intéreſſe le plus aujourd'hui toutes les Nations Européennes, ſoit qu'on la conſidéré dans cet éclat extérieur dont la décoration nous éblonit & nous ſéduit, ſoit qu'on examine ſérieuſement la ſolidité des principes qui conſtituent ſa Puiſſance.

Un Etat qui jouit à peine de onze cent trente milions tournois de revenu, quel impot peut-il lever ſur le Peuple? Un ſeptième de ce revenu? L'impoſition eſt aſſurément très onéreuſe: mais lui ſuffit-elle dans la poſition où il ſe trouve?

Un

Un ſeptième de onze cent trente milions donne environ.	162,000,000.
A déduire pour les frais de régie comptés ſeulement pour.	5,500,000.
Reſte net. . . .	156,500,000.

Or cette ſomme eſt fort inférieure à ſes beſoins, même en tems de paix : car voici ſes dépenſes : l'Etat doit actuellement environ trois miliards deux cent vint milions, qui à quatre pour cent d'intérêts l'un dans l'autre font une dépenſe de. . . . . 128800,000.

La liſte civile eſt ordinairement d'un milion ſterl. ci. .	23,000,000.
L'Entretien des troupes eſt d'un milion ſterl. ci.	23,000,000.
Dépenses de la Marine.	17,250,000.
Total des dépenſes pendant la paix. . .	192,0500000.
La recette ci deſſus ne donne que. . . .	156,500,000.
La dépenſe excéde la recette de. . . .	37,550,000.

Quand l'Angleterre leveroit un ſixième ſur le Peuple, ſa recette n'iroit qu'à cent quatre vint dix milions, & déduiſant les frais de régie (*), à cent quatre vint deux milions cinq cent mille Livres ; ce qui ne feroit encore qu'une recette inférieure à la dépenſe, qui eſt évidament de plus de cent quatre vint douze milions cinquante mille Livres. Mais quel impot, qu'un ſixième du revenu brut de tous les fonds d'un Etat ! Quel eſt le Peuple qui ne ſuccombera pas ſous un poids ſi énorme, ſurtout ſi l'impot eſt de longue durée ? il faut obſerver encore que dans cette Hypothéſe, il n'y a rien pour les nonvaleurs, & cependant les nonvaleurs s'accroiſſent toujours en proportion de ce que la charge impoſée ſur le Peuple, eſt plus onéreuſe.

Quelle peut-être la ſource où un Etat qui s'eſt mis dans cette ſituation, peut puiſer de quoi éteindre ſucceſſivement une dette d'environ trois miliards deux cent vint milions (†) ? La politique la plus profonde & la plus recherchée ne ſauroit trouver la ſource d'une libération dans une Marine exceſſive. Qu'on

(*) Les frais de la perception des impots ſont énormes en Angleterre, & peut être plus énormes que chez toute autre Nation.

(†) Il faut qu'il y ait, dit M. de Montesquieu, une proportion entre l'Etat Créancier & l'Etat débiteur. L'Etat peut-être Créancier à l'infini, mais il ne peut-être débiteur qu'à un certain dégré ; & quand on eſt parvenu à paſſer ce degré, le titre du Créancier s'évanouit.

Qu'on ſuppoſe tant qu'on voudra la Marine doublée depuis 1688, qu'on l'augmente encore, s'il eſt poſſible, d'un tiers enſus; il n'en réſulteroit autre choſe, qu'un accroiſſement très rapide de la Dépopulation, une deſtruction très ſenſible du nerf de l'Etat & du principe conſtitutif de la Puiſſance territoriale. Car tel eſt inconteſtablement l'effet d'une Marine portée à l'excès, elle énerve néceſſairement & très promptement par les dépenſes exceſſives en Hommes qu'elle exige, la Nation qui s'y livre.

La Navigation conſidérée dans les limites, qui doivent lui être aſſignées par la neceſſité de conſerver la Population & l'Induſtrie intérieure, eſt ſans contrédit le principe d'une grande Puiſſance; & ce qui eſt peut-être encore plus intéreſſant pour l'humanité, la Navigation eſt la ſource d'un grand Commerce. Le Commerce de fret & d'économie eſt celui qui donne le plus de forces & d'étendue à la Navigation. La Nation qui s'y livre, multiplie promptement ſes Vaiſſeaux à l'infini, & la pratique de la Mer lui donne cet avantage, que ſes Navigateurs deviennent plus hardis, & navigent plus ſurement que ceux des autres Nations. Par cette raiſon cette Nation emploit moins d'hommes ſur ſes Vaiſſeaux, & fait les transports à plus bas prix que les autres.

Une Nation navigante attire à elle les matériaux néceſſaires à la conſtruction, les Matelots des autres Etats & toute ſorte d'Ouvriers pour tous les ouvrages qui tiennent à la Marine; c'eſt ainſi que la Hollande a infiniment augmenté ſa Population aux dépens des autres Nations. C'eſt ainſi qu'une Nation navigante peut détruire enſuite la Marine des autres, ou l'empêcher de s'élever. Elle fait à cet égard ce que font d'autres Nations dans la partie des Manufactures. Ce ſont les mêmes conſéquences des mêmes principes dans deux objets différens. Mais celui dont il s'agit ici, influe beaucoup plus que l'autre dans la Puiſſance politique: car les Manufactures ne ſauroient qu'attirer l'Argent dans l'Etat: & la Navigation, outre les richeſſes qu'elle procure, donne à l'Etat une force réelle. Il eſt même difficile aux Nations induſtrieuſes dans les Manufactures, d'empêcher les autres Nations d'établir chez elles la même induſtrie. Il eſt bien plus aiſé à la Nation qui domine ſur Mer, d'empêcher qu'une autre Nation s'y établiſſe puiſſament.

La Nature à donné aux Nations du Nord, dans le matériaux néceſſaires à la conſtruction de la Marine, de quoi faire des échanges avantageux avec les Nations du midi pour les productions de celles ci, qui leur manquent. Ces Nations peuvent ſe procurer de grands avantages, ſoit par les préparations qu'exi-

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

qu'exigent ces matériaux pour être employes, ſoit en conſtruiſant même pour le Compte des Nations navigantes, ſoit enfin en ſe livrant elles mêmes à la navigation, & en tranſportant avec leurs propres navires, leurs matériaux aux Nations du midi. Ces productions donnent naturellement à ces Nations un avantage pour élever elles mêmes une Marine en fourniſſant à l'entretien de celle des autres Nations, & cet avantage ne peut leur être ôté par aucune concurrence. Il eſt même aſſez ſingulier que plus les Nations du midi donnent d'étendue à leur Marine, plus la balance des Nations du Nord devient avantageuſe, & leur fournit de moyens d'accroitre leur Puiſſance.

Le but principal où doivent tendre toutes les Nations qui navigent, c'eſt de conſtruire des Vaiſſeaux parfaits & bons Voiliers, & de les conſtruire à meilleur marché que les autres Nations. Celles aux quelles la nature a donné tous les matériaux néceſſaires à la conſtruction, peuvent aiſément obtenir ces deux points néceſſaires à la Navigation: elles doivent ſe donner une grande ſupériorité ſur les Nations qui ſont obligées de les acheter. Il eſt certain que celles ci ne ſauroient parvenir, quelques réglemens qu'elles puiſſent faire, à égaler le bon marché de la navigation des premières, à moins que les Nations, propriétaires des matériaux, ne négligent de profiter de leurs avantages.

Le Commerce Maritime, ſi néceſſaire pour élever une Nation à un grand degré de Puiſſance, devient donc nuiſible, lorſqu'on s'y livre avec excés, & il le devient bien d'avantage, lorſqu'on lui donne cette étendue exceſſive par des guerres ruineuſes. L'excés de la Marine détruit néceſſairement alors les principes les plus actifs du Commerce; & cette induſtrie précieuſe qui en eſt la première baſe.

LE COMMERCE.

Conſidéré à l'égard de la Population.

L'Accroissement de la population dans tous les Etats de l'Europe, & principalement dans tous les Etats Commercans, eſt l'un des effets que les progrès du Commerce ont produit en Europe, des plus chers à l'humanité. L'augmentation de la Population ſuppoſe néceſſairement une augmentation d'aiſance dans le Peuple, une plus grande ſomme de bonheur, qui eſt le fruit du Commerce. Si l'on en croit cependant un grand nombre de Diſſertateurs poli-

politiques, nôtre Population décroit tous les jours; & l'on attribue également ce décroiſſement affligeant pour l'humanité, au luxe exceſſif que le grand Commerce de l'Europe a fait naitre, & qu'il augmente ſans ceſſe chez preſque toutes les Nations; & à l'excés des impots. Si l'on vouloit rechercher avec un peu plus d'attention la cauſe d'une nombreuſe Population, on la trouveroit chez quelque Nation que ce ſoit, ou dans une Agriculture floriſſante, ou dans une grande induſtrie, ou dans l'une & l'autre reunies enſemble; & dans le Commerce, l'Agent qui anime, qui vivifie également l'Agriculture & l'Induſtrie, & parconſéquent le principe de la plus grande Population.

A-T-ON vu quelquefois la Nature ſe démentir & ne pas aller toujours au même but par les mêmes moyens? Les Gaules fourmilloient d'Hommes du tems de Ceſar; ce même nombre d'Hommes y eſt donc encore & beaucoup au-delà, puiſque le tiers en a été défriché depuis l'invaſion des Francs. Les défrichemens ont été auſſi conſidérables dans la Belgique, dans la Germanie, & preſque dans toute l'Europe, ſurtout dans tous les pays, où le Commerce a pu facilement atteindre par la Navigation de la Mer, ou par celle des Riviéres. Si toutes les Provinces de la France reſſembloient au petit pays d'aunis, ce Royaume contiendroit quarante milions d'habitans. Dans un territoire d'environ deux cent mille arpens, on Compte plus de ſoixante mille ames: ce ſeroit trois cent mille ames dans un Milion d'Arpens, & trente neuf milions d'Ames pour tout ce Royaume, qui a cent trente milions d'Arpens de ſurface.

MAIS comment calculer avec quelque préciſion le nombre des ſujets d'un Etat? tous ceux qui ſe ſont appliqués à le découvrir, n'en ont donné que des réſultats fort incertains, & varient conſidérablement entre eux. A quoi s'en tenir ſur la Population de la France en particulier? Il ſemble que d'année en année on la diminue de quelques milions d'Ames. Tous les Ecrivains François paroiſſent perſuadés que la France eſt dépeuplée & ſe dépeuple tous les jours; que ce Royaume contenoit vint quatre milions d'habitans du tems de Charles IX. & que malgré les réunions faites à la Couronne depuis la Mort de ce Prince, & les conquétes de Louis XIV. le nombre de ſes habitans en étoit fort diminué à la fin du dernier ſiècle; ils en apportent pour preuve le dénombrement de M. de Vauban, qui ne porte la Population du Royaume, qu'à dix neuf milions quatre vint quatre mille cent quarante habitans. Ils ſoutiennent que malgré la réunion de la Loraine & du Barrois, ce Royaume ne contient pas préſentement plus de ſeize à dix huit milions d'habitans.

bitans. L'Auteur de la *théorie de l'impot* réduit rigoureuſement à ſeize milions le nombre des habitans de la France (*).

C'EST d'après ces exagérations, qu'on ſe permet tant de déclamations améres ſur les calamités vraïes ou ſuppoſées, que l'excés de l'impot répand chez les Peuples. Mais croit-on l'opinion qui donne vint quatre milions d'habitans à la France ſous le regne de Charles IX. une opinion vraie; ou fait-on en particulier quelque fonds ſur le dénombrement de M. de Vauban, qui fixe la Population de ce Royaume à environ vint milions? ſi l'un ou l'autre calcul s'eſt trouvé vrai dans ſon tems, il l'eſt encore aujourd'hui. La raiſon en eſt que la Nature eſt invariable dans ſes opérations, à moins que quelque cauſe étrangère n'en interrompe le cours. Le même nombre d'Hommes qu'elle a une fois mis dans un pays, y ſera toujours, parcequ'il y aura toujours pour eux le même territoire & la même quantité de ſubſiſtances; un Peuple Laboureur ne quitte jamais ſon Champ & ſes foyers. Car c'eſt le pain qui décide la force de la Population. Les Hommes de, il y a deux cent ans, & ceux du tems de M. de Vauban ne conſommoient ſurement ni plus, ni moins de Blé, que ceux d'aujourd'hui. Or y a-t-il moins de terres labourées aujourd'hui, qu'il n'y en avoit alors? qui oſeroit le dire?

ON peut faire la même obſervation chez toutes les Nations de l'Europe. Ce qui eſt aujourd'hui Bruyéres ou déſerts, l'étoit, il y a deux ou trois cent ans, plus ou moins; on ne voit nulle part des terres abſolument incultes, que celles que la nature a condamnées à une éternelle ſtérilité. On doit avoir même aujourd'hui dans preſque toute l'Europe, ſurtout chez les Nations Commerçantes, beaucoup plus des terres à Blé, qu'on n'en avoit autrefois, puiſque partout ou a abattu & défriché depuis environ un ſiècle, une grande quantité de bois, qu'on n'a point remplacée par de nouvelles plantations. Car il y a longtems que la France craind de manquer de bois, que l'Angleterre en manque tout-à-fait, & que l'Allemagne en ſeroit épuiſée, ſans le ſecours des forets immenſes du Nord.

POUR troubler cette marche de la Nature, il faut des cauſes d'une tout autre importance, que celles qu'on a coutume de citer; il faut de grandes mortalités, des Emigrations preſque univerſelles, des dévaſtations générales. Tous les autres malheurs ne ſont rien & ſe reparent dans le cours de quelques années.

UNE

(*) Il ſeroit d'autant plus fâcheux que ce calcul fut vrai, que les mêmes raiſons ſuppoſeroient une ſemblable dépopulation chez les autres Nations de l'Europe.

UNE autre réflexion bien propre à tranquiliſer ſur cet important objet, c'eſt l'étendue du Territoire de la France, & le peu qu'il en faut pour produire la ſubſiſtance néceſſaire au nombre de ſes habitans, que nous ſuppoſons de vint milions; quoiqu'il paroiſſe très facile de prouver qu'il monte à plus de vint quatre. Pour nourrir vint milions de perſonnes à une Livre & demi de Blé par jour, il faut récolter dix miliards neuf cent cinquante milions de Livres de Blé, à quoi on doit ajouter un tiers de cette quantité pour les réſerves & pour les pertes inévitables dans les gréniers & dans les tranſports d'un lieu à un autre, ce qui fait en tout quatorze miliards ſix cent milions de Livres de Blé. Or pour produire cette quantité de Blé, il ne faut qne vint milions quatre cent ſoixante un mille trois cent quatre vint cinq arpens de terres enſémencées, à raiſon de ſix cent cinquante Livres de Blé par arpen, la ſémence prélevée: qu'on y joigne les jachéres, cela n'ira encore qu'à trente trois milions ſix cent quatre vint douze mille arpens. Eſt-il croiable que dans un Royaume qui contient cent trente milions d'arpens, il n'y en ait qu'environ trente quatre milions de deſtinés à la nourriture des hommes? Et s'il y en a davantage, comme cela eſt infiniment probable, que deviennent toutes ces idées de Dépopulation, qu'on accrédite à l'envi dans la plûpart des écrits économiques?

CAR enfin pour appuyer ce ſyſtême de Dépopulation, il faut nous prouver l'une de ces deux choſes, ou que la France n'a point aſſez de terres labourables pour nourrir vint milions de perſonnes, d'où il ſuivra qu'elle ne les à jamais eu, & que tous les dénombremens qu'on a faits depuis deux cent ans, ne ſont que des calculs d'idée; où, que ſi le Territoire de la France a pu effectivemeut nourrir autrefois ce nombre d'habitans, il ne peut ſuffire aujourd'hui, parceque les terres qu'on cultivoit alors, ſont abandonnées. Or qu'on nous montre depuis cent & deux cent ans, non de grandes contrées dépeuplées, mais une ſeule Bourgade, une ſeule paroiſſe de Campagne devenue déſerte? Reſte-t-il quelque terre ſans ſeigneur, ou quelque bien ſans propriétaire? Voit-on des forets & des Pâturages, où jadis on vit des moiſſons? Tous ces proprétaires diſent bien aujourd'hui, comme on diſoit ſans doute il y a deux cent ans, j'ai tant d'arpens de Vignes, tant d'arpens de terre dans telle paroiſſe, j'en ai tant d'enſémencés en Blé, tant en jachéres: Mais entend-t-on dire à quelqu'un, j'ai deux cent arpens de bonne terre en friche, que cultivoit mon Biſayeul, & que faute d'hommes & de charues je ne puis remettre en valeur?

CE même fonds de peuple toujours ſubſiſtant dans les mêmes lieux, a quelque choſe de frappant: on diroit que la nature les compte un à un pour les en-

entretenir & les perpetuer toujours conſtament à-peu-près au même nombre proportionné aux ſubſiſtances, qu'elle y renonvelle ſans ceſſe. On voit des Village de cent & deux cent feux, ſe maintenir au même état durant des ſiécles entiers. L'Enceinte du Village n'augmente jamais, & jamais il ne reſte une ſeule maiſon, qui ne ſoit occupée. Il eſt aſſez ordinaire de trouver dans ces Bourgades des familles de Laboureurs, dont le nom ſe voit perpetué dans des actes de deux & trois cent ans de datte.

Rien n'eſt donc plus chimérique, ni plus hazardé, que ce décroiſſement de Population: tandis qu'on cherche à l'appuyer ſur des raiſonnemens & des conjectures, la nature le dément par ſa marche Conſtante & invariable, qui eſt de nourrir toujours le même nombre d'hommes avec la même quantité de Blé, par la même étendue de terres cultivées. On ſent bien qu'on ne doit mettre ici en aucune conſidération l'objet des grands Chemins, des Avenues des maiſons de Campagne, de l'étendue des Parcs & des Jardins. Horace a pu dire, *jam pauca aratro jugera regiæ moles relinquent* .... parce que chez lui cette exagération poëtique étoit bien plus une ſatire du luxe des Romains, qu'un ſentiment de crainte de la diminution des ſujets de la République; la ſomptuoſité & la Multiplication des travaux loin d'éloigner les hommes, les appellent de toutes parts.

Sans doute qu'il y a eu & qu'il y aura toujours quelque diminution momentanée de ſujets, cauſée par les Guerres, par la ſurcharge des impôts, par des maladies épidémiques; mais dix années de paix & de ſanté ſuffiſent pour réparer les vuides. La paix d'Uthrecht qui mit fin aux longues guerres de Louis XIV. & dont on a joui pendant plus de vint ans, en fit bien vite oublier les malheurs. Dans moins de quinze ans les villes & les Campagnes de la majeure partie de l'Europe, & de la France en particulier, ſourmillérent d'hommes: toutes les parties de l'Agriculture, toutes les Manufactures s'en reſſentirent. Il fallut trouver de nouveaux débouchés pour toutes les productions, pour les hommes mêmes, qui allérent peupler les Colonies de l'Amérique, avec plus d'abondance que jamais. Le Commerce & la Navigation de la France ſextuplérent, toutes les fermes de terres augmentérent au moins d'un tiers, même les fermes des terres à Blé, qui ne ſuivent pas comme les autres, à beaucoup près, les Révolutions des eſpéces.

Mais le Célibat Eccléſiaſtique, celui de deux cent mille ſoldats toujours ſur pied, les extravagances du luxe, la Navigation, les Colonies, la fameuſe émigration des Proteſtans, tout cela ne doit-il pas donner des atteintes à la Population?

On

On pourroit trancher tout d'un coup toutes ces difficultés, en disant qu'un grand Etat, un Etat immense a de quoi fournir à toutes ces pertes, sans que le fonds de la Population en soit sensiblement altéré. On ne peut plus opposer aujourd'hui à l'égard de la France, la fuite des Réligionnaires reparée mille fois par la Propagation des anciennes familles, & par une foule d'Etrangers que le Commerce a attirés en France, & qui y ont formé des établissemens. Le Célibat Ecclésiastique est bien une cause permanente de Dépopulation; mais cette cause ne peut-être alleguée pour prouver le Décroissement actuel de la Population, puisque le Célibat Ecclésiastique étoit beaucoup plus étendu dans les siécles où les dénombremens de la France, donnoient vint cinq milions d'habitans, qu'il ne l'est de nos jours: l'effet doit diminuer en proportion de la cause. Comme les armées, le luxe outré, les Colonies, la Navigation, paroissent devoir former des vuides continuels & subsistans, qui n'étoient pas à beaucoup près aussi considérables autrefois, ces prétendues causes de dépopulation meritent un peu plus d'attention.

1°. On a considérablement diminué l'inconvénient du célibat des soldats par les engagemens de six ans, après lesquels le soldat peut, s'il veut, retourner à lAgriculture, ou à l'industrie. L'exécution exacte de ce réglement, surtout en tems de paix, doit rendre à l'avenir insensible le vuide d'un moment que forment les armées; ce ne doit-être, pour ainsi dire, qu'une avance dont le fonds rentre successivement d'année en année. L'Etat a trop d'intérêt à l'exécution d'un réglement si sage pour s'en départir sur aucun prétexte, & en abandonner le sort aux petites vues des subalternes.

2°. Le luxe en retenant d'un côté dans le célibat un grand nombre de Personnes, donne de l'autre à une infinité d'Ouvriers & d'Ouvriéres, des moyens rapides de fortune qui procurent leur établissement, ce qui remplace abondament les pertes que causent à l'Etat cette foule insensée de sujets qui renoncent à la plus douce des sociétés, pour passer leur vie avec de stupides mercenaires.

3°. Les Colonies de l'Amérique, aujourd'hui moins destructives qu'elles l'ont été, rendent à l'Europe par les Enfans des Colons qui y viennent, une bonne partie des sujets qu'elles ont attiré; & par la richesse de leurs fonds & les travaux accessoires qu'elles occasionnent, elles fournissent encore à un nombre infini de jeunes gens nés sans biens, de quoi s'engager dans le Mariage, auquel sans ce secours ils n'auroient pu penser.

4°. La

4°. La Navigation, lorſqu'elle n'eſt point exceſſive, n'épuiſe que très médiocrement l'Etat: preſque tous les gens de Mer ſont mariés, & leur poſtérite ſuffit conſtament pour remplacer ceux d'entre eux qui periſſent par les Maladies ou par les Naufrages.

Toutes ces objections n'autoriſent point l'idée d'une Dépopulation telle qu'on l'a exagérée ſi ſouvent. La queſtion en demeurera toujours réduite à ce point de fait à l'égard de la France: y a-t-il dans ce Royaume autant de terres labourées, qu'il y en avoit du tems de M. de Vauban, ou avant le regne de Charles IX? S'il y en a autant, la Population n'a point été diminuée; s'il y en a moins, qu'on le prouve par des vérifications exactes & un peu plus ſures, que celles qu'on s'eſt contenté de ſuppoſer & d'exagérer juſqu'à ce jour.

Qu'on parcourre l'Europe entiére; on trouvera partout, ſi on en excepte l'Eſpagne, les mêmes cauſes de progrés de la Population; qu'elle a reçu partout de grands accroiſſemens, & qu'elle ne ceſſe de s'accroitre dans tous les pays où les arts, l'induſtrie & le Commerce peuvent s'introduire. Eh qu'elle eſt la Nation de l'Europe où l'on ne trouve pas aujourd'hui une partie de ces ſources de l'aiſance publique, & parconſéquent de la Population? La Police générale de l'Europe s'eſt perfectionnée, les mœurs ſont devenues plus douces, parce qu'il y a plus de Communication de Nation à Nation; la qualité d'Etranger n'eſt preſque plus chez aucune Nation, un titre de méfience, de mépris ou de haine; on trouve partout des loix qui veillent à la ſureté publique, & des hommes chargés du ſoin de faire obſerver les loix. Les Cultivateurs & les Artiſans ne ſont plus vexés par les petites Guerres que ſe faiſoient autrefois les Seigneurs; & les guerres que ſe font les Nations modernes, reſpectent les Colons autant qu'il eſt poſſible. Tout cela favoriſe infiniment la Population, & eſt le fruit du Commerce.

Les Nations du Nord ſont infiniment plus peuplées, & leurs habitans ne leur ſont plus à charge, depuis que le Commerce leur a fait connoitre le prix de la Culture dont leurs terres ſont ſuſceptibles, & celui de toutes leurs productions naturelles. Le Commerce leur a enfin apris à ſe procurer par leurs productions & leur induſtrie, toutes les mêmes commodités dont jouiſſent les Nations du midi, & à ſe donner même une balance avantageuſe, qui à rendu leur puiſſance reſpectable à toutes les Nations.

Il eſt certain que la découverte de l'Amérique à quadruplé tout au moins

le Commerce de l'Europe. Or cela n'a pu ſe faire qu'en quatruplant les productions de la Nature & de l'art, & parconſéquent les travaux des habitans de l'Europe, ainſi que les divers moyens de ſubſiſtances, & néceſſairement ſa Population en proportion. Cet accroiſſement qu'il n'eſt pas poſſible de revoquer en doute, parceque l'accroiſſement de toutes ſortes de productions, le ſuppoſe néceſſairement, eſt plus ou moins conſidérable chez chaque Nation en proportion de la part qu'elle a priſe au Commerce de l'Europe; & c'eſt principalement au Commerce que l'Europe fait avec l'Amérique, que cet accroiſſement eſt du.

Les Ecrits politiques, même ceux qu'on eſtime le plus, ſont remplis d'exagérations ſur la Dépopulation de l'Europe, imputée à la découverte de l'Amérique. On croit que c'eſt aux dépens de la Population de l'Europe, que ſe ſont formées toutes les Colonies Européennes; que c'eſt au détriment de ſon Agriculture, qu'on a élevé celle du nouveau monde. Il ſemble qu'on craint qu'enfin un jour l'Europe entiére ne ſoit tranſportée en Amérique.

On cite l'Eſpagne; & l'on ne peut citer rigoureuſement que l'Eſpagne ſeule; parceque l'Eſpagne eſt le ſeul Royaume de l'Europe dont la Population ait véritablement reçu un grand décroiſſement depuis la découverte de l'Amérique. Mais ce décroiſſement eſt mal-à-propos attribué aux Colonies de l'Amérique. L'expulſion des Maures, celle des juifs, l'excés des impôts & le Monopole des fermiers des impôts, ont été en Eſpagne, les vrayes & les ſeules cauſes de la Dépopulation qu'on y a obſervée depuis un grand nombre d'années, & c'eſt au Commerce qu'eſt due celle qui s'eſt encore conſervée dans ce Royaume, malgré des cauſes ſi deſtructives, & en partie au Commerce même de l'Amérique.

Si l'on veut conſidérer avec attention la Population Européenne qui s'eſt élevée dans différentes contrées de l'Amérique, on ſera bientôt convaincu que cette Population preſque toute entiére, auroit été nulle pour l'Europe; puiſqu'elle ne s'y eſt formée que par des ſujets ſans fortune & ſans induſtrie; qu'aucun de ces ſujets n'a été enlevé aux Arts, ni à la Culture des terres, car on n'a tranſporté dans l'Amérique, ni l'Agriculture d'Europe, ni aucune de ſes Manufactures; & toute émigration d'Européens en Amérique, quelque conſidérable qu'on la ſuppoſe, n'aura jamais l'effet de décroitre la Population d'Europe, tant qu'elle ne ſera point compoſée de Cultivateurs ou d'hommes induſtrieux. Bien loin de conſidérer la Population de l'Amérique comme

une

une cauſe deſtructive de celle de l'Europe, il faut la regarder comme un des grands moyens que le Commerce à employés pour l'étendre; & ce moyen devient tous les jours plus ſenſible à quiconque veut donner une attention réfléchie à la marche du Commerce & à celle de l'induſtrie, à l'égard de la Population.

PARTOUT où il ſe trouve une place, dit M. de Montesquieu, où deux perſonnes peuvent vivre commodément, il ſe fait un mariage. La nature y porte aſſez, lorſqu'elle n'eſt pas arrêtée par la dificulté de la ſubſiſtance. C'eſt là le grand & le premier principe de la Population. Or cette place où deux perſonnes peuvent vivre commodément, ne ſe trouve que dans l'Agriculture, ou l'induſtrie, & c'eſt le Commerce qui anime, qui vivifie également l'Agriculture & l'induſtrie, & leur fait multiplier de mille maniéres les places où deux perſonnes peuvent vivre commodément; & conſéquament les mariages. C'eſt le Commerce qui leve les dificultés qui arrêtent le cours de la nature par le défaut de ſubſiſtance, en multipliant à l'infini les moyens de ſubſiſter. C'eſt préciſément là l'effet que la Population Européenne de l'Amérique, ou ce qui eſt la même choſe, le Commerce de l'Amérique a produit en Europe. Ce Commerce a quadruplé celui de l'Europe, par les conſommations de Vins, d'eaux de vie, de farines, de Salaiſons, de Beure, &c. de toileries, d'étoffes, de Meubles de toutes ſortes, &c. qui ont infiniment animé la Culture des terres de l'Europe & donné une grande étendue à toutes ſes Manufactures: & l'Agriculture, les arts & les Manufactures ne ſauroient s'étendre ſans donner lieu en même tems à un accroiſſement proportionné de la Population.

IL eſt infiniment facheux pour l'Europe, que non ſeulement elle ne puiſſe point ſe promettre les mêmes avantages des Colonies du Nord de l'Amérique; mais encore que ces Colonies lui faſſent craindre par la Nature de leurs productions ſemblabes à celles de l'Europe, par leur induſtrie & les Manufactures qui s'y ſont introduites, & par l'indépendance de leur Métropole, à laquelle elles ſont ſur le point de s'élever, de perdre un jour les conſommations des autres Colonies, que celles-ci commencent d'approviſionner de leur pêche, de leurs farines & de leurs fers. Mais c'eſt le Commerce de ces Colonies, qui contrarie doublement le Commerce de l'Europe, en Amérique & en Europe même, où ces Colonies envoyent leur pêche, des grains & de tout ſorte de Matériaux propres à la conſtruction; c'eſt le Commerce qui les rend rivales du Commerce de l'Europe, qui ne ceſſe d'étendre leur Population; & il s'en formera peut-être un jour une Nation très puiſſante, rivale de l'Europe, rivale très dangereuſe, pour tout le Commerce de l'Amérique. C'eſt

une Nation naiſſante, qu'un Commerce indépendant ne ceſſe de fortifier, dont on ne ſcauroit prévoir les limites.

Cette Population nouvelle, & déja très nombreuſe, n'auroit jamais exiſté ſans le Commerce. Les premiers Colons qui lui ont donné naiſſance, ſeroient reſtés en Angleterre; & l'Angleterre n'en ſeroit pas plus peuplée qu'elle l'eſt aujourd'hui. On peut dire la même choſe de la Suiſſe, de la Hollande & de l'Allemagne, qui ont fourni beaucoup d'habitans à ces Colonies.

REFLEXIONS.

Sur le Commerce de la Librairie.

De toutes les branches du Commerce de l'Europe, celle-ci eſt peut-être celle qui l'intéreſſe le plus, ſi l'on fait attention aux progrès des connoiſſances humaines, aux progrès des Arts les plus utiles & les plus néceſſaires, qui lui ſont dus; aux agrémens de la ſociété, même à ceux de la ſolitude; & enfin aux mœurs, qui en ont reçu & en reçoivent tous les jours la plus forte impreſſion. Quels avantages, quels accroiſſemens toutes les autres branches du Commerce ne doivent-elles pas à la Librairie? Que n'eſt-il poſſible d'aſſigner à ce Commerce, des limites, qui ne nous permettroient de le voir que du beau côté, & de n'être ſenſibles qu'à la ſomme immenſe de bonheur qu'il répand ſur l'humanité.

Le Commerce de la Libraire à pour baſe pluſieurs Fabriques qu'il enrichit, ou qui lui doivent leur exiſtance. La richeſſe que les papéteries doivent à ce Commerce, eſt immenſe; & cette richeſſe eſt d'autant plus précieuſe, qu'elle eſt produite par une matiére vile. Mais le Commerce ennoblit tout ce qu'il ſait faire valoir. L'Art de Fabriquer le Papier à fait du vieux Linge, qui en eſt la matiére premiére, connue ſous le noms de *Loques* ou de *Peilles*, qu'on jettoit autreſois, une marchandiſe précieuſe, & dont la ſortie eſt aujourd'hui défendue ſous les peines les plus rigoureuſes, dans tous les Etats qui ont des Papéteries.

La Rélieure, la Gravure en taille douce & l'imprimérie, n'exiſteroient pas ſans le Commerce de la Librairie; & l'imprimerie ne met les productions de l'Eſprit humain entre les mains de tout le monde, que par le ſecours de l'Art de faire les Caractéres, car l'imprimerie n'eſt que l'art de les employer.

L'Art

L'ART de faire les Caractéres, qui emploi le plomb & l'Antimoine, ſe diviſe en deux: l'Art de Graver les Poincons, & l'Art de fondre les Caractéres. Peu de gens ont fait attention au merite de l'Art des Graveurs en Caractéres, en admirant la beauté des éditions d'un grand nombre d'Ouvrages. On a donné un tribut de louanges aux Plantin, aux Etienne, aux Elzevir, qui étoit du aux Fondeurs en Caracteres. L'Art Typographique a de grandes difficultés, mais ſa perfection dépend premiérement de celle des Caractéres. Ce n'eſt que depuis peu, qu'on a reconnu que les Fondeurs en Caractéres doivent partager au moins les éloges qu'on donne aux Imprimeurs. L'Art en lui même à été expliqué dans le Dictionnaire Encyclopédique, mais on ne l'a point enviſagé du coté du Commerce. On eſt parvenu à rendre par un travail infini, le Méchaniſme de l'imprimerie plus ſur & plus propre.

TOUT ce qui peut-être communiqué à un homme par un autre pour ſon utilité ou pour ſon agrément, eſt la matiére du Commerce. C'eſt ſur ce principe que nous enviſageons ici toutes les productions de l'Eſprit, comme matiére premiére d'une des plus riches Manufactures, dont l'Art & l'Induſtrie ont ſçu faire un objet d'exportation très précieux: enſorte que tous les encouragemens donnés aux Académies, aux ſavans, aux gens de lettres, l'inſtruction & l'amuſement, tournent en même tems au profit du Commerce, & le Commerce en étend infiniment l'utilité. Si l'on conſidére les bénéfices de l'imprimérie, des fondéries en Caractéres, de la Gravure en taille douce, de la Mégiſſerie, & ſurtout des Papéteries, on conviendra que ce que les Ecrivains en tout genre mettent de valeurs dans le Commerce, eſt infini, & qu'ils ſont dans un Etat, le fonds d'une branche de Commerce très riche; ce qui augmente encore beaucoup le prix des J. J. Rouſſeau, des Voltaire, des D'Alembert, &c. pour l'Etat qui les poſſéde.

L'IMPRIMERIE eſt infiniment plus étendue à Londres, qu'à Paris; ce qui eſt l'effet d'une liberté ſans bornes, qui ne ſauroit s'introduire en France. La liberté qu'on a en Angleterre de déclamer contre le miniſtére, contre le Roi même, contre les Amiraux, les Généraux & les Alliés, l'Eſprit de parti qui y tient un champ toujours ouvert à des combats de plume, y multiplient les Brochures à l'infini. L'Auteur qui veut ſe ſignaler dans cette ſinguliére Carriére, odieuſe ou interdite chez toute autre Nation, commence par établir que les affaires d'une Nation libre, ſont celles de chaque Citoyen, autant que celles du Roi & des Miniſtres; que quoique le Parlement répréſente la Nation & agiſſe pour le Peuple, il n'a pas le droit excluſif de parler pour lui; que la faculté de ſentir & d'exprimer ce qu'on ſent, eſt inaliénable.

De là le droit de tout dire & de tout imprimer, même ſur les Mœurs & ſur la Réligion. Tel eſt l'abus, telle eſt l'ivreſſe de la liberté qui donne à l'imprimerie de Londres une grande ſupériorité ſur celle de Paris, non à l'égard de la perfection Typographique, car Paris y excelle aujourd'hui; mais à l'égard de l'étendue de ſes productions. En effet on imprime plus de Livres & de Brochures à Londres en trois mois, qu'on n'en imprime à Paris dans un an: mais l'exportation ne répond pas à cette abondance exceſſive. La majeure partie de cette abondance de productions, eſt reſtrainte à la conſommation intérieure.

L'Imprimerie ne met ſans doute pas moins aujour à Paris d'Ouvrages ſérieux qu'à Londres; d'Ouvrages utiles, agréables, d'Ouvrages ſavans & des Riens amuſans ou inſipides. Mais cette abondance des matiéres premiéres de l'imprimerie, que bien des gens raiſonnables y trouvent exceſſive pour l'honneur du Génie & du bon ſens de la Nation, eſt reſtrainte par des examens, par des approbations & des permiſſions. Il eſt plus dificile à la Librairie de Paris de s'enrichir aux dépens de la Réligion, des Mœurs, du Gouvernement & de la Tranquilité publique. La Librairie de Paris s'en dédommage par la multitude d'Ouvrages, qu'elle produit chez l'Etranger, même d'Ouvrages traduits de l'Anglois; & à cet égard, quoique Paris imprime beaucoup moins que Londres, ſon Commerce de Librairie eſt infiniment plus riche. C'eſt un avantage que lui donne l'uſage de la Langue Françoiſe, qui eſt la Langue dominante en Europe.

Cet avantage eſt encore ſuſceptible de grands accroiſſemens, ſoit en s'écartant d'une Police quelquefois trop rigoureuſe, ſoit en prenant des précautions pour prévenir la Contrefaçon chez l'Etranger. On reproche à la France d'avoir mis elle même des bornes à l'induſtrie Nationale en ce genre, en génant trop l'imprimerie, & d'obliger les François à payer les productions de leur cru, l'Eſprit de leurs propres Auteurs, aux autres Peuples. De leur côté les Libraires de Paris tiennent leurs Editions à trop haut prix, ce qui engage infailliblement chez l'Etranger la Contrefaçon de tout ouvrage dont le titre ou la reputation de l'Auteur, font eſpérer du débit avec bénéfice. La maxime que le bénéfice du Libraire doit ſe trouver fait au débit de la moitié de l'Edition, eſt la cauſe du haut prix auquel on l'établit, & conſéquament celle de la Contrefaçon. Car ici la crainte d'un mal fait prendre une précaution, qui eſt préciſément la cauſe qui ordinairement le procure.

La Contrefaçon eſt l'Edition d'un livre contrefait, c'eſt-à-dire imprimé par quel-

quelqu'un qui n'en a pas le droit, au préjudice de celui qui l'a par la proprieté que l'Auteur lui en a cedée, ce qui se nomme dans le Commerce le *droit de Copie*. Envain a-t-on dit mille fois qu'il y a un déshonneur réel attaché à ce Commerce illicite; qu'il rompt les liens les plus respectables de la société; qu'il détruit la confience & la bonnefoi dans le Commerce. Cette idée, quoique vraie, n'affecte point les Libraires en général. Ce déshonneur n'a lieu entre eux tout au plus que dans les pays soumis à la même domination. Car d'Etranger à Etranger, l'usage semble avoir autorisé cette injustice. Les Libraires de France, de Hollande, de Londres, de Francfort, de Liége, de Genéve, &c. ne renonceront à la Contrefaçon, que lorsque le bon marché des Editions des Propriétaires, ne leur laissera plus voir de bénéfice assuré.

On pourroit peut-être reprocher encore aux Libraires, d'avoir souvent resserré eux mêmes les limites de l'Imprimerie & de leur Commerce, par la dureté des conditions qu'ils imposent aux Auteurs. „ Les Libraires & les „ Acteurs, dit M. de Voltaire, sont les créatures des Auteurs, & ces créa„ tures traitent fort mal leurs créateurs". Ce reproche porte bien moins sur les Libraires de Hollande, que sur ceux de France. Ceux-ci ont l'avantage de trouver chez eux une consommation immense; & celle que les Libraires Hollandois ont en Hollande, est si bornée, qu'ils ne pourroient presque former aucune entreprise utile, s'ils n'avoient pas la ressource de se défaire d'une Edition par la voye des échanges; ce qui resserre infiniment les avantages de leur Commerce. Car on ne peut mettre en comparaison le produit d'une Edition vendue au comptant, qui est l'avantage dont jouissent les Libraires de France, & celui d'une Edition débitée par des échanges, qui laisse les Libraires de Hollande longtems à découvert des frais de l'impression *& du droit de Copie*. Par la même raison les Libraires de France ont encore l'avantage d'étendre beaucoup plus leurs Editions.

La Librairie considérée du côté de la Litterature & des mœurs, présente la matiére d'une instruction très agréable & très utile, mais trop étrangére à nôtre objet, pour nous y arrêter.

On a souvent proposé en France l'interdiction de l'entrée des livres imprimés chez l'Etranger, sur le prétexte que l'introduction libre nuit au Commerce.

Depuis environ trente ans on a donné en France de grands soins à l'imprimerie. On l'a portée pour la beauté du papier, la neteté des Caractéres & le goût des ornemens, à une grande perfection. On prétend que Paris l'emporte aujourd'hui sur la Hollande. Les Libraires Hollandois n'en convien-

viennent pas. Mais s'il eſt du quelque préférence du côté de ce merite extérieur, à la Libraire de France; ſeroit ce une raiſon pour interdire en France l'entrée des Livres Etrangers? On veut auſſi lui donner la préférence pour le mérite du fonds des ouvrages. Les Etrangers cependent l'égalent en beaucoup de genres, & la ſurpaſſent en d'autres. Il ſeroit encore bien abſurde de vouloir tirer de l'excellence de quelques Ouvrages, une interdiction des Ouvrages Etrangers. La France perdroit elle même beaucoup du côté du progrés des connoiſſances, dans l'interdiction de communication avec les ſcavans des autres Nations.

On a voulu tirer de l'uſage de la Contrefaçon, une raiſon d'interdire l'entrée des Livres Etrangers en France. Ou l'Ouvrage, a-t-on dit, a été imprimé en France & contrefait en Hollande : en ce cas l'introduction nuit au Commerce de la Libraire, parceque l'Editeur François eſt privé d'une partie de ſon bénéfice, & cette introduction enrichit l'Etranger aux dépens de l'Etat. Ou l'ouvrage a été imprimé chez l'Etranger, & dans ce ſecond cas la prohibition donne aux Libraires François tout l'avantage de la Contrefaçon.

La loi prohibitive ne ſeroit d'aucune utilité pour la France à l'égard des avantages & des déſavantages de la Contrefaçon. Un Livre François contrefait en Hollande, trouve un obſtacle à l'entrée en France dans le privilége & dans l'attention des Cenſeurs & des Chambres Sindicales, dont il doit ſubir l'examen. Il ne peut y entrer qu'en contrebande, & la loi n'ajouteroit rien à la facilité qu'ont les François, de contrefaire les ouvrages Etrangers, ſi ce n'eſt que de les rendre un peu plus chers pour l'intérieur du Royaume par un eſpèce de Monopole.

On s'eſt encore fondé ſur l'intérêt de la politique & ſur les mœurs, pour croire que la France ne devroit permettre l'introduction d'aucun Ouvrage étranger.

Ce ſeroit priver la France des riches tréſors qui augmentent ſans ceſſe la ſomme de toutes ſes connoiſſances. Car aucun pays ne ſçait mieux s'approprier cette ſorte de richeſſes des autres Nations. Les mœurs & la Politique n'exigent pas d'ailleurs une interdiction générale. Ce ſeroit une loi auſſi abſurde que celle qui défendroit d'apporter des Denrées au marché, parcequ'on peut en mettre en vente de corrompues. Il y a des Magiſtrats qui veillent pour empêcher qu'on expoſe au marché, des Denrées gâtées, qui nuiroient à la ſanté des Citoyens. La Police a également pourvu par de ſages précautions

tions, à l'introduction & au débit des Livres dangereux pour la Religion, pour les mœurs & pour la ſureté du Gouvernement. D'ailleurs la Loi de la réciprocité pourroit reſtraindre le Commerce de la Librairie de la France dans les limites de ſon Territoire, & alors ce ne ſeroit plus qu'un Commerce intérieur, qui ne merite pas ce nom. La France qui débite tous les ans pour de groſſes ſommes, des Livres aux Etrangers bien au-delà de ce qu'elle en reçoit, ſe priveroit par une Loi qui ne lui procureroit aucun avantage, d'une importation d'argent pour une ſomme conſidérable, & feroit un grand préjudice à ſes Papeteries.

Le Commerce de la Librairie n'a qu'une ſeule Loi à déſirer, qui ſeroit une Loi capable de détruire l'abus de la Contrefacon; & quoique la France ſoit peut-être le pays où cet abus regne le plus, ſi l'on en croit les plaintes des Libraires Etrangers, ce ſeroit peut-être auſſi celui dont le Commerce s'enrichiroit d'avantage, ſi cet abus étoit généralement détruit. Les Libraires de tous les pays y gagneroient. Il eſt certain que les entrepreneurs des Editions ne redouteroient jamais l'événement d'aucune première Edition, & que par cette raiſon ils ne ſeroient point dans la facheuſe néceſſité d'impoſer des conditions dures aux Auteurs. Ceux-ci plus animés, les Libraires ſe procureroient plus facilement & plus abondament des matières premières. Un Libraire de Hollande avoit autre fois conçu le projet de cette Loi. Il la fit propoſer au dernier Congrès d'Aix-la-Chapelle. Il vouloit la rendre commune à toutes les Nations, & il avoit pris la ſeule route convénable pour la faire adopter, en la faiſant paſſer dans un traité de paix, dans lequel preſque toutes les Puiſſances de l'Europe étoient contractantes. Mais le projet de cette Loi fut apparament regardé par les Miniſtres Plenipotentiaires au Congrès, comme un des beaux réves de l'Abbé de Saint-Pierre, ou comme une de ces Loix qui ne ſauroient avoir lieu, que dans la ſuppoſition de la fraternité générale inutilement imaginée par l'Auteur de l'*Ami des Hommes*.

On peut conclure de là que la Contrefaçon, quelque énorme, quelque injuſte & révoltant que ſoit cet abus, aura toujours lieu; & que le Libraire qui en redoute les effets, doit être ſon Légiſlateur à lui-même, & les prévenir en anonçant ſon edition à ſi bon marché, qu'il ſoit impoſſible à ſes confrères d'en entreprendre la Contrefaçon ſans s'expoſer à perdre.

On a quelque-fois propoſé la queſtion, ſçavoir s'il eſt utile à un Etat de ſévir contre les Livres; & cette queſtion peut être conſidérée rélativement au Commerce, & rélativement à l'attention qu'une bonne police doit avoir de proſcri-

proscrire tout Ouvrage qui attaque la Religion, le Gouvernement, ou qui peut nuire en général au caractère moral des Citoyens.

C'est sans doute une Loi également juste, nécessaire & utile, que celle qui défend l'introduction d'un Livre dont le *droit de Copie* appartient à un ou plusieurs Libraires de la Nation. C'est un acte de la protection que chaque Etat doit à l'industrie nationale & à son Commerce. Cette Loi peut comprendre dans la même interdiction, tout ouvrage qui blesse la Réligion, les Mœurs ou le Gouvernement; & elle sera toujours utile & d'accord avec l'intérêt public.

Mais doit-on attendre les mêmes avantages de ces proscriptions solemnelles, de ces condamnations prononcées par les prémiers tribunaux de la justice avec le plus grand éclat, de Livres imprimés assez ordinairement dans le secret, & quelquefois avec approbation & privilége, ou à la faveur d'une permission tacite? si on consulte l'expérience, on ne peut se dissimuler que ces condamnations n'ont jamais produit d'autre effet, que d'exciter la curiosité du Public, de faire rechercher avec plus d'avidité les Ouvrages proscrits, les rendre plus chers, & en faire multiplier les editions. Une condamnation a souvent fait la fortune d'un Livre, qui sans cela auroit eu peu de Lecteurs, & seroit promptement tombé dans l'oubli. Il ne faudroit même que de semblables condamnations pour tirer un grand nombre de Livres de la poussière des Magasins: & les Livres qu'on aime à lire malgré leurs défauts, seroient infiniment moins lus, si le grand éclat des condamnations n'excitoit pas la curiosité du Public.

On pourroit peut-être se promettre un effet plus heureux d'une loi, qui accorderoit des prix à ceux des Ecrits qui par la supériorité du Génie & de l'Art de leurs Auteurs, auroient détruit les facheuses impressions qui attirent sur d'autres ecrits l'attention des Magistrats. Par là la Litterature reprimeroit elle même sa licence & ses erreurs; & au lieu de tant de réponses foibles qu'on publie sur des ouvrages condamnés, qui bien loin de les détruire, en augmentent encore le crédit, nous aurions des ecrits sages, des instructions solides, un accroissement nouveau de connoissances sur les matières qui intéressent la Réligion, les Mœurs & le Gouvernement, & un remède peut-être plus efficace contre le mal, que la police semble étendre encore par l'éclat des condamnations, au lieu de le détruire, ou de le prévenir.

Fin du Premier Tome.

LES INTÉRÊTS

DES

NATIONS DE L'EUROPE,

DÉVÉLOPÉS RELATIVEMENT AU

COMMERCE.

LES INTÉRÊTS

DES

NATIONS DE L'EUROPE,

DÉVELOPPÉS RELATIVEMENT AU

COMMERCE.

LES INTÉRÊTS

DES

NATIONS DE L'EUROPE,

DÉVÉLOPÉS RELATIVEMENT AU

COMMERCE.

TOME SECOND.

LEIDE,

CHEZ ELIE LUZAC, M. DCC. LXVI.

Et se trouve à LEIPZICH, chez *Weidmann* & *Reich*; à FLORENCE, chez *Bouchard*; à NAPLES, chez *Gravier*; à LONDRES, chez *John Nourse*.

TOME SECOND.

COMMERCE

DES

NATIONS DE L'EUROPE

DANS

LES INTÉRÊTS

TABLE

DES

CHAPITRES.

Contenues dans le Tome Second.

CHAP. XXVI. *Des Loix du Commerce en général.* . . Pag. 1

De la Jurisdiction. 3

Des Faillites & des Contraintes par Corps. . . 4

Des Lettres de Change. 25

Des Tarifs & des Loix prohibitives . . . 28

Des Assurances. 39

Des Prises 43

Des Manufactures en général. 54

Des Colporteurs. 82

Des Hopitaux. 86

Du Luxe. 90

De la Balance. 100

— XXVII. *Des Decouvertes.* 105

Passage par le Nord aux Indes Orientales & Occidentales. 113

Terres Australes à l'Oueſt du Cap Horn. . . 125

— XXVIII. *De l'Impôt.* 149

— XXIX. *Du Négociant.* 161

* * *

De

TABLE DES CHAPITRES.

Des Livres ou Ecritures, & des Comptes. . . 183
De la Correſpondance. 195
Du Crédit. 198
Des Banqueroutes & Faillites. . . . 211
Des Denrées & des Matières prémières. . . 223
Des Entrepôts. 235
Des Manufactures. 240
Du Commerce de Commiſſion. . . . 250
Des Voyages. 265
Des Correſpondans. 270
Du Commerce de Fret & de la Navigation. . . 275
Des Avaries & des Aſſurances. . . . 290
Du Commerce maritime en tems de guerre. . . 299
De la Speculation. 301
Des Changes. 306
Des Papiers de Commerce. 313
Du Commerce de Banque. 321
De l'Eſcompte. 322
Du Commerce de l'Amérique. . . . . ibid.
Des Avis & de la légitimité des Bénefices du Commerce en général. 326
De la Contrebande ou Commerce clandeſtin. . 339
Des Conteſtations & procès. 350
Des Compagnies, ſociétés & maitriſes. . . 372
Conſidérations ſur le bonheur dans la Profeſſion du Commerce. 383

Fin de la Table du Tome Second.

LES

LES INTÉRÊTS DES NATIONS DE L'EUROPE, DÉVELOPPÉS RELATIVEMENT AU COMMERCE.

CHAPITRE XXV.

Des Loix du Commerce en général.

Les Hommes ſont l'objet & les agens du Commerce, & la population eſt ſa prémière baſe. Ainſi ſi l'on examinoit toutes les liaiſons indirectes du Commerce, on lui trouveroit des rapports très ſenſibles avec toutes les loix de toutes les Nations. Nous ne conſidérons ici que celles qui y ont un rapport direct: telles qu'une partie des loix de la guerre, du droit naturel, du droit public, des traités de commerce, des aſſurances; des loix prohibitives; celles qui concernent les engagemens des Négocians & la manière de juger leurs conteſtations; les tarifs, c'eſt-à-dire les droits de tranſit, les droits d'entrée & de ſortie, les droits de ville, les droits de péage, tous les obſtacles infinis dont on a ſurchargé de mille manières la route du Commerce; obſtacles, dont il ſeroit à déſirer qu'on pût le débaraſſer pour rendre ſa marche plus utile à ceux mêmes qui ont établi les droits, & qui les régardent comme des droits avantageux.

Chaque Nation peut faire telles loix que bon lui ſemble ſur ſon Commerce. Mais une nation qui par des loix prohibitives porte un grand préjudice au Commerce des autres nations, peut recevoir un préjudice encore plus grand de l'uſage de la reciprocité. Quel préjudice ne recevroit pas l'Angleterre d'une loi chez toutes les autres nations, ſemblable, à ſon égard, à

ſon Acte de Navigation, qui défend aux autres nations d'apporter dans ſes ports d'autres marchandiſes que celles du cru de leurs pays? L'exceſſive ſupériorité que l'Angleterre a acquiſe dans le Commerce des quatre Parties du Monde, ſon empire ſur toutes les Mers, pourroient enfin & devroient peut-être produire naturellement une ſemblable loi, une loi ſi juſte & qui paroît ſi néceſſaire. Il eſt certain que l'Angleterre, dont toutes les autres Nations peuvent ſe paſſer aujourd'hui, perdroit promptement une grande partie de ſon Commerce. Ce ſeroit là un des moyens de rétablir la balance du Commerce de l'Europe, que cette Nation a trop fait pencher en ſa faveur.

La vraie maxime, dit Mr. *de Montesquieu*, eſt de n'exclure aucune Nation de ſon Commerce ſans de grandes raiſons. Le Japon ne commerce qu'avec deux Nations, la Chinoiſe & la Hollandoiſe. Les Chinois gagnent mille pour cent ſur le Sucre & quelque-fois autant ſur les retours. Les Hollandois font des profits à peu près pareils. Toute Nation qui ſuivra les maximes du Japon ſera néceſſairement trompée. C'eſt la concurrence qui met un prix juſte aux marchandiſes. Le marché des Polonois pour le bled avec la ville de Dantzich les prive de cet avantage. Il en eſt de même du traité de Portugal avec l'Angleterre, qui donne à l'Angleterre l'avantage de lui vendre des étoffes de laine à l'excluſion des autres Nations. Le Portugal s'eſt privé par là, comme le Japon, de la double concurrence dans ſes Achats & dans ſes Ventes. La Ruſſie avoit presque donné autrefois par un traité les mêmes avantages aux Anglois.

Le Commerce eſt lui-même le Legislateur d'une infinité de maximes & d'uſages concernant la probité, la bonne foi & le credit, qui ſont la baſe fondamentale ſur laquelle tout le Commerce ſe ſoutient. Les loix n'ont fait que préſcrire dans pluſieurs Etats les uſages & les règles introduites par le Commerce même, ſur la forme des lettres de change, ſur la force & l'étendue des engagemens qu'elles contiennent, ainſi que ſur les aſſurances; & le Commerce ne ſuit ſur le Change, dont il eſt l'inſtituteur, & ſur la valeur intrinſeque de l'or & de l'argent, d'autre loi que celle qu'il s'impoſe lui-même.

Le détail de toutes les loix & de toutes les maximes qui ont un rapport direct au Commerce, demanderoit pluſieurs volumes. Nous ne nous arrêterons ici qu'à conſidérer celles qui intéreſſent le plus généralement le Commerce de toute l'Europe.

De

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

De la Jurisdiction.

L'Etablissement d'une Jurisdiction particulière pour juger sommairement & sans fraix toutes les contestations qui naissent parmi les Marchands & Négocians concernant leur Commerce, fût le fruit de la première attention que la Legislation françoise donna au Commerce vers le milieu du seizième siècle. On comprit dès-lors combien l'intérêt du Commerce exige une loi vigoureuse sur l'exécution des engagemens, & que les jugemens des contestations soient débarassés des formes qui en suspendroient l'expédition. Tout Etat qui veut rendre son Commerce florissant, doit sur-tout règler par de bonnes loix la manière d'instruire & de juger les affaires qui l'intéressent. Cet établissement est encore susceptible de perfection chez les Nations même les plus commerçantes & les plus éclairées. La Hollande, la Nation la plus commerçante de l'Europe, a quelques tribunaux pour les affaires d'assurance & de marine, mais ces institutions ne repondent pas entièrement au but qu'on devroit se proposer: le defaut dans la legislation est le plus souvent reparé par la bonne foi & l'esprit d'équité qui regnent parmi les bons Négocians, & qui y previennent ordinairement les contestations sur le fait du Commerce: c'est là la raison pourquoi il y a si peu de procès entre les Négocians sur des affaires de Commerce, relativement à la multitude d'affaires qui s'y font. S'il survient des difficultés de la part des Négocians étrangers, il est rare que les Nationnaux, chargés de leurs pouvoirs, ne les terminent pas par la voie d'une heureuse conciliation. Rien n'est plus à rédouter pour les Négocians que la nécessité de s'abandonner à la poursuite longue, pénible & effrayante des droits les plus légitimes, dans des tribunaux où la chicane est plus à craindre que l'injustice même.

Les Jurisdictions consulaires composées de Négocians qui jugent sommairement & gratis les affaires de Commerce, sont en France l'un des grands soutiens du Commerce. C'est un établissement qui pourroit servir de modèle aux autres Nations commerçantes. L'intérêt du Commerce exigeroit l'établissement d'un tribunal supérieur composé de même de Négocians, pour juger les appels avec la même simplicité d'instruction & la même expédition, & où toute affaire de Commerce put être jugée sur de simples mémoires respectifs.

Des Faillites & des Contraintes par corps.

Les droits sacrés de l'humanité, joints aux vrais intérêts du Commerce, nous autorisent à attaquer ici la Législation de l'Europe sur cette matière.

Presque dans toute l'Europe, sur-tout dans les Etats les mieux policés, toute sorte d'engagemens entre Négocians, donnent lieu à la contrainte par corps, principalement les lettres de change ; & dans plusieurs villes célèbres, les citoyens jouissent du funeste privilége de trainer dans les prisons leurs concitoyens, comme les étrangers, pour toute sorte de dettes, & souvent même pour des dettes supposées.

Ces batimens, dont l'aspect seul inspire l'horreur, qui ne devroient renfermer que des bêtes féroces ; que le pouvoir legislatif n'a fait élever que pour assurer le repos public contre la violence, contre les crimes, contre tous les excès qui malgré les affligeantes précautions des législateurs, ne troublent encore que trop malheureusement l'ordre de la Société ; ces batimens dont l'existence humilie l'humanité, faits cependant pour sa conservation, devroient-ils jamais servir à la détruire ? devroit-on trouver des Citoyens qui ne sont que malheureux, qui souvent même ne le sont que par la mauvaise foi & la perfidie de leurs Compatriotes, livrés dans ces tristes réduits à tous les excès de la pauvreté & de la misère, privés de tous les droits les plus précieux de l'humanité ? Un tremblement de terre, une guerre, un naufrage, une loi injuste ou tyrannique, des évènemens forcés qui dissipent en un moment la fortune du Négociant le plus droit, le plus sage & le plus accrédité, devroient-ils lui faire redouter la perte de sa liberté, & la privation des ressources qu'il pourroit trouver encore dans son industrie, dans ses connoissances, dans son génie & dans sa fermeté, pour se rélever ? C'est cependant dans ce cas que les loix de l'Europe ont armé la justice & l'autorisent à retenir dans des liens perpétuels, un Citoyen pour qui la peine de mort qu'on inflige aux criminels, seroit plus douce, si elle n'étoit accompagnée de l'infamie.

Il n'y a pas un bon Négociant qui tire, accepte ou endosse des lettres de change, qui envisage autre chose dans les suites du défaut de payement, que sa fortune, son crédit, & par-dessus tout le point d'honneur :

ce

ce ſont là les principes & les liens de tous ſes engagemens; & c'eſt dans ſes malheurs le prémier objet qui le ſaiſit, qui le frappe & qui l'accable: c'eſt ſur ces principes, c'eſt ſur ce fondement que repoſent eſſentiellement la confiance & la foi publique dans le Commerce. Aucune claſſe de citoyens n'eſt plus ſenſible au point d'honneur, que les Négocians; & c'eſt leur réputation & la délicateſſe de leurs ſentimens qui font la ſureté de leurs engagemens, non les peines prononcées par les loix, dont aucun Négociant ne s'occupe: la même droiture, la même exactitude & la même bonne foi dans leurs engagemens, exiſteroient ſans le ſecours de l'autorité d'aucune loi. Qui connoit mieux toute l'étendue de la juſtice diſtributive, que des hommes qui ont par état tous les jours des occaſions de ſe juger eux-mêmes, & qui l'exécutent avec la plus ſcrupuleuſe fidélité, dans les ventes, dans les achats, dans les commiſſions, dans les ordres qu'ils donnent ou qu'ils reçoivent, & dans les comptes qu'ils ſe rendent reſpectivement?

Les loix qui ont preſcrit la contrainte par corps, concernant les lettres de change & les autres engagemens des Négocians, ont été faites dans des tems où les légiſlateurs n'avoient que des connoiſſances imparfaites du Commerce, où l'on connoiſſoit peu le mérite des Négocians, où l'on ignoroit encore combien ils étoient utiles & précieux à leur patrie, & que l'honneur leur eſt plus cher que la vie. Le tems, l'uſage, l'expérience font connoître l'utilité & tous les avantages de la loi, & aſſurent la ſage prévoyance du légiſlateur: c'eſt auſſi par un long uſage & par l'expérience qu'on découvre tous les défauts, tous les inconvéniens & toutes les imperfections de la loi. Quiconque ne conſultera donc aujourd'hui que l'uſage & l'expérience, & voudra ſe donner la peine d'interroger ſans préjugé la raiſon qui éclaire notre ſiècle, conviendra que la loi, qui a ſoumis chez toutes les Nations généralement, & ſans diſtinction, tous les engagemens des Négocians, à la contrainte par corps, ne préſente dans l'uſage & dans l'application qui s'en fait tous les jours, qu'une loi dure ſans néceſſité & deſtructive ſans utilité, au lieu d'une loi douce & ſalutaire; une loi dont on abuſe ſans ceſſe pour enlever à l'Etat des citoyens induſtrieux, & qui diminue la ſomme d'induſtrie d'un Etat, en ajoutant un poids accablant ſur la tête de celui, qui peut-être ne ſuccomberoit pas dans le plus grand malheur qu'il eut à craindre, ſi la loi étoit moins dure, ou plus juſte. Il eſt ſingulier que ce ſoit dans le pays où l'humanité des Citoyens a le plus élevé de monumens en l'honneur de l'humanité, que l'on trouve le plus d'abus de cette loi. On trouve cet-

te contradiction inconcevable chez les Anglois, chez la Nation la plus éclairée, sur-tout sur le Commerce & la Politique: la loi y est exécutée dans la plus excessive rigueur; & c'est le pays ou les faillites sont le plus fréquentes: c'est aussi le seul pays où l'on trouve l'exemple de fondations de retraites honnêtes pour les familles des faillis, faites, comme beaucoup d'autres aussi respectables, par voie de souscription. De là ne pourroit-on pas conclure que ce n'est point par la sévérité de la loi, ni par son application la plus rigoureuse, qu'on doit espérer de prévenir le désordre des faillites.

La loi a distingué en France & en quelques autres Etats, les banqueroutiers frauduleux, des faillis de bonne foi. Elle prononce la peine de mort contre les premiers; mais elle laisse les derniers exposés à toute la dureté des poursuites personnelles qui détruisent infailliblement le débiteur, qui ajoutent au malheur qui lui a fait perdre sa fortune & son honneur, la perte de sa liberté, & qui privent le créancier lui-même des espérances qu'il pourroit raisonnablement fonder sur l'industrie & la liberté de son débiteur: la loi dans ce cas met un glaive destructeur dans les mains d'un aveugle, qui s'en sert souvent contre son propre intérêt, & au détriment de l'Etat.

Il paroit évident, que l'intérêt général du Commerce de l'Europe exigeroit une loi uniforme, dont la sévérité seroit restrainte aux banqueroutes frauduleuses, dont toutes les précautions rigoureuses tendroient à constater la mauvaise foi du négociant qui manque, & les dispositions à en assurer la punition, comme d'un vol plus funeste & plus contraire à la foi publique, que ceux qui se commettent sur les grands chemins; & qui laisseroit au failli de bonne foi, qui a livré toute sa fortune sans reserve à ses créanciers, la liberté de réparer en tout ou en partie par son industrie, les pertes dont il a été accablé par des accidens, ou même par son imprudence: la contrainte par corps devroit être au moins restrainte aux engagemens des marchands détailleurs, que la loi pourroit peut-être présumer n'être point en général assez sensibles au point d'honneur.

Les lettres de change, & les billets à ordre ou au porteur, circulent dans le Commerce sur la confiance dûe au Négociant, comme argent comptant, & avec un avantage bien supérieur à l'argent. C'est le papier-monnoye qui jouit de la prémière confiance, qui la mérite, & le seul dont il ne soit pas possible de se passer. La raison & l'intérêt public voudroient qu'un papier-monnoye, dont la circulation est si nécessaire au Com-

Commerce, & dont le crédit eſt établi ſur des principes ſi ſolides, ne put être formé que par le Commerce, & ne put être imité. Ce ſeroit une loi infiniment utile dans tous les Etats, que celle qui proſcriroit comme une eſpèce de fauſſe monnoye, les lettres de change qui ne ſont point tirées, acceptées & endoſſées par des Négocians, ainſi que les billets à ordre ou au porteur, en reduiſant leur valeur à celle d'une ſimple obligation. Ces papiers-monnoyes, que l'uſure dicte dans l'obſcurité & que le libertinage accepte, devroient-ils participer dans aucun Etat, au crédit que le Commerce donne aux papiers dont on leur imprime ſi facilement la forme? Le crédit que ce papier obſcur, presque toujours formé par le crime, trouve quelque-fois dans la circulation, eſt une uſurpation toujours funeſte au débiteur, & ſouvent à des tiers ſéduits par ſa forme extérieure. Le tems n'a-t-il pas encore aſſez fait connoître les abus énormes qui reſultent de la facilité avec laquelle on peut imiter les papiers de commerce, & les inconvéniens des loix qui donnent à ces faux papiers, les mêmes priviléges, qu'aux vrais papiers de commerce? Ce n'eſt qu'à la faveur de la contrainte par corps, que l'uſure exerce tous ſes excès dans les grandes villes; ce n'eſt que ſur cette ſorte de ſureté que le jeune homme & le ſeigneur, qui ſe dérangent, trouvent les moyens de ſe réduire aux dernières extrêmités. Si ceux qui leur prêtent, quoiqu'ils ne prêtent qu'à des intérêts énormes, étoient inſtruits par la loi que les lettres de change qu'ils leur font ſigner, n'ont point le privilége des lettres de change ſignées par des Négocians, & que la juſtice ne peut leur accorder la contrainte perſonelle, ils ne prêteroient pas. De-là il réſulteroit deux avantages précieux à la ſociété: les trois quarts des uſuriers ſubſtitueroient une induſtrie légitime & utile au public, à une induſtrie criminelle & deſtructive; & cette foule d'emprunteurs qui n'empruntent que pour dépenſer & précipiter leur ruine, ſeroient dans l'heureuſe impoſſibilité de ſe rendre à charge à la Société en contractant des dettes qui abſorbent au-delà de leur patrimoine.

Si la loi avoit ainſi diſtingué les lettres de change des Négocians, de celles dont les débiteurs ne ſont ni Marchands, ni Négocians, comme elle diſtingue les billets à ordre & au porteur, qui ſont réputés de ſimples obligations, quand ils ne ſont pas ſignés par des Marchands, Negocians, ou Gens d'affaires; on n'auroit pas vu en France il y a quelques années un Duc, & un Lieutenant-Général des Armées du Roi, tous deux des prémières Maiſons du Royaume, nés avec de grands biens, empriſonnés par leurs créanciers, & réduits à l'extrême pauvreté. Des Arrêts du Conſeil, qui enfin déclarèrent nuls tous les engagemens que ces Seigneurs pour-

pourroient contracter à l'avenir, ſont une preuve bien ſenſible de la ſageſſe & de l'utilité d'une loi, qui auroit prévenu la néceſſité d'un tel ſecours, en leur rendant impoſſible les emprunts chez les uſuriers, & en leur conſervant du moins leur honneur & une partie de leur patrimoine par l'impoſſibilité de donner leur perſonne pour ſûreté de leurs emprunts. C'eſt ainſi, que la ſage prévoyance du légiſlateur conſerve ſouvent l'honneur & la fortune des Familles & des Citoyens, ſans qu'ils s'en apperçoivent.

Le Parlement de Paris a vu quelque-fois pluſieurs de ſes Membres, après avoir contracté des dettes de cette nature, condamnés par corps par des ſentences des Juges & Conſuls. Cette Compagnie a enfin trouvé ſa dignité bleſſée par des ſentences par corps contre des Magiſtrats d'un ordre ſi ſupérieur. C'eſt en effet une contradiction aſſez biſarre, qu'il ſoit défendu à tous les Juges inférieurs de décréter de priſe de corps un Conſeiller au Parlement, quelque crime qu'on lui impute, & que les Juges & Conſuls puiſſent & doivent même ſuivant la loi, le faire empriſonner pour une dette civile. Le privilége du Parlement eſt tel, que lorsqu'un de ſes Membres ſe trouve nommé dans une plainte, dans une procédure criminelle, le prémier Juge eſt obligé de renvoyer le procès au Parlement; le reſpect qu'il doit à un Supérieur de cet ordre *lui fait tomber la plume des mains*, (c'eſt ainſi qu'on exprime le privilége des Pairs) pendant qu'une lettre de change autoriſe par le ſeul défaut de payement, le Juge inférieur à faire trainer avec un éclat ignominieux, le même Conſeiller dans les priſons mêmes du Parlement.

Pour prévenir un abus ſi ridicule & ſi frappant, le Parlement n'a trouvé de remède que dans un Réglement de diſcipline intérieure, qu'il fit il y a quelques années, qui oblige tout Conſeiller *de la Cour*, qui laiſſe proteſter une lettre de change, de remettre dans le moment la demiſſion de ſa charge entre les mains du prémier Préſident. Le Parlement n'eſt point légiſlateur, mais s'il avoit porté ſon attention au-delà des intérêts de ſa dignité, s'il avoit conſidéré l'intérêt public, il auroit vu ſans doute qu'il n'appartient qu'aux Négocians de faire circuler des lettres de change pour argent comptant, & auroit demandé au Roi la réforme d'une loi, dont l'exécution ne préſente que des déſordres dans la ſociété, & des inconvéniens qui ne ſont balancés par aucune ſorte d'avantage.

Nous ne diſſimulerons point ici les raiſons ſéduiſantes qui peuvent autoriſer l'uſage de la contrainte par corps pour dettes civiles, & faire valoir

valoir le mérite d'une loi que nous n'avons pas craint d'appeller une loi dure, injuſte, deſtructive, également contraire aux intérêts du commerce & aux droits ſacrés de l'humanité. C'eſt ſur ces principes, chers à la ſociété & à tout gouvernement qui s'occupe de la félicité des peuples, que nous croyons démontrer la néceſſité d'abroger cette loi, & de lui en ſubſtituer une plus conforme à l'intérêt public, à l'intérêt du commerce, plus humaine, plus juſte & plus ſalutaire.

Nous n'admettons point d'autres principes de la légiſlation, que l'équité naturelle & l'intérêt public; & nous penſons que les loix qui émanent du pouvoir legiſlatif, n'ont ſur nous un empire légitime, qu'autant qu'elles ſont conformes à ces grands principes; *ſalus populi ſuprema lex eſto.* Une loi même arbitraire, qui paroit dure dans ſon application à des cas particuliers; qui entraine des inconvéniens, qui enfin opère quelque-fois une injuſtice inévitable dans ſon exécution, eſt une loi ſouverainement juſte, ſi elle eſt conforme à ces principes; ſi le *ſalus populi* l'a exigée du légiſlateur. C'eſt en ce ſens que les loix arbitraires ne ſont, pour ainſi dire, qu'une juſte interprétation de la loi naturelle. Il eſt vrai qu'il y a peu de loix qui produiſent le bien ſans aucun mêlange de mal; que par-tout le mal eſt à côté du bien. Ainſi il ne ſeroit pas raiſonnable d'inſiſter ſur quelques inconvéniens de la loi pour la faire abroger, ſi les avantages qu'elle donne ſont ſupérieurs à ſes inconvéniens. Il eſt donc juſte de balancer les biens qui réſulteroient de l'abolition de la loi avec les maux qui en naitroient néceſſairement. Mais il eſt juſte auſſi d'écarter dans cet examen tout préjugé que porte avec ſoi l'ancienneté de la loi. Cet examen exige une exacte impartialité. L'art de la légiſlation a comme les autres arts, un rang marqué dans l'ordre hiſtorique des progrès de l'eſprit humain, & cet art eſt peut-être encore de tous les arts le plus ſuſceptible de nouvelles perfections, comme il eſt le plus digne des méditations des plus grands génies. Le ſuffrage des Nations policées, qui ſemble avoir ſcellé la loi de la contrainte, ne doit donc entrer pour rien dans la balance. Ce ſuffrage a la même origine que la loi: les Nations policées, qui l'ont donnée, n'étoient pas mieux inſtruites que les légiſlateurs. Ce n'eſt point aujourd'hui un ſuffrage libre & réfléchi, qui honore la loi. Des gémiſſemens fondés & jusqu'à préſent inutiles y ont ſuccédé. Lorsque cette loi ſi affligeante pour l'humanité a été faite, les legiſlateurs n'avoient qu'une idée imparfaite du commerce: les négocians eux-mêmes n'étendoient point leurs connoiſſances au-delà des branches particulieres dont chacun s'occupoit; perſonne n'avoit encore vu l'enſemble du commerce, & ne l'avoit embraſſé avec cet eſprit d'adminiſtration qui le voit dans toutes

ſes branches, dans tous ſes rapports & dans toutes ſes liaiſons avec l'intérêt général & le bonheur de la ſociété. Le grand art du legiſlateur conſiſte à bien concilier l'utilité publique avec la juſtice, avec les droits de l'humanité; ce qui exige de ſa part une connoiſſance profonde, non ſeulement de la matière ſur laquelle il veut porter une loi, mais encore qu'il connoiſſe à fonds toutes les matières qui y ſont rélatives. Pouvons-nous ſuppoſer que les anciens légiſlateurs n'ayent médité toutes leurs loix ſur le commerce, que d'après des connoiſſances aſſez étendues? Ainſi l'ancienneté de la loi, ni le ſuffrage auſſi ancien des nations policées, ne juſtifient point la dureté inutile de la loi & les abus deſtructifs qui en ſont la ſuite.

Nous verrons cependant bientôt, en parcourant les loix les plus connues ſur la contrainte par corps, que le ſuffrage des nations policées n'a été ni unanime, ni uniforme. Les loix ont varié, & pluſieurs légiſlateurs ont ſu concilier les intérêts du commerce avec les principes de l'equité naturelle, avec les droits de l'humanité, que nous réclamons ici.

L'honneur, dit on, s'aſſocie mal dans un coeur avec l'intérêt, & l'intérêt eſt la première divinité des commerçans. En France, où l'on eſt imbu de ce préjugé, on n'a jamais permis à la nobleſſe de faire le commerce. On auroit cru donner atteinte à l'honneur qui eſt le reſſort de ce Gouvernement. C'eſt d'après une expérience conſtante du coeur humain, ajoute-t-on, que la loi ſoupçonnant les négocians, a cru ne pouvoir les aſſujettir aux rigides maximes de la probité, que par les contraintes par corps pour dettes civiles; que le legiſlateur a très bien connu les Négocians, lors qu'elle a forcé l'intérêt chez eux à ſe taire devant la juſtice diſtributive; &c.

Le commerce a longtems gémi ſous le poids d'un injuſte préjugé concernant l'intérêt, l'honneur, & même la probité.

Les légiſlateurs n'ont jamais bien connu les Négocians, ni le Commerce. C'eſt l'honneur qui eſt la baſe & le fondement ſolide de la confiance publique dans les papiers monnoye que le Commerce répand & reproduit ſans ceſſe, & la perte de cet honneur eſt la ſeule peine qui en ſoutient la circulation; c'eſt cette peine, c'eſt cette loi de l'honneur, dont le commerce eſt lui-même l'unique légiſlateur, qui ſeule aſſure chez le négociant l'exactitude, la juſtice & la bonne foi. Le négociant qui en manque ſe rend coupable d'un crime: nous réclamons la juſtice & la ſévérité d'une autre loi contre ce négociant injuſte & de mauvaiſe foi. La punition de ſon crime n'eſt point

dans

dans la contrainte par corps. Une loi plus ſevère & plus juſte le condamne à la mort, ou tout au moins à une peine infamante, & le retranche totalement de la ſociété. La banqueroute frauduleuſe eſt un vol, c'eſt un crime volontaire & prémédité, qu'on ne peut enviſager avec aucune ſorte d'indulgence. Le légiſlateur a voulu le prévenir „ en forçant par une peine „ afflictive ou infamante, l'intérêt à ſe taire devant la juſtice diſtributive." Mais qu'a-t-on voulu prévenir par la peine de la contrainte par corps? Cette peine a-t-elle pu prévenir une faillite forcée, qui eſt le cas de ſon application? Car ſi la faillite eſt volontaire, c'eſt le cas de la peine capitale ou infamante. La faillite forcée eſt un naufrage que tout Négociant prévoit & redoute, mais qu'il n'eſt pas toujours en ſon pouvoir de prévenir, & les loix ne peuvent rien ajouter à ſa vigilance, aux précautions qu'il prend pour écarter ce malheur de la carrière qu'il ſuit. Il eſt juſte, il eſt de bonne foi. Quel eſt donc dans ce cas l'objet de la contrainte par corps? La crainte de cette peine peut-elle empêcher que le Négociant ne ſoit forcé de ceſſer ſes payemens? La loi eſt donc dure ſans aucune utilité, elle n'eſt donc qu'injuſte & deſtructive. La loi n'a point *forcé* chez le Négociant, dont la faillite eſt de bonne foi, *l'intérêt à ſe taire devant la juſtice diſtributive.* Car c'eſt cet intérêt même, c'eſt la perte de ſon honneur & de ſa fortune, motifs bien ſupérieurs à la peine de la contrainte, qui portent le Négociant à prendre toutes les méſures qui ſont à la portée de ſon intelligence, pour prévenir ſa faillite forcée. La loi de la contrainte par corps eſt donc auſſi évidemment injuſte, que le ſeroit une loi qui défendroit à peine de priſon, de faire un faux pas ſur les bords d'un précipice.

L'HONNEUR eſt une expreſſion, à laquelle on attache différentes idées. Diſtinguons ici trois ſortes d'honneurs rélativement à notre objet. Celui qui conſiſte dans une exacte probité, dans une droiture inflexible même en ſecret à la vue des plus preſſans beſoins, qu'aucun intérêt, qu'aucune paſſion ne peut entamer: cet honneur a peu de martyrs. Il eſt un autre honneur plus commode, qu'on regarde comme un ornement, dont on ſe pare avec oſtentation, honneur ſouvent de mode ou de ſituation; cet honneur eſt dans la bouche de tout le monde. Tout mépriſable qu'il eſt, il n'eſt cependant pas inutile au bien de la Société; on en peut dire ce que diſoit *Quintilien* de l'ambition: *Licet ſit vitium ambitio, tamen cauſa virtutum eſt.*

IL eſt une troiſième ſorte d'honneur, qui diſtingue eſſentiellement l'état

des Négocians de toutes les autres classes des Citoyens; qui consiste dans la bonne foi, dans la fidélité & dans l'exactitude la plus ponctuelle à remplir leurs engagemens. Cet honneur, qui est la base du crédit du Négociant, & qui se confond même tellement avec son crédit, qu'on ne peut intéresser l'un sans l'autre, qu'on ne peut donner atteinte à son honneur sans altérer son crédit, ni toucher à son crédit sans donner atteinte à son honneur; cet honneur fait la partie la plus précieuse de la fortune du Négociant: il est l'aliment de son industrie, la base, le soutien, l'ame de tout son Commerce. C'est là la source de ses richesses. Avec cent mille francs de fonds le Négociant peut faire pour plusieurs millions d'affaires de commerce. Mais s'il laisse soupçonner sa bonne foi, sa fidélité en affaires, s'il manque une seule fois d'exactitude dans ses payemens, son honneur est altéré, son crédit tombe; s'il n'a essuyé aucune perte considérable, il se soutiendra encore, mais il sera forcé de resserrer ses affaires, & de travailler un tems infini à rétablir son nom, sa réputation, son honneur & son crédit: car tout cela s'identifie chez lui, s'étend, se vivifie, & se perd ensemble. La suspension d'un payement, si elle est occasionnée par des pertes, conduit ordinairement le Négociant à la nécessité de remettre son bilan. C'est le cas de la faillite forcée, qu'aucune contrainte, qu'aucune peine légale ne sauroit empêcher; & dans ce cas l'humanité peut-elle soutenir l'idée d'une loi qui met dans des fers perpétuels un Citoyen, qui sans crime & malgré lui vient de perdre son état, sa réputation, son honneur & sa fortune?

Voilà l'idée juste de l'honneur qui regne chez tous les Négocians qu'on ne peut soupçonner d'être capables de méditer une Banqueroute frauduleuse, mais dont aucun n'est moralement parlant à l'abri d'une faillite forcée. Telle est la loi que le Commerce s'est imposée lui-même. Le législateur ne peut rien ajouter à son empire, qui est d'autant plus solidement établi, que *l'intérêt, cette prémière divinité des Commerçans*, assure la plus rigide observation de la loi.

Il seroit à désirer que cet honneur, qui semble relegué dans l'ordre des Négocians, put se répandre & règner avec la même autorité dans les autres classes des Citoyens; qu'on pût effacer, en France sur-tout, la ligne de séparation que le préjugé a mise entre la Noblesse & les Négocians; & que les Nobles auxquels les loix de l'Etat permettent le Commerce en gros, y devinssent sensibles au même point d'honneur, & soumis à l'empire de la même loi.

Si le véritable honneur, si cette exacte probité, qui resiste à la séduction de l'intérêt & aux épreuves les plus fortes, n'exerce pas sur les Négocians un empire aussi général & aussi absolu, il n'y a peut-être pas de classe de Citoyens où le véritable honneur soit mieux connu.

On reconnoit, que la loi de la contrainte par corps met un glaive destructeur dans les mains d'un aveugle, qui ne s'en sert que contre son propre intérêt & toujours au détriment de l'Etat. On pourroit demander ici à la raison dégagée de tout préjugé, si cette loi a été dictée par l'équité naturelle, par un amour du bien vraiment éclairé sur l'intérêt public & sur les droits de l'humanité?

„ Mais cet abus," dit-on encore, „ sur qui la loi gemit elle-même, „ en prévient d'autres plus considérables. Combien de gens qui trouvant „ leur impunité dans la loi même, abuseroient d'elle pour frustrer leurs „ créanciers?"

Ceci est bien éloigné de notre thèse. Dès quil y a abus dans la conduite du débiteur, pour frustrer ses créanciers, il y a une Banqueroute frauduleuse. C'est le crime contre lequel l'intérêt public & l'humanité même réclament l'execution des loix, qui punissent le brigandage & le vol. Il ne s'agit ici que de la loi qui autorise la destruction de celui qui est forcé par des accidens de suspendre ses payemens, qui manque malgré lui & de bonne foi.

„ Si cette loi," ajoute-t-on, „ ne sévissoit que contre les banqueroutes „ frauduleuses, son indulgence pour les autres les multiplieroit à l'infini. „ La gêne de la rime contraint les poëtes à tendre tous les ressorts de „ leur esprit pour que la justesse de leurs pensées n'en souffre point. Il „ en est de même, si l'on peut parler ainsi, de l'industrie qui pressée par „ la rigueur de la loi, s'agite & s'évertue pour satisfaire aux créanciers."

La sévérité d'une loi pénale produit naturellement deux effets dans la société; elle prévient souvent le crime par la crainte qu'elle inspire, & excite chez l'homme coupable, l'industrie pour en éluder l'autorité. Il n'est donc pas douteux que l'indulgence pour les faillis de mauvaise foi ne sauroit manquer de multiplier les Banqueroutes frauduleuses. Mais peut-on faire le même raisonnement sur les faillites forcées? peut-on croire que l'indulgence de la loi seroit pour les négocians un encou-

ragement qui les porteroit en plus grand nombre à perdre de bonne foi leur état, leur honneur & leur fortune? Car le failli de bonne foi livre ſans réſerve tout ſon bien à ſes créanciers. Ce n'eſt point la ſévérité d'aucune loi qui peut exciter l'induſtrie du Négociant à prévenir ce déſaſtre, ni à le réparer. C'eſt la fortune, c'eſt ſon intérêt, c'eſt ſon honneur, qui le lui font redouter, qui le lui font prévoir, & qui le portent à épuiſer toutes ſes reſſources pour s'en rélever. C'eſt la raiſon & la nature, qui nous portent à veiller à notre conſervation, qui tendent ici tous les reſſorts de l'eſprit du Négociant, ſoit pour prévenir ſa perte, ſoit pour la reparer. Le légiſlateur eſt ici hors des limites de ſon empire. Il ne ſauroit porter une loi pénale ſur un fait qui n'eſt point volontaire, qui eſt forcé par des evenemens qu'on n'a pu éviter. La loi pénale ne fait donc dans ce cas que détruire ſans rien édifier. Peut-on enfin faire concourir chez les négocians la crainte d'une loi pénale pour prévenir les faillites forcées, avec l'intérêt toujours préſent de leur fortune & de leur honneur, qui leur inſpire toute la prudence, toutes les precautions poſſibles, pour éviter ce malheur?

Toute loi ſur cette matière qui étend ſa ſévérité au-delà des précautions néceſſaires pour conſtater la mauvaiſe foi du débiteur, ne préſente donc dans l'execution, que de la dureté & des inconvéniens: elle accable ſans utilité, elle opprime ſans objet, ſans avantage pour l'intérêt des citoyens laborieux; & elle détruit ſans édifier. Il n'y a rien à mettre dans la balance pour la faire pencher en faveur des diſpoſitions pénales de la loi. Aucun avantage ne peut balancer les inconvéniens qui en réſultent.

On n'a point aſſez diſtingué dans les loix modernes les banqueroutes frauduleuſes, des faillites forcées; on a confondu la fraude avec la bonne foi; on a ſacrifié les intérêts de la ſociété, les vrais intérêts du Commerce, les droits de l'humanité, à la vaine eſpérance de prévenir les faillites de bonne foi, & on n'a pas apperçu l'impoſſibilité de prévenir par la crainte des peines, des événemens forcés, des événemens indépendans de la puiſſance legiſlative. Les légiſlateurs chez les Nations anciennes les plus éclairées ne portèrent point la ſévérité des loix à cet excès inutile, injuſte, & deſtructif. Ils ont mieux ſu diſtinguer la fraude de la bonne foi; ils ont mieux connu le prix d'un Citoyen induſtrieux, l'intérêt que l'Etat prend à ſa conſervation, & la néceſſité de reſpecter les droits de l'humanité dans le cas où la ſévérité de la loi ne feroit que détruire.

Les

Les loix des Egyptiens defendoient de s'obliger par corps. Les Grecs permirent d'abord l'obligation & la contrainte par corps. Leurs loix défendoient de prendre en gage ou de saisir les armes & la charrue d'un homme, & permettoient de prendre l'homme même. On trouve la même absurdité dans les loix de france. Il y a une loi qui défend expressément la saisie non-seulement de la charrue, mais de tout ce qui sert au labourage; & une autre qui défend la saisie des moulins, métiers, outils, instrumens, &c. qui servent à la fabrication des étoffes de soie, de laine & des toiles; pendant que d'autres loix permettent de faire emprisonner le laboureur & le fabricant. Les Grecs reconnurent de bonne heure la contradiction & la dureté inutile de cette loi. L'obligation par corps fut proscrite à Athènes par les loix de Solon. La contrainte par corps avoit lieu chez les Romains contre ceux qui s'y étoient soumis, ou qui y étoient comdamnés pour stellionat ou dol. Mais dans le cas même de la soumission par acte à la contrainte par corps, la cession des biens de la part du débiteur, faisoit succéder à la rigueur de cette loi, la loi de la libérté.

Il étoit permis autre-fois en France de stipuler la contrainte par corps dans toutes sortes d'actes. Mais hors ce cas elle n'avoit lieu que lorsqu'elle étoit prononcée par le juge pour cause de vol ou pour dettes fiscales. Un Edit de 1535 concernant la conservation de Lyon, ordonne que les sentemes de ce tribunal seroient exécutées par *prise de corps* dans tout le Royaume sans *visa ni pareatis*. Charles IX. donne la même autorité à la jurisdiction consulaire de Paris dans son district, par son Edit de création de 1563, à l'égard des condamnations qui n'excéderoient pas 500 livres tournois. L'ordonnance de moulins, célébre par beaucoup de dispositions qui font honneur à la législation françoise, étendit la rigueur des loix antérieures à toutes les condamnations de sommes pécuniaires pour quelque cause que ce fut, *pour faire cesser*, porte la loi, *les subterfuges, les delais & tergiversations des débiteurs*. Cette loi porte encore que si le débiteur ne peut être pris, il sera condamné au *doublement & tiercement des sommes adjugées*. Mais un tempérament d'équité adoucit dans cette ordonnance la dureté de ces dispositions, & les concilie avec les droits de l'humanité & l'intérêt public, en adoptant l'usage de la loi Romaine, qui fait cesser la contrainte contre le débiteur qui abandonne ses biens.

Les loix qu'on suit aujourd'hui en France, ont abrogé en général l'usage des contraintes par corps pour les dettes purement civiles, excepté dans certains cas. C'est-à-dire, que l'usage de la contrainte par corps est re-

reſtraint aux dettes dont les juges & conſuls ont la juridiction, aux dépends adjugés, aux domages, intérêts, aux dettes des tuteurs & curateurs, aux reſtitutions de fruits, au dépot néceſſaire, au ſtellionat. l'Ordonnance de 1667. défend de paſſer à l'avenir aucuns jugemens, obligations ou autres conventions portant contrainte par corps contre les ſujets du roi. Il n'eſt permis qu'aux propriétaires des terres & héritages ſitués à la campagne, de ſtipuler par les baux les contraintes par corps.

On voit que ces loix ſont reſtées imparfaites par le défaut d'une connoiſſance aſſez exacte du commerce, & parce qu'on n'a point diſtingué dans les affaires de commerce, la fraude de la bonne foi, comme on l'a fait dans toutes les autres affaires. Car il n'y a pas un ſeul cas où le légiſlateur autoriſe la contrainte par corps, dans les affaires étrangères au Commerce, dans lequel le dol & la mauvaiſe foi du débiteur ne ſoient manifeſtes, & ne ſoient l'objet de la peine. C'eſt dans tous ces cas contre le dol, contre la mauvaiſe foi, que la loi arme la juſtice. Dans les loix ſur le commerce, il ſemble que le légiſlateur a cru, en laiſſant ſubſiſter ſans exception la contrainte par corps pour les affaires de Commerce, que le dol & la mauvaiſe foi préſident à toutes les opérations des Négocians. On a cependant diſtingué les Banqueroutes frauduleuſes des faillites forcées, en prononçant la peine de mort contre les prémières. Il n'y avoit qu'un pas à faire pour rendre la loi tout-à-fait conforme à l'intérêt public, à l'équité naturelle qui réclame perpétuellement les droits de l'humanité. Le légiſlateur a voulu prévenir la fraude, par la peine contre les Banqueroutiers frauduleux. Il devoit reſtraindre à ce ſeul fait la ſévérité de la loi; par ce qu'il n'y a ni dol, ni mauvaiſe foi dans la faillite forcée & que dès lors la contrainte eſt ſans objet. Une diſpoſition ſingulière de la même loi en France montre bien, que le Légiſlateur a bien plutôt cédé à la force d'un préjugé, qu'à des motifs tirés de l'intérêt public combiné par la raiſon avec l'équité naturelle, en autoriſant la contrainte par corps. Le Négociant qui a failli, perd en partie ſon état; il peut continuer le Commerce, mais il eſt exclus des honneurs qui appartiennent au Négociant. Il parvient cependant à force d'induſtrie & de travail à payer entièrement ſes créanciers. Les loix de France le réhabilitent alors & l'admettent de nouveau dans l'aſſemblée générale des Négocians & à participer aux honneurs du Commerce. Cette diſpoſition évidemment dictée par l'équité naturelle, par l'humanité & par l'amour éclairé de l'intérêt public, eſt une démonſtration frappante de l'injuſtice & de la dureté deſtructive de la diſpoſition, qui veut que ce même Négociant puiſſe être empriſonné pour ſa vie par l'uſage de la contrainte par corps.

A laquelle de ces deux loix donnera-t-on la préférence? Eſt-elle due à celle qui conſerve, qui édifie, ou à celle qui détruit ſans néceſſité, ſans objet, ſans aucune ſorte d'avantage pour le public? Des diſpoſitions ſi contraires dans les mêmes loix chez la même Nation, ne préſentent-elles pas le même excés d'injuſtice, la même abſurdité, que les loix qui défendent de ſaiſir la charue, & permettent d'empriſonner le laboureur? La douceur des moeurs françoiſes tranſpire cependant encore ici à travers la dureté de cette loi, dont il eſt impoſſible de concilier l'uſage avec la raiſon. On admet en France, ainſi qu'en quelques autres Etats, la ceſſion des biens, qui fait ceſſer la contrainte par corps, mais avec des formes ſi triſtes, ſi humiliantes, que ce tempéramment eſt presque auſſi affligeant que la peine dont il prend la place: c'eſt une eſpèce d'amende honorable ſèche ou *ſine figuris*, qui dans le cas de la faillite de bonne foi, dégrade l'homme & l'avillit auſſi injuſtement qu'inutilement.

C'est peut-être une erreur que de croire que l'exactitude des payemens chez les marchands détailleurs, chez les boutiquiers n'eſt due qu'à la crainte de la contrainte par corps. Si cette claſſe eſt au-deſſous des Négocians en général par la richeſſe, par les moeurs, l'éducation, les connoiſſances & les ſentimens, elle ne rédoute pas moins la perte de ſon honneur, de ſon crédit & de ſa fortune, que la ſeule ſaiſie de ſes effets anéantit, ou même un ſimple refus de payement, un ſeul délai demandé; & cette crainte ſeule ſuffit pour aſſurer ſon exactitude. Mais ſeroit-il impoſſible de l'aſſurer d'une manière plus efficace encore par une loi plus humaine & plus ſalutaire, que la contrainte par corps, s'il reſtoit quelque doute. On trouve dans la légiſlation françoiſe l'idée de cette loi; l'article I. du tit. III. de l'Edit du Commerce ordonne aux Négocians & Marchands, tant en gros qu'en détail, d'avoir un livre qui contiendra tout leur négoce, leurs lettres de change, leurs dettes actives & paſſives, & les deniers employés à la dépenſe de leur maiſon. L'Article III. veut que les livres des Négocians & Marchands ſoient ſignés ſur le prémier & dernier feuillet, par un des conſuls, ou par un échevin ſans frais ni droits, & les feuillets cotés & paraphés par premier & dernier, par un officier commis dont il ſera fait mention ſur le premier feuillet. L'Article V. porte que „ les livres journaux ſeront écrits de même ſuite „ par ordre de datte ſans aucun blanc, arrêtés en chaque chapitre & à „ la fin, & qu'il ne ſera rien écrit aux marges. "

Cette loi n'eſt point exécutée en France. La dificulté d'engager des officiers publics à remplir des fonctions en tous ſens ſtériles pour eux,

& les ſujets à les requérir ſans avoir un intérêt préſent qui les y porte, aſſure l'inexécution d'une forme à tous égards néceſſaire. Il ſeroit également de l'avantage du Négociant, du Marchant & de l'intérêt public, qu'il y eut une loi telle que le Négociant & le Marchand fuſſent dans la néceſſité indiſpenſable de tenir leur livre journal dans l'exactitude la plus rigoureuſe, & qu'il leur fut impoſſible de le refaire, ou d'en faire un nouveau, ou d'altérer l'ancien & de l'accommoder aux circonſtances de leurs affaires.

Les Négocians tiennent diférents livres, outre le livre journal: un grand livre, un livre de caiſſe, un bilan, un livre des achats & des ventes, un livre de copies de lettres, &c. Mais le livre journal eſt le plus important de tous, parce qu'il eſt le controlle & la preuve de tous les autres livres, écritures & comptes. En effet ce livre contient confuſément tout ce dont les autres livres ſont compoſés: tous les Négocians & Marchands y écrivent de bonne foi toutes leurs opérations jour par jour, & à fur & à meſure qu'elles ſe préſentent, & les portent enſuite par ordre ſur un autre régiſtre, par débit & crédit & par datte. Ce livre eſt par conſéquent le ſiége & la baſe du bon ordre des affaires du Négociant & du Marchand. Une loi qui les obligeroit de tenir ce livre dans une forme rigoureuſe, les forceroit donc à tenir leurs affaires dans un bon ordre, rendroit par là moins incertains les ſuccès de leurs opérations & de leurs entrepriſes, & en les mettant en même tems dans l'impoſſibilité de préparer des Banqueroutes frauduleuſes & de cacher la fraude, cette loi ſeroit également pour eux & pour le commerce une loi ſalutaire.

On pourroit peut-être remplir heureuſement cet objet par une loi qui établiroit dans chaque ville & bourg où il y a des Négocians & des Marchands, un bureau, qui ſous l'autorité publique auroit ſeul le privilége de vendre & diſtribuer aux Négocians & Marchands leur livre journal en papier timbré, numeroté & paraphé, à un prix réglé par un tarif public, qui n'excéderoit que de peu de choſe, le prix courant de ces ſortes de livres.

L'Officier commis à cette diſtribution ſeroit tenu de clore les livres remplis qui lui ſeroient repréſentés, avant que d'en délivrer un nouveau, ſans cependant voir le contenu dans le livre, la cloture devant ſe faire par une ſimple ſignature avec ce mot *clos le &c.* Enſorte que l'etat des affaires des Négocians & des Marchands ſeroit toujours conſtaté d'une manière ſûre & invariable.

Pour prévenir toute fraude, les Négocians & Marchands seroient tenus de prendre tous les ans de nouveaux regiſtres, lesquels seroient auſſi d'un timbre nouveau.

Ces livres seroient de différents volumes pour correspondre à l'etendue d'affaires de chaque Marchand & Négociant, & conſéquemment, de différents prix.

La libérté du Commerce en seroit peu ou point bleſſée, & les frais seroient ſi modiques, qu'ils seroient à peine apperçus.

L'Exécution de cette loi ne pourroit être aſſurée que par une diſpoſition qui porteroit, *à peine contre les Negocians & Marchands qui ne tiendroient pas leur livre journal dans cette forme, d'être privés des priviléges des Marchands & Négocians. C'eſt-à-dire que leur journal ne feroit pas foi en juſtice, & qu'ils seroient privés en cas de faillite, du bénéfice de la ceſſion, & la faillite reputée de mauvaiſe foi.*

Il y a lieu de croire que les bons Négocians & Marchands, qui redoutent continuellement les faillites, verroient avec plaiſir une loi qui en previendroit un grand nombre, & ſe porteroient d'autant plus volontier à ſon exécution, qu'elle seroit d'une part le gage public de leur bonne foi, & que de l'autre, il ne leur en couteroit que fort peu de choſe de plus pour avoir un livre journal exempt de tout ſoupçon de fraude. Car le tarif pourroit être aſſés modéré pour qu'il n'en coutât pas un florin par année au Négociant qui fait le plus d'affaires; cependant le produit seroit ſuffiſant pour fournir à l'entretien des officiers commis à cette diſtribution.

L'exécution aſſés facile d'une loi ſi ſimple ayant aſſuré dans le livre journal des Négocians & Marchands, la preuve inconteſtable de la fraude ou de la bonne foi en cas de faillite, il ne reſteroit plus de prétexte d'utilité dans l'uſage inhumain & deſtructif de la contrainte par corps. Le dépôt du Bilan & du livre journal seroit toujours la preuve de la bonne foi, de la faillite forcée d'un Négociant obligé malgré lui de ceſſer ſes payemens; comme le défaut ou l'irrégularité de ce dépôt seroit la preuve du dol & de la mauvaiſe foi de celui qui a médité une Banqueroute frauduleuſe.

La ſupreſſion de la contrainte par corps laiſſeroit toute la force au titre contre un débiteur qui fuit. Une loi plus ſévère lui ſeroit ſubſtituée. La fuite ſeule du débiteur, ou ſon refus d'un dépôt, ou un dépôt infidèle, ſeroient une preuve ſuffiſante de ſa mauvaiſe foi. Une pourſuite plus rigoureuſe devroit être en ce cas entre les mains du créancier.

Car ce n'eſt que contre la fraude & la mauvaiſe foi, que devroit porter toute la ſévérité de la loi, & la juſtice ne devroit être armée que contre le débiteur, qui fuit, qui ſe cache, ou cache ſes effets, & qui cherche un autre azile, que celui que les loix aſſurent à l'innocence & à la probité.

On convient, que nous avons raiſon de regarder les lettres de change & les billets des Négocians comme un papier-monnoye néceſſaire, infiniment utile, & ſupérieur à l'argent comptant; que ce papier ne circule dans la ſociété avec ce précieux avantage, que lui donne le commerce qui le forme, que ſur la confiance d'un dépôt réel toujours exiſtant à l'échéance chez les Négocians; & on ne veut pas que nous régardions comme une fauſſe monnoye ce papier formé par l'uſure, accepté par le libertinage, qu'on introduit dans la Société ſous la même forme, qui eſt étranger aux affaires de Commerce, & qui n'a pour objet que d'aſſurer le payement d'une créance uſuraire, non par un dépôt réel qui n'exiſte presque jamais à l'échéance, mais par le ſeul uſage de la contrainte par corps, que la loi attache à cette forme extérieure, ſans égard à la qualité & à l'état des Perſonnes. Eſt-ce là un papier de commerce? eſt-ce là ce papier qui porte l'empreinte de la bonne foi, qui circule dans le monde commerçant ſur la confiance d'un dépôt réel formé par le Commerce? L'intérêt des Négocians qui trompés par cette forme extérieure ſont expoſés à recevoir ce papier en payement, exigeroit évidemment qu'il fut defendu par les loix d'en introduire dans le Commerce.

Quel peut donc être l'objet d'utilité qui doit faire autoriſer l'uſage d'un papier qui n'eſt produit que par le crime; qui bien loin de ſuppoſer un dépôt réel, de mériter du crédit, n'eſt autre choſe que la preuve écrite d'une uſure commiſe, & du dérangement des mœurs & de la fortune de celui qui en eſt le débiteur? Où eſt la néceſſité pour l'intérêt public & pour l'avantage du Commerce, que le Citoyen qui n'eſt ni Négociant, ni Marchand, ni Fermier, ſoit autoriſé à tirer, à accepter des lettres, en un mot à emprunter par lettre de change? Car ces ſortes de

let-

lettres n'ont jamais pour objet la remiſe, le tranſport d'argent de place en place, qui eſt également l'origine & la vraie cauſe des lettres de change, qui en caractériſe la régularité : ces ſortes de lettres ne ſont jamais que des traites ſimulées. Le lieu de la traite y eſt toujours ſuppoſé; c'eſt toujours un faux.

Si l'on ſuppoſe qu'il peut arriver qu'un Citoyen ſoit obligé d'emprunter pour l'arrangement de ſes affaires domeſtiques, & qu'il ne puiſſe emprunter que dans cette forme, ſans s'expoſer à perdre ſa fortune ou à manquer une entrepriſe avantageuſe; ce cas qui peut ſe rencontrer en cent ans une fois dans une grande ville, préſente-t-il une raiſon aſſez intéreſſante pour autoriſer une uſure permanente, le desordre & la ruine d'un nombre infini de Citoyens de tout état?

Il ne s'enſuit pas delà que par la ſuppreſſion de cet abus énorme, contre lequel on ne ſauroit porter une loi trop ſévère, l'uſage & la valeur des lettres de change ſeroient reſſerrés dans l'enceinte du Commerce. Ce papier n'en ſeroit pas moins un papier-monnoie entre les mains de tous ceux qui en reçoivent en payement. Les Citoyens qui ne peuvent tirer ni accepter des lettres comme Négocians, parce qu'ils ne font aucun commerce, n'auroient pas moins le droit d'en recevoir & de s'en ſervir, comme on ſe ſert de la monnoie; rien n'eſt plus étranger à l'uſage & à la facilité des emprunts à intérêts légitimes que les Négocians font ſur la place, que l'uſage de ce papier qui uſurpe le nom, la forme & le crédit des papiers de Commerce.

S'il n'étoit pas démontré que la contrainte par corps pour dettes civiles devroit être ſupprimée pour l'intérêt du Commerce & de l'humanité, excepté dans le cas du dol & de la mauvaiſe foi, & que ce n'eſt point la contrainte par corps *qui ſoutient la grande machine du Commerce*, mais que c'eſt l'honneur, le crédit, la fortune, en un mot l'intérêt perſonnel du Négociant, qui eſt le véritable lien du Commerce, & un lien bien plus ſolide que celui d'aucune loi: s'il étoit permis de croire que pour peu qu'on donne atteinte à la loi de la contrainte par corps l'édifice du Commerce s'écroule néceſſairement & ne laiſſe voir par-tout que des ruines; il n'en ſeroit pas moins indiſpenſable de proſcrire l'uſage de la contrainte par corps, à l'égard de lettres tirées ou acceptées par d'autres, que par des Négocians ou Marchands, en les reduiſant à de ſimples obligations.

L'ENORMITE' de cet abus n'a point échappé aux lumières de tous les Magiſtrats qui rendent la juſtice en France. On trouve des Arrets de différents Parlements qui ſur des lettres de change tirées ou acceptées par des Citoyens qui n'étoient pas Négocians, ont déchargé les débiteurs de la contrainte par corps. Les Juges ont ſouvent regardé ces lettres de change comme l'abus d'une loi pour éluder les diſpoſitions d'une autre loi, comme une fraude faite à la loi de 1667. qui a proſcrit en général la contrainte par corps pour dettes civiles. Ils n'ont vû dans ces ſortes de lettres, que des titres artificieux, imaginés pour rendre inutiles les défenſes de l'ordonnance de 1667. de s'obliger par corps par aucune ſorte d'acte; ils n'ont vu, au lieu d'un titre formé par la bonne foi qui dirige la plume du Négociant, qu'un titre ſimulé, qu'une précaution frauduleuſe, pour dérober l'uſure aux regards de la juſtice, en aſſurer le ſuccés & tromper le legiſlateur.

MAIS quelques exemples rares d'une juſte ſévérité dans des juges eclairés, laiſſent ſubſiſter tous les inconvéniens de la loi. C'eſt dans la loi même que réſide la cauſe permanente d'un déſordre qu'il n'eſt pas poſſible de diſſimuler. De quel oeil en effet peut-on enviſager une lettre de change tirée par un homme qui ne fait aucun commerce, ſur un Négociant de lyon qu'il ne connoit point, donnée en payement à un Marchand qui a exigé ce titre pour une partie de marchandiſe ſur laquelle il ſait bien que ſon acheteur va perdre dans un moment deux ou trois cent pour cent; qui n'ignore pas que c'eſt de la part de l'acheteur une manière d'emprunter? ce titre dicté par le dol, & par l'uſure, ce titre qui eſt une fraude manifeſte faite à la loi, conſtitue cependant un débiteur ſur lequel le créancier exerce une uſure énorme, avec d'autant plus d'intrépidité, qu'à l'échéance le débiteur, de quelque état qu'il ſoit, eſt traité comme Marchand à la conſervation de lyon & dans le tribunal ſupérieur, & qu'à défaut de payement, il n'y a point d'azile pour lui dans le Royaume, pas même dans l'appartement du Roi. On ne peut s'empêcher de ſentir que cet excés dans un privilége qui par lui-même eſt déjà odieux, & ne peut ſe ſoutenir qu'à la faveur d'un intérêt public, à été arraché de la ſageſſe du légiſlateur par des importunités, par des cris indiſcrets d'un corps de ville mal inſtruit des vrais intérêts du Commerce & de l'avantage général de l'Etat. La même ſureté que la loi donne par la forme du titre au créancier de bonne foi contre le dol, ou la fuite d'un débiteur avec lequel ſa qualité de Marchand l'obligeoit de négocier, devroit-elle s'étendre en faveur d'un créancier de mauvaiſe foi, qui n'a point

traité

traité avec un marchand ; au lieu d'une affaire de Commerce, n'a fait qu'une affaire d'uſure, & qui n'a exigé ce titre que comme étant ſeul propre à aſſurer le ſuccés & l'impunité de ſon crime?

Le Commerce ſeroit-il moins protégé? les foires de lyon qui lui ſont précieuſes, ſeroient-elles moins favoriſées, ſi le privilége accordé à la conſervation de lyon étoit borné aux affaires qui ſont véritablement affaires de Commerce; ſi la loi regardoit comme une ſimple obligation, les traites & les acceptations de tout homme qui n'eſt ni négociant, ni marchand, ni fermier: cette diſtinction ſi naturelle, ſi juſte, ſi ſure & ſi facile, admiſe dans la loi, ne ſauroit préſenter que des avantages ſans inconvéniens, aux yeux des calculateurs les plus exacts du bien & du mal.

Mais ſi l'uſage de la contrainte par corps eſt un abus qui révolte la raiſon, il regne dans le monde commerçant un autre abus qui eſt la cauſe du préjugé, qui fait regarder encore par beaucoup de gens la contrainte par corps comme un mal néceſſaire pour en prevenir, ou en éviter un plus grand. On voit avec une ſorte d'indignation des gens, après une ou pluſieurs banqueroutes, inſulter le public par le faſte d'une richeſſe acquiſe ou augmentée aux depens de leurs créanciers, & l'on eſt dans l'idée que la contrainte par corps eſt un frain qui en retient beaucoup d'autres dans le devoir, & empêche que cette ſorte de voleurs publics ne ſe répandent en plus grand nombre dans la ſociété, & ne dévaſtent le Commerce. C'eſt une erreur: la contrainte par corps ne peut ſervir ni à prévenir, ni à réprimer ce deſordre. Ce n'eſt point la loi qui a aſſujetti les engagemens de Commerce à la contrainte par corps, que ces Négocians qui ne craignent point de manquer, s'efforcent d'éluder. La loi de la contrainte leur eſt indifférente: ils ne ſont gênés que par celle qui punit la Banqueroute frauduleuſe, & l'on trouve malheureuſement presque par-tout des moyens trop faciles de rendre inutile, la rigueur de cette loi. D'autres loix mêmes combattent ici la ſageſſe du légiſlateur, & fourniſſent des moyens ſûrs à la fraude pour déſarmer la juſtice.

C'est une loi presque générale en Europe que le plus grand nombre de créanciers en ſommes fait la loi aux autres créanciers & dicte à ſon gré le contract du failli. Le Banqueroutier frauduleux s'aſſure à l'avance d'un contract tel qu'il le déſire par des dettes ſimulées, & trouve facilement le moyen de ſouſtraire impunément ſes meilleurs effets, & de jouir ainſi de l'indulgence d'une loi dont il n'auroit dû éprouver que la juſte ſévérité. Les lé-

légiſlateurs, ſur-tout en France, ſemblent avoir pris les plus grandes précautions pour prévenir l'abus des dettes ſimulées : on a prévu & marqué par des loix presque toutes les circonſtances qui peuvent les caractériſer & les faire connoitre. Mais malheureuſement l'exécution de ces loix eſt abandonnée à l'intérêt des créanciers, qui les porte rarement à attaquer leur débiteur par la voie extraordinaire; parce que les formes & les frais de juſtice les embaraſſent, leur font craindre d'ajouter encore de nouvelles pertes à celles qu'ils ſouffrent déjà, & les engagent à préférer un accommodement, ou même un entier abandon de leurs créances.

A' cet abus des loix qui détruit ſans ceſſe l'empire d'une juſte ſévérité, on ajoute encore en beaucoup d'endroits l'abus des aziles. La France en a beaucoup ; la Hollande en a & Liége en a autant que de maiſons; abus énorme, toujours en contradiction avec la raiſon, la juſtice & l'intérêt public. Ces retraites peut-être reſpectables dans leur origine, parce que l'humanité ſembloit les avoir inſtituées pour le ſalut de l'innocence, ne ſervent aujourd'hui qu'à aſſurer l'impunité du crime. C'eſt delà qu'un Banqueroutier frauduleux capitule à ſon gré avec ſes créanciers, & qu'il ſe fait céder une partie de leur fortune : ſouvent même il y jouit impunément du fruit de ſon crime. Le prétexte d'humanité entretient ces aziles ſi abuſifs & ſi funeſtes à la ſociété, comme ſi l'humanité pouvoit jamais être contraire à la juſtice; & comme ſi cette fauſſe & ſéduiſante équité, qui hazarde la vie de pluſieurs innocens, en épargnant celle d'un coupable, ne devoit pas être regardée comme une compaſſion cruelle & une indulgence inhumaine.

Ce ſont ces moyens trop faciles d'éluder l'autorité des lox, qui multiplient les Banqueroutes frauduleuſes à l'infini, ſur-tout en Hollande & en Angleterre, & qui engagent les Négocians à ſe livrer à cette fraude comme à une branche de Commerce. Les faillites de bonne foi ne devroient pas avoir beſoin de ces aziles : elles en devroient trouver un plus aſſuré, & plus honnorable pour l'humanité, dans la protection & l'équité des loix, & il ne devroit y avoir aucun azile pour la fraude.

Si on ajoutoit à la forme rigoureuſe du journal des Négocians, qui rendroit impraticable la reſſource des dettes ſimulées, & contiendroit toujours la preuve de la fraude ou de la bonne foi, & à la ſupreſſion des aziles, une loi qui confieroit au fiſc le ſoin de pourſuivre la punition de la Banqueroute frauduleuſe, comme de l'un des délits publics qui cauſe

le

le plus de désordre dans la société, on parviendroit à mettre le Commerce à l'abri de l'un des orages qu'il rédoute le plus. C'est la crainte de l'action de la partie publique en France & en Hollande, qui fait qu'on n'y voit presque jamais de Banqueroute frauduleuse de la part des comptables. On peut en conclure que si la partie publique prenoit, par le seul devoir de sa charge, le même intérêt dans les Banqueroutes frauduleuses étrangères aux deniers publics, on préviendroit, on detruiroit presque entièrement ce fléau, qui repend tant d'inquietudes sur les opérations des Négocians & qui resserre les limites du Commerce.

Des Lettres de change.

Les Lettres de change répréſentent l'argent, elles en font toutes les fonctions; elles ſont, comme l'argent, entre les mains des Négocians, les ſignes répréſentatifs de toutes les valeurs, avec cet avantage bien ſupérieur à l'argent, qu'elles donnent par la facilité & par la rapidité du tranſport, & en tenant lieu par-tout de l'argent, une bien plus grande activité à la circulation des denrées & des marchandiſes, que ne ſçauroit faire l'argent.

On ne connoitroit qu'imparfaitement l'utilité des lettres de change, ſi l'on ne s'arrêtoit qu'à conſidérer cette ſeule fonction qui conſiſte à répréſenter l'argent pour en faciliter le tranſport & la circulation: ce papier-monnoye a un autre avantage qui n'eſt ni moins précieux, ni moins utile au Commerce. C'eſt ce papier qui anime & nourrit ce fonds immenſe de crédit ſur lequel le Commerce multiplie tous les jours ſes opérations à l'infini dans toute l'étendue de l'Europe.

Le crédit ſoutient en général tout le Commerce de l'Europe: c'eſt à l'uſage continuel du crédit, qu'eſt dû l'état floriſſant où nous le voyons. Il eſt peu d'articles qui ſe vendent au comptant, & les articles mêmes ſe payent toujours en papiers de commerce, ſi on en excepte quelques achats faits à la prémière main. Les Manufacturiers achettent à terme presque toutes les matières prémières. Les Négocians tirent de même à terme les productions des manufactures, les vendent de même aux détailleurs, & ces derniers ſont obligés de débiter beaucoup à crédit aux conſommateurs.

L'OPINION & la bonne foi ſont la baſe de ce crédit qui eſt le pivot ſur lequel roule tout le Commerce, qui fait circuler les denrées & les marchandiſes. Car indépendamment de ce que l'argent ne ſçauroit circuler lui-même, ou que du moins ſa circulation ſeroit extrêmement lente, dispendieuſe & perdroit infiniment de ſon utilité ſans le ſecours des ſignes; il eſt certain que l'argent ne ſuffiroit pas pour entretenir la circulation des denrées & des marchandiſes dans l'activité néceſſaire pour en faciliter la vente aux propriétaires, & les procurer aux conſommateurs, avec abondance & de la manière la plus commode & la plus avantageuſe. D'ailleurs la maſſe d'argent circulant dans le Commerce ne répréſente qu'une très petite partie des valeurs; & les ſignes ou papiers de commerce triplent ou quadruplent peut-être le numéraire. Sans ce ſecours les fonctions de l'argent ſeroient trop bornées, & ne pourroient répondre ni à l'étendue, ni à l'activité du Commerce.

AINSI, ſi l'uſage des lettres de change a contribué à rendre le Commerce floriſſant par la facilité qu'il a donnée au tranſport des ſignes des valeurs, cet uſage y a bien plus contribué encore en introduiſant dans le Commerce une ſomme immenſe de crédit qui n'y étoit point, & en donnant à chaque Négociant en particulier le moyen de s'approprier une portion plus ou moins grande de cette ſomme de crédit, dont les papiers de commerce que chacun a la faculté de former chez ſoi, ſont les inſtrumens. C'eſt avec les papiers-monnoyes, c'eſt avec les inſtrumens de ce crédit, que par le ſecours d'une ſomme d'argent très limitée, d'un fonds réel très modique, le Négociant multiplie ſans ceſſe ſes affaires, fait un Commerce très étendu & bien au de-là de ſon fonds réel.

C'EST donc une définition peu exacte que celle de l'auteur *des Elemens du Commerce*, quoique généralement reçue, que la lettre de change eſt le tranſport ou ceſſion faite par un Négociant à un autre, du fonds qu'il a dans un pays étranger. Cela eſt vrai quelque-fois, mais la lettre de change eſt plus exactement definie, un ordre donné par un Négociant à ſon Correſpondant de payer une certaine ſomme à un autre Négociant ou à ſon ordre. La prémière définition ſuppoſe un tranſport d'une créance ou de fonds exiſtans, ce qui eſt rare, & la ſeconde embraſſe également les fonds exiſtans & le crédit qui eſt le fonds le plus ordinaire de la lettre de change. Ainſi il n'y a de vraie ceſſion en matière de lettres de change, que celle qui ſe fait par les endoſſemens, qui ſont de vrais tranſports qui ſe font d'un endoſſeur à l'autre, de la lettre de change, c'eſt-à-dire de la dette contractée

tractée par le tireur, ou celui qui a donné l'ordre par la lettre à un Négociant, de payer la ſomme qui y eſt portée, & par le Négociant s'il l'a acceptée. Mais ni l'ordre ni l'acceptation ne ſuppoſent un fonds alors exiſtant, mais ſeulement un fonds exiſtant à l'échéance. C'eſt ainſi que les Légiſlateurs ont enviſagé la lettre de change dans la loi qui rend le porteur de la lettre reſponſable du défaut de proteſt, & anéantit la garantie du tireur; ſi celui-ci juſtifie qu'au temps de l'échéance de la lettre, il avoit des fonds ſuffiſans chez le Négociant ſur qui elle étoit tirée.

Ainsi dans l'uſage général la lettre de change ne ſuppoſe aucun fonds exiſtant, dont elle ſoit réellement le tranſport & la ceſſion au moment où elle eſt tirée; mais un crédit de la ſomme qu'elle contient: & circule dans le Commerce uniquement ſur la confiance, que le fonds pour la payer ſe trouvera réellement au lieu où elle doit être payée au moment de l'échéance. Par cette raiſon dans le doute un Négociant recommande ſouvent pour l'honneur de ſa ſignature le payement de ſes lettres à un autre que celui ſur qui il a tiré. C'eſt ainſi que ſur le crédit ſeulement, les Négocians tirent des Lettres de change, ſoit pour payer, ſoit pour ſe faire des fonds, des lettres ſur un ou pluſieurs Négocians, dont ils font les fonds à l'échéance. Nous nous arrêterons plus particulièrement ſur cet uſage dont on peut abuſer ſi facilement, & dont l'abus a des ſuites ſi funeſtes pour ſon auteur & pour le Commerce en général, lorsque nous traiterons du crédit particulier du Négociant, des moyens de l'acquerir, de le conſerver, de le fortifier & de l'étendre.

Il ſeroit bien à déſirer que la forme & l'uſage des lettres de change fuſſent ſous l'empire d'une loi générale & uniforme chez toutes les Nations commerçantes, que les termes des endoſſemens ne fuſſent ſuſceptibles d'aucune interprétation dans aucun tribunal de l'Europe, & que tant le proteſt, que le défaut de proteſt, euſſent dans tous les pays les mêmes effets. Cela ſeroit ainſi, ſi les Juges ne décidoient les conteſtations, qui naiſſent quelque-fois de l'omiſſion d'un mot ou d'une mauvaiſe expreſſion, que ſur les principes de la bonne foi, & ſur les intérêts de la foi publique. On jugeroit par-tout, que le défaut de proteſt ne fait pas ceſſer la garantie du tireur & des endoſſeurs, lorsque l'accepteur ſe trouve failli le jour de l'échéance, & que les termes de l'ordre ou de l'endoſſement, qui n'eſt autre choſe que la ceſſion de la lettre à un tiers, ſont indifférens, puiſque les lettres de change ſe négocient dans toutes les places ſur l'ordre en blanc des propriétaires, & ſur leur ſimple ſignature, même en France

où la loi a proscrit l'ordre en blanc. C'est un usage auquel on ne sauroit donner atteinte sans ralentir infiniment la circulation du crédit & sans porter un grand préjudice au Commerce.

Des Tarifs & des Loix prohibitives.

Les Tarifs, c'est-à-dire les loix faites, ou à faire ou à corriger concernant les droits d'entrée, de sortie & de transit, intéressent toutes les Nations qui sont commerçantes ou qui veulent le devenir. Rien n'est plus intéressant pour un Etat qu'une loi générale, qui doit avoir l'influence la plus sensible sur les progrès de l'Agriculture, de l'Industrie, des Arts & du Commerce. Il est très difficile de faire une loi générale, universellement sage & utile, sur une matière si vaste, qui présente au génie législatif un détail infini de vuës d'utilité & d'intérêts qui semblent se contredire, & que la loi doit concilier pour fonder l'intérêt général. L'importance & l'étendue d'une telle loi exige un grand détail de connoissances.

Si l'on ne peut dire, comme le voudroit l'ami des hommes, à une Nation: *Ouvrez vos barrières aux Etrangers, ils sont vos frères, rendez toutes les communications libres*; il y a peut-être de plus grands inconvéniens encore à rendre les communications trop difficiles. Doit-on espérer que les Etrangers iront acheter chez une Nation à laquelle ils ne pourront rien vendre, ou lui porter des denrées & des marchandises sans pouvoir en acheter aucunes? Qu'on mette en général par des tarifs, par des loix prohibitives, une Nation dans cette situation; on lui fera perdre bien-tôt toutes les richesses qu'elle pouvoit attendre du Commerce étranger. Son agriculture, toute son industrie, qui ne peuvent recevoir de vraie valeur que du Commerce étranger, reduites à des consommations intérieures, décroitront sans cesse, & cette Nation deviendra promptement foible & pauvre. Ce qui arriveroit ainsi en général, aura lieu à l'égard de tous les articles de détail & de toutes les branches de l'industrie de la Nation, sur lesquelles on resserrera ou l'on interdira la communication avec les Etrangers.

En France en surchargeant de droits de sortie les vins & les eaux-de-vie, on a fait la fortune des vins du rhin, de mozelle, des vins factices, des eaux-de-vie factices & des brasseries de bierre chez les Etrangers, dont on

on a forcé l'économie & l'induſtrie. Par là on a rendu à la longue les vignes en beaucoup d'endroits un mauvais bien, ou un bien médiocre. Il n'eſt peut-être point d'article des productions naturelles & de l'induſtrie, ſur lequel des droits trop forts ne portent un ſemblable préjudice. Lorsqu'on dit que l'Etranger contribue aux charges de l'Etat, on ne doit pas croire que ce ſoit par la ſomme de droit qu'on en exige à la ſortie des denrées & des marchandiſes qu'il achette, mais par la ſomme qu'il y emploie, ou par la quantité qu'il en achetè. Car c'eſt cette ſomme emploiée aux achats, qui enrichit réellement l'Etat qu'on appauvrira infailliblement par des droits de ſortie, dont l'excès diminuera ou reduira à rien les achats des Etrangers. C'eſt à ces droits que le Commerce des Hollandois doit en partie ſon declin.

Il ſemble qu'on ne devroit jamais perdre de vue dans la loi des tarifs, ce principe, que pour rendre une branche de Commerce floriſſante pour l'Etat, il faut la rendre utile à l'Etranger: car c'eſt lui qui lui donne toute ſa valeur, & il ne ſçauroit être porté à la lui donner que par ſon propre intérêt. On doit encore moins perdre de vue ce principe de la ſociété générale, qui eſt que toutes les Nations ſont liées entre elles par des beſoins reſpectifs; & toutes les fois qu'une Nation voudra donner un ordre à ſon Commerce par des loix prohibitives & par des tarifs qui donneront atteinte à ce principe, elle ira contre ſon objet: elle détruira au lieu d'édifier en donnant atteinte à la baze de la ſociété générale.

C'est un très bon réglement pour le progrès des manufactures, que celui qui exempte de droits d'entrée les matières prémières, de quelque pays qu'elles viennent. La même exemption de droits devroit s'étendre ſur les marchandiſes à leur ſortie, ſoit qu'elles ſoient manufacturées de matières prémières tirées de l'Etranger ou du cru du pays. Cette dernière exemption n'eſt point auſſi générale en France qu'elle devroit l'être. On pourroit citer une infinité d'articles chargés de droits de ſortie, ſur leſquels on devroit plûtôt accorder un encouragement à la ſortie, que d'entretenir des droits qui la gênent & reſſerrent l'exportation. En travaillant à la confection d'un tarif, on ne ſçauroit donner trop d'attention à l'induſtrie nationnale & à celle des autres Nations. Chaque Nation doit craindre la rivalité des Nations voiſines. Les arts introduits presque par-tout, l'induſtrie faiſant aujourd'hui chez la plûpart des Nations les plus grands efforts, il eſt impoſſible de faire d'un tarif, une loi généralement permanente & invariable. La concurrence qui nait & rénait ſans ceſſe dans les différents marchés de l'Europe, doit donner lieu néceſſairement à de fréquens change-

mens dans les tarifs. Les Nations industrieuses se multiplient tous les jours, & le point capital auquel on doit en conséquence s'appliquer dans l'administration du Commerce, est de produire au-dehors les denrées & les fruits de l'industrie au plus bas prix qu'il est possible, pour obtenir les avantages de la concurrence. Sur ces principes inconteſtables combien d'articles chargés de droits de sortie par les anciens tarifs, ne faut-il pas exempter entièrement aujourd'hui, si on veut soutenir l'industrie nationale?

Les droits de sortie trop considérables sur les denrées, en resserrent infailliblement la consommation au-dehors, & portent par conséquent un grand préjudice à l'agriculture, qui devroit recevoir de la consommation des Etrangers son plus grand encouragement. Dans la nécessité des nouveaux besoins de la finance, ne seroit-il pas plus avantageux de diminuer infiniment de ces droits, & de les rejetter de préférence sur les consommations intérieures?

Les prohibitions absolues de certaines matières prémières peuvent être infiniment nuisibles aux progrès de l'Agriculture, de l'Industrie & du Commerce. On trouvera cette vérité bien sensible, si on prête une légère attention à la fabrique des matières prémières des modes, à celles des galons d'or & d'argent, & au commerce des soyes.

Qu'on défende en France la sortie des gazes, des marlis, des millerets, des rubans, de la chenille, des dentelles de soye, &c. ou qu'on les surcharge de droits de sortie, pour conserver le privilége exclusif de la fabrication des modes auxquelles on employe ces marchandises, & d'en pourvoir toute l'Europe; il arrivera infailliblement que l'industrie d'une ou de plusieurs autres Nations sera animée, excitée par la nécessité au point de fabriquer tous ces articles, & d'imiter parfaitement l'industrie Françoise. Car il est aussi facile aux autres Nations qu'à la France, de se procurer des soyes de Chine, les soyes Sina qu'on employe dans les gazes & les marlis; & les soyes d'Italie, qu'on employe aux autres articles. De-là il est évident que la sortie de ces marchandises doit être libre & exempte de droits par les tarifs, ainsi que les modes: & la raison de cette exemption doit se trouver dans le progrès de l'industrie des autres Nations.

Il en est de même des galons d'or & d'argent. Un tarif qui les surchargeroit de droits de sortie; qui défendroit la sortie des fils d'or & d'argent ou les surchargeroit de droits, feroit bien-tôt perdre à la France ce Commerce

merce avec l'Etranger. Ce n'eſt que par le meilleur marché & la liberté, que la France peut encore ralentir les progrès de l'induſtrie chez les autres Nations ſur cet article, qui eſt aſſez important. On fabrique des galons d'or & d'argent chez pluſieurs Nations, & ſi cette fabrique n'y a pas encore atteint le degré de perfection où elle ſe trouve en France depuis longtems, les gènes à la ſortie de France forceroient les autres Nations à rédoubler de ſoin & d'application pour imiter parfaitement les fabriques Françoiſes, & elles y réuſſiroient infailliblement. Lyon même perdroit l'eſpèce d'excluſif dont il jouit depuis un grand nombre d'années. Cette ville a porté la filature de l'argent à un degré de beauté qu'aucune autre n'a encore pu imiter, & elle a l'avantage de fournir ſeule à toutes les fabriques du Royaume & de l'Etranger, les fils dont on fabrique les plus beaux galons d'argent. L'induſtrie étrangère forcée par des gènes, animée & miſe en activité dans les villes où l'on ne fabrique de beaux galons d'argent, qu'avec les fils d'argent de la ville de Lyon, peut détruire ce privilége.

Lyon eſt la ville de l'Europe où ſe fait la plus grande conſommation des ſoyes, elle eſt en même tems l'entrepôt général des ſoyes pour toute la France. C'eſt là que ſe vendent les ſoyes d'Italie, d'Eſpagne, du Levant, du Languedoc, de la Provence & du Dauphiné. Les manufactures de Lyon depuis longtems ſi floriſſantes & les prémières de l'Univers, ont pour baſe de leur ſupériorité, l'excellence des apprêts des ſoyes, ſur-tout du décreuſement & de la teinture. Cet apprêt des ſoyes eſt une des branches de l'induſtrie des plus précieuſes, dont on pourroit faire un commerce très étendu. C'en eſt un en effet pour la ville de Lyon, mais un Commerce borné & reſtraint par le défaut de liberté. Les prohibitions l'ont concentré dans l'intérieur de la France.

La ſortie du Royaume des ſoyes crues & teintes eſt défendue. Cette prohibition eſt-elle bien conforme aux intérêts du Commerce de la France, & n'eſt-elle pas un puiſſant aiguillon pour l'induſtrie de l'Etranger? On s'eſt flaté ſans doute lorsqu'on a fait cette défenſe en France, de mettre un obſtacle aux progrès des manufactures étrangères tant par la privation des apprêts de Lyon, qu'en entretenant les ſoyes à un plus bas prix dans l'intérieur du Royaume, & par ce moyen le bon marché de ſes manufactures.

Les motifs de prohibition n'ont pas été puiſés dans les bonnes connoiſſances & dans les vrais principes du Commerce. On n'a pas fait attention, que les manufactures étrangères n'ont pas beſoin des ſoyes de France pour s'éle-

s'élever, ſe produire dans le Commerce & diminuer la conſommation de celles de Lyon; que les ſoyes d'Italie, d'Eſpagne, du Levant & des Indes ſont auſſi à portée de la plûpart des manufactures étrangères, que de celles de France; que le prix que le Commerce fixe tous les ans aux ſoyes, eſt commun pour toutes les manufactures, & qu'il ne peut y avoir de différence que dans les fraix de tranſport pour les manufactures qui ſont plus éloignées du cru ou des magazins de toutes ces ſortes de ſoyes. La prohibition de la ſortie de France n'a donc pu porter aucun préjudice aux progrès des manufactures étrangères à l'égard des ſoyes crues; ou du moins ce préjudice ne ſçauroit être que très léger & bien peu digne d'attention, pour quelque manufacture voiſine de la France.

A l'égard des ſoyes apprêtées, ce ſeroit vouloir s'aveugler ſur les reſſources de l'induſtrie humaine, que d'imaginer que les apprêts ſoient un ſecret qui puiſſe être longtems poſſédé excluſivement par aucune Nation. Avant cette prohibition les étrangers tiroient les ſoyes teintes de Lyon: ceux-ci obligés par la défenſe de s'appliquer aux teintures, l'art les a presque toutes portées chez eux au même degré de perfection, ſi on excepte la couleur de roſe qui eſt encore inférieure à celle de Lyon, mais qui aura ſans doute à ſon tour le même ſort que les autres couleurs. Car dès qu'une fois l'art eſt animé par l'intérêt chez quelque Nation que ce ſoit, il y fait des progrès rapides.

Ainsi dans l'idée de conſerver par des prohibitions toute l'étendue de la conſommation des fabriques de Lyon, en privant les fabriques étrangères des ſecours qu'elles tiroient de cette ville pour ſe former & s'accroître, on a privé la ville de Lyon de deux branches de Commerce fort riches, & en même tems on a accelleré les progrès de l'induſtrie étrangère, au-lieu d'y mettre des obſtacles & de les ralentir, comme on s'en étoit flaté.

Si la ſortie des ſoyes étoit libre, Lyon en tireroit d'Italie & de l'Eſpagne au de-là de la conſommation intérieure, & en feroit un Commerce d'économie avec les Etats limitrophes qui ſont obligés de les tirer par la Hollande ou par l'Allemagne. La prohibition fait donc perdre au Commerce de Lyon, le Commerce d'économie ſur les ſoyes, ſans qu'aucun avantage puiſſe l'en dédommager. Lyon perd en même tems les bénéfices d'entrepôt & de commiſſion.

La même prohibition de la ſortie des ſoyes préparées prive encore

Lyon

Lyon d'un bénéfice d'induſtrie & de main-d'œuvre fort conſidérable, & force les progrès de l'induſtrie étrangère. Un ſecret qui perfectionne une manufacture, qui lui donne une grande réputation & une grande ſupériorité ſur toutes les manufactures ſemblables, tel que celui des ratines de Leyde & des moëres d'Angleterre, ne ſçauroit être acheté trop cher, ni conſervé avec trop de ſoin. Ainſi ſi Lyon avoit encore quelques ſecrets dans les apprêts des ſoyes, s'il y en avoit un pour ſa couleur de roſe qui juſqu'à préſent eſt unique, quoiqu'on n'aît pu donner encore à cette couleur la ténacité qui lui ſeroit néceſſaire, il faut régarder comme un moyen infaillible de les perdre, le refus de laiſſer paſſer les ſoyes apprêtées à l'Etranger, qui le force à la recherche des mêmes ſecrets, ou à s'en paſſer ou à y ſuppléer. Si la ſortie des ſoyes apprêtées étoit libre, Lyon tireroit une plus grande quantité de ſoyes d'Italie; ſes fabriques ſeroient également floriſſantes; il exporteroit toujours la même quantité d'étoffes à l'Etranger & ajouteroit à cette exportation une réexportation de ſoyes crues & de ſoyes préparées, qui augmenteroit ſes richeſſes ſans accelerer d'avantage l'accroiſſement des manufactures étrangères, & ſans produire d'autre effet que de rétarder les progrès des connoiſſances & de l'induſtrie des Etrangers ſur la perfection des apprêts. On eſtime que Lyon pourroit envoyer tous les ans à l'Etranger pour plus de ſix milions de ſoyes crues ou apprêtées, objet aſſez important dont le Commerce de cette ville eſt privé par des prohibitions qui ne lui procurent aucun avantage d'ailleurs.

L'ETABLISSEMENT de la liberté de la circulation des denrées & des marchandiſes dans l'intérieur d'un Etat, l'exemption de tous droits d'entrée & de ſortie d'une Province à l'autre, ſur les rivières & ſur les grands chemins, l'entière liberté des voitures publiques, ſont peut-être l'un des plus grands avantages qu'on puiſſe procurer au Commerce de l'Etat: mais ſeroit-ce rendre un ſervice réel au Commerce de la France, ſi on traitoit exactement ſes Colonies comme Provinces & ſur les mêmes principes, ainſi que cela a été propoſé? Il n'eſt pas poſſible de ſupprimer la branche de finance que produiſent les droits d'entrée & de ſortie, & en même tems celle des droits ſur les conſommations. Il faut que l'une porte la diminution que l'intérêt du Commerce exige qu'on faſſe ſur l'autre: & c'eſt cet intérêt qui doit être balancé, & qui doit décider la préférence.

LA conſommation intérieure eſt forcée, c'eſt-à-dire elle ne peut être croiſée par la concurrence des mêmes matières étrangères, & ſi cela arrivoit, on a des moyens doux & paiſibles de l'écarter bien vite. Il eſt d'ail-

d'ailleurs de l'intérêt de l'Etat d'y conſommer peu, ſur-tout de certains articles, & d'exporter beaucoup. En reſſerrant les conſommations intérieures, pourvû que ce ne ſoit pas avec excès, ou par la dépopulation, on force une économie heureuſe qui entretient la richeſſe de la Nation ou l'augmente, ſi les fruits de l'économie augmentent ſon exportation.

La conſommation chez l'Etranger, qui eſt le véritable aliment de l'Agriculture, de l'Induſtrie & du Commerce de l'Etat, eſt presqu'entièrement libre; car il y a peu d'articles dont l'Etranger ne puiſſe ſe paſſer. C'eſt ſur cette conſommation que le légiſlateur doit avoir ſans ceſſe les yeux ouverts. Il doit en connoître tous les reſſorts & les divers moyens de les tenir toujours en activité. Il faut ſéduire l'Etranger par les attraits du luxe, de la nouveauté, du goût, de la mode; par toutes les perfections de l'art, par la bonne qualité des denrées & des marchandiſes, mais ſur-tout par le bon marché: ſur quoi la Nation commerçante doit obſerver continuellement la marche, tous les mouvemens du Commerce des Nations rivales, & les ſuivre dans les changemens à faire à ſes tarifs, qu'exigent toutes les révolutions qui ſont fréquentes aujourd'hui dans le Commerce, mais qui ne ſont pas toutes également ſenſibles à qui ne ſçait pas obſerver les progrès de l'induſtrie de toutes les Nations.

On doit donc rejetter autant qu'il eſt poſſible ſur les conſommations intérieures les beſoins de la finance, & ne jamais ſurcharger la ſortie des denrées & des marchandiſes d'aucuns droits, qui puiſſent leur faire perdre les avantages de la concurrence ou ralentir la traite des Etrangers, qui eſt la vraie ſource des richeſſes de la Nation commerçante. Ce n'eſt point en achetant chèrement que l'Etranger paye les charges de l'Etat où il ſe pourvoit, mais en y multipliant ſes achats; & c'eſt le bon marché, c'eſt la liberté de la ſortie qui les lui fait multiplier. Ce n'eſt non plus la conſommation intérieure qui enrichit le colon & le ſujet induſtrieux, qui les anime & les multiplie le plus, c'eſt la vente des fruits de leur travail à l'Etranger; c'eſt la grande conſommation extérieure qui établit la richeſſe & l'abondance dans l'intérieur.

Chaque article de denrées & de marchandiſes, qui doit faire l'objet d'une diſpoſition particulière dans un tarif, exige un grand détail de connoiſſances du Commerce des autres Nations. Nous ne ſçaurions penſer, comme quelques Négocians François, que les denrées des Colonies ne doivent être chargées d'aucuns droits d'entrée dans les ports de France, & qu'elles doi-

doivent être seulement chargées de droits de sortie. Il seroit sans doute plus conforme aux intérêts du Commerce de la France d'imposer des droits d'entrée dans les ports de France, & de très modiques droits de sortie sur toutes ces denrées, à l'exception des cotons, des indigos, des bois de teinture & de l'écaille de tortue, qui sont les matières prémières de plusieurs manufactures, qui par cette raison doivent être exemptes de droits d'entrée & peut-être surchargées de droits de sortie.

Les sucres, les caffés & le cacao des Colonies de France, ont à soutenir chez l'Etranger la concurrence des sucres, du cacao d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre & de Hollande, des caffés de Surinam, de Java & du Levant. C'est l'abondance & les pris courans de ces mêmes denrées du cru de ces différentes Nations qui doivent servir de règle aux tarifs de la France, à l'augmentation ou à la diminution des droits de sortie. La France a intérêt que la vente de ces denrées ne languisse jamais dans ses ports, & d'animer par-là la culture de ses Colonies qui sont aujourd'hui l'un des plus grands debouchés de son cru & de son industrie.

Il n'en est pas de même des droits d'entrée sur les denrées qui ne peuvent être régardés que comme des droits sur les consommations ; & ces droits ne tombant que sur des denrées de luxe, la finance peut se dédommager ici par des droits d'entrée, des diminutions que la faveur due au Commerce fait accorder à la sortie.

On peut conclure de ces observations qu'une loi qui doit embrasser tout le Commerce d'un Etat, & d'un Etat tel que la France, dans le plus grand détail, exige une discution longue & difficile, un examen profond de tous les articles qui entrent dans la masse générale du Commerce, dont la plûpart doivent être la matière d'autant de dispositions particulières de la loi générale. Une telle loi qui paroit être chez toutes les Nations commerçantes l'ouvrage d'un seul homme, ne sçauroit avoir cependant la perfection & toute la sagesse qu'exige l'intérêt du Commerce sans le concours des lumières des Négocians. C'est ici plus qu'en toute autre matière, que la théorie la plus réflechie ne sçauroit se passer des connoissances & du secours de la pratique. Il en est des différentes places de Commerce, comme des Négocians : chaque place est livrée à une ou différentes branches de Commerce qui lui sont propres. Il n'y en a point qui ne puisse fournir de grandes lumières sur les différentes branches de son Commerce. Mais quoique les Négocians soient aussi addonés chacun en particulier à

des branches particulières, il y en a un grand nombre qui n'y ont point borné leurs connoiſſances; qui ont joint la théorie à la pratique; qui enviſagent l'univerſalité du Commerce; qui ne mettent point de bornes à leurs ſpéculations; & qui voient auſſi ſouvent le Commerce en bons Citoyens, qu'en bons Négocians. Ce ſont ces Négocians qui ne ſçauroient être trop invités à faire part de leurs obſervations ſur les intérêts particuliers du Commerce de leur place, & ſur l'intérêt général qui doit être le réſultat des intérêts particuliers; ce qui comprend la connoiſſance du Commerce intérieur, & celle ſur-tout du Commerce extérieur dans toutes ſes branches, qui eſt bien plus importante & bien plus néceſſaire pour diriger ſurement le Commerce d'une Nation le plus à ſon avantage qu'il eſt poſſible.

Il eſt aſſez naturel qu'une Nation commerçante qui s'occupe des moyens de rédiger un tarif, n'appelle point les Etrangers dans le conſeil de ſa législation. Cependant comme l'un de ſes plus grands intérêts dans cette loi, eſt d'attirer chez elle les Etrangers, ſur-tout de leur vendre beaucoup, d'aſſurer à ſon plus grand avantage le débit de ſes productions naturelles & d'induſtrie, d'établir la plus grande concurrence à l'importation & à l'exportation, il importe infiniment à cette Nation de connoitre à fonds les intérets du Commerce des Etrangers dans le projet de ſon tarif, pour remplir ſes vues, pour concilier leurs intérêts avec les ſiens, & ne pas détruire au lieu d'édifier. Ce ſeroit donc une précaution très ſage de la part de cette Nation de les conſulter jusques à un certain point.

L'intérêt général nous demande encore ici deux obſervations. 1°. Sur la claſſe du droit de 20 p°, qu'on appelle *la claſſe du droit excluſif*, & ſur la claſſe de 15 p°, qui eſt pour les objets de luxe, ou qui nuiſent beaucoup aux fabriques & au Commerce de l'intérieur; 2°. ſur le droit appellé en France *le domaine d'occident*.

1°. Les deux claſſes de droits de 20 & de 15 p° ſeront régardées par les Etrangers comme des prohibitions. Ne peuvent-elles point donner lieu à une réciprocité infiniment plus nuiſible que les inconvéniens qu'on veut prévenir par une impoſition ſi rigoureuſe? L'intérêt de l'Etranger demande ſur cela une grande attention. Mais il eſt un autre intérêt qui eſt, pour ainſi dire, ſous les yeux du Législateur, auquel on ne fait point aſſez d'attention chez la plûpart des Nations commerçantes, ſur-tout en Angleterre & en France. Rien n'eſt plus nuiſible au Commerce & aux Finances d'une Nation, que la contrebande, & rien ne l'excite tant qu'une impo-

impoſition de droits aſſez forts pour donner un bénéfice au-delà dequoi payer les voyes détournées & les frais de corruption. Les frais ne montent communément que de 5 à 10 p$\frac{o}{o}$. Il reſte encore ici un bénéfice de 5 à 10 p$\frac{o}{o}$ pour le fraudeur, qui peut être régardé comme un encouragement ſuffiſant pour l'engager dans le Commerce clandeſtin. Les droits compris dans ces deux claſſes devroient être combinés chez toutes les Nations de façon à ne laiſſer aux fraudeurs qu'un bénéfice au-deſſous de leurs risques. C'eſt la plus forte barrière qu'on puiſſe oppoſer à la fraude.

2°. On dit qu'en France *le Domaine d'Occident* eſt un droit domanial & territorial dû au Roi pour le prix de la conceſſion des terres dans les Iſles de l'Amérique, payable en Amérique, une rente foncière payable en nature, telle que les cens & les rentes ſeigneuriales, &c., que ſi l'uſage s'eſt établi de payer le droit en France ſur toutes les marchandiſes qui ſortent des Iſles, c'eſt pour la plus grande commodité commune du colon & de la régie; que ce n'eſt pas moins le colon qui le paye ſur le prix de la marchandiſe chargée d'acquiter ce droit.

Cette forme de récouvrement eſt-elle conforme à l'intérêt du Commerce? Rien n'eſt plus légitime que ce droit dans ſon principe. Il doit être payé par le colon; & dans le fait ſuivant l'uſage introduit, il eſt payé par le Commerce. Cette rédévence, car c'en eſt une, devroit être ignorée du Commerce, & acquitée directement par le colon dans les mains du commis de la ferme. Alors cette rédévence n'influeroit pas plus ſur les prix des denrées de l'Amérique, que celles, qui ſe payent en France à des ſeigneurs par les cultivateurs, n'influent ſur les prix des grains. On ne ſçauroit ſe diſſimuler que ce droit, fixé à 3 p$\frac{o}{o}$, qui ſe paye en France ſur toutes les denrées de l'Amérique, eſt une augmentation de valeur ſur les denrées de l'Amérique, qui contrarie la maxime, qu'il eſt de l'intérêt de la France de les produire dans les marchés de l'Europe au plus bas prix poſſible. Pourquoi ne pas débaraſſer le Commerce d'une ſurcharge ſi inutile? Les Etrangers verroient avec une grande ſatisfaction les denrées de l'Amérique apportées en France avec plus d'abondance & à meilleur marché, & le Commerce de la France en deviendroit plus riche.

C'est autant au Commerce clandeſtin qu'aux intérêts de la dette publique que l'Angleterre peut attribuer les desavantages de ſa balance avec la France & la Hollande. L'Angleterre a des loix prohibitives, & des

droits d'entrée qui donnent à un grand nombre d'articles dans l'intérieur une valeur factice de 100 & de 200 p%; ce qui préſentant un bénéfice immenſe donne les plus grandes facilités au Commerce clandeſtin. Il n'y a point de barrière qu'un bénéfice d'un ou deux capitaux ne faſſe ouvrir. Il eſt impoſſible que la fidélité des gardes-côtes reſiſte longtems à la tentation continuelle d'une grande fortune. Ils s'y livrent avec d'autant plus de facilité, qu'ils ne courrent aucun risque de punition. L'intelligence des fraudeurs les met à couvert même du ſoupçon. Les droits que la dette publique a forcé l'Angleterre d'impoſer ſur les conſommations ſont la cauſe d'une partie de cet abus, & l'eſpérance de favoriſer l'induſtrie nationale eſt la cauſe de l'autre partie. C'eſt la dette publique qui oblige les Anglois à porter par des droits le prix du tabac dans l'intérieur à $8\frac{5}{8}$ deniers ſterl. qu'ils ne vendent que $2\frac{1}{2}$ deniers à l'Etranger; & c'eſt l'idée de favoriſer leurs fabriques de galons d'or & d'argent, qui les a engagés à interdire l'entrée des galons étrangers.

La législation Hollandoiſe eſt infiniment plus favorable au Commerce. Tous les droits ſur les marchandiſes y ſont extrêmement modérés, & on y ajoute encore beaucoup de douceur à la perception. Quoique l'Etat ſoit auſſi ſurchargé de dettes que la France & l'Angleterre, elle a préféré des droits ſur toutes les conſommations, même ſur les plus néceſſaires à la vie, comme le pain & les pommes de terre, pour repondre à la dette nationale; elle a préféré des droits même ſur les ſucceſſions collaterales, à des droits deſtructifs ſur le Commerce. Si la Hollande avoit imité l'Angleterre dans ſes tarifs ou droits d'entrée, elle auroit promptement perdu tous les avantages de ſon entrepôt, & conſéquemment tout ſon Commerce. Ses impoſitions ſur toutes les conſommations que la dette publique exige impérieuſement ont détruit les manufactures: mais c'eſt un ſacrifice qu'elle a dû faire à ſon Commerce pour le conſerver. Ce ſacrifice n'eſt pas conſidérable à cauſe du peu d'étendue du territoire, & parce que la Navigation & le Commerce d'économie y tiennent lieu de beaucoup de manufactures. Il n'en ſeroit pas de même en France ni en Angleterre: on ne ſçauroit y négliger les manufactures ſans ruiner la plus riche partie & la principale baſe de leur Commerce.

Des Assurances.

Les Assurances sont un des plus grands & des plus heureux encouragemens qu'on aît jamais donné au Commerce. Nous jouïssons peut-être avec trop d'indifférence des fruits de l'industrie: l'usage des assurances en est un des plus précieux à la société. Cet usage est sorti du sein même du Commerce; le génie des Négocians l'a produit & en a fait en même tems une branche de Commerce fort riche. La nécessité en fit naitre l'idée, comme celle des lettres de change; l'industrie l'a ensuite développée, & en a fait de même une branche de Commerce des plus précieuses & des plus intéressantes, qu'elle a étendue & perfectionnée chez toutes les Nations qui ont un Commerce maritime. On doit regarder les assurances comme l'une des principales causes qui ont donné au Commerce maritime la prodigieuse étendue que nous lui voyons aujourd'hui. Avant que le Commerce se fut donné à lui-même cet important secours, il falloit pour former des entreprises maritimes, une hardiesse peu commune chez le Négociant qui risquoit toujours son vaisseau & ses marchandises, c'est-à-dire son entier capital. Un seul accident de mer suffisoit pour déranger des maisons solides ou pour absorber le fruit d'un travail de plusieurs années. Il étoit naturel que l'usage des assurances, en mettant les Négocians à couvert des risques de mer, fit multiplier les événemens & généralement toutes les affaires de Commerce. Les Négocians ont combiné leurs opérations sur de nouveaux principes. Les primes d'assurance ont ajouté une valeur nouvelle aux denrées & aux marchandises, mais sans doute bien différente & bien au-dessous de celle que donnoient auparavant les risques de la mer. C'est sur cette valeur que de nouveaux prix se sont établis, & que les Négocians ont calculé leurs bénéfices. Au lieu qu'auparavant ils étoient obligés de calculer leurs bénéfices, & d'établir les prix des denrées & des marchandises sur le pied d'une valeur bien différente, sur le pied d'un risque forcé de perte totale des vaisseaux & de leurs cargaisons. Le fret même devoit être plus cher.

L'Auteur des *Elemens du Commerce* prétend que le prix ou la prime d'assurance est plus ou moins chère selon que l'argent est à un plus haut ou un plus bas prix; que dans les ports de mer où l'argent est toujours employé utilement, la prime est plus chère que dans les villes de l'intérieur de l'Etat, & que les assurances se font aussi à plus bas prix chez les Nations où l'argent est à un intérêt modique.

Ce

Ce n'eſt point ſur ce principe que ſe règlent les prix des aſſurances dans toutes les places où l'on aſſure. C'eſt la concurrence des aſſureurs de toutes les places & de toutes les Nations qui font le Commerce des aſſurances, qui règle les prix des primes, dont le cours eſt presque par-tout égal; & s'il y ſurvient quelque différence légère d'une place à l'autre, elle n'eſt occaſionnée que par le nombre & la demande des aſſureurs, qui travaillent bien plus à étendre & à multiplier des risques égaux, qu'à augmenter les prix des primes des aſſurances.

Le même auteur atteſte que par un dépouillement des regiſtres de la marine, on a évalué en France les risques de mer pendant dix-huit années de paix à un vaiſſeau de perte ſur cent quatre-vint: à quoi ajoutant les avaries, il évalue le risque général de la Navigation Françoiſe à $1\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$ en tems de paix.

Les aſſureurs calculent les risques de mer ſur un principe fort ſimple, qu'ils appliquent généralement à la navigation de toute l'Europe. Ils ſuppoſent la perte d'un navire ſur cent, & comprennent dans cette perte celle des avaries. En partant de ce principe, un aſſureur qui parvient à obtenir cent risques de 4000 ℔ chacun à 4 p$\frac{0}{0}$, eſt moralement ſûr de gagner les trois quarts de ſes primes. Par cette raiſon tous les ſoins des aſſureurs tendent principalement à approcher le plus qu'il leur eſt poſſible de cette égalité de risques. C'eſt pour y parvenir que les aſſureurs intelligens, & ſur-tout les chambres d'aſſurances, prennent des risques par des Commiſſionnaires dans toutes les places de l'Europe. Enſorte qu'il n'y a que la diverſité & l'inégalité des risques qui puiſſent rendre le Commerce des aſſurances infructueux pour les aſſureurs, & le bas prix des aſſurances eſt ce qui mérite le moins leur attention.

Sur ce principe il eſt aiſé de decider la queſtion, *Si une Nation qui eſt en guerre doit défendre chez elle les aſſurances ſur les navires ennemis*, queſtion qui fut fort agitée en Angleterre pendant la guerre de 1744. Il eſt demontré par le bénéfice des aſſurances que la Nation en guerre, qui rejette les aſſurances ſur les vaiſſeaux ennemis, rejette une bénéfice certain. Cependant le Parlement défendit aux Anglois d'aſſurer ſur les vaiſſeaux ennemis. Le Parlement d'Angleterre a fait quelque-fois des loix ſur des matières de Commerce qui ſont hors des limites du pouvoir légiſlatif; tel eſt l'acte qui porte cette défenſe, qui ne ſçauroit empêcher l'effet d'un engagement qui ſe contracte par la voye de la ſeule correſpondance. Cependant

pendant une telle loi tend à priver le Commerce de la Nation d'un grand avantage. Telle eſt encore l'acte qui défend l'agiotage des fonds publics, qui heureuſement pour la Nation n'a pu la ſuſpendre; car c'eſt principalement l'agiotage qui a ſoutenu le crédit des fonds publics.

Mr. *le Baron de Bielefeld* trouve une eſpèce d'injuſtice chez les aſſureurs, parce qu'ils s'enrichiſſent, parce qu'ils touchent, dit-il, rarement la plume pour ſigner une police à moins de deux pour cent de prime, & qu'ils en prennent ſouvent 8. 10. 20. & jusques à 50.

1°. Si les aſſurances ne donnoient point de bénéfice, il n'y auroit point d'aſſureurs; & s'il n'y avoit point d'aſſureurs, il y auroit infiniment moins de Négocians qui confieroient des richeſſes à la mer. Le Commerce infiniment reſſerré, chaque Nation ſeroit forcée de vendre à très bas prix ſon ſuperflu, & d'acheter ſouvent très chèrement les choſes qui lui manquent.

2°. Les primes s'apprécient ſur les risques; elles ſe règlent en proportion de la grandeur des risques, & ſont une valeur ajoutée aux marchandiſes avec la même néceſſité que le montant du fret. Les risques de la navigation même qui n'eſt point aſſurée, ſont une valeur ajoutée à la marchandiſe voiturée par mer, parce qu'alors le propriétaire étant ſon aſſureur lui-même, calcule ſon Commerce ſur le pied de l'évaluation des risques ou danger de la mer qu'il a courrus.

3°. Enfin il eſt conſtant que ce n'eſt point par le haut prix des primes que les aſſureurs peuvent s'enrichir, mais uniquement à force de multiplier les risques dont ils ſe chargent & de les rendre égaux, à quoi il eſt fort difficile d'atteindre. Les compagnies ſeules ou chambres d'aſſurances qui ont acquis une grande réputation, y ont ſouvent de la facilité. Les aſſurances des vaiſſeaux des Indes-Orientales ſont portées jusqu'à 15 & 16 p$\frac{0}{0}$ en prime liée, & ces aſſurances doivent être peu récherchées, par les chambres mêmes d'aſſurance, parce qu'il eſt impoſſible d'étendre & de multiplier beaucoup cette ſorte de risques. Les aſſurances des vaiſſeaux d'une Nation en guerre ſont quelque-fois à 50 p$\frac{0}{0}$, mais alors les risques ſont ſouvent au-deſſus de cette proportion.

Non-seulement il ſeroit injuſte de reprocher aux aſſureurs la cherté des primes & des richeſſes qu'ils peuvent acquerir dans cette branche de Commerce, mais toute Nation qui a un Commerce maritime, doit déſirer

ſirer d'avoir chez elle beaucoup d'aſſureurs, & que ces aſſureurs s'enrichiſſent. Il en réſulte deux avantages bien ſenſibles: 1°. la Nation conſerve la valeur que les aſſurances ajoutent aux marchandiſes importées; 2°. elle gagne ſur l'Etranger celle qu'elles ajoutent aux marchandiſes exportées & réexportées; 3°. le bénéfice des aſſureurs en eſt un pour l'Etat.

Le même auteur reproche aux aſſureurs des chicanes, des refus de payer des pertes averées. Il reclame contre les aſſureurs toute la rigueur de la juſtice pour les contraindre au payement ſans difficulté.

Cet auteur ignore que les aſſurés ont mille manières de ſurprendre les aſſureurs, de leur faire payer des pertes idéales, & qu'il eſt impoſſible aux aſſureurs de ſe procurer aucune autre ſorte d'avantage ſur les aſſurés, que ceux que leur donnent les loix & les uſages du Commerce. Ce ſont ces avantages qu'ils reclament, quand ils conteſtent ſur des pertes ou ſur des avaries, contre la ſupercherie & la mauvaiſe foi des aſſurés. Leur maxime en général eſt de ne jamais conteſter contre la bonne foi, & même de payer lorsque la difficulté eſt douteuſe; & dans le cas où leur droit n'eſt pas douteux, il s'en rapportent à des Négocians.

Les avaries ſont la ſource des plus grandes difficultés dans le Commerce maritime, ſur-tout en matière d'aſſurances. Les frais faits pour ſauver l'équipage, le vaiſſeau, la cargaiſon, doivent être ſupportés au pro rata par les effets de la cargaiſon. Les avaries ſont ordinairement reglées par des Négocians ou par des courtiers des villes maritimes.

On peut faire aſſurer non-ſeulement la charge d'un navire, mais auſſi le vaiſſeau même dont on a déterminé la valeur; la liberté de l'Equipage & la vie des perſonnes: l'uſage des aſſurances embraſſe tous les objets ſans exception en Angleterre. La liberté des aſſurances eſt moins étendue en France & en Hollande: il n'y eſt point permis d'aſſurer la vie, & c'eſt une loi très ſage que celle qui défend d'aſſurer le corps entier du navire; qui veut que le propriétaire courre le risque du dixième de ſa valeur; ce qui prévient à l'égard du navire la *barraterie du patron*, qui conſiſte à faire échouër un navire aſſuré à ſa juſte valeur ou au-deſſus. Il eſt juſte & de l'intérêt public que le maitre ſoit intéreſſé à ſa conſervation.

Il eſt de la plus grande importance de maintenir les Conventions, & celles ſur le Commerce en général & ſur les aſſurances en particulier, doivent

doivent être sacrées. On ne doit pas se permettre la liberté d'interprêter les clauses des polices d'assurance. C'est un contract de bonne foi. Le Commerce ne peut exister sans la bonne foi ; un pays où les Négocians pourroient obtenir la permission de ne pas remplir leurs engagemens, seroit dans le plus grand desordre. Un tel pays ne mériteroit pas de participer aux bienfaits du Commerce. Il s'en priveroit lui-même pour jamais.

Nous entrerons dans un plus grand détail sur cette matière dans le chapitre du *Négociant*.

Des Prises.

Les loix de la guerre, qui changent nécessairement pour un tems la face du Commerce des Nations belligérantes, intéressent encore infiniment le Commerce des Nations neutres. Les gênes que le fléau de la guerre répand sur le Commerce de l'Europe sont immenses; les risques de la mer augmentent de plus de 50 p°. On ne calcule presque plus alors ceux des écueils & des tempêtes : les Négocians ne voient plus que des orages plus dangereux, plus difficiles à éviter, & qui ajoutent une valeur nouvelle à la majeure partie des denrées & des marchandises. Un code de loix arbitraires que chaque Nation en guerre veut imposer aux Nations neutres, trouble de mille manières le Commerce de l'Europe. C'est surtout ce code de loix arbitraires, presque toutes dictées par l'ambition & par l'intérêt, qui étend le fléau de la guerre au-delà de ses limites naturelles, & qui le rend sensible aux Nations paisibles qui en paroissent le plus éloignées. C'est ce code de loix injustes & destructives que nous voudrions pouvoir éfacer du corps de la législation Européenne, pour l'honneur & le bien de l'humanité.

Des Nations Neutres ont souvent reclamé chez les Nations en guerre le droit naturel, les droits de leur liberté & de leur indépendance, contre les principes établis par les constitutions de Vénise & de Gènes, conservés dans le *Consolato del mare* ; par *les réglemens d'Olerou*, & par *Grotius* & *Pufendorff*, suivis par la plûpart de ceux qui ont écrit sur le droit des gens, & assez généralement aujourd'hui par les Nations en guerre. Quelque respectables que soient ces autorités, les Nations neutres sont bien fondées à ne pas les admettre comme des loix, & à n'en reconnoitre absolu-

ment que deux, la loi naturelle qui assure la liberté de la mer & leur indépendance; & le droit établi par des traités, qui est une loi sacrée qu'il n'est pas permis d'éluder.

Si on veut refléchir avec un peu d'attention sur les principes de la loi naturelle, on doit bientôt reconnoitre toute l'étendue de son empire, & l'on n'aura pas de peine à rendre sa conduite conforme à cette loi, bien différente en beaucoup de choses très importantes, des principes qu'on a voulu établir sur cette matière.

Par exemple, comment a-t-on pu prétendre, appuyé des autorités ci-dessus, qu'il n'est point permis à une Nation neutre de transporter à une Nation en guerre, ou de lui vendre des armes, des bois de construction, des vaisseaux, &c. & établir pour maxime du droit naturel, que toutes ces marchandises, dans le cas du transport, sont réputées de contrebande, c'est-à-dire, regardées comme un secours porté à l'ennemi? Ces marchandises, dit-on, sont alors dans le cas de la saisie & de la confiscation, & c'est le cas ou le droit de nécessité déploye toute sa force. On prétend que ce droit autorise la Nation en guerre à priver son ennemi de tout ce qui peut le mettre en état de lui résister & de lui nuire; & qu'il est très convenable au droit des Gens, de ne point mettre ces sortes de saisies faites sur les Nations neutres, au rang des hostilités.

Ce prétendu droit a toujours été exercé en effet de nos jours sur le plus foible, & toujours constamment mépriſé par le plus fort, ainsi que le droit de visite des vaisseaux neutres.

On a encore établi comme une maxime du droit naturel, que les marchandises appartenant aux ennemis, trouvées sur un vaisseau neutre, peuvent être légitimement saisies, en payant le frêt dû au maitre du navire neutre.

Qui ne voit que ce ne sont là que des loix purement arbitraires, que l'intérêt des Nations en guerre a dictées, qui ne sçauroient donner atteinte à la liberté d'une Nation neutre qui refuse de s'y soumettre? Aussi l'usage n'en est ni ancien, ni uniforme chez toutes les Nations; pendant que la loi naturelle est toujours la même, toujours égale par-tout & dans tous les tems. Les ordonnances des Rois de France de 1543 & de 1584, qui permettent aux François de saisir les marchandises de *contrebande*, leur ordonnent en même tems d'en payer la valeur. Le législateur sentit donc

dans

dans ce tems-là que sa loi n'étoit qu'arbitraire, qu'elle étoit contraire aux droits fondés sur l'équité naturelle ; que la rigueur de la confiscation ne pouvoit se concilier avec la loi naturelle, avec la liberté & l'indépendance des Nations neutres ; & se crut obligé pour sauver l'atteinte portée à la loi générale de l'humanité, de récourir à ce foible tempéramment, d'ordonner le payement de la valeur des effets saisis. C'étoit reconnoitre formellement qu'on n'avoit point le droit de les saisir.

A' l'égard des marchandises de l'ennemi trouvées sur un vaisseau neutre, la confiscation n'en fut introduite qu'à la charge d'en payer le fret au maître du navire. Ce qui fut encore un tempéramment apporté à la rigueur de la confiscation, qui marquoit bien qu'on étoit sensible à la vérité des principes de la loi naturelle, qu'on n'osoit éluder qu'en partie. On s'est porté ensuite à confisquer la cargaison entière, & même quelque-fois le navire; & l'on a peu, dans ce cas, d'exemples récens du payement du fret. Il est né de là une grande diversité d'opinions & de jugemens; parce que sur cette matière, il n'y a rien de certain dès qu'on s'écarte de la loi naturelle. Les loix arbitraires qu'on a multipliées, n'ont été soutenues que par la force, sans reflexion sur les droits naturels de toutes les Nations en général, & sur le droit public. Peut-on respecter comme des loix, le joug que la supériorité de forces a souvent imposé à des Nations neutres, & qui n'ont d'autre titre, d'autre fondement que cette supériorité? S'il faut y souscrire, il est permis d'être instruit qu'on ne cède qu'à la violence, à l'empire de la nécessité, & qu'on peut très légitimement employer tous les moyens possibles de l'éluder; que l'on n'est point tenu de reconnoitre d'autre loix sur cette matière, que la loi naturelle, & les conditions des traités qui sont les seules loix arbitraires qui obligent véritablement ; parce qu'il est de la loi naturelle que les Nations observent réligieusement les loix qu'elles se sont respectivement imposées pour des avantages mutuels.

C'est un principe certain, que toute Nation est de droit naturel, libre & indépendante. Or c'est uniquement dans cet état de liberté & d'indépendance, qu'on doit examiner si une Nation peut s'arroger le droit d'interrompre le Commerce d'une autre, ou de lui imposer des loix arbitraires, sur le fondement qu'elle a un ennemi à combattre, à affoiblir, ou à subjuguer ou à punir ; c'est-à-dire, sur l'unique fondement de son intérêt.

Si des Nations neutres faisoient avec les Nations en guerre, durant la

paix, un Commerce de marchandiſes qu'on a jugé à propos dans les traités & dans l'uſage, d'appeller de *contrebande*; tels ſont les canons, les boulets, les vaiſſeaux, & tout ce qui ſert à la marine; doivent-elles ceſſer d'importer ces marchandiſes chez l'une ou l'autre de ces deux Nations, par la raiſon qu'elles ſont en guerre? Si ces marchandiſes ſont ſujettes à être ſaiſies en vertu d'une loi ou d'un uſage de l'une de ces deux Nations, n'eſt-il pas évident que la liberté naturelle eſt reſtrainte, & que la Nation en guerre qui fait valoir une telle prétenſion, entreprend ſur la liberté & ſur l'indépendance de la Nation neutre, & viole la loi naturelle?

On a cru écarter cette infraction au droit naturel, en oppoſant le prétendu droit qu'a la Nation en guerre, d'empêcher que l'ennemi ne ſe fortifie, ne devienne plus dangereux & plus difficile à vaincre. On n'oppoſe donc que l'intérêt de la Nation en guerre, à l'indépendance & à la liberté de la Nation neutre. Cet intérêt eſt l'unique fondement du prétendu droit de ſaiſie & de confiſcation. L'intérêt ſeul peut-il être le principe d'aucun droit? Le ſeul intérêt peut-il rendre juſtes & légitimes les entrepriſes que feroit une Nation ſur la liberté & l'indépendance d'une autre? La Nation en guerre a, dit-on, intérêt de priver ſon ennemi de toute aſſiſtance étrangère: c'eſt l'unique raiſon de la ſaiſie & de la confiſcation. Si elle étoit juſte cette raiſon vague & illimitée, la même Nation pourroit également avec juſtice interdire aux Nations neutres tout Commerce avec ſon ennemi; parce que tout Commerce eſt une aſſiſtance, fortifie ou entretient les forces d'une Nation en guerre, & que l'ennemi ſeroit bientôt affoibli & vaincu par une interruption totale de Commerce. Dès que l'intérêt eſt l'unique principe du droit qu'on attribue à la Nation en guerre, ce principe milite également pour tout Commerce, ſurtout pour le Commerce du commeſtible, & détruit entièrement la loi naturelle qui établit la liberté & l'indépendance de toutes les Nations.

Le prétendu droit de confiſquer les effets appartenants à l'ennemi à bord d'un vaiſſeau neutre, n'eſt pas moins contraire à la loi naturelle. En effet la loi naturelle ne donne d'autre droit à la Nation en guerre, que celui de reconnoitre la Nation des vaiſſeaux rencontrés en mer, parce qu'il eſt juſte qu'elle puiſſe diſtinguer ſon ennemi qui peut lui échapper, ou lui tendre des piéges ſous les apparences & la forme extérieure d'un vaiſſeau neutre. Les vaiſſeaux ennemis navigent tant qu'il croyent pouvoir le faire ſous le *masque* des vaiſſeaux neutres. Ce *masque* trompeur, & cependant permis pour éviter l'ennemi, autoriſe celui-ci à arrêter le vaiſ-

ſeau & à examiner les titres qui conſtatent ſa Nation. Mais ce droit ne ſçauroit s'étendre plus loin, & ne peut être même exercé qu'à l'égard des vaiſſeaux marchands qui navigent ſans convoi; & qu'il faut diſtinguer des vaiſſeaux de guerre & des vaiſſeaux convoyés.

Tous les vaiſſeaux en général ont la liberté d'arborer toute ſorte de pavillons; mais c'eſt un uſage ſcrupuleuſement obſervé par les vaiſſeaux de guerre de toutes les Nations de l'Europe, d'aſſurer leur pavillon; c'eſt-à-dire, de tirer un coup de canon ſous leur véritable pavillon, après le coup de ſemonce du vaiſſeau de guerre. Ce coup de canon ayant aſſuré que le pavillon arboré eſt celui de la Nation du vaiſſeau, ſi le pavillon eſt neutre, le vaiſſeau en guerre ne peut exiger la viſite ſans entreprendre ſur le droit des gens, & le capitaine du vaiſſeau neutre ne pourroit la ſouffrir ſans ſe deshonorer: cette loi s'étend même ſur toute la flotte marchande qui navige ſous le convoi d'un vaiſſeau de guerre. Celui-ci en aſſurant ſon pavillon, aſſure la Nation de ſon convoi, & le vaiſſeau de guerre ne peut rien exiger au-delà.

Il ne ſeroit pas juſte d'exiger des vaiſſeaux en guerre, la même confiance à l'égard des vaiſſeaux navigeans ſans convoi: mais le vaiſſeau en guerre ne peut être trompé ſur leur Nation à la ſeule inſpection de la conſtruction des navires, des lettres de mer, de la charte-partie ou connoiſſemens, du rôle de l'équipage & des factures, s'il s'en trouve à bord. Le droit qu'il a de reconnoitre ſon ennemi, peut exiger la répréſentation de ces titres, du maitre du navire, mais il ne ſçauroit s'étendre jusques à la viſite; parce que ces mêmes titres qui aſſurent la Nation neutre du navire, aſſurent également la liberté de ſa navigation qui ne peut être interrompue & troublée avec juſtice par une viſite. Il eſt dû à ces titres le même reſpect, qu'au coup de canon, qui aſſure le pavillon du vaiſſeau de guerre.

La loi naturelle ne permettant pas la viſite, c'eſt donc à plus forte raiſon une prétenſion bien injuſte, que celle qu'on veut exercer ſur le chargement du navire ou ſur des effets qui ſe trouvent à bord du navire appartenant à l'ennemi. Si le droit qu'on s'arroge de s'en emparer, étoit fondé ſur des principes du droit naturel, les mêmes principes établiroient néceſſairement la légitimité de la viſite.

Pour établir le droit de ſaiſie, il faut néceſſairement ſuppoſer qu'une Nation en guerre a le droit de reſtraindre à ſon gré le Commerce des Nations neutres, & que ſon intérêt eſt l'unique méſure des limites qu'elle

voudra leur impoſer. Car ſi ſon intérêt eſt ſa loi, & ſi ſur ce principe elle peut s'autoriſer à enfreindre la loi naturelle, en donnant atteinte à la liberté & à l'indépendance des Nations neutres à l'égard d'une branche de Commerce, la même autoriſation doit avoir lieu à l'égard de toutes les autres branches de Commerce ſur leſquelles elle jugera convenable à ſon intérêt d'étendre ſon empire; & de ce principe s'enſuivra néceſſairement le droit d'interdire tout commerce avec la Nation ennemie. Seroit-il poſſible de concilier une telle prétenſion avec aucun des principes de droit naturel, ſur leſquels ſont fondés la liberté de la mer, la liberté & l'indépendance de toutes les Nations?

Deux intérêts ſe trouvent ici en oppoſition: voyons quel eſt celui des deux que l'équité protège, & qui eſt fondé ſur la loi naturelle. La Nation neutre qui fait un grand Commerce de fret avec l'une des Nations en guerre, a un grand intérêt de conſerver cette branche de Commerce. L'autre Nation en guerre a ſans doute un grand intérêt de l'interrompre. L'intérêt de la Nation neutre eſt inconteſtablement fondé ſur la loi naturelle. Celui de la Nation en guerre qui veut interdire ce Commerce à la Nation neutre, n'eſt fondé que ſur le beſoin qu'elle a d'affoiblir ſon ennemi. Ce beſoin peut-il lui donner le droit de détruire le Commerce de la Nation neutre? car il n'y a point de diſtinction à faire entre le Commerce de fret & tout autre branche de Commerce. Si quelqu'un trouve une telle prétenſion légitime, il faut néceſſairement qu'il reconnoiſſe ſur le même principe chez cette Nation en guerre, le droit d'exiger des ſubſides de la Nation neutre; car il eſt égal d'en exiger des ſubſides, ou l'abandon de quelque branche de ſon Commerce. Le principe du beſoin conduit viſiblement à cette abſurdité palpable, & à rendre forcément toute guerre particulière, générale entre toutes les Nations. Ces principes & les conſéquences qui en réſultent rendent bien inutiles toutes les raiſons qu'on pourroit deduire appuiées ſimplement ſur la conduite de quelques Nations, ſur leſquelles *Grotius*, *Pufendorff*, & tant d'autres paroiſſent avoir trop inſiſté. En général, on ne diſtingue pas aſſez ſur cette matière l'empire de la loi naturelle, de l'autorité factice des loix arbitraires; & on ſoumet ſans ceſſe à de petites vues d'intérêts perſonnels, les droits ſacrés de l'humanité.

Les anciennes conſtitutions maritimes, l'uſage qui y fut bientôt conforme, & les auteurs qui ont écrit ſur cette matière, ont bien formellement reconnu l'injuſtice de la prétenſion de la Nation en guerre, en ne l'admettant qu'à la charge du payement du fret des effets de l'ennemi, au maitre du

vaiſſeau

vaiſſeau neutre. C'eſt reconnoitre le droit qu'a la Nation neutre de faire le Commerce de fret; c'eſt en reconnoitre la juſtice, & qu'on n'eſt point en droit de l'en priver. Mais l'injuſtice de l'interruption & du trouble, faite à la Nation neutre, reconnue par le payement du fret, eſt-elle réparée par ce payement? & la Nation traitée ainſi eſt-elle moins bien fondée à réclamer le droit naturel de ſa liberté & de ſon indépendance? Sa Navigation eſt interrompue & ſon Commerce de fret détruit dans une partie qui lui eſt précieuſe; car le bénéfice de ce Commerce n'eſt pas borné au ſeul tranſport des marchandiſes; l'importation des marchandiſes donne d'autres avantages à la Nation dont il n'eſt pas plus juſte de la priver, que du prix du tranſport. Ces bénéfices ſe trouvent à la décharge du navire, dans les droits d'entrée, de magaſinage, de commiſſion, dans les prix de la vente & dans les réexportations. Tous ces avantages appartiennent de droit naturel à la Nation du navire arrêté.

L'USAGE de confiſquer les effets de l'ennemi trouvés à bord des vaiſſeaux neutres, pourroit être regardé comme une exception à la loi naturelle, ſi toutes les Nations s'y étoient ſoumiſes: car on peut renoncer à ſon droit, comme il arrive tous les jours dans les traités. Dans ce cas le droit naturel conventionnel rendroit la confiſcation légitime: mais cet uſage a toujours été contredit, & aucun neutre ne s'y eſt ſoumis, qu'en cédant à la force.

C'EST ſur le pied de la liberté & de l'indépendance de toutes les Nations, que la Nation en guerre a dû diriger ſes attaques, ou ſa défenſe, & toutes ſes opérations contre ſon ennemi: ſon droit eſt limité à s'oppoſer à tout ſecours direct; & l'on ne ſçauroit enviſager comme tel le Commerce qu'une Nation neutre faiſoit avant la guerre; autrement tout Commerce pourroit être interdit ſur le prétexte qu'il entretient les forces de l'ennemi, & que c'eſt un ſecours qui prolonge la guerre; ce qui ſeroit abſurde.

DE tous tems la Hollande fait un Commerce de fret très avantageux avec la France, & lui porte la plûpart des choſes néceſſaires à l'entretien de ſa marine, qu'elle tire du Nord. Lui interdire le fret de ſes vaiſſeaux & l'importation des marchandiſes du Nord, c'eſt ruiner ſon Commerce de fret & ſon Commerce du Nord. Une Nation en guerre avec la France peut-elle priver la Hollande de ces deux branches de Commerce, ſur le prétexte qu'étant en guerre avec la France, elle a intérêt de l'affoiblir? Si cet intérêt pouvoit être fondé ſur un principe du droit naturel ſupérieur à celui ſur lequel ſont établies la liberté & l'indépendance des Nations, en ce cas

la Hollande réclameroit le même intérêt dont s'autorise la Nation en guerre, c'est-à-dire, un semblable intérêt, & demanderoit s'il est juste que la Nation en guerre, pour affoiblir son ennemi, ruïne le Commerce de la Hollande, & la mette ainsi hors d'état de se fortifier elle-même, ou d'entretenir ses forces, & de pourvoir à sa propre sûreté contre un ennemi qu'elle rédoute, ou qui la menace? Cet intérêt, fondé sur le droit naturel, peut d'autant moins céder à celui de la Nation en guerre, que la neutralité est réciproque & existe à l'avantage mutuel des deux Nations en guerre.

L'EMPIRE de la mer est une chimère; si l'on prend ce mot dans la signification d'un usage exclusif, d'une possession, ou d'une propriété. Le sens raisonnable de ce terme se réduit à la supériorité des forces maritimes, dont l'usage légitime ne peut s'étendre au-delà de la protection, sans donner atteinte aux droits & à la liberté des Nations souveraines. La force & le droit ne peuvent jamais être des termes synonimes. La force & la guerre, quelque légitime qu'elle soit, ne peuvent jamais donner le droit de nuire à une Nation neutre.

LE Commerce maritime étant libre aux Nations neutres en tems de guerre sur le même pied qu'en tems de paix; les Nations en guerre, sans jurisdiction à l'égard des Nations neutres, & sans offense de leur part, n'ont aucun pouvoir moral de plus en tems de guerre qu'en tems de paix, de leur interdire une ou plusieurs parties de leur Commerce, soit par rapport au choix des marchandises, soit rélativement aux débouchés.

LE Commerce des marchandises, compris sous le nom de *Contrebande de guerre*, n'est point défendu aux Etats neutres, par lui-même, en vertu d'aucun droit, d'aucune loi, s'il n'existe point de loi de convention.

IL est facile de juger, par une exacte application de ces principes, de la légitimité des prises dans tous les cas. Les batimens neutres munis de lettres de mer, de connoissemens, de factures & de rôle d'équipage, qui constaten regulièrement leur Nation, ne sont point saisissables: 1°. quand ils ne font que le Commerce ordinaire de leur Nation, sur le même pied qu'en tems de paix; 2°. quand ils n'entretiennent aucune correspondance avec les places assiégées ou bloquées; 3°. quand en navigeant pour l'une des parties belligérantes, ils ne refusent pas de naviger pour l'autre; 4°. quand ils se trouvent dans un port ennemi au moment qu'il vient d'être bloqué ou emporté

porté par l'ennemi; 5°. quands ils ſont chargés de marchandiſes appartenant à l'ennemi, & qu'ils ne font que le Commerce de fret, comme ils le faiſoient en tems de paix.

Ce ſont là les arrêts conſtans de la droite raiſon, les principes invariables de l'équité univerſelle, qui compoſent le code perpétuel des Etats ſouverains. C'eſt là leur unique loi, excepté dans le cas des conventions particulières.

Les Nations qui ſont en guerre, ne ſont pas plus autoriſées à empiéter ſur les droits des Nations qui vivent en paix à leur égard, qu'il n'eſt permis à celles-ci de mettre obſtacle à l'exercice des droits que la guerre donne aux Nations belligérantes. Les violences & les voyes de fait que ces dernières peuvent exercer légitimement, ne doivent jamais s'étendre au-delà des têtes de leurs ennemis, & de ceux qui les aſſiſtent viſiblemet; ſans quoi la guerre devient un brigandage, & la guerre maritime une piraterie. Le même commerce, le même droit, la même liberté dont jouïſſoit la Nation en tems de paix, doivent être hors de toute atteinte durant la guerre.

Si l'on en excepte les munitions de guerre ou de bouche, deſtinées pour les places, camps ou lieux aſſiégés, bloqués ou inveſtis; on ne mettoit autrefois aucun obſtacle à la liberté du Commerce des Nations. C'eſt à quoi on reconnoiſſoit que la loi naturelle reſtraint le Commerce des neutres; & ce ſont là en effet les ſeules marchandiſes qu'on puiſſe appeller *Contrebande de guerre*, à moins qu'on n'ait dérogé au droit naturel par des traités. On s'eſt écarté, presque de nos jours, des vérités primitives de la droite raiſon; on a enviſagé comme des règles de conduite préſcrites aux Etats ſouverains, des maximes mal-entendues, nées dans le ſein de la Barbarie, de l'ignorance ou de l'intérêt particulier: enfin on a exigé en loix des Nations, les uſages injuſtes & impérieux de quelques unes d'entr'elles. Telle eſt la cauſe de ces tâches multipliées qui défigurent la légiſlation univerſelle des Puiſſances ſouveraines, au point que l'aſſemblage de ſes arrêts préſente plûtôt un recueil de préceptes qui ſe détruiſent mutuellement, qu'un véritable code de l'humanité, qu'un code propre à ſervir de baſe à la tranquilité & à la proſpérité des empires.

Telle eſt l'origine de cette expreſſion nouvelle, *Contrebande de guerre*, qu'on s'eſt efforcé d'introduire dans l'uſage de la loi naturelle, & qui ne devoit jamais ſortir des conditions des traités. Il s'enſuivroit de l'uſage qu'on

veut faire de ces termes, que quelques Nations, quoique neutres, n'auroient pas le droit de pourvoir en tems de guerre, à leur conſervation ou à leur ſubſiſtance ; qu'elles ne pourroient pas, ſans violer le droit naturel, joüir des droits de l'humanité même; qu'elles devroient renoncer au débit des productions de leur pays, à leur induſtrie, & aux avantages de leur ſituation. Pourroit-on reconnoitre le caractère de la loi naturelle dans des uſages d'où s'enſuit une injuſtice ſi manifeſte? Il eſt donc certain ſuivant les principes de cette loi, que le Commerce que fait une Nation en tems de paix, de fer, de canons, d'armes, de bois de conſtruction, de cordages, &c. ne peut être réputé, Commerce de *Contrebande de guerre*, & interdit ſur ce prétexte, à moins qu'elle ne ſe ſoit liée à cet égard par un traité.

Suivant la rigueur des principes du droit naturel, la Nation en guerre n'eſt pas même en droit d'exiger, comme on l'a fait fort ſouvent, ni le ſerment, ni aucune ſorte de preuve que la cargaiſon n'appartient pas à l'ennemi. Le navigateur neutre ne fait quelque-fois qu'un Commerce de fret & de commiſſion; c'eſt ſa fortune; c'eſt le patrimoine que la Providence lui a départi; c'eſt l'unique objet de ſon induſtrie, dont il n'eſt pas plus permis de le priver, que d'entreprendre d'enlever ſa recolte au cultivateur, ſur le prétexte qu'il l'a vendue à l'ennemi. La Nation qui prétend mettre des entraves au Commerce des peuples amis avec les Etats de ſon ennemi, quand ce Commerce n'a aucun rapport direct & immédiat à la guerre & à ſes opérations, s'arroge une autorité qui n'appartient à perſonne ſur la terre. Les Nations barbaresque ſuivent encore à cet égard la loi naturelle: ces Nations ne connoiſſent point la diſtinction des marchandiſes auxquelles on a donné le nom de *Contrebande de guerre*; elles reſpectent le pavillon neutre, quelles que ſoient les cargaiſons des navires & leur deſtination.

Les droits des Nations en guerre ſont très limités. Elles ſont dans le cas de la violence & de la piraterie, quand en les exerçant, elles s'écartent des loix de l'équité ou des conditions des traités. Si on ne peut conteſter le droit qu'elles ont de viſiter les navires neutres, il faut en même tems reconnoitre les juſtes bornes que la loi naturelle a miſes à l'exercice de ce droit: l'objet de la viſite des batimens neutres n'eſt & ne doit être que de s'aſſurer de leur neutralité: il s'enſuit delà que la viſite ne doit jamais s'étendre au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour y parvenir; ce qui ſe fait par la ſeule inſpection des papiers de bord, & de la conſtruction du navire. De plus grandes recherches ſont une infraction à la loi naturelle.

C'est

C'est principalement au droit de jurisdiction que chaque Nation en guerre s'est successivement arrogée sur les vaisseaux neutres, que sont dûs l'institution d'une multitude de loix arbitraires, & les progrès des pirateries qui se commettent sur les Nations paisibles en tems de guerre. Rien n'est plus contraire à la loi naturelle & aux prémiers principes de toute administration de justice, que cette espèce d'empire. C'est une maxime fondamentale de toute administration de justice, que celui qui prétend prononcer juridiquement sur une affaire, ne doit jamais être en même tems juge & partie. C'est la même Nation qui autorise ses vaisseaux de guerre à saisir les batimens, & qui institue des juges pour les juger; c'est-à-dire, c'est le bras droit qui frappe, & c'est le bras gauche qui est nommé pour décider de la légitimité du coup.

Rien ne paroit plus contraire au droit naturel que l'établissement qu'une Nation en guerre fait chez elle, de tribunaux pour examiner & décider selon ses propres loix, tous les cas de prises faites sur les Nations libres & amies, & juger ainsi ceux qui rélèvent d'une Puissance étrangère. Sur quel prétexte, à quel titre une Nation en guerre peut-elle s'arroger le droit d'exercer une jurisdiction sur des Souverains neutres, & juger exclusivement des affaires qui concernent les vaisseaux des sujets d'une autre Nation neutre, arrêtés dans des lieux qui ne sont point de la domination de la Nation en guerre, & où les navires de la neutre ont autant de droits que les siens? Les traités peuvent autoriser l'institution d'une telle jurisdiction, qui sans cet apui est une usurpation manifeste sur la liberté & sur l'indépendance naturelle des autres Nations. Cette espèce de jurisdiction informe subsistera sans doute, par l'extrême difficulté qu'il y auroit à en établir une plus régulière.

Il est facile de décider, si on suit les vrais principes de la loi naturelle, dans les cas de répriſe, qui arrivent souvent. Il y en a deux; celui de la répriſe d'un vaisseau neutre qui doit être restitué sans difficulté, si le vaisseau neutre n'étoit pas de bonne prise entre les mains de la Nation en guerre; celui de la répriſe d'un vaisseau légitimement pris, dont la légitimité rend la répriſe utile en donnant lieu à une indemnité en faveur du second preneur, qu'on nomme *droit de recousse*, ou en lui transférant la propriété de la prise, si elle est restée vingt-quatre heures dans les mains de l'ennemi.

C'est un grand abus que de prétendre juger de bonne prise un vaisseau neutre sur le prétexte que ses Equipages ne sont pas de la même Nation.

De tous les réglemens arbitraires celui qui l'exige eſt un des plus injuſtes. La Hollande eſt dans la néceſſité d'employer des Equipages de différentes Nations. Un tel réglement ne devroit avoir lieu que dans le cas ou l'Equipage eſt ennemi, & les paſſagers ne devroient être d'aucune conſidération.

Les ordonnances, les réglemens & toutes les loix maritimes concernant les priſes, à l'égard des priſes neutres, ne ſont donc que des loix arbitraires que chaque nation peut faire à ſon gré, qui ne ſauroient obliger les Nations indépendantes ſans leur conſentement. Ces loix n'ont d'empire légitime ſur les autres Nations, que celui que leur donnent les traités.

Des Manufactures en général.

C'est ici l'un des plus grands objets, des plus variés & des plus intéreſſans, que le Commerce preſente au pouvoir légiſlatif, aux lumières, à l'expérience & à la ſageſſe de l'adminiſtration. C'eſt dans ce point de vue que nous enviſageons ici les Manufactures en général. Nous les conſidérons dans la ſuite rélativement à l'intérêt, à la conduite & aux ſpéculations du Négociant.

On ne ſçauroit rien préſenter de mieux au public ſur cette matière que ce qu'on trouve dans un ouvrage Anglois de Mr. *Poſtlettwayt*, dont nous donnons ici une traduction libre, à laquelle nous ajouterons quelques obſervations, qui rendront encore plus utiles celles de l'obſervateur Anglois. C'eſt au déſir de ſe procurer les commodités de la vie qu'il faut rapporter l'origine & les progrès des manufactures, c'eſt-à-dire, de l'art d'employer les productions de la nature. Ces productions ſont donc les matières ſur leſquelles cet art s'exerce, & les moyens de l'exercer s'empruntent des élémens, des animaux, en un mot de tout ce qui exiſte. Nous conſidérons d'abord les manufactures par les effets qu'elles produiſent dans un corps politique, & nous tacherons enſuite d'établir les principes les plus propres à faire jouir une ſociété des avantages qui dérivent de ces mêmes effets.

Nous avons ſi peu de beſoins phyſiques, que nous pourrions les ſatisfaire à la rigueur, avec le grain, ou même les racines, les fruits, l'eau, le lait, la chair & la peau des animaux. Ce ſeroit donc aux ſeules productions de la terre que l'homme borneroit ſes déſirs, s'il pouvoit ſe contenter du néceſſaire

ceſſaire abſolu. Peut-être ſouhaiteroit-il d'avoir en outre quelque peu de fer, pour être en état de cultiver la terre. Seroit-il donc moins heureux s'il ne déſiroit rien de plus?

Supposons pour un moment que tous les habitans de la terre vivent encore dans leur prémière ſimplicité; & voyons ce qui arriveroit ſi une Nation entreprenoit alors d'employer & de travailler les productions naturelles.

1°. Cette Nation retireroit du terrein qu'elle occuperoit une plus grande quantité de productions.

2°. La culture de ces productions demanderoit un plus grand nombre d'hommes.

3°. L'art de travailler ces productions augmenteroit les occupations chez cette Nation, & multiplieroit pour elle les moyens de ſubſiſter avec aiſance.

4°. Quand même cet art paſſeroit chez ſes voiſins, notre Nation induſtrieuſe conſerveroit toujours ſes avantages, parce que le penchant naturel qui porte l'homme à augmenter ſon bien-être, feroit bientôt naître de nouveaux déſirs.

5°. Ces déſirs ne pourroient être ſatisfaits que par l'échange des denrées. Mais comme l'art ajoute un nouveau prix aux productions naturelles, il s'enſuivroit que la Nation induſtrieuſe recevroit en échange plus qu'elle ne donneroit; & ſes grains demeureroient toujours dans la même proportion, ſoit que les échanges des denrées en nature continuaſſent d'avoir lieu, ſoit que la difficulté d'échanger ainſi les denrées, leur fit ſubſtituer les métaux, comme des équivalens propres à les répréſenter.

6°. La Nation dont l'induſtrie ſeroit déjà parvenue à un certain dégré, poſſédant plus de denrées, ou plus de ſignes répréſentatifs de ces denrées, verroit bientôt les membres des autres ſociétés accourir en foule chez elle, pour y avoir part aux fruits de ſon travail & de ſon induſtrie.

7°. Le nombre des habitans s'augmentant continuellement dans une pareille ſociété, elle deviendroit néceſſairement plus forte & plus puiſſante que les autres.

Il eſt vrai que toute Nation qui n'eſt point civiliſée, eſt ſans induſtrie; mais il n'en eſt pas moins évident, que le plus ou le moins de progrès dans les arts produiroit dans notre hypothèſe les effets rélatifs que nous venons d'expoſer.

Pour qu'une Nation puiſſe en ſurpaſſer une autre dans les arts, il faut qu'elle aît une conſommation plus grande, ſoit chez elle-même, ſoit au-dehors.

Ces deux ſortes de conſommations ont des principes communs à quelques égards. Chacune d'elles en a auſſi qui lui ſont propres; mais les uns & les autres ne ſe détruiſent jamais réciproquement.

Deux choſes concourent évidemment à aſſurer à une Nation une conſommation intérieure plus conſidérable que celle d'une autre Nation.

1°. Une population plus grande en proportion de l'étendue du pays qu'elle occupe, ce qui lui donne des conſommateurs pour ſes productions artificielles.

2°. Une moindre conſommation des productions de l'induſtrie de ſes voiſins.

Le premier point requis nous fait voir que les manufactures languiroient dans une ſociété dont un grand nombre de membres ne déſireroient rien au-delà des beſoins abſolus de la nature. L'agriculture y reſteroit également imparfaite, puiſque les productions de la terre ſont, comme nous l'avons déjà dit, la baſe des ouvrages de l'art, & que les manufactures en multiplient les uſages.

Quant au ſecond moyen néceſſaire pour parvenir à une conſommation intérieure avantageuſe, comme il conſiſte à ſe paſſer, le plus qu'il eſt poſſible, des productions étrangères, il s'enſuit que les manufactures qui ont pour objet ce qui eſt le plus généralement récherché & utile, ſont les plus avantageuſes; & qu'il convient de les établir les prémières & par préférence à toutes les autres. Plus une choſe eſt néceſſaire, plus l'uſage en eſt commun. Il n'importe pas que cette néceſſité ſoit réelle ou imaginaire. Pour la plûpart des hommes, ce que le gout général a introduit eſt d'une néceſſité indiſpenſable. Quelque peu conſidérable que ſoit la valeur des denrées,

elle

elle ne doit point non plus arrêter les établiſſemens des manufactures. Une conſommation ſouvent répétée produit bientôt une valeur très conſidérable; d'ailleurs un Etat y trouve toujours les deux plus précieux avantages qu'il doit ambitionner; l'occupation d'un grand nombre d'hommes & la conſommation d'une grande quantité de productions naturelles. Nous pouvons même ajouter que ſi une Nation abandonnoit les arts les plus communs pour s'attacher à ceux qui ſeroient d'un uſage moins général, la richeſſe de ſon Commerce diminueroit imperceptiblement. On pourroit comparer un peuple qui ſe conduiroit ainſi, à un homme qui convertiroit en parterre, ou en bosquets une partie du champ dont les productions fourniſſoient à ſa ſubſiſtance; il ſe trouveroit bientôt dans le beſoin & l'indigence. C'eſt au légiſlateur à prévenir ce mal, en employant différens moyens pour établir un juſte équilibre entre les arts cultivés. Le plus uſité de ces moyens eſt de hauſſer le prix des fabriques qui ſervent au ſuperflû; mais on doit bien ſe donner de garde de nuire par-là au Commerce étranger de la Nation; & il faut convenir qu'il eſt très difficile de concilier ces deux objets. Le plus ſûr moyen eſt d'attaquer les abus dans leur ſource; car les remèdes ſont peu efficaces, lorsqu'ils ne détruiſent point la cauſe des maux.

POUR parvenir à conſommer le moins qu'il eſt poſſible, des fabriques étrangères, chaque Etat a enchéri le prix de ces articles par des droits d'entrée; ou il en a abſolument défendu l'importation.

ON ne peut conteſter à aucune ſociété libre, le droit d'en uſer ainſi, à moins qu'elle ne s'en ſoit dépouillée par des traités de commerce, en prenant avec les autres Nations des engagemens contraires à cette liberté. Mais ces droits & ces prohibitions, quoique légitimes & ſouvent néceſſaires, ne s'accordent pas toujours avec les vrais intérêts d'un Etat. En effet, s'il eſt naturel qu'une Nation cherche à faire le moindre uſage poſſible des productions des manufactures étrangères, il eſt certain que ſes voiſins ont auſſi le droit de ſoumettre ſes fabriques à des reſtrictions réciproques. Il convient donc, avant que d'employer ces moyens, d'examiner ſoigneuſement, ſi le montant des importations qu'on ſe propoſe d'empêcher, excède celui des exportations que la réciprocité des prohibitions ou des droits peut nous enlever. Des inimitiés de Nation à Nation ont quelque-fois fait porter trop haut les droits & les prohibitions; mais cela n'a ſervi qu'à gêner & reſtreindre le Commerce des deux Nations, & à donner à une troiſième les moyens de s'aſſurer une part dans les gains qu'elles auroient dû faire ſeules.

Il convient ſans doute d'impoſer des droits d'entrée de part & d'autre; mais il eſt peut-être poſſible en général de les fixer à un taux raiſonnable. Une manufacture, même dans ſa naiſſance, paroit n'avoir rien à craindre de la concurrence des fabriques étrangères, lorsque les droits d'entrée ſont de quinze pour cent; car les frais de tranſport, de commiſſion & autres de cette nature, y ajouteront encore quatre ou cinq pour cent. Or, ſi dix-huit ou vingt pour cent, outre le gain du manufacturier étranger, ne ſuffiſent pas pour contenter & pour ſoutenir un fabriquant du pays, il faut en conclure, ou que le fabriquant a beſoin d'un gain trop conſidérable, ou que ſon entrepriſe eſt mal conduite, ou enfin, qu'il y a ſur les lieux mêmes quelques obſtacles qu'il faut écarter, avant qu'on puiſſe ſe promettre de réuſſir.

Il n'eſt point d'Etat qui n'ait perdu quelques branches de Commerce avantageuſes, même de celles qui étoient établies; & cela faute de combinaiſons juſtes, ou de moyens plus convenables. A' la vérité de pareils problêmes ſont très-embaraſſans; mais il n'eſt point impoſſible de les réſoudre, quand on emprunte le ſecours de principes juſtes & ſûrs, & qu'on y joint une connoiſſance ſuffiſante des détails particuliers qui ont du rapport avec l'objet qu'on a en vue.

Quoi qu'il en soit, c'eſt une maxime généralement reçue, que chaque Nation doit ſe paſſer, autant qu'il eſt poſſible, des productions de l'induſtrie des autres. Ce principe eſt très juſte, pourvu qu'on y ajoute la condition eſſentielle, *ſans forcer les autres à ſe paſſer de nos propres fabriques.* C'eſt en cela que conſiſte le grand art, & nous parlerons dans la ſuite des moyens qui peuvent y conduire.

Une Nation n'a qu'un moyen pour acquerir la ſupériorité ſur les autres, par rapport à la conſommation étrangère de ſes manufactures: *l'art de ſéduire le conſommateur en tout genre & de captiver ſon goût au plus haut dégré.*

Ce principe qui décide du ſuccès de deux fabriquans dans les matières rélatives à la conſommation intérieure, doit devenir celui de l'Etat par rapport à la conſommation étrangère. Il faut à cet égard qu'un légiſlateur ſe dépouille de ſon caractère & ſe faſſe commerçant. Il eſt bien le maitre de gouverner & de diriger ſes manufactures comme il lui plait; mais s'il ſe propoſe de vendre chez l'Etranger, il faut qu'il conforme ſes lois & ſes réglemens au goût & au caprice des conſommateurs qui ne ſont point ſous ſa dépendance.

Ce gout varie dans chaque climat; les uſages, le plus ou le moins recherchés de chaque pays, y mettent des différences. Il faut donc le conſulter par-tout. Nous tirerons de ces vérités, ſi évidentes par elles-mêmes, les conſéquences importantes qui ſuivent:

1°. La même étoffe doit contenir plus ou moins de matières, ſelon le goût du climat, pour lequel elle eſt deſtinée; car il faut avoir égard à l'économie des habitans du pays où on l'envoye, & à l'uſage auquel elle eſt deſtinée. De-là vient qu'un achetteur intelligent s'explique toujours ſur ces points dans les ordres qu'il donne; & un vendeur judicieux n'exécute point ces ordres, s'il n'eſt parfaitement inſtruit de ces détails; de peur que les marchandiſes demandées ne reſtent à ſon compte, ou que ſon correſpondant ne s'adreſſe plus à lui.

2°. Ce n'eſt pas toujours un avantage ni un bien pour la perfection d'une manufacture, que d'en vendre les productions plus chères, lorsqu'elles ont acquis plus de fineſſe ou de ſolidité; car il n'eſt pas certain que ceux qui les achettent à un prix, puiſſent ou veuillent les payer d'avantage.

3°. Il y a dans chaque Etat des ſujets de différentes claſſes, & dont les fortunes ſont inégales. Pour leur plaire à tous & les engager à acheter, il convient de leur offrir des aſſortimens de toutes les eſpèces & proportionnés à leurs différens revenus. Outre ce premier avantage, la variété des aſſortimens produit un autre bien dans les opérations du Commerce. Les marchands du pays où les marchandiſes doivent être conſommées, préfèrent toujours d'acheter ce qui s'accorde le mieux avec le goût de leur Nation, & ce qui leur rend le plus de profit. Des aſſortimens de la même étoffe qui contiennent des pièces de différens prix, ſont très propres à leur procurer un gain raiſonnable, & ce motif ſeul eſt capable d'établir & d'éxciter la conſommation étrangère.

4°. Une étoffe de la qualité la plus inférieure, peut être appellée parfaite dans ſon genre, auſſi-bien que celle qui eſt de la prémière qualité, ſi toutes les deux valent également le prix qu'on en demande.

5°. Il faut faire une grande différence de la perfection de la main d'œuvre ou du travail, & de la perfection générale des manufactures ou fabriques d'un Etat. La dernière conſiſte ſans doute à obtenir la préférence dans toutes les claſſes des conſommateurs.

Deux moyens conduiſent un Etat à la perfection générale de ſes manufactures. La plus grande variété poſſible dans les ouvrages de tous genres, & un grand nombre de factoreries dans les pays étrangers.

Il réſulte clairement des principes ci-devant établis, que le choix de différentes ſortes de marchandiſes multiplie les déſirs des autres Nations. Peu importe à l'Etat que quelques unes des inventions nouvelles, que le génie actif des artiſans produit, n'aient qu'une courte durée, c'eſt l'affaire de l'inventeur. L'eſſentiel pour l'Etat, c'eſt que les matières ſoient employées, que les hommes ſoient occupés & qu'ils gagnent leur ſubſiſtance. Le légiſlateur eſt le protecteur de la ſociété en général: il peut bien accorder quelque-fois de l'attention à une entrepriſe particulière, mais il ne peut le faire d'une manière avantageuſe pour l'Etat, qu'autant qu'il protège ou favoriſe ceux de ces ſortes d'établiſſemens qui lui paroiſſent propres à contribuer au bien général de ſes ſujets.

Rien eſt plus propre à augmenter nos ventes chez l'Etranger, que les factoreries. Elles forment une chaine de liaiſons naturelles, & procurent une connoiſſance plus exacte des goûts des différens conſommateurs. Des établiſſemens de ce genre ſont ſi utiles au Commerce d'une Nation, qu'on ne peut ni les trop encourager, ni les trop multiplier.

Ce qui flatte les yeux de l'acheteur étant toujours très propre à le tenter, il eſt néceſſaire de s'appliquer particulièrement à donner aux marchandiſes de nos fabriques, ce fini & cette beauté qui ſéduiſent la vue.

La bonne foi exige auſſi qu'une Nation commerçante ne ſe permette point de tromper les acheteurs en leur vendant des effets dont l'œil ne ſçauroit découvrir les défauts. Il faut à cet égard que la probité du vendeur inſpire de la confiance à l'acheteur. Cette ſécurité contribue fort à la conſommation; c'eſt pourquoi on ne ſçauroit trop veiller à ce que les plombs ou autres marques que portent les marchandiſes, indiquent exactement ce qu'elles ſont dans la réalité. Quant aux défauts viſibles, comme on ne peut jamais les traiter de tromperie, l'acheteur doit être en état d'en juger & de s'en mettre à couvert; & le légiſlateur auroit trop à faire, s'il étoit obligé de conduire tout le monde par la main de boutique en boutique. Une exactitude auſſi ſcrupuleuſe ne peut s'admettre que dans la république de *Platon*. L'exiger dans la police générale des Nations, ce ſeroit retenir les arts dans un état d'eſclavage dont ils auroient peine à s'affranchir.

Le bon marché invite toujours à acheter. C'eſt donc un avantage très grand pour les manufactures, que de vendre à bon compte.

Les mots *à bon marché & cher*, lorsqu'ils ſe diſent des marchandiſes, ont toujours du rapport avec leurs eſpèces, leurs qualités & la bonté de la fabrique. Ces mêmes mots ſignifient auſſi quelque-fois le haut ou le bas prix d'une choſe, abſtraction faite de toute comparaiſon. Pour ne laiſſer aucun doute, nous prévenons que nous prendrons ces termes dans le cours de cet ouvrage, pour le plus haut ou le plus bas prix d'une marchandiſe quelconque, comparée avec une autre de la même eſpèce, de la même qualité, & de la même perfection quant à la main d'œuvre. Nous devons cependant ajouter que s'il étoit poſſible de fournir une marchandiſe également bien travaillée, auſſi ſolide & auſſi fine que celle des autres Nations à un prix plus bas qu'elles, il ſeroit plus ſûr de la fabriquer d'une qualité inférieure, afin de pouvoir la laiſſer à un moindre prix. En voici les raiſons, & elles ſont très ſenſibles : 1°. C'eſt l'apparence & le bon marché d'une choſe, qui excitent & déterminent le plus grand nombre des acheteurs. 2°. L'emplette d'une marchandiſe fine, ſolide & bien finie, eſt, on peut le dire, une véritable économie pour les gens riches. Il n'y a par conſéquent que peu de perſonnes (en comparaiſon de la multitude des conſommateurs) qui puiſſent ſupporter cette dépenſe. Cependant il eſt de l'intérêt d'une ſociété de vendre au plus grand nombre poſſible: cela occaſionne l'emploi d'une plus grande quantité de matières, & plus d'hommes ſont occupés par les fabriques, la navigation, &c. 3°. Le bas prix aiguillonne le luxe des acheteurs. La femme d'un artiſan n'achetera pas un damas de quinze livres l'aune, mais elle voudra en avoir un de huit ou neuf. Elle ſe met fort peu en peine de la qualité de la ſoye; mais elle eſt flattée de faire autant de figure qu'une perſonne du plus haut rang ou de la plus grande richeſſe.

Beaucoup de choſes influent ſur le bon marché. L'abondance des matières prémières, la rivalité des ouvriers, le bon marché des vivres & du travail, & la facilité du tranſport.

Tout ce qui contribue aux progrès de l'agriculture, produit l'abondance des matières prémières: de leur abondance s'enſuit leur bas prix; de leur bas prix le progrès des manufactures, & de tout cela la plus grande conſommation des productions du pays.

Si l'on considère attentivement que les différentes occupations des hommes dépendent mutuellement les unes des autres; & que ce sont les mêmes principes qui les dirigent & leur donnent de l'activité, on aura une preuve démonstrative de l'excellence de ces principes & de l'étroite connexité qu'il y a entre la prospérité de chaque classe du peuple & de celle des autres classes.

On peut inférer de cette observation, que ce n'est point favoriser réellement les manufactures, que de défendre l'exportation des matières prémières, à moins qu'elles ne soient uniques dans leur espèce, ou qu'on ne sache pas les cultiver ailleurs, comme il conviendroit qu'elles le fussent, pour en rendre la consommation nécessaire.

Il est évident que l'agriculture ne peut fleurir, que lorsqu'on la regarde comme un objet de Commerce. Si cette maxime est vraye à l'égard des grains, elle le doit être aussi pour les autres productions de la nature; & si les matières prémières sont l'aliment des manufactures, comme le grain est celui de l'homme, il convient d'employer les mêmes moyens pour assurer au cultivateur une subsistance proportionnée à celle du manufacturier.

Il est facile d'empêcher que l'exportation des matières prémières ne les rende trop chères pour nos manufactures. Il ne faudroit pour cela que comparer le prix des productions naturelles pendant plusieurs années, & en déterminer en conséquence le prix commun au-dessous duquel elles devroient être, pour que l'exportation en fût permise. Ce seroit au moins un moyen certain de maintenir les matières prémières à meilleur marché chez nous, que chez l'Etranger, qui auroit toujours à payer au-dessus du prix, les frais de transport, de commission & les autres charges ordinaires. On pourroit encore, si on le jugeoit à propos, imposer quelques légers droits sur l'exportation, pourvu cependant que le prix des matières prémières laissât encore aux Etrangers un bénéfice suffisant qui les portât à nous donner la préférence pour la vente sur toute autre Nation, & à enrichir par-là nos cultivateurs. Pour mieux réussir en ce point, il conviendroit de faire attention au prix commun des mêmes matières chez nos rivaux, & d'examiner les charges auxquelles ils les auroient assujetties, & les autres choses capables d'influer sur le Commerce. Il nous seroit aisé de nous régler chez nous sur ces considérations; elles deviendroient la mesure des droits à imposer sur l'exportation, ou nous indiqueroient, s'il faudroit abolir ceux qui se trouveroient imposés. Le gain est l'ame de l'agriculture & de tous les autres genres d'occupations. Il n'en est aucun qui ne soit ruïné, dès que l'espoir

d'y

d'y profiter s'évanouit; & la chûte d'un seul entraine tôt ou tard celle de plusieurs autres: leur intime liaison doit nécessairement produire cet effet; & si l'agriculture étoit en ce cas la partie souffrante, c'est-à-dire, le genre d'occupation qui produiroit le moins de gain, toutes les autres professions ne tarderoient pas à s'en ressentir. Ainsi donc les prix-moyens que nous venons de proposer & de fixer pour l'exportation des matières prémières, devroient être indispensablement haussés, si la culture venoit à exiger une augmentation de dépenses, ou si les gains des autres professions devenoient plus considérables par l'augmentation des richesses de convention. Il est vrai que les défenses d'exporter les matières prémières ont quelque-fois réussi; mais on n'en doit rien conclure contre les principes qu'on vient d'établir. On verra au-contraire, pour peu qu'on y fasse attention, que tous les exemples qu'on pourroit donner du succès de pareilles défenses, s'accordent avec ce qui a été dit; que ce sont les circonstances ou les autres particularités qu'on a indiquées ci-dessus qui les ont rendu avantageuses.

Tous les pays ne produisent pas toutes les denrées. Il y a par conséquent des matières que les manufacturiers sont obligés de tirer de l'Etranger.

Si ces matières payent plus de droits d'entrée dans un Etat que dans un autre, il est clair, toutes choses égales d'ailleurs, que cette différence des droits en mettra une dans les prix respectifs; & c'est pour cette raison qu'une Nation commerçante qui se conduit sagement, affranchit de tous droits l'importation des matières prémières.

Cependant il convient de mettre des droits sur les matières prémières importées de l'Etranger dans deux cas.

1°. Quand on a lieu de s'en promettre une quantité suffisante de son propre crû, & qu'il n'est besoin que d'en hausser un peu le prix pour en exciter la culture. Les droits doivent donc être proportionnés au besoin des manufactures, à l'encouragement qu'on juge nécessaire pour réveiller les soins du cultivateur.

2°. Quand les matières prémières sont importées après avoir passé par quelque préparation qu'elles auroient pû recevoir chez la Nation qui l'achette; car il est juste alors qu'elles payent de plus grands droits, que si elles n'avoient pas été travaillées.

Ces

Ces observations sont une conséquence nécessaire des principes précédens; les manufactures doivent donner aux terres d'un Etat la plus haute valeur possible, & fournir en même tems à ses sujets le plus d'occupations possibles.

Quelques Nations ont mis d'assez hauts droits sur la réexportation des matières prémières; mais à bien examiner les choses, c'est ôter aux manufactures une rivalité plus utile que celle qu'on se propose de leur conserver. C'est leur faire un sacrifice inutile aux dépens de la navigation, & même à leurs propres dépens.

Quand une Nation est assez heureuse pour pouvoir vendre à meilleur marché que les autres, les matières qu'elle tire de l'Etranger, & que les différens peuples qui se disputent l'emploi de ces matières, trouvent leur compte à les acheter chez elle; il est évident que non-seulement ses propres manufactures seront bien fournies, mais que l'abondance des matières en fera baisser le prix; car dans ce cas la rivalité des acheteurs est rarement aussi grande que celle des vendeurs qui sont toujours animés de plus en plus par les gains qu'ils font. Nous avons déjà observé que ce qu'une Nation fabrique avec les matières prémières qu'elle tire de l'Etranger, doit être plus cher, (toutes choses étant égales d'ailleurs) que s'il avoit été fabriqué par le peuple même qui recueille ces matières. Si cette Nation qui achette les matières prémières de la prémière main, les a à assez bon compte, pour les pouvoir revendre aux autres peuples, il est évident que les moindres difficultés qu'elle rencontrera dans ce genre de Commerce, empêcheront ses vaisseaux d'importer ces matières prémières au-delà de ce qui est nécessaire pour la consommation. La rivalité pour l'importation se refroidissant, les prix des denrées doivent augmenter; car comme il y a alors moins de vaisseaux employés au transport, ce prix du fret augmente, & fait hausser celui des denrées. Mais ce n'est pas là le seul desavantage que peut causer une diminution d'importation. Il est à craindre qu'elle ne fasse encore varier la mesure des échanges réciproques; parce que les propriétaires des matières prémières pourront diminuer chez eux la consommation de nos fabriques, dès qu'ils cesseront de nous vendre autant qu'ils étoient accoutumés à le faire.

D'un autre coté, les commerçans des autres Nations seront obligés d'envoyer leurs vaisseaux prendre les matières prémières sur les lieux qui les produisent; ils tacheront d'y faire agréer leurs fabriques en échange; & le fret se partageant alors entre ce qui est importé & ce qui est exporté, ils auront le

le double avantage de vendre & d'acheter à meilleur marché. C'eſt ainſi qu'une ſeule fauſſe démarche peut occaſionner la ruïne d'une branche de Commerce très avantageuſe, en faiſant hauſſer le prix des matières prémières, & en facilitant à nos rivaux la vente de leurs productions & de leurs fabriques au préjudice des nôtres.

Il eſt abſolument néceſſaire qu'il y aît de la rivalité entre les artiſans d'un Etat; & rien n'eſt plus propre à la faire naitre & à l'exciter, que les progrès de la conſommation intérieure, l'abondance des matières prémières & enfin l'étendue de la conſommation étrangère. On peut dire d'un autre côté, que ces différentes cauſes de la rivalité des ouvriers d'un pays reçoivent à leur tour de grands accroiſſemens de cette même rivalité.

Mais on eſpèreroit en vain de voir de l'émulation parmi les artiſans, ſi leurs profeſſions ne leur procuroient une aiſance & des douceurs proportionnées à leur travail. Il eſt donc néceſſaire qu'ils ſoient certains de récueillir tous les fruits de leur induſtrie, c'eſt-à-dire, qu'elle ne doit rien produire qui ne leur appartienne, déduction faite de ce qu'ils employent de leur propre gré, pour leur ſubſiſtance & leurs beſoins. Quant à leurs dépenſes ſuperflues, elles ſeront toujours proportionnées à leur aiſance & à la tranquilité que les loix leur inſpireront par rapport à leur état. D'ailleurs les ouvriers regardent moins le prix des choſes néceſſaires à la vie, comme une diminution du progrès de leur induſtrie, que comme une raiſon indiſpenſable de l'exercer.

On ne peut pas dire qu'un homme jouit d'un état heureux & certain, lorsque la profeſſion qu'il a embraſſée eſt gênée, ou que les profits qu'il devroit en retirer, ſont plus reſtraints que l'exacte juſtice ne le requiert. Il en eſt de l'Artiſan à cet égard, comme d'un fermier qu'on obligeroit à ſemer de chanvre, un champ qui lui rapporteroit d'avantage, s'il y plantoit du houblon. Une pareille contrainte ne ſerviroit qu'à le décourager.

La rivalité déſirée ne s'établiroit que foiblement parmi les Artiſans, s'ils devoient acheter cher la liberté d'exercer tel ou tel art. Comme la plûpart de ceux qui s'adonnent à ces genres d'occupations, ſont pauvres; moins on leur facilitera les moyens de parvenir à un état qui puiſſe les faire vivre à l'aiſe, moins le nombre des ouvriers ſera grand, & par conſéquent il y aura moins d'émulation parmi eux.

On peut conclure de ces considérations sur la pauvreté de ceux qui se destinent à l'exercice des Arts méchaniques, que peu de sujets s'y détermineroient s'ils n'avoient la ressource de s'engager comme apprentifs pendant tout le tems de leur jeunesse. De pauvres parens redouteroient d'avoir à occuper, ou à garder chez eux leurs enfans pendant un si long tems; & si quelques uns l'entreprenoient, bien-tôt les enfans, chassés de la maison paternelle par les besoins qu'ils y éprouveroient, chercheroient d'eux-mêmes les moyens les plus aisés de se procurer leur subsistance. Malheureusement ces moyens se rencontrent dans les professions les moins utiles à la société, & le nombre de ces professions est terrible. Peut-être de jeunes gens de cette sorte prendroient-ils le parti de mandier; car il n'est point à présumer qu'ils tournassent du côté de l'agriculture. Il se trouve assez de gens qui la quittent pour embrasser des professions d'un tout autre genre; mais on n'en voit point qui renoncent à ces dernières pour se faire laboureurs. Nous en faisons tous les jours une expérience funeste & bien digne de la plus sérieuse attention.

En un mot, quand même on supposeroit que cette jeunesse née dans l'indigence, parviendroit à s'occuper utilement pour les arts, sans avoir pû profiter du secours de l'aprentissage, il faudroit au-moins convenir qu'elle auroit perdu un tems précieux. C'est dans l'âge le plus tendre qu'il faut inspirer aux hommes le goût du travail. Ce goût fortement contracté à cet âge, tient lieu de plaisir dans le reste du cours de la vie.

Les réglemens particuliers par lesquels les corps de métiers ne permettent à chaque maitre qu'un certain nombre d'apprentifs, forment encore un grand obstacle à l'émulation & à la rivalité nécessaires entre les Artisans. Il seroit au-contraire très avantageux d'obliger chaque maitre à avoir un nombre fixé d'apprentifs, pendant un espace de tems limité, & cela sous peine de payer en forme d'amende, une somme qui seroit repartie entre les autres maitres qui auroient pris plus d'apprentifs que la loi ne l'exigeroit. Mais supprimer les apprentissages, comme trop onéreux, ce seroit pécher énormément contre les principes qui font désirer la rivalité des ouvriers & contre ceux qui servent à la faire naitre. Deux motifs qu'on va exposer, démontreront de nouveau & d'une manière plus étendue l'utilité des apprentissages.

1°. Aucune profession n'exige plus de travail & de fatigue que l'agriculture. Il convient par conséquent, pour la mettre de niveau avec les autres, de faire ensorte qu'elle procure à ceux qui s'y adonnent des moyens de subsister plus aisés, que ceux que les autres genres d'occupations présentent.

2°. Il

2°. Il eſt important pour un Etat que ſes manufactures & ſes fabriques acquièrent de la ſupériorité par leur perfection. Il ne faut pas pour cela qu'un légiſlateur entre dans le détail des affaires particulières de chaque famille, mais il ne ſçauroit trop préſcrire par ſes réglemens & ſes loix, ce qui peut influer ſur la perfection des manufactures. C'eſt par la réputation de ſes fabriquans, qu'une Nation parvient le plus ſurement à étendre ſon Commerce. D'un autre côté, comment des ouvriers ſans génie & ſans habileté pourront-ils réuſſir à captiver le goût des acheteurs étrangers? Comment parviendront-ils à les tenter par des productions nouvelles? Comment imiteront-ils celles des autres peuples? Comment en un mot, leur ſera-t-il poſſible de contenter les différens goûts, pour ne pas dire les différens caprices des conſommateurs? L'ouvrier qui manque ces goûts ſi variés, n'a point le débit de ſes marchandiſes. C'eſt ſans doute lui qui en eſt le prémier puni; mais s'il n'eſt point aſſez intelligent pour rectifier ſa méthode & ſon travail, s'il eſt trop borné pour profiter des avis qu'on lui donne, ſa famille ſe trouve en peu de tems ſans occupations; & l'Etat ne tarde pas à partager avec lui la peine de ſon manque d'adreſſe. Un bon Artiſan au contraire, un ouvrier qui eſt au-deſſus de ſa beſogne, pourra bien, s'il ſe néglige, reſter chargé de ſa marchandiſe, ou voir diminuer ſes gains; mais la ſociété ne s'en reſſentira pas, parce qu'un tel homme réparera promptement ſes fautes & ſa négligence.

Les apprentiſſages ſont donc moins onéreux qu'utiles & néceſſaires. Ils n'auront rien de préjudiciable, ſi on ne les étend pas à un terme trop long, & ſi on les rend auſſi inſtructifs qu'ils peuvent l'être. Quelque pénible que puiſſe paroitre un apprentiſſage de ſept ans, tel qu'il eſt de règle en Angleterre; ce n'eſt peut-être pas un terme trop long pour apprendre le Commerce ou le métier le moins compliqué. En ſuppoſant qu'il ſoit queſtion d'une branche des manufactures de laine, il faut qu'un apprentif apprenne ſur-tout à bien connoitre les qualités des laines, & qu'il ſe mette en état de les diſtinguer au point de ſçavoir à quelles ſortes d'ouvrages elles doivent être employées. Il faut pour cela qu'il en paſſe beaucoup par ſes mains, & qu'il ſoit encore ſecondé par les inſtructions de ſon maitre. La manière de laver & de nettoyer la laine doit être le premier objet de ſon application; il doit apprendre enſuite à la carder. Ces prémières operations demanderont quelque tems; mais elles donneront à l'apprentif de grandes lumières ſur les qualités & les propriétés des différentes laines. Il doit paſſer enſuite à la filature: comme il y a pluſieurs manières de faire ſubir cette préparation aux laines, elle exigera une application nouvelle. C'eſt de ces diverſes connois-

ſances qu'on tire les vrais principes qui conduiſent à bien fabriquer, & à faire des gains ſûrs. Un apprentif guidé de cette manière apprendra en même tems à connoitre les outils & les inſtrumens dont on ſe ſert pour préparer les laines, & ſe familiariſera avec les différens métiers au point d'être inſtruit de toutes les pièces qui entrent dans leur conſtruction. Par-là il concevra le méchanisme qui les fait opérer, & jugera ſainement de leur perfection & de leurs défauts.

Comme la quantité des denrées qui ſe conſomment dans la Hollande ſurpaſſe beaucoup celle des productions de ſon crû, l'agriculture y eſt une des profeſſions des plus lucratives. Les Hollandois n'ont donc aucune précaution à prendre, pour entretenir l'équilibre entre les laboureurs & les manufacturiers. Cet équilibre ſe ſoutient naturellement chez eux; & la république n'a aucune raiſon d'inviter ſes ſujets à embraſſer une profeſſion plutôt qu'une autre.

La Hollande n'a point été le berceau des manufactures, elle n'a même rien fait pour les attirer. Des ouvriers de tous pays moleſtés dans leurs perſonnes, dans leurs biens & pour leur réligion, ont accouru chez elle comme à un lieu azile, où ils ſont venus exercer leurs talens & leur induſtrie. Des ouvriers de cette eſpèce ne pouvoient être aſſujettis à faire un apprentiſſage pour le métier ou l'art qu'ils apportoient avec eux. La France n'en exigeroit certainement pas d'un ouvrier Anglois qui lui porteroit l'art de calendrer, ou d'onder la ſoye.

Ces manufacturiers reçûs & établis en Hollande inſtruiſirent & prirent pour apprentifs, leurs enfans, leurs parens, leurs amis & ceux de leurs compatriotes qui avoient été les compagnons de leur fuite. Les progrès de leurs établiſſemens & de leur trafic, les auront vraiſemblablement obligés par la ſuite à former encore d'autres élèves; & ces nouveaux artiſans auront continué depuis de travailler, comme on le leur avoit enſeigné, ou ils auront perfectionné leurs différents arts. Il importoit moins à la république d'avoir les ouvriers les plus habiles & les plus célèbres, que d'acquerir de nouveaux ſujets qui miſſent dans ſon Commerce des valeurs qui étoient auparavant dans le Commerce des autres Nations. Telle eſt encore, & telle ſera toujours la politique de la Hollande, politique parfaitement d'accord avec ſes intérêts.

Certes les Hollandois ont donné une grande preuve de ſageſſe en ne ſouf-

souffrant point qu'on fit chez eux de ces réglemens qui limitent le nombre de bras qu'une profession peut employer, & la quantité d'ouvrage qu'elle peut produire. On doit convenir cependant que les inconvéniens qui accompagnent ordinairement de pareils réglemens, ne se trouvent point dans la maitrise qu'on exige communement dans la plûpart des Etats; car outre qu'elle ne doit jamais être réfusée aux ouvriers qui ont des talens suffisans, il peut être utile au bien public, de connoitre ceux qui ont embrassé chaque espèce de profession.

Il est évident que les priviléges exclusifs sont incompatibles avec l'émulation qui est si essentielle au progrès des arts. Il en faut dire autant des priviléges accordés à de certaines villes & cités par préférence. Dès qu'on admet qu'il est avantageux pour un Etat d'avoir des manufactures, il faut admettre de même qu'on doit les multiplier & les répandre dans autant de lieux qu'il est possible, afin d'établir une égalité naturelle & indispensable entre tous les enfans d'un même père. Un Etat gagne toujours à exciter l'émulation de ses Artisans dans tous les genres. Il étend par-là ses ventes chez l'Etranger, & procure à ses sujets un plus grand nombre de moyens de subsister avec aisance.

L'empressement des particuliers à placer leurs fonds dans le Commerce, effet naturel du crédit public, est un des plus puissans agens qui puisse faire naitre l'émulation chez les artisans.

L'émulation des artisans ou manufacturiers contribue autant au bon marché des ouvrages de leurs fabriques, que le bas prix des choses nécessaires à la vie, parce qu'elle diminue les gains des fabriquans, ou qu'elle les force à perfectionner leurs ouvrages afin de continuer de faire toujours les mêmes profits. Il faut cependant convenir que le bas prix des choses nécessaires à la vie influe beaucoup sur le bon marché des fabriques. C'est pourquoi, si l'on continue de croire qu'il soit à propos de mettre des droits sur les denrées, il semble qu'il conviendroit de ne point s'écarter dans leur imposition des deux règles générales suivantes. La prémière seroit d'augmenter les droits mis sur une denrée, à mésure qu'elle deviendroit d'une nécessité moins absolue; la seconde de proportionner dans chaque place, la valeur des droits imposés sur les denrées de prémière nécessité, au plus bas prix des gages & salaires des ouvriers. On n'auroit pour lors qu'à compter les jours de travail, pour connoitre le gain clair d'un artisan.

Mais pour que les ouvriers puiſſent vivre à bon marché, il eſt eſſentiellement néceſſaire que les terres d'un pays ſoient bien cultivées & que ſes laboureurs ſe piquent d'émulation; or, rien n'eſt plus capable d'exciter cette émulation, que les gains des artiſans. On remarquera en paſſant qu'il faut bien diſtinguer une denrée qui eſt à bon marché de celle qui eſt ſans prix; car ſi les denrées étoient ſans valeur, le laboureur négligeroit de les cultiver, & les manufactures en recevroient un grand préjudice.

De ce qui vient d'être expoſé ſur la néceſſité de tenir le prix de la ſubſiſtance ſur un pied modéré, on peut inférer que les manufactures ne ſçauroient être établies avantageuſement dans les capitales, ou dans les grandes villes, à moins qu'il ne s'y trouve point d'autres habitans que des manufacturiers. Outre qu'il eſt impoſſible que les denrées ne ſoient pas chères dans des lieux où il s'en conſomme une quantité extraordinaire, il faut encore obſerver, que les exemples de luxe qui ſe rencontrent dans les capitales, ne manquent jamais d'introduire chez les artiſans des beſoins ſuperflus, qui deviennent bien-tôt dans leur opinion, autant de beſoins néceſſaires. Ils y trouveront de plus des exemples de diſſipation & de non-chalance pour le travail, qui ſont beaucoup plus dangereux aux arts que la cherté de la ſubſiſtance. Enfin quand bien même les manufactures réuſſiroient dans les grandes villes, & ſurmonteroient les obſtacles que l'on vient de retracer, il réſulteroit toujours de leur ſéjour dans ces villes, un desavantage réel pour l'Etat. Les artiſans attirés par de plus gros ſalaires déſerteroient tous les lieux où ils gagneroient moins. On verroit quelques villes engloutir en quelque ſorte toute l'induſtrie d'une Nation, tandis qu'il eſt au contraire du bien de l'Etat de la répandre & de la faire, pour ainſi dire, circuler dans tous les lieux de ſa domination. En un mot, les gages hauſſeroient dans tous les genres de travail, même à la campagne, & la valeur des denrées ne tarderoit pas à augmenter à ſon tour, pour peu que l'équilibre qui doit être naturellement entre tous les ordres d'un Etat, ſubſiſtât.

Un moyen de rendre le travail moins cher, c'eſt d'encourager & de récompenſer toutes les inventions qui ont pour but d'abréger & de faciliter le travail des hommes. L'adreſſe des artiſtes tend naturellement à cette fin, & leur ſuccès conduit les manufactures au dernier dégré de perfection.

A' juger de ces ſortes d'inventions par le premier coup d'œil, on pourroit croire qu'elles ne ſont propres qu'à détruire le premier objet qu'on doit avoir en vue dans l'établiſſement des manufactures, qui eſt d'employer le

plus grand nombre d'hommes poſſible. Mais c'eſt une erreur que les plus légères réflexions diſſiperont, puisque ces ſortes de découvertes ne ſont que multiplier les ouvrages, augmenter l'avantage de la balance du Commerce, & étendre par une ſuite naturelle la conſommation intérieure.

Avant de faire l'application d'aucun principe, il convient de diſtinguer les circonſtances. Une Nation qui n'auroit point de Commerce étranger, devroit s'interdire l'uſage des machines, parce qu'elle ne ſçauroit aſſez multiplier chez elle les objets d'occupations. Le ſuperflu en ce genre lui eſt même utile, pour conſerver & retenir le plus grand nombre d'hommes poſſible. De-là vient qu'on a remarqué que les préjugés qui ſe ſont élévés contre les inventions qui abrégeoient le travail, ont long-tems prévalu dans les Etats qui ne faiſoient que commencer à commercer; & il n'eſt pas étonnant que ceux qui n'ont que de foibles connoiſſances du Commerce, ſe laiſſent prévenir par ces préjugés.

Mais ſi on ſuppoſe au contraire une Nation qui manque d'hommes pour pluſieurs ſortes d'occupations, (ce qui arrive toujours dans un Etat qui a des fabriques de beaucoup d'eſpèces différentes) ſi donc on ſuppoſe une Nation qui ſoit dans ce cas, & qui apperçoive tous les jours par les ventes que font ſes rivales, qu'elle peut encore ajouter à ſes propres manufactures, qu'aura-t-elle à redouter de l'uſage des machines? Eſt-il croyable, pour peu que ſa police ſoit bonne, qu'elle aura trop de bras, ſi elle veut faire de ſuffiſans efforts, pour ruïner les fabriques de ſes concurrens, en vendant les mêmes marchandiſes à meilleur marché qu'eux, ou pour ſubſtituer les productions de ſon induſtrie à celles des autres peuples, en ſe procurant les fabriques qu'ils ont euës avant elle?

Il eſt vrai que l'on doit ſe conduire avec beaucoup de circonſpection & de prudence, lorſqu'il s'agit de ſubſtituer les machines au travail des hommes, ſur-tout ſi cela exige des changemens conſidérables. L'artiſan n'en entendra point parler ſans s'allarmer. Il n'eſt pas fait pour calculer; ainſi ſon peu de lumières & ſes intérêts perſonnels rendent ſes craintes excuſables. C'eſt moins lui qu'il faut blâmer & punir de ſa réſiſtance, que ceux qui la fomentent dans des vues ſordides d'intérêt; car on ne doit pas oublier dans ces occaſions, que la concurrence qui eſt ſi favorable au Commerce d'une Nation, diminue les gains du commerçant.

Il eſt entièrement indifférent pour un Etat, qu'une manufacture s'établiſſe

bliſſe dans une ville, ou qu'elle s'établiſſe à cinquante lieuës de-là dans un village qui deviendra ville à ſon tour. On fait tranquilement l'eſſai des inventions nouvelles dans ces ſortes d'endroits. Un petit nombre d'ouvriers choiſis ſuffit pour cela, & leur exemple y en emmène inſenſiblement pluſieurs autres. Il convient d'obſerver que l'uſage des machines eſt toujours ſenſé abréger & diminuer le travail; autrement elles n'exciteroient pas les clameurs générales des ouvriers, comme elles le font ordinairement. Pour revenir aux eſſais propoſés; le ſuccès en rendra la pratique générale & il n'en réſultera rien de desavantageux, ſi l'on a ſoin d'avoir de l'ouvrage prêt, ou au moins de procurer en attendant la ſubſiſtance aux ouvriers qui pourroient en avoir beſoin. Nous diſons aux ouvriers qui pourroient en avoir beſoin; car ce prétendu beſoin ne peut provenir que de leur obſtination, quand on a pris les meſures convenables pour ſubſtituer les machines au travail des bras, & que ce changement s'eſt fait par dégrés.

On ne voit pas qu'il ſoit poſſible de faire contre les inventions qui ſervent à économiſer le tems, ou à faciliter & abréger le travail, des objections qui ne puſſent être également faites contre celles qui produiſent de nouvelles modes, ou de nouvelles étoffes qui font oublier les anciennes. Cependant ces changemens ont lieu tous les jours, ſans que la ſociété en ſouffre; & il eſt à préſumer que perſonne ne dira qu'il eſt de l'intérêt d'une Nation d'empêcher l'établiſſement de quelques manufactures nouvelles, de peur qu'elles ne nuiſent aux ouvriers des anciennes.

Enfin le préjugé qui s'oppoſe à l'uſage des machines, eſt un obſtacle à la conſervation du Commerce étranger; & un Etat doit régler ſa marche à cet égard ſur celle de ſes voiſins. D'ailleurs quand on ſuppoſeroit que les machines ne feroient pas augmenter l'exportation des fabriques, on peut disconvenir qu'elles n'étendent au moins la conſommation intérieure.

Si quelques unes des machines, employées dans la fabrique des étoffes, méritent d'être critiquées, ce ſont celles dont on ſe ſert pour faire les étoffes riches. Ne pourroit-on pas demander comment il eſt poſſible que le mouvement rude de ces machines (car s'il n'étoit pas rude, il ne ſeroit pas long-tems égal) peut atteindre à la ſoupleſſe, au moëlleux & au luſtre charmant que les mains d'un ouvrier habile & ſoigneux ſavent donner à ſon ouvrage? Ces machines ne conviendroient-elles pas mieux aux fabriques de fil ou de laine?

On n'ajoutera qu'un mot pour éclaircir ce ſujet. C'eſt qu'il faut bien ſe garder de juger des machines employées dans les manufactures, comme on jugeroit de celles qui pourroient être inventées pour abréger le travail qu'éxige la culture de la terre.

Les manufactures ne ſont au plus pour un Etat, qu'un revenu accidentel & précaire. Ce n'eſt qu'à force d'induſtrie, de vigilance & de ſoins, qu'on les retient chez une Nation. Quand un tréſor auſſi riche paſſe une fois dans les mains des Etrangers, bien-tôt ceux qu'il faiſoit ſubſiſter, s'y rendent après lui. Un légiſlateur ne peut par conſéquent rien faire de plus ſage, que d'augmenter le nombre des beſoins, ou pour mieux dire, la quantité des choſes conſommées par ſes propres ſujets, afin de conſerver à tout événement le plus grand nombre poſſible de manufacturiers. Or, rien n'eſt plus propre à entretenir la circulation intérieure d'un Etat, que l'augmentation des laboureurs. Cette claſſe d'hommes eſt la baſe de la population; & toutes les machines qui tendroient à diminuer ſes occupations, détruiroient réellement la force d'une Nation, la maſſe de ſes hommes & ſa conſommation intérieure.

Nous avons déjà obſervé que l'agriculture fournit une grande quantité d'hommes aux autres profeſſions; il eſt aiſé par-là d'appercevoir que l'uſage des machines dans les manufactures favoriſe la population, & que les différences eſſentielles qui ſe trouvent entre les manufactures & la culture de la terre, exigent naturellement des principes différens.

Mais il eſt tems de paſſer à une autre cauſe du bas prix des fabriques.

Les frais de tranſport d'une marchandiſe quelconque ajoutent à ſa valeur intrinſèque. Par conſéquent il eſt très important pour une Nation de rendre ces frais moins conſidérables chez elle, qu'ils ne le ſont chez ſes rivales dans les mêmes branches de Commerce. Un Etat peut s'aſſurer cet avantage; 1°. en n'impoſant aucuns droits ſur l'exportation de ſes fabriques; 2°. en excitant l'émulation des navigateurs; 3°. en entretenant, ou en améliorant les grands chemins & les rivières navigables; 4°. enfin en donnant aux laboureurs tous les encouragemens poſſibles, parce que l'abondance des fourages les rend à bon marché, & que le grand nombre des transports en augmente la conſommation.

Si l'on vouloit juger de la ſupériorité des manufactures d'une Nation

ſur celles d'une autre, il ſeroit dangereux de perdre de vue cette maxime, que le vendeur eſt dans un état de dépendance par rapport à l'achetteur. Il s'enſuit de-là, qu'un Etat commerçant doit régler ſes démarches, non-ſeulement ſur ce qui ſe pratique dans le pays pour lequel une marchandiſe eſt deſtinée, comme on l'a obſervé ci-devant; mais encore ſur la conduite & les uſages de ſes rivaux dans le même trafic. Il eſt néceſſaire de ſçavoir ce que coûtent chez eux les matières prémières; quelles dépenſes elles exigent avant que d'être livrées au manufacturier; quels gages ou ſalaires on paye aux différens ouvriers qui travaillent à les employer dans les fabriques; quel eſt le prix des denrées de prémière néceſſité pour la ſubſiſtance; quel eſt celui des choſes ſuperflues; combien il ſe conſomme des unes & des autres; de quelle manière on fait l'emploi des matières prémières; & enfin à quoi montent les frais de tranſport d'une marchandiſe fabriquée, lorſqu'elle eſt rendue aux lieux où elle doit être conſommée.

Mais ce n'eſt pas tout encore, les traités de Commerce reſpectifs doivent auſſi entrer en conſidération. La ſupériorité que les fabriques d'une Nation acquièrent ſur celles d'une autre par leur bas prix, dépend beaucoup des conditions plus ou moins avantageuſes, que chacune d'elles s'eſt aſſurée dans les traités de Commerce qu'elles ont faits avec les autres puiſſances. De pareils traités requièrent une combinaiſon profonde, qui ne ſe borne pas ſeulement aux intérêts réciproques des deux Nations contractantes, mais qui s'étende encore à ceux des autres peuples dont la rivalité eſt à craindre. Il ne ſuffit pas même à un négociateur de connoitre ces intérêts en général; il eſt encore néceſſaire qu'il ſoit inſtruit du détail des opérations particulières des marchands intéreſſés dans chaque branche de Commerce, afin qu'il puiſſe prévoir quel uſage ils feront de telle ou telle clauſe, qui pourroit contenir telles ou telles conditions qui leur ſeroient desavantageuſes; en un mot, il doit lire, pour ainſi dire, dans l'avenir, les révolutions du Commerce que les circonſtances préſentes ſemblent annoncer. On peut dire d'un bon traité de Commerce indépendamment de l'art de la Négociation, que c'eſt un chef d'œuvre. Celui de 1703 entre l'Angleterre & le Portugal, & celui de 1667 entre la prémière Puiſſance & l'Eſpagne, ſont d'excellens modèles en ce genre.

Ce qui a été dit jusqu'à préſent des moyens qui peuvent donner à une Nation la ſupériorité ſur une autre, par rapport à la perfection de ſes fabriques, prouve que les manufactures ne peuvent ſe ſoutenir d'elles-mêmes dans un Etat floriſſant. Elles ont beſoin du concours de différentes cauſes, que

que le législateur doit réunir en les dirigeant toutes également vers la même fin, par sa vigilance & la sagesse de ses réglemens.

Quelques soins que demande la conservation d'une mine aussi riche, il est plus difficile encore de la trouver & de l'ouvrir. C'est alors que les plus grands efforts sont nécessaires. Il faut instruire des hommes grossiers & ignorans, & donner à leurs mains plus d'intelligence que leur tête n'en peut acquerir. Ce sont des novices qu'il ne suffit pas de rendre aussi habiles, que des rivaux étrangers consommés dans leur art, mais qui doivent encore l'emporter sur eux, au point de séduire & de faire prononcer en leur faveur, ceux qui sont intéressés à juger les uns & les autres.

Dans les tems d'ignorance, on accordoit des priviléges exclusifs, sous prétexte de recompenser les entrepreneurs des nouvelles manufactures, du risque qu'ils couroient en avançant leurs fonds, & pour assurer un profit certain à leur zèle. C'étoit renoncer en faveur de quelques personnes à un emploi étendu des matières prémières, à l'émulation nécessaire entre les ouvriers, à la circulation de l'argent, & enfin à la perfection de l'art & au bon marché de ses productions, qui sont toujours une suite de la rivalité. Souvent les entrepreneurs eux-mêmes s'embarrassant dans les entraves qu'ils vouloient mettre au Commerce, voyoient échouer leurs entreprises, faute de mesures & de lumières. Cependant leurs priviléges subsistoient toujours, & donnoient lieu à des condamnations & à des amendes qui rendoient inutiles à l'Etat les ouvriers qui entreprenoient de faire valoir les mêmes branches d'industrie, sans y être autorisés. Mais le mal étoit encore plus grand lorsque les manufactures avoient été apportées des autres contrées; car s'il se présentoit des ouvriers plus adroits que le prémier entrepreneur, & animés par l'espoir de mieux réussir, ils étoient forcés de porter ailleurs leur travail, leur industrie & leur bonne volonté. Souvent la perte d'une seule famille occasionnoit celle de beaucoup d'autres, à qui un exemple si funeste faisoit prendre le parti d'abandonner leur patrie.

Quel que fut le succès d'une entreprise, comme il étoit de l'intérêt de l'entrepreneur de gagner du tems, l'art se trouvoit très peu perfectionné à l'expiration de son privilége: quelque-fois même, lorsque le défaut d'administration faisoit manquer l'établissement, ceux à qui on devoit en imputer la chûte, décrioient l'art & le ruïnoient de façon à en priver le pays pour jamais.

Cependant il y a peut-être pour les manufactures, une sorte de privilége exclusif mitigé, qui ne prive pas un Etat des avantages de la rivalité. C'est celui qui limite l'octroi à un certain nombre d'années & à une seule Province, ou à deux au plus; parce qu'il empêche que les matières prémières & la main d'œuvre ne deviennent tout d'un coup trop chères. Il convient même quelque-fois de faire acheter ces sortes de priviléges par une augmentation de population; c'est-à-dire qu'il seroit bon d'obliger l'entrepreneur à amener & entretenir un certain nombre d'ouvriers étrangers, & à prendre en même tems dans la Nation chez qui il s'établit, autant d'apprentifs qu'on croiroit devoir lui en préscrire.

La France pour encourager chez elle l'établissement des manufactures, est dans l'usage d'acheter aux frais de l'Etat les secrêts particuliers pour la préparation ou la teinture des matières. Elle achette de mêmes les instrumens ou les machines nouvellement inventées, ou qui étoient encore inconnues. Elle accorde en outre des récompenses proportionnées à l'importance des découvertes; & les récompenses qu'elle croit nécessaires, consistent en distinctions personnelles & en prérogatives accordées aux directeurs de l'entreprise; en fonds avancés; en emplacemens convenables, pour épargner d'abord des dépenses aux entrepreneurs; en l'achat de ce qui est fabriqué ou travaillé, à un prix fixé pour un certain tems, (méthode qui n'est point du tout à dédaigner par les avantages qu'elle a souvent produits & qu'on peut encore s'en promettre,) ou enfin en une prime, ou gratification pour l'exportation des productions du nouvel établissement, jusqu'à ce qu'elles puissent entrer en concurrence avec celles des Etrangers, & même dans leurs propres marchés, s'il est possible.

La dépense qu'exige l'entretien d'habiles ouvriers étrangers de tous genres, n'est pas moins nécessaire pour conserver les manufactures, que pour les établir. Les plus petites causes produiront toujours de grands effets à cet égard. Par exemple, il est probable que l'on contribueroit infiniment au progrès des manufactures, en entretenant dans les différentes parties d'un Etat quelques femmes qui seroient bonnes fileuses. Ce ne seroit pas un objet de dépense fort considérable, & cependant il en résulteroit un grand bien, en ce que l'exemple de ces femmes inspireroit à toutes celles de la campagne un esprit d'industrie qui ne les détourneroit pas de leurs autres occupations. Il est à présumer qu'il n'y auroit personne dans l'Etat, qui blamât ces dépenses.

Un dernier moyen d'encourager les manufactures, c'eſt d'attacher une idée de mérite & de diſtinction à la profeſſion de manufacturier, & à la claſſe de ſujets qui procure par ſa correſpondance le débit des fabriques d'une Nation. Le marchand ſur-tout mérite des diſtinctions, puiſqu'il eſt comme le diſpenſateur de la ſubſiſtance & de l'occupation de l'artiſan, & que c'eſt lui qui aſſigne au laboureur la recompenſe de ſon travail. L'Etat eſt en quelque ſorte aſſocié aux gains du commerçant, mais il n'a aucune part aux risques qu'il court, & aux fatigues qu'il eſſuie. Il ne peut donc jamais le mépriſer; mais il doit au contraire le chérir, le careſſer & l'honorer. Les productions de l'induſtrie & du génie peuvent en général être comparées à un ouvrage d'horlogerie. Il s'arrête, ſi on ne le remonte pas à tems; & les reſſorts qui lui donnent du mouvement, ſe relâchent & ſe gâtent, dès qu'on néglige d'en prendre ſoin. Il en eſt de même des manufactures: leurs reſſorts ont beſoin d'être entretenus; & ceux qui les aſſemblent, les mettent en mouvement & les conſervent, méritent d'être diſtingués par leur patrie & par tous les bons citoyens qui lui ſont attachés.

Comme la plûpart des Nations ont aujourd'hui des manufactures, les efforts des fabricans qui connoiſſent le mieux leurs intérêts, tendent à obtenir le plus grand débit chez l'Etranger. C'eſt le motif des réglemens qu'on a faits en France, qu'on a peut-être trop multipliés, mais qui devroient être imités ailleurs en tout ce qui concerne la bonne foi, l'exactitude, la fidélité dans la fabrique & l'établiſſement des inſpecteurs. La vente dépendant du goût & du caprice toujours changeans des conſommateurs, il faut laiſſer aux fabriquans la liberté d'en ſuivre les variations, de faire tous les aſſortimens poſſibles & au meilleur marché. „ Si nous voulons," diſoit *Davenant* aux Anglois, „faire le Commerce du monde, il faut imiter les „ Hollandois qui dans chaque claſſe font le meilleur & le pire: par cette „ conduite nous ſerons en état de ſervir tous les pays, chacun ſuivant ſon „ caprice! C'eſt le même conſeil que le célèbre Penſionnaire *Jean de Wit* „ donnoit aux Hollandois. C'eſt une choſe inutile & très domageable de „ borner les manufactures par des corps de metiers, par des directeurs & „ prévots, & d'ordonner de quelle manière les ouvrages qu'on débite dans „ les pays étrangers, doivent être faits. Il paroit riſible de vouloir con„ traindre les étrangers d'acheter de nous telles marchandiſes & faites de la „ manière qu'il nous plait; ou de prétendre que les autres ne feront pas les „ mêmes marchandiſes que nous défendons. Le Commerce veut être libre. „ Chaque marchand achette les choſes qu'il trouve bonnes, & il eſt naturel „ que les ouvriers fabriquent de la manière la plus favorable pour le débit."

On feroit une grande faute ſi on vouloit conclure de ces réflexions, qu'il faut rejetter les réglemens & les inſpecteurs. Les Anglois ſe ſont appliqués à diminuer les prix, ſur-tout des étoffes légères, qu'ils rélèvent par une grande récherche dans les teintures, dans les apprêts, & par une extrême attention à bien aſſortir les fils de la trame & de la chaine, à les frapper également, ce qui rend l'étoffe plus ronde, plus unie & plus égale; & à répandre enfin une grande variété dans les étoffes & dans leurs couleurs.

Cependant la cherté de la main d'œuvre a fait introduire des défauts dans une infinité de manufactures, qui leur ont porté un préjudice peut-être irréparable, que la France a prévenu ou corrigé par ſes réglemens & ſes inſpecteurs. Les draps doivent perdre au foulon près d'un tiers de leur aunage, & ne doivent regagner à la rame qu'un vingtième ou un quinzième au plus de la perte faite au foulon, lorsque le fabriquant veut ſoutenir la réputation de ſa fabrique. Les fabricans pour ſoutenir le bas prix & leur bénéfice, ont voulu gagner plus d'aunage à la rame & ont promptement décrié leurs fabriques; ainſi des autres étoffes de laine. La même avidité du gain a introduit le même défaut dans les toiles: on les a tordues dans les blancheries au tourniquet, au lieu de les tordre à la main; ce qui leur a donné un aunage artificiel très pernicieux. C'eſt cependant dans la pleine confiance de la fidélité & de l'exactitude des aunages & des différentes qualités des toiles & des étoffes de laine rélatives à leurs numeros & à leurs différens prix, que les négocians commettent leurs achats: c'eſt dans la même confiance que Cadix expédie pour les Indes Occidentales les balles d'étoffes & de toiles ſans en avoir ouvert une ſeule. C'eſt à aſſurer cette bonne foi ſi utile & ſi honnorable au Commerce, que les réglemens & les inſpecteurs ſont néceſſaires.

On a employé la légiſlation en Angleterre, comme en France, à y aſſurer & ſoûtenir la perfection & la réputation des manufactures de laine. Le Parlement a préſcrit par divers actes, les longueurs, les largeurs & le poids des diverſes étoffes de laine. Il eſt défendu de mêler dans les draps, de la bourre, du déchet ou rebut de laines, ainſi que dans les ſerges, bayettes, perpétuanes, &c. Chaque pièce d'étoffe qui paſſe au moulin à Toulon, doit être marquée dès qu'elle eſt ſèche, d'un plomb qui indique en chiffre la longueur & la largeur. Les draps larges ne peuvent être élargis après le foulon, de plus d'un quart de verge, & ne peuvent être allongés de plus d'une verge ſur huit. Il eſt défendu d'expoſer en vente aucune pièce de drap ſans les plombs du foulon & de l'inſpecteur & ſans le nom du fabricant.

Ces

Ces réglemens ſont très ſages; & de ſemblables réglemens devroient aſſurer la confiance publique dans toutes les manufactures.

Un réglement du 30. Mars 1756. ſur les Bijoux, ne fait pas moins d'honneur à la légiſlation Françoiſe. Ce réglement „permet à l'égard des ou„ vrages de bijouterie en émail, montés en cage, d'y inſérer un corps é„ tranger, non apparent, à condition que les dits ouvrages ne pourront „ êtres vendus au poids; & que pour les diſtinguer d'autres ouvrages de „ même genre qui ſeroient entièrement d'or & d'argent, on gravera diſtin„ ctement ſur la fermeture de la boëte & dans le lieu le plus apparent des „ dits ouvrages le mot *garni*; de manière que le poinçon de décharge ſoit „ appliqué dans le corps de la lettre *G*."

Tous les artiſtes ne ſont pas de bonne foi. On trouve dans le Commerce des boëtes d'or qui paroiſſent pleines, & qui ſont fourées dans toutes leurs parties de plaques de cuivre ou de tale que l'artiſte a ſi bien masquées, qu'il eſt impoſſible de s'en appercevoir; c'eſt ce qui a donné lieu à ce réglement. C'eſt ainſi qu'on ſoutient en France par la fidélité, une manufacture qui par l'excellence du goût, l'élegance, la variété & le deſſein donne à l'Etat un bénéfice très ſouvent de cent pour cent ſur les matières d'or & d'argent.

On a prétendu dans quelques Ecrits ſur le Commerce, que c'eſt une queſtion très délicate, & qui n'eſt point encore décidée, de ſçavoir, *s'il vaut mieux pour une fabrique, d'être ſoumiſe à une inſpection quelconque, que d'être abandonnée aux ſoins & à l'émulation des fabricans.*

C'est dans l'adminiſtration du Commerce, une queſtion ſi peu indéciſe, que presque toutes les manufactures de toiles, d'étoffes, de laine & ſoye, ſur-tout celles qui jouïſſent d'une réputation faite, ſont aſſujetties à une inſpection & à des réglemens publics, ou s'en ſont formés elles-mêmes, dont elles ne s'écartent jamais.

A quoi bon, a-t-on ajouté, *dévoiler les fraudes que font quelques Négocians?*

La réponſe eſt ſimple: l'objet de l'inſpection & des réglemens n'eſt pas de publier les fraudes, mais de les prévenir, & d'aſſurer la réputation des manufactures par la bonne foi & la fidélité la plus ſcrupuleuſe; en un mot d'en écarter tout ſoupçon de fraude. Ce qui eſt délicat, ce qui eſt même très

très difficile en général, c'eſt de concilier parfaitement l'inſpection & les réglemens avec les progrès de l'induſtrie & du Commerce; ce qui exige de la part de ceux qui veulent établir une bonne police, non-ſeulement une grande connoiſſance de la manufacture qu'on veut éléver ou conſerver, mais encore du Commerce en général, & en particulier de la branche de Commerce dans laquelle ſe trouve cette manufacture, tant dans l'intérieur, que chez l'Etranger. Le défaut d'une connoiſſance exacte du Commerce des Nations avec leſquelles on traite, ou avec leſquelles on peut traiter, eſt la cauſe d'une infinité d'erreurs, qui ſe gliſſent dans les Ecrits ſur le Commerce, comme dans ſon adminiſtration.

Nous regardons comme une maxime, que l'induſtrie humaine ne produit rien dans aucun pays, que l'art ne puiſſe imiter ailleurs. Les reſſources de l'art ſont infinies. Pendant combien d'années n'a-t-on pas admiré en Europe la beauté & l'extrême fineſſe des toiles des Indes, ſans oſer entreprendre de les imiter; ſur-tout ces mouſſelines, dont les marchands Indiens ne peuvent eux-mêmes eſtimer le dégré de fineſſe, qu'après avoir compté les fils de la chaine? Comment tirer d'une laine végétale, qui n'a ni la force, ni la longueur du lin, ni de la ſoye, ni même de la laine animale, un fil qui échappe presqu'à la vue? Où trouver des mains & des navétes aſſez légères, pour tiſſer un fil ſi fin, ſi délicat, qui ſemble incapable de ſoutenir le moindre effort, le moindre frottement ſans ſe rompre? Etoit-il facile de trouver l'idée d'établir le mêtier à fleur d'eau, pour donner aux fils par le ſecours d'une humidité légère, la force néceſſaire pour réſiſter au mouvement rapide de la navéte, & former une toile qui dure long-tems, & qui dans l'uſage réſiſte à un nombre infini de blanchiſſages?

L'INDUSTRIE Européenne a enfin oſé imiter en Suiſſe, & en France l'induſtrie Indienne, & pourroit ſans doute atteindre au même dégré de perfection en tout genre avec le ſecours des matières prémières de l'Inde. Mais ce n'eſt pas aſſez pour nous, que d'imiter une manufacture étrangère, il faut la rendre marchande; il faut acquérir une branche de Commerce. La gloire qui accompagne les efforts & les ſuccès de l'art & du génie, n'eſt rien dans le Commerce, ſans l'utile. Le Commerce ne tient aucun compte à l'art, d'une invention ou d'une imitation ſtérile. C'eſt cependant tout ce que l'art produiroit infailliblement en Europe, une imitation ſans fruit, à l'égard de la plûpart des manufactures des Indes; parce qu'il eſt impoſſible à l'induſtrie Européenne d'entrer en concurrence avec l'induſtrie Indienne dans tous les mêmes genres, à cauſe de l'exceſſive diſproportion du prix de

la main d'œuvre & même d'une grande quantité de matières prémières. C'eſt là l'obſtacle qui rend aux Nations induſtrieuſes de l'Europe, l'imitation, non impoſſible, mais ſtérile; ce qui eſt égal au Commerce.

Mais qu'on ſuppoſe cet obſtacle lévé, & il le ſeroit peut-être, s'il étoit poſſible d'obtenir de toutes les Nations d'Europe, une loi prohibitive; qu'arriveroit-il alors? Ou les manufactures des Indes prendroient en Europe la place de ſes propres manufactures, ou celles des Indes ne pourroient y devenir floriſſantes; parce que l'Europe n'eſt pas aſſez peuplée pour fournir la quantité d'ouvriers qu'exigeroit cette prodigieuſe augmentation de travail.

Il en eſt de certaines manufactures d'Europe, d'une ville à l'autre, d'une Nation à l'égard des autres Nations, comme de celles des Indes à l'égard de l'Europe. Il y a un ordre, une claſſe de manufactures, dont chacune a pour ainſi dire, ſa patrie, d'où il eſt presqu'impoſſible de la tirer, ou à cauſe des matières prémières, ou des ſécrets de différens apprêts, ou parce qu'il faudroit enlever une grande quantité d'ouvriers, d'artiſtes & de maîtres, ou à cauſe de la cherté de la main d'œuvre, ou enfin à cauſe des avantages d'une réputation bien établie, qui éloigne ou détruit la concurrence. Les eaux pour les blancs & pour les teintures, & le climat ont encore une influence marquée. Toutes ces raiſons concourrent enſemble à l'égard d'un grand nombre de manufactures d'Europe.

Telles ſont ces raiſons qui maintiennent Bruxelles en poſſeſſion de la fabrique des plus belles dentelles de l'Europe. L'Angleterre eſt la Nation qui a fait le plus d'efforts pour l'imiter. C'étoit la dernière conquête qui reſtoit à faire aux Anglois ſur l'induſtrie des Pays-bas, qui ſont démeurés en poſſeſſion ſans le ſecours d'aucune protection. On n'a pu parvenir en Angleterre, à fabriquer la dentelle à l'aiguille, qui eſt la prémière ſorte de dentelles de Bruxelles, la plus ſolide, la plus belle & la plus récherchée (*a*): on y fait de la dentelle au fuſeau dans le goût de celle de Bruxelles pour le deſſein; mais on n'y donne aucune ſolidité au cordon ou bordure des fleurs, qui ſe détachent à l'eau très promptement des fonds qui ne ſont pas plus ſolides. Ainſi ces dentelles ſont ſujettes à des racommodages infinis, & ſoutiennent fort peu de blanchiſſages.

Plus

(*a*) Les dentelles de Bruxelles, faites à l'aiguille, ſont celles auxquelles on a donné le nom de *Point d'Angleterre*; parce que les Anglois en ont fait presque ſeuls pendant longtems l'exportation.

Plus de dix-mille ouvrieres ſont occupées aux dentelles de Bruxelles, dirigées par l'art de pluſieurs deſſinateurs excellens, & par l'intelligence ſupérieure d'un grand nombre de négocians. Cette direction très délicate & très fine, la qualité presqu'unique des lins du pays, l'extrême fineſſe de la filature, les eaux, le climat, le bon marché de la main d'œuvre & la concurrence, y ſoutiennent la fabrique à ſon plus haut dégré de perfection depuis des ſiècles, & au plus bas prix qu'il ſoit poſſible d'atteindre. Qu'a-t-elle à redouter, une telle fabrique, d'une entrepriſe & d'une concurrence étrangère? Une autre Nation qui voudroit y réuſſir, doit faire la conquête du Brabant. Que réſulteroit-il du travail de quelques ouvrières enlevées, qu'une imitation informe, telle que celle d'Angleterre?

Si la France vouloit l'imiter, a-t-elle une ville qui lui fourniſſe dix-mille ouvrières à y employer? Ou doit-elle abandonner les manufactures qu'elle poſſède, pour appliquer ſon induſtrie à une imitation tout au moins incertaine? Ce ſeroit une entrepriſe que la concurrence étoufferoit infailliblement dans ſon berceau.

On a l'exemple à Lille du refus fait par un Intendant de la Province, d'y établir la manufacture des camelots de Bruxelles. On auroit ſans doute réuſſi à Lille, comme à Bruxelles dans cette fabrique unique. Sur l'aſſurance qu'il ne ſeroit pas poſſible d'y établir cette eſpèce de camelots à meilleur marché qu'à Bruxelles, l'Intendant eût la ſageſſe de rejetter la propoſition. Il connoiſſoit les vrais principes de cette branche du Commerce. Un ſeul pays ne ſçauroit poſſéder toutes ſortes de manufactures; & chaque pays doit bien plûtôt s'occuper à varier, à perfectionner, à rendre floriſſantes celles qu'il poſſède.

Des Colporteurs.

On a tolleré par-tout jusqu'à preſent, on a même ſouvent autoriſé la profeſſion de Colporteur. On n'a point encore reconnu le préjudice que l'intervention de ce tiers inutile entre les vendeurs & les acheteurs, porte au Commerce des manufactures. C'eſt un abus qui n'eſt pas borné à ſurcharger ſans néceſſité les marchandiſes d'une valeur nouvelle & d'une concurrence qui ne ſçauroit être que nuiſible; cet abus intéreſſe infiniment les progrès des manufactures. Le Colporteur ne préſente qu'une induſtrie pernicieuſe à la ſociété.

Tous

Tous les colporteurs ne seroient pas nuisibles au Commerce; ils s'y rendroient même fort utiles, s'ils étoient soumis à des réglemens rigoureux capables de les contenir dans de certaines limites. Tels sont les colporteurs attachés à la librairie, & ceux qui n'achetent & ne revendent que des chiffons, du vieux linge, de vieilles hardes, en un mot des marchandises qui ont servi, & qui cependant sont encore des objets précieux pour le Commerce parce que le Commerce ne connoit rien de vil & tire parti de tout. Cette sorte de colporteurs alimente les papeteries, l'une des manufactures des plus importantes & des plus nécessaires; & la fripperie, branche de Commerce qui est aussi d'une très grande utilité.

Il n'en est pas de même des colporteurs connus en France sous les noms de *porteballes*, *courreurs*, *mercelots*, ou *brocanteurs*, marchands ou courtiers ambulans. Le vendeur a intérêt de vendre beaucoup, & le consommateur d'acheter à un bon prix: celui qui s'est inutilement placé entre deux, le colporteur qui s'est introduit dans le Commerce, nuit également à l'un & l'autre. C'est un tiers nuisible au Commerce, & qui pourroit faire un meilleur employ de son industrie.

Les colporteurs nuisent infiniment non-seulement aux détailleurs, aux consommateurs, mais encore aux manufactures & aux négocians qui assortissent des magazins de denrées & de marchandises, soit pour entretenir l'abondance dans leur pays, soit pour faire des envois de son superflû à l'étranger. Ils nuisent sur-tout à ces négocians, dont le Commerce a principalement pour objet les manufactures, qui contribuent le plus à entretenir, à animer & accroitre l'industrie; qui soutiennent & perfectionnent les fabriques par leur attention, leurs soins, leurs conseils & souvent par des avances de fonds, soit en argent, soit en matières prémières. C'est un très grand mal pour les fabriques, qu'il se trouve des gens qui achetent des marchandises défectueuses. C'est ce que font les colporteurs, qui par-là favorisent des défauts essentiels, ralentissent les progrès de l'art, font perdre sa réputation à une manufacture, à tout un pays; ce qui est un préjudice immense, quelque-fois irréparable, & nuisent infiniment au public en l'innondant de marchandises défectueuses.

S'il est également de l'intérêt du fabricant de soutenir le mérite & la réputation de la fabrique, & de celui de l'acheteur d'être bien servi: il y a du choix à faire en général dans toutes les fabriques; & malgré tous les soins des artistes & la vigilance des fabricans, très peu sont exemptes de tout dé-

faut & de tout abus. Il eſt presque impoſſible qu'il ne s'en gliſſe, ſur-tout dans les fabriques fines, ſuſceptibles d'une infinité de variations, dont les défauts échappent quelque-fois même aux plus grands connoiſſeurs. On peut juger de-là ce que l'ignorance ou la mauvaiſe foi peuvent introduire d'imperfections dans les fabriques les plus intéreſſantes: & ces imperfections ſont entretenues & ſe perpétuent par le miniſtère des colporteurs, qui ſe chargent du débit de tout ce qui eſt défectueux. Les plus mauvaiſes marchandiſes, ſur-tout en marchandiſes fines, ſont le principal objet de leur Commerce. Il eſt extrêmement rare qu'ils ſe trouvent porteurs d'un bon article. Ils innondent le public de ce qu'il y a de plus mauvais. Leurs achats de marchandiſes defectueuſes rétardent les progrès de l'induſtrie; les ventes qu'ils font à plus bas prix que les détailleurs, portent à ceux-ci un préjudice infini; & cependant les conſommateurs ſont trompés, quoique ſervis à plus bas prix; parce que d'ordinaire la marchandiſe eſt toujours chère rélativement à ſa qualité, à quelque prix que le conſommateur l'achete. Les colporteurs ont encore un avantage ſur les détailleurs, qui eſt un vol fait au public. Ils n'ont point de domicile; toujours ambulans, ils éludent toutes les charges publiques: ainſi leur fortune s'accroit doublement aux dépens des marchands domiciliés, aux dépens des conſommateurs & des progrès de l'induſtrie. Ce ſeroit donc une loi bien utile dans tous les Etats, que celle qui proſcriroit, comme on l'a fait en Ruſſie, la profeſſion des colporteurs. Il ſeroit même à déſirer qu'on les traitât comme des vagabonds & gens ſans aveu. On rendroit à l'agriculture ou aux manufactures une claſſe d'hommes plus pernicieuſe à la ſociété, que celle des mendians.

Il eſt une autre eſpèce de colporteurs, marchands ou courtiers ambulans, très pernicieux à l'égard de certaines manufactures qu'ils détruiſent, ou dont ils arrêtent les progrès, & par-là nuiſent infiniment au Commerce des pays qui les poſſèdent.

Il y a des manufacturiers qui vendent & expédient eux-mêmes leurs marchandiſes à l'Etranger. Il y a des négocians qui font fabriquer, & c'eſt le cas où le fabricant ne vend point: le négociant lui fournit ordinairement la matière prémière. Il y a enfin un grand nombre de fabriques répandues dans des villes & dans des campagnes, dont les fabricans vendent dans le plus petit détail & presque pièce à pièce. C'eſt ce qu'on appelle les manufactures éparſes. Ces manufactures ont pour ainſi dire une eſpèce de chef-lieu, où les négocians forment des magaſins, ſoit pour la conſommation intérieure, ſoit pour faire des envois à l'Etranger: telles ſont les cotonades, les

les petites étoffes de Rouen, de Lille, & toutes les fabriques de toiles de France, des Pays-bas, de Saxe, de Silesie, &c.

PAR-TOUT où le Commerce est protegé, où il y a de bons réglemens, il n'est point permis ni aux colporteurs, ni aux courtiers, ni à aucun marchand d'aller acheter ces marchandises chez les fabricans & de les enlever pour ainsi dire sur les mêtiers: ils sont traités comme ceux qui vont au-devant des denrées qu'on apporte au marché. Tous les fabricans doivent apporter leurs marchandises au marché, & leur faire imposer une marque qui assure la bonne qualité de chaque pièce dans son genre, & la fidélité de l'aunage. C'est là un prémier avantage très précieux au Commerce, qui résulte de cette police; & c'en est un autre infiniment utile aux progrès du Commerce, que d'établir l'abondance au marché. Cette abondance maintient le prix des marchandises à un taux modéré, rélatif à la demande des Etrangers, & ce bas prix ainsi soutenu par les négocians écarte la supériorité des fabriques rivales, en fait mieux soutenir la concurrence & assure le débouché permanant des marchandises; ce qui est le plus grand service qu'on puisse rendre aux manufactures.

LA loi qui défend les achats ailleurs qu'au marché, donne encore un avantage bien sensible aux fabriques, en ce qu'elle entretient à bas prix la main d'œuvre; car c'est le bas prix des fabriques qui est toujours la principale cause de leurs succès, ou celle qui les perpétue. Or il arrive infailliblement toutes les fois qu'il y a de la demande chez les fabricans, que la main d'œuvre renchérit; & lorsque cette demande se multiplie par l'espèce d'aquaparement que les colporteurs ou courtiers font chez les fabricans, les ouvriers en profitent pour mettre leur travail à plus haut prix. Il y a alors concurrence de travail, & cette concurrence de travail fait cesser la concurrence des ouvriers, qui est le principe le plus essentiel du bon marché de la main d'œuvre.

On ne sçauroit donc faire une loi trop sévère sur cette branche de Commerce, si on veut la conserver & la rendre florissante.

Des Hopitaux.

L'ADMINISTRATION qui s'occupe du ſoin de rendre les manufactures floriſſantes, devroit régarder les Hopitaux comme des établiſſemens qui y tiennent de fort près, qui leur nuiſent, & qu'on pourroit leur rendre infiniment utiles.

DANS tous les tems chez toutes les Nations, les pauvres ont attiré l'attention des législateurs & ému les entrailles des citoyens: de-là une quantité infinie de fondations d'Hopitaux répandues dans toutes les villes, dans des villages mêmes, dans presque tous les Etats de l'Europe, & un grand nombre de loix & de réglemens ſur l'adminiſtration de cette ſorte d'établiſſemens, dont presqu'aucune ne pourroit être priſe pour ſervir de modèle.

Mr. *de Montesquieu* a préſenté en peu de mots les principes & la néceſſité d'une bonne législation. Un homme n'eſt pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. Celui qui n'a aucun bien, & qui travaille, eſt auſſi à ſon aiſe que celui qui a cent écus de revenu ſans travailler. Dans les pays de Commerce, où beaucoup de gens n'ont que leur art, l'Etat eſt ſouvent obligé de pourvoir aux beſoins des vieillards, des malades & des orphelins. Un Etat bien policé tire cette ſubſiſtance des fonds des arts mêmes; il donne aux uns les travaux dont ils ſont capables; il enſeigne les autres à travailler, ce qui fait déjà un travail.

QUELQUES aumones que l'on fait à un homme nud dans les rues, ne rempliſſent point les obligations de l'Etat, qui doit à tous les citoyens une ſubſiſtance aſſurée. Lorsqu'une branche d'induſtrie ſouffre, ce qui arrive ſouvent dans un Etat riche, les ouvriers ſont alors dans une néceſſité momentanée; il eſt de l'intérêt de l'Etat d'apporter un prompt ſecours.

LA Hollande a quelques établiſſemens fondés & dirigés ſur ces principes; principalement ſes maiſons des orphelins. La législation françoiſe contient auſſi quelques bons réglemens: quelques hopitaux y ont été réduits ſous une bonne adminiſtration. On y a introduit le travail & rendu utiles au public des mains qui n'étoient que nuiſibles. Mais on a fait par-tout la faute d'admettre des manufactures dans ces maiſons. On a porté par-là un pré-

préjudice considérable aux manufactures en leur donnant une industrie rivale, dont celles-ci ne peuvent soutenir la concurrence, à cause du bas prix de la main d'œuvre qu'on leur a opposé, en faisant fabriquer dans les hopitaux. On pouvoit & l'on devoit pour le bien de l'Etat, choisir un genre de travail plus facile & en même tems plus avantageux. On devoit borner uniquement le travail & l'industrie des pauvres aux préparations des matières prémières des manufactures, qui donnent de l'occupation aux mains les moins exercées & les moins industrieuses, & ce travail, au-lieu d'une rivalité destructive, donneroit aux manufactures le plus heureux encouragement. Nous avons encore trop d'exemples de fortunes faites ou entretenues par l'administration des hopitaux. C'est un abus qui afflige le public, & qu'il seroit bien facile de réprimer. C'est cet abus qui fait qu'on est accablé de mandians dans de grandes villes où l'on dit que les pauvres sont riches.

Il est bien humiliant pour l'esprit humain, que celle des Nations de l'Europe qui réunit le plus de richesses d'industrie, qui semble avoir fait les plus grands progrès dans l'art de l'administration, & chez laquelle se trouve le plus grand nombre d'hospices, d'infirmeries, de maisons de travail, d'hopitaux, & le plus grand fonds de générosité, soit celle de toute l'Europe, qui est la plus surchargée de pauvres. Aucune Nation ne présente autant d'aziles aux infirmités humaines, à l'infortune & à l'indigence; une si prodigieuse quantité de monumens élevés par la charité, que l'Angleterre. Telle est cependant l'insuffisance d'un nombre infini de riches établissemens; car on les a portés à l'excès, s'il peut y avoir de l'excès dans ce genre, que l'Etat est obligé d'imposer encore pour les pauvres une taxe qu'on porte tous les ans à plusieurs milions sterl.

L'esprit public, le zèle patriotique & l'amour de l'humanité ont successivement produit dans la Grande Bretagne, les projets d'une multitude infinie d'hopitaux, & ces projets rendus publics ont trouvé parmi les citoyens tantôt des associations, tantôt le nombre de souscriptions suffisantes pour en assurer l'exécution. Plusieurs sont encore entretenus par des souscriptions annuelles de bienfaiteurs inconnus. Aucun des besoins de l'humanité n'a échappé à l'attention généreuse des Anglois. Il est une classe d'indigens, qui paroit n'avoir eu aucune part à l'attention publique chez les autres Nations, & qui est peut-être celle qui en exigeoit le plus: c'est la classe des femmes & des enfans des négocians que des pertes imprévues, ou des enrepriſes malheureuses, ont entrainés dans des faillites forcées; celle des honnêtes gens, que des malheurs publics, ou particuliers, réduisent au

besoin.

beſoin du ſecours d'autrui. L'éducation augmente encore l'infortune de cette claſſe de malheureux, en leur rendant inutiles ou funeſtes, les aziles ordinaires. L'Angleterre eſt la ſeule Nation chez laquelle on trouve des aziles honnêtes & convenables à leur état, fondés par des ſouſcriptions.

On ne peut refuſer de rendre hommage à la vertu des citoyens qui, par une convention libre & des contributions volontaires, ont fait les fonds d'établiſſemens qu'on peut mettre en comparaiſon avec le ſuperbe hopital de Greenwich, le ſeul fondé par l'Etat.

Cependant le nombre infini d'inſtitutions charitables eſt régardé aujourd'hui comme l'encouragement & la reſſource de la fénéantiſe, & comme une des principales cauſes qui multiplient les pauvres en Angleterre; enſorte que les ſecours accordés à l'humanité avec une ſorte de profuſion, tournent à ſon desavantage, par le défaut d'une bonne adminiſtration. C'eſt le ſentiment d'un grand nombre de politiques Anglois. D'autres trouvent la ſource du mal dans l'excès des dettes publiques & des impots, dans la décadence des manufactures & du commerce, dans les priviléges, maitriſes & communautés excluſives; & d'autres enfin dans le luxe & dans la prodigieuſe inégalité des richeſſes. Toutes ces cauſes concourrent peut-être également à faire naitre & à perpétuer le desordre.

C'est ſur-tout ſur les cauſes qui produiſent les pauvres & les mandians, que le pouvoir législatif doit porter ſa prémière & ſa principale attention. C'eſt ſans doute procurer un grand avantage à l'Etat que de tourner à ſon utilité, par le travail & par une bonne adminiſtration, des mains oiſives qui lui ſeroient infiniment à charge. Mais on ne fait pas aſſez d'attention que plus les aziles publics de la pauvreté ſont remplis, plus on a ſous les yeux de preuves de la marche rapide de l'Etat vers la dépopulation. Il faudroit regarder les aziles comme des monumens qui avertiſſent ſans ceſſe le pouvoir législatif, des ſoins qu'il doit prendre pour prévenir la miſère & l'indigence, le fléau le plus deſtructif de la population, & qui tend le plus ſenſiblement à la ruïne de l'Etat.

Un politique Anglois fait ce reproche à ſa Nation, qu'on pourroit appliquer à presque toutes les Nations qui paroiſſent les plus riches: tous ces aziles, dit-il, ouverts aux malheureux & aux indigens, ne ſont qu'autant d'indices d'une conſtitution en desordre. La difficulté générale de vivre, & la difficulté plus grande encore de ſe conformer aux uſages regnans, rendent

dent la condition des dernières classes du peuple desespérée, & ôtent toute ressource à l'indigence. Ces points de vue affligeans détournent nôtre jeunesse du mariage, & la portent à chercher ailleurs, que dans ses liens, les moyens de satisfaire ses désirs. De-là cette quantité innombrable d'enfans sacrifiés, non à la cruauté dénaturée de leurs parens, mais à la honte & à la nécessité; de-là encore ces troupeaux de jeunes femmes abandonnées qui infectent nos villes, & cherchent leur subsistance dans un déréglement affreux, qui n'étoit dans son origine, qu'un écart occasionné par la force des passions naturelles. Lorsque je compare, ajoute cet Ecrivain, ces maux aux rémèdes, au-lieu d'admirer les édifices somptueux de nos hopitaux, & d'exalter la bienfaisance de ceux qui les ont fondés, je ne puis que déplorer la triste situation de mon pays, dont les calamités ne trouvent qu'un soulagement très imparfait, dans l'institution de tant de maisons de charité.

Les enfans auxquels les loix refusent de reconnoitre un père, ces enfans qui sont les victimes innocentes de la misère ou de la foiblesse de ceux qui leur donnent le jour, ont fait parler dans tous les tems en leur faveur l'humanité & la réligion. Mais ce sentiment assez général chez toutes les Nations, n'a été accompagné presqu'en aucun endroit d'assez d'intelligence dans l'administration, pour veiller à la conservation de ces enfans autant qu'il seroit nécessaire, & à leur donner l'éducation la plus convenable à l'utilité de l'Etat.

Ce ne sont point ici, dit l'Ami des hommes, les enfans de la débauche: la débauche ne fait point d'enfans: c'est la misère, le malheur ou la foiblesse qui vous apportent leurs enfans. De ces trois choses, les deux prémières sont respectables, la troisième excusable pour des anges, attendrissante pour des hommes. Je voudrois donc, continua-t-il, qu'il y eut pour recevoir ces tributs précieux, des maisons dans toutes les villes, & que dans ces maisons un quartier fut destiné à recevoir toute femme enceinte qui voudroit s'y retirer; qu'elle y fut bien reçue sans honte & sans reproche. L'Ami des hommes voudroit que les garçons fussent élevés dans les campagnes pour l'agriculture, & les filles pour les manufactures. Il en indique les moyens qui sont fort simples & qu'il seroit très facile de pratiquer; les établissemens qu'il propose honoreroient l'humanité & enrichiroient l'Etat.

On reçoit à la maison des enfans trouvés de Paris à toute heure du jour & de la nuit, les enfans qu'on y apporte, & l'on demande seulement si l'enfant a été baptisé; toute autre demande est absolument interdite. A cette

loi respectable, l'administration générale des hopitaux a ajouté en 1761. un réglement qui remplit exactement les vues de l'Ami des hommes pour la conservation & l'éducation des enfans: il étoit d'autant plus intéressant d'y pourvoir, qu'il fut observé que le nombre de ces enfans étoit alors de plus de neuf-mille, dont plus de six-mille étoient en nourrice ou en sevrage. Le bien de l'humanité voudroit que cette administration fut imitée chez toutes les autres Nations.

La déclaration de Henry II. qu'on ignore à Paris, & qu'on suit dans les Provinces, cette loi qui oblige les filles enceintes d'en faire la déclaration devant un officier public, & qui a pour objet la conservation des enfans illégitimes, paroit bien plus propre à donner lieu à leur destruction. Vous que la Providence a chargé de tenir en bride l'humanité, dit encore l'Ami des hommes, souvenez-vous que la pudeur est le mords le plus efficace..... La honte est un reste précieux de l'innocence gémissante: qui nous ordonne de la perdre, nous prédestine criminels. Cette loi plus nuisible qu'utile, ne subsiste sans doute comme beaucoup d'autres, que parce qu'elle est ancienne.

Du Luxe.

Le Luxe considéré du coté politique, tient trop aux progrès des arts, des manufactures & du commerce; il intéresse trop la législation des Nations commerçantes, & de celles qui veulent le devenir, pour ne pas essayer d'en donner ici l'idée qu'on doit s'en faire, & à laquelle il semble que la saine politique, cette politique qui n'a que l'amour éclairé du bien public pour objet, & les vrais moyens de le procurer, devroit se fixer.

Si l'on considère les mœurs, les usages & les loix de toute l'Europe, on ne trouvera presque chez aucune Nation, que des partisans du luxe; & parmi les écrivains beaucoup d'ennemis, & très peu d'amis. Il n'est guère de sujet de morale qui se prête plus que le luxe en général, à la déclamation, à la satire, à l'humeur même: le luxe a renversé, dit-on, les empires les plus florissans. Si l'on en croit un écrivain François (*a*), il ruïne actuellement les fondemens de la grandeur de la France, & lui prépare une chûte irréparable, si l'on n'arrête les progrès qu'il fait tous les jours. Il fau-

(*a*) Le Luxe considéré relativement à la population & à l'économie, à Lyon 1762.

faudroit, dit ce politique, qu'il y eût des loix somptuaires pour étouffer ce monstre qui a été reconnu dans tous les siècles pour le destructeur des Nations.

Mr. *Brown*, dans l'*Examen des mœurs & des principes du temps*, publié à Londres en 1759., a calculé les forces de la Grande-Bretagne & la durée de sa puissance, sur les mœurs de ses citoyens. C'est dans l'étendue du Commerce & des richesses nationales, c'est dans la supériorité constante de sa balance, qu'il trouve la source de la corruption des mœurs, la cause d'une extrême foiblesse & d'une prochaine destruction. Mr. *Brown* a écrit avec toute l'énergie & toute la force du génie Anglois: il fait craindre le luxe à ses compatriotes, comme *Démosthène* faisoit craindre l'ambition du roi de Macédoine aux Athéniens. Mais nous donne-t-il des idées justes & vrayes du luxe? Ecoutons cet auteur, l'ennemi le plus rédoutable que le luxe ait jamais eu.

La vanité, le luxe & la molesse, qui depuis vingt ans ont fait chez nous des progrès incroyables, sont de leur nature insatiables dans leurs demandes. La fureur du plaisir, les excès de la profusion, entrainent une foule de nécessités, qu'il n'est pas possible de satisfaire. De-là dans les Grands du royaume une ardeur sans bornes pour les emplois lucratifs, depuis que ces Grands n'ont ni réligion, ni honneur, ni esprit national; trois principes qui pourroient régler leurs passions fougeuses. A quoi donc s'attendre? A une anarchie, à une confusion générale. L'union nationale ne pourra résister aux factions que l'intérêt suscitera. Les projets les plus salutaires au royaume échoueront dès qu'ils heurteront l'ambition des particuliers.

Quand l'intérêt ou l'ambition divisent les membres, une Nation guerrière doit tout craindre de l'étranger.

L'histoire des Républiques grecques n'est guère que l'histoire des factions domestiques: Rome en fut la victime. Les chefs de nôtre Nation en sont les membres les plus vains, les plus intéressés, les plus incapables, les plus efféminés. Malheureusement leur caractère devient tôt ou tard le caractère dominant de la Nation, le peuple en reçoit l'impression ou l'influence comme une contagion.

Il ne faut pas perdre de vuë dans le portrait suivant, la Nation du Peintre.

On peut réprocher, continue l'auteur, les mêmes mœurs & les mêmes

principes aux François. Mais les mœurs efféminés des François ne dérogent point aux principes de l'honneur militaire: dès l'enfance on en verſe la ſémence dans tous les cœurs. C'eſt un eſprit toujours vivant, même dans les familles du moindre rang: il conſtitue le caractère de la Nation Françoiſe; il en fait la force, il en eſt la défenſe & le *palladium*; il anime toute la machine de l'Etat, il en rend les reſſorts auſſi puiſſans que ſi la vertu en étoit l'ame. Les mœurs Françoiſes ont beau varier, ces principes ne varient point. Sous Henri IV. les guerres civiles les ont enracinés dans le royaume. Ainſi en France, ſous les loix de l'honneur, l'eſprit de défenſe, & ſous le pouvoir monarchique, l'eſprit d'union, conſervent toujours la force nationale dans toute ſa vigueur. Tel eſt l'antidote de la France contre le poiſon de ſes mœurs efféminées.

Pour les autres Nations qui les adoptent, ces mœurs ſont la coupe de *Circé:* la France la préſente aux étrangers: ils s'y enivrent délicieuſement d'une liqueur qui les empoiſonne, ſans ſonger qu'ils ne ſont pas prémunis de ce contrepoiſon qui ſauve la vie & la ſanté aux François. Ainſi, malgré ſa légéreté, le caractère de la Nation Françoiſe eſt toujours reſpectable: elle a le talent d'unir les extrêmes: chez les François les vices & les vertus, la force & la foibleſſe, ne ſont point incompatibles.

La ſource des mœurs & des principes de la Nation Angloiſe, continue Mr. *Brown*, eſt dans un Commerce porté à ſon dernier période. On y voit la dépravation des mœurs & des principes ſans s'allarmer pour le royaume; on ſe croit ſûr de ſa ſanté & de ſa force en calculant le Commerce & les richeſſes nationales, & en vérifiant ſur le calcul la ſupériorité de la balance Britannique.

Le Commerce dans ſon prémier période pourvoit aux beſoins de toutes les Nations, en établiſſant entr'elles un échange réciproque de leur ſuperflu: il lie donc enſemble des peuples, il détruit leurs préjugés, il diſſipe leurs ténèbres; en un mot, il n'exerce qu'un empire libre, dont l'humanité & la bonne foi tiennent toujours les mêmes rênes.

Dans ſon ſecond période le Commerce ajoute le commode au néceſſaire; il augmente la population, il enfante les arts & les ſciences, il répand partout l'abondance & la félicité.

Dans les deux périodes le Commerce n'a rien que d'utile & de précieux.

Dans

Dans le troisième période le Commerce amène le superflu, il en prend & en inspire le goût. Là il consume les trésors de l'opulence, ici il enflamme la cupidité intéressée, par-tout il grossit le luxe.

C'est à ce terme que le Commerce est la source d'une prodigalité desordonnée, ou d'une avarice insatiable qui change le caractère d'une Nation. Alors le peuple cesse d'être laboureur, il devient artisan &c.

La maxime est vraye qu'un grand Commerce & une grande opulence constituent une grande puissance, le Commerce considéré dans ces deux prémiers périodes. Mais lorsque le Commerce & l'opulence sont à leur zénit, comme aujourd'hui en Angleterre, la maxime, si on en croit Mr. *Brown*, est sans application; le Commerce & l'opulence constituent une extrême foiblesse.

Le luxe a aussi trouvé un grand ennemi en Hollande. Un Citoyen très sage & très respectable, singulièrement instruit des matières de politique, a balancé les avantages & les desavantages du luxe, dans un ouvrage intitulé *Essai sur le Luxe*, publié à Amsterdam en 1762. Il y a 70 ans, dit-il, que les plus grands négocians d'Amsterdam n'avoient ni jardins, ni maisons de campagne comparables à celles que leurs commis possèdent aujourd'hui. La construction & la dépense de l'entretien de ces palais des fées, ou plûtôt de ces gouffres, n'est pas le plus grand mal; mais la distraction & la négligence que ce luxe cause portent souvent un grand préjudice dans les affaires & dans le Commerce.

Ce Citoyen philosophe voudroit voir pour le bien du Commerce & le bonheur de sa patrie, plus d'économie, plus de modestie, chez les négocians, & que le luxe mit moins de confusion dans les différens ordres de l'Etat.

La France est bien éloignée de ce Commerce au dernier période, de cet excès d'opulence qui anonce la foiblesse, qui ménace une Nation d'une ruïne prochaine. Si le politique Anglois a quelque raison de craindre pour sa patrie, des suites funestes des richesses immenses que le Commerce accumule sans cesse; le politique François doit trouver dans des observations plus exactes, mille raisons pour se rassurer sur le sort de la France; & le patriote Hollandois pourroit rappeller ses concitoyens à la simplicité, à la frugalité dans laquelle vivoient leurs ancêtres, sans arreter les progrès de la décadence de leur Commerce: on y verroit bien-tôt diminuer très sensiblement la population.

On peut obſerver dans toutes les reflexions qu'on a publiées contre le luxe avec une abondance infinie, qu'on y a continuellement confondu le luxe conſidéré rélativement à l'intérêt de l'Etat, avec le luxe qui peut intéreſſer une ou pluſieurs familles, un ou pluſieurs citoyens. Leur ruïne ou leur dérangement paroiſſent aux yeux de ces politiques un desordre général, qui leur anonce l'affoibliſſement, le décroiſſement des forces ou du nerf de l'Etat & ſa chûte prochaine, qu'ils regardent comme infaillible. L'abus des richeſſes chez un grand nombre de particuliers, préſente un ſujet de morale très abondant, beaucoup de vérités utiles à publier; mais on ſe trompe lorsqu'on veut en étendre l'intérêt jusques à la proſpérité d'une Nation, & conclure ſa décadence ou ſa chûte, de l'abus que quelques particuliers font des richeſſes. Il n'eſt pas difficile de prouver que cet abus eſt presque toujours utile à l'intérêt général, & l'on auroit bien de la peine à marquer avec exactitude les circonſtances où cet abus peut cauſer à l'Etat un préjudice momentané.

Si l'on vouloit ne conſidérer le luxe que dans l'intérêt général, & porter une attention exacte ſur les motifs qui animent l'induſtrie & la circulation de ſes productions, on veroit que le luxe, quel qu'il ſoit à l'égard de la fortune d'un grand nombre de citoyens, eſt toujours également un reſſort néceſſaire à l'opulence de l'Etat. La vérité de cette maxime de Mr. *de Montesquieu*, s'étend même ſur l'intérêt général de toutes les Nations.

Parcourons les principaux domiciles du luxe, les villes où l'on prépare cette prétendue coupe de *Circé:* arrêtons-nous à cette ville célèbre où le luxe a fait faire le plus de progrès à l'induſtrie, & où depuis plus d'un ſiècle le luxe répand le plus de richeſſes. C'eſt-là qu'on a trouvé l'art de nuancer les étoffes de ſoye & même l'or qui les embellit, avec une ſi grande intelligence, avec un goût ſi rare, qu'une étoffe qui n'eſt portée que par le luxe, mériteroit, dit *Voltaire*, d'être conſervée comme un monument d'induſtrie. Ce ſont cinquante-mille artiſans du luxe occupés dans la ville de Lyon, qui donnnent une valeur aux productions des Provinces voiſines, qui payent les peines des cultivateurs, en répendant chez eux les richeſſes étrangères que leur induſtrie attire ſans ceſſe; & c'eſt contre cette conſommation intérieure, contre laquelle on s'élève, & qu'on voudroit proſcrire, qui eſt le premier aliment de cette induſtrie, qui ne ſçauroit ſe ſoutenir ſans ce prémier ſecours. Qu'on ſupprime les artiſans du luxe, ou le luxe même, ce qui ſeroit égal; bien-tôt le Colon trouvant ſes gréniers ſurchargés de fruits inutiles, ne cultivera plus que pour obtenir ſa ſubſiſtance; de vaſtes campa-

gnes

gnes tomberont en friche & l'Etat ſera pauvre. Tout pays qui poſſède les artiſans & les manufactures du luxe, poſſède un grand fonds de richeſſes, non-ſeulement par les envois qu'il fait à l'Etranger, mais encore parce que la conſommation intérieure étant plus étenduë, la culture des terres y eſt plus animée, & ſes productions naturelles reçoivent toujours de nouveaux accroiſſemens. On en juge bien par la valeur de toutes les terres, même de qualité médiocre, voiſines des grandes villes. Des loix ſomptuaires ne ſçauroient manquer d'appauvrir un tel pays.

Le luxe d'Italie qui contribue infiniment à l'entretien de l'induſtrie de Lyon par la conſommation des étoffes de cette riche manufacture, eſt bien dédommagée de ce desavantage de ſa balance, par l'avantage infiniment ſupérieur que Lyon lui donne par l'achat de ſes ſoyes écrues & de ſes organſins. Le luxe, ou Lyon, donnent les mêmes avantages à l'Eſpagne, au Commerce du Levant & à celui des deux Indes, pour les ſoyes & les ceintures. Il en eſt de même de toutes les manufactures: le luxe qui les anime & porte l'induſtrie à les étendre ou à les varier ſans ceſſe, étend en même tems la conſommation des matières prémières dans les pays qui les cultivent, & les enrichit. L'agriculture n'eſt languiſſante dans l'intérieur de quelques Provinces, dans quelques pays de l'Europe, que par le ſeul défaut de conſommation, ou ce qui eſt exactement la même choſe, que parce que le luxe ne peut pas y atteindre. Qu'on y établiſſe des manufactures ou de la navigation, ces pays ſeront bien-tôt fertiles & riches, & ce ſera l'ouvrage du luxe. Il n'eſt point à craindre que le luxe, quoiqu'en diſent ſes ennemis, détruiſe jamais ici ſon ouvrage. Cette richeſſe ne pourroit diſparoitre que par l'effet d'une mauvaiſe adminiſtration, ou par la trop grande abondance du numéraire, qui enchériſſant trop la main d'œuvre, feroit tomber les manufactures, & en même tems l'agriculture par le défaut de conſommation.

Une mauvaiſe adminiſtration a fait paſſer en Angleterre les manufactures de laine des Pays-bas Autrichiens, & leur Commerce maritime en Hollande. Ce ne fut point l'ouvrage du luxe. Mais ce pays, à portée de la navigation la plus avantageuſe, a conſervé une partie de ſon induſtrie, une agriculture floriſſante, une grande richeſſe de productions naturelles; & c'eſt l'ouvrage du luxe des Nations voiſines. Ces Provinces, éloignées de la navigation, après la perte de leurs manufactures, ſeroient reſtées pauvres, parce que le luxe n'auroit pû y étendre ſes conſommations.

Le luxe de Paris a rendu tributaires toutes les Nations de l'Europe.

Ses

Ses modes, ſes bijoux, ſes ſpectacles, ſes Académies mêmes y attirent plus de dix-millions tous les ans des Etrangers, & ces dix-millions qui entretiennent une grande population dans cette Capitale, entretiennent auſſi la population & la fertilité de pluſieurs Provinces, d'où cette Capitale tire ſes ſubſiſtances. On déclame ſans ceſſe contre ces grandes fortunes trop rapidement faites dans le maniement des déniers publics; & ce ſont les dépenſes énormes que le luxe fait de ces tréſors accumulés, qui excitent les plus vives clameurs contre le luxe. Ne devroit-on pas trouver au-contraire qu'il eſt heureux que le luxe rémèdie à l'inconvénient d'une profeſſion qui concentreroit trop les richeſſes de l'Etat, & qui l'appauvriroit infiniment, ſi à meſure que l'avidité accumule des tréſors, le luxe ne les repandoit pas à pleines mains. Qu'arrive-t-il d'ailleurs, quand un riche s'appauvrit par l'excès du luxe? Sa ruïne répand l'aiſance dans un grand nombre de familles. C'eſt un étang qui en perdant ſes eaux de toutes parts, qui en ſe déſechant, répand la fertilité dans une grande étenduë de campagnes. Pour l'intérêt de l'Etat les richeſſes ne ſçauroient être trop diviſées, ni trop circuler; & le luxe produit cet effet.

Il en eſt de même du luxe pour l'intérêt général de l'Europe. Une Nation qui y accumuleroit les tréſors, qui y concentreroit les richeſſes, porteroit un préjudice ſenſible à toutes les autres Nations. Toutes démandent la diviſion des richeſſes, des conſommations reſpectives, une grande circulation, en un mot les ſecours du plus grand luxe: car tous ces avantages ſont ſon ouvrage.

Ce n'eſt pas au luxe qu'on doit attribuer en Angleterre la dépopulation actuelle, la décadence de ſon agriculture, le nombre exceſſif de ſes pauvres: c'eſt à la conſommation immenſe d'hommes qu'elle a faite durant la dernière guerre; à l'emploi d'hommes qu'exigent des établiſſemens trop étendus dans les trois Parties du monde; à l'excès des impots néceſſaires pour payer les intérêts d'une dette portée infiniment au-delà de la juſte proportion de la richeſſe réelle; & ce n'eſt qu'avec le ſecours d'un grand luxe intérieur & chez ſes conſommateurs dépendans, que l'Angleterre peut ſoutenir ſon grand fonds d'induſtrie, diminuer le nombre de ſes pauvres par le travail induſtrieux, animer ſon agriculture par la conſommation de ſes laines & de ſes autre productions naturelles dans ſes manufactures, tant que l'excès des impots y tiendra la main d'œuvre à un haut prix, & diminuera les conſommations étrangères.

C'est

C'est au luxe que la Hollande doit la grande population de ſes villes & de ſes campagnes. C'eſt à ſes impots plus exceſſifs que par-tout ailleurs, & non au luxe, qu'il faut attribuer la miſère qui regne dans une partie du peuple des villes où la cherté de la vie rend l'induſtrie trop chère. Le peuple de la campagne eſt infiniment moins affecté de l'excès des impots, parce qu'il trouve une conſommation aſſurée dans celle des villes, & une grande facilité pour le tranſport dans la navigation des canaux; & encore parce que le fort des impots eſt ſur les conſommations; nature d'impot, qui ne nuit point au cultivateur, lorsque la conſommation intérieure ſuffit au débouché de ſes productions.

Mais qu'on ſupprime le luxe dans les villes; qu'on réduiſe les riches à l'auſtérité de vie, à la vie ſimple & frugale des anciens Hollandois; il faut néceſſairement que la plûpart des marchands détailleurs & des artiſans déſertent ces villes, & que les cultivateurs abandonnent leurs marais par le défaut de conſommation. La population ſeroit bien-tôt infiniment réduite, & le reſtant ruïné enſuite par les impots qu'exigent les intérêts des dettes publiques & l'entretien des digues & des charges ordinaires de l'Etat. Le luxe prévient ce déperiſſement de la République, en entretenant une ſorte d'équilibre entre le peuple, les cultivateurs & les riches, par les conſommations.

Le luxe ainſi réduit en Angleterre, y produiroit fort rapidement à-peu-près les mêmes effets. Dans l'un & l'autre Etat, les richeſſes déjà trop concentrées, le ſeroient infiniment d'avantage; & la circulation beaucoup plus languiſſante chez le peuple, y détruiroit promptement le travail induſtrieux & tout moyen de ſubſiſter.

La France éprouveroit les mêmes effets. Le luxe eſt d'ailleurs en France la cauſe des plus grands progrès de ſon Commerce, & l'attaquer, comme le propoſe le politique François, par des loix ſomptuaires, ce ſeroit tarir la ſource la plus vivifiante; ce ſeroit faire à l'étranger un préſent des arts les plus récherchés, & qui attirent le plus de ſes richeſſes en France.

Les hommes naturellement ennemis du travail, ne travaillent que dans la proportion de leurs beſoins. Les peuples qui ſont contens de ce que la nature leur a donné pour les beſoins de la vie, ne ſont pas des peuples commerçans.

Si on aboliſſoit entièrement le luxe dans un Etat, chaque citoyen bientôt accoutumé à ſe contenter du ſimple néceſſaire qu'il trouveroit aiſément

chez lui, n'iroit pas chercher chez les autres Nations, le ſuperflu défendu. Dès-lors point de travail pour avoir ce ſuperflu : point d'induſtrie pour fournir aux dépenſes de ce ſuperflu. Bien-tôt cet Etat n'auroit plus beſoin ni de banque, ni de manufacture, ni de navigation. Il n'auroit même qu'un beſoin limité d'agriculture & des autres productions de la terre.

Que faire du ſuperflu de ces productions, s'il n'avoit pas beſoin du ſuperflu des autres Nations? De-là toutes les branches de Commerce étant anéanties, l'univerſalité de ſon Commerce le feroit dans le moment.

Qu'avons-nous beſoin en Europe des productions, des fruits, des manufactures de l'Aſie? L'Europe, ou du moins la majeure partie, a ſubſiſté long-tems ſans ces productions, & plus long-tems encore ſans celles de l'Amérique. Tout ce que nous tirons de ces deux parties du monde, ne nous ſert que pour nourrir notre luxe. Si ces deux continans étoient oubliés, notre Commerce ſeroit diminué de plus de moitié.

Il eſt vrai que ſi on aboliſſoit dans un moment le luxe dans tous les Etats de l'Europe, ils ſe trouveroient tous rélativement auſſi puiſſans qu'ils le ſont aujourd'hui. Tout tomberoit en proportion dans la pauvreté, & cette pauvreté réciproque établiroit la même balance: le monde politique ſubſiſteroit également. Mais que conclure de cette vérité contre le luxe dans l'intérêt actuel de toutes les Nations? S'il eſt impoſſible de les ramener toutes également à ce point ; toutes ont également beſoin du ſecours du luxe pour l'entretien ou l'accroiſſement de leur balance & de leur puiſſance rélative. Toutes les Nations ont beſoin des richeſſes, que l'induſtrie & le Commerce attirent avec plus ou moins d'abondance en proportion de l'activité que leur donne le luxe.

Si une de ces Nations, cédant aux déclamations de quelque politique contre le luxe, ſe donnoit des loix ſomptuaires pour étouffer ce prétendu monſtre dévorant, cette Nation perdant alors les richeſſes de l'induſtrie & du Commerce, ſoutiendroit-elle par ſes forces naturelles, la ſupériorité de forces de ſa rivale riche par ſon induſtrie & ſon Commerce? Ne ſeroit-elle pas écraſée, & par le pouvoir que cette Nation trouveroit en elle-même, & par les reſſources qu'elle acheteroit chez ſes voiſins?

C'est un principe certain, que lors qu'une Nation ſort par quelque évènement du point de la balance politique, il faut que toutes les autres en ſortent

tent auſſi, ſi elles ne veulent pas en être oprimées. Louïs XIV. ayant trouvé les moyens d'augmenter la puiſſance de la France dans le nombre des ſoldats, toutes les Nations ont été obligées de ſuivre ſon exemple pour n'en être pas accablées. Des armées de cent-mille hommes ont été ſubſtituées aux armées de vingt-mille, avec leſquelles on avoit cependant fait la guerre pendant plus de deux ſiècles, décidé les querelles des rois & le ſort des empires. De nos jours un grand Roi a ajouté de nouvelles forces à l'uſage de ces grandes armées, par des connoiſſances profondes de toutes les parties de l'art de la guerre, par un nouvel exercice, par de nouvelles évolutions, par une diſcipline plus exacte, & a déployé aux yeux de l'Europe une puiſſance qui l'a étonnée. Les autres Nations ſont obligées de l'imiter. L'Angleterre a vu dans le Commerce de la Hollande, la néceſſité de devenir commerçante; & la France s'eſt bien-tôt apperçue qu'elle ne pouvoit ſoutenir ſa puiſſance rélative que par le plus grand Commerce. C'eſt ainſi que chaque Nation s'eſt efforcée d'acquerir de grands établiſſemens dans les trois autres parties du monde. Tout cela eſt l'ouvrage du luxe d'une ou de deux Nations qui ont forcé toutes les autres à s'y livrer, & chaque Nation eſt aujourd'hui dans la néceſſité, pour ſoutenir ſa puiſſance rélative, de laiſſer agir chez elle le luxe qui y anime les arts, l'induſtrie & le commerce, & y attire les plus grandes richeſſes.

Le luxe, dit-on encore, détruit l'agriculture, l'induſtrie de prémière néceſſité, parce que les ouvriers du luxe ſont enlevés à l'agriculture.

Indépendamment de ce que les grandes conſommations ſont les grands & les vrais encouragemens de l'agriculture, & de ce que les ouvriers du luxe ſont la principale cauſe des grandes conſommations; c'eſt être dans une grande erreur, que de croire que les ouvriers du luxe ſont enlevés à l'agriculture. Si on excepte une partie des domeſtiques, on ne trouvera pas la vingtième des ouvriers du luxe tirée de la claſſe des cultivateurs. C'eſt une claſſe particulière d'habitans ſortie originairement comme toutes les autres, de celle des cultivateurs; mais qui ſe perpétue elle-même dans tous les pays où il y a un fonds d'induſtrie. En Angleterre, où il eſt permis au cultivateur de s'enrichir, ou de ſe procurer les commodités de la vie, cette claſſe s'entretient dans un état floriſſant, & l'on ne s'y apperçoit pas que les ouvriers du luxe l'aient jamais énervée. Cependant il n'eſt point de ville qui ait encore porté le luxe auſſi loin que Londres. Si Paris a plus de goût en une infinité de choſes; Londres ſurpaſſe beaucoup Paris dans l'excès de la dépenſe.

Les loix ſomptuaires ſont donc non-ſeulement inutiles, mais préjudiciables aux Etats commerçans. Plus le luxe eſt grand dans ces Etats, plus le Commerce y eſt floriſſant & leurs richeſſes conſidérables.

Si l'abus des richeſſes, ſi le luxe exceſſif d'un petit nombre de particuliers, introduit du desordre chez une Nation; c'eſt l'effet d'un rélachement dans la diſcipline, ou d'un vice dans la police de l'Etat. Ce n'eſt point dans des loix ſomptuaires qu'il faut chercher les moyens de prévenir la corruption des mœurs; mais dans la rigueur des loix pénales qui maintiennent le bon ordre dans la ſociété: & tant qu'on tiendra la main avec une juſte ſévérité à l'exacte obſervation des loix & d'une bonne diſcipline dans tous les ordres de l'Etat, on n'aura rien à rédouter des progrès du luxe, qui ne ceſſera point d'être un reſſort néceſſaire à l'opulence de l'Etat, & ne ſera jamais que le réſultat de l'aiſance nationale.

De la Balance.

L'Europe a toujours eu une Balance desavantageuſe avec l'Aſie, où elle n'a jamais envoyé que de l'or & de l'argent pour payer ſon induſtrie; autrefois l'Europe qui produiſoit peu de ces metaux, en tiroit beaucoup de l'Afrique. Cette Balance ſeroit devenue encore plus desavantageuſe par la découverte de la navigation aux Indes Orientales en doublant le Cap de Bonne-eſperance, ſi en même tems on n'avoit pas fait la découverte de l'Amérique, dont les mines n'ont pas ceſſé de répandre tous les ans de 80 à cent millions de numéraire au-delà de ce qui eſt néceſſaire à l'Europe pour ſolder ſa balance avec l'Aſie. L'Europe jouit depuis la découverte de l'Amérique, d'une balance très avantageuſe, & le Commerce avec l'Afrique ne lui ſert presque plus qu'à entretenir celui de l'Amérique, qui lui donne les avantages de cette balance.

C'est principalement ce Commerce de l'Amérique qui a accelleré le progrès des arts en Europe & qui l'a rendue presque univerſellement induſtrieuſe. Chaque Nation s'eſt efforcée d'attirer à elle une plus grande partie de cette balance générale, & de ſe donner une balance nationale la plus avantageuſe qu'il étoit poſſible.

Depuis un certain nombre d'années, on s'eſt fort occupé chez presque toutes

toutes les Nations de l'Europe, de cette balance, ſur laquelle on avoit à peine ouvert les yeux vers la fin du ſiècle dernier; & on l'a aſſez généralement régardée comme étant la même que la balance du pouvoir; parce qu'on a vu tout le nerf de l'Etat dans un Commerce floriſſant.

En effet une parfaite intelligence de la balance peut ſervir de flambeau pour éclairer ſur les moyens de conduire & d'étendre le Commerce à l'avantage de l'Etat, & de rendre l'Etat plus puiſſant.

C'est par une balance exacte des exportations & des importations qu'on peut connoitre en général ſi un Etat gagne ou perd dans le Commerce, & en particulier, par quelles branches du Commerce l'Etat gagne, & par quelles branches il perd. On a ſouvent calculé en Angleterre & en France les avantages & les desavantages de cette balance, & on y a ſouvent erré. On s'y eſt auſſi ſouvent trompé dans les moyens qu'on a employés pour la rendre plus avantageuſe; & les efforts qu'on a faits, ont été ſuivis quelquefois de grandes pertes. Il eſt très difficile de connoître parfaitement la balance d'un Etat, de la former avec quelque ſorte d'exactitude.

La recherche, un examen exact de la valeur de la maſſe des marchandiſes & des denrées exportées, ainſi que de la valeur de celles qui ſont importées, eſt ſans doute un moyen de connoitre la balance. Si l'exportation excède l'importation, on en conclut que l'Etat gagne, & que cet excédant eſt ajouté à la richeſſe publique. Cet examen embraſſe toutes les branches du Commerce, & donne lieu à la connoiſſance de beaucoup de vérités très intéreſſantes. Mais on s'eſt trompé, lorsqu'on a régardé comme un moyen ſûr de faire cet examen, & de juger de la balance, le rélevé des régiſtres des droits d'entrée & de ſortie.

Il eſt presque impoſſible de faire une apréciation juſte ſur ces régiſtres, parce que les déclarations mêmes qui y ſont portées, le ſont fort rarement. Il n'y a d'ailleurs point d'Etat, ſur-tout parmi ceux qui font le plus grand Commerce, où il n'entre & d'où il ne ſorte des marchandiſes en fraude pour de très grandes ſommes. La France en a donné un exemple aſſez ſenſible dans une conteſtation rendue publique, au ſujet de l'entrée & de la fabrication des toiles peintes; puiſqu'on y mit en fait, & ce fait ne fût point contredit, que la France payoit tous les ans pour ce ſeul article vingt millions à l'étranger. L'inéxactitude dans les déclarations, tant pour les quantités que pour la valeur; & la fraude, ſont deux ſources d'un nombre infini d'er-

reurs, ſur le pied desquelles il faut néceſſairement calculer, & qu'on ne ſçauroit cependant eſtimer avec quelque ſorte de préciſion.

Quelle meſure a-t-on d'ailleurs pour eſtimer les accidens qui arrivent aux fonds exportés, qui en augmentent ou en diminuent la valeur chez l'étranger; les naufrages, les avaries, le fret & les primes d'aſſurance, les droits de commiſſion, de magaſinage, que l'Etat gagne ou paye; les failli-tes, &c.: rien de tout cela ne peut ſe trouver ſur les regiſtres publics.

Il y a encore une grande diſtinction à faire entre les Etats qui font leur Commerce en entier, & ceux dont le Commerce, ou différentes branches de leur Commerce, ſont entre les mains de négocians abſens, qui tirent de l'Etat de grands bénéfices ſur ſes importations & ſes exportations, ſans qu'on puiſſe s'en appercevoir ſur les regiſtres des douänes.

Il faut donc pour connoitre la balance d'un Etat, ajouter d'autres moyens à l'examen des regiſtres des douänes. Celui du cours du change en eſt un qu'on régarde aſſez généralement comme ſûr: par cette raiſon on a appellé le change, le thermométre du Commerce. Ce thermométre ne paroitra cependant pas infaillible, lorsqu'on voudra faire attention aux cauſes étrangères au Commerce qui le font varier, & qu'un Etat peut avoir d'ailleurs des branches de Commerce chez des Nations avec lesquelles il n'a point de change. Un examen exact du cours du change eſt cependant très utile, & même très néceſſaire à beaucoup d'égards. C'eſt d'ailleurs une étude très ingénieuſe pour qui veut ſonder les matières du Commerce. On peut examiner encore l'abondance de l'argent, le taux de l'intérêt, & ce qui paroit plus facile, la population, la culture, l'induſtrie & la navigation. Cet examen peut conduire non-ſeulement à une connoiſſance aſſez exacte de la balance d'un Etat, & conſéquemment de ſa puiſſance rélative; mais encore à la découverte de différens moyens d'augmenter ſon Commerce, & de le rendre plus puiſſant.

On a mille moyens d'améliorer la balance du Commerce. Mais pour les connoitre & les employer utilement, il faut entrer dans les plus grands détails de toutes les branches de l'adminiſtration. Il faut animer, encourager l'agriculture, la population, les arts & l'induſtrie; rendre utiles à l'Etat, des bras qui lui ſont inutiles, ou onéreux: & tous ces détails doivent être ſous le régime de la plus ſage légiſlation.

La

La balance du Commerce a trouvé des ennemis parmi ceux qui ſe ſont élevés contre le luxe. On pourroit calculer, dit-on, la durée du Commerce d'une Nation dont la balance avantageuſe ne ceſſe d'accumuler les ſignes des valeurs. Elle parvient néceſſairement au dégré de richeſſes, qui détruit l'induſtrie & la fait paſſer chez les Nations pauvres.

On ne ſçauroit citer rigoureuſement l'exemple d'une ſeule Nation qui ait éprouvé une révolution, qui ſoit devenue exactement pauvre par la ſeule raiſon qu'elle avoit accumulé une trop grande ſomme de richeſſes. La marche de toutes les Nations, qui tendent par un grand Commerce à ce degré de richeſſes, qui ramène la pauvreté, ſe trouve ſans ceſſe interrompue par des guerres, ou rétardée par la concurrence des autres Nations qui s'occupent auſſi à acquerir des richeſſes par le Commerce, & des forces rélatives. La néceſſité d'acquerir une puiſſance rélative, qui oblige chaque Nation de faire le plus grand Commerce poſſible, qu'on enviſage avec raiſon comme le ſeul moyen que chaque Nation peut avoir pour reſiſter à l'ambition d'une Nation rivale & conſerver ſa liberté, établit par une concurrence forcée une ſorte de balance, & une ſorte d'égalité de richeſſes rélatives qui prévient les excès. Cette concurrence de toutes les Nations dans le Commerce empêche qu'une d'entr'elles ne s'élève à cette ſupériorité de richeſſes qui doit rappeller la pauvreté. Pour conduire une Nation à ce dégré de richeſſes exceſſives, il faudroit ſuppoſer que toutes les autres ſeroient pauvres, comme dans le tems de l'état floriſſant de Tyr, de Carthage, de Marſeille, de Veniſe, &c., ce qui ne ſçauroit arriver tant que toutes les Nations auront les yeux ouverts ſur le Commerce. La concurrence préviendra toujours le grand excès de richeſſes de l'une d'entr'elles; & le plus grand excès auquel une Nation commerçante puiſſe acquerir des ſignes des valeurs dans l'état actuel, ſe bornera toujours à lui faire perdre des manufactures, quelque autre branche de Commerce, & une partie de ſon induſtrie que la cherté de la main d'œuvre ou des choſes néceſſaires à la vie, fera paſſer chez les Nations les plus pauvres.

Ce n'eſt pas une erreur moins ſenſible, que d'attribuer la dépopulation à la recherche de la balance avantageuſe du Commerce. La dépopulation de l'Eſpagne, de la France & de l'Angleterre, qu'on cite, a des cauſes bien différentes. Ces cauſes ſe trouvent évidemment dans un vice d'adminiſtration. Ces trois Royaumes ont perdu immenſément de leur population, ſur-tout la France & l'Eſpagne, non par l'excès de leur Commerce, mais parce que l'adminiſtration y a attaqué le Commerce dans ſa principale baſe, dans l'agri-

l'agriculture. C'eſt parce qu'on y a détruit des familles de cultivateurs, qu'on y a diminué le nombre des habitans. Les Eſpagnols accablés d'impots ont laiſſé tomber leurs terres en friche, ils ont abandonné les campagnes pour aller chercher leur ſubſiſtance dans les villes où le Commerce aſſure de quoi vivre à tous les hommes qui travaillent. La même choſe eſt arrivée en France. L'excès des impôts y a fait abandonner, ou négliger la culture d'une grande étendue de terres. D'autres cauſes ont encore concouru à rendre les campagnes déſertes; l'entretien d'une armée d'employés dans les fermes & de ſuppots inutiles ou nuiſibles de la juſtice, joint à l'entretien d'environ deux-cent-mille hommes de troupes reglées, ce qui fait près de trois-cents-mille hommes enlevés à la culture des terres, & ſans ceſſe recrutés à ſes dépens. La perte de trois-cent-mille cultivateurs, quoique conſidérable, n'eſt rien en comparaiſon de celle que fait l'Etat par le renouvellement continuel de ces trois-cents-mille hommes, qu'il faut évaluer aumoins à deux-cent-mille familles de perte tous les vingt ans. C'eſt là la cauſe la plus évidente de la dépopulation, & la meilleure raiſon qu'on puiſſe donner de la reduction de vingt-cinq millions d'habitans en France, à ſeize ou dix-huit millions depuis le regne de Henri II. On n'avoit presque point alors de troupes réglées, & les ſoldats retournoient après la guerre à la culture de la terre. Les inſtitutions monacales ſont encore dans ces Royaumes une cauſe permanente de dépopulation qui donne un avantage immenſe aux Nations rivales.

On trouve en Angleterre la même raiſon de dépopulation dans la multiplicité des emplois de finance, dans l'entretien des troupes réglées, dans l'armée de matelots engagés pour le ſervice d'une marine immenſe, & dans la *preſſe*, c'eſt-à-dire, l'engagement forcé pour la marine, qui pendant la guerre enlève un nombre infini de cultivateurs à la terre & d'ouvriers aux manufactures. L'Angleterre a infiniment accru cette cauſe de dépopulation par ſes dernières conquêtes en Afrique & en Amérique, qui l'ont miſe dans la néceſſité de ſe tenir toujours pour ainſi dire, dans un état de guerre, pour les conſerver: car elle eſt obligée d'entretenir un plus grand nombre d'officiers, d'employés & de ſoldats pour fortifier & conſerver des poſſeſſions trop étendues.

C'est encore une erreur, que d'attribuer la dépopulation au Commerce de l'Amérique. Outre qu'il n'eſt jamais paſſé d'artiſtes, d'ouvriers, ni de laboureurs dans les Colonies, ſur-tout dans les Colonies Françoiſes & Eſpagnoles, c'eſt une vérité inconteſtable que les Colonies, au-lieu de nuire à

la

la population de leur métropole, l'augmentent infiniment en y multipliant les occupations & le travail, tant par la conſommation de ſes denrées & du produit de ſes manufactures, que par l'augmentation de navigation, & par les manufactures auxquelles leurs denrées ont donné naiſſance.

On peut donc regarder comme des moyens infaillibles d'augmenter les avantages de la balance, la reduction des inſtitutions monacales, celle des troupes réglées, des employés dans les finances & dans l'adminiſtration de la juſtice; la culture des Colonies de l'Amérique & la diminution des impôts; & il importe à toutes les Nations de ſe procurer le plus qu'il leur eſt poſſible une balance avantageuſe, puisque c'eſt aujourd'hui des avantages de leur balance que dépend entièrement leur puiſſance rélative.

CHAPITRE XXVI.

Des Découvertes.

C'est une choſe fort commune d'entendre dire aujourd'hui, parmi les gens qui paſſent même pour avoir de l'eſprit, que les découvertes ſont inutiles; que l'Amérique n'eſt pas ſi avantageuſe à l'Eſpagne qu'on le croit; qu'elle s'eſt appauvrie d'habitans pour la peupler & pour s'y ſoutenir; & qu'enfin, quand même on découvriroit des terres qui donneroient de l'or & de l'argent, on n'en ſeroit pas pour cela plus avantagé; parce que l'or & l'argent doivent diminuer de valeur en Europe, à proportion du produit des nouvelles mines qu'on découvre. On ajoute qu'un Etat n'en devient pas pour cela plus puiſſant, puisque François I. répréſentoit en Europe tout autant de puiſſance avec quatorze millions de revenu, que Louïs XIV. avec deux-cens. On conclut de là qu'il eſt inutile & même préjudiciable de faire des Découvertes.

On ajoute que les fraix néceſſaires pour de pareilles entrepriſes, ſont très conſidérables; que ceux qu'il faut faire enſuite pour s'établir dans les pays qu'on a découverts ſont immenſes; & qu'on ne peut pas empêcher les autres Nations de s'y établir également; ce qui prive de l'excluſif du Commerce, & par conſéquent de tout le profit qu'on pourroit s'en promettre.

Pour se convaincre de la foiblesse de ces raisonnemens, il n'y a qu'à jetter les yeux sur la Hollande, examiner les principes de cette République, refléchir sur la foiblesse de ses commencemens; considérer par quels moyens elle a pu soutenir une guerre de cinquante ans, contre la Puissance la plus formidable de l'Europe; comment un petit coin de terre qui n'est pas si grand qu'une des Provinces de la France, a fait la guerre à la fois à la France & à l'Angleterre sans en être écrasé; comment il a été compté dans la balance politique, comme un des plus grands Etats. Ses villes sont très peuplées & très florissantes, sa navigation est immense, ses ressources ont paru inépuisables, & ses richesses rélatives ne sont pas moins grandes que celles des plus puissants Royaumes de l'Europe.

Or la Hollande n'est montée à ce haut dégré de puissance, que par les découvertes qu'elle a faites, ou ce qui revient au même, par la conquête des découvertes faites par les Portugais.

Il est certain que toutes les grandes découvertes ne peuvent se faire sans la navigation; que la conquête des pays qu'on découvre, ne peut s'obtenir, que par la navigation; que les établissemens qu'on y fait ne peuvent se faire que par la navigation; & que la navigation apporte nécessairement le commerce, l'argent, & la puissance.

Il ne faut pas supputer l'utilité des découvertes sur l'abus que des Nations peu commerçantes en ont fait, il faut la calculer sur le bon usage que d'autres Nations industrieuses en ont sçu faire.

L'Espagne a fait presque un désert du continent de l'Amérique. Pour y cimenter sa puissance, elle a presque détruit tous les anciens habitans. Elle a cru qu'il valoit mieux les égorger, que les civiliser; les détruire, que les gouverner; bien-tôt après elle s'est trouvée la maitresse d'un pays immense, mais dévasté; de fruits très riches sans avoir des mains pour les recueillir; de trésors inépuisables, sans avoir des bras pour les rechercher dans le sein de la terre.

Pour posséder l'or & l'argent, elle a détruit les hommes qui sont une marchandise de prémière nécessité, bien plus précieuse que l'or & l'argent. Elle a été ensuite obligée de se dépeupler pour répeupler ses conquêtes, d'acheter à grands fraix l'espèce humaine qu'elle avoit anéantie sans en connoitre l'utilité, & de substituer à des hommes policés, civilisés, assujettis,

à

à des Princes, à des Loix, à des Dieux, tels que les Mexiquains & les Péruviens; des Négres qu'il a fallu acheter & transporter à grands fraix des côtes d'Afrique, dans l'Amérique.

Elle a détruit ainſi prémièrement le pays conquis, enſuite le pays conquerant. Fière de ſes tréſors, elle n'a pas voulu ſe donner la peine de les faire valoir par le Commerce: elle en a abandonné le profit aux autres Nations, qui les ont attirés par leur induſtrie.

Elle ne voioit que les mines, & ne voioit point les hommes. Bientôt elle a été obligée de donner la plus grande partie de ſes mines pour acheter des hommes.

La Hollande au-contraire cherchoit dans le pays découvert ou conquis, prémièrement les hommes & le Commerce; enſuite l'or & les marchandiſes précieuſes. Voulant être la ſeule en poſſeſſion de certains fruits précieux, elle n'a pas détruit les habitans des terres qui produiſent ces fruits, elle les a obligés à détruire en partie les arbres qui portoient ce fruit. Elle n'a pas voulu ſe rendre la maitreſſe de ces vaſtes pays; elle n'a voulu que s'y établir puiſſamment. Elle a fait des habitans de ces mêmes pays, des voiſins & non pas des eſclaves. L'humanité ſe révolte contre l'eſclavage, & s'accoutume inſenſiblement au voiſinage des gens qui ont même d'autres mœurs, d'autres loix, d'autres Dieux. Ce voiſinage même n'eſt-il pas par-tout l'ouvrage de la nature? La Hollande s'y eſt ſolidement établie par des Fortereſſes; elle a contracté des alliances; elle a voulu ſe rendre l'arbitre, non pas la ſouveraine; elle a laiſſé à tous ſes voiſins la liberté d'avoir leurs Princes, leurs Loix, leur Réligion.

Elle a ainſi conſervé les hommes, & par conſéquent les beſoins des hommes, beſoins qui conſtituent le Commerce. Elle a pris leurs marchandiſes; & leur a donné les ſiennes en échange. Elle a nourri les habitans de l'Europe avec les productions de l'Aſie, ceux de l'Aſie avec les productions de l'Europe; elle a habillé l'Aſie des manufactures d'Europe, l'Europe des manufactures d'Aſie. Maitreſſe de ſes échanges, elle s'eſt rendue l'entrepot du Monde connu, le centre du Commerce, & par conſéquent de l'argent, & le canal par où paſſent néceſſairement les richeſſes des quatre Parties de la terre.

Le but des découvertes ne doit donc pas être l'or, l'argent & les pier-

reries fines; elles doivent avoir en vue de trouver dans de nouveaux hommes, de nouveaux besoins.

Toutes nos marchandises deviennent d'abord des besoins pour des peuples qui n'en avoient aucune connoissance. On s'accoutume aisément à ce qui nous donne des commodités dans la vie. Les arts, les manufactures de ces Peuples, leurs modes inconnues, singulières, deviennent aussi des besoins pour notre luxe.

Le Commerce ne consiste que dans les besoins mutuels, qu'ont les différentes Nations qui habitent la terre.

On connoit les besoins des Nations qui sont connues. Le monde que nous connoissons, & qui fournit au Commerce par ses besoins, est l'Europe presque entière, une petite partie de l'Amérique, une grande partie de l'Asie, une portion de l'Afrique.

Il ne seroit peut-être pas difficile de calculer les besoins des Nations dispersées dans les quatres Parties de la terre que nous connoissons. Il seroit même possible de supputer quelles sont les Nations qui fourniſſent le plus à ces besoins, en répandant & voiturant dans une région, les productions des autres.

Ces calculs nous méneroient à connoître que tout est pris aujourd'hui dans le Commerce. Nous verrions par-là quels sont les peuples qui possèdent les moyens de fournir à la plus grande partie des besoins du Commerce, soit par leur navigation, par le produit de leurs terres, soit par leurs manufactures. Nous verrions aussi les difficultés presque insurmontables, qu'on trouve à enlever à une Nation ce qu'elle fournit au Commerce, & combien de travail, de dépenses & de risques on doit essuier pour y parvenir dans une partie, puisque ces Nations conservent ces acquisitions avec tant de jalousie, qu'elles n'hésiteroint point à compromettre pour les conserver, la vie de leurs citoyens, toutes leurs richesses, leur liberté, & la forme même de leur gouvernement.

Il est donc plus sensé d'aller chercher de nouveaux peuples, qui donneroient de nouveaux besoins au Commerce, pour se mettre en possession de fournir à ces besoins, que de tâcher de dépouiller les autres Nations de ce qu'elles ont obtenu par la suite des tems, ou par la situation & le climat de leurs terres, ou par les productions que la nature leur a données & a refusées aux autres; ou par leur travail, leur sagesse, & leur industrie.

De plus, toutes les Nations de l'Europe se sont aujourd'hui tournées du coté du Commerce. On examine, on réfléchit, on balance par-tout. Par-tout on fait des réglemens pour ne pas excéder dans ce qu'on tire du Commerce, ce qu'on lui fournit: chaque Nation veut à proportion de son pouvoir, se mettre en égalité de Commerce avec ses voisins; & cette grande attention qu'on donne par-tout au Commerce, le restraint toujours plus, puisque ce n'est que la négligence, l'orgueil, la paresse ou l'ignorance d'une Nation, qui rendent florissant le Commerce des autres.

Si cet œil politique qui dans tous les Etats de l'Europe, s'est aujourd'hui fixé sur le Commerce, continue de même à veiller sur ce qu'il peut faire par ses propres forces, & sur ce qu'il peut enlever aux autres; si la connoissance du Commerce s'étend toujours plus; si l'esprit de balance & de calcul augmente à proportion des lumières qu'on acquiert tous les jours; il est à présumer que toutes les Nations se trouveront bien-tôt vis-à-vis d'elles-mêmes dans le Commerce, & que chacune sera contrainte de régler le sien sur la seule & mince ressource de ses productions pour les articles de prémière nécessité.

Celles qui ont été traitées peu favorablement par la nature, doivent donc se réveiller indispensablement, & chercher de nouveaux hommes, ou ignorans, ou paresseux, pour profiter de leur paresse & de leur ignorance, & trouver dans le monde qui n'est pas connu, de ressources qui peuvent lui manquer bien-tôt en Europe.

La nécessité des découvertes pour un Etat commerçant, ou qui veut le devenir, étant une fois démontrée par des raisonnemens si solides, il n'est plus question que d'examiner ce qu'il y a aujourd'hui à découvrir dans notre Globe, & la manière dont il faut s'y prendre. Il est nécessaire d'abord de se former une idée générale des découvertes, avant que d'entrer dans le détail des moyens qu'on peut employer pour y parvenir utilement.

Les découvertes qu'on peut tenter aujourd'hui sont 1°. un cinquième continent qui doit se trouver dans ce qu'on appelle *Terres-Australes*, répandues entre le Cap-d'Horn & celui de Bonne-esperance. L'existence de ce continent est décidée par-tout ce qu'il y a de navigateurs & de Géographes. Ces terres doivent s'étendre depuis les vingt, les trente & les quarante dégrés, jusqu'au Pole Antarctique.

2°. Les terres qui ſont au Nord du Japon, le grand Jeſſo, & ce qu'on doit trouver entre l'extrémité de la Tartarie Septentrionale & l'extrémité de l'Amérique.

3°. Un paſſage par la Baye d'Hudſon aux Indes Orientales, & un paſſage par la mer glaciale à la Chine, en tournant le Japon. Comme ces deux paſſages, & en particulier ce dernier, abrégeroient de beaucoup la route de l'Europe en Aſie, ils ſeroient d'un profit immenſe pour la Nation qui en feroit la découverte, tant par la commodité de la navigation que par les nouveaux peuples qu'on pourroit découvrir en chemin.

4°. En Amérique même il nous reſte à decouvrir tout ce qui eſt entre la Cordillière, le Détroit de Magellan, & la rivière des Camarons, pays immenſe qui doit renfermer de grandes richeſſes, qui eſt habité en partie par les Arauques, par les Patagons, & par une grande quantité d'autres Nations ſauvages ou inconnues.

5°. Le grand continent de l'Afrique, qui eſt entre les ſources du Nil, & le Cap de Bonne-eſperance.

6°. Tout ce qu'il y a d'Iſles répandues dans la Mer pacifique, en remontant vers le Nord, & en déclinant au midi. Ce qu'il y a de Terres dans les différentes parties du globe qu'on vient d'indiquer ſont auſſi étendues que le monde qui nous eſt connu.

L'avantage des découvertes en général étant viſible, & un légiſlateur étant déterminé à s'y appliquer, il eſt queſtion de voir laquelle eſt la plus intéreſſante.

La ſituation du pays dont les habitans, ou l'eſprit du légiſlateur ſe détermine à entreprendre les découvertes, n'entre pas peu pour décider laquelle des découvertes qu'on peut projetter, lui ſeroit la plus avantageuſe.

On entend parler ici des Nations qui ont une marine, & une navigation puiſſante. Ces Nations ſeules peuvent entreprendre les découvertes.

En général celles qui ſont plus à portée de la Nation qui veut les tenter, lui ſeront le plus utiles.

Il paroit que le paſſage aux Indes Orientales par la mer glaciale, conviendroit mieux aux Nations du Nord, qu'à celles qui ſont plus au Midi. Le paſſage aux Indes Orientales par la Baye d'Hudſon conviendroit mieux à l'Angleterre & à la Hollande, qu'aux autres Nations navigeantes.

La découverte des Terres Auſtrales conviendroit mieux aux Nations qui ont de puiſſans établiſſemens à portée de ces terres. Les Eſpagnols, les Portugais & les Hollandois ſont dans ce cas. On peut dire la même choſe pour les découvertes à faire dans la mer pacifique.

Celles qu'on pourroit faire dans l'intérieur de l'Afrique, conviennent généralement à toutes les Nations qui ont des établiſſemens conſidérables ſur les côtes de ce Continent.

Mais comme les Nations qui ont de grands établiſſemens dans les pays découverts, & qu'à peine peuvent-elles s'y ſoutenir, ſont dans le cas de conſerver, plûtôt que dans celui d'acquérir; les Nations qui ont une bonne marine & une navigation bien établie, & point d'établiſſemens, ou très peu dans les autres parties du globe, ſont celles qui doivent le plus s'appliquer aux découvertes.

C'est là le moyen unique de mettre ſon Commerce au pair avec les Nations les plus puiſſantes dans le Commerce, & de les égaler dans la balance politique.

C'est au légiſlateur à bien choiſir les moyens pour réuſſir dans ces entrepriſes, pour en retirer le profit qu'on ſe propoſe.

Ces moyens roulent 1°. ſur le choix qu'on fera des navigateurs.

2°. Sur les inſtructions qu'on donnera à ces navigateurs.

3°. Sur la conduite qu'on aura à obſerver dans les pays qu'on aura découverts.

Les prémiers détermineront la quantité, la qualité & la force des Navires qu'on pourra y employer, & tous les détails des équipemens néceſſaires, le choix des hommes & les autres préparatifs ſemblables.

Les

ACADEMIA ESPAÑOLA BIBLIOTECA

Les seconds décideront des parages où l'on veut aborder, des routes qu'on doit tenir, des observations nautiques & astronomiques qu'on devra faire, des attentions qu'on aura pour reconnoître, non-seulement les côtes, mais l'intérieur des terres & leurs productions; de la conduite qu'on gardera avec les habitans, suivant le caractère des habitans, des mesures à prendre pour s'établir, & tout ce qui concerne la qualité de l'établissement.

Les troisièmes détermineront sur les prémières connoissances qu'on aura des découvertes qui seront faites, les moyens qu'on doit employer pour s'y soutenir vis-à-vis les habitans, & vis-à-vis les autres Nations d'Europe; pour exclure ceux-ci, pour s'allier & se rendre ami de ceux-là, pour s'approprier autant qu'il sera possible les productions les plus riches, & les échanges les plus importans, & pour s'affermir dans les meilleures terres, dans les ports les plus assurés, sur les rivières les plus navigables, sans employer la violence, mais plûtôt la ruse & la politique, comme des commerçans qui veulent s'établir, & non comme des conquérans qui veulent détruire.

Il vaut toujours mieux avoir les richesses des terres découvertes par des échanges, qui forment peu à peu des liens de societé, de voisinage & de confiance mutuelle entre les deux Nations, que de les avoir par des conquêtes. Ce dernier moyen est incertain. Il l'est d'autant plus aujourd'hui que toute l'Europe a les yeux ouverts sur les avantages du Commerce, & que les Nations navigantes pour profiter des découvertes des autres, pourroient aisément dépouiller de leurs établissemens, les peuples, qui seroient haïs par les naturels du pays découvert, & avec lesquels ils seroient en guerre.

Si on peut avoir leur or pour des bagatelles d'Europe, pourquoi chercher à envahir les mines pour les fouiller avec des travaux pénibles & des dépenses bien plus considérables. Ces travaux & ces dépenses, on doit les laisser faire aux habitans du pays découvert, & échanger avec eux leur or, sans avoir d'autre peine que celle de le prendre.

Comme un commerçant doit prendre un intérêt constant à proportion de ses moyens, à toutes les lotteries qui se présentent, pour laisser toujours plusieurs portes ouvertes à la fortune; un Etat commerçant, ou qui veut le devenir, doit toujours sacrifier un certain fonds pour les découvertes; elles sont une espèce de lotterie, où pour une petite quantité d'argent qu'on risque, on peut s'enrichir tout d'un coup.

Les découvertes peuvent seules aujourd'hui faire atteindre un Etat qui veut s'agrandir dans le Commerce, au suprême dégré de richesse & de puissance, où sont parvenues par des travaux immenses deux ou trois Nations de l'Europe.

Attendre leur décadence pour s'enrichir de leurs dépouilles, pour s'établir sur leurs débris, c'est une espèce de folie politique. Employer les mêmes moyens qu'elles ont mis en œuvre pour parvenir à l'état florissant où on les voit aujourd'hui, c'est l'entreprise d'un grand génie qui vise au sublime du Commerce par le grand chemin qui y conduit, & non par des détours incertains & difficiles. Le meilleur de ces moyens est d'entreprendre des découvertes.

Passage par le Nord aux Indes Orientales & Occidentales.

Si les Danois, les Anglois & les Hollandois n'avoient pas jugé la découverte du passage par le Nord, pour aller aux Indes Orientales, à la Chine & aux Indes Occidentales, d'une utilité aussi grande qu'elle le seroit en effet, ils n'en auroient pas tenté la recherche à tant de reprises par le Nord-Est, & par le Nord-Ouëst, qu'ils ont fait.

Toutes les Nations d'Europe connoissent le bien qui résulteroit d'une pareille découverte, tant par l'abréviation des voyages, que par les Etablissemens qu'on pourroit faire aux côtes d'Asie & d'Amérique chez des peuples peut-être très riches & commerçans.

De ce que les uns ni les autres n'ont point encore réussi jusqu'à ce jour, ce n'est pas un argument convaincant pour qu'il n'y ait point de passage, ou que les difficultés de le trouver soient insurmontables. Rapportons les principales expériences faites à cet égard, afin de rendre le plan que nous formerons pour cette découverte, plus sensible & plus probable.

La découverte de l'Amérique étoit à peine connue, lorsque Jean Cabot entreprit en 1497, sous la protection de Henry VII. Roi d'Angleterre, de découvrir un passage aux *Indes* par le *Nord-Ouëst*. C'est à ce navigateur que les Anglois attribuent la découverte de *Terreneuve* & du Cap de la *Floride*, découverte qu'ils régardent comme leur titre de proprieté du Nord de l'Amérique. Ce ne fut que vers la fin du siècle suivant que Martin Frobisher, Anglois, fit trois voyages *ad hoc*, par le Nord-Ouëst en 1576, 77 & 78. Il donna son nom au détroit de Frobisher qui git par les 52 dégrés, 20 minutes latitude Nord, où il ramassa dans la terre du Cap de Désola-

tion, des Marcaſſites luiſantes, qu'il porta à Londres, & que les orfèvres prirent pour de l'or brut; mais n'aïant pu pouſſer l'avanture plus loin, il n'eut connoiſſance d'aucun paſſage, & ne connut pas même le détroit de Davis ni celui d'Hudſon.

Peu de tems après & en 1580. Artur Pet & Charles Jacman, tentèrent cette découverte par le Nord-Eſt, & enfilèrent le détroit de Waigatz, ſuppoſant que la nouvelle Zemble étoit une Iſle, mais ils ne firent rien.

Guillaume Barentz, Hollandois, venant enſuite, prit par le Nord de la nouvelle Zemble, mais il rangea les côtes de trop près, & fut ſurpris par les glaces; ce qui le mit dans la néceſſité d'hiverner dans ces mers, & fit manquer ſa prémière entrepriſe, qui ſe fit en 1594. Il la recommença deux autre fois dans les années ſuivantes ſans s'écarter d'avantage que la prémière, des côtes de la nouvelle Zemble; ce qui fit encore échouer ſon entrepriſe par la même raiſon.

En 1585. & depuis cette année jusqu'en 1626, Jean Davis, Hudſon, Button, & Baffins, Anglois, voyant le mauvais ſuccès de ces expériences par le Nord-Eſt, & s'imaginant que le Groenland étoit à l'extrémité Sud du Continent Arctique, ſéparé de l'Amérique, ont imité Frobisher & pris par le Nord-Oueſt dans l'eſpoir de réuſſir: mais après avoir pouſſé dans ces mers, les uns plus, les autres moins, jusques vers les 78 dégrés de latitude Nord, & les 280 dégrés de longitude, ils ont rencontré la terre par-tout ſans la moindre ouverture connue d'eux, & ont été du ſentiment que le Groenland tient à l'Amérique & aux Terres Arctiques. Quelques uns d'eux furent pris par les glaces, & hivernèrent dans ces mers. Ce ſont eux qui ont donné leurs noms aux détroits & bayes que les cartes y marquent.

Le Roi de Dannemark, croyant qu'il étoit poſſible de trouver un paſſage par le Nord-Ouëſt, y envoya des Vaiſſeaux en 1605, 1606, 1607 & en 1619. Jean Munk, qui après une exacte récherche, ſe trouvant pris par les glaces, fut obligé d'hiverner à une côte qu'il nomma le nouveau Dannemark, dans un endroit qui git par les 64 à 65 dégrés Nord, qu'il marqua par ces mots, *nec plus ultrà*. Celui-ci eſt du ſentiment que le Groenland eſt ſeparé de l'Amérique, & qu'en paſſant par le détroit de Davis, qui fut découvert en 1585, & gagnant de-là ſon *nec plus ultrà*, on trouveroit le paſſage, ainſi qu'il ſe promettoit de faire à ſon ſecond voyage qu'une mort précipitée l'empêcha d'entreprendre.

Mais

Mais ce qui combat son sentiment, c'est la même expérience que le Capitaine James fit pour les Anglois en 1631. sans trouver ce qu'il cherchoit; il fut obligé d'hiverner à l'Isle Charleton par le 61 dégré Nord, où il trouva plus de froid que Barentz n'en avoit essuïé dans le Nord-Est par les 76 à 77 dégrés. L'expérience du Capitaine Zacharie William, envoyé dérechef par les Anglois pour la même expédition en 1667, n'eut pas un meilleur succès; ce Capitaine monta jusqu'au haut de la baye de Baffins & de celle de Button, & rabattit en parcourant les côtes jusques par les 50 dégrés Nord, où il s'arrêta chez des peuples assez doux & traitables, sans avoir rien découvert, ni tiré aucun fruit de cette mission.

Long-tems après toutes ces expériences les Hollandois se réveillèrent, & envoyèrent dérechef tenter ce fameux passage par le Nord-Est. Le nommé Cornelis Gelmersen Kok fut chargé de cette affaire: il monta jusqu'au 80 dégré Nord, & de-là courant dans l'Est en soutenant la même attitude pendant un tems, il trouva des mers douces & navigables sans glaces, parce qu'il étoit loin dans le Nord des Terres de la nouvelle Zemble; & il ne se plaint point de l'affollement de la Boussolle. Il alla jusques aux montagnes & au golphe de l'Een. A' son retour ceux qui l'avoient armé demandèrent aux Etats le privilége exclusif de cette navigation; à quoi la Compagnie des Indes Orientales Hollandoise s'opposa, le demanda pour elle-même, offrant de faire cette découverte à partir de Batavia par les mers du Japon; & elle obtint ce privilége à ces conditions. Elle tenta en effet cette découverte par les mers du Japon, mais sans aucun fruit, parce que les Japonnois qui commercent à la Terre de Jesso, aïant apris que les Hollandois avoient touché à cette Terre, & que même ils avoient découvert la Terre de Compagnie, & l'Isle des Etats, qui avec Jesso forment le détroit d'Uries, leur défendirent de naviger dans ces mers; à quoi les Hollandois ont souscrit dans la crainte de perdre l'entrée & le Commerce qu'ils ont au Japon à l'exclusion de toute autre Nation de l'Europe.

Il y a eu encore d'autres tentatives de faites qui n'ont pas mieux réussi. On est cependant redevable à toutes ces tentatives d'une infinité de découvertes extrêmement utiles. On en trouve un détail fort intéressant dans les *Voyages à la Baye de Hudson*, &c. par Henri Ellis (*a*).

D'autre part les habitans de la Terre de Jesso assurent qu'il y a entr'eux & l'Asie ou Tartarie, un bras de mer; & des Hollandois qui firent naufrage à la côte de la Corée, dont plusieurs échappèrent, ont soutenu qu'ils y virent

(*a*) Imprimés à Leide chez Elie Luzac fils, 1750. 8°.

rent sur le rivage une Baleine morte, qui avoit un harpon de Gascogne attaché au dos. Or, il y a bien plus d'apparence que cette Baleine aïant été blessée aux environs de Spitzberg, où s'en fait la pêche, a dû passer bien plûtôt au travers des mers du Nord, que de vouloir lui faire faire le tour ou le voyage par le Cap de Bonne-esperance, ou par celui de Horn. Les Moscovites assurent que les terres les plus Septentrionnales de l'Asie, ne poussent point dans le Nord plus haut que la latitude de la nouvelle Zemble, & que même cette dernière est la plus Nord de toutes. Enfin une chose qui est à considérer, c'est que les cartes & l'histoire de la Chine font voir que ceux qui partent de la grande Muraille & font route entre le Nord & l'Ouëst, arrivent à l'ocean Septentrional en 14 jours: ce qui donne lieu de penser qu'il y a du Commerce en ce passage, qui pourroit fort bien dans le cours de l'entreprise servir de rélache & d'échelle de Commerce.

Si donc tant de tentatives infructueusement faites paroissent influer en quelque sorte contre la réalité du passage ou la possibilité de le trouver; les quatre dernières circonstances qu'on vient de citer, peuvent bien contrebalancer cette opinion; d'autant plus que parmi ce grand nombre de voyageurs & d'habiles gens qui ont réfléchi sur la question, il n'y en a pas un seul qui ait osé avancer qu'il n'y a point de passage, ou qu'il est impossible de le trouver, & pas une non plus de toutes les Nations navigantes de l'Europe qui n'en désire la réalité, & qu'il se trouve quelqu'un assez entreprenant & constant pour en pousser à bout la recherche. La chose n'est donc tout-au-pis aller que douteuse aujourd'hui. Or, en fait de découvertes avantageuses, le doute suffit pour exciter à la recherche.

Si avant la découverte des Indes Orientales & Occidentales, on n'avoit pas sacrifié les doutes, nous ignorerions encore le Commerce de ces parties du monde, qui est devenu si nécessaire à l'Europe, que quiconque l'en retrancheroit aujourd'hui, la ruïneroit presqu'entièrement. Les Portugais réduits dans leur petite lisière de Terre, seroient dénués des grandes richesses que leur fournissent le Bresil, l'Afrique & les Indes Orientales; les Hollandois qui peu après leur établissement fait aux Indes Orientales, se sont vus en état de soutenir les efforts de plusieurs grands Princes, seroient bornés dans leurs marais à vendre du beure & du fromage.

Si donc on se décide à cette récherche, les fautes des autres nous serviront de flambeau dans cette route. Abandonnant donc la partie du Nord-Ouëst, on pourroit tenter cette découverte par celle du Nord-Est, malgré le peu de succès de Barentz tout bon navigateur qu'il étoit, attendu qu'il n'a

n'a manqué trois fois ſon projet, que parce que toutes les trois fois il s'eſt obſtiné à fréquenter les côtes & à ſe tenir près des côtes de la nouvelle Zemble, penſant que s'il avançoit d'avantage vers le Pole Arctique, il trouveroit encore plus de glaces que par la latitude des terres du Nord de la nouvelle Zemble: en quoi il ſe trompoit, parce qu'en tout pays du monde où la mer ſe glace, ce n'eſt que parce que ſon eau ſe trouve affoiblie par le mélange des eaux douces qui s'y déchargent par les rivières & les fontes des neiges. Car à cent lieuës au large des côtes, la mer ne ſe glace plus, tant à cauſe du grand mouvement perpétuel qui l'y agite bien plus qu'auprès des côtes, qu'à cauſe des ſels & du bitume dont elle y eſt chargée ſans mélange d'eau douce. En effet de ce qu'on voit quelque-fois à une diſtance conſidérable des terres, des eſpèces de montagnes ou côtes de glaces, on ne doit pas en conclure qu'elles ſoyent formées là, mais que ces glaces ſe ſont détachées des côtes, d'où le vent de terre les a pouſſées au large, où leur volume groſſit par la chûte des neiges & par les frimats; & d'où quelque-fois le vent du large les repouſſe vers la terre; & en s'approchant elles s'accrochent & ſe collent de manière qu'elles forment une grande étenduë.

Il eſt donc certain qu'on évitera cet inconvénient en s'approchant le plus qu'on pourra du Pole Arctique: bien entendu qu'on s'y prendra dans la ſaiſon de l'été. Cela eſt d'autant plus probable que Kok n'a trouvé que des mers douces & agréables, quoiqu'il ne ſe ſoit élevé que jusques par le 80 dégré Nord. S'il avoit pouſſé jusques par les 84 ou 85 dégrés, il eſt vraiſemblable qu'il y auroit trouvé plus de douceur de tems, pour ne pas dire de la chaleur, que par les 80 dégrés; non-ſeulement parce que la préſence perpétuelle du ſoleil ſur l'horiſon, ou ſans ſe coucher pendant ſix mois depuis les 85 jusqu'aux 90 dégrés, échauffe plus ces parties-là, que celles qui ſont par de moindres latitudes; mais auſſi parce que pendant presque les ſix autres mois qui ſont hyver, encore que le corps du ſoleil ne s'y montre point, il y regne cependant des aurores boréales qui forment un jour presque continuel long-tems après l'équinoxe de l'hiver, ſelon le rapport de pluſieurs voyageurs, & peut-être même pendant tous les ſix mois de l'hiver. Car qui ſçait ſi ces Aurores boréales ne ſont point formées en partie par des ſouffres ſubtils aëriens qui s'enflamment & ſe raſſemblent vers les Poles? On eſt aſſez convaincu par l'expérience, que ce n'eſt pas l'éloignement ſeul du ſoleil qui fait le froid. Le Canada quoiqu'il ne ſoit que par les 46 dégrés Nord, eſt connu pour être plus froid que l'Ecoſſe qui eſt par les 56 à 57. James par les 61 dégrés a éprouvé plus de froid dans la même ſaiſon, que Barentz par les 76. Il y a donc quelque autre cauſe qui concourt avec le ſoleil & les autres aſtres pour le froid ou le chaud; il eſt conſtant

ſtant que la terre, l'eau & l'air nitreux donnent des froids horribles, & au-contraire les ſulphureux donnent du chaud.

Il réſulte de tout ceci que les mers étroites & ſerrées par des terres, ainſi que les mers giſſantes le long des côtes, ſont infiniment plus ſujettes à ſe géler que celles qui ſont éloignées des terres. Il faut donc pour cette entrepriſe-ci, s'éloigner tant qu'on pourra des terres, & s'approcher du Pole Arctique: ſur quoi on ſeroit tenté de croire, en conſidérant ce qu'a dit Kok de la douceur du climat, que ce voyageur a trouvé par les 80 dégrés Nord, qu'il n'y a point de terre ſous le Pôle Arctique dans toute la circonférence de ce cercle, ce qui fourniroit un moyen de tenter auſſi la découverte en queſtion par le Nord-Ouëſt, comme on le dira en parlant de la voye du Nord-Eſt.

Venons au détail de l'armement, & à la route qu'il faut ſuivre pour réuſſir dans cette entrepriſe.

Pour tenter cette découverte par le Nord-Eſt, il convient d'armer deux Frégattes les meilleures voilières qu'il ſera poſſible; l'une de 34 à 36 canons, & l'autre de 22 à 24. Le détail de l'armement tant en agrès, apparaux, utanciles, qu'en nombre d'équipages, vivres & marchandiſes dont il faut un peu de toutes les ſortes, à cauſe des différens Pays & Peuples où l'on peut aborder chemin faiſant, eſt inutile à faire ici.

Supposant que Coppenhague ſoit le lieu de l'armement & du départ, & ſoit auſſi pris pour le prémier Méridien de ce voyage; il faut 1°. que les deux Frégates aillent d'abord réconnoître le Nord-Cap, qui git par les 70 à 71 dégrés Nord, que de-là elles faſſent le Nord-Eſt, jusques à ce qu'elles ſe ſoient élevées jusqu'aux 75 dégrés de latitude Nord, & aux 34 à 35 dégrés de longitude de Copenhague; 2°. que de ce point elles portent droit dans le Nord jusqu'à ce qu'elles aient atteint les 84 ou 85 dégrés de latitude Nord, ſi aucune terre ne s'y oppoſe; 3°. que de ce ſecond point elles courent droit dans l'Eſt jusqu'à ce qu'elles aient atteint les 155 dégrés de longitude de Copenhague, qui font les 180 dégrés du prémier méridien pris ſur l'Iſle de Fer; 4°. que de ce troiſième point elles rabattent droit dans le Sud & baiſſent jusques par les 60 dégrés de latitude Nord.

Si jusques là elles n'ont point trouvé des terres, elles continueront leur route droit dans le Sud jusques par les 50 dégrés de latitude Nord, alors elles ſeront ſures du paſſage, ſi elles arrivent ſelon cette route à cette latitude de

de 50 dégrés Nord sans avoir rencontré aucunes terres, parce qu'elles seront pour-lors à la hauteur de la terre de Jesso. Supposant donc qu'elles soient arrivées à cette latitude de 50 dégrés Nord sans aucun inconvénient, il convient qu'alors la Frégate de 24 canons fasse route droit dans l'Est pour aller reconnoitre les terres de l'Amérique par cette latitude; ce qu'on ne dit pas sans raison, attendu qu'il y a là un Pays habité par des peuples très doux, polis, civilisés, & habillés presque à la Japonnoise, gissans depuis les 45 jusqu'aux 52 dégrés de latitude Nord, & depuis les 260 de longitude jusques aux 255 de longitude du prémier méridien pris sur l'Isle de Fer. Cette grande contrée s'appelle le Pays des Moëzemsecs, découvert par le Baron de Laëutan par les terres. Il dit que c'est un Pays si riche qu'il y a vu les utenciles les plus ordinaires en argent; & qu'à l'Est de ce Pays, celui qui le touche, est habité par des peuples rustres & farouches; ce qui donne lieu de penser que cette différence de mœurs des Moëzemsecs, peut provenir de ce que leur Pays poussant assez avant dans l'Ouëst pour confiner aux mers du Japon, est peut-être fréquenté par les Japonnois, & d'un Commerce avantageux pour ces derniers dont la communication a rendu les Moëzemsecs sociables & doux comme ils sont.

Pendant que la Frégate de 24 canons seroit occupée à cette découverte, celle de 36 étant arrivée, comme on l'a dit, aux 50 dégrés Nord, feroit route droit dans l'Ouëst pour rencontrer la terre de Jesso & y relacher. Elle y attendroit aussi le retour de la Frégate de 24 canons, dont les ordres seroient de revenir au rendez-vous de la terre de Jesso par les 50 dégrés de latitude, sitôt qu'elle auroit touché aux terres de l'Amérique par la même latitude & pris une connoissance suffisante du Pays & de ce qui peut s'y faire pour le Commerce.

Si par hazard la Frégate de 36 canons, n'aïant pas trouvé un mouillage favorable à la côte de Jesso, par les 50 dégrés de latitude, avoit été obligée pour en trouver un, de baisser de latitude depuis les 50 dégrés jusques aux 45, la Frégate de 24 canons étant arrivée au rendez-vous de 50 dégrés de latitude à la terre de Jesso, & n'y trouvant pas celle de 36 canons, parcourra aussi la côte en baissant jusqu'aux 45 dégrés pour la rencontrer.

Si l'on veut se donner la peine de calculer le chemin qu'il y a à faire depuis le départ de Copenhague jusques à l'arrivée de la Frégate de 36 canons à sa relache à la terre de Jesso, & le retour de celle de 24 canons à la dite relache de Jesso; on verra que deux mois sont plus que suffisants pour le tout, sur-tout avec deux Frégates fines voilières; parce qu'il est connu de tous les navigateurs que tout navire médiocre voilier, fait mille lieuës en rou-

te par mois; non-obſtant les calmes & les détours que cauſent les vents contraires. Il faut excepter ſeulement de cette règle, les cas tout-à-fait extraordinaires, & qui ſont rares.

On peut donc dire presque avec certitude, que deux mois ſont plus que ſuffiſans pour arriver à la relache de la terre de Jeſſo, & pour que la Frégate de 24 canons y ſoit de retour; & on adopte d'autant plus volontiers cette opinion, qu'on ne penſe pas que l'extrêmité occidentale de la terre de l'Amérique qui git par les 50 dégrés de latitude Nord, ſoit à plus de cent lieuës de la côte la plus orientale de Jeſſo.

Comme dans un prémier voyage fait pour une découverte, on ne peut guères ſe propoſer autre choſe que la découverte même, de prendre langue & connoiſſance de ce que l'on peut, en paſſant ſans s'arrêter, & qu'il eſt queſtion principalement pour un prémier voyage, de revenir dans la même ſaiſon ſans attendre l'autre; dès que les deux Frégates réunies à la relache de la terre de Jeſſo, ſe ſeront ravitaillées & miſes en état, elles partiront pour revenir par la même route à Copenhague; & ſelon le tems qu'elles auront devant elles, elles pourront prendre connoiſſance chemin faiſant, des terres les plus orientales & les plus nord de l'Aſie, où peut-être trouveront-elles quelque port qui ſerviroit de relache pour un ſecond voyage. Elles doivent toujours s'occuper auſſi des parties de Commerce qui pourroient s'y rencontrer; car par-tout où il y a des hommes, il y a auſſi quelque partie de Commerce à y faire.

On dit donc qu'en partant de Copenhague pour cette expédition, les derniers jours de May, les deux Frégates y ſeront de retour avant la fin d'Octobre de la même année.

Il ne faut pas s'imaginer que la fin d'Octobre ſoit une ſaiſon trop avancée pour le froid & par conſéquent trop tardive pour l'arrivée. On pourroit même pouſſer cela jusqu'au mois de Novembre pour l'arrivée; parce que ceux qui ont fréquenté le Nord, ſçavent très bien que les chaleurs y ſont tardives, & plus fortes dans l'arrière-ſaiſon qu'au mois de Juillet, c'eſt-à-dire plus en Automne qu'en Eté, & par cette raiſon même les deux Frégates à leur retour n'auroient que faire de s'élever en latitude jusques aux 85 dégrés comme en allant, & pourroient au-contraire fréquenter la côte ſeptentrionale de l'Aſie dans tout le cours de leur route, s'en tenant ſeulement à 50 lieuës de diſtance, & y rabattant même quelque-fois jusques à en prendre connoiſſance dans les endroits qui pouſſeroient le plus au Nord pour les raiſons qu'on a déjà rapportées.

Par

Par exemple il ſeroit bon qu'elles vinſſent à atterrir par les 63 à 64 dégrés Nord, & par la longitude de 155 dégrés du prémier Méridien pris ſur l'Iſle de Fer, qui font les 129 dégrés du prémier Méridien pris à Coppenhague. Là elles trouveroient les montagnes de Noſs découvertes par les ſoins du Czar Pierre, & marquées indéfinies à cette latitude & longitude plus haute que les 64 dégrés, & cela ne leur ſeroit en ce cas que plus favorable.

Ce n'eſt pas une choſe inutile de prendre le plus de points de connoiſſances & d'attérages que l'on peut dans une route, cela ſert au-contraire beaucoup pour d'autres voyages. Au reſte les circonſtances déterminent. L'on ne finiroit point s'il falloit ſuppoſer tout ce qui peut ſe rencontrer, & c'eſt à la prudence & à l'expérience du Chef & des Officiers à ſuppléer à ce qu'il n'a pas été poſſible de prévoir. Le pis qui pourroit arriver de tout ceci, eſt que ſi par quelque avanture extraordinaire on ſe trouvoit au retour, avancé dans la ſaiſon, & que l'on prévit ne pouvoir pas arriver à Copenhague avant les glaces, il n'y auroit qu'à hiverner en quelque endroit de l'Aſie de la plus baſſe latitude qu'on pourroit. Le golphe de l'Een & ſa rivière par exemple, préſente un azile aſſez favorable pour cela, ne giſſant que par les 63 à 64 dégrés de latitude: il faudroit cependant toujours prendre la précaution de ſe giter ſous terre pour éviter les inconvéniens qui ſont arrivés à Barentz qui ſe logea comme il pût.

Si l'on vouloit que dès cette prémière tentative, les Frégates ne revinſſent qu'à l'autre ſaiſon, alors il faudroit avoir pour objet de les faire hiverner à Canton dans la Chine, & en ce cas, leur donner un demi fonds en argent pour y faire leur traite, ce qui dédommageroit des fraix de l'hivernage & du voyage.

Dans cette ſuppoſition, comme les deux Frégates auroient beaucoup plus de tems devant elles pour leur traverſée en allant ainſi qu'en revenant; elles pourroient s'attacher à prendre connoiſſance de beaucoup plus de paſſages le long des côtes de l'Aſie & de l'Amérique, que dans la prémière ſuppoſition; ce qui ſeroit fort utile pour un ſecond voyage. En partant de Copenhague dans le même tems qu'on a dit, ou même 20 jours plus tard, elles n'auroient beſoin de s'élever d'abord que par les 80 dégrés Nord, au-lieu de 85 dégrés, enſuite de ce point-là, courir à l'Eſt jusques par les 95 dégrés de longitude du prémier Méridien pris ſur Copenhague, & de-là faire le Sud-Eſt pendant 50 lieuës, puis le Sud jusques à ce qu'elles euſſent connoiſſance de terres; puis enfin de ce point, les côtoyer en s'en éloignant à des diſtances raiſonnables, & s'en rapportant à la vuë de fois à autre,

tue, & faiſant côte auſſi de tems en tems pour en prendre connoiſſance. Etant enfin arrivées par les 55 dégrés Nord, elles feroient alors route pour aborder la terre de Jeſſo, à quelque bon mouillage, où la Frégate de 24 canons laiſſant celle de 36, iroit à la découverte des terres de l'Amérique, dont elle parcourroit les côtes en baiſſant de latitude jusques aux 45 dégrés; & après bonne & duë connoiſſance priſe de ce qui ſe trouveroit dans cet eſpace de terres ou côtes, elle iroit rejoindre la Frégate de 36 canons, & de-là elles partiroient toutes deux de conſerve pour ſe rendre à Canton, prenant leur route ſoit par l'Eſt, ſoit par l'Ouëſt du Japon.

Quand on ſuppoſeroit que les retards de toutes ces découvertes & rélaches, ſeroient cauſe que les Frégates n'arriveroient à Canton, qu'en Octobre & même vers la fin, (ce qui eſt bien tout ce qu'on peut ſuppoſer de plus) elles arriveroient encore aſſez à tems à la Chine pour y faire une traite favorable. Elles feroient leur départ de la Chine dans le mois d'Avril, ce qui leur donneroit le tems de revoir au retour les endroits de l'Amérique & de l'Aſie qu'elles auroient découverts en allant, d'y faire peut-être quelques ventes favorables de leurs marchandiſes de Chine, même auſſi de découvrir de nouveaux endroits dans ces deux parties du monde, & enfin de ſe rendre à Copenhague dans le mois d'Août ou de Septembre.

Maintenant il faut ſuppoſer pour un moment qu'il n'y a point de paſſage entre l'Aſie & l'Amérique, & que la terre découverte par Don Juan de Gasma, que nous regardons comme une des extrêmités occidentales de l'Amérique, & qui git ſelon certaines cartes par les 180 dégrés de longitude du prémier méridien pris ſur l'Iſle de Fer, & par les 47 à 50 & 55 dégrés de latitude Nord, touche à la terre de Jeſſo par quelque point, laquelle terre de Jeſſo nous regardons pour un moment comme l'extrêmité orientale de l'Aſie.

Dans cette ſuppoſition, il n'y a rien à changer au tems du départ de Coppenhague, ni à la route indiquée pour s'élever jusques par les 85 dégrés de latitude, & courir à l'Eſt jusques par les 180 de longitude du prémier méridien pris ſur l'Iſle de Fer; parce que ſurement on trouvera cette terre de Gasma, & après en avoir parcouru les côtes pendant un tems toujours dans la vuë de quelque Commerce, on reviendra en fréquentant les côtes de la terre de Jeſſo, après avoir baiſſé de latitude depuis la prémière terre connuë, toujours dans les mêmes vuës de quelque Commerce, & l'on ne ſera très aſſurément pas quatre mois en tout ce voyage, pour être de retour à Copenhague; & qui ſçait ſi par haſard en ſoutenant par exemple la haute lati-

latitude de 85 dégrés depuis le point qui a été marqué après le départ de Copenhague; ſi ſoutenant cette haute latitude jusques par les 180 dégrés de longitude & même pouſſant toujours au-delà en longitude, on ne feroit pas le tour du Pôle Arctique ſans obſtacle & ſans qu'il ſe rencontre de terre, au moyen de quoi on reviendroit à Copenhague en bien moins de tems en laiſſant Spitzberg à Stribord, par la même route qu'on auroit faite en partant? Cette découverte à la vérité ne ſeroit pas d'une grande utilité actuelle, mais elle donneroit des lumières ſur la queſtion du paſſage par l'Ouëſt, étant arrivé par les 80 ou 85 dégrés Nord du départ de Copenhague, & cette route ſeroit plus courte que par l'Eſt. Car il peut fort bien ſe faire, que ce que nous appellons le Pôle Arctique, ne ſoit qu'une étenduë de mers ſans terre, qui depuis les 90 dégrés s'étend en toute la circonférence, jusques par les 85 dégrés, ou même les 82 dégrés de latitude, ſans qu'il ſe rencontre de terres.

Comme nous regardons la négative du paſſage comme erronnée, il nous reſte une choſe à dire à laquelle les Frégates pourront donner leurs ſoins pour le découvrir dans leurs routes, ſi le tems leur permet; ce ſeroit de voir ſi ce qu'on appelle la mer d'Amour, qui baigne d'un bord les côtes du Pays de Giliaki & Niathan, & d'autre bord les côtes de Jeſſo, communique avec la grande mer au Nord de l'Aſie, & forme par ce moyen une Iſle de la terre de Jeſſo. Car en ce cas, au-lieu de paſſer à l'Eſt de la terre de Jeſſo pour aller à la Chine, on pourroit enfiler la mer d'Amour, laiſſant la terre de Jeſſo à bas-bord ou à l'Eſt de ſoi; ce qui abrégeroit le voyage & procureroit peut-être quelque découverte de Commerce utile, ſoit à la face ou à la côte de l'Ouëſt de la terre de Jeſſo, & ſi toutes ces parties de découvertes & d'établiſſemens de relaches ne pouvoient pas ſe faire dans le prémier voyage, elles s'achéveroient dans le ſecond.

Un des points les plus eſſentiels pour la réuſſite d'une découverte, eſt la conſervation de la ſanté des équipages: il eſt donc d'une néceſſité abſoluë de ne rien épargner de tout ce qui peut contribuer à la leur conſerver, & à éloigner d'eux le plus terrible fléau de la mer qui eſt le ſcorbut, ainſi qu'à en garantir la communication, ſuppoſé que quelqu'un d'entr'eux vint à en être attaqué.

Les précautions générales à prendre à cet égard, ſont de choiſir des hommes ſains & robuſtes, de bonne volonté & courageux, qui n'aient aucune atteinte antécédente de ſcorbut. On doit préférer cent hommes de cette ſorte à 150 médiocres & de ſanté équivoque.

Il faut que les Capitaines & Officiers les traitent humainement, les nourriſſent bien; qu'ils aient ſoin de les faire égayer par quelque inſtrument propre à les faire danſer en rond, qu'ils ne les puniſſent que ſelon les ordonnances, & quand il n'eſt pas poſſible de s'en diſpenſer, les regardant comme leurs enfans, & cependant leur laiſſant appercevoir une fermeté raiſonnable capable de tenir contre tout complot & toute cabale, que les mutins pourroient former. Car quand un équipage voit que le terme à-peu-près néceſſaire pour trouver terre, eſt paſſé; que les vivres ſont à leur fin; le chagrin & la crainte de périr les porte à la révolte; ainſi que l'a éprouvé Chriſtophe Colomb, qui heureuſement pour lui trouva enfin la terre, après trois jours de répi qu'il avoit demandé à ſes équipages mutinés.

Parmi les bonnes méthodes pour entretenir la ſanté des équipages, le déjeuner chaud qui eſt du gricout cuit & crévé à l'eau, eſt très bon; ainſi que de leur faire boire de tems en tems de l'eau de caffé. Cette eau de caffé crud & entier ſans le concaſſer ni bruler, bouilli dans l'eau, c'eſt une boiſſon très ſaine, & cependant le caffé employé à cet uſage, peut être rôti, moulu, & pris en caffé à l'ordinaire.

Le ſtocfiſch eſt encore une très bonne nourriture; mais une des principales attentions qu'on doit avoir, c'eſt d'établir un ventilateur à l'Angloiſe dans chaque Frégate pour renouveller l'air, & d'entretenir l'eau douce, de manière qu'elle ne ſe corrompe ni ne pue point: pour cet effet il n'y a qu'à mettre dans chaque barique d'eau, une ou deux onces au plus d'eſprit de ſouffre tiré par la campane, & l'eau ne ſe corrompra pas. Cela tuera même les vers qui pourroient s'y être engendrés avant de l'y mettre & les fera tomber au fond de la futaille ou de la jarre. Il n'eſt point à craindre que cette petite quantité d'acide ſulphureux puiſſe nuire en aucune manière au corps, puiſqu'on voit tous les jours donner à des malades en pluſieurs cas juſques à 7 & 8 goutes d'eſprit de ſouffre ou de vitriol ou du ſel dans un verre de boiſſon, dont on n'apperçoit que de bons effets; & que deux onces de cet eſprit noyées dans une barique d'eau ne font pas deux goutes par pinte.

Une quantité ſuffiſante de linge & de hardes de réchange contribuë beaucoup à la ſalubrité des équipages, ainſi que les vivres fraix & de bonne qualité. Quant à la quantité de vivres, d'eau & de bois, ou de charbon de terre, on peut s'arranger de façon à en charger pour ſix mois, & pour un an de vin & d'eau-de-vie.

Il ſera néceſſaire que le Chef qui doit conduire l'entrepriſe, ſoit mis

au

au fait du fond des choſes avant de partir, en éxigeant de lui le ſecret ſous ſon ſerment.

Ses ordres & paquets d'inſtructions porteront qu'il aſſemblera le conſeil compoſé du Capitaine de l'autre Frégate & de tous les Officiers des deux bords, à la vuë du Nord-Cap; & que là ſous le même ſerment du ſecret, il leur communiquera le ſujet de ſa miſſion, afin que concourant tous enſemble dans le même eſprit & le même zèle au ſuccès du voyage, ils ſachent à quoi s'en tenir & ſoient plus encouragés, ſoit à contenir les équipages dans leur devoir, ſoit à nourrir adroitement leur eſpérance.

Quoique la route d'aller & de retour ſoit indiquée ici, il faudra laiſſer à la prudence du Chef & du Conſeil d'y changer, ajouter ou retrancher ce qui ſera jugé à propos ſuivant les circonſtances, & lui donner là-deſſus carte blanche: les hommes de courage ſe prennent par le ſentiment d'honneur, & nullement par la contrainte.

Si l'on ſe détermine à cette entrepriſe, il ne faut pas ſe rébuter, comme cela s'eſt fait jusqu'à préſent, & ſe contenter de la tenter une ou deux fois en laiſſant entre chaque voyage de longs intervalles de tems; les idées ſe perdent, la bonne opinion même s'évanouït.

Voila' pourquoi ce paſſage eſt encore un point inconnu. Si toutes les Nations qui y ont travaillé, ou même une Nation ſeule, s'étoit obſtinée à y renvoyer tout de ſuite après les prémières tentatives manquées & aïant encore la mémoire toute fraiche des fautes faites, ſans doute qu'aujourd'hui la queſtion ſeroit décidée. Que risque-t-on après tout? Ce n'eſt point une ſi grande dépenſe, quand tout ſe perdroit: & qui eſt le Souverain qui n'en fait pas de bien plus fortes, dont il ſçait ne devoir jamais retenir aucun profit?

Terres Auſtrales à l'Ouëſt du Cap Horn.

Depuis plus de cent-vingt ans, diverſes Nations ont envoyé à la découverte des Terres Auſtrales à l'Ouëſt du Cap Horn. Eſpagnols, Portugais, Hollandois, Anglois, tous en ont eu quelque connoiſſance; les uns d'une partie, les autres d'une autre, par différentes latitudes.

Parmi ces Nations Ferdinand Giros, Portugais, & Ferdinand Déquir, Eſpa-

Eſpagnol, qui ont côtoyé une partie de ce vaſte Continent, en ont dit les choſes les plus avantageuſes. Sur-tout ce dernier, étant de retour en Eſpagne, mit tout en uſage pour perſuader le Roi d'y envoyer faire un établiſſement conſidérable, & prendre poſſeſſion d'un pays prodigieuſement riche en métaux précieux & en épiceries fines.

On a de lui le Placet entier qu'il préſenta au Roi, qui eſt une pièce rare & précieuſe, qui contient le détail circonſtancié des Côtes, des Ports & des Bayes, qu'il a parcourus, & des productions, des denrées, des armes & des mœurs des Peuples qui habitent ce Continent (*a*).

Ceux qui ont été depuis lui, & qui ont touché, tant à des points des Terres Auſtrales, qu'à des Iſles qui n'en étoient pas éloignées, n'en ont pas fait moins d'éloges.

Malgré ces recits confirmés, aucune Puiſſance Européenne ne s'y eſt encore établie.

On peut regarder cela comme une eſpèce d'enchantement qui n'eſt pas malheureux pour le prémier qui entreprendra de le rompre. Ce n'eſt point là de ces découvertes épineuſes dont la route n'a encore été frayée par perſonne: on ſçait la ſaiſon & la manière de doubler favorablement & ſans aucun risque le Cap Horn. Les mers à l'Ouëſt de ce Cap, ainſi que celles du Chily & du Pérou, ſont avec raiſon appellées Pacifiques; il eſt très rare d'y voir des tempêtes. Ces mers ſont ſaines, c'eſt-à-dire qu'elles ne ſont pas hériſſées de bancs & de rochers dangereux, comme la plûpart des nôtres; l'air y eſt par-tout excellent. Les points connus de ces Terres, ainſi que quantité d'Iſles adjacentes, font une ſureté pour la navigation. Quand même on viendroit à manquer l'endroit de ces Terres qu'il eſt queſtion de chercher, ou à ne pas trouver l'or & l'argent & les épiceries fines qui font l'objet du voyage; on ne peut manquer, ni de rélaches connuës, ni de rafraichiſſemens, ainſi qu'on le fera voir dans le détail de la route. Enfin en ſuppoſant qu'on ne trouva aucun objet de Commerce, ni aucun bon établiſſement à y faire, les fraix du voyage ne ſeroient pas perdus pour cela; parce qu'il n'y auroit qu'à pouſſer de-là à la Chine, où au moyen d'un demi fonds en argent qu'on auroit eu la précaution de mettre dans les Frégates, la

(*a*) Ce Placet ſe trouve à Paris dans la Bibliothèque du Roi.

la traite qu'on feroit à la Chine, dédommageroit au retour à Copenhague des fraix de tout l'armement ou à peu de choſe près, par la vente qu'on en feroit.

Tout paroit donc exciter à cette entrepriſe qui peut faire la fortune du Souverain qui s'y décidera.

Il conviendroit d'armer trois Frégates fines voilières pour cette entrepriſe, l'une de 40 canons, la ſeconde de 26 à 28, & la troiſième de 18 à 20.

Du départ de Copenhague, on pourroit aller en droiture rélacher aux Canaries pour y prendre des vins du Pays qui ſe conſervent parfaitement dans les chaleurs, & dont auſſi le goût agréable pourroit être au gré des Auſtraliens & produire un bon échange de Commerce.

Des Canaries on peut rélacher à l'Iſle Ste Catherine qui eſt proche de la côte du Breſil par les 17 dégrés environ de latitude Sud.

De ce point, on peut encore, s'il eſt néceſſaire, rélacher à Maldonade à l'entrée à ſtribord de la rivière de la Plata.

De Maldonade on peut doubler le Cap Horn paſſant par le détroit de Le Maire, & ſe trouver dans les mers du Sud en moins de ſix ſemaines dans la bonne ſaiſon: mais ici il conviendroit de faire autrement par rapport à pluſieurs autres vuës.

Du départ de Maldonade il conviendroit d'aller attaquer la rivière de *los Carmerones* qui git par les 46 dégrés quelques minutes de latitude Sud; d'y rélacher pendant quelques jours, pour y prendre une connoiſſance ſuffiſante pour ſervir à un autre voyage; & de ſe rendre de cette rivière à celle de St. Julien qui eſt ſituée par les 49 dégrés de latitude Sud & quelques minutes, qu'il faudroit auſſi ſe donner le tems de reconnoître pour la même raiſon, que celle des Camérons. Mais il faudroit dans la route depuis Maldonade jusqu'à la hauteur de la rivière des Camérons, avoir attention de s'écarter de la côte qui ſe trouve entre ces deux endroits, & qu'on appelle Côte de *Reſte*, parce qu'elle eſt bordée de rochers ſous l'eau, & ſe tenir ou cingler à environ 40 lieuës au large de cette côte tout le long de la diſtance de Maldonade aux 46 dégrés de latitude Sud, pour rabattre droit à l'Ouëſt par cette latitude pour trouver la rivière des Camérons & puis celle de St. Julien, jusqu'à laquelle il n'y a point de risque le long des côtes.

De

De la rivière de S^t. Julien, il faut faire route pour les Iſles Cébales ou Malouïnes qui giſſent vers le 51. dégré de latitude Sud, & les reconnoître pour les mêmes raiſons que ci-deſſus.

Il eſt bon d'obſerver ici que Pigaffeta, Indien, qui fit le voyage avec Magellan, rapporte qu'ils trouvèrent au port ou rivière de S^t. Julien, des gens de neuf à dix pieds de hauteur, doux & traitable. Trois autres voyageurs affirment en avoir vu auſſi au même endroit, ſçavoir Candisk & Sébaſt. de Vert en 1599, & Spilberg en 1614. Les autres voyageurs n'en ont point parlé depuis, parce que dans les fréquens voyages qui ſe ſont faits par les François à la mer du Sud après la paix de Ryswyck, aucun ne s'eſt arrêté à cette rivière, aïant pour objet d'aller en droiture au Chili & au Pérou pour le Commerce.

Outre ces hommes de neuf à dix pieds de hauteur, Oualle, Eſpagnol, dit qu'en 1619 le Roi d'Eſpagne envoya deux vaiſſeaux, qui étant arrivés ſur la côte Orientale du détroit de Magellan, virent des hommes plus hauts de toute la tête que les Européens, qui leur donnèrent en troc de l'or pour des ciſeaux & autres bagatelles. Il y a apparence que ce ſont les mêmes que ceux ci-deſſus.

Du départ des Iſles Cébales ou Malouïnes, il faut paſſer le détroit de le Maire; ce détroit à 7 ou 8 lieuës de large, & environ 5 de long: il y a de bonnes rades d'un & d'autre coté: les oiſeaux & poiſſons n'y manquent point, les terres y ſont montagneuſes. Ce détroit doublé, il ne reſte plus qu'à s'élever vers le 57 ou 58 dégré de latitude Sud pour doubler le Cap Horn.

Le Cap Horn doublé, il faut ſe mettre par les 49 dégrés de latitude Sud, & de ce point côtoyer la terre de près & ne la plus quitter de vuë, jusqu'à ce qu'on ſoit arrivé à la rivière ou port S^t. Domingo qui git par les 45 dégrés de latitude Sud, ou il faut rélacher & en prendre connoiſſance, ce qui ſera d'autant plus aiſé que les Eſpagnols n'y ſont point établis, & que ce Pays tant au Nord, au Sud, qu'à l'Eſt, eſt dans la poſſeſſion des Arauques & Patagons qu'on appelle *Indes-Braves*.

On ne parlera point dans ce projet-ci d'une eſpèce de petit Archipel qui ſe trouve depuis le Cap Déſiré, ainſi que Magellan l'a nommé, & qui git par les 53 dégrés quelques minutes, ni de celui de la Victoire qui git par les 52 dégrés & demi, formant tous deux la ſortie du détroit de Magellan du coté

coté de la mer du Sud; de celui de Coiſle qui git par les 49 dégrés 50 minutes, non plus que des terres qui avoiſinent ce petit Archipel, pour les raiſons qu'on a déjà expliquées.

La route qu'il faut faire pour arriver au port S^t. Domingo, quand on a paſſé le détroit de le Maire, eſt Sud-Oueſt variation déduite, jusqu'à ce que l'on ait atteint les 57 à 58 dégrés de latitude Sud, de-là il faut faire l'Oueſt pendant 150 ou 160 lieuës: de-là faire le Nord Oueſt un quart à l'Oueſt jusqu'à ce qu'on ſoit baiſſé aux 54 dégrés latitude Sud, & de ce point faire route pour reconnoître le Cap Déſiré ou celui de la Victoire. Il faut enſuite baiſſer au Nord jusqu'à la rivière S^t. Domingo par les 45 dégrés de latitude Sud. Il y a une Iſle auprès de cette rivière, nommée l'Iſle de Ste Madelaine, qui eſt auſſi bonne, & il y en a quatre autres au large à la vuë de celle-ci & du Continent.

Tout ce Pays eſt rempli de hautes montagnes jusqu'à la mer, & il y a là, aux environs, un port où l'on peut amarrer les vaiſſeaux à de gros arbres.

Quand on parle des routes à faire en telle occaſion que ce ſoit, il faut toujours entendre que c'eſt ſelon les airs de vent du monde, variation déduite; & de plus il faut faire attention que pluſieurs cartes marquent les longitudes & même les latitudes différemment les unes des autres. Par exemple quelques cartes mettent le petit Archipel dont on a parlé, (qu'on appelle auſſi les Iſles *Pedro Sarmiento*, ou du *Duc Jorck* qui ſont au nombre de plus de 70) par les 50 dégrés latitude Sud, c'eſt-à-dire leur milieu, & d'autres par 51 dégré & demi, ainſi que le port S^t. Domingo par les 43 dégrés & demi au-lieu de 45 dégrés. Ce ſont des attentions à avoir en toute ſorte de navigation & que le bon navigateur ſçait corriger, n'y aïant guères de cartes exactement juſtes, ſur-tout d'anciennes.

Depuis Magellan & ceux déjà cités, très peu de voyageurs ont paſſé le détroit de ſon nom pour aller à la mer du Sud; & le dernier connu qui a pris cette route eſt Mr. de Beauchêne de S^t. Malo, commandant deux Frégates de la Rochelle qui partirent à la fin de 1698, & enfilèrent le détroit au mois de Juin 1699, qui eſt la ſaiſon de l'hiver de ce Pays-là. Il mouilla le 24 Juin au Cap d'onze mille Vierges, autrement nommé la Pointe de la Poſſeſſion, qui eſt à l'entrée du détroit dans la mer du Nord; & quoique ce fut la ſaiſon la plus rude, aïant enfilé ce détroit, il mouilla le 3. Juillet au port famine, qui eſt vers la fin de la prémière moitié du détroit du coté

des terres de ſtribord, & que l'on nomma auſſi l'Iſle Eliſabeth, ainſi appellée par le Chevalier Narbourough, Anglois, qui traverſa le détroit en 1669 le 2. Octobre. Mr. Bauchêne trouva que l'air y étoit auſſi tempéré qu'en France. Il y eut pourtant quelques bourasques de pluye & de neiges à eſſuyer, qui venoient de la partie de l'Oueſt; & l'on reconnut que ce Pays eſt très bon, qu'il pourroit produire beaucoup de grains, nourrir beaucoup de bétail, & que les montagnes voiſines de l'Iſle Eliſabeth qui ſont ſur la terre du Nord, produiſent de l'or & du cuivre.

Ce détroit contient trois grandes Bayes d'environ 7 lieuës de large d'une terre à l'autre, mais dont les entrées n'on pas plus de demi lieuë. Ces Bayes ſont entourées de ſi hautes montagnes, que le ſoleil n'y pénêtre jamais: le froid y eſt presqu'inſupportable, & malgré cela (ce qui paroit un prodige) on y trouve des Cannelliers & des arbres de Poivre ou Piment, qui tout verds qu'ils ſont, brulent au feu comme du bois ſec; on y trouve auſſi de l'eau excellente & une grande quantité de poiſſons.

Ces mêmes circonſtances ont été affirmées long-tems auparavant par des navigateurs Eſpagnols, que Charles V. y envoya. Ils apportèrent de ces Aromates à Séville, où ils les vendirent alors deux écus la livre.

Spilberg, Hollandois, a trouvé les mêmes choſes & fait mention entr'autres d'un port fameux, dont le terroir ou voiſinage abonde en fruits de diverſes couleurs d'un gout excellent, & en ſources d'eau. Il appelle Port du Piment cet endroit qui produit jusques ſur le rivage des arbres Aromatiques, dont l'écorce a le gout plus chaud & plus piquant que le Poivre & la Canelle des Indes Orientales, choſe d'autant plus remarquable que cette terre eſt ſituée par les 52 dégrés de latitude du coté de la bande du Nord.

Le détroit de Magellan depuis ſon embouchure du coté de l'Eſt, jusqu'à la ſortie du coté de l'Oueſt, a 100 lieuës d'Eſpagne de longueur. Depuis ſon embouchure au coté de l'Eſt jusqu'à ſa moitié, il eſt large, commode, & on y peut facilement naviguer, l'ancrage y eſt bon & la marée n'y eſt pas forte; mais l'autre moitié pour aller à la mer du Sud, eſt plus étroite, plus difficile, il y a bien moins de mouillage, & les raſſales y ſont bien plus violentes. Le flux dans l'une & l'autre entrée porte dans le détroit, ce qui cauſe un conflit à la rencontre, & le reflus porte dehors. Le vif ou haut de l'eau eſt de quatre braſſes perpendiculaires; au décroiſſant de la lune, le vif de l'eau eſt à onze heures; enfin vis-à-vis le détroit ou canal de St.

Ge-

Gerôme qui eſt aux trois quarts du détroit de Magellan, en y entrant par la bande de l'Eſt, il y a une Iſle dans laquelle il y a deux bons Havres. Il y a des peuples ſur la terre de la bande du Sud qu'on appelle Terre de feu, mais ils ſont pauvres.

De tout ceci l'on doit conclure, qu'il eſt bien plus aiſé de traverſer le détroit de Magellan, que bien des gens ne l'imaginent; puisque Mr. de Bauchêne l'a traverſé heureuſement dans la ſaiſon la plus rude, & le Chevalier Narbourough le 2. Octobre, de ſorte qu'en s'y prenant dans la vraye bonne ſaiſon qui eſt Novembre ou Décembre, on n'aura aucun lieu d'en rédouter le paſſage.

On n'a fait cette deſcription détaillée de cette partie, que pour faire voir qu'on peut dans l'entrepriſe de la découverte des Terres Auſtrales, paſſer par ce détroit ſi l'on veut, au lieu de doubler le Cap d'Horn; ce qui abrégeroit le tems du paſſage, à moins qu'on ne voulut s'y arrêter à prendre connoiſſance des meilleurs endroits, dans la vuë de quelque Commerce.

Supposons donc égalité de tems par un paſſage ou par l'autre, pour arriver à la rivière S^t. Domingo dans la mer du Sud: ſi l'on veut donc parcourir toutes les rélaches qu'on a indiquées depuis le départ de Copenhague & reconnoître ces différens paſſages, cinq mois ſuffiſent à des Frégates bonnes & fines voilières; en voici la preuve.

A^ route droite & ſans vent contraire, il n'y a qu'environ 3100 lieuës à faire de Coppenhague à S^t. Domingo, nous donnons 1200 lieuës par mois en route aux Frégates; elles peuvent donc faire ce chemin en deux mois & demi à leur aiſe. Les autres deux mois & demi nous les donnons pour toutes les rélaches, ſoit en faiſant le tour du Cap Horn, ſoit en paſſant par le détroit de Magellan; & nous comptons que ces deux mois & demi pour les rélaches, ſont plus que ſuffiſans. Car en ſuppoſant 8 jours à chaque rélache, l'une dans l'autre; comme il n'y en a que ſix, ce ne ſeroit que 48 jours, ce qui abrégeroit les dits 5 mois de 27 jours. Ajoutez à cela qu'on peut ſe diſpenſer de la rélache à Maldonado.

Avant de quitter S^t. Domingo, nous devons dire un mot des Courants généraux qui ſe trouvent dans le cours de la navigation pour cette entrepriſe ci, depuis les Iſles Canaries jusques dans la mer du Sud.

A' l'Ouëſt des Canaries & des Iſles du Cap Verd, jusqu'à la Ligne, les Courans portent dans le Sud-Ouëſt & l'Ouëſt. Quoiqu'ils ne ſoient pas forts, il faut s'en méfier, parce qu'il eſt bon pour ce voyage-ci de couper la ligne par les 357 à 358 dégrés de longitude du prémier méridien de l'Iſle de Fer en allant.

A' l'Eſt des Canaries & des Iſles du Cap Verd, ils portent dans le Sud-Eſt jusqu'à Sierra Lionna, & auſſi la côte de Guinée jusqu'à la ligne.

Au-dela' de la ligne dans la partie du Sud, depuis la ligne jusques au tropique de Capricorne, ils portent au Nord-Ouëſt, & ils portent auſſi de même depuis le Cap de Bonne-eſperance jusques à la ligne.

Mais depuis le Cap Fernambouc qui eſt par les 8 dégrés Sud jusques au tropique, ils portent au Nord-Eſt.

Au paſſage du Cap Horn avant de le doubler & faiſant route pour le doubler, ils portent depuis l'Eſt-Sud-Eſt, jusques à l'Eſt-Nord-Eſt.

Dans la mer du Sud entre le tropique de Capricorne & la Ligne, depuis les côtes de l'Amérique jusques aux Moluques, ils portent au Nord-Ouëſt, & enfin dans la mer du Sud entre le tropique de Cancer & la Ligne, depuis les côtes de l'Amérique jusques aux Philippines, ils portent Sud-Ouëſt, & Ouëſt-Sud-Ouëſt.

Si après avoir doublé le Cap Horn qui eſt par les 310 dégrés de longitude du prémier méridien de l'Iſle de Fer, on ſoutient toujours la latitude de 56 à 57 dégrés Sud pouſſant droit dans l'Ouëſt, on trouvera par les 300 dégrés de longitude du même méridien, ce qui fait par ce paſſage cent & quelques lieuës, la terre découverte par François Drake, Anglois, marquée *Indéfinie*, & nous croions que cette terre n'eſt point une Iſle, mais une pointe du commencement des Terres Auſtrales qui ſont à l'Ouëſt du Cap Horn, du Chiloë & du Chili. Cela donne toujours une notion à valoir ce qu'elle pourra.

Partons maintenant de St. Domingo, après y avoir ravitaillé les Frégates ce qui ſera facile; parce que ce Pays abonde ainſi que tout le Chili, en toute ſorte de vivres, & que l'air y eſt ſi ſain que les malades ſe rétabliſſent très promptement. Mais avant de partir il ſeroit important, de faire ſon poſſible pour engager deux ou trois habitans naturels de ce Pays à s'embarquer de bon gré ſur les Frégates.

Au

Au ſortir de S^t. Domingo, il faut faire route valante l'Ouëſt-Sud-Ouëſt, jusques à ce qu'on ait trouvé terre ferme.

L'AYANT trouvée, il faut la ſuivre & la cotoyer à certaine diſtance de manière qu'on puiſſe ſe rapprocher à ſa vuë, quand on l'aura perduë, à quoi la plus petite des trois Frégates ſera fort utile, parce que tirant moins d'eau que les autres, elle pourra ſans crainte approcher ces terres inconnues. Il ſeroit même à ſouhaiter qu'avant de partir de Copenhague, on eut pu embarquer dans le ventre de la grande Frégate un petit bâteau en Pagalle d'environ 20 tonneaux ou même ſeulement de 12 à 15, qu'on monteroit facilement dans ces mers pacifiques, pour le faire ſervir le long de cette navigation des Terres Auſtrales à s'informer dans les bayes, anſes profondes & différens ſinus que la diverſe configuration des dites Terres peut former, afin que s'il s'y trouvoit quelques bancs ou rochers ou bas fonds, il courut moins de risques à tout viſiter; ce que ne pourroit faire la plus petite des Frégates qui cependant le ſuivroit d'auſſi près qu'il ſeroit prudent de le faire.

ON pourroit trouver à S^t. Domingo, ou même au prémier endroit des Terres Auſtrales où l'on abordera, le moyen de conſtruire un bâteau. Dans cette vuë il faudra mettre dans chacune des trois Frégates le double de bons Charpentiers qu'on auroit mis ſans cela, avec les clous, férailles, & outils néceſſaires pour ce ſujet; ce qui ſera d'autant mieux que tout ce qui eſt fer ouvragé ou non, eſt une excellente marchandiſe, ſur-tout à préſent dans toutes les mers du Sud.

LA néceſſité de parcourir & de viſiter autant qu'il ſera poſſible les différentes ſinuoſités de ces terres inconnuës, (pourvû qu'elles ne mènent pas à des latitudes trop hautes) tombe ſur ce que l'on y peut trouver des objets de Commerce & des Peuples traitables. Puisque par les 52 dégrés dans le détroit de Magellan l'un & l'autre s'y trouvent, n'eſt-on pas fondé à préſumer qu'il s'en trouvera de même & peut-être encore mieux à ces terres par les 45 à 46 dégrés, & encore plus dans de plus baſſes latitudes? Car à meſure qu'on s'éloigne dans l'Ouëſt des Terres de l'Amérique, les Terres Auſtrales s'avancent vers le tropique de Capricorne. Ainſi il eſt prudent de faire tout d'un coup route pour le *point Déſiré* qui git entre les 35 dégrés & le tropique de Capricorne, de s'inſtruire de tout ce qui peut être utile chemin faiſant; de cette ſorte rien n'aura échappé à la récherche. Il y a pluſieurs navigateurs entre leſquels ſont Giros & Dequir, qui prétendent que ce *point Déſiré*, qui produit l'or & l'argent & les épiceries fines, baiſſe

par certaines pointes jusqu'entre le Capricorne & la Ligne. C'eſt ce qui nous a été confirmé il y a 38 ans par un François réfugié, navigateur très ancien pour les Hollandois à Batavia. Mais ſuppoſons le fait douteux: tout cependant en fait préſumer la réalité.

On fera donc cette manœuvre jusqu'à ce qu'on ait baiſſé de latitude jusques par les 35 & 30 dégrés Sud & même jusques par les 15 ſi la terre y force.

Ce cours de navigation dans l'Ouëſt, rabattant toujours vers le Capricorne à meſure qu'on y ſera contraint par les terres, comprendra bien en droite route & ſans compter les détours des anſes & enfoncemens qu'on jugera à propos de viſiter, autour de 14 à 1500 lieuës, pour lesquelles on employe trois mois, y compris le tems néceſſaire pour parcourir les ſinuoſités & les reconnoître.

Il faudra parmi toutes celles qu'on aura parcourues depuis le départ de S^t. Domingo, jusques au dernier période de la route de l'Ouëſt, en remarquer exactement deux par leur vraye latitude bien obſervée & leur longitude, pour ſervir de principales rélaches, tant au retour par le Cap Horn, & auſſi d'hivernage ſi beſoin eſt, que pour les mêmes raiſons dans un ſecond voyage & ſuivans, & faire enſorte que l'une de ces rélaches ſoit la plus proche que faire ſe pourra des côtes de l'Amérique, & l'autre à la plus égale diſtance de celle-là & du *point Déſiré* qu'il ſera poſſible.

Ce que nous avons dit ſur l'attention à reconnoître les ſinuoſités de la Terre ferme Auſtrale, nous le diſons auſſi pour les Iſles de quelque conſidération, qui pourroient ſe rencontrer dans la route; car une bonne Iſle eſt une reſſource aſſurée où l'on peut s'établir & rélacher, quand par haſard on ne trouve pas ſureté de le faire à la grande terre, à cauſe de la férocité des Peuples.

Cette navigation établie de la ſorte, nous regardons comme immanquable la découverte de cette côte qui produit l'or, l'argent & les épiceries fines en auſſi grande quantité qu'on l'aſſure, & nous ne ſçaurions regarder comme un problême l'exiſtence des Terres fermes Auſtrales. Cette partie du monde eſt peut-être même plus grande qu'aucune des quatre autres; car à bien réfléchir, la nouvelle Hollande, la Terre de Papons ou nouvelle Guinée, la Carpentarie, les Terres de Diemens, le Pays de Concorde, celui de Béach, la nouvelle Zélande, les Terres de Dequir & de Giros & autres

tres adjacentes aux mers de Lanchidol, ainſi que leur ſuite allant dans l'Eſt, jusques à celle de François Drake, & de-là pouſſant toujours dans l'Eſt, & tournant le Pole Antarctique jusques à la nouvelle Hollande, comprennent une étendue immenſe qui n'eſt remplie d'autre choſe que des eaux de la mer, ce qui fait vraiſemblablement une continuïté de termes ſans interruption, tout autres que des points qui avancent plus ou moins vers le Capricorne.

Si l'on eſt aſſez heureux pour trouver ces riches côtes qui ſont l'objet de cette entrepriſe, il faudra y paſſer l'hiver, s'y cantonner & y commercer.

Quoiqu'on puiſſe préſumer que ces Peuples ne ſont pas plus féroces, que ceux de l'Amérique Méridionale, il eſt cependant bon d'uſer de certaines précautions dans cet établiſſement, où après en avoir pris poſſeſſion au nom du Souverain, on travaillera à s'y mettre en ſureté avec prudence & ménagement, ne faiſant rien par la force ni de haute lutte avec les Peuples, mais tout par conciliation & agrément de leur part ſous divers prétextes plauſibles qui ſeront capables de les engager & de les perſuader qu'on veut faire une alliance ſincère & perpétuelle avec eux & un Commerce fidèle, capable de leur procurer en échange des productions de leur Pays, des richeſſes & des commodités qu'ils ne connoiſſent point, leur promettant & jurant de les ſoutenir envers & contre tous leurs ennemis, & contre toute autre Nation du monde qui voudroit troubler une Alliance auſſi avantageuſe pour les deux partis. Il faut même leur inſpirer de la méfiance de toute autre Nation, leur promettant de revenir inceſſamment avec de plus grande forces pour les appuyer dans leurs prétenſions & leurs déſirs. Il faut tacher enfin par tous les moyens les plus adroits de gagner leur confiance & de les réduire à nous déſirer & à ſe lier de bonne foi avec nous, tant par l'eſpoir d'y trouver leur compte, que par la douceur & la fidélité de notre Commerce.

La douceur & la droiture viennent à bout de tout. Les armes ſont la dernière reſſource dont il faut uſer, & ne le faire qu'à la plus grande extrêmité.

On va dans un Pays où l'on eſt le plus foible, de toute néceſſité il n'y a d'autre parti à prendre que la voye de la conciliation.

Tout ce qu'on peut faire en cas de plaintes de la part des offenſés, c'eſt de remettre le coupable à leur diſcretion pour être puni ſelon leurs loix. Un Chef ne ſçauroit donc avoir aſſez d'attention & s'inſtruire trop promptement des uſages du Pays, autant que la choſe eſt poſſible parmi des gens

dont

dont on n'entend point la langue, & avec lesquels on ne peut s'exprimer en arrivant, que par des signes.

On déploye sa boutique là comme dans tous les autres lieux où l'on a touché en y allant & trouvé des hommes. La vuë des choses nouvelles pour ces habitans de l'autre monde, les dispose en nôtre faveur; quiconque apporte est bien reçu. Si nos armes à feu leur sont inconnues, c'est un grand avantage pour nous; mais il faut se conduire avec une grande prudence, & ne pas les effaroucher par leur fracas, qui peut-être les épouvanteroit pour toujours; à moins qu'on ne se trouve en état de dominer par la force; ce qu'on ne doit pas entreprendre légérement.

Avec ces précautions & mille autres que la prudence du Chef & les circonstances doivent lui suggérer, on parviendra à faire un établissement solide à cette Terre de promission. On y hivernera tranquilement & en sureté, on y fera une riche traite, en attendant le moment du retour à Copenhague par le Cap Horn.

Pour prendre toutes les saisons, tant pour aller que pour revenir, il est nécessaire de partir de Copenhague dans le commencement de Juillet. Nous persistons à supposer cinq mois & même six, si l'on veut, pour arriver à S^t. Domingo, afin d'avoir le tems de bien éplucher tous les points de pose dont nous avons parlé, depuis celui du départ à l'arrivée à S^t. Domingo; & de ce dernier endroit pour arriver au point que nous appellons *Désiré*, nous supposons encore quatre mois: on y sera donc tout-au-plus tard en Avril de l'année suivante. Restant au lieu de l'établissement cinq mois, on sera en état au commencement d'Octobre de partir pour le retour par le Cap Horn, & d'arriver à Copenhague dans le mois de May ou de Juin de l'année d'après, ce qui fait un voyage de 21 à 22 mois en tout, & fut-il de deux ans, cela n'augmenteroit guères les fraix. On comprend aisément que le retour sera plus court que l'aller à cause des points connus, auxquels on ne sera pas obligé de perdre du tems, & cependant on touchera nécessairement aux deux rélaches que nous avons établies depuis le *point Désiré* jusqu'au Cap Horn, tant pour se confirmer de la chose, que pour contracter quelque liaison avec les Peuples de ces passages par les mêmes moyens expliqués pour ceux du *point Désiré*. Nous passons sous silence une infinité d'autres choses qu'un habile homme peut faire, tant en allant, qu'en revenant pendant le cours de cette route, pour ne pas entrer dans des détails trop longs.

On

On demandera sans doute, pourquoi tant de fameux navigateurs qui ont entrepris cette découverte, n'ont pas réussi, lorsque par votre raisonnement vous prétendez en venir à bout? Ne sçauroient-ils pas toutes ces choses comme vous?

La réponse est aisée; il n'y a qu'à lire leurs Journaux, & on verra que les uns ont manqué leur entreprise par imprudence, d'autres par leur faute, & pour n'avoir pas suivi les routes que nous indiquons; enfin pour avoir été génés par des ordres imprudens & mal-entendus de leurs Commandans.

Dequir d'ailleurs ne l'a pas manquée. La seule indolence de la Cour d'Espagne & le manque de moyens de ce navigateur, ont été la cause qu'il n'a pu y retourner en force, pour jouir des avantages de sa découverte.

Mais pour revenir à ceux qui l'ont manquée par leur faute, c'est parce qu'après avoir doublé le Cap Horn, ou passé le détroit de Magellan; ils ont tout d'un coup rabattu dans le Nord & se sont mis par des latitudes de 35 & 30 dégrés, & même encore plus approchantes du Capricorne, pour trouver le climat plus doux; & de là ils ont couru dans l'Ouëst, laissant à coté & derrière eux tout ce qui étoit au Sud de ces latitudes, s'imaginant naviger plus à leur aise; ou peut-être le désir de trouver dérechef cette nouvelle terre *d'Ophir* qu'on appelle les Isles Salomon, les a plus intéressés, que celui de découvrir les Terres Australes, qui leur étant inconnues ne piquoient pas tant leur ambition & leur curiosité.

D'autres ont eu l'imprudence de ne pas prendre suffisamment des vivres les plus nécessaires, & s'étant mis comme les prémiers par des latitudes trop basses qui les écartoient de la Terre Australe où ils auroient pu en divers endroits réparer ce défaut, ils ont vu manquer leur eau, leur bois, & les autres vivres avant d'être arrivés à quelqu'une des Isles à l'Ouëst des Terres de l'Amérique; parce que s'étant mis, comme nous avons déjà dit, par des latitudes trop basses près du Capricorne, ils ont essuyé ou des calmes ou des vents si foibles en ces passages, qu'après avoir reconnu leur faute avant de connoître ces Isles les plus à portée d'eux, ils ont été forcés de faire route pour elles, ne leur restant pas de quoi les réléver & rallier aux côtes Australes. Quelques uns d'entr'eux cependant faisant meilleure route du départ des côtes de l'Amérique, ont touché à quelques pointes des Terres Australes, & d'autres à des Isles à la proximité. Mais le bouillant de leur humeur les a fait s'y prendre si mal avec les gens du Pays, qu'ils les ont

chaſſés. Enfin d'autres ont manqué leur coup parce qu'ils ſe ſont attachés ſcrupuleuſement aux ordres qu'ils avoient reçus avant leur départ.

Qu'on ne ſoit dont pas étonné, ſi malgré toutes les récherches faites pour réuſſir dans ce projet, perſonne n'y a encore réuſſi en plein. La Providence qui régit le tout, a réſervé cette découverte dans le tems qu'il lui plaira. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Terres Auſtrales exiſtent: donc on peut les trouver.

Allons plus loin, & ſuppoſons que ce Paradis terreſtre eſt chimérique, & qu'il eſt impoſſible de le trouver. On ne peut pas du moins nier que les Frégates trouveront des terres quelque-part le long de la courſe indiquée. N'y eut-il que celles qui ſont déjà connues, qui peut nier encore, qu'il n'y ait quelque terre peuplée d'hommes? Toutes ces conſéquences entrainent donc celle, que les Frégates, ſoit en allant, ſoit en revenant, trouveront immanquablement de quoi ſe faire une cargaiſon, parce qu'il n'y a aucun Pays qui n'ait des productions, ſinon précieuſes par elles-mêmes, du moins de défaite au retour par leur rareté ou leur nouveauté.

Supposons que tout cela manque, en ce cas la côte du Chili offre aux Frégates une reſſource aſſurée, en prenant des méſures pour y retourner quelque tems avant de repaſſer le Cap Horn, ce qui eſt facile ſelon ce projet, ainſi que tout navigateur le comprendra; parce que la nature des marchandiſes dont il faut charger les trois Frégates, ſoit à mi-charge, ſoit autrement, pour les Terres Auſtrales, eſt pareille à celle qu'il faut pour le Chili & pour le Pérou.

Mais ſi on veut laiſſer la liberté au Chef de l'entrepriſe de faire pour le mieux à tout évènement; aïant comme on l'a dit, un demi fond en argent, il peut prendre (étant arrivé au terme de 14 ou 1500 lieuës ci-devant dit) la route de la Chine, au-lieu de celle du Cap Horn, pour ſon retour. L'emplête qu'il y fera ſera ſuffiſante pour dédomager à ſon retour des fraix de l'armement, y compris la vente des marchandiſes d'Europe qu'il y aura faite le long de ſa courſe auparavant.

Pour ſe convaincre de la poſſibilité de cette dernière reſſource, il faut ſe rappeller ce qu'on a dit ci-devant du tems que les Frégates pourront employer depuis leur départ de Copenhague, jusques à l'endroit que nous avons appellé *Déſiré*. En donnant toute la marge néceſſaire aux Frégates pour

pour faire toutes les récherches indiquées le long de cette grande route d'un point à l'autre, nous avons compté neuf mois & même dix, ce qui tomberoit juſtement en Avril de l'année après celle du départ fixé en Juillet de l'année précédente.

On nous accordera bien que ſi dans dans toute la courſe depuis S^t. Domingo jusques au point *Déſiré*, il ne ſe trouve rien à faire, ni pour le Commerce ni pour aucun établiſſement, il ne ſera pas beſoin de s'arrêter auſſi long-tems dans chaque endroit, qu'on auroit fait y trouvant des objets de quelque eſpérance; par conſéquent au-lieu de n'arriver qu'en Avril au point *Déſiré*, on pourra y arriver en Février.

S'étant rafraichis quelque-part, on ſera en état de mettre à la voile en Mars, ne fut-ce qu'à la fin, & de faire route pour la Chine. On ſe trouvera de cette ſorte aux parages des mers qui ſont aux environs des Philippines & de la Chine, à l'entrée de la bonne mouſſon des vents de la bande du Sud qui commencent en Avril & durent ſix mois. Les Vents conduiront à ſouhait à Canton, où l'on ſe rendra en paſſant par l'Eſt & le Nord des Philippines.

Cette route de quelque point des Terres Auſtrales qu'on ſuppoſe le départ pour la Chine, fût-ce même de quelque endroit de la Carpentarie, ou de la nouvelle Guinée, ne ſera que de 13 à 1500 lieuës en paſſant au travers les Iſles des Larrons. Mais ſi l'on ſuppoſe le départ de la nouvelle Zélande, cela fera 7 à 800 lieuës de plus. Il ne faudra pas négliger de prendre connoiſſance de celles des Iſles des Larrons dont on aura la vuë. C'eſt un rétard de peu de choſe qui peut devenir utile, & qui n'empêchera pas qu'on n'arrive à Canton au plus tard dans le mois de Juin; quand même on ſeroit parti de la nouvelle Zélande, qui eſt par les 35 & 40 dégrés de latitude Sud.

De cette ſorte on ſera à la Chine deux ou trois mois avant aucun vaiſſeau d'Europe, ce qui donnera la facilité de faire ſes marchés aux pris les plus avantageux.

Si l'on veut revenir à Copenhague par le Cap de Bonne-eſpérance, on pourra partir de la Chine après la mouſſon des vents de la bande du Nord commencée; laquelle commence ordinairement en Octobre; de ſorte qu'on pourra arriver en Mars de l'année ſuivante à Copenhague & par conſequent

primer de quelques mois le retour en Europe des autres vaiſſeaux Européens; ce qui eſt encore un avantage pour la vente des marchandiſes. Ce voyage de cette manière s'accomplira comme l'autre en 22 mois.

Le retour par le Cap Horn ſeroit plus long & moins convenable dans cette ſuppoſition-ci, excepté dans le cas où l'on auroit trouvé le *point Déſiré* des Terres Auſtrales, & où l'on y auroit commencé un établiſſement dans la vuë d'y débiter les marchandiſes achetées dans la Chine, ce qui pourlors deviendroit plus avantageux.

Cette découverte & un établiſſement aux Terres Auſtrales, préſentent des avantages infinis. On pourroit en faire une navette de navigation de là à la Chine & de la Chine aux Terres Auſtrales; ainſi que d'Europe aux Terres Auſtrales & de celles-ci en Europe; de ſorte que tout l'or & l'argent, & les épicéries fines provenant du débit à ces Peuples des marchandiſes de l'Europe & de la Chine, ſeroient tranſportées en Europe.

Revenons au précédent projet de la découverte du paſſage par le Nord & l'Eſt de l'Aſie. Si ce paſſage ſe découvre, il pourra ſervir à faire la découverte du *point Déſiré* des Terres Auſtrales, d'une façon plus abrégée que de paſſer par le Cap Horn: car dans les ſuppoſitions faites pour ce paſſage, on peut, partant de Copenhague au commencement de Juin, arriver à la hauteur du Japon au commencement d'Août, ou tout-au-plus tard à la fin, pour ſe donner le tems de faire quelques découvertes chemin faiſant à la côte de l'Amérique vers ces mêmes latitudes Nord; & de cette latitude il faudroit paſſer droit dans le Sud pour acquerir la connoiſſance de quelque point de la terre nouvelle Guinée, ce qui ne ſeroit pas plus de douze-cent lieuës; & de ce point là commencer la recherche du *point Déſiré*, en côtoyant la nouvelle Guinée, la Carpentarie & autres terres qui pourroient ſe trouver, de ſorte qu'en Octobre on pourroit avoir trouvé ce *point Déſiré*. Si on ne l'avoit pas encore trouvé (en faiſant cette navigation & cette recherche avec les précautions que nous avons détaillées) il faudroit continuer ſa courſe vers le Cap Horn, pourſuivant toujours les dites récherches jusques à l'extrêmité. Enfin tout venant à manquer, on iroit rélacher aux côtes de l'Amérique à S^t. Domingo, & là ainſi qu'aux environs, on ſe déferoit des marchandiſes qu'on auroit chargées à Copenhague pour les Terres Auſtrales, ſuppoſé que dans toute la route pour arriver au dit S^t. Domingo, on n'eut pas trouvé à en faire la vente en quelqu'endroit des Terres Auſtrales qu'on auroit parcouruës. Les marchandiſes vendues, on ſeroit encore

core à tems de doubler le Cap Horn, ou d'enfiler le détroit de Magellan pour revenir à Copenhague tout de suite. En voici la preuve.

On peut comme nous l'avons dit, arriver de Copenhague à la hauteur du Japon dans le mois d'Août: de-là il ne faut qu'un mois pour avoir connoissance des terres de la nouvelle Guinée. Pour parcourir toutes les Terres Australes, & arriver à S^t. Domingo, il ne faut au plus que trois mois. Ajoutons deux mois au dit S^t. Domingo pour y rélacher & vendre ainsi qu'aux environs, les marchandises qu'on n'auroit pas vendues aux Terres Australes, on sera suivant ce calcul, en état de doubler le Cap Horn ou de passer par le détroit de Magellan dans le mois de Février ou au-pis-aller dans Mars. C'est encore la bonne saison.

Si on n'approuve pas le retour par le Cap Horn; après avoir manqué la découverte du *point Désiré*, & parcouru par cette nouvelle route une certaine étenduë de côtes Australes aux environs du *point Désiré*, & qu'on veuille qu'on revienne par le passage découvert, la chose est très possible, & voici comme il faudra s'arranger.

Nous avons posé ci-dessus que du passage découvert s'étant mis à la hauteur du Japon, & de-là partant pour les Terres Australes, on arriveroit à la nouvelle Guinée à la fin de Septembre ou au-pis-aller à la mi-Octobre. Que l'on mette de-là deux mois pour chercher ce *point Désiré*, & parcourir exactement ses environs, on sera en état de partir pour retourner par ce passage à la mi-Décembre. Nous employons six semaines pour arriver de ce point du départ, à la hauteur du Japon; de-là si en venant on a découvert quelque chose d'utile à faire aux côtes de l'Amérique, à cette latitude depuis 40 dégrés Nord jusques aux 55, on y retournera. Nous supposons que cela absorbe un mois ou six semaines, ce qui tombera à la mi-Mars, ou si l'on veut à la fin; selon ce calcul en partant de ce point dernier de la côte de l'Amérique, se ralliant de-là aux côtes de l'Est & du Nord de l'Asie, on pourra arriver à Copenhague en Juillet, ce qui fera en tout 13 à 14 mois.

Ces découvertes une fois faites, on pourra s'arranger de façon à ne mettre pas plus de 10 à 12 mois à faire chacun des autres voyages, parce qu'une fois les points de route connus, on l'a fait plus rondement.

Les nouveautés en fait de découvertes ſont toujours avantageuſes au Souverain qui en eſt le législateur, & cet avantage dure très long-tems avant que les autres Nations s'aviſent de la même choſe & aient réuſſi, ſi l'on tient les Journaux bien ſecrets.

Nous finirons cet article par quelques réflexions de Mr. *de Maupertius*. Le ſuffrage de cet illuſtre Académicien appuye trop bien tout le détail dans lequel nous ſommes entrés ſur les découvertes, pour négliger de le mettre ici ſous les yeux de nos lecteurs.

Tout le monde ſçait, dit Mr. *de Maupertius*, que dans l'Hémiſphére méridional il y a un eſpace inconnu où pourroit être placée une nouvelle partie du monde plus grande qu'aucune des quatres autres. Comme dans tout ce qui eſt connu du Globe il n'y a aucun eſpace d'une ſi vaſte étendue que cette plage inconnue, qui ſoit tout occupé par la mer, il y a beaucoup plus de probabilité qu'on y trouvera des terres, qu'une mer continue. A cette réflexion générale on pourroit ajouter les rélations de tous ceux qui navigeant dans l'Hémiſphére auſtral ont apperçu des pointes, des caps, & des ſignes certains d'un Continent dont ils n'étoient pas éloignés. Quelques uns de ces Caps les plus avancés ſont déjà marqués ſur les cartes.

La Compagnie des Indes de France envoya il y a quelques années, chercher les Terres Auſtrales entre l'Amérique & l'Afrique. Le Capitaine Lozier Bouvet qui étoit chargé de cette expédition, navigeant vers l'Eſt entre ces deux parties du monde, trouva pendant une route de 48 dégrés des ſignes continuels de terres voiſines, & apperçut enfin vers le 52. dégré de latitude, un Cap où les glaces l'empêchèrent de débarquer.

Si l'on ne cherchoit des Terres Auſtrales que dans la vuë d'y trouver un port pour la navigation des Indes Orientales, comme c'étoit l'objet de la Compagnie, on pourroit faire voir qu'on n'avoit pas pris les méſures les plus juſtes pour cette entrepriſe; qu'on l'a trop tôt abandonnée; & qu'on pourroit auſſi donner quelques conſeils pour mieux réuſſir: mais comme on ne doit pas borner la découverte des Terres Auſtrales à l'utilité d'un tel port, & que je crois même que ce ſeroit un des moindres objets qui devroit la faire entreprendre, les terres ſituées à l'Eſt du Cap de Bonne-eſperance mériteroient beaucoup plus d'être cherchées, que celles qui ſont entre l'Amérique & l'Afrique.

En

En effet on voit par les Caps qui ont été apperçus, que les Terres Auſtrales à l'Eſt de l'Afrique s'approchent beaucoup plus de l'Equateur, & qu'elles s'étendent jusqu'à ces climats où l'on trouve les productions les plus précieuſes de la nature.

Il ſeroit difficile de faire des conjectures un peu fondées ſur les productions & ſur les habitans de ces terres: mais il y a une remarque à faire bien capable de piquer la curioſité, qui pourroit faire ſoupçonner qu'on y trouveroit des choſes fort différentes de celles qu'on trouve dans les quatre autres parties du monde. On eſt aſſuré que trois de ces parties, l'Europe, l'Afrique & l'Aſie ne forment qu'un ſeul Continent. L'Amérique y eſt peut-être jointe: mais ſi elle en eſt ſéparée, & que ce ne ſoit que par quelque détroit, il aura toujours pû y avoir une communication entre ces quatre parties du monde; les mêmes plantes, les mêmes animaux, les mêmes hommes auront dû s'y étendre de proche en proche, autant que la différence des climats leur aura permis de vivre & de ſe multiplier, & n'auront reçu d'altération que celle que cette différence aura pû leur cauſer. Mais il n'en eſt pas de même des eſpèces qui peuvent ſe trouver dans les Terres Auſtrales, elles n'ont pû ſortir de leur Continent. On a fait pluſieurs fois le tour du Globe, & l'on a toujours laiſſé ces Terres du même côté: il eſt certain qu'elles ſont abſolument iſolées, & qu'elles forment pour ainſi dire un monde à part, dans lequel on ne peut prévoir ce qui ſe trouveroit. La découverte de ces Terres pourroit donc offrir de grandes utilités pour le Commerce, & de merveilleux ſpectacles pour la Phyſique.

Au reſte les Terres Auſtrales ne ſe bornent pas à ce grand Continent ſitué dans l'Hémiſphére auſtral: il y a vraiſemblablement entre le Japon & l'Amérique un grand nombre d'Iſles dont la découverte pourroit être bien importante. Croira-t-on que ces précieuſes épices ne croiſſent que dans quelques unes de ces Iſles dont une ſeule Nation s'eſt emparée? Elle-même peut-être en connoit bien d'autres qui les produiſent également, mais qu'elle a grand intérêt de ne pas faire connoître.

Mais ſi la Compagnie des Indes de France s'attachoit à chercher pour ſa navigation quelque port dans les Terres Auſtrales, entre l'Amérique & l'Afrique; je ne crois pas qu'elle dût être rébutée par le peu de ſuccès de la prémière entrepriſe: il me ſemble au-contraire que la rélation du voyage du Capitaine Lozier pourroit engager la Compagnie à la pourſuivre. Car il s'eſt aſſuré de l'exiſtence de ces Terres, il les a vuës; s'il n'en a pû approcher, ç'a été par des obſtacles qui pouvoient être évités ou vaincus.

Ce

Ce furent les glaces qui l'empêchèrent d'atterrir. Il fut surpris d'en trouver au 50. dégré de latitude pendant le solstice d'été. Il devoit sçavoir que, toutes choses d'ailleurs égales, dans l'Hémisphére austral le froid est plus grand en hiver que dans l'Hémisphére septentrional; parce que quoique sous une même latitude, pour l'un & l'autre Hémispére, la position de la sphère soit la même, les distances de la terre au soleil ne sont pas les mêmes dans les saisons correspondantes. Dans notre Hémisphére, l'hiver arrive lorsque la terre est à sa plus petite distance du soleil; & cette circonstance diminue la force du froid. Dans l'Hémisphére austral au-contraire, on a l'hiver, lorsque la terre est à son plus grand éloignement du soleil; & cette circonstance augmente la force du froid; ajoutez-y que, dans l'Hémisphére austral, l'hiver est plus long de huit jours que dans l'Hémisphére septentrional. Mais il eut été encore plus nécessaire de penser que, dans tous les lieux où la sphére est oblique, les tems les plus chauds n'arrivent qu'après le solstice d'été; & qu'ils arrivent d'autant plus tards que les climats sont plus froids. Cela est connu de tous les Physiciens & de tous ceux qui ont voyagé vers les poles. Dans l'Hémisphére septentrional, on voit souvent en plein solstice la glace couvrir encore des mers où un mois après on n'en trouve pas un atome; on y ressent même de grandes chaleurs; & c'est dans ce tems-là, c'est-à-dire au tems du plus grand froid dans l'Hémisphére opposé, qu'il faut entreprendre d'approcher des terres voisines des poles. Dans ces climats, dès que les glaces commencent une fois à fondre, elles fondent très vite; & en peu de jours la mer en est délivrée. Si donc au-lieu d'arriver au tems du solstice aux latitudes où le Capitaine Lozier cherchoit ces Terres, il fut arrivé un mois plus tard, il y a toute apparence qu'il n'eût trouvé aucune glace; ou que les glaces qu'il auroit trouvées, ne l'auroient pas empêché d'aborder une terre qui n'étoit éloignée de lui que d'une ou deux lieuës.

Après la découverte des Terres Australes, il en est une autre toute opposée qui seroit à faire dans les mers du Nord; c'est celle de quelque passage qui rendroit le chemin des Indes beaucoup plus court que celui que tiennent les vaisseaux, qui sont jusqu'ici obligés de doubler les pointes méridionales de l'Afrique ou de l'Amérique. Les Anglois, les Hollandois, les Danois, ont souvent tenté de découvrir ce passage, dont l'utilité n'est pas douteuse, mais dont la possibilité est encore indécise. On l'a cherché au Nord-Est & au Nord-Ouëst sans l'avoir pû trouver: cependant ces tentatives infructueuses pour ceux qui les ont faites, ne le sont pas pour ceux qui voudroient poursuivre cette récherche. Elles ont appris que, s'il

y a un passage par l'un ou par l'autre de ces cotés où l'on l'a cherché, il doit être extrêmement difficile. Il faudroit que ce fut par des détroits, qui dans ces mers septentrionales sont presque toujours bouchés par les glaces.

L'opinion à laquelle sont revenus ceux qui ont cherché ce passage, est que ce seroit par le Nord même qu'il le faudroit tenter. Dans la crainte d'un trop grand froid si l'on s'élevoit trop vers le pole, on ne s'est pas assez éloigné des terres; & l'on a trouvé les mers fermées par les glaces, soit que les lieux par où l'on vouloit passer, ne fussent en effet que des golfes, soit que ce fussent de véritables détroits. C'est une espèce de paradoxe de dire que plus près du pole on eût trouvé moins de glaces & un climat plus doux: mais outre quelques rélations qui assurent que les Hollandois s'étant fort approchés du pole, avoient en effet trouvé une mer ouverte & tranquile, & un air temperé; la Physique & l'Astronomie le peuvent faire croire. Si ce sont de vastes mers qui occupent les régions du pole, on y trouvera moins de glaces, que dans des lieux moins septentrionaux, où les mers seront resserrées par les terres: & la présence continuelle du soleil sur l'Horison, pendant six mois, peut causer plus de chaleur, que son peu d'élévation n'en fait perdre.

Je croirois donc que ce seroit par le pole même qu'il faudroit tenter ce passage. Et dans le même tems qu'on pourroit espérer de faire une découverte d'une grande utilité pour le Commerce, c'en seroit une curieuse pour la connoissance du Globe, que de sçavoir si ce point, autour duquel il tourne, est sur la terre ou sur la mer; d'y observer les Phénomènes de l'aimant dans la source d'où ils semblent partir; d'y décider si les aurores boréales sont causées par une matière lumineuse qui s'échappe du pole, ou du moins si le pole est toujours inondé de la matière de ces aurores.

Telles sont les découvertes à tenter par mer. Il en est d'autres dans les terres qui mériteroient aussi qu'on les entreprit. Ce Continent immense de l'Afrique situé dans les plus beaux climats du monde, autrefois habité par les Nations les plus nombreuses & les plus puissantes, rempli des plus superbes villes; tout ce vaste Continent nous est presque aussi peu connu que les Terres Australes: nous arrivons sur les bords, nous n'avons jamais pénétré dans l'intérieur du pays. Cependant si l'on considère sa position dans les mêmes climats que les lieux de l'Amérique les plus fertiles en or & en argent; si l'on pense aux grandes richesses de l'ancien monde, qui en étoient tirées, à l'or même que quelques sauvages sans industrie en tirent encore, on pourra croire que les découvertes qui se feroient dans le continent de

l'Afrique ne ſeroient pas infructueuſes pour le Commerce. Si on lit ce que les anciennes hiſtoires nous rapportent des ſciences & des arts des peuples qui l'habitoient; ſi l'on conſidère les merveilleux monumens qu'on en voit encore dès qu'on aborde aux rivages de l'Egypte, on ne pourra douter que ce pays ne ſoit bien digne de notre curioſité.

CHAPITRE XXVII.

De l'Impôt.

Tout le monde convient de la néceſſité indiſpenſable des impoſitions: quiconque contribue aux charges de l'Etat, contribue à ſon propre bien, à la conſervation de ſa fortune & de ſon repos. Mais ſi les beſoins de l'humanité exigent impérieuſement l'uſage de l'impôt, rien n'eſt plus intéreſſant pour le bien de l'humanité que la récherche des moyens de concilier, tant le montant de l'impôt, que la forme de l'impôt & la forme de la perception, avec les intérêts de la population, de l'agriculture, des arts & du commerce; en un mot avec la conſervation de la ſource de l'impôt, & avec les accroiſſemens dont cette ſource eſt presque toujours ſuſceptible chez toutes les Nations. S'il eſt très difficile, même impoſſible d'écarter l'arbitraire des impoſitions, & d'atteindre à une parfaite égalité dans la répartition; il n'eſt pas impoſſible d'en approcher infiniment, & de ſoulager les peuples du moins par la forme & la douceur de la perception. Une exacte connoiſſance des forces d'une Nation doit fournir à l'adminiſtration les moyens d'y réuſſir.

La meilleure méthode à ſuivre pour connoître les forces d'une Nation, pour déterminer avec la plus grande préciſion poſſible le dégré de ſa richeſſe & de ſa puiſſance rélative, c'eſt de calculer ſa population. Une connoiſſance exacte du nombre du peuple eſt la baſe de l'arithmétique politique.

C'est le prémier principe que *William Petty* & *Davenant* ont ſuivi dans l'uſage de l'arithmétique politique dans le Commerce & les Finances. La raiſon en eſt bien ſenſible: une grande population ſuppoſe néceſſairement un grand nombre de laboureurs, d'artiſans, de ſoldats & de matelots, par conſéquent une grande ſomme de productions naturelles & de productions d'induſtrie, & en même tems une force intérieure qui rend la Nation reſpectable au-dehors. Le montant de la population donné, il eſt facile de calcu-

calculer enſuite avec aſſez d'exactitude le revenu général de la Nation, ſoit qu'on conſidère ce que chaque individu eſt néceſſairement ſuppoſé gagner par ſon travail ou par ſon induſtrie, ſoit qu'on ſe fixe à la dépenſe néceſſaire pour ſubſiſter; & le revenu général de la Nation donné, on voit aiſément jusqu'où l'on peut porter le revenu public ſans s'écarter des règles d'une ſage économie, qui au lieu d'en altérer la ſource, ſçait l'entretenir & même l'accroitre encore.

Cette manière de calculer les forces d'une Nation, ne donneroit cependant pas la même certitude à l'égard d'une Nation qui n'eſt pas généralement induſtrieuſe, telle que la Ruſſie, à qui on donne environ vingt-quatre milions d'habitans: parce que d'un côté ſa population n'eſt pas proportionnée à l'étenduë de ſon territoire, & que de l'autre elle n'a peut-être pas encore quatre milions d'habitans induſtrieux. Mais cette méthode paroit très bonne pour déterminer le dégré de puiſſance rélative des autres Nations de l'Europe, telles que l'Eſpagne, la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, &c. Le dégré de richeſſe & de puiſſance d'une Nation déterminé par cette méthode, ſa ſupériorité ſur les Nations rivales doit dépendre du dégré de leur puiſſance rélative calculée ſuivant la même méthode, des alliances & enfin de l'art de gouverner.

Nous devons ſçavoir beaucoup de gré aux efforts de cette théorie, qui a immédiatement pour objet le bien de l'humanité. Car quoiqu'on diſe que dans les négociations, dans les traités, le bonheur des peuples n'entre pour rien dans les vuës & dans la conduite des Souverains, il n'y a cependant pas un ſeul gouvernement en Europe qui ignore aujourd'hui, que c'eſt de la proſpérité des peuples que dépend le bonheur du Souverain; que c'eſt cette proſpérité qui eſt la baſe la plus ſolide de ſa puiſſance. Or les peuples ne peuvent proſpérer, ſi l'on porte le revenu public au-delà des limites naturelles du revenu général; ſi dans les impoſitions on excède la juſte proportion qu'il doit y avoir entre le revenu public de la Nation & ſon revenu général; parce qu'il faut néceſſairement qu'alors la perception du revenu public en tariſſe la ſource, & affoibliſſe par conſéquent ſans ceſſe la Nation. On ne ſçauroit donc trop s'appliquer à la recherche d'une méthode ſûre, pour déterminer avec le plus d'exactitude qu'il eſt poſſible le revenu général de la Nation.

Après avoir déterminé le montant de l'impôt ſur la proportion qu'il doit avoir avec le montant du revenu général de la Nation, il faut conſi-

dérer les objets qui doivent y contribuer, & ces objets méritent la plus grande attention.

Il ſemble que pour fixer tout d'un coup le vrai fonds qui dans un Etat doit contribuer à l'impôt, il ne ſeroit queſtion que de s'accorder ſur un principe, qui eſt que le Sujet doit au fiſc tout ce qu'il peut lui donner ſans nuire à ſa ſubſiſtance. Ce n'eſt en effet que ſur le ſuperflu que doit porter l'impôt; & aucun Etat n'a formé, ni pû former d'autre fonds de ſubſides, que celui qui ſe trouve entre les mains du Sujet, ſa ſubſiſtance prélévée, puisque la vie des Sujets eſt le prémier beſoin d'un Etat.

Cela ſuppoſé, il ne s'agit plus d'examiner par quelles voyes le ſuperflu eſt entré chez le contribuable; il ſuffit qu'il s'y trouve pour que le fiſc aît droit d'en appliquer une partie aux beſoins publics.

C'est ſur ce principe qu'*Horace* peignant les beaux jours de Rome, montre les ſources de ſa grandeur dans la parcimonie des Sujets, qui contens de peu avoient toujours de quoi fournir aux beſoins de la république: *Ollis cenſus erat brevis, commune magnum.* L'un eſt la ſuite de l'autre: plus les Sujets d'un Etat ſont laborieux & économes, plus il a de reſſources; parce que le ſuperflu de chaque particulier étant l'unique fonds des revenus publics, ce ſuperflu augmente toujours en raiſon de la ſobriété & de la modération du peuple.

C'est la terre qui fournit toute la ſubſiſtance aux hommes; mais elle ne l'accorde qu'à leurs travaux. Les laboureurs tirent de ſon ſein le blé qui doit les nourrir, & les matières prémières qui ſous la main de l'artiſan prenant de nouvelles formes, ſerviront à les vêtir. Les dons de la nature & les travaux des hommes ſont donc les deux ſources où ils puiſent la vie, & par conſéquent les vrais objets qui aient pour eux une valeur digne d'être miſe à prix.

Ces valeurs par elles-mêmes ne ſeroient cependant jamais impoſables ſi elles ne fourniſſoient aux hommes que le ſimple néceſſaire; mais comme par une diſpoſition de la Providence qui a voulu pourvoir aux beſoins de ceux qui ne peuvent prendre part aux travaux de l'humanité, le travail d'un ſeul homme ſuffit pour en faire ſubſiſter un ou deux ou trois autres avec lui, le ſalaire des peines exeède toujours les beſoins; & c'eſt de cet excédent que dans toutes les conditions, l'économie compoſe à la longue l'aiſance & les douceurs de la vie qu'on appelle leur fortune.

Le Laboureur eſt à cet égard dans la même poſition que l'Artiſan. Le genre de la profeſſion n'y fait rien: il n'eſt queſtion que de ſçavoir ſi l'un & l'autre ont véritablement acquis par leurs propriétés ou leurs travaux, ou par tous les deux enſemble, au-delà de ce qu'il faut pour leur ſubſiſtance.

Mais dans ce ſyſtème l'impoſition du fiſc tombe indirectement ſur les travaux & l'induſtrie des hommes. L'Auter de *la Théorie de l'Impôt* a prétendu que *tout ce qui eſt travail eſt néceſſairement & indiſpenſablement immune.* Il a crû que le ſalaire de l'ouvrier devoit être entièrement reſervé pour ſa ſubſiſtance, qu'il ne pouvoit y trouver rien de plus, & que dès-là c'étoit un fonds ſacré dont il n'étoit pas permis de détourner la plus petite partie.

C'est là une erreur que l'amour de l'humanité ne doit point accréditer. Cette erreur deviendroit très nuiſible à l'humanité même, ſi on la prenoit pour un principe dans la repartition de l'impôt. Il n'eſt point d'homme de quelque condition qu'il ſoit, qui par ſon travail & une économie proportionnée à ſon état, ne puiſſe ſe réſerver quelque choſe au-delà du néceſſaire. Croiroit-on que dans les profeſſions les plus voiſines de l'indigence, jamais ou presque jamais on ne tombe dans la miſère que par un défaut de conduite? ce qui montre bien la vérité de cette maxime du *Teſtateur du Cardinal de Richelieu*, qu'il n'y a de malheureux que les imprudens.

Mais ſi cela eſt vrai pour cette claſſe d'hommes qui n'ont de reſſource que leurs bras, combien l'eſt-il plus pour tous ceux qui multiplient leurs ouvrages à l'aide des animaux & des machines, ou qui par leur adreſſe & leur intelligence donnent un plus grand prix à tout ce qui ſort de leurs mains? Un Colon qui à la tête d'un grand attélier exploite une ferme de quatre charrues; un ouvrier qui exécute presque tous ſes ouvrages par la force du vent ou des eaux; un artiſan qui par la ſupériorité de ſes talens quadruple le prix des matières qu'il met en œuvre; de tels ouvriers ont-ils beſoin de tout ce qu'ils gagnent pour vivre? Et n'eſt-il pas évident que ſi la maſſe de leurs travaux étoit totalement affranchie, l'Etat perdroit l'une de ſes principales reſſources?

Cette ſuppoſition que chaque homme peut ſe procurer par ſon travail une ſorte d'aiſance rélative à ſon état, à raiſon de laquelle il doit être ſoumis à l'impôt, paroit avoir été adoptée chez toutes les Nations policées. Tout Citoyen romain payoit un cens à la république; & il faut croire que dans tout l'empire on n'en exemptoit pas les conditions les plus pauvres,

puisque Jesus Christ l'a payé pour lui & pour St. Pierre, en reconnoissant même la justice de l'imposition.

Il y a donc un vrai fonds de richesse dans les diverses productions des travaux des hommes, & la somme en est assez considérable pour que le fisc puisse y asseoir un impôt équitable.

Il ne seroit peut-être pas difficile d'en établir pour la France un calcul assez approchant du vrai. Malgré les idées de dépopulation qu'on ne cesse de répandre depuis quelques années dans tous les écrits politiques, on peut compter tout-au-moins sur quatre milions de familles habitant les campagnes ou les villes, & donnant à l'Etat huit milions d'ouvriers de toute espèce, de l'un & de l'autre sexe. Que la journée de tous ces ouvriers soit appréciée seulement à 18 sols l'un dans l'autre, le travail de la Nation monte par jour à sept milions deux-cent-mille livres, ce qui fait pour l'année entière composée de deux-cent-quatre-vingt jours ouvrables, deux miliards un milion six-cent-mille livres.

Cette immensité d'ouvriers tire de la terre seule sa subsistance entière, parce qu'ils ont tous un droit égal à ses dons, & que tandis que le laboureur cultive, l'artisan prépare des vêtemens pour le laboureur qui le nourrit.

C'est ce partage nécessaire des fruits de la terre qui démontre la justice du partage de l'imposition : dès que l'artisan emporte chez lui une partie des fruits recueillis par le laboureur, il est juste que l'impôt la suive.

En effet, ce sont les fruits de la terre qui payent les salaires de tous ces ouvriers, & qui conséquemment donnent à leurs travaux la même valeur qu'ils ont eux-mêmes. La raison en est que la somme du travail fait toujours partie du prix de toutes les choses qui se mettent en vente : le cultivateur vent au marché son blé un sol trois deniers la livre, parce que son tems & sa peine sont entrés dans la valeur du blé : l'artisan y porte son étoffe enchérie également par les façons qu'il lui a données : ainsi du reste. Par-là tous les travaux sont payés & acquièrent une valeur aussi réelle que celle de tous les autres objets que la société met à prix. Les travaux sont donc contribuables comme toutes les autres valeurs, puisqu'ils peuvent fournir & fourniſſent en effet à l'ouvrier au-delà de la subsistance, aussi-bien que tous les autres fonds portant revenu. Car ici l'Etat, qui n'affecte à l'impôt aucune valeur en particulier, & aux yeux duquel elles doivent effectivement

être

être toutes égales, n'a à considérer que l'effet qu'elles doivent naturellement produire dans les diverses distributions qu'en fait la propriété ou l'industrie. Par-tout où elles excèdent le nécessaire rélatif à la condition du Sujet, elles fournissent à l'impôt un fonds juste & légitime; & il ne sera plus question pour la cotte de l'imposition, que de faire attention aux différences que mettent nécessairement entre les propriétaires des terres le plus ou le moins de possessions, & dans les salaires la nature des ouvrages & les différentes positions des ouvriers.

On n'a point ici de double emploi à craindre: la masse des fruits de la terre ne payera jamais l'impôt qu'une fois. Seulement elle le payera beaucoup plus divisé & par beaucoup plus de mains; parce que les divers partages que s'en font à l'infini tous les ouvriers, à raison du plus ou du moins de mérite de leurs ouvrages, doivent nécessairement morceler l'impôt en autant de portions différentes, qu'ils en ont fait eux-mêmes en s'appropriant les productions de la terre.

D'ailleurs, & ceci est essentiel à observer, les fruits renaissans, lesquels au sortir de la terre ont une prémière valeur qui fait le bénéfice du Colon, ne sont pourtant pas encore en état d'être appliqués à nos besoins. Le moissonneur doit couper le blé, l'engranger & le battre, & le meunier le moudre avant que le boulanger en fasse du pain: le lin, le chanvre, les toisons des moutons doivent être façonnées de mille manières différentes, avant d'être propres à l'habillement. La renaissance des fruits n'est donc point encore à sa juste valeur, tant que les productions sont brutes, informes & dans l'état de matières prémières où les livre le cultivateur, qui lui-même leur a déjà donné bien des préparations avant de les présenter à la vente: elles n'y arrivent que par les différentes mains d'œuvres subséquentes, qui les perfectionnent & leur donnent leur véritable prix. Par-là le laboureur & l'artisan coöpèrent ensemble à la valeur entière des productions renaissantes, & l'un & l'autre y ont des droits égaux. De-là quatre conséquences très dignes d'attention.

1°. Le cultivateur ne reçoit qu'une partie de la valeur des fruits de la terre, puisque le surplus de cette valeur passe entre les mains de l'artisan qui les perfectionne & les met à nos usages. 2°. Ce surhaussement de valeur donné par l'artisan aux productions qu'il a reçu brutes des mains de la nature, est un fonds aussi réel pour lui que l'a été pour le Colon le prix qu'il a touché de la vente de ces matières prémières: la livre de laine en toison ne

vaut

vaut que 30 sols, mise en étoffe elle vaut six livres, & ce n'est pourtant que dans ce dernier état qu'elle peut être utile. La renaissance de cette livre de laine est donc véritablement pour la société un objet de six livres de valeur, dont les trois quarts appartiennent à l'artisan. 3°. Pourquoi l'impôt s'arrêteroit-il à la plus petite valeur des fruits renaissans, qui est leur état de matière informe, état dans lequel ils nous sont entièrement inutiles, tandis qu'il est évident que pour être pliés à nos besoins, ils vont être portés à beaucoup plus haut prix par des travaux ultérieurs, aussi nécessaires que l'ont été les prémiers qui les ont fait naitre. 4°. Si la renaissance annuelle des fruits encore informes donne au cultivateur un bénéfice net ses dépenses déduites, la renaissance journalière des nouvelles formes qu'ils prennent sous la main de l'ouvrier, & les nouvelles valeurs qu'ils acquièrent, ne donnent-elles pas également à l'artisan un bénéfice net, ses dépenses prélevées, puisqu'il y a dans le prix des choses façonnées de quoi payer le prix de toutes les valeurs, soit de la matière, soit de la forme, & que le consommateur est obligé de payer ces valeurs, parce qu'il ne peut faire usage des productions de la terre, que lorsqu'elles ont atteint le dernier période de valeur où l'art les a portées? Il se forme donc nécessairement des bénéfices nets entre les mains de tout ce qui travaille, Colons, Artistes, & ces bénéfices nets, dès qu'ils fourniſſent au-delà de la subsistance, sont certainement un fondement très légitime de l'impôt.

Qu'on ne perde pas de vuë que ces bénéfices nets viennent tous de la même source; qu'ils portent tous sur le partage des productions renaissantes; que par conséquent l'artisan qui par son travail a ramassé chez lui vingt septiers de blé au-delà de sa subsistance, est exactement dans le même état de richesse que le Colon propriétaire qui a la même quantité de blé dans ses greniers, ses dépenses & sa subsistance prélevées.

Mais en abandonnant à ce Colon sa subsistance & ses fraix, la taxe ne tombe alors que sur le net produit: soit; mais dans l'exemple ci-dessus, nous supposons aussi que les vingt septiers excèdent chez l'artisan sa subsistance & ses dépenses de main d'œuvre, & qu'ils y forment un net produit. L'artisan & le laboureur sont donc absolument tous deux dans la même position, & il n'y a aucune raison de les traiter avec tant d'inégalité. Que le net produit de la terre soit répréſenté par des beaux à ferme, ou qu'il soit régi par le maitre, cela ne change rien au fonds des choses. En taxant uniquement le net produit des terres, c'est toujours une seule portion des Sujets qui payent la totalité de l'impôt à la décharge de tous les autres; comme si

la

la propriété momentanée de la terre pouvoit devenir le titre unique de l'impôt. Nous disons momentanée, puisque le propriétaire de ses productions ne les a pas plûtôt reçues, qu'il est forcé de les partager avec tous ceux qui l'habillent, le logent, &c. lesquels en deviennent propriétaires à leur tour. Cette propriété des produits nets de la terre n'est donc elle-même, comme le travail, qu'un moyen de subsistance, imposable sans doute quand elle fournit au-delà des besoins, mais autant digne d'égards & de ménagemens que le travail même, quand elle est foible & qu'elle donne à peine le nécessaire. Encore une fois, qu'importe à l'Etat que le partage des fruits annuels se fasse à tel titre ou à tel autre, qu'on les prenne comme propriétaire ou comme colon, pourvu que ce partage produise dans les diverses conditions un superflu qui donne lieu à l'impôt? Le fermier n'est-il pas souvent beaucoup plus riche que son maitre? Ce n'est pas de la qualité de la personne qu'il s'agit ici, c'est de la réalité de l'aisance & du bien-être rélatif.

Il y a donc dans tous les Gouvernemens deux sortes de biens contribuables au fisc, les propriétés de toute sorte d'immeubles & les travaux quelconques qui les mettent en valeur & en augmentent les produits. Tout cela est juste & avoué de la nature: celui qui possède plus de choses, n'importe à quel titre, a plus de choses à donner. Voyez cette Colonie naissante: elle a un Chef, des Magistrats, des Ministres de la réligion, auxquels elle doit la subsistance; l'argent n'y a point paru encore, la prestation de l'impôt s'y fait en nature: le laboureur fournit du blé, des bestiaux, des fruits; l'artisan des toiles, des étoffes, la façon des habillemens; l'architecte construit, le manœuvre donne son tems, &c. En tout cela qu'y a-t-il d'injuste & qui ne soit conforme aux plus pures lumières de la raison & à l'équité? Seroit-il même possible d'en user autrement sans donner lieu à des plaintes très fondées? Or ce qui s'opère avec tant d'équité, quand l'impôt se lève en nature, peut-il devenir injuste quand on le perçoit en argent?

Qu'on régarde à la bonne heure les productions de la terre comme la prémière & la principale source des biens; en sont-elles pour cela la source unique? Les productions des arts n'y sont-elles pour rien? Qu'on voye en Hollande, où la terre ne produit que peu de chose pour la subsistance de ses habitans, les ressources que fournissent le travail & l'industrie. Tout y abonde, on y vit dans l'aisance, & l'Etat y lève plus de subsides que dans tout autre pays.

La contribution de tous les Sujets indiſtinctement eſt donc une choſe juſte, & qui a pour baſe des objets d'une valeur très réelle & très effective. Changez cet ordre & portez l'impôt ſur une ſeule des parties productives, vous la découragez, vous l'appauvriſſez; & comme tout eſt lié dans un Etat le reflet de cette ſurcharge retombera infailliblement ſur les parties mêmes que vous avez voulu ménager : vous vous éloignez du but de toute bonne adminiſtration, qui outre l'égalité dans le traitement des Sujets, exige qu'on étende l'impôt à autant de contribuables qu'il eſt poſſible, pour en rendre la repartition plus inſenſible & plus douce. En un mot point d'impôt ſans une valeur excédant le néceſſaire rélatif à la ſubſiſtance; mais auſſi nulle valeur au-deſſus de ce néceſſaire, qui ne doive fournir de quoi aſſeoir très légitimement l'impôt. Tout autre plan ſeroit auſſi dangereux qu'injuſte.

Mais par là on ouvre le plus vaſte champ aux taxes arbitraires, à des confections de roles ſouvent fautifs, & dont par mille manéges les protégés ſçauront toujours alléger le poids, pour en accabler le malheureux.

En indiquant les ſources légitimes de l'impôt, on n'a pas prétendu donner les moyens de le lever, ni juſtifier tous les inconvéniens des impoſitions directes. Ils ſont innombrables dans la méthode qu'on ſuit preſque par-tout. La taille, par exemple, cet objet ſi digne de l'attention du Gouvernement, qui ſe lève en quelque ſorte ſur l'indigence même, & où une ſeule mépriſe peut anéantir le redevable, la taille eſt abandonnée aux petites vuës, aux petites paſſions des Aſſéeurs, & leur déciſion dévient irréfragable par l'impoſſibilité de la faire réformer. Combien la capitation qui s'impoſe par les officiers municipaux des villes eſt moins chargée d'abus, combien les mépriſes y ſont-elles plus faciles à reparer. Les impoſitions ſur les fenêtres & ſur les chéminées, peuvent-elles jamais être rélatives aux facultés de chaque habitant ou propriétaire, & juſtes, ſur-tout chez les cultivateurs & les artiſans? On peut donc faire des impoſitions directes auſſi approchantes de l'équité qu'il eſt poſſible, & dont l'Etat & le Sujet n'aient rien à redouter.

Ces réflexions rendent bien ſenſible l'abſurdité & l'injuſtice qui reſulteroient de la dixme Royale, propoſée autrefois en France ſous le nom du *Maréchal de Vauban*, ſubſtituée à toute autre impoſition. Il reſulteroit de cette forme de l'impôt, l'exemption de tout impôt qui a été propoſée en dernier lieu par l'Auteur de *la Théorie de l'Impôt*, pour tous les manœuvres, ou-

ouvriers, artisans de toute espèce, & non-seulement une injuste inégalité entre les Sujets dans la contribution aux charges publiques, puisqu'elles ne tomberoient que sur les propriétaires seuls, mais en même tems un dépérissement très sensible & très prompt du fonds de la richesse territoriale & d'industrie, qui seroit l'effet naturel & infaillible d'une grande diminution de travail. Ainsi la repartition de l'impôt est non-seulement nécessaire sur la partie des Sujets qui n'ont de richesse que leurs bras & leur industrie, pour rendre la repartition égale & juste à l'égard des propriétaires, & pour repondre d'ailleurs à l'étendue des besoins de l'Etat, mais encore pour obliger cette classe de Sujets de travailler, pour exciter, animer & entretenir leur industrie. On fit en France en 1720 dans une ou deux Provinces l'expérience de la dixme Royale. Comme dans ce systême, il n'y avoit plus de taille personnelle sur les gens de la campagne, ils ne voulurent plus travailler qu'à force d'argent; ils se firent payer leurs journées trente sols, & ne travaillèrent que deux ou trois jours de la semaine; presque toutes les terres & les vignes demeurèrent incultes. Cet essai ne dura que deux ans: il fallut au plus vite en revenir à la taille ancienne: c'est-à-dire assujettir de nouveau l'industrie à l'impôt. La contribution de cette classe de Sujets est en elle-même infiniment juste. On devroit peut-être la modérer en beaucoup de pays, & il ne seroit pas impossible d'en écarter presqu'entièrement l'arbitraire. Mais l'ôter en entier ce seroit faire réfluer très injustement cette partie de l'impôt sur d'autres classes beaucoup moins à leur aise, & anéantir l'égalité qui doit regner entre tous les Sujets de l'Etat, l'un n'étant pas plus obligé que l'autre, de contribuer à ses besoins, en proportion du pouvoir & des facultés.

Il est assez facile d'atteindre à une parfaite égalité dans la repartition de l'impôt sur les terres, sur les maisons & sur les rentes, & s'il est très possible d'en approcher infiniment à l'égard de l'industrie des ouvriers & artisans, il est impossible d'éviter presqu'aucun des inconvéniens de l'arbitraire à l'égard des autres classes des sujets de l'Etat, sur-tout de celle des Négocians, qui n'est pas celle qui demande le moins de ménagemens.

On demandera long-tems la solution de ce problème: „ Les facultés „ d'un particulier étant inconnues, déterminer avec précision la part qu'il „ doit supporter d'une taxe personnelle à raison des facultés?"

Les Négocians devroient être exempts, dit-on, de toute taxe personnelle en général, parce que la repartition en est très difficile, & que quand

il s'y commet des erreurs, il ne leur convient guères de les faire connoître, dans la crainte de porter atteinte à leur crédit. Les Négocians ſont les principaux agens des richeſſes de la puiſſance d'une Nation. En s'occupant de leurs intérêts, ſi l'on veut (ce qui leur eſt commun avec la plûpart des autres hommes) ils travaillent ſans ceſſe au bien général de leur pays; ce qui eſt particulier à un très petit nombre de citoyens, l'exemption des taxes perſonnelles ſeroit la récompenſe de leur travail. Leur profeſſion ſeroit plus conſidérée; la Nation ſeroit bien dédommagée de la perte légère que ſes finances pourroient éprouver par cette exemption. Pour s'en convaincre, il ſuffit de conſidérer l'influence du Commerce ſur la puiſſance des Etats. Les conſommations immenſes qu'il occaſionne, la facilité qu'il donne aux peuples de payer les charges publiques, les droits multipliés auxquels il donne lieu ſur les importations & les exportations, la quantité d'argent qu'il appelle de toutes parts. Que ce ſoit le ſpéculateur, ou le conſommateur qui paye les droits, il eſt toujours vrai que l'on doit tenir compte aux Négocians des droits que produiſent les marchandiſes qu'ils font paſſer à l'étranger. Plus ils étendent les exportations, plus les finances de l'Etat en ſont augmentées; le produit des finances n'étant qu'une partie aliquote du produit du Commerce.

Mais ne ſeroit-il pas poſſible, ajoute-t-on, de trouver un moyen en aboliſſant la capitation, la taille & l'induſtrie ſur les Négocians, de les faire contribuer aux charges de l'Etat d'une façon plus conforme à l'eſprit du Commerce & à ſa marche? Car ils doivent contribuer aux charges publiques, comme les autres ſujets de l'Etat. Une ville Anſiatique nous en fournit l'exemple. On y fait payer à tous les Sujets négocians, au marc la livre de leurs biens; le Négociant ſe taxe lui-même. Il ſçait dans le moment qu'il va payer, le bien qu'il poſſède, fait ſon calcul, & va porter lui-même ou envoit dans un ſac cacheté, la ſomme qu'il s'eſt impoſée, qui eſt reçue par quatre Commiſſaires ou Receveurs & verſée en ſa préſence dans une caiſſe, ſans qu'il ſoit permis de la compter: on en ſent aiſément la raiſon. Ici les gens qui ne connoiſſent pas les Négocians, vont s'écrier qu'il ſe feroit bien des fraudes, & qu'on s'acquiteroit à bon marché de l'impôt. On répond à cela que la bonne foi & la délicateſſe des ſentimens du Négociant ne ſont pas aſſez connues, ou que leur profeſſion n'eſt pas aſſez honnorée. On obſerve d'ailleurs qu'il n'eſt pas permis dans la ville citée de faire aucun commerce ſans qu'au préalable on n'ait fait ſerment entre les mains du Sénat, de contribuer en conſcience aux charges de l'Etat. On demande quel ſeroit le Négociant pour peu que ſon honneur & ſon crédit lui

ſoient

ſoient chers, qui s'expoſeroit à être parjure pour une modique ſomme qu'il pourroit frauder.

Il réſulteroit, dit-on, deux grands biens d'un pareil réglement. Prémièrement la profeſſion du Négociant ſeroit plus eſtimée, qu'elle ne l'eſt, ce qui influeroit infiniment ſur les progrès du Commerce.

Secondement l'état du Négociant faiſant par cet arrangement un corps ſéparé de la nobleſſe, aïant ſes prérogatives comme les autres corps de l'Etat, on ne verroit pas tant de ces hommes utiles à leur patrie abandonner leur profeſſion pour acheter des charges, pour s'ennoblir & décorer leur famille. Ils ſeroient les colonnes & les ſoutiens d'une ville marchande par des entrepriſes plus étendues, que d'autres n'oſent tenter, ſoit par le défaut de fonds & de crédit, ſoit par le défaut de connoiſſances & d'une grande expérience acquiſe avec les richeſſes dans le Commerce.

Il n'y a peut-être point de claſſe de citoyens chez laquelle l'honneur, la bonne foi, la plus exacte probité regnent plus généralement que parmi les Négocians; & l'injuſtice qui reſulte ſouvent d'une repartition arbitraire, demande d'autant plus l'attention de l'adminiſtration, que la conſidération de leur crédit ne leur permet jamais de s'en plaindre & de la faire reparer. Mais n'eſt-ce point trop préſumer de cette probité rigoureuſe, qui diſtingue généralement l'ordre des Négocians, que de croire qu'elle s'étend généralement & exactement chez chaque Négociant en particulier jusques dans le ſecret de ſon comptoir & de toutes ſes affaires? On auroit bien de la peine à perſuader au public que le Senat de Hambourg trouve toujours dans ſa caiſſe la ſomme entière demandée au corps des Négocians, & qu'il ne s'en trouve pas pluſieurs dans le grand nombre, qui s'impoſent beaucoup au-deſſous de ce qu'ils devroient porter à la caiſſe, ou qui n'interrogent pas bien leur conſcience. Il n'y a certainement point de Juge plus rigoureux. Mais tous les Négocians l'écoutent-ils également? Si on admettoit cette forme de repartir la contribution perſonnelle qui eſt duë inconteſtablement par les Négocians, pourroit-on compter qu'il n'en reſulteroit point de non-valeur pour le fiſc, qui l'obligeroit d'en ſurcharger injuſtement d'autres Sujets?

Il ne ſeroit pas cependant impoſſible d'écarter l'inconvénient des non-valeurs à l'égard du fiſc, & il n'eſt point d'Etat où l'on ne put admettre cette forme d'impoſition, ſi elle étoit demandée par les Négocians; mais il

faudroit que le corps des Négocians s'obligeât solidairement à fournir la somme entière de l'impôt, & qu'on convint que dans le cas où il se trouveroit un déficit dans la caisse, ce déficit seroit annoncé aux Négocians avec un nouvel appel, & que dans le cas d'un excédent, cet excédent resteroit en dépot pour être employé à faire les fonds de l'année suivante. Par-tout où les Négocians se soumettroient à ces conditions, on ne devroit pas hésiter de leur accorder le privilége de s'imposer eux-mêmes.

Les droits sur le Commerce, & toutes les gênes qui en résultent, peuvent détruire le Commerce. Cependant le Commerce est nécessaire, & les impôts le sont aussi. Il semble que l'assiète des impôts la plus convenable devroit être uniquement sur les consommations. Mais cet impôt qui paroit le plus raisonnable dans la spéculation, présente de grandes difficultés dans la pratique.

Il n'y a en effet peut-être aucun Etat en Europe où les droits sur les consommations soient établis sur de bons principes, où ils n'attaquent ou l'agriculture, ou l'industrie, ou le commerce, ou même tout-à-la-fois ces trois sources de la finance & de la prospérité publique. Les denrées & les marchandises à l'entrée, à la sortie de l'Etat, à l'entrée des villes dans l'intérieur, & sur celles qui se consomment dans les campagnes, peuvent soutenir des droits plus ou moins forts, & d'autres doivent être entièrement libres.

Ce seroit une grande mépriſe que de dire: „ L'Etranger tire d'ici telle „ marchandise, il faut mettre un droit fort à la sortie; il sera payé par le „ consommateur étranger, & le produit des finances nationales s'accroitra „ d'autant." La mépriſe auroit moins d'inconvéniens si elle devenoit générale chez toutes les Nations, qui peuvent fournir la même marchandise: mais ce seroit toujours une grande faute, car ce seroit s'opposer, & sans doute sans le vouloir, à l'exportation, seul moyen de rendre une Nation riche & puissante. Une telle erreur ne peut être commise que par un Traitan avide & borné, à qui son intérêt particulier paroit toujours l'intérêt national, & qui peu inquiet sur l'avenir est principalement affecté des plus petits avantages présens, lors même qu'ils ne sont que momentanés pour lui, & qu'ils font une playe incurable au peuple.

Les droits sur les consommations sont quelque-fois à la charge des propriétaires des denrées & des marchandises; ce qui ne devroit jamais arriver. C'est

C'eſt un inconvénient à prévoir & à prévenir autant qu'il eſt poſſible. Mais quand même il ſeroit vrai, comme bien des gens peu inſtruits l'ont cru, que les frais & droits additionnels influant ſur le prix de la vente de la choſe, ſont toujours payés par le conſommateur, il faudroit bien ſe garder d'en conclure que c'eſt une bonne opération de finance, que de mettre des droits forts ſur ce qui ſort pour l'Etranger. Car il eſt inconteſtable qu'à meſure que le prix d'une marchandiſe augmente, ſa conſommation & ſon débit diminuent, parce que la claſſe des conſommateurs la plus nombreuſe a les moyens les plus bornés. Il faut donc regarder comme une règle certaine qu'autant qu'il eſt raiſonnable de mettre des droits ſur les conſommations intérieures & ſur les marchandiſes de luxe qui viennent du dehors, ſi elles ne ſont pas deſtinées à être réexportées, autant il eſt dangereux de mettre des droits forts ſur ce qui eſt exporté.

A' l'égard de l'intérieur, on ne ſçauroit trop ménager dans l'impoſition des droits ſur les conſommations, tous les lieux qui ſont le domicile des manufactures. Toutes les choſes néceſſaires à la ſubſiſtance des ouvriers, ne peuvent y être à trop bon marché; elles doivent donc y être exemptes de droits ſur les conſommations, ſi l'on veut ſoutenir le bas prix de la main-d'œuvre qui a une ſi grande influence ſur les avantages de la concurrence. Il faut encore bien diſtinguer les lieux où l'on peut impoſer cette ſorte d'impôt ſans nuire à l'agriculture. Si les droits nuiſent au debouché, à la vente des fruits du cultivateur, l'impôt détruit la ſource de l'impôt. Les productions de l'agriculture demandent encore une grande attention dans l'impoſition des droits. On doit diſtinguer les différentes qualités des denrées dans les Etats qui les produiſent, pour impoſer des droits plus ou moins forts. Il ſemble qu'il importe peu à la Hollande que les droits de conſommations ſoient exactement les mêmes ſur tous les vins, quelle qu'en ſoit la qualité; mais il n'en eſt pas de même en France, où il ſeroit plus avantageux que les droits fuſſent moindres ſur les vins médiocres. On doit toujours concilier cet impôt avec l'étendue de la conſommation qu'on ne ſçauroit trop favoriſer. En général les droits modérés ſont presque toujours préférables à des droits forts pour le produit même de la finance; parce que l'étendue de la conſommation les multipliant infiniment, donne un plus grand produit, qu'une conſommation reſtrainte par des droits trop forts.

Nous ne connoiſſons qu'un ſeul exemple de cette diſtinction néceſſaire de la différence des qualités des productions de même nature, qui confirme bien les principes que nous expoſons ici. L'eau-de-vie de Cognac paye des

des droits de ſortie pour l'Etranger de ſeize livres huit ſols par vingt-ſept veltes: dans les Iſles de Ré & d'Olleron, qui ſont adjacentes à la Province de Xaintonge, & qui font les mêmes exportations, l'eau-de-vie ne paye à la ſortie que vingt ſols par vingt-ſept veltes: cependant le prix de Cognac & d'Olleron ſont toujours à-peu-près au pair; le contraire arrive rarement. Ne concluroit-on pas que ces Iſles avec le tems ruïneroient la culture des vignes en Xaintonge, puiſque l'Etranger obtient les eaux-de-vie de ces Iſles à 16 ou 17 livres de moins. Mais il ſçait la différence qu'il y a dans la qualité. Celle de Cognac eſt la prémière. L'Europe n'en produit point qui ne lui cède. Elle ſera toujours préférée, ſoit pour le bon goût, ſoit pour la force & le bon logement, & ſoutient bien la concurrence des autres eaux-de-vie, quoique les droits la rendent plus chère. Mais elle perdroit cet avantage ſi on augmentoit les droits, ou elle en auroit trop, ſi on en mettoit de plus forts ſur les eaux-de-vie des Provinces voiſines. Il eſt donc eſſentiel que le Miniſtre de la finance, qui veut impoſer un droit de conſommation, un droit d'entrée ou de ſortie, connoiſſe la marche, la reſſource du débouché & la qualité même de la marchandiſe pour ſe déterminer à un taux convenable.

La plûpart des Politiques ont regardé les droits ſur les conſommations comme l'impôt le moins onéreux, le plus juſte & le plus égal; ce qui n'eſt vrai qu'en admettant dans l'uſage de cet impôt, toutes les conditions qu'on vient d'obſerver; & cependant il reſtera encore une ſorte d'inégalité bien ſenſible & bien grande entre la contribution du pauvre & celle du riche, ſur-tout ſi les droits ſur les conſommations embraſſent toutes les choſes néceſſaires à la vie, comme en Hollande; & cet impôt employé généralement & ſans reſtriction pourroit devenir le plus deſtructif de tous les impôts, comme il l'eſt en Angleterre. Cet impôt eſt le plus doux, le plus juſte qu'on puiſſe mettre en uſage chez une Nation qui n'a qu'un territoire très borné, peu de manufactures, & dont la richeſſe conſiſte eſſentiellement dans un Commerce très étendu, qui y entretient une grande population. Chez cette Nation, cet impôt porté même ſur toutes les conſommations de prémière néceſſité, n'affecte, ni la population, ni l'induſtrie, ni le commerce; parce que la population y eſt entretenue par le Commerce, qui ſoutient en même tems l'induſtrie bornée à l'intérieur, & l'agriculture, par une grande conſommation intérieure. Tout y eſt plus cher, toute main-d'œuvre y eſt chère en proportion; mais tout y eſt rélatif, tout s'y balance, & le Commerce paye tout. C'eſt ce qui autoriſe l'adminiſtration de la Hollande à étendre les acciſes jusques ſur les pommes de terre. Cela ne ſçauroit être

imité

imité chez une Nation dont la culture des terres & les manufactures constituent la principale richesse. Chez cette Nation les droits sur les consommations doivent être restraints, aux villes où il n'y a point de manufactures à ménager, sur-tout si on les étend aux choses de prémière nécessité. Il peut être même très utile aux progrès de l'agriculture, de rendre la vie chère dans les villes, sur-tout dans la capitale.

Ainsi il n'y a point d'impôt auquel on doive donner la préférence par une règle générale. L'entretien, les progrès de l'agriculture, de la population, des arts & du commerce, doivent déterminer la nature & la forme de l'impôt, & en prescrire en même tems les limites.

CHAPITRE XXVIII.

Du Négociant. (*)

Tous les préjugés d'état, dit Mr. *Duclos*, ne sont pas également faux, & l'estime que les Commerçans font du leur, est d'accord avec la raison. Il ne leur arrive aucun avantage, que le public ne partage avec eux. Tout les autorise à estimer leur profession.

Ce peu de mots, en faisant l'éloge du Négociant, en lui assignant un rang distingué dans l'ordre de la Société, lui indiquent en même tems presque tous ses devoirs. Que le Négociant qui entre dans la carrière du Commerce sache, qu'on n'y parvient point à un rang distingué, à l'estime publique par la voye de l'usurpation; qu'on ne l'obtient que par de grandes lumières, par un travail continuel & par la vertu; qu'il doit acquerir un détail infini de connoissances pour se procurer ces avantages que le public partage avec lui; & c'est ce partage qui rend son instruction intéressante pour le public.

Nous voyons, sur-tout en France, des enfans de Négocians entrer en concurrence avec la noblesse, dans la magistrature & dans l'épée, remplir comme

(*) Ce Chapitre qui semble n'avoir que l'instruction du Négociant pour objet, mérite également l'attention de quiconque veut prendre part à l'administration du Commerce.

comme elle avec un grand succès, les prémières charges de la robe, mériter les honneurs militaires & partager quelque-fois avec elle la gloire des armes. On a généralement condamné en France les Négocians qui se livrent à cette ambition. On a même regardé cette espèce de désertion d'une profession à laquelle ils doivent leur fortune, comme un grand obstacle aux progrès du Commerce de l'Etat, parce que cette désertion diminue les fonds du Commerce & le nombre des Négocians.

On pourroit considérer cette ambition de quelques Négocians avec moins de sévérité, si on faisoit attention que d'autres Négocians prennent dans le Commerce la place que ceux-ci viennent d'abandonner; que le Commerce de l'Etat manque bien plûtôt d'encouragemens, que de fonds & de Négocians pour s'étendre & lui donner toute sa valeur. La reflexion pourroit peut-être faire voir en même tems, que l'Etat rétire des avantages solides de cette ambition. La Noblesse qui sert l'Etat en France, soit dans la robe, soit dans l'épée, est généralement pauvre. L'Ami des hommes veut *qu'elle s'en pique*; mais ce n'est pas là un remède à un mal réel. La pauvreté est la cause de l'extinction continuelle de beaucoup de familles nobles, & la Noblesse est nécessaire à l'Etat. Il est donc avantageux pour l'Etat, que la Noblesse se récrute de tems en tems aux dépens du Commerce.

Mais un jeune homme, né dans le Commerce, n'en doit pas moins rédouter l'exemple séduisant de cette ambition. Une seule reflexion doit le tenir sur ses gardes: ce n'est point le changement d'état qui peut l'honnorer, il ne doit espérer de l'être que par la gloire que lui promettent des talens heureux. Rien n'est donc plus incertain que le succès de sa démarche; & s'il reste dans la médiocrité, rien ne sçauroit le dédommager d'avoir quité l'état de son père. Que pour se défendre contre une tentation qui, dans un age plus mur, n'auroit aucune prise sur lui, il jette les yeux un moment sur l'Angleterre, sur la Nation la plus fière, qui se pique le plus de génie & de magnanimité; il y trouvera des frères cadets des Pairs de la Grande-Bretagne occupés dans des comptoirs des prémiers élémens pratiques du Commerce (*a*): qu'il parcourre l'Italie, il verra dans les principales villes, même

(*a*) Tout le monde a vû le frère de Mylord Towshend Ministre d'Etat, Marchand dans la Cité. Dans le tems que Mylord Oxford gouvernoit l'Angleterre, son Cadet étoit Facteur à Alep, d'où il ne voulut pas revenir & où il est mort. Cette coutume qui pourtant commence trop à se passer, paroit monstrueuse à des Allemands entêtés de leurs quartiers: ils ne sçauroient concevoir que le fils d'un Pair d'Angleterre ne soit qu'un riche & puissant bourgeois, au lieu qu'en Allemagne tout est Prince. On a vû jusqu'à trente Altesses du même nom, n'aïant pour tout bien que des armoiries & de l'orgueil. *Voltaire Mél. de Litt.*

même dans des Etats purement monarchiques, des familles nobles des plus anciennes, même des plus illuſtres, qui n'ont pas dédaigné de joindre le nom de Commerçant aux titres de leur naiſſance (*b*).

Un jeune Négociant, après s'être fixé ſur l'idée du Négociant, & ſur l'eſtime qu'il doit avoir pour ſon état, doit enviſager l'univerſalité du Commerce: il doit ſe former une idée générale du Commerce que l'Europe fait avec les trois autres parties du monde. C'eſt le prémier pas qu'il doit faire dans la théorie. Il doit parcourrir d'abord le Globe entier, pour s'arrêter enſuite ſucceſſivement à l'examen des différentes branches de Commerce que l'Europe, ou une ſeule ville de l'Europe, Amſterdam, fait avec toutes les parties du monde connu. Une étude fort courte, un peu réflechie, lui rendra ſenſible la néceſſité de cette théorie, qu'il trouvera bien-tôt auſſi intéreſſante, auſſi curieuſe qu'utile.

Quelques Négocians la négligent, parce qu'ils la croyent étrangère ou indifférente au ſuccès de la ſcience pratique, à laquelle ils ſe ſont uniquement voués. Le défaut de lecture & de réflexion les empêche d'appercevoir leur erreur. On pourroit leur demander, ſi la pratique du Commerce exige un ſens droit, un jugement juſte? Si la théorie ne ſervoit qu'à former le jugement, elle ſeroit encore aſſez digne de l'attention & de l'étude d'un jeune Négociant. Elle porte les plus grandes lumières dans la pratique, elle en aſſure la marche, elle rend les idées du Négociant plus juſtes, donne de l'étendue & de la force à ſon génie, & lui préſente mille moyens de s'élever.

Un Négociant qui n'a que de la pratique, eſt un homme qui, en ſe renfermant dans une eſpèce de routine, a préſcrit lui-même les limites les plus étroites à ſon Commerce. Il s'eſt, pour ainſi dire, privé de la faculté de penſer & d'agir. Il ne connoit rien au-delà de la branche de Commerce qui l'occupe, & il ne connoit même cette branche qu'imparfaitement; parce qu'il ignore ſes différentes rélations avec les autres branches de Commerce, qui n'entrent point dans le ſien: ou s'il ſçait en général que toutes les branches de Commerce ſe tiennent, il n'en connoit pas aſſez les liaiſons, & ce que cette connoiſſance a d'utile pour un Négociant. S'il veut ſpéculer ſur les articles même compris dans les limites étroites de ſes connoiſſances pratiques, il ſe trouve ſans ceſſe expoſé à fonder ſes ſpéculations ſur de faux prin-

(*b*) A Naples, les Marquis Rota, Barretta, Brancaccio, le Duc Joſeph Giordano, &c.

principes; parce qu'il n'eſt pas en état de voir toujours toute l'étendue & toutes les faces de ſon objet. Il ſe trouvera bien plus borné encore, s'il veut ſuivre le Commerce de commiſſion. Comment pourroit-il engager & faire multiplier des ordres en ſa faveur par une correſpondance ſage & lumineuſe ſur différentes branches de Commerce, & ſur une multitude infinie d'objets? La commiſſion, cette branche de Commerce la plus ſolide & peut-être la plus délicate, & en même tems la plus néceſſaire, ne ſçauroit s'étendre entre ſes mains.

On ſentira mieux combien il y a à perdre pour un Négociant, à vouloir ſe paſſer des connoiſſances que lui préſente une bonne théorie, lorsque nous développerons l'idée générale de l'univerſalité du Commerce, & ſur-tout lorsqu'après avoir parcouru les différentes branches qui méritent le plus d'attention, nous paſſerons à la connoiſſance des élemens du Commerce pratique. On verra alors quel uſage on fait dans la pratique des connoiſſances de la théorie, & à quel point cet uſage eſt précieux.

On a beaucoup écrit ſur le Commerce: on compte en Angleterre plus de quinze cent volumes ſur cette matière; & depuis qu'on s'eſt aviſé de conſidérer en France le Commerce comme une ſcience, le goût vif de cette Nation ſemble nous promettre tout-au-moins la même abondance. La Litterature françoiſe a fait en peu de tems ſur la théorie de l'Agriculture, du Commerce & des Arts, des progrès bien plus rapides, qu'on n'en a jamais fait en Angleterre, depuis qu'on a ſçu rendre la Nation ſenſible à l'utilité de ces matières, & à tous les avantages qui en réſultent pour la fortune de l'Etat: & ce qui eſt infiniment heureux encore, les François ont ſçu répandre ſur ces matières, les fleurs, les ornemens du ſtyle, tout ce qui engage à lire, qu'ils n'employoient auparavant qu'à des ſujets de pur agrément ou frivoles. Aucune Nation ne poſſède mieux l'art de rendre agréable l'empire de la raiſon.

La lecture de tant de volumes pourroit effrayer chez un jeune Négociant, le courage le plus intrépide. Il faut en abandonner l'entrepriſe à ceux qui veulent poſſéder à fonds une ſcience, qui ſe propoſent d'en étendre la théorie toujours ſuſceptible de nouvelles perfections, & de réculer encore les limites de nos connoiſſances. Cette ambition, toute louable qu'elle eſt, ne doit point toucher le cœur d'un jeune Négociant. Les occupations infinies qu'il embraſſe, ne lui laiſſeroient pas le tems de répondre à une ambition qui le ſurchargeroit d'un travail inutile. Nous nous bornons au né-

néceſſaire: le tems eſt trop précieux dans le Commerce, & s'écoule avec trop de rapidité, pour l'employer à acquerir du ſuperflu.

Un jeune Négociant apprendra dans une lecture fort courte, ce que c'eſt que le Commerce, ſon origine, ſes progrès chez toutes les Nations de la terre, anciennes & modernes; ſes révolutions qui toutes ont précedé ou ſuivi celles des empires, & ont ſouvent changé la face politique, non-ſeulement de l'Europe entière, mais de presque toutes les autres parties du monde. Il ſera bien-tôt inſtruit de la diviſion du Commerce dans ſes branches principales: les ſousdiviſions de chaque branche demandent plus de tems & plus de détail, mais il faut d'abord les connoître & les parcourir en gros. Il verra les liaiſons que toutes ces branches ont entre elles, & celles qu'elles ont en même tems avec tous les arts, dont il prendra auſſi une idée générale. Il doit ſuivre la route de chaque branche de Commerce depuis ſa ſource, jusques aux lieux dont la conſommation eſt le prémier principe de ſon activité: ce qui l'oblige de voyager ſur les cartes dans les différentes parties du monde connu pour s'inſtruire des endroits d'où ſe tirent les denrées, les matières prémières & les marchandiſes; de ceux où elles ſont entrepoſées, & enfin de ceux où chaque article trouve ſon emploi & ſa conſommation. S'il veut connoître le Commerce maritime & celui des aſſurances, (& quel eſt le Négociant qui peut négliger ces deux branches?) il faut qu'il ſe forme une idée générale de la conſtruction des navires, de la navigation & de ſes risques dans les divers parages de l'univers, fréquentés par le Commerce.

Il ne faut qu'une attention médiocre en ſuivant le Commerce dans ſes différentes routes ſur la ſurface de la terre, pour appercevoir l'intérêt reſpectif de toutes les Nations: cet intérêt ſe préſente naturellement; & plus naturellement encore on doit être porté à s'arrêter plus particulièrement ſur l'intérêt de ſa Nation, à l'obſerver, à le connoître à fonds. L'amour de la patrie doit exciter ici la plus vive émulation. Le Négociant devroit s'accoutumer de bonne heure à voir le Commerce en Philoſophe & en Citoyen, comme en bon Père de famille. Il eſt heureux de pouvoir lier des intérêts ſi chers avec la curioſité ſi naturelle à l'homme.

Quels objets intéreſſans ne nous préſente pas un coup-d'œil attentif ſur l'art qui nous fournit de quoi nous vêtir? Les étoffes & les toiles ſont après les alimens, l'objet de la branche de Commerce qui intéreſſe le plus l'humanité, comme étant de prémier beſoin. Mais cette branche de Commer-

merce n'exiſte que par la fabrication: ici ſe préſentent en foule dans une dépendence réciproque, les arts ſans le ſecours desquels la fabrication n'exiſteroit point, ou ſeroit très groſſière & très imparfaite, à commercer par le prémier de tous les arts, l'agriculture qui lui fournit abondament la matière prémière la plus eſſentielle; & cet art vous conduit à obſerver l'état de la population ſans laquelle il n'exiſteroit lui-même que dans la foibleſſe & la langueur, & que la population exige pour être floriſſante, un heureux climat & la douceur du gouvernement. Son intérêt eſt touchant & vous répréſente les arts qui viennent à ſon ſecours, ſoit pour l'animer, ſoit pour s'étendre, ſoit pour la conſerver ou la défendre contre un ennemi deſtructeur.

Une légère attention ſur l'apprêt des étoffes, vous fait voir enſuite dans les teintures ſeules, les trois règnes & les quatre parties du monde mis, à l'aide de la chymie, à contribution pour les former. Obſervez encore ici les beſoins reſpectifs du cultivateur, de l'artiſte, de l'ouvrier & de l'entrepreneur, qui les lient entr'eux, & que ce lien ſeroit toujours foible & ſouvent détruit, ſi le Commerce ne tranſportoit au loin une grande partie de ces productions de l'induſtrie chez des Nations auxquelles l'art ou la nature ont fait d'autres préſents qu'elles donnent en échange, & qui ſont néceſſaires à d'autres Nations. L'argent comme ſigne des valeurs n'entre ici que pour faciliter les échanges, & leur donner de l'activité; car on doit obſerver que dans les principes du Commerce, toutes ſes opérations ſe réduiſent toujours aux échanges entre les différentes contrées de la terre. L'argent comme ſigne, ſert de méſure à la valeur de la matière du Commerce, & la répréſente ſi bien en ſon abſence, qu'il va la trouver enſuite pour l'amener au marché.

Le ſeul exemple des manufactures un peu réflechi vous montre presque toute la marche du Commerce. Vous en voyez la baze & le prémier principe dans la population, dans l'agriculture, & dans l'induſtrie qui s'occupe de l'exercice des arts. Si vous voulez ſçavoir quel eſt le motif qui entretient la population, qui anime l'agriculture & l'induſtrie, qui donne à tout la vie & la plus grande activité, il faut vous tranſporter dans une Place de commerce, voir les magazins immenſes des productions étrangères & de celles du pays, qui y ſont formés par les Négocians; vous reconnoîtrez cet heureux mobile dans la grande conſommation.

Le port mérite bien une autre attention. Les vaiſſeaux dont il eſt rempli, préſentent à vos régards les chefs-d'œuvre de l'induſtrie humaine, les

les preuves les plus étonnantes de la hardieſſe du génie commerçant; les inſtrumens des richeſſes particulières, de l'opulence & de la force publique. Vous avez ſous vos yeux le principe de cette communication entre les diverſes parties de la terre, qui lie entre elles les Nations les plus éloignées, par des avantages reſpectifs. Les matériaux de ces vaiſſeaux ſont payés dans le Nord avec les productions, avec les fruits de l'induſtrie de la Nation qui les a conſtruits. Vous en voyez en charge pour toutes les parties du monde. Arrêtez-vous à ceux qui ſont armés pour la côte de l'Afrique: vous connoîtrez la branche de Commerce la plus pénible pour l'induſtrie & pour l'humanité, la plus néceſſaire cependant pour jouir du Commerce de l'Amérique, qui a pour baſe la traite ou achat des habitans de l'Afrique, pour lequel ces vaiſſeaux ſont armés. Obſervez qu'ils ne portent pour ce Commerce que des marchandiſes de vos fabriques & quelques articles des Indes Orientales, qu'ils vont échanger pour des hommes qu'ils tranſportent de-là en Amérique, où ils échangent ces mêmes hommes pour des denrées dont nous ne pouvons plus nous paſſer, & pour des matières prémières devenuës précieuſes à nos manufactures; & que les Américains n'obtiennent de leurs terres que par le ſecours des bras de ces eſclaves. Conſidérez les vaiſſeaux deſtinés pour les Indes Occidentales: vous les voyez également chargés des productions de vos terres & de vos fabriques; mais les retours de ceux-ci qui conſiſtent auſſi en denrées & en matières prémières de nos manufactures, ou en or & en argent, ſont dûs aux ſuccès des prémiers.

Les vaiſſeaux qui partent pour les Indes Orientales, ne méritent pas moins d'attention. Ceux-ci portent beaucoup d'argent, c'eſt le principal article de leur cargaiſon. Ces vaiſſeaux ne ſemblent deſtinés par leurs cargaiſons qui ſont toujours les mêmes, qu'à diminuer ſans ceſſe le tréſor de l'Europe, & à s'appauvrir doublement, en faiſant payer inutilement par leurs retours en toiles & en étoffes, l'induſtrie Indienne par l'induſtrie Européenne. C'eſt un reproche qu'on ne ceſſe de faire au Commerce de l'Europe avec les Indes Orientales. Ce reproche eſt ſans doute exageré, parce qu'on ſe laiſſe frapper de l'exportation continuelle & presque auſſi ancienne que le Commerce, que l'Europe fait ſans ceſſe de ſon argent dans les Indes Orientales, & de l'importation des toiles de coton blanches & peintes, & des étoffes de ſoye, qui nuiſent aux progrès de notre induſtrie. Si l'on s'arrête en effet à cette prémière idée, le réproche eſt fondé, ce Commerce eſt ruïneux.

Le réproche cependant perdra infiniment de ſa force, ſi on jette un coup-

d'œil

d'œil réflechi sur les marchandises d'entrée & de sortie; si on suit le Commerce qui se fait ensuite en Europe des retours des Indes Orientales; si on se rappelle que l'Europe n'est devenue que trop tard industrieuse & commerçante; & que bien des siècles avant la découverte de la route des Indes Orientales par le Cap de Bonne-esperance, l'Asie étoit en possession de répandre en Europe toutes les richesses de ses productions, & de lui enlever sans cesse son or & sont argent par la mer rouge & par la mediterranée. C'est le Commerce qui accumula autre-fois tant de richesses dans les villes de Tyr, de Cartage, de Marseille, qui rendit successivement si puissantes, Venise, Gênes, Florence & enfin les villes anseatiques, aux depens de toutes les autres Contrées de l'Europe. La principale partie du Commerce de l'Asie n'a fait que changer de route, en attirant la navigation de l'Europe par le Cap de Bonne-esperance, & a perdu infiniment de ses avantages par l'industrie qui s'est répandue en Europe depuis cette époque, & qui a fait des progrès immenses.

La découverte de l'Amérique a ensuite ajouté à l'industrie Européenne pour diminuer encore infiniment le poids du tribut que l'Europe payoit de tous tems à l'Asie. L'Europe n'a plus envoyé son or & son argent à l'Asie, elle y a envoyé celui de l'Amérique qu'elle a acquis & qu'elle acquiert encore tous les jours avec une bonne partie des denrées & des marchandises qu'elle reçoit des Indes Orientales, en les renvoyant aux Indes Occidentales, où elles sont échangées pour de l'or & de l'argent, avec l'avantage d'une augmentation de valeur pour l'Europe de plus de deux-cent pour cent.

Il faut observer encore que les marchandises des Indes Orientales, qui prennent en Europe la place de quelques-unes des productions de son industrie, car c'est une vérité qu'il n'est pas possible de méconnoître, y sont apportées, avec des assortimens de denrées & de matières prémières dont l'Europe ne peut se passer, & dont une grande partie lui sert encore infiniment à faire valoir son industrie, & acquerir l'or & l'argent des Indes Occidentales.

Si on ajoute à ces observations un peu d'attention aux chargemens des vaisseaux qui vont aux Indes Orientales, on sera tenté de croire que la jalousie qu'excite le privilége exclusif des Compagnies, a trop fait exagérer les desavantages de ce Commerce. On a estimé jusqu'à près de cent-mille liv. sterl. les envois de la Compagnie d'Angleterre, en fer en barre, en clous, plomb, cordages, bas, étoffes & autres marchandises.

On

On ne fait point ce reproche au Commerce du Levant, quoiqu'on y envoie auſſi de l'argent. On n'en rapporte que des denrées & des matières prémières, auxquelles notre induſtrie donne des valeurs infinies; & nous y envoyons beaucoup de denrées de l'Amérique, & de nos étoffes. Enfin notre induſtrie a reparé les torts que la nature & la négligence faiſoient à nos climats, & nos manufactures ont rendu avantageux le Commerce que l'Europe fait de tous tems avec l'Aſie, & qui autrefois n'étoit abſolument que nuiſible.

A mesure qu'on parcourt ainſi les différentes branches du Commerce, & qu'on ſuit avec un peu d'attention la circulation des productions de la nature & de l'induſtrie ſur la ſurface de la terre, ſans ceſſe reproduites par l'art ou par la nature pour ſatisfaire les beſoins ou le luxe des hommes, on apperçoit les liaiſons que la Providence a formées entre les Nations les plus éloignées; qu'elle a établi par le Commerce entre toutes les Nations, une ſorte de balance de richeſſes & de pouvoir, que le Commerce entretient; & qu'il n'y a pas une ſeule Nation policée, qui n'ait beſoin de quelqu'une des autres Nations.

Avant que d'entrer dans un plus grand détail, nous devons répondre à quelques objections, ou plûtôt combattre des préjugés trop généralement reçus, même chez des gens qui ont des lumières ſupérieures. On voudroit que les études d'un Sujet qu'on deſtine au Commerce, fuſſent fort bornées, de peur que l'amour des belles lettres ne lui donnât du dégoût pour le Commerce, & pour qu'il entrât plûtôt dans le Commerce, dont les connoiſſances ne s'acquièrent que par l'expérience; d'où l'on conclut qu'on ne ſçauroit le pratiquer trop-tôt.

Nous ne ſçaurions marquer dans l'éducation ordinaire qu'on donne généralement aux enfans, les limites de celle qu'on doit donner aux enfans des Négocians, ou à ceux qu'on voudroit deſtiner dès l'enfance au Commerce. Peut-on deſtiner les enfans dans un age ſi tendre, plûtôt pour un état que pour l'autre? Un Père eclairé obſerve ſes enfans, démêle leurs penchans, leurs inclinations, leur goût, leur caractère; il cherche à connoître à quoi ils ſont propres. Mais la ſageſſe, & peut-être le devoir lui dictent d'un côté de ne point forcer les inclinations de ſes enfans, & de l'autre de ne pas leur permettre légèrement d'embraſſer un état auquel il prévoit qu'ils ne ſeront point propres.

A' quel age & dans quelle classe des études les enfans sont-ils assez développés, pour être consultés & pour mettre le Père de famille en état de décider avec prudence une question si importante, d'où dépend ordinairement la félicité de la vie? Ce sont des plantes qui ne meurissent pas toutes au même degré dans le même espace de tems. Comment prescrire une règle, & une règle générale, sur un point si délicat?

L'UTILITE' de l'instruction seroit d'ailleurs trop bornée, si elle ne convenoit pas également au jeune homme élevé dès l'enfance pour le Commerce, à celui qui après une bonne éducation, s'y destine de lui-même & embrasse cet état par choix & par goût, & à celui qui n'a eu qu'une éducation très négligée, ou qui n'a que celle qu'il s'est donnée lui-même; enfin à celui qui déjà occupé de la pratique & sans fortune, veut s'élever dans le Commerce par ses talens & par son mérite personnel. Nous pensons que si notre instruction doit être utile, elle le sera davantage en la rendant générale autant qu'il est possible, pour tous les pays & pour tous les jeunes gens qui entrent dans la carrière du Commerce.

NOUS ne devons pas laisser subsister une autre objection, qui a presque la force d'un préjugé, & qui est d'autant plus spécieuse qu'elle consiste dans des faits dont la vérité ne peut être contestée. Les faits sont séduisans lors qu'ils flatent les passions ou le goût. Il est vrai que bien des gens qui se sont distingués dans quelque profession rélative au Commerce, n'ont eu souvent pour guide que le bon-sens & la nécessité de se faire un nom ou d'acquérir de la fortune; que des Négocians qui ont acquis des biens immenses, n'ont pas consulté les auteurs pour sçavoir quelle route ils devoient tenir; que quelques Marins qui se sont distingués dans l'une & l'autre Marine, n'ont point pris leurs connoissances dans les livres, mais dans une pratique constante qui a développé leurs idées à mésure qu'ils l'acquèroient.

CONCLURE de-là que les connoissances de Commerce ne s'acquièrent que par l'expérience, ce seroit autoriser par la conséquence la moins juste, la paresse & l'indolence des jeunes gens, & leur porter un préjudice irréparable.

COMME les poësies *d'Homère* ont précedé les préceptes *d'Aristote* & l'art poëtique *d'Horace*; comme *Echine* & *Démosthène* se sont disputé la gloire de l'éloquence long-tems avant que *Ciceron* & *Quintilien* eussent prescrit les règles de l'art; il y a eu de bons Négocians & de grands Marins avant qu'on eut écrit sur la Marine & sur le Commerce. S'ensuit-il de-là qu'on doive lais-

ser

ſer éſpérer aux jeunes gens de devenir Poëtes, Orateurs, bons Négocians & bons Marins, ſans étude & par le ſeul ſecours de la pratique ou de leur génie? La nature a produit quelque-fois des hommes qui dans les ſciences & les arts, ont donné des leçons aux autres hommes, ſans en avoir reçu eux-mêmes que de la force de leur génie. On ne peut cependant ſe les propoſer pour modèles qu'à l'aide des règles de l'art, dont leur marche a donné les prémières idées; & la ſcience des règles demande de l'étude.

Si l'on pouvoit ſuppoſer dans tous les Sujets qui entrent dans la carrière du Commerce, le génie créateur dont nous avons ſi peu d'exemples, ſeroit-on autoriſé à leur dire qu'ils trouveront dans l'expérience ſeule & dans la pratique toutes les connoiſſances néceſſaires, & que le génie n'a beſoin d'autre guide que l'obſervation? De quelle utilité pourroit être un tel conſeil? L'invention des arts a précedé la découverte des règles: ſeroit-il raiſonnable de conclure de-là qu'on peut négliger l'étude des règles?

Tout art a ſa ſpéculation & ſa pratique. Sa ſpéculation n'eſt autre choſe que la connoiſſance des règles de l'art, & ſa pratique eſt l'uſage des mêmes règles. Beaucoup d'arts méchaniques n'exigent qu'un uſage habituel & non réflechi des règles de l'art. Mais le Commerce n'eſt certainement point placé dans ce rang. Il eſt impoſſible d'en pouſſer loin la pratique ſans la ſpéculation. Dans le Commerce il faut poſſéder les règles de l'art, & en faire à tous momens un uſage réflechi. L'expérience peut ſans doute apprendre l'un & l'autre; mais avec quelle lenteur, en combien de tems, avec quels risques? Car c'eſt ſur-tout dans la pratique du Commerce, que toutes les opérations de l'eſprit ſont ſoumiſes à la règle, ainſi que la règle l'eſt toujours à la raiſon.

L'instruction, l'étude des règles de l'art de faire le Commerce, eſt d'autant plus néceſſaire aujourd'hui à ceux qui ſe deſtinent à cette profeſſion, qu'il y a plus de lumières, qu'il n'y en a jamais eu parmi les Négocians. Le jeune Négociant trouvera par-tout & dans toutes les branches du Commerce, une grande concurrence à ſoutenir; les progrès des connoiſſances & de l'eſprit de Commeree ont rendu fort rares les hazards qui préſentoient ſouvent autre-fois au Négociant, l'occaſion de faire une fortune rapide: toutes les branches de Commerce ſont à préſent généralement connues, calculées & cultivées; il en eſt fort peu ſur leſquelles il reſte quelque découverte à faire; & la concurrence des lumières & de l'intelligence des Négocians a presque réduit tous les bénéfices du Commerce à la valeur

exacte que la néceſſité de la circulation ajoute indiſpenſablement aux denrées & aux marchandiſes. Le jeune Négociant ne peut donc eſpérer de ſupériorité dans le Commerce, que de ſon étude, de ſon application, en un mot que de la ſupériorité de ſes talens.

Il n'y a presque point de jeune homme qui ne faſſe quelques progrès utiles, pourvû qu'il aît la docilité de ſe prêter à l'inſtruction. La préſomption eſt un défaut aſſez ordinaire aux jeunes gens, ſur-tout à ceux qui ont de l'étude & de la lecture. La modeſtie, la retenue, la méfiance de ſes propres lumières, doivent être le caractère du jeune Négociant. Il doit d'autant moins négliger ces diſpoſitions pour lire avec fruit & s'inſtruire d'une manière ſolide de la théorie du Commerce, qu'elles lui ſont bien plus néceſſaires encore dans la pratique.

Une ſeule imprudence, une ſeule entrepriſe inconſidérée dans le Commerce, donnent par des ſuites toujours facheuſes, les plus grands embarras aux plus habiles Négocians, compromettent leur honneur & leur fortune, & ſe payent trop ſouvent aux dépens de l'un ou de l'autre. L'état du Négociant eſt peut-être celui de tous les états dans lequel l'excès de confiance eſt le plus dangereux. Le jeune Négociant ne ſçauroit donc trop s'accoutumer en ſe préparant au Commerce par l'étude de la théorie & en liſant, à douter, à juger avec circonſpection, & à ſe défier de ſes propres lumières. Il trouvera le prémier exemple de retenuë & de modeſtie chez les Négocians du prémier ordre, & parmi un très grand nombre, beaucoup d'étude, de lecture & un grand fonds de théorie.

On ne ſçauroit donner trop d'attention à une lecture fort courte, mais infiniment utile, au vingt-deuxième livre de *l'Eſprit des Loix*, où l'Auteur traite des loix dans le rapport qu'elles ont avec le Commerce conſidéré dans ſa nature & dans ſes diſtinctions. On voit avec lui le Commerce en Citoyen, en Philoſophe & en Légiſlateur: on le conſidère dans ſa naiſſance, dans ſes progrès & dans ſes revolutions, dont cet heureux génie a formé le tableau le plus intéreſſant. Non-ſeulement il inſtruit par le développement des prémiers principes & des grandes maximes du Commerce, dont aucune ne lui échappe; mais encore par la généralité des idées qu'il préſente à un eſprit attentif; il lui donne de l'étendue & de l'élevation, ſoit en l'accoutumant à embraſſer également toutes les parties d'un ſeul tout, ſoit en lui faiſant prendre l'habitude de remonter jusques aux prémiers principes. Il a jetté les plus grands traits de lumières ſur les branches les plus intéreſſantes; ſur la con-

conſtruction, ſur la navigation, ſur les engagemens de Commerce, les contracts maritimes, les monnoyes, le change, les compagnies, les banques, les fonds publics, les hopitaux, le luxe, l'agriculture & la population. Qu'il eſt heureux de trouver des connoiſſances ſi importantes, ſi néceſſaires & ſi utiles, dans un ouvrage ſi court & où ſont réunis l'art d'écrire & l'art de bien penſer; dans un ouvrage qu'on lit & qu'on relit toujours avec un nouveau plaiſir!

Il eſt d'autant plus important d'acquérir une idée générale du Commerce de toutes les Nations, que dans la pratique on ſe trouve ſouvent dans la néceſſité de faire uſage des connoiſſances du plus grand détail. Il ſuffira de s'attacher d'abord à connoître le Commerce des trois Nations rivales qui font le Commerce le plus étendu, celui de la Hollande, de la France & de l'Angleterre. On trouve néceſſairement dans le ſyſtème & dans l'idée générale du Commerce de ces trois Nations, de quoi ſe former une idée aſſez étendue de celui du reſte de l'Europe & des trois autres parties du monde, que ces trois Nations embraſſent en entier presque également.

Après l'examen réflechi du tableau général du Commerce dans le *Dictionnaire de Savari*, qui donne une aſſez grande connoiſſance des richeſſes naturelles & d'induſtrie, des Arts & du Commerce des deux prémières Nations; on trouvera dans l'ouvrage intitulé *Mémoires ſur le Commerce des Hollandois* &c. & dans *les Mémoires du Penſionnaire de Wit*, de quoi ſe former une idée générale, juſte & aſſez étendue, du Commerce des Hollandois dans les quatre parties du monde. La politique de cette Nation pour former & élever ſon Commerce, pour l'agrandir & le ſoutenir, eſt ce qui compoſe la partie la plus brillante & la plus intéreſſante de ſon hiſtoire.

Le Négociant dans un port de mer peut-il ſe diſpenſer de donner une attention particulière à la navigation? Il doit s'arrêter d'abord à la conſtruction. Il y a ſur cette matière, comme ſur l'art de naviger, un détail de connoiſſances qu'il faut abandonner aux conſtructeurs & aux navigateurs; mais il n'eſt pas permis à un Négociant qui veut ſuivre le Commerce maritime, ou quelqu'une de ſes branches, car il en a pluſieurs; d'ignorer une infinité de connoiſſances, toutes également néceſſaires, ſoit pour l'achat ou la vente des matériaux qui ſervent à la conſtruction, objet de Commerce qui devient tous les jours plus intéreſſant par les accroiſſemens qu'on donne ſans ceſſe à la marine Européenne; ſoit pour la vente ou l'achat des vaiſſeaux mêmes, ſoit pour faire conſtruire, ou pour diriger un radoub, ou enfin pour

juger de la durée d'un navire, le condamner à propos, &c. Le Négociant doit également connoître en général tous les risques que court un navire dans les différens parages, ſuivant les ſaiſons, pour les apprécier & diriger en conſéquence, ſoit des aſſurances, ſoit des contracts à la groſſe.

Mr. *Du Hamel* de l'Académie des Sciences de Paris, a donné en 1752, *les Elemens de l'Architecture navale* ou *Traité pratique de la Conſtruction des vaiſſeaux*. Cet ouvrage dépouillé d'algèbre & de démonſtrations, préſente des méthodes ſi ſimples & ſi claires, que quiconque le poſſéderoit bien, ſeroit en état de dreſſer les plans de toute ſorte de batimens, & de régler les proportions les plus avantageuſes pour toutes les parties qui entrent dans leurs conſtructions. Le jeune Négociant peut s'en tenir à cette ſeule lecture ſur cette matière: mais il ſeroit à déſirer qu'après l'avoir faite avec attention, il voulut examiner, même cet ouvrage à la main, un chantier, des vaiſſeaux en conſtruction & des vaiſſeaux ſous voile. Il apprendroit plus promptement, plus ſurement & avec moins de peine à ſe connoître à la qualité des diverſes matières employées à la conſtruction, & cette connoiſſance eſt très importante & très néceſſaire à un Négociant; il s'inſtruiroit aſſez pour ordonner lui-même la conſtruction de toute ſorte de batimens avec ſageſſe & avec économie, & pour en bien diriger la vente ou l'achat.

Il ne lui ſera pas moins utile de prendre une idée générale de l'art de la Navigation. Il n'y a rien de mieux à lire pour cela que *le nouveau Traité de Navigation contenant la théorie & la pratique du Pilotage* de Mr. *Bouguer* de l'Académie des Sciences de Paris, revû & abregé par Mr. l'Abbé *de la Caille*, de la même Académie, publié à Paris en 1760. Cet ouvrage fut compoſé par Mr. *Bouguer* par ordre du Miniſtère en 1753. Mr. l'Abbé *de la Caille*, Aſtronome du prémier ordre, qui a beaucoup navigé & fait des voyages de long cours, a profité de ſes voyages pour rendre le traité de Mr. *Bouguer* auſſi parfait qu'il eſt poſſible. Cet ouvrage devroit être ſans ceſſe entre les mains des Navigateurs, & les Négocians doivent en connoître le prix pour en recommander la lecture aux pilotes & aux maitres auxquels ils confient leur fortune.

Le Négociant doit être encore bien inſtruit des uſages & des loix de la Navigation. On les trouve presque toutes réunies dans *l'Ordonnance de la Marine de France de* 1681, publiée il y a peu d'années avec un nouveau Commentaire. Cet ouvrage mérite d'autant plus d'attention, que cette Ordonnance pourroit ſervir de loi univerſelle de la Navigation de l'Europe, ſi toutes les Nations vouloient l'adopter & y conformer leurs uſages.

Nous

Nous proposons enfin au jeune Négociant encore une lecture bien plus étendue, mais qu'on pourroit régarder comme une dissipation, comme un délassement nécessaire, & qui cependant lui fourniroit une instruction très utile: c'est celle de *l'Histoire des Voyages*; en lisant cet ouvrage il apprendra à connoître presque toutes les mers & tous les parages fréquentés par le Commerce. Les exemples de mille accidens lui indiqueront les précautions qu'il faut prendre pour les éviter ou les prévenir. Il étendra, il perfectionnera ses idées sur la navigation; il se rendra familières une infinité de connoissances sur cet art, très nécessaires & très utiles. Il vera les grandes découvertes dans leur berceau, dans leurs progrès aux côtes d'Afrique & dans les deux Indes. Il fera, pour ainsi dire, route lui-même avec un nombre infini de vaisseaux dans les mers d'Afrique & dans celles des Indes & de l'Amérique, & prendra presque sans peine & sans s'en appercevoir toutes les connoissances de la Géographie nécessaires à un Négociant. Il apprendra à connoître la traite de Noirs aux différens endroits de la côte d'Afrique, celle qui se fait avec les Sauvages de l'Amérique, les diverses marchandises qui y sont propres, celles qu'on obtient en échange, les différentes manières de traiter avec ces Nations, & de faire le Commerce dans tous les marchés des Indes Orientales; les marchandises qui y conviennent & les différentes sortes de celles qu'on en apporte. Sa théorie embrassera bien-tôt l'universalité du Commerce sur toute la surface du monde connu. Il entrera ensuite avec une grande facilité dans tous les détails, il les saisira avec plus d'exactitude, il les vera mieux & ne sera point effrayé de l'étendue & de la multiplicité des objets que lui présenteront à l'avenir le Commerce & la Navigation. Il sera bien plus en état de se décider sur le choix des branches de Commerce qui lui conviendront mieux rélativement au siége de son domicile.

Toutes les opérations de Commerce se dirigent à l'aide du calcul. L'Arithmétique doit être familière au Négociant. On s'en tient ordinairement à bien apprendre les quatre règles ou opérations appellées *l'addition*, *la soustraction*, *la multiplication & la division*, qui composent proprement toute la méchanique de l'Arithmétique.

Pour faciliter & expédier rapidement des calculs de Commerce, calculs Astronomiques, &c. on a inventé d'autres règles fort utiles, telles que les règles d'alliage, de fausse position, de compagnie, d'extraction de racines, de progression, de change, de troc, d'escompte, de reduction ou de rabais, &c. Mais ces règles ne sont que différentes applications d'une règle générale.

Il ſeroit à déſirer qu'un jeune Négociant ne bornât pas ſes connoiſſances à cette ſeule partie des Mathématiques; qu'il s'élevât jusques à la Géométrie, & qu'il en apprit au moins les prémiers élemens. L'étude de la Géométrie perfectionne les talens; elle accoutume l'eſprit à la juſteſſe, à la préciſion, à l'ordre, à la méthode & à la liaiſon des idées; diſpoſitions heureuſes & toutes infiniment néceſſaires dans la pratique du Commerce, comme dans la théorie. La capacité dans les affaires ſuppoſe néceſſairement un eſprit géométrique, & l'étude de la Géométrie le rend plus géométrique.

Il eſt une autre ſcience dont l'idée n'eſt pas fort ancienne, & qu'il ſemble qu'on cultive beaucoup aujourd'hui: c'eſt l'Arithmétique politique, dont les opérations ont pour but des recherches utiles à l'art de gouverner les peuples, telles que celles du nombre d'hommes qui habitent un pays, de la quantité de nourriture qu'ils doivent conſommer, du travail qu'ils peuvent faire, du tems qu'ils ont à vivre, de la fertilité des terres, de la fréquence des naufrages, &c. Le Chevalier *Petty*, Anglois, eſt le prémier qui a publié des eſſais ſous ce titre, vers la fin du dernier ſiècle. Mr. *Davenant*, ſon compatriote, frappé de l'utilité de cette ſcience, & des écarts du Chevalier *Petty* qui avoit exageré ſes hypothéſes pour flater ſa Nation, publia en 1698 un traité fort court ſous ce titre: *de l'uſage de l'Arithmétique politique dans le Commerce & les Finances*. La lecture de ce petit traité ſera fort utile, ſi on fait attention que les mêmes règles de calcul ſur l'art d'adminiſter le Commerce, les Finances, & de gouverner l'Etat, peuvent s'appliquer auſſi heureuſement au Commerce pratique. Car le Négociant doit, comme le Politique, calculer l'abondance & la diſette des articles ſur lesquels il veut ſpéculer, tant à la prémière main qu'aux lieux où ſe fait la conſommation. S'il veut par exemple, faire des ſpéculations ſur les grains, ſur les eaux-de-vie, les huiles, &c. il doit avoir préſent à l'eſprit l'état des récoltes de pluſieurs années; s'il porte ſon attention ſur les retours des Indes Orientales, il doit calculer le montant ordinaire de la conſommation, celui de l'importation des années précédentes, & de l'importation actuelle. De-là il peut prévoir les prix à venir aux lieux de la conſommation, & ſe préſcrire de juſtes limites dans ſes achats. Ces règles peuvent s'appliquer avec ſuccès à une infinité d'articles, ſur-tout à tous ceux qui ſont ſujets à des révolutions, & ils ſont en grand nombre. On ne doit point s'attendre de trouver ici une préciſion géometrique, l'uſage en eſt impoſſible en cette matière: c'eſt beaucoup que d'en approcher. Le point le plus important à obſerver c'eſt l'exactitude dans les hypothèſes, & la certitude des faits; car les conſéquences ſont toujours juſtes. Il ne faut jamais oublier qu'il arrive des révolutions,

ſoit

ſoit en bien, ſoit en mal, qui changent en un moment la face des affaires de Commerce, comme celle des Etats; qui modifient, qui même anéantiſſent quelque-fois les ſuppoſitions, & que les calculs & les réſultats ne ſont pas moins variables, que les évènemens.

Qui oſeroit préſcrire des bornes aux connoiſſances néceſſaires au Négociant? Lorsque le Commerce eſt conſidéré comme l'occupation d'un Citoyen dans un corps politique, dit l'Auteur des *Elemens du Commerce*, ſon opération conſiſte dans l'achat, la vente ou l'échange des marchandiſes dont d'autres hommes ont beſoin, dans le deſſein d'y faire un profit.

Le Commerce conſidéré avec l'Auteur dans ce point de vuë, ne préſente que l'idée d'une méchanique fort ſimple, qui ſemble n'exiger que des connoiſſances très bornées.

On peut, ajoute cet Auteur, s'occuper perſonnellement du Commerce de trois manières.

Le prémier objet eſt d'acheter les productions de la terre & de l'induſtrie pour les revendre par petites parties aux autres citoyens. C'eſt ce qui conſtitue le *Détailleur*; & cette occupation, dit l'Auteur, eſt plus commode que néceſſaire pour la ſociété.

Le ſecond objet du Commerce eſt celui d'un citoyen qui entreprend de faire donner des formes aux matières prémières. On appelle *Manufacturiers* ceux qui s'y appliquent; & leur induſtrie eſt très néceſſaire, parce qu'elle augmente les richeſſes réelles & rélatives de l'Etat.

La troiſième eſpèce de Commerce eſt l'occupation d'un citoyen qui fait paſſer chez l'Etranger les productions de ſa patrie, pour les échanger contre d'autres productions néceſſaires, ou contre de l'argent. Soit que ce Commerce ſe faſſe par terre ou par mer, en Europe ou dans d'autres parties du monde, on le diſtingue ſous le nom de *Commerce en gros*. Celui qui s'y applique eſt appellé Négociant. L'Auteur ajoute que cette profeſſion eſt très néceſſaire, parce qu'elle eſt l'ame de la navigation, & qu'elle augmente les richeſſes rélatives de l'Etat.

On ne peut s'empêcher, en liſant *les Elemens du Commerce*, de regretter que l'Auteur n'aît pas donné plus d'attention au Commerce conſidéré ſous

ces trois points de vuë, & qu'il n'aît pas jugé à propos de ſuivre l'intérêt général de la Société & de l'Etat jusques dans la pratique. Il auroit bien mieux que nous ne ſçaurions le faire, aſſigné au Détailleur, au Manufacturier & au Négociant, le genre & l'étendue de connoiſſances néceſſaires à chacun d'eux; il leur en auroit développé les principes, & auroit infiniment contribué à faciliter les connoiſſances pratiques & à en aſſurer l'uſage. Il auroit ſans doute auſſi accordé plus d'eſtime à l'occupation du Détailleur, & n'auroit pas laiſſé croire qu'il a penſé, que le Négociant n'eſt vrayement Négociant, que parce qu'il s'occupe du Commerce extérieur. Celui qui ne s'occupe que de la ſeule circulation intérieure, n'eſt ni moins négociant ni moins néceſſaire à l'Etat.

Il y a ſans difficulté une grande diſtance entre l'occupation du Détailleur, entre celle du Manufacturier même, & celle du Négociant. C'eſt ce dernier qui tient dans ſes mains la balance de l'Etat, qui la fait pencher en ſa faveur, qui enrichit les cultivateurs & les artiſans, en procurant au-dehors la vente des productions naturelles & de celles de l'induſtrie, qui met vrayement les étrangers à contribution: & ſes ſuccès qui répandent l'opulence parmi ſes concitoyens, ſont le fruit d'une grande étendue de connoiſſances & d'une expérience longue & raiſonnée, dont le Détailleur ni même le Manufacturier n'ont pas beſoin. Mais l'un & l'autre ſont également néceſſaires. Le Manufacturier doit être un excellent artiſte; il doit avoir une parfaite connoiſſance de toutes les matières prémières qu'il employe, de leur ſource, de leurs divers entrepots, des révolutions, auxquelles elles ſont ſujettes, & ſçavoir les prévenir par de ſages ſpéculations, pour ſe les procurer au meilleur marché. Il doit connoître toutes les reſſources de l'art & de l'induſtrie dans le genre qui l'occupe, & le goût des conſommateurs, pour ſe donner tous les avantages de la concurrence.

Le Détailleur eſt l'agent qui donne l'ame à la circulation des denrées & des marchandiſes; c'eſt par lui que le Négociant & le Manufacturier débouchent leurs magazins; c'eſt ſon détail qui aſſure leurs ſuccès & qui les encourage: ſa boutique eſt un canal qui étend ſans ceſſe la conſommation. Placé entre le Négociant & le Conſommateur, l'occupation du Détailleur eſt également néceſſaire à l'un & à l'autre. Sans ceſſe attaché aux moyens de vendre beaucoup, il obſerve, il étudie continuellement le goût des acheteurs & tout ce qui peut contribuer à un plus grand débit. C'eſt chez lui que le Manufacturier & le Négociant peuvent prendre les inſtructions les plus utiles, l'un pour donner plus de perfection aux ouvrages de l'induſtrie,

ou pour les rendre plus conformes au goût du public; & l'autre pour déterminer le choix de l'objet de ſes ſpéculations & pour leur donner de juſtes limites.

L'OCCUPATION des détails n'eſt point une ſimple méchanique qui ne demande que de la routine & de l'expérience. C'eſt une branche de la ſcience du Commerce, qui exige une grande connoiſſance de la ſcience du calcul, du change, de certaines loix & de quelques uſages du Commerce très importans, de la ſource des denrées & des marchandiſes, de leurs différentes qualités & des révolutions auxquelles elles ſont ſujettes. Le Détailleur donne des ordres, il commet des achats, il ne s'approviſionne d'aucun article ſans une juſte combinaiſon & une ſage prévoyance; il rectifie même ſouvent par l'intelligence qui dicte ſes ordres, celle du Manufacturier & du Négociant. Tout cela demande un eſprit d'obſervation & de calcul, un jugement ſain, un eſprit juſte & cultivé.

ON voit par ce détail combien eſt imparfaite l'idée du Commerce conſidéré comme l'occupation d'un citoyen, dont *l'opération conſiſte dans l'achat, la vente ou l'échange des marchandiſes dont d'autres hommes ont beſoin dans le deſſein d'y faire un profit.*

LES affaires ſe multiplient tous les jours, & ſe renouvellent ſans ceſſe ſous les mains du Négociant. Ses occupations ſont continuelles, il ne peut preſque compter ſes jours que par les momens de ſon travail, & toutes ſes affaires ſe traitent avec des hommes, & des hommes preſque de tout état & de toute ſorte de pays. Il lui importe infiniment de les connoître; & c'eſt ici une connoiſſance qui demanderoit beaucoup d'étude, de tems & une longue expérience, ſi on vouloit l'approfondir. Qui eſt-ce qui connoit à fond les plis & les replis du cœur humain? C'eſt ſur cette matière que les livres abondent, & l'on peut avoir beaucoup lû ſans être bien avancé. Le jeune Négociant doit apporter dans le Commerce, des mœurs douces, un eſprit liant; la droiture & la bonne foi doivent être gravées dans ſon cœur; ſa probité doit être inflexible; il doit s'attacher à ne livrer ſa confiance qu'à des hommes qui ont la même droiture & la même bonne foi. Il n'y a point de place de Commerce où il n'en trouve un grand nombre, & ſon choix guidé par les conſeils ſages d'un ami vertueux & expérimenté, ſera toujours aſſuré. Mais obligé de traiter ſouvent avec des hommes qu'il ne connoit point ou qu'il connoit peu, avec des Etrangers, il doit être ſans ceſſe ſur ſes gardes. S'il achette lui-même, il faut qu'il ſe connoiſſe bien aux marchandiſes ſur leſquelles il contracte; ou s'il agit par le miniſtère d'un courtier, il doit être aſſuré de ſes lumières & de ſa fidellité.

S'il veut se livrer au Commerce étranger, il ne doit pas donner moins d'application à connoître les mœurs, le caractére, les usages, le goût & même les caprices des Nations chez lesquelles il veut porter son Commerce. Mais c'est une connoissance qu'il est très difficile d'acquerir à un certain degré d'utilité sans sortir de sa patrie. Les voyages peuvent s'allier avec l'étude de la théorie & de la pratique du Commerce, & contribuent infiniment à perfectionner l'une & l'autre. Quelles heureuses instructions un jeune Négociant ne peut il pas prendre dans les ports de mer, dans les grands entrepots, tels que Marseille, Cadix, Nantes, Bordeaux, Gênes, Londres, Amsterdam, Rotterdam, Hambourg, Dantzic, &c. dans les villes & les lieux où sont établies les principales manufactures, où l'industrie Européenne est le plus florissante, telles que Lyon, Rouen, Sedan, Abbeville, Paris, quelques autres villes de France, plusieurs villes d'Angleterre, des Pays-bas & d'Italie? Quelle richesse ne rapportera-t-il pas dans sa patrie, s'il y revient après avoir bien connu les sources des denrées & des marchandises? Il aura fait attention à leurs diverses qualités qu'il aura apris à connoître & à bien distinguer; ainsi que leurs différens dégrés de supériorité, à leurs différens prix, & aux causes de leurs revolutions. Il sçaura enfin la manière de contracter aux différentes sources, la plus sure & la plus avantageuse, & connoitra les meilleurs canaux, les meilleures routes du Commerce.

Quelles observations intéressantes n'y a-t-il pas encore à faire dans les villes où s'étendent les consommations des denrées & des marchandises? C'est là que le luxe, la mode, le caprice, la loi ou le besoin décident les articles de la plus grande consommation, des prix auxquels on peut les y introduire, & du choix des qualités qui y conviennent. Les liaisons qu'un jeune homme peut former avec de bons Négocians de chaque place, doivent être régardées comme une acquisition précieuse. Ces liaisons sont sur-tout infiniment utiles lorsqu'elles sont formées par un Négociant exercé dans le Commerce, qui en fait le principal objet de ses voyages, & qui voyage moins pour s'instruire que pour former des entrepriſes, que pour étendre ses correspondances & son Commerce, & pour multiplier ses affaires. Car beaucoup de Négocians voyagent ainsi très utilement, & le résultat de ces voyages est toujours un grand avantage, non-seulement pour les Négocians, pour leur patrie, mais aussi pour le Commerce en général dont l'intérêt voudroit que tous les Négocians de toutes les places pussent se voir souvent, qu'ils fussent plus liés ensemble & qu'ils se connussent mieux entr'eux.

Il eſt infiniment facheux qu'un jeune homme ſoit obligé de renoncer aux voyages ſi propres à donner des connoiſſances ſolides. Celui qui manque de ce ſecours heureux, peut y ſuppléer par la lecture & la converſation, ſur-tout avec les Négocians qui ont voyagé, & avec les Etrangers qu'il eſt à portée de voir. Il faut qu'il exerce ici avec d'autant plus de ſoin le génie induſtrieux qu'il apporte dans le Commerce, que dans cette maniè-re de s'inſtruire on eſt plus expoſé à prendre des connoiſſances peu exactes, fauſſes ou ſuperficielles.

Aucun état, aucune profeſſion ne préſente de plus grandes raiſons, de plus puiſſans motifs à l'homme, pour ſe livrer à l'inſtruction.

Nous avons également en vuë ici les jeunes Négocians qui ont la fortune la plus bornée, qui n'ont que de l'éducation & du génie, que ceux à qui la naiſſance n'a rien refuſé, qui ont dans leur fortune ou dans celle de leur famille mille moyens de ſe produire avec avantage, qui ont été élevés dans une maiſon toute formée, ou qui ont des fonds aſſurés pour en former une. Tous les Négocians n'ont pas commencé leur carrière avec de ſi heureuſes facilités; & il y a peu de places de Commerce où l'on ne trouve parmi les Négocians de la prémiére claſſe, des maiſons puiſſantes élevées par les talens, par le travail, par le génie & par le mérite perſonnel, par des Négocians qui n'ont point apporté d'autres fonds dans le Commerce: & nous ne craignons point de dire que ce fonds eſt préférable à l'or & à l'argent. C'eſt la route qu'on peut indiquer à un jeune homme né ſans biens, & ce n'eſt point une route nouvelle, elle eſt toute frayée.

Un jeune Négociant qui a acquis toutes les connoiſſances néceſſaires pour bien conduire une maiſon de Commerce, qui la conduit en effet & en dirige bien toutes les opérations, trouve infailliblement dans ſa ſageſſe, dans ſes talens & dans ſa capacité, un fonds ſuffiſant pour une aſſociation heureuſe, un fonds qu'un habile Négociant eſtime infiniment plus dans un aſſocié, qu'un capital numéraire. Il devient l'aſſocié, l'ami, l'enfant d'une bonne maiſon, & quelque-fois ſon principal appui: il en ſoutient le crédit, l'honneur & la fortune, & ſouvent il l'augmente; après avoir fait un grand Commerce pour le compte d'une bonne maiſon, il le continue pour le ſien. C'eſt ainſi que le génie cultivé ſuffit ſeul pour élever l'homme de génie dans le Commerce au plus haut dégré de fortune, de crédit & de conſidération. Il n'eſt point d'état qui préſente des recompenſes plus riches & plus certaines aux talens & au travail, & où il y aît plus d'hommes toujours prets à tendre une main généreuſe au mérite.

Un jeune homme qui se destine au Commerce, peut le considérer comme un grand Etat, au gouvernement duquel il veut prendre part; dans lequel il doit se fournir lui-même un département qu'il doit administrer, & cette administration est soumise à des règles: elle exige une grande économie, un grand ordre, une comptabilité exacte & rigoureuse, une correspondance très délicate & très étendue, des spéculations profondes, & des connoissances de détail sur une infinité d'objets. La prudence qui engage le Négociant à partager ses risques, l'invite à varier ses spéculations. Il doit donc être instruit d'un grand nombre de branches de Commerce, sur lesquelles il puisse se rejetter à propos, & pour ne pas ressentir l'interruption de quelques unes, ou les pertes que d'autres donnent par des révolutions imprévues: car on ne connoit dans aucune branche de Commerce, de profit certain, de bénéfice sans risque: il faut que le succès d'une opération dédommage de la perte ou de la stérilité d'une autre. Son génie accoutumé par l'étude & par l'observation à voir circuler les richesses de l'univers, prévoit la part qu'il doit prendre à cette immense circulation: il l'examine, il s'en fait une idée, il s'en forme d'avance le tableau. C'est ainsi que les grands hommes se forment dans le silence & dans la méditation, & qu'après s'être donné eux-mêmes, pour ainsi dire, une éducation convénable au genre d'affaires qu'ils veulent embrasser, ils se produisent, & se perfectionnent par l'expérience des affaires; leur marche est bien-tôt assurée, & leurs progrès sont rapides. Ils donnent alors à la pratique l'application la plus heureuse. Le Négociant, qui apporte dans le Commerce un jugement exercé par la théorie, connoit plus facilement les usages & les règles de la pratique; il en sent mieux la nécessité & l'utilité; & sans être minutieux, il sait mieux leur donner la juste étendue qu'exige la conduite des affaires; il sait mieux répandre la lumière de la discussion sur tous les détails intéressans. La théorie rassemble dans le mémoire une infinité de connoissances qui y restent d'abord oisives: elles y sont dans le silence, & pour ainsi dire secrettement, jusqu'à ce qu'il se présente une occasion d'en faire usage. Alors elles se développent; le Négociant se trouve lui-même des lumières qu'il ne se connoissoit pas, & montre déjà une expérience qui n'est d'ordinaire chez les autres, que le fruit d'une longue pratique.

L'économie est la prémière base de la conduite du Négociant, c'est la prémière règle que lui présente l'exercice de la pratique, règle aussi étendue, qu'importante. On prononce souvent ce mot sans en sentir, ou sans en connoître toute la valeur.

Ce

Ce mot signifie originairement le sage & légitime gouvernement de la maison, pour le bien commun de toute la famille. Dans la suite on a étendu le sens de ce terme au gouvernement de l'Etat; & l'on a distingué *l'économie générale*, ou *politique*, & *l'économie domestique*, ou *particulière*. Il n'est question ici que de l'économie particulière, qui s'entend ordinairement du sage ménagement de ce qu'on possède, & des moyens d'acquérir ce que l'on n'a pas. On doit lui donner dans le Commerce une acceptation plus étendue, & la considérer comme l'art de connoître tous les objets utiles & lucratifs du Commerce, de se les procurer, de les conserver, & d'en tirer le plus grand avantage possible. Cette manière de s'enrichir est d'une étendue infinie; elle impose un tribut sur toutes les denrées, sur toutes les matières, sur tout ce qui circule dans la Société. L'économie doit donc présider à la conduite du Négociant, à l'administration de toutes les affaires, & la prémière chose qu'exige une sage économie, c'est l'établissement de l'ordre dans les affaires.

Cet ordre consiste dans la bonne règle qu'un Négociant tient dans le maniement de ses affaires domestiques & de Commerce, car le bon ordre doit être répandu sur toute sa maison, doit tout embrasser. Le bon ordre dans les affaires en diminue infiniment le poids, & en rend l'expédition plus facile & plus prompte. Les affaires se multiplient tous les jours, & se renouvellent sans cesse dans la maison d'un Négociant, sans l'embarrasser, lorsqu'il suit un bon ordre, & qu'il dirige tout dans une méthode exacte. C'est de-là que dépendent souvent la sureté, les succès de son Commerce, sa fortune & même son honneur. Ses livres en sont les dépositaires, & c'est dans leur nombre, dans leur forme & dans la manière de les tenir que le bon ordre doit être établi, qu'il doit avoir son siége assuré & permanent. Car c'est sur-tout en cette matière que la pratique exige les procédés austères de la méthode.

Des Livres ou Ecritures, & des Comptes.

On entend par les livres en général tous les régistres sur lesquels les Négocians écrivent par ordre, soit en détail, soit en gros, toutes les affaires de leur Commerce, & même leurs affaires domestiques. Quiconque s'occupe du Commerce, même du détail le plus borné, ne peut se passer de livres.

On tient les livres en parties doubles ou en parties simples. Cette dernière méthode, qui est la plus ancienne, est fort simple en effet, & n'exige

que

que peu de livres: mais elle ne convient qu'aux Négocians qui ont peu d'affaires; & le Négociant même qui a peu d'affaires, les dirigeroit mieux & dans un ordre plus clair & plus sûr, s'il tenoit ses livres en parties doubles. Le Négociant qui commence, ne doit prévoir aucunes limites à ses entreprises que celles que sa prudence, son habileté & ses forces pourront un jour lui préscrire à mésure qu'il donnera de l'étendue à son Commerce, & que ses affaires se multiplieront; les inconvéniens des livres en parties simples se multiplieront aussi, & ces inconvéniens sont d'une conséquence infinie. La multiplicité & la variété des parties, soit de recette, soit de dépense, produisent nécessairement un embarras considérable, lorsqu'on veut en connoître la nature en détail. L'erreur, la surprise & la confusion se glissent insensiblement dans les affaires: & c'est l'un des plus grands malheurs qui puissent arriver à un Négociant. Ce desordre, cette confusion dans les écritures est presque toujours la prémière cause d'un desastre, & cette cause est d'autant plus facheuse, qu'elle est un obstacle presqu'invincible au rétablissement des affaires d'une maison ébranlée.

Les parties simples consistent dans un livre journal & un grand livre. L'on écrit dans le livre journal les articles de suite, & à mésure que les affaires les fournissent, & le grand livre sert pour former les comptes à tous les débiteurs & les créanciers du journal. Il est facheux qu'un grand nombre de bons Négocians, séduits sans doute par les fausses apparences de quelqu'avantage résultant d'une méthode si simple, s'en tiennent à cet usage.

La méthode des parties doubles exige beaucoup plus de travail, mais on en est bien dédommagé par tous les avantages qui en résultent pour l'exactitude, la clarté, pour la méthode & l'ordre que demandent les affaires. L'ordre des parties doubles distingue une recette d'une autre recette, une dépense d'une autre dépense, l'argent des autres effets, la nature & le sort de ces divers effets. Chaque article dans les parties doubles opère tout-à-la-fois, recette & dépense: c'est ce qui leur a donné leur nom, ainsi chaque article porte avec soi sa vérification. Quelque étendue que l'on suppose à un compte général, on peut en un instant, & d'un coup-d'œil, former le compte particulier de quelque article que ce soit; & ce compte sera lumineux sans couter d'effort, ni des recherches pénibles. C'est aux Italiens que ce Commerce est rédevable de cet ordre, dont ils se servent même dans le détail de leurs affaires domestiques & dans celui qu'entraine l'administration des biens de campagne qu'ils font valoir. Il importe infiniment aux Négocians de pouvoir se rendre compte tous les

jours

jours à eux-mêmes, que leurs caiſſiers ne ſe trouvent point chargés de débits inconnus, & qu'ils ne puiſſent faire valoir à leur inſu quelque ſomme jusqu'au moment de la reddition de leur compte. Les parties doubles les mettent en état de connoître à chaque heure du jour leur véritable ſituation. Cet ordre eſt ſi utile qu'on n'a pas héſité en france d'y ſoumettre l'adminiſtration des finances, dès qu'il a été connu du miniſtère. On a regardé les parties doubles comme une nouvelle lumière qu'il falloit porter dans la ſcience des finances, & cet ordre a été établi par un édit du mois de Juin 1716.

Une connoiſſance exacte & détaillée des différens livres qu'exige la méthode en parties doubles, ſervira à rendre encore plus ſenſibles les avantages qui en réſultent.

On tient trois livres principaux pour les parties doubles, *le mémorial*, qu'on nomme auſſi *brouillon* ou *brouillard*, *le journal* & *le grand livre*.

Outre ces trois livres dont on ne peut ſe paſſer, il y en a pluſieurs autres également néceſſaires, qu'on nomme auxiliaires, mais dont le nombre eſt déterminé chez chaque Négociant par la nature de ſes affaires de Commerce. On en compte communément treize de cette ſorte, dont les noms ſeuls annoncent l'uſage & l'utilité. Ces livres ſont:

Le livre de caiſſe & de bordereaux.
Le livre des échéances.
Le livre des numeros.
Le livre des factures.
Le livre des comptes courans.
Le livre des commiſſions, ordres ou avis.
Le livre des acceptations ou des traites.
Le livre des remiſes.
Le livre des dépenſes.
Le livre des copies de lettres.
Le livre des ports de lettres.
Le livre des vaiſſeaux.
Le livre des ouvriers.

Le mémorial, brouillon, ou brouillard, eſt le prémier de tous les livres. Toutes les affaires y ſont portées à tous les momens de la journée à méſure qu'elles ſe préſentent, & par conſequent confuſément. C'eſt de ce livre qu'on tire enſuite tout ce qui compoſe les autres. Par cette raiſon ce livre ne peut être tenu avec trop d'exactitude.

On peut tenir ce livre de deux manières; la prémière en écrivant ſimplement les affaires à méſure qu'elles ſe font, comme *acheté de Pierre*, *vendu à Jean*, *payé à . . . prêté la ſomme de . . . à . . .*, & ainſi du reſte.

La ſeconde manière de les tenir eſt en débitant & en créditant chaque article; & alors il peut tenir lieu du journal.

Pluſieurs Négocians, pour une plus grande exactitude & un plus grand ordre, diviſent ce livre en quatre, qui ſont *le livre d'achat*, *le livre de vente*, *le livre de caiſſe*, & *le livre de notes*.

Parmi les Négocians qui ſuivent cet ordre, les uns portent d'abord les articles de ces quatre livres ſur le grand livre ſans faire de journal; & les autres en mettant ces quatre livres au net, en font leur journal dont ils portent enſuite les articles ſur le grand livre.

C'eſt-là la prémière baſe du bon ordre dans les écritures, & par conſéquent dans toutes les affaires du Négociant. Ce livre doit donc être tenu avec la plus grande exactitude, & les pages doivent être numérotées par prémière & dernière.

Le livre journal, qui contient jour par jour toutes les affaires à méſure qu'elles ſe font, peut être ſupprimé comme inutile, lorſque le prémier eſt tenu comme on vient de l'expliquer, parce qu'alors le journal ne peut être qu'une répétition du prémier livre, qui en tient lieu dans une forme encore plus exacte.

Le grand livre eſt celui ſur lequel on forme tous les comptes en *débit* & *crédit*, ou par *doit* & *avoir*, dont on trouve tous les ſujets dans le livre journal. Ce livre eſt une copie exacte du journal, miſe dans un tel ordre, que chaque article s'y trouve diſtingué, & le compte de chaque partie formé dès qu'elle y eſt écrite; pour cet effet on ſe ſert de deux pages du grand livre oppoſées l'une à l'autre. La page à gauche ſert pour le débit, & la page

page à droite pour le crédit. La prémière eſt marquée par le mot *doit*, après le nom du débiteur, & la ſeconde par le mot *avoir*.

Chaque article doit être compoſé de cinq parties: 1°. la date; 2°. le nom de celui de qui on débite ou l'on crédite le compte; 3°. la raiſon, la cauſe pour laquelle on le débite ou on le crédite; 4°. le folio de rencontre; 5°. la ſomme ou le montant du débit & du crédit.

Le Négociant qui tient exactement ce grand livre n'a aucun Correſpondant, aucun Créancier, ni aucun Débiteur, dont le compte ne s'y trouve fait à chaqu'inſtant; comme le ſien doit ſe trouver fait dans la même forme chez tous ſes Correſpondans par l'inverſe. C'eſt par cette raiſon qu'un Négociant, non content du bon ordre de ſes écritures, craignant quelque-fois de ne pas trouver le même ordre chez ſon Correſpondant, lorsque les affaires ſe multiplient, & voulant prévenir toute obſcurité ſur ſes comptes & ſur ſa correſpondance, lui en donne note dans ſes lettres, & le prie de lui marquer *s'ils marchent d'accord*. Par cette raiſon encore un Négociant écrit à ſon Correſpondant: *il eſt bien que vous m'ayez débité de la ſomme de . . . . par contre je vous en ai crédité.*

La fidellité du grand livre eſt aſſurée par l'exactitude du journal; & au moyen de ce qu'on rappelle toujours à chaque article qu'on porte ſur le grand livre, le folio du journal, ce qu'on nomme *folio de rencontre*, la vérification s'en fait dans un inſtant. On ſent ici la néceſſité de l'exactitude du journal pour l'entretien d'un ſi bel ordre.

Pour faciliter l'uſage du grand livre, on doit avoir un répertoire dans lequel ſont écrits par ordre alphabétique les noms de tous ceux avec qui on a un compte ouvert, & à la ſuite de chaque nom le folio du grand livre où le compte eſt débité & crédité. C'eſt l'affaire d'un moment en ſuivant cette méthode, de trouver ce dont on a beſoin dans le grand livre, quelques étendues que ſoient les affaires dont il eſt chargé.

Le livre de caiſſe & de bordereaux, qu'on nomme dans l'uſage ſimplement livre de caiſſe, eſt le prémier & le plus important des livres auxiliaires. Ce livre contient en débit & en crédit tout ce qui entre d'argent dans la caiſſe d'un Négociant, & tout ce qui en ſort. Les eſpèces entrées & ſorties y ſont détaillées par bordereaux. C'eſt-là une attention d'une exactitude bien rigoureuſe, mais qui coûte peu, qui a ſon utilité, & qu'on a tort de négliger.

Ce livre se tient, comme le grand livre, par débit & crédit. Le Caissier y porte au débit tout ce qu'il reçoit, & au crédit tout ce qu'il paye, parce que la caisse doit en effet au Négociant dans l'ordre de la comptabilité, tout ce qu'elle a reçu, & il lui est dû tout ce qu'elle a payé; ensorte que rien n'est plus simple que le compte de la caisse, lorsque le caissier est exact dans ses écritures.

Le livre des échéances est celui dans lequel on écrit le jour de l'échéance de toutes les sommes à payer ou à recevoir. L'unique utilité de ce livre est d'assurer l'exactitude sur les payemens & sur les recettes; & cette exactitude est très importante. Il faut pourvoir sans cesse aux payemens, dont le moindre retard donneroit atteinte au plus grand crédit, & suivre avec une égale attention la recette pour ne pas s'exposer à l'insolvabilité d'un débiteur ou à la perte d'une lettre de change, faute de l'avoir fait protester à tems. Ce livre se tient en deux parties; l'un contient les échéances des payemens, & l'autre celles de la recette. Les payemens faits sont marqués à chaque article par un P. & les articles reçus par un R.

Le livre des numeros est un livre très utile dans l'ordre des écritures chez un Négociant, dont le Commerce l'oblige d'avoir des marchandises en magasin. C'est pour ainsi dire, l'état de son importation & de son exportation. On le tient de même que le précédent, en deux parties; dans la partie à gauche on écrit toutes les marchandises qui entrent dans le magasin, distinguées par bales, caisses, ou tonneaux, par qualité, quantité ou poids, & par leurs numeros, & leur date d'entrée.

On écrit sur la page à droite la sortie de chaque article, la date du jour & le nom de l'acheteur. Par cet ordre le Négociant peut avoir à chaque instant sous ses yeux ce qui lui reste de chaque article en magasin, les dates des achats & des ventes qu'il a faites, & les noms de ses vendeurs & de ses acheteurs.

Le livre des factures est encore très nécessaire au bon ordre.

Le Négociant y porte les factures des marchandises qu'il achete & qu'il envoye pour le compte d'autrui; celles des marchandises qu'il vend par commission; & les factures de celles qu'il envoye au-dehors pour être vendues pour son compte.

Le

Le livre des comptes courans ne ſemble être admis au nombre des livres auxiliaires que pour porter l'exactitude au plus haut dégré. Il ſe tient en débit & en crédit de même que le grand livre. Il ſert à dreſſer les comptes qu'on envoye aux Correſpondans pour les régler avec eux. C'eſt proprement un double des comptes courans, que le Négociant garde pour y avoir recours au beſoin.

Le livre des commiſſions, ordres ou avis, n'eſt qu'un extrait fort abrégé, & dans un ordre clair & ſimple, des lettres miſſives qui contiennent des avis, des ordres ou des commiſſions. Ce ſeroit augmenter l'utilité de ce livre, que de le tenir auſſi en deux parties, & de porter ſur l'une les ordres & les commiſſions qu'on reçoit, & ſur l'autre, celles qu'on donne, & toujours par ordre de dates.

Le livre des acceptations ou des traites, ſert à enregiſtrer toutes les lettres de change que les Correſpondans marquent avoir tirées. Cet enregiſtrement eſt néceſſaire pour connoître à la préſentation, ſi on en a avis, ſi on a ordre de les accepter.

Le livre des remiſes ſert à enrégiſtrer toutes les lettres de change à meſure que les Correſpondans les remettent pour en exiger le payement. Le Négociant porte auſſi ſur ce livre les lettres qu'il tire lui-même ſur ſes Correſpondans; & beaucoup de Négocians pour ne pas multiplier les livres auxiliaires, n'en tiennent qu'un ſeul pour y enrégiſtrer également les lettres tirées ſur eux, celles qu'ils tirent & celles qui leur ſont remiſes par leurs Correſpondans.

Le livre de dépenſes contient toutes les petites dépenſes domeſtiques, ſoit pour le Commerce, ſoit pour la maiſon.

Le livre de copies de lettres eſt très important. C'eſt celui où doivent être copiées toutes les lettres d'affaires, que le Négociant écrit à ſes Correſpondans, pour ne point perdre de vuë ce qu'il a écrit & les ordres qu'il a donnés. On ſentira mieux l'utilité de ce livre à l'article où nous traiterons de la Correſpondance.

Le livre des ports de lettres eſt encore un objet digne d'attention. Le Négociant ouvre ſur ce livre un compte particulier à chacun de ſes Correſpondans pour les ports de lettres qu'il a payés pour eux, dont le total ſe

porte à leur débit ſur le grand livre, & dans leur compte courant lorsqu'il s'agit de le ſolder.

Le livre des vaiſſeaux ſe tient en deux parties, en débit & crédit pour chaque vaiſſeau. On porte au débit les frais d'avitaillement, miſes hors, gages, &c. & dans le crédit, tout ce que le vaiſſeau a produit pour fret, ou autrement. Le total de l'un & de l'autre ſe porte enſuite ſur le journal, en débitant & créditant le vaiſſeau. On connoîtra mieux la néceſſité de ce livre à l'article du Commerce maritime.

Le livre des ouvriers n'eſt néceſſaire qu'aux fabricans. Il ſe tient en débit & en credit pour chaqu'ouvrier. On porte au débit les matières qu'on leur donne à travailler, & au crédit les ouvrages qu'ils rapportent.

Les Négocians des villes où il y a des Banques, ont encore un livre de Banque, qui contient leur compte en Banque par débit & crédit. Un coup-d'œil ſur ce livre les aſſure à chaque inſtant avec exactitude, de l'étendue des fonds qu'ils ont en Banque; & il leur importe beaucoup qu'il n'y aît jamais la moindre erreur ſur cet article.

La forme de ces livres ne varie chez les Négocians qui tiennent leurs écritures dans un bon ordre, qu'à l'égard des monnoyes des différens Etats; chaque Négociant les tient dans la monnoye du pays qu'il habite. En France on les tient en livres, ſols & deniers tournois, en Angleterre par livres, ſols & deniers ſterling, dans les Pays-Bas en livres, ſols & deniers de gros: ainſi des autres Pays. Nous arrêterons plus particulièrement l'attention du jeune Négociant ſur la valeur, la différence & le pair des monnoyes dans l'article du change, & ſur les livres de bord & de ſous-bord dans celui du Commerce maritime.

Tous ces livres ne ſont pas ſeulement néceſſaires pour établir & entretenir le bon ordre & une méthode de direction ſûre, exacte & indiſpenſablement néceſſaire dans les affaires de Commerce. Leur utilité s'étend plus loin encore. Le Négociant a ſouvent beſoin de ſe rappeller les exemples d'anciennes opérations, de revenir ſur la marche qu'il a ſuivie; de voir le détail même de celles qui ne ſont pas encore finies, dont la mémoire ne ſçauroit ſe charger. Avec le ſecours de ces livres il a ſans ceſſe les yeux ouverts ſur ſes affaires: il y trouve ſes ordres, ſa correſpondance, les prix d'achats, les prix de vente, ſes frais, ſes déboursés, la naiſſance, les progrès

grès de chaque affaire, la route qu'il a prise, & ses succès; même les fautes qu'il a faites, qu'il faut réparer, ou prévenir dans d'autres affaires. Il trouve dans ses livres un tableau exact de chaque opération: c'est avec ce secours qu'il jette les yeux sur le passé, qu'il règle le présent, & qu'il prévoit l'avenir; qu'il réflechit profondément sur les moyens de parvenir à son but: il les fortifie s'ils sont foibles, il leur prête de l'activité s'ils sont trop lents, il en suspend l'application si le moment n'est pas favorable. En un mot le tableau de ses affaires que ses livres lui présentent, lui fournit ou lui suggere les moyens de donner à ses desseins une exécution prompte & facile, prudente & sage dans l'inévitable variété des circonstances, enfin d'étendre & de perfectionner sans cesse son expérience.

Le Commerce est exposé à des orages sur terre comme sur mer: il y a des faillites à craindre, comme des naufrages à redouter. Ces accidens funestes ne sont pas tous également au-dessus de la prévoyance humaine. La sagesse, la prudence, l'expérience du Négociant, lui donnent les moyens d'en éviter une partie & de pourvoir aux suites facheuses de l'autre. On évite les naufrages par les soins qu'on donne à la construction, au radoub, à la visite des vaisseaux, à la manière de les charger, au soin dans le choix des équipages, & sur-tout des pilotes & des capitaines; & l'on en prévient les suites par le secours des assurances bien faites & à propos, & enfin en divisant ses risques.

Il n'y a point de compagnies d'assurance pour les faillites; c'est un établissement que nous pouvons peut-être espérer du progrès actuel de nos connoissances. Mais en attendant l'établissement de ce secours public, qu'il seroit heureux de pouvoir former; toutes les ressources du Négociant sont dans sa sagesse & dans son habileté. Les faillites sont un écueil très dangereux, contre lequel il faut être en garde. Un Négociant, qui travaille sur de bons principes, qui a l'art & l'attention de bien diviser ses spéculations & ses risqus, n'expose guères au-delà de son bénéfice ou de l'intérêt de ses fonds, dans chaque article qu'il embrasse; & dans le cours ordinaire du Commerce, il est toujours dédommagé de la perte sur un article, par le bénéfice qu'il fait sur un autre. Il a donc bien moins à craindre sa chûte par des pertes que peuvent lui donner ses entreprises, que le coup que peut lui porter la chûte d'un autre Négociant. Nous entrerons dans un plus grand détail sur les précautions que le Négociant doit prendre contre les accidens de terre & de mer aux articles du Commerce maritime & des faillites. Ces observations suffisent ici pour faire connoître encore la nécessité & l'utilité

des

des livres & du bon ordre des écritures dans tous les cas, où un orage inévitable ou imprévu, jette une maiſon de commerce dans des embarras capables d'ébranler ſon crédit, & de lui faire craindre une chûte prochaine.

Les livres du Négociant & ſa correſpondance ſont le ſiége & la preuve inconteſtable de ſa probité & de ſa bonne foi, comme la preuve de ſes talens pour le Commerce. C'eſt dans l'exacte économie & l'ordre de ſes livres qu'il trouve la prémière ſource du ſecours qu'un accident, qu'un évênement facheux & imprévu, lui rendent néceſſaire pour ſoutenir ſon état. C'eſt-là la prémière baſe ſur laquelle il a dû fonder ſon crédit, & qui lui en rend l'uſage facile dans le beſoin. Il eſt rare qu'il arrive, il n'arrive même jamais à un Négociant qui tient par l'exactitude rigoureuſe de ſes écritures ſes affaires dans un grand ordre, de trouver toute ſa fortune entière embarraſſée, ou ſon état compromis par quelque orage que ce ſoit; parce que les yeux toujours ouverts ſur le tableau de ſes affaires, il n'engage jamais dans une ſeule entrepriſe, dans un ſeul article de marchandiſes, ni avec une ſeule correſpondance, au-delà de ce que l'état de ſon Commerce peut lui permettre de risquer de perdre ſans craindre ſa chûte. Mais ſi malgré cette ſage circonſpection il éprouve la ceſſation des payemens d'un de ſes débiteurs à la veille des ſiens, ſon crédit peut en être ébranlé, quelque ſolide qu'il ſoit: ſa caiſſe peut avoir alors un beſoin ſi prompt, qu'il ne peut attendre les ſecours de la place, quelque-fois trop lents, & peut-être incertains dans un délai fort court. Le Négociant peut ſe trouver ainſi expoſé avec un fonds infiniment ſupérieur à ſes engagemens. Le bon ordre de ſes écritures qui aſſure ſon état dans un moment aux yeux d'un ami, aux yeux d'un Négociant homme de bien, lui ouvre en même tems ſa caiſſe. On pourroit en citer des exemples dans toutes les places de Commerce. Il ne faut que de l'humanité pour venir au ſecours du Négociant qui ſe trouve dans cette ſituation: & il y auroit presque toujours de l'imprudence à ſecourir un Négociant qui dans ce moment critique, ne peut montrer que du desordre & de la confuſion dans ſes livres, & de l'incapacité dans ſa correſpondance; la chûte de ce dernier eſt comme aſſurée au moindre choc, pendant que le prémier ſoutient les plus grands revers, même ſans que le public s'en apperçoive, & ſans que ſon crédit en reçoive la moindre atteinte. Si la violence de l'orage a rendu le ſecours trop difficile; ce qui peut arriver quelque-fois, (car qui eſt-ce qui connoit la ſource qui répand des calamités ſur l'eſpace de la vie?) le bon ordre de ſa ſituation bien-tôt reconnu, lui rend tout facile. C'eſt un grand malheur pour un Négociant qu'un retard de payement, mais c'eſt le ſeul qu'il éprouve, & qu'il répare ſouvent fort promptement

tement par ſa probité & par ſes talens; pendant que la méfiance s'empare de tous les créanciers d'un Négociant, dont les écritures ne ſont pas en bon ordre, met promptement le desordre dans ſes affaires & précipite ſa ruïne. L'honneur, la fortune, tout eſt perdu ſans reſſource. Heureux s'il n'eſt pas encore ſoupçonné de fraude!

L'ordre dans les écritures, la méthode de les tenir avec la plus rigoureuſe exactitude, c'eſt la prémière baſe d'une maiſon de Commerce, c'eſt la prémière pierre, ou la pierre fondamentale de l'édifice. Les connoiſſances de cet ordre, de ſa néceſſité & de ſon utilité, eſt la prémière connoiſſance pratique ſur laquelle nous avons crû devoir d'autant plus inſiſter, qu'on ne ſçauroit ſuppléer à cette prémière règle de l'art de faire le Commerce, par aucune autre, ni par la force du génie; & que ſi on vouloit s'en paſſer, le même génie du Commerce, la même expérience des affaires qui a introduit cette prémière règle, y rameneroit le Négociant.

Le jeune homme qui entre dans le Commerce, ne ſçauroit donc trop ſe familiariſer avec cette règle, avec l'exacte rigueur de l'ordre des écritures: & il le poſſédera à fonds fort promptement, ſi après avoir bien examiné la forme de chaque livre, ſi après avoir bien réfléchi ſur ce qui en fait l'objet, diſcuté & conçû l'utilité particulière de chaque livre en particulier, & celle qui réſulte de tous les livres enſemble, il ſe donne la peine de copier quelques pages de chacun de ces livres, d'y porter lui-même différens articles ſous les yeux & ſous la direction d'un teneur de livres, de faire enfin quelques écritures ſimulées & de les comparer à celles du teneur de livres. Il entendra enſuite en un moment toute l'étendue de la comptabilité du Commerce.

Le bilan eſt encore un livre du nombre des livres auxiliaires. Ce livre eſt auſſi ſimple qu'utile & néceſſaire. Il doit être tenu en deux parties, en débit & crédit, comme le grand livre. C'eſt un tableau exact de la fortune & de la ſituation actuelle du Négociant. Il contient en débit ſur la page à gauche tout l'argent en caiſſe, toutes ſes marchandiſes, tous ſes effets actifs, ou papiers, meubles & immeubles, & au crédit ſur la page à droite ſes dettes paſſives, même les effets qu'il a chez lui en dépôt ou en commiſſion. C'eſt ſur ce livre que le Négociant fait ſa balance de profits & pertes, & qu'il s'aſſure d'un coup-d'œil de la quantité de fonds dont il peut diſpoſer. Par cette raiſon on appelle auſſi ce livre *balance*. Il contient réellement la balance de la fortune du Négociant: & la prudence veut, auſſi-bien que le bon ordre, que le Négociant aît ſa ſituation toujours préſente.

Il y a trois sortes de comptes usités dans le Commerce pour la clôture des livres en parties doubles; *le compte de capital*, *le compte des profits & pertes*, & *le compte de bilan*. Les deux prémiers sont ouverts sur le grand livre. Le Négociant ne solde ses comptes que quand il veut clore ses livres, soit pour en prendre de nouveaux, soit pour se retirer du Commerce. Le compte de bilan ne s'ouvre au grand livre que pour la clôture des livres. Quand il s'agit de la sortie des livres, on le nomme *compte de bilan de sortie*, & lorsqu'il est question de prendre de nouveaux livres, on l'appelle *compte de bilan d'entrée*.

Dans le compte de bilan de sortie on porte au débit tout ce qui est dû, & au crédit tout ce que l'on doit; & dans le compte de bilan d'entrée on porte au débit tout ce qui est au crédit du compte de bilan de sortie; & au crédit, tout ce qui est au débit de ce même compte de bilan de sortie.

Solder un compte, c'est le calculer, l'arrêter & en faire la balance. On solde les comptes sur le grand livre, lorsqu'on termine une affaire avec un débiteur ou un créancier, lorsqu'il faut porter le compte à de nouveaux folios, ou sur un livre nouveau.

Le bon ordre exige encore que le Négociant solde ses comptes à la fin de chaque année, pour en ouvrir de nouveaux au commencement de l'année suivante.

Par l'arrêté de compte, *il est dû pour solde de compte la somme de . . .*, ou *l'on doit pour solde de compte la somme de . . .*; un coup-d'œil sur ces opérations en fixe aisément la méthode exacte dans l'esprit d'un jeune homme, qui peut sur le champ les exécuter lui-même avec une grande facilité.

Le compte *en participation* est un compte qui se fait entre des Négocians, des profits & des pertes d'une société anonime, qui a pour objet une affaire de Commerce entreprise *de compte à demi*, qu'on appelle *société participe* ou *société par participation*.

Ce compte donne trop souvent lieu à de grandes difficultés dans le Commerce, parce qu'il a pour objet une sorte de société dont la conduite est très délicate, & enfante quelque-fois des contestations qu'il est très important au Négociant d'éviter.

De la Correſpondance.

APRE'S l'examen & l'étude de l'economie, de la méthode de tenir les livres, & de l'ordre des écritures, la correſpondance doit être le principal objet de l'attention d'un jeune Négociant. C'eſt un talent très rare & très précieux dans toutes ſortes d'affaires, ſur-tout dans le Commerce, que celui de ſavoir bien tenir une correſpondance. L'ordre eſt déjà beaucoup. Mais il ne ſuffit pas. La correſpondance exige une étude refléchie & profonde, non-ſeulement ſur des bons modéles, qui en ce genre ne ſe trouvent que dans les livres de copies de lettres des premiers Négocians; mais encore une connoiſſance exacte de la nature de chaque affaire particulière qu'on veut traiter, & des uſages du pays où l'on veut traiter. Nous ne craignons point de dire que la correſpondance demande, pour ne rien laiſſer à déſirer, une expérience conſommée dans les affaires de Commerce. C'eſt ici que le Négociant déploye un grand ſens, un grand fonds de lumières & une grande connoiſſance des hommes, & en même tems des affaires du Commerce, de celles ſur-tout de tous les pays où il écrit & ou il étend ſes opérations.

LE STILE épiſtolaire eſt la prémière partie de la correſpondance qui doit fixer l'attention du jeune homme. C'eſt dans la litterature le genre d'écrire qui préſente le moins de bons modéles. Nous ne pouvons citer parmi les anciens que les lettres de Ciceron & celles de Pline le jeune; & comme il s'agit ici d'un genre ſérieux, de traiter des affaires & de contracter ſouvent par lettres des engagemens, & des engagemens très importans, nous devons peu d'attention aux lettres de compliment, de recommandation, aux lettres enjouées, badines; il faut s'attacher aux lettres ſérieuſes, dans leſquelles il s'agit d'affaires importantes. Telles ſont celles de *Ciceron* à *Quintus* & à *Caton*, qui roulent ſur des affaires d'Etat & de Politique. Nous n'avons pas un ſeul modéle de ce genre dans notre langue. Nous pourrions citer *les Lettres de Madame de Sevigné*, mais nous ne pourrions les citer que pour l'agrément, & nous n'avons point à traiter dans le Commerce de ſujets de pur agrément. Nous ne pouvons que propoſer au jeune homme quelques règles à étudier, & lui conſeiller d'en faire enſuite l'application ſur le livre de copie de lettres d'un bon Négociant; & par cette étude jointe aux connoiſſances des affaires de Commerce & à l'experience, il ſe formera lui-même, & ſe donnera les talens que demande la correſpondance.

Il eſt plus facile de ſentir que de définir les qualités que doit avoir le ſtile épiſtolaire. Ces qualités ſont la clarté, la préciſion, le choix des termes propres au ſujet qu'on traite, & le ton ſimple & naturel de la converſation, dont les lettres ſont l'image & tiennent la place. On peut ſe donner ces qualités par une lecture un peu refléchie, des ouvrages mêmes que nous avons ſur le Commerce, où l'on apprend non-ſeulement à bien parler, mais à bien penſer; par l'attention à penſer avant que de parler, & à rendre correctement & avec clarté ce qu'on penſe; & enfin à bien concevoir le ſujet ou l'affaire dont on veut parler. *Ce que l'on conçoit bien*, dit Boileau, *s'énonce clairement:* ce qui exige cependant beaucoup d'uſage de la langue dans laquelle on écrit. Il eſt même ſouvent néceſſaire que le Négociant écrive dans la langue de ſon correſpondant. On peut obſerver ici en paſſant que tous les Négocians d'Europe tiennent leur correſpondance en françois avec la france, &, ce qui n'eſt pas à la loüange des François, peu de Négocians de france ſavent les langues étrangères.

La ſcience du calcul, qui eſt la prémière que le jeune Négociant doit avoir acquiſe, doit contribuer à lui rendre l'eſprit juſte, ſur-tout s'il y a ajouté la connoiſſance des prémiers élemens de la géométrie. Il n'y a perſonne, dit le Père Lami, dans ſes entretiens ſur les ſciences, qui raiſonne en général avec autant de bon ſens & de juſteſſe, qu'un Négociant, ſur les affaires de ſon Commerce; les reflexions & les calculs qu'il eſt obligé de faire ſans ceſſe, l'acoutument à penſer.

Cette juſteſſe d'eſprit eſt l'ame de la correſpondance. Mais cette juſteſſe d'eſprit ne ſuffit pas, ſi on prend ici ce mot dans l'acception commune. Car on borneroit l'eſprit juſte à cet eſprit propre à tirer des conſéquences juſtes des principes ou des faits vrais ou faux qu'on lui préſente. Cet eſprit juſte ceſſe de l'être, ou du moins ſon opération devient fauſſe & entraine dans l'erreur, l'ors qu'il juge ſans être aſſuré par des connoiſſances exactes, de la vérite des principes & des faits qui lui ſont préſentés.

La juſteſſe de l'eſprit que nous demandons ici, doit s'entendre dans un ſens plus étendu. L'eſprit juſte exige une connoiſſance exacte de la verité des principes & des faits ſur leſquels on l'exerce. La vérité eſt quelquefois le réſultat d'un grand nombre de combinaiſons: pour bien juger il faut bien voir, & pour bien voir il faut voir beaucoup. C'eſt en ce ſens qu'on dit que l'eſprit juſte n'eſt juſte qu'à de certains égards, & qu'on n'a véritablement de juſteſſe d'eſprit que ſur les matières qu'on a méditées & dont on con-

connoit exactement les principes. On ne peut avoir l'esprit juste sur ce qu'on ignore; & le bon esprit ne porte point de jugement sur ce qu'il ne connoit pas.

Ainsi il ne suffiroit pas pour exceller dans la correspondance, de posséder le talent d'écrire dans ce genre, si l'on n'y réuniſſoit la justesse de lesprit; & la justesse de l'esprit exige un détail de connoissances exactes de toutes les affaires qui peuvent être le sujet de la correspondance.

De-là on doit sentir la nécessité où est le Négociant de connoitre à fonds toutes les branches de Commerce qu'il se propose d'embrasser, & d'avoir assez de connoissances générales pour savoir quelque-fois se procurer au besoin par la correspondance les connoissances locales & de détail nécessaire, suivant des circonstances que les révolutions du Commerce amenent sans cesse. Il doit souvent aussi diriger des propositions, des demandes, ou des réponses, suivant des loix ou des usages du Commerce, qu'il ne lui est pas permis d'ignorer, & dont l'ignorance le précipiteroit quelque-fois dans de grands embarras, ou causeroit des pertes de conséquence.

On doit distinguer la correspondance du Négociant, qui a pour objet ses propres affaires, ses achats, ses ventes, sa propre circulation, qui peut être bornée à plus ou moins d'affaires; de la correspondance qui a pour objet le Commerce de commission. Savoir demander des avis, donner des ordres, prescrire des limites à propos, demande beaucoup de circonspection & d'exactitude dans les lettres, & par conséquent beaucoup de connoissances.

La correspondance qui a pour objet la commission, exige bien autant de prudence, autant de circonspection, & une plus grande étendue de connoissances. Le Commerce de commission est estimé le plus solide. Mais c'est une branche de Commerce qu'on voudroit inutilement embrasser, si on n'avoit d'autre fonds que de l'argent & de la volonté. On ne se la donne point à son gré cette branche de Commerce; on l'acquiert par la confiance qu'on s'attire, par la réputation d'exactitude de probité, & de capacité; & on ne peut la conserver & l'étendre, qu'en soutenant bien ces grands principes de la confiance publique. Le Négociant peut également perdre ou améliorer sans cesse cette branche de Commerce chez lui par sa correspondance, c'est-à-dire par la manière dont il tient sa correspondance.

Ce ne sera donc que dans le détail des connoissances pratiques du Commer-

ce & de ſes différentes branches, dans lequel nous nous propoſons de conduire ſucceſſivement le jeune Négociant, qu'il pourra perfectionner le talent d'écrire des lettres, acquis par la lecture, par l'uſage, & la refléxion, & qu'il parviendra à ſe donner celui de tenir une correſpondance telle que l'exige l'art de bien faire le Commerce.

Nous revenons, avant que de finir cet article, ſur la néceſſité & l'utilité du livre de copies de lettres. La correſpondance ſe diviſe chez le Négociant en autant de branches qu'il a de différentes affaires en mouvement. Chaque affaire a ſa chaine ou ſon ſiſtême ſuivi d'opérations; quelques uns même ſont d'un grand détail, dont il eſt impoſſible que la mémoire reſte chargée; & quand la mémoire d'un Négociant pourroit même ſuffire, il ne ſeroit pas prudent de s'y fier; l'exactitude toujours très importante en affaires, ne le permettroit pas. A' méſure qu'il eſt obligé de répondre aux lettres qu'il reçoit ſur ſes affaires, il doit ſouvent revoir les lettres qu'il a écrites, pour rendre ſes réponſes rélatives & exactes; il doit même quelque-fois par ſes réponſes rectifier & règler ſur la vue de ſes lettres antérieures, la conduite d'un correſpondant, ſoit pour ſon compte, ſoit pour celui de ſon correſpondant lui-même. C'eſt enfin dans ſes copies de lettres qu'il trouve ſouvent une bonne ſolution à des difficultés qui ſurviennent, qui ſeroient le principe d'une diviſion, ou d'obſtacles au ſuccès d'une opération. Par cette attention ſur les lettres écrites, rien n'eſt négligé, & le Négociant vigilant & ſage y trouve ſouvent la ſource d'un heureux conſeil. Car toutes les lettres doivent contenir l'hiſtoire exacte de chaque affaire de Commerce; ce qui eſt toujours d'une utilité très étendue, & très importante dans la maiſon d'un Négociant.

Du Crédit.

Devons-nous craindre le réproche de ne nous être occupés jusqu'ici, que du ſoin de préſenter à un jeune Négociant les divers moyens de s'enrichir; que notre inſtruction ne ſervira qu'à dévélopper chez lui le germe de l'ambition, l'amour des richeſſes, paſſions qui n'étouffent déjà que trop dans le cœur de tous les hommes les ſémences naturelles de la vertu?

Nous avons déjà conſidéré en plus d'un endroit le Commerce du côté moral, & le ſujet que nous traitons ici, exige eſſentiellement que nous l'enviſa-

visagions encore de ce côté avec une attention nouvelle; puisqu'en proposant au jeune Négociant la nécessité de se former un crédit, & les moyens de l'accroitre & de le conserver, nous lui présentons en même tems la justice, la probité, la bonne-foi, la fidélité & l'exactitude à remplir ses engagemens; le desintéressement, l'amour de l'humanité, en un mot, toutes les vertus, pour prémière base du crédit.

Le bien est nécessaire à la vie, comme tel on peut le rechercher. Dans l'état actuel de toutes les Sociétés, il est nécessaire, pour leur intérêt général, qu'il existe parmi les membres qui les composent, une envie permanente d'acquérir & un désir modéré des richesses. Car c'est là la source du bien-être du cultivateur, de l'artisan & du propriétaire des productions de la nature & de celles de l'art. On peut donc désirer les richesses, pourvu qu'on ne les acquière pas aux dépens de la vertu. Ainsi au-lieu d'une ambition desordonnée, de la jalousie & de l'envie, nous voulons inspirer à un jeune homme cette noble émulation qui ne s'occupe à surpasser un rival que par des efforts louables & généreux; une émulation toujours agissante qui prend le mérite d'autrui pour modèle, & qui tend sans cesse à la perfection. Nous voulons que le séjour du Négociant ne soit orné que de sa seule modestie; que le retranchement du superflu, qu'une sage modération, qu'une vertueuse frugalité, soient la prémière & la principale source de son abondance: c'est ainsi que le Négociant jette les fondémens solides d'un édifice durable.

Une conduite dirigée par l'intelligence, par la science de son état, est, après la vertu, ce qui dans un Négociant, contribue le plus à lui attirer la confiance publique, à établir la base de son crédit.

Le Commerce, dit-on sans cesse, exige-t-il donc tant de soins & d'étude? Tant de gens qui s'y sont distingués & qui s'y distinguent tous les jours, s'y sont-ils préparés d'une manière si laborieuse, & l'expérience ne suffit-elle pas?

L'expérience est un grand maitre, mais ses disciples ne font que des progrès insensibles pendant une longue suite d'années. Doit-on passer les plus beaux jours de sa vie dans l'attente d'un fruit si tardif? La science nous donne en fort peu de tems l'expérience d'un grand nombre d'années, tant sur les connoissances pratiques, que sur les bonnes qualités morales, qui les unes & les autres exigent une étude sérieuse & sont également chez les Négocians la base d'un grand crédit.

Il

Il ne s'agit point ici de ce crédit, qui suivant l'Auteur des *Elémens du Commerce*, consiste dans la faculté d'emprunter sur l'opinion conçue de l'assurance du payement. C'est-là le crédit dont peut jouïr un Etat quelconque, ou un particulier dans sa patrie. Ce n'est point là le crédit qui met des sommes immenses en papier dans la circulation, qui tient lieu par-tout d'argent comptant, & qui est l'ame de la circulation des denrées & des marchandises. Le Négociant reçoit quelque-fois des dépôts, mais il n'emprunte point. Il vend & achette à terme, ou il reçoit son payement en papier & paye en même monnoye. C'est cet usage général dans le Commerce de l'Europe d'acheter & de vendre à terme, & de tout payer en papier, qui forme la somme immense de crédit qui donne au Commerce toute l'étendue & toute l'activité que nous lui voyons.

Le crédit du Négociant consiste donc dans la faculté d'acheter à terme, de payer en son papier dans le Commerce, c'est-à-dire, dans toutes les places de l'Europe, comme papier-monnoye. Les limites de cette faculté sont celles du crédit, & conséquemment de la fortune qu'un Négociant peut faire dans le Commerce. Le crédit du Négociant monte au décuple de son fonds, & quelque-fois au-delà, ainsi que la somme de tous les crédits particuliers réunis dans le Commerce.

Pour comprendre jusques où le Négociant peut étendre son crédit, il faut se former une idée du crédit général, qui circule dans le Commerce, & qui en est l'agent le plus actif & le plus important. Qu'on jette un coup-d'œil sur les reviremens qui se font tous les jours à la Banque d'Amsterdam: on les voit se multiplier jusques à dix & douze millions de florins par jour; on connoit dans cette place un grand nombre de maisons qui font jusques à soixante millions d'affaires par année. La Bourse de Londres présente une assemblée plus nombreuse, une plus grande quantité de Négocians & un usage du crédit infiniment plus étendu. Cependant si on en écarte l'agiotage des fonds publics, cette Bourse réduite aux seules affaires de Commerce, on trouvera dans celle d'Amsterdam une grande supériorité. La raison en est que les Négocians d'Amsterdam sont les Banquiers de toute l'Europe, des Anglois mêmes, & les seuls Négocians qui travaillent directement avec toutes les places qui ont un change ouvert, ou quelque part dans le Commerce. On pourroit mettre en doute si la Bourse de Hambourg, qui acquiert tous les jours de nouvelles forces, n'égale pas aujourd'hui celle de Londres. Les Négocians de Lyon soldent à chaque payement pour plus de dix millions d'affaires, & souvent n'employent pas trois-cent mille livres

de

de comptant. C'eſt une circulation perpétuelle ſur le crédit d'un payement à l'autre. Il en eſt de même en proportion de l'uſage du crédit dans toutes les autres places de Commerce.

Pour juger de la portion du crédit qu'un Négociant peut s'approprier de cette ſomme immenſe du crédit général, qu'on ſuppoſe que dix ou douze Négocians d'Amſterdam de la prémière claſſe ſe réuniſſent pour faire une opération de Banque: ils peuvent dans un moment faire circuler dans toute l'Europe pour plus de deux-cens millions de florins de papiers-monnoye préférés à l'argent comptant. Il n'y a point de Souverain qui puiſſe en faire autant; &, ce qui eſt encore bien digne de l'attention d'un jeune homme, ce crédit eſt une puiſſance, que ces dix ou douze Négocians exerceront dans tous les Etats de l'Europe avec une indépendance abſolue de toute autorité.

Pour achever enfin de donner une idée juſte & aſſez étendue du crédit dans le Commerce, nous ne ſçaurions mieux faire que de rappeller ici les obſervations de Mr. *de Gaſtumeau* de l'Académie de la Rochelle & Sindic de la Chambre de Commerce de la même ville. Le délai ou le terme que prend le Marchand pour payer ce qu'il achette, eſt fondé ſur la néceſſité où il ſera d'attendre lui-même le moment de la vente. La conſommation du peuple eſt l'unique objet du Commerce: or le peuple ne conſomme pas tout dans un jour; il faut du tems pour faire renaitre les beſoins. Le Marchand eſt à l'égard du peuple ce qu'eſt un Père de famille dans le ſein de ſa maiſon: l'un & l'autre font proviſion de choſes néceſſaires à la vie, & ils proportionnent la quantité au tems qu'ils ont penſé qu'en dureroit la conſommation. Le Marchand eſt donc obligé d'attendre l'argent du peuple, & dès-là forcé lui-même de faire attendre ſon vendeur. Qu'on change cet ordre, on rendra le Commerce inpraticable; on mettra le Marchand hors d'état de s'approviſionner & de s'aſſortir à tems des différentes eſpèces de marchandiſes qu'il a coutume de vendre: ſa maiſon, ſes magaſins, ſes établiſſemens, ſes talens deviendront inutiles; il ſera ruïné & le peuple expoſé à manquer de tout.

Cet argent du peuple, que ſes beſoins journaliers font paſſer entre les mains du Marchand, eſt l'unique fonds du Commerce, & il ne peut être remplacé par aucun autre. En effet, qu'on faſſe attention à la manière dont l'argent ſe répand dans ſes diverſes circulations, on verra qu'il n'exiſte jamais nulle-part en ſommes conſidérables ramaſſées tout-à-la-fois, même chez les perſonnes les plus riches; mais qu'il eſt continuellement diſperſé dans

mille & mille mains, où il ne s'arrête qu'un instant, & seulement autant qu'il faut pour subvenir aux dépenses des familles, aux frais de la culture des terres, aux salaires des ouvriers des manufactures, &c. Plus ces objets auront d'étendue, plus sans doute il faudra de l'argent ; mais ce ne sera que pour le répandre plus rapidement avec plus d'abondance: ce qu'un homme riche, à la tête d'une grande entreprise aura de plus qu'un autre, ce seront des effets en plus grande quantité, un plus grand nombre de débiteurs, beaucoup plus de billets & de lettres de change dans son porte-feuille, mais peu ou presque point d'argent comptant.

La vivacité de cette circulation est encore plus sensible dans les recettes & les dépenses d'un Etat. Les Rois, les Républiques, lèvent chaque année des sommes immenses sur leurs sujets, & ces sommes à peine reçues refluent chez les sujets par des millions de canaux qui les réportent aux lieux mêmes d'où elles sont sorties.

Nul argent n'est mis en réserve. Si l'économie en fait quelques amas, ce n'est qu'en vuë de le placer tout-à-la-fois dans des acquisitions de fonds : mais l'acquisition une fois faite, l'argent rentre dans la Société, parce que le vendeur du fonds ne s'en défait que par prodigalité ou pour acquiter des dettes précédemment contractées.

Si ce mouvement continuel de l'argent étoit arrêté ou suspendu, le corps de l'Etat tomberoit tout-à-coup dans une langueur mortelle. L'argent est le ressort qui met en action tous les arts, tous les talens, toute l'industrie du peuple.

Il est donc certain que tout l'argent est entre les mains du peuple; que c'est-là où il est vrayement utile; que plus il passe rapidement d'une main à l'autre, plus l'Etat a de mouvement & de vie, & que comme la force & le bonheur de l'Etat dépendent de cette circulation, il doit faire tous ses efforts pour l'entretenir & l'augmenter, ou la rétablir, si quelque obstacle venoit à l'interrompre.

Ceux qui ne connoissent pas assez le Commerce & la nécessité de cette circulation, croyent que les Négocians ont un fonds particulier & indépendant de l'argent du peuple, & qu'avec ce fonds qui leur est propre, ils font leurs achats, & les payemens de leurs entreprises: ils se figurent des caisses toutes plaines, qui ne s'ouvrent que pour les besoins du Commerce.

Rien

Rien n'eſt plus chimérique: les Négocians n'ont jamais d'argent en réſerve; tout ce qu'ils en ont, eſt diſperſé chez les ouvriers, les artiſans, les propriétaires des terres, les entrepréneurs des manufactures, tous ceux enfin qui fourniſſent au Commerce les divers objets qui le compoſent. Cet argent, il eſt vrai, reviendra au Négociant, qui l'a diſtribué, par les nouvelles ventes qu'il fera au peuple; mais toujours avec la lenteur des diverſes conſommations auxquelles il faut néceſſairement donner un tems ſuffiſant.

C'EST ce tems, c'eſt cette attention de la conſommation qui établit la néceſſité indiſpenſable des crédits: il faut que le Commerce réprenne des mains du peuple cet argent même qu'il y a mis. Or le peuple ne le raporte que peu à peu & à proportion de ſes beſoins.

QU'ON jette les yeux ſur le nombre & la valeur des objets qui entrent tout-à-la-fois dans le Commerce! on verra de combien ils excèdent la quantité numéraire de l'argent du peuple, au-moins de celui qui ſe porte au Commerce, dans le tems précis de ces achats.

CAR il faut obſerver que l'argent ne ſe répand dans le peuple que ſucceſſivement & par petites parties: depuis le citoyen le plus riche qui vit de ſes rentes ou du produit de ſes terres, jusqu'à l'artiſan & au laboureur, perſonne ne reçoit dans un jour tout l'argent qu'il dépenſera dans le cours d'un an. Ainſi la maſſe actuelle de l'argent du peuple, rélativement au Commerce, eſt ordinairement très modique: car on ne peut pas compter pour argent du peuple, celui qu'il n'a pas encore, ou celui qu'il ne rendra au Commerce que long-tems après l'avoir reçu.

CEPENDANT les Négocians peuvent-ils s'arrêter & attendre des reſſources ſi lentes? Il faut que les achats ſe faſſent, que les magaſins ſe rempliſſent à tems, que les manufacturiers s'approviſionnent de matières, que les vaiſſeaux s'expédient. Où prendre tout l'argent comptant néceſſaire à des entrepriſes ſi fortes? Et s'il n'exiſte pas, ou ce qui revient au même, ſi la valeur des effets ſurpaſſe de beaucoup les ſommes que le peuple réporte au Commerce dans le moment des achats, comment ſuppléera-t-on le ſurplus, ſi ce n'eſt par les termes, par les billets, les lettres de change & tous les autres papiers de Commerce qui répréſentent l'argent?

MAIS plus les entrepriſes demanderont de tems, plus l'exécution, plus la rentrée de l'argent deviendra lente & difficile. Les manufactures, les ex-

péditions maritimes ne rendent ſouvent les prémières miſes qu'au bout de deux ou trois ans; encore mille accidens peuvent-ils prolonger ce délai, du moins pour une partie des fonds d'avance. Si la manufacture s'arrête, ſi on ceſſe de l'alimenter des matières néceſſaires, l'établiſſement tombe, les ouvriers ſe diſſipent, les correſpondances paſſent ailleurs. Des entrepriſes ſi longues, ſi diſpendieuſes, & qui une fois commencées, exigent qu'on les ſuive ſans interruption, à peine de ſe décréditer & de tout perdre; de pareilles entrepriſes peuvent-elles ſe ſoutenir ſans des achats à terme, ſans le ſecours de l'uſage continuel du crédit.

Telle eſt l'idée de la ſomme du crédit général qui circule dans le Commerce, de l'uſage & de la néceſſité de l'exiſtence de ce crédit. Le Négociant ne peut ſe promettre d'étendre ſon Commerce qu'en proportion de la portion qu'il peut s'approprier de cette ſomme du crédit général. Car un Négociant qui reſtraindroit toujours ſon Commerce à ſon fonds réel, qui ne feroit des affaires qu'au comptant, ne ſçauroit faire qu'un Commerce très borné; & ne ſeroit qu'un Négociant médiocre, fort peu utile à ſa patrie, & au Commerce en général.

Le fonds réel qu'un Négociant apporte dans le Commerce, eſt ſans doute un moyen néceſſaire pour parvenir à l'acquiſition du fonds idéal, du crédit néceſſaire au Commerce: mais ce moyen ne ſuffiroit pas, s'il n'étoit ſoutenu en même tems par l'intelligence & par les mœurs. La confiance publique eſt le titre unique du fonds idéal, & cette confiance donne de l'étendue à ce fonds à proportion de l'étendue des affaires; car cette baſe ſolidement établie, les affaires ſe multiplient & le crédit s'accroit en même tems au point de devenir presque illimité. Mais cette confiance publique n'a pas moins pour baſe dans ſes divers dégrés d'accroiſſement, la bonne-foi, la probité, l'honneur du Négociant, que ſa fortune.

Le jeune Négociant doit regarder l'honneur comme la baſe principale du crédit, comme le fondement ſolide de la confiance publique dans les papiers-monnoyes, que le Commerce repand & reproduit ſans ceſſe pour des ſommes immenſes. L'honneur eſt une expreſſion à laquelle on attache différentes idées. Un Auteur Anglois dit, que l'honneur eſt une ſorte de papier de crédit, que l'on reçoit dans le Commerce, parce qu'il n'y a pas aſſez d'or (*a*). Cet honneur s'accommode avec la vanité, avec l'intérêt, la

(*a*) Miſcellaneous pieces, in two volumes. London, for R. & I. Dodſlay, 1761.

la mode & la situation. Cet honneur est le masque du vice: le véritable honneur est le fruit de la vertu. Celui des Négocians qui les distingue essentiellement de toutes les autres classes des citoyens, consiste dans une exacte probité, dans une droiture inflexible, même en secret à la vuë des plus pressans besoins, qu'aucun intérêt, qu'aucune passion ne peut entamer; dans la fidélité & dans l'exactitude la plus ponctuelle à remplir leurs engagemens. Cet honneur qui est la base du crédit du Négociant, & qui se confond même tellement avec son crédit, qu'on ne peut intéresser l'un sans l'autre, qu'on ne peut donner atteinte à son honneur sans altérer son crédit; ni toucher à son crédit sans donner atteinte à son honneur; cet honneur fait la partie la plus précieuse & la plus brillante de la fortune du Négociant: il est l'aliment de son industrie, la base, le soutien, l'ame de son Commerce: c'est-là la principale source de ses richesses.

Le Négociant peut faire avec un fonds réel très borné pour quelques millions d'affaires; mais s'il laisse soupçonner sa bonne foi, sa fidélité en affaires, son exactitude dans ses payemens, son honneur est altéré, son crédit tombe; s'il n'a essuyé aucune perte considérable, il pourra se soutenir encore, mais il sera forcé de resserrer ses affaires, & de travailler un tems infini à rétablir son nom, sa réputation, son honneur & son crédit. Ici la fortune exige les préceptes de la morale les plus sévères, la vertu la plus rigide. Aucune loi n'exerce sur les Négocians un empire aussi général & aussi absolu, & n'est plus nécessaire & plus utile au Commerce.

On ne sçauroit remettre trop souvent sous les yeux d'un jeune Négociant cette importante vérité: la vertu & l'intelligence sont la prémière base, la base essentielle du crédit, & le fonds réel ne doit être considéré, que comme un agent employé à faire connoître les bonnes qualités du Négociant.

C'est sur ces principes que le crédit se forme d'abord dans un cercle étroit, qui est celui de la famille du Négociant: ce n'est encore pour ainsi dire alors qu'une espèce de crédit domestique; mais qu'il est bien important d'acquérir, parce qu'il est le principe & l'une des prémières causes d'un crédit plus étendu. Le crédit s'accroit ensuite par dégrés: il s'étend parmi les amis, parmi les connoissances & bien-tôt dans toute la place que habite le Négociant, & ses progrès sont heureusement annoncés par l'estime & la confiance de sa famille. Ce crédit donne la plus grande facilité pour multiplier & étendre les affaires; & les affaires mêmes étendent le crédit beau-

coup au-delà des limites de la place où le Négociant travaille. Enfin le crédit s'étend au loin rélativement à celui de la place, c'eſt-à-dire dans toutes les places avec lesquelles celle-ci a un échange ouvert & peut faire des affaires directement, ſoit de Banque, ſoit d'achat, de vente, ou de commiſſion.

Pour donner une grande élévation à ſon crédit, le Négociant doit multiplier ſes affaires dans ſa place & au-dehors le plus qu'il eſt poſſible. Car la réputation de faire beaucoup d'affaires contribue infiniment à groſſir la ſomme du crédit: mais cette réputation ſeule ne ſuffit pas, il faut y joindre celle de faire de bonnes affaires, & celle-ci ne s'acquiert que par la ſageſſe & l'intelligence. Le bon Négociant ſait qu'il eſt impoſſible que toutes les affaires de Commerce ſoient également avantageuſes, il perd quelquefois, mais lorsqu'il ne perd que par le ſeul effet de l'incertitude des évènemens toujours inhérente aux affaires de Commerce, le public n'en a aucune connoiſſance, ſon intelligence cache ſes pertes d'autant plus ſurement que ſes risques étant bien diviſés, elles ſont peu ſenſibles. Mais on obſerve le nombre des ventes, des achats faits ſuivant les règles & les maximes du Commerce; des ſpéculations ſur des denrées ſujettes à des révolutions lorsqu'elles ſont à bas prix, & des ventes faites à des prix hauts. Dès-lors on accorde au Négociant qu'on voit travailler ſur de bons principes, l'intelligence & la ſageſſe de ſon état; & la confiance qui s'établit ainſi ſolidement ſur ſa place, eſt la méſure de celle qui s'étend rapidement dans les marchés étrangers.

Il eſt très important d'obſerver que le crédit établi, quelque borné qu'il ſoit dans ſon principe, devient néceſſairement très étendu pour un Négociant qui ne s'écarte point des règles de la ſage économie, de la prudence ſur les ventes, les achats, les traites & les acceptations. Il ne faut pas perdre de vuë que le crédit du Négociant conſiſte eſſentiellement dans la faculté de faire ſes achats à terme, ou de payer en papier le prix de ſes ventes. Le grand crédit une fois établi, le Négociant avec un fonds réel très borné achette beaucoup: toute ſon attention doit être de vendre en proportion avec bénéfice. Comme il fait ſes ventes en papier, il employe ce papier à rembourſer le ſien, & ſes fonds réels lui ſervent merveilleuſement à remplir les vuides qui réſultent quelque-fois de la difficulté de la navigation, ou d'un retard de vente, ainſi que pour éviter des ventes forcées qui donnent rarement du bénéfice.

Lors-

Lorsque les achats se font en quelques denrées ou marchandises qui ne s'achettent qu'au comptant, ou à si court terme qu'il faut payer en lettres très courtes, & cependant garder quelque tems les marchandises en magasin; si le fonds réel d'une maison ne peut suffire à remplir les limites d'une spéculation, ce qui arrive aux maisons les plus solides qui travaillent dans le Commerce des soyes, on peut se faire des fonds en tirant, ou en se faisant remettre par des amis à qui on indique un rembourſement éloigné. Ces opérations sont couteuses, parce qu'il arrive souvent qu'on perd sur le change, & on paye toujours des frais de provision & d'agio. Comme les spéculations qui donnent lieu à ces opérations sont solides, cette perte dans les payemens ne peut porter de préjudice au crédit, parce que la spéculation donne un bénéfice qui excède de beaucoup cette perte: & il résulte toujours de ces opérations de Commerce un bénéfice fait avec un fonds idéal, avec le seul secours du crédit, qui a tenu lieu d'argent comptant.

Nous ne devons pas cependant dissimuler ici qu'il n'y a point de crédit sans limites; le Négociant doit en reconnoître, & la prudence veut qu'il aît l'attention de s'en préscrire lui-même. Il ne peut y avoir de règle fixe sur une matière si délicate. Le Négociant doit observer dans l'usage de son crédit la nature des affaires, & les usages de la place où il travaille. Il doit avoir soin en général de ne jamais faire usage de son crédit dans les entreprises douteuses, (& il est rare qu'une affaire de Commerce ne le soit pas) au-delà de ce que son fonds réel lui permet de payer en cas de perte. Mais ce n'est pas assez que de ne rien entreprendre au-dessus de ses forces. Le Négociant doit avoir soin que le public ne croye pas qu'il a trop entrepris. Cette seule idée est capable d'altérer son crédit. Il doit la prevoir & la prévenir. Telle affaire considérable, & moralement bonne, qu'une maison entreprend avec une approbation générale, ne peut être entreprise par une autre sans l'exposer à une sorte de discrédit, si le public la croit au-dessus de ses forces.

Dans la plupart des grandes places de Commerce, sur-tout à Amsterdam, l'estime publique divise les Négocians en différentes classes. Cette division est fondée sur l'opinion des forces de chaque maison, de la nature & de l'etendue de ses affaires. Chaque Négociant sage s'estime lui-même rélativement à cette division, & se tient renfermé dans sa classe. Il sait que s'il veut s'élever à une classe supérieure, c'est-à-dire entreprendre des affaires qui ne conviennent qu'à des Négocians d'une classe au-dessus de la sienne, on ne manque point d'observer sur la place qu'il forme des entreprises au-dessus

ſus de ſes forces. Son crédit s'altère ſur cette opinion. Le ſuccès juſtifie quelque-fois la hardieſſe & le courage, mais cette opinion eſt dans une affaire un risque de plus par l'obſtacle qu'elle apporte à l'uſage du crédit, & par le diſcrédit qui en réſulte, ſi un ſuccès heureux ne juſtifie pas la hardieſſe de la ſpéculation.

La principale attention du Négociant, quelle que ſoit la claſſe qu'il occupe, doit cependant ſe porter à augmenter ſans ceſſe ſon importation & ſon exportation; il doit tendre, non à gagner beaucoup ſur chaque article de l'un & de l'autre, mais à gagner ſouvent, à un petit bénéfice ſouvent répété; & ſon crédit & ſes richeſſes s'accroitront toujours enſemble. C'eſt là principalement la partie de l'art de faire le Commerce dans laquelle les Négocians Hollandois excellent; les Juifs ſur-tout montrent ici une grande ſupériorité.

De même que dans le monde, la fréquentation de la mauvaiſe compagnie nuit aux moeurs & donne atteinte à la réputation, des liaiſons dans le Commerce avec des Négocians malfamés altère l'honneur & le crédit du Négociant, qui a l'imprudence de s'y livrer. Le Négociant qui veille ſur ſa réputation, qui en eſt jaloux, & il ne ſauroit l'être trop, ne forme de liaiſons qu'avec de bons Négocians: il a ſur-tout une extrême attention à ne laiſſer paroitre ſa ſignature ſur les papiers de Commerce, qu'à côté de noms qui l'honorent. Il doit être très circonſpect dans la négociation qu'il fait faire de ſon papier, & lorsqu'il prend du papier ſur la place, ce qu'il faut faire le plus ſouvent qu'il eſt poſſible, il doit s'attacher avec ſoin au bon papier: les bonnes ſignatures ſeront pour la ſienne un heureux voiſinage: le public accoutumé à le voir en bonne compagnie, lui accordera promptement la même eſtime & la même confiance.

C'est ainſi que le Négociant acquiert la réputation d'être riche, & cette réputation jointe à celle d'être habile & de bonne foi, & d'être exact dans les payemens, conſtitue le crédit le plus ſolide. Il peut alors acheter à ſon gré ſans payer comptant, tirer des lettres ſur ſes correſpondans, ſans leur avoir remis de fonds. Son crédit eſt un fonds qui répond ſans limites à tous ſes beſoins.

La richeſſe réelle ou préſumée, la bonne conduite, la bonne foi, & l'exactitude dans les payemens, ſont les quatre ſources ou cauſes du crédit en général, & lorsque le crédit eſt une fois établi, l'exactitude ſuffit presque ſeule pour le ſoutenir.

Un

Un Négociant qui manque dans tous ces chefs, doit se rétirer du Commerce, ou se réduire à ne faire qu'un Commerce extrêmement borné, obscur & sans honneur.

La confiance est la base & le fondement du crédit; & lorsqu'on l'a perdue, la bonne foi & l'exactitude sont l'unique moyen de la rétablir. Mais c'est une opération très difficile & très lente, même dans les mains des plus habiles: par cette raison le Négociant n'a rien tant à rédouter que la perte de la confiance publique.

Le Négociant doit, pour conserver son crédit, même quelque-fois son honneur & sa fortune, avoir toujours les yeux ouverts sur l'abus qu'on ne fait que trop souvent dans le Commerce, de la libérté que tout le monde a de tirer, d'accepter & d'endosser des lettres de change. Il n'est pas difficile de se tenir en garde contre un papier mauvais ou suspect, dont le Commerce est quelque-fois innondé. Mais il se fait quelque-fois aussi des opérations fort fines & fort délicates, auxquelles on donne toutes les apparences d'une spéculation raisonnable & réfléchie. C'est une spéculation en effet, mais qui au lieu d'avoir le Commerce pour objet, n'a d'autre motif qu'un emprunt. Le Négociant peut en avoir une connoissance assurée, & cependant s'y prêter, soit pour la commission, soit en recevant en payement ou en prenant pour remettre, de ce papier qu'une opération de cette nature produit dans le Commerce. Cette opération est bonne & n'entraine aucun inconvénient pour le Négociant qui s'y prête, lorsqu'elle est, comme nous l'avons déjà observé, avantageuse à la maison qui la fait; ce qui arrive souvent. On se décide ici par une connoissance exacte de la maison qui fait cette opération, de ses forces, de sa conduite & de son Commerce.

Cette opération peut être aussi quelque-fois un piége tendu à la bonne foi & à la confiance du Négociant, par une maison embarrassée & chancelante, situation très dangereuse pour les amis & les voisins. Une maison qui est dans un besoin pressant d'emprunter, le cache avec un soin extrême, & ne propose à son correspondant qu'une acceptation ordinaire ou une remise, avec indication de rembourſement, ou un retour en lettres à court terme pour des lettres à longue échéance. La maison jouit d'une grande réputation, & cette prémière opération ne présente rien de suspect. Le Négociant y donnera d'autant plus de confiance que la somme est modérée, & que tout paroit dans les bornes du cours ordinaire & naturel des affaires de Commerce.

S'il eſt impoſſible au Négociant de prévoir ici des ſuites facheuſes pour ſon crédit ou ſa fortune, qui puiſſent le porter à ſe réfuſer à cette opération; il doit du moins donner une grande attention à la manière dont cette maiſon remplit ce prémier engagement. Si cette maiſon fait une opération nouvelle pour acquiter la prémière, & contracte ſur-tout des engagemens plus conſidérables; il y a à parier que cette maiſon entreprend une circulation dangereuſe, que ſa chûte n'eſt pas éloignée. La prudence veut que le Négociant reſſerre alors ſon crédit ou le refuſe tout-à-fait. Si c'eſt une maiſon, qui, comme il arrive quelque-fois, ne peut ſe ſoutenir que par une circulation qui exige pour baſe le crédit d'un correſpondant, rien n'eſt plus à redouter pour le Négociant que de faire ſervir ſon crédit de baſe à une circulation, qui eſt toujours extrêmement dangereuſe.

On entend dans le Commerce par un Négociant qui circule, un Négociant qui tire des lettres ſur ſes Correſpondans pour prendre, avec le ſecours de leur acceptation, des fonds ſur la place, & qui fait les fonds de ſes prémières traites à leur échéance, en tirant de nouveau, ou en faiſant tirer. C'eſt par le ſecours de ſes traites & retraites ſucceſſives qu'il emprunte la place; s'il circule long-tems ſans parvénir à ſe remettre à ſon crédit courant, la place s'en apperçoit, ſon crédit tombe & entraine ſouvent la chûte de celui de ſon Correſpondant.

La néceſſité de ſoutenir une entrepriſe extrêmement lucrative & ſure, doit être la ſeule cauſe d'une circulation: c'eſt l'unique motif qui peut juſtifier une opération toujours infiniment couteuſe. Le Négociant, même en ce cas, ne doit jamais ſe prêter au beſoin de ſon Correſpondant au-delà de la ſomme de crédit qu'il peut accorder ſans risque pour ſa propre fortune: & ſi la néceſſité vient à étendre & prolonger cette circulation, il ne doit point ſe laiſſer ſéduire par l'envie de mettre à couvert un prémier engagement; il doit réſiſter à la ſollicitation d'en contracter un nouveau, & avoir le courage & la généroſité d'abandonner, de regarder comme perdue la ſomme pour laquelle il ſe trouve engagé, pour éviter un orage funeſte dont il eſt évidemment ménacé. C'eſt-là l'occaſion où la confiance trompée devient forcée, ſi le Négociant qui a prêté ſon crédit, n'a la prudence de le reſſerrer promptement.

Nous ne ſçaurions trop inſiſter ſur la néceſſité où ſont les Négocians, ceux ſur-tout qui commencent leur carrière, de bien connoître toutes les maiſons de Commerce avec leſquelles ils travaillent, ou ſe propoſent de travailler.

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

vailler. C'eſt un des grands moyens d'accroitre & de conſerver ſon crédit. Il y a peu de bons Négocians qui ne tiennent un livre ſecret, ſur lequel ils ont ſoin de porter les informations qu'ils prennent, & les avis qu'ils reçoivent ſur la conduite & la ſolidité des différentes maiſons de Commerce avec leſquelles ils peuvent avoir des affaires. Ce livre contient pour ainſi dire l'hiſtoire de leur crédit; il eſt en même tems le dépôt des précautions priſes avec ſageſſe par le Négociant pour ne point compromettre ſa confiance; & l'uſage de ce livre, qui doit être inconnu à tout autre qu'au Négociant, eſt une ſource dans laquelle il puiſe ſouvent les conſeils les plus prudens & les plus ſalutaires.

Des Banqueroutes & Faillites.

Le mot Banqueroute porte toujours une idée de fraude. On entend également par banqueroute & par faillite une ceſſation de payemens, mais la banqueroute ſignifie une ceſſation frauduleuſe de mauvaiſe foi, & la faillite une ceſſation forcée.

La banqueroute ſe fait avec fraude & malice; l'inſolvabilité du débiteur n'eſt qu'apparente, & les effets qu'il abandonne à ſes créanciers, s'il en abandonne, ne ſont qu'une partie de ſon bien. Le reſte eſt détourné ou caché. C'eſt un vol fait au public. C'eſt-là la banqueroute proprement dite, qui eſt toujours frauduleuſe, qui eſt chez la plûpart des Nations policées un crime que les loix puniſſent de mort.

La faillite eſt malheureuſement trop proche voiſine de la banqueroute: l'opinion publique ne la diſtingue pas aſſez pour l'honneur des faillites. Ici c'eſt la loi de la néceſſité qui commande: & il n'eſt point d'empire plus abſolu. La faillite eſt forcée; la mauvaiſe foi n'y a point de part. C'eſt malgré lui que le Négociant de bonne foi manque à ſes engagemens. Son dérangement arrive par malheur, comme par une incendie, par la perte d'un vaiſſeau, même par impéritie & par négligence (*a*): pourvu qu'il n'y aît pas de mauvaiſe foi, la faillite n'eſt point criminelle, elle n'eſt que malheureuſe, & l'eſt d'autant plus qu'elle eſt inévitable: c'eſt par cette raiſon qu'on l'appelle *forcée*.

Au-

(*a*) Fortunæ vitio, vel ſuo, vel partim fortunæ, partim ſuo vitio, non ſolvendo factus foro ceſſit. 2. Philip.

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

Autant la banqueroute mérite la rigueur des loix & la ſévérité de la juſtice, autant la faillite exige d'indulgence & de douceur. Cependant dans l'exécution des loix, la juſtice ne les diſtingue pas aſſez. Elle permet aux Créanciers de décider également du ſort du failli & de celui du banqueroutier de la même manière: le dernier eſt presque toujours traité avec une indulgence que la loi lui refuſe; on en élude facilement la rigueur; & l'autre eſt expoſé à une rigueur que la loi autoriſe, qui révolte l'humanité. Lorsque la faillite eſt ouverte, les deux tiers ou les trois quarts des créanciers réunis enſemble accordent à leur gré un contract au failli, ſoit que la faillite ſoit frauduleuſe & de mauvaiſe foi, ſoit qu'elle ſoit de bonne foi & forcée. Rien ne diſtingue ici la vertu du vice, & la probité de la fraude. L'intérêt ſeul des créanciers, ou leur caprice, peut perdre ſans reſſource le débiteur de bonne foi, & mettre la mauvaiſe foi, la fraude & le vol à couvert de toutes recherches & de toutes pourſuites.

On ne peut s'empêcher de reconnoître ici un vice dans l'adminiſtration de la juſtice, qui eſt le même chez presque toutes les Nations commerçantes. Nous voudrions que la faillite frauduleuſe ne pût échapper à la ſévérité des loix, & qu'il ne fût pas permis à l'intérêt ou à l'indulgence des créanciers de lui aſſurer un azile; comme nous déſirerions en même tems de voir l'induſtrie & la liberté du failli de bonne foi ſous la protection de l'autorité publique. La faillite frauduleuſe, ou banqueroute, eſt miſe au rang des crimes: mais ce crime demeure presque toujours impuni, parce que les créanciers aiment mieux traiter avec le banqueroutier, & lui faire des remiſes, que de perdre toute leur dette; & leur accord fait ordinairement taire la juſtice: c'eſt un abus de la loi qui détruit ſans ceſſe l'empire d'une juſte ſévérité: c'eſt une indulgence meurtrière. C'eſt cette indulgence qui multiplie les faillites frauduleuſes, qui ſont celles que le Commerce a le plus à rédouter: pendant que le failli de bonne foi, s'il ne peut contracter avec ſes créanciers, perd ſa liberté & toute eſpérance de ſe rétablir, par ſon travail & ſon induſtrie, par les ſecours de ſa famille & de ſes amis. Car la perte de la confiance publique, du crédit dont elle eſt la baſe, que la faillite entraine néceſſairement, n'eſt pas accompagnée de celle de la confiance de la famille & des amis; l'intelligence du failli & ſa probité éprouvée & reconnue, lui aſſurent une reſſource, & les Arts & le Commerce préſentent toujours à l'induſtrie des champs à cultiver & d'heureuſes récoltes à faire.

Le jeune Négociant doit s'appliquer à faire exactement cette diſtinction, non pour être plus ſévère que la juſtice à l'égard des banqueroutiers, non pour

pour attaquer ſon débiteur par la voye extraordinaire; c'eſt un miniſtère auſtère qui appartient aux Magiſtrats; mais pour ne point confondre, dans le jugement particulier qu'il eſt obligé de porter, la fraude avec la bonne foi: ſi la fraude excite avec raiſon ſon mépris & ſon indignation contre celui qui la commet, nous voulons qu'il ſoit touché du malheur de celui que la probité & la bonne foi n'ont pû ſauver du naufrage. Il trouvera dans le Commerce mille exemples qui l'inviteront à lui tendre une main ſécourable; & l'humanité lui en fait un devoir. Il doit être ici plus indulgent, plus humain que la loi: ce n'eſt point elle qu'il doit conſulter, ou plûtôt c'eſt la loi naturelle, c'eſt le ſentiment, c'eſt le cri de l'humanité qui ſe fait entendre au fonds de ſon cœur, qu'il doit écouter, au-lieu de cette loi arbitraire qui met le failli de bonne foi dans les liens, qui ne fournit que des armes deſtructives, dont on pourroit peut-être juſtifier la rigueur par des vuës de l'intérêt général, mais qui dans l'application à des cas particuliers, eſt toujours trop dure, & détruit en pure perte, au-lieu d'édifier.

En Angleterre, où l'amour de la liberté eſt fondé ſur les droits ſacrés de l'humanité, qu'on ſe pique de ſçavoir reſpecter mieux qu'on ne fait ailleurs, où d'un autre côté le génie ſemble avoir épuiſé toutes les connoiſſances qui tendent à favoriſer le Commerce & à l'élever au plus haut dégré de proſpérité; la faillite, exempte de ſoupçon de fraude & de mauvaiſe foi, eſt regardée comme un naufrage qui détruit la fortune de celui qui l'eſſuye, ſans donner atteinte à ſon honneur. La confiance, l'eſtime publique, ne ſont point altérées; l'opinion de la richeſſe n'exiſte plus; mais le failli de bonne foi ne rencontre aucun obſtacle dans le point d'honneur pour la faire renaître, s'il en trouve les moyens dans les ſecours de ſa famille, ou de ſes amis, & dans ſon intelligence & ſon induſtrie; & par cette raiſon il n'eſt pas rare de voir en Angleterre des maiſons devenir puiſſantes après avoir manqué de bonne foi une ou deux fois, & jouïr de tous les honneurs dûs aux bons Citoyens, aux Citoyens utiles à la patrie. Il ſemble qu'il ſeroit de l'avantage du Commerce que les autres Nations puſſent adopter ces mœurs & ces uſages. On a vu en Angleterre, comme nous l'avons déjà obſervé ailleurs, des fondations faites par voye de ſouſcription, de retraites honnêtes pour les familles des faillis. Car quels monumens cette Nation n'a-t-elle pas élévés en l'honneur de l'humanité! On verra peut-être un jour cet amour de l'humanité, cet eſprit public, fonder une bourſe publique pour ſecourir les faillis de bonne foi, & les mettre en état de rétablir leur Commerce & leur fortune; ou, ce qui ſeroit plus magnanime, plus digne de cette Nation & plus heureux encore pour le Commerce & pour l'humanité, elle fondera

peut-être un jour une caisse publique pour prévenir les faillites de bonne foi, en prêtant des secours suffisans sur un bilan secret.

Mais pendant que l'Angleterre traite la faillite de bonne foi avec tant de douceur & d'humanité, on pourroit dire avec tant de justice & de raison; la loi qui décide du sort du banqueroutier frauduleux, est aussi rigoureuse qu'en aucun autre endroit du monde, & toujours sévérement exécutée. Aucun crédit, aucune considération, aucune puissance n'y peut soustraire à la sévérité de la loi, & il est rare qu'on parvienne à en éluder l'exécution. Si l'on voit un grand nombre de faillites en Angleterre, ce n'est que dans un ordre de Citoyens qu'on ne peut mettre au rang des Négocians. Les listes qu'on en publie tous les mois, ne sont composées presqu'entièrement que de petits détailleurs & d'artisans, tant de Londres, que des différentes villes d'Angleterre.

On ne porte point chez cette Nation sur cette matière la sévérité des loix à un excès inutile, injuste & destructif. On y distingue avec plus de soin & d'exactitude la fraude de la bonne foi; on y connoit mieux le prix d'un Citoyen industrieux, l'intérêt que l'Etat prend à sa conservation, & la nécessité de respecter les droits de l'humanité dans le cas où la sévérité de la loi ne feroit que détruire sans édifier.

L'utilité de l'instruction du jeune Négociant, & l'intérêt de l'humanité & du Commerce en général, nous autorisent à rappeller ici en peu de mots nos observations sur ce sujet dans le Chapitre *des Loix*. Des intérêts si importans ne sçauroient être trop dévéloppés & mis trop souvent sous les yeux du public.

Les loix des Grecs défendoient de prendre en gage ou de saisir les armes & la charrue d'un homme, & permettoient de prendre l'homme même. On trouve la même contradiction dans les loix de France. Une loi défend expressément la saisie non-seulement de la charrue, mais de tout ce qui sert au labourage; & un autre défend la saisie des moulins, métiers, outils, instrumens, &c. qui servent à la fabrication des toiles, & des étoffes de laine pendant que d'autres loix permettent de faire emprisonner le laboureur & le fabriquant.

En France le Négociant qui a failli, perd en partie son état: il peut continuer le Commerce, mais il est exclu des honneurs qui appartiennent aux

aux Négocians. S'il parvient cependant à force d'industrie & de travail à payer entièrement ses créanciers, la même loi le réhabilite alors & l'admet de nouveau dans l'assemblée générale des Négocians, & à participer aux honneurs du Commerce. Cette loi évidemment dictée par l'équité naturelle, par l'humanité & par l'amour éclairé de l'intérêt public, est une démonstration frappante de l'injustice & de la dureté destructive de la loi qui autorise les créanciers de ce même Négociant failli de bonne foi, à le retenir dans des liens perpétuels. A' laquelle de ces deux loix chez la même Nation, donnera-t-on la préférence? Est-elle dûe à la loi qui conserve, qui édifie, ou à celle qui détruit sans nécessité, sans objet, sans aucun avantage pour les créanciers, ni pour le public? Comment le législateur a-t-il pû espérer que le Négociant failli de bonne foi feroit valoir de nouveau son industrie, rétabliroit sa fortune, payeroit ensuite ses créanciers, & ordonner en conséquence impérieusement son rétablissement dans les honneurs du Commerce, après avoir autorisé par une autre loi ses créanciers à le retenir dans des liens perpétuels? Des loix si contraires sur le Commerce ne presentent-elles pas le même excès d'injustice, que celles qui défendent de saisir la charrue, & permettent l'emprisonnement du laboureur?

On ne sçauroit donc trop s'attacher à distinguer dans les affaires de Commerce la fraude de la bonne foi, ni inspirer trop de douceur, trop d'humanité aux créanciers d'un failli de bonne foi. C'est à eux à suppléer par leur vertu, par l'équité de leur conduite, au défaut d'une législation si imparfaite. La loi naturelle leur en fait un devoir essentiel.

C'est sur ces principes que nous voulons que le jeune Négociant aprenne à diriger sa conduite, lorsqu'il se trouvera intéressé dans une faillite, soit pour son compte, soit pour compte d'ami & comme chargé de pouvoir. Il doit prévoir qu'il peut un jour être exposé au même naufrage, quelque attention qu'il aît pour le prévenir; & s'il est assez prudent, ou assez heureux pour l'éviter, il ne doit jamais oublier que les hommes sont naturellement foibles, sans cesse ménacés de mille accidens, sur-tout dans le Commerce, & que rien n'est plus respectable qu'un homme malheureux, qui n'est que malheureux. Et qui est-ce qui est plus à plaindre qu'un Négociant qui par des accidens au-dessus de sa prévoyance, perd en un instant sa réputation, son honneur, son crédit & sa fortune?

Si on pouvoit indiquer à un Négociant le moyen de ne jamais perdre, on lui donneroit infailliblement celui de n'être jamais exposé à manquer, ainsi

ainſi que celui de n'avoir jamais d'intérêt pour ſon compte compromis dans une faillite. Mais on ſait qu'il n'eſt point d'affaire de Commerce qui donne un bénéfice certain, qui ne ſoit accompagnée au moins de quelque ſorte de risque. Cependant un Négociant qui connoit bien les branches de Commerce dans lesquelles il travaille, qui ſait aſſeoir ſes ſpéculations ſur des principes ſolides, qui tient ſes écritures, ſa correſpondance, en un mot toutes ſes affaires dans un grand ordre, qui ne s'écarte point des règles d'une bonne économie; qui ne ſe laiſſe point ſéduire par l'appas d'une fortune rapide, pour former d'entrepriſe au-deſſus de ſes forces, & qui ſait bien diviſer ſes risques, ne ſera jamais dans la malheureuſe & humiliante néceſſité de manquer, à moins qu'il ne lui ſurvienne pluſieurs pertes à-la-fois, & de ces évènemens fort rares qu'on regarde comme étant au-deſſus de toute prévoyance humaine. Il ne lui ſera pas ſi facile d'éviter d'avoir des intérêts dans des faillites: un habile Négociant voit toujours clair dans ſes propres affaires. Il travaille toujours en conſéquence d'une ſituation connue; ſa prudence lui dicte ſa marche ſur des principes certains. Il ſait ce qu'il peut risquer, ce qu'il peut entreprendre; paree qu'il voit dans ſon propre fonds quelle ſomme il peut perdre ſans en être dérangé, & il ne risque point au-delà. Mais que voit-il dans les affaires d'un Négociant auquel il donne un crédit, car il faut que le Négociant en donne, ſans cela le Commerce ſeroit impraticable, ou ſi borné qu'il ne mériteroit pas ce nom? Il n'a de méſure que la réputation, quelque-fois mal fondée, d'un Correſpondant, & la connoiſſance d'une bonne conduite, ſouvent trompeuſe; la ſcience du Négociant n'eſt ici qu'une ſcience conjecturale. Toutes les précautions qu'il peut prendre, ne lui adminiſtrent que des probabilités, ſur leſquelles cependant il doit fonder le crédit qu'il donne, & préſcrire les limites de ce crédit. Il ne faut point demander ici de ſureté phyſique: il ne peut pas y en avoir. On a dans le Commerce trop d'exemples de faillites des maiſons les plus puiſſantes, ou qui du moins en avoient la réputation, pour qu'il ne ſoit pas de la ſageſſe d'un Négociant de compter toujours ſur une ſorte d'incertitude. De-là la néceſſité de pratiquer exactement la maxime, qu'il faut diviſer ſes risques; mais l'uſage ſeul de cette maxime ne ſuffit pas. Il faut encore aſſurer ſes risques autant qu'il eſt poſſible. A cette ſage précaution de bien diviſer ſes risques, dont le Négociant ne doit jamais ſe départir, il faut encore en ajouter d'autres qui ne demandent ni moins de lumières, ni moins de ſageſſe, ni moins d'attention, & qui font valoir tous les avantages de cette prémière maxime.

Les autres précautions à prendre par un Négociant pour prévenir les pertes

pertes que donnent les faillites, consistent donc dans le choix des Correspondans, dans une grande connoissance de leurs forces & de leurs talens, du Commerce & des entreprises qu'ils font, de leur réputation sur leur place: tout cela exige une observation suivie & soutenue par de fréquens avis, & que le Négociant tienne même chez lui secrêtement sur ce sujet des notes très exactes. Si malgré toutes ces précautions, il arrive fréquemment à des Négocians respectables par leur intelligence & leur sagesse, de perdre par des faillites, on peut juger de-là combien ces précautions sont nécessaires, & même qu'elles ne sçauroient être trop recherchées pour écarter autant qu'il est possible, les risques qui accompagnent toujours l'usage du crédit, & ne laisser au hasard que ce qu'il est impossible à la prudence de lui oter.

Pour remplir parfaitement cet objet important, rien n'est plus utile & plus nécessaire que les voyages. Nous n'envisageons ici l'utilité des voyages qu'à l'égard de cet objet seul; c'est-à-dire que pour l'avantage qu'ils donnent, bien supérieur à celui de la meilleure correspondance, de faire un bon choix de Correspondans, de les bien connoître, de placer solidement sa confiance, & de s'assurer les avis nécessaires, soit pour l'entretenir, soit pour l'étendre, la restraindre ou la retirer tout-à-fait suivant les circonstances. Ce n'est qu'à cette branche particulière de l'utilité des voyages que nous nous attachons ici. Cette utilité a un nombre infini d'autres branches, que nous présenterons au jeune Négociant, en lui mettant sous les yeux les différentes branches de Commerce dont il pourra s'occuper.

S'il est possible de connoître avec quelque exactitude le mérite & la valeur des maisons de Commerce, c'est dans leur domicile, c'est là où est le siége de leurs affaires & de leur fortune. On dit à Londres, *telle maison vaut cent-mille livres:* à Amsterdam, *tels & compagnie font pour cinquante ou soixante millions d'affaires.* Ces notions sont bonnes, mais trop générales & trop vagues pour devoir s'y borner. Le Négociant voyageur qui aura de bonnes recommandations, toujours nécessaires dans les voyages, & qu'il est facile de se procurer, trouvera avec un peu de soin, chaque Négociant, pour peu que la place soit commerçante, aprécié suivant à-peu près la quantité d'affaires qu'il fait, suivant son crédit, sa sagesse, son économie & son habileté. Malgré la concurrence, malgré la jalousie qui n'a malheureusement que trop d'empire dans les places de Commerce, sur-tout dans les places où le Commerce décheoit, comme Amsterdam; il s'assurera facilement du vrai dégré d'estime & de confiance que mérite chaque maison. Car il est rare de trouver dans le Commerce un Négociant, même jaloux,

qui ne rende pas une juſtice exacte aux autres Négocians de ſa place. La vérité eſt ſi ſacrée chez le bon Négociant, qu'elle n'y reçoit point les atteintes de la paſſion & de l'intérêt. Il lui échappe difficilement une vérité qui pourroit nuire au crédit d'une maiſon, & s'il eſt obligé de s'expliquer, c'eſt avec une ſage circonſpection, avec un ménagement infini: mais il ne retranche rien d'une vérité utile; s'il peut donner avec juſtice un ſuffrage avantageux, ſon ſuffrage eſt ferme & ſans reſtriction; & il l'accorde également à une maiſon rivale, jalouſe ou ennemie. On ſent ici ſans doute combien il ſeroit difficile d'acquerir en ce genre par la ſeule voye de la correſpondance avec quelque exactitude, les connoiſſances néceſſaires pour le choix des Correſpondans, & combien il y a à gagner à faire ce choix en perſonne.

Mais ce choix fait ainſi avec les plus ſages précautions & les plus grands ſoins, le crédit que le Négociant doit donner à ſon Correſpondant, limité ſur une réputation, ſur une intelligence & des affaires, également connues, ſur un crédit juſtement apprécié, il peut ſurvenir des évènemens qui engagent à étendre les limites de la confiance, à la reſtraindre, à la ſuſpendre ou à la retirer. La maiſon peut être ébranlée par des pertes, une raiſon nouvelle ſuccède à l'ancienne; un aſſocié qui ſe ſépare, ou ſe rétire du Commerce, l'appauvrit quelque-fois. Il arrive ſouvent encore que de jeunes Négocians ſuccèdent à une maiſon ancienne, dont ils ſoutiennent mal la réputation; d'autres la ſoutiennent bien & l'honorent; d'autres enfin l'augmentent infiniment: le Commerce en préſente une infinité d'exemples. Mille autres circonſtances dont le détail ſeroit infini, intéreſſent la confiance du Négociant: c'eſt ce qui doit engager le Négociant qui voyage à s'aſſurer les moyens d'obtenir des avis exacts ſur tous les évènemens qui arrivent chez ſes Correſpondans, des avis ſur leſquels il puiſſe ſe régler. Il ne doit donc pas ſe borner à une liaiſon iſolée, il doit s'attacher plus d'une maiſon, & multiplier le plus qu'il eſt poſſible le nombre des bons Correſpondans, en exiger de fréquens avis, & leur prêter une extrême attention. Dans le choix il doit préférer une maiſon dirigée par deux aſſociés, ou par un plus grand nombre, à celle qui n'eſt conduite que par un ſeul Négociant, car il eſt rare qu'un homme aît aſſez de capacité, d'activité, de talens & de ſanté tout enſemble pour ſoutenir ſeul le poids du travail qu'exige, ſur-tout dans une grande place, le Commerce d'une maiſon de la prémière, même de la ſeconde claſſe. Lorſqu'une maiſon eſt ſoutenue par les talens, par l'intelligence, par l'aſſiduité & par le travail de deux ou trois aſſociés, on peut raiſonnablement compter ſur un plus grand ordre, ſur plus d'exactitude, ſur une expédition plus prompte, ſur une marche mieux réfléchie & plus aſſu-

assurée ; en un mot, sur tout ce qui peut faire prospérer plus surement les affaires de Commerce.

Ce n'est pas assez que d'avoir bien établi une bonne Correspondance, qu'il faut regarder comme une des principales colonnes d'une maison de Commerce. Il faut encore donner des soins assidus à l'entretenir, & ces soins demandent quelque-fois de nouveaux voyages. Le Négociant ne doit point borner là son attention, il doit la porter jusques à la connoissance la plus grande des principales maisons de chaque place, de leur crédit, de leur signature, de leur raison. Cette connoissance lui sera d'une utilité infinie, soit pour connoître la solidité des lettres qu'on lui présente, soit pour répondre à des offres de services, ou à des propositions d'affaires, ou de correspondances à établir. Car il faut regarder comme de sages maximes dans la pratique du Commerce, que la correspondance d'une bonne maison est toujours utile ; & qu'un mauvais Négociant n'enrichit personne, & se ruïne lui-même.

Le Négociant qui a sû prendre toutes ces précautions, ne peut point encore se promettre qu'il est à l'abri de tout intérêt dans des faillites. Il n'y a point de moyens de l'éviter d'une certitude infaillible : ou il faut après cela s'élever au-dessus de la crainte & de l'inquiétude, ou renoncer au Commerce. Mais avec le secours de ces précautions bien prises, on peut assurer le Négociant qu'il ne courra point de risque capable d'ébranler sa fortune, ni même de lui faire resserrer les limites de son Commerce. Il y a dans les grandes places de Commerce, des maisons que la sagesse de leur conduite a mis en état d'apprécier leurs risques avec assez de précision, pour établir chez elles une caisse particulière, sous le nom de *caisse morte*, qui ne s'ouvre que pour recevoir chaque année une somme déterminée & pour payer les pertes, à quoi elle est uniquement destinée. Cet ordre leur rend insensibles les pertes qui surviennent dans l'année ; leur attention pour les prévenir est d'autant plus active, que la crainte de l'épuisement de cette caisse est toujours présente : & l'on a observé que cette caisse s'ouvre rarement pour payer. C'est ainsi que le génie & l'intérêt du Négociant assurent autant qu'il est possible la prospérité de son Commerce.

La droiture, l'humanité & l'intérêt dictent ensemble au Négociant intéressé dans une faillite, la conduite qu'il doit tenir. Son crédit exige que le public ignore sa perte : la droiture & l'humanité veulent qu'il soit juste & indulgent. Il se refusera donc sans hésiter à la rigueur des pour-

ſuites, & donnera aux autres créanciers l'exemple d'une douceur & d'un arrangement raiſonnable avec un débiteur de bonne foi. Il ne ſe permettra aucun arrangement particulier, ni anticipé au préjudice des autres créanciers. Il rejettera ſévérement l'occaſion ou la facilité de ſe procurer un ſort avantageux, & ne voudra point en connoître d'autre que celui qui lui ſera commun avec la généralité des créanciers. Les denrées & marchandiſes en commiſſion, ſoit de vente ou d'achat, ſoit d'entrepôt, de même que des fonds dépoſés, ſi tout eſt conſtaté par des écritures en règle, ſeront un dépôt auſſi ſacré pour lui que pour le débiteur, & ſon intérêt ne lui préſentera jamais comme juſtes des prétentions qui étoient injuſtes entre les mains du Négociant failli.

Les risques auxquels le Négociant eſt expoſé, ſoit en donnant du crédit à une maiſon, ſoit en honorant ſon crédit lorſqu'il reçoit ſes traites, ſes ordres ou ſes acceptations, ne ſont pas les ſeuls risques qui peuvent lui occaſionner des pertes, donner atteinte à ſon crédit, à ſa fortune, ou l'intéreſſer dans les malheurs d'un failli, contre leſquels il doit prendre de ſages précautions, qu'il doit prévoir & prévenir.

Le Négociant tire des marchandiſes de l'étranger, y fait des envois, il a des vaiſſeaux qu'il donne à fret, ou qu'il charge lui-même. Il fait le grand ou le petit cabotage, il arme pour la pêche du harang, pour celle de la baleine, pour le banc des Terre-neuve, pour la traite de Noirs, pour les Indes Occidentales, pour la côte de Syrie, ou d'Italie, pour le Nord, ou enfin il prend des intérêts dans ces différentes branches de Commerce ſur un ou pluſieurs navires. Dans tous ces cas il eſt expoſé à tous les risques de la mer, qui ſont plus ou moins grands ſuivant les ſaiſons & les différens parages où s'étend la navigation de ſes vaiſſeaux. La perte d'un vaiſſeau, une forte avarie même, peuvent déranger ſa fortune, altérer ſon crédit, ou le ruiner tout-à-fait. La prudence veut qu'il mette ſes risques à couvert, meme que le public n'ignore pas que ſon Commerce eſt accompagné de cette ſage précaution; & l'uſage des aſſurances lui en préſente un moyen ſûr. Mais ce moyen extrêmement ſimple au premier coup d'œil, demande des précautions dans la pratique ſans le ſecours desquelles ce moyen laiſſe ſubſiſter les risques de mer, ou ne fait que les convertir en risques de terre.

L'usage des aſſurances doit être regardé comme le plus grand encouragement donné à la navigation, comme celui qui a le plus contribué à l'etendre, à la porter au dégré de perfection où nous la voyons aujourd'hui, & qui

qui favorise le plus le Commerce. Nous ferons connoître ailleurs au jeune Négociant tout le prix de cette branche de Commerce, que les risques maritimes ont fait naitre & les connoissances qu'elle exige pour donner du bénéfice au Négociant qui s'y livre. Nous ne l'envisageons ici que comme un moyen que le Commerce lui-même présente au Négociant pour protéger sa fortune, & ne laisser au hasard que ce qu'il lui est impossible de lui ôter.

Le Négociant ne doit jamais négliger la sûreté de son Commerce, par la considération de ce qu'il lui en coûte pour se faire assurer. Un intérêt médiocre doit toujours céder à un intérêt important. Les primes s'apprécient sur les risques; elles se réglent en proportion de la grandeur des risques, & sont une valeur ajoutée aux marchandises avec la même nécessité, que le montant du fret. Les risques de la navigation même qui n'est point assurée, sont une valeur ajoutée à la marchandise voiturée par mer; parcequ'alors le propriétaire étant son assureur lui-même, calcule son Commerce sur le pied de l'évaluation des risques ou dangers de la mer qu'il a courus. Mais rien ne peut justifier la conduite d'un Négociant qui a négligé de faire assurer, lorsque la perte d'un vaisseau peut déranger sa fortune, donner atteinte à son crédit, à plus forte raison quand cette négligence l'expose à manquer; il est doublement condamnable en ce qu'en risquant sa fortune, il a compromis celle d'autrui.

Les primes d'assurance ont un cours réglé en toute saison pour les différens parages, dans toutes les places de Commerce, comme les changes. La guerre & les saisons sont les seules causes des variations qui y surviennent. Ainsi le prix des primes d'assurance n'est susceptible de Négociation, que lorsqu'on fait assurer sur bonnes ou mauvaises nouvelles un vaisseau en rétard, ou l'arrêt de prime, le cas de guerre prévû, ou des pirateries qu'on a lieu de craindre. Le Négociant sage n'attend jamais que son vaisseau soit en rétard pour faire assurer; & si les autres accidens prévus rendent les primes chères, il doit avoir calculé sur ce pied sa spéculation. Car il doit renoncer à toute opération de Commerce qui ne peut pas soutenir les frais de la prime d'assurance.

Il y a peu de circonstances dans le Commerce d'un Négociant, où le Négociant puisse être raisonnablement son assureur lui-même. L'economie ne peut s'autoriser à épargner la prime, que lorsque le risque est si médiocre, que la perte seroit insensible: ou lorsque la bonté du navire, l'intelligence du Capitaine & du pilote, la sûreté des attérages, la beauté de la sai-

ſon & le calme de la mer concourrent également à rendre la navigation ſûre ; ou l'orsqu'enfin le Négociant a une aſſez grande quantité de risques en mer à peu près égaux, pour qu'une perte n'excède pas les frais des primes que lui auroit coûté l'aſſurance de tous ſes risques.

Soit que le Négociant traite lui-même avec les aſſureurs, ſoit qu'il commette ſes aſſurances à un correſpondant, il doit prévoir les risques de l'inſolvabilité des aſſureurs, & les prévenir, s'il y a du choix à faire. Les compagnies d'aſſurance préſentent la plus grande ſolidité. On n'a communément à craindre de leur part, ni l'inſolvabilité, ni les difficultés de mauvaiſe foi pour éluder le payement des pertes ou des avaries. Il n'en eſt pas de même des aſſureurs particuliers. Les primes peuvent être obtenues chez eux à plus bas prix ; mais ce petit avantage, le ſeul qui puiſſe leur faire ſoutenir la concurrence des compagnies, ne doit point être préféré à la ſolidité de celles-ci, à laquelle les aſſureurs particuliers ne ſauroient atteindre. On n'eſt pas toujours à portée de faire aſſurer par des compagnies. Il n'y en a pas d'établies dans toutes les places maritimes, & la commiſſion augmente trop conſiderablement quelque-fois les primes d'aſſurance pour faire aſſurer chez l'étranger. On eſt obligé dans ce cas de donner ſa confiance aux Négocians qui font dans la place le Commerce des aſſurances. Cette confiance exige les mêmes ſoins, les mêmes attentions qu'on donne au crédit, à la réputation & à la conduite des Négocians dont on prend les lettres pour comptant. Ce n'eſt que par ce moyen qu'on prévient les pertes que des aſſureurs foibles ou imprudens pourroient faire craindre, & qu'on évite de ſe trouver intéreſſé dans les faillites des aſſureurs.

Il faut cependant obſerver ici que ce risque ne peut être communément que très borné, tous les aſſureurs ne manquent pas à la fois ; il eſt même aſſez rare aujourd'hui qu'il y ait par année dans une place une faillite d'un Négociant aſſureur, par ce qu'on fait à preſent ce Commerce infiniment mieux qu'on ne le faiſoit autre-fois. La manière dont on le fait en rend le bénéfice presque ſûr. Ainſi il ne peut presque jamais arriver que le Commerce des aſſurances donne lieu par ſes pertes à la faillite d'un aſſureur ; & s'il arrive une faillite, l'aſſuré ne peut s'y trouver intéreſſé que pour le montant du risque ſouſcrit par l'aſſureur failli, qui ne doit jamais être que d'une très petite partie des ſommes qu'il a fait aſſurer. Ainſi de tous les risques que court un Négociant, celui de la faillite d'un aſſureur dans le cours ordinaire du Commerce, eſt un des moindres & des plus faciles à prévenir.

Le

Le Négociant doit étendre ſes connoiſſances ſur toutes les productions de la nature & de l'induſtrie, ſur-tout s'il ne borne pas ſon Commerce à quelques branches particulières, à travailler uniquement pour ſon compte, & s'il embraſſe le Commerce de commiſſion, principalement dans un grand entrepôt, tel qu'Amſterdam. Car le Commerce de commiſſion demande de la part du Négociant qui s'y livre, les connoiſſances du plus grand détail & les plus exactes pour être en état d'exécuter les ordres des commettans ſur toute ſorte d'objets & d'articles avec la même fidélité, la même attention & la même intelligence qu'exige l'intérêt de ſes propres affaires. La ſcience du Négociant qui fait le Commerce de commiſſion comprend par conſéquent celle du Négociant qui ne fait de Commerce que pour ſon compte.

Des Denrées & des Matières prémières.

Il eſt étonnant, a dit un Académicien célèbre, combien de choſes ſont devant nos yeux ſans que nous les voyons. Les boutiques des artiſans brillent de tous côtés d'un eſprit & d'une invention qui cependant n'attirent point nos régards; il manque des ſpectateurs à des inſtrumens & à des pratiques très utiles, & très ingénieuſement imaginées; & rien ne ſeroit plus merveilleux, pour qui ſçauroit en être étonné (*a*).

Accordons-nous plus d'attention aux productions naturelles, aux diverſes préparations qu'elles exigent presque toutes de l'induſtrie, ſoit pour ſervir immédiatement à notre uſage, ſoit pour être rendues propres à recevoir des mains de l'art un nouveau mérite, & pour ainſi dire une création nouvelle? Car l'art rend curieux, intéreſſant & nouveau, ce qui nous paroit très commun & très ordinaire dans ſon état naturel; & de toutes parts l'art préſente à nos régards un nouvel ordre de choſes, un nouvel univers, des êtres pour ainſi dire créés une ſeconde fois; & les reſſources de l'art étonnent les ſpectateurs curieux. Mais ne devons-nous que des régards diſtraits aux productions naturelles, aux prémiers pas, à la prémière marche de l'induſtrie?

Tout

(*a*) Mr. de Fontenelle, Préface ſur l'utilité des Mathématiques & de la Phyſique & ſur les travaux de l'Académie des Sciences.

Tout ce qui nous environne devroit être une ſource d'inſtructions & de lumières : mais les objets nous ſont trop familiers; l'habitude de les voir ſans ceſſe nous rend presque inſenſibles. Notre ame toujours répandue ſur la diverſité, ſur une infinité d'objets à-la-fois, ſe partage néceſſairement & n'en fixe aucun en particulier, à moins qu'elle n'y ſoit portée par l'attrait d'un intérêt ſingulier. C'eſt cet attrait qui attire, qui ſéduit les Négocians & les Artiſtes, qui les fixe & les engage heureuſement à la recherche des moyens de l'inſtruire & de nous rendre les productions de la nature plus utiles, en les mettant plus à portée de notre uſage & de nos beſoins.

On doit obſerver dans les manufactures les progrès des arts, leur utilité, leur excellence, & qu'en ſe multipliant ils ont en quelque ſorte multiplié les liens de la Société, liens qui ſubſiſtent lors-même que ceux de la Société politique ſont rompus. Ils ont étendu les beſoins & augmenté les communications entre les différentes Nations. Mais le principal objet du jeune Négociant doit être de connoître le mérite de leurs différentes productions, & les raiſons qui peuvent déterminer la préférence des Négocians & celle des conſommateurs.

A l'égard des denrées & des matières prémières, il doit s'attacher à connoître leurs diverſes qualités & leurs différens emplois; la marche de l'induſtrie qui les prépare, les fait circuler & les conſerve pour les préſenter à notre conſommation de prémière néceſſité ou de luxe, ou au beſoin des arts qui s'occupent à les rendre propres à nos divers uſages. Cette induſtrie eſt d'autant plus intéreſſante, qu'elle donne leur prémière valeur à toutes les productions de la nature.

La ſcience du Commerce a, comme les autres ſciences, la Phyſique, la Chymie, l'Hiſtoire, &c. des endroits qui ne ſont que curieux. Nous ne la conſiderons ici que dans ce qu'elle a de plus utile. Les ſervices que le Commerce rend à l'humanité par la prémière valeur qu'il donne aux productions de la nature ſont infinis. Il eſt très intéreſſant d'obſerver & de connoître la route que le Commerce tient pour préſenter à nos beſoins, à notre luxe, les productions des trois regnes, qui ſe trouvent répandues dans les quatre parties du monde : & cette connoiſſance ne ſçauroit être rendue trop familière.

Il n'eſt presque point de production qui ne demande quelques ſoins à l'induſtrie pour être conſervée, tranſportée ou employée enſuite à divers uſages.

uſages. La plûpart exigent une eſpèce de fabrication, de l'exactitude de laquelle dépendent ſouvent leurs bonnes, leurs mauvaiſes ou leurs médiocres qualités: telle eſt la fabrication qui produit dans le Commerce les métaux épurés, les vins, les eaux-de-vie, les ſucres; les denrées compoſées de pluſieurs productions réunies, comme les liqueurs, la bierre, le ſavon, &c. Les divers terroirs mettent entre les denrées ſemblables une différence eſſentielle de bonté & de qualité; & les préparations ou cette eſpèce de fabrication qu'elles demandent pour être préſentées à la conſommation, améliorent, conſervent ou dégradent les préſens de la nature. C'eſt-là l'une des prémières & des principales cauſes de la différence des prix que le Commerce donne dans les différens marchés aux diverſes productions de la terre.

C'est à ces prémières préparations que le beſoin, le plus grand & le plus induſtrieux de tous les maitres, a enſeignées & perfectionnées, que ſont dûs les avantages que les différentes Nations trouvent à ſe faire part réciproquement des dons que la nature accorde aux divers climats dans leſquels elles vivent; c'eſt-là ce qui forme les prémiers liens de la Société, ce qui donna naiſſance au Commerce, & ce qui lui donne encore aujourd'hui ſon prémier mouvement.

C'est aux ſoins, aux travaux infinis des Négocians, à leurs connoiſſances & à leur expérience, que nous devons la bonté & l'exactitude des prémières préparations qu'exigent les denrées & les matières prémières, & l'avantage dont nous jouïſſons, de les obtenir à propos, de les avoir toujours prêtes pour ſatisfaire à nos beſoins au plus bas prix qu'il eſt poſſible de nous les procurer, quelque éloigné que ſoit le pays qui les produit. La diſtinction que fait le Négociant, des diverſes qualités des denrées, ſoit qu'il contracte à la prémière main, ſoit qu'il achette dans les entrepots par lui-même ou par commiſſion, force l'induſtrie à perfectionner les préparations des denrées, & à multiplier les précautions néceſſaires pour les conſerver. Plus il y a de Négocians inſtruits occupés des mêmes branches de Commerce de denrées & de matières prémières, plus il y a de concurrence: & cette concurrence tourne entièrement à l'avantage du public en multipliant à l'infini les moyens d'améliorer, de conſerver & de produire dans les marchés l'abondance & le bas prix. Les mêmes ſoins des Négocians & leur concurrence enrichiſſent les propriétaires des denrées & des matières prémières, en donnant à leur ſuperflu, un prix qui les met en état d'acquerir les denrées & les marchandiſes qui leur manquent, & de ſe procurer toutes les commodités de la vie.

L'Europe eſt approviſionnée de poivre par les Compagnies des Indes. On le recueille dans les Indes Orientales principalement depuis *Vajapour* jusques au Cap de *Comorin*. On en diſtingue de deux ſortes; le poivre noir & le poivre blanc. Mais ce n'eſt ni la plante, ni le terrein qui donnent lieu à cette diſtinction: c'eſt une préparation donnée au poivre, qui conſtitue le poivre blanc, qui ne différe du poivre noir qu'en ce qu'il a été dépouillé de ſa peau. On lui donne cette préparation en le battant avant qu'il ſoit tout-à-fait ſec, ou lorsqu'il eſt ſéché en le laiſſant tremper quelque tems dans l'eau. Cette préparation donne au poivre une valeur nouvelle ordinairement d'environ cent pour cent.

Il y a du choix à faire dans l'achat du poivre blanc & dans celui du poivre noir. C'eſt ſur-tout en Hollande qu'on doit acheter le poivre blanc, ſi on veut l'avoir de la prémière main. On doit le choiſir gros, bien nourri, peſant, ſans mélange de grains noirs ni de pouſſière. Etant réduit en poudre, il doit être d'un gris tirant ſur le blanc.

Le poivre noir doit être, comme le blanc, gros, bien nourri, peſant, ſans mélange de pouſſière, & les grains ne doivent point être ridés.

On mêle dans le poivre noir des épices griſes d'Auvergne, de la maniquette, de la pouſſière de poivre & de la croute de pain; & dans le blanc des épices blanches ou du poivre noir blanchi avec du ris battu. Il eſt très difficile de reconnoître ces ſupercheries, imaginées pour augmenter par ce mêlange artificieux de denrées viles, le poids de la denrée chère. Le moyen de les éviter c'eſt de n'en commettre l'achat qu'à de bons Négocians.

Le girofle ne demande pas moins d'attention. Il faut choiſir les clous bien nourris, peſans, gros, faciles à caſſer, piquant les doigts quand on les manie, d'un gout chaud & aromatique, d'une odeur excellente & laiſſant une humidité huileuſe lorsqu'on les preſſe. On doit rejetter les clous qui n'ont point ces qualités, qui ſont maigres, mous & presque ſans gout & ſans odeur.

La conſervation de cette épicerie exige une grande attention de la part des Négocians qui en font commerce. Il faut la garder dans un magaſin qui ne ſoit ni trop ſec ni trop humide. Elle peut gagner en poids jusqu'à vingt-cinq pour cent. Mais ſi l'avidité du gain en augmente trop le poids, il lui fait perdre infiniment de ſa qualité.

La

La canelle qu'on nomme auſſi cinnamome, eſt l'écorce d'un arbre qui ne croit que dans l'Iſle de Ceylan. Les Hollandois maitres de cette Iſle, le ſont auſſi de tout ſon Commerce dont la canelle eſt la principale branche. Eux ſeuls apportent cette épicerie en Europe, ainſi que la muſcade & le clou-de-girofle. Il ſeroit inutile de s'arrêter aux différentes ſortes de canelle qui ſe trouvent ailleurs qu'à Ceylan, qui n'ont avec celle-ci qu'une reſſemblance imparfaite & dont on n'a pû faire jusqu'à préſent un objet de Commerce. Ce qui eſt intéreſſant ici, c'eſt la diſtinction qu'il y a à faire dans l'achat de la canelle de Ceylan, dont la Compagnie des Indes de Hollande produit de trois ſortes dans le Commerce. Car elle s'eſt interdit par une loi expreſſe le Commerce de toute autre ſorte de canelle. Mais malgré cette précaution d'une très ſage politique, la canelle tirée du même arbre donne lieu à différentes qualités qu'il eſt important d'obſerver. Il y a la canelle fine, la moyenne & la groſſière. L'age de l'arbre, la différence de l'écorce des branches & de celle du tronc établiſſent les différentes qualités.

La bonne canelle eſt fine, unie, facile à rompre, mince, d'un jaune tirant ſur le rouge, d'un gout aromatique, vif, piquant & cependant agréable. Mais ce n'eſt pas aſſez pour la ſureté de l'acheteur d'avoir ces notions; il doit être inſtruit qu'il y a une canelle groſſière connue ſous le nom de *canelle matte*, qui eſt l'écorce des vieux canelliers; que cette ſorte de canelle mêlée avec la canelle fine, en augmente le poids & le volume & la dégrade infiniment. Il doit ſçavoir encore qu'on tire de l'huile ou de l'eſſence de la canelle; & on a à prendre garde lorsqu'on achette de fortes parties de canelle, qu'elle ne ſoit point *fourée*, c'eſt-à-dire mêlée de canelle dont l'eſſence a été tirée, ce qu'on peut diſtinguer au gout & à la couleur.

Il y a de quatre ſortes de ſonde qui ſont les cendres de plantes différentes; celles d'Alicante & de Carthagène, qui ſont les cendres d'une plante qu'on cultive avec ſoin, nommée *barille*; celles de la plante nommée *bourdine*, qu'on cultive auſſi; & celle d'une autre plante qui croit d'elle-même ſur les bords de la mer en quelques pays, qu'on nomme en France *varech*.

L'usage du ſavon dont la conſommation eſt immenſe & ſi néceſſaire aux manufactures de fil, de toiles, d'étoffes de laine & de ſoye, & l'uſage des verres & des glaces qui ſont un des plus grands prodiges de l'art, ont rendu la ſonde une des productions naturelles des plus intéreſſantes dans le Commerce. Des quatre ſortes la plus chère, la plus précieuſe & la plus utile, c'eſt celle d'Alicante; parce que c'eſt la ſeule qu'on employe pour

faire le savon d'Alicante, de Marseille & de Gênes; c'est-à-dire le savon de la prémière qualité, & dont on se sert aussi pour les manufactures des glaces. La sonde de Carthagène est inférieure, celle de *bourdine* encore d'avantage, & bien plus encore celle de *varech*.

La bonne sonde de barille doit être séche, en pierre, sonante, d'un gris bleuâtre en dedans & percée en dehors de petits trous; étant mouillée elle ne doit donner aucun gout de marécage & doit être sans mêlange. On l'appelle *fourée* lorsqu'elle est mise en vente presqu'en poudre, parce qu'il est rare qu'en cet état elle se trouve pure. On évite ce défaut en l'achetant en caillous. Celle de Carthagène doit avoir les mêmes qualités avec cette différence qu'elle est moins bleuë, qu'elle a de plus petits trous & qu'elle est plus couverte d'une peau verdâtre, qui est un défaut.

Parmi les secours infinis que la Chymie a donnés aux arts, aux manufactures & au commerce, le secret du savon est l'un des plus intéressans. Sans ce secours nous serions privés de l'art de donner aux toiles, aux étoffes, aux différens tissus dont nous nous servons, cette fraicheur, cette propreté & cet éclat qui fait leur principal mérite. Le savon nous donne ces avantages. Le savon composé d'huile & de sel alkali, qu'on doit régarder comme une des matières prémières très importantes de plusieurs manufactures, exige pour l'union de ces deux productions naturelles dont il est formé, des préparations assez fines, assez récherchées, pour devoir être considéré comme étant lui-même le produit d'une manufacture, dont l'huile & le sel alkali tiré de la barille sont les matières prémières. On a vu quelle attention demande le choix de ce sel: celui de l'huile n'en demande pas moins pour former dans leur union par la fabrication, le premier savon, celui de la qualité supérieure qui seule peut être employée à la préparation des soyes & à les rendre propres à prendre toutes les couleurs qu'on veut leur donner.

Le savon s'unit à l'eau, s'y dissout & forme alors un bain qui dissout à son tour les graisses, les huiles & les impuretés dont les toiles & les étoffes sont impregnées, & qui en rend l'usage si sain, si propre & si agréable. Le même dissolvant est le seul que l'art aît pû trouver jusqu'à ce jour propre à débarasser la soye de cette espèce de cire ou de gomme dont le ver-à-soye enveloppe son ouvrage, qui oteroit à la soye plus des trois quarts de son mérite sans le secours du savon, qui détruit entièrement cet ennemi de l'art sans dégrader la soye, par une opération simple qu'on nomme le décreusement. C'est ainsi que les arts, dit un Ancien, se tiennent par la main, qu'ils se servent & s'éclairent mutuellement.

Nous

Nous avons des savons de différentes sortes : les savons durs blancs & marbrés, les savons mous blancs & les savons noirs. Quoique la consommation de ces derniers soit immense, les prémiers méritent plus d'attention, parce qu'ils rempliſſent des fonctions précieuſes au Commerce, pour lesquelles les savons mous ou noirs ne sont point propres; & parmi les savons durs il y a encore un choix très important à faire. C'est le savon de Marseille qui est à juste titre en posſeſſion de la préférence. Il est supérieur à ceux d'Alicante & de Gênes: il a le double avantage, qu'il dégraiſſe, qu'il blanchit mieux & qu'il s'uſe moins vite. Par cette raiſon il est plus cher que celui d'Alicante de cinq pour cent, & que celui de Gênes de quinze à vingt pour cent.

Les savons de Marseille, de Gênes & d'Alicante, ainſi que ceux des manufactures qui les imitent, ne sont faits qu'avec des cendres ou sonde de barille & de la bonne huile d'olive tout-au-moins de la seconde sorte. Toute autre eſpèce de cendres qu'on unit avec d'autres huiles, ne ſçauroient donner ces prémières qualités de savon.

Le savon de Marseille doit être un peu bleuâtre, luiſant, d'une bonne odeur; il doit être le moins gras qu'il est poſſible & doit se couper uniment. Ceux qui sont fabriqués à l'imitation de Marseille doivent avoir les mêmes qualités.

On admire ici la marche de l'induſtrie. L'art qui trouva le ſécret de réunir ces deux ſubſtances, l'huile avec le sel alkali que donne la sonde ou cendre de barille, pour diſſoudre & détacher les graiſſes & toutes les impuretés dont les matières prémières des toiles & des étoffes sont impregnées, & pour diſſiper ſur-tout l'eſpèce de gomme qui est intimément unie à la soye, étoit encore à ce point bien éloigné de la perfection. L'huile même qui sert à former cet agent officieux, laiſſoit une impreſſion ſenſible ſur les étoffes de soye, que l'alkali de la sonde ne pouvoit corriger. L'art trouva dans le bain d'alun à froid le moyen de porter le décreuſement de la soye à son dégré de perfection.

On prétend cependant aujourd'hui d'après l'expérience, que le secours de ce nouvel agent n'est pas encore ſuffiſant; qu'il reste des impreſſions du savon que le bain d'alun ne peut diſſiper; que ces petites parties huileuſes diviſées & reſſerrées par l'action de l'alun, se dégagent à la longue, s'étendent & font couler le blanc de l'étoffe. Cette méthode de décreuſer les

ſoyes, la ſeule connue jusqu'à preſent en Europe, eſt donc encore imparfaite; & cette imperfection eſt ſur-tout ſenſible & facile à connoître dans le blanc. L'induſtrie humaine n'apperçoit pas tout-d'un-coup le dernier point de perfection auquel elle doit porter ſon ouvrage. Nous ne voyons pas clairement ce point; il nous faut beaucoup de tems, de réflexion & d'habitude pour perfectionner le moindre de nos arts.

On a obſervé que les Chinois qui ne connoiſſent pas le ſavon, décreuſent parfaitement leurs ſoyes, que leurs étoffes ont un blanc ſolide, pendant que les nôtres ont un blanc incertain. De-là on a conclu qu'il nous manque une meilleure méthode pour décreuſer les ſoyes. Il étoit naturel qu'on en fit la récherche à Lion, la ville où l'art a déployé le plus de richeſſes en manufactures de ſoye. On a cru y en avoir fait la découverte, mais on ne l'a pas encore rendue publique.

Les différentes ſortes de cendres que l'induſtrie a produites dans le Commerce, ſont en grand nombre: l'expérience leur a aſſigné différens dégrés de bonté & d'utilité, & le Commerce leur a donné en conſéquence différens prix. Outre les cendres gravelées qui ne ſervent qu'à la teinture, celles de barille, de bourdillon, de varech, de roquete & de fougère, qu'on n'employe que pour les fabriques de ſavon, de verreries & de glaces; nous avons dans le Commerce trente ſortes d'autres cendres qui ſervent aux leſſives qu'exige le blanchiment des toiles, connues principalement ſous les noms de *potaſſe* & de *vedaſſe* ou *guedaſſe* qu'on tire de l'Allemagne & ſur-tout des ports de la Baltique. Il y a du choix dans ces cendres, & ce choix eſt d'autant plus intéreſſant que les leſſives des mauvaiſes cendres nuiſent infiniment au blanchiment des toiles.

Les huiles d'olive ſont l'objet d'une branche de Commerce des plus intéreſſantes & des plus étendues par l'immenſe conſommation qui s'en fait, & ſur-tout par l'uſage des manufactures de laine & de ſoye qui ne peuvent s'en paſſer.

On tire des huiles des trois regnes, du végétal, de l'animal & du minéral. Les huiles qu'on tire des fruits, des grains & des poiſſons ſont les plus néceſſaires. La Chymie en a produit pluſieurs autres qui ne ſont guères connues & d'uſage que dans la Pharmacie, telles que l'huile de vitriol, de tartre, de laurier, &c. On en connoit de plus de quatre-vingt ſortes, mais qui ne ſont point de grands objets de Commerce. L'huile d'olive eſt

une

une des productions naturelles de la plus grande consommation, & par conséquent l'une des plus précieuses au public & au Commerce. Les huiles de Gênes, de Pouille, de Seville, de Malaga, de Majorque, de Portugal & du Levant, sont presque toutes de différentes qualités & de différens prix: celles de Provence, de Languedoc, du Dauphiné, du Comtat, de Nisse, d'Aramont & d'Oneille, sont supérieures, & parmi ces dernières on distingue encore pour le gout, la finesse & la bonne qualité, les huiles d'Aix, de Lambese, de Grace, d'Aramont & d'Oneille.

La qualité supérieure du fruit dépend de la nature du terrein & du climat, & celle de l'huile, des préparations qu'on lui donne, qui font passer dans l'huile la bonne qualité du fruit, ou le dégradent. L'huile que donne la prémière expression du fruit, est la plus légère, la plus transparante & sans odeur. C'est celle qu'on appelle *huile vierge*, *ou prémière sorte*, *ou huile fine*. L'huile qui se tire de la seconde expression, qui est l'*huile seconde sorte*, ou demi fine, est bien inférieure & moins chère; à plus forte raison celle qu'on tire enfin du marc qu'on épuise avec le secours de l'eau qu'on y jette.

On exige dans le Commerce que l'huile soit claire, bien purifiée, ce que les Négocians appellent huile *lampante*. Cette denrée est susceptible de supercherie dans des mains avides: on peut vendre une qualité pour l'autre, la mêler, la charger de cédiment. Ceux qui commettent des achats, ne sçauroient prendre trop de précautions pour s'assurer de la fidélité de leurs Commissionnaires & de leur capacité pour le choix des huiles.

Quoique le vif argent, ou mercure, soit rangé par la Chymie dans la classe des demi-metaux, le Commerce l'a placé au marché, au rang des drogues: & si on examinoit tous les avantages que la Chymie a sçu tirer de ce corps minéral, on auroit de la peine à décider si c'est pour les arts ou pour la santé que la Chymie l'a rendu le plus utile.

Telle est la déscription que la Chymie a fait de ce demi-métal. C'est le corps le plus singulier qu'il y aît dans la nature: sa pésanteur spécifique surpasse non-seulement celle des demi-métaux, mais celle même des métaux; l'or est le seul qui soit plus pesant; tous les autres nagent sur sa surface. Il est fluide & ne mouille que les substances métalliques, sur-tout l'or auquel il s'unit avec avidité. L'analyse du mercure est très difficile: dès qu'on lui fait éprouver une chaleur un peu considérable, il échappe à l'artiste & s'évapore. Les Alchymistes ont fait des recherches infinies dans l'espé-

l'eſpérance de trouver en lui tous les ſecrets de la nature. Ce corps indocile a réſiſté à tous leurs efforts. Ses principes ſont même encore inconnus.

On a cependant trouvé l'art de faire ſervir ce minéral à divers uſages, qui l'ont rendu également néceſſaire & précieux à la medecine & au Commerce.

On ne ſçauroit trop admirer la hardieſſe de l'art qui en lui donnant diverſes préparations, en a fait pluſieurs remèdes utiles, ſingulièrement le ſeul remède capable de guerir radicalement une maladie trop commune que l'art diſſipe, en faiſant circuler ce minéral dans le ſang avec une exactitude & une préciſion géométrique, ſans laquelle un remède infaillible devient un poiſon. Il ne faut pas douter que la Medecine, à force d'obſerver la marche de la nature & de l'interroger par l'expérience, ne parvienne à faire du mercure un remède efficace pour pluſieurs maladies reputées incurables, en lui donnant des préparations plus recherchées & en ajoutant des remèdes auxiliaires.

Ce minéral a enrichi le Commerce lorsqu'on a trouvé l'art de l'employer pour étamer les glaces, pour dorer & argenter le cuivre, & ſur-tout pour l'exploitation des mines d'or, où il ſert à ſéparer l'or des matières qui lui ſont étrangères. C'eſt l'emploi intéreſſant du vif argent, qui en a rendu aſſez précieuſes les mines d'Europe qui ne ſont pas rares, & qui en a fait une branche de Commerce fort bonne avec les Indes Occidentales, dont les mines d'or en conſomment beaucoup. Le vif argent qui n'eſt mêlé d'aucun autre corps métallique, eſt blanc, vif, coulant & d'une belle eau. Il ne doit pas s'attacher aux mains, ni ſe réduire en petites boules lorsqu'on le fait couler.

L'indigo eſt l'une des denrées de l'Amérique, que le luxe de l'Europe & ſucceſſivement celui de l'Aſie ont rendues les plus précieuſes. Il y a peu de drogues colorantes dont le mérite aît été ſi promptement connu, & dont l'uſage ſe ſoit répandu ſi généralement avec tant de rapidité. Les Indes Orientales produiſent auſſi de l'indigo, mais en moindre quantité & d'une qualité inférieure. Les Négocians en envoyent beaucoup dans le Nord & dans le Levant: il eſt ſingulier qu'on en tire beaucoup de l'Aſie par l'Océan atlantique, qu'on revend à l'Aſie même par la Méditerranée.

On diſtingue principalement trois prémières ſortes d'indigo. Celui de Guatimala dans l'Amérique eſpagnole; celui de Java, iſle des Indes Orientales où eſt la célèbre Batavia; & celui de Saint Domingue, l'une des

iſles

iſles Antilles. Le prix du Guatimala eſt ſupérieur à celui du Java de cinq à ſix pour cent, & celui-ci eſt ſupérieur aux prix du Saint Domingue de trente à quarante pour cent. Chaque ſorte d'indigo préſente auſſi différentes qualités qui établiſſent des prix différens dans la même ſorte. Ces prix varient de vint à trente pour cent. On tire la même utilité des indigos inférieurs, mais il faut en employer une plus grande quantité: c'eſt la raiſon qui en avilit le prix.

On augmente fort facilemeet le poids de l'indigo en y mêlant de la rapure de plomb qui en prend la couleur; de la terre, des cendres, de l'ardoiſe; mais on découvre aiſément cette fraude en mettant un morceau d'indigo en infuſion. Il ſe diſſout promptement & on reconnoit auſſi-tôt les corps étrangers qui tombent au fond du vaſe. On connoit auſſi très bien à la couleur noirâtre de l'indigo lorsqu'à la prémière préparation, pour en augmenter le volume & le poids, on a trop exprimé les feuilles de la plante dont on le tire. Il n'eſt pas ſi aiſé de reconnoître les mêlanges qui ſe font de qualités inférieures avec les qualités ſupérieures. On augmente encore le poids de l'indigo par l'humidité. L'indigo doit être en tablettes ſeches, légères, d'une couleur bleue tirant ſur le violet, ou cuivré & gorge de pigeon, parſemées en dedans de quelque paillettes argentées.

Les magaſins d'un grand entrepôt, tels qu'Amſterdam, Londres & Hambourg, préſentent à l'étude & à l'obſervation du jeune Négociant, une quantité immenſe d'objets & un détail infini de connoiſſances à acquerir, qui exigeroit pluſieurs volumes. Le peu d'articles que nous venons de mettre ſous ſes yeux, & auxquels nous ſommes obligés de nous borner, ſuffiſent pour lui montrer la néceſſité de s'inſtruire & de former lui-même une méthode ſimple, prompte & facile pour connoître à fonds du moins tous les articles qui ſont d'une grande conſommation, ſur leſquels les ordres ſe multiplient tous les jours, ou qui ſont les plus grands objets & les plus ordinaires de la ſpéculation.

Les Négocians contractent presque par-tout, ſoit pour leur compte, ſoit par commiſſion, pour toute ſorte de denrées & pour la plûpart des marchandiſes, par le miniſtère des courtiers. Ils ſont en grand nombre, ſurtout dans les grands entrepôts, & connoiſſent à fonds tous les articles de denrées & de marchandiſes qui y circulent, leurs diverſes qualités, leurs défauts, ſoit dans la fabrication ou les préparations, ſoit rélativement au cru des différens pays qui les produiſent, ainſi que toutes les ſupercheries qui en

augmentent le poids ou le volume & en altèrent les qualités. Aucun courtier en particulier n'étend ses connoissances sur tous les objets, aucun n'embrasse l'universalité; ils sont divisés par classes, & chacun a dans son genre les connoissances les plus exactes. C'est chez eux qu'on trouve en même tems tous les prix rélatifs de chaque article: ils en connoissent l'abondance & la disette dans la place; ils sont les organes de son mouvement journalier, ils sont les dépositaires de la demande, & pour ainsi dire du secret du Commerce. Les courtiers exercent des fonctions très intéressantes, mais en même tems très délicates: leurs connoissances leur donnent quelque-fois trop d'empire, & l'on s'est souvent plaint dans de grands entrepôts qu'ils s'y sont rendus les maitres du Commerce. C'est un abus qui est peut-être l'effet de la négligence des Négocians à acquerir les connoissances des denrées & des marchandises, qui les a obligés de livrer aux courtiers une confiance aveugle: & c'est une malheureuse nécessité pour ceux qui se reposant sur la science des courtiers, ont négligé de s'instruire. C'est une indolence que le Négociant paye quelque-fois chèrement. Car il n'est que trop certain qu'ils favorisent le débit de tout ce qui est avarié, ou altéré par des vices cachés que l'avidité du gain fait introduire dans la plûpart des articles, qui resteroient invendus ou le feroient à vil prix, si les Courtiers qui les connoissent très bien, en instruisoient toujours rigoureusement les acheteurs. L'usage trop fréquent de cette fraude également nuisible au Commerce & aux Consommateurs, seroit promptement détruit. Que le jeune Négociant acquierre donc assez de connoissances pour ne pas se laisser dominer par les lumières des Courtiers, & qu'il sache encore que s'il est nécessaire & même indispensable de ménager la demande dans ses achats pour ne pas faire hausser les prix, il convient très souvent de ménager la demande même entre les mains du Courtier qu'on employe. Les ventes exigent moins de précautions; il suffit presque de ne point paroître pressé de vendre. Le jeune Négociant doit sçavoir que ses Correspondans comptent sur toutes ces attentions de sa part en lui commettant des achats, & que son intérêt ne les exige pas moins lorsqu'il travaille pour son compte. Il doit exiger lui-même les mêmes soins de ses Correspondans dans les divers entrepôts & à la prémière main.

Il est encore très intéressant pour un jeune Négociant de connoître les divers entrepôts, soit qu'il ait établi le siége de son Commerce dans un entrepôt, dans une ville maritime, ou de consommation, soit qu'il soit établi dans un lieu où se font des achats de la prémière main.

Des Entrepôts.

Le Commerce a formé trois sortes d'Entrepôts. 1°. Ceux que les Négocians & les Compagnies ont formés dans le Levant & dans les Indes, qui ne sont en grand que ce que sont en petit les comptoirs ou factories des Hollandois & des Anglois sur-tout dans les principales places de l'Europe.

2°. Les entrepôts uniquement destinés à recevoir les denrées & les marchandises qui empruntent le passage dans le territoire d'un Etat pour être transportées dans un autre, sur lesquelles l'Etat qui forme cet entrepôt, n'impose qu'un droit de transit fort modique pour favoriser un passage respectivement utile.

3°. La troisième sorte d'entrepôts est la plus intéressante pour le Commerce. Cet entrepôt formé par le concours de l'industrie, du génie des Négocians & des soins de l'administration, reçoit les denrées & les marchandises de l'étranger pour être renvoyées à l'étranger. C'est-là que ce fait le grand Commerce d'économie, & où le génie du Commerce donne le plus d'activité à la circulation.

La plûpart des ports de mer jouïssent de cet avantage avec différens dégrés de supériorité. Les plus importans dans la Méditerranée & les plus intéressans pour le Commerce, sont Marseille, Gênes, Naples & Livorne; & sur l'Océan, Cadix, Lisbonne, Bordeaux, Nantes, la Rochelle, Dunkerque, le Havre, Rouen, Londres, Amsterdam, Rotterdam, Middelbourg, Hambourg, Lubeck, Dantzich, Coppenhague, Saint Petersbourg, &c. Nous avons encore de grandes villes qui, quoique éloignées de la mer, ont formé des entrepôts considérables par le moyen de leur situation sur les rivières navigables ou à portée de la navigation, & plus encore par le secours de l'industrie, de l'intelligence de leurs habitans & de la liberté dont elles jouïssent, telles que Génève, Zurich, Berne, Basle, Francfort, Leypsich & quelques autres villes d'Allemagne.

Tous ces entrepôts sont infiniment utiles pour accellerer le débouché de toutes les productions naturelles & de l'industrie, & les procurer avec plus d'abondance aux consommateurs. Les avantages que ces entrepôts procurent au Commerce en général & à chaque Nation en particulier, sont assez

ſenſibles. Nous devons les enviſager ici dans un autre point de vue d'utilité publique: nous devons porter une attention particulière ſur les abus qui s'y commettent par quelques Négocians dans leurs magaſins. Nous devons inſtruire le jeune Négociant qui doit y ordonner des achats ou des ventes, ou qui doit y exécuter des ordres, des fraudes que l'avidité du gain prépare dans l'obſcurité, fraudes qui donnent à des denrées ou à des marchandiſes les apparences d'une bonne qualité qu'elles n'ont point, ou un poids qu'elles ne doivent point avoir. Le jeune Négociant doit en être inſtruit pour faire choix d'un bon Correſpondant & s'en prévenir, ou pour bien repondre à la confiance de ſes commettans qu'il eſt ſi intéreſſant de conſerver lorsqu'on fait le Commerce de commiſſion, & enfin pour n'être point trompé, s'il achette par ſpéculation & pour ſon propre compte.

Quelques exemples des fraudes qui ſe commettent dans les entrepôts feront aſſez connoître les précautions que le jeune Négociant doit prendre pour n'en être pas la victime.

La plûpart des entrepôts ſont remplis des denrées & des marchandiſes de toutes les Contrées du monde connu, ils jouïſſent chez toutes les Nations de l'Europe d'une telle réputation d'être bien aſſortis en denrées des prémières & des meilleures qualités, & au meilleur prix, qu'il n'eſt pas rare d'y voir arriver des ordres de Négocians pour l'achat de drogues ou de denrées dont la prémière main ſe trouve dans leur propre demeure. C'eſt une faute en affaires de Commerce, que la force d'un préjugé ſingulier leur fait commettre. Des Droguiſtes d'Italie, de Portugal & même d'Eſpagne, donnent des ordres dans des entrepôts autres que les leurs, pour des achats de quinquina, de vanille, de cochenille, de cacao & autres denrées de l'Amérique, pendant qu'ils pourroient les tirer à meilleur marché & à moins de frais de Cadix, où en eſt le prémier entrepôt & la prémière main.

Le préjugé qui fait ainſi remonter l'eau vers ſa ſource, a ſa cauſe dans l'art qui a ſçu donner dans ces entrepôts à diverſes drogues & denrées, des préparations qui ſemblent les améliorer. C'eſt une eſpèce de fard avec le ſecours duquel les Négocians épiciers & droguiſtes ſe ſont mis depuis longtems en poſſeſſion de vendre dans un ſecond ou un troiſième entrepôt, de préférence aux Négocians du prémier, malgré la valeur nouvelle que la ſeconde main ou la troiſième ajoutent à la marchandiſe.

Les ordres pour l'achat de drogues portent toujours, *les plus excellentes*, *les*

les plus fraiches choiſies, de telle ou telle couleur ou de telle odeur. L'ignorance a d'abord dicté ces ordres, & les Droguiſtes en ont profité en donnant aux drogues les couleurs généralement démandées. Ils ont auſſi trouvé l'art de leur donner la fraicheur & même l'odeur; ce qui ne ſeroit point arrivé, ſi les ordres avoient été rigoureuſement réduits à obtenir les drogues dans leur état naturel. De-là il eſt arrivé que les drogues qu'on apporte de Cadix & celles qui ſe trouvent chez les Droguiſtes, ne ſe reſſemblent point; que le public eſt ſi fort prévenu en faveur du fard que les Droguiſtes leur donnent, que les Négocians n'oſent point faire d'envoi au-dehors de celles qui n'ont paſſé par les mains des Droguiſtes, & que celles qui arrivent des Indes Occidentales à Cadix ne peuvent y être vendues. On eſt forcé de les envoyer dans d'autres entrepôts pour y perdre leur état naturel dans les mains des Droguiſtes qui ſeuls les achettent. C'eſt ce qui rend dans divers entrepôts cette branche de Commerce extrêmement riche pour les Droguiſtes, ſur-tout pour ceux qui ne craignent pas de donner dans l'excès des préparations.

Il eſt ſingulier que les drogues de l'Amérique arrivées à Cadix, n'y trouvent pas de débit, parce qu'elles ſont naturelles, & qu'on ſoit obligé de les envoyer dans d'autres entrepôts où les ſeuls droguiſtes les achettent dans cet état. Une partie de quinquina, de jalap, de cochenille, &c. arrivée dans d'autres entrepôts, il ne ſe trouve d'acheteurs que parmi les Droguiſtes. Alors le Courtier & le Droguiſte d'accord trouvent de grands défauts dans la marchandiſe. *Elle eſt piquée & rongée des vers; il y en a une partie pourie; elle eſt trop noire ou trop blanche.* On préſente une *montre* tirée du magaſin du Droguiſte, qui eſt bien différente, parce qu'elle eſt fardée, qui cependant en impoſe au Négociant auquel l'étranger a commis ſa vente. La marchandiſe ainſi avilie, eſt vendue forcément au-deſſous de ſa valeur: elle reprend bien vite ſa vraye valeur & même une valeur nouvelle dans les mains du Droguiſte.

L'abus devient bien plus conſidérable lorſqu'en effet la marchandiſe a des défauts réels, lorſqu'elle eſt en effet piquée ou pourie. Le Droguiſte a l'art de la rétablir entièrement en apparence, & de la produire enſuite dans le Commerce toute défectueuſe qu'elle eſt, comme la marchandiſe de la première qualité & au même prix pour les acheteurs qui ont rarement aſſez de lumières & d'expérience pour reconnoitre des vices eſſentiels que l'art a ſçu cacher.

Les Droguiſtes ont des gens dans leurs magaſins, qui ſçavent boucher les piquures des vers avec des inſtrumens faits exprès; qui donnent des couleurs & des odeurs aux drogues ſuivant le gout des différentes Nations. On y donne de la ſaveur à la vanille avec une ſorte de beaume; on y contrefait les yeux d'écriviſſe & la corne de cerf avec des os brulés. C'eſt ainſi que des Négocians qui ne méritent pas de porter ce nom, trompent d'autres Négocians qui vendent ou qui achettent avec confiance & de bonne foi pour leur compte ou pour compte de leurs amis; qu'ils font paſſer dans la pharmacie au lieu d'amis, des ennemis mortels, & qu'ils rendent plus incertain l'art de guérir les maladies, l'art le plus cher à l'humanité.

L'avidité du gain ne borne pas les abus qu'il fait commettre dans les entrepôts, à la claſſe des Négocians ou Marchands droguiſtes: les Marchands de vins ſçavent faire des vins de presque toutes les ſortes. D'autres Marchands ou Négocians donnent au thé le plus commun, le goût & l'odeur du thé des qualités ſupérieures; d'autres mêlent les caffés du plus bas prix avec les plus chers; d'autres chargent de ſuif les cires brutes de Pologne & de Ruſſie; enfin d'autres augmentent le poids des marchandiſes par des mélanges de matières viles & par des humectations. On a ſouvent éprouvé, qu'un balot de cochenille reſté quelque tems entre les mains d'un ſecond acheteur, s'eſt trouvé avoir perdu dix livres de ſon poids; ce qui ne ſçauroit arriver, ſi le prémier vendeur ne lui avoit fait gagner ce poids en tenant cette marchandiſe dans un lieu humide.

On ſçait que le cacao a toujours ſur ſon écorce une ſorte de terre blanche ou de pouſſière qui ſe détache quand on remue les balots; on compte ordinairement ſur trois ou quatre livres de pouſſière par balot. Les Négocians Italiens ont grand ſoin d'ordonner à leurs Correſpondans en leur commettant des achats de cacao, de le faire tamiſer & de l'embaler tout-à-fait net. Mais ce qu'on fait pour les commiſſions d'Italie, on ne le fait point pour celles qui viennent d'ailleurs; & l'on ne jette point cette pouſſière, quoique ce ſoit une matière qui ne devroit être d'aucun uſage. Quelques Négocians ont imaginé le moyen de ſe la rendre utile. Cette pouſſière eſt achetée communément deux ſols la livre, pour être mêlée avec le cacao qu'on embale ſans le tamiſer, & qu'on expédie pour les pays dont les Négocians moins inſtruits que les Italiens, n'exigent pas la même précaution en donnant leurs ordres. Enſorte que ceux-ci trouvent dans leurs balots de cacao pluſieurs livres de pouſſière étrangère, qu'ils payent au même prix que le cacao, ce qui eſt pour eux une perte entière, parce que la pouſſière de cacao

ne

ne ſe vend que dans les entrepôts où l'on ne s'aviſe pas de la renvoyer. Lorsqu'on eſt inſtruit, on n'eſt pas ſurpris de voir un Négociant vendre du cacao à onze ſols, qu'il a acheté douze, & cependant avoir un bon bénéfice. On pourroit faire un grand recueil des ſupercheries que l'avidité du gain fait commettre dans divers entrepôts.

On peut juger par ces exemples combien il importe à un jeune Négociant qui donne des ordres ſoit pour vendre, ſoit pour acheter dans les entrepôts, d'être inſtruit des abus qui s'y commettent ſur les marchandiſes. Il n'eſt pas moins intéreſſant pour le jeune Négociant d'un entrepôt à qui les ordres ſont adreſſés, qui ſe livre au Commerce de commiſſion, ou qui ſpécule pour ſon propre compte, d'avoir des connoiſſances exactes de toutes les ſupercheries contre leſquelles il a à ſe défendre.

Un Négociant inſtruit peut aller faire lui-même ſes achats dans les entrepôts, mais quelles que ſoient ſes lumières, il ne lui conviendra jamais d'y aller faire ſes ventes. S'il y accompagne ſes marchandiſes, & qu'au lieu de les faire vendre pour commiſſion, il veuille les vendre lui-même, il eſt à la diſcrétion des Courtiers qui lui procurent infailliblement une vente pour ainſi dire forcée, avec beaucoup de perte ſur ſon capital. L'intérêt de l'étranger eſt toujours en ce cas ſacrifié à celui de quelque Négociant domicilié.

Il y auroit une ſouveraine injuſtice à croire qu'il n'y aît pas un grand nombre de Négocians dans les entrepôts, dont on ne ſçauroit ſoupçonner la bonne foi & la probité: il y en a certainement beaucoup qui ajoutent à la plus exacte droiture, de grandes lumières & une expérience conſommée dans les affaires de Commerce. Mais comme il y a dans la plûpart des entrepôts presqu'autant de Négocians ou de Marchands, que d'habitans, il n'eſt pas poſſible qu'il ne ſe trouve dans la multitude, des gens qui ne diſtinguent point le gain illicite du gain légitime.

Le jeune Négociant ne doit pas négliger la connoiſſance des ouvrages de l'induſtrie, qui preſente ſouvent de grands objets à la ſpéculation. Le Commerce de commiſſion s'étend également ſur le produit des manufactures & beaucoup de Négocians s'enrichiſſent à en tenir des magaſins aſſortis. La connoiſſance des manufactures eſt encore néceſſaire au Négociant pour ſpéculer utilement ſur les matières prémières & ſur les drogues propres à la teinture.

Des Manufactures.

Les Manufactures de ſoyes & de dorures de Lyon ont beaucoup de rivales ; car la plûpart des Nations d'Europe portent impatiemment le joug que leur a impoſé l'induſtrie de cette ville. Londres, Berlin, Amſterdam, Valence, Milan, Gênes, Turin, Veniſe, &c. ont des manufactures d'étoffes en dorure, & le plein & le façonné ſe fabriquent presque par-tout. Mais Lyon ſoutient ſon empire par mille moyens que ſes rivales ne ſçauroient employer. Toutes les fabriques ſont dans presque tous les genres, ſur-tout dans les étoffes de goût, à l'égard de la ville de Lyon, comme ſont dans Lyon même à l'égard des bonnes maiſons de fabricans, les petites maiſons qui n'ont ni talens, ni crédit, qui ne font que copier les autres, qui ſéduiſent par l'infériorité du prix, & trompent quelque fois par la mauvaiſe qualité. Les moëres d'Angleterre, les ratines de Hollande, les dentelles de Bruxelles, les modes, les bijoux de Paris, &c. ſervent toujours de modelles & conſervent leur ſupériorité.

Un grand nombre de Négocians aſſortiſſent des magaſins des manufactures des lieux de leur réſidence, tels que les Négocians de Lyon, de Tours, de Rouen, de Londres, d'Amſterdam, de Hambourg & d'une infinité d'autres villes. Ce ſont les Négocians qui ſont le ſoutien le plus ſolide des manufactures qui les animent, les entretiennent & contribuent le plus à leur perfection par leur attention, leurs ſoins, leur goût, leurs conſeils & ſouvent par des avances de fonds. Il y en a même qui dirigent entièrement toute l'induſtrie des fabricans.

C'est à ces magaſins que le Négociant étranger qui ſe livre à cette branche de Commerce, doit ſe pourvoir par des achats directs ou par commiſſion : & la commiſſion eſt presque toujours préférable, quoiqu'elle donne lieu à des frais qui ajoutent une valeur nouvelle à la marchandiſe ; parce qu'il y a ſouvent un choix fort délicat & fort important à faire dans le produit des mêmes manufactures. Le jeune Négociant qui veut faire le Commerce de commiſſion dans les lieux où ſont ces ſortes de manufactures, ou tenir un magaſin aſſorti, ſoit dans des entrepôts, ſoit dans des villes de conſommation, doit avoir des connoiſſances très fines ſur le goût & les diverſes qualités. C'eſt ici que l'expérience eſt presque le ſeul maitre à propoſer à

un

un jeune homme. Il doit s'être exercé long-tems dans un magasin bien assorti. La connoissance sur le goût & les diverses qualités, sur-tout de certaines étoffes qui sont des chefs-d'œuvre de l'art; la distinction exacte que l'expérience lui aura apprise à faire des étoffes des bonnes fabriques, ne lui suffiront pas encore. Il doit avoir sans cesse les yeux ouverts sur la mode, sur le goût, sur l'étendue de la consommation du pays qu'il peut approvisionner, ainsi que sur la concurrence que lui presentent d'autres magasins semblables, pour ne point se charger d'une trop grande quantité d'étoffes façonnées, dont le goût varie sans cesse, & sur-tout de dorures, qui restant pendant quelque tems invendues, tombent ensuite à des prix vils; ce qui n'est point à craindre sur les soyeries unies. Les fêtes publiques donnent lieu à quelques spéculations utiles.

Il n'en sera pas de même des petites étoffes, des toiles & de tout ce qui est de la grande consommation, & dont la consommation presque de prémier besoin, ne dépend ni de la mode ni du caprice. C'est sur-tout dans ce genre que s'applique la maxime qu'il faut s'attacher à gagner peu, mais à gagner souvent, & c'est la grande consommation qui donne au Négociant instruit, les petits bénéfices souvent repetés qui l'enrichissent. Presque toutes les sortes d'étoffes de laine présentent au Négociant les mêmes avantages, & ne demandent point une si grande sagacité de connoissances acquises par une longue expérience. Il lui est facile de s'assurer de leur bonté & de leurs bonnes qualités dans les divers genres, d'en connoître les prix à la prémière & à la seconde main, lesquels ne varient presque point, les lieux où les différens genres conviennent, & il n'a point à craindre de voir son magasin surchargé d'une marchandise dont le défaut du débit & le tems avilissent le prix.

Les draps d'Abbeville, plus connus sous le nom de *Van Robes*, auteur de cette manufacture, sont parfaits dans leur genre, comme ceux de Hollande & d'Angleterre le sont dans le leur, & servent également de modèle aux autres manufactures d'Europe dans les qualités de draps superfins: car l'art ne sçauroit atteindre ici à un plus haut dégré de perfection. Ainsi si on donne une préférence ce ne peut être qu'au genre. On peut préférer les draps d'Angleterre parce qu'ils sont plus forts & plus solides, & ceux d'Abbeville, parce qu'ils sont plus doux, plus veloutés, plus moëleux, plus fins, & parce qu'ils habillent infiniment mieux. Ceux de Leide sont plus recherchés pour d'autres qualités qui les distinguent. Les manufactures de Sedan imitent parfaitement celle d'Abbeville & même l'écarlate des Gobelins,

lins, la prémière de l'Europe, & l'on préfère les draps noirs de cette ville des fabriques *de Pagnon & de Rouſſeau* pour la fineſſe & le velouté, à ceux de Leide. On n'employe dans cette prémière ſorte d'étoffes, que des laines d'Eſpagne des prémières qualités.

Les Anglois ont porté les manufactures d'étoffes de laine au plus haut dégré de perfection. Si l'art n'a pas pris naiſſance chez cette Nation induſtrieuſe, c'eſt chez elle qu'il a fait les plus grands progrès; ſoit dans la fineſſe, la force, la bonté des étoffes, ſoit dans l'excellence des aprêts. L'art y a ſçu auſſi varier à l'infini les étoffes de laine. Les principales qui ſont d'une grande conſommation chez l'étranger, ſont les draps, les ſerges d'Exeſter, les kerſays blancs & de couleur, les bayettes de Colcheſter & de Mancheſter, les perpétuanes, les friſes, les reveches, les flanelles, les molletons, les couvertures, &c. Les manufactures de France imitent aujourd'hui parfaitement presque toutes ces étoffes, & les couvertures de Sedan ſont infiniment ſupérieures par leur fineſſe & leur légèreté.

Ces manufactures ſont diſperſées dans différens endroits de l'Angleterre: c'eſt à Londres qu'on en trouve des Magaſins aſſortis & que s'adreſſent les Négocians étrangers qui veulent tirer directement d'Angletterre des étoffes de ſes manufactures. Car les Anglois ont des comptoirs en Hollande, dans le Levant, dans le Nord, à la côte d'Italie, dans toutes les villes qui ſont des entrepôts pour le Commerce en général, où ils entretiennent des magaſins bien aſſortis de toutes leurs étoffes; ce que toute Nation qui poſſède de grandes manufactures auroit dû imiter.

Beaucoup de Négocians tiennent des magaſins aſſortis de toute ſorte d'étoffes de laine par commiſſion pour compte des Manufacturiers auxquels ils font des avances. Ces Négocians approviſionnent les Détailleurs & ſoutiennent également par leur crédit en faiſant un Commerce ſolidement utile, le Manufacturier & le Détailleur, qui l'un & l'autre ont ſouvent beſoin de crédit.

Les manufactures de camelots préſentent une grande diverſité de qualités, de beauté, de bonté & de prix. Il y en a qui ſont entièrement de poil, & ce ſont les plus beaux & les plus ſolides; d'autres ſont mêlés de laine, & d'autres de ſoye. Il y en a dont le fil a été teint avant que d'être tiſſus, d'autres ſont teints en pièce. On en trouve de jaſpés ou mêlangés, d'autres rayés, ondés ou goffrés. La manufacture de camelots de

Bru-

Bruxelles eſt la prémière de l'Europe: elle eſt ſupérieure à toutes les autres par la beauté & la bonne qualité de l'étoffe, même à celles de Leide & d'Angleterre. Ces camelots ont cet avantage unique, de s'embellir en s'uſant, & que les couleurs ſe ſoutiennent parfaitement. Les bons camelots de Leide ont la même qualité.

Les manufactures d'Amiens, bien inférieures pour les camelots, ont l'avantage d'être bien plus diverſifiées, de fournir plus d'aſſortimens & de matières au Commerce. La variété non-ſeulement dans les façons, dans les couleurs, mais dans les qualités & dans les genres, donne une grande varieté dans les prix, & une grande facilité aux Négocians d'y former de bons aſſortimens.

Les manufactures de toiles ne ſont pas moins intéreſſantes que celles des étoffes de laine, de poil, de coton & de ſoye, & le Commerce qui s'en fait tant en grand qu'en détail demande beaucoup de lumières & d'expérience. La diverſité des toiles & des fabriques, eſt infinie, ainſi que celle des prix.

On donne au lin par un travail aſſidu, par l'économie & par l'induſtrie, différentes valeurs. Après que le lin a reçu les différentes préparations qu'il exige, après qu'il a été bien ſerancé, la filature eſt la principale baſe des divers ouvrages pour leſquels il eſt propre. Les différentes qualités des étoupes que donne le même lin, produiſent dans les mains des mêmes fileuſes les fils de différentes qualités, & elles donnent aſſez généralement à chaque dégré de fineſſe toute la perfection dont il eſt ſuſceptible. On fabrique avec les fils crus, des toiles de toute qualité, des fils blancs & des dentelles de toute eſpèce, depuis la moindre qualité jusques aux ſuperfines. Chaque qualité a ſon prix courant, ſon dégré de perfection inconteſtable relatif à ce prix, & ce qui étonne, ce dégré de perfection ne varie jamais dans les lieux des grandes fabriques. Si les prix varient d'un marché à l'autre, ce n'eſt que l'effet des révolutions ordinaires du Commerce. On ne ſçauroit trop admirer ici la marche de l'induſtrie. Elle ſçait donner à une production de la nature ſi ſimple, qui par les préparations qu'elle reçoit de l'art, préſente différens dégrés de bonté, des valeurs différentes, qui toutes correſpondent aux divers dégrés de bonté; elle ſait les diviſer avec la plus exacte préciſion & les rendre toutes tellement précieuſes, que le Commerce n'a pû encore diſtinguer quelle eſt celle qui lui eſt le plus avantageuſe. Les plus belles toiles, les chefs-d'œuvre en dentelles, les dentelles & les toiles les plus groſſières l'occupent également. Il ne faut que raprocher une belle toile, une belle dentelle du lin en herbe pour être étonné des progrès de l'art & du prix infini qu'il ajoute à ce préſent de la nature.

Les aunages ſont différens dans les différentes qualités & dans les différentes manufactures, & même la façon de les plier & de les empaqueter. On n'a point d'attention à donner ici au mérite des teintures, mais beaucoup aux aprêts, à l'art du tiſſerand, à prendre garde que les toiles ne ſoient pas trop frappées & qu'elles le ſoient aſſez; à l'art du blanchiſſeur. Il y a une grande diverſité de blancs, ce qu'on attribue aſſez communément à la diverſité des eaux & des climats. Il eſt certain que le blanchiment des toiles eſt un art très fin, très délicat, quoique exercé par des gens très groſſiers. Le choix des différens ſels dont on compoſe les leſſives eſt très important, & leurs ſecours ne ſuffiroient pas ſans celui de l'air & de la roſée. On a porté les blancs à Haarlem (*a*) au prémier dégré de beauté. On en approche dans les autres blancheries, mais très peu ſont encore parvenues à ce point de perfection.

Le Négociant qui ne s'occupe pas uniquement du Commerce des toiles, qui travaille ſur tous les objets ſuſceptibles de tems en tems d'une ſpéculation ſolide, étend ſon attention ſur les toiles de Hollande, de Siléſie, de Weſtphalie, de Flandres, de Rouen, de Bretagne & de Suiſſe, dont on peut faire des envois avantageux en Italie, en Portugal, en Eſpagne & dans l'Amérique. Le Commerce en grand embraſſe auſſi les toiles de batiſte ou toilettes de toutes les qualités, dont les meilleures fabriques ſont à Valenciennes, Cambrai & Saint Quentin.

On a crû pendant long-tems que l'acier étoit un fer plus pur que le fer ordinaire; que ce n'étoit que la ſubſtance de ce même fer affiné par le feu; que l'acier le plus fin n'étoit que du fer porté à la plus grande pureté que l'art peut lui procurer. L'art de travailler les mines de fer s'eſt perfectionné. On a découvert deux ſortes d'acier artificiel, ce qui a fait diſtinguer différentes mines de fer, dont l'un donne l'acier naturel, l'autre l'acier artificiel, & une troiſième ſorte qui ne donne qu'un fer qu'on n'a point encore trouvé l'art de convertir en acier. Car la mine de fer fondue & paitrie enſuite ſous des marteaux d'un poids énorme; d'une matière dure, aigre & caſſante, devient une matière molle & flexible, qui eſt ou de l'acier ou du fer forgé ſelon la mine. On diſtingue ſi bien ces deux ſortes de mines, qu'on appelle en Allemagne celles qui ſont propres à donner l'acier naturel, mines ou veines d'acier; & la différence du fer forgé à l'acier naturel qui exige le même travail, mérite bien qu'on diſtingue la mine qui donne l'acier naturel.

L'ACIER

(*a*) C'eſt proprement à un Village près de *Haarlem* nommé *Bloemendaal*. Les blanchiſſages y ſont un objet curieux pour ceux qui ne les ont pas vûs.

L'ACIER factice eſt une découverte moderne que Mrs. *de Réaumur* & *Geoffroy*, de l'Académie des Sciences de Paris, ont conſtatée par des expériences. Mais cette découverte qui peut perfectionner l'art de fabriquer l'acier naturel, n'a pû ſuffire encore à élever avec ſuccès une manufacture d'acier artificiel.

ON peut aiſément s'inſtruire des procédés de l'art dans la fabrication de l'acier factice & de l'acier naturel. Ces détails curieux & utiles aux artiſtes, ne ſont point néceſſaires pour inſtruire les Négocians du mérite des manufactures & des différentes qualités de la marchandiſe. Les plus renommées ſont celles de Suede, de la Carinthie, du Tirol, de la Styrie, de la Hongrie, de l'Alſace & de l'Eſpagne.

ON fait en Suède de l'acier de trois qualités, l'acier en barils, l'acier en lames ou en épées qui eſt une qualité ſupérieure, & l'acier à reſſort ſupérieur aux deux autres. Les préparations qu'on lui donne, forment ces différentes qualités. La prémière en exige moins que la ſeconde, & la ſeconde moins que la troiſième. Il y a cette différence de travail qui en établit une proportionnée dans les prix: on fait dans une ſemaine quatorze-cent d'acier en baril, pendant qu'on ne peut faire que douze-cent d'acier à épées, & huit-cent d'acier à reſſorts. On met des marques à l'acier pour diſtinguer de quel genre il eſt; mais les connoiſſeurs ne ſe trompent point à la fineſſe & à la netteté du grain. C'eſt de Dantzich & de Suède que ſe tire l'acier de la meilleure qualité.

ON tire des Indes Orientales, indépendamment des mouſſelines, de plus de vingt ſortes de toiles de coton, toutes de différentes qualités, qu'on apportoit peintes autrefois & qu'on tire en blanc aujourd'hui. L'Angleterre, la Hollande & la Suiſſe ont trouvé l'art de les peindre, & ſi on n'y a pas égalé les toiles peintes des Indes à l'égard de la vivacité & de la ténacité des couleurs, on les a ſurpaſſées dans la beauté, le goût, la régularité & la varieté des deſſeins. La peinture des toiles de coton doit être régardée comme une des principales conquêtes que l'induſtrie Européenne a faites ſur l'induſtrie Indienne. Dans la néceſſité où l'Europe s'eſt miſe de recevoir des Indes Orientales une quantité immenſe de toiles de coton, qui portent aux manufactures d'Europe un préjudice qu'on ne ſçauroit apprécier, il eſt bien facheux que le prix de la main-d'œuvre n'aît pû permettre à l'art de développer chez nous toutes ſes reſſources avec fruit ſur cette matière; qu'il aît fallû borner notre induſtrie à la peinture & à l'impreſſion, & que nous n'ayons pas pû étendre notre conquête jusques à la fabrication des toiles mêmes.

On fabrique en France & en Suiſſe de ces toiles de coton, même des mouſſelines d'une aſſez grande beauté pour ſoutenir la concurrence de celles des Indes qu'on établit à trente livres l'aune. Mais il eſt fort à craindre que ces efforts de notre induſtrie ne ſe bornent à de ſimples eſſais; que la concurrence des toiles des Indes de toute eſpèce, dont l'importation ſemble augmenter tous les jours, ne les rende inutiles; parce que le bas prix de ces toiles dans l'Inde met les Compagnies en état d'en baiſſer le prix en Europe, & de faire tomber nos fabriques lorsqu'elles voudront s'élever, par le meilleur marché de celles des Indes.

Il n'en eſt pas de même de l'impreſſion: nous n'avons point de concurrence à craindre. Cet art appartient à l'Europe. Les Indiens ne ſçavent & ne peuvent peindre les toiles qu'au pinceau, & l'art d'imprimer les mêmes deſſeins & les mêmes couleurs nous donne l'avantage de la main-d'œuvre & tout le bénéfice de cet apprêt, qui eſt une diminution fort conſidérable du tribut que l'Europe paye tous les ans à l'induſtrie des Indes Orientales.

Il n'y a peut-être point aujourd'hui de genre d'étoffe, dont il ſe faſſe en Europe une auſſi grande conſommation chez toutes les Nations, que celle qui ſe fait des toiles de coton peintes ou imprimées. Ces toiles tiennent lieu d'étoffes. Elles ont pris la place des petites étoffes de ſoye & de laine; & le luxe & l'économie, presque toujours ennemis, ſont ici d'accord & concourrent ſi bien pour en ſoutenir l'uſage, que la conſommation ſemble s'étendre tous les jours. Les réglemens que la France a faits depuis quelques années, permettant la fabrication & l'entrée de ces toiles, ont donné un nouvel eſſor à l'induſtrie Européenne.

On n'a peut-être pas apperçu en ſe décidant en France ſur cette matière, le point fixe qui ſepare le Commerce utile du Commerce qui devient nuiſible, parce qu'il eſt très difficile d'appercevoir les nuances par lesquelles le bien s'approche du mal. Mais dans la néceſſité où l'on a mis l'Europe de recevoir en pure perte les fruits de l'induſtrie des Indes Orientales, il eſt avantageux aux Nations qui font un Commerce d'économie, qui ont peu de manufactures de ſoye, & qui ne ſont point à portée d'acquerir des manufactures de ce genre de quelque conſidération, de ſe livrer à la fabrication des toiles peintes qui en tiennent lieu.

La mode, c'eſt-à-dire le goût qui varie ſans ceſſe & qui exerce un empire despotique presque ſur tout ce qui ſert au vêtement, à l'ornement, à la

parure

parure en général, & ſur-tout à la parure des femmes, a donné ſon nom à cette eſpèce de fabrique nouvelle, dont divers ouvrages d'autres fabriques forment la matière prémière. Ici tout l'art de l'ouvrière, connue ſous le nom de *faiſeuſe de mode*, conſiſte à donner à différens ouvrages de diverſes manufactures réunis & employés pour en compoſer un ſeul, une valeur nouvelle qui ſe trouve bien plus dans le goût, dans le coup-d'œil, dans la nouveauté ou le caprice, que dans une utilité réelle.

La plûpart des ouvrages qu'on fabrique avec la laine, la ſoye, le coton & le lin, avec les os, le poil, & les peaux d'animaux, avec les bois de différentes ſortes, les pierres & les divers métaux, avec la terre, ſont ſoumis à l'empire du goût, & néceſſairement à celui de la mode qui fait ſans ceſſe varier le goût. Ce goût eſt une valeur que l'art ajoute à ſes productions; mais cette valeur ne dure qu'autant que dure le regne de la mode qui l'a fait produire. Les Manufacturiers, les Artiſtes, ſont presque tous les maitres de varier la mode de tems en tems. Les Fabricans d'étoffes de ſoye de Lyon & de Tours changent tous les ans par de nouveaux deſſeins, la mode de leurs étoffes; les fabriques de dentelles les imitent, ſur-tout des dentelles de point. Les Bijoutiers de Paris varient à l'infini les montures de diamans, les étuis, les tabatières, les chaines, les boëtes de montre, &c. Les Ebeniſtes pour les ouvrages de marqueterie & les Seliers pour les voitures, introduiſent également de tems en tems des modes nouvelles; & c'eſt ce qui donne le plus d'activité à la circulation des ouvrages de l'art; c'eſt ce qui forme chez la Nation qui a ſçu s'emparer de l'empire du goût & de la mode, une branche de Commerce très étendue & très riche des productions de l'induſtrie.

Cet art qui s'exerce ſur les productions de l'art même les plus fines & les plus récherchées, pour en compoſer une infinité de petits ouvrages dans un ordre & un arrangement qui augmentent le prix de ſes productions; cet art invente, imite, ſaiſit tous les goûts, tous les caprices, les évènemens publics, les ridicules même; tout l'enrichit. Tous ſes ouvrages ſont produits dans le Commerce ſous la dénomination générale de *modes*; & il n'eſt point en effet de productions de l'induſtrie ſur leſquelles la mode exerce un empire ſi abſolu. Il eſt tel que ſans le ſecours de la mode, les ouvrages les plus chèrs & les plus recherchés tombent dans l'aviliſſement & perdent presque toute leur valeur. La reſſource de l'art conſiſte alors à les décompoſer pour en employer la matière prémière à des ouvrages d'un goût nouveau ou d'une mode nouvelle.

On

On comprend ſous le nom de *modes* en général, les mantelets, les fichus, les palatines, &c. les bonnets ou coëffures d'une infinité de formes, les colliers, les manchetes, les devans de corps, les nœuds de manche, les garnitures de robe, celles de jupons, les glands, les choux, les guirlandes de ſoye, or & argent, les barbes de ſoye de toutes couleurs, les blondes, les nœuds d'épée, les nœuds d'épaule, les garnitures de veſtes, &c. On employe à faire toutes ces parures & ces ornemens, dont on varie ſans ceſſe la forme & la figure ſous de nouvelles dénominations, les gazes unies & à fleurs, les marlis autre eſpèce de gaze, le milleret, la chenille, les dentelles de ſoye noire & d'autres couleurs, le jais, le grena, les fauſſes perles, de petites étoffes de ſoye, des rubans de toutes couleurs brochés d'or, d'argent & de ſoye, unis, rayés, à fleurs, à la creme, à gros grain, à petit grain, ou veloutés, les rubans comète, petit ruban très étroit qu'on mêle dans les guirlandes pour y former des fleurs. Telles ſont les matières prémières des modes, qui ſont elles-mêmes le produit de pluſieurs manufactures différentes qui occupent une infinité de mains. Si on joint à la valeur que l'art a déjà donnée à l'or, à l'argent & à la ſoye, celle qui y eſt ajoutée par les mains des *faiſeuſes de modes*, on trouvera que la valeur que la main-d'œuvre donne ici aux matières brutes pour les porter à cette forme qui les conſtitue *modes*, eſt de plus de cinq-cent pour cent.

Les fabriques qui fourniſſent toutes ces matières prémières des *modes*, ſont répandues dans Paris, aux environs & dans quelques Provinces de France. Mais Paris ſemble s'être arrogé le droit excluſif de les employer & de produire les modes chez toutes les Nations d'Europe où les femmes ſe piquent d'être parées & bien miſes. Car on ne recherche dans cette ſorte de marchandiſe que ce qui eſt nouveau, du dernier goût & à la nouvelle mode; & c'eſt Paris qui le décide: c'eſt Paris qui eſt en ce genre le légiſlateur de la mode & du goût.

Il s'eſt formé depuis quelques années des marchandes de modes à l'imitation de celles de Paris dans un grand nombre de villes, & l'Angleterre a déjà fait des progrès dans ſa fabrication de quelques matières prémières; elle a même acquis un grand degré de ſupériorité dans le marli. Celui d'Angleterre ſoutient mieux le blanchiſſage que celui de France, ce qui lui donne un grand avantage pour le débit chez l'étranger. Ces matières prémières ſont cependant toujours l'objet d'une branche de Commerce avec la France aſſez intéreſſante par une conſommation fort étendue & que le luxe ne ceſſe d'accroitre.

Le

Le goût des menuiseries & des glaces, celui des tapisseries de damas, des petites étoffes, des étoffes des Indes & des toiles peintes, infiniment à meilleur marché que les tapisseries des Gobelins, a fait perdre à ces tapisseries presqu'entièrement leur crédit. On ne peut voir sans regret ces ouvrages qui sont des chefs-d'œuvre de l'art, admirés sans être recherchés: & cette espèce de révolution qui est l'ouvrage du goût, à l'empire duquel la plûpart des manufactures sont soumises, a également frappé les manufactures de tapisserie de Bruxelles, rivales de celles des Gobelins, & toutes les tapisseries de haute & basse Lisse. Il est cependant plus utile au Commerce qu'on leur aît substitué des tapisseries qui s'usent & se renouvellent sans cesse, qui étendent la consommation des productions naturelles & de l'industrie, qui multiplient les occupations. Ici le goût est entièrement à l'avantage du Commerce.

Les galons ne furent d'abord employés sur les habits que pour couvrir des troux ou des taches. Le Commerce les a ensuite annoblis & l'industrie les a perfectionnés. Ils sont devenus l'ornement & la parure des riches, après avoir été des signes de la pauvreté. Le faste seul n'en soutient cependant pas l'usage: il y a de l'économie à porter des habits galonnés. La dépense du luxe est aujourd'hui plus considérable en habillemens unis, parce qu'une propreté un peu recherchée en use infiniment d'avantage.

Les François qui sçavent être industrieux & faire valoir leur industrie, ont donné à leurs manufactures de galons tous les avantages de la plus grande réputation, sur-tout pour la légèreté, le brillant, le dessein, le goût, les lames & le clinquant. Paris se croit unique pour les galons d'or, comme Lyon pour les galons d'argent.

On voit assez par ce petit nombre d'exemples, quelles lumières, quelles connoissances des arts & des manufactures doit requerir un jeune Négociant qui se propose d'étendre son Commerce sur les productions de l'industrie, soit pour son compte, soit par commission.

Nous reviendrons encore sur les connoissances que demandent les productions de la nature & celles de l'art, ainsi que sur le fruit des voyages, dans l'article suivant, où nous considérons plus particulièrement le Commerce de commission. Car la nécessité de l'instruction sur le Commerce pratique ramène souvent les mêmes objets.

Du Commerce de Commiſſion.

On entend par *Commiſſion* dans le Commerce, l'ordre qu'un Négociant donne à un autre pour fait de Commerce. Celui qui ordonne eſt le Commettant; celui à qui l'ordre eſt donné, eſt le Commiſſionaire; & le droit que celui-ci porte dans le compte qu'il rend de l'exécution de l'ordre, eſt le *droit de commiſſion*, qu'on nomme auſſi *proviſion* en matière de banque. On diſtingue la commiſſion d'*achat*, la commiſſion de *vente*, celle de banque qui conſiſte à tirer, accepter, remettre, faire accepter ou recevoir pour compte d'autrui; celle d'entrepôt qui conſiſte à recevoir des envois de marchandiſes pour les expédier pour leur deſtination.

Le Commerce de commiſſion s'étend presque généralement ſur tout ce qui eſt objet de Commerce. On achette, on vend par commiſſion toutes ſortes de denrées & de marchandiſes: on peut auſſi faire pour autrui une infinité d'affaires de banque; enſorte que ce Commerce conſidéré dans toute ſon étendue, demande, ſi on veut le connoître à fonds, la ſcience pratique de l'univerſalité du Commerce, de toutes ſes différentes branches dans le détail le plus grand & le plus exact.

On achette par commiſſion de toutes ſortes de denrées aux lieux du cru, de toutes ſortes de marchandiſes dans les manufactures, ou dans les prémiers magaſins: c'eſt ce qu'on appelle acheter à la prémière main. On achette & on vend des denrées de tous pays, & des marchandiſes de toutes ſortes de manufactures dans les divers entrepôts; & c'eſt ſur-tout dans ceux de ces entrepôts qui contiennent le plus de magaſins des productions naturelles & de l'induſtrie de toutes les Nations du monde, tel que celui d'Amſterdam, que le Négociant qui ſe livre à ce Commerce, doit avoir la plus grande étendue de connoiſſances. On vend, on achette, on fait conſtruire, radouber, armer & desarmer des vaiſſeaux, on aſſure & on fait aſſurer par commiſſion.

Il faut donc, quand on veut faire le Commerce de commiſſion, dans une place qui figure parmi les places de Commerce par ſon port & par ſes magaſins, avoir une connoiſſance exacte des diverſes qualités de toutes ſortes de denrées & de marchandiſes, des meilleurs moyens d'en faire la vente ou l'achat, de la conſtruction des vaiſſeaux, de leurs armemens & desarmemens, & du Commerce des aſſurances tant pour aſſurer que pour faire aſſu-

assurer. Quoiqu'il semble au prémier coup-d'œil que le Négociant qui se borne au Commerce de commission, n'aît point de spéculation à faire, puisque son occupation consiste à exécuter les spéculations d'autres Négocians; ce seroit être cependant dans un grande erreur que de croire qu'il soit permis au Négociant-commissionaire d'ignorer l'art de spéculer. Il doit posseder cette partie de la science du Commerce, la plus délicate, la plus difficile & en même tems la plus nécessaire dans la pratique, soit qu'on fasse le Commerce pour son compte ou pour le compte d'autrui; & le Négociant-commissionaire qui l'ignore, ou qui la néglige, ne sait que très imparfaitement l'art de faire le Commerce de commission.

Nous avons des Commissionaires pour les denrées de toutes sortes dans les lieux mêmes qui les produisent. Il n'y a presque point de propriétaires qui les vendent eux-mêmes directement à l'étranger, ou qui en fassent des envois. Il y a de même de Commissionaires pour toute sorte de marchandises dans les lieux des fabriques. Il est moins rare de voir les fabricans vendre directement aux étrangers, en recevoir des demandes & faire des envois au-dehors; mais cela n'arrive jamais à l'égard des fabriques éparses, qui toutes ont un chef-lieu où s'en forment les magasins, telles que les fabriques de toute sorte de dentelles, de toiles, de petites étoffes de laine, de coton, &c. Ces fabriques ont besoin, comme les denrées, du secours des Négocians-commissionaires, pour être produites avec avantage dans le Commerce; & les Négocians des grands entrepôts, ni ceux des lieux de la consommation, ne parviendroient point à assortir leurs magasins avec exactitude & avec le moins de frais qu'il est possible d'en faire, sans le secours des Négocians-commissionaires sur les lieux. Ce sont ces Négocians qui donnent son prémier mouvement à la marche du Commerce.

La commission est une branche de Commerce qui se nourrit aux dépens de l'acheteur & du vendeur, & même des consommateurs, parce qu'elle ajoute une valeur nouvelle à la denrée & la marchandise, qui est le droit de commission; mais elle est nécessaire & utile à tous.

Il y a cependant des Négocians qui se transportent sur les lieux, soit pour faire eux-mêmes leurs achats, soit pour les faire faire sous leurs yeux par le Négociant-commissionaire. La nécessité de faire un bon choix des denrées & des marchandises, les avantages, souvent précieux, qui résultent de ce choix, ainsi que de la promptitude, de la sureté & de l'exactitude de l'expédition, exigent quelque-fois la présence du bon Négociant: à l'égard

de certains articles, ſur-tout lorsque les achats ſont de quelque étendue, les voyages entrent dans la ſpeculation du bon Négociant. C'eſt ainſi que l'on voit venir de tems en tems à Lyon, à Tours, à Rouen, à Bruxelles & dans les autres fabriques, des Négocians étrangers, faire eux-mêmes le choix des articles, dont le mérite conſiſte principalement dans le deſſein, le goût & la nouveauté, combiner leurs aſſortimens & n'étendre ou limiter leurs achats qu'à la vue des marchandiſes. La plûpart des Négocians en vins ſe contentent de donner des ordres; quelques uns, & ce ne ſont pas les moins bien inſtruits du Commerce, vont parcourir eux-mêmes les vignobles de France au tems de la récolte, lorsque l'année leur paroit bonne. Ce ſont ceux qui ſe piquent d'avoir la meilleure denrée, qui s'en aſſurent par cette précaution. Ils tiennent pour maxime qu'il n'y a presque jamais à perdre ſur la bonne marchandiſe, & que la mauvaiſe & la médiocre donnent toujours de grands risques. Il eſt rare cependant que la préſence même du Négociant acheteur exclue celle du Négociant-commiſſionaire: il arrive même ſouvent qu'il ſe borne au choix & laiſſe au Commiſſionaire le ſoin de traiter du prix. Il y a des denrées & des marchandiſes en certains lieux, dont la vente doit paſſer par les mains des Commiſſionaires ou des Courtiers; les acheteurs qui voudroient s'en paſſer, s'expoſeroient à acheter trop chèr & à faire de mauvais choix. Tels ſont les vins de Bordeaux, les colza, les toiles de Flandres, &c.

Le prémier devoir d'un Négociant-commiſſionaire eſt de donner aux intérêts de ſes commettans la même attention, les mêmes ſoins, qu'il donne aux ſiens propres; & s'il les diſtingue, ce ne doit être que pour être encore plus exact, s'il eſt poſſible, que dans ſes propres affaires. Il doit donc ſe connoître parfaitement aux différentes qualités des denrées, des productions de l'année & de celles des années antérieures, ainſi qu'aux différens crus, & diſtinguer avec une exacte préciſion, à l'œil, au goût, au toucher, les divers dégrés de bonté. Il doit encore avoir une connoiſſance auſſi ſure des diverſes préparations qu'on donne à toutes les denrées, car il n'en eſt point qui n'en exige de l'induſtrie pour être conſervées & produites dans le Commerce, qui ſont plus ou moins recherchées; & les bonnes qualités d'une quantité infinie de denrées dependent de la bonté & de l'exactitude de ces préparations. On ne peut acquérir ces connoiſſances, abſolument néceſſaires pour conſtituer un bon Négociant-commiſſionaire, que par une étude exacte & ſuivie pendant quelques années des denrées du lieu où l'on doit faire ce Commerce, & des meilleures préparations qui leur conviennent. Ces connoiſſances doivent être ſures: la moindre erreur en cette matière n'eſt pas pardonnable.

Le

Le Négociant-commissionaire doit être bien instruit des prix ordinaires & courrans des denrées, des causes des revolutions des prix, auxquelles elles sont sujettes. Il en doit prévoir autant qu'il est possible, l'abondance & la disette, non-seulement dans les lieux où il travaille, mais aussi dans ceux qui en produisent de semblables, dont la disette & l'abondance influent toujours infailliblement sur les prix des autres pays. Il ignoreroit l'art d'entretenir & d'augmenter même son Commerce, s'il n'avoit pas toutes ces connoissances, & s'il n'en faisoit pas un fréquent usage pour donner des avis raisonnés à ses Correspondans, & les mettre en état de faire des spéculations. Il doit même quelque-fois leur présenter les sciences, & leur en suggérer. C'est ainsi qu'on doit envisager principalement les vins, les huiles, les laines, les lins, les chanvres, la cire, les grains de toute espèce.

Il est assez naturel que la disette d'une denrée dans un pays, multiplie les spéculations sur la même denrée dans un autre, où cette denrée est abondante; & que l'abondance ne soit point un obstacle à la cherté du prix. Mais une imprudence de la part d'un Commissionaire, soit qu'il trouve des ordres en concurrence, soit qu'il soit chargé de plusieurs ordres à-la-fois, ou d'ordres fort étendus, peut donner lieu à une augmentation de prix, même dans l'abondance, très nuisible à ses Correspondans, & quelque-fois même au Commerce. C'est la demande qui fait hausser les prix. Le Négociant-commissionaire doit donc ménager la demande le plus qu'il lui est possible, & tenir ses ordres secrets. Toutes les sortes de denrées de même espèce ne conviennent pas également pour la qualité au même pays; il faut connoître les différens goûts des consommateurs. Il y a sur cela une grande variété, à l'égard sur-tout des vins, des huiles, des fruits, &c. dont il est facile de s'instruire, & qu'il n'est pas permis d'ignorer.

Le Négociant commissionaire doit sçavoir enfin toutes les précautions qu'il faut prendre, & n'en négliger aucune, pour faire parvenir à leur destination les denrées qu'il achette bien saines, bien conditionnées, pour prévenir toute sorte d'avaries, soit en magasin, soit en route, par la voye la plus sure & la moins chère, soit enfin pour prévenir toutes difficultés à la sortie & à l'entrée dans les pays étrangers par des déclarations exactes.

Ce sont là les connoissances bornées que demande le Commerce de commission des denrées à la prémière main. Ce même Commerce pour l'achat des marchandises dans les manufactures ou dans leur prémier entrepôt, exige la même fidélité, la même droiture, la même exactitude, mais des connois-

ſances bien plus recherchées & d'un plus grand détail. La plûpart demandent du choix: pour faire un bon choix, il faut être connoiſſeur, & l'on n'eſt point connoiſſeur ſans être en quelque ſorte initié dans les ſecrets de l'art. Il faut connoître à fonds toutes les perfections & les imperfections des manufactures ſur leſquelles on achette. Sans cette connoiſſance le Négociant court des risques dans le choix qu'il fait; il compromet les intérêts de ſes Correſpondans, & s'expoſe lui-même à perdre ſes commiſſions, au lieu de les étendre & de les multiplier par ſon habileté.

Le nombre des manufactures d'Europe qui produiſent dans le Commerce des ouvrages de lin, de chanvre, de coton, de laine & de ſoye, eſt infini, & il faudroit joindre une étude bien longue à une grande pratique pour connoître à fonds le mérite de chacune de ces manufactures en particulier. Mais rien ne peut diſpenſer le Négociant de connoître à fonds le mérite de celles de ces manufactures, dont il veut faire entrer les ouvrages dans ſon Commerce, ſoit pour ſon compte, ſoit par commiſſion.

Dans chaque manufacture de même genre on fabrique des ouvrages dans les mêmes qualités; mais ces qualités des différentes manufactures ſont preſque toutes inégales & inférieures les unes aux autres, à l'exception de quelques articles imités, que les connoiſſeurs ont de la peine à bien diſtinguer. Car l'induſtrie employe un art infini à imiter ou contrefaire tout ouvrage qui a de réputation par la grande conſommation & le bénéfice qu'il donne.

Chaque manufacture en particulier produit des ouvrages de différentes ſortes & qualités, dont chacune a ſon dégré de perfection qui lui eſt propre, & un prix courant déterminé en conſéquence, que la demande ſeule fait varier.

C'est ainſi que les toiles, les cotonades, les étoffes de laine & de ſoye, ſe diſtinguent d'abord en général dans l'uſage & dans le Commerc par les noms des manufactures ou des pays qui les produiſent. On ne confond point les toiles de Hollande, de Flandre, de Brabant: on diſtingue même dans ces toiles, celles de Friſe, de Courtray, de Gand, de Turnhout: & ces toiles ſont bien différentes encore de celles de Saxe, de Siléſie, de Weſtphalie, de la Flandres Françoiſe, de Picardie, de Brétagne, de Normandie, & de Suiſſe. On diſtingue encore de toutes ces toiles dont la majeure partie eſt employée en blanc, l'autre en écru, & l'autre teinte, les toiles de coton des Indes blanches & peintes, & les mouſſelines.

On

On ne confond point entr'eux les draps d'Angleterre, de Leide, d'Abbeville, de Sedan, de Limbourg, de Louviers, d'Elbœuf, de Carcaſſonne, &c. Ni les petites étoffes de laine d'Angleterre, avec celles qui les imitent en France & dans les Pays-Bas: on diſtingue également les cotonades de Rouën, dont une partie eſt aſſez bien imitée dans quelques villes des Pays-Bas & de Suiſſe.

On diſtingue dans les étoffes de ſoye, celles des manufactures de Gênes, de Véniſe, de Hollande, d'Angleterre, de Tours, de Lyon; la ſolidité des étoffes de Hollande, & l'avantage qu'elles ont de ne point changer de mode, en ſont le principal mérite; & par cette raiſon, quoique la main d'oeuvre ſoit plus chère en Hollande que par-tout ailleurs, la fabrique s'y ſoutient: cette cherté eſt compenſée tout-au-moins par l'économie ſur les deſſeins, qui ſont une partie très conſidérable des frais des fabriques de Lyon. Les moîres & les taffetas d'Angleterre, les velours de Gènes & de Véniſe, ont un dégré de ſupériorité dans les qualités qui leur ſont propres, auquel Lyon n'a pû encore atteindre parfaitement, ſur-tout dans les moîres & dans certaines ſortes de velours.

On diſtingue également les dentelles de Bruxelles, nommées improprement point d'Angleterre, celles de Malines, de Valenciennes, de Flandres, d'Alençon, de Dieppe, du Puy & d'Auvergne, & les dentelles de ſoie de Paris. Ces manufactures préſentent une grande variété.

Le Commerce de commiſſion embraſſe généralement toutes ces productions de l'art, mais il n'y a de Négocians-commiſſionnaires qui les comprennent toutes dans leur Commerce, qui ſoient par conſéquent obligés d'en connoître à fonds tout le mérite, que ceux de quelques entrepôts, où l'on tient des magaſins aſſortis de toutes ces manufactures, tels qu'Amſterdam & Cadix: il y a dans tous les pays de manufactures, ou dans les villes voiſines, des Négocians-commiſſionaires, qui bornent leur étude & leurs connoiſſances à celles de ces manufactures qui ſont ſous leur main. Il ſeroit injuſte de leur demander une connoiſſance exacte des manufactures étrangères au Commerce de leur patrie, dont ils n'ont jamais l'occaſion de s'occuper. Car on ne commet point à un Négociant de Hambourg des achats de toiles de Bretagne, ou de draps d'Angleterre, ou d'étoffes de Lyon; ni à un Négociant de Nantes un achat de toiles de Siléſie. Mais le Négociant de Hambourg doit connoître à fonds tout le mérite des toiles de Siléſie, comme celui de Nantes, des toiles de Brétagne.

Ainsi

Ainsi comme l'art de faire le Commerce de commission des denrées & des matières prémières demande de la part du Négociant-commissionaire qui travaille à la prémière main, une connoissance exacte des denrées & des matières prémières de son pays, de leurs différentes qualités, des préparations qui les leur donnent ou les leur conservent, & des précautions qui les empêchent de se détériorer, ainsi que des prix qui y sont relatifs & des diverses causes qui les font varier, soit d'une année à l'autre, soit d'un marché à l'autre; de même la science du Négociant-commissionaire des diverses manufactures dans les lieux où elles sont établies, comprend une connoissance profonde du mérite des manufactures de son pays, des différentes qualités de leurs productions, de leurs différens prix & des causes de leurs variations. Il doit sçavoir distinguer une fabrique de l'autre, donner une préférence méritée, & connoître assez l'exercice de l'art de la fabrication pour faire toujours un choix assuré, & contribuer même par son choix, par ses observations, par son goût, & quelque-fois par une critique juste & exacte, à la perfection de l'art.

Les Négocians-commissionaires à la prémière main, tant des denrées & matières, que des ouvrages des manufactures, n'ont besoin que d'une science, pour ainsi dire, locale; ils ne sont point obligés d'étendre leurs connoissances au-delà des limites de leur territoire, c'est-à-dire, sur les productions naturelles & sur celles de l'industrie étrangère à leur pays, si leur Commerce est renfermé dans la commission d'achat. Mais les Négocians-commissionaires dans les grands entrepôts, où le Commerce entretient sans cesse des magasins dans lesquels on trouve réunis toutes les productions de la nature & de l'art de toutes les parties du monde, ne doivent presque rien ignorer de tout ce qui entre dans le Commerce.

Les Négocians qui font également le Commerce de commission de vente, doivent avoir les mêmes connoissances des denrées & des marchandises étrangères qui se consomment chez eux, qui y conviennent le mieux, ou qui y trouvent plus ou moins de consommation; mais la science du Négociant-commissionaire est encore bornée ici à des connoissances locales par une consommation limitée, s'il ne fait pas le Commerce de commission dans un grand entrepôt; car ce n'est que dans le grand entrepôt que le Négociant vend & achete sans cesse, soit pour son compte, soit pour compte d'autrui, toute sorte de productions de l'art & de la nature.

Les denrées & les matières premières sont l'objet de différentes branches de

de Commerce: aucun des Négocians qui font des ſpéculations & le Commerce pour leur compte, ne les embraſſe toutes; pluſieurs d'entr'eux en embraſſent un grand nombre. Beaucoup de Négocians ne s'occupent que d'un ſeul article. Mais le Négociant qui fait le Commerce de commiſſion embraſſe toutes les denrées, toutes les matières prémières du cru du lieu qu'il habite, toutes les marchandiſes que l'art y produit, ainſi que les denrées & les marchandiſes étrangères que ſon pays tire du déhors, & le Commerce de commiſſion dans les grands entrepôts embraſſe généralement tous les articles de Commerce.

Nous ne nous arrêtons point à ces opérations méchaniques, dont on trouve des tables & des modêles par-tout, pour connoître le pair des monnoyes & des changes, celui des aunages, des poids & méſures, & pour en faire la réduction. Le Négociant doit avoir ces tables ſous ſa main. Car il n'eſt pas néceſſaire d'en charger la mémoire, ce qui exigeroit un travail également pénible & inutile.

La variété des poids & des méſures eſt infinie, non-ſeulement entre les différentes Nations de l'univers commerçant, mais encore d'une Province, d'une ville à l'autre, dans les mêmes Etats. C'eſt un ancien préjugé, de croire que les Marchands trouvent dans cette variété un bénéfice dont ils ſeroient privés, ſi la loi des poids & méſures étoit uniforme. Il eſt certain qu'un même poids, une même méſure & une même monnoye, débaraſſeroient le Commerce d'une prodigieuſe quantité de calculs, dont il eſt inutilement ſurchargé. C'eſt là tout ce qui réſulteroit d'une réforme, ſi elle étoit pratiquable. Mais rien n'a moins de réalité, que le prétendu bénéfice réſultant de la variété. Si le marché ſe fait entre Marchands, entre Négocians, ils ſont également reſpectivement inſtruits, & les prix s'établiſſent exactement entr'eux ſur le pied de cette variété; ſi c'eſt un Marchand qui vend au conſommateur, ce dernier n'achette qu'au poids, à la méſure & avec la monnoye qu'il connoit. Il n'y aura donc dans l'un & l'autre cas aucun bénéfice réſultant de la différence des poids & méſures & des monnoyes: & s'il y en avoit un, il ne ſeroit pas légitime, puiſqu'il n'auroit de cauſe que la mauvaiſe foi & une erreur de fait.

Nous conſeillons donc au jeune Négociant de donner aux denrées & aux matières prémières, ainſi qu'aux manufactures qui entrent dans les branches de Commerce qu'il ſe propoſe de ſuivre, une étude particulière; de s'attacher ſur-tout à bien connoître dans les denrées & les matières prémières,

les différens crûs & les bonnes qualités de chaque crû ; les différentes préparations, & à bien distinguer les meilleures.

Il doit sçavoir, par exemple, qu'il y a de trois sortes de garence, la fine qui est la meilleure & la plus chère, la non-robée, qui l'est moins, & la commune, qui est la dernière qualité: qu'il faut acheter cette racine nouvelle, & qu'elle perd de son mérite, lorsqu'on la garde plus d'un an; que le cacao de Carraques est la prémière qualité; qu'on le distingue au coup-d'œil; qu'il faut l'acheter sans poussière; qu'on compte trois ou quatre livres de poussière par balot; qu'il faut le faire tamiser & l'embaler tout-à-fait net; que les huiles de Gênes, de Pouille, Livourne, Naples, Calabres, d'Espagne, du Levant, sont inférieures pour le goût aux huiles de Provence, de Languedoc, de Nice, d'Aramont, d'Oneille, &c. que le fruit doit être cueilli dans son vrai point de maturité, bien lavé & mis en fermentation pendant dix ou douze jours; que mis ensuite au pressoir, il doit être écrasé & pressé légèrement, que l'huile que donne cette prémière expression, est la plus légère, la plus transparante & sans odeur, que c'est celle qu'on appelle l'*huile vierge*, ou *prémière sorte*, ou *huile fine*; que c'est ce qui constitue la meilleure huile & la plus chère; que l'huile qui se tire de la seconde expression, qu'on appelle *huile seconde sorte*, ou *demi fine*, est bien inférieure & moins chère, à plus forte raison celle qu'on tire du marc qu'on épuise avec le secours de l'eau qu'on y jette. Qu'on exige en général que l'huile soit claire, bien purifiée; que cette denrée est susceptible, comme une infinité d'autres denrées, de beaucoup de supercheries dans des mains avides; qu'on peut vendre une qualité pour l'autre, la mêler, la charger de cédiment; qu'enfin le logement des huiles demande de grandes précautions pour en prévenir le coulage auquel elles sont extrémement sujettes.

Le Commerce des laines, matière prémière des plus grandes manufactures, des plus précieuses & des plus nécessaires, demande des connoissances d'un bien plus grand détail: & c'est une branche de Commerce des plus étendues & des plus importantes. Il faut d'abord sçavoir distinguer dans la toison trois sortes de laines: la mère-laine, qui est celle du dos & du col de l'animal, celle de la queuë & des cuisses, & celle de la gorge & du ventre; & dans la mère-laine, la laine fine & la laine moyenne, ou la haute & basse laine, selon que les toisons sont courtes & fines, longues ou grossières. Il n'est pas difficile de sçavoir que les laines, généralement connuës dans le Commerce, sont les laines d'Espagne, d'Angleterre, de France, des Pays-Bas, d'Allemagne, du Levant, de Barbarie, &c. Mais les différentes qua-

qualités de toutes ces laines en général, & de celles de chaque pays en particulier, demande une attention de détail. Il faut les connoître à fonds, les distinguer avec d'autant plus d'exactitude & de précision, que ces différentes qualités, qui sont infinies, sont les prémières règles qui fixent les différens prix, & en même tems ce qui en détermine la destination & l'emploi pour les diverses manufactures, dont chacune exige des qualités qui lui sont propres. On ne sçauroit fabriquer les draps superfins d'Abbeville, de Sedan, de Leyde, d'Angleterre, qu'avec les prémières qualités des laines d'Espagne, & l'on réussit mal dans quelques étoffes grossières, précieuses cependant par la grande consommation, sans le secours des laines d'Angleterre.

Les soyes demandent une attention & une étude bien plus recherchée, si on veut en faire le Commerce, soit pour son compte, soit par commission, pour le faire avec connoissance & quelque sureté. Par exemple; on sait que la soye au sortir de dessus le cocon, est empreinte d'une espèce de cire que la chaleur de l'eau où trempent les cocons, amollit, & qui lieroit tous les filamens les uns aux autres, si l'on n'avoit soin, lorsqu'on devide la soye & qu'on la met en masse, de faire ensorte que le filet de soye ne retombe sur le même endroit, qu'après un tems suffisant pour désecher cette cire. Le Négociant doit sçavoir qu'il n'y a que la machine de Piemont, ou une machine plus parfaite, qui rempliſſe bien cet objet; & il en juge en examinant si les filets sont bien séparés, bien serrés & bien ronds. Quelles attentions n'exige pas encore le moulinage des soyes? Le Négociant qui contracte à la prémière main, ne doit pas ignorer que les qualités des soyes varient en général, comme celles des laines, suivant les différens pays qui les produisent, & ces pays sont en bien plus grand nombre en Europe & en Asie. Ces qualités varient encore à l'infini dans les apprêts qu'on leur donne avant que de les produire dans les marchés: les connoissances nécessaires pour contracter, tant sur les lieux du crû, que dans les entrepôts, demandent un grand usage, une longue pratique. Un jeune homme ne sçauroit trop consulter les magasins, les fabriques & ensuite les lieux du crû.

Qui pourroit se flatter de parvenir à connoître à fonds toutes les manufactures de toiles, de coton, de laine & de soye dans le détail qu'elles méritent chacune en particulier, repandues en Europe & en Asie? Il n'y a point de Négociant qui les embrasse toutes dans son Commerce. Mais un grand nombre de Négocians embrassent une grande partie. Nous avons encore un nombre infini d'autres manufactures de prémier besoin & de luxe, dont les matières prémières se tirent des trois regnes, qu'il est également

impoſſible à un ſeul homme de connoître toutes, du moins autant qu'il le faudroit pour en bien faire le Commerce. Le Négociant borne ici ſon étude, comme il le fait ſur les matières prémières, à la connoiſſaece des manufactures de ſa réſidence, ou qui y ont de la conſommation, ou enfin à celles dont il eſt à portée de faire le Commerce. Les Négocians des entrepôts où l'on tient des magaſins aſſortis de toutes ſortes de marchandiſes, ne peuvent ſe diſpenſer d'étendre leurs connoiſſances ſur une plus grande quantité de manufactures, & de les connoître presque toutes; parce qu'ils ſont obligés d'exécuter des ordres pour toute ſorte de marchandiſes, comme pour toute ſorte de denrées.

La connoiſſance des matières prémières & de leurs divers apprêts, eſt d'une utilité ſenſible pour rendre plus ſure celles d'un grand nombre de manufactures. Mais il faut avoir vû fabriquer, il faut avoir étudié une infinité de procédés de l'art, & joindre à pluſieurs connoiſſances qui ſemblent n'appartenir qu'aux artiſtes, un grand uſage, une pratique exacte, pour apprécier chaque manufacture avec une juſte préciſion rélativement à la qualité qui lui eſt propre, à la fineſſe, au goût, dont elle eſt ſuſceptible, & à tout ce qui convient au pays où elle trouve ſa plus grande conſommation.

Dans les manufactures de toiles, de laine, de ſoyeries unies & de coton, chaque qualité a ſon prix courant, ſon dégré de perfection inconteſtable relatif à ce prix. C'eſt à le bien connoître ce dégré, que le Négociant doit donner toute ſon attention; parce qu'il eſt peu de manufactures où la fraude, la mauvaiſe foi & l'avidité du gain, ne gliſſent des ouvrages defectueux, même malgré les réglemens d'une bonne police qu'on trouve établie presque par-tout. Le Négociant qui s'eſt une fois familliariſé avec ce dégré de perfection, ne ſera jamais trompé; car ce dégré de perfection dans toutes les manufactures eſt conſtamment la même; & ſi les prix varient d'un marché à l'autre, ou d'une année à l'autre, ce n'eſt que l'effet des révolutions ordinaires du Commerce.

On doit ſe méfier dans l'achat des toiles des inégalités du fil, du blanchiſſage à la chaux, de l'uſage de quelques blanchiſſeurs qui au lieu de tordre leurs toiles de deux en deux aunes avec des chevilles, tordent leurs pièces dans toute leur longueur avec des crochets pour en augmenter l'aunage. Le défaut qui réſulte de cet uſage n'échappe pas aux yeux des connoiſſeurs. Les toiles traitées ainſi ſont infiniment dégradées au prémier blanchiſſage du linge, & réprennent leur aunage naturel, de même que les étoffes

toffes de laine auxquelles ont fait trop reprendre à la rame de l'aunage qu'elles ont perdu au foulon. Les toiles doivent être frappées également, leurs chaines & leurs trâmes doivent être de qualités égales. Il réſulte de cette exactitude de la part du fabriquant, que ſes toiles ſont fortes & unies, & que les pièces de même qualité ſoient d'un poids égal. C'eſt là ce que les acheteurs doivent rechercher avec le plus de ſoin dans les toiles, en obſervant cependant qu'il y a des pays qui demandent des toiles moins fortes, d'autres que le linge damaſſé le ſoit également de deux côtés, c'eſt-à-dire, qu'il n'aît point d'envers. C'eſt par cette raiſon que Courtray varie la fabrication de ſes toiles ſuivant le goût des endroits d'où vient la demande.

Il n'eſt pas difficile de diſtinguer le point de Bruxelles, du point d'Alençon, les Malines des Valenciennes, ou des fauſſes Valenciennes. Mais chaque ſorte de ces dentelles a un dégré de perfection qui lui eſt propre, ſur lequel il n'eſt pas ſi facile d'acquérir les connoiſſances exactes qui en fixent le mérite & le prix, ſi néceſſaires dans l'uſage & dans le Commerce, ſurtout à l'égard des dentelles de la prémière ſorte, des dentelles les plus belles, les plus fines, les plus recherchées & les plus chères. On ne ſe connoit point en dentelles de Bruxelles, ſi on ne ſait pas diſtinguer la dentelle faite au fuſeau, de celle qui eſt faite à l'aiguille, qui eſt la vraye dentelle de point, la prémière de toutes les dentelles; ſi on n'a pas le goût du deſſein qui en fait la principale beauté; ſi on ne connoit pas le mérite des différens fonds qui y ſont employés pour rendre toute la beauté du deſſein, ſi on ſe laiſſe ſéduire par le brillant, qu'un toilé clair donne à la dentelle, ſi on préfère cet éclat trompeur à la ſolidité que lui donne un toilé mieux frappé & plus ſerré. Les connoiſſances néceſſaires du Négociant qui ſe livre à ce Commerce, exigent un goût fin & délicat, & un œil exercé ſur ces ouvrages de l'art, qui en ſaiſiſſent rapidement & avec préciſion les beautés & les défauts, & les apprécient avec une juſteſſe infinie.

L'art d'imprimer les toiles de coton eſt aujourd'hui l'une des manufactures d'Europe, qui préſente le plus de variété dans le goût & le deſſein; & l'extrême variété que le goût Européen a repandu dans les deſſeins de cette fabrique, & qui en fait le principal mérite, rend fort difficile l'art d'en aſſortir un magaſin. Car on doit trouver dans un magaſin bien aſſorti, des toiles de toutes les qualités, des couleurs, des nuances & des deſſeins de toute ſorte; il faut plaire également au toucher, au coup-d'œil, au goût des acheteurs de tout âge, de tout état, de toutes ſociétés & de tous pays; & cependant obſerver qu'ici la qualité de chaque toile en fixe pres-

ACADEMIA ... OLA ... IOTECA

que toujours le prix, quelle que ſoit d'ailleurs la beauté des couleurs & du deſſein.

Le goût a peu de part dans la connoiſſance des toiles de coton, qu'on nomme mouſſelines. Cette connoiſſance conſiſte bien plus à diſtinguer parfaitement les différentes ſortes de toiles qui ſont en grand nombre, dont les prix varient ſuivant les différens dégrés de fineſſe & de bonté. Mais quelle attention & quelle habitude ne faut-il pas avoir pour diſtinguer une quantité infinie de ſortes de mouſſelines, & ſur-tout pour apprécier la fineſſe de celles que les Marchands Indiens ne peuvent eſtimer eux-mêmes qu'après avoir comptés les fils de la chaine?

L'industrie Européenne s'eſt auſſi exercée ſur les cotons de l'Aſie & ſur ceux de l'Amérique, mais dans un goût différent, infiniment plus utile pour nous, parce qu'il eſt plus conforme à la nature de nos climats. Nous avons des étoffes de coton de différentes couleurs, des étoffes de coton & ſoye, de coton, ſoye, or & argent. On en fabrique à bouquets détachés de laine, & de ſoye mêlés d'or & d'argent, & à deſſeins courans. Les deſſeins, le goût, les qualités & les prix, préſentent encore en ce genre une extrême variété, & demandent beaucoup d'application & beaucoup d'exercice, ſi on veut en faire le Commerce avec quelque ſuccès.

On fabrique aujourd'hui des étoffes de ſoye dans un nombre infini de villes de l'Europe dans le *plain* ou l'*uni*; & dans ce genre quelques unes conſervent à l'égard de certaines étoffes qu'il n'eſt pas difficile de connoître une ſupériorité que les autres ne conteſtent point. Telles ſont les moires unies & les ſatins noirs d'Angleterre, les poux de ſoye de Turin, les velours noirs de Gênes, &c. La ſolidité, le moëleux & la beauté de la couleur, font ici le mérite eſſentiel de l'étoffe. Il n'y a, pour ainſi dire, dans ces étoffes que la chaine & la trâme; & les ſoyes bien choiſies, la chaine bien égaliſée, & les couleurs bon teint, ſuffiſent pour les rendre parfaites.

Il n'en eſt pas de même du *façonné*. Ce genre, porté dans la ſeule ville de Lyon, à ſon plus haut dégré de perfection, ſe diviſe en pluſieurs branches; *le grand* & *le petit riche*. C'eſt ici la manufacture ſur laquelle le génie, l'art & le goût, ont répandu le plus de richeſſe & de variété; & ſur laquelle on eſt étonné que l'induſtrie humaine n'aît point encore reconnu de limites. Cette manufacture mérite un coup-d'œil plus détaillé.

Ce

Ce n'eſt pas aſſez que de connoître le damas, le broché, le ſatin à deux & à trois las, le taffetas broché, le droguet liſeré, la péruvienne, la pruſſienne, la luſtrine, la dauphine, la moire faconnée, le velours coupé, friſé, le vélours à la reine, le velours à fonds d'or, le velours à deux côtés, &c. les cirſake, les Batavia, toutes ces étoffes des Indes que Lyon imite aujourd'hui en ſurpaſſant ſes modèles par la variété & la beauté de ſes deſſeins. Chaque genre préſente différentes qualités, & le choix demande encore un goût qui ne peut être aſſuré que par un exercice long & refléchi de cette branche de Commerce.

L'acheteur peut compter ſur la bonne foi & la probité du fabriquant à l'egard de certaines bonnes qualités de l'étoffe. De ſages réglemens donnent cette ſûreté: on a fixé les longueurs des étoffes; on a déterminé la qualité des matières qui doivent y entrer; on a prévenu l'altération des bouts de ſoie dans les chaines; on a règlé le nombre des partées qui y entrent; & l'on a en même tems preſcrit des régles aux tinturiers, qui aſſurent le bon teint. Mais il eſt bien important de diſtinguer dans cette manufacture les bonnes maiſons qui ſont celles qui ne font que du beau & du bon dans chaque gen-genre, & les petites qui copient & ne font que du médiocre à tous égards. La petite fabrique n'exécute que les deſſeins des deſſinateurs publics, ou ſi elle exécute quelque-fois les beaux deſſeins des bonnes maiſons, elle les exécute mal; c'eſt avec les *rebuts*, les *déchets*, les *retailles*, avec des parties de ſoies inégales & mal aſſorties, que les petits fabriquans exécutent preſque toujours leurs deſſeins, ou ceux des bonnes maiſons qu'ils peuvent ſe procurer. On doit ſavoir diſtinguer dans la concurrence qu'un ſemblable deſſein autoriſe, leurs etoffes d'une étoffe finie.

On a vu à Lyon un deſſein à nuages jettés en formes de colonnes torſes, avec une tige courante & un petit bouquet, réduit, exécuté en ſatin à deux las, fond pompadour, la colonne biche clair, & la tige verd nué légèrement; retourné en fond bleu, colonne argent placé, la tige argent friſé, paſſé & lame; enſuite en nacarat & or; il y eut cent pieces ſur le même deſſein ainſi ſucceſſivement varié, qui furent produites avec un grand ſuccès; on voit ici combien le goût ſait enrichir le deſſein. C'eſt une des reſſources précieuſes de l'art, de varier ainſi dans l'exécution le deſſein ſuivant le goût des différentes nations. L'Allemagne aime les couleurs tendres, l'Eſpagne demande des couleurs ternes, Paris des nuances tranchantes, &c.

On peut juger par l'excellence & la fineſſe de l'art & de la matière première, & par le génie & le goût qu'il exige dans l'artiſte, des connoiſſances que doit avoir un Négociant qui embraſſe dans ſon Commerce les fruits d'une induſtrie ſi recherchée. Un Commiſſionaire habile connoit les beſoins de ſon correſpondant. Il a été dans ſon magaſin, il l'a parcouru, toiſé, détaillé; il a évalué ſa conſommation, il a vû tous les genres qu'il lui faut & la qualité de chacun. Il combine les aſſortimens de ſon correspondant. Il calcule ſes beſoins & les remplit ſans ſe tromper.

On ne ſauroit trop condamner les Négocians qui ſe jettent dans le Commerce de commiſſion ſans connoiſſance, ſans goût, ſans correſpondans; qui n'ont de commiſſions, que celle qu'ils obtiennent en offrant de vendre au pair, même à perte; qui fraudent l'Etranger par les mauvaiſes qualités qu'ils lui envoyent, ou par le ſurhauſſement de prix, & le fabricant par des courtages ſuppoſés, en feignant de contremander la commiſſion dans le moment où elle eſt remplie, afin d'obtenir un rabais, comme s'ils ne vouloient s'en charger que par complaiſance. De tels Négocians ne peuvent avoir que des Correſpondances réfuſées par les bonnes maiſons.

C'est ſur-tout dans l'examen refléchi de cette branche de Commerce, qu'on voit combien un bon Négociant-commiſſionaire eſt néceſſaire au progrès du Commerce & de l'induſtrie; combien il eſt utile, précieux même à ſes correſpondans; & combien de ſoins doit prendre un jeune homme, quelle étude il doit faire, quelles connoiſſances il doit acquérir, pour atteindre à ce dégré de mérite & de conſidération, qui rend le Négociant également chèr à ſa patrie & à l'etranger.

Nous avons déjà obſervé que le Commerce n'éxige que des connoiſſances bornées dans les pays où le Commerce eſt limité aux denrées du crû, aux productions de l'induſtrie du lieu, & aux conſommations intérieures. Le Négociant peut borner ſon étude & ſes connoiſſances aux productions naturelles & d'induſtrie de ce pays, & à celles que ce pays tire de l'étranger. Il lui ſuffira, après avoir acquis une exacte connoiſſance de toutes les productions de ſon pays, & de celle de l'etranger qui conviennent à ſa conſommation, de connoître enſuite tous les pays où les productions de ſon crû conviennent, de diſtinguer ceux où elles trouvent le plus grand débouché & le plus avantageux & enfin les lieux d'où les denrées & les marchandiſes propres à la conſommation de ſon pays peuvent être tirées avec plus de facilité, avec moins de frais; en un mot, avec plus d'avantage.

Ces connoiſſances indiſpenſablement néceſſaires au Négociant, pour faire le Commerce avec ſuccès, ſoit qu'il travaille pour ſon compte, ſoit qu'il faſſe le Commerce par commiſſion, s'étendent ſur un plus grand nombre d'articles, à méſure qu'on ſe transporte dans les lieux qui font un plus grand Commerce, ou parce qu'ils ont l'occaſion d'une plus grande conſommation, ou plus d'abondance de productions naturelles & plus de variété, ou un plus grand nombre de manufactures. Ces connoiſſances, ſi on ſe transporte dans les grands entrepôts, embraſſent enfin tous les articles du Commerce. Ici les connoiſſances, néceſſaires au Négociant, n'ont presque point de bornes. On pourroit peut-être en preſcrire au Négociant qui ne fait le Commerce que pour ſon compte; parce qu'il eſt aſſez ordinaire que chaque Négociant s'attache à une ou pluſieurs branches particulières; & s'il arrive quelque-fois qu'un Négociant ſe jette ſur quelque branche nouvelle, ce n'eſt que l'effet d'une occaſion qui l'y entraine; mais on ne peut preſcrire aucunes limites aux connoiſſances du Négociant qui s'attache au Commerce de commiſſion dans un grand entrepôt. Il eſt tous les jours expoſé à recevoir des ordres de tous les pays où s'étend le Commerce de l'entrepôt, & ſur tous les articles que ce Commerce embraſſe, ſoit pour des ventes, ſoit pour des achats. Il doit donc être en état d'exécuter ſur le champ. Il faut donc ſavoir acheter & vendre de toutes ſortes de denrées & de marchandiſes. Et ſait-on en acheter & en vendre ſans les connoître?

On voit que les connoiſſances ont ici les mêmes principes, qu'on doit ſuivre la même route pour les acquérir, & qu'il n'y a de différence d'un pays à l'autre à l'égard des Négocians, qu'en ce qu'elles s'étendent ſur une quantité plus ou moins grande des articles qui compoſent la matière du Commerce en général.

Des Voyages.

Chaque Négociant doit connoître à fonds le Commerce relatif à ſa place. La pratique ſans le ſecours de l'obſervation, ne peut lui donner que des connoiſſances très imparfaites. L'obſervation même ſera peu exacte, ſi le Négociant la borne à ce qui ſe paſſe chez lui. Il faut obſerver chez l'étranger, & pour obſerver avec fruit, il faut y porter un jugement exercé & déjà formé par une bonne théorie; c'eſt ainſi que s'acquiert promptement

ment l'expérience qu'on regarde comme un ſi grand maitre. Mais l'expérience eſt un fruit qui meurit lentement & imparfaitement, ſans culture. Elle exige l'obſervation; & l'obſervation demande des connoiſſances.

On entend communement par *expérience*, la connoiſſance acquiſe par un long uſage de la vie, jointe aux réfléxions que l'on a faites ſur ce qu'on a vû. L'expérience nous apprend des faits, ce qui eſt cauſe & ce qui eſt effet, & notre réfléxion nous fait obſerver la liaiſon & l'enchainement qu'il y a entre la cauſe & l'effet. Il eſt aiſé de ſentir, combien l'eſprit cultivé, & un jugement exercé par une bonne théorie, rendent l'obſervation prompte & juſte, & combien ils accélérent les progrès de l'expérience & la rendent ſûre. C'eſt ce qui conduit à cette expérience raiſonnée qui honore la plûpart des ſciences, ainſi que les hommes qui y excellent. Les voyages ſont de la plus grande utilité pour donner de l'expérience au Négociant; mais pour en retirer cet avantage, il doit voyager avec l'eſprit d'obſervation. Ainſi quand on dit qu'un homme a de l'expérience, on doit entendre qu'outre les connoiſſances que chacun acquiert par l'uſage de la vie, il a obſervé particulièrement ce qui regarde ſon état; & ce qui regarde l'état du Négociant s'étend dans tous les pays, par-tout où il peut porter ſon Commerce.

Le Négociant devroit faire une eſpèce d'apprentiſſage; c'eſt-à-dire, travailler pendant quelque tems, comme commis, dans de boutiques de marchands; car il lui ſeroit très utile de porter un œil attentif ſur la vente en détail, qu'on néglige trop pour l'inſtruction. Les Anglois, même les Seigneurs, ne dédaignent pas de faire commencer par là leurs enfans qu'ils deſtinent au Commerce. Il faudroit du moins employer une ou deux années à l'étude des matières prémières & des marchandiſes dans les grands magaſins. Une connoiſſance exacte acquiſe ainſi par l'expérience & par l'obſervation ſur toutes les matières du Commerce, ſera un fonds très néceſſaire & très utile; mais il ne ſuffira pas encore au Négociant pour le conſtituer un bon Négociant, & le mettre en état de faire proſpérer ſon Commerce. S'il fait le Commerce pour ſon compte, il doit connoître à fonds les places ſur leſquelles il peut faire des ſpéculations, pour y donner des ordres avec ſûreté. La même connoiſſance eſt néceſſaire au Négociant livré au Commerce de commiſſion, pour exécuter des ordres, & pour s'en procurer. Le Négociant ne peut ici acquérir les connoiſſances néceſſaires, que très imparfaitement ſans ſortir de chez lui. Il faut connoître les hommes de différens pays, leurs mœurs, leurs uſages, même leurs caprices; & il faut aller les étu-

étudier chez eux. Le Négociant n'eſt pas bien inſtruit, s'il n'a vû beaucoup de pays, beaucoup d'hommes & de villes.

Qui mores hominum multorum vidit & urbes.
ART. POET.

Le Négociant voyage avec un eſprit d'obſervation, mais il trouve partout des objets d'obſervations qui ſont à lui. Il ne voyage point comme un Sçavant, comme un Philoſophe, un Politique, un Homme de lettres, un Artiſte. Il ne ſe refuſe point aux beautés de la peinture, de la ſculpture, de l'architecture, il ſait en être étonné. Il ſait diſtinguer la Nation polie par les arts, par les lettres & les ſciences; il eſt ſenſible aux agrémens que l'eſprit cultivé & les talens repandent dans la Société; à la beauté des monumens publics, aux chefs-d'œuvre de l'art. Il admire ce que les lettres & les arts doivent aux Souverains qui les protègent, & ce que ceux-ci doivent à leur tour aux lettres & aux arts. Quoique tout cela ſoit originairement le fruit du Commerce, il n'en fait point ſon étude & l'objet de ſon obſervation. Il doit même s'en défendre. Il doit les enviſager comme des objets ſéducteurs, eſpèces de Sirènes, dont la vue l'arrêteroit trop longtems, & l'éloigneroit trop de ſon état. Il doit toute ſon application au Commerce & à tout ce qui y eſt relatif. Il n'obſervera avec ſoin dans la partie du gouvernement, que les loix ſomptuaires ou prohibitives, les tarifs, les gènes, la liberté; dans les mœurs & les uſages, la mode, le goût pour certaines denrées ou marchandiſes & leurs diverſes qualités; le luxe, ſon étendue, ſes recherches, ſa délicateſſe & ſes divers objets; dans l'induſtrie, ſes différens ouvrages & le rang qu'ils méritent qu'on leur aſſigne dans le Commerce; dans la phyſique, les diverſes productions naturelles du pays & leur utilité pour les pays étrangers, enfin l'exactitude, la bonne foi dans les engagemens, la franchiſe dans le Commerce & dans la manière de traiter.

Il donnera une attention de préférence ſur les articles de la plus grande conſommation reſpective, ſur leurs prix ordinaires; & ſes connoiſſances locales lui apprendront à en prévoir mieux les variations & les meilleurs moyens d'en profiter. Il découvrira des articles particuliers qui donnent des bénéfices peu connus, des moyens d'économiſer dans des envois, ou de faire des envois plus avantageux par des routes nouvelles, ou enfin des eſſais à faire qui réuſſiſſent quelque-fois à donner un bénéfice momentané, & quelque-fois pour long-tems.

On trouvera en Eſpagne, en Portugal, en Suède, &c. des loix ſomptuaires;

tuaires; des loix prohibitives dans le Dannemarck, en Suède, en France, en Angleterre, &c. Des gênes infinies en France & en Angleterre, à côté d'une heureuse liberté; tous les droits d'entrée & de sortie modérés & perçus avec une douceur infinie en Hollande; reduits à Hambourg à environ un demi pour cent, à Brême à un & demi, fruit d'une politique éclairée & infiniment sage, qui a rendu leur Commerce florissant. On observe en Allemagne & dans le Nord une grande consommation de vins, d'eau-de-vie, de fruits de France, d'Espagne, de Portugal & de la côte d'Italie; de sucre, de thé, de caffé, d'indigo, sur-tout des thés & caffés des qualités inférieures; car c'est principalement sur les qualités inférieures de la plûpart des denrées & des marchandises, que tombe la consommation la plus étendue; ce qui les rend précieuses au Commerce. Ces pays offrent encore le plus grand débouché des modes, des bijoux, des dorures, des galons d'or & d'argent, & des étoffes riches & de goût des manufactures de Lyon. La Russie sur-tout, fait une grande consommation de ces denrées & de ces marchandises. Depuis plusieurs années la cour de Saint Petersbourg est celle de l'Europe qui a porté plus loin le luxe dans la parure. On ne sçauroit apprécier tout ce que l'industrie doit aux bals parés, même aux bals masqués, mais sur-tout aux jours de gala, si fréquens dans les cours d'Allemagne, du Nord, d'Espagne & d'Italie. L'esprit de magnificence a heureusement suppléé ici au défaut des forces de la politique, à qui il eut été impossible de donner à l'industrie un si grand encouragement. Ces jours de fête qui se répètent tant de fois dans l'année, & en tant d'occasions, sont des objets d'observation très intéressans. Le Portugal, l'Espagne, demandent beaucoup de toiles, d'étoffes de soye & de laine, de poissons salés & souvent beaucoup de grains; & l'Italie beaucoup de denrées de l'Amérique, de poissons salés, de modes de Paris & d'étoffes riches des manufactures de Lyon. Le Levant consomme beaucoup de draps, sur-tout de manufactures de Languedoc, & de cette espèce qu'on nomme Londrins. Le débouché des étoffes de soye & des dorures y est infiniment plus borné. Ce pays est trop voisin de l'industrie Asiatique pour enrichir l'industrie Européenne. On y porte beaucoup de caffé de l'Amérique, qu'on y mêle avec celui de l'Arabie; de sucre & d'indigo. La France & l'Angleterre mettent plus généralement les quatre parties du monde à contribution, tant pour nourir leur luxe, que pour alimenter leur industrie, & la Hollande pour assortir son entrepôt & entretenir les magasins de toutes les places de l'Europe.

On trouvera l'industrie portée au plus haut dégré de perfection; en Angleterre dans plusieurs genres, & en France presque dans tous. Paris & Lon-

Londres, les deux prémières villes de l'univers, où les objets d'obſervation ſont multipliés à l'infini, excitent ſans ceſſe l'induſtrie de leurs habitans par une jalouſie réciproque; &, ce qui eſt ſingulier, plus encore par l'eſtime & par une recherche avide que chacune fait des ouvrages de ſa rivale. La Hollande poſſède une grande induſtrie, mais elle l'employe presqu'entièrement à faire valoir les ouvrages de l'art & les productions de la nature des autres pays, dans le Commerce avec toutes les Nations du monde, & à tirer ſur-tout du Commerce d'économie, de commiſſion & de banque, toutes les richeſſes que ces trois branches peuvent donner. Il y a peu de places de commerce en Europe, peu de Nations même, qui ne ſoient induſtrieuſes; mais on doit obſerver qu'à l'exception de la France qui a ſçu réunir la plus grande induſtrie & la plus recherchée au plus doux climat & au ſol le plus heureux & le plus fertile, les Nations les plus riches en productions naturelles, ſont celles qui poſſèdent le moins d'induſtrie. Elle eſt renfermée par-tout dans le territoire le plus borné ou le plus ingrat, où elle ſe nourrit des richeſſes que la nature donne aux autres pays. L'Italie lui fournit les meilleures ſoyes, l'Eſpagne les plus belle laines, l'Amérique le plus beau coton & les plus belles teintures, la Suède le fer & le cuivre de la prémière qualité; & l'induſtrie attire par mille canaux différens les matières les plus riches, l'or & l'argent, qu'elle fait encore enrichir de mille manières. Il n'y a que les pays qui produiſent le plus beau lin, où l'on poſſède au plus haut dégré de perfection l'art de l'employer. Car c'eſt avec les lins de la Flandre & du Brabant que ſont fabriquées les toiles de Flandres, les dentelles de point de Bruxelles, les dentelles de malines, chefs-d'œuvre de l'induſtrie humaine.

L'EXACTITUDE, la bonne foi dans les engagemens, la franchiſe dans le Commerce & dans la manière de traiter, ſe trouvent également chez tous les bons Négocians de toutes les places de l'Europe. Mais les mœurs & les uſages des différentes Nations, apportent quelques différences dans les achats à la prémière main & dans les ventes à la dernière, qui ſont encore des objets d'obſervation très intéreſſans. Presque toutes les denrées & les matières prémières dans les lieux du crû, s'achettent comptant, mais on ne contracte point de la même manière pour les ſoyes en Italie & en Eſpagne. Dans le Levant on eſt ſouvent trompé, quand les ſoyes & les autres marchandiſes ont paſſé par les mains des Juifs. Mais la bonne foi du Turc eſt ſure. L'Etranger achette difficilement les toiles de la prémière main; elles ſe vendent en détail au marché en écru, & les Négocians étrangers les tirent des magaſins des Négocians du pays, qui les ont achetées ainſi, & les ont

assorties après les avoir fait blanchir. C'est là une prémière branche de Commerce qui s'exerce sur les toiles, qui exige la résidence des Négocians qui s'y livrent, sur les lieux où l'on les fabrique. Ces Négocians achettent comptant des Fabricans, ou à des termes fort courts, & vendent à l'Etranger à-peu-près de même. Ils trouvent quelque-fois un grand bénéfice dans le mérite que les toiles acquièrent au blanchiment. On ne peut faire de grandes affaires de Commerce en Russie sans connoître la manière de contracter, sans contracter soi-même & sans faire un choix très difficile des personnes avec qui on traite, pour traiter avec sureté. Ici on vend à terme, & à terme d'une année au moins, & de plusieurs années au détail; & non-seulement on achette comptant, mais on paye plusieurs mois, une année, & souvent plusieurs années d'avance. Quelqu'immense qu'on suppose le bénéfice que peut donner un tel Commerce: qui peut y engager des capitaux considérables, & quels risques ne court-on pas à les engager pour si long-tems? On peut juger par-là de l'habileté des Négocians Anglois qui font ce Commerce & s'y enrichissent, en suivant pourtant cette manière de contracter, & quels soins il faudroit se donner pour les imiter? Il seroit à souhaiter pour l'avantage des Russes & pour les progrès de leur propre Commerce, qu'on pût abolir ces usages respectivement ruïneux.

Telle est l'idée générale de l'esprit d'observation avec lequel le jeune Négociant doit se livrer aux voyages. Il seroit injuste d'exiger qu'il embrasse tout le détail que cette idée lui présente: il ne doit omettre aucunes des connoissances générales qui le préparent à entrer dans la suite avec plus de facilité & de succès dans quelque détail que ce soit, lorsque l'occasion le rend utile ou nécessaire: mais il doit donner une application réfléchie & de détail sur les articles qui sont de son goût, de son choix, dont il a embrassé le Commerce, qui conviennent ou qui sont rélatifs au Commerce de la place où il a établi le siége de ses affaires & de sa fortune.

Des Correspondans.

Nous n'avons présenté jusqu'ici à l'observation du Négociant, que des loix favorables ou contraires aux progrès du Commerce; que des usages qui le gènent, ou en rendent la marche & les opérations plus difficiles; que des denrées, des matières prémières, les fruits de l'industrie, les efforts de l'art pour satisfaire les besoins du luxe que les richesses varient & mul-

multiplient sans cesse, en un mot les différentes matières sur lesquelles le Négociant peut exercer ses connoissances & ses talens, ou perfectionner son expérience.

Mais personne n'agit seul dans aucune affaire; on a sans cesse besoin du secours de ses semblables & les affaires de Commerce bien plus que toute autre affaire, étendent à l'infini les besoins des secours d'autrui. Ainsi, à l'observation des diverses qualités des denrées, des matières prémières, des ouvrages de l'art & de leurs différens dégrés de bonté; des mœurs, du luxe, du goût, des caprices même, des loix, des usages mercantils de toutes les Nations, il faut ajouter l'étude des hommes, & toutes les connoissances qu'exige le choix à faire d'un grand nombre de correspondans répandus dans les différentes places de Commerce. La correspondance est l'ame du Commerce du Négociant; & une intelligence active jointe à la probité, à l'exactitude & à un crédit solide, doivent déterminer le choix de ses *amis*; car c'est ainsi qu'on nomme communément dans le Commerce, les *correspondans*, c'est-à-dire les Etrangers avec lesquels on est en liaison & en commerce d'affaires. Ce nom n'est point impropre, & l'usage ne l'a point adopté sans fondement. Ce nom intéressant annonce une liaison qui n'est pas seulement établie sur des intérêts réciproques, mais qui tient aussi à une infinité de bonnes qualités, qui est appuyée sur la vertu; une liaison qu'on ne se rappelle qu'avec plaisir & dont on ne parle qu'avec éloge, qui doit être cultivée comme l'amitié, qui lui ressemble infiniment, & en exige presque tous les devoirs. Cette liaison n'est point telle qu'elle doit être, elle est imparfaite, si on la renferme dans les bornes étroites qu'exigent rigoureusement les affaires de Commerce. L'intérêt même du Commerce, le bien des affaires, demande que le sentiment accompagne la correspondance, & que le correspondant montre la même attention, les mêmes soins, la même activité & le même zèle dans toutes les occasions où il ne peut être question de services lucratifs pour lui, & ces occasions se présentent souvent. Le choix d'un correspondant exige donc autant de soin que celui d'un ami ordinaire, & peut-être encore d'avantage, si l'on fait attention qu'on confie souvent à son correspondant ses intérêts les plus chers, son honneur & sa fortune: & il est rare que dans l'usage ordinaire de l'amitié, on mette de si grands intérêts entre les mains d'un ami. La correspondance, cette liaison d'affaires formée par un bon choix, sera accompagnée d'une amitié d'autant plus solide, qu'elle est sans cesse nourrie & soutenue par un intérêt & par des besoins réciproques. C'est cette correspondance établie sur de bons principes, qui fait que le Négociant n'est étranger nulle-part; qu'il trouve par-tout des

amis,

amis, des connoiſſances & des affaires, & qu'il eſt pour ainſi dire, citoyen du monde.

Avoir acquis un nombre conſidérable de bons correſpondans, c'eſt avoir acquis un fonds riche, un fonds qu'on ne peut apprécier; mais un jeune Négociant qui ſe propoſe d'acquérir un fonds ſi utile & ſi néceſſaire, qui veut faire un bon choix de correſpondans & ſe les attacher, doit ſe préſenter & s'en faire connoître avec toutes les bonnes qualités qu'il recherche en eux, & qui déterminent ſon choix. Il doit attirer leur eſtime & leur confiance. C'eſt là l'un des plus grands avantages à recueillir des voyages. Cette eſtime & cette confiance d'un grand nombre de bons correſpondans eſt en même tems le principe & la méſure du crédit, de l'eſtime & de la confiance publique: car, il ne faut pas s'y tromper, le Négociant eſt un homme public, qui ne peut être trop connu pour un homme excellent dans ſon état. Indépendamment de l'honneur & du crédit, une grande réputation répand encore ſur ſa maiſon la plus grande proſpérité. Les affaires, & des affaires toujours ſûrement utiles pour le Négociant qui fait le Commerce de commiſſion, ſe renouvellent tous les jours & s'accumulent ſans ceſſe au gré de ſes déſirs; parce qu'on s'eſtime heureux d'avoir ſes intérêts entre ſes mains.

Ce n'eſt pas aſſez que d'avoir acquis tant de connoiſſances néceſſaires pour faire le Commerce de commiſſion, & un grand nombre de bons correſpondans: il faut encore ſavoir entretenir toutes ſes liaiſons par des ſervices, ſouvent même déſintéreſſés, & par des avis qui doivent avoir ce double avantage, d'être également utiles & intéreſſans pour celui qui les reçoit & pour celui qui les donne.

Il ne s'agit pas ici de ces avis qui ſe donnent en deux traits de plume, d'une traite faite, ou acceptée, d'un envoi, de l'expédition, du départ, de l'arrivée d'un vaiſſeau, &c. Mais de ces avis raiſonnés & réfléchis qui préſentent la matière & l'occaſion d'une bonne ſpéculation, d'une opération heureuſe, & qui exigent de la part de celui qui les donne, une connoiſſance profonde de la circulation des denrées, de leur débouché le plus grand ou le plus avantageux, des cauſes des variations de leurs prix, de leurs révolutions ſubites, & l'art de s'aſſurer de leur état actuel, & de prévoir leur état futur. Ces avis ne ſont pas proprement un conſeil direct, car le Négociant ne ſauroit être trop circonſpect à en donner à ſes correſpondans; mais une ſimple expoſition de faits qui préſentent le tableau d'une bonne

ſpé-

ſpéculation, & ſur lequel pour bien ſpéculer il ne reſte au Négociant qui les reçoit, que des conſéquences à tirer qui ſe préſentent d'elles-mêmes. Toute l'attention du Négociant qui donne de ces avis utiles, doit être, pour qu'ils puiſſent être utiles en effet, de s'aſſurer de l'exiſtence & de la vérité des faits, de n'en haſarder aucun de douteux, ou s'il y en a qui de leur nature le ſont néceſſairement & ſur lesquels on ne peut que conjecturer, il doit avoir ſoin de les donner pour douteux; il doit toujours craindre d'induire ſon ami en erreur, & le reproche qu'il pourroit lui faire, ou ſe faire à lui-même, de l'avoir engagé dans une entrepriſe nuiſible ou tout-à-fait infructueuſe; il doit ſur-tout prévénir par ſes lettres tout ſoupçon de n'avoir écrit que pour ſe procurer une commiſſion, que pour ſon intérêt perſonnel aux dépens de celui de ſon ami. Independemment de ce qu'un tel motif bleſſe ſenſiblement la probité, que c'eſt un abus de confiance & l'effet d'une avidité vrayement criminelle, c'eſt auſſi entendre très mal ſes propres intérêts. Un ami ainſi ſéduit, entrainé dans des erreurs qui lui occaſionnent des pertes, s'apperçoit alors des motifs de l'avis, trop tard pour en éviter les dangers, mais aſſez tôt pour retirer ſa confiance; & le Négociant perd ainſi pour un intérêt paſſager, l'eſtime & la confiance d'un ami, & un intérêt plus ſolide.

Le Négociant ſage ne donne des conſeils qu'avec une extrême circonſpection; il craint toujours de n'avoir pas bien vû, ou de n'être pas aſſez inſtruit; ſes conſeils ſont toujours accompagnés de quelque expreſſion de doute, il explique ſes motifs, mais il veut enfin qu'on n'adopte rien ſans examen. Il ſait qu'il eſt arrivé moins de cochenille à Cadix qu'on n'en attendoit, qu'il n'en reſtoit point dans les magaſins, qu'elle eſt rare dans les entrepôts; d'où il conclut que le prix y augmentera, ainſi qu'aux lieux où s'en fait la grande conſommation. Mais il compte ſur les avis qu'il a reçus, & ſur les obſervations qu'il a faites. Il peut être trompé. Il en arrivera de même ſur une infinité d'articles ſujets à de grandes variations.

Si le Négociant ſe permet de donner des avis, même des conſeils pour l'intérêt de ſes correſpondans, cet intérêt ne peut jamais l'autoriſer à interprêter les ordres qu'il a reçus, à y apporter le moindre changement, ni à en différer l'exécution. La maxime du Commerce à cet égard eſt: *exécutez & faites mal.* Ce n'eſt point à lui à pénétrer dans les vuës de ſon correſpondant, qui ne lui a point fait part de ſa ſpéculation.

Ce ne ſera donc que par des avis de la plus grande exactitude, que le Ne-

gociant bien instruit travaillera à multiplier ses affaires, toujours avec la sage précaution de ne point compromettre les intérêts de ses amis. Il ne se permettra d'ailleurs aucune sollicitation, aucune voie détournée pour s'attirer les affaires d'une maison, & priver de la confiance de cette maison un autre Négociant. S'il n'y a point d'indécence à faire des démarches à cet égard, ce n'est tout au plus que lorsque cette confiance est à donner; ce qui arrive de tems en tems dans les grandes places. Un homme, dit un ancien (*a*), qui court dans la carrière doit faire tous ses efforts pour remporter le prix; mais il ne peut ni faire tomber ni écarter avec la main celui qui court à son côté. Il en est de même dans la carrière de la vie: nous pouvons acquérir, la justice le permet; mais elle nous défend d'usurper.

Les Négocians font quelque-fois des spéculations, soit dans le Commerce de terre, soit dans le Commerce maritime, dans lesquelles ils offrent des intérêts à leurs amis. C'est un moyen d'accroitre le Commerce de commission. Mais un plus grand moyen de l'étendre, que plusieurs places présentent aux Négocians, & le plus utile, c'est d'avoir un ou plusieurs navires, & de faire le Commerce de fret. Ce Commerce peut occuper des fonds considérables, mais avec ce double avantage sous la direction d'un bon Négociant, que le Commerce de fret, conduit avec l'intelligence qu'il exige, donne un bénéfice certain & procure nécessairement beaucoup de commissions; car rien n'est plus naturel que d'attendre que la vente d'une partie des cargaisons prises à fret, sera commise au propriétaire du navire, sur-tout si le navire est entre les mains d'un bon Capitaine, ou consigné à de bons Négocians. Ce Commerce donne d'ailleurs la facilité & l'occasion fréquente de procurer des commissions à des amis: il est tout simple que ceux-ci s'attachent à mériter cet avantage par les soins d'en procurer un pareil à leur ami, & à rendre ainsi leur correspondance réciproquement utile, pour en assurer la durée.

Ce moyen d'étendre le Commerce de commission exige des connoissances d'un grand détail.

(*a*) Cic. des offic. lib. 3. ch. 10.

Du

Du Commerce de Fret, & de la Navigation.

Le Commerce de fret eſt plus ou moins facile & avantageux, & donne plus ou moins d'étendue au Commerce de commiſſion, ſuivant l'étendue du Commerce de la place où le Négociant travaille. Cette branche de Commerce n'a presque point de limites à Amſterdam, Rotterdam, Hambourg; elle eſt plus reſtrainte dans les autres ports du Nord, de la Méditerranée, de France & d'Angleterre. Ce Commerce eſt même tout-à-fait inconnu dans un grand nombre de ports de mer; & cependant il en eſt fort peu où l'on ne pût lui donner quelque étendue, & où les Négocians ne puiſſent trouver des moyens de faire utilement ce Commerce. Son importance & ſon utilité, & en même tems le ſilence des Auteurs qui ont traité du Commerce ſur la ſcience pratique de cette branche, exigent que nous entrions ici dans un grand détail.

Le fret eſt le prix du tranſport par mer des marchandiſes d'un lieu à un autre; & ce prix eſt le prémier bénéfice que la navigation donne à une Nation maritime, & la principale cauſe de ſes richeſſes & de ſes forces navales. C'eſt le bénéfice que donne le loyer des navires, qui en étend la conſtruction, qui multiplie les matelots & les vaiſſeaux, ainſi que les entrepriſes de Commerce, & forme un fonds ſolide à la puiſſance maritime. Tel eſt la nature du fret, que le navire, ſoit qu'il navige pour compte de ſa Nation, ou pour compte de l'Etranger, ſoit qu'il navige pour le compte du propriétaire, ou pour celui d'un autre Négociant, gagne toujours également le prix du tranſport de la marchandiſe, dont il eſt chargé; parce que ce prix eſt une valeur nouvelle ajoutée à la marchandiſe par la néceſſité du tranſport, qui ſe paye aux navigateurs ſans rétard ni diminution, quel que puiſſe être d'ailleurs le prix intrinſèque de la marchandiſe, & l'évènement de la vente, qui donne quelque-fois de la perte au lieu où ſe fait le tranſport.

On réduit tout le calcul de la navigation à deux objets; ſçavoir, à la ſomme que coûte le vaiſſeau, & aux profits qu'il donne. On eſtime les vaiſſeaux aſſez généralement ſur le pied de cent-cinquante livres le tonneau, & l'on évalue le bénéfice du propriétaire de dix à quinze pour cent par an; c'eſt-à-dire, un vaiſſeau de trois-cens tonneaux doit couter quarante-cinq-mille livres, & donner au propriétaire de quatre-mille cinq-cens à ſix-mille ſept-cens-cinquante livres de bénéfice par année. On ſent bien que

cette estimation ne sçauroit être d'une certitude géométrique; qu'on doit l'appliquer bien plûtôt à connoître l'étendue du Commerce & de la puissance maritime d'une Nation, que pour déterminer avec précision le bénéfice du propriétaire d'un navire. La construction est plus ou moins chère, & plus ou moins solide dans les différens ports de l'Europe; & l'intelligence du Négociant qui fait construire, ou qui achette un navire, donne encore des avantages plus ou moins considérables au commerce de fret, qu'on ne peut estimer. Il ne seroit pas moins difficile d'apprécier les hasards qui assurent un fret d'aller & de retour à chaque voyage, ou qui occasionnent des traversées à faux fret; c'est sur le pied des risques des avaries, des demeurages, des relâches forcées, de la navigation du navire quelque-fois sur son lest, ou à moitié charge, que le bénéfice du fret doit être estimé, en supposant toujours dans le propriétaire le travail & les connoissances nécessaires pour bien faire construire, radouber, ou acheter un navire, pour le bien équiper & avictuailler, & lui procurer du fret; en un mot, toute cette prudence mercantile qui ôte au hasard tout ce qu'on peut lui ôter.

Nous ne considérons point ici le fret comme un profit national; car outre le profit du propriétaire du navire, il faudroit compter les salaires & la nourriture des équipages & de toutes les différentes sortes d'ouvriers employés à la construction, au radoub & à l'équipement des vaisseaux. Tous ces ouvriers, tous ces hommes de mer sont nourris & payés par la marine; ou pour parler plus exactement, leur nourriture & leurs salaires font partie de cette valeur nouvelle que les frais du transport, qu'on appelle le fret, ajoutent à la marchandise, qui est toujours payée par le consommateur, indépendamment de la valeur intrinsèque de la marchandise. Ainsi le travail des gens de mer & des différens ouvriers occupés à la construction & à l'équipement des navires, est un profit pour la Nation maritime, comme celui du manufacturier & du cultivateur. Le profit national sera encore bien augmenté, si les terres produisent des bois, du fer, du chanvre, du bray & du goudron.

Les Anglois évaluent leur navigation marchande à seize-cens-mille tonneaux de mer. Il y a peut-être de l'exagération dans cette estimation qui suppose leur navigation doublée depuis 1688. La navigation des Hollandois est à-peu-près égale, avec cette différence avantageuse pour la Hollande, que la majeure partie du fret en Angleterre est payée par la Nation, & qu'en Hollande elle est payée par les Etrangers, parceque la consommation intérieure de la Hollande est infiniment plus bornée, & qu'ils donnent à fret une bien plus grande quantité de vaisseaux, ou de tonneaux de mer, à toutes

tes les Nations de l'Europe. D'ailleurs les équipages se forment en Angleterre, comme en France, aux dépens de l'agriculture & des manufactures, & en Hollande aux dépens de la population des Nations étrangères, ou avec des hommes que la République ne peut employer, ni à l'agriculture, ni aux manufactures. On peut sur ces principes se former une idée du fret de toutes les Nations maritimes de l'Europe, & de la somme immense à laquelle montent les frais de transport par mer d'un lieu à un autre, qui sont une valeur ajoutée aux denrées & aux marchandises par la nécessité indispensable du transport, toujours payée comptant aux navigateurs, quel que soit d'ailleurs le prix des denrées & des marchandises transportées. C'est aux moyens de gagner cette valeur qui n'est jamais incertaine, que le Négociant doit donner tous ses soins. Soit qu'il charge ses vaisseaux de ses propres marchandises, soit qu'il les donne à fret, il gagne également le fret; c'est-à-dire, la valeur ajoutée par les frais de transport; & il lui est indifférent de gagner cette valeur sur sa Nation, ou sur les Nations étrangères.

Les succès de cette branche de Commerce que beaucoup de Négocians très habiles regardent comme une des plus solides, dépendent encore plus de la science du Négociant, que des évènemens toujours incertains & variables du Commerce. Le Négociant doit avoir des connoissances assez étendues de la construction, de la forme qu'il convient de donner à son vaisseau, suivant la navigation à laquelle il le destine; & des divers matériaux qui y sont employés, soit pour acheter des navires avec avantage, soit pour faire construire avec le plus de solidité qu'il lui est possible & au meilleur marché. C'est là la prémière chose qui doit fixer l'attention du Négociant qui veut faire le Commerce de fret.

L'art de la navigation s'est perfectionné à mésure que le Commerce a fait de plus grands progrès. Cependant on n'est pas encore parvenu au point de n'avoir plus rien à désirer. Il n'en faut pas d'autre preuve que la diversité des méthodes de construction qu'on suit chez les différentes Nations & dans les différens chantiers de l'Europe, qui toutes ont quelques avantages qui leur sont propres, & dont on ne peut pas dire qu'il y en ait une seule qui ne soit accompagnée de quelque inconvénient. C'est cependant la construction qui est la prémière base de la navigation; & cet art de bâtir des vaisseaux, d'où dépendent presque tous les succès de la navigation, a des principes généraux, une infinité de règles & de méthodes différentes, dont le Négociant qui veut faire le Commerce maritime, ne peut se dispenser de prendre au-moins une connoissance générale & assez étendue pour

pouvoir faire conſtruire, acheter, ou vendre, radouber, armer & desarmer un navire avec une intelligence aſſez ſure pour n'être point trompé tant ſur les prix que ſur la bonté de toutes les parties du navire eſſentielles à la ſureté de la navigation, & pour pouvoir porter ſur tout cela une grande économie, mais une économie qu'il faut ſçavoir concilier ici plus qu'en toute autre matière, avec la néceſſité indiſpenſable.

Nous avons déjà cité *les Elémens de l'Architecture navale, ou Traité pratique de la Conſtruction des vaiſſeaux*, par Mr. *du Hamel*. On trouvera dans la lecture de cet ouvrage toutes les connoiſſances néceſſaires aux Négocians ſur la conſtruction, ſi on ajoute à cette lecture l'examen de quelques navires en conſtruction ſur les chantiers, & de quelques autres navires ſous voile. Le détail des règles de la conſtruction appartient aux conſtructeurs, aux maitres de l'art, que le Négociant ne ſçauroit approfondir; parce qu'il demande un homme tout entier. Car les parties principales qui entrent dans la conſtruction du corps du vaiſſeau montent jusqu'à cent-vingt-deux, qui toutes doivent être employées dans les proportions les plus avantageuſes; & c'eſt à régler ces proportions que conſiſte la partie la plus délicate de l'art de la conſtruction. Il ſuffit au Négociant de ſçavoir diſtinguer la conſtruction des batimens des différentes Nations; car chaque Nation a une méthode qui lui eſt propre, qui donne une forme particulière au navire, plus ou moins de ſolidité, de jauge, ou qui rend ſa marche plus ou moins légère, & la manœuvre plus ou moins facile. La forme des navires décide ſouvent de leur marche: & les ports de mer pour leſquels ils ſont conſtruits déterminent auſſi ſouvent cette forme, ainſi que la grandeur ou port des navires. Le Négociant décide auſſi lui-même de la forme & du port de ſon navire par la branche de Commerce ou de la navigation à laquelle il le deſtine. Les mats, les voiles, les cordages, les pompes, les ancres, & tout ce qui eſt connu ſous les dénominations d'agrets & apparaux, & d'avictuaillement, préſentent encore un grand détail, dont le Négociant doit connoître la majeure partie.

Les vaiſſeaux de la Hollande, ceux de la mer baltique & de presque toute la côte d'Italie, ſont d'une fabrique ronde & large de fond. Leurs ports exigent cette forme de conſtruction, parce qu'ils n'ont pas aſſez de fond. Il leur faut des vaiſſeaux qui prennent le moins d'eau qu'il eſt poſſible. Les navires des autres Nations qui ont de bons ports, ſont par le bas d'une forme, qui les fait entrer profondement dans l'eau.

Cette méchanique, ſuivant l'obſervation de l'Auteur de l'*Eſprit des Loix*, qui eſt conforme à celle de tous les navigateurs, fait que ces derniers navires navigent plus près du vent, & que les prémiers ne navigent presque que quand ils ont le vent en poupe. Un navire qui entre beaucoup dans l'eau, navige vers le même côté à presque tous les vents; ce qui vient de la réſiſtance que trouve dans l'eau le vaiſſeau pouſſé par le vent, qui fait un point d'appui, & de la forme longue du vaiſſeau, qui eſt préſenté au vent par ſon côté, pendant que par l'effet de la figure du gouvernail, on tourne la proue vers le côté où l'on veut faire route; enſorte qu'on peut aller très près du vent, c'eſt-à-dire très près du côté d'où vient le vent.

Mais quand le navire eſt d'une figure ronde & large de fond, & que par conſéquent il enfonce peu dans l'eau, il n'y a plus de point d'appui; le vent chaſſe le vaiſſeau qui ne peut réſiſter, ni guères aller que du côté oppoſé au vent.

D'où il ſuit, que les vaiſſeaux d'une conſtruction ronde & large de fond marchent moins bien, ſont mauvais voiliers & plus lents dans leurs voyages. 1°. Ils perdent beaucoup de tems à attendre le vent, ſur-tout s'ils ſont obligés de changer ſouvent de direction; 2°. ils vont plus lentement, parce que n'aïant pas de point d'appui, ils ne ſçauroient porter autant de voiles que les autres.

On prétend que les vaiſſeaux de conſtruction Hollandoiſe ſont par ces raiſons plus ſujets aux coups de mer & à faire des avaries, que les vaiſſeaux de conſtruction Françoiſe. Par la raiſon auſſi que ces derniers ſont meilleurs voiliers, lorſqu'ils ſont en rétard dans leur traverſée, ils donnent bien plus d'inquiétude aux propriétaires & aux aſſureurs, ou rendent les aſſurances plus chères. Mais on n'obſerve cependant point de différence de prix des primes d'aſſurance à Amſterdam, ni dans les ports de France, ſur les vaiſſeaux Hollandois & François. La différence des risques de la navigation de ces différens vaiſſeaux n'eſt pas aſſez grande, pour en établir une dans le calcul général des risques de mer, qui déterminent les prix des primes d'aſſurance pour tous les voyages & retours, dans toutes les ſaiſons de l'année. Les aſſureurs qui obſervent cette différence & qui en courrent les risques, s'en indemniſent, en multipliant les risques qu'ils ſouſcrivent.

Les bons marins obſervent encore que plus un navire eſt petit, plus il eſt en danger dans les gros tems. Telle tempête ſubmerge un navire, qui ne feroit que le tourmenter s'il étoit plus grand: les vents & les flots n'agiſſant que

que sur la surface, le grand vaisseau résistera plus par son poids à leur impétuosité que le petit; & aussi parce qu'il prend plus d'eau que le petit.

L'Auteur du *Dictionnaire du Citoyen* prétend que la navigation des vaisseaux Hollandois est dangereuse aux atterrages, parceque, dit-il, il est difficile de les gouverner. Comment concilier cette difficulté de les gouverner avec ce que dit le même Auteur, que ces vaisseaux n'ont pas besoin d'un grand équipage; d'où l'on devroit conclure bien plûtôt, qu'il est facile de les gouverner? En effet, la construction Hollandoise donne cet avantage par la légèreté de ses manœuvres aux vaisseaux Hollandois; ce qui indemnise bien de la lenteur de leur marche. Leur navigation non-seulement n'est d'ailleurs pas plus dangereuse aux attérages, que celles des navires des autres Nations, toutes proportions égales; mais elle l'est infiniment moins aux attérages de la Hollande, & par-tout où se rencontrent des bas fonds. Ils ont encore cet avantage à Amsterdam, qu'ils peuvent entrer dans le port ou descendre au Texel, avec une plus grande partie de leur chargement.

Ce n'est point pour rendre ces vaisseaux plus favorables au Commerce d'économie, parce qu'ils portent beaucoup, comme le croit encore le même Auteur, que la construction Hollandoise donne cette forme à ses vaisseaux: c'est uniquement le peu de fond des ports de Hollande qui exige cette forme de construction. Les Hollandois pourroient donner la même jauge à des vaisseaux construits à l'Angloise & à la Françoise. L'objet de de la plus grande jauge est de faire plus de fret. Les Hollandois pourroient charger autant de lasts avec une autre forme de construction qui rendroit leurs vaisseaux meilleurs voiliers, & ils y trouveroient un grand avantage en ce que leurs voyages étant plus courts, le bénéfice du fret qui est une de leurs principales branches de Commerce, seroit plus souvent répété; ce qui seroit bien conforme à leur principale maxime de Commerce, qu'il faut sçavoir gagner peu & souvent. Mais les bas fonds de leurs attérages & le peu de profondeur de leurs ports, ne leur permettent pas l'usage des navires qui prennent beaucoup d'eau. Il faut avouer cependant que les vaisseaux tels que les flutes qui ont un gros ventre, donnent quelque avantage à l'arimage, c'est-à-dire qu'ils sont propres par la forme de leur construction, à recevoir une plus grande quantité de marchandises. Mais ce n'est point là le motif qui a déterminé la forme de la construction Hollandoise.

La branche de Commerce ou de navigation pour laquelle on destine un navire, détermine principalement la forme de la construction & la jauge qu'on

qu'on doit lui donner. Un pêcheur, un vaiſſeau deſtiné pour la pêche du harang, de la baleine, pour celle de Terre neuve, pour le Commerce de Guinée, ſont de forme & de grandeur bien différentes, & auſſi agréés & armés bien différamment. L'armement de chacun de ces navires demande une étude particulière de la part du Négociant qui veut ſuivre quelqu'une de ces branches de Commerce: & ce ſeroit rendre un grand ſervice aux jeunes Négocians & au public, que d'expliquer dans un détail exact, la meilleure méthode qu'on pourroit ſuivre pour faire ces différentes branches de Commerce avec le plus d'avantage.

Il ſemble que les vaiſſeaux deſtinés au petit cabotage ne devroient être que d'une moyenne grandeur, & même au-deſſous, attendu la concurrence qu'ils rencontrent dans tous les ports, & qu'ils ont l'avantage d'être expédiés plus promptement; ce qui eſt toujours pour les affreteurs une raiſon de préférence, & aſſure au propriétaire du navire plus de facilité à trouver du fret, à completer ſa charge, un bénéfice plus prompt & moins chargé de frais de demeurage.

Les vaiſſeaux deſtinés pour le Commerce du Nord doivent être d'un grand port, & tenir beaucoup de la conſtruction des flutes, parce qu'ils ſont presqu'entièrement chargés des marchandiſes de tout le Commerce qui cauſent le plus d'encombrement, telles que les bois de conſtruction, les mats, les cordages, les chanvres, &c.

Les Hollandois ſont dans l'uſage d'employer de grands vaiſſeaux au Commerce de Guinée & de l'Amérique; & les François n'employent à ces deux branches de Commerce que des vaiſſeaux d'une moyenne grandeur. Des uſages ſi différens dans la même navigation, ſont cependant fondés chez les deux Nations ſur des raiſons qu'on ne peut contredire. Elles naiſſent de la différente manière dont ces deux Nations font en général leur Commerce dans ces deux parties du monde.

Les Hollandois, plus économes & plus actifs à la côte de Guinée, traitent mieux & plus promptement que les François. Leurs Capitaines ne négligent aucune occaſion d'acheter, & d'aller à terre, même pour un ſeul Noir. Ils ſe nuiſent moins entr'eux par la concurrence, ils completent plus promptement leur cargaiſon, ſe procurent plus de moyens de traiter un plus grand nombre de Noirs, & n'employent pas plus de tems à faire une groſſe cargaiſon de Noirs, que les François une petite. Ils ſe plaignent de

ce que les Capitaines François ne ſçavent ſe procurer des Noirs qu'à force d'en augmenter le prix, & qu'ils négligent tous les ſoins de détail qu'exige d'ailleurs la traite. Mille difficultés qui ſe rencontrent à la traite, ſur-tout au haut de la côte, que les François ne ſçavent pas ſurmonter par leur économie & par leur travail, rendent leur traite extrêmement lente; car ils deſcendent ſouvent à Juida ſans avoir traité: ils ne feroient presque jamais que de fauſſes traites, s'ils alloient ſur-tout au haut de la côte avec des navires de 5 ou 600 Noirs, qu'ils ne pourroient traiter aſſez tôt pour prévénir les maladies qui les détruiſent à bord, lorsqu'on les retient à la vue de leur pays.

La concurrence des François à leurs Colonies, qui ſont la principale branche de leur navigation, les oblige bien plus encore à n'y employer que des navires depuis 150 jusqu'à 300 tonneaux ou 350 au plus. Le demeurage à la Colonie eſt un des évènemens que leur Commerce redoute le plus; & ils ne le préviennent que par de petites cargaiſons. Les petits vaiſſeaux ont plûtôt fait leur vente, & dans le cas où ils n'en rapportent pas le produit ou une partie, ce qui eſt aſſez ordinaire, ils ont infiniment plus de facilité à trouver du fret, & s'expédient fort promptement. Les Capitaines qui ont de gros vaiſſeaux doivent en charger le prémier rang pour compte du navire, ce qui eſt quelque-fois fort difficile, par la quantité de marchandiſes qu'il exige, & il n'a de facilité à trouver du fret, que lorsque ſa charge eſt bien avancée, ce qui emporte un tems infini, & occaſionne des frais de démeurage, qui abſorbent ſouvent au-delà du bénéfice du fret. Car les frais de démeurage des François ſont extrêmement chèrs, ſur-tout à leurs Colonies.

Les Hollandois ſe donnent moins de concurrence entr'eux à leurs Colonies, où ils trouvent toujours des retours aſſurés, & où ils entretiennent auſſi des magaſins conſidérables par leur Commerce interlôpe. Ils connoiſſent mieux que les François le mérite & tous les avantages des entrepôts; ils ſçavent mieux en faire uſage dans les deux mondes. Par ces raiſons ils ſont peu expoſés aux frais de démeurage, quoique leurs vaiſſeaux ſoient d'un plus grand port; & par là ils trouvent un grand avantage à naviger à l'Amérique avec de grands vaiſſeaux, qui feroient la ruïne des armateurs François.

Après avoir déterminé la grandeur, le port & la forme du navire ſuivant que l'exigent la branche de Commerce & la navigation auxquelles on le deſtine, on doit une extrême attention à la bonté du navire, qui dépend d'abord de l'habileté & de la fidélité du conſtructeur, enſuite de la bonté

des

des matériaux; c'eſt-à-dire, des bois, du fer, des cordages & des voiles, enfin de tout ce qui eſt connu ſous les dénominations générales d'agrets & apparaux.

En général la perfection de tous les bâtimens de Commerce conſiſte à être d'un grand port & à pouvoir naviger avec peu de monde; un vaiſſeau marchand doit bien aller, bien gouverner, bien porter la voile, peu dériver, avoir des mouvemens doux, contenir beaucoup de marchandiſes, & ne doit pas exiger un équipage bien nombreux. Mais il n'eſt pas facile de connoître un vaiſſeau qui a toutes ces qualités; il eſt bien plus difficile encore de trouver une méthode de conſtruction capable de les lui donner toutes. Les défauts, même des défauts eſſentiels, échappent à la vue. Le coup-d'œil eſt trompeur, dit Mr. *du Hamel*, & il y a ſi peu de différence entre un bon vaiſſeau & un médiocre, qu'il eſt arrivé quelque-fois que de deux vaiſſeaux qui étoient ſur le chantier, celui auquel on donnoit la préférence, s'eſt trouvé moins bon que celui qu'on regardoit avec une eſpèce de mépris. En effet l'œil peut-il être aſſez juſte pour juger ſi les capacités de la carène ſont proportionelles au poids du vaiſſeau armé? La ſimple inſpection eſt-elle ſuffiſante pour juger ſi la capacité de l'avant & de l'arrière ſont proportionelles au poids que chacune de ces parties doit porter? Si cependant cette proportion n'eſt pas bien obſervée, le vaiſſeau ſera noyé à l'avant ou à l'arrière; & ſi on corrige ce défaut par le leſt ou par l'arimage, ſes mouvemens ſeront rudes, il fatiguera beaucoup ſa mâture. Quelque habitué que l'on ſoit à voir des vaiſſeaux, ajoute Mr. *du Hamel*, peut-on aſſigner préciſément la poſition de leur centre de gravité, la vraye courbure des lignes d'eau, &c.? C'eſt cependant de toutes ces choſes & de bien d'autres qui ſont auſſi difficiles à appercevoir, que dépendent les bonnes ou les mauvaiſes qualités des vaiſſeaux; ce ſont celles qui font qu'un vaiſſeau eſt manqué, ou qu'il a toutes les bonnes qualités qu'on déſire.

Ces connoiſſances générales & pluſieurs autres encore dont le détail ſeroit trop long ici, ſont néceſſaires au Négociant, pour ſentir du moins la néceſſité de choiſir un habile conſtructeur, & de ſoumettre également à l'examen le plus ſévère les plans de conſtruction, lors qu'il s'agit de faire conſtruire, & les navires mêmes, lorſqu'on veut en acheter.

Il ſeroit à déſirer que toutes les Nations adoptaſſent l'uſage des Anglois qui ont ſoumis leurs conſtructeurs à préſenter leurs plans de conſtruction à l'Amirauté, & à en obtenir l'approbation. Un uſage ſi ſage auquel les

Anglois doivent l'avantage général de leur conſtruction, porteroit peut-être bien-tôt l'art à ſa plus haute perfection. Quel bien pour l'humanité n'en reſulteroit-il pas?

Il eſt bien moins difficile de faire choix de bons matériaux. La même eſpèce de bois a différens dégrés de bonté ſuivant le local. En général les bois du Midi ſont meilleurs que ceux du Nord, & ceux qui croiſſent ſur des montagnes ſont ſupérieurs à ceux des bas fonds. Les différens terreins, les différentes expoſitions & l'âge, donnent des qualités différentes. Un bois pourri, un bois paſſé, un bois trop vieux, donnent une mauvaiſe conſtruction. Mr. *de Buffon* a fait une infinité d'expériences pour connoître la force du bois. Le bois des branches, celui du ſommet de la tige d'un arbre, eſt la partie la plus foible: tout le bois jeune eſt moins fort que le bois plus âgé. Le bois qui a du reſſort réſiſte beaucoup plus que celui qui n'en a pas. Le bois qui dans le même terrein croit le plus vite eſt le plus fort; celui qui a crû lentement & dont les cercles annuels, ou couches ligneuſes ſont minces, eſt moins fort que l'autre. Car on compte aiſément ſur la coûpe transverſale du tronc le nombre de ces cercles annuels, qui ſont diſtinctement ſéparés les uns des autres, qui ſont l'accroiſſement de l'arbre de chaque année. Mr. *de Buffon* a trouvé que la force du bois eſt proportionelle à ſa péſanteur, de ſorte qu'une pièce plus péſante qu'une autre de même longueur & groſſeur, ſera auſſi plus forte à-peu-près en même raiſon. On peut ſuivant cette obſervation comparer la force qui vient de différens pays & de différens terreins. C'eſt ſur-tout dans les courbes dont la force ne ſçauroit être aſſez grande pour rendre la conſtruction ſolide, puiſqu'elles ſervent à lier le vaiſſeau, qu'on pourroit faire une application très utile de l'obſervation de Mr. *de Buffon*.

Le fer doit être choiſi doux. Il eſt ſur-tout important que le fer des chevilles ne ſoit point caſſant: un Négociant attentif a ſoin de ne permettre l'emploi d'aucune qu'après l'épreuve. Nous ne connoiſſons encore jusqu'à préſent de fer qui aît les bonnes qualités que demande le ſervice de la marine, que les fers de Suède & d'Eſpagne. Quoiqu'on aît donné de grandes perfections à l'art des fourneaux à fer en France & en Allemagne, les fers d'Eſpagne & de Suède ſont toujours en poſſeſſion de la préférence.

On employe une quantité immenſe de cordages pour aggréer un vaiſſeau. Il y a encore ici un choix à faire très intéreſſant. On diſtingue ſur-tout ceux qui ſont compoſés de chanvre de Koningsberg, & ceux qui ſont faits

avec

avec du chanvre de Moscovie. Les prémiers sont estimés à Amsterdam vingt pour cent de plus. Celui de Riga n'est inférieur à celui de Koningsberg, que d'environ quatre pour cent.

Les voiles sont formées de plusieurs lés de toile ordinaire de chanvre écrû, cousus ensemble par les lisières, & bordés tout-au-tour d'un cordage nommé ralingue, qu'on attache aux vergues & aux étais du vaisseau pour le faire voguer par le secours du vent qui s'y engouffre; ce qui exige une toile forte & faite exprès pour soutenir la force du vent. Les toiles de Bretagne, celles sur-tout connues sous le nom de noyales, ont été réputées pendant long-tems les meilleures pour faire des voiles; on en fabrique de bonnes aujourd'hui presque par-tout.

Le propriétaire d'un navire doit en avoir un acte de propriété, & joindre à cet acte de propriété un inventaire qui contient le port du navire & en détail ses aggrets & apparaux. Cet inventaire est la base de l'inventaire d'armement, auquel on ne fait qu'ajouter les munitions de guerre & de bouche, au bas duquel le Capitaine & l'Ecrivain du vaisseau reconnoissent avoir reçu tout ce qui y est énoncé, & promettent d'en rendre compte.

Les différentes cargaisons qu'on peut donner à un navire sont infinies, ainsi que les divers assortimens que le Commerce exige. Tout cela se règle par les spéculations des Négocians suivant les différens pays pour lesquels les navires sont destinés, lorsque le chargement se fait pour compte du navire, ou lorsqu'il est entièrement donné à fret. Il ne faut pas une grande étendue de connoissances pour donner à un vaisseau une cargaison propre au pays de sa destination. Mais il en faut beaucoup pour lui donner une cargaison bien assortie.

Assortir une cargaison, c'est la composer de tous les articles de denrées & de marchandises qui conviennent le mieux au pays où l'on l'envoye, & d'où les avis promettent le débit le plus avantageux. Il arrive souvent qu'on expédie des vaisseaux avec une cargaison d'une seule sorte de denrée ou de marchandise. Il y a une infinité de circonstances dans le Commerce qui l'exigent; mais l'assortiment des cargaisons est d'un usage plus général, sur-tout dans le Commerce du Nord, du Levant, de l'Afrique & des deux Indes. Un Négociant assuré qu'un article sera recherché, doit craindre de le faire tomber par l'arrivée de son navire en portant l'abondance; il doit avoir la connoissance de tous les articles bons à envoyer, en assortir la car-

gaiſon rélativement à la ſituation actuelle ou préſumée du Commerce, à l'arrivée de ſon navire au lieu de ſa deſtination, ſur les connoiſſances & ſur les avis qu'il a. Une cargaiſon bien aſſortie donne deux avantages très précieux: chaque article étant peu abondant, ſe vend infiniment mieux, & la vente étant auſſi plus rapide, le retour du vaiſſeau eſt plus prompt, il s'expédie plus vite & fait infiniment moins de frais de démeurage.

Ces connoiſſances ne ſont pas moins néceſſaires au Négociant qui fait le Commerce de commiſſion, & qui ne fait le Commerce de fret que pour étendre & accroitre le Commerce de commiſſion; tant afin d'être en état de donner à ſes Correſpondans des avis & des inſtructions reſpectivement utiles, que parce qu'il eſt quelque-fois très avantageux & même néceſſaire pour faire proſpérer le Commerce de commiſſion, que le Négociant arme ſon navire pour compte du navire, au lieu de le donner à fret.

Les connoiſſances du Capitaine ou maitre du vaiſſeau doivent être fort étendues. Il doit ſçavoir la conſtruction, du moins dans ſes parties les plus eſſentielles; il doit poſſéder toutes les manœuvres qu'il convient de faire dans les différentes ſituations où il peut ſe trouver à la mer, ſoit dans les mauvais tems, ſoit pour réparer, radouber ſon navire, ſoit pour éviter les écueils ou l'ennemi: il doit ſçavoir l'hydrographie, & toutes ſes opérations doivent lui être famillières. C'eſt un metier perpétuel d'étude, d'attention & de reflexion. C'eſt par cette raiſon que les loix maritimes de France ne confient le commandement d'un vaiſſeau à un marin qu'après qu'il a été reçu maitre, & il ne peut être reçu qu'en juſtifiant qu'il a navigé pendant cinq ans, & après avoir ſubi un examen ſur l'art de la navigation en préſence des officiers de l'Amirauté. On peut juger par-là de l'attention que doit apporter le propriétaire d'un navire dans le choix du Capitaine à qui il le confie. C'eſt au Capitaine qu'appartient communément le droit de former ſon équipage, ce qu'il fait cependant ordinairement de concert avec le propriétaire.

Ces connoiſſances ne ſuffiſent point encore pour conſtituer un bon Capitaine. Il doit y ajouter les connoiſſances du moins en partie de la branche de Commerce pour laquelle il navige, & ſçavoir à fonds la manière de traiter dans celles qui demandent un Capitaine géreur. Car un Capitaine tient lieu d'un ſupercargue, qu'on ne met guères que ſur les vaiſſeaux des Indes. Les ſuccès des voyages à la côte d'Afrique dépendent presque entièrement de l'habileté des Capitaines; car outre le commandement des navires, ils

ſont

ſont presque toujours chargés de faire la traite. On donne auſſi ſouvent des Capitaines géreurs au Commerce de l'Amérique & au Commerce du Nord. Mais toutes ces bonnes qualités reconnues dans un Capitaine ſeroient infiniment dégradées, s'il n'étoit en même tems zêlé pour les intérêts de ſon propriétaire, & grand économe.

Les écritures qui doivent être tenues à bord du navire ſont encore, quoique fort ſimples, un objet d'attention. Elles conſiſtent dans un livre journal tenu par le Capitaine, ou par l'Ecrivain, s'il y en a un à bord, côté & paraphé par le propriétaire, ſur lequel le Capitaine ou l'Ecrivain doivent écrire les noms des officiers & matelots de l'équipage, le prix & les conditions de leur engagement, le payement qui leur eſt fait, la recette & dépenſe concernant le navire, & généralement tout ce qui regarde le fait de leur commiſſion.

Les papiers de mer qui doivent être à bord du navire pour rendre ſa navigation régulière, ſont les lettres de mer ou paſſeport, le titre de propriété du navire, le rôle de l'équipage, la charte partie & les connoiſſemens. Tous ces titres eſſentiels, ſur-tout en tems de guerre, aſſurent la Nation du navire, celle de l'équipage, la deſtination, la nature & la propriété du chargement. On ſentira mieux la néceſſité de donner au navire tous ces titres dans une forme régulière, lorsque nous examinerons la conduite du Négociant en tems de guerre. En tems de paix la charte partie & les connoiſſemens méritent toujours une grande attention. Ces derniers titres aſſurent la propriété des marchandiſes, le fret & l'exécution des engagemens reſpectifs du propriétaire du navire, du Capitaine & des affreteurs, & ſont encore indiſpenſablement néceſſaires, ſoit pour réclamer les marchandiſes, ſoit pour régler les avaries, ſoit enfin pour faire aſſurer ou exécuter les polices d'aſſurances.

La charte partie eſt proprement une police de chargement entre le propriétaire ou le maitre du vaiſſeau & l'affreteur, par laquelle le propriétaire, ou maitre, s'engage à fournir inceſſamment un vaiſſeau prêt, équipé, bien calfaté & étanché, pourvû d'ancres, de voiles, de cordages, de palans, & de tous les apparaux & agrets néceſſaires pour naviger & faire le voyage; & encore de fournir l'équipage, les vivres & autre munitions; & l'affreteur s'oblige de payer au maitre une ſomme convenue pour le prix du fret. Cet acte ne ſe fait que pour l'entier affretement du navire, ſoit pour l'aller ou le retour, ſoit pour l'aller & le retour tout enſemble; ce qui rend cet acte bien différent du connoiſſement.

La

La charte partie doit contenir le nom & le port du vaiſſeau, le nom du maitre & de l'affreteur, le lieu & le tems de la charge & décharge des marchandiſes, le prix du fret, &c. Le navire, ſes agrets & apparaux, & les marchandiſes chargées, ſont reſpectivement affectées aux conventions de la charte partie.

Le connoiſſement ne diffère de la charte partie, qu'en ce qu'il a pour objet des parties particulières de la cargaiſon, pour leſquelles il tient lieu de la charte partie, enſorte que lorsqu'un navire eſt chargé à cueillete, ce qui arrive ſouvent, il n'y a point de charte partie; il n'y a que des connoiſſemens; & lorsque la cargaiſon ou partie eſt pour le compte du navire, les mêmes titres doivent ſe trouver à bord, avec cette ſeule différence que le prix du fret y eſt ſtipulé *trouvé en lui-même*, c'eſt-à-dire pour compte du navire. Car lorsque le navire eſt chargé pour compte du propriétaire, ce qu'on appelle pour compte du navire dans l'uſage du Commerce, il gagne toujours ſon fret, & dans l'ordre des écritures du Commerce le Négociant tient un compte ouvert à ſon navire par débit & crédit.

Le bon ordre des écritures dans une maiſon de Commerce qui entretient des vaiſſeaux, demande un livre, nommé le livre des vaiſſeaux, qui ſe tient en deux parties, en débit & crédit pour chaque vaiſſeau. On porte au débit la conſtruction ou achat du navire, ſa cargaiſon, ſi elle eſt donnée au navire pour compte du navire, les gages de l'équipage, les frais d'avictuaillement, & généralement tous les frais d'armement, de carène, de radoub, de relâche, de demeurage, &c. Et au crédit tout ce que le navire a produit par la vente de ſa cargaiſon & par ſon fret. Par cet ordre le Négociant ſait toujours la ſituation de ſon navire; il a toujours ſous ſa main le tableau de ſes bénéfices & de ſes pertes: il ſuit ainſi avec une grande exactitude la marche de ce Commerce, & ſe trouve par là plus en état de faire de nouvelles diſpoſitions, de rectifier celles qu'il a déjà faites, de diriger toujours de mieux en mieux l'emploi de ſon navire. S'il a des intéreſſés dans ſon navire, dans ſon chargement fait pour compte du navire, ou dans les deux parties enſemble, ce qu'il eſt ſouvent très avantageux de ſe procurer, comme nous l'expliquerons dans la ſuite; le livre des vaiſſeaux, cette régularité dans les écritures, forme également la ſureté du *dépoſitaire* du navire & celle de ſes intéreſſés, & prévient entr'eux dans cette eſpèce d'aſſociation, toute difficulté, parceque ce livre régulièrement tenu n'eſt pas ſuſceptible de la moindre contradiction, & contient le compte de chaque intéreſſé.

Quoi-

Quoique la mer, par le droit naturel, ſoit un bien commun à tous les hommes, à toutes les Nations, un grand chemin de communication de l'une à l'autre, dont aucune ne peut s'approprier le domaine excluſif, il ne faut pas en conclure que chaque Nation, que chaque homme peut uſer de ce bien, commun à tous, à ſon gré d'une manière abſolue. L'uſage de la mer eſt ſoumis à des loix, qui ſont fondées ſur l'équité naturelle, & forment un droit commun entre toutes les Nations, & chaque Nation en particulier a réglé cet uſage par des loix qui lui ſont propres, par des coutumes, ou par des traités. Ainſi il eſt également facile de prouver que la mer doit être libre & qu'il eſt permis à tous les hommes d'y naviger, ce qui eſt l'objet du célèbre Traité de *Grotius de Mare libero*; & de faire voir que la mer ne doit pas être libre, ce qui a été l'objet d'un Traité de *Selden de Mare clauſo*. Un autre Ecrivain a fait voir dans un ouvrage intitulé *Mare naturâ liberum pactis clauſum*, que ſi la mer eſt libre par le droit naturel, elle peut être fermée par celui des conventions. Les conventions peuvent déroger au droit naturel & donner atteinte à la propriété commune. Mais ſans toucher au droit naturel de la propriété, l'uſage de la mer, comme ligne de communication entre toutes les Nations de l'univers, a dû être ſoumis à des loix générales de police, qui aſſurent la liberté de cet uſage, & cette liberté conſidérée comme un bien propre à chaque Nation en particulier, a dû être dirigée chez chaque Nation par des loix, ou des uſages dictés par ſon intérêt. Ce ſont là les principes & l'origne des *Us & Coutumes de la Mer*, réglemens, en partie écrits & non-écrits, en partie communs à toutes les Nations, & en partie propres à chaque Nation. On ne devroit pas ſe livrer au Commerce maritime ſans avoir au moins une connoiſſance générale des loix de la mer.

Un Négociant qui veut faire le Commerce de fret doit ſçavoir ce que c'eſt qu'*avaries*: il ne lui eſt pas permis d'ignorer les uſages & les loix, qu'on doit ſuivre pour les régler. Le Négociant doit les connoître, quand même il ne feroit pas le Commerce de fret, & ne prendroit point de part pour ſon propre compte au Commerce maritime, pour s'en tenir à la ſimple commiſſion ſans s'occuper du ſoin de l'accroitre par des vaiſſeaux à lui. Il eſt expoſé tous les jours à recevoir des ordres de ſes Correſpondans, pour régler des avaries, qu'il ne ſçauroit bien exécuter, s'il en ignore les principes. La même raiſon oblige encore le Négociant, détaché de tout Commerce maritime pour lui-même, de bien connoître les règles & les uſages des aſſurances: ſans prévoir qu'il puiſſe être un jour, ni aſſureur, ni aſſuré, il peut être ſouvent l'un & l'autre par commiſſion. On ſe fait aſſurer & on fait aſſurer par commiſſion; c'eſt-à-dire qu'il arrive ſouvent qu'un Négo-

ciant donne ordre à ſon Correſpondant de faire aſſurer pour ſon compte, ſoit un navire, ſoit des marchandiſes: & cela ſeul ſeroit bien ſuffiſant pour exiger du Négociant-commiſſionaire qu'il apprenne à contracter en matière d'aſſurances. Il arrive auſſi quelque-fois que des Correſpondans, ou des Chambres d'aſſurance donnent ordre à un Négociant de prendre des risques pour leurs comptes. Il faut donc que le Négociant-commiſſionaire ſache être aſſureur & aſſuré.

Des Avaries & des Aſſurances.

Nous n'avons rien dans le Commerce maritime qui ſoit plus ſuſceptible de difficultés & de conteſtations entre les Négocians, que la matière des Avaries & ſur-tout celle des Aſſurances; ni rien de plus inſtructif ſur l'un & l'autre matière, que les Uſages de France, ſur-tout l'Ordonnance de la Marine de 1681. avec le Commentaire de Mr. *Valin*, & les Ordonnances de la Hollande de 1551, 1563 & 1570., les Coutumes d'Amſterdam, de Rotterdam, & Middelbourg, avec les Commentaires de Mr. *Glinſtra* ſur cette dernière, & les Ouvrages de Mrs. *Wisbuis* & *Weitſen*, auxquels on peut ajouter le célèbre *Bynckershoeck*.

Quoiqu'il ſemble qu'on ne devroit point citer des uſages ſur des matières réglées par des loix, parceque la loi fait taire l'uſage; nous ſommes obligés ici de nous décider par les uſages. Les loix n'ont pas prévû tous les beſoins du Commerce, & les Négocians ont été obligés très ſouvent de ſupléer par des uſages fondés ſur l'équité naturelle & ſur l'intérêt général du Commerce, au défaut des loix, ou au ſilence de la loi.

On entend par *avaries*, les accidens qui arrivent aux vaiſſeaux & aux marchandiſes de leurs cargaiſons, depuis leur chargement & départ, juſques à leur arrivée.

On diſtingue de trois ſortes d'avaries; de ſimples ou particulières, de groſſes ou communes & de petites.

Les ſimples avaries conſiſtent dans les dépenſes extraordinaires qui ſont faites par le bâtiment ſeul, ou pour les marchandiſes ſeulement; & le dommage qui leur arrive en particulier, doit être ſupporté & payé par la choſe qui a ſouffert le dommage ou cauſé la dépenſe.

On

On met du nombre des *simples avaries* la perte des cables, des ancres, des voiles, des cordages & des mats, arrivée par la tempête ou autre accident de mer; on considère de même le dommage des marchandises causé par la faute du maitre ou de l'équipage. Toutes ces avaries doivent tomber sur le maitre, le navire & le fret: & les dommages arrivés aux marchandises par leur vice propre, doivent tomber sur le propriétaire des marchandises. La nourriture & le loyer des matelots, lorsque le navire est arrêté en voyage par ordre d'un Souverain sont aussi réputés *simples avaries*, lorsque le vaisseau est freté au voyage, & non au mois; & c'est le vaisseau seul qui les doit supporter.

Les *grosses* ou *communes avaries* sont les dépenses extraordinaires faites, & le dommage souffert, pour le bien & le salut commun des marchandises & d'un vaisseau; telles que les choses données par composition à des pirates pour le rachat du navire & des marchandises: il en est de même de la rançon, qui cependant peut souffrir des grandes difficultés dans de certains cas. Les choses jettées à la mer; les cables & mats rompus & coupés; les ancres & autres effets abandonnés pour le bien commun du navire & des marchandises, sont de même de *grosses avaries*. Toutes ces *grosses avaries* doivent être supportées au sol la livre, tant par le vaisseau, que par toutes les marchandises de son chargement.

Les *petites avaries* sont le frais de lamanage, touage, pilotage, soit pour entrer dans les ports, havres & rivières, soit pour en sortir. Elles doivent être supportées, un tiers par le navire, & les deux autres tiers par les marchandises. On ne met point au rang des avaries, les droits de congé, visite, rapport, balise, &c. C'est ainsi que sont réglées les avaries par l'Ordonnance de la Marine de France de 1681. *tit.* VII. *du liv.* III.

L'Usage du Commerce de Hollande a établi des principes fort clairs & fort simples pour reconnoître la nature des avaries, qu'il est extrêmement important de bien distinguer. Les grosses avaries sont caractérisées par trois conditions.

La prémière est, que le danger de perdre le navire & la cargaison soit évident.

La seconde, que le maitre aît pris l'avis des officiers & de l'équipage, pour sauver le navire & sa charge.

La troisième, que le navire & la cargaison soient sauvés par l'avarie qu'on

qu'on a faite. Les avaries causées aux marchandises restées à bord, par le jet que l'on a fait des autres, sont aussi grosses avaries.

La nourriture & le loyer de l'équipage d'un navire arrêté en voyage par ordre d'un Souverain, sont réputés grosses avaries par la loi de France, si le vaisseau est loué par mois; & s'il est loué au voyage, ils doivent être portés par le vaisseau seul comme avaries simples.

On n'a point admis généralement ailleurs cette distinction. Que les frais d'arrêt de Prince soient occasionnés à un vaisseau loué par mois ou pour le voyage, ces frais ont toujours une cause égale, qui est la volonté du Souverain, & ces frais sont toujours grosses avaries. On fait une autre distinction qui paroit bien juste, qui consiste à rejetter cette avarie sur les marchandises seules qui ont donné lieu à l'arrêt du Prince, s'il y en a de telles dans le navire.

On distinge encore à l'égard des frais, ceux qui sont faits par un relâche forcé pour entrer dans un port, dans un havre, dans une rivière, par la nécessité de sauver un navire d'un naufrage. Ces frais sont réputés grosses avaries.

Lorsque des pirates au lieu de rançonner un navire, y entrent & y prennent ce qui leur plait, tout ce qui est ainsi pris, n'entre point en avaries: & la perte ne tombe que sur les propriétaires des choses prises.

Sur tous ces principes on n'a guères de difficultés pour connoître & s'assurer des différentes sortes d'avaries. Il y en a d'avantage pour régler le montant de ce que le navire & chaque article de marchandises doivent contribuer à la grosse avarie. Il faut régler les prix de tout ce qui est arrivé à bon port, & en même tems celui des marchandises jettées à la mer ou avariées. Chacun estime différamment son lot: les propriétaires des marchandises jettées ou avariées, les estiment le plus qu'ils peuvent, pour obtenir d'avantage, & les propriétaires des navires & des marchandises sauvées diminuent le plus qu'il est possible la valeur de leurs marchandises, pour contribuer moins. Lorsque les propriétaires sont respectivement de bonne foi, le réglement des avaries devient une opération simple, juste & facile. La valeur des marchandises sauvées devroit toujours être comptée sur le pied du cours de la place où elles ont été délivrées, déduction faite des droits d'entrée, de décharge & du fret: il arrive cependant qu'on les compte quelque fois sur le pied du prix coutant à la déduction des fraix, jusques à bord.

C'est

C'eſt ainſi qu'on règle à Amſterdam les avaries arrivées au-delà de la moitié de la route du vaiſſeau.

On n'a pas toujours diſtingué à Amſterdam les avaries ſimples ou ordinaires, des groſſes avaries, ou avaries extraordinaires & communes. Les maitres des navires dreſſoient autre-fois un compte de tous les frais ordinaires qui conſiſtent dans tout ce que le maitre d'un navire paye pour pilotage, lamanage, touage, pour les droits de convoi, d'ancrage, de viſites, de tonnes ou baliſes, droit de feux ou fanaux, & ce qu'il paye à des bâteaux ou allèges pour décharger le navire, dans la perte des ancres, des cables, des mats, des cordages & des voiles, lorsque ces pertes ne ſont pas occaſionnées pour ſauver le navire & ſa cargaiſon. Le navire & toute ſa cargaiſon contribuoient à ces frais, ce qui donnoit lieu à de fréquentes conteſtations qu'on ne ſçauroit éloigner avec trop de ſoin de toutes les opérations du Commerce. Cette ſorte d'avarie fut ſucceſſivement réglée par deux Ordonnances de la ville d'Amſterdam de 1664 & de 1666. par la prémière à cinq pour cent du fret accordé, & par la ſeconde à vingt ſols par tonneau.

Mais un uſage plus conforme à l'intérêt des propriétaires des navires & à la juſte proportion actuelle de cette ſorte de frais de navigation, en a porté l'indemnité à dix pour cent du fret, & quelque fois à vingt; il faut cependant que le maitre aît ſoin de la ſtipuler dans les connoiſſemens qu'il ſigne. Car ſans cette précaution, il ſeroit obligé de s'en tenir au réglement préſcrit par la loi.

La diſtinction des avaries, la manière de les régler, l'uſage de ces principes, ſe préſentent continuellement dans l'uſage des aſſurances, uſage ſi important & ſi précieux au Commerce.

Rien ne paroit au prémier coup-d'œil, plus ſimple dans ſon principe, que le contract d'aſſurance. L'Aſſureur ſe charge par ce contract, connu dans le Commerce ſous le nom de *police d'aſſurance*, des pertes & dommages qui peuvent arriver ſur mer à un vaiſſeau ou aux marchandiſes de ſon chargement, pendant ſon voyage; ſoit par tempête, ſoit naufrages, échouement, piraterie, changement de route, de voyage ou de vaiſſeau, jet en mer, feu, priſe, pillage, arrêt de Prince, déclaration de guerre, répréſailles & généralement toutes ſortes de fortunes de mer, moyennant une prime de tant pour cent proportionnée aux risques, que paye l'aſſuré. Ce contract eſt cependant le ſiége ordinaire d'une infinité de difficultés & de conteſta-

tions entre les assurés & les assureurs, sur-tout lorsqu'un d'entre eux s'écarte des règles de la bonne foi; il en nait souvent, même malgré la bonne foi respective des assureurs & des assurés, des questions très délicates & très difficiles à décider, & cependant très intéressantes pour le Commerce.

Cette sorte de conventions est soumise à des règles générales, communes à toutes les Nations, mais il y a aussi des règles particulières, des usages propres à chaque Nation. En Angleterre l'assurance est autant considérée comme un pari, comme une gageure, que comme un contract maritime; & sur ce principe on y assure tout, même la vie. Il n'en est pas de même en France & en Hollande: l'assurance y est bornée à son prémier & principal objet, qui est le Commerce maritime; & pour prévenir les abus que l'assurance pourroit produire de la part des assurés, l'ordonnance de la marine en a restraint en France, la liberté, peut-être plus que n'exigeoit l'intérêt du Commerce. Elle défend d'assurer la vie, le profit des marchandises, ni leur entière valeur lorsque le propriétaire est à bord, ou propriétaire du navire. Dans ce cas l'ordonnance veut que le propriétaire de la marchandise, courre le risque du dixième de la valeur, de même que le propriétaire qui fait assurer son navire. A' l'égard des autres assurances les propriétaires doivent aussi courir le risque de dix pour cent de la valeur de leurs marchandises, à moins qu'il n'y aît dans la police une déclaration expresse de l'assuré qu'il entend faire assurer la totalité, auquel cas la déduction en faveur de l'assureur en cas de perte est réduite à deux pour cent. Il n'est point permis de faire assurer le fret, mais on peut faire assurer les vivres qui se consomment en route. L'Ordonnance de la Marine autorise les assurances sur le corps & quille du vaisseau, ses agrés, ses apparaux, armement & victuailles, ou sur une portion, mais elle veut que l'estimation en soit faite par la police, & permet à l'assureur en cas de fraude, de faire procéder à une nouvelle estimation.

Les loix de la Hollande ont bien plus restraint encore la liberté des assurances, mais l'usage y est venu au secours du Commerce sur plusieurs articles intéressans. Ces loix & ces usages exigent de la part des Négocians qui font assurer, une grande attention à bien rédiger les ordres qu'ils donnent, soit à des Correspondans, soit à des Courtiers d'assurance. La police d'assurance aïant pour objet de mettre l'assuré à couvert de tous les risques de mer, & ces risques étant infiniment variés par les différentes causes qui les produisent, exige un grand nombre de clauses, dont une seule omise peut suffire pour rendre infructueuse la précaution de l'assuré, & pour s'exposer

à payer en pure perte les frais d'une prime, ou à éprouver en cas de sinistre ou d'avaries, de grandes difficultés de la part des assureurs.

Il est donc très important que les ordres pour faire assurer, soient accompagnés de toutes les circonstances nécessaires pour bien rédiger la police d'assurance, & bien assurer, pour ainsi dire, l'assurance même. Ces ordres doivent contenir les noms du navire, du maitre, du port d'où le navire doit partir, de celui où il doit aller; les noms des ports où il doit toucher sur sa route, le nom du lieu où est le navire lorsqu'on ordonne l'assurance, ou les nouvelles qu'on en a alors.

Les loix de France & de Hollande préscrivent également toutes ces conditions, avec cette différence, que l'ordonnance en Hollande déclare nulles les polices qui n'y seront pas conformes, & que celle de France permet de faire assurer les chargemens qui seront faits sur quelques navires qu'ils puissent être, sans désignation du maitre ni du vaisseau, pourvû que le consignataire soit dénommé dans la police. Ainsi un Négociant qui veut faire assurer un retour de l'Amérique, qu'il attend sur le prémier vaisseau qui doit en partir, doit nommer dans la police ses Correspondans des différens ports où il a ordonné que ses marchandises lui soient addressées.

On suit cet usage à Amsterdam, mais on a soin dans ce cas d'insérer dans la police une renonciation expresse à toutes les Loix, Ordonnances & Placarts qui sont contraires à une telle assurance.

Les mêmes loix veulent que tout assuré courre le risque du dixième de ce que les marchandises coûtent rendues à bord, & si l'assurance est au-dessus de douze-mille florins, à quelque somme qu'elle monte, l'assuré ne court de risque que pour le dixième de douze-mille florins. L'usage a encore rendu cet article inutile, par la clause qu'il a introduit dans les polices, que l'assuré entend se faire assurer le total sans courir risque du dixième; les assureurs se chargent eux-mêmes de tout jusqu'à la prime exclusivement. Cette loi surchargeroit en effet le Commerce d'une gène sans aucun objet d'utilité.

Bien des gens ne font pas assez d'attention à l'importance de la loi, qui veut que l'assurance sur marchandises commence du moment qu'elles auront été portées sur le quai, pour de-là être transportées dans le navire où elles doivent être chargées, & que l'assurance dure jusques à ce que les marchandises

diſes ſoient arrivées au lieu de leur deſtination, & déchargées à terre en lieu de ſureté & ſans dommage. Il faut pour profiter de l'avantage que cette loi donne à l'aſſuré, ne pas omettre la clauſe, ſur marchandiſes déjà chargées ou encore à charger. Car il y a en beaucoup d'endroits beaucoup de riſques dans le tranſport à bord.

L'ASSURANCE devient nulle lorsque l'aſſuré fait entrer le navire dans d'autres ports que ceux mentionnés dans la police. Mais il n'en eſt pas de même ſi c'eſt ſans l'ordre de l'aſſuré, ou par relâche forcée. Cette règle qui eſt générale, eſt fort ſimple entre les aſſureurs & l'aſſuré qui eſt le propriétaire du navire ou qui en dirige le voyage. Mais quel doit être l'effet de cette loi entre les aſſureurs & les chargeurs qui n'ont & ne peuvent avoir aucune part à la direction du navire? Quelques aſſurés inſèrent dans la police que le vaiſſeau pourra faire échelle ſur ſa route; & l'uſage des aſſureurs à Amſterdam eſt de ne faire aucune difficulté quoique cette clauſe ſoit omiſe.

LA loi défendoit encore autrefois à Amſterdam de faire aſſurer le corps des vaiſſeaux, l'artillerie & les munitions de guerre, au-deſſus des deux tiers de leur valeur, & de faire aſſurer en aucune manière le fret & l'équipement des vaiſſeaux, la poudre, les boulets, les victuailles ou choſes ſemblables qui ſe conſomment. Cette loi trop gênante & trop desavantageuſe pour les propriétaires de navires, a été adoucie par une nouvelle à l'égard des vaiſſeaux. Les propriétaires peuvent faire aſſurer les ſept-huitièmes de leur valeur, mais ils doivent courir les risques d'un huitième. La même loi défend auſſi l'aſſurance ſur la vie & la gageure. La loi a fixé à un pour cent les groſſes avaries que les aſſureurs ne ſont pas obligés de payer: l'uſage a étendu cette diſpoſition jusques à trois pour cent généralement; & les aſſureurs n'aſſurent point ſur de certaines marchandiſes, autrement que franc d'avaries au-deſſous de dix pour cent. Il ſe fait une infinité d'aſſurances en France, ſurtout à Marſeille, franc d'avaries. Le risque eſt moindre pour l'aſſureur, & la prime moins chère pour l'aſſuré.

LA valeur des marchandiſes aſſurées, & celle des navires donne lieu à des difficultés dans les cas des groſſes avaries, qui ne peuvent être levées que par une eſtimation qui doit être fondée ſur l'équité. Par exemple, il arrive ſouvent qu'il y aura ſur un même navire des bariques de ſucre, des caffés, &c. qui auront couté un tiers ou le double au-delà de leur valeur, & auxquels on feroit porter le double de perte dans le réglement des avaries, ſi on n'en faiſoit pas une eſtimation juſte. Il ſemble que cette eſtimation devroit

être

être faite ſur le pied des prix courans de ces denrées au lieu de leur deſtination. Il n'eſt perſonne qui ne ſache que les vaiſſeaux dépériſſent, & perdent ſur-tout beaucoup de leur prix dans un voyage de long cours. C'eſt encore ſur ce pied qu'il faut néceſſairement eſtimer la valeur du navire, lorſqu'il s'agit de régler des avaries, pour les régler avec équité. Car on ne doit jamais perdre de vue que chaque propriétaire, ſoit du navire, ſoit de toutes les parties de ſa cargaiſon, doit contribuer aux avaries au pro rata de la valeur de ſa propriété. Tout réglement d'avaries qui ne ſeroit pas conforme à ce principe, ſeroit vicieux & injuſte.

On ſent bien par ces obſervations génerales, combien il eſt intéreſſant pour la proſpérité d'une maiſon de Commerce, ſur-tout dans une place maritime, ſoit qu'elle faſſe le Commerce de mer par commiſſion, ſoit qu'elle le faſſe pour ſon compte, de connoître à fonds les loix & les uſages qui règlent les aſſurances, & toutes les précautions qu'il eſt poſſible de prendre pour bien contracter dans cette branche de Commerce; & qu'on n'auroit qu'une connoiſſance très imparfaite du Commerce des aſſurances, ſi en même tems on ne connoiſſoit à fonds les loix & les uſages qu'on ſuit ſur les avaries & les principes ſur lesquels on doit les régler.

Ici, plus qu'en toute autre matière de Commerce, on ne doit jamais perdre de vue la bonne foi qui eſt l'ame de la conduite du bon Négociant, & les principes de l'équité naturelle, ſi on veut connoître à fonds les règles & les uſages, & ſçavoir en faire en toute occaſion une juſte application. Car nous n'avons point de loix ſur cette matière, quoiqu'on puiſſe les conſidérer toutes comme arbitraires, qui ne ſoient fondées ſur ces principes. Les uſages mêmes qui ſemblent contraires à quelques unes de ces loix, n'en ſont proprement que des exceptions introduites ſur les mêmes principes d'équité, & également favorables aux intérêts du Commerce.

Peut-on ſe réfuſer à l'évidence de l'équité de la loi qui veut que les marchandiſes jettées à la mer pour éviter un naufrage, ſoient payées au propriétaire par contribution, tant ſur le vaiſſeau, que ſur les marchandiſes ſauvées; que cette contribution ſoit répartie proportionellement aux valeurs; que les eſtimations des valeurs ſoient faites de bonne foi; qu'on évite les eſtimations arbitraires, pour qu'il ne s'y introduiſe aucune leſion; & qu'aucun article ne contribue plus qu'un autre, ou moins qu'un autre, à la perte commune?

La distinction des avaries est fondée sur la même équité. Le fret des marchandises paye au propriétaire du navire tous les frais de navigation; & il est bien juste aussi que la perte ou la dégradation de la marchandise qui survient par son propre vice, soit toute entière pour le compte du propriétaire.

C'est sur-tout à l'égard des assureurs, que dans les réglemens des avaries, la bonne foi des assurés doit être de la dernière exactitude. On leur impose les conditions les plus rigoureuses dans la police, & lorsqu'ils l'ont souscrite, ils sont au lieu & place des assurés; ils courrent les risques d'une infinité d'évènemens sinistres, qui se passent loin d'eux & à leur insçu, qu'ils ne peuvent ni prévoir, ni prévenir, auxquels ils ne peuvent apporter aucun remède. Ils ne peuvent agir pour veiller à la conservation d'un bien qui les intéresse autant que s'ils en étoient les vrais propriétaires, que lorsqu'on leur en a fait l'abandon comme perdu. C'est sur cela qu'est fondée la maxime des Hollandois, que *l'assureur est tenu par-tout comme un pupile*; c'est-à-dire que les assureurs sont protégés en justice comme les orphelins. En effet ils n'ont aucun moyen de tromper, pendant que les assurés ont mille moyens de surprendre leur confiance, soit en leur faisant assurer des navires & des cargaisons supposées, dont la perte est projettée, concertée & préparée, c'est ce qu'on appelle *la barraterie du patron*, qui est une perfidie, un vol manifeste, qui ne peut entrer dans une police, parce qu'on ne peut assurer le crime: soit en leur faisant assurer des valeurs déjà perdues, soit enfin en leur faisant payer des pertes au-delà de ce qu'ils en devroient supporter par un réglement des avaries fait de bonne foi & avec équité. La mauvaise foi est toujours présumée par la loi de la part des assurés, en cas de contestation & ne peut l'être de la part des assureurs, dont les intérêts jusques à l'abandon sont toujours dans les mains des assurés.

Il arrive souvent lorsqu'il y a des puissances maritimes en guerre, qu'un vaisseau neutre est arrêté dans sa traversée par un vaisseau de l'une des Puissances en guerre, ce qui donne lieu à des frais de réclamation, qui sont de grosses avaries, & quoique le vaisseau soit ensuite relaché, la perte est toujours considérable; & il arrive quelque-fois qu'il est traité comme ennemi, c'est-à-dire confisqué, ou qu'on confisque une partie de sa cargaison ou sa cargaison entière. Lorsque l'arrêt est jugé injuste & le vaisseau relaché avec son chargement, cette sorte d'avarie se règle sans difficulté, comme celle qui a été causée pour sauver le navire d'un naufrage. Mais si le maitre du vaisseau a donné lieu à l'arrêt par l'irrégularité de sa navigation, n'est-ce pas sur lui que doivent tomber toutes les pertes que l'arrêt peut occasionner?

Un

Un navire pris peut être déclaré de bonne prise injustement; il peut être relaché aussi par grace & par des raisons d'Etat. Dans le prémier cas la condamnation injuste peut-elle tomber sur les assurés? Et dans le second l'avarie peut-elle regarder les assureurs? Et dans tous ces cas la clause de l'assurance qui comprend l'arrêt de Prince au nombre des risques assurés, comprend-elle d'autre arrêt de Prince que celui qui se fait par représailles, par le droit de la guerre, ou par hostilité? Cet arrêt de Prince peut-il être confondu avec celui qui se fait d'un vaisseau neutre, considéré comme vaisseau ennemi par quelque irrégularité dans sa navigation; en un mot, par la faute du maitre ou du propriétaire du navire?

L'attention que les Négocians qui ont le bonheur de jouïr des avantages de la neutralité, doivent donner à l'expédition de leurs navires, est trop importante pour nous dispenser d'entrer sur cette partie de la navigation, dans quelque détail.

Du Commerce maritime en tems de guerre.

Dans l'ordre de la Société de chaque Etat en particulier, aucune classe de Citoyens qui la forment, ne prend plus de part directement ou indirectement, que celle des Négocians, à la conduite & aux affaires des Nations & des Souverains; puisque le Commerce est devenu l'un des principaux objets qui les agitent & les divisent. Le Négociant ne doit donc point négliger la connoissance des intérêts de Commerce dont la politique s'occupe aujourd'hui, celle des traités & des principes de la loi naturelle qui y ont rapport. Indépendamment de l'intérêt de la patrie & de l'humanité en général, qui doit être chèr à tout bon Citoyen, le Négociant doit souvent diriger sur ces connoissances, des opérations très importantes; quelque-fois la marche entière de son Commerce, & les faire servir à donner plus de sureté & de succès à ses spéculations. C'est sur-tout lorsqu'il y a des Nations en guerre, qu'il importe infiniment au Négociant, soit qu'il appartienne à une Nation neutre, soit qu'il se trouve sujet de l'une des Puissances en guerre, d'avoir toutes ces connoissances: dans le prémier cas, non-seulement pour ne point sortir des bornes de la neutralité, mais aussi pour ne pas exposer ses navires à être arrêtés, & à donner des prétextes à des déserions & à des contestations ruïneuses; & dans le second, pour trouver les

moyens de continuer ſon Commerce à l'inſçu de l'ennemi, & prendre les précautions néceſſaires pour l'éviter.

Le jeune Négociant ne doit pas attendre qu'il y aît une guerre déclarée, pour donner une attention ſérieuſe au droit des Nations en guerre, ſur le Commerce maritime des neutres. Quand la guerre ſurvient, c'eſt le tems d'agir, & non celui de s'inſtruire des loix ſur lesquelles on doit régler ſa conduite. Faute d'inſtruction, le Négociant expoſe ſa fortune, ou il perd à s'inſtruire un tems précieux qu'il doit aux affaires dont il faut ſaiſir le moment. Car les circonſtances peuvent changer d'un moment à l'autre, & ſouvent une occaſion favorable échappée ne revient plus.

Le Négociant ne doit donc pas négliger l'étude de la loi naturelle & du droit public, qui ont pour objet la Navigation & le Commerce maritime. Le Négociant doit connoître les principes de la loi naturelle, l'étendue & les limites de la liberté & de l'indépendance de ſa Nation: il doit encore connoître les traités dans lesquels ſa Nation y a dérogé, & les loix qu'elle s'eſt impoſée à elle-même ſur ſa propre navigation; tant pour y rendre ſes expéditions conformes, que pour faire valoir ſes droits, lorsqu'il eſt obligé de réclamer contre des entrepriſes injuſtes. Il ne faut cependant pas conclure de-là que le Négociant ne doive pas avoir ſans ceſſe les yeux ouverts ſur les loix arbitraires & ſur la conduite des Nations en guerre: ſa prudence exige qu'il prévienne autant qu'il eſt poſſible, l'exercice d'un empire injuſte & tirannique, & qu'il n'expoſe jamais ſa fortune à la déciſion de la force, du caprice & de l'intérêt.

C'est ſur ces principes que le Négociant doit diriger en tems de guerre les expéditions de ſes navires; & qu'il peut, s'il eſt ſujet de l'une des Puiſſances en guerre, chercher les moyens d'éviter de tomber entre les mains de l'ennemi. Il peut expédier ſon navire & ſa cargaiſon ſous le nom & le pavillon neutre: c'eſt ce qu'on appelle *masquer un navire*. Mais ſi un tel navire eſt pris, il eſt facilement *démasqué*, ſi le Négociant ne s'eſt pas aſſuré du ſerment du maitre du navire & du propriétaire ſimulé; ce qu'il n'eſt pas permis d'exiger. Le masque ſeroit en ce cas un crime, que la circonſtance de la guerre ne ſçauroit autoriſer, & auquel de ſon côté le Négociant neutre ne doit point ſe prêter. Le ſujet de la Nation en guerre n'a de reſſource légitime pour ſoutenir ſon Commerce, que dans le loyer des vaiſſeaux neutres qui peuvent faire le Commerce de fret; dans les bons avis, dans les convois & les aſſurances.

Quel

Quel que ſoit le Commerce d'une Nation, celui que font tous les Négocians eſt toujours un Commerce d'économie: c'eſt-à-dire que leur Commerce conſiſte à acheter d'une main, pour vendre à l'autre. Par-tout le Négociant fait le Commerce en petit, préciſément comme la Hollande le fait en grand: & de même que le Commerce de fret eſt pour la Hollande le principe eſſentiel, la principale baſe du Commerce d'économie le plus étendu; on doit régarder auſſi le Commerce de fret comme la ſource la plus abondante & la plus ſure des richeſſes que le Commerce peut donner au Négociant en particulier. Nous avons préſenté le Commerce de fret comme une branche de Commerce riche par elle-même. On a vû en même tems que le fret ſert infiniment à étendre, à acroitre le crédit du Négociant & le Commerce de commiſſion. Le Commerce de fret n'eſt, ni moins utile, ni moins néceſſaire à la ſpéculation, principalement à la ſpéculation qui s'étend ſur le Commerce maritime.

De la Spéculation.

Le Commerce conſiſte principalement chez tous les Négocians, comme on vient de l'obſerver, à acheter d'une main, & à vendre à une autre. Cette opération qui paroit ſi ſimple au prémier coup-d'œil, a donné lieu au fret, au change, au crédit, aux aſſurances & à la commiſſion: la Spéculation embraſſe également toutes ces branches; & l'art de ſpéculer eſt la partie de l'art du Commerce, la plus délicate, la plus difficile, & en même tems la plus néceſſaire à ſes progrès, à ſon activité, à la circulation des denrées, des marchandiſes de l'or & de l'argent & de leurs ſignes, & par conſéquent au bien général de la Société.

La Spéculation conſiſte à trouver les moyens d'acheter & de vendre un ou pluſieurs articles de denrées ou de marchandiſes quelconques avec un bénéfice plus ou moins conſidérables; à diriger la navigation d'un vaiſſeau, de façon à ſe procurer le fret le plus avantageux; à tirer des variations du change & du crédit tous les avantages poſſibles; à rendre le Commerce des aſſurances auſſi lucratif qu'il peut l'être; & enfin à s'attirer la plus grande quantité de commiſſions utiles que le Commerce peut donner.

Le Négociant d'un grand entrepôt, tel qu'Amſterdam, peut ſpéculer ſur tous les objets de Commerce. Il peut faire des achats & des ventes fré-

quentes au marché de la place, il peut commettre auſſi avec avantage, ſuivant les circonſtances, des achats & des ventes dans tous les autres marchés de l'Europe. La navigation de ſes vaiſſeaux lui donne une grande ſupériorité ſur celui qui n'en a point, tant parce qu'il gagne la valeur que le fret ajoute à la marchandiſe, qui eſt toujours un bénéfice aſſuré, que par la facilité qu'il a d'arriver à propos, s'il a d'ailleurs de bons avis, comme il faut le ſuppoſer ici, & de profiter des momens d'abondance & de diſette, pour faire ſes achats & ſes ventes. Il y a des momens de diſette, qui dans de certains pays & pour de certaines denrées ou marchandiſes, ſont tous les ans une fois l'année à-peu-près les mêmes: c'eſt ce qu'on appelle *la primeur*, ſur-tout dans le Commerce du Nord & dans celui de l'Amérique. Le vaiſſeau le meilleur voilier & dont la cargaiſon eſt la mieux aſſortie, eſt aſſuré de faire la meilleure vente. Cette ſpéculation demande un vaiſſeau bon voilier, d'un port médiocre, & une cargaiſon variée, de tous les articles *de primeur*, que le Négociant doit connoître, pour ne pas porter trop d'abondance dans un lieu où il faut profiter de la diſette. La prompte expédition donne en même tems un grand avantage ſur le prix des marchandiſes de retour: car ce prix ne manque point de s'élever à l'arrivée des vaiſſeaux qui ſe ſuccèdent & qui en multiplient bien-tôt la demande. Le Négociant doit éviter le plus qu'il peut, la concurrence dans ſes ventes & dans ſes achats; ce qui exige beaucoup de ſoins.

Il y a des momens de diſette qui ſont produits par des révolutions, petites ou grandes. Les petites révolutions ſont fort ordinaires, & les grandes fort rares. A l'égard des unes & des autres le Négociant doit ſuivre les mêmes principes. Car il doit être aſſuré que le Commerce rend presque toujours par-tout ces momens fort courts. Les avis ſe multiplient avec une rapidité infinie: en conſéquence les ſpéculations ſe forment en grand nombre, & plus la diſette eſt grande, plus le Commerce établit promptement l'abondance, & la concurrence détruit ſouvent tout idée de bénéfice à l'exception de celui du fret. Ces momens demandent aux ſpéculateurs la plus prompte expédition.

Lorsqu'un Négociant peut prévoir une guerre: un magaſin aſſorti dans l'Amérique, des magaſins de grains, de vins & d'eau-de-vie, à portée des lieux où les armées doivent agir, ne ſçauroient manquer de lui donner de grands bénéfices. Mais cette prévoyance eſt fort difficile & fort délicate. Une autre prévoyance qui ne l'eſt pas moins, celle de la paix après une longue guerre, peut autoriſer encore une ſpéculation fort lucrative, ſur

les

les fonds publics, sur plusieurs articles de luxe, tels que les diamans & les dentelles, sur le Commerce de l'Afrique & sur celui de l'Amérique. La hardiesse du Négociant à calculer la possibilité de tels évènemens peut l'exposer à compromettre sa fortune entière. Il doit se tenir en garde contre l'idée séduisante d'une fortune rapide. La sagesse veut qu'il ne se donne dans ces spéculations, aucuns risques au-dessus de ses forces & capables d'altérer son crédit. Car s'il ne sait pas mésurer ses forces, les autres Négocians les mésurent pour lui: ils le jugent rigoureusement, & son crédit ne peut être sauvé que par un succès heureux qui est toujours incertain.

Il est plus facile de spéculer solidement sur une infinité d'articles dont les prix dépendent, ou de la récolte plus ou moins abondante, ou des retours des deux Indes: tels que les huiles, les cires, les eaux-de-vie, les sucres, les indigos, la cochenille, &c. La sagesse veut que le Négociant prévienne toujours la concurrence, & qu'il divise ses risques en embrassant divers articles, sur la plûpart desquels la concurrence ne laisse bien-tôt presque point d'autre bénéfice à faire aux Négocians, que le fret & la commission.

Un Négociant prudent ne se permet point une spéculation qui embrasse un article en entier, ou dans une grande étendue; ce qu'on appelle un *accoparement*. C'est l'une des opérations de Commerce des plus dangereuses. Les autres Négocians l'observent & spéculent eux-mêmes sur la situation où se met l'*accoparеur*. On sait qu'une telle opération exige des fonds immenses, qu'il est impossible de se dispenser de faire un grand usage du crédit; que cet usage du crédit est bien-tôt épuisé par le discrédit qu'une grande circulation ne manque pas d'attirer. Ils suspendent leur demande, ils attendent une vente forcée, qui arrive presque toujours; & dans ce cas il est rare que l'*accoparеur* ne soit pas ruïné.

Une spéculation toute contraire, une spéculation qui embrasse une grande quantité d'articles différens, est toujours utile. Il est rare que dans le grand nombre, il ne s'en trouve pas plusieurs sur lesquels il survient de petites revolutions favorables au Négociant. Cette spéculation réussira toujours, sur-tout si le Négociant sait se borner à un bénéfice modéré, & préférer une circulation prompte, une importation & une exportation rapides, à de grands bénéfices, dont l'attente fait quelque-fois perdre. Les magasins doivent se remplir & se vuider le plus souvent qu'il est possible, & cela ne peut manquer d'arriver souvent dans l'année, chez le Négociant qui content d'un petit bénéfice, donne ses soins à le repeter. On voit une preuve

ve bien ſenſible de la ſolidité de cette ſpéculation, chez les Négocians qui ont embraſſé le Commerce des épiceries & drogueries en gros & en détail. Il n'eſt point de place en Europe, où cette claſſe de Négocians ne proſpère. La raiſon en eſt que la branche de Commerce qui les occupe, eſt diviſée en une infinité d'articles; dont il ſe trouve toujours un grand nombre ſur leſquels les révolutions ordinaires du Commerce donnent de grands bénéfices.

Le Négociant qui donne à ſes commettans du crédit ſur les ventes & ſur les achats, ſe rend infiniment utile au Commerce en général, en ce que ce crédit fait multiplier les opérations, donne plus d'activité à la circulation, & entretient l'abondance: en même tems cet uſage du crédit multiplie chez lui les ordres & les commiſſions. Mais la prudence doit mettre des bornes à l'uſage de ce crédit. La maxime qu'il faut acheter à la prémière main, & vendre à la dernière, n'eſt pas généralement vraye. Le conſommateur eſt ſans contredit la dernière main du Commerce; mais cette dernière main n'appartient pas au Négociant. C'eſt le détailleur qui eſt la dernière main du Négociant, & il convient très rarement au Négociant étranger de vendre à cette dernière main.

Il n'y a guères de détailleurs en état de s'aproviſionner chez l'Etranger, ſi on en excepte ceux qui vendent en même tems en gros, qui tiennent des magaſins aſſortis, & qui ne ſont pas en grand nombre. Les détailleurs ſe pourvoient aſſez généralement aux magaſins qui ſont le plus à leur portée. Ainſi c'eſt une très mauvaiſe ſpéculation que celle qui a pour objet d'étendre une correſpondance, des ventes & des commiſſions d'achats chez les détailleurs. C'eſt aux Négocians de leurs places reſpectives, à les pourvoir: c'eſt à ceux-ci que les Négocians étrangers doivent en laiſſer le ſoin. La marche du Commerce eſt par-là plus aſſurée & plus tranquile. Les Négocians de chaque place connoiſſent les forces des détailleurs; ils ſçavent mettre de juſtes limites au crédit qu'il convient de leur donner; ſur quoi l'Etranger ne peut agir qu'avec une incertitude dangereuſe. Les Négocians de la place ſont d'ailleurs tous les jours à portée de veiller ſur la ſureté du crédit qu'ils donnent; ce que les Etrangers ne ſçauroient faire.

Le Négociant doit avoir toujours les yeux ouverts ſur les prix courans des denrées & des marchandiſes dans différens entrepôts, ſur les retours des deux Indes: il doit obſerver ſans ceſſe l'abondance & la diſette, ſoit des retours des deux Indes, ſoit des denrées d'Europe. Il eſt auſſi très important de donner une grande attention à la différence des prix d'une ſaiſon ou d'une année

année à l'autre; de les combiner autant qu'il eſt poſſible avec l'étendue de la conſommation de chaque article pour en connoître à-peu-près les limites. C'eſt en donnant une attention réflechie ſur tous ces objets, que le Négociant peut faire des ſpéculations avantageuſes & les diriger avec ſuccès.

Nous nous bornons ici à deux exemples; car il n'eſt pas poſſible d'étendre l'inſtruction ſur tous les articles du Commerce: deux exemples tirés de ce détail presque ſans limites, ſuffiſent pour remplir notre objet.

Les prix des ſucres ſont ſujets à des révolutions, moins ſenſibles pour les conſommateurs en tems de paix, mais cependant continuelles. Les Négocians ſont très attentifs, non-ſeulement à l'abondance des récoltes, mais à celle des cargaiſons qui arrivent dans les différens ports de l'Europe; à celles des magaſins & des entrepôts. Ils donnent ſouvent lieu eux-mêmes à des augmentations de prix par la concurrence de leurs ſpéculations, par des ordres multipliés à la prémière main ou dans des entrepôts; & à des calmes ou des baiſſes de prix, par des ventes que la néceſſité des affaires fait précipiter. Car il arrive très ſouvent qu'il y a une grande différence de prix entre les différens ports de France; que le ſucre eſt moins chèr à Amſterdam, à Rotterdam & à Hambourg, où eſt la ſeconde main. Il arrive auſſi quelque fois qu'il eſt plus chèr à Amſterdam qu'à Hambourg, & l'on a ſouvent vû expédier à Hambourg des ſucres pour la Hollande. Ces variations exigent une grande intelligence & beaucoup de probité de la part des Négocians qui vendent & achettent par commiſſion; & de la part des commettans, beaucoup de ſoins dans le choix de leurs Commiſſionaires, & d'attention aux limites qu'ils leur donnent. Enfin les apparences d'une abondante récolte de fruits font ſouvent monter les prix des ſucres, parce qu'elles annoncent une grande conſommation. C'eſt ainſi que l'abondance des productions de l'Europe, donne quelque-fois une nouvelle valeur aux productions de l'Amérique. C'eſt auſſi par cette raiſon que le Printems eſt la ſaiſon la plus favorable pour le débit des ſucres, ſur-tout dans le Levant, où il s'en fait aujourd'hui une grande conſommation.

Le ſavon blanc eſt dans le Commerce du nombre des articles, dont les prix ſont le plus ſujets à des révolutions. Les prix des ſavons de la prémière qualité varient, comme la récolte des huiles; car le prix de la ſonde varie peu en tems de paix, mais la récolte des huiles étant ſujette à des accidens, leurs prix le ſont à des variations, comme ceux des eaux-de-vie. Ces variations donnent lieu à des ſpéculations; & ces ſpéculations mêmes devien-

nent une cauſe nouvelle de révolution en multipliant la demande au marché. Les prix des ſavons en reçoivent pour ainſi dire la loi. C'eſt ſur cet article, comme ſur les articles ſemblables, que le Négociant applique la maxime, qu'il faut ſe pourvoir quand la denrée ou la marchandiſe ſont à bas prix, & ne point acheter lorsqu'elles ſont chères. Le ſpéculateur doit toujours acheter à bon marché & vendre chèr: c'eſt ſur le conſommateur que doit tomber le poids du haut prix.

Le Commerce demande des fonds, d'où l'on conclut que les richeſſes du Commerce ne ſont pas egalement à la portée de tous ceux qui voudroient l'embraſſer. Nous ne craignons point, en finiſſant cette inſtruction, d'aſſurer ici, & mille exemples nous y autoriſent, qu'un jeune homme ne ſçauroit manquer de réuſſir, s'il a aſſez de pénétration & de courage pour entreprendre de ſuppléer au défaut des biens de la fortune qui rendent cette carrière facile à remplir; par le travail, par la ſupériorité des talens, par la vertu, & de ſe faire de ſon mérite perſonnel un fonds qui dans le Commerce diſpoſe presque toujours des faveurs de la fortune.

Des Changes.

La connoiſſance pratique des écritures & de la correſpondance ſeroit très imparfaite ſans celle des Changes. Non-ſeulement le Négociant doit faire un uſage continuel de la connoiſſance des changes dans ſes écritures, dans la comptabilité & dans la correſpondance, mais encore dans presque toutes ſes opérations de Commerce, quoiqu'il ne faſſe point le Commerce de banque, comme on l'a vû dans l'article où nous avons traité du Crédit du Négociant & de ſa circulation.

Ainsi la connoiſſance des changes eſt une branche de la ſcience du Négociant, d'autant plus importante qu'elle s'allie néceſſairement avec toutes les autres: & l'on ne doit pas ſe flater de la poſſéder bien, qu'après avoir donné une grande attention à la théorie & à ſes principes.

Le change eſt défini généralement une Négociation par laquelle un Négociant tranſporte à un autre les fonds qu'il a dans un pays étranger à un prix dont ils conviennent, ou qui ſe trouve reglé ſur la place par le Commerce:

merce: ce transport se fait par un contract mercantil appellé lettre de change, qui représente les fonds dont on fait la cession.

Le Négociant, soit qu'il tire des lettres de change, soit qu'il achette des lettres sur la place tirées par d'autres Négocians, n'importe sur quelle place de l'Europe, paye ses achats ou reçoit le prix de ses ventes en lettres de change. Il lui importe par conséquent infiniment de connoître, lorsqu'il doit payer ou recevoir en lettres de change, toute l'étendue de la valeur de ce papier-monnoye, de ce signe représentatif de l'argent que le Commerce a inventé, & que le Commerce seul doit mettre dans la circulation pour y représenter toutes les valeurs.

Pour ne point payer, ni recevoir de payement à son desavantage, le Négociant doit connoitre la valeur de ce signe fictif dans toutes les places qui toutes concourrent à lui donner des valeurs différentes, suivant les circonstances actuelles de leur Commerce respectif. Ces valeurs varient dans chaque place, & le Négociant pour connoitre si ces variations sont à son avantage ou à son desavantage, doit sçavoir quel est le pair du change de chaque place, c'est-à-dire le prix qui ne donne ni profit ni perte. Les variations qui surviennent tous les jours au-dessus ou au-dessous du pair, sont ce qu'on appelle le cours du change. C'est par une connoissanc exacte du pair & des variations du change, que le Négociant dispose ses opérations de Commerce de façon à tourner à son avantage le cours actuel du change.

Il y a deux sortes de monnoyes dans le Commerce, l'une réelle & l'autre idéale, appellée monnoye de change ou de banque. La plûpart des Nations commerçantes ont de ces deux sortes de monnoyes. En France le louis d'or est une monnoye réelle, & la livre une monnoye idéale, comme en Angleterre la livre sterling, en Hollande la livre de gros, &c.

La raison de l'invention & de l'usage de cette monnoye idéale est dans la nécessité des payemens qui doivent se faire d'une Nation à l'autre, qui ne peuvent se faire que par un transport réel ou par cession, c'est-à-dire par un contract qui est la lettre de change, & de chacune en sa propre monnoye qui n'est reçue chez la Nation étrangère que comme marchandise. La monnoye idéale en a fixé le prix chez chaque Nation; de sorte que la livre sterling représente une quantité déterminée de monnoyes réelles de tous pays, sans égard à leurs valeurs numéraires dans chaque pays. Il en est de même de la livre de gros & des autres monnoyes idéales: ces monnoyes sont invariables.

Les monnoyes réelles introduites dans le Commerce ont ſouvent varié dans les différens Etats, de poids & de titre ſuivant le caprice ou les beſoins de leurs Souverains. Le concours unanime de tous les Négocians, qui s'eſt établi par le marché, a mis le Commerce à l'abri des inconvéniens qui naitroient des variations. Le concours a formé une loi ſupérieure au pouvoir législatif de tous les Etats, à laquelle aucune Puiſſance ne ſçauroit donner d'atteinte, qui a fixé le titre de l'or à vingt-quatre carats de fin, & celui de l'argent à douze deniers; & c'eſt ſur le pied de cette eſtimation inaltérable faite par le Négociant que s'établit dans le Commerce une compenſation des monnoyes de tous les pays, que ſe détermine & ſe fixe le pair du change dans une indépendance abſolue de tout autre autorité que celle de la bonne foi dans le Commerce & de l'équité naturelle, qui eſt le principe inébranlable de cette fixation. Un Souverain fait de vains efforts pour faire circuler une monnoye chargée de pluſieurs deniers de rémède. Le Commerce la met à ſa valeur exacte ſuivant la quantité de carats ou de deniers de fin qu'elle contient; il ſepare l'aloi, & c'eſt ſur ce pied qu'il établit le pair du change: & de même que le pair réel conſiſte dans la comparaiſon des monnoyes réelles; le pair politique ou des monnoyes de change, eſt le rapport des monnoyes idéales de divers pays.

Ainsi le prix du change eſt fondé ſur une proportion arithmétique du titre, du poids & de la valeur numéraire des eſpèces réelles d'or & d'argent reçues & données en payement; c'eſt là le pair réel dont on a des tables exactes pour toutes les places de l'Europe qu'on peut conſulter au beſoin. Mais le cours du change s'éloigne ſans ceſſe de ce pair réel dans toutes les places, ſuivant les circonſtances ou la ſituation momentanée de leur Commerce reſpectif; & ces circonſtances établiſſent le cours des changes, comme d'autres circonſtances établiſſent les prix courrans des denrées & des marchandiſes.

L'utilité du jeune Négociant que nous eſſayons d'inſtruire, nous autoriſe à emprunter ici l'idée qu'on trouve ſur cette matière dans la ſixième partie du Rapport des Finances fait au Conſeil des Finances de France le 17 Juin 1717, comme la plus claire & la plus préciſe que nous puiſſions mettre ſous ſes yeux.

On entend par le change le prix, auquel ſont les lettres de change pour faire des remiſes d'une place à une autre.

Les lettres de change ont été introduites pour éviter le tranſport actuel de

de l'argent, qui outre les fraix, les risques & l'inutilité de l'argent dans l'intervalle du transport, apportoit un rétardement considérable au Commerce qui n'a commencé à fleurir que depuis l'usage des lettres de change.

Le change est du pair lorsqu'il n'en coûte rien pour faire remettre ce qu'on doit d'un pays à un autre.

Le change est avantageux lorsqu'au lieu de remettre par exemple cent pistoles qu'on doit en Hollande on n'en remet que quatre-vingt-quinze en lettres de change.

Il est au contraire desavantageux, lorsque pour payer la même somme on est obligé de remettre au-delà.

Le change varie, soit parce qu'il est dû réellement d'une place à une autre, soit par la demande qu'on fait tout-d'un-coup d'une grande quantité de lettres de change pour un pays qui ne doit rien, parce qu'alors la place qui fait la demande, contracte une dette dont il faudra qu'elle fournisse tôt ou tard la valeur.

Il en est de même de toutes sortes de denrées & de marchandises: s'il se présente à-la-fois un grand nombre d'acheteurs, la denrée & la marchandise hausseront de valeur. Si personne n'en demande, il faut nécessairement qu'elles baissent de prix.

Cela présupposé, tout ce qui augmente la demande des lettres de change, augmente nécessairement le change.

Deux choses augmentent la demande des lettres de change.

L'une lorsqu'on a besoin de faire de nouveaux fonds dans un pays: l'autre lorsque s'agissant de payer les marchandises qu'on y a achetées, il se trouve qu'elles surpassent le prix de celles qu'on y a vendues; parce qu'après avoir compensé ce qui étoit dû reciproquement, n'ayant plus de lettres de change pour acquiter le surplus de ce qui est dû, on est obligé pour en faire la remise, de fournir une somme plus considérable.

Alors ceux qui ont des fonds ou du crédit dans le pays auquel on doit remettre, se prévalent de la demande qu'on fait des lettres de change, & veulent y gagner à proportion que la demande est plus forte.

C'est une opinion assez généralement reçue que l'augmentation du change a ce double inconvénient: on achette plus chèr & on vend tout à meilleur marché, que si le change étoit au pair. Si le change hausse en France de 10 p$^{o}_{o}$ à l'avantage de l'Angleterre, les François perdront, dit-on, 10 p$^{o}_{o}$ sur tout ce qui leur est dû par les Anglois & sur tout ce qu'ils leur doivent. Cette perte s'étendra plus loin encore: on ajoute que les François perdront les mêmes 10 p$^{o}_{o}$ sur toutes leurs dettes avec les Hollandois, les Allemans, les Espagnols, &c. qui ne feront plus leurs remises directement en France, mais par l'entremise des Anglois: en leur remettant quatre-vingt-dix livres, ils feront payer cent livres en France.

Cette opinion peut être considérée à beaucoup d'égards, comme une espèce de préjugé qui n'entraine point le Négociant éclairé. 1°. Le prix du change ne s'élève point au-dessus de la valeur des fraix & des risques du transport de l'argent, qui est par-tout arbitrée avec assez de précision pour faire préferer le transport, dès que le cours du change donne du bénéfice dans le transport réel de l'argent. Ce sont là les limites dans lesquelles les variations des changes circulent.

2°. Il n'est pas douteux qu'un Etat qui a le desavantage du change, perd la somme qu'il paye au-dessus du pair du change, sur-tout si c'est l'Etat qui doit à l'étranger. Mais cette perte ne s'étend pas toujours exactement sur les achats & sur les ventes que font les Négocians. Si les desavantages du change sont permanens & sensibles, le Négociant instruit dirige en conséquence ses opérations, & le change n'influe en aucune façon sur les prix des denrées & des marchandises. Les prix des denrées & des marchandises se mettent ordinairement au pair du change dans tous les marchés; c'est-à-dire que celui du vendeur ou de l'acheteur pour qui le change est desavantageux, convient d'un prix différent ou du payement sur le pied du change au pair, de même que les prix se règlent sur le pied du crédit & sur le pied du comptant. C'est ainsi que le Commerce reprend toujours son niveau; sur-tout dans les mains des Négocians instruits: & ce n'est pas une règle générale dans le Commerce, que l'Etat qui a le desavantage du change, vend tout à meilleur marché & achette plus chèr.

Le pair réel du change est établi sur la proportion des monnoyes d'argent entr'elles; parce que l'argent étant d'un plus grand usage dans la circulation, c'est ce métail que le Commerce a choisi pour faire l'évaluation de l'échange des monnoyes. Mais outre la proportion générale & uniforme

dans

dans tous les Etats entre les dégrés de bonté de l'or & de l'argent, il y en a une particulière dans chaque Etat entre la valeur de ces métaux qui eſt aſſez généralement conforme au prix du marché ſur le pied duquel la valeur numéraire eſt réglée. La proportion entre la valeur de l'or & de l'argent eſt de un à quatorze & demi, c'eſt-à-dire qu'un marc d'or vaut quatorze marcs & demi d'argent. Cette proportion qui a varié depuis dix jusques à quatorze & demi, variera encore; elle reviendra à dix & peut-être encore plus bas, par l'abondance qui ſe ſoutient toujours des mines du Bréſil, & ſur-tout par la découverte nouvellement faite de trois mines d'or au Mexique entre Pérote & Crux-blanc dans la juriſdiction de Xalapa, dont l'une donne l'or ſans mélange d'autre métal à vingt-deux carats de fin. Cette découverte cultivée avec ſoin, comme on doit s'y attendre, nous annonce une révolution dans le Commerce; mais ſur-tout dans la proportion de la valeur entre l'or & l'argent. La prémière Nation qui ſuivra les mouvemens de cette nouvelle augmentation de la maſſe de l'or, en établiſſant une nouvelle proportion entre la valeur numéraire des deux métaux, forcera toutes les autres Nations à l'imiter, par la facilité qu'elle trouveroit à tirer leurs monnoyes d'argent avec un grand bénéfice.

Cette révolution, indépendamment de la nouvelle découverte, devroit être bien-tôt l'effet naturel de la ſupériorité des mines d'or des Indes Occidentales ſur les mines d'argent, de la conſommation bien plus grande de l'argent en meubles & en vaiſſelle, & ſur-tout de l'exportation qui s'en fait ſans ceſſe en Aſie par le Commerce du Levant & par celui des Indes Orientales. En attendant que l'Europe reſſente les effets de cette révolution, peut-être très prochaine, la proportion de la valeur numéraire entre l'or & l'argent, qui eſt généralement de un à quatorze & demi, eſt reſtée dans deux Etats, l'Angleterre & l'Eſpagne, de un à ſeize ou à quinze & trois quarts, ce qui donne aux autres Nations l'avantage de tirer l'argent de ces deux Etats avec environ deux & demi pour cent de bénéfice.

Quoiqu'un Négociant ne ſe propoſe point de faire le Commerce de banque, il ne lui eſt pas permis d'ignorer ce que c'eſt que le change, ſes variations, les cauſes de ſes variations, ſes avantages & ſes desavantages. Il doit acquérir exactement toutes les connoiſſances qu'exige le Commerce de banque, ſoit pour débiter dans ſes écritures avec exactitude ſes acheteurs, ſoit pour créditer de même ſes vendeurs, ou enfin pour profiter des avantages du change lorsqu'il doit faire ou recevoir des payemens. Il doit ſçavoir ce que c'eſt que le prix certain & le prix incertain, & ce qu'on entend par arbitrage en matière de change.

On

On entend par prix certain, un prix fixe & invariable; & par prix incertain, un prix variable: c'eſt-à-dire qu'une place donne dans le change à une autre toujours le certain pour avoir plus ou moins, & une autre, l'incertain ou plus ou moins, pour avoir le certain. Par exemple à Paris on donne un écu de ſix livres pour avoir cinquante-ſix ſols communs forts des Pays-Bas, plus ou moins: Paris donne ici le certain pour avoir l'incertain. Il donne au contraire l'incertain à Cadix pour avoir le certain, c'eſt-à-dire une quantité incertaine de ſols, depuis ſoixante-quinze jusqu'à quatre-vingt, pour avoir une piaſtre.

Un Négociant qui demeure dans une place où l'on donne le certain, étant obligé de faire une remiſe dans celle où l'on donne l'incertain, doit pour la faire avec avantage, obtenir pour ſon prix fixe le plus d'eſpèces qu'il eſt poſſible de celles de la place où l'on donne l'incertain; parceque plus il en reçoit pour ſon prix fixe, plus il gagne, moins il en reçoit plus il perd ou manque de gagner. Le Négociant au contraire qui fait une remiſe dans une place où l'on donne le certain, doit donner le moins qu'il peut d'eſpèces de ſa place pour le prix fixe de celle qui lui donne le certain. Ainſi le change haut dans une place qui donne le certain, comme Paris avec Londres, indique l'avantage, & le change bas, le desavantage. Le pair de l'écu de France étant avec Londres vingt-neuf deniers & demi ſterling, il eſt évident que ſi le change monte à trente-deux deniers, la France gagne deux deniers & demi; s'il baiſſe à vingt-huit deniers, la France perd un denier & demi ſterling par écu. Au contraire dans une place, qui donne l'incertain pour le certain, comme Paris avec Cadix, le change haut indique le desavantage, & le change bas, l'avantage. Le pair de la piaſtre de huit réaux ſuppoſé à ſoixante-dix-ſept ſols tournois, ſi Paris donne ſoixante-dix-huit ſols pour avoir à Cadix une piaſtre de change, Paris perd un ſol par piaſtre; ſi le change baiſſe à ſoixante-ſeize, Paris gagne un ſol par piaſtre.

En ſuivant ces principes, le bénéfice que le Négociant peut tirer du cours des changes, eſt une affaire d'attention & de calcul. La valeur des monnoyes connues, le pair du change & ſon cours actuel donnés, le Négociant voit dans un moment ſur quelle place il lui eſt le plus avantageux de remettre ou de tirer; ou dans quelle place il lui convient mieux de donner des ordres pour faire tirer. Car il arrive ſouvent qu'un Négociant paye ce qu'il doit dans une place en faiſant tirer de cette place ſur lui à ſon bénéfice. En ſuivant ces principes, ſes opérations ſont ſures, ſi ſon calcul eſt exact.

Il n'y avoit d'abord dans la circulation du Commerce que les lettres de change tirées par les Négocians pour payer leurs achats & leur tenir lieu d'argent comptant dans tous les pays où le Commerce les oblige de contracter. Des Négocians attentifs au bénéfice qui pouvoit réſulter de la circulation de ces ſignes de l'argent dans toutes les places de Commerce, en ont acheté pour les revendre; ils ont enſuite formé eux-mêmes de ces ſignes ſans autre objet que de les vendre ſur la place avec profit; ils en ont augmenté ainſi la quantité, & par là ils ont donné plus d'activité à la circulation & plus de facilité aux Négocians qui trouvent toujours par ce moyen des lettres ſur la place à acheter pour faire des remiſes dans tous les pays commerçans. On en a fait enfin une branche de Commerce très utile aux Négocians; ce qui a fait naitre en même tems l'uſage de l'eſcompte dans presque toutes les places, uſage très précieux au Commerce. Nous fixerons plus particulièrement ailleurs l'attention du jeune Négociant ſur le Commerce d'argent ou de banque & ſur l'Eſcompte. L'ordre de l'inſtruction exige que nous nous bornions ici à lui faire connoître combien il eſt important dans la pratique du Commerce d'être inſtruit du change pour tenir les écritures avec exactitude, car il faut continuellement débiter & créditer rélativement au cours des changes; & combien cette connoiſſance eſt utile d'ailleurs pour profiter des avantages & des desavantages du change, ſoit pour ſe procurer le payement des marchandiſes vendues, ſoit pour payer les marchandiſes achetées.

Mais s'il eſt important pour le Négociant d'avoir une connoiſſance profonde du change, il ne l'eſt pas moins de connoître la forme des lettres de change, les loix, les uſages du Commerce qui ont ſi heureuſement ſubſtitué ce ſigne fictif à l'argent, & qui le font circuler avec une ſureté que nous ne pourrions voir ſans étonnement, ſi nous n'étions pas accoutumés à cette circulation.

Des Papiers de Commerce.

Les Papiers de Commerce ſont les inſtrumens de cette ſomme immenſe de crédit, qui excède prodigieuſement le montant de tout le numéraire exiſtant en Europe, & repréſente en même tems une prodigieuſe quantité de denrées & de marchandiſes des quatre parties du monde, auquel le Commerce, la circulation des denrées & des marchandiſes, & conſéquem-

ment les arts qui les produiſent, doivent toute leur activité. Ce crédit eſt le ſiége de toutes les difficultés qui peuvent naitre dans le cours de la circulation de ces papiers, des risques que le Négociant court à s'en charger, & ces risques lui indiquent la raiſon des connoiſſances qu'il doit acquérir, des ſoins qu'il doit prendre pour en bien connoître la valeur. Car cette ſorte de monnoye a, comme l'or & l'argent, pour ainſi dire, ſon poids & ſon titre bien plus difficiles à aſſurer, mais ſur lesquels le Négociant bien inſtruit & prudent ſe trompe rarement.

La lettre de change eſt le prémier de tous les papiers-monnoye, de tous les papiers de Commerce, & le plus important. On peut voir ſur la forme, les loix & les uſages de ce papier-monnoye, le chapitre *des Loix du Commerce* à l'article *des Lettres de Change*. Nous nous bornons ici à la connoiſſance des papiers de Commerce, des moyens de diſtinguer les bons des mauvais & des médiocres, en un mot de ce qui doit être ſur cette matière la plus délicate qu'il y aît dans le Commerce, le fondement juſte & raiſonnable de la confiance du Négociant. La plus grande partie de ces papiers n'étant point une ceſſion d'un fonds actuellement exiſtant, mais un uſage continuel du crédit, & tout particulier aïant la liberté de produire ce papier dans le Commerce ſous la même forme, il eſt extrêmement difficile de diſtinguer le papier vrayement ſolide de celui qui ne l'eſt pas, & le Négociant ne ſçauroit apporter trop de ſoin dans le choix qu'il eſt ſans ceſſe obligé d'en faire.

Les autres papiers de Commerce ſont d'un ordre bien inférieur pour la commodité, l'utilité & même pour la confiance dans la circulation générale. Ces papiers ſont les billets au porteur, les billets à ordre & les billets pour valeur en marchandiſes. On les diſtingue en France par billets de finance & billets marchands. L'uſage des billets au porteur ou à ordre eſt borné à la finance. Le Commerce ne ſe charge point de leur circulation: ces billets à ſix mois, quelque-fois à plus long terme, y ſeroient d'autant moins propres, que les débiteurs ne ſont ordinairement connus que dans la finance. Il eſt rare qu'ils ſoyent accompagnés d'endoſſemens, ſur-tout d'endoſſemens de Négocians, car tous ces papiers en ſont ſuſceptibles.

A l'égard des billets marchands, ils entrent néceſſairement dans la circulation du Commerce, mais dans une circulation intérieure, & par conſéquent fort bornée. Comme ils ſont ordinairement à long terme, on les eſcompte même avec peine ſur la place. La forme de tous ces billets n'eſt qu'une

qu'une ſimple reconnoiſſance accompagnée d'une promeſſe de payer à un terme, qui ſe tranſporte par les endoſſemens, comme les lettres de change.

Les aſſignations ſont encore un papier de Commerce, mais d'un uſage auſſi fort borné: elles conſiſtent dans un mandat ou ordre, donné par un Négociant ſur ſon débiteur à un autre Négociant. L'aſſignation ſe tranſporte comme une lettre de change par un endoſſement.

Parmi les papiers de Commerce les lettres de change méritent donc la prémière attention du Négociant: c'eſt à en connoître la ſolidité, à bien diſtinguer celles dont le crédit ne peut être ſoupçonné, de celles dont le crédit eſt douteux, qu'il doit donner les plus grands ſoins. Les lettres de change circulent dans le Commerce pour argent comptant, & toujours avec cet avantage ſur l'argent, qu'elles portent intérêt par l'eſcompte qui s'en fait d'un tranſport ou endoſſement à l'autre. C'eſt le papier-monnoye qui jouït de la plus grande confiance & qui la mérite, lorsqu'il eſt formé par des Négocians ſolides. Mais attendu qu'il eſt libre à tous particuliers de mettre des lettres de change ſur la place, qu'un mauvais tireur trouve trop aiſément de mauvais accepteurs & de mauvais endoſſeurs, la circulation de toutes lettres de change n'eſt pas également fondée ſur un crédit inconteſtable. Il n'arrive même que trop ſouvent qu'un Négociant qui a joui d'un crédit paſſable, même quelque-fois d'un grand crédit, le perd dans un moment, & que ſes traites & ſes acceptations ne ſont qu'une reſſource préparée dans le ſecret de ſes affaires pour ſoutenir un credit ſur le point d'expirer ou des entrepriſes ruïneuſes, en un mot qu'un emprunt fait ſur la place au-delà des limites qu'exigent des affaires de Commerce conduites avec ſageſſe. Lorsqu'il circule dans le Commerce de pareilles lettres, un Négociant éclairé par l'expérience les reconnoit promptement, quoiqu'il n'y aît aucune règle écrite ſur une matière ſi délicate; il les rejette dans la négociation. C'eſt ici que le jeune Négociant a ſur-tout beſoin de ſuppléer au défaut de l'expérience par ſes lumières, par des connoiſſances particulières qui lui donnent une expérience anticipée.

Il n'eſt pas difficile à un Négociant, quelque jeune qu'il ſoit, de ſe mettre à couvert de la perte des lettres de change dont les tireurs, les accepteurs & les endoſſeurs n'occupent pour ainſi dire aucune place dans le Commerce; ou dont le Commerce eſt ſi foible qu'on ne peut les compter au nombre des Négocians de leur place. Il eſt toujours facile de s'en inſtruire, & il n'y a point de cas dans le cours ordinaire du Commerce, où la

néceſſité des affaires impoſe celle de recevoir de tels papiers en payement; ou d'en prendre ſur la place pour faire des remiſes à l'Etranger, ce qui ſeroit une faute d'une bien plus grande conſéquence: car le Négociant ne ſçauroit avoir trop d'attention à ne point endoſſer de papier de cette nature.

Il eſt une ſeconde ſorte de papier infiniment plus dangereuſe, parce qu'elle n'eſt produite dans la circulation que ſur une confiance déjà établie, ſur une confiance fondée. On a déjà vû ce papier ſur la place circuler avec honneur. Il n'a pas eſſuyé le plus leger ſoupçon, les meilleures maiſons de la place, & des places étrangères l'ont honnoré de leur ſignature par leurs endoſſemens. Ce papier de très bon qu'il étoit, eſt devenu très mauvais; il s'agit de le reconnoître tel. C'eſt l'affaire d'un moment, & c'eſt un moment fort critique, qu'il faut ſçavoir ſaiſir.

On peut facilement ſe tromper ici, & rejetter une bonne lettre de change; mais il n'eſt perſonne qui ne convienne qu'il vaut mieux refuſer de prendre une bonne lettre, que de courrir les risques d'une mauvaiſe. Si on étoit aſſuré qu'une maiſon ne multiplie ſa ſignature ſur la place, comme il arrive quelque-fois, que parce qu'elle eſt ſur le penchant de ſa ruïne, non-ſeulement on n'héſiteroit pas à refuſer de prendre ſes lettres, mais on devroit même en donner avis à ſes Correſpondans: il ſeroit à ſouhaiter, s'il étoit poſſible d'avoir des preuves inconteſtables d'un fait de cette nature, que tout le Commerce en général pût en être inſtruit dans le moment, comme d'un orage qui menace la fortune de pluſieurs maiſons. Mais il eſt rare qu'on puiſſe dans le Commerce rendre ce ſervice important, même à ſes Correſpondans, avec ſureté & ſans inquiétude. Car dans le cas où celui qui donneroit un tel avis, ſe ſeroit trompé, il auroit frappé un coup mortel à une maiſon de Commerce: il en auroit détruit la fortune en anéantiſſant ſon crédit; le mal ſeroit irréparable, & un aſſaſſinat ne ſeroit pas plus cruel. On ne ſçauroit avoir trop de reſpect & de ménagement pour le crédit des Négocians, même pour l'intérêt général du Commerce. Ainſi la probité exige rigoureuſement qu'en refuſant leurs lettres, ce refus ne ſoit jamais accompagné d'un ſeul mot, d'un ſeul geſte qui puiſſe donner atteinte à leur crédit. Le Négociant qui eſt dans le doute ne doit point laiſſer pénétrer le ſecret des raiſons de ſon refus.

C'est ainſi qu'en uſent les bons Négocians. Ils ſçavent qu'il arrive ſouvent qu'une maiſon de Commerce emprunte ſur la place dans des momens d'embarras, qu'il ſurvient mille circonſtances qui exigent des opérations

tions forcées, avec le secours desquelles, sur-tout quand elles ne sont que momentanées, une maison se relève, se soutient & devient ensuite florissante à force de sagesse, d'économie & de travail. Un bon Négociant s'apperçoit promptement de la situation de cette maison; il la rédoute, mais il espère & fait des vœux pour elle, & il a la probité de lui garder un secret qu'elle ne lui a pas confié.

Il n'y a point de place de Commerce où il n'y ait de bons agens de change ou Courtiers; & un bon Courtier ne se charge point de la négociation de papiers douteux. Mais le Négociant doit-il suivre la confiance d'un Courtier, quelque estime qu'il lui soit dûe? Le lui conseiller, ce seroit dire à un homme qui doit toujours voir clair dans ses affaires, de n'y regarder qu'avec les yeux d'autrui. La sagesse ne donne point ce conseil. C'est ici que le Négociant doit imiter la prudence des aveugles qui ne posent point le pied à terre sans s'être assurés de la solidité du terrein. Le Négociant doit se connoître lui-même en lettres de change, & son intérêt en cette matière est assez important pour l'engager à donner à cette connoissance les soins qu'elle exige.

Le jeune Négociant doit donner ses prémiers soins à connoître toutes les bonnes maisons de Commerce de sa place & celles des places étrangères, du moins le plus grand nombre qu'il lui est possible, ainsi que le plus grand nombre de signatures. Cette connoissance sera moins étendue & moins difficile à acquérir, si le Commerce de sa place est borné. Il ne lui sera pas moins utile d'être informé autant qu'il est possible, du genre d'affaires dont chaque Négociant s'occupe. Indépendamment des moyens que cette connoissance fournit au Négociant pour étendre son Commerce dans différentes places, cette connoissance lui sera utile pour juger du mérite des lettres de change.

Après ces prémières connoissances, que le jeune Négociant doit prendre dans sa place, ou qu'il doit acquérir par une bonne correspondance, & qu'il doit se procurer avec le plus d'exactitude qu'il est possible, il faut observer avec soin les différentes causes qui chez chaque Négociant donnent la naissance aux lettres de change.

Il faut distinguer parmi les lettres de change, celles qui sont tirées ou acceptées par les Banquiers, de celles qui sont tirées ou acceptées par les Négocians qui ne font point le Commerce de banque. Les prémières n'ont

jamais que deux cauſes; le bénéfice d'une commiſſion ou le bénéfice du change: car c'eſt à procurer ces deux ſortes de bénéfices que conſiſte le Commerce de banque. Les ſecondes n'ont pour cauſe qu'un payement; le bénéfice de commiſſion, celui du change ne s'y trouvant que comme des acceſſoires & par une ſuite néceſſaire de l'opération. Tels ſont en cette matière les fondemens de la confiance publique; ils demandent une attention de détail.

Un Banquier ſage ne tire jamais de lettres qu'à ſon avantage, le bénéfice du change toujours en ſa faveur, & il n'accepte que pour des maiſons reputées ſolides, également à ſon bénéfice. Celui qui tire à un change desavantageux, ou qui ſéduit par l'appas d'une commiſſion, ou quelque-fois engagé par de prémières acceptations qui l'ont mis à découvert, continue d'accepter pour une maiſon qui emprunte la place, qui fait des opérations forcées, rend ſa ſignature ſuſpecte; ce qui ſe réconnoit à des acceptations de traites tirées à un change desavantageux: car un Négociant ne tire à un tel change que forcé par la néceſſité de ſe faire des fonds, & preſſé par le beſoin. Cette opération dangereuſe ſe reconnoit encore aux retraites que fait le Banquier, ou ſur la même maiſon, ou ſur une autre qui lui eſt indiquée pour ſe procurer ſon rembourſement. Si dans ce cas on examine avec un peu d'attention cette maiſon, on la trouve embarraſſée, car cette ſituation tranſpire toujours un peu, & la maiſon tierce qui ſe prête aux retraites, eſt infailliblement mauvaiſe ou aſſociée aux embarras de la prémière. La fortune du Banquier qui a eu le malheur de livrer ſa ſignature, eſt infiniment compromiſe, & le Négociant qui reconnoit le caractère dangereux aux lettres qu'on lui préſente, ne doit pas leur donner ſa confiance, tant à cauſe des risques de perdre, que pour ſa tranquilité & l'honneur de ſon crédit.

Cette obſervation ne doit cependant pas être regardée comme une règle générale & applicable à toutes les places ſans exception. Les Banquiers prêtent ſouvent leur crédit aux Négocians ſans avoir égard aux changes. Toute leur attention conſiſte à s'aſſurer que les Négocians ſont ſolides & font des opérations de Commerce qui en leur rendant néceſſaire l'uſage du crédit, leur procurent des bénéfices bien ſupérieurs aux frais des traites & à la perte du change. La reputation du Négociant, l'étendue, la ſolidité de ſon Commerce & la ſageſſe du Banquier aſſurent le crédit de ces lettres, & ſont la baſe de la confiance publique.

A' l'égard des lettres tirées ou acceptées par des Négocians, il faut diſtin-

tinguer celles qui ſont tirées ou acceptées par des Négocians qui font le Commerce de commiſſion. Il y a peu d'attention à faire aux avantages & aux desavantages du change à l'égard de ces lettres, parceque le Négociant-commiſſionaire qui accepte pour le compte de ſon commettant, a proviſion en main, & c'eſt la lettre de change dont le crédit eſt de la plus grande ſolidité. Il importe peu, que le propriétaire de la marchandiſe ou du fonds entre les mains de l'accepteur, aît tiré pour un beſoin preſſant à un change desavantageux, puisque les fonds de ſa traite ſont faits; & le Commerce de commiſſion eſt un Commerce ſi aſſuré qu'on n'a aucun embarras à redouter de la part de l'accepteur.

Les traites du Commiſſionaire pour ſe rembourſer ſur le Négociant qui lui a commis des achats, ont également une double ſureté: la ſolidité du Négociant qui travaille en commiſſion & le fonds de la traite qui exiſte actuellement chez le Négociant ſur qui la traite eſt tirée. Mais il eſt rare en ce cas que le Négociant qui a commis des achats, le rembourſe autrement qu'en faiſant tirer à ſon bénéfice; parce qu'il a ſur la place des moyens de remettre à ſon avantage ou tout-au-moins au pair pour s'acquiter. S'il en arrive autrement, ou le Négociant eſt gêné ou il travaille mal; mais dans l'un & l'autre cas la ſignature du Négociant-commiſſionaire eſt toujours ſolide: car il y a peu d'exemples de Commiſſionaires qui pour s'attirer des connoiſſances, expoſent leur crédit ou compromettent leur fortune en faiſant des achats ſur leur crédit pour compte d'autrui.

Les traites & les acceptations d'un Négociant données en payement de marchandiſes, ſont ſans-doute d'un ordre inférieur, mais cependant généralement d'un crédit ſolide; parce qu'on voit la cauſe dans l'achat des marchandiſes qui ſont chez le bon Négociant le gage de la ſolvabilité & de la confiance, & cela dans le cours ordinaire des opérations journalières de Commerce.

Le jeune Négociant doit ſe familiariſer promptement avec toutes ces obſervations, avec ces différentes gradations de la confiance publique, pour connoître à la prémière inſpection le mérite des lettres qu'on lui préſente. On ſent aſſez que ces obſervations exigent non-ſeulement une connoiſſance exacte du change, mais encore que le Négociant aît ſous ſa main la note des variations de tous les changes pendant quelques mois, pour voir ſi les lettres ont été tirées à un change avantageux ou desavantageux ou au pair. Dans le doute ſur la ſolidité du tireur, de l'accepteur, même du prémier endoſſeur d'une lettre de change, ou dans le cas où les ſignatures ſont in-

con-

connues, un seul endossement connu rassure ou établit même la confiance. Le jeune Négociant doit être assuré qu'un bon Négociant n'auroit pas endossé la lettre, s'il n'avoit pas crû sa signature en sureté à la suite de celle du tireur, de l'accepteur ou de l'endosseur, dont la sienne garentit la solidité. C'est ainsi qu'un Négociant de réputation & d'un grand crédit fait souvent connoître d'autres Négocians, assure & étend leur crédit en acceptant leur signature pour comptant. Cette signature est l'éloge le plus fort qu'on puisse faire du crédit d'une maison de Commerce.

Nous ne nous arrêterons point ici sur l'usage que le Négociant doit faire lui-même de la liberté qu'il a de tirer & d'accepter des lettres; nous avons traité cet article dans celui où nous avons traité du Crédit.

On doit encore observer dans le choix des lettres de change, si elles sont conformes par la date de leurs échéances aux usages des places d'où elles sont tirées. Il y a peu de places dont les Négocians tirent à plus de deux ou trois usances. Les lettres de ces places à plus long terme méritent rarement la confiance du Commerce. C'est là une connoissance encore très nécessaire, mais qu'on acquiert bien vite & si facilement, qu'elle n'exige ici que cette observation générale.

Nous avons déjà observé que le Commerce est exposé à des orages sur terre comme sur mer; qu'il a des faillites à craindre, comme des naufrages à redouter, & que toutes les ressources du Négociant contre les faillites, sont dans sa sagesse & dans son habileté. Nous ne connoissons point de précautions plus sages à prendre pour éviter l'écueil des faillites, que celles que nous venons d'indiquer. Nous devons convenir cependant que le Commerce présente de tems en tems des évènemens au-dessus de la prévoyance des plus habiles Négocians. Si l'on s'arrêtoit trop à des accidens de cette nature qui, quoi qu'on en dise, arrivent fort rarement, on s'exposeroit à s'abandonner à une crainte excessive, capable de répandre le découragement sur toutes les opérations de Commerce; ce qui seroit sans doute un grand obstacle aux progrès de la prospérité d'une maison. La prudence trop craintive en multipliant trop les risques ou en les grossissant aux yeux du Négociant, est souvent une source d'erreurs ou la cause d'une inaction ennemie de l'industrie & du Commerce, ennemie sur-tout des grands succès. Il est presque impossible de prescrire en cette matière, de justes bornes, des limites précises entre une témérité tôt ou tard funeste dans les affaires de Commerce, & une hardiesse sage & réflechie qui est le fruit des lumières & de l'expérience.

Du

Du Commerce de Banque.

La Banque eſt un Commerce d'argent & de crédit. L'art du Banquier conſiſte à faire circuler l'un & l'autre dans toutes les places de Commerce avec bénéfice; & ce bénéfice, il ne peut l'attendre que des variations des changes. Le Banquier doit donc avoir ſans ceſſe les yeux ouverts ſur les changemens, qui ſurviennent dans le cours du prix du change entre les différentes places qui ont une correſpondance mutuelle: il doit encore en étudier les cauſes pour en prévoir les ſuites. C'eſt avec le ſecours d'une connoiſſance exacte & profonde des variations des changes & de leurs cauſes, que le Banquier fait ſans ceſſe avec bénéfice l'opération de Commerce connue ſous le nom d'*arbitrage*.

On entend par *arbitrage* en matière de change, le bénéfice qu'un Banquier peut ſe procurer d'une remiſe ou d'une traite ſur une place préférablement à une autre. *Ricard* définit l'arbitrage, une négociation d'une ſomme en change une ou pluſieurs fois réïterée, à laquelle un Banquier ne ſe détermine qu'après avoir examiné par pluſieurs règles de quelle manière elle lui tournera le mieux à compte. Cette opération a pour objet de ſe procurer un bénéfice ſuivant le cours des changes & en faiſant paſſer une ſomme par différentes places. Le Banquier remet & tire auſſi par ſpéculation lorſqu'il peut prévoir l'abondance ou la diſette d'argent ſur une ou pluſieurs places. On doit conclure de là que le Banquier eſt ſans ceſſe à découvert ou par des traites, ou par des acceptations, ou par des ordres, ou par des endoſſemens, & que la Banque eſt par conſéquent la branche de Commerce la plus difficile & la plus orageuſe, tant par la connoiſſance profonde du change & des loix du calcul qu'elle exige, que par la multiplication des écritures & la quantité infinie de Correſpondans que le Banquier doit avoir dans toutes les places, dont le choix eſt fort délicat & dont le grand nombre multiplie infiniment ſes risques, ſur-tout lorſqu'il fait la banque par commiſſion qui eſt dans pluſieurs places, principalement en Hollande, la branche de la banque la plus riche, la plus importante & la plus utile au Commerce.

Il eſt heureux pour le Commerce en général, comme nous l'avons obſervé ailleurs, qu'il y aît dans toutes les places de Commerce, des hommes du prémier mérite qui s'occupent de cette branche de Commerce, qui n'a pour ob-

objet que la circulation & ſur-tout la circulation du crédit, à laquelle ils donnent par leurs opérations journalières une étendue & une activité dont le Commerce ne ſçauroit ſe paſſer. On n'eſtime peut-être pas aſſez des Citoyens qui paſſent leur vie à calculer la circulation des denrées & des marchandiſes, celles de l'or & de l'argent, & des ſignes qui repréſentent l'un & l'autre; qui donnent par un travail continuel la plus heureuſe étendue à cette ſomme de crédit général qui eſt la principale baſe de l'activité de la circulation & du Commerce. La politique doit aſſigner un rang diſtingué à ces Négocians qui ſemblent ne jouïr d'une grande fortune & d'un grand crédit, que pour entretenir continuellement dans différentes places une abondance de ſignes répréſentatifs ſans laquelle toutes les affaires de Commerce y ſeroient languiſſantes; qui obſervent ſans ceſſe la marche des affaires politiques, leur liaiſon avec celles du Commerce; qui calculent les forces & les reſſources des Etats, & ſçavent dans des momens intéreſſans rendre des ſervices très importans à leur patrie.

De l'Eſcompte.

L'USAGE de l'Eſcompte touche de trop près à celui des papiers de Commerce, pour le paſſer ſous ſilence. L'eſcompte eſt proprement l'achat du tranſport des papiers de Commerce, & le prix de ce tranſport eſt reglé par le cours de l'intérêt de l'argent ſur la place. Le papier qui ſe négocie ſur la place au-deſſous de ce prix, perd & cette perte eſt un avertiſſement d'un discrédit très dangereux. Le Négociant doit être ici inſenſible à l'appas du gain. Il doit prendre d'ailleurs toutes les précautions que nous avons expliquées ſur le choix du papier qu'il veut eſcompter. Nous avons dit encore un mot de l'uſage de l'eſcompte dans l'article du crédit.

Du Commerce de l'Amérique.

L'UTILITE' des hommes pour un Etat eſt une matière de calcul. Tout Citoyen qui a du bien ou de l'induſtrie, qui en fait uſage pour procurer aux autres des moyens de ſubſiſter, eſt un homme utile. Il l'eſt encore plus, ſi de ſes richeſſes ou de ſon induſtrie il en réſulte des produits propres pour le Commerce étranger, & qui attirent l'argent des autres Nations.

tions. C'eſt-là ce qui caractériſe l'utilité des habitans des Colonies de l'Amérique. Ils créent un bien qui n'exiſtoit pas, en défrichant une terre qui ne rapportoit rien; ils contribuent à la ſubſiſtance des habitans de leur Patrie par la conſommation de ſes denrées & de ſes manufactures, qu'ils payent par un échange de denrées dont l'Etat ne peut ſe paſſer, & qui lui donnent le double avantage de fournir à une grande augmentation d'induſtrie & en même tems à une grande exportation très riche.

On a calculé en Angleterre le nombre d'Ouvriers & de Manufacturiers, que la conſommation des habitans des Colonies à ſucre fait ſubſiſter en Angleterre. On a démontré que les Anglois des Iſles ſont dans la claſſe des Citoyens qui contribuent le plus à enrichir l'Etat; & qu'il n'y a aucun d'eux, l'un dans l'autre, qui ne fourniſſe les moyens de ſubſiſter à cinq perſonnes en Angleterre. D'où l'on conclut qu'un ſeul habitant des Colonies eſt auſſi utile à la Patrie que le peuvent être les cinq perſonnes qu'il y fait ſubſiſter.

Il eſt heureux pour les Négocians des Nations qui ont des Colonies, que le Commerce de l'Amérique, le Commerce le plus utile, le plus riche pour leur Patrie, ſoit en même tems celui qui leur préſente les occaſions les plus fréquentes de ſpéculations heureuſes, & de ſoutenir, d'étendre même tous les jours par un travail infiniment utile pour eux, la richeſſe nationale. Car c'eſt la ſageſſe & l'activité de leurs opérations avec les Colons, qui animent, qui excitent ſans ceſſe l'émulation de ces derniers à étendre leur culture, à augmenter les envois des productions de l'Amérique en Europe.

Ce Commerce conſiſte dans l'envoi des marchandiſes d'Europe, en marchandiſes ſèches & en commeſtibles, & dans les retours des denrées de l'Amérique. Les habitans des Colonies de l'Amérique ont les mêmes beſoins que ceux d'Europe, ſi on en excepte les vêtemens d'hyver, que leur climat leur rend inutiles; & ils n'ont ni vins, ni eaux-de-vie, ſi ce n'eſt les eaux-de-vie de ſucre; ni farines, ni ſalaiſons, ni aucune ſorte de manufactures. Il faut leur porter des étoffes légères, des toiles de toutes ſortes, de la clinquallerie, des parures, des bas, des chapeaux, des meubles, des utenciles de toute eſpèce; des armes & des munitions de guerre. Le Négociant qui ſe livre à ce Commerce doit, pour le ſuivre avec ſuccès, connoître les prix & les qualités de tous ces articles, ceux qui y conviennent le mieux. Ce Commerce exige une aſſez grande connoiſſance d'une infinité de productions de l'art. Car il faudroit attendre peu de ſuccès d'une cargaiſon qui ne ſeroit pas bien aſſortie: toutes les cargaiſons pour l'Amérique doivent l'être;

& celles qui le ſont le mieux, ſont auſſi celles qui donnent le plus d'avantage: même les cargaiſons de commeſtible, qui ſont quelque-fois les plus heureuſes, veulent être bien aſſorties. C'eſt la branche de Commerce dans laquelle la concurrence cauſe le plus de révolutions momentanées, & qui donne par cette raiſon les plus grands risques & les plus grands bénéfices. Les denrées de l'Amérique ſont auſſi ſujettes à de mauvaiſes récoltes, ſurtout les Indigos. L'habileté du Négociant conſiſte à tourner ces révolutions à ſon avantage; à mettre ſes navires à couvert d'une mauvaiſe vente, ou d'une vente foible, des frais de démeurage & d'un faux fret.

Il eſt rare qu'une Colonie manque en même tems de tous les articles qu'on peut y envoyer, mais il eſt rare auſſi qu'elle aît une abondance égale de tout à l'arrivée de chaque vaiſſeau. C'eſt là la raiſon qui exige que le Négociant donne une grande attention à l'aſſortiment de ſa cargaiſon. A cette attention il doit ajouter celle de n'employer que des navires d'un port médiocre; c'eſt-à-dire depuis cent jusques à deux-cent ou deux-cent-cinquante tonneaux. Il en réſulte une vente plus prompte, un chargement pour le retour bien plûtôt formé, & moins de frais de démeurage, frais qui abſorbent une partie du bénéfice du voyage, & donnent quelque-ſois de la perte. Un petit vaiſſeau donne encore un grand avantage pour le fret, car le fret eſt une branche de ce Commerce, qu'un bon Négociant ne néglige pas. Lorsqu'un vaiſſeau eſt d'un grand port, le Négociant eſt obligé de le charger pour ſon compte à moitié ou aux deux tiers, avant que perſonne veuille y prendre du fret, tant à cauſe de la lenteur de ſon expédition, que parceque les propriétaires des denrées ne veulent point les placer au fonds d'un navire.

On ſpécule ordinairement ſur les avis de la Colonie. Ces avis doivent être combinés avec le nombre des vaiſſeaux expédiés depuis quelques mois, & comme il eſt à préſumer que tous les Négocians qui ſuivent le même Commerce, ont reçu en même tems de ſemblables avis, ce ſera au Négociant qui aura le plûtôt expédié ſon navire, & dont le navire ſera le meilleur voilier, qui en profitera: car l'abondance ſuccède promptement à la diſette, & par cette raiſon il eſt quelque-fois plus avantageux d'y porter de certains articles, dont les avis aſſurent que la Colonie ne manque pas.

Les marchandiſes de retour ſont rarement au choix du Négociant. Il faut qu'il établiſſe le bénéfice de ſon voyage ſur le haut prix de la vente de ſes marchandiſes d'entrée à la Colonie. Celles de ſortie lui donnent ordinai-

rement de la perte plus ou moins; il les assortit autant que les payemens qu'il est obligé de recevoir, peuvent le lui permettre, car on ne paye qu'en denrées; & le plus ou le moins de bénéfice de son voyage dépend ensuite des prix courans des denrées de l'Amérique, qu'il trouve à son retour en Europe, qui varient suivant l'abondance des retours & la demande de l'Etranger.

Toutes les opérations de ce Commerce se font en Amérique par un habitant Négociant-commissionaire, ou par un Capitaine *géreur*; & dans ce dernier cas, tout Négociant prudent doit avoir un bon Correspondant auquel le Capitaine laisse le soin de vendre la partie de sa cargaison, qu'il n'a pû vendre, lorsqu'il a pû s'expédier avec une partie du produit de sa cargaison & un bon fret.

Beaucoup de Négocians des ports de France, sur-tout des ports du Ponent, ont fait des voyages aux Colonies Françoises, & c'est une expérience acquise qui doit leur donner un grand avantage. Les Colons sont pour eux une Nation étrangère, qu'ils ne sçauroient trop bien connoître: c'est chez eux qu'ils apprennent mieux leurs usages, leurs gouts, leurs mœurs, leurs forces & leur manière de traiter. Quelques-uns même ont acquis des *Habitations* ou *Plantations*, ou y ont part; ce qui pourroit rendre en France ce Commerce plus riche pour le Négociant & pour l'Etat, si le François y portoit les mêmes soins & le même esprit d'économie, que les Négocians Hollandois employent au Commerce de leurs Colonies de Berbice & de Surinam.

Les Négocians d'Amsterdam envisagent les Colonies Hollandoises de tous les côtés qui peuvent les rendre respectivement le plus utiles pour eux & pour les Colons. Les uns prennent part à leurs Plantations, ou les reçoivent en hypothèque, pour des avances considérables qu'ils leur font à un demi pour cent par mois, lorsque les Colons méritent d'ailleurs par leur culture ou leurs améliorations, la confiance des Négocians. D'autres achettent même des Plantations, & sçavent les mettre en valeur. Ce sont-là des encouragemens, qui améliorent les Plantations, qui multiplient les défrichemens, & qui ont déjà rendu le Commerce de l'Amérique assez riche pour faire croire que Surinam seul est plus utile aujourd'hui à la République, que le Commerce des Indes Orientales. Toute l'attention du Négociant Hollandois consiste essentiellement à ne livrer sa confiance qu'à des Colons sages & économes, & il y a peu de Colons de cette Nation qui laissent déperir leurs Plantations, & qui veuillent se priver des avantages d'une correspondance, qui soutient ou augmente sans cesse leur fortune.

Des Avis, & de la légitimité des Bénéfices du Commerce en général.

Le Commerce demande des ſpéculations, & les Avis en ſont l'une des principales baſes. Le ſpéculateur combine des faits & des circonſtances, qu'il ne doit jamais ſuppoſer, & qu'il ne peut connoître que par des avis. Si le Négociant ne peut être trop circonſpect dans les avis qu'il donne, car il doit en donner à ſes Correſpondans, il ne ſçauroit donner trop d'attention à ceux qu'il reçoit, ſur-tout pour diſtinguer ceux dont on ne peut profiter ſans bleſſer les loix de l'exacte probité.

Il y a des vérités morales pour leſquelles le ſentiment n'attend pas la diſcuſſion, parce qu'il ſuffit de les entendre pour les avouer. Il n'eſt cependant pas inutile de les rappeller à ceux qui peuvent les oublier ou être tentés d'en éluder la pratique dans des occaſions délicates où le pas eſt gliſſant, où ſur une pente rapide on eſt encore pouſſé par l'affus de l'intérêt qui nous aveugle & nous précipite.

La bonne foi ſera toujours l'ame du Commerce: elle ſuppoſe la candeur, la droiture, & même la ſimplicité, qualités qui jointes à la prudence éclairée attirent au Négociant la confiance, & n'excluent point l'habileté (*a*).

Les vérités morales de l'état du Négociant ſont dans ſon cœur: c'eſt à lui à ſe juger & à diſcerner l'honnête de l'injuſte, ce qui eſt permis & ce qui ne l'eſt pas, dans ces circonſtances où il ne doit pas faire aux autres ce qui ne doit pas être fait envers lui. Cette règle ſure, invariable, & qui a ſes bornes, lui apprend, quand il la fait ſervir à meſurer ſes actions, que là où il ne court aucun riſque, il ne doit avoir aucun profit. Ainſi il lui ſera aiſé de déterminer ſur la ſimple expoſition des avis certains qu'on reçoit dans le Commerce, ceux dont il peut honnêtement faire uſage.

On appelle un avis certain celui que nul autre que le Négociant qui le reçoit, ne peut avoir, qui ne laiſſe aucun doute & dont la publicité eſt cependant néceſſaire, parce qu'il doit influer ſur toutes les opérations & ſur tous les mouvemens du Commerce en général. Par exemple: je reçois par un

(*a* Conjunctam cum juſtitia prudentiam. Cic. de Offic. lib. 2.

un Courier extraordinaire le prémier avis d'une augmentation d'eſpèces, d'une déclaration de guerre imprévue, &c. Dans l'un & l'autre cas, je ne divulgue pas mon ſecret; j'achette ſubitement des marchandiſes & je ſurprend le vendeur néceſſairement moins inſtruit que moi, ſans craindre le reproche qu'il me fera tôt ou tard, & qu'il ſera bien en droit de me faire. On a vu dans ce prémier cas le ſpéculateur obligé d'annuler ſes achats, & prévenir la condamnation d'un tribunal qui auroit jugé le fait puniſſable. Que ſeroit-ce de celui qui, aſſureur ſur un navire, profiteroit à l'inſçu des autres, de l'avis certain de ſon naufrage pour ſe faire réaſſurer, ou qui au contraire aſſureroit ſur un autre vaiſſeau, aïant ſeul le prémier avis de ſon arrivée à la côte? Les mœurs ſont déjà bien corrompues lorsque des hommes connus, pour s'être deshonorés par de pareils traits, ne ſont pas flétris publiquement de manière à être exclus de la Société, & jouïſſent impunément, comme on dit, de la perte de leur réputation.

Il y a des avis certains & particuliers, qui quoique aſſurés, n'ont ni les mêmes objets, ni ſouvent le même dégré de certitude que ceux dont on vient de parler; & dont un Négociant peut faire uſage ſans faire tort à celui dont l'ignorance tourne au profit de l'homme inſtruit. Tel eſt l'avis d'une révolution naturelle que tout Négociant bien informé peut apprendre. Le Négociant a l'œil ouvert ſur tous les marchés où il peut achetter & vendre. Un avis utile eſt ſouvent le fruit unique & tardif des correſpondances qu'il entretient, des dépenſes qu'il a faites en voyages pour les acquérir, & des frais qu'il fait actuellement en ports de lettres. L'avantage d'acheter le prémier ſur l'avis ou l'annonce d'une mauvaiſe récolte, d'un évênement deſtructeur, eſt le prix de la diligence d'un Correſpondant, ou de la bonne conduite d'un navire qui devance tous les autres. Un Négociant profite d'une découverte qu'il n'eſt pas obligé de manifeſter: exactement informé il combine des opérations, il forme une entrepriſe heureuſe ſur le calcul du prix des choſes qu'il juge devoir être le plus recherchées. Le vendeur ne peut ſe plaindre que de ſon ignorance, ou de n'avoir pas eu la même activité.

L'ancienne Philoſophie, quoique moins éclairée que la nôtre, étendoit encore plus loin que nous les maximes de la bonne foi dans le Commerce ou dans les achats des particuliers. On ne doit jamais dans le Commerce, diſoit un Ancien (*b*), feindre ce qui n'eſt pas, ni diſſimuler ce qui eſt; & un hom-

(*b*) Ex omni vita ſimulatio diſſimulatioque tollenda eſt. Ita nec ut emat melius nec ut vendat, quidquam ſimulabit, aut diſſimulabit Vir bonus. Nunquam igitur ut utile peccare, quia ſemper eſt turpe: & quia ſemper eſt honeſtum Virum bonum eſſe, ſemper eſt utile. Cic. de Offic. lib. 3.

homme de bien ne fera jamais l'un non plus que l'autre, ni pour vendre plus chèr, ni pour acheter à meilleur marché. Il doit demeurer pour conſtant, ajoute-t-il encore, qu'il n'eſt jamais utile de mal-faire, puiſque ce qui eſt honteux ne ſçauroit être utile, & qu'il eſt toujours utile d'être homme de bien, parceque ce qui eſt honnête eſt toujours utile.

Il n'y a pas de milieu dans la profeſſion du Négociant. Soyez heureux, hardi, & ne ſoyez point délicat ſur les moyens, vous ſerez riche; ſoyez prudent, malheureux & rigidement honnête-homme, vous ne vous élèverez que difficilement au-deſſus de la médiocrité. Le ſage qui ne ſe permet aucun gain illicite, qui ne ſait pas légitimer un profit injuſte ou douteux, ne refuſera pas auſſi les dons de la fortune, ni le prix d'un travail aſſidu. Comme il n'aura pas à rougir d'un bien juſtement acquis, il pourra ſans crainte, ſans oſtentation, & avec aſſurance avouer ſon opulence (*c*).

Il ne ſuffit pas au Négociant de vouloir être intègre, pour l'être en effet. La probité a beſoin de lumières dans l'état de Négociant, plus que dans tout autre: car il n'en eſt point où l'homme ſe trouve ſi ſouvent ſon propre juge. Le Négociant doit continuellement concilier la balance de la fortune avec celle de la juſtice. On ne ſçauroit donc apporter trop d'attention à diſtinguer les avis de Commerce qui permettent au Négociant d'agir, & ſans le ſecours desquels il ne ſçauroit ſpéculer, des avis dont la droiture de ſon état lui interdit l'uſage; puiſque c'eſt ſur les avis que la probité du Négociant peut être le plus ſouvent & le plus facilement compromiſe.

On peut diſtinguer les avis de Commerce en avis *généraux* ou *communs*, & en avis *particuliers*.

On peut régarder comme avis *généraux* ou *communs*, ceux que tous les Négocians ſe procurent & reçoivent par la poſte; qui leur apprennent l'arrivée des vaiſſeaux, les naufrages, l'abondance ou la diſette des denrées ou marchandiſes, la demande ou le calme, les prix courans actuels, & quelque-fois l'apparence d'augmentation ou de diminution, &c. Il n'eſt point de Négociant qui n'ait pris les plus juſtes précautions pour ſe procurer ces ſortes d'avis, & qui n'en reçoive: & ces avis très utiles aux Négo-

cians

(*c*) Sicut ſapiens nullum denarium intra limen ſuum admittat malè intrantem, ita & magnas opes, munus fortunæ fructumque virtutis non repudiabit, non excludet, audacter & propalam erit dives. Senec. de Vit. beat. c. 23.

cians qui ſçavent en profiter, ſont infiniment précieux au Commerce, en ce qu'ils ſont le principe de la concurrence, & l'agent de la circulation qui lui eſt ſi néceſſaire.

Un Négociant d'Amſterdam reçoit un avis de l'Andalouſie que les oliviers y ont ſouffert. Non-ſeulement il ne ſe défait pas de ſes huiles, mais il fait acheter une grande quantité de ce qui s'en trouve en ville, comptant ſur une augmentation de prix, parceque l'Andalouſie n'en fournira pas tant qu'à l'ordinaire. Pluſieurs Négocians peuvent avoir reçu le même avis, même ceux qui ont des huiles en vente, ſans que le prix augmente, juſques à ce que la demande ſe multiplie. L'art du Négociant conſiſte dans ce cas à prévenir la concurrence par la prompte exécution de ſa ſpéculation, & à ne pas ſe laiſſer ſéduire par des avis d'une récolte manquée, qui quelque-fois ne ſont fondés que ſur des apparences trompeuſes. L'incertitude, car il y en a toujours peu ou beaucoup, retient ordinairement dans ce cas la concurrence en ſuſpens pour quelque tems, & expoſe toujours le ſpéculateur diligent à quelques risques.

Hambourg eſt l'une des prémières places de Commerce de l'Europe. C'eſt un riche entrepôt des marchandiſes du Nord & de celles du Midi. On y porte & elle tire auſſi elle-même par ſa propre Navigation, de France & de Hollande, des vins, des eaux-de-vie & de toutes les denrées du Levant & de l'Amérique. Il eſt naturel par conſéquent que dans le cours ordinaire du Commerce, toutes ces denrées auxquelles les droits d'entrée, de ſortie, de commiſſion, de magaſinage, le fret & l'aſſurance ont déjà donné une valeur nouvelle, ſoient plus chères à Hambourg, qu'en France & en Hollande. Il arrive cependant aſſez ſouvent des momens où d'habiles Négocians, ſur-tout d'Amſterdam, font de très bonnes ſpéculations ſur les prix des mêmes denrées à Hambourg, & les font revenir en Hollande avec un bon bénéfice. Cela arrive quand on a trop envoyé à Hambourg, & que les mêmes denrées manquent enſuite en Hollande, où il ſurvient de la demande. Mais pour s'aſſurer un bénéfice dans ces opérations de Commerce, le Négociant doit prévoir de bonne heure que quelque marchandiſe augmentera, & être des prémiers à donner des ordres à Hambourg pour en faire acheter. C'eſt de ſon intelligence employée à ſe procurer de bons avis dans ce cas ſingulier obſervé par un petit nombre de Négocians, & de la promptitude dans l'exécution, que dépend le ſuccès de la ſpéculation.

Personne ne peut douter de la légitimité des opérations de Commerce

que font les Négocians en conſéquence de ces ſortes d'avis; & il ſeroit bien facheux pour le bien général du Commerce, qu'on put faire naitre chez les Négocians des ſcrupules à ce ſujet. Car ce ſeroit ralentir l'activité du Commerce que les avis raniment par-tout où il eſt languiſſant. D'ailleurs ces opérations ſont toujours accompagnées de quelque ſorte de risque.

Les avis *particuliers* ne ſont point dans la marche ordinaire du Commerce: ils n'appartiennent point comme les autres au général des Négocians. Un très petit nombre d'entr'eux peuvent s'en procurer, & c'eſt préciſément à cauſe que ces ſortes d'avis ne ſont à la portée que de fort peu de gens, que le Négociant qui a la facilité de ſe procurer cet avantage, doit être extrêmement attentif à diſtinguer ceux de ces ſortes d'avis, dont il peut faire uſage légitimement & ſans compromettre la probité de ſon état.

La ſechereſſe, la grèle ou une maladie contagieuſe, qui attaque quelquefois les oignons du ſaffran, en font manquer entièrement la récolte dans le Gatinois. Un Négociant d'Amſterdam en reçoit la nouvelle par un Courrier que lui expédie ſon Correſpondant, & il achette en conſéquence tout le ſaffran qui ſe trouve ſur la place. Un autre Négociant de la même ville reçoit l'avis par un Courrier, que ſuivant l'avis reçu des Indes Orientales les vaiſſeaux de la Compagnie d'Angleterre n'apporteront point de poivre cette année; en conſéquence il fait de grands achats de poivre. Un autre apprend par un Miniſtre, que la guerre va être déclarée inceſſamment, & que les armées agiront dans les Pays-Bas, & fait de grands amas d'eau-de-vie aportée des armées. Un autre enfin ſe procure par un Courrier la nouvelle certaine que les préliminaires de paix, ou le traité même eſt ſigné; & il en profite pour faire acheter des fonds publics d'Angleterre.

Tous les avis particuliers & autres de ce genre, peuvent donner lieu à des ſpéculations très lucratives, mais avec différens dégrés de certitude dans le ſuccès; & c'eſt le plus ou le moins de certitude de ſuccès, qui doit décider le Négociant ſur la légitimité de ſon opération. Nous n'admettons point ici cette doctrine inutilement ſevère, que quelques hommes peu ſcrupuleux eux-mêmes dans le ſecret de leurs affaires, affectent de montrer dans le public ſur cette matière. Egalement avides d'une grande réputation de probité & de fortune, ils condamnent en public des opérations qui les ont enrichis dans le ſecret de leurs comptoirs. Ce ſeroit décourager cet eſprit de ſpéculation qui donne la vie au Commerce, qui en eſt, pour ainſi dire, l'ame par l'activité qu'il donne à la circulation des denrées & des marchandiſes. La ſcience du Négociant ſeroit bien moins

utile,

utile, ſi on en retranchoit l'art de ſpéculer; & le Négociant n'eſt point habile, s'il n'a cette ſagacité, ce talent heureux d'appercevoir promptement les liaiſons des choſes, de prévoir avec une ſorte de certitude les ſuites des évènemens, & de combiner exactement les probabilités des ſuccès. Mettre par des ſcrupules mal-fondés, des entraves à cette ſagacité précieuſe des génies ſpéculatifs, ce ſeroit nuire évidemment au Commerce qui leur doit en grande partie ſon activité. Si les ſpéculations des Négocians ſont non-ſeulement très utiles, même très néceſſaires au bien du Commerce en général, qui ſouvent languiroit ſans elles, elles ſont elles-mêmes très licites. Le gain eſt le but des ſpéculations, comme il eſt le but du Commerce en général; mais c'eſt un but légitime, but ſans lequel on conçoit aiſément que perſonne ne voudroit s'expoſer aux risques du Commerce, & en eſſuyer les travaux: il ſuffit que l'on n'employe que de bonnes voyes pour parvenir à ce but. Tout achat de marchandiſes fait par ſpéculation, eſt donc fondé ſur une opinion d'augmentation de prix, ſans laquelle la ſpéculation n'auroit pas eu lieu; mais perſonne n'a droit de ſçavoir ſur quoi un Négociant ſe fonde lorsqu'il conjecture que le prix de tel ou de tel article augmentera.

Mais ne peut-on pas en reſpectant le génie ſpéculatif ſi néceſſaire au bien général du Commerce, aſſigner les limites auxquelles la probité du Négociant doit arrêter ſes ſpéculations? On doit regarder comme un principe inconteſtable que c'eſt l'incertitude du ſuccès des entrepriſes, & les risques qui en ſont inſéparables, qui légitiment tous les bénéfices du Commerce, quels qu'ils ſoient; lorsque d'ailleurs la ſpéculation n'a point pour objet un Commerce proſcrit par les loix. Si l'on examine ſur ce principe toutes les ſortes d'avis particuliers qu'un Négociant peut ſe procurer, on n'en trouvera que fort peu dont il ne lui ſoit pas permis de profiter.

Ce n'eſt pas parceque les avis particuliers précèdent les avis publics, que peu de Négocians ſont à portée de ſe les procurer; que presque tous exigent la dépenſe de l'envoi d'un Courrier, qu'on peut ſe permettre de regarder comme illégitime les ſpéculations que des Négocians font en conſéquence de ces avis; mais c'eſt uniquement dans le cas où l'avis annonce un fait, ou un évènement dont la certitude eſt inconteſtable, comme l'avis de la ſignature de préliminaires de paix ou d'un traité, donné par un Miniſtre: ce Négociant qui ſe procure un tel avis, peut faire des achats ſans limites, & s'aſſurer dans un moment un gain immenſe ſans courrir le moindre risque. Cette certitude d'un ſuccès infaillible anéantit entièrement le ſeul tître de la légitimité des gains du Commerce. Une certitude auſſi parfaite n'accom-

pagne aucune de ſes opérations. On rend alors l'opération bien criminelle lorsqu'on affecte de faire vendre d'une main des effets, pour en avilir le prix, pendant qu'on en fait faire de l'autre une eſpèce d'acquaparemment. La ſpéculation d'un Négociant en conſéquence d'un tel avis, reſſemble à celle de celui qui aſſure un navire dont il ſait l'arrivée, ou qui en fait aſſurer un dont le naufrage lui eſt connu. L'avis d'un Miniſtre qui eſt la confidence du ſecret du cabinet, porte la même certitude, & le Négociant qui en profite, ne bleſſe pas moins les loix de la probité, que celui qui aſſure un navire qu'il ſait arrivé, ou qui fait aſſurer un dont il ſait le naufrage; & que celui qui profite, ſoit de l'ignorance ſoit du mauvais état des affaires d'un vendeur, pour acheter des marchandiſes à un prix vil au-deſſous du cours de la place. Dans tous ces cas il y a du vol, & c'eſt la certitude du ſuccès qui en eſt l'unique principe.

Si l'on admettoit un autre principe ſur cette matière délicate, on répandroit des ſcrupules infinis & très nuiſibles à l'activité du Commerce, ſur toute la conduite des Négocians. Si l'on examine ſur ce principe les avis particuliers, qui ne ſont point la confidence du ſecret d'un cabinet, ou l'atteſtation de l'arrivée ou du naufrage d'un navire, on les trouvera tous accompagnés d'une ſorte d'incertitude plus ou moins grande, & les opérations qui ſe font en conſéquence dans le Commerce toujours auſſi accompagnées de quelque risque. On a vû des Négocians perdre conſidérablement ſur des amas d'eau-de-vie faits en conſéquence de l'avis d'une guerre aſſurée; ſur des achats d'huiles, de ſaffran, & d'autres denrées, ſur l'avis d'une récolte manquée. Il eſt ſouvent arrivé ou que ces avis étoient mal-donnés, ou que la diſette de denrées dans un pays où la récolte a ſouffert, s'eſt trouvée enſuite remplacée par l'heureuſe récolte des mêmes denrées en d'autres lieux, qui ont établi l'abondance dans les marchés ſur leſquels les ſpéculations ont été portées: & il n'eſt pas rare de voir des Négocians ſe refuſer à ces ſortes d'avis ou ne s'y livrer par la crainte d'expoſer leur fortune ou leur crédit, qu'avec une grande modération, ce qui eſt un parti toujours ſage.

Les avis qu'on peut recevoir de la priſe d'une place, de l'arrivée d'un ou pluſieurs vaiſſeaux des Indes par un Courrier qui devance les Courriers ordinaires, ne portent point une plus grande certitude. On ne ſe livre point ſans risques à de pareils avis, qu'on a ſouvent vûs contredits. D'ailleurs ces ſortes d'avis ne portent que des nouvelles publiques, & le Négociant qui les reçoit, n'eſt point le dépoſitaire d'un ſecret, d'un fait certain, mais d'un fait rendu public dans le lieu d'où le Courrier eſt expédié, & dès que le

le Négociant ne ſe procure d'autre connoiſſance que celle qui apartient au public, perſonne ne peut ſe plaindre des opérations qu'il fait en conſéquence ; parceque d'un côté tous les Négocians peuvent ſe donner le même avantage, & que de l'autre cet avantage eſt toujours accompagné d'incertitude & de risques. N'a-t-on jamais reçu en effet la nouvelle d'une grande victoire, qui peu de jours après ſe trouvoit convertie en une entière défaite, ou en une retraite heureuſe? Les avantages de la priſe d'une ville dans les Indes Orientales ne peuvent-ils pas être balancés peu de jours après par la perte d'une Colonie en Amérique, ou d'un Fort à la côte d'Afrique? L'avis des Indes que la Compagnie d'Angleterre n'aporte point de poivre, aſſure-t-il que l'indigence des retours de cette Compagnie en cette épicerie, ne ſera pas remplacée dans le Commerce par l'abondance des retours des autres Compagnies d'Europe? L'avis que le ſaffran Gatinois a manqué, en ſuppoſant que le Correſpondant qui le donne, ne s'eſt point trompé ſur le plus ou le moins de diſette, aſſure-t-il celui qui reçoit cet avis de la diſette ou de l'abondance en Eſpagne qui peut être telle, que la diſette du Gatinois ne faſſe aucune ſenſation ſur le Commerce?

Dans tous ces cas une ſorte d'incertitude eſt inſéparable de ces avis particuliers, & telle que bien des Négocians ne daignent pas faire la dépenſe de ſe les procurer ; & cette incertitude eſt bien ſuffiſante pour légitimer les ſpéculations, que des Négocians peuvent faire ſur ce principe. Les ſpéculations du Commerce ne peuvent ſe faire que ſur des faits, & l'art de ſpéculer conſiſte eſſentiellement à ſe procurer la certitude des faits autant qu'il eſt poſſible. Or ſe procurer cette certitude des faits par le Courrier ordinaire, ou par un Courrier qui devance ce Courrier ordinaire, c'eſt ſe procurer toujours le même dégré de certitude; & le Courrier particulier ne donne pas d'autre avantage au Négociant qui s'en ſert, que celui d'être inſtruit un peu plûtôt, que ceux qui attendent la nouvelle d'un fait par le Courrier ordinaire: mais auſſi s'il agit, il a le desavantage d'agir avec plus d'incertitude que n'en auront ceux qui auront attendu le Courrier ordinaire. Il ſuit la confiance d'un témoignage unique ſur la certitude d'un fait, pendant que le Courrier ordinaire donne la connoiſſance d'un fait dont la vérité atteſtée par un grand nombre de Correſpondans, ne laiſſe plus aucun doute. Cependant le Négociant qui a attendu l'arrivée du Courrier ordinaire ſe hâte de faire des achats, & en a quelque-fois fait pour de grandes ſommes, avant que les propriétaires vendeurs ſoient inſtruits d'un fait étranger à leur place, qui doit faire monter le prix de leurs marchandiſes. Car il arrive ſouvent que

les avis venus sur des articles particuliers de Commerce par le Courrier ordinaire, sont en si peu de mains, que ceux qui les ont reçus, ont presque toujours, sur-tout dans les prémiers momens, les mêmes avantages, pour acheter à bas prix, que ceux qui agissent sur des avis reçus par un Courrier extraordinaire. L'on ne sçauroit contredire la légitimité des opérations qui se font sur les avis que les Négocians se procurent, soit par le Courrier ordinaire, soit par des Courriers particuliers, si on en excepte l'avis qui rend un Négociant dépositaire d'un secret du cabinet, ou de l'Etat, ou des avis tels que ceux qui attestent un navire arrivé ou naufragé, sans vouloir exclure de la science du Négociant les spéculations, l'art de les faire, c'est-à-dire, la partie de cette science qui intéresse le plus le Commerce, comme étant celle qui lui donne la plus grande activité.

Si on consulte les propriétaires des marchandises ou denrées qui sont au marché, on n'en trouvera pas un seul qui ne désire la présence de l'acheteur, qui ne soit instruit qu'il ne sera attiré que par des ordres ou des avis, & qui ne désire que les Négocians reçoivent des ordres ou des avis qui les engagent à acheter promptement, sans s'embarrasser des moyens par lesquels ces Négocians peuvent se les procurer. L'intérêt des vendeurs est généralement borné à vendre au cours de la place, & s'il s'en trouve parmi eux qui ne soient pas pressés de vendre, comme il arrive souvent quand le calme de la place tient les prix trop bas; ils spéculent eux-mêmes sur leurs propres magasins; ils les tiennent fermés, jusques à ce que des avis publics ou particuliers qu'ils savent aussi se procurer ou qu'ils observent sur la place, les engagent à les ouvrir. Le Négociant chargé avec abondance d'un ou de plusieurs articles qui sont sans demande, ou sur lesquels il peut être assuré soit par des avis publics, soit par des avis particuliers, qu'il y aura une grande augmentation, en attendra l'évènement: qui oseroit condamner la spéculation de ce Négociant? Et si celui-ci gagne en suivant des avis particuliers, à ne point vendre, sans blesser les loix de la probité; celui qui gagne en achetant en suivant les mêmes avis, les blessera-t-il d'avantage? L'un & l'autre peuvent également se tromper; ou ils règlent leur conduite sur des avis, s'ils portent des faits certains, qu'ils doivent à leur habileté à se les procurer, & que tout autre Négociant peut se procurer comme eux, s'il veut se donner les mêmes soins, & faire les mêmes dépenses.

Voudra-t-on condamner la conduite d'un Négociant qui se procure ainsi, autant qu'il est possible, la certitude des faits qui regardent le Commerce,

merce, & qui peuvent donner lieu à une révolution ſur de certains articles, pour faire des ſpéculations avantageuſes, ſur ce précepte, qu'il n'eſt permis à perſonne de s'enrichir aux dépens d'autrui (*a*)?

Cette maxime enviſagée rigoureuſement dans toute ſon étendue, pourroit être employée à proſcrire généralement toute ſorte de ſpéculations; on pourroit l'étendre même à tous les bénéfices du Commerce en général: car il n'en eſt point qui, enviſagé à la rigueur, ne ſe faſſe aux dépens d'autrui. Tout le Commerce conſiſte dans l'achat & la vente des différentes productions de la nature & de l'art; dans le tranſport qui s'en fait d'un lieu à un autre, & les travaux acceſſoires qu'exige le tranſport; enfin dans l'aſſurance, le courtage & la commiſſion. Les frais de tranſport d'une place à l'autre, d'un magaſin dans un autre magaſin; la commiſſion de ceux qui ſont chargés d'acheter & de vendre, & le droit connu ſous le nom de courtage de ceux qui procurent la vente ou l'achat; ſont autant de bénéfices, de gains de Commerce, qui ajoutent une valeur nouvelle aux denrées & aux marchandiſes, auſſi réelle que celle qui y eſt ajoutée par les droits divers de ſortie, d'entrée, de tranſit, de poids, &c. impoſés par les Souverains. Les bénéfices qui réſultent des achats & des ventes, & qui conſiſtent à acheter à bon marché & à vendre chèr, ſont incertains, & la valeur qu'ils ajoutent ordinairement aux denrées & aux marchandiſes eſt auſſi incertaine. Car il arrive ſouvent que l'acheteur eſt obligé de revendre à un prix au-deſſous de ſes achats, ou au pair.

Si l'on entend littéralement & à la rigueur la maxime qu'*il n'eſt permis à perſonne de s'enrichir aux dépens d'autrui*, l'on ne trouvera de légitimes dans les gains du Commerce que ceux qui réſultent du tranſport & des travaux acceſſoires, comme indiſpenſablement néceſſaires pour mettre les denrées & les marchandiſes à la portée des conſommateurs. Ces frais ſont auſſi néceſſaires que ceux de la main d'œuvre, qu'exigent les différentes préparations & fabrications, pour plier les productions de la nature à notre uſage. Cependant le tranſport ou Commerce de fret enrichit les Négocians qui le font, & la fabrication enrichit immenſément un grand nombre de manufacturiers. Le Commerce des aſſurances enrichit ceux qui le font. L'aſſurance n'eſt cependant qu'un acceſſoire des frais de tranſport, elle en fait partie, & cette branche des frais de tranſport ne s'eſt introduite dans le Commerce, que parce qu'elle a rendu le tranſport moins chèr en diminuant les

(*a*) Detrimento alterius nemo locupletari poteſt.

les risques de mer, que le Commerce a ſçu apprécier, & qui avant le ſecours des aſſurances, rendoient le tranſport infiniment plus onéreux. Les droits de courtage & ceux de commiſſion enrichiſſent encore plus ſurement les Courtiers & les Négocians-commiſſionaires. Les frais de magaſinage reſtrains exactement au loyer de la place que les denrées & les marchandiſes occupent dans un magaſin, ſont auſſi rigoureuſement légitimes que ceux de la main-d'œuvre des ouvriers qui les y ont tranſportés. Mais la partie de ces frais qui excède le montant juſte de ce loyer dans les comptes des Négocians, ne participe point à cette légitimité. Ainſi un magaſin qu'un Négociant loue mille livres par année, ne ſçauroit lui rendre cinq ou ſix mille livres tous les ans par les frais de magaſinage qu'il employe dans ſes comptes, ſans lui donner un bénéfice illégitime. Ce bénéfice n'eſt pas plus légitime que celui qui réſulte de l'emploi de la totalité des droits d'entrée dans le compte d'un Commiſſionaire, qui n'a déclaré qu'un tiers, la moitié ou les deux tiers, d'une cargaiſon, & n'a payé les droits que ſur ce pied-là. Ces deux ſortes de bénéfices, qui certainement ne méritent pas ce titre, ſont rejettés par le Commerce, & inconnus aux bons Négocians.

Les bénéfices réſultants des achats & des ventes, qui ſont les prémières & les principales opérations du Commerce, qui embraſſent également toutes les matières brutes & les matières ouvrées, même quelque-fois les fruits avant la récolte, n'ont point de limites certaines, & perſonne ne peut leur en préſcrire. C'eſt ſur les achats & ſur les ventes des denrées & des marchandiſes de toutes ſortes & de tous les pays, que s'étendent les grandes ſpéculations du Commerce, qui établiſſent l'abondance dans tous les marchés, qui tranſportent dans tous les pays les denrées & les marchandiſes dont ils ont beſoin, & les débaraſſent de leur ſuperflu. Les bénéfices dans ces ſpéculations ſont quelque-fois nuls; quelque-fois elles donnent de la perte; ordinairement un bénéfice modéré, & quelque-fois auſſi un bénéfice de vingt, de cinquante, de cent pour cent & au-delà. Ces bénéfices ſont plus ou moins grands, ſuivant la concurrence des vendeurs ou des acheteurs, lorsque les ſpéculateurs ont ſpéculé ſur des faits certains, ſur des évènemens bien connus ou bien prévus, & ſur des conſéquences juſtes, ſi d'ailleurs les ordres donnés enſuite ont été dirigés avec prudence & confiés dans de bonnes mains.

Ces bénéfices ſont encore une valeur nouvelle ajoutée aux denrées & aux marchandiſes enſus de celle qui réſulte des frais de tranſport, d'aſſurance, magaſinage, courtage & commiſſion, que le Négociant ſpéculateur a déjà payés

payés lui-même sur les marchandises & denrées qu'il vend, ou qu'il paye sur celles qu'il achette. Tous ces bénéfices que le Commerce répand chez tous les Négocians de l'Univers pris sur les denrées & les marchandises, sont nécessairement faits aux dépens d'autrui; & en suivant la marche du Commerce depuis la prémière main jusques dans les magasins des Négocians spéculateurs, ou des Commissionaires, & de-là dans les boutiques des divers détailleurs, où il faut que tout vienne se rendre pour la consommation, on trouve toujours une gradation de valeurs nouvelles ajoutées aux denrées & aux marchandises dont le bénéfice du détailleur est la dernière: & ce dernier bénéfice presque toujours fort lent, est quelque-fois aussi incertain que celui du Négociant spéculateur; car le détailleur qui est un peu intelligent, spécule lui-même, soit à la prémière, soit à la seconde main, sur l'étendue de la consommation du lieu de son domicile, sur le goût, sur la mode, sur le caprice de ses habitans, ainsi que sur les saisons & sur les évènemens extraordinaires.

Tous ces bénéfices divers qui ajoutent souvent un si haut prix aux denrées & aux marchandises, sont également pris sur les consommateurs: c'est chez eux que tous les Négocians puisent leur or & leur argent; ce sont les consommateurs qui sont la source de toutes les fortunes des Négocians, & c'est avec leur argent que ceux-ci payent tous les fraix de fabrication, de transport, d'assurance, de magasinage, de courtage, de commission, de sortie, d'entrée, de transit, & autres impôts; & les détailleurs sont les canaux qui transportent continuellement l'argent des consommateurs aux caisses des Négocians. Ces bénéfices ne sont point arbitraires. Mille circonstances les donnent, les augmentent, les diminuent, ou les annullent tout-à-fait, ou donnent des pertes. L'abondance, la disette, la concurrence ou le défaut de demande, opèrent journellement ces différens effets. Ainsi tous ces bénéfices qui semblent d'abord au prémier coup-d'œil faits aux dépens d'autrui, ne le sont point. Le consommateur les paye, il est vrai; mais ces bénéfices sont le prix du travail, & d'un grand travail, des risques, des grandes pertes soit sur les denrées & les marchandises, soit sur les crédits; & du tems. Les Négocians doivent être considérés à l'égard des consommateurs, comme des entrepreneurs qui se sont chargés du soin de les approvisionner de la manière la plus commode & à leur volonté de toutes les choses qui leur sont nécessaires; qui non-seulement se donnent seuls toutes les peines & tous les soins nécessaires pour les achats, les transports, les avances nécessaires, mais encore prennent à leurs risques la conservation des denrées & des marchandises, dont la plûpart demandent des soins infinis,

jusques à ce qu'elles soient livrées aux consommateurs, qui ont le droit & la liberté de rejetter, de dédaigner même tout ce qui ne leur convient pas: car le Négociant est encore obligé de s'occuper infiniment du soin de leur plaire.

Tels sont les titres qui légitiment tous les gains, tous les bénéfices du Commerce. Si l'on se permettoit de faire l'application de cette maxime, qu'*il n'est permis à personne de s'enrichir aux dépens d'autrui*, à l'un des bénéfices du Commerce qu'on vient de parcourir; on parviendroit à les proscrire tous successivement, & enfin le Commerce lui-même, dont la marche n'est soutenue que par les bénéfices des Négocians: & la fortune des Négocians est si nécessaire & si liée avec la marche & l'activité du Commerce, qu'indépendamment du mal qu'une faillite un peu considérable fait ordinairement à un grand nombre de Négocians, elle porte toujours un grand préjudice au Commerce en général, par la diminution de la somme d'industrie & de crédit qui entretient son activité. Il faut donc borner cette maxime à l'égard du Commerce, uniquement à la seule opération qui est accompagnée du dol & qui donne atteinte à la bonne-foi; & ce vice n'infecte pas les spéculations appuyées sur la connoissance de quelque fait, ou de quelque évènement qu'un Négociant se procure par un Courrier particulier, que presque tous les Négocians, ou le plus grand nombre, pourroient se procurer de même par la même voye, s'ils vouloient en faire la dépense, ou s'ils ne craignoient point d'être induits en erreur par l'envoi d'un Courrier expédié inconsidéremment par un Correspondant inattentif ou imprudent, qui les exposeroit à faire des entreprises ruïneuses. Le dol ne caractérise que la précaution que prend un Négociant, de s'assurer une connoissance certaine & exclusive, en se rendant le dépositaire du secret de l'Etat, d'une connoissance qui n'appartient point au public, ni par conséquent au Commerce.

Mais la maxime qu'*il n'est permis à personne de s'enrichir aux dépens d'autrui*, s'applique avec bien plus d'évidence & bien plus rigoureusement aux spéculations qui ont pour objet un Commerce clandestin; ce sont cependant là des spéculations auxquelles un nombre infini de Négocians se livrent avec une intrépidité qui étonne, soit que l'on considère le Négociant comme Citoyen du monde, ce qu'il est en effet à beaucoup d'égards; ou naturellement comme Citoyen de sa patrie.

De la Contrebande ou Commerce clandeſtin.

On donne également le nom de Contrebande ou de Commerce clandeſtin, à l'introduction de denrées ou de marchandiſes qui ſe fait dans un Etat où elles ſont prohibées; où l'entrée en eſt abſolument interdite; & à l'introduction de denrées ou de marchandiſes faite en fraude des droits de douane ou d'entrée. La traite de denrées ou marchandiſes d'une Nation en fraude des droits de douane ou dont la ſortie eſt interdite, eſt également un Commerce de Contrebande ou clandeſtin. Il y a peu de Nations en Europe dont l'adminiſtration du Cormmerce & des finances n'aît établi des droits d'entrée & de ſortie, & des loix prohibitives d'entrée & de ſortie. Toutes les Nations qui ont des Colonies, ſe ſont données leur Commerce excluſif: leurs Colons ne peuvent faire de Commerce qu'avec leur Metropole, & il n'eſt permis à aucun Négociant Européen de faire de Commerce avec d'autres Colonies que celles de ſa Nation. Cette loi eſt aujourd'hui l'une des plus importantes du droit public des Nations de l'Europe, par l'engagement qu'elles ont contracté dans les traités de l'obſerver reſpectivement.

Il eſt bien humiliant pour l'humanité, que les peines d'amande, de confiſcation, ou corporelles, ſoient dans un ſiècle auſſi éclairé, les ſeuls garants de l'obſervation de ces loix des Nations; & qu'elles ſoient également mépriſées, dès qu'on peut en éluder l'exécution, par les Etrangers, par les nationnaux mêmes, & enfin par un corps de Nation! des Négocians François introduiſent en Angleterre, autant qu'il leur eſt poſſible, des manufactures de France prohibées en Angleterre, & des Négocians Anglois introduiſent de même en France leurs manufactures au mépris des prohibitions. L'intelligence des Négocians reſpectifs des deux Nations entretient continuellement ce Commerce reciproque, ſoit pour la ſortie interdite, ſoit pour l'entrée défendue ou ſurchargée de gros droits; & ſi les deux Nations n'autoriſent pas formellement leurs Négocians reſpectifs à faire ce Commerce clandeſtin chez la Nation voiſine, il n'eſt que trop évident qu'elles le tolèrent. Le même abus a lieu entre la France & les Provinces des Pays-Bas, entre la Hollande & l'Angleterre; & entre les Nations qui ont des établiſſemens à la côte d'Afrique & dans les deux Indes.

On ſent bien qu'ici les ſujets reſpectifs ſe prêtent un ſecours mutuel pour faire le Commerce; & que ſans l'intelligence des Négocians Nationaux avec les Négocians étrangers, ce Commerce ne ſauroit avoir lieu. Ainſi le préjudice qui réſulte de ce Commerce pour chaque Nation, n'eſt pas moins le fait des Négocians de la Nation qui ſouffre ce préjudice, que des Négocians étrangers.

Les peines prononcées par les loix prohibitives, qu'on rend trop ſouvent illuſoires, doivent-elles être le ſeul motif capable d'engager un Négociant à s'abſtenir de ce Commerce, ſoit comme Négociant national, ſoit comme Négociant étranger? Le préjudice plus ou moins grand, mais toujours immenſe, que ce Commerce cauſe à une Nation, à l'égard de ſes finances, ou à l'égard de ſon induſtrie, ou à l'égard de ces deux objets enſemble, & dans de certains cas à la généralité même du Commerce de l'Europe, ne devroit-il pas ſuffire pour contenir l'avidité des Négocians contre la tentation de ſe livrer à ce Commerce?

On s'étourdit ſur l'étendue de ce préjudice; on ſe diſſimule ſon immenſité, pour ne voir que les richeſſes que le Commerce promet. L'introduction ou la ſortie des denrées & des marchandiſes en fraude des droits de douane eſt dabord un vol fait aux finances de l'Etat. C'eſt y ajouter des non-valeurs que l'Etat ne peut réparer que par l'augmentation des impots: c'eſt un vol fait à autant de Sujets de l'Etat qu'il y en a qui contribuent à ſes charges. Le Négociant qui fraude les droits, ſe procure en même tems un avantage très illégitime dans les ventes & les achats, en ce qu'il peut acheter à plus haut prix & vendre à meilleur marché, que les Négocians qui ne ſe permettent pas la même fraude, & qu'il les écraſe par ſa concurrence. Les ſuites de ce préjudice s'étendent dans un détail infini. Elles deviennent bien plus grandes lorsque l'introduction ou la ſortie en fraude des loix, ſont interdites, ou ſurchargées de doits ſi forts, que ces droits ont bien moins la finance pour objet, que l'agriculture, l'induſtrie on en général le Commerce national.

On ſçait que les Anglois ont ſurchargé de droits les vins de France, pour favoriſer l'importation de ceux de Portugal qui ſont infiniment moins chers, par la ſeule raiſon que la conſommation de ces derniers porte moins de préjudice à la balance de leur Commerce. On pourroit peut-être ajouter à ce motif raiſonnable, celui de ne point contribuer par leurs conſommations, à l'augmentation des richeſſes d'une Nation rivale. Ce ſeul

inté-

intérêt a porté depuis un grand nombre d'années plusieurs seigneurs Anglois à proscrire de leur table les vins de France. Cet esprit de Commerce & de Patriotisme, des traits d'une pareille générosité qui donnent l'exemple & le ton à une Nation, ne sont-ils pas à la portée des bons Négocians?

L'ANGLOIS rival du Commerce de la France, & attentif sur tous les avantages de ce Royaume, a toujours regardé les eaux-de-vie comme une des plus grandes ressources de cet Etat. Aussi n'a-t-il rien oublié pour en empêcher la consommation, & chez lui & dans tous les lieux où il porte son Commerce. Ces Bills qu'on a vus tant de fois portés au Parlement d'Angleterre contre les boissons fortes, & colorés du prétexte de la santé des Peuples, n'ont jamais eu d'autre motif que d'affoiblir ou de faire perdre chez eux le Commerce des eaux-de-vie de France; & l'on ne peut pas en douter, si on fait attention aux droits d'entrée qui sont sur les eaux-de-vie de France d'un tiers au-dessus de ceux que payent les eaux-de-vie d'Espagne & de Portugal. Il en est de même de l'interdiction absolue des Manufactures de France, de la sevère défense de la sortie des laines & de la terre à foulon.

SI la traite des vins & des eaux-de-vie de France est permise aux Négocians Anglois, si les intérêts de leur Commerce exigent qu'ils s'y livrent, la Nation même ne peut absolument s'en passer; ceux qui introduisent des vins & des eaux-de-vie de France en fraude des droits, ne se rendent-ils pas doublement coupables envers leur Patrie?

LA contrebande a quelque-fois trouvé des défenseurs, même parmi des Ecrivains d'une grande reputation. Nos Neveux pourront-ils croire, disoit-on en France il y a quelques années, que nous soyons une Nation douce & aussi éclairée, lorsqu'ils liront qu'au milieu du dix-huitième siècle on pendoit encore un homme en France, pour avoir acheté à Génève à 22 sols, ce qu'il pouvoit vendre 58 sols à Grénoble? Pourront-ils croire qu'on aît présenté à des hommes, souvent dans l'indigence, une tentation aussi puissante que celle du gain, & qu'on les aît punis aussi severement lorsqu'ils y succomboient?

Nos neveux pourront-ils croire qu'au milieu du dix-huitième siècle, dans le tems où toutes les Nations de l'Europe avoient les yeux ouverts

ſur le Commerce, & ne paroiſſoient occupées que du ſoin de le rendre floriſſant chez elles; que dans le tems où en France l'autorité du Roi étoit le plus heureuſement & le plus ſolidement affermie, on n'aît pu parvenir à empêcher l'introduction d'une marchandiſe étrangère, qui faiſoit perdre tous les ans vingt milions à l'Etat, exportés chez l'Etranger par cette introduction; qui en ruinant les manufactures du Royaume, portoit un coup funeſte à l'Agriculture & à la Population? Ou nos Neveux ſeront-ils étonnés qu'on aît regardé en France comme un vol fait à l'Etat, l'importation d'une marchandiſe qui lui enlevoit vingt milions tous les ans, & qu'on aît condammé à des peines corporelles ceux qui faiſoient cette importation à main armée; qu'on aît tenu la main à l'exécution d'une loi ſevère ſur l'introduction, & ſuprimé le débit intérieur par quelques exemples de peines pecuniaires, qui ont fait ceſſer l'importation? La néceſſité, l'intérêt général exigent la ſevérité de cette Législation, & le ſuccès la juſtifie. Nos Neveux veront une meilleure agriculture, une population plus étendue, toutes les manufactures plus floriſſantes, les Sujets qu'occupoit malheureuſement la contrebande, utilement employés au bénéfice de la Patrie; & la protection de l'Etat devenu plus puiſſant, leur aſſurera la tranquile jouïſſance de tous ces avantages.

Ce n'eſt que parce qu'on ignore le détail infini des calamités que le Commerce clandeſtin répand chez une Nation induſtrieuſe, ou parce qu'on n'y réfléchit point aſſez, qu'on gémit ſur les peines rigoureuſes prononcées contre des hommes qui n'ont fait autre choſe que d'acheter & de vendre des marchandiſes, ce qui preſente d'autant moins l'idée d'un crime, qu'on croit que les loix prohibitives gênent injuſtement la liberté naturelle. C'eſt ce qui a fait dire à l'Ami des hommes, *protégez l'induſtrie, favoriſez la liberté du Commerce; abrogez les loix prohibitives, ouvrez vos barrières*, &c.

Protéger l'induſtrie, favoriſer la liberté du Commerce: ce ſont des principes généralement reçus; s'il eſt aujourd'hui quelque Nation en Europe chez laquelle on trouve que la liberté du Commerce n'eſt point aſſez favoriſée & l'induſtrie ſuffiſament protégée, ce n'eſt que parce que le Gouvernement ſe trompe ſur les moyens. Mais n'eſt-ce pas abuſer de ces principes que de vouloir les appliquer à l'importation de marchandiſes qui empêchent la conſommation de celles de l'Etat; qui nuiſent aux pro-

progrès de ſes manufactures, & qui enfin ne ſçauroient donner lieu à une plus grande exportation ! Il faut ſans doute protéger l'induſtrie, mais il ne faut pas toujours la laiſſer agir à ſon gré. Le Gouvernement ne doit jamais permettre à l'induſtrie de l'appliquer à des arts nuiſibles ; il doit avoir l'attention de l'encourager & de la tourner du côté des arts utiles. Il doit favoriſer ſans ceſſe la liberté du Commerce. Mais eſt-ce une liberté indéfinie, une liberté ſans bornes & deſtructive du Commerce même ? Doit-il être libre aux Négocians d'introduire dans un Etat, des marchandiſes étrangères qui nuiſent à la conſommation des manufactures nationales & à l'agriculture ? La liberté du Commerce doit être favoriſée ſans doute, mais toujours reſtreinte & limitée ſuivant que l'exigent les divers intérêts du Commerce national.

On convient que l'introduction des marchandiſes étrangères eſt un abus, une fraude faite à la loi, qui fait ſortir tous les ans vingt milions de l'Etat. C'eſt cependant ce préjudice énorme que cette fraude porte à la balance du Commerce, c'eſt un vol de vingt milions fait tous les ans à la Nation, qu'on veut que le Légiſlateur tolère, ſur le prétexte du reſpect qui eſt dû à la liberté des citoyens, ou qu'il donne encore plus d'étendue à cet abus deſtructif en ouvrant les *barrières* de l'Etat.

Vous convenez que l'introduction dans l'Etat d'une marchandiſe étrangère, lui fait perdre tous les ans vingt milions. Il faut donc que vous accordiez que les auteurs de cette introduction volent tous les ans vingt milions à l'Etat : vous ne ſçauriez le nier. Il faut que vous accordiez encore que ceux qui achetent ces marchandiſes introduites, participent au vol des vingt milions fait à la Nation : cela eſt ſans dificulté. Il faut donc les conſidérer comme des receleurs que la loi punit auſſi rigoureuſement que les voleurs ; parce que s'il n'y avoit point de receleurs, il n'y auroit point de voleurs. En effet s'il n'y avoit point d'acheteurs des marchandiſes prohibées, il n'y auroit plus d'introduction. Or voler une ſomme à l'Etat, c'eſt voler à chaque citoyen ſur lequel ſe répartit la perte de l'Etat. Dans les différentes manières de voler l'Etat, il y en a ſans doute pluſieurs qui mettent le vol à l'abri de toute recherche & de la ſévérité des loix. Mais en conclura-t-on que l'acquiſition d'un bien, faite par cette voye détournée, ſoit moins illégitime, qu'un vol dont la juſtice peut pourſuivre la vengeance & la reſtitution ? Il n'y a de différence qu'à l'égard de la ſécurité dans la jouiſſance du bien volé : les uns jouiſ-

jouiſſent tranquilement du fruit de leur iniquité, & les autres voyent ſans ceſſe ſur leur tête le glaive de la juſtice. C'eſt ſur ce principe que les loix prohibitives du Commerce doivent être enviſagées par tous les Négocians nationaux. Bien plus touchés des maux infinis que l'introduction des marchandiſes & denrées étrangères, ou la ſortie en fraude des loix, repandent dans l'Etat que des peines portées par ces mêmes loix, ils doivent ſe refuſer rigoureuſement à toute idée de bénéfice, quelque ſécurité qu'ils puiſſent prévoir dans la jouiſſance de richeſſes acquiſes par une voye ſi illégitime.

Qui ne voit que le même vice, le même dol, la même illégitimité infecte l'acquiſition des richeſſes du Négociant, qui s'eſt enrichi à introduire chez une nation étrangère des marchandiſes prohibées; ou à lui enlever ſes matières prémières, dont la ſortie eſt défendue. C'eſt un reproche qu'on peut faire à un trop grand nombre de Négocians: il eſt facheux pour l'honneur & le bien général du Commerce, qu'on trouve ſi peu de Négocians, ſur-tout chez certaines Nations, qui voient le Commerce clandeſtin chez les Nations étrangères, comme un Commerce illégitime pour eux; & qu'on ne l'occupe que des moyens de le rendre ſûr & lucratif. C'eſt ainſi que quelques Négocians François & Hollandois conſidérent le Commerce clandeſtin à la côte d'Angleterre, que quelques Négocians François, Hollandois & Danois ſe permettent le Commerce qu'ils peuvent faire de leurs Colonies à celles d'Eſpagne, & que tous les Négocians Anglois & la Nation même, ſe livrent au Commerce des Indes occidentales par la Jamaïque, l'entrepôt le plus riche de l'Amérique des marchandiſes d'Europe, comme à l'une des branches du Commerce naturel de la Nation.

On ſe répreſente facilement le Commerce clandeſtin, comme un Commerce légitime, & l'on ſe le permet ſans ſcrupule, parce qu'il n'eſt point nuiſible à la Patrie; qu'il lui eſt même fort utile, & ſouvent l'enrichit. Tel eſt le Commerce que les Anglois font par la Jamaïque aux Colonies d'Eſpagne, qui de leur aveu eſt leur branche de Commerce la plus riche. C'eſt une grande erreur chez la plûpart des hommes, de croire devoir moins de reſpect aux loix des Nations étrangères, qu'à celles de la Patrie, & de ne faire aucune attention à l'équité naturelle, qui lie non-ſeulement les Nations en général, mais auſſi tous les hommes entre eux ſans égard à leur Patrie.

Le

Le Commerce eſt aujourd'hui une partie importante des intérêts politiques. Comme la Nation chez laquelle le Commerce eſt le plus floriſſant, eſt reputée la plus puiſſante ; chaque Nation s'occupe des moyens de l'étendre. C'eſt ce qui fait que les Nations ſe trouvent reſpectivement dans un état forcé, & ſont obligées pour ſe procurer une plus grande exportation, de ſe règler ſur leurs intérêts reſpectifs. De là naiſſent une infinité de principes néceſſaires au regime du Commerce ; l'attention ſur la concurrence & à conſerver en entier le commerce national ; l'économie, la modicité des frais de l'exportation, le bas prix de l'intérêt de l'argent, & enfin la néceſſité des tarifs, des prohibitions & des traités de Commerce.

Dans le ſyſtème de l'*Ami des hommes* les tarifs ne ſont plus néceſſaires ; il proſcrit toutes les prohibitions, & réduit tous les traités de Commerce à un ſeul, qui lieroit également toutes les Nations Commerçantes par l'établiſſement d'une entière liberté ſur le principe de la *fraternité*. S'il exiſtoit un pareil traité, les Etats ne pourroient plus acquérir des richeſſes par l'invaſion aux dépens de l'humanité, & s'emparer des branches de Commerce les plus riches à l'excluſion de leurs voiſins, par la violence & la force des armes. Il ne leur reſteroit que des voyes légitimes pour acquérir de la puiſſance ; l'économie, la probité, l'emulation & l'induſtrie.

Il n'y a point de loix plus ſacrées, plus reſpectables que celles qui réglent les droits reſpectifs des Nations : la *fraternité* qui eſt la baſe du traité général de *l'Ami des hommes*, dont l'exécution, ſi elle étoit praticable, rendroit l'univers heureux, eſt auſſi le prémier principe de ces loix. Mais il n'y a point de loi que l'ambition ne mépriſe, lorsque l'obſervation de la loi n'eſt aſſurée que par la fidélité & la bonne foi de celui qui eſt ſoumis à ſon empire. Telle eſt malheureuſement la foibleſſe des loix du droit public & du droit naturel, les plus néceſſaires à la ſociété & qui devroient être les plus inviolables. Une puiſſance avide de conquêtes, ou animée par l'eſprit d'une fauſſe gloire, n'eſt point arrêtée par leur autorité, ni par celle des traités. La ſupériorité de ſes forces lui donne toujours la hardieſſe de les enfraindre ; parceque l'autorité législative ne ſçauroit lui faire craindre la peine de l'infraction. Chez chaque Nation en particulier, le reſpect dû à la loi eſt aſſuré par la crainte qu'on y a de ſubir la peine de la loi ; parce que le Légiſlateur y eſt toujours armé du glaive de la juſtice.

Seroit-il impoſſible aux puiſſances de l'Europe, de donner aux loix du droit public un dégré d'autorité auſſi éfficace? Seroit-il au-deſſus de l'humanité d'aſſurer l'obſervation du droit naturel entre les différentes Nations & les différentes puiſſances de l'Europe, & de ſuppléer par des alliances bien concertées & fondées ſur des intérêts reſpectifs, ſur le principe de la *fraternité*, au défaut de cette autorité législative qui gouverne chaque Nation en particulier, & qui y fait reſpecter les loix par la ſeule crainte de la peine de l'infraction? Toutes les Puiſſances de l'Europe ſont d'accord ſur le droit des gens: toutes reconnoiſſent les mêmes principes du droit naturel & du droit public. Seroit-il donc impoſſible dans un ſiècle ſi éclairé, d'aſſurer ſur les mêmes principes, le repos & le bonheur de tous les peuples.

Mais s'il eſt impoſſible d'établir parmi les Nations de l'Europe, par aucun moyen éfficace l'obſervation paiſible & permanente des loix du droit naturel, & de celles que les Nations, ou les Puiſſances qui ſtipulent leurs intérêts, ſe ſont impoſées elles mêmes par des traités; les loix n'en preſentent pas moins des liens ſacrés à chaque homme en particulier, que la conduite politique de ſa Nation ne ſauroit l'autoriſer à rompre. Le Négociant ne doit voir que des Nations amies, dans toutes les Nations chez leſquelles il porte ſon Commerce; il doit reſpecter leurs loix. La loi naturelle lui défend de leur porter par ſon Commerce aucun préjudice, & de s'enrichir en introduiſant chez ces Nations un Commerce interdit par leurs loix, & en répandant des calamités chez des peuples qui ne lui ont fait aucun mal. Quel que ſoit le préjugé de ſa Nation, quelque faveur, quelque protection même qu'elle accorde à une branche de Commerce clandeſtin, ce prejugé ne ſçauroit étouffer la voix de l'équité naturelle qui parle ſans ceſſe au cœur du Négociant, & au Négociant qui par état doit avoir contracté plus qu'aucun autre homme, l'habitude de l'écouter; ou plutôt qui ne doit jamais avoir ceſſé un ſeul inſtant de l'entendre.

Quels reproches ne doit pas ſe faire un Négociant qui a acquis une grande fortune dans le Commerce clandeſtin aux côtes d'Epagne dans les Indes Occidentales, s'il ne ſe diſſimule pas le mal qu'il a fait par une infraction continuelle aux loix d'un traité ſolemnel, par lequel ſa Nation a formellement reconnu la légitimité des prohibitions & promis de les obſerver? Qu'il ſe rétrace un moment le tableau du préjudice qu'il a porté au treſor public d'une Nation, en éludant les droits de douane, dont il

fait

fait une partie de ſon bénéfice? C'eſt néceſſairement un vol décidé; dont les effets refluent ſur toutes les familles qui compoſent cette Nation. Qu'il jette un coup d'œil ſur les calamités qu'il a repandues, autant qu'il lui a été poſſible, chez toutes les familles induſtrieuſes non ſeulement de cette Nation, mais encore des autres Nations de l'Europe, qui prennent part à ce même Commerce par la voye autoriſée & légitime? La probité pourra-t-elle avouer & légitimer à ſes yeux les avantages qu'il s'eſt procurés par des voyes dont les autres Négocians s'abſtiennent, parce qu'elles ſont proſcrites par les loix des traités entre les Nations, & par l'equité naturelle? Qu'on mette ces loix dans la balance avec le préjugé national, & qu'on nous définiſſe la probité du Négociant qui légitime à ſes yeux avec le ſecours de ce préjugé la fortune acquiſe au mepris de ces loix dans le Commerce clandeſtin.

L'Abus du Commerce de contrébande qui ſe fait en fraude des droits d'entrée, peut être porté à un tel excès, qu'il cauſe dans l'intérieur de l'Etat la ruïne d'un grand nombre de familles; & qu'il énerve en même tems les forces de l'Etat. Les vins & les eaux de vie payent en Hollande des droits d'entrée. Outre ces droits l'on fait payer encore ſur ces denrées dans la Province de Hollande, des droits d'acciſe ou de conſommation, tant provinciaux, que municipaux; c'eſt-à-dire pour le bénéfice de la Province en général, & pour celui des villes en particulier.

Un grand nombre de Négocians ou détailleurs des villes d'Amſterdam & de Rotterdam fraudent ces droits, & par là ſe procurent le moyen d'attirer à eux toute la conſommation & de s'enrichir; parce qu'ils peuvent vendre à meilleur marché, que les Négocians qui font ce Commerce ſans offenſer les loix. Cette pratique frauduleuſe eſt dit-on portée ſi loin à Amſterdam, que les villages voiſins de quelques autres villes de la Province vont s'y pourvoir. Les loix ſont aſſez ſevéres, mais l'intérêt des fraudeurs ſçait les éluder. De ſages Magiſtrats cherchent inutilement tous les moyens poſſibles pour detruire un abus ſi pernicieux? Et y auroit-il jamais de complaiſance plus mal entendue que celle qui tend à tolerer & à faciliter cet abus? Les meaux qui en réſultent tant pour les Négocians qui ſçavent reſpecter l'autorité des loix & l'intérêt public, que pour l'Etat, préſentent des objets trop dignes d'exciter l'attention du miniſtère public.

1°. Toutes les impoſitions de la Province ſont égales pour toutes les villes & le plat pays; ce qui eſt déjà un dèsavantage pour celles dont la

ſituation ne permet pas à leurs habitans de prendre autant de part aux richeſſes du Commerce, qu'à ceux des villes d'Amſterdam & de Rotterdam. 2°. Les revenus des villes intérieures ſont bien moindres que ceux d'Amſterdam & de Rotterdam; cependant il y en a où les impoſitions municipales ſont plus fortes. Ces dèsavantages ajoutés à celui de la ſituation, qui tient ces villes intérieures éloignées de la navigation & du Commerce, qui enrichiſſent ſans ceſſe Amſterdam & Rotterdam, établiſſent une grande disproportion dans la repartition de l'impoſition générale de la Province. Tout cela réuni au préjudice que le Commerce frauduleux porte aux villes de l'intérieur, feroit à la longue dépérir ces villes, & réduiroit cette Province à deux ou trois villes, ſans le zèle vrayement patriotique des Magiſtrats qui s'y oppoſent.

Cet abus a été rendu public, ſur-tout à Amſterdam, avec une hardieſſe qui étonne, & qui ſemble faire crainde qu'il ne ſoit bien difficile, ou peut-être même impoſſible, d'y remédier. C'eſt l'idée que préſente naturellement cette eſpèce de corps ou communauté formée, à ce qu'on pretend, à Amſterdam par les fraudeurs: elle a une eſpèce de caiſſe connue ſous le nom de *Caiſſe d'aſſurance*, & ſe fait aſſiſter par un Avocat. Lorsque l'un des membres de ce corps s'eſt laiſſé ſurprendre en flagrant délit, la caiſſe rembourſe au Délinquant la ſomme dont la loi punit la contravention; & ce fraudeur conſerve paiſiblement ſon état & ſon air d'innocence. On peut juger de là avec quelle ſecurité & dans quel excès la fraude ſe commet, s'étend & ſe perpétue.

Je ne ſçaurois croire qu'une aſſociation ſi criminelle exiſte dans le ſein d'une République ſi ſage? L'établiſſement d'une telle aſſociation, qui avec le ſecours d'une caiſſe commune ſçauroit rendre impuiſſante une loi qui n'ordonne que des peines pécuniaires, devroit faire naitre l'idée d'une loi plus ſevère. Une loi qui interdiroit le Commerce à tous ces fraudeurs, qui les en declareroit indignes, auroit ſans doute des effets plus ſalutaires pour le public. Mais s'il ſe trouve parmi les citoyens des hommes, que l'avidité du gain rend indignes de ce tître, qui travaillent autant qu'il eſt en leur pouvoir à la ruïne de leur Patrie; & qui mériteroient que la République les rejettat hors de ſon ſein; devroit-on voir des Avocats, des hommes de la profeſſion la plus éclairée, la plus généreuſe, la plus noble & la plus desintéreſſée, autoriſer par leur préſence & ſecourir par leurs conſeils une aſſociation ſi illégale, ſi deſtructive & ſi contraire à toute idée du bien public?

Le

Le Prince d'Orange dernier Stathouder, frappé de l'enormité de cet abus, eſpéra de le faire ceſſer en liant les Négocians à leurs devoirs naturels par le ſerment. Cette loi produiſit d'abord ſon effet; mais l'intérêt & peut-être un défaut d'attention & de ſévérité ont fait ajouter au crime de fraude un crime nouveau ; les fraudeurs n'étoient que fraudeurs, & c'étoit déjà beaucoup trop : aujourd'hui ils ſont fraudeurs & parjures. Des hommes qui mépriſent les droits ſacrés de l'humanité, la prémière de toutes les loix, s'accoutument inſenſiblemennt à mépriſer de même la Réligion du ſerment.

Un jeune homme qui examine, qui parcourt les différentes branches de Commerce auxquelles il doit s'attacher, ne doit pas prétendre ſe placer au rang des Négocians : il doit ſe regarder comme indigne de ce titre honnête, s'il eſt capable de ſe laiſſer ſeduire par cette proſpérité qui n'a de baſe & de principe qu'un vol fait ſur le public, & la deſtruction de la patrie.

Est-on citoyen, aime-t-on ſa Patrie, quand pour des intérêts de fortune, quels qu'ils ſoient, on ſe livre à des branches de Commerce qui la ruïnent? Quand pour ſe cacher à ſoi-même & aux autres l'irrégularité de les pratiquer, on met en problême les droits les plus ſacrés de l'Etat, toutes les maximes économiques du Commerce, tous les principes du Gouvernement & le droit naturel? Le Négociant qui ſe livre au Commerce clandeſtin, ſecoue-t-il le joug de ſes devoirs envers ſa patrie, en ſubſtituant au titre de citoyen, celui de citoyen du monde ? Ce titre peut ſatisfaire une imagination avide. Le Négociant peut ſe faire illuſion ; mais il ne peut en prenant ce titre éffacer les liens naturels de ſa naiſſance & les droits que la Patrie a ſur lui. Qu'il écoute un moment cette voix ſacrée qui parle au fonds de ſon cœur, la loi naturelle! elle lui aprendra que non ſeulement le titre de *citoyen du monde* ne diminue rien des devoirs envers la patrie, mais qu'il annonce tous les devoirs de l'homme envers ſes ſemblables. A cet égard tous les hommes ſont citoyens du monde, & de tous les hommes le Négociant eſt celui, à qui ce titre appartient dans toute la rigueur de l'expreſſion. Il porte ſon Commerce chez toutes les Nations : il y établit des correſpondances & des Amis ; il traite continuellement avec des hommes de tous les pays ; & les intérêts de ſon Commerce le mettent continuellement dans l'occaſion de faire des actes de juſtice ou d'humanité chez toutes les Nations du monde, & d'en recevoir. En un mot ſa qualité de citoyen du monde lui apprend que tous les hommes ſont ſes frères ; la loi naturelle les lui préſente comme tels ; il veut en être traité de même : ainſi au lieu de juſtifier par ce titre de ci-

toyen du monde le Commerce clandeſtin chez les Nations étrangères, un peu de reflexion ſur ce titre même, lui feroit enviſager ce Commerce avec horreur.

Des Conteſtations & Procès.

Les Procès ſont en Europe l'un des plus grands fléaux qui affligent les Peuples ; & ce qui étonne, c'eſt chez les Nations les plus éclairées, chez celles qui ont le plus de loix & de tribunaux pour l'adminiſtration de la juſtice, que les Procès ſe multiplient le plus & portent le plus de déſolation dans les familles. On trouveroit peut-être la ſource de ce dèsordre, ſi l'on en faiſoit la recherche avec quelque attention, dans la multiplicité, dans le code trop varié & trop étendu de ces loix, dans celles ſur-tout qui dans la vue d'abreger la durée des Procès, preſcrit la forme de l'inſtruction, dans l'établiſſement de divers degrés de jurisdiction, & enfin dans ce nombre infini d'hommes admis pour conſeils, pour défenſeurs, ou pour inſtruire les Procès, dont le prémier & le principal intérêt eſt qu'il y aît des plaideurs & des Procès.

L'intérêt du Commerce exige, dit Mr. de Montesquieu, que les jugemens des conteſtations ſoient débaraſſés des formes qui en ſuſpendroient l'expédition. On pourroit ajouter qu'une injuſtice prompte ſeroit ſouvent préferable à la lenteur de l'expédition d'un jugement juſte, ſurtout pour les Négocians. Il ſeroit bien à déſirer qu'on pût rendre l'inſtruction des Procès qui regardent le Commerce auſſi ſimple & auſſi prompte que l'exigeroient les affaires des Négocians & la proſpérité du Commerce. Mais ſi l'on ne peut attendre une protection ſi néceſſaire de la ſageſſe des loix, le Négociant peut presque toujours, la trouver dans ſa conduite. Il peut prevenir une infinité d'occaſions de conteſtation par ſa prudence, & ſur-tout par la juſtice qu'il doit ſçavoir ſe rendre à lui-même: car l'équité eſt une vertu continuellement exercée chez le Négociant.

L'art de ſoutenir une prétenſion, l'art de plaider eſt un des plus grands ennemis du Commerce. Le Négociant doit lui oppoſer l'art d'éviter toute conteſtation. Il faut avouer cependant que le Commerce préſente quelques fois des affaires compliquées, accompagnées de circonſtances

ces qui donnent lieu à des questions dificiles a décider, ou qui paroissent fort délicates, & qui embaraſſent les Juges & les Négocians mêmes les plus éclairés. Il ne faut point douter du parti que prendra un jeune Négociant, qui a apporté dans ſon état la candeur, la droiture, la ſimplicité & la pureté de mœurs qu'il exige, dans les affaires ſur lesquelles l'équité parle au cœur dès l'inſtant qu'elles ſont entendues. Mais l'intérêt de l'inſtruction demande que nous mettions ſous ſes yeux quelques exemples de ces affaires épineuſes, ſur leſquelles il paroit ſi dificile de ſe décider & de prendre parti pour ou contre, ſans laiſſer dans le cœur quelque trace d'inquietude d'avoir commis une injuſtice. On verra par ces exemples qu'il n'eſt pas impoſſible au Négociant, ſans avoir même une grande connoiſſance des loix, de ſe décider ſurement pour la juſtice dans les affaires de Commerce les plus délicates.

L'USAGE des lettres de change & celui des aſſurances, ſi néceſſaires pour aſſurer la marche du Commerce & pour entretenir ſa proſperité, ſont en même tems les ſources les plus ordinaires des conteſtations les plus difficiles à décider. C'eſt dans ces deux genres que nous prenons des exemples d'après leſquels le jeune Négociant peut ſe former une idée des principes d'équité, qui doivent éclairer ſa conduite dans les affaires de Commerce les plus délicates.

C'EST une loi générale du Commerce, que le porteur d'une lettre de change qui à l'échéance néglige de la faire proteſter faute de payement dans le délai préſcrit, perd ſa garentie contre le tireur & les endoſſeurs, mais dans le cas ſeulement où le tireur avoit *proviſion* chez l'accepteur au moment de l'échéance; c'eſt-à-dire des fonds à lui apartenants chez l'accepteur.

ON demande ſi dans le cas d'une faillite de l'accepteur antérieure au moment de l'échéance, du délai préſcrit pour le protêt; le protêt eſt néceſſaire au porteur de la lettre pour conſerver ſa garentie contre le titeur qui prouve que celui ſur qui il a tiré la lettre, étoit ſon débiteur. La loi ne s'explique point ſur ce cas particulier.

SI l'on ne peut décider cette queſtion par les termes formels de la loi, on la décide ſans difficulté par ſon principe, par ſon eſprit & enfin par l'équité naturelle, qui dans tous les cas doit toujours ſuppléer aux termes de la loi chez tous les hommes juſtes & dans tous les tribunaux.

LA

La diligence du protêt eſt de droit étroit: mais ce ſeroit aller contre l'eſprit & le principe de la loi, que d'en faire une application qui rendroit la loi ſouverainement injuſte. Lorsque le tireur a proviſion chez celui ſur qui il a tiré, la loi veut que le porteur de ſa traite conſtitue le débiteur en demeure par le protêt dans un delai préfix, pour conſerver ſa garentie contre le tireur; parceque celui-ci ſe répoſe ſur la diligence du porteur de ſa traite, pour être payé de ſa créance. Enſorte que ſi cette créance vient à périr après ce delai expiré par la faillite du débiteur, la loi veut, & il eſt juſte, que le porteur ſuporte une perte qu'il auroit dû prévoir, & dont il ne peut s'en prendre qu'à ſa négligence.

Mais dans ce cas la loi exige rigoureuſement de la part du tireur, une créance exiſtante & exigible lors de l'échéance de ſa traite, chez celui ſur qui il l'a donnée. Il faut que le tireur prouve, qu'il avoit proviſion entre les mains de celui ſur qui il a tiré au moment, où la traite a dû être proteſtée, ſans quoi le protêt lui eſt indifférent; il ne peut être déchargé de la garentie aux termes de la loi, quel que ſoit le protêt.

Or de quelle nature que ſoient ici les titres de créance du tireur ſur l'accepteur, il eſt aiſé de prouver que ſa proviſion n'exiſtoit plus lors de l'échéance de ſa traite, chez l'accepteur, puisque celui-ci avoit failli avant l'échéance, ou avant le délai préſcrit pour le protêt.

Une lettre de change eſt une vraye délegation du tireur, d'une créance ou d'un dépôt, & la créance ou le dépôt doivent exiſter & être exigibles au moment de l'échéance; c'eſt-à-dire que la traite doit être faite ſur un fonds réel exiſtant & exigible au terme de la traite. C'eſt là ce que la loi a entendu préſcrire par le terme de *proviſion* de la part du tireur chez celui ſur qui la lettre eſt tirée. Ce principe eſt d'autant plus inconteſtable, qu'il eſt la baſe de la confiance publique; que c'eſt ſur la foi de ce fonds réel exiſtant & exigible au moment de l'échéance, que les lettres de change ſe négocient & circulent dans le Commerce pour l'argent comptant qu'elles repréſentent. Or dans la queſtion dont il s'agit, au lieu de ce fonds réel, exiſtant & exigible, le tireur n'avoit lors de l'échéance de ſa traite, chez celui ſur qui il a tiré, qu'une ſimple action à faire valoir contre un débiteur failli. Une action à intenter, à faire valoir, n'eſt point le montant réel de la traite, un fonds effectif en argent exigible à l'échéance, que la lettre ſignifie & répréſente, & ſur la

foi

foi duquel elle a tenu lieu de ce comptant dans le Commerce. Ce n'eſt point là la proviſion qu'exigent la loi & la foi publique. Cette proviſion légale que l'intérêt du Commerce & la foi publique rendent ſi néceſſaire, ne ſçauroit être repréſentée par une ſimple action, quelle qu'elle ſoit ; ni à plus forte raiſon par une prétenſion ſur un failli, dont le fruit ne peut être que très lent & très incertain.

INDÉPENDAMMENT de ce que la loi & la foi publique exigent de la part du tireur au moment de l'échéance de ſa traite, une réalité qui n'exiſtoit pas ; ſi le défaut de protêt pouvoit dans ce cas lui tenir lieu de l'acquit de ſa traite en diſſipant par la fin de non recevoir la garentie dont il eſt tenu, il en réſulteroit une injuſtice palpable. Par là le tireur ſe trouveroit avoir recouvré ſur un tiers qui ne lui doit rien, une ſomme perdue, ou tout-au-moins en partie ; ce qui ſeroit contre la règle *res perit domino*, & il feroit ſupporter au porteur une perte ſans cauſe, qui ne peut être l'effet de ſa négligence : d'où il ſuit que le tireur s'enrichiroit à ſes dépens.

LE jeune Négociant penſera donc ici que le tireur ne peut ſe diſpenſer de rembourſer ſa traite, & que la loi, quoiqu'elle ne ſe ſoit pas expliquée en termes formels ſur le cas particulier, & l'équité naturelle l'y obligent également ; parce qu'il eſt dans le cas de n'avoir point eu de proviſion chez celui ſur qui il avoit tiré, & que le protêt, ſoit qu'il aît été négligé, ou omis pour ne pas aggraver la ſituation du tireur par des frais inutiles, n'étoit par conſéquent pas néceſſaire pour aſſurer ſa garentie.

CHEZ toutes les Nations commerçantes la loi, ou un uſage reſpecté qui y tient lieu de loi, veut que les lettres de change contiennent le nom de celui auquel elles doivent être payées ; mais ni l'uſage ni la loi ne préſcrivent point formellement que ce nom ſoit exprimé plûtôt ſur un côté de la lettre que ſur l'autre. L'eſſence de la lettre ou contract de change, eſt que la lettre ſoit tirée d'une place ſur une autre & pour valeur reçue. On a cependant attaqué quelque-fois la validité des lettres de change tirées à l'ordre du tireur, ſur le prétexte que la lettre de change doit être tirée à l'ordre d'un tiers ; & l'on a ſouvent ſurpris ſur cela la Réligion des Juges peu inſtruits des uſages du Commerce.

Si on consulte la bonne foi qui est l'ame des contracts de Commerce, sur une question de cette nature, comme sur la plûpart de celles auxquelles le Commerce donne lieu, on ne se permettra pas de contester la validité d'une lettre de change tirée dans cette forme. On verra que celui qui tire une lettre de change à son ordre, l'endosse ensuite, c'est-à-dire qu'il met son ordre au dos au profit d'un tiers; & qu'il est indifférent que l'ordre du tireur soit exprimé dans le corps de la lettre, ou au dos de la lettre; que la chose est parfaitement égale, que le contract est exactement le même. La bonne foi & l'usage général qui s'est établi sur ce principe, suppléent parfaitement au silence de la loi, chez le bon Négociant.

On a encore élévé une question sur laquelle on a surpris des jugemens qui porteroient un grand préjudice au Commerce, si la probité & la bonne foi des Négocians ne les rendoient inutiles; sçavoir, si dans un endossement, l'expression de *Valeur reçue du dit Sieur*, n'emporte pas avec soi la même force, que celle de *Valeur reçue comptant du dit Sieur*.

Il est indifférent dans le Commerce qu'une lettre de change aît été cédée pour de l'argent ou pour des marchandises. On bouleverseroit le Commerce, si on admettoit cette distinction. Il suffit dans l'usage du Commerce que la lettre soit cédée par l'ordre de payer *Valeur reçue*. La distinction annulleroit les trois quarts des lettres de change, puisque les trois quarts, & plus, sont données en payement tous les jours dans le Commerce comme signes des valeurs, comme monnoye fictice. On n'achette presque point de marchandises en gros dans aucune place, qu'on paye autrement qu'en lettres de change, lesquelles on cède aux vendeurs par un ordre au dos portant la cause de la cession; & il est indifférent que la cession soit causée pour valeur reçue en argent comptant, ou en comptes en banque, ou en marchandises, ou pour valeur reçue en général. Il suffit que celui qui transporte la lettre, reconnoisse dans son ordre ou cession de la lettre de change, en avoir reçu la valeur, pour en transporter la propriété avec sa garentie.

On a encore voulu annuler un endossement sur le prétexte que le mot d'*ordre* y avoit été omis, & pretendu que l'omission arrêtoit la négociation de la lettre. On a vu plusieurs Négocians de différentes places de Commerce divisés sur cette prétension. On leur a présenté une lettre tirée

rée d'Italie sur un Banquier de Paris à l'ordre de Jaques, endossée par celui-ci en ces termes: *e per me all'ordine del Signore Pietro, valuta cambiata*; & endossée ensuite par Pierre en faveur de Paul en ces termes: *e per me al Signore Paolo, contimi.*

Après cette cession de Pierre faite à Paul, celui-ci tombe en faillite, & Pierre écrit au Banquier de Paris de retenir les fonds de la lettre tirée sur lui: mais la lettre de change étoit déjà acquitée à un nouveau Cessionnaire à qui Paul l'avoit négociée avant sa faillite.

Pierre soutient que cette lettre n'étoit pas négociable par la nature de sa cession à Paul, n'étant point endossée dans les termes: „ & pour „ moi *à l'ordre* de Mr. Paul," mais seulement, „ & pour moi *à* Mr. „ Paul;" que par cette forme d'endossement, la circulation de la lettre devroit être arrêtée entre les mains de ce dernier; que c'étoit à lui seul que le Banquier de Paris pouvoit l'acquiter, & qu'il est obligé de payer une seconde fois. *Paul a-t-il pû négocier ou non, une telle lettre de change?*

Plusieurs Négocians ont crû que le défaut d'expression du mot *ordre* dans un endossement, arrête la circulation d'une lettre de change, & annulle les négociations ultérieures qu'on en auroit faites. On s'est autorisé du silence de la loi sur le mot *ordre*, pour élever cette question. L'abus des mots, les fausses acceptions dans lesquelles on peut les prendre, les différentes idées qu'on y attache, forment presque toujours des contestations qui n'auroient pas lieu, si l'on cherchoit de bonne foi à s'entendre: & ce sont ordinairement des intérêts qui surviennent après coup, par des évènemens inattendus, qui font naître des difficultés où il n'y en a point. Ici ce n'est que parceque Paul a manqué, que Pierre s'est avisé d'élever la question; sans cela Paul ou son Cessionnaire, ce qui est égal, auroit reçu le payement de cette lettre, & Pierre n'eut pas pensé à le prétendre illégitime.

Le Commerce ne connoit que deux sortes de papiers circulaires comme signes de valeurs, dont la nature est déterminée par leur forme. 1°. Les billets ou promesses simplement nominatives & sans *ordre*, qui ne peuvent être transportés par un ordre au dos des billets, c'est-à-dire par des endossemens, & qui exigent des actes de cession & transport.

2°. Les lettres de change ou billets *à ordre*, qui par leurs expreſſions conſtitutives d'ordre, ſont eſſentiellement ſuſceptibles de ceſſion par endoſſemens. Il s'agit de cette ſeconde eſpèce d'effets : c'eſt une lettre de change qu'on prétend n'avoir plus été négociable à une époque donnée. On veut que Pierre aît cedé ſa lettre à Paul, mais qu'il aît omis l'expreſſion d'*ordre*, pour oter à Paul la faculté de la négocier, comme s'il avoit prévu ſa faillite, & avoit voulu en prévenir l'effet en ſe réſervant ainſi le droit de reclamer ſa lettre.

Cependant on ne peut conteſter que par la ceſſion de Pierre, telle qu'elle eſt exprimée, Paul n'aît acquis une pleine propriété de la lettre de change ; il a donc reçu le pouvoir d'en diſpoſer. Peut-il être propriétaire, & ne l'être pas ? car il n'a pas été propriétaire, s'il na pas pû céder la lettre. Il ſeroit impoſſible de concilier cette contradiction. Pour qu'une forme d'endoſſement pût altérer la faculté de faire circuler une lettre de change, il faudroit que le reſſort de la circulation que la lettre a reçue dans ſa formation fut rompue par une convention formellement exprimée au dos de la lettre par le Cedant, en ces termes : *Pour moi payez à Mr. Paul ſeul, qui ne pourra ceder la préſente à perſonne autre.*

Les diverſes Nations commerçantes, toutes d'accord ſur ce qui fait le fonds d'une lettre de change, ont différens formulaires de redactions pour les endoſſemens, qu'elles regardent comme arbitraires : les Italiens y ſtipulent avec la brièveté énergique & les ſousentendus de leur langue ; les Hollandois épluchent tous les mots avec une exactitude minutieuſe ; & le Commerçant François raiſonne l'objet. Si l'on fait ici attention à *le E per me* à Signore Paole, on y trouve l'équivalent du mot *ordre*. Cette expreſſion *E per me*, rappelle les endoſſemens ſupérieurs, & reclame toute la force du titre.

Quel Négociant ſeroit à l'abri de la ſurpriſe, & ne ſeroit pas expoſé à des repetitions ſans fin ſur les payemens qu'il auroit faits, ſi celui-ci n'étoit pas valable ? A' qui n'eſt-il pas arrivé mille fois dans le Commerce, d'acquiter des lettres de change auxquelles on avoit fait des omiſſions de la nature de celle qu'on prétend regarder ici comme ſi importante, ſans avoir été apperçues dans une légende d'endoſſemens, qui ſouvent ſont exprimés dans des langues ignorées du payeur ? Quel eſt le Négociant qui fait d'autre attention dans le payement des lettres, qu'à la ſigna-

ſignature ou à ſon acceptation, qu'à voir s'il eſt d'accord avec le tireur, s'il en a avis, &c. C'eſt là ce que les uſages du Commerce exigent, parceque les droits d'autrui en dépendent, & ſur quoi il eſt eſſentiel d'être en règle. La bonne foi rejette rigoureuſement toutes ces diſtinctions dans les endoſſemens; & dans la négociation des lettres de change, il n'y a que la ſignature du Cédant qui ſoit une forme eſſentielle & indiſpenſable; mais en même tems cette ſignature eſt tellement ſuffiſante, que presque toutes les lettres de change ſe négocient ſur la ſimple ſignature des propriétaires; c'eſt-à-dire l'endoſſement en blanc, qui ſe remplit toujours par un Courtier ou autre main tierce; & ſuprimer cet uſage, ce ſeroit porter un préjudice ſenſible à la circulation & à l'activité du Commerce, ſans aucune ſorte d'utilité.

On a fait aſſurer en France pour tout le voyage ſur la cargaiſon d'un navire allant de France en Guinée, de Guinée à l'Amérique, & de là en France. Le navire revient en France & laiſſe le produit de ſa cargaiſon à l'Amérique. Quelle doit être la reduction de la prime?

L'ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681. (*a*) décide „que „ ſi l'aſſurance eſt faite ſur marchandiſes pour l'aller & le retour, & que „ le vaiſſeau étant parvenu au lieu de ſa deſtination, il ne ſe faſſe point „ de retour, l'aſſureur ſera tenu de rendre le tiers de la prime, s'il n'y a „ ſtipulation contraire."

Il eſt ſenſible que le Législateur n'a eu en vue en cette occaſion, que les voyages ordinaires qui ſe diviſent en deux portions égales; ſçavoir, l'aller & le retour. Il n'y a nulle difficulté ſur ces voyages: mais il y a des voyages, tels que ceux de Guinée, qui ſont compoſés de trois traverſées à-peu-près ſemblables; ſçavoir, 1°. de France en Guinée; 2°. de Guinée en Amérique; 3°. d'Amérique en France.

„ Il paroit naturel," dit le nouveau Commentateur de l'ordonnance de la Marine (*b*), „ que le gain de la prime excède les deux tiers que don„ ne cet article dans le cas ſimple de l'aller dans un ſeul endroit, & du „ retour ſans chargement: mais jusques à quelle qualité la prime ſera-t„ elle gagnée alors?" C'eſt là où eſt l'embarras. Le Commentateur s'arrête à cette réflexion, & ne décide point la queſtion. La déciſion paroît

(*a*) Art. 6. liv. 3. (*b*) Mr. Valin.

roit clairement renfermée dans l'article 6. cité ci-dessus ; car cet article présente cette analogie : si la moitié du voyage fait gagner à l'assureur les deux tiers de la prime, quand il ne fait point de retour, les deux tiers du voyage en mêmes circonstances doivent lui faire gagner les huit-neuvièmes de la prime.

La disposition de cet article semble au prémier coup-d'œil très favorable à l'assureur ; cependant elle l'est bien moins que celle de l'article 36. de la même Ordonnance, qui porte que l'assurance aura son effet entier, si le voyage est racourci.

Mais indépendamment de l'article 36. il est fort juste d'attribuer les deux tiers de la prime à l'assureur pour la moitié du voyage, quand on assure pour l'aller & le retour, ce qu'on nomme dans le Commerce, à prime liée : on se contente d'une prime moindre, que les primes separées de l'aller & du retour. Il seroit donc injuste de n'attribuer, lorsque le retour n'a pas lieu, que la moitié de la prime totale, qui n'a été modérée qu'en considération de la réunion de l'aller & du retour. Si le retour n'a pas lieu, l'assurance doit être considérée comme divisée en deux ; par conséquent la prime de l'aller est dûe ; & l'assurance du retour étant annullée par le défaut de chargement, il seroit dû de droit un demi pour cent à l'assureur. Or dans un tems ordinaire de paix la réunion de ces deux objets est à-peu-près égale aux deux tiers de la prime liée. Il faut rendre ceci plus sensible par le calcul.

Soit la prime d'aller pour un voyage quelconque à trois & demi pour cent, & la prime de retour, aussi à trois & demi, ces deux primes réunies forment un total de sept pour cent. L'assurance pour l'aller & le retour conjointement en prime liée, sera à six pour cent. En cas que le retour n'aît pas lieu, cette dernière prime sera réduite à quatre, à raison des deux tiers.

S'il y avoit eu deux assurances par des polices séparées, l'une pour l'aller, l'autre pour le retour ; il est clair que l'assuré auroit payé,

1°. Pour la Prime de l'aller . . .	$3\frac{1}{2}$
2°. Pour annuller l'assurance de retour	$\frac{1}{2}$
Total	4 p$\frac{0}{0}$

Ce qui repond préciſément à la diminution du tiers de la prime liée. Il eſt vrai qu'à meſure que la prime augmente (*c*), il ſe trouve plus de différence entre ces deux réſultats; mais elle n'eſt jamais bien conſidérable, & le petit avantage qui peut en réſulter pour l'Aſſureur, eſt toujours un foible dédommagement du profit qu'il peut attendre. Car tout Commerce eſt préſumé donner quelque profit; & quoique l'Aſſureur puiſſe perdre ſur chaque aſſurance priſe en particulier, il peut ſe promettre un profit quelconque ſur l'univerſalité des risques dont il ſe charge; il peut encore repartir ce profit ſur chaque navire en particulier: par exemple, s'il aſſure chaque année ſur cent navires, & s'il prend ſur chaque navire trois mille livres à quatre pour cent, il gagnera douze mille livres de prime; mais s'il périt un de ces navires, & s'il paye encore ſur les autres pour deux mille livres de pertes *partielles* qu'on nomme *avaries*, ſon profit total net ne ſera que de ſept mille livres; ce qui fait ſoixante-dix livres par navire. Ces vérités ſeront aiſément ſaiſies par ceux qui ſont accoutumés à calculer.

L'assuré au contraire peut être préſumé n'avoir retardé ou empêché le retour, que pour ſon avantage: en tout cas il ne remplit point à la lettre l'obligation qu'il avoit contractée; il eſt donc juſte qu'il paye quelque dédommagement.

Tout ce qu'on vient de dire des aſſurances à prime liée ſur les voyages ordinaires compoſés de deux parties égales, l'aller & le retour, s'applique naturellement aux aſſurances ſur les voyages compoſés de trois traverſées à-peu-près égales; & il s'en ſuit que c'eſt par erreur que l'on a réduit aſſez ſouvent aux deux tiers la prime dans le dernier cas, quand le retour n'a pas eu lieu comme dans le prémier: c'eſt ſuppoſer que la moitié ou les deux tiers d'un voyage ſont une ſeule & même choſe, ce qui eſt évidemment faux. C'eſt ſe conformer à l'eſprit de l'Ordonnance maritime de France, ce chef-d'œuvre de législation, que de partir de cette analogie. La moitié du voyage aſſuré à prime liée, faiſant gagner à l'Aſſureur les deux tiers de la prime, les deux tiers du voyage aſſuré de même doivent lui faire gagner les huit-neuvièmes.

C'est

(*c*) C'eſt-à-dire jusqu'à ce que la prime pour chaque traverſée ſoit de 50 p$\frac{o}{o}$, ce qui donne 75 de prime liée; car alors & au-delà l'Aſſureur a du desavantage à recevoir les deux tiers de la prime.

C'est ajouter beaucoup à l'instruction que de donner place ici à l'extrait d'un mémoire sur cette question, dont nous a fait présent un Lieutenant-général d'une Amirauté de France, que sa modestie ne nous a point permis de nommer. Quoiqu'il ne s'agisse ici que de l'intelligence d'une loi Françoise, la matière intéresse le Commerce maritime de toute l'Europe.

Les assurances sont très utiles au Commerce en général, lui donnent plus de force & d'étendue; & forment en elles-mêmes un Commerce particulier, qui a ses avantages. Il est donc très à propos de les favoriser; & c'est ce que le Législateur a voulu faire par les articles 6, 36 & 37. du titre des assurances de l'Ordonnance de 1618, & par plusieurs autres loix: on se borne ici à l'examen de ces trois articles.

Il faut concilier d'abord les articles 6 & 36, qui semblent présenter des dispositions contradictoires. Suivant l'article 36, si le voyage est racourci, l'assurance doit avoir son effet entier; & l'Assureur gagne toute la prime. Il s'agit dans l'article 6. d'une assurance faite pour marchandises, pour l'aller & le retour, ce qu'on appelle à prime liée. Si le vaisseau étant parvenu à sa destination, ne fait point de retour, l'Assureur est tenu de rendre le tiers de la prime. Pour cela ne peut-on pas dire que c'est un voyage simplement racourci par le fait de l'assuré, que conséquemment l'assurance doit avoir son entier effet, suivant l'article 36; & que toute la prime est acquise à l'Assureur.

Pour résoudre cette difficulté, il faut croire que dans le cas de l'article 6, le législateur a considéré les voyages de l'aller & du retour, comme réellement distincts, quoique liés par une seule assurance. Et en effet ce n'est pas ici un seul & même objet: il s'agit de deux traites & transports; le prémier de certaines marchandises, depuis le lieu du départ jusqu'à celui de leur destination; & le second, de nouvelles marchandises, qui seront prises dans ce même lieu du déchargement des prémières, & voiturées dans le port du départ ou prémière expédition.

Les voyages de l'aller & du retour ainsi distingués, rien n'empêche que les marchandises qui font l'objet du prémier voyage, & celles du second, ne puissent être assurées conjointement ou separément par une seule police ou par plusieurs, à prime liée ou non-liée. Ces différentes dispositions à l'égard de l'assurance n'influent point sur le fonds du Commerce qu'on a en vue; & la distinction que nous supposons, subsiste dans les objets de ce Commerce, & dans l'esprit du Législateur.

Ain-

ARTICLE 6 de l'Ordonnance. „ Si l'Aſſurance eſt faite ſur Marchan-
„ diſes pour l'aller & le retour, & que le Vaiſſeau étant parvenu au lieu de ſa
„ deſtination, il ne faſſe point de retour, l'aſſureur ſera tenu de rendre le
„ tiers de la prime, s'il n'y a ſtipulation contraire".

CELA ſignifie que l'aſſureur gagne d'abord la moitié de la totalité de la prime, à cauſe du Voyage de l'Aller, qui a été effectué & dont il a courru les riſques: on lui accorde encore le tiers de l'autre moitié rélativement au Voyage du Retour, pour lequel il avoit pris des engagemens, & qui n'a pas été exécuté. Cela revient aux deux tiers de la prime totale, que l'article lui attribue. Reſte un tiers à rendre à l'aſſuré.

MAIS, dira-t-on, pourquoi attribuer ici à l'aſſureur un tiers de la prime du Voyage de Retour, qui n'a pas eu ſon effet; & d'où vient qu'on n'a pas ſuivi la diſpoſition de l'Article 36, ſuivant lequel, ſi le Voyage eſt entiérement rompu avant le départ du Vaiſſeau, même par le fait de l'aſſuré, l'aſſurance doit demeurer nulle, & l'aſſureur eſt tenu de rendre la prime, à la réſerve d'un demi pour cent? Le demi lui eſt accordé en conſidération de l'obligation contractée avec lui, & qu'on l'oblige de rompre ſans l'avoir conſulté. Les aſſureurs ſont réputés avoir toujours des fonds prêts pour répondre à leurs engagemens. Les fonds ne doivent point reſter infructueux entre leurs mains; toute eſpèce de Commerce doit préſenter l'eſpoir de quelque bénéfice, & il eſt de l'intérêt du Commerce même de favoriſer la branche des aſſurances.

IL ſemble qu'il auroit été à propos de ſuivre cette même fixation à un demi pour cent, dans le cas de l'Article 6, par raport au Voyage du Retour non effectué, au lieu du tiers de la moitié de la prime totale rélative à ce Voyage, qu'on lui accorde.

VOUS avez ſenti cette difficulté; & vous dites pour la ſauver, qu'une prime liée eſt fixée ſur un moindre prix que les deux primes ſeparées, de l'Aller & du Retour. Vous ſuppoſez la prime liée à ſix pour cent, & les deux primes ſeparées à trois & demi chacune, ce qui fait pour les deux, ſept pour cent. Au moyen de cette Hypothèſe, vous faitez un calcul par lequel vous parvenez à rajuſter, du moins en apparence, la diſpoſition de l'Article 6, avec celle de l'Article 37, & vous faites voir que dans le cas de l'un & de l'autre, l'aſſureur n'a qu'un demi pour cent à raiſon du Voyage rompu ou non exécuté.

Mais n'eſt-ce pas ici une ſuppoſition arbitraire? Pourquoi la prime ſeroit-elle fixée ſur un plus bas pied, que ce à quoi reviennent ces deux primes ſeparées? N'y a-t-il pas les mêmes dangers à courrir? L'aſſureur trouve ici quelque avantage à lier ſes engagemens, plûtôt qu'à les ſeparer (*a*). N'eſt ce pas au contraire un principe généralement reconnu, que pour rendre le Commerce des aſſurances moins dangereux & plus lucratif, il faut diviſer les riſques autant qu'il eſt poſſible. Enfin quand il ſeroit vrai que dans de certains cas, la prime liée ſeroit moins forte, que les deux primes ſeparées; le contraire peut auſſi arriver, ou du moins elles peuvent être égales: donc convenez que ſi chaque prime ſeparée alloit à 50 p^{c}, votre ſuppoſition ſubſiſtant, l'aſſureur y perdroit. En un mot tout cela dépend de certaines diſpoſitions dans le Commerce, qui peuvent varier à l'infini ſuivant les circonſtances de Guerre ou de Paix, & toujours ſuivant les conventions particulières entre les aſſureurs & les aſſurés. Il n'eſt pas poſſible qu'une choſe auſſi incertaine ait ſervi de motif à une loi poſitive & invariable, telle que nous la trouvons dans l'Article 6 du titre des aſſurances.

Il paroit qu'on peut concilier cet article avec le 37 par une autre conſidération qui ſe préſente aſſez naturellement.

Dans le cas de l'Article 6, l'aſſureur a déjà courru des risques, puiſque le Voyage de l'aller a été exécuté, au lieu que dans celui de l'Article 37, il n'en a courru aucun, le Voyage ayant été totalement rompu avant le départ du navire: auſſi l'aſſurance eſt-elle déclarée nulle & la reſtitution de la prime

(*a*) Les intérêts reſpectifs de l'aſſuré & de l'aſſureur ont également concourru à faire introduire l'uſage des aſſurances en primes liées. Les uns ont voulu obtenir les primes à plus bas prix, & les aſſureurs ont voulu étendre & multiplier leurs riſques. C'eſt ſur le grand principe qui donne tout ſon mouvement au Commerce, où il ne ſe fait aucune opération qui ne ſoit appuyée ſur un intérêt reciproque, réel ou ſuppoſé, que cet uſage s'eſt établi. Car c'eſt l'intérêt réciproque qui eſt dans le Commerce le premier Agent, l'Agent univerſel. Par cet uſage l'aſſuré a été aſſuré à meilleur marché; & il a obtenu ce meilleur marché de l'aſſureur, parcequ'il lui a préſenté un riſque de plus à acquérir, une occaſion de plus de gagner. Il eſt très certain dans le fait que les riſques des retours ſont plus grands que ceux de l'aller, ſur-tout dans les Voyages de long cours, les ſeuls pour leſquels les primes liées ſont en uſage. Tout eſt ſein en allant, & tout eſt fatigué & languiſſant au retour: par cette raiſon les primes des aſſurances pour les retours ſont plus chères. En prime liée l'aller & le retour ſe prennent à plus bas prix, & le bas prix s'étend principalement ſur l'aller; enſorte que dans le cas où il n'y a point de retour, l'aſſureur ſe trouveroit avoir aſſuré à trop bas prix pour l'aller. Il lui faut une indemnité: c'eſt ce que le Légiſlateur a voulu régler. Cette obſervation n'eſt pas faite ici pour contre-dire le ſyſtême du mémoire, dont nous nous ſervons pour répandre des lumières ſur une matière fort délicate.

prime ordonnée, à la réserve d'un demi pour cent accordé à l'assureur en considération de l'engagement qu'on l'a forcé de rompre, & qui ne doit pas être totalement infructueux pour lui, attendu que c'est par le fait de l'assuré. Outre cette considératien qui peut être également appliquée à l'article 6, il y a de plus pour celui-ci, celle des dangers que l'assureur a déjà courrus. Il est donc juste de lui accorder une plus forte indemnité, & on a vu que cette indemnité a été fixée au tiers de la prime rélative au Voyage du retour non exécuté.

On peut répliquer que nous avons consideré le Voyage de l'aller & celui du retour, comme formant deux objets distincts, & en quelque sorte comme deux différens Voyages. Les dangers courrus lors du premier, ne doivent donc pas entrer en considération à l'égard du second qui n'a pas été effectué, non plus que dans le cas de l'Article 36 ou l'expédition a été arrêtée dans son principe. On repondra avec raison, que si on n'avoit pas considéré l'aller & le retour comme formant deux objets qu'il falloit distinguer, & si on ne les avoit regardés que comme un seul & même Voyage, la prime toute entière auroit été acquise à l'assureur suivant l'Article 36, ce Voyage étant seulement racourci. Cette distinction des Voyages est donc favorable à l'assuré. Une petite compensation ou dédommagement pour l'assureur, n'est pas ici hors de propos, & tout cela paroit avoir été ménagé avec beaucoup d'équité & d'intelligence.

Il reste à éclaircir la question proposée, que l'ordonnance n'a pas prévue, ou du-moins suffisament développée. M. Valin, auteur du nouveau commentaire de cette ordonnance, l'a laissée indécise.

Le Législateur, dit-on, n'a eu en vue à l'Article 6, que les Voyages ordinaires, qui se divisent en deux parties égales; sçavoir, l'Aller & le Retour: il n'y a aucune difficulté à cet égard. Mais il y a d'autres Voyages, tels que ceux de Guinée, qui sont composés de trois traversées à-peu-près semblables. 1°. De France en Guinée, 2°. de Guinée en Amérique, 3°. d'Amérique en France. S'il arrive que le Vaisseau revenant de Guinée, laisse son chargement en Amérique, il aura fait les deux tiers du Voyage; & il paroit juste, comme l'observe M. Valin, que le gain de la prime excède alors les deux tiers que l'Article 6 donne à l'assureur, dans le cas simple de l'aller dans un seul endroit, & du retour sans chargement. Mais jusques à quelle quotité la prime sera-t-elle gagnée alors? C'est là où est l'embarras. Le Commentateur s'arrête à cette réflexion, & ne décide pas la question.

La décision paroit, dit-on, clairement renfermée dans l'Article 6, & cela est vrai. Mais la conséquence qu'on en tire ne paroit pas aussi certaine. On suppose qu'il présente cette analogie: si la moitié du Voyage fait gagner à l'assureur les deux tiers de la prime, quand il ne se fait point de retour; les deux tiers du Voyage en mêmes circonstances doivent lui faire gagner les huit neuvièmes de la prime. C'est-à-dire qu'on fait une règle de proportion ordinaire, qui revient à ce calcul. Cela paroit bien naturel, & c'est la prémière idée qui se présente à l'esprit Mais si l'on y refléchit, on reconnoit bientôt que cette prétendue analogie n'est que séduisante.

Cette règle de proportion donne trop à l'assureur: elle forme une progression toujours croissante en sa faveur, & décroissante au préjudice de l'assuré; en sorte que l'on arrive bientôt au point, où sans que le Voyage ou les Voyages eussent été achevés, l'assureur auroit gagné toute la prime. Ce calcul peut être porté plus loin, & lui faire gagner au-delà de cette prime totale, quoique le Vaisseau ne fut pas revenu chargé au port d'où il est parti.

On a trouvé que pour les deux tiers du Voyage, l'assureur a gagné les huit neuvièmes de la prime: il ne resteroit qu'un neuvième à rendre à l'assuré.

Supposons le Voyage divisé en quatre parties égales, & qu'il y en ait trois d'effectuées. Supposons encore que la totalité du Voyage soit représentée par le nombre 12, & la totalité de la prime représentée aussi par un semblable nombre 12, il faudra faire ce calcul proportionnel, si 6, moitié du Voyage, combien 9, qui représentent les trois quarts du Voyage? On trouvera au produit, 12.

L'Assureur auroit donc gagné toute la prime, quoiqu'il n'y ait que les trois quarts du Voyage d'effectués.

Allons plus loin, & supposons le Voyage divisé en cinq parties égales, dont quatre ont eu leur effet. Supposons encore la totalité du Voyage représentée par le nombre 30, & la totalité de la prime représentée aussi par le nombre 30; il faut faire cet autre calcul proportionnel: si 15 moitié du Voyage, donnent 20, deux tiers de la prime; combien 24, qui sont les quatre cinquièmes du Voyage? le produit sera 32, qui excèdent la totalité de la prime de deux trentièmes ou d'un quinzième.

L'As-

L'Assureur aura donc gagné toute la prime & deux trentièmes ou un quinzième au delà, pour les quatre cinquièmes du Voyage; tandis que pour le Voyage entier, il n'auroit eu que la prime totale.

. . . . . .

Une pareille manière de procéder & de fixer les intérêts de l'assureur & ceux de l'assuré, seroit assurément très irrégulière. On convient d'un autre côté dans la question proposée, qu'à mesure que la prime augmente, la différence entre ce qu'on croit résulter des dispositions des articles 6 & 37 de l'ordonnance, devient toujours plus grande. Ensorte que si la prime pour chaque traversée étoit de 50 pour cent, ce qui peut arriver en tems de Guerre, & la prime liée se trouvoit à 75, en suivant la prémière proposition, qu'elle doit être moindre que les deux primes séparées; l'assureur auroit du desavantage à prendre les deux tiers de la prime pour la moitié du Voyage. Il n'y a donc ici rien de fixe, ni d'assez exact pour servir de fondement à des opérations & à des calculs tels qu'il convient de les établir pour un Commerce bien règlé, & sur-tout pour celui des assurances.

Par toutes ces considérations, nous croyons qu'il faut abandonner la règle de proportion, quoiqu'elle se présente d'abord à l'esprit. Il faut entendre la division du Voyage, considérée par parties ou par traversées, comme si c'étoit autant de Voyages différens, quoique liés par une même assurance. Le Législateur a voulu à l'article 6, que l'assureur gagne la portion de la prime rélative à la partie du Voyage ou au Voyage partiel ou traversée qui a été éxécutée; & lui accorde en outre le tiers du restant, comme une espèce de dédommagement de l'inexécution du surplus de la Police d'assurance par le fait de l'assuré, qui y aura apparament trouvé d'ailleurs son avantage.

Ce principe posé, rien ne nous arrêtera: nous allons trouver tout conforme à la disposition littéralle & à l'esprit des trois articles de l'ordonnance de la Marine, qu'on vient d'examiner; & nous verrons les intérêts de l'assureur & de l'assuré bien ménagés dans toutes les combinaisons possibles, & dans une proportion très exacte. Venons au détail. Si la moitié du Voyage projetté a eu son effet, & en supposant la totalité de la prime représentée par le nombre 6.

. . . . . .

(a) L'Assureur aura pour cette moitié de Voyage effectuée. 3 *Sixièmes.*
Plus pour le tiers de l'autre moitié en dédommagement. . . 1

Deux tiers pour l'Assureur, ci. 4
Un tiers à rendre à l'assuré, ci. 2

Total de la prime. . 6

Si les deux tiers du Voyage ont été effectués, supposant la totalité de la prime représentée par le nombre 9.

L'Assureur aura pour ces deux tiers. . . . . 6 *Neuvièmes.*
Plus pour le tiers du restant. 1

Total pour l'Assureur. 7
Et pour l'assuré. 2

Total de la prime. . 9

S'il y a les trois quarts du Voyage faits, supposant la totalité de la prime représentée par le nombre 12.

L'Assureur aura pour les trois quarts. . . . . 9 *Douzièmes.*
Le tiers du restant. 1

Total pour l'Assureur. 10
Et pour l'assuré. 2

Total de la prime. . 12

Supposons le Voyage poussé jusques aux quatre cinquièmes, & la totalité de la prime representée par le nombre 15.

L'Assureur aura pour les quatre cinquièmes. . . . . 12 *Quinzièmes.*
Le tiers du restant. 1

Total pour l'Assureur. 13
Et pour l'assuré. 2

Total de la prime. . 15

On

(a) Suivant l'Article de l'ordonnance.

On peut faire de ſemblables calculs pour toutes les autres combinaiſons quelconques, & il eſt aiſé d'y remarquer une progreſſion bien ſuivie & bien ſoutenue, qui s'approche toujours du terme, c'eſt-à-dire de la totalité de la prime, ſans jamais y atteindre, à moins que le Voyage ne ſoit totalement exécuté. Il ſemble que cela porte un caractère de vérité qui eſt frappant.

On trouvera une inſtruction, qui n'eſt ni moins importante, ni moins intéreſſante, dans une conteſtation élevée dans le Commerce au commencement de la dernière guerre.

Les hoſtilités des Anglois contre la France deſtituées des formes reçues parmi les Nations policées, firent naître des différens entre les Négocians à l'occaſion des Aſſurances faites ſur des Navires qui ſe trouvèrent en Voyage, pendant le cours des hoſtilités qui précedèrent la déclaration de Guerre.

Dans la plûpart des Places de Commerce, les Polices ou Contracts d'aſſurance portoient une clauſe qui auroit dû ne laiſſer aucune difficulté. Cette clauſe étoit conçue à peu près en ces termes: „ Convenu qu'en cas de „ guerre, hoſtilités ou répréſailles entre la France & quelques puiſſances ma„ ritimes, la prime ci-deſſus ſera augmentée au cours de la place".

Tout homme verſé dans la matière des aſſurances apperçoit aiſément que l'aſſureur & l'aſſuré ont entendu ſtatuer par cette diſpoſition, 1°. que dans le cas où les querelles des Nations viendroient à augmenter les riſques ordinaires de la Navigation, la prime ſeroit augmentée; parceque en effet la prime eſt le prix du danger (*a*); 2°. que pour ne pas calculer d'avance des malheurs qui pourroient ne ſurvenir qu'après la conſommation des Voyages dont il étoit queſtion, l'augmentation de prime ſeroit telle, qu'étant réunie à la prime ordinaire pour les riſques de la Navigation en tems de paix, il en réſulteroit une prime totale égale à celle dont le cours s'établiroit ſur la place après la connoiſſance des cas prévus d'hoſtilités, répréſailles ou guerre: tout devoit donc ſe reduire à une queſtion de fait. Quel étoit le cours? S'il étoit connu l'augmentation étoit décidée.

Le cours des aſſurances qui ſe forma ſur les places après la connoiſſance des

(*a*) Periculi pretium aut emptio.

des hoſtilités, fut de 40 à 45 pour cent; il y en eut même qui furent portées juſqu'à 50. Ce cours règloit néceſſairement l'augmentation à laquelle donnoient lieu les hoſtilités prévues. Cependant l'intérêt fit naitre des difficultés.

Le procédé des Anglois, dit-on, n'eſt ni hoſtilité, ni guerre, ni repréſailles; c'eſt une Piraterie. Or la Piraterie eſt un riſque ordinaire à la charge de l'Aſſureur. Ce n'eſt donc pas le cas de l'augmentation de prime.

L'ordonnance de la Marine détruiſoit cette difficulté: cette Loi (*a*) définit les Pirates *des gens courant la Mer ſans Commiſſion d'aucun Prince, ni d'Etat Souverain.* Les Vaiſſeaux Anglois qui s'étoient emparés des Navires François, avoient des Commiſſions; ils n'étoient pas armés par des particuliers, mais par l'Etat. Or un Pirate n'a point de commiſſion, c'eſt un particulier qui fait la guerre au Genre humain.

D'autres ont ſoutenu que le procédé des Anglois étoit un arrêt de Prince, & un arrêt de Prince eſt dans la Claſſe des riſques ordinaires.

Prétexte également frivole. L'arrêt de Prince eſt un empêchement inattendu qu'un Etat ſouverain met à la ſortie des Navires qui ſe trouvent dans un Port de ſa Domination. Un Etat fait fermer ſes Ports quand il lui plait, tant pour les Navires étrangers, que pour les nationaux; mais ſans dépouiller Perſonne de la propriété des choſes arrêtées, & ſans attenter à la liberté des Equipages. C'eſt à cette partie de l'exercice du Pouvoir ſouverain, que les loix & l'uſage général du Commerce ont toujours appliqué la dénomination d'arrêt de Prince. Il faut être ou bien aveugle ou bien aveuglé par l'intérêt, pour ranger le procédé des Anglois dans cette claſſe. Des Navires pris en pleine mer à force ouverte par une Puiſſance qui déclare exercer un droit de repréſailles; des Cargaiſons & des Navires vendus, d'autres coulés à fonds; des Vaiſſeaux de guerre attaqués, &c. tout annonçoit une guerre réelle. L'Aſſureur ſur qui tomboient tous ces riſques, devoit en recevoir le prix.

Quelle que ſoit, diſoient quelques aſſurés, la dénomination du procédé des Anglois, ils reſtitueront à la paix la valeur des effets qu'ils ont ſaiſis.

(*a*) Tit. des priſes. Art. IV.

saisis. Les Assureurs doivent donc s'obliger à restituer en ce cas les augmentations de prime.

La possibilité des récouvremens entre dans la combinaison du prix des assurances : souvent sur la nouvelle d'un Naufrage, on fait l'abandon aux Assureurs pour en être payé. L'effet assuré se retrouve ensuite avec très peu de dommage : la valeur de l'effet augmente même quelquefois quand il survient des revolutions dans les prix des marchandises. Alors l'Assureur bien loin de perdre en payant une perte, recouvre au-delà de ce qu'il a déboursé; mais jamais cette circonstance n'a pu autoriser la demande de la diminution de la prime. Il doit y avoir une parfaite réciprocité entre le sort de l'Assureur & celui de l'assuré : si le premier ne peut se dispenser en cas de perte, de payer sous prétexte du retour du Vaisseau, l'assuré ne doit pas non plus se dispenser sous le même prétexte, de payer la prime. Quelle injustice fait-on parlà à l'assuré? ou plutôt quelle injustice ne feroit-il pas lui-même en refusant de payer les augmentations de prime? Dans le cas de l'arrivée (car il y a peu de contestations sur les Navires pris) il a dans ses mains son effet : cet effet est, ou un Navire, ou des Marchandises ; si c'est un Navire, il reçoit un plus gros fret de ceux qui sont intéressés dans son chargement, la clause d'augmentation de fret ayant été insérée dans la plûpart des connoissemens; si ce sont des Marchandises, leur valeur est augmentée considérablement depuis que la paix a été troublée.

Si dans ce cas on admettoit l'exception des assurés, les Assureurs qui ont eu la prudence au commencement des hostilités, de se faire réassurer, payeroient une prime de 45 pour cent, & pourroient n'en recevoir que 4. La disparité est choquante; elle blesse l'esprit d'égalité & de justice qui gouverne les opérations du Commerce.

Il n'est pas juste, a-t-on dit encore, qu'un Navire qui n'a courru les risques des hostilités que sur la fin de sa traversée, paye une augmentation aussi forte, que s'il les avoit courrus pendant toute la traversée.

Il n'y a que l'ignorence vraïe ou feinte de la Nature des assurances, ou de la Loi, qui puisse faire hazarder une semblable objection. Les risques des traversées sont indivisibles. Les a-t-on courrus un moment, on est censé les avoir courrus pendant toute la traversée, & l'on ne peut rien diminuer de la prime, si le Voyage est racourci (*a*)? Au reste les grands risques

(*a*) Ordonn. de la Marin. de France, tit. des Assur. Art. 27 & 36.

risques de Navigation & de Guerre ne sont pas en pleine mer, ils sont aux Attérages. Les risques ne se mesurent pas sur des distances, mais sur la qualité des Parages par où il faut passer. Dans le cas d'une Guerre Maritime, il y a plus de risque pour un Navire François, de Dunkerque à Brest, que des Canaries en Chine : Ce dernier Voyage est cependant cinquante fois plus long, que l'autre.

Plusieurs assurés désiroient que le Conseil fit un Réglement pour modérer les primes d'assurance, comme il en fut fait un en 1748.

Ce fut à l'occasion de la Paix que le Conseil fit ce Réglement. Mais peut-on assimiler la Guerre à la Paix? D'ailleurs la Réligion du Conseil fut surprise alors: c'est une vérité qui a été reconnue depuis, & qu'il est aisé de prouver. Quand la paix se fit, les Navires qui étoient assurés, avoient commencé à courrir les risques, ou n'avoient pas commencé à les courrir. Dans le dernier cas, les assurés pouvoient rompre le Voyage & résilier les assurances: le Réglement étoit inutile pour cet objet. Dans l'autre cas la prime n'étoit pas susceptible de réduction, parceque les risques une fois commencés, sont censés courrus conformément à l'esprit & à la lettre de la Loi. Le Conseil ne fut pas informé que les Assureurs avoient constament rejetté les Polices d'assurance, qui portoient des clauses de diminution en cas de paix; or une clause de cette conséquence ne peut-être supposée, quand elle n'est pas écrite. Les Assureurs avoient souffert des pertes inmenses au commencement de cette guerre. Ils avoient spéculé de manière à se procurer des dédomagemens dans le retour de la paix. Ils se promettoient que cet événement leur seroit aussi favorable, que la déclaration leur avoit été onéreuse: toutes ces possibilités entrent dans la combinaison des primes. Le Réglement de 1748. fut d'autant plus facheux pour les Assureurs, que plusieurs d'entre eux s'étoient fait réassurer chez l'Etranger. Ainsi pendant qu'ils reçevoient en France des primes modiques, ils en payoient d'inmenses à Londres, à Amsterdam, à Cadix, &c.

Il y a bien des inconvéniens à faire des Réglemens qui portent atteinte aux Conventions du Commerce, surtout en matière d'assurance. Chaque souverain ne peut faire exécuter ses Ordonnances, que dans ses Etats; les affaires du Commerce sont de leur Nature si étendues, qu'elles embrassent toutes les Nations. Souvent c'est à Londres que, soit par assurance, soit par réassurance, on paye la plus grande partie d'un Navire pris par les Anglois. Pendant la guerre de 1742. entre l'Angleterre & l'Espagne, la Prise

Prise de certains Regîtres affecta plus la place de Londres, que celle de Cadix. Il faudroit donc dans une matière comme celle-ci, que tous les Souverains concourrussent à faire exécuter le même Réglement chez eux, pourqu'il remplit l'objet que celui qui l'a fait, s'est proposé. Or comme un tel concours est impossible, il en résulte nécessairement que les Réglemens sont dangereux, & peuvent même devenir injustes, contre l'intention de leurs Auteurs.

Quoique plusieurs assurés se soient éfforcés de méconnoitre des Loix si claires & si justes, il ne seroit pas juste de juger d'après leur conduite, les Négocians en général. Nous devons observer ici pour l'honneur du Commerce, qu'il se forma sur quelques places de France, des Commissions composées d'Assureurs & d'Assurés, pour prévenir toute contestation & régler de concert les augmentations de prime, qui résultoient du cas des hostilités, aux termes des Polices. Ces Commissaires craignant que l'exercice trop rigide du droit ne fournit un prétexte de faire des contestations, eurent l'attention de faire pancher la balance en faveur des Assurés. Il y en eut qui bornérent à 35 pour cent des augmentations qui alloient à 41. L'avis de ces Commissaires fut suivi par la plûpart des Négocians.

Si l'on ne consulte que l'équité naturelle & la bonnefoi sur les contestations qui s'élevent de tems en tems dans le mouvement continuel des affaires de Commerce, si l'on s'est accoutumé de bonne heure à écarter dans l'examen d'une question, toute idée d'intérêt & de préjugé; on se trompera dificilement sur le parti qu'on doit prendre. Le Commerce ne connoit point les Ruses du Barreau; la bonnefoi caractèrise toutes ses opérations; les véritables Loix qui le réglent, sont dans une équité Naturelle sur les droits respectifs des Négocians. Si quelque Loi positive paroit leur prescrire une manière de proceder qui puisse y être contraire & attacher des peines à son omission, ils sentent qu'il faut que *l'esprit vivifie ce que la lettre tue.* Il y a plusieurs Loix dont l'exécution actuelle feroit un grand mal; il en est beaucoup qu'on est obligé d'interpréter; il en est enfin qui ont vielli, & que les tems ou les changemens de circonstances ont abrogées. Que le Négociant ne craigne point qu'un homme prévenu lui dise, vous avez l'équité Naturelle pour vous, mais malheureusement la Loi est contre. Il est rare qu'une Loi soit bien entendue, lorsqu'il résulte une injustice de l'application qu'on en fait: il est moins rare qu'on se trompe dans le choix que l'on fait pour se décider sur une affaire, parmi cette multitude infinie de Loix que contient le

Code des Nations. Mais le Commerce n'en connoit aucune en contradiction avec l'équité Naturelle.

Le jeune Négociant ne ſauroit trop exercer ſa Théorie ſur les queſtions que préſentent continuellement les affaires de Commerce: car il lui importe infiniment d'apprendre à n'être point injuſte par erreur. Il doit préférer de donner ſurtout la plus grande attention aux queſtions qui intéreſſent le plus le Commerce en général & l'Etat, & il en eſt peu qui ne préſentent ce double intérêt; telles que celles qu'on vient de parcourrir. Le jeune négociant doit étudier ces queſtions, & autres de ce genre, nonſeulement pour s'inſtruire, pour ſe juger lui même, & juger ſes Concitoyens qui lui déferent quelquefois la déciſion de leurs différens; mais encore pour donner des avis ſalutaires à des juges, à des Magiſtrats, au Gouvernement même & au Légiſlateur.

Des Compagnies, Sociétés & Maitriſes.

Ne diſtingue-t-on point trop chez pluſiurs Nations le Négociant, du Négociant détailleur, connu plus généralement ſous le nom de Marchand? On rendroit peut-être un grand ſervice au Commerce, ſi on pouvoit éffacer tout à fait la ligne qui les ſepare. A Amſterdam, Francfort, Hambourg, Londres, &c. un grand nombre de Négocians ſe livrent également au Commerce en gros & en détail, & tous y jouiſſent d'une égale conſidération. On voit dans pluſieurs villes, à Londres ſurtout, les jeunes gens apprendre les premiers élemens du Commerce, dans les Magaſins & les boutiques des Détailleurs. La vanité nous empêche trop ſouvent d'acquérir les connoiſſances les plus utiles & les plus néceſſaires. Chez les Nations où l'on n'enviſage le Commerce, que comme la ſource de la fortune particulière & de l'opulence de l'Etat, on ne voit dans le Négociant en gros & dans le Négociant détailleur, que deux hommes également utiles & néceſſaires au Commerce. L'un établit l'abondance dans l'Etat ou dans la ville, & l'autre l'établit au Marché. C'eſt la ſeule diſtinction réelle qui exiſte entre eux: le Public ne peut ſe paſſer de l'un, ni de l'autre. Il importe au Public que l'Etat ou la ville ſoit approviſionnée par la concurrence d'un grand nombre de Négocians, & il ne lui importe pas moins que le Marché le ſoit par le plus grand nombre de détailleurs poſſible; c'eſt-à-dire, par un grand nombre de particuliers, qui s'occupent à vendre une même Denrée, une même Marchandiſe, que chacun d'eux s'éfforce de donner meilleure & à plus bas prix,

pour

pour obtenir la préférence de l'Acheteur. C'eſt là cette concurrence qui eſt l'ame & l'Aiguillon de l'induſtrie, le principe le plus actif du Commerce, dont le public recueille des fruits qu'on ne peut apprécier.

Cette concurrence perd infiniment de ſes avantages partout où l'induſtrie eſt génée par des apprentiſſages onéreux, par des maitriſes ruineuſes, ou par des Priviléges excluſifs. La liberté ſeule doit donner à l'induſtrie ſon plus grand eſſor: & cette liberté, ſi néceſſaire & ſi peu connue, eſt bien plus l'objet de la diſcuſſion dans la quelle nous allons entrer, qu'une inſtruction ſur l'Education des ſujets deſtinés à l'exercice des Arts Méchaniques; Education trop négligée, & ſur laquelle il eſt extremement dificile de donner un ſyſtême utile & praticable.

Un Anglois l'entreprit, il y a quelques années, dans un ouvrage intitulé *le guide des Parens & Tuteurs dans le choix qu'ils doivent faire pour leurs Enfans ou Pupilles, de quelque métier ou profeſſion* (*a*).

Cet Ouvrage, dont le titre annonce un grand détail, eſt très ſuperficiel. S'il étoit auſſi profond que la matière ſembloit l'exiger, il perdroit infiniment de ſon mérite hors de l'Angleterre, dont les uſages & les priviléges des matriſes auxquels l'Auteur s'eſt attaché, préſentent fort peu de choſes utiles aux autres Nations. D'ailleurs un Ouvrage ſur cette matière, ne peut guères avoir d'utilité que pour les Lecteurs de la claſſe des Artiſans; & cette claſſe de Citoyens ne fournit preſque point de Lecteurs hors de l'Angleterre, où tous les Artiſans liſent: ce qui a ſans doute autoriſé l'Auteur à entreprendre de les inſtruire.

Il eſt certain que le Commerce retireroit de grands avantages de la perfection des Artiſans, & qu'une Education plus ſoignée & plus recherchée les rendroit meilleurs. Cet Ouvrage aura ſans doute le merite d'en faire naitre quelque autre plus parfait, ſur le même ſujet, en excitant l'émulation chez une Nation qui ne néglige aucune recherche, aucune des connoiſſances qui peuvent tendre à la perfection des Arts & du Commerce; & peut-être un jour aura-t-on ailleurs la ſatisfaction de voir les Artiſans imiter les Artiſans Anglois, & s'addonner à la Lecture.

L'A-

(*a*) The parent's and Guardian's, Directory and the youth's Guide, in the chocie of a Profeſſion or trade, &c.

L'AMOUR des Arts, dit cet Auteur, & un désir sincère d'augmenter le bonheur des personnes utiles qui les exercent, sont les motifs qui m'ont engagé à écrire cet Ouvrage. J'ai surtout en vue l'utilité des jeunes gens qui n'ont pas encore embrassé l'état dont ils doivent s'occuper, & d'où dépendent principalement leur bonheur & leur crédit.

ON peut dire, ajoute l'Auteur, de ceux pour qui cet Ouvrage est écrit, c'est-à-dire, de ceux qui cultivent les Arts méchaniques, qu'ils forment une grande & très considérable partie de la Nation: car comme ils nous fournissent tous nos besoins, nos commodités & tous les articles du Commerce; ce sont eux qui sont les premières sources de la vigueur, de l'honneur & des biens nationaux. D'où il conclut qu'on doit regarder son Ouvrage comme devant être d'un usage très étendu. Il se propose principalement de prévenir l'abus d'employer les hommes dans des professions auxquelles leur Génie particulier & leur Capacité les rendent peu propres; ce qui ne procure que trop souvent des Artisans maladroits, condamnés à rester dans l'indigence & le mépris, au lieu qu'ils auroient pu se distinguer dans une profession plus convenable à leurs dispositions naturelles.

CETTE instruction adressée aux Parens & Tuteurs, leur indique quelques régles sur l'Education des Enfans dans l'age le plus tendre, & les moyens de découvrir leur Génie, en montrant la nécessité de les consulter.

IL est aisé de sentir combien il seroit avantageux, pour les Arts, pour le Public, pour les jeunes gens eux mêmes, qu'on put parvenir à leur donner une Education rélative à la profession ou à l'Art auquel la nature paroit les avoir particulièrement destinés.

L'AUTEUR avoue lui même qu'il a puisé ses observations morales rélatives à l'Education, dans les Ouvrages de Locke & de Fordyce, à qui on doit une grande quantité d'excellentes Régles, pour inspirer aux jeunes gens lorsqu'on les forme, l'amour de la vertu, de l'honneur, de l'intégrité, de la décence, de la tempérence & de l'humanité. Il recommande aux Tuteurs & Parens de s'attacher à bien choisir les Maitres qu'ils se proposent de donner aux Enfans. On commet frequemment, dit-il, les plus grandes fautes dans le choix; & l'expérience n'a que trop souvent fait voir qu'en négligeant cet objet essentiel, on a précipité la jeunesse dans une ruine funeste & inévitable.

QUANT à la partie de l'Ouvrage, qui concerne les différens métiers, il en donne

donne la description qu'il a tirée de différens Auteurs, ou qu'il s'eſt procurée en conſultant les Artiſans mêmes. Cette deſcription eſt trop ſuperficielle pour préſenter au Lecteur quelque inſtruction utile. Il entre enſuite dans les détails des qualités & des connoiſſances néceſſaires aux jeunes gens pour être mis en apprentiſſage; des ſommes que les Maitres exigent de leurs apprentifs; de ce qu'on paye à un Ouvrier; & de ce qu'il en coûte à un jeune homme pour ſe faire recevoir Maitre. Tout cela eſt accompagné d'avis donnés aux apprentifs ſur la conduite qu'ils doivent tenir pendant le tems qu'ils paſſent ſous les yeux de leurs Maitres.

Il ne faut pas refléchir beaucoup pour ſe convaincre ſoi même, qu'il n'y à aucun ordre de Citoyens dans un Etat, pour leſquels on ne put établir un ſyſtême d'Education qui leur ſeroit propre. Un bon traité d'Education où l'on diſtingueroit différentes ſortes d'Educations rélatives à chaque claſſe de Citoyens, où l'on traiteroit en particulier de l'Education pour les Enfans des ſouverains, de l'Education pour les Enfans des grands, pour ceux des Magiſtrats, des Négocians, des Artiſans, &c. ſeroit un préſent précieux au Public: on devroit y comprendre les Enfans de la Campagne, où comme il y a des Ecoles, pour leur apprendre les vérités de la Réligion, il devroit y en avoir auſſi, dans leſquelles on leur montreroit les exercices, les pratiques, les devoirs & les vertus de leur état. Nous avons ſurtout cela pluſieurs Ouvrages excellens, & encore beaucoup à déſirer.

Mais quand même nous aurions un bon ſyſtême d'Education, un ſyſtême praticable, pour cette Claſſe d'Enfans deſtinés par leur naiſſance au Commerce en détail, ou à l'exercice des Arts méchaniques, il n'en ſeroit pas moins néceſſaire, pour accroitre les progrès de l'induſtrie & la rendre plus utile au Public, de lui aſſurer la liberté qu'elle demande, de ſuprimer les Apprentiſſages, les Compagnonages, les Chefs-d'œuvre, les Maitriſes, & toutes ces entraves, qui l'empéchent de s'élever à ſon plus haut degré de perfection.

C'est au Négociant d'ouvrir les débouchés aux productions de l'induſtrie Nationale: C'eſt à lui de procurer des matières déja connues ou Nouvelles, qui puiſſent ſervir d'aliment à cette induſtrie: C'eſt à lui d'étudier les goûts, & les fantaiſies des Nations, d'en ſémer de nouveaux, d'étendre partout l'Empire du Génie de ſon pays, d'écarter par ſon économie & ſon activité la concurrence des Nations rivales; d'augmenter ſans ceſſe le nombre des Cultivateurs & des Artiſtes, en créant, pour ainſi dire, des Conſommateurs: C'eſt à lui de calculer dans tous les tems les beſoins, le ſuperflu & le luxe des deux

deux Mondes, & ſi l'on parvient jamais à remplir cette tâche immenſe, ce ſera encore à lui d'en découvrir une troiſième. Mais c'eſt au Fabricant & à l'Artiſte à bien remplir leur objet, en donnant à leurs Ouvrages toute la perfection dont ils ſont ſuſceptibles; & cette perfection dépend principalement de la concurrence. Or c'eſt la liberté qui eſt le principe de la concurrence, comme la concurrence eſt le principe le plus actif du Commerce. Les Réglemens, les priviléges qui gênent l'induſtrie, attaquent ce principe ſi fécond & ſi précieux.

Attaquer la concurrence, c'eſt vouloir établir qu'à qualité égale, le Conſommateur ne préférera pas la Marchandiſe à meilleur marché; c'eſt douter que les hommes ſoient capables de choix; c'eſt confondre la raiſon avec l'inſtinct; en un mot, c'eſt fermer les yeux ſur la Marche & le Génie du Commerce. Mais la concurrence eſt elle toujours poſſible? Toutes les fois qu'elle n'exiſtera pas, il n'y aura plus de Commerce, ou du moins il ſera très borné. Quel Négociant ſeroit aſſez imprudent pour envoyer des Marchandiſes dans une ville, où d'autres peuvent les établir à meilleur marché, quoique de même qualité? S'il repete ſouvent cette ſpéculation, il ſera bientôt ruiné. Mais l'induſtrie, quand elle eſt bien dirigée, & quand elle n'a point d'entraves, fait ſans ceſſe de nouveaux efforts, & ſi elle ne parvient pas toujours à une plus grande économie, elle parvient ſouvent à une plus grande perfection ſans une augmentation proportionnelle de prix, ce qui eſt la même choſe. C'eſt ce que prouve bien l'aſſertion d'un Fabricant de Lyon ſur les progrès des Manufactures de cette Ville. Il n'y a jamais eu, dit-il, tant d'invention, tant d'émulation dans le deſſein, dans la combinaiſon & dans l'exécution, que depuis dix années. Depuis qu'on nous copie, tout à été imité, embelli, ſurpaſſé; & chaque moment où l'on à dit qu'il n'y avoit plus rien à inventer, a toujours été celui où l'on imaginoit quelque nouveauté intéreſſante.

Ce n'eſt point là le fruit de la gêne, mais celui de la liberté & de l'émulation, que les priviléges, que les Réglemens ſur les Maitriſes, n'ont pu détruire. Qu'on laiſſe ſubſiſter les épreuves, qu'on conſerve même ſoumiſes à une inſpection ſevére, les Profeſſions délicates, dont l'exercice infidelle ou peu éclairé, n'expoſe encore que trop la ſanté des Citoyens? Il ſemble que la ſureté publique exige cette attention. Mais aucune des raiſons qui peuvent autoriſer cette Police particuliére à l'égard de ces Profeſſions, ne peut déterminer à perpetuer les gênes auxquelles ſe trouvent aſſervies la profeſſion des Marchands en détail, & toutes les Profeſſions qui s'occupent des Ouvrages de l'Art.

Pour-

POURQUOI ne pas accorder aux Eleves dans les Arts méchaniques, la même liberté dont jouiſſent les Eleves qui ſe deſtinent aux beaux Arts? Que l'on compare un jeune homme avec un carton ſous ſon bras rempli de deſſeins, qu'il a tracés lui même ſous les yeux de l'émulation, à un malheureux Apprentif d'un Art mêchanique! On voit le premier rempli de feu, parcequ'il s'occupe avec liberté, d'un Art qui eſt de ſon choix; il ſe livre au travail avec ardeur, parcequ'il ſent que ſes progrès ſeront le fruit d'un travail aſſidu, & qu'un engagement d'un grand nombre d'années d'apprentiſſage ne lui préſente point l'image d'une ſervitude, qui porte le découragement dans le cœur; pendant que l'autre eſt plein de dégoût & d'ennuy. Le Génie ſe développe naturellement dans les occupations du premier, & le Génie ne prend point de part au travail du ſecond. L'Eleve dans les beaux Arts fait marcher la théorie avec la pratique: il eſt Apprentif aujourd'hui: demain, ſi ſon Génie peut le conduire ſur les trâces de ſon Maitre, il eſt Maitre lui même: il profite de l'heureuſe liberté qu'il a de mettre à profit dés qu'il le peut, tous ſes talens naturels. C'eſt un avantage dont les Réglemens privent l'Eleve dans les Arts méchaniques, qui ſans ces réglemens, auroit un égal ſuccés dans l'étude de ſon Art. Il faut qu'il ſubiſſe toute la longueur de la ſervitude que lui impoſe un engagement d'Apprentif, de quatre, cinq ou ſix années, & la Loi du Compagnonage, qui l'aſſujettit enſuite à ſervir encore pluſieurs années, c'eſt-à-dire que d'un eſclavage, la Loi le conduit dans un autre, avant qu'il lui ſoit permis d'aſpirer à la Maitriſe; & lorſqu'après dix ou douze années de travail & de ſervitude, il a acquis le droit de prétendre à la Maitriſe, il faut encore que ſa fortune lui fourniſſe alors un double capital, l'un pour payer cette Maitriſe, & l'autre pour faire le fonds de Commerce néceſſaire pour l'exercer.

PEUT-ON dire que les Maitres habiles ſont rares dans les beaux Arts, parcequ'il n'y a point d'apprentiſſage déterminé; parcequ'on n'y connoit point l'uſage, ou la Loi impérieuſe & ſi abuſive des Chefs-d'œuvre, & la Loi ruineuſe de la Maitriſe? A quel dégré de perfection les beaux Arts ne ſont-ils pas portés? & qui oſeroit nier que nous n'en ſoyons pas rédevables à la liberté? On trouveroit ſans doute abſurde, l'idée d'une Loi qui aſtraindroit un Eleve de la Peinture à broyer des Couleurs pendant un certain tems, à préparer des Crayons ou des Paſtels, & ſucceſſivement à ne s'occuper pendant un nombre déterminé de mois ou d'années, que du deſſein, de la perſpective; &c. Il peut apprendre tout à-la-fois, ou fort rapidement: il ne connoit de terme que celui que lui preſcrit ſon Goût & ſon Génie; & lorſqu'il poſſéde toutes les parties de ſon Art, aucun terme ne l'arrête; il peut mettre ſon travail

& tous ſes talens au grand jour, déſque ſon intérêt l'exige, & que le ſuffrage du Public l'y autoriſe.

POURQUOI ne procederoit-on pas ainſi à l'égard des Eleves dans les Arts méchaniques? ſont-ils plus difficiles à apprendre que les beaux Arts? Non ſans doute, pas même ceux qui préſentent le plus de difficultés. Pourquoi donc exige-t-on le double, le triple de tems & de dépenſe? Et cependant on peut obſerver une différence prodigieuſe entre les progrès des différens Eleves; ceux des Eleves dans les Arts méchaniques, ſont infiniment plus lents, & le nombre de ceux qui ne réuſſiſſent point du tout, eſt beaucoup plus grand. L'on ne peut appercevoir la raiſon de cette diſtinction chez les Nations les plus éclairées, que dans l'Hiſtoire des progrés de l'induſtrie; elle n'a point produit nulle part tous les Arts à la-fois. Ses premiers efforts ſe ſont portés d'abord ſur les Arts les plus utiles & les plus néceſſaires. Ce n'a été qu'après avoir ſatisfait à nos premiers beſoins, que l'induſtrie a recherché les Arts moins néceſſaires ou moins utiles, les Arts de luxe, les Arts agréables & enfin les beaux Arts. La Police avoit deja mis les Arts méchaniques dans une eſpéce d'eſclavage, lorſque l'induſtrie a produit les derniers. Lorsqu'on a impoſé ce joug aux Arts méchaniques, on ignoroit & l'on a encore ignoré longtems après, le prix de l'induſtrie, la marche & le jeu des reſſorts du Commerce; & les beaux Arts ne doivent ſans doute la liberté dont ils jouïſſent, qu'au ſiécle éclairé qui les a vu Naitre, & qui a ſçu les protéger. On a ſenti le prix de cette liberté, & combien elle étoit néceſſaire à l'induſtrie pour accellerer ~~les progrès des beaux arts.~~

EN conſéquence leurs progrès ont été rapides, & leurs progrès ont bientôt fait connoitre que ceux des Arts méchaniques auroient été portés beaucoup plus loin, ſi on les avoit traités de même. Mais il faut revenir ſur ſes pas dans cette partie précieuſe de l'adminiſtration: il faut revoquer des loix anciennes, que la force du préjuge accompagne; & le reſpect que l'on croit devoir à un ancien Edifice, engage à le conſerver malgré la néceſſité où l'on eſt de le détruire. L'Intérêt perſonnel, des Sollicitations indiſcrétes des Chefs de corps & métiers, de foibles raiſons de Police ou de finance, mille prétextes trompeurs, ont fortifié ce prejugé, & fait multiplier des Réglemens deſtructeurs.

RIEN n'eſt plus mépriſable que les intérêts perſonnels des corps & métiers, & de ces gens aux quels on a donné dans ces corps, une adminiſtration domeſtique, ſous le nom de *Gardes*, *Doyens*, *ſindics*, *ou jurés*, qui dans l'intention des

des Législateurs devoient être sans doute les premiers protecteurs de l'industrie, & ne sont cependant dans le fait, que les premiers agens de l'oppression. La Police auroit-elle les yeux ouverts avec moins de succès sur tous ceux qui exerceroient les Arts dans un état de liberté, que sur ceux qui les exercent sous le joug des priviléges & des Réglemens? La Police seroit heureusement débarrassée des plaintes continuelles auxquelles ces priviléges & Réglemens donnent lieu. Ce seroit là un des premiers abus que feroit cesser l'usage d'une liberté légitime. Les emprunts que la finance a faits sous le nom ou sur le crédit de ces Corps & Communautés, est en beaucoup d'endroits, l'un des plus grands obstacles qui s'opposent à l'usage de la liberté que l'industrie demande à l'administration. Ces Emprunts sont l'un des plus grands abus qu'on pouvoit laisser introduire dans le Ministère de la finance. Car d'un côté ces emprunts ont autorisé une espéce de Monopole exercé sur le Public par les Artisans des Arts Méchaniques, qui en ont vendu leurs Ouvrages plus chers, & de l'autre ils ont fourni un prétexte pour perpetuer leurs priveléges destructifs; & cependant ces emprunts n'en sont pas moins un surcharge pour l'Etat, qui se repartit sur les Peuples.

Ces motifs on fait imaginer la mauvaise raison, que dispenser de l'Apprentissage, Compagnognage, Chef d'Oeuvre, &c. c'est mettre les Arts & Métiers dans les mains de gens sans expérience, d'ignorans qui infesteroient le Public de mauvais Ouvrages & de Marchandises d'une mauvaise qualité. On ne fait pas attention qu'un mauvais Ouvrier est toujours assés puni par le peu de débit qu'il a de sa Marchandise, ce qui le force bientôt à changer de Méthode, à perfectionner son travail, ou à quitter une profession que son ignorance ou sa mauvaise conduite lui rendent inutile ou ruineuse.

L'abus a été porté à un si grand excés, qu'on trouve des gênes que les Maitres eux mêmes devroient corriger pour leur intérêt personnel. Tel est l'Aveuglement qui a produit dans une Capitale, un Réglement de Corps, qui ne permet pas à un Fabricant de faire travailler dans sa Manufacture plus de dix ou douze Ouvriers. Après avoir donné à l'industrie l'éloge qui lui est du, on ne peut voir sans peine un défaut de Police qui la resserre, & qui ne peut manquer de lui nuire infiniment. Ce Réglement a eu pour objet une égalité entre les Fabricans, qu'il est impossible d'établir: il auroit fallu pour y réussir, pouvoir y assujettir les ordres de l'Etranger. Il doit arriver souvent qu'un Fabricant n'ayant point la liberté d'employer la quantité d'Ouvriers nécessaire, ne peut exécuter assez promptement les ordres qu'il a reçus, & que le Commettant n'ayant point de confience dans les

autres Fabricans, ou ne les connoiſſant pas, dégouté par la lenteur de l'expédition, tranſporte ſes ordres à des Manufactures étrangères. C'eſt ainſi q'une Police mal entendue, porte ſouvent un préjudice inmenſe au Commerce d'une ville & d'une Nation.

Sur quels principes raiſonnables ſeroit-il poſſible de juſtifier la Loi, qui après avoir impoſé à l'Eleve dans les Arts mécaniques, ſix ou huit années d'Apprentiſſage, ſuppoſe enſuite que l'Eleve ignore encore ſon art après une étude ſi longue, puisqu'elle en exige trois ou quatre années de plus, comme Compagnon? La Loi ſuppoſe donc qu'à la fin de l'Apprentiſſage, l'Eleve a perdu ſix ou huit années & ſon argent, puisqu'on lui impoſe encore trois ou quatre années d'Etude de plus: & s'il eſt bien inſtruit de toutes les parties de ſon Art, comme il l'eſt en effet, s'il a apporté à l'étude de ſon Art les diſpoſitions Naturelles qu'il exige, & ſi ſon maitre n'a point contrarié les plus heureuſes diſpoſitions par de mauvais traitemens, dans ce cas la Loi autoriſe ſon Maitre à lui voler les trois ou quatre plus belles années de ſa vie. Conſerver de pareils Réglemens, c'eſt couper les ailes au Génie, & diminuer ſans ceſſe la ſomme du travail national.

Qu'on écoute ſur la liberté que nous reclamons ici, la voix des Fabricans, des Chefs des Corps & Métiers; ils ne concoivent rien aux intérêts de la Patrie; on n'entendra jamais que le langage de l'intérêt perſonnel. Les Fabricans en France n'ont jamais perdonné à M. de Gournay, intendant du Commerce qui a rendu au Commerce de ſa Nation les plus grands ſervices par la ſageſſe de ſes conſeils, d'avoir été favorable à la liberté de la fabrication des toiles peintes dans le Royaume: Cependant il n'y a aucune ſorte d'induſtrie plus innocente & plus naturelle. Quoi, il ſera permis à la Nation de fabriquer de la toile, & il ne lui ſera pas permis de la colorer? Elle aura beſoin de toiles peintes pour le Commerce d'Afrique & pour vétir les habitans de ſes Colonies, & elle ſera forcée de les tirer de l'Etranger? Ce qu'il y a eu de plus extraordinaire dans toute cette affaire, c'eſt la conduite des Fabricans de Cotonades. Ils ſe ſont extremement diſtingués par leurs déclamations: ils avoient déjà oublié que quand il fut queſtion de leur propre établiſſement, ils éprouvérent la même perſécution. Cependant ſi les avis de leurs adverſaires avoient été écoutés, la France auroit été privée de l'une des plus grandes branches de ſon Commerce. L'expérience leur apprend déja que la faculté de peindre des toiles ſera pour eux la ſource d'un nouveau travail. Déjà ils fabriquent des toiles de Coton de toute eſpéce pour être peintes & imprimées; déjà ils ont naturaliſé chez eux

eux une bonne partie de l'induſtrie de l'Inde : en un mot ils commencent à s'appercevoir qu'ils plaidoient la cauſe de l'Etranger, contre l'intérêt national. Peut-être les verra-t-on bientôt ſolliciter eux mêmes la diminution des droits impoſés ſur les toiles peintes chez l'Etranger, parceque en effet des droits trop forts qui excédent de beaucoup la valeur du riſque de l'introduction, loin de mettre obſtacle à l'introduction, la favoriſent par la facilité qu'il y a toujours de s'en affranchir (*a*).

POURROIT-ON attendre quelque ſuccès d'une inſtruction ſur les Arts & Mêtiers adreſſée aux Elevées, & dirigée exprès pour eux, dans la vuë d'accellerer leurs progrés en joignant à la pratique un bonne Théorie ? La plûpart ne ſavent pas lire, & les autres liſent peu; & à l'égard du petit nombre qu'on peut engager à donner de l'attention à la Théorie, cette inſtruction ne pourroit leur être utile, qu'autant qu'elle auroit pour objet, des deſcriptions bien faites des Arts & Mêtiers. Ces deſcriptions ont été entrepriſes par l'Académie des ſciences de Paris; on les publie par cahiers depuis quelques années, ſous ce titre : *Deſcriptions des Arts & Mêtiers, faites ou approuvées par Meſſieurs de l'Académie des ſciences, avec figures en taille douce.* Ces deſcriptions ſont accompagnées de réflexions, de conſeils, de découvertes, qui tendent à porter les Arts à une plus grande perfection, & enfin des connoiſſances qu'il eſt néceſſaire d'en avoir, tant rélativement au Commerce, qu'à la protection qui leur eſt due.

MAIS a-t-on beſoin de la Théorie pour perfectionner les Arts, & d'une Théorie ſi recherchée ? Les Ouvriers iront-ils y puiſer de nouvelles connoiſſances, ou de quoi perfectionner celles qu'ils ont acquiſes par une longue pratique ? La plûpart des Arts méchaniques n'exigent qu'un uſage habituel & non réflechi des régles de l'Art. Il n'en eſt pas moins vrai que l'examen & la deſcription de toutes les opérations des Arts méchaniques ne ſauroient manquer de contribuer à leurs progrés. Nous devons en juger par ceux qu'ils ont déja faits; & ce qu'on nous en dit dans l'avertiſſement de cet Ouvrage, eſt un hommage bien légitimement du aux ſçavans qui s'en ſont occupés.

SI les Arts, nés dans l'obſcurité & lentement avancés de ſiécle en ſiécle par

(*a*) Les droits d'entrée en France ſur les toiles peintes ſont de 15 pour cent de la Valeur.

par les tatonnemens de l'induſtrie, ont précédé de beaucoup l'établiſſement des Compagnies ſçavantes; on ne peut s'empêcher de reconnoitre qu'ils ont fait des progés rapides dans les tems & dans les Etats, où les ſciences ont été cultivées avec plus de ſuccés. On en ſera convaincu ſi l'on veut, comparer l'état préſent de pluſieurs Arts, à l'état où ces mêmes Arts étoient il y a cent ans: on y verra des différences inmenſes, qui ne ſont point dues au hazard, mais aux efforts que l'on a faits depuis cette Epoque pour perfectionner la Géomètrie, la Méchanique, la Chymie, l'Optique, l'Anatomie, &c.

Ne doit-on pas attendre de nouveaux dégrés de perfection dans les Arts, lorque les ſçavans, exercés ſur les différentes parties de la Phyſique, ſe donneront la peine d'étudier & de développer les Opérations, ſouvent ingénieuſes, que l'Artiſte exécute dans ſon Attelier; lorsqu'ils verront par eux mêmes les beſoins de l'Art, les bornes où il s'arrête, les difficultés qui l'empêchent d'aller plus loin, les ſecours que l'on peut faire paſſer d'un Art dans un autre, & que l'Ouvrier eſt rarement à portée de connoitre? Le Géomètre, le Mécanicien, les Chymiſte, donneront des vues à l'Artiſte intelligent, pour ſurmonter des obſtacles qu'il n'a point oſé franchir. Ils le mettront ſur la voye pour inventer des Nouveautés utiles; en même tems ils apprendront de lui quelles ſont les parties de la Théorie auxquelles il faudroit s'appliquer d'avantage pour éclairer la pratique, & pour aſſujettir à des Régles ſures un nombre d'opérations délicates, qui dépendant de la juſteſſe du coup d'œil, ou d'un tour de main, & dont la réuſſite n'eſt que trop ſouvent incertaine.

C'est dans cette vue que l'Académie des ſciences dirigeant toujours ſes travaux vers les choſes utiles, à inſpiré aux membres qui la compoſent, le déſir de concourrir à la deſcription des Arts. Cette entrepriſe ne peut manquer d'être utile à nôtre ſiécle; elle le ſera plus encore à ceux qui le ſuivront: c'eſt épargner à la poſtérité beaucoup de tems & de peine, ſi les Arts avoient encore à ſubir de ces grandes révolutions qui les ont autrefois preſque anéantis. Quels monumens plus glorieux & plus utile pourroit-on ériger en l honneur de l'induſtrie humaine?

Mais cette inſtruction ſi utile, ſi néceſſaire, qui fait tant d'honneur à ſes Auteurs, ne peut paſſer dans les mains des Eleves: elle n'eſt point à leur portée. C'eſt une Théorie dont l'étude profonde ne convient qu'aux Maitres de l'Art; & le ſeul fruit qu'on doive s'en promettre à l'égard des Eleves, c'eſt

c'eſt de leur donner à l'avenir des Maitres plus habiles, & de plus parfaits Modéles à imiter.

On peut ſuppléer au défaut d'inſtruction, qu'il eſt ſi difficile de donner aux Eleves dans les Arts mécaniques, par l'uſage d'une liberté légitime, & par l'établiſſement de la diſtribution des prix à ceux des Eleves qui ſe diſtinguent le plus par leur aſſiduité, leur application, leur intelligence, & qui ont le plus approché de la perfection. C'eſt de l'émulation, qu'ils doivent recevoir & qu'il faut attendre les leçons les plus promptes & les plus utiles. Ce genre d'encouragement eſt d'autant plus favorable, que peu de prix ſuffiſent pour former à la-fois un très grand nombre d'Eleves. Chacun d'eux fait tous ſes efforts, pour meriter le premier prix; l'application eſt générale, & le fruit de l'émulation eſt de diriger toutes les mains vers la perfection. C'eſt par des prix que l'Ecoſſe & l'Irlande ont ſecoué le joug de l'oiſiveté & de la pauvreté. On avoit tout à créer dans ces deux Royaumes: on y a ſurmonté tous les obſtacles en recompenſant l'induſtrie du Peuple, ſans gêner ſa liberté.

Conſidérations ſur le bonheur dans la Profeſſion du Commerce.

L'Auteur d'un petit traité du Bonheur dans tous les Etats de la Vie, qui a été imprimé à la ſuite de la traduction Françoiſe de l'Education des Enfans par le célébre Locke, prétend que de tous les états de la vie, le Commerce eſt celui dans lequel on peut rencontrer le plus aiſément le bonheur, parceque c'eſt celui qui donne le plus de commodités. Il eſt certain que cet état eſt celui où il eſt le plus facile d'être heureux, mais ce n'eſt pas par la raiſon qu'il procure plus de commodités. A cet égard le Négociant eſt à une grande diſtance des Financiers, & ſi les commodités de la vie conſtituoient le bonheur, le dernier ſeroit aſſurément le plus fortuné des mortels; en peu d'années, ſans riſques & ſans travail, il parvient à l'opulence: ſi le premier arrive à la richeſſe, c'eſt le réſultat d'un travail long, pénible & continuel, après avoir bravé mille hazards, & ſurmonté mille obſtacles. La vie d'un ſeul homme n'y mene pas toujours; il faut quelquefois le concours de deux ou trois générations. Une Guerre de cinq ou ſix ans renverſe ſouvent l'Edifice de fortune, qu'on s'efforçoit d'élever depuis vint ans.

Mais comment le Commerce conduit-il donc plus ſurement au Bonheur, que tout autre état? C'eſt que c'eſt celui de tous qui préſente le plus

plus grand nombre d'occaſions d'exercer la bienfaiſance, ou ce qui eſt la même choſe, de faire du bien à ſes ſemblables; car il eſt inconteſtable que le parfait Bonheur réſide en Dieu. Or la bienfaiſance étant le vrai moyen de rapprocher autant qu'il eſt poſſible, la Nature humaine de la Divine, c'eſt ſurement la route du plus parfait bonheur auquel l'homme puiſſe parvenir ſur la terre. Il s'enſuit que l'état qui favoriſe le plus cette excellente pratique de la vertu, doit conduire plus ſurement au bonheur, que tout autre.

Il ne faut que jetter un regard attentif ſur le Commerce, pour ſe convaincre qu'il préſente continuellement des occaſions de faire du bien à ſes ſemblables. Toutes les opérations du grand Commerce demandent le concours d'une multitude d'hommes: le Négociant qui entreprend ou qui dirige ces Opérations, met tous ces hommes en mouvement; il ſe les aſſocie, mais de maniére qu'il ſe charge ſeul des riſques de l'entrepriſe: quelqu'en ſoit le ſuccès, il leur aſſure toujours la recompenſe de leurs travaux; & lorsmême qu'il perd, ils ſont payés de leurs ſalaires. Envain objecteroit-on que les Matelots, par exemple, lors de la perte totale d'un Navire & de ſa Cargaiſon, n'ont point de gages à répéter. Mais ils ont reçu d'avance le payement de deux mois de gages, qui leur ſont acquis même en cas de Naufrage; ils ont été nourris pendant tout le Voyage aux dépens de l'Armateur; enfin ſi l'on réuſſit à ſauver quelque choſe du Naufrage, il eſt d'abord appliqué au payement de leurs gages, & ils ſont payés des journées qu'ils ont employées au ſauvetage.

Ainsi en France dans le cas de Naufrage, les Mateltos ne perdent pas: car outre leur nourriture, ils ont deux mois de gages & tout ce qu'on a pu leur avancer ſur cet objet. Mais tous ceux qui ont travaillé à la conſtruction, à l'équipement & à l'Armement du Navire, ce qui fait une multitude d'Ouvriers, d'Artiſans, de fourniſſeurs, de Marchands, d'hommes de toute eſpéce, retirent un profit certain de l'entrepriſe, quelqu'en ſoit le ſuccès. Il en eſt de même des Manufactures: les riſques tombent ſur l'entrepreneur ſeulement; il peut perdre, mais tous ceux qu'il emploit, gagnent ſurement. Il eſt vrai que ſi les Négocians perdent, ils ſe ruinent, & parconſéquent le bien immenſe qui réſulte de leurs opérations, ceſſe auſſi-tôt: c'eſt pourquoi les gouvernemens éclairés ne ſauroient donner trop d'attention & d'encouragement à une profeſſion qui eſt ſi utile aux autres, lorsmême qu'elle eſt défavorable à ceux qui l'exercent. On objectera peut-être que le dérangement de la fortu-

fortune du Négociant eſt une preuve que cet état ne méne pas toujours au Bonheur, ce qui eſt vrai: mais on répondra que le Négociant partage avec les autres conditions les malheurs attachés à la condition humaine, & qu'enfin il n'eſt point d'établiſſement dans le monde qui n'ait ſes inconvéniens particuliers; on n'a qu'à parcourrir les autres profeſſions, on en trouvera à chaque pas. La queſtion n'eſt pas de trouver dans ce monde une manière d'exiſter ſans inconvénient & parfaitement heureuſe; le bonheur ſouverain ne réſide pas ſur la terre; mais la queſtion eſt de trouver la profeſſion où toute compenſation faite des avantages & des désavantages, on verra une plus grande ſomme de Bonheur.

Si les entrepriſes de Commerce, lors même qu'elles ne ſont pas favorables à ceux qui les forment, ſont utiles aux autres; à plus forte raiſon quand elles ſont favorables à ceux-là, l'utilité dont elles ſont pour ceux-ci eſt plus conſidérable; elle s'étend inſenſiblement ſur un plus grand nombre d'hommes. L'Entrepreneur qui a eu du ſuccès, groſſit ſes entrepriſes, & les multiplie: on a vu des Négocians, même en France où le Commerce eſt moins étendu & moins conſidéré que dans le reſte de l'Europe commerçante, donner continuellement de l'emploi à cinq ou ſix cent hommes à la Mer; & à Terre, à une multitude d'Ouvriers, d'Artiſans, de Fabricans, d'hommes en un mot de toute eſpéce. Mais, dira-t-on, les Négocians ne ſe propoſent dans tout ceci, que leur propre avantage; & ſi celui des autres s'y trouve lié, ce n'eſt pas ce motif qui les détermine principalement; ils ne conſultent que leur intérêt. Il eſt aiſé de répondre: ſi les Négocians conſultent leur intérêt, cette détermination leur eſt commune avec tous les hommes en général, de quelque condition qu'ils ſoient. Il eſt ſenſible que des particuliers dont les moyens ſont toujours bornés, ne pourroient pas entreprendre de faire travailler un ſi grand nombre d'hommes, ſans l'eſpérance d'un avantage perſonnel & indépendant de l'honneur d'être utiles aux autres. Mais il ſuffit que l'on reconnoiſſe que les opérations du Commerce ſont utiles à un grand nombre d'hommes, quelqu'en ſoit le ſuccès, rélativement au Négociant, pour laiſſer ſubſiſter la propoſition qui eſt ici nôtre objet, qui eſt que la profeſſion qui fait du bien à un plus grand nombre d'hommes, eſt celle qui doit avoir un plus grand lot de Bonheur.

Aureste, quoique le Négociant, comme tous les autres hommes, ſe propoſe d'abord ſon bien-être, il eſt bien flateur pour lui de ne pouvoir le fonder que ſur celui d'autrui, pendant qu'il y a tant d'autres profeſſions qui ne procurent le bien-être à ceux qui les exercent, que par le malheur

de leurs ſemblables. L'Amour de ſoi-même, qu'il faut bien diſtinguer de l'amour propre, puiſqu'il n'eſt pas excluſif comme lui, bien loin d'être un mal, eſt la régle & la meſure de l'amour du prochain. La Réligion Chrêtienne qui éleve l'homme en quelque ſorte au-deſſus de lui-même, a conſacré ce beau précepte de la Loi naturelle, en ordonnant d'aimer ſon prochain comme ſoi-même.

Mais quand le Négociant, parvenu à une fortune conſidérable, ſe ſent entrainé par l'amour d'une vie douce & tranquile, & que tout le ſollicite à ſe retirer du Cahos des affaires pour ne vivre, que pour lui, ſes parens & ſes amis, ne merite-t-il pas les plus grands éloges quand il reſte dans les affaires, & qu'il y reſte par les nobles motifs qu'il exprime ainſi: „ Il me con„ viendroit très-fort de me retirer du Commerce pour ma propre ſatisfac„ tion, mais ſi je prends ce parti, il y aura un grand nombre d'hommes qui „ ſouffriront de ma retraite". Que l'on ne croie pas que le nombre de ceux qui penſent ainſi, ſoit infiniment petit. Cette profeſſion ſi honnorable, malgré l'envie & les préjugés qui s'efforcent ſi ſouvent de l'avilir, compte parmi ſes membres une multitude de Phylantropes. On ne doit pas en être étonné: le Commerce embraſſant néceſſairement dans ſes opérations l'utilité publique, les Négocians contractent inſenſiblement l'habitude de la bienfaiſance. Tantôt on les voit touchés de la miſére d'une famille qui manque de tout, en adopter en quelque ſorte les enfans, en placer un dans un comptoir, embarquer l'autre ſur un Navire pour en faire un Marin, en faire paſſer un troiſiéme dans les Colonies, les mettre tous enfin ſur la route de l'aiſance & de la fortune: tantôt on les voit établir des Manufactures uniquement pour procurer du travail aux pauvres, & conſéquemment à ce but exquis n'y employer que des matières brutes, plûtôt que des matières préparées, que l'Etranger leur fourniroit à meilleur marché. Ici l'un d'eux achete d'un Gentilhomme une Terre conſidérable, on ſigne le contract; le Vendeur le ſcelle de ſes pleurs; l'Acheteur attendri & ſurpris, lui demande quel eſt le ſujet de ſa douleur? N'eſt-il pas bien cruel, répond le Gentilhomme, d'être obligé de vendre une Terre qui eſt depuis ſi long-tems dans ma maiſon, pour me procurer les quarante mille Livres de comptant que vous me donnez? Le Négociant déchire le contract & prête les quarante mille Livres. Là un autre Négociant, marchant ſur les trâces du Divin Strozzy (*a*), ſe félicite avec un de

(*a*) M. Strozzy, le dernier de ſa maiſon, avoit 80000 Liv. de rente, il en dépenſoit 6000 ſeulement pour lui, & le reſte en bienfaiſance. Peu de tems avant le bouleverſement de Lisbonne, il y étoit paſſé avec tous ſes biens. Cet homme peut-être unique, a péri ſous les ruines

de ſes amis d'avoir trouvé un nouveau moyen d'être utile à ſon pays, en y introduiſant une nouvelle branche de Commerce, qui doit procurer une Marchandiſe de première néceſſité qui manquoit, & occaſionner le débouché d'une denrée que ſa trop grande abondance aviliſſoit. En un mot toutes les fois qu'il y a des malheurs particuliers ou publics à reparer, on les voit s'empreſſer à donner des preuves d'humanité, de patriotisme & de zéle. En 1711 après une guerre longue & ruineuſe, les finances de France ſe trouvoient épuiſées; les Négocians de St. Malo verſèrent tout-à-coup dans le Tréſor Royal pluſieurs milions, & ſauvèrent le Royaume: dans la guerre de 1742 l'Angleterre ſe trouva dans une criſe affreuſe, ſon crédit ébranlé alloit tomber: un Négociant célébre de Londres tend la main à ce crédit, le ſoutient, le reléve & le raffermit. Mais ſans s'arrêter à raſſembler toutes les anecdotes honnorables pour le Commerce & les Négocians, recapitulation qui auroit trop l'air d'un Panégyrique, nous en avons dit aſſez pour faire voir que cette Profeſſion eſt toujours ſur la route de la bienfaiſance, & parconſéquent ſur celle qui doit conduire plus ſurement au bonheur.

ruines de cette malheureuſe Ville: ce grand homme écrivoit peu de jours avant à l'un de ſes amis, „ félicitez moi, je viens de découvrir un nouveau moyen de faire du bien aux hom„ mes". Journ. étrang. année 1758.

FIN du TOME SECOND.

ACADEMIA ESPAÑOLA

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA